



Triangles. Un essai de biographie collective autour de Pierre Lévy, industriel et collectionneur d'art

Nathalie Moine

► To cite this version:

Nathalie Moine. Triangles. Un essai de biographie collective autour de Pierre Lévy, industriel et collectionneur d'art. 2022. hal-03916877

HAL Id: hal-03916877

<https://cnrs.hal.science/hal-03916877>

Preprint submitted on 31 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Triangles. Un essai de biographie collective autour de Pierre Lévy, industriel et collectionneur d'art

Nathalie Moine

Septembre 2019

Introduction

A l'instar de tout ancien grand patron, le nom de Pierre Lévy parle encore à certains cercles : ceux qui se souviennent des grandes heures de la bonneterie troyenne et savent mettre un visage derrière le crocodile de Lacoste, peut-être plus encore ceux qui s'intéressent au mécénat et ont entendu parler de la collection réunie par le couple Pierre et Denise Lévy.

Evidemment, lorsqu'on est à Troyes, tout change : Pierre Lévy, bien que décédé en 2002, est immanquable : le libraire vous fait généreusement part du dessous des cartes concernant la donation de sa collection d'œuvres d'art à la ville, qui serait directement liée aux déboires de l'entreprise Devanlay, fondée avant-guerre par le jeune Alsacien. Le nom de son gendre Léon Cligman, autre grand patron de l'industrie textile française des Trente Glorieuses, ne tarde pas à résonner, et avec lui les heurs et malheurs d'une succession familiale conflictuelle. Des parents proches résideraient encore à deux pâtés de maison et, bien qu'il devienne hasardeux de retrouver l'emplacement exact des anciens magasins de la belle-famille de Pierre Lévy, les Lièvre, parmi les façades de chaînes commerciales qui se succèdent désormais rue Emile Zola, il n'est en revanche pas bien difficile, au hasard d'une rencontre avec des syndicalistes devant la maison du Travail au bout de ladite rue, venus protester contre la loi Travail (on est en 2016) d'entrer en contact avec d'anciennes employées de Devanlay qui ont connu, voire apprécié, le patron, tour à tour côtoyé et affronté dans le combat contre les plans de restructuration à répétition qui scandèrent les dernières décennies de l'industrie textile troyenne en général et de l'entreprise Devanlay en particulier.

Depuis 1982, le public peut admirer dans l'ancien palais épiscopal, tableaux, dessins, sculptures, notamment les œuvres de l'ami Derain, ainsi que les somptueuses verreries d'un autre grand ami de la famille, Marinot. Ce très beau musée d'art moderne, qui porte le nom de Pierre et Denise Lévy, fait figure de point d'orgue dans la visite de la ville. En y pénétrant, on se prend à oublier les beautés de la vieille ville, l'émotion sourdant des bâtiments industriels abandonnés ou reconvertis, le lacs des

habitats prolétaires, ponctués des villas des ingénieurs et notables. Ici, on entre dans le monde de l'art, à cheval entre les impressionnistes du XIX et les artistes de l'école de Paris du XXème siècle, au gré des goûts du couple donateur.

Ainsi se croisent, dans cet épiscentre troyen, plusieurs couches d'histoire économique, sociale, culturelle et politique de la France du XXème siècle.

Y sont-elles pour autant toutes données à voir ? Inutile de réfléchir très longtemps pour se rendre compte que Pierre et Denise Lévy n'avaient pas 40 ans lorsque la Seconde Guerre Mondiale éclate puis que s'abat sur la France l'Occupation nazie, et son cortège de persécutions, déportations, spoliations des familles juives, dont font partie celles de Pierre et Denise Lévy. A l'entrée du musée, un panneau retraçant la biographie du couple règle la question en quelques lignes : le couple et leurs enfants sont partis se réfugier à Valençay. Valençay ? L'Amérique ? Non, une sous-préfecture de l'Indre où, il est vrai, convergèrent, entre autres, représentants du monde officiel de l'art et les œuvres d'art elles-mêmes, celles du Louvre mises à l'abri dans l'ancien château de Talleyrand qui surplombe la petite ville dans une courbe de la Nahon. Tout ce qu'on sait de la persécution antisémite - et le développement exponentiel des recherches sur l'histoire de la Shoah en France depuis les années 2000 nous offre un savoir de plus en plus détaillé- laisse à penser que la décision de passer la ligne de démarcation, si elle fait diminuer la probabilité de l'arrestation, ne l'annule en aucun cas, et aussi, secondairement, que les biens, par définition importants, d'un industriel, qui vient tout juste, en outre, de commencer à s'intéresser au marché de l'art, ont été forcément soumis à la spoliation.

Aucune explication n'est disponible à Troyes, puisqu'à Troyes, personne ne semble vraiment se poser de questions sur cet aspect de l'histoire de l'industriel. Comme le prouve le panneau à l'entrée du musée, le couple lui-même, ou leurs enfants, ne semblent pas avoir tenu à s'étendre sur le sujet. Le fonds Denise Lévy légué à la belle médiathèque de Troyes, s'il comporte une correspondance très révélatrice entre l'artiste Marinot et le couple exilé pendant la guerre, ne laisse rien comprendre de ce qui s'est joué.

La survie de cette famille juive déjà relativement aisée irait donc de soi.

Dans l'excellente librairie de la ville, une autre des merveilles de Troyes qui en compte un bon nombre, les ouvrages sur le passé juif médiéval de Troyes, patrie du célèbre Rachi (XIème siècle) côtoie les témoignages sur le passé industriel récent de la ville. Sur d'autres étagères, sans confusion possible entre ces deux domaines bien étanches, l'histoire locale d'une part et la persécution antisémite d'autre part, on trouvera tout ce qui a pu être récemment publié sur la

Shoah. Aucun recoupement entre l'histoire industrielle de la ville et les victimes de la Shoah ne semble envisageable. A vrai dire, j'apprendrai un peu plus tard que quelques maitrises d'histoire ont été défendues sur l'histoire de Troyes sous l'Occupation, dont la très bonne recherche d'Anne-Claire Kulig, alors étudiante à l'Université de Reims, qui porte sur la Shoah dans l'Aube sans pour autant éclairer le sort de la famille de Pierre Lévy, j'y reviendrai plus loin.

C'est une fois revenue à Paris que j'ai pu tester mon intuition qui était plutôt une évidence : la lecture à la BNF des mémoires de Pierre Lévy, publiés au tournant des années 1970 et 1980 à très peu d'exemplaires, m'a appris la déportation d'un frère, Lucien, d'une sœur, Germaine, et de leurs conjoints. Dans la salle audiovisuelle qui comprend les archives de l'INA, un entretien avec Jacques Chancel m'a révélé la résistance de son français d'alsacien aussi tard que 1976. Face au micro, il en dit encore moins que dans la sérénité du témoignage écrit.

Non, évidemment, les familles de Pierre et Denise Lévy ne sont pas sorties indemnes de l'Occupation, si eux-mêmes et leurs enfants ont bien échappé aux arrestations. Toute cette histoire, comme celle de tant d'autres familles, restait à écrire.

Alors que j'entamais tout juste l'enquête en me tournant classiquement vers les archives françaises liées à la déportation, c'est grâce à deux neveux de Pierre Lévy que j'ai pu, très vite, véritablement entrer dans l'histoire de cette famille. Le premier, Gaston Lévy, est, à double titre, le véritable fondateur de mon étude. Ayant fait sa connaissance, pour ainsi dire, grâce aux feuilles de témoignages qu'il a laissées à Yad Vashem et qui sont consultables sur Internet, j'ai pu très vite entrer en contact avec lui, commencer par le commencement, l'Alsace, et dans le même temps rencontrer un de ses cousins, Claude, qui a perdu ses parents dans la Shoah puisqu'il est l'un des deux fils du frère déporté de Pierre Lévy. Parisien, Claude m'a reçue à plusieurs reprises, toujours avec la même gentillesse et une mémoire du passé qui m'avait déjà tant impressionné chez son cousin Gaston, non moins prompt à répondre à mes questions. D'autres membres de la famille ont été contactés et m'ont tout aussi gentiment répondu : Arlette, une belle fille de Pierre Lévy, qui eut, elle aussi, la patience de me recevoir à plusieurs reprises, Michelle, une cousine de Claude et Gaston, elle aussi devenue parisienne, à la conversation tout aussi prodigieuse de vivacité et de précision. François Lévy, le plus jeune des fils de Pierre Lévy, n'a pas ménagé non plus son temps lorsqu'il m'a reçu dans sa belle maison en Bourgogne, pas plus que André Mayer à Saint-Mihiel, alors que nous étions assis dans les lieux mêmes de l'arrestation de sa tante qu'il n'a jamais connue mais qui continuait de hanter la mémoire familiale. A Nancy en revanche, pour retrouver des traces des disparus, outre les archives départementales, je n'ai pu que visiter le cimetière juif de la ville (et monter les escaliers d'un immeuble sans âge, me heurtant à des portes closes).

De fait, le deuxième apport de Gaston Lévy à cette recherche, outre le fait qu'il m'a donné une porte d'entrée dans la famille, tient précisément au périmètre qu'il lui a immédiatement donné, et que je n'ai fait qu'agrandir en suivant son exemple : neveu de Pierre Lévy par son père, Alfred Lévy, Gaston a informé la mémoire de Yad Vashem au sujet de plusieurs personnes de sa famille qui, par définition, n'étaient pas ses ascendants directs, puisque son père Alfred et sa mère Reine, née Lorrach, ont, comme lui-même, échappé aux arrestations. Gaston a rempli des fiches pour tous ceux dont il considérait qu'ils étaient de sa famille : non pas seulement ses oncles et tantes (dont les parents de son cousin Claude), mais aussi la famille d'un frère de son grand-père maternel, un Lorrach donc, établie à Nancy, et celle d'une sœur de sa grand-mère paternelle, établie à Saint-Mihiel.

Décider de suivre tous ces destins, sous prétexte de faire l'histoire de la famille d'un industriel alsacien devenu troyen, Pierre Lévy, pourrait sembler méthodologiquement douteux : après tout, quel rapport entre lui et les Lorrach de Nancy ? Pourtant, Claude Lévy, le cousin de Gaston, figure bien lui-même, sur une photographie prise à la veille de la guerre place Stanislas à Nancy, aux côtés de ses parents, qui n'avaient donc pas de lien de parenté direct avec la famille Lorrach de Nancy, mais qui avaient eux aussi fait le voyage, Claude ne se souvient plus exactement pourquoi, en compagnie des Lorrach de Mulhouse avec lesquels, par son mariage, s'était lié Alfred, frère donc de Lucien, le père de Claude, mais aussi de Pierre Lévy. Lorsque Pierre Lévy, au sortir de la guerre, annonce, au cours d'une déposition en faveur d'un ancien préfet, qu'il a perdu sous l'Occupation douze personnes de sa famille mortes dans les camps, peut-être y inclut-il les Lorrach de Nancy. Nous ne le saurons jamais, puisqu'il ne l'a pas précisé et que les personnes de la famille interrogées sur ce point ne le savent pas non plus et seraient de toute façon bien en peine, aujourd'hui, d'énumérer douze noms de déportés dans l'entourage familial de Pierre Lévy. Ce qui est certain, c'est que la perception du cercle familial qu'en avait Pierre Lévy, même si elle ne se juxtapose sans doute pas exactement avec celui que j'ai tenté de reconstituer dans cette étude, excédait largement celui constitué par son frère, sa sœur et leurs deux conjoints, c'est à dire les quatre personnes sans conteste les plus proches de lui sur le plan familial et sans doute personnel.

Personne, s'il ne s'est pas muni au préalable d'un arbre généalogique, ne peut raisonnablement espérer comprendre jusqu'au bout les logiques que je viens d'exposer dans le paragraphe précédent, à moins qu'il n'appartienne lui-même à ces familles.

De fait, il est apparu très vite que la bonne échelle – du moins celle qui me paraissait la plus pertinente – devait combiner la notion de fratrie, au sens « objectif » du terme, et celle de perception du cercle familial, dûment mise à l'épreuve et éclairée par les vicissitudes de la période de

l'Occupation. A vrai dire, ces cercles familiaux qui s'interpénètrent sont visibles de bien des façons dès l'avant-guerre, lorsqu'on examine les archives familiales : une photo de groupe devant la synagogue de Saint-Mihiel au milieu des années 1920, rassemblant des personnes que l'observateur extérieur, encore peu au fait de l'ensemble des bifurcations et boucles de l'arbre généalogique, pourrait s'étonner de retrouver en un même lieu, les photos de la place Stanislas à Nancy déjà évoquées, qui datent de la fin des années 1930, mais aussi certains croisements d'ordre plus professionnel : Achille Lévy, le père de Pierre Lévy et fondateur pour ainsi dire d'une nombreuse fratrie (six enfants avant-guerre), était un petit industriel et un commerçant spécialisé dans le meuble. La plupart des membres de la fratrie qu'il a fondée avec Jeanne, née elle aussi dans une famille commerçante et liée à l'artisanat, sont dans le commerce, même s'ils n'ont pas tous repris l'affaire familiale, et ces affaires se mènent souvent en associant plusieurs membres de la famille. De plus, tous, à l'exception notable de Pierre Lévy, habitent Mulhouse avant-guerre.

L'imbrication des liens familiaux et professionnels est tout aussi vraie du côté de la famille de Denise, née Lièvre, l'épouse troyenne de Pierre Lévy. C'est de ce côté, négligé par Gaston car décidément trop loin de lui, de sa perception du cercle familial, que j'ai, à mon tour, tenté de compléter les contours du cercle. J'ai alors décidé d'y intégrer le parcours de deux cousines germaines de Denise Lévy, nées comme elle à Troyes mais installées avant-guerre à Paris, dont l'une, Emmy, est morte en déportation. Elle avait été arrêtée à Grenoble avec une nièce de son mari, Yves Lyon. Cette jeune nièce, elle, survivra. Inclure les cousines, mais aussi les familles des époux de ces deux cousines est un choix qui s'imposa très vite. Ces destins menaient d'abord dans les beaux quartiers de Paris et dans des milieux professionnels où les affaires, bien plus cossues que celles des mulhousiens, mettaient à nouveau à contribution l'utilité de la fratrie, faisant se rejoindre la bonneterie troyenne et la banque parisienne.

Outre les milieux commerçants du Grand-Est du côté de Pierre Lévy et les beaux quartiers parisiens du côté de Denise Lévy, un troisième pôle s'avère essentiel, avant-guerre comme dans la tourmente : la famille suisse qui provient du côté maternel de Pierre Lévy. Dans notre récit, elle apparaît cependant comme un horizon –et un refuge, notamment pour Gaston– sans que nous l'ayons explorée à la manière des protagonistes français de cette histoire.

On aurait pu s'en tenir là et pourtant l'idée s'est rapidement imposée de suivre pour ainsi dire en parallèle le destin d'une autre fratrie, celle des frères Cligman, à laquelle appartient Léon, un des futurs gendres de Pierre Lévy, qui a repris les rênes de Devanlay dans les années 1970. Là encore, c'est bien l'unité de la fratrie qui fait sens pour expliquer les parcours des familles de quatre frères immigrés de la Bessarabie dans les années 1920, dont le père de Léon qui jette les bases d'un futur

empire industriel avant-guerre et devient le pivot du refuge de la famille sous l'Occupation, également dans l'Indre, ce qui n'est pas tout à fait un hasard, on y reviendra.

On pourrait donc accuser d'arbitraire le découpage effectué dans les ramifications d'arbres généalogiques eux-mêmes passablement compliqués, notamment du côté Lévy, par les mariages entre cousins plus ou moins éloignés. Pourtant, les récits et la reconstitution de ces différents destins sous l'Occupation, à commencer par les lieux de refuge, ne font qu'étayer la valeur explicative de l'analyse faite à l'échelle de la notion objective de fratrie. De même, nos choix permettent d'explorer la force de la perception par les acteurs eux-mêmes de leur cercle familial, ressource fondamentale dans l'adversité de l'Occupation, mais aussi de s'interroger, à l'inverse, sur des disjonctions : ainsi, tout indique une totale indifférence entre Pierre Lévy et Yves Lyon, l'époux de la cousine germaine de Denise qui sera déportée. Par ce mariage, Yves Lyon, issue de la banque parisienne, était entré dans les affaires de la bonneterie troyenne. Outre cette proximité dans les affaires familiales et professionnelles, les deux hommes développent visiblement des goûts artistiques assez semblables, fréquentent des artistes eux-mêmes très proches, de même qu'ils semblent avoir éprouvé une reconnaissance au long cours pour Georges Hilaire, le premier Préfet de l'Aube sous l'Occupation, qui participa au sauvetage de leurs biens comme de leurs propres personnes –et celles de leurs familles. Bien que de bords politiques probablement assez opposés, les deux hommes s'attacheront à défendre l'honneur de l'ancien Préfet à la Libération et encore bien des années plus tard. Rien n'indique pourtant que Pierre Lévy et Yves Lyon se soient véritablement fréquentés, ils n'en sont pas moins, tous deux, de solides piliers de cette étude.

Comme le suggère l'évocation du Préfet de l'Aube, il a paru, alors même que les contours familiaux promettaient, déjà, de donner du grain à moudre, qu'il serait tout aussi nécessaire de s'attacher à faire le portrait de protagonistes qui ne furent pas directement touchés par la persécution antisémite, au sens où ils n'étaient pas juifs, mais qui jouèrent un rôle essentiel dans le destin des personnes dont il a été question jusqu'ici. J'ai eu ainsi la chance formidable de faire la connaissance de la fille d'un couple de fermiers qui avaient particulièrement prêté main forte à ceux de Saint-Mihiel réfugiés, comme ceux de Mulhouse, dans le même village de l'Indre, Entraigues, à quelques kilomètres de Valençay. En réalité, puisqu'elle était gamine à l'époque, ses souvenirs portaient surtout sur l'après-guerre, des liens forts s'étant maintenus pendant des décennies entre les deux familles. Bien d'autres figures ont surgi au cours de l'étude, très souvent liées à la gestion et à la spoliation des biens, question essentielle au vu des activités professionnelles de la quasi-totalité des protagonistes de cette étude. Certains, appartenant aux milieux patronaux ou des cadres d'entreprise, ont fait montre de courage et de loyauté sans appartenir aux milieux sociaux

généralement associés à la catégorie des « Justes », d'autres révèlent – ou permettent un peu d'approcher- les ressorts d'activités peu glorieuses.

Sont venus aussi progressivement s'ajouter des victimes de la Shoah dont les archives révèlent qu'elles ont eu un lien fort avec ceux de nos protagonistes qui furent arrêtés et déportés, au moment de l'internement, de la déportation, voire à Auschwitz même. Dans un cas, celui d'une jeune fille juive de Saint-Mihiel internée à Ecouves avant d'être déportée à Auschwitz et d'y mourir, c'est aussi le destin d'un interné politique, militant communiste, que j'ai pu restituer.

A la multiplicité des protagonistes et des lieux, est venue très vite s'ajouter celle des époques. Grâce aux mémoires laissées par Pierre Lévy, le cadrage était tout trouvé, puisqu'il a peint aussi bien son enfance idyllique dans la petite ville alsacienne de Guebwiller au tout début du XX^{ème} siècle que ses activités d'industriel et plus encore de collectionneur et de mécène pendant les Trente Glorieuses. Le cœur de l'étude se situe donc bien à l'époque de l'Occupation, mais elle est précédée par une longue exposition des différentes composantes de cette biographie collective depuis les tout débuts du XX^{ème} siècle, qui correspondent à l'enfance des hommes et des femmes devant faire face, adultes, à l'Occupation, et plus particulièrement à la persécution antisémite. L'après-guerre, sur le temps court puis sur le temps long, a été tout aussi longuement abordé, à l'échelle, pourrait-on dire, d'une vie humaine, celles de la génération de Pierre Lévy, né en 1908, ou d'Yves Lyon, né à la toute fin du XIX^{ème} siècle. Le récit perd cependant clairement en densité au fur et à mesure qu'on s'enfonce dans le XX^{ème} siècle et que l'ombre de l'Occupation, malgré tout, s'estompe, ou plutôt se transforme, quittant son caractère quasi uniforme de deuils silencieux pour acquérir une figure plus institutionnalisée, sans pour autant que les lourds silences et les comptes mal soldés se dissipent.

Cette institutionnalisation du deuil, à vrai dire, est davantage perçue par la génération suivante, celle encore enfant sous l'Occupation. La vie de Claude Lévy, que la Shoah a rendu orphelin, et qui part au Maroc à la fin des années 1940, où il épousera Juliette dans les années 1960 avant de revenir en France, sert de catalyseur aux thèmes qui se croisent dans ce troisième temps de l'étude : le deuil impossible, la mise à l'épreuve du cercle familial et la construction de sa propre existence dans le vide laissée par la déportation et l'absence de réparation de l'après-guerre.

Pour ce qui est du passé proche et du présent, j'ai donc volontairement laissé de côté une description dense, qui aurait été symétrique de celle donnée pour l'avant-guerre, pour ne m'interroger que sur la question du fonctionnement de la mémoire familiale autour des membres de la famille qui avaient été déportés et du rapport de chacun à l'écriture, privée comme publique, de cette page de l'Histoire.

L'ambition de cette étude a donc été entièrement de décrire, c'est-à-dire de combler le vide, puisque l'événement déclencheur de ce travail avait été un silence, à peine écorché par quelques phrases prononcées dans une émission de radio par Pierre Lévy mais aussi écrites dans son autobiographie destinée à un cercle restreint, puis par la lecture des listes de noms et des données biographiques et administratives peu loquaces. Les dossiers administratifs conservés dans les archives publiques, et tout autant les entretiens et trésors des archives familiales, comme l'album photo des Lorrach, ou le journal intime et les lettres datant du début du XX^e siècle du jeune frère d'un déporté, beau-frère de Pierre Lévy, ont ainsi nourri cette reconstitution collective.

Un des plus grands intérêts de la méthode suivie pour définir les contours de l'étude, contours à vrai dire mouvants en fonction des avancées de la recherche autour des personnes clés définies comme faisant partie du cercle familial (en réalité trois cercles familiaux concentriques, celui autour de Pierre Lévy, celui autour de son épouse Denise et celui de leur futur gendre, Léon Cligman) a été de faire entrer dans des milieux sociaux et culturels très différents, qu'on pourrait avoir tendance à définir comme relativement étanches, sauf qu'en réalité ils avaient été mis en contact à la faveur de mariages qui ont créé des passerelles, fréquentées ou délaissées, entre ces différents univers. La multiplicité de ces univers sociaux a probablement été d'autant plus remarquable du fait que notre étude s'est construite autour de deux hommes en pleine ascension sociale, assortie d'une translation géographique, qui est aussi linguistique aussi bien dans le cas de Pierre Lévy, quittant l'Alsace pour s'installer à Troyes, que dans le cas, bien plus impressionnant encore, de Léon Cligman, qui quitta à 10 ans la Bessarabie, tout juste devenue roumaine, pour la France. Sa famille sort très vite de la banlieue parisienne pour s'installer dans le Sentier, avant d'achever sa trajectoire dans l'Ouest parisien, tout en conservant une attache indéfectible avec l'Indre berceau de l'entreprise familiale fondée par Serge, le père de Léon Cligman dès la fin des années 1930. Cependant, d'autres alliances matrimoniales opèrent des rapprochements moins spectaculaires mais potentiellement rugueux comme l'illustreraient les relations très difficiles, au moins à leurs débuts, entre Yves Lyon, issu d'une grande bourgeoisie parisienne profondément laïcisée et la famille d'Emmy née Lièvre, encore très marquée dans l'entre-deux guerres par l'austérité de l'aïeul rabbin alsacien.

Pour finir, plusieurs formes géométriques peuvent être convoquées pour rendre compte des trajectoires réelles évoquées ici comme de la manière dont je les ai sélectionnées : les cercles qui s'interpénètrent, les constellations de points reliés par des droites, et enfin le triangle que nous avons privilégié dans le titre, cette figure qui remet en cause l'équilibre paresseux et illusoire de deux

points reliés entre eux pour rappeler qu'en réalité, il y a toujours un autre pôle, un autre lieu, à prendre en compte pour saisir les dynamiques en jeu.

A l'orée de cette restitution écrite d'un voyage dans le temps et dans les lieux où se sont déroulés les vies de ce groupe d'hommes et de femmes marquées du sceau de l'Occupation et de la Shoah en France, je tiens à remercier très chaleureusement tous ceux qui m'ont aidée à saisir des bribes plus ou moins substantielles de ces destins, que ce soit ceux qui ont vécu personnellement cette histoire, déjà évoqués plus haut, ou les spécialistes et archivistes dont le travail quotidien consiste à préserver de l'oubli les traces que chacune de ces vies a pu laisser. Alors que Serge Klarsfeld, sans qui rien de ce travail comme des autres travaux sur la Shoah en France n'aurait été possible, a œuvré en pionnier dans un massif broussailleux et peu hospitalier, il est devenu désormais très aisé, en quelques clics, d'apprendre parfois l'essentiel, et ce grâce à leur effort constant. Cette aisance acquise grâce à eux par les chercheurs (et par tout particulier) ne rend que plus essentielle la nécessité d'animer les archives et souvenirs conservés.

Je remercie également mes proches, parrains, marraines de ma propre fratrie, cousins et cousines qui, eux aussi ancrés dans le Grand Est, m'ont gentiment accueillie et aidée tout au long de ce riche et formateur parcours transdépartemental.

L'Alsace heureuse

L'histoire commence en Alsace. Beaucoup des personnes dont il sera ici question y sont nées, et certaines y sont restées, ou plus exactement y sont revenues, une fois passés la guerre et l'exil dans l'Intérieur. L'Intérieur : ainsi appelait-on pendant l'entre-deux guerres, dans ces régions tout juste redevenues françaises, l'au-delà des Vosges. Un frère de Pierre Lévy, Lucien, ainsi que sa femme, Jeanne, née Weil, arrêtés à Lyon en mars 1944, de même que leur sœur Germaine, et le mari de cette dernière, Samuel Becker, arrêtés à Vals-les-Bains en Ardèche à la fin 1943 avec leur fille Margot n'y sont pas revenus, alors que tous les cinq, avant-guerre, habitaient Mulhouse. Lucien, Jeanne, Germaine, Samuel sont morts à Auschwitz, Margot est décédée dans une clinique de Lyon peu de temps après l'arrestation.

L'Alsace fut leur berceau, si on suit les fragments de souvenirs confiés par Pierre Lévy dans les souvenirs autobiographiques qu'il a publiés au tournant des années 1970-1980. C'est déjà ainsi qu'elle se dessine à la lecture du journal intime tenu en 1905-1906 par Henri Becker, le jeune frère de Samuel, journal que Samuel se charge lui-même de faire connaître au cercle des proches en 1936.

Tout commence avec la Kleinstadt, la petite ville alsacienne, décrite du point de vue de la partie juive de sa population, celle d'avant 1914, c'est-à-dire avant la grande boucherie et le retour à la France, alors que, depuis plusieurs décennies, donc depuis leur naissance pour la génération à laquelle appartiennent la fratrie Lévy et leurs conjoints, nés entre la toute fin du XIX^{ème} siècle et les premières années du XX^{ème} siècle, le cadre politique est celui du Kaiserreich allemand. La grande ville pointe cependant, toute proche quand il s'agit de Strasbourg ou de Mulhouse, beaucoup plus lointaine quand il s'oriente vers Berlin ou Munich, incontournable pourtant pour ceux d'entre eux qui se destinent à une formation universitaire.

Dans l'entre-deux guerres, la grande ville est devenue en revanche l'horizon commun de la plupart des membres de la famille, même si les vieux parents sont parfois restés au bourg. L'horizon est aussi, désormais, français, il l'est même exclusivement pour la génération suivante, celle de Claude, Gaston et de Michelle que j'ai eu la chance de rencontrer, puisqu'ils sont nés après la « Libération », comme Pierre Lévy appelle la victoire française de 1918.

Pour la génération de Pierre Lévy, née au tournant du siècle, le multilinguisme avait donc été la règle. Elle traduit une multi-appartenance culturelle, décrite comme harmonieuse, une fois le passé mis à distance, mais sans doute aussi avait-elle été véritablement vécue comme telle, dans des familles où le travail est récompensé par les facilités d'une existence bourgeoise. Impossible, dès lors, de ne pas s'interroger sur la présence, et le sens culturel voire politique de la germanophonie pour des hommes qui, de Pierre Lévy à Samuel Becker, c'est-à-dire dans des modes assez variés au sein d'une même bourgeoisie alsacienne, se sont formés dans le riche univers de l'Allemagne de Guillaume II et encore, du moins pour Pierre Lévy dans l'Allemagne de Weimar.

Guebweiler/ Guebwiller

« Guebwiller, chef-lieu d'arrondissement du Haut-Rhin dans une région de collines sous-vosgiennes, environ dix mille habitants ; c'est là que je suis né le onze avril mil neuf cent sept »¹. Ainsi commence « D'un souvenir l'autre », le plus autobiographique des écrits publiés par Pierre Lévy. L'entrée en matière manque singulièrement de poésie, surtout si le lecteur ignore ce que recèle de beauté cette sèche évocation des collines qui amorcent le massif des Vosges sur leur versant alsacien. Heureusement, l'industriel ne manquera pas d'y revenir, et nous avec lui. Dans ce choix, la qualification administrative de son lieu de naissance, peut-être a-t-il tenté un clin d'œil amusé aux romans balzacien dont il était si féru. Par la suite, l'exposition ne cesse d'osciller assez maladroitement entre la notice impersonnelle du Guide Vert, dont Pierre Lévy a probablement été un grand utilisateur, et le charme nostalgique des souvenirs d'enfance.

C'est également très progressivement que l'identité juive de la famille est introduite, se déployant, pour finir, avec délectation. Guebwiller, ce sont d'abord ses églises, et il est vrai que le jeune Pierre a la chance d'apercevoir de la fenêtre de sa chambre la basilique Saint Léger, qui se dresse à deux pas de la maison familiale et des entrepôts de son père, Achille Lévy. Pierre Lévy se décrit d'abord comme l'élève très naïf d'une école communale où l'enseignement se fait en allemand et où il ne se distingue que dans deux matières, le chant et la religion, sans préciser laquelle.

De même, Pierre Lévy, s'adressant, en cette fin des années 1970, en français à un public français, pose immédiatement l'appartenance à la France comme un fait de nature : 1918 est l'année de la libération, même s'il explique d'emblée que la première langue dans laquelle il a non seulement étudié, mais aussi parlé, pensé, au moins jusqu'en 1918 (et en réalité bien au-delà comme il l'avoue

¹ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre*, I.S.I., 1980, p. 5.

par la suite), n'est pas le français, mais bien l'allemand, ou plus précisément, quoiqu'il ne soit pas très explicite sur la question, à la fois l'allemand et l'alsacien. On n'ose pour autant utiliser l'expression de langue maternelle, puisque, d'une part, Pierre Lévy fait comme si le français était la langue des origines, tout en soulignant combien elle ne lui sera jamais totalement familière, ce que confirment amplement son accent persistant jusqu'à la fin de sa vie, mais aussi, affleurant parfois, des tournures de syntaxe toute germaniques². D'autre part, je ne sais toujours pas vraiment quelle était la langue la plus familière aux parents de Pierre, Achille et Jeanne Lévy, nés français sous le Second Empire dans une région germanophone. Très probablement, ils étaient au moins bilingues, plus probablement encore maîtrisaient-ils trois langues : le français, mais aussi l'allemand et l'alsacien, peut-être même quatre, si le yiddish alsacien leur était encore familier. Ceux qui les ont connus pensent qu'ils parlaient français entre eux, mais cette idée est davantage déduction du fait qu'après tout ils étaient désormais, depuis 1918, citoyens français que le fruit du souvenir véritable. A la décharge de mes informateurs, eux-mêmes nés dans une Alsace redevenue française, il faut sans doute admettre que la maîtrise et les pratiques linguistiques de leurs grands-parents ont pu évoluer, d'une décennie à l'autre, d'un contexte historique à l'autre, puisque le cours de leur existence avait traversé deux bouleversements majeurs, celui de l'annexion de 1871 puis la « libération » de 1918, avant d'affronter le cataclysme de la Seconde Guerre mondiale.

Né le 21 août 1866 à Reguisheim, à l'époque un gros village de 2 000 âmes, situé entre Colmar et Mulhouse et traversé par le cours paisible de la Ill, Achille Lévy, le père de Pierre, était établi à Guebwiller comme marchand de meubles. Pierre rapporte qu'il tenait une fabrique d'une vingtaine d'ouvriers, dans l'industrielle petite cité alsacienne. Il mentionne aussi le commerce d'antiquités. Parmi les cartes postales représentant Guebwiller à l'époque du Kaiserreich, certaines figurent l'établissement d'Achille Lévy et fils, une importante bâtisse située entre la voie ferrée et la basilique Saint-Léger, ce qui fait que si on l'aperçoit au mieux depuis les collines qui font face à la ville³, il est aussi facile de repérer un pan de mur portant ladite enseigne sur un cliché pris en sens inverse, depuis la place de la basilique, cliché dont le sujet principal est la venue du maréchal Foch en 1918, lors de sa tournée dans l'Alsace tout juste libérée⁴.

Internet pousse l'indiscrétion jusqu'à nous faire lire l'envers d'une de ces cartes postales centrée, quant à elle, sur le seul établissement Lévy. On est en mai 1912 et, de gré ou de force, Achille Lévy

² L'INA a conservé plusieurs enregistrements d'émissions consacrées à Pierre Lévy, notamment une *Radioscopie* avec Jacques Chancel, qui date de 1976, et *Mémoires du Siècle* de Sylvie Andreu le 28 avril 1994.

³ <https://www.delcampe.fr/fr/collections/item/297111564.html#gallery>

⁴ https://www.delcampe.net/en_GB/collections/item/280130332.html#gallery

s'adresse dans un parfait allemand à un de ses clients, Herr Wilhelm Loehr, résidant temporairement à Badenweiler, petite station thermale de la Forêt-Noire située à quelques dizaines de kilomètres de Guebweiler/Guebwiller mais qui, allemande avant 1870, l'est resté jusqu'à nos jours⁵. Ces cartes postales nous apprennent encore que le nom officiel de l'établissement, qu'il soit écrit en grosses lettres sur la façade et visible à des kilomètres à la ronde ou imprimé sur du papier à en-tête, fait coexister une raison sociale exprimée en allemand, « Möbelhaus », et un nom français : si l'usage des lettres majuscules fait un sort à l'accent de Lévy, Achille est sans aucun doute la version française de Achilles, comme il en sera question, on le verra, en 1924.

Le choix Achille/Achilles est plus flottant dans des documents que le principal intéressé contrôle moins. Le registre du commerce conservé aux archives du Haut-Rhin apprend que le tribunal administratif impérial de Colmar a ratifié l'ouverture par Achilles Lévy d'un commerce de « meubles et objets manufacturés » en novembre 1906, reconnaissance rendue publique par une annonce publiée dans le *Gebweiler Tagblatt*. Deux ans plus tard, un entrefilet informe les lecteurs du même journal que « Johanna Lucia geb. Spira Ehefrau Achilles Levy », soit Jeanne Lévy, née Spira, épouse d'Achille, a désormais procuration dans l'entreprise de son mari. L'acte porte la signature de la mère de Pierre, un Jeanne Lévy tracé d'une écriture au moins aussi sûre et élégante que celle de son époux. Le fait qu'elle signe Jeanne et non Johanna rappelle que la langue administrative aussi bien que la langue professionnelle écrite ne reflètent pas forcément la langue parlée par les acteurs, de même que si Achille écrit en allemand à un client habitant à « l'intérieur » du Reich, on ne sait quelle langue il employait avec ses ouvriers, sans rien dire de la langue d'usage entre voisins, ou entre membres de la famille. Pierre Lévy n'en dit rien dans ses souvenirs, et plus personne ne pourrait en témoigner. Cependant, il est plus que probable que ses parents conversaient en allemand avec Sternhuber, le contremaître wurtembourgeois, « bon ouvrier venu en Alsace pour y travailler, le type même du social-démocrate marxiste allemand ; mon père craignait comme la peste cet homme qui recommandait aux ouvriers : « Nur keine Überproduktion ! » (surtout pas de surproduction).⁶ D'autre part, à travers les écrits personnels de Henri Becker, qui datent exactement des mêmes années, on verra plus loin que l'usage d'un prénom français n'empêche en rien une expression majoritairement, voire exclusivement germanophone.

L'établissement d'Achille à Guebweiler était-il dû à son mariage avec Jeanne Spira ? La jeune fille était elle-même née en 1870 à Soultz, petite ville du Haut-Rhin qui comptait alors 5 000 habitants et que les Spira avaient conquis dès que l'autorisation donnée aux juifs de s'établir en ville leur avait

⁵ <https://www.delcampe.net/fr/collections/item/257320004.html>

⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 8.

permis de quitter le village de Jungholz. Puis, on retrouve le père de Jeanne, Salomon, époux d'Emma, née Strauss⁷, établi comme maître tailleur dans la Grand-Rue de la petite ville de Guebwiller, dont les immeubles élégants reflètent encore de nos jours la prospérité commerçante au tournant des XIX et XX^{es} siècles. Jeanne était la fille aînée d'une fratrie de dix enfants, position qui lui conféra très tôt le sens des responsabilités et, ses descendants en attestent, une certaine dureté dans les relations humaines.

Cependant, peu de temps avant que son gendre n'enregistre son important commerce de meubles, Salomon Spira a quitté Guebwiller pour ouvrir un magasin de confection à Courtavon, proche de la Suisse. Puis, passant la frontière, les Spira s'installèrent dans l'industrielle Porrentruy en 1903, Salomon rachetant un restaurant, Le Sauvage, pour le convertir en magasin, qu'il gère avec son fils Pierre, dit Ernest. Son fils Armand, à Porrentruy dès 1901, fait construire une fabrique de bonneterie. Il s'associe avec son frère Georges, qui s'installe quant à lui dans la petite Manchester suisse en 1912. A la suite d'un conflit, Georges s'associe en 1922 avec le quatrième frère Spira, Ludwig dit René, qui devient seul maître à bord à la mort de Georges en 1933, tandis qu'Armand fait bâtir une seconde fabrique, agrandie en 1931. Produisant du fil au produit fini, les deux entreprises des frères Spira emploient environ 800 personnes à la fin des années 1930 et leur prospérité se reflète aussi dans leur mode de vie, ainsi de la villa occupée par Armand et sa famille à proximité de la fabrique⁸. Oncles maternels de Pierre Lévy, ils deviendront ses associés lorsque celui-ci aura fait sa propre conquête de Troyes, cependant que Porrentruy, on le verra, deviendra un lieu important de réunions pour la fratrie Lévy, les enfants d'Achille et Jeanne et leurs propres enfants, une proximité maintenue que reflète bien après la Seconde guerre mondiale, le mariage de Maud, fille de Robert Lévy, frère aîné de Pierre, avec Jean Spira, fils de René.

La procuration accordée par Achille à son épouse en 1908 arrive un an après la naissance de Pierre, le dernier d'une fratrie de six enfants (au moins), tous nés à Guebwiller : Robert en 1892, Lucien en 1893, Germaine en 1894, Alfred en 1898, Alice en 1900 et Pierre le petit dernier. Cette démarche administrative n'est qu'un très maigre reflet de l'implication effective de Jeanne dans les affaires de

⁷ Salomon, né à Soultz en 1844 s'éteint en 1920. Née en 1849, son épouse Emma lui survit de 20 ans. Elle est donc beaucoup plus présente sur les photographies de famille mais aussi dans les souvenirs de ses arrière-petits-enfants que j'ai pu rencontrer, les cousins Lévy. Le couple aurait eu 10 enfants (sinon plus), dont un album de famille dresse la liste : Alfred (1867-1932), Jeanne (1870-1954), Clémentine (1871-1921), Berthe (1874-1956), Armand (1875-1944), Ernest (1877-1928), Georges (1879-1933), Blanche (1880-1949), René (1881-1950), Marguerite (1883-1976).

⁸ Introduction au mémoire que Gaston Lévy et Henri Spira ont consacré aux Spira de Jungholz, avril 1994 et Chantal Gerber Baumgartner, *La communauté israélite de Porrentruy aux XIX^e et XX^e siècles*, Editions Slatkine, Genève, 2010, p.164-167.

l'entreprise. Ses petits-enfants se souviennent d'elle comme d'une véritable patronne, qui se sentit responsable de l'affaire jusqu'à la fin de ses jours, en 1954, alors que l'entreprise était officiellement gérée par deux de ses fils depuis 1923. Il est vrai qu'après l'interruption de la guerre de 1939-1945, seul Alfred avait pu reprendre les affaires, Lucien, et son épouse Jeanne, étant morts en déportation.

Quant à Achille, toujours selon les souvenirs de ses petits-enfants, il aurait depuis longtemps décroché, dès l'entre-deux guerres – personne ne peut plus témoigner pour la période du Kaiser - derrière la façade patriarcale d'une firme qui portera jusqu'au bout son nom. Pourtant, Pierre Lévy, écrivant ses mémoires dans les années 1970, n'en laisse rien soupçonner, bien au contraire, puisqu'il associe l'image du père aussi bien à la conduite des affaires qu'aux moments heureux de l'enfance : atteler les chevaux pour partir à la grande ville, Mulhouse, y acheter, sur l'artère principale, rue du Sauvage, un complet de jeune garçon de bonne famille chez Wahl, et au passage, déguster une truite dans une auberge alsacienne à Schoenensteinbach.⁹

La famille Lévy se fond ainsi dans un paysage, celui des fabriques de Guebwiller, celui aussi des vignes alentours, dont la famille possède quelques arpents et qu'elle vendange une fois l'an, celle encore des ruisseaux et des sentiers où la famille accomplit ses promenades dominicales avant de goûter aux saveurs de la cuisine alsacienne à Lautenbach.¹⁰

Très vite cependant, on comprend à travers son récit que l'Alsace de l'enfance de Pierre Lévy est aussi une Alsace juive. Le rabbin de Guebwiller n'est-il pas le personnage le plus respecté de la ville ? L'identification est peut être d'autant plus forte qu'elle relève, précisément, davantage de la sociabilité que de pratiques rituelles : Pierre Lévy se souvient que ses parents l'auraient contraint à apprendre ses lettres hébraïques tous les jeudis, « chez une vieille dame, Madame Gertrude », mais il n'est pas certain qu'il en ait retenu énormément, suivant en cela beaucoup de ses contemporains¹¹. En revanche, la culture juive est d'autant plus enrobante lorsqu'elle est le moyen de parler du monde environnant : le recours au mode humoristique pour raconter les aventures des uns et des autres, qui fait fonctionner des types culturels, dans une langue, là encore, qui nous échappe : tous les spécialistes s'accordent à dire qu'à cette date, le yiddish alsacien ne se parle à peu près plus, même si

⁹ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 9.

¹⁰ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 9.

¹¹ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 12.

son vocabulaire émaille la conversation des uns et des autres, celle des juifs comme celle des non juifs, qui vivent au coude à coude dans les mêmes campagnes¹².

Pierre Lévy ne nous aidera pas à y voir plus clair, puisqu'en cette fin des années 1970 il est avant tout un Français s'adressant à un public français, un Français qui l'a échappé belle puisque, n'eût été la libération de 1918, il aurait pu rester toute sa vie un sujet de l'empire allemand, tout comme ses petits camarades, juifs ou non juifs, qui, au lycée de Mulhouse, à la libération de 1918, voient arriver un nouvel hussard de la République. Lieutenant de l'armée française, il arbore de ce fait un pantalon rouge et, une fois exécutée la Marseillaise, leur demande de faire en français le récit de l'occupation allemande. « Personne ne parlant le français », de l'aveu même de Pierre Lévy, l'affaire se règlera, à l'aide de l'alsacien, plus neutre que l'allemand, la langue de l'ennemi, qui a aussi l'avantage d'être parlé et compris de tous¹³.

On verra plus loin, cependant, que Pierre Lévy est loin d'en avoir fini, en 1918, non seulement avec l'allemand mais plus généralement avec le monde germanique, qu'il se choisit comme premier berceau de sa formation de jeune homme, avant que la République ne l'expédie à l'Intérieur, pour son service militaire, près de 10 ans après la fin de la grande tuerie de 14-18.

La guerre de 1914 avait forcé la fratrie Lévy à s'installer à Mulhouse. Pierre Lévy se souvient des bombardements sur Guebwiller et explique pour cette raison un départ vers la grande ville qui s'avère définitif. Il ne s'étend pas sur les trajectoires de ses frères et sœurs plus âgés, déjà adultes sous le Kaiser, ni, plus particulièrement, sur le service de ses frères aînés dans l'armée impériale.

Il indique tout de même que Robert l'avocat avait fait ses études à Strasbourg et Berlin et précise également : « Mes frères furent naturellement mobilisés dans l'armée allemande : Lucien dans le pays de Bade à Mühlheim et Robert à Metz comme artilleur. Il était très mal considéré parce qu'un étudiant en droit se devait de servir comme officier allemand ; il s'y était refusé. Lors de la débâcle en 1918, il joua un rôle dirigeant dans les Soldatenrat »¹⁴. Comme on y reviendra, les options de Robert à cette époque peuvent avoir été dictées par son engagement dans la gauche allemande tout aussi bien que par un patriotisme français. Une photo d'extérieur, prise probablement à la veille de la guerre de 1914, montrant les enfants Lévy et leur mère, tend à prouver que les garçons ne détestaient pas arborer le casque à pointe, de même qu'on peut s'interroger sur le choix fait en 1894

¹² sur les pratiques linguistiques juives alsaciennes, cf. notamment Alain Kahn, « La langue de l'humour, un état d'esprit au quotidien », in *Juifs d'Alsace au XXème siècle. Ni ghettoïsation ni assimilation*, La Nuée Bleue, Strasbourg, 2014.

¹³ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 19.

¹⁴ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 8, 14.

par Achille et Jeanne de prénommer leur fille Germaine, ce qui donne Germania en allemand. Pour autant, Pierre Lévy se rappelle que, lors de la retentissante victoire allemande aux lacs de Mazurie en septembre 1914, alors qu'un congé d'une semaine était accordé à cette occasion aux enfants des écoles, Achille Lévy tempéra l'euphorie générale : « En rentrant de l'école, mon père, très excité, nous fit fermer fenêtres et volets et s'écria : « Notre vénéré Kaiser se cassera la gueule tout de même, je vous le jure mes enfants ». »¹⁵

L'identification allemande est encore vigoureusement contestée, une fois le Kaiserreich effondré, lorsqu'il s'agit de faire franchir une nouvelle étape à l'entreprise familiale : désormais sise à Mulhouse, elle devient l'affaire Achille Lévy et fils. Alors qu'en mai 1919, le tribunal de baillage de Colmar consigne son transfert de Guebwiller à Mulhouse par un document désormais en français mais qui indique encore Levy sans accent et alterne Achille et Achilles, l'orthographe allemand est encore conservée au tribunal de commerce de Mulhouse en 1923, lorsque Lucien, Alfred, mais également leur mère Jeanne, deviennent sociétaires personnellement responsables, et alors même qu'ils adoptent tous la signature manuscrite Achille Levy et fils. La firme est définitivement inscrite sous le nom d'Achille, sans s, un an plus tard, en 1924, après mise au point entre le tribunal cantonal et le notaire Léon Rueff¹⁶.

[Oberehnheim/ Obernai-Schlettstadt/Sélestat : les écrits du jeune Henri Becker](#)

Avant de suivre les Lévy dans le Mulhouse français de l'entre-deux guerres, on tentera d'explorer plus avant l'Alsace juive d'avant 1914, à la faveur d'écrits personnels subsumés en 1936 par Samuel Becker, beau-frère de Pierre Lévy. Passablement plus âgé que le jeune industriel, il périra en déportation ainsi que sa femme Germaine, une des sœurs aînées de Pierre. Dans l'introduction qu'il rédige en 1936 pour présenter les œuvres de son jeune frère Henri, Samuel raconte dans quelles circonstances lui est venue l'idée de cette entreprise, qui consista à éditer en un seul volume des fragments de journal intime, de la correspondance, des pièces de théâtre, des poèmes et autres écrits du jeune homme, décédé en 1908 à l'âge de 21 ans. Le récit de Samuel est en allemand, comme le reste de l'ouvrage, qui rend ainsi hommage à un frère mort depuis près de 30 ans.

« On était dans les premiers jours de Janvier. Je n'avais pas dû dormir plus de deux heures par nuit, comme il m'arrive si souvent ces derniers temps. Soudain, je quittai mon lit d'un bond, pris le premier train du matin et me retrouvai à Strasbourg dès 7h30. Je rendis visite à mes vieux amis et le

¹⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p.. 13.

¹⁶ AD Haut-Rhin, registre du commerce

soir nous passâmes plusieurs heures dans la petite salle de séjour des Kirrmann, à parler de l'ancien temps. Nous regardâmes les vieilles photos d'un album et s'éveillèrent en moi les souvenirs du passé, de jours heureux et malheureux...

Mon ami me montra alors un livre merveilleusement relié, une chronique familiale, écrite par un certain Rosenstiel, son grand-père du côté maternel, recopié à la machine par le frère de mon ami, en plusieurs tomes, reproduits chacun en cinq exemplaires.

Ce livre me plut beaucoup, si bien que me vint l'idée d'en faire autant avec les œuvres que « Henri » avait laissées derrière lui. Je venais justement, deux semaines auparavant, au cours d'une visite matinale tout aussi inhabituelle, de feuilleter pendant des heures, aussi belles que douloureuses, ces manuscrits, qui depuis de longues, longues années, dormaient dans une armoire chez mon frère Julien. »¹⁷.

D'emblée, Samuel inscrit donc l'édition des écrits singuliers de son frère, dans un genre familial, celui de la chronique familiale, et, les publiant soigneusement en un volume relié, il se met dans les traces des Kirrmann, dont les écrits de Henri nous apprennent qu'ils ne sont pas seulement des amis de Samuel mais aussi de toute la fratrie Becker, Henri faisant leur connaissance précisément au moment où il rédige son journal, entre 1904 et 1906¹⁸.

¹⁷ « Es war in den ersten Tagen des Monats Januar. Die ganze Zeit hatte ich, wie schon so oft in letzter Zeit, kaum zwei Stunden geschlafen. Da sprang ich plötzlich mit einem Rucke aus dem Bette, nahm den ersten Früh-zug und war schon um ½ 8 Uhr in Strassburg. Ich besuchte dort meine alten Freunde und am Abend sassen wir einige Stunden im trauten alten Stübchen am Gerbergraben im Hause Kirrmann und sprachen von alten Zeiten. Wir betrachteten im Photographie-Album die alten Bilder, und liebe Erinnerungen an frühere Zeiten, an frohe und wehvolle Tage, wurden in mir wach.

Da zeigte mir mein Freund ein wunderbar gebundenes Buch, eine Familienchronik, die von einem gewissen Rosenstiel, einem Grossvater mütterlicherseits geschrieben und von dem Bruder meines Freundes in Maschinenschrift kopiert, und in mehreren Bänden in je fünf Exemplaren herausgegeben wurde.

Dieses Buch gefiel mir sehr, und da kam ich urplötzlich auf den Gedanken, die hinterlassenen Werke « Henris » in derselben Weise zu veröffentlichen. Ich hatte mir diese Manuskripte, die schon so lange, lange Jahre in einem Schranke meines Bruders Julien schliefen, schon 14 Tage vorher gelegentlich eines ebenso ungewöhnten Morgenbesuches geben lassen und hatte schon viele schöne und auch wehmutvolle Stunden bei der Durchsicht erlebt. ». Henri Becker, *Hinterlassene Werke*. Gesammelt und herausgegeben von S. Becker im Frühjahr 1936, p. 1-2.

¹⁸ Inséré dans l'exemplaire que nous avons pu longuement parcourir grâce à la confiance de Claude Lévy, un carton précise :

Le travail effectué par Samuel à partir des écrits de son frère est particulièrement soigneux : lui aussi a recopié (ou fait recopier) le texte à la machine, rajoutant à la main les mots en grec ancien et en l'hébreu qui parsèment le journal et la correspondance de son jeune frère, insérant des reproductions de photos et des dessins. Il a également composé un arbre généalogique de son crû. Dans l'introduction, il s'explique sur les principes qui ont présidé à sa sélection des manuscrits, et il précise que les lettres sont publiées avec l'accord des destinataires, anonymisés à l'aide d'initiales, bien que la lecture du journal permette facilement de restituer non seulement leur identité mais les relations entretenues avec le jeune homme. L'anonymisation paraît d'autant plus vaine que, si Samuel ne précise pas à combien d'exemplaires ce volume a été reproduit, il est bien entendu qu'il est destiné, à l'instar de la chronique familiale des Kirrmann, au cercle des proches. De fait, je suis infiniment reconnaissante à Claude Lévy de m'avoir confié temporairement ce chef d'œuvre inconnu. Lui-même l'a reçu de sa cousine (Blanche Becker, belle-fille de Julien Becker), au bout d'une chaîne faite de parents et d'amis (les Kirrmann), qui le relie ainsi à son oncle Samuel, que Claude a un peu connu avant-guerre. A sa connaissance, il en existe un autre exemplaire, conservé par sa cousine germaine Maud Spira, fille cadette de Robert.

Samuel indique à la fin de l'introduction la date et le lieu de sa rédaction. Le fait de la situer à Mulhausen, et non à Mulhouse, est parfaitement logique dans un texte rédigé en allemand. Le traducteur hésiterait : ainsi, comment rendre « Stübchen », qui renvoie à une organisation particulière de l'espace du foyer en Alsace et dans le monde germanique ? en revanche, il n'aurait pas de mal à transposer le nom de la rue des Kirrmann dans la toponymie contemporaine de Strasbourg : depuis la libération de 1918, et à l'exception des années d'Occupation de la Seconde

Ce volume * était en possession d'Albert Kirrmann, Professeur de Chimie émérite et connu, Ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Strasbourg, Ancien Professeur à la Sorbonne, Ancien Directeur adjoint de l'Ecole Normale Supér, qui nous l'a remis en janvier ou Février 1974, peut-être parce qu'il ressentait les premiers signes de la grave maladie, à laquelle il devait succomber le 3 Octobre 1974 dans sa 75^e année.

Il avait perdu sa femme, son fils et un petit-fils !

Les parents d'Albert Kirrmann, Mr et mme Emile Kirrmann, dont nos parents Julien et Laure avaient été les locataires de 1908 à 1920 au 61, rue du Fossé-des-Tanneurs à Strasbourg, et lui-même étaient de grands amis de notre famille, particulièrement de l'oncle Sam, de l'oncle Alfred Weil et d'Edmond Strauss

Georges et Blanche Becker, 16 rue du 22 Novembre Strasbourg

*expl remis le 18/9/81 à Jean Spira, Porrentruy

Guerre mondiale, les Gerbergraben ont été rebaptisé Rue du Fossé des Tanneurs, qui en est l'exacte traduction. On y reviendra plus loin : en réalité, les problèmes de traduction n'existent probablement pas pour Samuel, dont l'entreprise éditoriale traduit au contraire un parfait bilinguisme : fonctionnant en français aussi bien dans ses activités professionnelles que dans le cercle familial, il repasse à l'allemand, dès lors qu'il a affaire au passé impérial, qui est aussi son passé intime.

Mais en réalité, est-ce si simple ? Quelle est, au fait, la place de l'allemand dans la vie quotidienne de Samuel en 1936 ? et celle de l'alsacien, en 1936 mais aussi trente ans plus tôt, quand le jeune Henri noircit des pages entières dans la langue de Goethe ? A écouter ses neveux, Samuel, français, parle français. Il n'est même pas question d'accent. Leurs souvenirs, sur ce point, ne peuvent nous éclairer.

L'usage exclusif de l'allemand par Samuel dans cette édition privée de 1936 correspond-elle à un immense accès de nostalgie, ou lui est-elle tout simplement très naturelle, encore très quotidienne en ce milieu des années 1930 ? Et dans quelle mesure le fait d'opter pour l'usage exclusif de l'allemand rétrécit-il le cercle des proches, interdisant aux plus jeunes de la famille de pénétrer, sinon avec difficulté, dans les méandres du souvenir des « temps passés », dont on peut au contraire parler des heures entières chez ces bons amis, les chers vieux Kirrmann ? L'auteur du petit mot qui accompagne l'exemplaire que nous avons eu la chance d'explorer insiste, on l'a vu, sur le curriculum vitae exemplaire d'un membre de l'élite républicaine française, Alfred Kirrmann, mais en quelle langue Samuel et ses vieux amis se sont-ils remémorés les temps anciens en cette soirée de 1936 ? Quelle que soit la réponse, c'est bien en allemand qu'Henri Becker écrivait à Mme Kirrmann dans les premières années du XXème siècle.

Contrairement aux Becker, les Kirrmann ne sont pas juifs mais protestants et il n'est pas indifférent que l'idée de perpétuer le souvenir du passé à travers les écrits de Henri, fils, tout comme Samuel et Julien –sans oublier leur sœur Zélie - , du cantor de la synagogue d'Obernai, lui soit venue chez ces bons vieux amis de la famille. En réalité, l'ensemble des écrits édités par Samuel respirent cette tension entre une identité juive soigneusement cultivée, Henri étant d'abord destiné à devenir rabbin, et la rébellion du jeune homme, avide de se fondre dans une modernité laïque, et fortement germanique, à l'instar sans doute de Samuel, qui a pu laisser les traces d'un portrait en creux de lui-même jeune homme, à travers ce qu'en dit son propre frère dans les entrées de son journal, dans sa correspondance, et en particulier dans les lettres que Henri lui adresse, peu de temps avant sa mort. Il est tout autant possible que cette tension entre judaïté et monde laïc, en réalité un monde chrétien allemand, ait aussi été éprouvée par leur frère aîné, Julien, dans une moindre mesure cependant puisque Julien et Samuel furent voués d'emblée à des destins laïcs, l'un dans la librairie, l'autre

comme architecte. Habitant Strasbourg, les Kirrmann incarnent l'émancipation vis-à-vis du judaïsme paternel. Ils représentent une culture savante et laïque, germanique donc, transplantée dans un paysage alsacien auxquels tous semblent profondément attachés.

L'identité juive est au contraire liée à la maison paternelle et à la Kleinstadt, qu'il faut quitter pour s'émanciper, sans trop s'éloigner toutefois, tant la Kleinstadt est aussi le lieu idyllique, le berceau familial, et le cadre quotidien des échanges affectifs les plus profonds.

La famille est au moins aussi omniprésente dans les écrits « sur le vif » du jeune Henri que dans la description rétrospective offerte par un Pierre Lévy déjà âgé. Elle n'en a pas pour autant les mêmes contours : Pierre Lévy évoque rapidement ses parents, ses frères et sœurs, et aussi, plus lointainement, des oncles suisses. Voilà la famille telle qu'on doit communément la concevoir pour un public français ordinaire de la fin du XX^e siècle. Pierre Lévy s'abstenant de raconter les mariages de ses frères et sœurs, il ne dit rien du coup de la densité du réseau de parenté qui fait pourtant aussi bien le quotidien que l'extraordinaire de ces familles alsaciennes. En revanche, cette parenté surgit régulièrement dans les entrées du journal de Henri et se fait au mieux sentir dans les lettres envoyées entre cousins que Samuel a choisi de reproduire. C'est aussi cette parenté qui donne sa forme fascinante aux arbres généalogiques représentant mariages et descendance jusqu'à la génération de Pierre Lévy, et que décrivent tout simplement ses neveux dans leurs propres souvenirs de l'entre-deux guerres, croisements multiples le plus souvent impossibles à suivre pour le profane.

Au début du journal, qui commence le 2 avril 1904 pour s'achever le 27 septembre 1906, Henri vit donc chez ses parents à Obernai, c'est à dire Oberehnheim, mais il est souvent à Sélestat, ou plutôt à Schlettstadt, de même que « Sélestat » rend parfois visite à « Obernai ». « Sélestat », ce sont ses oncles et tantes, des grands parents, des cousins et cousines. C'est aussi le lieu où se déroulent ses dernières années de scolarité dans le secondaire, après avoir fréquenté le collège d'Obernai. Or, ceux de Sélestat sont aussi les parents de Claude Lévy du côté maternel, puisque sa mère Jeanne Weill, née en 1893, et encore une petite fille entrant dans l'adolescence en ces années 1905-1907, en fait partie. Autrement dit, Claude Lévy est parent des Becker par son père ET par sa mère.

Il est aussi question parfois de ceux d'Ottrott, jolie commune à 5 km d'Obernai, où habite la sœur d'Henri, Zelig, née en 1880, qui a épousé Nathan Levy, boucher de profession. Leur première fille, Blanche, est née le 27 février 1904 et Henri lui dédicacera le 4 avril 1904 un poème plein de tendresse. La veille, à l'entrée du 3 avril 1904, précisant qu'il s'agit du dimanche de Pâques – celui des Chrétiens –, il ainsi décrit une de ces retrouvailles : « 1.35 : ceux de Sélestat au grand complet. Visite de Tante Celma, Tante Reine, Laura, Jeanne. Avec Maman, Julien, Samuel, Louise Blum et ceux

de Sélestat à Ottrott. Bessele ?. Une gamine adorable. Bien bu, bien mangé. Nathan est le type le plus sympathique au monde, le cœur on ne peut plus droit. Départ à 6 heures. Arrivée à 7.15.7.40-7.50 dans les ?. 8.30-9 heures : dîner. Assis à table serrés comme des sardines. Papa sait vraiment bien imiter Maman (S'esc ne genüg Platz am Teschbreit). C'est sa manière de ne pas être trop délicat et de ne pas se contrôler dans ses expressions. Oppositionnel et opiniâtre dans la dispute, comme l'affaire Serviette le montre. Mais il ne pense pas ce qu'il dit. La coquille est rugueuse, le noyau est bon. 9.15 à la gare. Julien part à 9.35. Retour. 10 heures à nouveau à la gare. 10 h16 ceux de Sélestat et Samuel s'en vont. Me couche. »¹⁹

En ces années 1905-1906, Samuel est sans aucun doute le plus proche des frères du jeune Henri, ils passent beaucoup de temps ensemble, saisissent la moindre occasion pour excursionner, à vélo, à pied et en train, dans toute la région. L'entrée d'Henri à l'Université les rapproche plus encore, puisque les deux frères habitent ensemble dans la même pension, d'abord à Strasbourg²⁰ puis à Munich. Architecte, Samuel a été embauché par la Poste à Strasbourg en 1904²¹, il semble aussi s'occuper de la construction d'une villa à Andlau²², de la poste de Guebweiler au printemps et à l'été 1905²³.

Les affinités entre cousins ne semblent cependant pas moins fortes qu'entre frères. Avec son cousin Alfred, né un an avant lui et qui mourra à la guerre de 1914, un cousin qui est aussi le frère de Jeanne

¹⁹ « 1,35 kommen Schlettstadter in voller Stärke. Tante Celma, Alice, Tante Reine, Laura, Jeanne, zu Besuch. Mit Mama, Julien, Samuel, Luise Blum und Schlettstadter nach Ottrott. Bessele macht sich unbschr ?e. Sehr herziges Mädcl. Essen und Trinken gut. Nathan ist der beste Kerl von der Welt, so recht von Herzen gut. 6 Uhr Abreise. 7,15 Ankunft. 7,40-7,50 in die Aumerschüle. 8 1/2-9 Uhr Abendessen. Sitzen gedrängt wie Heringe am Tische. Pann kann Mama wirklich schön nachahmen (S'esch ne genüg Platz am Teschbreit). Es ist so seine Art nicht besondere delikat zu sein und sich in seinen Auesserungen nicht zu mässigen. Sehr oppositionnell und hartnäckig im Dispute, wie Affaire Serviette zeigt. Doch et denkt nicht so wie er spricht. Schale sehr rauh, Kern gut. 9 ¼ an die Bahn. Julien fährt 9,35 fort. Wieder zurück. 10 Uhr wieder an die Bahn. 10,16 fahren Schlettstadter und Samuel fort. Lege mich zu Bett. », Henri Becker, *Hinterlassene Werke*, p. 20-21 (entrée du 3 avril 1904).

²⁰ Henri loge d'abord Schildgasse 8, et prend ses repas chez la veuve Weyl, Kinderspielgasse (40 M ohne Weine), à deux pas de la cathédrale, entrée du 25 octobre 1906, p. 105 puis, l'hôtesse se montrant trop avide de toucher la pension, très vite, avec Samuel, dans la Schreiberstubgasse 3, il et les repas dans la Pension Wolff, Kronenburgerstrasse. Entrée du 5 décembre 1905, p. 107.

²¹ « Samuel ist jetzt am Postbauamt in Strassburg angestellt » (entrée du 5 avril 1904)

²² entrée du 7 septembre 1904, p. 39 et du 20 novembre 1904 p. 41 (Samuel ist seit 15. November wieder in Strassburg. Seine prachtovolle aber eigentlich einfache Villa ist beendet. »

²³ jeudi 18 mai 1905, p. 98, 25 octobre 1905, p. 106.

Weil et donc un oncle que Claude n'a pas connu, Henri se rend au Haut-Königsburg, au grand dam de tante Reine puisque le repos du sabbat a été enfreint²⁴.

Henri peut aussi leur écrire de longues lettres, pleines de connivence, de même qu'il fait lire à certains membres de la famille ses écrits, des pièces ou des poèmes composés dans l'ennui d'une scolarité apparemment aussi morne qu'aisée. Samuel semble son principal destinataire, à qui il fait lire aussi bien des pastiches qu'une tragédie dont ils discutent gravement des personnages, mais il est sans doute aussi sollicité par des membres de sa famille pour écrire des vers de circonstances, ainsi d'un compliment écrit pour le mariage d'un oncle Léopold²⁵.

Cette circulation d'écrits traduit une familiarité fondée au moins en partie sur un background intellectuel élevé, qu'il ait ou non été sanctionné par les diplômes. En ce qui concerne le jeune Henri, les matières étudiées attestent d'une formation très largement minoritaire dans la population qui l'entoure, tout en étant caractéristique des Humanités allemandes au tournant du XX^e siècle : les langues anciennes, le latin et le grec, et, en tant que langue vivante étrangère, le français. Il s'agit là d'une discipline dépourvue de tout contenu, à lire le jeune Becker, qui n'évoque que des exercices de traduction ennuyeux sans jamais citer un seul auteur²⁶. L'allemand au contraire est la langue de Goethe, de Schiller, de Heine et de Nietzsche, dont il devient au fil des mois et alors que sa vocation d'écrivain s'affermir, de plus en plus intime. L'allemand est aussi la langue d'un second cercle, celle des références littéraires citées comme une blague et des livrets d'opérettes entendues à Strasbourg, les *Bruder Strabinger* par exemple. Jusqu'à l'Abitur, le jeune Becker étudie aussi la philosophie, le chant, le dessin, les mathématiques et la physique, les sciences naturelles. Au moment du grand choix, une fois rejetée la formation de rabbin, il souhaite même se spécialiser à l'Université dans les mathématiques puis la Chimie et les sciences naturelles.

Le collège d'Obernai et le lycée de Sélestat sont les lieux où Henri Becker passe le plus clair de son temps, entouré de professeurs qui le font bailler d'ennui et de camarades qu'il semble pour la plupart prendre de haut. La synagogue d'Obernai n'en est pas moins longtemps restée présente, puisque Henri suit quotidiennement le rabbin dans la prière et apprend depuis l'âge de six ans avec Monsieur Bloch la langue et l'histoire des Hébreux²⁷. En réalité, la formation du jeune Henri combine la fréquentation d'enfants chrétiens et des enseignements spécifiques à sa confession : placé à un âge très tendre dans la salle d'asile tenue par les sœurs qui lui apprennent à écrire, il fréquente

²⁴ entrée des 15-16 avril 1904, p. 27-28

²⁵ entrées 5 avril 1904, p. 24 et 14 avril 1904 p. 27, et le poème « Zum Hochzeitstage des Onkels », p. 340.

²⁶ Une référence unique à Zola, parmi ses lectures du printemps 1905, p. 82.

²⁷ Entrée du jeudi 18 mai 1905, p. 89.

ensuite à partir de l'âge de 5 ans et demi l'école élémentaire israélite de « Herr Lévy » avant d'entrer au Progymnasium d'Obernai en septembre 1896, à la veille donc de ses 9 ans (lui-même est né le 7 novembre 1887) puis le lycée à Sélestat, déjeunant chaque jour d'abord chez Simon Weil, puis chez Tante Reine – à l'exception des vendredis. Parallèlement, il suit à Obernai les cours de religion de Herr Dr. Bloch, le rabbin d'Obernai, « depuis l'enfance chaque semaine deux heures, d'abord des traductions dans le Pentateuque, puis le Pentateuque avec Rachi puis Mischrech », auquel s'ajoute un enseignement quotidien du Talmud lorsqu'il s'oriente vers le rabbinat.²⁸ Le journal de Henri reproduit par son frère Samuel permet précisément de suivre le cheminement intellectuel du jeune homme qui finit par renoncer à cette vocation de Rabbin, tout en conservant intactes sa reconnaissance et son admiration pour le rabbin.

La synagogue et l'école hébraïque ne sont évidemment pas les seuls lieux où la foi hébraïque fait le quotidien de Henri. Dans la maison du kantor, le respect du rituel est exigé, même si le père maugrée contre le manque de recueillement des enfants au moment du Seder²⁹.

Henri semble passer par plusieurs phases dans la perception de cet univers familial. « Quelle différence entre les Seder d'hier et d'aujourd'hui » s'écrit-il à propos d'une cérémonie familiale qui transporte généralement au sommet de l'attendrissement toute description d'une enfance juive traditionnelle. « Autrefois j'avais peine à attendre le moment où, assis côte à côte sous la lumière intime de la lampe, nous chantions pieusement les chants parfois tristes parfois gais de la Hagada. Aujourd'hui indifférent et tout au plus railleur. L'absence de foi est un malheur (?) »³⁰

On ne sait ce qui, de ce parcours intellectuel, est commun aux enfants du kantor. Samuel en tous les cas reproduit les entrées du journal de son jeune frère faisant écho aux disputes qui s'instaurent régulièrement entre Samuel et son père : « Dans notre maison le combat fait rage entre une vision ancienne et une vision nouvelle du monde. Samuel est assez impitoyable à cet égard et livre sa

²⁸ Entrée du 13 février 1905, p. 58, 68, 73, 78. « Bei Herrn Bloch nahm ich von Kindheit an jede Woche zwei Stunden, zuerst Uebersetzen im Pentateuch, dann Pentateuch mit Rachi, dann Mischrech. ;;; Von Obersekunda an nahm ich täglich bei unserem Rabbiner Stunden in den Talmudfächern ».

²⁹ entrée du 13 février 1905, p. 70.

³⁰ « Welch ein Unterschied zwischen früheren und jetzigen Sederabenden. Früher konnte ich kaum die Zeit erwarten, wo wir bei traulichem Lampenscheine einträchtig bei einander sassen und frommen Herzens die bald traurigen bald frohen Gesänge der Hagoda sangen. Jetzt gleichgültig und höchstens spottsüchtig. Der Unglaube ist in gemüthlicher Beziehung ein Unglück. » entrée du 24 avril 1905, p. 83. Cf. trois chants du Seder des Juifs d'Alsace étudiés par F. Raphaël et R. Weyl avec des enregistrements en hébreu et en judéo-alsacien : <http://judaisme.sdv.fr/traditio/pessah/3chants/3chants.htm>

pensée sans fard. Papa, naturellement, totalement partial dans ses vues, repousse vigoureusement les pensées modernes. »³¹

Il est également certain que Samuel incarne pour son cadet Henri une forme d'affirmation adulte et d'émancipation du modèle paternel, dont la cigarette, pratique impie, serait l'emblème, consommée dans la paresse ou au cours d'une grave discussion entre deux marches dans les forêts vosgiennes. C'est même sur une histoire de cigarettes que se clôt la correspondance de Henri, puisque Samuel a choisi de terminer le recueil de correspondance par une lettre que son jeune frère lui adresse pour mettre un terme à une brouille, songeant à lui envoyer une cassette remplie de ces « fillettes » sagement alignées....qu'il finit par consommer une à une³²

Qu'en était-il des cousins de Sélestat dont les parents, sans préjuger de leurs sentiments religieux, n'étaient pas aussi fortement arrimés à la synagogue, puisque leur père, Charles Weil, est boucher, ainsi que Léopold Weill, également installé à Sélestat ? Claude Lévy, petit-fils du même Charles, m'a raconté que le meilleur client de son grand-père maternel, était le curé de Sélestat (qui devait en réalité en compter plusieurs), bien que la viande vendue par Charles ait été kasher. On verra cependant qu'il associe ce grand-père paternel à l'image d'un homme profondément pieux et pratiquant.

De même, la judaïté n'est pas bien présente dans les lettres aux cousins cousines, sans en être totalement absente. En décembre 1904, elle prend cependant une autre tonalité, lorsque Henri parle à sa cousine Laure Weil, la fille de Charles Weil le boucher de Sélestat, non pas de religion mais de ses vues sur le sionisme, lettre écrite comme toutes les autres en allemand mais datée selon le

³¹³¹ « In unserem Hause tobt ein gewaltiger Kampf zwischen Alter und neuer Weltanschauung. Samuel ist ziemlich rücksichtslos in dieser Beziehung und gibt seinen Gedanken offen Ausdruck. Papa natürlich, vollständig in seinen Anschauungen befangen, weist die modernen Gedanken heftig zurück. » entrée du 24 avril 1905, p. 83. Henri a aussi raconté une autre confrontation entre Samuel et son père, qui remonte à plus loin : « Jomkippur Morgen assen wir nach dem « Trudele » mit grossem Appetit und ungeheurem « Manen » Kaffee mit Kuchen. Uebrigens fällt mir bei dem Worte « Trudele » eine Geschichte ein. Samuel erzählte eines Abends zu Tisch vom Schferblasen und gebrauchte dabei zufällig das Wort « Trudele ». Unter entsetzlichem Zorne fasste Papa einen halben Brotlaib und warf ihn Samuel an den Kopf. Im zornigen Greifen hatte er zuerst ein « Confitureglas » in die Hand bekommen und es zerschlagen. ». 13 février 1905, p. 71.

³² « Ich selbst wollte dir vor einigen Wochen ein Kästchen Zigaretten schicken. Ich erwog den Entschluss in meinem Kopfe oft hin und her. Als ich wieder einmal in mächtigem Zwiespalte vor dem Kästchen stand und die kleinen Dinger so herzlich und schamhaft, wie kleine Mädchen eine Sekunde nebeneinander liegen sah, da nahm ich die erste, rauchte sie und – du kamst um deine Zigaretten (sic). » Lettre à S.B., été 1907, p. 327.

calendrier hébraïque et agrémentée dans la marge d'une inscription en hébreu. Henri se déclare favorable au sionisme, sans qu'on sache là encore s'il s'agit pour la famille d'un terrain d'affrontements brûlant ou d'une lubie propre au nouvel agnostique³³.

Le dernier paragraphe de la dernière lettre éditée par Samuel, qui date de l'été 1907 et que nous avons déjà évoquée, résume peut-être au mieux le type de familiarité profonde qui unit à la fois les frères et les cousins au sein d'une même génération. Henri, s'adressant à son cher aîné, lui raconte : » Edmond³⁴ est couché sur son lit et étudie la philologie, c'est à dire, à ce que j'en vois, qu'il dort. Bon, on ne saurait en vouloir au pauvre garçon à qui on a demandé de chercher à quelle page et combien de fois Sophocle a utilisé le datif.

Ecris moi vite et beaucoup

Ton Henri »³⁵.

L'expérience commune des études à l'université autour de matières qui n'ont plus rien à voir avec leur judéité (même si l'étude des langues anciennes a longtemps été associée à celle de l'hébreu), et dans le même temps le partage d'un même toit dans la grande ville, pour ces jeunes gens issus de la Kleinstadt alsacienne, c'est à dire l'expérience partagée de la déjudaïsation, constitue, à cette génération, de toute évidence, un lien très fort. Ajoutons que Henri, très attaché à l'idée, typiquement allemande, de confrérie étudiante, doit aussitôt convenir que, « étant donné les conditions terribles, moyenâgeuses, qui dominent encore », la seule confrérie qui lui soit ouverte à Strasbourg est celle des Etudiants juifs³⁶.

Alors que les jeunes gens en ce début du XX^e siècle sont ainsi à la fois ravis et contraints de se fréquenter entre eux (et donc pour l'essentiel entre cousins), le destin des cousins et des cousines est tout autant de se marier dans l'entre-soi. A en juger certaines entrées du journal et certaines lettres, le périmètre extrêmement restreint des possibles ne signifie pas forcément, uniformément, de tristes mariages de raison. Des idylles se nouent, qui aboutiront, ou non, au mariage.

³³ Lettre à L.W., Obernai décembre 1904, p. 282-285.

³⁴ Il s'agit du cousin Edmond Strauss.

³⁵ « Edmond liegt auf dem Bette und studiert Philologie d.h., wie ich eben sehe, er schläft. – Na, man kann das dem armen Manne, der zu untersuchen hat, auf welcher Seite und wieviel Dativs bei Sophocles vorkommen, nicht verdenken.

Schreibe bald und viel

Dein

Henri ». Lettre à S.B., été 1907, p. 328.

³⁶ « Verein Jüdischer Studenten » (V.J.St.), entrée du 25 octobre 1905, p. 107.

Henri fait ainsi allusion à un premier conflit lié à un mariage : sa mère fait une véritable crise de nerfs, heureusement apaisée par le kantor, à la suite de l'interdiction prononcée par le rabbin au sujet du mariage de sa fille Zelig avec Nathan Lévy. Une solution est cependant trouvée : « après qu'a été conclue la clause honteuse, selon laquelle Herr Levy devait confirmer que Nathan n'était pas son fils, les fiançailles ont pu avoir lieu le dimanche 1^{er} février 1903 ».³⁷

La grande proximité généalogique ne va pas non plus sans poser des problèmes. Le mariage de Julien avec une de « ceux de Sélestat », Laure Weil, dont Henri semble également, on l'a vu, avoir été proche, unit deux jeunes gens qui sont cousins germains par leurs mères, et là encore, cette proximité fait débat, mais pour finir, ne sera pas un obstacle, tant l'inclination des deux semble forte et ancienne.

Le mardi 30 novembre 1904, resté chez sa tante Reine en raison d'une migraine, Henri participe à une conversation qu'il décide d'immortaliser : « En souvenir pour Julien et Laure, je souhaite fixer ici par écrit la conversation qui a eu lieu à 3 heures : Tante Reine déclare que Luise Blum serait un parti convenable pour Julien. Laure et moi déclarons : « non » (Laure en protestant de manière convaincante et convaincue). Laure va dans la « Metz » (?) Tante Reine m'interroge sur les relations de Julien. Je lui donne autant d'informations que je peux. Sur ces entrefaites entre Laure. Tante Reine répète son avis sur Luise Blum. Je déclare sur le ton de la plaisanterie : « pourquoi ne pourrait-il pas épouser Laure ». Tante Reine **fait non avec la tête** et dit que sa fille ne se mariera jamais dans la famille. Nous la détournons de ce préjugé. Tante Reine me dit à moi seul, que Julien lui plaît tout à fait mais qu'elle n'aurait jamais cru qu'un mariage aurait lieu au sein de la famille. Elle sait depuis longtemps, par Tante Adèle, ce qui se passe entre Julien et Laure. C'est justement pour cette raison qu'elle a rejeté nos demandes (question d'honneur). Laure est heureuse.

Je raconte à Maman l'histoire de Julien et de Laure, dont elle a seulement eu vent. Elle se déclare elle aussi satisfaite. Je souhaite vraiment plein succès à Julien et Laure. Il y a deux ans je n'aurais jamais cru à la réalisation d'idées dont Laure ne cessait de m'abreuver. Maintenant elles sont toute proches, de manière très concrète. Julien ne saurait prendre meilleure épouse que Laure. Bonne, intelligente, charmante, capable, belle, Laure réunit toutes les vertus et qualités. Moi aussi j'ai vraiment, vraiment, peut-être trop, aimé Laure. Paroles de petit-bourgeois (Biedermaier). »³⁸.

³⁷ « Nachdem die schändliche Klausel, dass Herr Levy bestätigen müsste, dass Nathan nicht sein Sohn sei, abgemacht war, konnte Sonntag den 1. Februar 1903 die Verlobung stattfinden. » entrée du 13 février 1905, p. 63.

³⁸ « Zur Erinnerung für Julien und Laure will ich das Gespräch das um 3 Uhr stattfand, hier aufschreiben : Tante Reine erklärt, Luise Blum wäre eine passende Partie für Julien. Laure

A l'occasion des noces de leur frère avec cette cousine germaine tant appréciée, Henri et Samuel font œuvre commune ; le plus jeune se lance dans la rédaction d'un long discours, d'une vingtaine de pages, qu'il envoie à son aîné. Celui-ci l'agrée de plusieurs de ses dessins. Henri promet à Madame Kirrmann de lui en envoyer un exemplaire³⁹. Samuel a reproduit le discours dans le volume de 1936. On y lit la satire du destin du futur marié, qui dut faire rire aux larmes les convives.

Julien Becker, contrairement à son frère Samuel, et Laure, contrairement à sa petite sœur Jeanne, la mère de Claude, n'ont pas été déportés à Auschwitz et Claude a longtemps fréquenté le libraire de Strasbourg et son épouse, c'est chez eux qu'il a appris l'identité de celui qui avait dénoncé ses parents à Lyon à la fin de l'Occupation, après que Julien a écrit en 1946 au juge d'instruction qu'il soupçonnait la bande à Gueule Tordue. C'est encore chez eux que Claude et sa femme Juliette, revenus du Maroc, fréquenteront le fils du couple, Georges, cousin de Claude, né en 1908, qui a repris la librairie, et sa femme, Blanche Schwartz, ainsi que leur fils Jean-Charles, disparu accidentellement à l'âge de 18 ans.

Dans l'armoire de Julien, Samuel a aussi retrouvé plusieurs poèmes et compliments dédiés à « notre grand-mère », à la petite cousine Jeanne, la future mère de Claude⁴⁰, à son père Benjamin le kantor, et à sa propre mère.

und ich erkläre : Nein. (Laure mit überzeugendem und überzeugtem Proteste). Laure geht in die « Metz ». Tante Reine fragt mich nach den Verhältnissen von Julien ? Ich gebe ihr soviel ich kann Aufschluss. Unterdessen kommt Laure herein. Tante Reine wiederholt ihre Meinung von Luise Blum. Ich erkläre im Scherz : « Warum könnte er denn nicht Laure nehmen ». Tante Reine schüttelt unter Jasagen verneinend das Haupt und sagt, sie würde nie in die Familie heiraten. Wir reden ihr dieses Vorurteil aus. Tante Reine sagt mir allein, Julien gefalle ihr ganz gut, doch hätte sie niemals geglaubt, dass eine Familienheirat passieren würde. Sie wüsste schon längst von Tante Adèle, was mit Julien und Laure vorgehe. Gerade deshalb habe sie unsere Anträge, die sie erhalten habe (Ehrenrettung), zurückgewiesen – Laure ist glücklich.

Ich erzähle Mama die Geschichte von Julien und Laure, von der sie nur wenig Ahnung hat. Sie erklärt sich ebenfalls zufrieden. Ich wünsche Julien und Laure, dass sie es einmal recht gut bekommen. Vor 2 Jahren hätte ich noch nicht an die Verwirklichung der Ideen, die Laure mir jederzeit vorplapperte, geglaubt, jetzt sind sie aber recht greifbar nahe gerückt. Julien kann keine bessere Frau als Laure erhalten. Gut, gescheit, frei, liebenswürdig, tüchtig, schön, alle Tugenden und Vorzüge sind in Laure vereinigt. Auch ich habe Laure recht, recht lieb, vielleicht oftmals zu lieb gewonnen. Biedermaierrede. » entrée du mardi 30 novembre 1904, p. 52-53.

³⁹ Lettre à Mme K., 7 septembre 1906, Obernai, p. 307.

⁴⁰ An Jeanne Weil, p. 349. Le poème est non daté mais date probablement des premières années de Jeanne, Henri saluant l'intelligence précoce de la petite fille, Jeannele Weil.

L'allemand semble ainsi de règle dans ces événements familiaux, du moins dans la forme écrite de l'oralité que constitue le temps du discours- on pourrait dire péroration-, comme il l'est dans l'évocation de l'univers familial, celui du maître boucher, ou celui de la synagogue dans laquelle officie son père depuis 50 ans :

« Yeux de feu, barbes noires,

Lèvres épaisses, nez courbés,

Oh ! véritablement, je les aime,

Ceux-là, mes frères (meine Stammgenossen) ! »⁴¹

Benjamin le cantor psalmodie en hébreu et son fils nous le restitue dans la langue et le rythme du vers allemand :

« Depuis 50 ans il se tient face à Dieu

Depuis 50 ans il chante

Tantôt d'une voix basse et tremblante

Tantôt dans un chant joyeux et sonore

Depuis 50 ans il porte

Au puissant Jehovah

Sa joie, sa douleur.

A chaque fois, le cœur brisé, il descend de l'Almemor,

Dans ses yeux sombres pleins de douleur,

Git le monde profond, profond.

Maintenant il se met à chanter

Doucement, doucement, en tremblant, douloureusement

Et un souffle doux et triste frôle les noirs chefs des Juifs »⁴²

⁴¹ « Feueraugen, schwarze Bärte, /Dicke Lippen, krumme Nasen. / Ach. « fürwahr, ich liebe sie, /Diese meine Stammgenossen. » An Benjamin Becker, p. 392

On a dit plus haut les sentiments ambivalents d'Henri vis-à-vis de la synagogue, mais le départ se fait, contrairement à son attente, sans drame. Le père, comme le rabbin, acceptent sa décision et Henri tient le docteur Bloch pour l'homme le plus respectable qu'il connaisse, capable de parler aux croyants comme aux agnostiques, puisqu'il est persuadé que tous finiront par revenir dans la foi.

Henri peut aussi parler de son attachement à sa ville natale en des termes parfaitement généraux, communs à tous les habitants de la Kleinstadt. Par contraste avec Strasbourg, et surtout avec Munich où il éprouvera un violent mal du pays, la Kleinstadt le comble, comme il l'écrit à Mme Kerriman, en septembre 1906, mettant en avant ses sonorités :

« Les cloches de midi sonnent, sons longs et profonds.

On entend le cri des enfants qui s'estompe peu à peu, et puis seulement les coups paresseux d'une hache et le cri agité des oies. La perfection idyllique de la Kleinstadt, comme je l'aime tant. »⁴³

L'Alsace en tant que telle n'est à peu près jamais nommée comme une entité propre, mais ses paysages sont omniprésents, arpentés à la moindre occasion par Henri, le plus souvent en compagnie de Samuel puis bientôt de Mme Kerrimann, parfois aussi d'autres compagnons d'excursions. Le temps des loisirs, de fait, n'est pas marqué par le calendrier hébraïque, mais par celui, commun, des fins de semaine, vacances scolaires, ou encore des fêtes de Pâques chrétiennes. On prend le train, on part à vélo, et on marche, été comme hiver, en direction d'un sommet atteint en quelques heures. Henri ne semble pas personnellement pratiquer le ski, mais il affirme, alors que l'excursion en dehors de la grande ville lui semble le seul moyen de surmonter son cafard munichois, qu'il pourrait tout simplement sabrer, par jalousie, un promeneur revenant de la gare avec ses longs skis. En dehors de l'épisode munichois, les excursions de Henri et de ses compagnons se concentrent sur les terres alsaciennes, qui ne sont pas nommées comme telles, mais par le nom de localités qui forment un

⁴² Fünfzig Jahre steht er schon /Vor dem Angesichte Gottes./Fünfzig Jahre singt er schon/ Dem gewaltigen Jehovah, /Seine Freude, seinen Schmerz. // Jedesmal, zerffosnen Herzens, / Geht herab er vom Almemor./ In den dunkeln Weheaugen, /liegt die tiefe, tiefe Welt. - // Jetzo fängt er an zu singen/ Leise, leise, zitternd, schmerzlich - / und ein schaurig milder Atem/ Streift die schwarzen Judenhäupter. » An Benjamin Becker, p. 393

⁴³ « Die Mittagsglocken läuten in langen, tiefen Tönen. Man hört das verklingende geschrei der Kinder. Nur noch faule Schläge eines Holzhackers und Geschrei von unruhigen Gänsen. So recht das Idyll einer Kleinstadt, wie ich es gern habe. » Lettre à Mme K, Obernai, 7 septembre 1906, p. 307.

réseau familial à partir du triangle Obernai-Sélestat – Ottrot. Seule la mention d’une virée à Belsen, en Forêt-Noire les conduit- de très peu- au- delà de l’ancienne frontière. Wandervogel et culte de la nature, que Henri prête, un peu moqueur, à Mme Kerrimann, mais qui est clairement le lot de tout son cercle et de lui-même.

Quant à la France, il n’en est jamais question. Quant au français, on l’a dit, il n’apparaît que sous les traits d’une discipline qui ne semble présenter aucun intérêt particulier. Evidemment, la forme extrêmement écrite adoptée par Henri Becker aussi bien dans son journal, dans ses lettres que dans des œuvres destinées plus ou moins clairement à la publication peut masquer des pratiques orales beaucoup plus diversifiées. De fait, il pique, mais si peu, certaines de ses phrases d’un mot, d’une exclamation en français. On ne peut saisir, à sa seule lecture, pourquoi Mme Kerrimann sera appelée uniformément Mme, quand d’autres femmes du même groupe d’amis auront droit au Frau.

Racontant avec un peu de forfanterie comment il a su capter les regards d’une jeune Française, croisée sur une colline aux abords de Guebwiller, alors qu’il effectue en compagnie de son frère Samuel et du cousin Edmond une « promenade de minuit », il rapporte les propos de cette dernière à la jeune fille qui l’accompagne : « ils ne peuvent que nous bailler, ces trois ».⁴⁴

De temps à autre, Henri rapporte aussi des propos oraux qui peuvent aussi bien être le patois alsacien parlé par sa mère, qu’une réplique entendue à Munich. Henri se souvient ainsi de sa mère atteinte d’une véritable crise nerfs à l’occasion d’une violente dispute. « Je dus lui donner du schnaps, dont elle se frotta les mains. Elle disait alors « Noch einmal » sc ebs, Kind, un dü hesch ke Mame meh ». ».⁴⁵ Ce dramatique épisode familial tend à prouver que la langue spontanée de la famille, y compris à la génération des parents, n’est ni le français ni l’allemand de Goethe.

En même temps, décrivant, avec un afflux surprenant de détail, la maison paternelle (qui est donc aussi celle de ses frères, Samuel et Julien, et de sa sœur, Zélie), Henri laisse bien paraître des pratiques multilingues et des références culturelles plurielles, qui culminent avec les trois bibliothèques de la chambre des enfants : elles comprennent des livres en hébreux, livres en français, et des livres scolaires (probablement en allemand).⁴⁶

⁴⁴ Entrée du lundi 3 septembre 1906, p. 118.

⁴⁵ Ich musste ihr Schnaps geben, mit dem sie sich die Hände einrieb. Sie sagte damals : « Noch einmal » sc ebs, Kind und dü hesch ke Mame meh » ». entrée du 13 février 1905, p. 62.

⁴⁶ Unser Haus ist dem Auesseren nach noch ziemlich altertümlich gebaut. Die oberen Stockwerke ragen über das Erdgeschoss hinaus. Vor dem Haus befindet sich in Vorbau, der mit Blech gedeckt ist. Früher hatten wir auf ihm ein kleines Gärtchen, später einige Blumentöpfe

Oftmals lagen Rebpfähle auf ihm. Es war für uns Kinder immer eine grosse Freude das Fenster hinauszuspringen und uns auf dem « Dechel » umherzutummeln, ein ziemlich waghalsiges Unternehmen, da links daran der Bach « Die Ehn » vorbeifliesst.

Betritt man unser Haus, so liegt links die « Büchkuch » mit dem feuchten n° 100, dessen Guckloch gegen den Bach oft mit einem Tuche verstopft ist. Rechts geht man die Treppe hinauf und kommt direkt in die Stube. In die Stube ist bemerkenswert der Tisch mit der grossen Schiefertafel(= ardoise), der Secrétaire mit Tintenfass und Armenbüchern, das Tischchen rechts von der Tür, auf dem die hebräische Bücher, « Chumisch », « Dickenle », « Tphilles », « Seipher Chajim », etc zu liegen pflegen und dann das schwarze Tieschen, in dessen Schublade sich Krawatten, Handschuhe, etc, befinden. Von der Stube aus geniesst man die altgewohnte Aussicht auf die Synagoge (langweilige Gebäude, nicht hübsch), auf den altertümlichen Festungsturm mit den Pappeln und Tannen als Hintergrund und dann auf das ehemalige Elektrizitätshäuschen.

Neben der Stube liegt das Schlafzimmer der Eltern, lang mit den zwei nebeneinander stehenden Betten. In der Stube hängen die Gemälde (?) und Drucke von Moses im Kahn, und als Pendant die Königstochter. Josephs Brüder bringen den Rock, zwei Zinntafeln, dass eine ein Adler, das andere ein Sedermahl, etc, etc.

Neben dem Schlafzimmer der Eltern befinden sich unser Schlafzimmer d.h. der Kinder mit der 3 « Bibliothek », bestehend aus hebräischen Büchern, französischen Büchern, Schulbüchern etc. etc. Als wir noch halle versammelt waren, schlief (sic) Julien und Samuel in diesem hinteren Bette, Zelle oben, ich bei Papa und Mama. Jetzt schlafe ich in diesem Bette. Man hat von diesem Bette aus seine schöne Aussicht auf die Decke mit dem historischen Spalte und auf die gegenüber liegende Mauer einen Hauses mit einem Spalte, der einen Kopf bildet.

p. 66 Von der Stube ist ein weiter Weg in die Küche, die früher einen entsetzlichen Holzfussboden hatte. Neben des Wassersteins ist auf einem Wandstege der kupferne « Giesser »

im oberen Stockwerke ist hervorragend das Kinderzimmer, dass die künstlerische Begehung meines Bruders Samuel an den weissen Wänden zeigt. « Eine Scene aus einem Kriege » abgemalt aus einem Buche und dann gegenüber ein Buch mit den Buchstaben S und J auf den beiden Seiten, umgeben von einem Eichenkranz.

Im vollgestopften Salon steht der Marmortisch, die Kommode mit dem Schmuck, in dem ich mit unendlichen Vergnügen umherstöberte, der alte weisse Ofen mit der zerbrochenen Platte. An den Wänden hängt eine Landschaft, die einmal für ewige Zeiten von der « cheischen Gesellschaft » (meine Brüder, Gebr. Gierlich, Gaston Lehmann, Paul Scheyen, etc, ich als passiver Zuschauer) beschäftigt wurde, ein Bild des Moses mit den Gesetztafeln, ein Spiegel mit goldenem Rahmen, ein Bild des montefiore.

Neben dem Salon liegt ein kleines Schlaf zimmer. Die Bühne im zweiten Stockwerke teil sich in Lehmanns Bühne, und in « unsere Bühne ». Von unserer Bühne führt eine Treppe in die « ewerscht Ben ». In der « Lehmanns Ben » steht ein alter Kasten. Ein enges Dachzimmer wurde zur Zeit des laubhüttenfestes als « Sucke » gebraucht.

Que serait-il advenu d'Henri s'il avait vécu jusqu'à la guerre, voire s'il avait, survivant à quatre années de boucherie, connu la « libération » de l'Alsace ? Que seraient devenus ces rêves d'écrivain inspiré par Goethe et par Nietzsche, lui qui avait déjà commencé à envoyer ses feuillets à ? Aurait-il, épousé une parente plus ou moins proche, issue, tout comme lui de la *Kleinstadt* alsacienne, comme le feront la plupart de nos protagonistes à cette génération ? Ces questions valent tout particulièrement pour Samuel et son frère Julien qui ont effectivement connu le passage à la France tout en partageant la même culture qu'Henri, on ne sait dans quelle mesure elles valent pour les enfants Lévy ou les Lorrach dont il sera question plus loin.

Le paradoxe tient à ce que ces centaines de pages d'où affleure une Alsace heureuse ont été écrites par un jeune homme tourmenté, à la santé vacillante, qui s'éteint rapidement, encore étudiant, le 17 juillet 1907 à Strasbourg⁴⁷. A quel point l'univers dont il nous a, par ses écrits, laissé la trace, riche et fragmentaire, est-il commun à ceux qui l'entourent et dont certains sont des protagonistes directs de ce récit ? Il sera à nouveau question de Julien et de Laure, oncle et tante de Claude Lévy, de Samuel bien sûr, mais aussi de la jeune sœur de Laure, Jeanne Weil, la petite cousine à laquelle Henri ne prête qu'une attention distraite, pas toujours très bienveillante puisqu'il semble lui prêter un mauvais caractère, mais à qui il reconnaît, dans une adresse en vers, beaucoup d'intelligence, dont il mentionne encore, à l'automne 1904, la scolarité chez les sœurs, à Sélestat⁴⁸. Jeanne épousera

O Du frohe Kinderzeit. Das harte Herz wird weich, wenn man sich an die frohen Tage der Jugend erinnert, wenn man darauf denkt, wo man sich einst in naiver Sorglosigkeit umhergetrieben hat, wo der kindliche rege Geist in spielender und vernichtender Tätigkeit hauste. Wie innig verknüpft ist doch das Kind mit der Wohnung. Ruft man sich die Kinheit vors Auge, taucht gleich das Vaterhaus mit seinem lieben Räumen auf und die Brust wird weit, und das haerz wird weich und Empfindungen drängen sich auf, die man gar nicht beschreiben kann.

Unser Haus ist ein Eckhaus. Die eine Strassse « Die Marktgasse », die andere, die über die Ehn führt, ist die Schlettstädter Strasse. » entrée du 13 février 1905, p. 64-67.

⁴⁷ Il est enterré au cimetière israélite de Königshofen. Samuel Becker a reproduit une photo de sa tombe...indiquant le 8 juillet comme date de décès du jeune homme. P. 15, 415.

⁴⁸ Cette information apparaît au sein d'un paragraphe dans lequel Henri fait le point sur divers membres de la famille : outre Samuel, revenu à Strasbourg après la construction d'une villa, la tante Marie qui se relève d'une opération et mourra en réalité peu de temps après, « Edmund ist als Stud. Phil (Gr.Lat.) in Strassburg. Grandmamn ist gesund. Onkel Charles, Tante Reine, Onkel Eduard, Müttersholzer ebenso. Jeanne ist in der höheren Töchterschule und muss sich ihrem Gebaren nach noch ändern. Alfred hat seine Lehrzeit bei « Weill frères » vollendet. Laure ist noch das gute, liebe Mädcl wie früher. Julien macht als voyageur bei Rossmann gute Geschäfte. Julien und Laure. Bessele in Ottrott habe ich schon lange nicht gesehen. ». Entrée du samedi 20 novembre 1904, p. 42.

Lucien Lévy, un des frères aînés de Pierre Lévy, peut-être le plus intellectuel de la fratrie. Ils sont les parents de Claude Lévy et tous deux sont morts en déportation.

En revanche, nous n'aurons plus à évoquer Alfred, le frère de Laure et de Jeanne Weill, avec lequel Henri échange, un temps, des lettres comiques, puisque lui est mort en 1915, pendant la Grande Guerre.

Mülhausen/Mulhouse

La Grande Guerre, précisément, n'est pas le fort de notre recherche, en ce qui concerne les Alsaciens. C'est dans les archives en Allemagne que se trouvent très probablement non seulement le curriculum des jeunes gens passés par l'Université mais aussi leurs faits d'armes dans l'Armée impériale, où ils ont d'abord fait leur service militaire puis combattu pour la défense du Kaiserreich. Aucun des enfants rencontrés, de Lucien, d'Alfred, de Robert n'a pu me montrer quoi que ce soit ayant trait à leur père dans la Grande Guerre, ni n'a pu m'en raconter grand-chose. Tout juste sait-on que Robert, dont il sera bientôt davantage question, participa à un Conseil de soldats dans le crépuscule du Reich, en 1918.

On retrouve donc l'ensemble de la fratrie Lévy, au lendemain de la guerre, à Mulhouse.

La fratrie Lévy à Mulhouse

Bientôt, frères et sœurs se marient. Alice, Alfred et Robert se marient même le même jour, le 16 mai 1922, et partent ensemble passer leur lune de miel à Venise. Une blague circule dans la mémoire familiale, prêtant à l'entrepreneuse Jeanne Lévy l'instigation de cette triple prise. Ces noces communes illustrent surtout les liens croisés qui caractérisent, ici comme dans bien des familles, les alliances matrimoniales. La famille Lorrach s'allie ainsi de manière redoublée à celle des Lévy, Alice et Alfred épousant respectivement, mais le même jour, un frère et une sœur Lorrach. Quant à Lucien et Germaine, mariés depuis peu, leurs alliances respectives les lient donc à la même famille dont il a déjà été si longuement question, Jeanne Weil de Sélestat et Samuel Becker, né à Obernai, respectivement cousine germaine et frère de Henri, décédé vingt ans avant leurs noces. Lucien et Jeanne s'étaient ainsi mariés à Sélestat le 6 mai 1920.

L'alliance matrimoniale ne détermine pas pour autant, au moins au quotidien, le cercle des affinités. Tous vivent à Mulhouse mais tous ne se fréquentent pas avec la même assiduité. Des pôles se créent qui laissent de côté certains membres de la famille. Il serait vain de faire beaucoup parler Gaston ou Claude de leurs grand- parents communs : l'un était surtout un « Lorrach », très proche en particulier de son grand-père maternel, Arnold. L'autre, Claude, se souvient surtout, et avec tendresse, de Charles, l'ancien boucher de Sélestat, dont l'épouse décède quand Claude est encore très jeune. De même, Michelle, fille aînée de Robert se souvient surtout de sa grand-mère maternelle, une Nathan, venue vivre, une fois veuve, dans la famille de sa fille à Mulhouse, et qu'elle adorait.

Les alliances ne sont pas seulement matrimoniales dans ce milieu qui reste presque exclusivement commerçant. Alfred et Lucien, deux des frères de Pierre Lévy, reprennent ainsi l'affaire Achille Lévy et fils en 1923. En partie, cette dernière continue dans le meuble. Cependant, le magasin de la rue des Tanneurs, à l'instigation de Lucien, est reconverti en librairie. Les frères vendent désormais de la literie, dans leur succursale du 8 faubourg de Colmar baptisé « Au bon lit » et tenu par Alfred, tandis que Jeanne, la mère de Claude, s'occupe plus tard d'un commerce de bonneterie, installé au 12 faubourg de Colmar.

Du côté des Lorrach, on fait prospérer un beau magasin d'objet de ménage, lui aussi en centre-ville, qui restera une institution à Mulhouse pendant plusieurs décennies. Originellement un entrepôt situé à proximité de la gare, « rue de la Station » nous dit un album familial récent qui évacue ainsi le fait que la ville est alors allemande. La rue, qui n'existe plus est expropriée « par la SNCF » et Arnold, né en 1860, le père de Reine et le grand-père de Gaston Lévy, s'installe alors rue de la Justice, désormais en centre-ville, à l'orée du cœur historique de la ville. Dès avant-guerre, il fait travailler à ses côtés les fils de son épouse Brunette, « Popol », qu'il a probablement adopté, et son propre fils Henri. Après les dégâts causés par la grande guerre, Arnold a touché des compensations et Samuel Becker met au service de cette branche de la famille ses compétences d'architecte, dessinant un nouveau bâtiment aux lignes épurées inspirées de l'esprit constructiviste en vogue, qui s'étend sur trois numéros de la rue, à la mesure de l'importance de cette affaire commerciale prospère. Au cours de ces mêmes années 1920, Samuel conçoit pour son frère Julien le libraire un petit immeuble situé dans un des nouveaux quartiers résidentiels huppés de la ville, aux côtés de villas beaucoup plus exubérantes construites dans les dernières années du Reich⁴⁹.

⁴⁹ Les plans de cette villa sont consultables aux archives municipales de Mulhouse.

Lucien tient désormais une librairie rue des Tanneurs, dont un semblant d'inventaire nous sera donné à l'occasion de sa spoliation, sous l'Occupation, car il est l'intellectuel de la famille, plus encore que Robert m'assure son fils Claude qui est par ailleurs inhabituellement flou quand il s'agit d'évoquer les études de son père, et plus généralement tout ce qui touche à l'avant-1914 comme il a déjà été dit. De fait, Robert, le frère aîné, est devenu avocat, il porte donc la casquette du lettré de la famille, faisant miroir au succès foudroyant de Pierre le benjamin. Contrairement à Robert, Lucien a eu moins d'opportunités pour réaliser ses donc intellectuels et davantage la charge de veiller sur ses frères et sœurs plus jeunes, même devenus adultes, en particulier il a dû s'occuper de doter ses sœurs. Lucien a donc connu une existence non seulement beaucoup plus brève que Robert – et que ses autres frères et sœurs- elle aurait également été infiniment plus laborieuse, remplie des tracasseries procurés par des activités commerciales moyennement florissantes, qui le tenaient à l'écart de ses activités préférées, notamment la lecture.

De fait, dans ses mémoires, Pierre Lévy contraste ses piètres résultats scolaires avec ceux de ses aînés, citant nommément Robert, Lucien, mais aussi Germaine, dont nous reparlerons plus loin. Pierre parle encore une fois de son frère Lucien, lorsqu'il évoque la boulimie de lecture qui le saisit lors de son service militaire dans l'Intérieur. Lucien lui conseille en particulier plusieurs titres de Zola, lui qui avait appris à lire et qui avait fait son propre service militaire dans l'Allemagne du Kaiserreich⁵⁰.

Il est bien certain pourtant que c'est à Robert que va l'admiration sans bornes de Pierre. Robert est devenu docteur en droit, il a été juge de paix dans l'Allemagne libérée, avant de s'établir comme avocat à Mulhouse. Robert n'est pas seulement un lettré, c'est un homme engagé. Il défend les intérêts de la CGT, s'attaque au mouvement autonomiste alsacien. En 1936, il est à la tête du rassemblement de soutien au Front Populaire et de la Ligue des Droits de l'Homme, on y reviendra.

Sa fille Michelle le décrit aussi comme un homme colérique et tyrannique, peu présent dans la belle maison où est installée la famille, c'est-à-dire son épouse, sa belle-mère et leurs deux filles, Michelle et Maud, dans le quartier du Reberg, quartier huppé qui s'est développé sous le Kaiser, constitué de villas cossues s'étagant sur les hauteurs de Mulhouse. On verra plus loin, parlant de Troyes, que Robert n'est pas seulement l'avocat de la CGT et il serait intéressant de savoir, de sa pratique d'avocat ou d'un mariage avisé, ce qui explique le fait qu'il occupe, sans conteste, la plus belle adresse à Mulhouse parmi les membres de la fratrie Lévy. En donne une idée l'aquarelle représentant une vue de Mulhouse depuis le 28 de la Rue des Oiseaux, peinte par un des voisins de Robert Lévy, René Koechlin (1866-1951), issu d'une grande famille d'industriels de Mulhouse, qui mit

⁵⁰ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 34.

ses talents d'ingénieur aussi bien dans la construction de la voie ferrée Samarcande Caspienne ou le développement de la production d'électricité dans une bonne partie de l'Europe, que, après-guerre, dans la réalisation d'un de ses vieux projets, la construction du Canal d'Alsace qui court de Strasbourg à Bâle⁵¹. Dans l'entre-deux guerres, la même rue abritait une autre célébrité du monde industriel, Charles Schlumberger (1887-1960).

La formation de Pierre : un terrain germanique

Pierre le cadet, qui fera, pour finir, bien mieux que Robert en termes de fortune, est le dernier à se marier. Au début des années 1920, il en est encore à sa période de formation. Contrairement donc à ses frères et sœurs, les études ne sont pas son fort et ses tentatives pour réussir un cursus commercial tournent cours. Pierre est un homme de terrain, et c'est sur le terrain qu'il apprend son futur métier, celui de futur grand patron du textile. Or, le terrain qu'il se choisit reste clairement à l'Est des Vosges. Sans tenir outre mesure rigueur à ses anciens oppresseurs, Pierre fait un premier stage en 1925 « dans une usine de construction de machines à Rottenburg am Neckar », apparemment Fouquet et Frautz, en réalité Fouquet und Frauz. Il y reste près d'un an et semble avoir entretenu les meilleures relations avec l'ensemble de la société locale, sans omettre des aventures féminines. Surnommé « der Franzose », il loge « au-dessus d'une brasserie campagnarde à l'enseigne : Zur Linde ». « Souvent les ouvriers m'invitaient à dîner, aux mariages et aux festivités de leur famille. L'harmonie de l'usine venait le dimanche jouer un petit air devant ma fenêtre, selon la coutume wurtembergeoise du Ständlé (note de l'auteur : sérénade)

Le samedi et le dimanche j'allais faire du ski avec Alfred Planck, Directeur Général de l'entreprise, qui occupait près de cinq cent personnes. Mes soirées se passaient au bistrot. J'avais une amie dont le mari était ingénieur chez Mauser, usine de munitions et de machines à coudre située à cinquante kms de Rottenburg. ;;;M. Planck devint mon ami, nous nous rencontrions à Freudensadt, centre de tourisme et de ski en Forêt Noire où séjournait souvent Ebert, Premier Président de la République de Weimar. Nous discussions de

⁵¹ L'aquarelle est reproduite in *Les Rues de Mulhouse, Histoire et Patrimoine*, Mulhouse, 2009, édité par Le Conseil Consultatif du Patrimoine mulhousien et la Société d'Histoire et de Géographie de Mulhouse. Une notice nécrologique sur son auteur, René Koechlin, est publiée dans la revue le Génie Civil en 1951 <http://clio.ish-lyon.cnrs.fr/patrons/AC000007746/AC000007746Doc849.pdf>

politique, visions Stuttgart, Munich, Augsburg et Ulm. Nous faisons des excursions, sac au dos, en nous racontant des souvenirs de 1914-1918. »⁵²

A la suite de ce stage, gratifié d'un « excellent certificat », il se familiarise pendant quelques mois avec le fonctionnement de la « fameuse usine Mauser » située à quelques 50 km de là, à Oberndorf sur le Neckar. Un mastodonte victime de la défaite. « Cette gigantesque entreprise avait dû réduire ses dimensions, à la suite des clauses du traité de Versailles, qui interdisaient aux Allemands de fabriquer certains armements. Elle se reconvertit dans la fabrication des machines à coudre avec un effectif d'environ 10 000 personnes »⁵³. Le stage le plus décisif aurait cependant eu lieu en Suisse alémanique, dans une filature de coton à Windisch-Brugg, près de Zurich, où il reste près d'un an. « Le directeur Monsieur Brunner était un bon suisse allemand avec lequel on ne plaisantait pas. ». Un passage dans une filature de vigogne dans le « Glarner-Land », vallée suisse, et un autre dans une filature de laine peignée de Mulhouse-Bourtzwiller, ainsi que des stages pendant ses vacances chez les oncles de Porrentruy⁵⁴, complètent la formation de terrain du jeune Pierre Lévy.

Se remémorant cette phase de sa vie, il rappelle avec délectation les atmosphères champêtres alsaciennes, en écho à son enfance. « La vie à Mulhouse était agréable, j'étais en famille. Le dimanche, on montait avec des amis sur les hauteurs vosgiennes, le soir on descendait dans la vallée danser aux accents des orchestres campagnards. A la Saint-Jean on allumait des feux sur les crêtes. »⁵⁵. Cependant, outre les excursions avec son patron Planck, il n'est pas moins ému au souvenir de sa découverte des paysages rhénans : « Je fis plusieurs voyages sur le Rhin, rêvant devant le paysage impressionnant de la Lorelei, de Koblenz et du Deutsche Eck. On buvait du vin blanc sec de Rüdesheim en lisant la fameuse nouvelle d'Henri Heine « der Rabi von Bacharach ». Un certain Herr Professor Jahon analysait à haute voix « Die Wahlverwandschaften » (note de l'auteur : Wahlverwandschaften : Les affinités électives). ».⁵⁶

La fratrie Lévy et les douceurs du quotidien

⁵² Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 22.

⁵³ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 22-23.

⁵⁴ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 29.

⁵⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 24

⁵⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p.25.

De fait, la vie des Lévy dans le Mulhouse de l'entre-deux guerres, n'est pas sans douceur, si on met de côté, ce qui n'est pas rien non plus, les violentes sorties des caractériels, les soucis de santé et les aléas du commerce.

Le travail, les affaires occupent sans doute une place centrale dans la vie des adultes, des hommes comme des femmes, de la famille. Il est possible que, à l'instar de sa belle-mère homonyme, Jeanne, la mère de Claude et la femme de Lucien, soit celle qui mérite le moins la répétitive mention « sans profession », accolée aux femmes de la famille, comme à bien d'autres, aux moments les plus heureux comme les plus sinistres de leur existence. Dans le souvenir de Claude, sa mère Jeanne, qui, dans sa jeunesse, aidait déjà son père Charles à tenir la boucherie de Sélestat, passe le plus clair de son temps à la boutique, partant tôt et revenant tard. Ce qui explique la place de la domesticité dans ces familles, et même le recours à des services spécialisés. Ainsi, les enfants Lévy se souviennent-ils tous d'avoir été confiés à des nurses à coiffe blanche au cours de leurs premières années, avant qu'une bonne ne veille sur eux du petit-déjeuner au coucher, sans préjuger du recours à d'autres aides ancillaires, celle d'une lingère par exemple. Ces femmes offrent évidemment un environnement affectif sans commune mesure avec le silence qui entoure leur présence dans la remémoration communément admise du passé intime et familial. Dans l'Alsace de l'entre-deux guerres, elles sont aussi le point de contact le plus immédiat avec un monde germanophone auxquels les jeunes Lévy se sentent parfaitement étrangers, du haut de leur parfaite maîtrise du français. Venues de la campagne, les femmes qui travaillent comme domestiques dans les foyers de la fratrie Lévy sont aussi une incursion du monde chrétien dans un univers du proche très majoritairement familial et donc juif. Claude se souvient encore avec reconnaissance de la bonne du grand-père Charles, qui avait donné en cachette, à lui et à son frère Paul, un pain au chocolat (le nom de la pâtisserie a pu être déformé par le temps) pendant que le vieil homme filait à la synagogue. Malheureusement, ce dernier, ayant oublié son livre de prières, était revenu sur ses pas, mais heureusement le pot aux roses, c'est-à-dire la rupture du jeûne, n'avait pas été découvert, les pâtisseries ayant été rapidement dissimulées. Plus tard, en juin 1940, la bonne et la lingère assisteront aux outrages exercés par l'occupant sur leur patron, Lucien Lévy, au moment où ce dernier est arrêté à son domicile, molesté, contraint à des tâches dégradantes, avant d'être expulsés de la ville, avec les autres habitants juifs restés jusqu'alors ou revenus à Mulhouse. Encore bien après, de passage en Alsace après la guerre, Claude retrouvera, dans la campagne alsacienne, l'ancienne bonne des Lévy, et malgré des obstacles linguistiques certains, ils passeront la soirée à évoquer la famille et les disparus.

La tâche des domestiques peut s'avérer plus ou moins lourde ou inhabituelle. Ainsi, du foyer de Samuel et Germaine Becker, qui a donné naissance à deux petites filles. La première, Madeleine, née

en 1920, décède en 1926, atteinte d'un grave handicap⁵⁷. Sa cadette, Margot, née en 1922, voit elle aussi ses capacités perturbées par la maladie, peut-être une poliomyélite. Elle ne peut s'exprimer que par des sons inarticulés et se déplace exclusivement en fauteuil roulant.

Le couple Becker est installé dans le même immeuble que le vieil Arnold Lorrach, le propriétaire du magasin de la rue de la Justice. Né en 1860, Arnold est le frère de Moïse dont il sera question au chapitre suivant, et aussi de Léopold, mort à l'âge de 29 ans, laissant derrière lui une épouse, Brunette Nathan, et un fils, Léopold, dit Popol, né en 1886. Arnold a alors épousé la veuve de son frère et la mémoire familiale a retenu 5 enfants de ce couple : Henri et Reine, nés respectivement en 1895 et 1898, qui épouseront, le même jour, respectivement Alice (dite Lise) et Alfred, sœur et frère de Pierre Lévy. Arnold et Brunette ont aussi donné naissance en 1900 à un petit Gaston, mort à l'âge de 10 ans, tandis que l'aînée de la fratrie, Jeanne, née en 1889, ne se mariera jamais. Elle souffre d'un handicap et vit encore, dans l'entre-deux guerre, avec son père, Arnold, devenu veuf au lendemain de la libération de l'Alsace, en 1919. Le père et la fille occupent un appartement dans le même immeuble de la rue de Chalampé que Samuel et Germaine Becker, à proximité du joli jardin public à l'anglaise de ce nouveau quartier, à deux pas du vieux centre-ville, et aussi de l'immeuble très cossu qui abrite l'appartement de Léopold (Popol) Lorrach et sa propre famille, au 9 de la rue de Metz. Gaston Lévy, qui est né dans l'appartement du vieil Arnold, y passe beaucoup de temps dans son enfance, en raison de la santé fragile de sa propre mère, Reine, seconde fille d'Arnold. Il passe aussi souvent chez les Becker, et se souvient tout autant de sa cousine Margot au comportement si étrange que de Jeanne, sa tante maternelle, décédée en 1933, lorsque lui-même est dans sa dixième année. Michelle Lévy se souvient bien, elle aussi de cette cousine Margot, qui venait parfois au Reberg le dimanche, avec sa mère Germaine et sa nurse, Annette Schneider, restée dans les souvenirs de tous « Mademoiselle Annette ». Une photo de famille montre une très jolie petite fille dans un fauteuil roulant et tous ceux qui se souviennent d'elle soulignent les soins constants et aimants de ses parents et de la nurse, alors qu'eux-mêmes ont toutes les peines du monde à entrer en communication avec l'enfant puis l'adolescente. Le cliché porte en légende dans l'album de famille « Photo sans doute prise à Bust (67) chez Mademoiselle Annette ». L'information provient probablement de Francis Lorrach, qui figure aussi sur cette photo, tenant tout juste sur ses jambes, une main agrippée à la jupe de sa cousine, ou d'André, son grand frère, ou encore de Gaston, leur cousin. Sans doute étaient-ils également tous présents lors de cette randonnée en montagne immortalisée par une autre photo de l'album, sur laquelle figurent, entre autres, Samuel Becker,

⁵⁷ dans l'arbre généalogique dessiné par son père Samuel et inséré dans les œuvres d'Henri, on lit que Madeleine est née à Mulhouse le 25 mai 1920 et qu'elle est morte le 18 décembre 1926.

Henri, Lise Lorrach et leur jeune fils Francis, ainsi que la même « Mademoiselle Annette ». La photo, comme cette légende récemment rédigée, atteste de l'insertion familiale de la nurse (d'autant qu'elle est identifiée, au contraire d'autres personnes sur la photo, dont le nom s'est visiblement perdu), insertion familiale qui dépasse donc largement le cercle réduit du foyer formé par le couple Becker.

La jeune Margot, couverte de soins, n'est donc pas promise au même destin que ses cousins et cousines, dont la voie est, quant à eux, toute tracée. A cette génération, les filles comme les garçons sont destinés au secondaire, ou le fréquentent déjà, et s'apprêtent à passer leur baccalauréat, même si les performances scolaires varient d'un enfant à l'autre : dans ce milieu, l'accession au lycée, dans la perspective d'études supérieures, n'est pas réservée aux rejetons exceptionnellement brillants, mais va de soi, quel que soit le sexe de l'enfant. Par ailleurs, les enfants de la fratrie Lévy ne comptent sans doute pas parmi les plus mauvais élèves de Mulhouse. Michelle, l'aînée de Robert et Alice Lévy est sans doute l'une des plus prometteuses. Abrisée derrière une solide paire de lunettes, les joues rondes, elle collectionne les bonnes notes dans des matières qui sont les mêmes que celles évoquées plus haut dans le journal du jeune Henri Becker. Elle compte au moins une cousine proche dans le lycée de jeunes filles de Mulhouse, tandis que les cousins font leurs preuves non loin, au lycée de garçons. En culottes courtes puis culottes de golf pour les garçons, dans une jupe à large carreaux et un béret sur la tête pour Michelle, ils sont photographiés dans des homes d'enfants en Suisse ou au cours de parties dominicales dont il a été question plus haut. Contrairement aux excursions de Samuel et Henri Becker des années 1905-1906, il n'est plus possible de dater et de localiser avec précision ces escapades répétées dans les Vosges. Claude se souvient en tous les cas que les performances n'étaient pas comparables : certains faisaient l'ascension à pied, quand d'autres montaient en voiture, un moyen de locomotion qui devaient déjà être un des signes tangibles de leur prospérité pour plusieurs des membres de la fratrie Lévy (mais sans doute pas pour les parents de Claude). Jeanne et Lucien Lévy sont du côté des sportifs, aimant partager les plaisirs de la marche à pied avec une amie de la famille. Sur une photo, le couple heureux formé par Henri Lorrach et son épouse Lise, une des sœurs de Pierre Lévy, sourit, assis sur un rocher, entouré de cimes enneigées, à proximité de quelques conifères. Ils ont leurs croquenots au pied et Lise porte hardiment le pantalon. Sur une autre photo, posent, assis sur un banc dans une petite gare le jeune Gaston Lévy, adolescent, sa tante et son oncle Lise et Henri, son cousin André, sa mère Reine. Certains se reposent fièrement sur une cane de marche, tous sont impeccablement mis. On ne sait pas si Samuel Becker continuait dans l'entre deux guerres à excursionner sur le même mode sportif qu'il avait pu le faire, sans trêve, avec son frère Henri 20 à 30 ans plus tôt. Sur la photo déjà évoquée, où il est assis sur une terrasse aux côtés, entre autres, de la sœur de sa femme, Lise, de son neveu

Francis et de la nurse de sa fille Margot, mademoiselle Annette, on a bien l'impression que toute la compagnie a dû se translater en auto. De même, c'est devant une superbe traction que l'on retrouve, dans une tonalité beaucoup plus estivale, sans doute au tout début des années 1930, Henri Lorrach, son fils André assis sur le marche-pied en compagnie sans doute de son cousin Claude, à moins qu'il ne s'agisse de Paul, de sa sœur Reine, et de sa belle-sœur Jeanne Lévy, la mère de Claude et de Paul.

La voiture, les vêtements, ne sont pas les seuls indices d'une prospérité heureuse. Ces visions fugaces qui nous donnent l'illusion de palper le passé attestent précisément de la possession d'un voire de plusieurs appareils photos dans la famille, dont les souvenirs ne sont pas tributaires du passage figé chez un photographe professionnel. Cette pratique remonte à loin, puisque l'album comprend une rareté : une photo que la mémoire familiale date de 1925 ou 1926 tout en croyant pouvoir identifier, parmi les jeunes frimousses, celle de Claude Lévy...né en 1927 . Il s'agit d'un repas de famille, sans que plus personne ne soit en mesure de dire chez qui la fratrie Lévy s'était réunie ce jour-là. Robert Lévy, un peu à l'écart, se tient raide comme la justice, les pouces rivés aux revers de sa veste, avantageusement décorée d'une chaîne de montre. Arnold Lorrach est également debout, le sourire aux lèvres, juste derrière Germaine Becker, assise, comme tous les autres, autour d'une table couverte d'une longue nappe blanche. Aux murs de la salle à manger des tableaux de divers formats. Autour de la table, petits et grands réunis, sans grande étiquette, regardent l'objectif ou plus sûrement le photographe. Les auteurs de l'album ont reconnu, outre Germaine Becker, ses sœurs et belles-sœurs, Lise, Reine, Jeanne, un peu plus loin son beau-frère Lucien. Sur la gauche, les tout jeunes André et Gaston, ainsi que Margot. On n'aperçoit que sa tête, mais Annette Schneider, déjà, est également présente. A la même époque (« été 1925 »), on a pris en photo, de manière tout aussi informelle, sur un banc en plein air, des jeunes mères qui semblent ravies d'exhiber leur progéniture, plus ou moins récemment venue au monde. On reconnaît cette fois parmi les jeunes frimousses Gaston le fils de Reine et d'Alfred, Michèle la fille aînée d'Alice et René Lévy, ainsi que, « du côté Lorrach », Jean-Pierre et Ginette, les enfants de Léopold.

Le mode d'évocation, les photos d'un album de famille, de même que les entretiens, placés sous le signe d'une reconstitution familiale, ne peuvent qu'accentuer l'impression d'une sociabilité fortement, voire exclusivement, axée sur la famille, renforcée par la concomitance des naissances. Claude a rappelé que l'association en affaires entre Alfred et Lucien ne signifiait pas pour autant qu'ils passaient leur dimanche ensemble, dessinant au contraire un cercle très fort incluant « les Lorrach » et la famille d'Alfred, à laquelle s'adjoint de temps à autre celle de Robert. Cette disposition se rejouera, sans qu'elle soit facilement explicable, sous l'Occupation, lorsque tous devront quitter, temporairement ou définitivement, leur ville de Mulhouse. Il n'est pas facile, et ce n'est pas ici le lieu, de sonder les raisons profondes de ces affinités électives qui mettent du relief au simple arbre

généalogique. Elles ont en tous les cas des effets non seulement sur la présence ou non de souvenirs vis-à-vis d'une personne décédée, mais aussi sur leur qualité, comme on l'a déjà mentionné au sujet des grands-parents. Gaston a ainsi mis un petit peu de temps à vouloir se remémorer devant moi le foyer des Becker, disparu dans le gouffre de la déportation, pour ensuite très vite décrire la configuration des lieux évoquée plus haut. Très vite aussi, il a alors caractérisé ce qu'avaient représenté pour lui cet oncle et cette tante, fréquentés presque quotidiennement 80 ans plus tôt : « L'oncle Samuel m'a appris à dessiner et tante Germaine m'a offert ma première montre »⁵⁸. Autrement dit, ils avaient joué un rôle essentiel dans son enfance, avant de brutalement disparaître. Le souvenir rappelle l'aisance financière, mais aussi des pratiques cultivées développées en famille, et tout particulièrement le dessin, ce don connu de l'oncle Samuel qui déjà lui avait permis de croquer son petit frère Henri alors que seulement cinq années les séparent, dans la Stube de la maison du kantor Benjamin Becker⁵⁹. Claude, moins familier du foyer de la rue Chalampé, est plus évasif, mais a gardé de Germaine le souvenir d'une femme cultivée, « de loin la plus évoluée des femmes de la famille ». En revanche, Claude a sans doute été bien davantage proche de Julien, le frère de Samuel, libraire à Strasbourg, et de sa femme, Laure, sœur de Jeanne, la mère de Claude. Laure a ainsi emmené son neveu Claude écouter Menuhin de passage à Strasbourg. La musique est une autre dimension d'une culture familiale partagée, et pratiquée, qui ramène à la fratrie Lévy, tout impressionnés que ses membres aient pu être par les qualités propres aux Lorrach et aux Becker. Apparemment, on faisait déjà de la musique dans le foyer d'Achille et Jeanne à Guebwiller, les enfants Lévy sont des bons pianistes et au moins l'un d'entre eux, Pierre, était doté de l'oreille absolue. Claude se souvient que son père continua adulte de jouer régulièrement du violon. A la génération suivante, la pratique est toujours là, même si elle est inégalement présente, Michelle se rappelant d'avoir beaucoup joué, adulte, en présence de son oncle Pierre, s'essayant même au clavecin.

Invisible sur les photos de l'album, et raconté avec parcimonie, une fois la question explicitement posée, la pratique juive est discrète, mais certainement non nulle. Il est ainsi remarquable qu'on ne retrouve aucune photo de bar mitsvah, pourtant passée par tous les garçons de la famille (qui s'empressent de préciser qu'ils n'ont jamais vraiment su pour autant lire l'hébreu). L'épreuve rituelle pourrait même commencer à concerner les filles. Michelle Levy se souvient ainsi de la bat mitsvah de sa cousine, fille de Leopold (Popol Lorrach) et elle-même en aurait bien fait autant, si la guerre n'avait interrompu le projet. L'adolescente suit en tous les cas un cours de langue et d'histoire hébraïque au lycée même de jeunes filles de Mulhouse, en compagnie d'une poignée de camarades

⁵⁸ Entretien avec Gaston Lévy, Mulhouse, entretien du 28 mai 2016.

⁵⁹ P. 4.

juives. Peut-être doit-on lire dans cette éducation aux jeunes filles une influence du nouveau rabbin de Mulhouse, René Hirschler, et de sa femme Simone. Inspirés par le judaïsme libéral allemand, ils plaident en effet pour une égalisation des pratiques entre filles et garçons, l'épouse du rabbin incarnant une forme de féminisme mesuré, propre à la bourgeoisie progressiste des années 1930. Elle y défend ses thèses dans la revue *Kadimah* qui soutient aussi le projet sioniste. Claude se souvient que Hirschler était un proche de ses parents, qui étaient des lecteurs de *Kadimah*. Lui et son frère Paul participent activement aux activités proposées par les Eclaireurs Israelites de France, y compris les gouters animés par la personnalité chaleureuse du couple Hirschler. Claude se souvient également avoir sauté au cou du rabbin, quelques années plus tard, sous l'Occupation, lorsqu'il le retrouve à Lyon où lui et ses parents se sont réfugiés pour tenter de fuir la menace nazie. Cependant, René Hirschler et sa femme périront en déportation, tout comme Lucien et Jeanne Lévy. Tout récemment, le plus jeune fils des Hirschler, Alain, a publié un portrait de ses parents, qui retrace également les années de traque et l'immédiat après-guerre des trois enfants orphelins du couple⁶⁰.

Aux yeux de Claude pourtant, le sionisme reste relativement étranger à sa famille, une attitude qu'on peut replacer dans le contexte plus général d'un judaïsme français qui se désintéresse globalement de la question⁶¹. De même, il est persuadé que l'identité juive avait pour eux de moins en moins d'importance, ce qui pourrait certainement être nuancé, au vu de leur relation privilégiée avec le couple Hirschler et de leur proximité avec les institutions juives, qui se vérifiera encore à Lyon sous l'Occupation. Peut-être pourrait-on parler d'une identité à la fois plus intellectualisée et aussi plus politisée, ce que leur participation à l'aide aux réfugiés d'Allemagne tend à confirmer. Il est encore plus difficile de saisir ce qu'il en était chez les autres membres de la fratrie Lévy. En tous les cas, Michelle se souvient que son père, de tous clairement le plus à gauche de l'échiquier politique, jeûnait pour Kippour, et a continué à jeûner jusqu'à la fin de ses jours (il est mort en 1977). Simplement, il n'exigeait en rien de ses filles qu'elles en fassent autant (mais rappelons que Michelle apprend donc en cette fin des années 1930 à lire l'hébreu et s'apprêtait à faire sa bat mitsvah).

Si les parents jouent donc un rôle certain dans la préservation minimale d'un certain nombre de rites liés à la religion, voire en proposent à leurs enfants une vision modernisée, à l'instar du modèle prôné par le couple Hirschler, qu'en est-il de la foi des pères ? Invariablement en effet, la religion est placée du côté des grands-parents, avec cependant des nuances de l'un à l'autre. Ainsi de Michelle, se rappelant la piété de la grand-mère Nathan – qui n'aurait donc pas eu d'effet direct sur celle de

⁶⁰ Alain Hirschler, *Grand rabbin résistant René Hirschler 1905-1945 mon père*, Editions Caractères, février 2016.

⁶¹ Catherine Nicault, « Le sionisme à la mode française. Au cœur du « réveil juif » des années vingt », *Archives juives. Revue d'histoire des Juifs de France*, n° 39/1, 2006, p. 9-28.

ses petites-filles, alors qu'elles vivent pourtant sous le même toit. Ainsi de Claude, qui dirait que Achille et Jeanne étaient pratiquants, sans l'être autant que Charles, le grand-père boucher de Sélestat, auquel est liée l'anecdote évoquée plus haut du pain au chocolat. Le vieux Charles n'a pas suivi la translation familiale de la plupart de ceux de la génération suivante, vers Mulhouse ou Strasbourg, sa pratique est liée à celle de la synagogue de Sélestat, comme celle du vieux kantor Benjamin reste indéfectiblement liée à celle d'Obernai.

Samuel, éditant les écrits de son frère rédigés entre 1904 et 1907, fixe, pour le cercle des proches en 1936, l'image du père officiant, à travers les mots de son jeune frère qui datent d'avant 1914, dans le poème que nous avons cité, mais il tait le sort de son père (comme de tous les autres) au cours des trois décennies qui viennent de s'écouler. Son père, précisément, s'est éteint, quelques années plus tôt, le 1^{er} juin 1931, plus de vingt ans après avoir pris sa retraite de ministre officiant,⁶², contribuant peut-être à la nostalgie du fils. Les derniers temps du père, dans l'Obernai des origines, ont dû être fort sombres. Devenu veuf, le vieux Benjamin perd progressivement la vue. Il n'est plus en mesure d'exercer ses talents de kantor, de faire passer « son souffle doux et triste sur le chef noir des juifs » réunis à la synagogue. Depuis le retour de l'Alsace dans le giron français, c'est désormais le ministre des Cultes de la République française qui lui verse régulièrement un petit pécule, sur la demande de Benjamin, assisté de ses enfants. Cependant, lorsque Julien le libraire demande, en juin 1930, un secours extraordinaire pour son père, indiquant que le « vieillard » n'est plus capable d'écrire lui-même et que depuis cinq ans il ne voit presque plus rien, sa démarche se heurte à un refus. L'enquête préfectorale donne en effet un avis défavorable : si les ressources du vieil homme « ne sont pas bien importantes », l'aisance financière de deux des enfants du vieux kantor, Zelig la femme de Nathan, le boucher d'Ottrott, et Samuel l'architecte, qui officie désormais à Mulhouse, devraient leur permettre de continuer sans encombre à entretenir leur père. On notera que, sans doute par ignorance, le préfet n'a pas mentionné Julien le libraire, qui est pourtant celui qui avait accompli la démarche.⁶³

Il est probable que la judéité des Lévy a été vécue de manière très discrète dans le Mulhouse de l'entre-deux guerres, il est également très probable que cette discrétion se trouve encore accentuée dans la vision rétrospective qu'en proposent les cousins Lévy, se souvenant de leur enfance à Mulhouse à la lumière de leur propre parcours pendant la guerre et les décennies d'après-guerre.

⁶² « Becker, alias BEIKER (Benjamin) » in Jean-Philippe Chaumont, Monique Lévy (dir), *Dictionnaire biographique des rabbins et autres ministres du culte israélite, France et Algérie, du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de Séparation (1905)*, Berg International Editeurs, Paris, 2005, p. 130.

⁶³ Archives départementales Bas-Rhin, 133 AL 250-254

Pourtant, leur inscription identitaire paraît tout de même beaucoup plus explicite que ce qu'ont connu les enfants de Pierre Lévy dans le Troyes des années 1930.

A ce propos, Michelle se souvient d'une anecdote qui la fait encore beaucoup rire, ainsi que, très probablement, la principale intéressée, Martine, fille aînée de Pierre Lévy, née à Troyes en 1932. En visite, peu avant la guerre, dans leur famille suisse de Porrentruy, les deux cousines se retrouvent à la synagogue, expérience rare sinon unique pour la jeune Martine. A la sortie, une femme s'approche et la salue d'un *Mazel Tov*. « Martine Lévy » répond poliment la petite fille, qui a cru que son interlocutrice lui déclinait son identité.

Outre la faiblesse des connaissances de Martine, l'anecdote vient rappeler l'importance, aussi, des liens familiaux qui relient la fratrie par-delà les Vosges, ainsi que l'existence d'autres noyaux familiaux, qui sont autant de lieux et d'expériences sociales vécues avant-guerre, préparant les configurations de l'époque terrible de l'Occupation, loin de l'Alsace heureuse des origines.

On retrouve ainsi dans un ouvrage consacré à la communauté israélite de Porrentruy une nouvelle photo de groupe, où se pressent, sur les marches d'une villa, les représentants des familles Lévy, Spira et apparentés, à l'occasion de la Bar-mitsva de Jean Spira, en novembre 1931. Parmi les visages, tous identifiés, beaucoup de ceux que nous venons d'évoquer, ou dont il sera question dans le chapitre suivant : Achille et Jeanne Lévy, Germaine et Sam Becker, Reine Lévy née Lorrach, Lise Lorrach née Lévy, Pierre et Denise Lévy, Blanche Nemarq et sa fille Germaine, Emma Spira déjà âgée et Paul Strauss encore un jeune garçon. Une note signale au lecteur que, figurant dans cette paisible assemblée, Germaine et Sam Becker, Germaine Nemarq et Paul Strauss sont morts à Auschwitz⁶⁴.

⁶⁴ Chantal Gerber Baumgartner, *La communauté israélite de Porrentruy aux XIXe et XXe siècles*, Editions Slatkine, Genève, 2010, p. 85.

En passant par la Lorraine

La photo de famille de l'album Lorrach qui compte le plus grand nombre de membres de la famille n'a pas été prise à Mulhouse, mais devant la synagogue de Saint-Mihiel. Claude Lévy la possède également, et sans doute d'autres membres de la fratrie Lévy, puisqu'ils y figurent, ou qu'y figurent leurs parents.

La photo a été prise le 16 juin 1926, à l'occasion du mariage de Germaine Némarg et de Marcel Meyer. L'époque de l'Occupation, au cours de laquelle la mariée, Germaine, mais aussi Simone Meyer, dont les parents, Henri et Clarisse, posent aussi sur la photo, sont arrêtées et déportées à Auschwitz, démontrera, quinze ans plus tard, la force des liens familiaux qui unit cette assemblée, au-delà de la circonstance d'un mariage dans la Meuse.

Saint-Mihiel n'est cependant pas la seule connexion lorraine qui s'établit au gré des mariages, à cheval sur la guerre de 14 ; Nancy revient également à plusieurs reprises dans l'histoire familiale. Le souvenir de la famille de Moïse Lorrach, le frère d'Arnold, s'est un peu estompée, faute de descendants directs. Cependant, là encore une photo, datant de la fin des années 1930, illustre la présence des noyaux familiaux lorrains dans l'histoire de la fratrie Lévy. On y reconnaît « ceux de Mulhouse », qui sont venus rendre visite au vieux Moïse, dont les deux filles seront arrêtées et déportées à Auschwitz, tandis que son épouse, Florence, restera en détention au camp d'Ecrouves, aux côtés de son beau-frère Arnold venu se réfugier chez eux au début de l'Occupation.

Passant par la Lorraine pour retrouver, dans le chapitre suivant, Pierre Lévy à Troyes, on ne manquera pas un autre détour, à quelques kilomètres de Saint-Mihiel et dans l'aire d'influence de Nancy. En effet, c'est à Commercy qu'est établi dans l'entre-deux guerres André Benedig, dont la présence, en septembre 1942, aux côtés de Simone Meyer dans le wagon à bestiaux qui les conduit du camp d'Ecrouves vers celui de Drancy, avant la déportation finale vers Auschwitz, est attestée par une lettre que la jeune fille adresse à ses parents pour tenter de les rassurer.

Saint-Mihiel

Pour comprendre la présence si nombreuse, à l'occasion d'une noce à Saint-Mihiel, de personnes déjà rencontrées dans le chapitre précédent, et pour comprendre aussi la mise au commun de leur sort « avec ceux de Saint-Mihiel », au cours de l'Occupation, non plus dans la France de l'Est, mais

dans l'Indre, au peu au Sud de la ligne de démarcation, il est nécessaire de remonter deux générations au-dessus de celle des mariés.

En effet, la connexion part de la grand-mère Jeanne Lévy, née Spira, et de sa sœur, Blanche, déjà évoquées dans le chapitre précédent.

Les commerçants du centre-ville

Le mariage de Blanche Spira et d'Achille Nemarq, les parents de Germaine, nous introduit dans une configuration sociale et économique qui se répète dans plusieurs villes françaises de taille moyenne à la fin du XIX^{ème} siècle. L'exode rural (qui ne concerne pas uniquement le monde strictement agricole) et l'impulsion donnée les réfugiés résultant de l'annexion allemande de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine se conjuguent pour expliquer le changement de fonction et l'essor d'un certain nombre de villes qui s'étaient assoupies. L'installation de familles juives y participe. A Saint-Mihiel, la construction d'une nouvelle synagogue date du Second Empire et vient attester de la cohésion d'une petite communauté israélite qui comporte plusieurs commerçants.

En 1973, alors que la même synagogue menace d'être démolie, le journal local fouille dans ses propres archives et y retrouve la relation de son inauguration dans un numéro de *La Meuse*, dont il republie un large extrait⁶⁵ : « Vendredi 4 janvier 1867 la ville de Saint-Mihiel présentait un air d'animation tout particulier. Une foule de visiteurs étant accourue pour assister à l'inauguration d'un temple élevé par la communauté israélite. Chacun était heureux de donner aux israélites un témoignage d'intérêt pour les nombreux sacrifices qu'ils s'étaient imposés afin d'arriver à ce beau résultat (...) A 11 heures 30 précises le cortège des autorités fit son entrée au temple, accueilli par les brillants accords de l'excellente musique du 12^{ème} dragons mise avec tant de bienveillance par M. le Colonel à la disposition des israélites.

M. le Maire et ses adjoints, à la tête du conseil municipal, puis M. le Président du tribunal, M. le Procureur impérial, M. le Major du 12^e dragons, représentant M. le Colonel ; M. le Juge de paix, etc., ont été successivement reçus par l'administration du temple, présidée par M.J. Lévy.

Bientôt M. le Rabbin de Verdun, précédé de douze jeunes filles vêtues de blanc, fit à son tour son entrée au temple. Après lui se présenta en cortège la communauté israélite tout entière.

Pendant la cérémonie, les jeunes filles marchaient en tête, répandant des fleurs sur le passage des rouleaux sacrés portés par M. le Rabbin et ses assesseurs.... » . Titré » Après le théâtre et le kiosque, la synagogue sous la pioche du démolisseur », l'article de 1973 insiste donc sur la fonction tout aussi

⁶⁵ Je remercie chaleureusement Monsieur Daniel Mayer de m'en avoir confié une copie.

bien de la synagogue que de la communauté israélite dans la construction de la ville du XIX telle qu'elle est en train de disparaître en cette deuxième moitié du XXème siècle. Certes, l'important passé médiéval de la cité, incarné dans une architecture profane et sacrée catholique lui donne son image de marque touristique mais, le journaliste du Second Empire pointe d'autres centres de gravité, qui sont au centre de la petite ville en 1867 comme ils le restent encore en 1973, insistant sur la concorde qui semble régner entre les représentants des pouvoirs publics, les militaires de garnison et une communauté israélite au grand complet et au grand jour. Nous retrouverons cette image de concorde dans un autre chapitre, à propos du décès d'un de « ceux de Saint-Mihiel », une centaine d'années après l'inauguration de la synagogue qui, il faut bien le préciser, est de taille relativement modeste. Comme l'a montré Hélène Bulard dans sa thèse, elle avait pu compter, parmi ses souscripteurs, plusieurs notables non israélites, de même que les membres les plus influents de la communauté israélite avaient participé à la restauration du Sépulcre de Ligier Richier, jusqu'à nos jours symbole de la ville⁶⁶.

L'aube du XXème siècle marque l'apogée des villes de petite taille dans le réseau urbain français, quand l'arrivée du chemin de fer fluidifie les circulations de personnes et de marchandises et que le choix fait par l'Etat d'inclure telle ou telle localité à un ou plusieurs des quadrillages nationaux qu'il met en place assure un apport de clientèle fixe. A Saint-Mihiel, comme dans beaucoup de localités de l'Est, aux confins d'une frontière à défendre, voire à repousser, la construction des casernes, de même que la présence de la gare, sur la rive de la Meuse opposée au centre-ville, établi quant à lui depuis le Haut Moyen-Age, explique ce dynamisme retrouvé.

Hélène Bulard a consacré plusieurs pages à ces habitants de confession juive qui forment une communauté de plus en plus étoffée sous le second Empire : seules trois familles de confession juive avaient été recensées en 1806, elles étaient 82 personnes en 1841, soit 1,4% de la population, puis 132 en 1854, soit 2,9%. En 1865 soit deux ans avant l'inauguration de la nouvelle synagogue qui renouait avec le passé médiéval de la ville, 146 habitants, soit 3,5%, étaient comptés comme juifs. Pour l'essentiel, les nouveaux-venus proviennent des départements voisins, un peu plus à l'Est, c'est-à-dire de la Meurthe et Moselle actuelle et des deux départements alsaciens, ainsi que d'autres communes du même département de la Meuse, et enfin des Vosges et de la Haute-Marne.⁶⁷

⁶⁶ Hélène Bulard, « Une ville-frontière au XIX ème siècle. L'exemple de Saint-Mihiel », soutenue le 26 septembre 2014, p. 568-69. Je remercie chaleureusement Hélène Bulard d'avoir très gentiment accepté de me communiquer le texte de ce passionnant travail, non encore publié.

⁶⁷ Hélène Bulard, *ibid.*, p. 557.

Les Nemaq

Les Nemaq appartiennent à ces familles commerçantes qui structurent le centre-ville. Les Nemaq sont dans la confection, tandis que les boutiques voisines, tenues ou non par des commerçants israélites, leur font concurrence ou se concentrent dans l'alimentaire ou l'ameublement. En partie aux mains de commerçants juifs, l'activité de la boucherie est elle-même liée à celle du commerce de bestiaux, qui est plus encore une spécialité juive. Si l'on reprend les données d'Hélène Bulard, la moitié des mariés israélites de Saint-Mihiel au XIX^e siècle ont des pères occupant la profession de bouchers, auxquels on peut adjoindre quelques marchands de bestiaux et de chevaux.⁶⁸ Pour autant, la visibilité que donnent ses activités de commerce ne signifie pas forcément des situations florissantes : la communauté aurait été qualifiée de « peu aisée » au cours des débats du conseil municipal qui précéderent la construction de la synagogue.⁶⁹

Tandis que la rue Basse des Fosses forme l'artère principale du quartier commerçant, un Nemaq est établi dans une petite rue qui lui est perpendiculaire. Comme pour l'ensemble de ces commerces, il n'y a pas grande difficulté à trouver une carte postale de la Belle Epoque nous donnant à voir son enseigne, tandis qu'un article de journal de 1956⁷⁰ signale que la mémoire locale conservait encore le souvenir de l'honorable commerçant, dont les descendants, à vrai dire, perpétuaient de toute façon l'inscription commerciale dans la petite ville.

L'article est publié à l'occasion du centenaire du colonel Driant, héros de la guerre de 1914, qui avait été en garnison à Saint-Mihiel en 1883-1885, avant de servir, un temps, en Tunisie. Le lecteur était informé que le héros « habitait à Saint Mihiel, chez M. Nemaq, dont la maison formait l'angle de la rue des Champs et de la rue des Basses-Fosses (actuellement la maison Laval, coutellerie). » Une fois parti, le colonel était resté attaché à la ville et singulièrement à ses commerçants accueillants : « et lorsque l'un de ses sous-officiers de Saint-Mihiel venait en permission, il ne manquait jamais de faire donner le bonjour à son logeur, M. Nemaq, ainsi qu'à son ami M. Huot, pharmacien, rue Basse des Fosses. » L'article finissait par un sanglot nostalgique pour « la Belle Epoque d'avant 1914 », tout en précisant que le cliché reproduit de la maison Nemaq avait été aimablement prêté par le coutelier Laval, ce qui prouve que si l'auteur évoquait ainsi une « figure du vieux Saint-Mihiel dont les anciens se souviennent, mais que la génération actuelle n'a pas connue », la chaîne du temps n'était pas rompue. Elle ne l'est toujours pas tout à fait puisque cet article m'a été très aimablement transmis par Daniel Mayer, descendant de Nemaq et commerçant à Saint-Mihiel.

⁶⁸ Hélène Bulard, *ibid*, p.558

⁶⁹ Hélène Bulard, *ibid*, p.560.

⁷⁰ « Le Colonel Driant a séjourné dans nos murs », *L'Est Républicain*, 8 février 1956.

De nos jours, une carte postale représentant le commerce de Charles Nemark (il est bien orthographié Nemark dans le Bottin Didot de 1920) rue Basse des Fosses en 1908 a servi de modèle à une des fresques qui masquent –ou souligne ?-une des multiples béances créées par la fermeture des commerces du centre-ville, ici le 17 de la rue des Carmes, que plus personne ne songe à reprendre. La boutique du chapelier continue donc à donner son visage au quartier autrefois le plus animé de la ville, mais désormais sous la forme d'un trompe-l'œil nostalgique.

Alphonse Nemark avait eu deux enfants, nés de deux mariages. Du premier, avec Sophie Fribourg, une Mosellane, était né Achille, né à Saint-Mihiel en 1880, boucher de son état, qui avait donc épousé Blanche Spira et qui décèderait au combat comme sergent d'infanterie le 9 juin 1918, à l'âge de 38 ans, laissant une fille, Germaine Mayer, née le 6 mars 1906, et devenue pupille de la nation en 1921.

Cependant, Sophie Fribourg s'étant éteinte en 1896, Alphonse, père d'Achille et futur grand-père de Germaine, s'était remarié deux ans plus tard, avec Eugénie Isaac, née à Beaune en 1858. Le mariage civil avait eu lieu à la mairie du XI^{ème} arrondissement à Paris. Une fille était née, Clarisse, le 21 mars 1900. Achille avait donc alors 20 ans, et on ne sait pas quelles relations entretenirent ce demi-frère avec sa demi-sœur, comme on ignore la force du lien entre Clarisse et sa nièce, la fille d'Achille, Germaine qui n'avait que six ans de moins qu'elle et qui, par sa mère Blanche Spira, était une cousine de « ceux de Mulhouse ». Clarisse épousa Henry Mayer et Germaine se maria avec Marcel Mayer, fils de David Mayer, événement qui nous ramène à la photo de famille évoquée plus haut.

On a d'autant plus de mal à se représenter les relations entre les familles d'Henri Mayer et de David Mayer à cette époque de l'entre-deux-guerres que celles-ci se brouillèrent après la seconde guerre au point que le petit-fils d'Henri n'a actuellement guère de souvenir des Mayer qui vivaient juste une rue au-dessus de la sienne, et ne se figure pas très bien les liens généalogiques qui les unissaient. À l'inverse, les cousins de Mulhouse comme les enfants Lévy situent très bien Les Mayer de la Rue Haute des Fosses, auxquels ils rendaient encore visite après la deuxième guerre, mais pas du tout la famille Mayer installée une rue plus bas. Pourtant, on voit par exemple que Henriette Fribourg, l'épouse de David, fut une des deux témoins du mariage de Clarisse avec Henri Mayer, le 4 novembre 1919. Clarisse était alors orpheline, ayant perdu sa mère Eugénie à 11 ans, et son père Alphonse, mort à la guerre de 1914, alors qu'elle n'avait que 17 ans. Son tuteur, Jules Isaac, du côté de sa mère, est garant de la décision du Conseil de famille, qui a autorisé la jeune fille à épouser Henri. Quant au second témoin du mariage, il s'agit de Vidal Nemark, également négociant, oncle paternel de la jeune fille, né une dizaine d'années après Alphonse. David Mayer fut encore témoin, avec le même Vidal Nemark, de la naissance, en 1921, de Simonne, première fille de Henri et de Clarisse. Le

mariage, cinq ans plus tard, du fils de David, Marcel, avec Germaine Nemarq, nièce de Clarisse, renforce encore les liens entre les Mayer de la rue Haute des Fosses et les Mayer de la rue Basse des Fosses. Les deux familles seront réfugiées dans le même village de l'Indre, et encore quelques années après la fin de la guerre, les Mayer mèneront des démarches conjointes pour les deux déportations qui avaient frappé chacun des deux foyers, d'abord avec l'arrestation de Simone, puis celle de Germaine.

David et Marcel Mayer

Lorsqu'en 1926, Germaine Nemarq, fille d'Achille, marchand boucher mort pour la France à 38 ans, et de Blanche née Spira, résidant alors à Mulhouse, lia son destin à celui de Marcel Mayer, né à Saint-Mihiel en 1903, ils se connaissaient sans doute de longue date, sinon depuis toujours. On restait dans le commerce, mais dans un domaine sensiblement différent. Le père de Marcel, David Mayer, était né dans la ville voisine de Saint-Dizier le 24 février 1877. A Saint-Mihiel, il s'était établi comme négociant en peau et métaux et son fils Marcel, de la classe 1923, était à ses côtés dans l'affaire après avoir accompli son service militaire. L'épouse de David Mayer, Henriette Fribourg, née le 25 mars 1879 à Metz, décéda en juin 1936, dix ans après le mariage de leur fils Marcel avec Germaine.

Les personnes qui ont connu David Mayer se souviennent de lui déjà âgé, quand seul Marcel, désormais, faisait tourner l'affaire. Leur description porte donc plutôt sur la pratique du métier dans l'après-seconde guerre mondiale, qu'ils avaient en outre vu de loin. On peut estimer cependant que Marcel travaillait en l parfaite continuité avec l'entre- deux guerres. David Mayer aurait tiré profit de la ferraille calcinée dont regorgeait cette région de l'Est labourée 4 ans d'affilée par la guerre de tranchées. Dans le champ de ruines dont la Première guerre mondiale avait accouché, les professionnels qui avaient partie prenante avec les ambitieux programmes de reconstruction faisaient facilement affaire. Anticipant sur la lecture des archives issues de la spoliation, on peut d'ores et déjà indiquer qu'au début de l'Occupation la situation de fortune de David Mayer (et par conséquent de son fils) avait été jugée « très aisée ». Si les mêmes archives nous aideront à préciser l'emprise de l'affaire de David et Marcel Mayer sur le territoire de la ville de Saint-Mihiel, elles ne nous disent rien sur ses réseaux de fournisseurs. En revanche, la mémoire familiale se rappelle que Marcel, et sans doute par conséquent David, travaillait beaucoup avec les « Romanichels » pour collecter la fameuse ferraille, qu'il devrait ensuite découper et transformer avant de la revendre. De même, rien ne nous est dit sur les fournisseurs des Mayer en peaux de lapin, une activité alors répandue dans les campagnes.⁷¹

⁷¹ Les archives départementales de la Meuse ont conservé un rapport datant de l'Occupation sur une famille de brocanteur, les Roussel, dont le fils aîné est parti au STO. Afin de

On pourrait encore s'interroger sur les réseaux de fournisseurs de David et Marcel Mayer en « chiffons ». Incidemment, on a pu retrouver un courrier envoyé par Albert Lang de Nancy à l'atelier de confection de Louis Valton à Argenton sur Creuse⁷², en mai 1939. Albert Lang est engagé dans la même activité que David Mayer, entre autres la récupération textile, et on voit qu'il n'hésite pas à chercher assez loin la matière première, ici des chutes de tissus neufs⁷³. Le cas d'Albert Lang, grand-père de Jacques Lang, rappelle également, là encore, à quel point l'activité pouvait être rentable, puisqu'il devient une des personnes les plus affluentes du monde industriel de Nancy. On doit constater à regret le saisissant contraste ainsi repéré entre, d'une part, l'importance économique de cette activité, son ancrage social aussi dans le matériel le plus quotidien des populations comme dans les conséquences matérielles les plus tangibles des guerres dévastatrices, et, d'autre part, le « blanc » qui recouvre cette page de l'histoire économique de la récupération et de la transformation.

Henry Mayer

Henri Mayer et sa famille sont installés une rue plus bas que la famille de David Mayer, dans la fameuse rue basse des Fosses. Henri Mayer fait dans le meuble. A la différence d'autres enseignes de Saint-Mihiel dont les noms défilent dans le bottin Dodin, la fabrication n'entre pas dans sa raison sociale. Saint-Mihiel compte ainsi trois ébénistes en 1939 et deux fabricants de meubles, tandis que Mayer, avec Simon, sont inscrits comme marchands de meubles⁷⁴. Pourtant, à cette époque, la vente

maintenir la clientèle, son jeune frère reprend la tournée de collecte des peaux de lapins « dans les communes de Villers-aux-Vents, Auxécourt, Labeycourt, Sommeilles, Vaubécourt, Louppy-Le-Château, Evres et Luimont ». Rapport du 14 mai 1943, AD Meuse, 1251 W 1137. La récupération de peaux de lapin put aussi bien être à l'origine d'entreprises florissantes, comme nous l'apprend l'historique de la Compagnie Dumas, établie à Tonnerre dans l'Yonne. En 1910, Paul Dumas, un auvergnat arrivé à Paris avec une simple charrette à bras pour récupérer les métaux, décide de quitter la capitale pour reprendre une entreprise de récupération à Tonnerre : aux métaux s'ajoutent les cuirs, les chiffons, les plumes et les duvets. Les peaux de lapin sont particulièrement recherchées, car très utilisées dans la confection de manteaux et de chapeaux. La demande en peaux de lapin se fit beaucoup moins pressante à partir des années 1950, étant donné le passage au manteau en drap et l'abandon généralisé du couvre-chef. « Dumas. Un récit écrit avec des plumes. », *Les grandes familles de l'Yonne - Hors-série de l'Yonne républicaine*, 2015, p. 18-19.

⁷² Sur la confection dans le Berry au début du XX^e siècle, cf Frédérique Landais-Courant

⁷³ <http://www.delcampe.net/page/item/id,310743693,var,54-NANCY-ETABLISSEMENTS-ALBERT-LANG-CHIFFONS-VIEUX-PAPIERS,language,F.html>

⁷⁴ BNF, SR 97/1774, v.11432, 1939, 2,3.

de meubles et d'antiquités va aussi de pair avec la fabrication et la réparation, même si elles ne sont donc pas l'essentiel de l'activité chez Henri Mayer. Ce dernier, à une date qui nous est encore inconnue, a notamment recruté Mignot, tapissier, à qui il devra une fière chandelle au moment de l'Occupation.

En attendant, là encore, que les archives de ses années sombres nous conduisent, dans les chapitres suivants, à préciser le cadre de l'activité professionnelle des uns et des autres, il est un moyen simple de constater la relative aisance de ces familles commerçantes du centre-ville. Au recensement de 1936, dans des habitations dont les moindre recoins ne tarderont pas à être mesurés, lorsqu'elles seront mises en vente sous l'Occupation, le foyer de David Mayer et celui de Henri Mayer abritent chacun une domestique, outre les membres de la famille, sagement réduit, à ce point précis du temps, au noyau nucléaire des deux parents et d'un nombre très contrôlé d'enfants. Clarisse Mayer, comme il a déjà été remarqué au sujet de ceux de Mulhouse » est qualifiée d'épouse sans profession, au mépris de son implication dans l'affaire, qui se vérifiera encore plusieurs décennies après la Seconde Guerre Mondiale.

Il n'y a pas de lycée à Saint-Mihiel, et c'est très probablement à Commercy, alors relié à Saint Mihiel par le chemin de fer, que André, le fils de la famille, qui est né à Saint-Mihiel le 5 mai 1924, mais sans doute aussi Simone, son aînée, née le 25 avril 1921, ont poursuivi leurs études secondaires.

Commercy

Pour autant, on ne sait si, en cette fin des années 1930, Simonne et sa famille avaient déjà fait connaissance d'André Benedig, habitant de Commercy, dont la jeune fille évoquera le nom pour rassurer ses parents dans la lettre qu'elle jette du wagon à bestiaux qui les conduit du camp d'Ecrouves à Drancy. Le train passe alors à hauteur de Lérrouville, l'enveloppe est à l'intention du pharmacien Alfred Bouvelle, à coup sûr, et peut-être dès l'entre-deux guerres, une connaissance de sa famille.

André Benedig est né le 29 avril 1902 à Nancy, d'Henri (Isaac) Bénédig, 47 ans, comerchant et de Thérèse née Israël, 31 ans. A l'adresse indiquée, le 28 de la place du Marché, qui s'appellera successivement place Henri-Mengin puis place Charles III, habitent plusieurs membres de la famille Israël. Les témoins de cette naissance sont Gustave Weill(e), 37 ans, négociant oncle de l'enfant et Maurice Berg, 43 ans, tailleur d'habits⁷⁵. Après le décès d'Isaac, Thérèse se remarie en (avril) 1912

⁷⁵ Archives municipales de Nancy, 2 MI 535

avec Achille Gamsohn. Elle-même décède à Commercy le 10 janvier 1929⁷⁶. Le dossier de conscrit d'André Bénédig lui prête une formation de mécanicien. Une condamnation pour excès de vitesse démontre que ses relations à l'automobile étaient multiples. Peut-être en avait-il, entre autres, un usage professionnel, puisqu'il était représentant en vins, même si c'est en prenant le train pour se rendre à Nancy qu'André Benedig, qui s'était affranchi du port apparent de l'étoile jaune, sera arrêté, en juillet 1942, alors que, dit-on, il allait rendre visite à ses pratiques. Dans l'entre-deux guerres, il semble avoir joui d'une grande popularité à Commercy, en particulier auprès de la jeunesse des écoles. C'est en tous les cas ce qu'avait expliqué à son fils le père de Pierre Briot, qui me l'a très aimablement rapporté. Il avait fait la connaissance de Bénédig quand lui-même était encore collégien et il se souvenait parfaitement de ce solide gaillard, d'un caractère jovial qui les entraînait au club de foot.

Célibataire au long cours, André Bénédig vivait maritalement avec une jeune femme de la région, Cécile Bataille.

A Commercy, la synagogue⁷⁷, localisée en haut de la rue des Juifs, est bien plus ancienne que celle de Saint-Mihiel, plus ancienne aussi que le château Stanislas qui avait radicalement transformé le profil et l'urbanisme de la petite cité. Cette ancienneté n'a pas forcément de rapport avec la présence de plusieurs familles juives à Commercy, dont la liste, sous l'Occupation, donne une impression de cohésion dont il faudrait mesurer la réalité dans l'entre-deux guerres. Il n'y a pas de raisons de penser qu'André Benedig les ignorait, mais tout porte à croire que son insertion dans la petite ville était, pour l'essentiel, faite de contacts quotidiens plus ou moins proches et amicaux avec des non-juifs.

Les locataires de Benedig

En appareillant les résultats du recensement de 1936 avec des informations données plus tard, au moment de la spoliation de ses biens, on peut, en particulier, dessiner une géographie de la ville, qui est aussi une coupe dans la stratification sociale de sa population, à l'aide des multiples logements dont il est propriétaire et qu'il a mis en location.

⁷⁶ .(visiblement article nécro ds l'Est républicain, 13 janvier 1929)

⁷⁷ On peut voir plusieurs photos de la synagogue ici, sur des photos prises en 2013 où apparait clairement l'annonce immobilière « à vendre », par ailleurs récurrente, comme on le sait, dans les centre villes français. <http://patrimoine-de-lorraine.blogspot.fr/2013/08/commercy-55-ancienne-synagogue.html>

Si on commence par son adresse sous l'Occupation, le 18 de la rue Foch, on constate qu'il est alors habité par un fabricant de madeleines, qui est aussi le propriétaire de l'Hôtel de Paris, établissement cossu situé en face de la gare, aujourd'hui converti en appartements.

Les logements que possèdent Bénédig pour la mise en location offrent toute la palette du niveau de confort au sein de la petite cité, de son centre-ville aux premiers faubourgs.

On peut ainsi commencer par les adresses les plus excentrées, au sud-est de la ville qui correspondent aux habitations les plus modestes.

Benedig possède ainsi le 16 de la rue Breuil, qui se compose, au rez-de-chaussée, d'une cuisine et d'un débarras, au premier étage d'une chambre surmontée d'un grenier. Le locataire bénéficie de l'eau et de l'électricité mais ne dispose d'aucun cabinet d'aisance. Le recensement de 1936⁷⁸ nous apprend que cette modeste surface est occupée par une vieille dame, la veuve Delattre Marie Louise née Lorentz en 1871 à Ostwald (actuel Bas-Rhin).

A quelques centaines de mètres, un ensemble plus conséquent, situé à l'intersection d'une ruelle partant de la rue de Breuil et de la rue de la Trace, le n° 32, regroupe en réalité trois petits immeubles mitoyens, dont deux ont façade sur la ruelle, le 3eme donnant sur la rue de la Trace. Le plus récent des trois est peut être celui qui est décrit en 1942 comme pourvu du gaz quand l'ensemble des locataires ont accès à l'eau et l'électricité. Toujours en 1942, l'expert a trouvé 7 logements distincts : au rez de chaussée, quatre appartements de deux pièces, donnant sur une courette avec wc, au premier étage, un appartement de deux pièces, et un appartement de trois pièces. Le recensement de 1936⁷⁹ semble refléter une autre distribution de l'espace. On ne sait en tous les cas sur quelle surface vit la famille Ribatto, soit le père, Joseph, né en 1900 en Italie, parfois maçon parfois bûcheron chez des patrons divers. Son épouse est d'ici, elle est née Drussel, en 1908, à Trouville en Barrois. Leurs trois enfants, Robert, Rosette, Roger sont nés à Commercy, sagement espacés de deux années chacun.

Le recenseur de 1936 n'a trouvé qu'un second foyer au n°32 : celui des Cosnard, avec le père, Emile, né à Commercy en 1884, débardeur, son épouse, née Poinset, à Source vosle (??) en 1885 (le registre du recensement indique 1865, mais il s'agit certainement d'une erreur). Elle est désignée comme sans profession, de même que leur petite-fille, adolescente d'une quinzaine d'années, née à Commercy.

⁷⁸ Vue 97

⁷⁹ Vue 95

Sans doute le fait de ne trouver que deux foyers au n° 32 signale-t-il que le regroupement des trois immeubles et leur remembrement ont dû être effectués entre cette date et la guerre, peut-être par André Benedig lui-même.

Un second groupe de propriétés se situe au centre-ville, derrière l'actuelle place Charles de Gaulle, véritable cœur de la cité. Au 11 rue de Carcano, l'expert de 1942 a recensé trois logements distincts, tous pourvus de l'eau, du gaz, de l'électricité et du tout à l'égout. Au rez de chaussée, une cuisine et deux chambres, dont l'une a servi de magasin et l'autre est une pièce borgne. Une écurie servant de remise, donnant sur la rue Alphonse Verneau. Au premier étage, le logement comporte une cuisine et une chambre. Au second étage, une cuisine et deux chambres. Au grenier, un cabinet d'aisance, sans indication sur qui en a l'usage (ni sur la date de son installation). Le registre du recensement de 1936⁸⁰ indique bien trois foyers à cette adresse, sans que nous ne sachions à quel étage est installé chacun d'entre eux. Pol Petitjean est né en 1904 à Bar-le-Duc. Il est employé à la Compagnie de chemin de fer. Vivent avec lui son épouse, Paulette et leurs deux petits garçons, Bernard, né à quelques kilomètres de là, à Vadonville, et Guy, né à Commercy. Un second foyer a comme chef de famille Henri May, la trentaine, né à Commercy, mécanicien à la Société des Forges et Aciéries. Jeanne, née en 1907, est aussi originaire de la ville et elle a droit à une profession, en tant qu'ouvrière employée par la même entreprise que celle de son mari. Leur petit-garçon, Jacques, n'a que 4 ans.

Ils ont pour voisins un couple plus âgé : Louis Dilly, né en 1880 (à Villysté des Forges) est charretier. Son épouse née Thurel à Ville Isey est également âgée d'une cinquantaine d'années. Si le recenseur la donne comme sans profession, on peut soupçonner qu'elle doit, elle aussi, travailler à arrondir les revenus de la famille. La guerre de 1914 forme comme une vaste césure entre la naissance de leurs deux filles qui vivent avec eux, Lucie Zélie, née en 1910 et Fernande Adolphine, née onze ans plus tard, en 1921, à Vignot, une commune voisine. Toutes deux travaillent comme confectionneuses pour Seligmann, une des plus grosses affaires textiles des environs, dont il sera fortement question dans les dossiers consacrés à la persécution des juifs de la sous-préfecture de Commercy sous l'Occupation. Les Dilly logent aussi la belle-mère, Marie Augustine née Verneau, dans la même localité que sa fille, et désormais veuve Thurel. A en croire les lieux de naissance de la petite famille, s'espaçant entre les débuts de la IIIème République et le lendemain de la guerre de 1914, Commercy apparaît comme la fin d'un parcours accompli dans un mouchoir de poche, puisque l'installation à la ville, sans aucun doute dans un logement exigu, se serait fait à la suite d'une série de micro-déplacements d'une commune à l'autre, à proximité de Commercy.

⁸⁰ Vue 63

Le 9 de la rue de la cour de Lorraine est également relié à la rue Adolphe Verneau. L'immeuble est jugé en bon état en 1942, doté de l'eau, de l'électricité, du gaz et du tout à l'égout. Par le 13 de la rue Verneau, on accède à une salle de café, flanquée d'une cuisine. Du côté de la rue de la cour de Lorraine, un wc (ou wc auquel on a accès dans la cour, lorraine ?). Au premier étage, trois chambres, dont l'une donne sur la rue Adolphe Verneau, les deux autres sur la rue, sombre et étroite, de la Cour de Lorraine. Au second étage, 4 chambres, qui se répartissent également sur les deux rues. L'expert n'a compté qu'un seul locataire, pour une surface beaucoup plus importante que les petits logements évoqués jusqu'ici. En 1936, un seul foyer, effectivement, est recensé au 13 de la rue Alphonse Verneau⁸¹. Les époux Labbé, Narcisse et Ernestine sont nés au nord de la Meurthe et Moselle, à Longwy, respectivement en 1891 et 1894. Narcisse est employé comme mécanicien par la municipalité. Son épouse prend peut-être soin de sa propre mère, la veuve Joudrain, née Soblet à Viviers dans l'Ardèche en 1863, qui vit avec eux. Le foyer compte également un pensionnaire – on dirait donc de nos jours un sous-locataire – un artisan maçon italien, Louis Contini, d'une quarantaine d'années.

Au 37 de la place de l'hôtel de ville (actuelle place du Général de Gaulle), le profil paraît relativement semblable. L'expert de 1942 décrit un immeuble qu'il considère comme « en assez bon état », doté de l'eau, du gaz, de l'électricité, ainsi que du tout à l'égout. Il faut se rendre au sous-sol pour trouver « un wc à la turque », qui a pu être mis à disposition des clients du café et de la salle de restaurant, qui occupent le rez-de-chaussée, ainsi qu'une cuisine. 3 chambres au 1^{er} étage et 4 autres au second complètent la distribution de l'espace. En 1936, on y trouvait Jean Chevelle, tout juste 30 ans, né à Saint-Dizier, cafetier, son épouse Andrée, un peu plus âgée, née Depoisson à Marrois, officiellement sans profession mais sans doute pas inactive dans l'affaire de son mari. Leur fils, Guy, né à Saint-Dizier comme son père, est encore dans sa cinquième année.

La carte des placements immobiliers d'André Benedig couvre également l'Ouest de la grande place, à proximité du château Stanislas, plus proche aussi de la gare, ainsi que des établissements dont il a déjà été question, la Société des Forges et aciéries de Commercy, dont l'emprise s'étend le long de la voir ferrée, face à la gare. La Société a été fondée en 1895, mais elle ne fait que prolonger, en la développant considérablement, une activité qui remonte loin dans l'Ancien Régime⁸². Devenue le plus gros employeur de la ville, elle salarie jusqu'à 1500 personnes après la Seconde Guerre mondiale, mais peine à occuper, de nos jours, plus de 300 personnes.

⁸¹ Vue 62

⁸² <http://docplayer.fr/5605027-Les-forges-de-commercy-de-1706-a-1895-par-pierre-briot.html>

Au 5 rue des Juifs, à proximité de la synagogue dont il a été plus haut question, Benedig loge précisément des habitants de Commercy qui ont plus à voir avec la Société qu'avec le culte israélite. Doté de l'eau et de l'électricité, l'immeuble est jugé en mauvais état au moment de sa spoliation. Trois chambres et une cuisine occupent le rez-de-chaussée, deux chambres et une cuisine au premier étage, le tout surmonté d'un grenier avec cabinet d'aisance. En 1936, ces logements sont occupés par deux foyers : celui des Floquet, composé de Charles, né dans la commune de Vignot, frôlant la soixantaine, forgeron à la Société des Forges et Aciéries. Plus jeune, son épouse Julia, née à quelques dizaines de kilomètres de là, à Gemmelaincourt dans une vallée du versant occidental des Vosges. Né à Commercy en 1911, leur fils aîné est perceur chez Berteaux, ainsi que leur fille, Louise, également née à Commercy, en 1916, mariée. Cette dernière est mère d'une petite fille, Colette, sans indication sur le destin du père. Le plus jeune fils Floquet, André, né en 1924, est encore sans profession. Le second foyer a pour chef de ménage le célibataire Roger Toussaint, né en 1908 à Varnéville, employé comme chef de manœuvre par la Société des Forges. Il vit sous le même toit qu'une amie née dans la même commune, d'une dizaine d'années plus âgée, Germaine Jaspard, et que le neveu de cette dernière, Georges Jaspard, petit garçon né en 1932 à Einville.

Au 30 de l'avenue Carcano, l'immeuble est dans un état passable, avec eau, gaz, électricité, dépourvu de cave mais disposant de dépendances de construction plus récente, une remise en fond de cour accueillant des cabinets d'aisance, une deuxième remise ayant été reconvertie en logement, soit deux pièces et une cuisine prenant jour sur la cour. Dans le bâtiment principal, une cuisine et deux chambres au rez de chaussée, au 1^{er} étage un logement donnant sur la rue, composé de deux chambres et d'une cuisine, et un second logement sur cour suivant la même disposition. 3 familles habitent l'immeuble en 1936⁸³ : Lucien Zinzius, né en 1910 à Laneuville, petite commune située au Nord du département de la Meuse, à proximité des Ardennes, forgeron à la Société des Forges et Aciéries, ainsi que son épouse Madeleine, née à Souches en Belgique, citoyenne française.

Second chef de ménage recensé dans l'immeuble, Eric Eppelsheim est né en 1906 dans la capitale du Luxembourg, dont il a la nationalité. Il est relieur de profession et travaille à l'Imprimerie de Commercy. Sa femme, Louise née Walter, est née à Frisenheim en 1908, elle est désormais française, sans profession.

Le foyer d'André Picart est plus conséquent que celui du jeune couple : né en à Paris en 1885, le chef de famille est employé aux Chemins de Fer de la Compagnie de l'Est, son épouse Gabrielle est, elle, de la région, puisqu'elle est née Haurroy à Saint Mihiel en 1887. Leurs deux filles sont nées au

⁸³ Vue52

lendemain de la Première Guerre Mondiale, à Jarry, respectivement en 1919 et 1921, et sont, comme leurs mères, sans profession, peut-être étudient-elles encore.

Dans une petite rue plus proche encore de la voie ferrée, au 3 rue des Vénérables, sont recensés en 1936⁸⁴ Georges Pierre, manœuvre aux Forges et Aciéries, né en 1896 à Commercy et sa femme, Renée née Grosjean, également à Commercy, journalière. Leur fils René, né en 1922, est encore sans profession, ainsi que ses 6 frères et sœurs plus jeunes, la petite dernière ayant tout juste trois ans. Malgré cette abondante progéniture, le couple accueille encore un pensionnaire, Henri Delesse, né en 1908 à Joeuf, forgeron employé par la même Société.

L'expert de 1942 a jugé en mauvais état le petit immeuble, pourvu de l'eau et de l'électricité, qui se compose, au rez-de-chaussée d'une cuisine, au premier et au second étage d'une unique chambre, ainsi que d'une remise donnant sur l'impasse des Vénérables.

Il faut à nouveau se diriger vers la place de l'Hôtel de Ville pour trouver deux adresses correspondant à des appartements qui tranchent franchement, par leur surface et le degré de confort, avec la modestie des logements dont il a été jusqu'ici question. En chemin, le 1 de la place des Chanoines (place Denis) correspond à un immeuble en bon état, disposant de l'eau, du gaz et de l'électricité, ainsi que du tout à l'égout. La différence avec les descriptions antérieures tient à la présence de wc davantage intégrés au logement, les matériaux de construction et les finitions contribuant également à le distinguer. Au rez-de-chaussée, un magasin, trois chambres, une cuisine et un wc situé sous l'escalier d'accès au 1^{er} étage. On compte encore un wc sur le palier et, au premier, une cuisine et quatre chambres. Trois locataires sont censés occuper les lieux, on n'est donc pas loin d'un wc par foyer, un élément de confort auxquels les principaux intéressés attachaient sans doute infiniment moins d'importance que le lecteur contemporain. Parmi ces locataires mieux lotis, Monsieur Delesse, entrepreneur en peinture, Monsieur Delattre, ainsi que Mlle Colombé, partie en zone libre, dont le nom de famille est celui de commerçants pâtisseries ayant pignon sur rue à Commercy.

Enfin à l'angle de la commerçante rue Grosdidier et de la place de l'Hôtel de Ville se situe le seul immeuble possédé par André Bénédict pour lequel l'administrateur finira par trouver acquéreur. Au rez-de-chaussée, un magasin. Au 1^{er}, deux chambres, un cabinet de toilette et un wc attenant à la seconde chambre. Au second, une cuisine, deux chambres, dont l'une est également pourvue d'un petit cabinet de toilette avec lavabo et wc. Au grenier ont été aménagées deux chambres de bonne donnant sur la Place de l'hôtel de ville. En 1936, l'immeuble est occupé par une vieille dame, la veuve Meyer, née Alice Lévy à Epernay dans les années 1880, négociante, son neveu, François Dreyfus né à

⁸⁴ Vue 43

Paris en 1920, employé de commerce, et la bonne, Claire Dieudonné, une jeune fille de la région née en 1912 dans le petit village de Xivray.

Quant à André Benedig, il a lui-même occupé plusieurs adresses à Commercy. A l'adresse qui sera la sienne au début de l'Occupation, le 18 rue Foch, une belle maison située à l'orée de la ville, au bord de la Meuse, une vaste terrasse donnant sur le jardin, à quelques pas du vélodrome dont André Benedig ne verra pas la construction, on trouve, en 1936⁸⁵, Camille César, né en 1890 à proximité de Toul, fabricant de madeleines, son épouse Claire née à Lure, et leur jeune fille, Nicole, née à Commercy en 1922 (curieusement le recensement n'indique pas de domestique). Selon Pierre Briot, André Benedig et les César étaient amis, Benedig ayant occupé un logement appartenant aux César, sur la place de la gare, à deux pas du bel hôtel de Paris, également propriété des César.

A Nancy

Chez les Lorrach de Nancy, les revenus tirés de la location n'occupent pas non plus une petite place, au moins à partir d'une certaine date. Sous l'Occupation, une des filles de Moïse, le frère d'Arnold, répète à plusieurs reprises les points saillants du curriculum vitae de son père qui lui paraissent les plus appropriés pour convaincre l'administration d'Occupation que le vieil homme a été l'incarnation des vertus françaises et que sa famille doit donc bénéficier de clémence, en l'occurrence l'arrêt de la spoliation des biens immobiliers de la famille, sur laquelle on reviendra.

Moïse est né le 1^{er} juin 1859 à Mulhouse, dix avant la défaite française de Sedan. En l'état, on ne sait qui fit « le choix de la France » : Moïse - qui n'a donc qu'une dizaine d'années lorsque Mulhouse est annexée au Reich bismarckien ou son père Abraham, lui-même né dans un village voisin de Mulhouse, Zillisheim, en 1822. On constate simplement qu'à ses 18 ans, Moïse est engagé volontaire de l'armée française, participant aux campagnes coloniales que mènent les dirigeants de la III^{ème} République au service de l'édification d'un vaste empire sur plusieurs continents. Moïse aurait ainsi combattu en Algérie en 1877 (il a tout juste 18 ans), en, 1881-1884 et 1885, ainsi que, à la même période, au Tonkin. Le 23 juillet 1885, il est blessé à Dong-Dong (?).

Moïse revient en métropole et se marie à l'âge de 29 ans, le 5 février 1889, à Nancy avec Florence Franck⁸⁶. Désormais employé de commerce, il est alors domicilié dans le centre-ville, au 91 rue Saint-

⁸⁵ Vue 69

⁸⁶ Archives municipales de Nancy, 2MI 570

Dizier. Son père, Abraham, l'ancien marchand d'étoffes, est également domicilié à Nancy. Il a perdu sa femme, Fanny Kahn, probablement morte en 1885⁸⁷, lui-même s'éteint en 1890. Il a donc cependant assisté au mariage de son fils, de même que le père de la mariée, Joseph Franck, veuf lui aussi, et lui aussi marchand d'étoffes.

Trois des témoins sont de Nancy et sont présentés comme des amis du couple : Louis Franck, 62 ans, sans profession ; Michel Nathan, 32 ans employé de commerce, Simon Kahn, 36 ans, graveur. S'y ajoute Louis Franck 29 ans, marchand d'étoffes, domicilié à Delme, frère de l'épouse. La mariée, Florence Frank est née en 1855 à Delme, et elle y est encore domicilié au moment de son mariage. Située en Moselle à une trentaine de kilomètres de Nancy, la localité appartient à la partie francophone de la région annexée au Reich vingt ans plus tôt. Sous le Kaiser, la communauté juive de Delme, qui n'avait cessé de s'étoffer depuis le début du XIX^eme, accède à une certaine prospérité. L'un des siens, Abraham Vormus, gros négociant en bétail et chevaux, est maire de la ville de 1872 à 1892, son père ayant fait partie du conseil Municipal sous la Monarchie de Juillet (de même qu'un maire juif, Emile Worms, officie dans l'entre-deux guerres, après le retour à la France, entre 1925 et 1935). Cependant que Moïse combat dans les colonies françaises, une synagogue de type mauresque, à l'imposante coupole, est inaugurée à Delme en 1880, et un nouveau cimetière israélien ouvre ses portes⁸⁸.

Les quatre enfants du couple naissent à Nancy : Robert en janvier 1890, suivi d'Armand en janvier 1891, puis des deux sœurs Lorrach, Eva en mai 1893 et Jeanne en janvier 1897. Au cours de cette première phase, la famille vit déjà rue de Strasbourg mais au 39, plus proche du centre. Les témoins de la naissance de Jeanne, la petite dernière, rappellent que le couple compte de la famille directe à Nancy : Joseph Franck, le père de Florence, habite désormais Nancy, de même que Simon Nathan, 32 ans, employé de commerce, présenté comme oncle de l'enfant.⁸⁹

Moïse semble un homme constant : toujours selon sa fille cadette, il a obtenu la Médaille du Travail de 30 ans et la médaille de la Société industrielle de l'Est qui récompensait ses 44 années de service

⁸⁷ ces dates proviennent de l'album de famille des Lorrach dont les informations sont parfois un peu...fluctuantes.

⁸⁸ <http://judaisme.sdv.fr/synagog/moselle/delme.htm>. La synagogue a été partiellement détruite par les Allemands en 1944. Elle est reconstruite en 1946, mais privée de son dôme. Selon Jean Daltroff, il aurait été question, à la fin des années 1980, de transformer la synagogue de Delme, désormais désaffectée, en musée d'histoire d'art et d'histoire juive de Moselle. Pour finir, la synagogue abrite depuis 1993 un centre d'art contemporain <http://www.cac-synagoguedelme.org/fr/7-synagogue-de-delme>

⁸⁹ Archives municipales de nancy, 2MI 524,526, 1916, 2044 actes de naissance des quatre enfants de Moïse et Florence Lorrach.

dans le même établissement, sans que Jeanne ne précise de quelle entreprise il s'agit. De fait, plaidant en octobre 1942 la cause de sa famille pour éviter la spoliation de leur immeuble (la famille subira en réalité encore bien pire, mais que peut en pressentir Jeanne, qui mourra avec sa sœur à Auschwitz? les juifs étrangers sont systématiquement arrêtés mais elle qui porte l'étoile jaune depuis plus d'un an se sent tellement française), Jeanne Lorrach n'a pas cru bon de préciser que les bons et loyaux services de son père ont été rendus comme employé des *Etablissements des Fils Emmanuel Lang*⁹⁰. Spécialisée dans le textile, l'entreprise alsacienne, transférée à Nancy après l'annexion de 1870, a aussi employé au moins deux enfants de Moïse : Jeanne elle-même et son frère Armand, représentant de commerce, décédé à Troyes, sans doute au cours d'un voyage d'affaires, en 1938⁹¹. Peut-être aussi Eva.

Dans la même lettre du 7 octobre 1942, Jeanne insiste également sur la longueur de sa propre carrière et de celle de sa sœur Eva : elle-même a été employée de bureau pendant 27 ans, sa sœur aînée a été employée pendant la même période. Cependant, l'absence du mot « bureau » dans le cas d'Eva peut indiquer un travail moins qualifié. De fait, lors du recensement des juifs par la préfecture de Nancy en 1941, Eva avait indiqué qu'elle avait été employée 27 ans dans un magasin de chaussures⁹². Dans la fiche de ménage conservée aux archives municipales de Nancy, Moïse apparaît comme employée de bureau, Armand et Eva comme employés de commerce et Jeanne comme sténodactylo.⁹³ De cette dernière, une liste d'écolières distinguées par un prix de la mairie de Nancy, publiée par *l'Est Républicain* en 1909, laisse à penser qu'elle connut une scolarité brillante : Jeanne, alors élève des cours supérieurs de l'école privée catholique Saint-Pierre de la rue Nabécor, à proximité de l'avenue de Strasbourg, a reçu un prix d'honneur, décerné à une seule élève par école primaire de la ville et remis en grande pompe dans la belle salle Poirel de Nancy.⁹⁴

Le recensement de 1936 indique bien que Jeanne est employée de bureau chez « Lang ». Plusieurs voisins des Lorrach, qui vivent dans le même immeuble ou à des adresses adjacentes, travaillent également chez « Lang », cette fois en tant qu'« emballer », « tisserand ».

⁹⁰ Une remise de médailles du travail d'argent à Moïse Lorrach employé dans la maison « Les fils Emmanuel Lang » est signalée en 1918 in *Bulletin de Meurthe et Moselle organe de la société d'assistance aux réfugiés et évacués de Meurthe et Moselle*, 12 mai 1918, puis en 1931 la remise d'une médaille de vermeil pour 30 années de service dans cette même entreprise, cf *Le Télégramme des Vosges*, 29 juin 1931.

⁹¹ L'avis de décès inséré dans *l'Est Républicain* de mars 1938 indique qu'Armand, décédé le 20 mars 1938, était « Représentant de la maison Les Fils d'Emmanuel Lang ».

⁹² AD 54, WM 337

⁹³ Archives municipales de Nancy, 1F2795

⁹⁴ *L'Est républicain*, 4 août 1909

Quant à Armand, le fils aîné, il est déclaré « absent » dans le recensement de 1936. Ancien combattant de la guerre de 1914, au cours de laquelle il a été fait prisonnier, il s'éteint deux ans plus tard, en mars 1938, à Troyes, comme évoqué plus haut. Son acte de décès précise qu'il est voyageur de commerce ⁹⁵. Dans sa lettre de 1942, Jeanne affirmera que les Lorrach ont perdu avec lui leur soutien de famille.

En revanche, Robert, le frère cadet, n'a probablement jamais pu réellement contribuer positivement au budget familial. En 1936, il est même probable qu'il représente une charge significative malgré son âge mûr, et malgré le fait qu'il ne figure pas au domicile familial des Lorrach. Depuis juin 1935 en effet, il est interné à l'hôpital psychiatrique de Maréville. Ce placement est qualifié de volontaire dans le procès-verbal d'observation médicale établi à son arrivée. Le dossier médical de Robert s'ouvre sur une copie du certificat qu'a rédigé le docteur Achille Lévy (sic) à la date du 29 mai de la même année. Il s'agit probablement du médecin de famille, son cabinet se situe en tous les cas dans la même rue que l'immeuble des Lorrach. Il écrit : « Je soussigné Docteur en médecine, 175 rue de Strasbourg à Nancy, certifie qu'il y a urgence de mettre en observation Monsieur Lorrach Robert âgé de 45 ans, domicilié rue de Strasbourg 86 bis, à Nancy, dans un Asile d'Aliénés. Depuis des mois, Mr Lorrach Robert est incapable de travail, bien qu'il présente toutes les forces physiques voulues. Il insulte de façon continue son entourage, composé de père, mère, frères et sœurs, et même les voisins. Il est souvent pris subitement de colères, au cours desquelles, il menace de coups, de blessures et même profère des menaces de mort. Il n'est plus maître de lui et jette à la tête des gens, tout ce qui se trouve sous sa main. Pour des motifs futiles, il gifle les enfants qu'il rencontre dans la rue, leur donne des coups de pieds. Cet état mental s'aggrave de jour en jour. Ces colères deviennent plus fréquentes, plus violentes. Et l'on craint qu'elles n'aboutissent à de graves incidents. ». Le compte-rendu se poursuit avec des observations qui, désormais, portent la marque de l'institution d'accueil, c'est-à-dire de spécialistes en psychiatrie de l'époque et non plus d'une médecine de ville qui a jeté l'éponge. On se préoccupe de savoir si le patient a des antécédents héréditaires, ce qui nous permet au passage d'obtenir quelques informations sur les parents de Robert à cette date : « Père 76 ans, artéro-sclérose et mère 74 ans, bien portants (sic). 4 enfants, le malade est l'aîné, les autres seraient normaux, on nie l'hérédité. »

La section « Antécédents personnels du malade » reformule et développe ce qu'on vient de lire dans le certificat, tout en faisant définitivement perdre à Robert son statut d'adulte que suggérait encore le « Mr Lorrach », plus respectueux, qu'avait employé le Dr Achille Lévy, davantage, sans doute, par égard pour la famille, que pour Robert lui-même. L'aspect même de ce dernier, et non pas seulement

⁹⁵ Archives municipales de Troyes

son comportement violent, signale immédiatement son immaturité : « Garçon âgé de 45 ans, anormal depuis son enfance, attribué à des convulsions survenues à 3 ans. Est resté enfant dans ses idées, a vécu avec sa mère, dont il a fait son esclave par ses exigences (l'écriture est illisible). Il sait lire et écrire, il peut s'occuper à de petits travaux, coursier, éplucher des légumes. N'a jamais pu faire de travail suivi, a porté la viande pour un boucher, mais insultait les clients, quand on ne lui donnait pas de commande. Jaloux de tout ce qui l'entoure, ne peut pas travailler en collectivité. Bonne mémoire, étonnante dit sa sœur, très sensible, fait preuve par moments de bons sentiments, mais n'est pas maître de ses nerfs, et se met dans des colères violentes pour la moindre contrariété, déchire les vêtements, arrache ses boutons, jette par la fenêtre tout ce qui se trouve sous sa main. Maniaque, n'a jamais voulu porter de pantalons longs, ne veut changer de vêtements que lorsque celui qu'il porte est absolument déchiré, et n'accepte de mettre le nouveau qu'après une colère. N'a pas les mains très déliées, ne peut pas faire ses nœuds de lacets de chaussures, ni mettre sa cravate. N'a jamais pu entrer dans un bain. Passe son temps à faire des courses, va à la Salle des Ventes, va sur un pont, voit passer les trains, aimant les spectacles et la musique. Questionne tout le monde dans la rue, sortait toujours seul, aime voyager. Quoique étant israélite, va tout le temps dans les Eglises, aime les cérémonies, les offices. » Visiblement la famille, peut-être la sœur de Robert qui a répondu aux questions du médecin afin de dresser le profil du patient dont on sollicite le placement, sans doute donc Jeanne, n'a pas voulu faire un portrait à charge du frère.

Ce qu'a dit Jeanne de son frère fait l'essentiel des informations qui présideront au placement de Robert. Quelques mots suffisent ainsi à résumer l'examen de son état général : « mimique gauche. Syndrome très marqué de débilité mentale : demi-rigidité musculaire, vivacité des réflexes ?, gesticulation maladroite, les mains en extension, très grande maladresse manuelle, marche balancée à pas irréguliers. Parole à débit inégal. Syncinésie. Léger ? écriture ? déliée »

Il est vrai que l'écriture de Robert n'est pas celle d'un enfant de trois ans, comme ne le sont pas, on l'aura noté, un certain nombre de ses activités préférées. On trouve dans son dossier le résultat d'un petit test : quatre lignes d'une écriture à peine lisible, si ce n'est son identité, Lorrach Robert, 18 ? 1890 45 Ans

1 (ou 2) juin 1935, le reste est illisible

En revanche, il semble avoir impeccablement posé et résolu une addition à 3 chiffres : selon Robert $247 + 392$ font bien 639.

On trouve encore un petit mot écrit de sa main. Effectivement, il se lit avec difficulté, et on ne peut être certain que son contenu n'a pas été dicté ou recopié (ce qui en soi représente déjà un exercice) :

« Mon cher Président

Je vous écris ces quelques mots pour vous dire que je ne pourrai pas être à la réunion ????

Depuis le 31 mai à Maréville

Je vous serre la main

Votre ami

Robert Lorrach »

Une première décision de placement a été accordée à la famille le 1^{er} juin 1935, au bout de 24 heures d'observation par le docteur Aubry : « Je soussigné , Médecin Chef de Service, Section n°, certifie que le nommé Lorrach Robert est un infirme mental, atteint de débilité psychique très accusée, avec turbulence, mentalité puérile, tendances irritables. Placement nécessaire. »

Il confirme sa décision le 15 juin, à la suite donc de deux semaines supplémentaires d'observation : « Je soussigné Médecin Chef de Service (Section N°II), certifie que le nommé Lorrach Robert est atteint d'infirmités mentales et physiques, sous forme de débilité motrice très accusée (rigidité musculaire, maladresse, syncinésie) et de débilité mentale ; mentalité puérile, irritabilité, turbulence.

Le maintien en traitement est nécessaire. »

Les bulletins qui s'égrènent par la suite sur de longs intervalles, ne varieront plus : les termes « instabilité, mentalité puérile, tendances irritables » caractérisent ainsi la « débilité mentale » du patient, auquel on reconnaît une certaine « suggestibilité ». Il est « incapable de donner en connaissance de cause une procuration. Un internement de longue durée doit être envisagé, le malade étant incapable de vivre en liberté » écrit le docteur Edert en juillet 1938. En juin 1939, le docteur Hacquart, s'adressant à la famille, fait allusion à sa malpropreté « les lésions oculaires sont sans gravité, il présente un peu de rougeur des conjonctives due à ce que le malade se frotte avec des mains sales comme vous le savez, il touche à tout ». Impossible de savoir si, malgré ses handicaps, Robert fait partie des patients mis au travail : « suggestionnable,-malpropreté-s'occupe un peu- facile à diriger » est-il signalé pour le second trimestre de l'année 1939.

L'état de Robert Lorrach ne semble pas avoir donné lieu à un quelconque traitement médicamenteux. On sait simplement qu'en février 1938 une radiographie de son épaule droite est effectuée suite à une luxation. Le diagnostic posé ne favorise pas, de fait, une prise en charge

particulière. Les thérapies biologiques qui pointent timidement au lendemain de la Première Guerre mondiale, destinées notamment à traiter la schizophrénie, qui est peut-être le mal dont est atteint, in fine, Robert Lorrach, ne sont encore que très peu appliquées dans l'entre-deux guerres. On ne sait s'il faut le regretter⁹⁶, de même qu'on ne sait rien du quotidien de ce pensionnaire au long cours, sans doute condamné à contempler le plafond jusqu'à la fin de son existence et à se faire réprimander toutes les fois, sans doute très nombreuses, où il fait preuve de « malpropreté » et se laisse aller à exprimer sa personnalité « irritable ». Peut-être cependant a-t-on pu constater et confirmer sa « suggestibilité » en l'employant à divers petits travaux qui aident au fonctionnement d'établissements sous-dotés, tout en entrant dans une autre doctrine en développement, l'ergothérapie, dite aussi praxothérapie⁹⁷. En revanche, il n'est pas certain que l'attraction qu'exerçait la musique sur l'aliéné, au dire de ses proches, lorsqu'il était encore libre de ses déplacements dans Nancy, ait trouvé une quelconque résonance thérapeutique, une fois passées les portes de l'hôpital de Maréville.

Tandis que les médecins chefs de Maréville annotent sporadiquement le dossier de Robert Lorrach, le docteur Achille Lévy qui avait rédigé le certificat déclenchant la demande de placement poursuit ses consultations en ville. En 1946, son nom est donné à une rue perpendiculaire à la rue de Strasbourg (de nos jours avenue de Strasbourg), attestant de sa popularité dans le quartier. Une courte notice biographique en suggère l'atmosphère : « Achille Lévy (1868-1943) est né à Faulquemont. Sa famille quitte la Lorraine annexée en 1871. Le jeune Lévy est étudiant à la Faculté de Médecine de Nancy, où il passe son doctorat. Installé dans le quartier de Bonsecours, son dévouement auprès des malades sera sans bornes. Il accepte le poste de médecin de l'Assistance Publique, et connaît alors les situations difficiles des plus démunis. Il s'occupe de médecine infantile puis étend son action à la médecine du travail, auprès des ouvriers des usines de tissages et filatures du secteur de Bonsecours. Médecin des pauvres, attaché à son quartier et à ses habitants, surnommé par eux « le bon docteur Lévy », il décède en 1943 dans sa maison du 175, avenue de Strasbourg.⁹⁸

⁹⁶ On trouvera une description des thérapies de choc (malariothérapie, insulinothérapie, cardiozol, électrochoc, cette dernière tout juste mis au point à la fin des années 1930) qui commencent à être introduites, très timidement, dans l'hôpital psychiatrique de l'entre-deux guerres in Isabelle von Büeltzingsloewen, *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Aubier, 2007, p. 264-270, 353-367.

⁹⁷ Ibidem, p. 367-

⁹⁸ Jean-Marie Cuny (ed), Dictionnaire des rues de Nancy, Jean de Cousance ed, Nancy.
http://www.professeurs-medecine-nancy.fr/Rues_medecins.htm

Le bon docteur Lévy a sans doute continué à soigner les autres membres de la famille Lorrach, mais on ne sait s'il porta comme eux l'étoile jaune à partir du printemps 1942, car il ne figure pas au recensement des Israélites de Nancy. A cette date Moïse Lorrach est décédé depuis une bonne année, mais Robert, Eva et Jeanne lui survivront encore quelques mois, ainsi que Florence, morte en 1945 après son retour du camp d'Ecrouves, mais aussi le vieil Arnold, venu rejoindre son frère Moïse à Nancy à la suite de son expulsion de Mulhouse. Il aura la chance de retrouver sa ville natale à la fin de la guerre, avant de s'éteindre en 1955.

D'après une déclaration effectuée sous l'Occupation, Moïse Lorrach avait transmis à ses deux filles la propriété de l'immeuble du 86 bis rue de Strasbourg. La famille y occupe un modeste appartement, au 1^{er} étage, et vit en partie de la location des autres logements. Le salaire des filles Lorrach, ainsi que les revenus d'obligations complètent le budget qui doit servir à entretenir les deux parents âgés, les deux filles restées célibataires et la pension de Robert interné à Maréville.

Dans la maigre documentation dont nous disposons au sujet des Lorrach avant-guerre, aucun élément un tant soit peu riant pour nous aider à imaginer leur existence avant le naufrage de l'Occupation. On peut espérer un effet d'optique, caractéristique de ce type de reconstitution par l'archive. Ceux qui pourraient les avoir connus ne se souviennent de rien. Pourtant, à nouveau, l'album de famille des Lorrach peut laisser espérer. Il contient en effet une photo représentant les Lorrach de Nancy, à l'occasion d'une visite de Arnold, venu de Mulhouse. On y voit les deux frères, côté à côté par une journée ensoleillée dans un jardin public, l'ancien militaire, cravaté, portant moustache, qui se tient bien droit, les bras le long du corps, tandis que le vieux commerçant de Mulhouse, au visage plus rond agrémenté d'une barbe blanche, en costume trois pièces, se tourne vers lui, une cigarette entre les doigts. Dans le même cadre, les fins visages d'Eva et de Jeanne, Léopold (Popol) Lorrach, le fils du frère de Moïse et d'Arnold, tôt décédé, son oncle Moïse et Arnold, son autre oncle devenu son père adoptif. Surtout, une photo de groupe prise place Stanislas atteste de liens, même parfaitement épisodiques, entre les Lorrach de Nancy et la famille élargie d'Arnold. On y reconnaît, souriants, le jeune Claude Lévy, sa mère Jeanne, Popol et son épouse Suzanne encadrant leur fils Jean-Pierre, Lucien Lévy, le père de Claude, Reine Lévy, la fille d'Arnold, et son mari Alfred. Tout le monde est en manteau, bien que les arbres en arrière-fond laissent à penser qu'on est proche de l'été. Claude, tout en dépassant largement sa mère, porte encore des culottes de golf, Jean-Pierre a déjà les mains enfoncées dans les poches de son pantalon de costume. Pour quelle raison la famille de Lucien s'était-elle jointe à cette réunion de famille des Lorrach ? L'occasion

de visiter la belle ville de Nancy ? Claude Lévy n'en a aucun souvenir. Seuls l'âge estimé des participants et son propre manteau, dont l'achat lui est, en revanche, resté en mémoire, lui permettent de dater la photo de l'année 1938 ou 1939. Ni lui ni Gaston, qui est absent de la photo et peut-être de l'expédition (à moins qu'il ne soit le photographe) mais par qui nous avons eu connaissance du sort des Lorrach de Nancy sous l'Occupation, ne savent rien de Robert, alors interné à quelques kilomètres de la place Stanislas mais auquel on ne rend certainement pas visite, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en a pas été question dans les conversations entre adultes de la famille.

Quant au manteau porté par Claude, ce dernier s'en souvient d'autant mieux qu'il l'accompagnera pendant des années, loin de Mulhouse comme de la Lorraine, dans les divers lieux où il sera contraint de s'exiler sous l'Occupation. Il y retrouvera une partie des personnes qui ont été évoquées au cours de ces deux chapitres, ainsi que Pierre Lévy et certains membres de sa nouvelle famille troyenne.

Troyes – Paris – Issoudun

Envoyé faire son service militaire à Troyes à la fin des années 1920, Pierre Lévy fait alors véritablement connaissance avec la France de l'Intérieur. Comme il le raconte lui-même, il s'agit d'abord pour lui de maîtriser une langue. Le service tout juste accompli, il entre dans sa nouvelle belle-famille, qui porte très haut la langue française, et décide de prendre des cours particuliers de français. C'est là enfin qu'il va mettre à profit ce qu'il a appris au-delà des Vosges de l'industrie de la bonneterie.

A travers la famille Lièvre, Pierre Lévy intègre une bourgeoisie française de province aux connexions parisiennes, que les logiques matrimoniales vont encore développer dans l'entre-deux-guerres, nous faisant entrer dans les beaux quartiers de l'Ouest Parisien.

L'ancrage parisien de la famille de Pierre Lévy, au gré des mariages, y restera remarquablement stable pendant des décennies. Les débuts dans la capitale de la famille de Léon Cligman, un des futurs gendres de Pierre Lévy, en sont encore radicalement éloignés, tout en étant placés, à l'instar du conquérant Pierre Lévy, sous le signe d'une affaire textile appelée à connaître, après-guerre, un énorme succès.

Pierre Lévy devient troyen

Le service militaire

Pierre Lévy a lui-même raconté le tournant que prit le cours de son existence à son arrivée à Troyes. Il le décrit d'abord comme un choc linguistique, sans pour autant en faire un drame, une attitude qui apparaît comme un trait général de sa personnalité. Son service ne dure qu'un an, il a été raccourci de six mois en raison de son appartenance à une famille nombreuse de six enfants⁹⁹. Pierre Lévy le dépeint comme une tranche de vie faite d'initiations plus ou moins satisfaisantes. Parmi elles, une nouvelle fringale de lectures, dont il a déjà été question au sujet des conseils du grand frère Lucien, ponctuée de sorties au théâtre de la ville.

En revanche, Pierre Lévy ne se précipite pas pour suivre la recommandation d'une amie de la famille, Madame Herborn, dite tante Clem : rendre visite à la famille Lièvre, avec laquelle elle est liée par une histoire de magasin à Dijon. Pierre Lévy n'y tient pas, car, étant donné l'origine du tuyau, il craint de

⁹⁹ Pierre Lévy, *D'un souvenir...*, op. cit., p. 28.

se retrouver ligoté à tout un monde de conventions et de rituels juif, dont il s'est parfaitement affranchi depuis son arrivée à Troyes.

Les Lièvre

Ce n'est qu'à la veille du départ que Pierre Lévy fait son devoir et se rend rue Emile Zola, la principale artère commerçante de la ville, où habite la famille de Félix Lièvre, propriétaire d'un magasin de nouveautés baptisé « A la Parisienne ». Craignant de retomber dans les vieilles ornières, Pierre Lévy voit s'ouvrir à lui, tout au contraire, un nouveau monde, celui d'une bourgeoisie provinciale extrêmement cultivée, dont le goût pour la littérature française vibre dans les conversations de salon. S'y croisent les amis de la famille, notamment Jean Schwed, notaire, établi à deux pas de la Cathédrale. Tandis que Félix Lièvre semble connaître par cœur tous les personnages de la *Comédie Humaine* de Balzac, son épouse, Marthe, née Londonschütz, lit Colette, Proust, Gide, entre autres auteurs contemporains. Dans ses souvenirs, Pierre Lévy parle toujours de manière à la fois admirative et amusée de ce beau-père qu'il continuera encore à côtoyer pendant une trentaine d'années. Il a probablement ébloui le jeune Alsacien encore mal à l'aise dans le français tout en étant déjà parfaitement familier, mais dans le contexte très différent de l'Alsace, du rôle des bourgeois commerçants comme Kulturträger. D'un autre côté, il est possible que Felix Lièvre ait été plus heureux dans la lecture de romans que dans la gestion de son affaire, ce qui fait que Pierre Lévy dut à plusieurs reprises redresser les comptes du beau-père, tout en connaissant dans ses propres affaires un succès fulgurant.

Plus éblouissantes encore que le couple formé par Félix et Marthe Lièvre, leurs deux filles Brigitte et Denise s'engagent dans la voie de l'excellence intellectuelle. L'ainée, Brigitte, fait sa médecine. Selon la doxa familiale, rapportée aujourd'hui par ses neveux et nièces, Brigitte exerce le métier de dentiste, ce qui, dans la France de l'entre-deux guerres, la placerait très à l'avant-garde de la féminisation des professions supérieures. Pour Michèle, la fille aînée de Robert, éblouie par la personnalité de cette tante pas si lointaine, elle est un modèle à suivre et son exemple expliquerait qu'elle même soit devenue docteure en médecine. Si on se rabat en revanche sur la lecture du bottin téléphonique, celui-ci n'indique longtemps, au 10 avenue de Messine, dans le 16ème arrondissement de Paris, que l'activité professionnelle de son époux, chirurgien-dentiste, également à la tête d'un laboratoire de bio-chimie appliquée, sis à la même adresse. En 1950 cependant, on peut lire « VIDAL R., chir.dent. et Mme , doct.med. LAB 11 87 ». En 1957 l'activité professionnelle des deux époux est indiquée séparément puisqu'on trouve d'abord: « Mme Vidal Docteur médecine enfants », qui peut être jointe au LAB 1243, et quelques lignes plus loin Robert Vidal, qui continue d'exercer comme

chirurgien-dentiste¹⁰⁰. Ceci ne saurait être une datation exacte de l'entrée dans la vie active de cette mère de quatre enfants, d'autant que celle-ci a pu se faire par palier, d'abord comme assistante de son mari. En tous les cas, au lendemain de la guerre, aux yeux de l'administration fiscale cette fois, Brigitte est une épouse sans profession.

Quant à Denise, après un baccalauréat obtenu brillamment à l'âge de 16 ans, elle part étudier à la faculté de droit de Dijon. Pour des raisons non élucidées - « elle n'a pas tenu un mois, elle se demandait vraiment ce qu'elle faisait là », affirme un de ses fils, très admiratif du potentiel intellectuel de sa mère- Denise revient à Troyes, et ne tarde pas à épouser le jeune Pierre Lévy, le 19 avril 1929. Contrairement à sa sœur, elle ne quittera donc pas sa ville natale et restera véritablement « sans profession », tout en devenant, pour tous ceux qui l'ont côtoyée, l'intellectuelle » de la famille. La Médiathèque de Troyes possède en particulier dans ses archives un certain nombre de petits poèmes et compliments attestant de l'agilité de la jeune Denise à jouer avec les mots, de son goût du pastiche, et de la place accordée à ce type de jeux littéraires dans son cercle familial, cousins ou amis de la famille, une activité qui lui restera toute sa vie.

Naissance d'un empire

Pierre, quant à lui, prend des cours particuliers de français auprès d'un professeur du lycée français de jeunes filles, mais le plus clair de son temps est sans doute consacré à faire fructifier ce qu'il a appris dans les usines allemandes, suisses et alsaciennes.

Il a raconté lui-même, sous la forme d'une expédition un peu croquignolesque, comment il partit en vélo en compagnie de son futur beau-père faire connaissance de sa future usine, alors en pleine déconfiture. Félix Lièvre s'était enquis des plans d'avenir du jeune homme : « Je répondis : « Je n'en sais rien, je pense au textile, à l'industrie ou au commerce. Je trouverai certainement quelque chose à Mulhouse où habitent mes parents ».

Mon futur beau-père me dit avoir monté quelques années auparavant une petite usine de bonneterie qui perdait de l'argent.

« Je connais un peu ce métier, répondis-je, j'ai deux oncles propriétaires d'une usine de bonneterie à Porrentruy en Suisse. J'y ai fait plusieurs stages pendant mes vacances... » A brûle-pourpoint M. Lièvre me lança : « Montez-vous à bicyclette ? »

- Bien sûr.
- Alors venez avec moi, vous avez bien quelques heures devant vous ? »

¹⁰⁰ M999 1950 II et m999 1957 II

Nous partîmes en direction de cette fameuse usine et dix minutes après, nous nous trouvions dans une petite cour où s'élevaient deux vieilles bâtisses et une maison où logeait le concierge. Une des pièces servait d'entrepôt de cartons. Le tour de l'entreprise fut vite fait ; il s'y trouvait une quarantaine de personnes, la fabrication était très diversifiée mais on y travaillait surtout le jersey de soie artificielle appelée plus tard rayonne. Je vis quelques vieux métiers de bonneterie, un bobinage et un atelier de confection. Tout était de plain-pied, éclairé par des sheds en assez mauvais état. Au bout de dix minutes la visite terminée, M. Lièvre me dit : « Qu'en pensez-vous ?

- Je n'ai jamais vu, Monsieur, une usine aussi mal tenue » ; il me répondit : « ça veut dire que si vous en étiez le patron vous feriez mieux... ? »

Sans complexe, je répondis : « Cela ne fait aucun doute ».

Nous reprîmes nos bicyclettes. Sur le chemin du retour Monsieur Lièvre poursuivait son idée : « Pourquoi ne viendriez-vous pas travailler avec moi dans cette usine ? » me dit-il. Avant d'arriver au magasin de la rue Emile Zola, j'étais embauché, au salaire de 300 francs par mois. Je repris le train pour Mulhouse, j'avais trouvé une situation à Troyes comme directeur d'une entreprise de bonneterie. « Bravo, me dit mon père, au moins tu ne perds pas ton temps ». »¹⁰¹

L'embauche se fit-elle réellement aussi rapidement ? Le jeune homme se montra-t-il, à la grande satisfaction de son futur beau-père, aussi effronté que l'industriel veut bien s'en rappeler ? Toujours est-il que l'expédition drolatique à bicyclette, aux conséquences incalculables, fait écho, quelques pages plus loin, au récit du passage des deux hommes en zone sud 14 ans plus tard, Pierre Lévy arborant un couvre-chef peu discret tandis que Félix Lièvre reste couché au fond de la barque qui les fait traverser la Saône.

Entretemps, Pierre Lévy a réellement relevé le défi. Il a prétendu avoir tiré son inspiration de l'organisation militaire observée pendant son service.

« En 1930, j'avais lu Clausewitz, transposant certaines théories sur le terrain des luttes économiques. Comment une petite entreprise peut-elle lutter contre une grande ? Pierre Lévy contre André Gillier. C'est le départ d'une carrière : choisir le meilleur article du plus important de mes concurrents, le vendre cinq pour cent moins cher et amener ainsi le client

¹⁰¹ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 29-30.

à acheter autre chose. Il était prouvé que certaines théories militaires valaient pour l'industrie. »¹⁰²

L'évocation de Gillier n'est pas fortuite : de fait Pierre Lévy se positionne contre les gros bonnetiers troyens, qu'il énumère un peu plus loin : « André Gillier (Jil), Mauchauffée (Emo), Poron spécialisé en articles de grande diffusion, Valton (Petit Bateau) pour ne citer que ceux-là »¹⁰³, précisant encore que les Etablissements André Gillier employaient 6 500 personnes lorsque lui-même démarre avec 45 employés. Ses usines en compteraient 1 500 en 1936.

La tactique de Pierre Lévy consiste donc à serrer les coûts, y compris ceux de la main d'œuvre, ce qu'il ne dit pas mais qui lui revient en boomerang lors de la séquence tumultueuse de grèves ouvertes par la victoire du Front Populaire : quoique Pierre Lévy ait été personnellement favorable à la victoire de Léon Blum, son usine est le théâtre de la plus grosse grève de la ville, on y reviendra dans un chapitre ultérieur.

A la fin des années 1930, Pierre Lévy est devenu un patron puissant à Troyes. La littérature spécialisée a déjà signalé qu'il n'est pas bien reçu dans les cercles patronaux de la bonneterie auboise, et la famille aussi a gardé le souvenir du rejet de la bourgeoisie catholique pour le petit juif alsacien¹⁰⁴. Pour autant, le jeune patron Pierre Lévy, qui a l'oreille de Léon Blum, doit faire face dans son entreprise à la grève la plus dure qui ait été menée à Troyes sous le Front Populaire, on y reviendra.

Pierre Lévy prétend encore avoir déclaré à Jean Blanchard, qu'il avait connu au service militaire : « Embauchons les meilleures ouvrières, quitte à les payer un peu plus cher que nos collègues »¹⁰⁵, tout en proposant des caleçons d'aussi bonne qualité mais moins cher que la concurrence. Rencontré sur un quai de la gare de Troyes en 1930, André Gillier lui aurait lancé « Vous vendez tellement bon marché que vous allez vous ruiner. »¹⁰⁶. Les débuts furent difficiles, alors que la crise économique sévit à l'aube des années 1930 : « Je dus travailler nuit et jour, réduire les frais généraux, en fait j'étais moi-même le « frais général », acheteur, vendeur, contremaître, magasinier, expéditeur, aidé du seul Jean Blanchard, ami fidèle à son poste ; il couchait à l'usine même. Une demi-heure après la

¹⁰² Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 42.

¹⁰³ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 44.

¹⁰⁴ P. Babeau

¹⁰⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 44.

¹⁰⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 45

naissance de mon fils Jean-il était trois heures du matin- j'étais à l'usine pour voir si mes trois bonnetiers faisaient bien leur travail, et si les écheveaux à bobiner étaient prêts pour l'équipe de cinq heures. »¹⁰⁷

Les oncles de Porrentruy semblent avoir joué un rôle prépondérant pour permettre au jeune patron de faire décoller son entreprise. Eux-mêmes, on l'a dit, connaissent une opulence visiblement assez ostensible.

« Mon oncle Georges venait à Paris chaque année pour échanger son Hispano-Suiza. Au cours de l'un de ces voyages, il s'arrêta à Troyes et visita le Jersey Troyen. Après une étude attentive de la comptabilité il lança : La France est un pays d cocagne. Nous pourrions nous associer avec toi, mais pas dans cette baraque ». C'était l'étt. Mon bureau (trois mètres sur quatre) n'avait pas de fenêtre, la porte donnait directement sur l'atelier de bobinage.

« Pourrait-on trouver à Troyes une usine digne de ce nom ?

- Mais je n'ai pas de sous, j'arrive à peine à me sortir d'affaire avec l'installation actuelle.
- Nous en avons. Débrouille-toi, cherche ! Quand tu auras trouvé, téléphone-moi ! Et puis tes calculs de prix ne me plaisent pas : regarde et réponds : Que coûte le fil ?
- Six francs ».

Il sortit de sa pochette un bout de crayon et inscrivit 6 frs, bobinage 1,10 frs, tissage 2 frs, transport fil 0,10 frs, calandrage 0,80 frs.

Puis se tournant à nouveau vers moi – désirant transposer le poids en prix au m² – il me lance : Six fois six, je réponds : Trente six.

- Tu es un idiot, six fois six font 42. Si tu ne comprends pas, tu ne gagneras jamais d'argent. »¹⁰⁸

L'oncle Georges ne s'en tient pas à ce cours d'arithmétique expéditif, il lui met véritablement le pied à l'étrier en l'aidant à acquérir, en 1931, une usine voisine, dont la vente lui est signalée par le notaire de la famille, Maître Schwed. Le président, un Parisien, qui « ne venait à Troyes que deux ou trois matinées par semaine », au grand dam de Pierre Lévy dont on a vu qu'il était un patronat d'un tout autre genre, commence par humilier le petit industriel mais, toujours sur le conseil de Schwed, la situation se renverse avec l'entrée en scène de Georges Spira : « Deux jours plus tard, l'oncle arrivait en Hispano-Suiza avec chauffeur en livrée. L'accueil de M. Chapart fut

¹⁰⁷ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 54.

¹⁰⁸ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 55.

tout différent. Il était charmant. Georges posa son carnet de chèques sur la table en disant :
« Combien ? Je paie cash. Donnez-moi votre prix en francs français ».

L'industriel commença à bafouiller et prononça un chiffre. Contre-proposition suivie d'un bref débat.

« Voilà mes bilans et comptes de pertes et profits.

- Cela ne m'intéresse guère », lui répondit Georges.
Trois quarts d'heure après nous étions devenus propriétaires. »¹⁰⁹

René Spira est également de la partie, ne manquant pas, lui non plus, de donner quelques conseils en roublardise à l'impétrant. Grâce aux oncles, les difficultés de trésorerie semblent derrière lui : « Mes oncles m'envoyèrent un chèque de 500 000 francs à six pour cent l'an. J'étais à l'aise, plus de soucis d'échéance, je pouvais payer au comptant les matières et les fournitures. En peu d'années, cette somme fut remboursée. »¹¹⁰

Conservant le nom de Devanlay et Recoing, Pierre Lévy passe visiblement dans une autre catégorie. Il laisse passer une superbe occasion, signalée précisément par oncle Georges, de produire dès le début la fameuse chemisette Lacoste avec son petit crocodile, mais visiblement la palette des acheteurs s'élargit, après avoir d'abord suivi les exigences d'un certain Alsafrana, commerçant en gros du Sentier¹¹¹. Pierre Lévy n'en continue pas moins à se dépeindre comme un patron soutier, à la merci des décisions de ses clients parisiens : « Mes clients du Sentier me regardaient différemment, mais pour vendre dix douzaines de culottes ou cinq de caleçons molletonnés, il m'arrivait d'attendre toute une matinée. Chaque fois qu'un client entrait dans la boutique où j'avais étalé ma collection, le patron s'occupait d'abord de la vente. Ça vous apprend à devenir patient dans la bonne humeur. Nous coltinions à bout de bras nos valises de collections.

Pour visiter la Samaritaine ou le Printemps, je mettais une chemise blanche et des chaussures noires. »¹¹²

Cependant, le milieu des années 1930 marque bien l'entrée dans la cour des grands. Ayant lu, sur le conseil de Félix Lièvre, *César Birotteau*, il en avait fait son contre-modèle et s'était employé dès l'achat de la nouvelle usine à séduire une nouvelle clientèle : « Il fallut refaire une collection, les clients de Devanlay n'étant pas ceux du Jersey. Ils étaient plus exigeants : la Samaritaine, le Printemps, les Galeries Lafayette, les Nouvelles Galeries, réaumur, Paris-France, Esders... Ces noms

¹⁰⁹ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 56.

¹¹⁰ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 57.

¹¹¹ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 53.

¹¹² Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 59.

prestigieux m'empêchaient de dormir. Mon bureau fut déménagé ; aujourd'hui encore j'occupe le même, 28 rue Jeanne d'Arc. » Le nombre de collaborateurs s'étoffe également : « Blanchard faisait équipe avec Hermann. A la tête de Devanlay et Recoing se trouvaient deux personnes importantes : M.M. Julien et Jean Doniau. Le premier était proche de la retraite, le second devint Directeur commercial de l'ensemble. Par la suite sa fidélité envers moi devint inconditionnelle. »¹¹³. Pierre Lévy ne le précise pas, mais c'est bien le temps de l'Occupation qui sera l'épreuve ultime de cette fidélité, le nom de Doiau revenant à plusieurs reprises dans les souvenirs remontant à cette époque de certains membres de la famille Lévy, de Claude notamment, Doniau servant de transmetteur entre l'usine spoliée et les membres de la famille répartis en zone sud.

Pour l'heure, Pierre Lévy fait donc connaissance avec les grandes pointures de la distribution, au premier chef T Théophile Bader, fondateur des Galeries Lafayette, Alsacien comme Pierre Lévy, qui assure cependant « Il ne favorisait pas les gens de sa province, on avait plutôt l'impression du contraire. » et rapporte encore l'anecdote suivante : « Un jour, dans les bureaux des Galeries, rue Blanche, je vis Théophile Bader passer en coup de vent, il regarda les culottes et les caleçons que j'avais disposés sur une grande table. « Travail de menuisier » ! proféra-t-il et il partit sans dire bonjour ni au revoir. J'étais consterné. »¹¹⁴ Heureusement, le Directeur des Achats, Gaston Lehman « Alsacien lui aussi, natif d'Obernai » se montre plus encourageant. « Il n'était pas facile de conclure des affaires avec la Centrale des Galeries Lafayette, mais les fabricants élus étaient fiers de voir leurs produits dans les rayons de cette vénérable maison.

Aux grands magasins du Printemps, l'atmosphère était très différente. La Centrale d'achats était divisée en petits bureaux dans lesquels siégeait une technocratie d'avant-garde, contrôlée par un bureau d'études. De savants calculs de tous ordres remplaçaient le flair de Monsieur Bader.

A la Samaritaine, les achats se faisaient au rayon même, les commandes étaient quelquefois passées sur des feuilles de cahier que l'acheteur détachait sous nos yeux, sans même garder de copie. »¹¹⁵ Plus loin , Pierre Lévy évoque également le frère de Gaston Lehman, André Lehman, colérique directeur de la Centrale de Monoprix.¹¹⁶

Pierre Lévy évoque surtout sa rencontre en 1932 avec Oscar Alexander « un homme aux cheveux grisonnants portant lorgnon, très élégamment vêtu », dont le fils, Pierre Lévy le précise plus loin sera déporté. Ancien directeur chez Karstatt (sic, il faut lire Karstadt), une chaîne de grands magasins en

¹¹³ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 58.

¹¹⁴ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 47.

¹¹⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 50.

¹¹⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 52.

Allemagne, il venait d'être nommé Directeur-Général de Prisunic par Pierre Laguinie du Printemps. Il avait pour mission de monter en France une chaîne de magasins sur le modèle de Karstadt et cherchait à associer Pierre Lévy au projet en lui faisant produire ce qu'il appelait des « locomotives », c'est-à-dire des produits phares vendus très bon marché, aux côtés de pièces de lingerie, culottes, maillots de bain vendus à des prix davantage en phase avec leur coût de production. Alexander pouvait aussi bénéficier du fait que Pierre Lévy n'était pas affilié à un syndicat professionnel, ce sur quoi nous reviendrons. Dès lors il appliquait des règles beaucoup plus souples, autorisant en particulier l'acheteur à le payer à crédit.¹¹⁷ Le courant passe entre les deux hommes, non pas seulement du fait du caractère innovant de l'entreprise : tout compte fait, la proximité culturelle avec le rhénan fonctionne aussi bien qu'avec les collègues alsaciens : « La conversation se poursuit en allemand. Oscar Alexander était de Cologne. Nous nous mêlons à évoquer nos souvenirs de carnaval dans cette ville et à réciter des vers de Heine et Schiller. Il avait fait ses études à l'Université de Berlin. ». Avec Pierre Lévy, la perspective balzacienne, xénophobe et antisémite, est renversée. Fini l'accent moqué du banquier Nucingen. C'est au contraire du point de vue de ce milieu germanophone et israélite que l'histoire est racontée, assortie du rappel qu'un homme comme Pierre Lévy brasse donc de plus en plus d'argent, tout en se trouvant à la confluence de Balzac, mais aussi de Proust par les Lièvre, et de Heine, dont on aura noté qu'il le cite plus d'une fois.

Evoluant désormais dans un univers plein d'écueil mais où les profits se font désormais à grande échelle, Pierre Lévy a donc multiplié les effectifs de l'usine, mais aussi amélioré le decorum. « En 1935, je le rappelle, nous étions déjà 1.500. Certains de mes voyageurs roulaient en Lincoln ou en Delage. Il n'était pas question que les déjeuners d'affaires se fissent ailleurs qu'au Café de Paris ou chez La Pérouse.

J'avais pu attacher à mon entreprise un certain M. Brunard, homme étonnant, cultivé, qui connaissait tous les acheteurs de Paris, ayant lui-même dirigé une usine de bonneterie. C'était lui le plus souvent qui organisait déjeuners et dîners ; il restait avec les acheteurs jusqu'à trois ou quatre heures du matin. C'était nécessaire pour enlever un marché. Lui, ça l'amusait, et moi, je pouvais dormir mes huit heures. Aujourd'hui les affaires ne se traitent plus de cette façon et c'est bien ainsi. »¹¹⁸

De même, à la fin des années 1930, Pierre et Denise se prennent ainsi d'amitié pour l'artiste Martinot, alors au sommet de son inspiration comme maître verrier.

¹¹⁷ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 52.

¹¹⁸ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 51.

Martinot initie le jeune couple à l'achat d'œuvres d'art, les accompagnant dans les galeries de la rue de Seine à Paris. En outre, Martinot devient le pivot de pratiques artistiques centrées sur la peinture et le dessin, qui absorbent d'abord Denise, avant de conquérir Pierre, et plus tard les enfants Lévy, sous l'égide d'une amitié au long cours. Sans doute dès l'avant-guerre la maison de campagne acquise à Bréviandes par Félix et son épouse en 1923, qui sera décrite dans lors de sa remise en vente en 1943 comme une « maison bourgeoise », devient-elle le lieu de ces loisirs studieux. En tous les cas, lorsque les Lévy auront été contraints de quitter Troyes pour échapper à la traque des juifs, l'ami Martinot, par divers intermédiaires, leur fait parvenir des lettres affectueuses où il est question de l'« école de Bréviandes » comme d'une sorte de paradis perdu qu'il lui tarde de retrouver. C'est aussi à Bréviandes que Pierre Lévy situe sa première évocation de Denise, dans le jardin bordé par un ruisseau, à une époque où cette localité de la banlieue de Troyes est encore un village séparé de l'industrielle cité par les champs, les bois, et quelques villas d'agrément.

Les Blum

De même que, décrivant son enfance et sa jeunesse alsacienne, Pierre Lévy se cantonne à la fratrie Lévy, tout en en faisant un portrait très elliptique, de même, à propos de Troyes ne fera-t-il jamais allusion, du côté de sa femme, qu'à ses beaux-parents Lièvre, pas même à sa brillante belle-sœur Brigitte, avec laquelle le couple et ses enfants semblent avoir toujours été pourtant en excellents termes. Pierre Lévy conduit le récit de manière lapidaire, et par saut, comme l'assume volontiers le titre de l'ouvrage, « D'un souvenir l'autre », sans qu'on puisse toujours expliquer les causes de ses oublis. En outre, et on y reviendra plus loin, il est bien vrai, à en croire mes principaux témoins, que le couple vivait dans un certain isolement au moment de la rédaction des souvenirs, probablement la fin des années 1970, isolement à relativiser eu égard à la taille de la famille qu'il a fondée avec Denise et qui ne cessera de graviter autour d'eux, précisément à Bréviandes.

On en apprendra d'autant moins, en lisant Pierre Lévy, de cet oncle Londonschutz, qui, en ce vendredi 19 avril 1929, signe comme témoin sur l'acte de mariage de sa nièce Denise, acte conservé à la mairie de Troyes, tandis que l'étude de Jean Schwed a reçu le contrat de mariage du jeune couple. Louis Londonschutz, négociant en immeubles, a donné pour adresse un bel immeuble construit dans le style haussmannien tardif, à deux pas de la place des Ternes à Paris, preuve éclatante de ce que, avant même le mariage de Brigitte, la famille de Denise, au moins du côté maternel, celui des Londonschutz, est déjà implantée dans les beaux quartiers de la capitale. Le

second témoin du couple devait être à l'origine ce cher Robert, remplacé à la dernière minute par un autre frère de Pierre, Alfred¹¹⁹.

Le lecteur d' « Un souvenir l'autre » ne saura rien non plus d'autres membres de la famille de Denise, qui sont eux solidement implantés à Troyes et dont les activités sont à l'époque pourtant très proches du patron de Devanlay, et le resteront pendant des décennies.

Ainsi trouve-t-on côté Lièvre Alice, née Blum, et veuve d'Armand Lièvre, ainsi qu' Albert Blum, son frère. Les deux familles sont installées côte-à-côte dans deux petits hôtels particuliers, à la façade étroite et strictement identique, en haut du Boulevard Gambetta, devenu, à l'époque de leur construction, à la fin du XIXème siècle, le « Ring » de Troyes. Les enfants de Pierre Lévy se souviennent encore des déjeuners chez cette tante de leur mère qui habitait toujours à proximité du lycée de la ville dans les années 1950 (elle y serait restée jusqu'en 1965 et décède à Paris en 1973).

Armand Lièvre est le frère de Félix, le beau-père de Pierre Lévy. Il décède en 1919 de la grippe espagnole. Il laisse donc une veuve, Alice Françoise et leurs deux filles, toutes deux nées à Troyes, Emmy, en 1905, et Jacqueline en 1909. Armand avait épousé Alice Françoise (on trouve aussi Francizka) en 1905. Elle-même est née dans le petit bourg alsacien de Fegersheim en 1881. Son frère Albert Blum est né en 1889. Leur père, Félix, a été rabbin, notamment dans la ville de Mulhouse, de 1898 à 1921, avant de décéder en 1925. Il a laissé la réputation d'un patriote attaché à prêcher en français¹²⁰. Malgré le départ de Françoise et d'Albert, l'ancrage alsacien de la famille se maintient. Le fils aîné du rabbin, du rabbin, Léon Blum, devient ainsi un professeur de médecine à Strasbourg très réputé, décédé en 1930¹²¹.

Le nom d'Armand Lièvre est associé à celui de Boisson et Carret, qui ont repris l'affaire de bonneterie construite par Charles Dutreix en 1886. Devenue veuve, Alice Lièvre fait elle-même construire dans la seconde moitié des années 1920 une usine de bonneterie et d'apprêt des étoffes. En décembre

¹¹⁹ archives municipales de Troyes, registre des mariages année 1929, n° 170.

¹²⁰ <http://judaisme.sdv.fr/histoire/rabbins/fxblum/fxblum.htm>

¹²¹ dans cet article biographique consacré au professeur Léon Blum, on trouvera une photo de sa sœur Alice en compagnie de ses frères Léon et Albert, encore très jeune, ainsi qu'une mention fautive de son lien de parenté avec Pierre Lévy. On aperçoit également, sur un autre cliché plus tardif, Julien Weill, le futur responsable de l'OSE sous l'Occupation, dont il sera plus longuement question dans les chapitres suivants.

<http://judaisme.sdv.fr/perso/doctor/blumleon/blumleon.htm>

1938, le notaire Schwed enregistre la transformation en Société à Responsabilité limitée Lièvre et Blum. Son siège social est situé au 10 rue Charles Dutreix¹²²

La Veuve Lièvre tient légalement le magasin « Au Progrès », installé, tout comme le commerce de son frère, Félix Lièvre, dans la principale artère commerçante de la ville, au 103 de la rue Emile Zola.

Contrairement au foyer libre-penseur de Félix et Marthe, Alice comme Albert sont restés marqués par la personnalité de leur père rabbin, tandis qu'Armand, le frère de Félix, semble avoir lui-même été pratiquant. En 1901, il est président de l'Association Communautaire Israelite qui vient d'être créée pour permettre aux israélites de Troyes de peser dans les décisions des autorités républicaines locales, et d'obtenir, en particulier, des locaux plus vastes et l'autorisation de construire une nouvelle synagogue¹²³. Une trentaine d'années plus tard, en 1934, le frère d'Alice, Albert, devient le président de la communauté israélite de Troyes, poste qu'il occupe un quart de siècle, en y incluant la coupure de l'Occupation, jusqu'en 1958. Selon Henri Cahen, lui-même issu de ces quelques familles qui structurent la nouvelle communauté, l'arrivée d'Albert Blum dans les instances « entraîne une réelle modification de la conception du judaïsme au sein de la communauté troyenne. Cet Alsacien de Phalsbourg, fils du rabbin de Mulhouse, recrée autour de lui le respect des traditions ancestrales, une ambiance religieuse »¹²⁴. Ce poste reflète aussi bien son respect de la religion que son assise sociale d'industriel.

¹²² <http://inventaire-patrimoine.cr-champagne-ardenne.fr/dossier/usine-de-bonneterie-veuve-lievre-puis-sarl-usine-des-capucins-puis-sa-europeenne-du-bas-sans-couture-begy-actuellement-maisons-et-garages/27f75907-78c3-4d45-9fb5-203d7046bf54>; <http://oeil-america2.blogspot.fr/2011/01/bonneterie-dite-usine-des-capucins.html>; les informations de ces deux sites sont en partie fautives. Cf aussi AN, AJ38/ 4 438 dossier 12.

Un des fils de Léon Blum, Étienne, né en 1926, deviendra également un grand médecin, co-auteur de la pilule abortive RU 486. Sa sœur, Françoise, devient également chercheuse après-guerre. Elle est la mère de Vincent Peillon. Cf. <http://www.ajpn.org/sauvecache-1-0.html> : « Étienne Blum, né le 12/12/1926 à Strasbourg, fils de Léon Blum (1878-1930), médecin juif alsacien, et petit-fils du rabbin Félix Blum (1847-1925), est lycéen au lycée Champollion à Grenoble. Il est contraint de fuir et se cache à Annecy en Haute-Savoie sous le nom d'Émile Beaulieu. Il s'engage à partir d'août 1944 dans la bataille des Foyers des Francs-tireurs et partisans et participe à la libération de la vallée de la Tarentaise. À la Libération, il garde, en le modifiant, ce nom et s'inscrit à la Faculté de médecine de Paris. Il deviendra le grand professeur de médecine et biologiste Étienne-Émile Beaulieu, co-inventeur de la pilule abortive RU 486. Sa sœur, Françoise Blum épouse Peillon, née en 1930, deviendra elle aussi une chercheuse en endocrinologie et sera la mère de Vincent Peillon »

¹²³ Henri Cahen, *Troyes et ses juifs*, Jerusalem, 2001, p. 96

¹²⁴ Henri Cahen, *Troyes et ses juifs*, Jerusalem, 2001

Les familles du côté Félix Lièvre et celles du côté d'Armand Lièvre ne semblent pas beaucoup se fréquenter, malgré la proximité géographique (500 mètres séparent avant la guerre le domicile de Félix et Marthe, augmenté du couple de Pierre et Denise et des premières naissances, de celui de la veuve de son frère et du frère de cette dernière). Cette proximité est pourtant aussi professionnelle : les Blum comme Pierre Lévy contribuent à façonner le paysage de la bonneterie troyenne sur plusieurs décennies au XX^{ème} siècle.

Au recensement de 1926, Alice apparaît comme chef de famille, négociante. Vivent sous son toit, dans le petit immeuble du boulevard Gambetta, ses deux filles, Fanny – c'est-à-dire Emmy – étudiante, Jacqueline, et la femme de chambre qui a à peu près leur âge, Cécile Müller, une Alsacienne née à Cernay en 1903. Dans l'immeuble mitoyen, Albert Blum apparaît comme « Fabricant de bonneterie ». Il vit avec son épouse Yvonne, elle aussi alsacienne, née à Mulhouse en 1900, la petite Janine née en 1922 et Jean né l'année précédente. Deux domestiques, là encore originaires d'Alsace, laissent soupçonner une filière de recrutement local. Marie Wurzel, la cuisinière, est née en 1894 à Niedersteinbrunn (le village s'appelle maintenant de son nom français, Steinbrunn – le bas), dans l'arrondissement de Mulhouse. La bonne, Marie Voéglin, est née à Colmar en 1886.

Au 81 rue Emile Zola, résident Félix, né à Dijon en 1874, « négociant », son épouse Marthe, une Vosgienne de presque dix ans sa cadette (elle est née en 1883 à La Neuville les Raon), leurs deux filles nées à Troyes, Marguerite (que la famille appelle donc, en réalité, Brigitte), née en 1909, et Denise, née en 1911, qui n'a pas encore rencontré Pierre Lévy. Il faut encore y ajouter deux employées de maison : à nouveau une Alsacienne, Madeleine Wagner, née à Colmar en 1904 et une personne de la région dont il sera encore souvent question, jusqu'à la fin de cette histoire familiale, Andrée Prévot, née en 1888 à Soulligny. Deux numéros plus loin, au 85, un autre négociant de la famille, Jules Londonschutz, né (comme sa sœur ?) à Neuville les Raon en 1892, son épouse vosgienne Coralie Ignace, née en 1896 à Raon l'Etape en 1896 et la bonne, une jeune fille de la région, Berthe Moule, née en 1908 à Mesgrigny.

On peut encore évoquer l'industriel André Marot, puisqu'il jouera un rôle important dans la vie de Pierre Lévy sous l'Occupation sans qu'on sache de quand date leur amitié. Il est installé avec sa famille au 24 bis Boulevard Hugo et filmiera de ses fenêtres le départ des Allemands et l'arrivée des Américains en août 1944. Il appartient à une grande famille industrielle de Troyes, qui fait fonctionner la teinturerie Marot depuis deux générations. Lui-même est né en 1893 à Troyes, tandis que son épouse, Marie, est de Beaune. En cette année 1926 le couple compte déjà trois enfants, Jean, né en 1922, Robert né en 1923 et Michel, né en 1926. Trois domestiques vivent avec eux : Juliette Schuster, née en 1892 à Hochfelden, ce qui fait penser que la présence importante des

Alsaciennes parmi ces professions n'est pas toujours due aux origines régionales de leurs patrons, mais s'explique aussi par la pauvreté des familles dans certains secteurs des régions reconquises. Valentine Bréaud, née à Flée dans la Sarthe en 1898 et Marguerite Gougenot, née en 1904 à Laignes en Côte d'Or achèvent d'élargir les horizons géographiques de la maisonnée Marot.

Au recensement de 1936, le foyer de Félix Lièvre apparaît considérablement modifié. On note la rotation des domestiques (rien ne dit bien sûr combien de domestiques, se sont en réalité succédés au cours des dix années qui séparent les deux recensements) : outre l'inalmovible Andrée Prévost, inscrite comme gérante au magasin « A la Parisienne », Angèle Caretti, née à Arc en Senans dans le Doubs en 1913, jeune cuisinière, et Pierre Paul Pinet, né à Avot en 1897, employé. Le foyer s'est aussi agrandi avec l'installation du couple de Pierre et Denise, ainsi que l'arrivée des premières naissances : Jean en 1930, Martine en 1932. Annie naitra en 1936, mais après le recensement, suivi de François en 1940. En 1936, Andrée Wagner, née à Hagondange en 1913, travaille comme gouvernante, Raymonde Gervais, née en 1908 dans les cotes d'Or, comme femme de chambre, plus spécifiquement peut-être pour le jeune couple Lévy. Tout le monde est désormais installé au 85 de la rue Emile Zola, un immeuble de construction récente dont nous ne connaissons pas le plan, ce qui ne nous permet pas de dire comment s'agence la cohabitation sous le même toit entre patrons et employés, contrairement aux immeubles particuliers occupés par les Blum : les archives de la spoliation signalent, sans grande surprise, la présence de chambre de bonnes au dernier étage.

Au 62 boulevard Gambetta précisément, Alice Blum vit seule désormais, c'est à dire sans ses filles mais avec ses domestiques, qui elles aussi ne sont plus les mêmes. L'Alsace n'est plus qu'un souvenir. Gabrielle Massu, née en 1894 dans la région, à Rosnay l'Hopital, travaille comme cuisinière, Simone Philippe, tout juste 20 ans, vient de Mérimé, dans le Territoire de Belfort, et sert comme femme de chambre. Chez Albert et Yvonne Blum en revanche, la cuisinière Marie Wurzel est toujours là, en compagnie désormais de Yvonne Simon, femme de chambre, née en 1904 à Villiers.

Dans les beaux quartiers de Paris. Les filles de la veuve Lièvre

Les filles d'Alice née Blum ont rejoint quant à elles Brigitte dans les beaux quartiers de Paris, même si on ignore à quel point les cousines se sont fréquentées.

Les deux mariages des filles d'Alice ont pourtant eu lieu à Troyes. Le 12 juin 1926, Emmy épouse Yves Lyon, banquier, né en 1896, domicilié avec sa mère, Marie Gimpel, 87 avenue de Malakoff dans le 16^{eme} arrondissement à Paris. Denise Simon, une sœur d'Yves, domiciliée 23 rue Floquet, un bel immeuble au calme un peu à l'écart du Champ de Mars, dans le 7^{eme} arrondissement, et Léon Blum, professeur à la Faculté de médecine à Strasbourg, oncle maternel de la mariée que l'on a déjà évoqué plus haut, leur ont servi de témoins.

Jacqueline se marie huit plus tard, le 26 juillet 1934. Elle épouse David Lambert, avocat à la Cour de Paris, né à Reims en 1904. Il vit aussi avec sa mère, Lucie, née Wurmser, veuve de Maurice Lambert, qui fut également avocat, au 19 rue de Berne, dans le 9^{eme} arrondissement de Paris. Yves Lyon, le beau-frère, désormais installé avec Emmy 9 avenue Mozart dans le 16^{eme} arrondissement à Paris, et Léonce Richard, confrère de David, chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre, domicilié 48 boulevard Malesherbes à Paris, ont signé comme témoins des mariés.

Les Lyon

Selon la mémoire familiale, les débuts du mariage de Yves et Emmy ont été rudes pour la famille de la mariée. Yves se serait opposé à ce que sa femme continue de voir sa mère et sa sœur, peut-être parce que ses propres relations avec la synagogue n'étaient pas bonnes ou inexistantes. Le fait est relaté par une nièce de Yves Lyon, Lise, de manière très rétrospective puisqu'on peut le lire dans les souvenirs qu'elle a publiés en 2007, peu avant son décès, et qui portent avant tout sur son expérience de la déportation. En outre, cette brouille temporaire ne peut que lui avoir été rapportée par des tiers, puisqu'elle-même était trop petite pour la saisir d'elle-même, ce qui ne signifie pas que l'histoire soit fausse. Elle contraste cependant avec le fait qu'on retrouve donc Yves Lyon comme témoin du mariage de sa belle-sœur Jacqueline, en 1934 et, de manière bien plus conséquente, comme gérant des établissements Armand Lièvre, au moins à partir de 1938, aux côtés de sa belle-mère, et du frère de cette dernière, Albert Blum.

Yves Lyon appartient lui-même à une famille de banquiers. La banque fondée par son père Edmond Lyon est devenue « la banque Edmond Lyon et ses Fils en 1895. Edmond Lyon avait participé à la formation du Syndicat des Banquiers en valeur au comptant, autrement dit le syndicat des coulissiers, qu'il présida de 1913 à sa mort, le 19 octobre 1925¹²⁵. Il faut se référer au dictionnaire pour retrouver la définition d'une activité qui a été supprimée une première fois sous l'Occupation,

¹²⁵ AN AJ 38 2722 dossier 238 (Banque Edmond Lyon et ses Fils), Rapport André Varangot, administrateur provisoire au Directeur de l'Office de Contrôle, 16 mai 1941

et définitivement à la Libération : « marché boursier non officiel où (avant l'institution des courtiers en valeurs mobilières en 1942) se négociaient des valeurs non inscrites à la cote officielle du Parquet »¹²⁶.

Edmond Lyon avait associé ses trois fils à son affaire : Yves, mais aussi Roger, le père de Lise, dont il sera à nouveau longuement question plus loin, et Jean, leur aîné, né à Paris le 24 octobre 1890. Quant à Denise, leur sœur, qui a signé comme témoin lors du mariage de Yves et d'Emmy, elle était née dans le 16^{ème} arrondissement le 14 février 1895 et avait épousé le 27 mars 1918 Jean Simon, « propriétaire de la très belle affaire textile « La Grande Maison », qui fera faillite avant la Seconde Guerre mondiale¹²⁷. Denise se sépare de Jean, corps et biens, officiellement le 19 novembre 1935¹²⁸. La famille de Jean Simon, né à Paris dans le 8ème le 22 septembre 1890, avait lancé une affaire prospère d'habillement et de confection, qui avait ses magasins près de l'Opéra, rue Auber, et à proximité du Louvre rue Croix des Petits Champs,¹²⁹ tout en développant des implantations très prospères au Chili¹³⁰. Denise Simon était « une femme délicieuse », qui, à la fin de sa vie, habitait rue de la Faisanderie, près de la porte Dauphine. C'était aussi une femme suffisamment élégante pour que la famille ait généreusement confié sa garde-robe, après son décès, au Musée de la Mode de l'avenue Galliera.

Par son mariage, Jean Lyon, l'aîné des enfants du banquier, avait uni les destinées de la famille Lyon à celle des Lévy-Finger. Avec sa femme Edith, née également à Paris le 2 septembre 1892, ils habitaient au 10 rue Eugène Labiche dans le 16ème.¹³¹

On retrouve également le nom d'Edmond Lyon dans divers conseils d'administration, notamment celui de la Société des Etains de Kinta, Yves Lyon prenant la suite à partir de l'entre-deux guerres, une fois son père décédé. C'est là une manière de constater la prégnance de la colonisation dans les vies

¹²⁶ Dictionnaire Larousse, notice « coulisse »

¹²⁷ Je dois ces renseignements à Paul Ramadier, qui a édité avec son père Claude Ramadier les souvenirs de Lise, qui était sa tante par alliance. Je remercie ici très chaleureusement Paul Ramadier pour la générosité avec laquelle il a voulu bien me faire part de ses connaissances à la fois vastes et très précises. Mail du/08/2016 et entretien téléphonique du 20 août 2016.

¹²⁸ Archives Ville de Paris 1600W 1531, déclaration du patrimoine avril 1946. Le couple avait un fils, Claude Simon, né 27 décembre 1920 à Paris, dans le 7ème arrondissement.

¹²⁹ <http://www.alain-rustenholz.net/2010/12/la-descente-de-la-courtille-par-la.html>

¹³⁰ Enrique Fernandez-Domingo, *Le négoce français au Chili, 1880-1929*, Presses Universitaires de Rennes, , 2006.

¹³¹ ANF, 1600W 1333 (Dossier Jean Lyon, impôt de solidarité nationale). Nous ne savons pas cependant à quelle date ils y emménagèrent. Ils s'y trouvaient à la veille de l'Occupation et à nouveau dans l'après-guerre. Ils avaient trois enfants, nés à Paris, Françoise en 1920, Didier en 1922 et Claudine née en 1924.

françaises depuis la fin du XIX^{ème} siècle, déjà évoquée à propos de Moïse Lorrach/ qu'on aura bien d'autres occasions de vérifier. La société a en effet été créée en 1886 et elle a pour objet l'exploitation des mines d'étain de la presque-île de Malacca. Le potentiel de la vallée de Kinta a été mis au jour en 1882 par l'ingénieur John Errington de La Croix, à l'occasion d'une expédition scientifique diligentée par le gouvernement français. Il s'était rendu à Perak sur invitation du Résident britannique, Hugh Low, et publia à ce sujet un rapport et récit plus détaillé en anglais puis en français. L'activité de la société, dans un secteur en plein boom encouragé par les gouvernements locaux, ne cessa de prendre de l'ampleur. Très peu mécanisée, elle faisait avant tout appel à une main d'œuvre venue d'ailleurs, notamment de Chine, d'où proviennent également les principaux concurrents des firmes européennes. Par ailleurs, une véritable petite ville à l'occidentale se construit à Kampar, elle bénéficie bientôt des bienfaits de l'usine hydroélectrique qui fournit également l'énergie nécessaire à l'exploitation des sols alluvionnaires de la vallée. Bien que Edmond Lyon ait été administrateur de la Société, il est impossible de dire ce qu'il connaissait du travail d'exploitation de l'étain dans ses contrées lointaines, ni s'il avait jamais profité, au moins épisodiquement, des loisirs entre expatriés dont la trace s'est conservée dans des photos nostalgiques. L'incertitude est la même au sujet de son fils, Yves, malgré sa participation, pendant des décennies, aux destinées d'une Société qui survécut jusqu'aux nationalisations de 1982.

De manière générale, Yves Lyon apparaît comme un homme très loin d'être polarisé par le seul exercice des affaires, cependant que le goût pour le lointain se retrouve aussi dans ses pratiques d'amateur. Yves Lyon a fait son secondaire au lycée Janson de Sailly, il en sort avec un baccalauréat es sciences, la maîtrise, au moins sur le papier, de l'allemand et de l'anglais, et arrête là les études. Il semble doter d'un bagage culturel remarquable. Dans son livret militaire sur lequel on reviendra, toutes les appréciations s'accordent à le décrire comme un homme intelligent et cultivé. La source est en réalité impropre à rendre l'étendue de sa culture. La liste des biens de valeur dont il a été spolié sous l'Occupation, qu'il dresse en 1945 dans l'espoir de profiter des campagnes de restitutions menées par les Alliés dans l'Allemagne vaincue, permet d'affiner le portrait. La partie la plus détaillée de l'inventaire concerne la bibliothèque, car Yves Lyon est bibliophile et un certain nombre de volumes de sa bibliothèque ont donc une valeur marchande importante. Si on fait abstraction de cet aspect vénal, ce qui peut être une erreur, et qu'on s'en tient à un survol des titres acquis par Yves Lyon (mais pas forcément lus, ou pas forcément appréciés de lui), on est d'abord frappé par l'importance des écrits sur la guerre de 1914. La présence de plusieurs titres d'Henri Barbusse (*Le Feu*, sur papier japonais, mais aussi *Les pleureuses*, *les suppliantes*, *Clarté*, *Jésus*, de bien moins grande valeur en tant qu'objets, donc probablement acquis exclusivement pour leur contenu) peut faire penser à un esprit pacifiste. Pourtant, prédominent les auteurs –combattants de la guerre de

1914 dont les écrits correspondent à bien d'autres lectures du grand embrasement. On trouve aussi bien dans la bibliothèque de Yves Lyon *Le Réveil des morts* de Dorgelès, l'auteur des *Croix de bois* (ouvrage absent de l'inventaire), noir récit de la France d'après-guerre, que *Le voyage du Centurion* et *Voix qui crient dans le désert* d'Ernest Psichari, mort au combat dès août 1914 et dès avant le conflit l'idole d'une jeunesse française nationaliste. Le maître de Psichari, Maurice Barrès, semble aussi un auteur de prédilection de Yves Lyon : en 1945, ce dernier déplore la perte de *L'âme française et la guerre*, *L'union sacrée*, *Les saints de France*, *La croix de guerre*, *L'amitié des tranchées*, *La grande pitié des Eglises de France*, le tout sur papier de Hollande, pour une valeur déclarée de 1200 francs les 6 volumes, loin derrière donc *Le feu*, estimé à lui seul à 1800 francs. On trouve aussi cependant chez Yves Lyon du André Gide (*Le voyage d'Urien*, *la symphonie pastorale*), plus abondamment encore du Romain Rolland, qui représentaient des courants de pensée différents mais avaient en commun la revendication d'un certain classicisme. Indéniablement aussi, ils se situaient très à gauche de l'échiquier politique de l'entre-deux-guerre, ce qui ne dit rien des convictions du banquier Yves Lyon, d'autant que Voyage au Congo ou d'autres écrits de Gide dénonçant les grands maux de ce premier XXème siècle sont absents de l'inventaire, contrairement, on le verra, à son beau-frère David Lambert.

Lisant les contemporains, Yves Lyon semble aussi fort apprécier le classicisme français. De fait, les grands auteurs sont au rendez-vous, de Rabelais à Racine en passant par Montaigne. Le 19ème siècle prévaut pourtant, même si Balzac, curieusement, n'apparaît que sous le modeste *Contes drolatiques*. Yves Lyon a ainsi pu lire, ou au moins contempler, les œuvres complètes de Maupassant ou de Jules Renard. Il n'est pas impossible qu'il ait développé un goût particulier pour une certaine littérature licencieuse, cet aspect de la bibliothèque nous faisant à nouveau remonter dans le temps, jusqu'au marquis de Sade ou André-Robert Andréa de Nerciat (1739-1800), moins célèbre quoique remis au goût du jour par Apollinaire, pour redescendre vers les premières décennies du XXème siècle avec la série des Claudine de Colette. Quant au volume de 1919 intitulé *L'enfer de la Bibliothèque Nationale*, estimé à 400 francs, on ne sait ce qu'il recèle.

L'histoire est racontée par Renan ou Jacques Bainville, cependant que *Les Vagabonds* de Maxime Gorki rappelle les limites de l'exercice auquel on se risque ici. Yves Lyon déclare aussi la perte d'ouvrages jugés trop nombreux pour être énumérés : « environ 200 volumes reliés sur la Révolution Française », pour une valeur totale de 10 000 francs, ce qui est peu par comparaison avec les volumes présentés individuellement, et encore « 150 volumes environ, reliés pour la plupart, des XVIII, XIX et XX siècles » sous la rubrique « Juifs et Affaire Dreyfus », pour la même somme de 10 000 francs, ce qui trahit là encore un intérêt personnel certain pour les questions traitées, davantage que les choix du bibliophile. A part cette rubrique aussi conséquente en taille qu'évasive quant aux

auteurs, mais dont la thématique, l’Affaire Dreyfus, est en revanche saillante, rien ne transparaît de l’identité juive d’Yves Lyon qui ne relèverait pas du seul politique : tout juste repère-t-on *Les contes du ghetto* de Zangwill, immensément populaires dans tout le monde occidental, ainsi que les *Contes Juifs* de Sacher Masoch, et voilà tout.

Il est intéressant que ces deux titres soient par ailleurs à peu près les seules traductions attestées de sa bibliothèque. Si on peut placer à part Ovide, on trouve encore, tout de même, les œuvres complètes de Goethe et des poèmes d’Edgar Allan Poe. La présence d’un dictionnaire français espagnol de 1903 paraît incongrue, le dossier militaire de Yves Lyon signale cependant que son propriétaire a pu en avoir l’usage (en 1948, il déclarera savoir « un peu d’espagnol », outre l’allemand et l’anglais).

Il est patent que Yves Lyon communique dans une certaine idée de la culture française, qui va peut-être aussi de pair avec son amour pour Paris (« environ 600 volumes divers sur Paris, presque tous avec gravures et reliés (provenant en partie de la bibliothèque de MAREUSE¹³² ; plans de Paris d’époque », le tout évalué à 30 000 francs). La poésie que semble apprécier Yves Lyon, aujourd’hui considérée comme incontournable dans l’enseignement scolaire, a encore un léger parfum de scandale et d’avant-garde : Rimbaud surtout, un peu de Baudelaire, et pour ce qui est de ses contemporains Tristan Tzara et Max Jacob.

L’étranger, voire l’exotisme sont pourtant prégnants tant dans les livres que les objets qui ont fait le cadre quotidien de Yves Lyon jusqu’au pillage. Les récits de voyage ne manquent pas, avec une nette prédilection pour les écrits des frères Tharaud (Yves Lyon se doute-il, dressant cet inventaire à la Libération, que trois des auteurs qui avaient figuré dans sa bibliothèque de l’entre-deux guerres, se sont rencontrés sous l’Occupation à Vézelay, chez Romain Rolland, un autre de ses auteurs de prédilection, qui nota dans son journal, certes avec indignation, les propos des deux autres au sujet des mesures antisémites de Vichy et singulièrement de la rafle du Vel d’Hiv’ : « C’est embêtant ! Ça les rend populaires. Il ne faudrait pas qu’on les vît revenir, avec les Blum et Cie ! » ?).

Quand il achète les ouvrages des frères Tharaud, sans doute partage-t-il avec eux la même foi dans le bien-fondé de l’épopée coloniale menée par la France, sans forcément ignorer leurs tendances

¹³² Edgar Mareuse (1848-1926) était un bibliophile et grand spécialiste de Paris. Parmi les nombreuses associations de protection du patrimoine dont il était devenu membre, on citera la commission du Vieux Paris, à laquelle il avait siégé de 1896 jusqu’à son décès en 1926. On ne sait si Yves Lyon avait acquis une partie de cette bibliothèque grâce au legs de ce dernier ou s’il l’avait achetée lors des ventes aux enchères de décembre 1928 et du printemps 1929 de la salle Silvestre, haut lieu de la bibliophilie depuis les tout débuts du XIX^e siècle. <http://cths.fr/an/prosopo.php?id=104734>

antisémites. L'horizon colonial est tout autant présent chez un auteur alors très en vogue, Claude Farrères, dont on verra qu'il marqua à vie, exactement pour cette même raison, le jeune Pierre Lévy. Farrères n'est pas antisémite, il défend dans un Comité de défense des intellectuels juifs persécutés les victimes du nazisme, en revanche il est membre des Croix de Feu. Après-guerre, on le retrouve dans l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain, tout en ayant conservé son siège à l'Académie France, qu'il occupe depuis 1935.

L'aventure coloniale ne se résume pas à des capitaux à investir et des récits de voyage, on la retrouve aussi dans un ensemble d'artefacts, venus renouveler le monde de l'art occidental, et encore essentiellement présents dans les collections privées. Dans l'inventaire de 1945, Yves Lyon rapporte la trajectoire de ces objets venus d'Afrique qui, outre l'imposante bibliothèque, avaient orné son salon. Cet ensemble de pièces intitulées « objets nègres » (ce qui n'a, à cette époque, aucune connotation particulière pour les Occidentaux qui l'utilisent unanimement, quel que soit leur rapport avec le fait colonial ou la supposée existence d'une hiérarchie des races, sujets quant à eux fortement controversés) figuraient chez Yves Lyon par la grâce d'un don reçu de l'Inspecteur Général des colonies Meray, qui lui-même les « avaient reçus de différents chefs nègres ». Yves Lyon sait combien la valeur de chacune de ses pièces peut largement surpasser celle de ses autres collections, qu'il a placées sous les rubriques « Antiques », « Ivoires chinoises anciennes » ou laques de la même origine. Ainsi d'une « tête de reine nègre » terre peinte en noir (haut 25 cm env) qui a été placée sur un socle de marbre noir : 15 000 francs. Suivent ensuite dans l'inventaire 5 cannes de chef à tête humaine, des personnages de différentes tailles, 2 grandes têtes stylisées à cornes (haut. 60 cm environ), des masques de danse, etc, « Cet ensemble de pièces authentiques et rares estimé à 60 000 francs ». Il est évidemment impossible de savoir à quel stade de leur circulation les objets ont acquis une valeur monétaire, et à quelle hauteur.

Ces objets ayant anciennement appartenu à des « chefs nègres » avaient donc fini par orner un intérieur que le reste de l'inventaire laisse deviner de façon fragmentaire. Les meubles de prix qui y sont signalés sont de style Empire pour le plus moderne d'entre eux, un chevalet d'artiste aux montants prolongés par de hauts cols de cygne¹³³, mais la préférence semble être allée plutôt au style Louis XVI. Aux murs, des œuvres de facture et de période variées, relevant résolument du

¹³³, (un chevalet d'artiste, décrit avec toute la précision dont Yves Lyon est capable, comme on le verra à propos d'une exposition au musée Rodin de 1974, ici « chevalet d'artiste en palissandre massif. Les deux montants sont forts et inclinés en « V » non fermé ; trois traverses, table coulissante à glissière en fer forgé cylindrique verticale fixée sur les deux traverses supérieures ; petite tablette rabattante support de boîte de peinture (sur la traverse inférieure – partie moderne) Deux hauts cols de cygne prolongeant chacun des montants. Epoque Empire », estimé à 10 000 francs.

figuratif, tout un monde de scènes paysannes, et d'homme de cour rappelant une société d'Ancien Régime onirique alors même que l'artiste peut être né bien après la Révolution. Un ensemble de tableaux « du peintre moderne Léopold-Lévy », curieusement sans précision sur les sujets traités, est un indice des fréquentations de leur propriétaire, qui déclarera avoir été ami du peintre. En revanche, on ne sait ce qui relie Yves Lyon à Willette, dont il possède un dessin, « à l'intérieur d'un cercle de 30 cm env (...) (ex libris Yves Lyon) représentant « La sagesse dérangée par l'Amour », même s'il est difficile de croire que le collectionneur ne connaissait pas le positionnement antisémite fanfaronné par le peintre de Montmartre, absout il est vrai par Guillaume Apollinaire qui le qualifia de « chancre de la paix ». Les nus sont bien représentés (dessin, lavis, sanguines de La Touche, Gimmy, Rodin), tandis qu'un panneau gravé par Jouve apporte une nouvelle touche exotique : de petite taille puisqu'il est de format « 35x35 », il s'intitule un Touaregh sur un dromadaire.

Les dessins, toiles, sanguines, dont Yves Lyon a déclaré la perte se retrouvent dans la liste de biens spoliés (tableaux, tapisseries, sculptures) à identifier, fournie en quatre langues par le service des restitutions du gouvernement français au Collecting point de Munich. Les deux études de nus de La Touche côtoient ainsi, sur le papier, des œuvres du même auteur, « L'automne », « Dans un parc aux feuillages dorés, quelques femmes se baignent dans un bassin à vasque de pierre. Cygnes au bord de l'eau » de format 77x97 qui avait appartenu au baron Robert de Rothschild. Le dessin au crayon noir de Gimmy est signalé au-dessus d'un nu du même auteur qui avait appartenu à André Goldet, lui aussi représentant de la haute bourgeoisie juive, dont on croise par ailleurs le nom, avant-guerre, parmi les noms de personnalités invitées, à une soirée « intime » qu'avait organisée le 12 octobre 1938, à son domicile 23 rue de Marigny, le même Robert de Rothschild, alors président du Consistoire de Paris, mais aussi à la tête d'un Centre de Documentation et de Vigilance. L'objet de la soirée était de discuter, y compris avec des hommes « assez éloignés de la Communauté mais qui ont réfléchi sur les événements », de la création d'une « Caisse centrale capable de subvenir aux besoins des œuvres telles que : les réfugiés, reclassement, émigration, et, en bref, de faire tout le travail destiné à diminuer les causes de l'antisémitisme ». On retrouve encore André Goldet comme trésorier de l'OSE après-guerre¹³⁴. On ignore s si Yves Lyon fit lui aussi partie des invités du baron de Rothschild, mais on reviendra longuement dans les chapitres suivants sur les liens qui l'unirent à l'OSE sous l'occupation. A la rubrique « Scènes galantes/Liubovnye motivy/Love scenes/ Liebesszenen », aucune œuvre réclamée par Yves Lyon, en revanche figure une « Réunion galante dans un parc ; à gauche un groupe de musiciens », peinture sur bois attribuée à Philippe Mercier, qui a été spoliée à André Weill. Ce dernier, sous l'Occupation, avait servi, aux côtés de Yves Lyon, de banquier informel pour Amitié Chrétienne, une œuvre spécialisée dans le sauvetage des enfants juifs, dont Emmy,

¹³⁴ Cyril Grange, Une élite parisienne. Les familles de la grande bourgeoisie juive (1870-

l'épouse d'Yves Lyon, aurait été membre avant sa déportation à Auschwitz. Parmi les « scènes d'intérieur/ komnatnye stseny/Interiors/Interieurs » en revanche, on trouve bien les Jean Berain le Jeune qui avaient orné les murs du bel appartement d'Yves et Emmy : « Une jeune fille travaillant à une table, à ses pieds un petit pékinois » et « Un homme en habit de cour, descendant un escalier » restent à localiser.¹³⁵

Il n'est donc pas difficile de resituer l'intérieur des Lyon dans un univers de goût qui est celui d'un milieu social et d'une époque. On a vu que les moyens financiers, mais aussi des relations personnelles, président à l'acquisition d'objets plus ou moins choisis. L'inventaire cependant ne dit rien des lieux ni des dates de l'acquisition, il est muet sur les éventuelles relations de Yves Lyon avec des artistes. Or, au hasard de la lecture de la correspondance des conservateurs du Musée Rodin avec des collectionneurs privés, on trouve le nom de Yves Lyon, et plus précisément une lettre qui dévoile, à 50 ans de distance, ses liens étroits avec un milieu artistique précis. Le 5 juillet 1974, il a pris la plume pour s'adresser à Mme Dufet-Bourdelle, directrice du musée Bourdelle et fille du sculpteur, pour lui dire ceci :

« Madame,

Alerté par l'article de Georges Hilaire paru dans un hebdomadaire financier, je suis venu mercredi dernier revivre avec Schwegg et sa , dont plusieurs de ses membres furent mes amis, un moment de cette période d'après 18 que certains journalistes ou écrivains ont qualifié d'«années folles ».

Il est incontestable que l'art en général, la peinture et particulièrement la sculpture s'est senti des troubles psychiques dus à ces années cruelles et splendides de vie au front. Le génie de Despiau, de Segonzac et de quelques gloires de la France, trop tardivement mutés dans le service du camouflage, ont été marqués par les émotions intenses de la vie aux Armées. L'épanouissement de leur maîtrise en constate la sincérité.

Voilà, madame, ce que je suis venu retrouver grâce à vous dans la salle d'exposition qui jouxte l'atelier d'Antoine Bourdelle, votre Père ». Le jeu sur les majuscules est aussi de Yves Lyon, traduisant, involontairement ou non, son respect pour l'art, c'est-à-dire une manière de placer les

¹³⁵ Commandement en chef français en Allemagne, *Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre 1939-1945. Tableaux, tapisseries, sculptures*, tome 2, Berlin, Imprimerie Nationale, 1947, L'avant-propos, signé du Directeur des réparations et restitutions G. Glasser, rend tout particulièrement hommage au travail tenace de Rose Valland pour mettre au point un inventaire de 10 000 articles environ, qui reste incomplet.
<https://www.fold3.com/image/114/284007153>

artistes sur un piédestal et ceux qui les servent, fussent-ils leur propre fille, beaucoup moins, comme on le verra encore dans un chapitre ultérieur.

De fait, Yves Lyon, courtier, banquier, se considère aussi, et peut-être même avant tout, comme un ami de l'art, sa fréquentation intime de certains artistes lui ayant apporté une connaissance qu'aucun savoir livresque ne pourrait surpasser. De manière évidente aussi, la fréquentation de la bande à Schwegg est fondamentalement ancrée dans une période essentielle, celle des « années folles » et peut-être plus encore à la guerre de 1914 puisque, à ses yeux, c'est bien la Grande guerre qui informe la création de ces artistes et en fait la qualité.

Yves Lyon a lui-même fait la guerre de 1914, il avait tout juste 18 ans quand celle-ci éclata. Il y perdit son frère jumeau, Louis, et sans aucun doute beaucoup d'autres de ses proches. Lorsqu'elle cesse, il est encore un jeune homme. Il ne se marie que huit ans plus tard, en 1926, il a alors atteint la trentaine. La bibliothèque de Yves Lyon signalait l'importance explicite qu'il accordait à la guerre de 1914, non seulement par les auteurs mais aussi par le fait que les livres de sa bibliothèque, quand il a indiqué la date, ont majoritairement été édités (ou réédités) pendant les années 1920, voire en pleine guerre de 1914. Les goûts artistiques de Yves Lyon semblent bien s'être formés dans l'ombre portée par la guerre en cette première moitié des années 1920, et les mots qu'il emploie pour la qualifier, soixante plus tard, en précisent donc le sens, sans qu'on sache si le temps, et singulièrement sa propre expérience du second conflit mondial, ont fait évoluer son regard : « années cruelles et splendides de vie au front ». Comme on le verra plus loin, les sessions de préparation militaire, auxquelles Yves Lyon se prête à plusieurs reprises dans l'entre-deux guerres, ne s'expliquent certainement pas, elles non plus, par son pacifisme.

.

Grâce à sa nièce, Lise, fille de René, on peut encore tenter de préciser les traits du milieu de la famille Lyon. Le témoignage qu'elle écrit sur sa déportation à Auschwitz est en réalité loin de se borner à l'épreuve du camp, comme si Lise avait éprouvé le besoin de faire sentir que l'opération de déshumanisation voulue par les nazis avait en réalité abouti à la transplantation des mondes d'avant dans l'univers infernal d'Auschwitz. Auschwitz est un arrachement à l'humanité ordinaire, et en même temps, il n'y aurait pas de sens, selon Lise, à parler d'elle au camp sans dire d'abord, et assez longuement, d'où elle vient, et ce qu'elle a continué d'être, malgré tout, au camp. Le fait aussi d'avoir été arrêtée en compagnie de Emmy, l'épouse de Yves Lyon, d'avoir été déportée dans le même convoi, et aussi d'en être revenue, lui commande de parler tout particulièrement de cette tante, ce qui revient aussi à parler d'elle.

Si Lise ne donne aucune indication concernant les goûts esthétiques ou les orientations politiques des adultes, elle n'en insiste pas moins sur le détachement de sa famille vis-à-vis de la synagogue, qui va de pair avec un profond attachement à la culture savante, indépendamment, pourrait-on ajouter, du métier, qui, quant à lui, rémunère, entre autres, l'achat d'œuvres d'art, elles-mêmes reflet d'un esprit très français, et des bibliothèques où se concentrent, en de multiples facettes, le meilleur de la langue française. Surtout, Lise se perçoit à l'intérieur tout à la fois d'une famille et d'un milieu social qui ne font qu'un à ses yeux, d'autant que la famille ne se borne pas au mur d'un appartement si vaste soit-il, tout en étant, très certainement concentrée dans un périmètre déterminé de la capitale : « Ma famille appartenait à ce qu'on appelait la grande bourgeoisie juive, un milieu cultivé et raffiné ; nous avons été élevés sans religion, mais nous avons reçu la vieille éducation française. »(...) et puis, il n'y avait pas que nos parents. L'enfant juif est entouré de toute une famille. Il y avait les oncles, les tantes, et nous étions entraînées par leur exemple, et aussi leurs exigences (;;;) ne pas mentir, ni voler, payer immédiatement ses dettes, donner aux pauvres et aux œuvres irrégulièrement, ils ne savaient plus eux-mêmes que cela venait du Pentateuque. Nous étions l'archétype d'une famille juive de France.

A Auschwitz, avec une telle marque de milieu, la grande Suzanne me disait : « Cela me repose de t'avoir près de moi. Tu sens le parc Monceau. » »¹³⁶

Lise a laissé le souvenir d'une femme extrêmement drôle, qui pouvait aussi raconter Auschwitz sous la forme la plus adaptée à faire surgir la si cruelle et si absolue absurdité dont elle fut victime et dont sa tante Emmy, la femme d'Yves Lyon, et tant d'autres, n'étaient pas revenus. Ardente convertie au catholicisme, elle n'en attribue pas moins, ici, à une culture juive enfouie des traits d'éducation qu'on retrouverait aussi bien, en réalité, dans la Comtesse de Ségur. Sans contester pour autant, des éléments de cette culture d'élites sociales amenées à se côtoyer font la différence, comme la place d'une « culture raffinée », enseignée aussi bien aux filles, que la distance ostensible prise avec la religion, quand l'aristocratie et la bourgeoisie catholique sont encore attachées à une expression ostentatoire de leur appartenance à la religion dominante.

La famille est d'autant plus présente que, se souvient Lise, les deux frères Lyon, Robert et Yves, habitaient avec leur famille le même immeuble quand naquit sa petite sœur. Lise a donc passé une semaine chez Yves et Emmy qui, eux-mêmes, n'avaient pas d'enfants. « Ils habitaient le même immeuble que nous, et je pense que dans ma petite enfance, elle a dû souvent me prendre chez elle, mais j'ai quitté cet immeuble à l'âge de 7 ans, peu de souvenirs, seulement ceux de la douceur de

¹³⁶ Lise Delbès, p. 16-17.

cette semaine et d'une soupe aux lentilles qu'elle avait faite, et qui m'avait paru particulièrement savoureuse.

Yves sortait beaucoup, ne l'emmenant pas toujours. Emmy restait seule dans son salon de femme riche, elle remaillait interminablement ses bas, et comme elle restait si souvent seule à remailler, attendant ce terrible mari, on l'avait surnommé Pénélope, et cela lui est resté ; souvent au lieu d'Emmy, nous l'appelions Pépé, tout le monde l'aimait. Papa, presque aussi terrible qu'Yves l'adorait. Maman, Tatie, mon oncle Jean, tous l'adoraient. «

Un coup d'œil aux recensements parisiens de l'entre-deux-guerres le confirme : en 1931, Emmy-Pénélope pourrait tout aussi bien déléguer la confection de la soupe ou le remaillage de ses bas aux deux domestiques qui habitent avec le couple Lyon au 9 avenue Mozart : Anne Hermann, née en 1906 dans le Bas-Rhin, et Marie Guillon, née en 1899 dans les Côtes du Nord. En 1936, elle peut désormais s'adresser à Thérèse (sic) Muller, née en 1888 dans le Bas-Rhin, unique domestique domiciliée chez le couple, pour lequel elle travaille précisément comme cuisinière.

Il y a peu de chances pour qu'Emmy ait, de toute façon, croulé sous ses devoirs de maitresse de maison, n'ayant pas d'enfants. On ne sait pas par exemple si elle avait l'usage du piano, et par conséquent des 25 partitions dont Yves Lyon signalera la disparition en 1945 : du Beethoven, Mozart, Schubert, Chopin, Bach, et Wagner, à moins que ce ne soit Yves, lui qui juge « excellent » le demi-queue Pleyel verni noir, estimé à 36 000 francs, qu'on pouvait trouver dans leur salon avant-guerre . Ajoutons que deux sacs de golf mentionnés comme suit dans l'inventaire : « 2 sacs de Golf en box-calf clair, provenant de la maison HERMES (Fg St Honoré à Paris) marqués Y.L. et E.Y. L » forment le seul indice de pratiques communes au couple, même si rien ne dit que les sacs aient beaucoup servi.

Les vertus domestiques de Emmy n'en sont pas moins suffisamment remarquables pour que Lise y insiste à nouveau plus loin dans son récit. Il reflète plusieurs réalités : l'emploi de domestiques était loin de dispenser les épouses de responsabilités dans la sphère domestique. Bien au contraire, elles doivent tout à la fois organiser le travail et éventuellement mettre la main à la pâte, d'autant que certaines des domestiques arrivent chez leurs patrons extrêmement jeunes et ont sans doute tout à apprendre du maniement, de l'entretien et de la transformation d'objets et d'aliments dont elles n'avaient encore probablement jamais vu la couleur, ou seulement de très loin, avant d'être « placées ». En réalité, si les relations de travail entre les domestiques et leurs patrons sont structurellement les mêmes, leur style peut énormément varier, et il n'y a aucune raison de douter que Emmy ait préparé elle-même, et avec d'autant plus de plaisir, la délicieuse soupe de lentilles dégustée par sa petite nièce dans la seconde moitié des années 1920. La seconde réalité tient à l'invisibilité de la domesticité dans cette remémoration du passé, alors qu'en réalité les domestiques

sont, physiquement, constamment présents, et probablement très présents aussi dans les conversations. Au 85 quai d'Orsay, où habita le couple probablement jusqu'en 1941, on peut encore lire à la gauche de la porte principale de l'immeuble, que l'entrée de service se trouve rue Cognacq-Jay, c'est-à-dire sur la façade arrière de l'immeuble. Les immeubles aux alentours, construits aussi tard que les années 1950, mentionnent tous l'existence d'une porte de service plus discrète, devenue parfois l'entrée d'un garage. Derrière la porte vitrée de l'une de ces entrées destinées anciennement aux domestiques et livraisons, l'escalier s'engouffre en pente descendante vers des sous-sols ou entre sols, tandis que les entrées principales laissent deviner de splendides montées vers les étages supérieurs.

On peut se demander quel souvenir du passé n'implique pas, en réalité, dans ses familles, un domestique, un peu comme dans ses films de l'entre-deux-guerres où les domestiques ne tiennent aucun rôle dramatique, au contraire du théâtre de Molière et à l'exception de « La règle du Jeu » de Renoir (1939), mais n'en sont pas moins visibles, très régulièrement, dans un coin de l'écran. De fait, Lise parle aussi de la domesticité comme d'un élément constitutif de son enfance et de son apprentissage du monde, puisqu'ils sont à la fois chrétiens et prolétaires. « J'ai été élevée dans un milieu exclusivement juif, et jusqu'à mon arrestation, en dehors d'un ami non juif, pas baptisé, je n'ai jamais fréquenté qu'un milieu juif. En classe, toutes mes amies étaient juives, par hasard d'ailleurs, c'était une Ecole d'Etat. Les seuls catholiques que je connaissais étaient les employés de maison : c'étaient eux qui allaient à la messe le dimanche. Pour moi, très longtemps, la religion catholique est restée la religion d'un milieu *inférieur*. » L'italique est de Lise, qui souligne ainsi la vilénie d'une pensée coupable, datant de l'époque où elle-même n'était pas convertie au catholicisme, c'est à dire à une religion qui signifie pour elle, renoncement à toute richesse matérielle. Alors qu'elle est encore enfant, puis adolescente, le contact quotidien avec le milieu inférieur des domestiques la marque favorablement, puisqu'elle a conservé « le merveilleux souvenir des domestiques, « surtout Henriette, la nurse de mes cousins, c'était un ange de bonté ». Dans le même temps, parlant à nouveau d'Auschwitz, elle tient à confesser les hauts de cœur qu'elle éprouva au contact d'une bonne à tout faire, qu'elle avait déjà côtoyée à Drancy.

Si jamais elle y avait été sensible, Lise aurait encore pu insister sur un point fondamental, le défilé des provinces françaises sous les traits de domestiques qu'on retrouve rarement d'un recensement à l'autre. Comme on avait pu se le demander pour Troyes (à Mulhouse comme à Saint Mihiel, les domestiques étaient de la région), on s'interrogera à nouveau sur la prédominance de l'Alsace parmi les personnes recrutées par ces familles de la haute bourgeoisie parisienne, puisque les patrons, et singulièrement les patronnes, en viennent aussi et que cette communauté géographique, sinon sociale et confessionnelle, n'est probablement pas un hasard, de même qu'on pourrait à nouveau

poser la question de la coloration linguistique des échanges. Ainsi de la mère d'Yves Lyon, veuve d'Edmond et née Gimpel, dans le Haut-Rhin, en 1867. Les Gimpel ont une belle assise à Paris. A la naissance des jumeaux Yves et Louis, en 1896, un de leurs oncles frère de Marie, rentier, s'est déplacé de la rue Gaston de Saint Paul, une voie privée du 16ème arrondissement, pour déclarer la naissance de ses neveux au domicile de sa sœur et de son beau-frère, avenue Bugeaud. A son mariage en 1926, on se souvient qu'Yves Lyon avait donné comme adresse le 87 avenue de Malakoff, où il réside avec sa mère mais aussi trois domestiques, une femme de chambre de 20 ans, née en Lorraine, Victorine Gondolf, et deux jeunes Alsaciennes, Mathilde Doll, née en 1903, également femme de chambre et Louise Mauser, née en 1898, cuisinière, sans préjuger, donc, du savoir-faire culinaire de sa patronne. En 1931, Marie-Anne Gimpel vit seule désormais, c'est-à-dire que son fils Yves est parti dans son nouveau foyer, mais trois femmes à son service continuent d'habiter avec elle, même si ce ne sont plus les mêmes : toujours deux jeunes Alsaciennes, ici originaires du Bas-Rhin : Maria Brignon, née en 1912 et Jeanne Eff ?, née en 1905, ainsi que la cuisinière, Marie Orry, quant à elle d'âge mur, née en 1880 dans le Loiret.

Alors que la famille Lyon est donc une famille très présente pour Emmy (rappelons que selon Lise « tout le monde l'adorait », et que tout le monde habitait alors à Paris), la fille d'Alice n'en a pas moins gardé le contact avec sa propre famille. Si on ne sait de quels cousins « l'ange de bonté » qu'était Henriette avait été la nurse (on pourrait scruter l'arbre généalogique des proches tout aussi bien du côté des enfants de Edmond Lyon et de son épouse Marie née Gimpel, que du côté des Danon, famille de la mère de Lise), cette dernière affirme en revanche : « elle avait une adoration pour les enfants de sa sœur. »

Les deux sœurs Emmy et Jacqueline avaient un temps habité à deux extrémités du vaste 16ème arrondissement, avant qu'Yves Lyon et son épouse ne passent la Seine et ne s'installent, à la fin des années 1930, au 87 quai d'Orsay, dans le 7ème arrondissement, se rapprochant ainsi géographiquement des Lambert, dont l'appartement se trouvait 55 avenue Marceau, à la frontière entre le 16ème et le 8ème arrondissement et eux aussi à deux pas de la Seine.

Les Lambert

David Lambert, le jeune avocat devenu le beau-frère d'Emmy et Yves Lyon par son mariage avec Jacqueline, semble avoir fait un petit bond au sein de la hiérarchie des élites, contrairement à Yves Lyon. Si les deux gendres de la veuve Lièvre avaient repris la profession de leurs pères (ce qui avait nécessité pour David de réussir ses études en droit, ce dont il s'était parfaitement acquitté), l'adresse

qu'il donne au Bottin mondain (auquel les Lyon ne figurent pas), le 55 avenue Marceau, est beaucoup plus cossue que celle qui figure sur son acte de mariage, quand il habite encore chez sa mère. Le 15 rue de Berne, dans le 9ème, est en effet un immeuble où cohabitent des employés, une artiste lyrique, un sculpteur, mais aussi un administrateur de sociétés, sans que la présence d'un domestique soit la règle. Au recensement de 1926, quand Yves habite au 87 avenue Malakoff avec sa mère récemment devenue veuve et trois domestiques, David Lambert vit encore avec ses deux parents : son père, Maurice, né en 1876 en Meurthe et Moselle, avocat, sa mère Lucie, née dans le Haut Rhin. On sait que David lui-même est né à Reims, en 1904. En 1926, à 22 ans, il est clerc d'avoué, Gérard son frère, né dans l'Aisne, est déclaré sans profession. Léonie Le Meur, née en 1902 dans le Morbihan, sert la famille. 5 ans plus tard, Lucy est veuve, David est désormais avocat à la cour, Gérard a disparu mais vit dans l'appartement des Lambert une Odette Blum, mariée, secrétaire, née en 1903 en Meurthe et Moselle, ainsi qu'une nouvelle domestique, une veuve d'une trentaine d'années venue du Lot. En 1936, deux ans après le mariage de David, la veuve Lambert est recensée comme vivant absolument seule dans l'appartement. On ne peut exclure une erreur de l'agent recenseur qui aurait omis la présence d'une domestique, tandis que David et Jacqueline, au 55 avenue Marceau, habitent un immeuble où se faire servir va de soi : par une seule personne lorsque l'employeur est veuf ou célibataire, en logeant au minimum une cuisinière et une femme de chambre lorsqu'il s'agit d'une famille. Encore sans enfants, les Lambert ont simplement recruté une femme de chambre, Lucienne Steffe, 22 ans, née dans le Pas de Calais. Adorés de leur tante, naîtront ensuite Renaud en cette même année 1936, Elisabeth en 1938, Denis en 1940.

Là encore, les dossiers de spoliation constitués dans l'immédiat après-guerre offrent un regard rétrospectif sur ces intérieurs beaucoup plus affuté que ne le permet la simple consultation des recensements. On apprend à cette occasion que Jacqueline est « diplômée en philosophie » et qu'elle a donc contribué directement à la constitution d'une partie de la bibliothèque spoliée, son mémoire sur les symbolistes laissant deviner ses penchants littéraires¹³⁷. Le même inventaire évoque le compagnonnage de sa belle-famille avec un milieu artistique. Le père décédé de David Lambert fut certainement un grand mélomane, en plus d'être un avocat très proche, au moins à ses débuts, de la mouvance solidariste : sa thèse de doctorat, intitulée *Etude sur la protection du salaire à l'égard du patron*, publiée à Montpellier en 1896, est refondue l'année suivante, avec une préface de Charles Gide, sous le titre *Essai sur la protection du salaire. Economie politique et législation comparée*, chez Larose à Paris en 1897. Quelques années auparavant, le secrétariat de la Société d'Economie Sociale

¹³⁷ www.cfaj.fr/publicat/Liste_definitive_02_02_2013.pdf, David Maurice Lambert, n° OBIP 37327 et 37328

avait édit sous forme de fascicule sa contribution « Les fabriques d'Eglises et leur nouvelle comptabilité », initialement parue dans *La Réforme Sociale*.

Se souciant de justice sociale et du bien-être des travailleurs, Maurice Lambert semble aussi avoir été très proche des milieux de la création musicale contemporaine du début du XX^e siècle. Autour du père mais aussi du fils, au moins dans ses jeunes années, s'esquisse alors un univers proustien au sens littéral du terme : en 1945, David Lambert déplore en effet la perte d'une lettre manuscrite de Robert de Montesquiou (1855-1921), le prototype malgré lui du baron Charlus d'A *la recherche du temps perdu*, lettre estimée à 150 francs, et d'une lettre manuscrite adressée à David Lambert de Reynaldo Hahn (1874-1947), le compositeur d'origine vénézuélienne amant de Marcel Proust et auteur entre autres bijoux de « L'heure exquise », une mise en musique du poème de Verlaine (100 francs). On trouve encore dans cette courte liste énumérant les trésors perdus de la famille une lettre manuscrite de Gyp, la comtesse descendante éloignée de Mirabeau qui s'était fait un nom dans la littérature légère et tenait salon tous les dimanches à Neuilly, recevant les mêmes : Marcel Proust, Robert de Montesquiou, Degas, mais aussi Maurice Barrès, se distinguant elle-même par un féroce antisémitisme, boulangiste et antidreyfusarde, ce qui nous rend d'autant plus curieux, mais en vain, de connaître le contenu de cette lettre qu'elle avait adressée au père de David ((200 francs). Maurice Lambert avait eu encore en sa possession le manuscrit du *Chant de guerre* de Florent Schmitt (1870-1958)¹³⁸, « avec dédicace originale à Maurice Lambert » (1 000 francs) , ainsi que deux lettres manuscrites, également à lui adressées, de la plume de Claude Debussy. Se dessine au total le portrait d'un homme ami des courants modernes en musique comme en littérature et très certainement fort patriote, mort en 1933 sans savoir jusqu'où iraient les manifestations antisémites de son entourage, déjà bruyant au moment de l'affaire Dreyfus. Au cours d'un concert à Paris dans les années 1930, où figuraient des œuvres de Kurt Weill, Schmitt se fendrait d'un « Vive Hitler », propos rapportés par Brasillach et Rebatet, avant de devenir un membre actif de la collaboration culturelle avec l'occupant nazi. David Lambert n'hésitait pourtant pas à déclarer comme une perte le manuscrit dédié à son père d'un artiste désormais menacé d'indignité nationale, qui sera finalement condamnée à un an d'interdiction professionnelle le 7 janvier 1946, peut-être parce que le fils de Schmitt avait passé, de même que le jeune avocat, toute la guerre dans un stalag, tandis que le fils de Gyp s'était carrément brûlé la cervelle à l'entrée des Allemands dans Paris.

Par ailleurs, nous n'avons aucune idée des opinions politiques du jeune avocat David Lambert mais nous le retrouverons dans les années 1950 à la fois très proche du Congrès Juif mondial et membre actif de la LDH, bientôt renouvelée par la présidence du socialiste Daniel Mayer, toutes les prises de

¹³⁸ il s'agit de *Chant de la guerre* , opus 63 de Florent Schmitt (1914)

position publiques de l'avocat repérables jusque dans les années 1970 étant résolument marquées à gauche, ce qui fait qu'on peut soupçonner une inflexion après-guerre et dans tous les cas probablement un changement d'orientation par rapport aux fréquentations de son père, malgré sa fidélité pour l'héritage culturel dont il était dépositaire.

Parmi les ouvrages retrouvés en Autriche à la fin des années 1940 et restitués aux Lambert, on notera le Code du travail, en écho aux préoccupations du père, mais aussi les œuvres complètes d'André Gide, y compris donc *Voyage au Congo*, en contre-point aux orientations du beau-frère Yves Lyon. La culture classique, certainement, prédomine là encore : le service des restitutions rendra ainsi au jeune couple Lambert une *Histoire des hommes illustres* de Plutarque. Le fait qu'un seul ouvrage de cette courte liste ait trait à la culture juive permet encore moins que dans les cas de Lyon de conclure à une certaine indifférence vis-à-vis de cette thématique, puisqu'on peut craindre un effet de biais dans le pillage et sa déclaration. Il s'agit en l'occurrence d'un livre de l'avocat à la Cour d'Appel de Paris, Fernand Corcos, sioniste, membre de la Ligue des Droits de l'Homme, intitulé *Le Sionisme au Travail. Israël sur la terre biblique*, paru en 1923 et préfacé par l'Ancien ministre et futur membre du Cartel des Gauches Paul Painlevé, avec une lettre d'Anatole de Monzie, alors à ranger parmi les radicaux mais qui, lorsque les Lambert font leur déclaration de pillage puis recouvre l'ouvrage, est soumis à l'épuration et mis à l'Index pour collaboration. La mention d'un rapport du Consistoire israélite, non daté, laisse à penser que David ou son père avaient des responsabilités avant-guerre dans les instances officielles juives.

Les pillards en uniforme ont également emporté des preuves du succès de l'avocat dès ses études de droit : une médaille en bronze reçue comme Lauréat de la Faculté de Droit, 2eme prix de Droit Constitutionnel année 1924 au nom de David Lucien Lambert et une médaille d'argent reçue comme Secrétaire de la Conférence du Stage des Avocats à la Cour de Paris année 1932-33, portant également son nom.

Tout comme chez les Lyon, l'intérieur de Jacqueline et David Lambert, à en croire l'inventaire des meubles et objets précieux pillés en juillet 1943, ne se distingue pas par son avant-gardisme. Le couple semble avoir opté quasi uniformément pour un style Empire, à moins qu'il ne s'agisse d'un héritage, tandis qu'un phonographe électrique Panatrope est abrité dans un meuble de style Louis XV. Prévaut certainement le raffinement et le choix personnel au sein d'une production contemporaine de luxe : ainsi d'un service à lunch produit par la Maison Susse Frères, un tirage unique évalué à 3 600 francs en 1939, en faïence coloré, décoré de scènes (le Cirque, le 14 Juillet etc) signées du peintre et illustrateur André Devambez (1867-1944) qui est aussi l'auteur de *La Charge*, représentant la répression violente de manifestants Boulevard Montmartre et daté de 1902.

L'inventaire du pillage perpétré en décembre 1942 au 15 rue de Berne, le domicile de Lucie, la veuve de Maurice Lambert, est lié dans les déclarations de l'OBIP à celui de son fils. Lucie Hélène, née Würmser, déplore le vol, de ce qui fut probablement un très beau trousseau : des pièces d'argenterie marquées de ses initiales de jeune fille, d'une valeur de 20 000 francs en 1939, une « ménagère en chêne avec deux compartiments en cuir garnie de couverts en argent chiffrés LW (environ 100 pièces) » estimée également à 20 000 francs, une soupière en argent et son plateau marqués LW, un « service de table en toile damassée à jour chiffré LW (1 nappe et 12 serviettes) », auquel s'ajoutent encore 6 nappes pour grande table, 12 dessus duvet festonnés en toile damassée au chiffre LW. Une incertitude plane sur un objet mondain qui appartient peut-être déjà à sa vie de femme mariée, un « éventail en plumes autruche monture écaille avec chiffres or (LL ou LW) », d'une valeur de 1 500 francs.

Outre les manuscrits ayant appartenu à son mari dont elle déplore la disparition de conserve avec son fils, Lucie Lambert a également établi une courte liste d'œuvres qui décoraient l'appartement : la plus belle pièce, d'une valeur de 10 000 francs, est une peinture à l'huile de Francis Tattegrain (1852-1915), que les Lambert connaissaient peut-être personnellement (le peintre était d'ailleurs domicilié non loin de la rue de Berne, au 12 Bd de Clichy)¹³⁹. On trouve aussi une œuvre du sculpteur belge Jef Lambeaux (1852-1908), et surtout une pointe sèche signée de Paul César Helleu (1859-1927) représentant « une tête de femme blonde avec un chapeau bleu », un écho à la lettre de Montesquiou, puisque le peintre était devenu un de ses grands amis, tout en inspirant à Proust le personnage du peintre Elstir d'*A la recherche du temps perdu*. Devenu, entre autres, un portraitiste très en vogue, Helleu put dessiner les traits de Proust sur son lit de mort. Il faisait également parti de ces rares artistes français qui commençaient à franchir l'Atlantique. En 1903, il se fait lui-même tirer le portrait par la photographe Zaide Ben Yusuf, établie à New York, et en 1912 il exécute dans la même ville un décor pour le New York Central Terminal.

Les Lambert ont certainement des tropismes plus hexagonaux. On repère « deux gravures sur bois représentant des bûcherons en forêt lorraine », signées par Paul Emile Colin, né peu avant la grande déchirure, en 1867, à Lunéville. Il ne tarderait pas à s'éteindre, en 1949. Médecin (il avait soutenu une thèse sur l'hystérie), graveur et peintre auquel on doit particulièrement l'immortalisation de scènes et paysages des environs de Nancy, Colin avait notamment dessiné pour un ouvrage paru à la veille de 1914 signé de Maurice Barrès, dont on connaît l'antisémitisme. Cependant Maurice Lambert n'était pas le seul juif à nourrir un patriotisme lorrain en pleine éclosion : les plus importants contributeurs du Musée Lorrain de Nancy, et par là de la catalyse d'un fort sentiment identitaire

¹³⁹ sur le quartier de la Nouvelle Europe, cf Christophe Charles

régional, Lucien, puis son fils René Wiener, n'étaient-ils pas précisément ses contemporains, de même origine que l'avocat ? Les gravures de Colin déplorées par la veuve Lambert font écho à un ouvrage présent dans la liste conservé dans le dossier au nom de David : *Les bûcherons et les schlitteurs des Vosges*, texte d'Alfred Michiels (1813-1892) et dessins de Théophile Schuler, édité par Berger-Levrault à Nancy en 1857¹⁴⁰. La gravure sur bois représentant la cathédrale de Strasbourg signée par Jean-Jacques Walz, autrement dit Hansi, rappelle cependant que la maîtresse de maison était quant à elle originaire des provinces perdues, à l'Est des Vosges.

Très probablement, ces patriotismes locaux, que la guerre de 1870 avait fortement teinté d'antigermanisme, un des creusets de la guerre de 1914, avaient encore perduré chez les Lambert pendant tout l'entre-deux-guerres, sans doute avaient-ils encore conduit la lecture des événements de 1940, et peut-être semblaient-ils encore d'actualité après quatre années d'occupation nazie et de traque antisémite, alors qu'une partie des collaborationnistes en France s'étaient pourtant réclamé précisément du regard barrésien sur les provinces de l'Est. On verra (bien) plus loin, que Yves Lyon (et sans doute sa fratrie) avait lui aussi conservé le souvenir de ses origines alsaciennes, encore fraîches du côté de sa mère.

Au total, les points communs semblent abonder entre les foyers des deux sœurs Lièvre : la culture, l'aisance, que masquent cependant des niveaux de fortune en réalité très différents : si les Lambert appartiennent à la bourgeoisie parisienne fortunée, les Lyon semblent plus encore faire partie des « 200 Familles », à en croire les déclarations de patrimoine que produiront les deux beaux-frères au lendemain de l'Occupation et sur lesquels nous reviendront. Impossible de dire en quoi cette différence avait pu avoir la moindre influence sur les relations entre les deux foyers, géographiquement très proches, d'une rive à l'autre de la Seine. De toute évidence, Emmy était familière de ses neveux et nièces, encore dans leur toute petite enfance. On a dit aussi que Yves Lyon utilisa à la veille de la guerre une partie de sa fortune disponible pour capitaliser l'entreprise troyenne de sa belle-mère alsacienne, la veuve Lièvre née Blum, associée à son frère Albert.

On notera également que les pianos mentionnés dans ces inventaires d'après-guerre parmi les objets pillés ont sensiblement la même valeur : 36 000 francs pour l'« excellent » piano demi-queue Pleyel du salon des Lyon, 30 000 francs pour le demi-queue Erard volé au 55 avenue Marceau. Par comparaison, le piano droit Gaveau volé rue de Berne chez la veuve Lambert n'atteint que le tiers de cette valeur. En revanche, Yves Lyon revendique une automobile Matford d'une valeur de 80 000 francs en 1939, alors que le véhicule des Lambert n'aurait valu à l'Argus guère plus que le piano, 35 000 francs, peut-être parce qu'elle datait déjà de 1932, autant dire que le jeune avocat avait pu

¹⁴⁰ <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57728749>

rapidement dans sa carrière s'offrir l'éclatante démonstration de son aisance matérielle. Une autre différence de taille, précisément, entre les deux beaux-frères, est que l'un avait été un brillant étudiant et était devenu un avocat en vue, dont on pouvait trouver dans le Bottin Mondain les jours où lui et Jacqueline recevaient, ce dont se gardait bien Yves Lyon, dont l'itinéraire est de toute façon plus obscur, au moins dans la première partie de l'entre-deux guerres.

Les connections familiales parisiennes de Pierre Lévy, construites dans l'entre-deux-guerres, se poursuivront après-guerre, à la génération suivante, par la vertu des mariages des enfants Lévy eux-mêmes. On pourrait ainsi évoquer Arlette Steindecker, toute petite quand la guerre éclate, et dont il sera davantage question dans les chapitres suivants. Fille du banquier Robert Steindecker, elle habite Neuilly avec ses parents.

De Bender au Sentier, en passant par la banlieue parisienne : la fratrie Cligman avant-guerre

Pour l'heure, on s'attardera plus longtemps sur une autre famille, qui, dans le futur de l'après-guerre, s'alliera aux Lévy, lorsque Léon Cligman épouse Martine Lévy en 1954. Bien qu'ils franchissent la frontière séparant la banlieue de Paris dès le milieu des années 1930, soit une dizaine d'années après leur arrivée en France, les Cligman appartiennent encore, dans l'entre-deux-guerres, à un tout autre univers que celui des Lyon, des Lambert, ou même celui de Pierre Lévy, avant que les destins ne se frôlent dans l'Indre, sous l'Occupation, pour fortement converger après la guerre, en territoire parisien. Cette convergence n'est cependant pas le cas de toute la fratrie Cligman, et moins encore de Haia, née à Bender (alors en Roumanie) comme son cousin Léon quelques années auparavant : arrêtée sur la ligne de démarcation en avril 1942, elle mourra à Auschwitz.

La convergence cependant, s'est construite dès l'entre-deux guerres, quand le père de Léon, Salomon, qui deviendra Serge, part à la conquête d'Issoudun dans les années 1930, et monte, tout comme Pierre Lévy à Troyes, une affaire textile qui deviendra après-guerre un véritable empire industriel.

La ville où sont nés les membres de la famille Cligman et leurs conjoints appartient aux régions de l'Est de l'Europe dont le destin est rendu toujours plus complexe de par les conséquences de la Première Guerre mondiale. Le nom officiel des localités y varie d'une époque à l'autre, d'une soumission politique à l'autre, tandis que les habitants peuvent aussi, indépendamment de ces aléas historiques, choisir l'une ou l'autre dénomination selon leur propre appartenance culturelle. Ainsi, si tous les actes officiels concernant les membres de la famille Cligman donnent Tighina comme lieu de leur naissance, puisque la ville, au moment où l'acte officiel français est établi, fait alors partie de la Roumanie, en réalité les membres de la famille utilisent entre eux, « exclusivement » dans le souvenir de Léon Cligman, le nom russe de la ville, Bender, puisqu'ils ont gardé de l'appartenance séculaire de cette partie de la Moldavie à l'empire russe, la Bessarabie tsariste, l'usage familial de la langue russe, en plus du yiddish. Lors du recensement de 1897, la ville de Bender comptait près de 32 000 habitants et ceux qui auraient pu préférer l'appeler Tighina était effectivement très minoritaires : on ne comptait alors qu'un peu plus de 2000 moldaves, alors que 10 654 habitants avaient été recensés comme juifs, soit 33,5% de la population, à peu près autant de Russes, 6 000 Ukrainiens. En 1910, 19 937 personnes sont recensées comme juives, soit 34,5% de la population. 10 synagogues et maisons de prières fonctionnaient alors dans la ville, la communauté avait ses caisses d'assurances, un hôpital, un hospice des écoles, et même deux cinémas. Le commerce et la couture formaient l'ossature économique d'un monde juif urbain qui comptait aussi des représentants dans l'ensemble des professions supérieures qualifiées¹⁴¹. Pour être exact, les documents des frères Cligman mentionnent parfois la bourgade de Cimișlia¹⁴², au sud de la Moldavie, à moins de 100 kilomètres de Bender, tandis que les grands parents paternels de Léon Cligman seraient de « Podolsk », en tous les cas de la région de Podolie, en Ukraine actuelle, à proximité de l'actuelle Moldavie. Les grands-parents maternels, eux, sont bien de Tighina/ Bender.

Vint la guerre, puis la Révolution, et Bender cessa d'être russe (elle intégrera l'Union soviétique par annexion en 1940, avant d'être récupérée par la Roumanie à la faveur de l'invasion de l'URSS par son alliée l'Allemagne nazie en 1941. La victoire de l'Armée Rouge en 1944 refait de Tighina un nouveau bastion soviétique et, depuis 1991, à la suite de combats séparatistes, elle appartient au petit territoire de Transnistrie, russophone, enkystée au Sud de l'actuelle Moldavie.)

¹⁴¹ « Bendery », *Elektronnaia evreiskaia entsiklopediia*,
<http://www.eleven.co.il/article/10504>

¹⁴² Pour une description dépressive de la localité, cf in le guide Petit futé de la Moldavie 2016 :
https://books.google.fr/books?id=EMdBw4fZvc0C&pg=PA245&lpg=PA245&dq=cimislia+roumanie&source=bl&ots=QRyjGgd2lg&sig=U_vN2p4SFI42vaNRRGljN7i-XKI&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwixofmy2M7QAhWHWhoKHdhpC7sQ6AEIQzAI#v=onepage&q=cimislia%20roumanie&f=false

La fratrie Cligman qui s'installe en France est constituée de 4 frères : l'ainé, Sulim, qui deviendra Serge, né en 1895, Joseph, né en 1897, Zeilic, dit Albert, né en 1903 (même si ses papiers indiquent longtemps 1900), et Mordha, devenu Maurice, né en 1911. Le nom du père et de la mère suivent la fantaisie des transcriptions : Sulim déclare avoir pour père et mère Leib Cligman, né à Podolsk, décédé, et Hanna Darna, née en 1873, également de Podolsk. Sur l'acte de naissance de Zeilic, on trouve pour le père Itsko, Aron et pour la mère Enia/Henya (les variations étant dues aux questions de translittération de l'hébreu en cyrillique puis en lettres latines). Itsko est un townsman, de Kopaigorod, un bourg de Podolie (il est apparemment présent sur les listes d'électeurs de Bender à la Douma de 1906 et 1907 ? en fait pas clair). Pour autant, Zeilic, comme probablement ses autres frères, est né à Chimislia. La circoncision a été accomplie par Leyb Rozenfled (sic)¹⁴³.

Lorsque les frères Cligman décident d'émigrer, Bender est devenue roumaine depuis quelques années, à la suite de la Révolution de 1917 et de la guerre civile qui contribuent à détacher la Bessarabie du territoire de l'ancien empire, la ville étant construite sur la berge occidentale du Dniestr qui forme la nouvelle frontière avec l'Ukraine soviétique. Les frères auraient décidé de quitter le pays pour fuir l'antisémitisme et les pogroms, sans qu'on sache quelle était exactement leur situation sociale avant comme après le déferlement des guerres et des révolutions. Les rares documents conservés, actes de naissance (celui de Zeilic avant la Révolution, ceux de Léon et de Sarah datant du début des années 1920¹⁴⁴) ou de mariage (celui de Iosif Itcov Cligman (Joseph Clugman en France) et de Héra Causanschi (Jeanne Causansky en France), tous deux âgés de 25 ans, à Tighina le 11 septembre 1921¹⁴⁵) datent au plus tard des années 1920. Ils n'émanent pas encore de l'état civil laïc mais du rabbinat de Tighina et ne donnent aucune indication sur la profession ou l'adresse des intéressés. Cependant, un annuaire du commerce pour la Bessarabie, daté de 1924, recense Shulim Kligman (sic) comme coloniale (mag) au 49 de la strada Soborului. Avant la Révolution l'atère s'appelait Sobornaia ulitsa, c'est à dire la rue de la Cathédrale, l'édifice religieux orthodoxe en formant l'aboutissement, à la suite des annxions soviétiques elle fut rebaptisée Sovetskaia et c'est encore ainsi qu'on la nomme aujourd'hui. La maison n'existe plus, à son emplacement approximatif s'élève l'immeuble d'un lycée construit après-guerre. Ana Kligman,

¹⁴³ acte de naissance de Zeilic : NARM 211/2/701, microfilm 2344428/4 cadre 285

¹⁴⁴ Archives ZAGS (Etat civil), Kishinev

¹⁴⁵ Dossier OFPRA Gen 261, Haia CLUGMAN, extrait de l'acte émanant du rabbinat de la communauté israélite de Tighina, daté du 8 juillet 1925, avec un tampon daté du 1^{er} aout 1938. On note que les deux noms de famille, bien que déjà transcrits en alphabet latin dans cet acte rédigé en roumain, ont été modifiés dans leur nouvel état civil français, au point de masquer des liens familiaux : celui, avéré, de Joseph avec les trois autres frères Cligman, celui aussi qui relie deux épouses de la fratrie, Jeanne, première femme de Joseph, et Rose, l'épouse de Shmuil et mère de Léon Cligman, qui sont toutes les deux soeurs.

également inscrite dans cet annuaire comme « coloniale (mag) » au 86 de la strada Alexandru cel bun (actuelle rue Kalinine), est probablement la mère des quatre frères. Les noms des rues indiquent donc la centralité de la localisation des magasins Cligman, même si nous ne disposons pas à ce jour, malheureusement, d'informations sur leur importance économique.

Sur un seul document, une première demande de naturalisation faite en France au début des années 1930 au nom de Sulim Cligman, on repère non pas quatre, mais six frères Cligman : aux quatre qui viennent d'émigrer en France, il faudrait adjoindre « Michel, 40 ans ((donc probablement né en 1892), épicier à Tighina, ainsi qu'Abraham, 32 ans (donc né probablement en 1900, en tous les cas entre Joseph et Zeilic), teinturier en Amérique »¹⁴⁶. De cet Abraham parti aux Etats-Unis on n'entendra plus parler dans les archives. En revanche, l'annuaire de 1924 mentionnait bien un Moisei Kligman au 78 strada Gozul, sans doute le même Moisei qui demandera en 1938 au juge de paix de la ville d'établir le fait que les Cligman ne figurent pas sur la liste des citoyens roumains de la ville. On aperçoit ici une raison possible du départ échelonné des frères Cligman, du moins de quatre d'entre eux, pour la France. Le rattachement de la région à la Roumanie ne semble pas les avoir transportés d'enthousiasme, tandis que la Révolution les a coupés du monde russe auquel ils se sentent appartenir, et dont ils sont désormais séparés par le fleuve sur la rive duquel est construite la ville de Bender.

C'est du moins cette hypothèse qui ressort du dossier conservé à l'OFPPA pour un des quatre frères, Zeilic dit Albert. Dans une demande d'assistance datée de septembre 1951, soit un quart de siècle après son arrivée en France, il caractérise ainsi ses compétences linguistiques : parle le russe et le français, lit « courammen »t le français mais « pas couramment » le russe, n'écrit « pas couramment » le russe. A chaque fois, le mot russe est pourtant souligné comme étant sa langue maternelle. Le fonctionnaire de l'OFPPA caractérise ainsi sa situation : « Israelite de Bessarabie, n'ayant pas acquis la citoyenneté roumaine après le traité de Versailles (pour ne pas avoir, sans doute, fait en temps utile les démarches d'option nécessaires). Apatride technique. En France depuis 25 ans »¹⁴⁷. N'étant ni DP ni réfugié, Zeilic n'est pas éligible à une aide de l'OFPPA mais il fait régulièrement renouveler ses papiers d'apatride. Comme on le verra, les parcours en France des quatre frères diffèrent tout en étant fortement imbriqués. Il est néanmoins probable qu'ils ont en commun d'avoir fréquenté, sans s'y appesantir l'école de Bender, à l'époque tsariste, donc russe, ce qui permet à Zeilic de déchiffrer cette langue mais non de l'écrire après tant d'années en France qui ne l'ont pas pour autant rendu complètement à l'aise en français, sa langue d'adoption. Le formulaire

¹⁴⁶ AN, 8122x1938 (Sulim Cligman)

¹⁴⁷ OFPPA Dossier n° NC 008749-01 Zeilic Cligman

est de toute façon biaisé : il n'y est pas question du yiddish, alors qu'il m'a été confirmé qu'elle était bien la langue encore parlée dans la famille à cette génération. Quant au roumain, que le formulaire n'évoque pas non plus, il est bien possible que Zeilic n'ait jamais su le parler.

Dans les dossiers de naturalisation des autres frères Cligman, on lit que Joseph était avant son départ en France « commerçant en tissus »¹⁴⁸. Ainsi, l'émigration s'est probablement traduite pour les frères par le passage par une phase plus primitive de commercialisation, puisque, une fois en France, ils sont désormais tous désignés comme marchands forains en 1932. Certains le resteront plus longtemps que d'autres, avant d'accéder à la situation de commerçant plus ou moins aisés, la réussite de Serge et de ses enfants se détachant par sa rapidité et son ampleur.

Les dates d'arrivée, retrouvées dans différents dossiers, ne sont pas forcément à prendre au pied de la lettre. Il est probable qu'elles ont été dûment enregistrées par l'administration française mais les dossiers administratifs ont été détruits. Ainsi, Joseph serait arrivé en France en 1924, en passant par Bâle, pour s'établir comme commerçant. Zeilic serait arrivé en février 1925, Sulim et Mordha en 1929. L'émigration de Zeilic serait restée la mieux documentée, puisque lui-même fournit dans les années cinquante une copie traduite en français d'un courrier du Consul de France à Bucarest, envoyé le 16 mars 1925 de Bucarest à ORIGINE DE L'ERREUR OU UN HOMONYME ???. Lorsqu'ils sont mariés, l'arrivée des conjointes et éventuellement des enfants suit l'installation des pères de quelques mois comme probablement dans le cas de Sulim, ou de quelques années comme dans le cas de Joseph. On ne sait pas à quelle date Anna Darman, la mère des fils Cligman, est arrivée en France, sa présence en banlieue parisienne étant avérée dans les années 1930 successivement chez deux de ses fils. Quant au père, il est décédé, peut-être à Tighina, à une date qu'on ignore.

Sulim et Joseph ont épousé deux sœurs Causanschi, respectivement Ruchla (qui devient en France Rachel, puis Rosa), née en 1895, et Seiva (Jeanne), née en 1897. Pour ce qui est des parents des deux soeurs, Tseidel Sulim et Lea, née Oriel, tous deux nés à Tighina en 1869, ils semblent bien vivants, résidant à Tighina, à en croire les déclarations de leurs filles aux autorités françaises, avant-guerre, mais aussi en 1945 (mais qu'en savait vraiment Ruchla, qui venait de passer toute l'Occupation à Issoudun, probablement sans aucune nouvelle de la famille laissée à Tighina). Nous ignorons la date de leurs décès, de même que celui d'Anne Darman, apparemment repartie à Tighina/Bender à une date que nous ignorons, probablement la fin des années 1930 : en tous les cas, ces trois ascendants du couple formé par Sulim et Ruchla Cligman habiteraient Tighina lorsque ces derniers remplissent à

¹⁴⁸ AN 20787x46 (Joseph Clugman)

nouveau une demande de naturalisation, au début de l'année 1945¹⁴⁹, c'est-à-dire à un moment où il est fort peu probable qu'ils aient eu récemment des nouvelles d'eux.

D'autres indications permettent de préciser les parcours. Arrivé le premier, en 1924, **Joseph est venu seul en France en 1924, année de naissance de sa fille Haïa, qui deviendra Hélène. La petite fille, née à Tighina le 4 mars 1924, serait arrivée en France avec sa mère, Jeanne, en 1925¹⁵⁰, ou, toujours selon le même service de la Préfecture de Police, le 10 Octobre 1926¹⁵¹.**

Joseph se serait d'abord trouvé à Clichy¹⁵². Il s'installe ensuite à Ivry. Son frère Zeilic dit Albert serait entré en France en février 1925. Le 12 décembre 1928, à Vitry-Sur Seine, l'apatride Zeilic épouse une compatriote, Rachel Binder, née le 1^{er} novembre 1903 à Kishinev. Le père de cette dernière est décédé, et sa mère, Sura, vit à Paris, 6 rue Saint Sébastien dans le 11^{eme} arrondissement. Les jeunes mariés habitent tous les deux à Vitry au 54 avenue de Gournay, officiellement Rachel est sans profession¹⁵³. Trois ans plus tard, le 19 janvier 1931, naît leur petite fille, Lise. En avril de la même année, Zeilic, désigné comme brocanteur résidant toujours à Vitry, se présente devant le juge de paix du Canton d'Ivry pour demander à ce que soit attribuée la nationalité française à sa fille¹⁵⁴.

Entretemps, Joseph et Zelic ont été rejoints par Sulim et Mordha. Il est possible que le destin du jeune Maurice se soit plusieurs années confondu avec celui d'Albert. Dans sa demande de naturalisation examinée par le commissaire de police de Gentilly, Mordha indique que, depuis mars 1929, il a d'abord vécu pendant deux ans et demi à Vitry sur Seine, à la même adresse que celle donnée par Zeilic et Rachel lors de leur mariage trois mois plus tôt. Il reste moins d'un an ensuite à Brunoy (un document de l'Occupation, il est vrai remarquable par le nombre d'erreurs et d'approximations qu'il contient, signale qu'Albert a aussi été marchand forain à Brunoy, et on verra que par la suite Sulim déclare être propriétaire d'une « maisonnette en bois » à Brunoy »). En 1933 cependant, Mordha semble vivre chez son frère Sulim, dont il partage désormais la même adresse, le 126 avenue de Fontainebleau, au Kremlin-Bicêtre. Sulim a lui-même indiqué dans son premier dossier de naturalisation avoir passé 6 mois au 16 rue Pierre Curie à Ivry, avant de s'installer à cette

¹⁴⁹ AN 8122X38 (Sulim Cligman)

¹⁵⁰ Attestation de la Préfecture de Police du 23 janvier 1952 (Direction de la Police Générale/Etrangers/7^{eme} Bureau) in dossier Hélène Cligman BAVC, Caen

¹⁵¹ Attestation de la Préfecture de Police du 27 novembre 1951, Direction de la Police Générale/Etrangers/7^{eme} Bureau) in dossier Hélène Cligman BAVC, Caen

¹⁵² Cf son dossier de naturalisation.

¹⁵³ Extrait de registre des actes de mariage de Vitry sur Seine in dossier OFPRA d'Albert Cligman.

¹⁵⁴ Dossier OFPRA Albert Cligman

adresse au Kremlin-Bicêtre. Les registres d'immatriculation scolaire d'Ivry et du Kremlin Bicêtre portent la trace de ces premières étapes de l'arrivée en France des jeunes enfants Cligman : le 31 mai 1929, les enfants de Salomon « marchand de chiffons » et de Rachel font leur entrée à l'école communale du Petit-Ivry¹⁵⁵. Ils sont effectivement domiciliés au 16 rue Curie, qui abrite actuellement une belle boucherie. Dans la cour on distingue un joli auvent surmontant quelques marches, mais impossible de savoir dans quelle partie de l'immeuble se sont installés les Cligman avant de, très vite, partir pour la commune voisine du Kremlin-Bicêtre. Dans le registre matricule des écoliers de la ville, Léon est bien né, cette fois, à Tighina, il est maintenant enfant de confectionneur. Entré à l'école primaire du Kremlin-Bicêtre en octobre 1930, il en sort quatre années plus tard, le certificat d'études en poche avec la mention « Bien ». Le commentaire est élogieux : « Très bonne conduite. Sérieux – intelligent – travailleur – continue dans le commerce. »¹⁵⁶ Le profil de l'avenue de Fontainebleau a été profondément renouvelé par la construction de grands immeubles et il ne reste plus rien du 126 de l'époque. En 1931, Sulim et les siens y sont toujours recensés. Salomon est marchand forain, son épouse est plongée dans le « néant » des « sans profession ». Dans l'immeuble, beaucoup de mécaniciens, un chauffeur né à Calais, un garagiste, roumain lui aussi¹⁵⁷.

En décembre 1930, un an et demi après Sarah et Léon (qui n'y sont probablement plus, puisqu'ils sont maintenant au Kremlin-Bicêtre), leur cousine Haia arrive aussi à l'école communale du Petit Ivry, elle a 6 ans et demi. Sa mère s'est sans doute décidée à rejoindre Joseph avec la petite. Haia et ses parents sont alors domiciliés au 67 route de Choisy, un immeuble qui lui non plus n'existe plus mais se trouvait à l'entrée du grand cimetière d'Ivry. Son père est désigné comme brocanteur. Ils sont tous trois recensés à cette même adresse en 1931¹⁵⁸. A une date que nous ignorons, probablement peu de temps après, ils déménagent au 25 rue Carnot, derrière le cimetière. Il est possible que la grand-mère Anna ait vécu un temps avec eux. A vrai dire, la situation est difficile à cerner, puisqu'on sait que c'est précisément à cette époque que Joseph part en Bretagne. Jusqu'à la guerre et son engagement volontaire, il vit d'abord à Port Saint-Jean puis à Ville-es-nonains, près de Rennes, où il est recensé, seul, en 1936, comme marchand forain¹⁵⁹, tandis que Jeanne vit toujours au 25 rue Carnot à Ivry avec Haia, et la petite sœur, Berthe, née à l'hôpital de la Piété Salpêtrière le 2 août

¹⁵⁵ Archives communales d'Ivry, registres d'inscription.

¹⁵⁶ Archives communales du Kremlin-Bicêtre, registre d'inscription

¹⁵⁷ Archives communales du Kremlin-Bicêtre, recensement 1931

¹⁵⁸ Archives communales d'Ivry, registre matricule des élèves et recensement 1931

¹⁵⁹ je remercie les archives départementales d'Ile et Vilaine de m'avoir très aimablement transmis cette information.

1935¹⁶⁰. Pour une raison qu'on ignore, le nom de son père est à ce point estropié sur son acte de naissance qu'il ne ressemble guère à celui du reste de la fratrie : en France, Joseph s'appelle de toute façon Clugman à la différence du reste de la fratrie Cligman, l'usage semble flottant pour sa femme et sa fille aînée, quant à Berthe elle portera toute sa vie comme nom de naissance celui de Clugnan.

En 1936 cependant, Salomon, sa femme et ses enfants ont quitté la banlieue parisienne : ils habitent désormais dans le Sentier à Paris, au 33 rue du Caire, Sarah est inscrite à l'école communale du 44 de la rue Dussoubs depuis le 31 décembre 1934, pour la quitter à la rentrée de 1936¹⁶¹. La jeune fille suit ensuite les cours commerciaux de la rue de Naples, on y reviendra plus loin.

Apparemment en 1937, Jeanne rejoint sa sœur et le frère de son mari, elle aussi habite au 33 rue du Caire, peut-être dans le même appartement. Le 11 janvier 1939 le tribunal civil de Saint Malo prononce le divorce avec Joseph¹⁶². Selon un certificat de domicile daté de 1951, sans doute rédigé par leur propriétaire, Jeanne a été locataire au 33 rue du Caire du 1^{er} avril 1937 au 1^{er} janvier 1941, sa fille Hélène ayant habité avec elle pendant cette période. Cette adresse apparaît parfois comme l'adresse légale de la jeune fille au moment de la déportation. Elle témoigne en tous les cas du fait que la femme de Joseph est venue habiter dans l'immeuble, et peut-être l'appartement du frère de son mari, et de sa propre sœur.

Maurice et la petite famille d'Albert continuent aussi de bouger. Après avoir apparemment habité chez Sulim au Kremlin Bicêtre, le jeune Mordha partage à nouveau la même adresse que celle d'Albert au recensement de 1936, à quelques numéros de là, au 122 avenue de Fontainebleau, alors que Sulim, on l'a vu, est désormais installé dans la capitale. Au cours de ce recensement, grand-mère Anna apparaît également dans le foyer d'Albert. Par la suite, Albert s'installe à Paris, 11 cité Dupetit-Thouard. Mordha, devenu Maurice, y serait aussi. En février 1937, marchand forain, il est rayé des listes électorales du Kremlin-Bicêtre¹⁶³. Il s'est aussi apparemment marié, à la suite de sa

¹⁶⁰ Archives communales d'Ivry, recensement 1936 ; Acte de naissance Berthe CLUGNAN, Paris XIII^e. AD Indre, Recensement 1946, Issoudun, feuille de ménage Sulim Cligman pour la date de naissance. Berthe sœur de Hélène : cf entretien avec Léon Cligman, Paris, 2016.

¹⁶¹ Archives de la Ville de Paris, versement 2266/49 Registre d'inscription des élèves

¹⁶² AN 20787x46 (dossier de naturalisation de Joseph Cligman). Les archives de Saint-Malo ayant été détruites pendant la Seconde Guerre Mondiale, il ne nous a pas été possible d'établir plus avant les conditions de ce divorce, concernant en particulier la garde des enfants.

¹⁶³ Archives municipales du Kremlin-Bicêtre. Je remercie chaleureusement Mme Coscas et d'avoir trouvé ce document et de m'en avoir fait part.

naturalisation réussie, officialisée par le décret du 4 mai 1934¹⁶⁴. Cependant, ces informations confuses proviennent d'un rapport de la Préfecture de Police de l'époque de l'Occupation dont on a déjà souligné le caractère douteux. Entretemps, il a accompli son service militaire, raison pour laquelle, probablement, il a obtenu sa naturalisation, alors que son frère aîné, Sulim, qui aurait instruit un dossier en même temps que son jeune frère en 1932, n'en reçoit aucune nouvelle et doit à plusieurs reprises renouveler ses démarches, qui n'aboutiront qu'après-guerre¹⁶⁵ ; Pour l'heure, les deux frères Maurice et Albert semblent s'être spécialisés dans la confection de culottes pour garçonnets, mais il est aussi possible que Maurice soit lui aussi parti pour la Bretagne où vit Joseph, dont un rapport de police datant de l'immédiat après-guerre signale que, selon certains voisins, il a vécu en concubinage avec plusieurs femmes. Maurice, lui, s'est apparemment basé à Auray, dans le Morbihan.

Sulim, lui, est en train de bâtir les bases du futur empire industriel développé après la guerre par son fils Léon Cligman. Dans le bottin Didot, un Cligman est signalé comme fabricant de tabliers. Salomon a également ouvert des bureaux dans le Sentier, au 86 Bd de Sébastopol. Le changement d'adresse de Sulim Cligman et de sa famille dans les années 1930 correspond donc à un changement de statut social. Sulim n'est plus forain, mais industriel. Il est impossible de dire, en l'état de nos sources, comment le couple industriel du Kremlin-Bicêtre, travaillant jour et nuit à confectionner des vêtements, notamment pour une clientèle enfantine, dans leur petit appartement atelier, en était venu à construire un instrument de travail conséquent et à devenir employeur, comment on était passé en si peu d'années des revenus du travail à ceux du capital. On doit se contenter de localiser cette bonne fortune, dans le quartier du Sentier, donc, mais aussi en province. Dès 1932, Sulim Cligman aurait créé un atelier de confection place de l'Artillerie à Issoudun dans l'Indre (actuelle place des Droits de l'Homme). En 1939, il installe machines, entrepôt et bureaux dans une ancienne mégisserie entre la rue des Noues-Chaudes et la rue Bât-le Tarn, c'est-à-dire dans un des faubourgs de la petite ville où se succèdent, le long d'un ruisseau, les bâtiments, souvent d'anciennes tanneries, désormais dévolus à la production manufacturière qui fait vivre une bonne partie des habitants.

Le choix d'Issoudun peut intriguer, mais il traduit en réalité une bonne connaissance, de la part de Sulim, de la géographie industrielle française. Le travail textile n'est pas une nouveauté pour les populations urbaines et rurales de la région, cependant que le début du XX^e siècle a vu se développer ateliers et usines qui produisent à bas coût les vêtements d'un prêt-à-porter encore à ses débuts. Grands magasins et fournisseurs y passent directement commande ou passent par des

¹⁶⁴ AN, 6105x34 (dossier Maurice Cligman)

¹⁶⁵ AN 8122X1938 (Dossier Sulim Cligman)

intermédiaires. On verra que les Cligman, au moins à la veille de la guerre, ont de solides connections avec une acheteuse des grands magasins parisiens. L'âge d'or de cette industrie se situe dans les décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale, ce dont Sulim Cligman et surtout son fils Léon deviendront des acteurs importants non seulement à l'échelle de l'Indre, mais bientôt sur le plan national et international¹⁶⁶. Pour l'heure, les deux enfants Cligman sont à pied d'œuvre pour participer au développement de l'affaire : Léon, muni de son diplôme de l'école de commerce, et Sarah comme styliste. Tous deux ont en effet suivi un enseignement supérieur commercial, Léon dans l'Ecole Supérieur de Commerce de l'Avenue de la République, Sarah à l'Ecole Commerciale de jeunes filles de la rue de Naples¹⁶⁷, fondée en 1916, qui fournit un enseignement de deux ans pour des jeunes personnes ayant passé un concours au niveau de la première, à la suite d'une filière post-primaire ou après une ou deux années de lycée¹⁶⁸. En intégrant immédiatement l'entreprise paternelle, le frère et la soeur peuvent prétendre aux meilleurs postes au regard de leur formation : Sulim a clairement l'intention de passer le relais à Léon et de laisser une place à sa fille. L'occupation interrompra un temps, et pas seulement sur le papier, leur carrière, mais on verra que Sarah, dès la fin de la guerre qui lui apporte la possibilité d'exercer officiellement un métier, occupe un emploi de cadre à la Confection de l'Indre, comme chef de fabrication modéliste.

Les tentatives multiples de Sulim pour obtenir la naturalisation française, qui n'aboutiront qu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, à la différence de son jeune frère Maurice, dont il aurait financé les frais de dossier, et de son propre fils Léon, naturalisé in extremis en 1940, apportent des indications sur la progression de l'affaire, puisque la contribution de Sulim à l'économie nationale, en tant qu'employeur et contribuable aisé, sont des arguments de poids. En janvier 1939, il fait un état des lieux détaillé : « Commerçant établi confectionneur depuis huit ans à Paris, j'occupe 50

¹⁶⁶ Pour une description très proche du fonctionnement de la confection à Issoudun et de la répartition du travail d'assemblage à domicile au sein de la population rurale, cf. Frédérique Landais-Courant, *Entreprises et patronat de l'industrie de la confection, de Paris à Argenton-sur-Creuse, (Indre) au XIXe et XXe siècles*, thèse, Lyon II, 2001 et Frédérique Landais-Courant, « Ville et district dans la région centre au XIXe et XXe siècles : l'exemple de la chemiserie d'Argentan-sur-Creuse », Michel Lescure, Jean-François Eck, *Villes et districts industriels en Europe occidentale (XVII-XXe siècle)*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 2002, p. 52-63

https://books.google.fr/books?id=G9sZCwAAQBAJ&pg=PA58&lpg=PA58&dq=louis+valton+argenton+sur+creuse&source=bl&ots=0MIn_YoqOT&sig=wSQNb3zpbEni8QwXZE6_Ga4AVQM&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiL_5W-vtLWAhUGChoKHZw8CWwQ6AEIQTAAH#v=onepage&q=fr%C3%A9d%C3%A9rique%20landais&f=false

¹⁶⁷ AN 37237X45, dossier de naturalisation, Sarah Cligman

¹⁶⁸ Marianne Thivend, « Les filles dans les écoles supérieures de commerce en France pendant l'entre-deux-guerres », *Travail, genre et sociétés*, 2011/2, n°26, p. 129-146.

ouvriers travaillant à une entreprise à Issoudun, 75 ouvriers à des entreprises à Evreux, Chécy, Nanterre et à Choisy le Roi, ainsi que 75 ouvriers travaillant chez moi ou à leur domicile, soit au total 200 ouvriers et employés ». Il affirme également verser 200 à 250 000 francs d'impôt chaque année, se décomposant comme suit : une taxe de 175-180 000 euros sur un chiffre d'affaire qui tourne autour de deux millions de francs, une patente de 9 500 francs, et encore des impôts sur les bénéfices, le revenu « et sur ma propriété à Brunoy »¹⁶⁹. En août 1939, il déclare employer 300 ouvriers et payer environ 300 000 francs d'impôts par an¹⁷⁰. En 1937, il n'avait évoqué qu'une 50 aine d'employés à son actif. Lors de sa toute première demande de naturalisation, en 1933, alors qu'il réside encore au Kremlin-Bicêtre, il semble avoir déclaré un simple revenu de 1000 francs par mois et 600 francs de contributions, patente comprise¹⁷¹.

Malgré sa nouvelle couverture sociale, la demande de naturalisation de Sulim, et par conséquent de son épouse, est « ajournée pour titres insuffisants », une décision de la préfecture de police de mars 1937, répétée, pour 3 ans, le 7 juillet 1938. L'industriel a beau renouveler les demandes d'explication, usant parfois de son papier à en tête, le dossier n'aboutit pas. Léon lui, frais émoulû de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, met en avant son désir ardent de faire une préparation militaire pour faire son service en même temps que les jeunes Français de sa classe. Il s'apprête à entrer à la Faculté de droit et projette, apparemment, un séjour en Angleterre au cours de l'été 1939, alors que ce type de perfectionnement linguistique est en train de se répandre. Il devient Français par le décret du 10 janvier 1940.

En revanche, les autres membres de la fratrie Cligman ne travaillent pas dans l'affaire, dont Sulim est encore, incontestablement, le patron, mais continuent de travailler de leurs côtés comme marchands forains. Qu'en est-il des cousines de Sarah et de Léon ? Lise, née en 1931, et Berthe, née en 1935 ne sont encore que des écolières à la veille de la guerre. Quant à Haïa/Hélène, nous n'avons pas réussi à identifier sa formation. Sous l'Occupation, au moment de son arrestation, elle sera alternativement désignée comme « étudiante » et « employée de commerce », et il est possible qu'elle ait suivi les traces de sa cousine Sarah, dont on se souvient qu'elle partageait le même toit, au 33 rue du Caire.

Comme on le verra au moment de la spoliation de son affaire, Sulim Cligmann a désormais un réseau de connaissances qui comprend aussi bien des industriels d'une certaine stature que des représentants du monde de la grande distribution, comme en atteste son amitié avec une acheteuse

¹⁶⁹ Lettre de Sulim Cligman, Paris, 17 janvier 1939, AN 8122X38 (Sulim CLIGMAN)

¹⁷⁰ Lettre de Sulim Cligman, Paris, 29 août 1939, *ibid.*

¹⁷¹ Une note le concernant datée du 14 mai 1945 indique qu'il est enregistré au n° 455797 sur le Registre du Commerce. AN 8122x38 (Sulim Cligman)

aux Galeries Lafayette (Printemps) en écho avec ce que nous a raconté plus haut Pierre Lévy pour cette même époque de la fin des années 1930.

Le fait que les Cligman d'une part et une bonne partie de la famille Lévy d'autre part se retrouvent sous l'Occupation, sans se connaître, dans l'Indre, qui plus est à quelques kilomètres les uns des autres, n'est au fond pas un hasard mais résulte de la même logique industrielle. En effet, selon la mémoire familiale, un des frères de l'épouse de Robert Lévy, Georges Nathan, lui aussi un patron parisien spécialisé dans la confection, la bonneterie pour enfants, comptait parmi ses fournisseurs des couturières à domicile qui habitaient le petit village d'Entraigues, près de Langé, dans l'Indre. Il avait établi avec une de ces familles des relations d'amitié, ou du moins d'estime¹⁷². Lorsque, à l'été 1939, sonne l'heure des premiers choix pour les Alsaciens, Georges Nathan conseille alors à son beau-frère, Robert Lévy, de s'installer dans une maison du village. Se succédant à différentes dates, d'autres éléments de la fratrie, incluant une partie de ceux de Saint-Mihiel, viendront provisoirement s'y réfugier, alors que le village est situé non loin de Valençay où s'est installé Pierre Lévy avec sa famille, et à une vingtaine de kilomètres d'Issoudun où Sulim avait démarré son usine dans les années 1930 et où toute la fratrie va se regrouper sous l'Occupation.

¹⁷² Peut-être s'agit-il d'une des couturières recensées par Gilles Groussin, avec l'aide Mme Renée Mathalou, pour la commune de Langé : Mmes Brault, Depreiter et Robin. Gilles Roussin, *La vie sous l'Occupation dans le canton de Valençay*, Villedieu-sur-Indre, p. 406. Paulette Bertrand, qui fit son apprentissage chez elles après-guerre s'en souvient aussi.

Les nuées

En 1938, année où les nuées s'épaississent de mois en mois, Robert Lévy est décoré de la Légion d'Honneur. A cette occasion, Denise, l'épouse de Pierre Lévy compose un petit compliment espiègle, le ruban rouge de Robert » :

« Nous avons tant parlé de ta décoration

Que j'ai fait cette nuit un rêve assez bouffon.

Je te voyais assis dans une pose auguste

Croisant les bras puissants sur l'ampleur de ton buste.
Tes frères, par rang d'âge, approchaient et disaient :

Lucien : « Mon cher Robert, c'est très bien, c'est parfait.

Mais il faut continuer ; je connais un système ;

Répète chaque jour pendant quelques semaines

Je l'aurai, je l'aurai, je l'aurai, je l'aurai.
Et tu verras bientôt, grâce au bon Monsieur Coué,

Ton ruban s'épanouir en rosette éclatante. »

Alfred : « Mon vieux, j'en ai appris une épatante :

Un monsieur décoré rencontre un beau matin

Sur le pas de sa porte...Je vous tairai la fin, j'aurais peur de rougir, rougir à ma manière,

Le visage et le cou, mais pas la boutonnière. »

Pierre : « C'est formidable, et j'en suis renversé !

Qui pourrait supposer, dis-moi, l'hiver passé.
Qu'ils rentreraient en rang et sans que nul ne bouge,

Et que, chose incroyable, un bout du drapeau rouge

Viendrait à ton veston en guise de trophée. »

Puis Germaine arrivait et disait : « Cher aîné,
Le rouge est salissant, prends garde ! » Et venait Lise,
Elle ne disait rien, la chose est bien permise,
Elle embrassait Riri. Moi, je venais après
Mais je n'ai pas besoin des mots que je rêvais
Pour te féliciter ; permets moi de le faire :
Avant ce jour heureux j'avais de mon beau-frère
Assez bonne opinion, je n'en ai pas changé
Mais je peux lui dire aujourd'hui, ce que je fais,
Toute mon affection, et je peux l'embrasser....

Ce que je vais faire... »

Le compliment offert par Denise esquisse devant les yeux de ses lecteurs un portrait de famille avec paroles. Il laisse deviner le caractère raisonnable de Lucien, la gouaille d'Alfred (de la fratrie il est peut-être celui qui avait le plus fort accent alsacien), la fougue de Pierre, la prudence de Germaine, les tendres liens unissant Lise à son époux Henri...au point de la rendre muette, et pour finir l'aura de Robert, qui n'est pas sans rapport avec son attachement au « drapeau rouge »....surtout quand il le reconvertit en rosette accroché à sa boutonnière.

Le compliment rend bien les liens qui unissent la fratrie, et qui apparaissent d'autant plus forts qu'ils passent par le rire et que leur image en est fixée par une personne arrivée tardivement dans la famille.

Pierre Lévy a lui-même expliqué combien, par-delà son attachement à sa famille de Mulhouse, il portait une admiration toute particulière pour Robert, l'avocat de la gauche mulhousienne. Les liens qui unissent les deux frères sont pour beaucoup placés sous le signe du politique, nous amenant à nouveau à considérer l'importance d'une socialisation initiale allemande de la fratrie, avant d'en venir aux années du Front Populaire.

Pour ceux de la famille qui n'ont pas les mêmes engagements, singulièrement pour les familles de Lucien, d'Alfred et de Samuel, les questions politiques n'en ont pas moins une présence très concrète. La montée des périls après l'accession d'Hitler au pouvoir prend ainsi les traits des réfugiés

qui franchissent la frontière, toute proche, à partir du printemps 1933, et qui trouvent un temps refuge chez eux.

Enfin, apparemment loin de l'Alsace, les sessions de formation militaire d'Yves Lyon au cours des années 1930 proposent encore une autre forme d'engagement, qui a très probablement à voir avec la perception des dangers qui s'amoncellent sur la paix en Europe, et peut-être aussi sur les juifs en particulier.

On verra pour finir que quels qu'aient été le degré et la forme de politisation de chacun d'entre eux, la montée des périls est devenue, à la veille de la guerre, une question très concrète, d'ordre pratique, qui nécessite d'organiser le repli face au possible déferlement de l'envahisseur nazi.

La gauche alsacienne et les frères Lévy

Du SPD à la SFIO alsacienne

La vision la plus répandue en France de l'histoire du voisin allemand a très souvent tendance à oublier un fait historique pourtant essentiel : l'« Allemagne de Bismarck » et plus encore celle de Guillaume II a aussi été le pays qui a vu naître et se développer une social-démocratie en forte ascension, assez puissante pour espérer remporter les élections en 1913, ce qui aurait probablement eu des conséquences positives sur la politique étrangère agressive du Kaiser. Or, l'importance de ce courant politique se vérifie aussi dans les régions annexées du Reich, et tout particulièrement chez ceux qui, par leurs études et leurs professions, avaient le plus de contact avec la culture allemande, circulaient eux-mêmes dans le Reich, et pour finir se pensaient eux-mêmes comme partie prenante de cette culture, comme on l'a vu au travers des écrits du jeune Henri édités par son frère Samuel Becker.

Il est impossible de dire quelles étaient les opinions de chacun des membres de la fratrie Lévy à la veille de 1914, mais il est très probable que la politisation de Robert se soit faite dans le cadre du SPD allemand. En cherchant ailleurs dans cette constellation familiale, on se souviendra que le jeune Henri Becker, autour de 1905, se fait disputer par son père pour ses convictions social-démocrates, sans que son journal ne révèle rien des opinions politiques de ses frères Samuel et Julien, ni d'aucun autre membre de sa famille. En revanche, Samuel a pris soin de joindre parmi les textes choisis un poème composé par son frère en 1904 en l'honneur de l'assassin du général Bobrikov, despotique

gouverneur de Finlande¹⁷³. Samuel a aussi reproduit une lettre de Henri adressée à leur amie commune, madame K., dans laquelle le jeune homme semble suivre avec le plus grand intérêt les événements russes de 1905. « Pourvu que la Révolution ne s'arrête pas. Ce serait trop bête (au bout de quelques petites années, petites décennies, et petits siècles, ça pourrait aussi commencer à faire du bruit un peu plus à l'Ouest) » lui écrit-il fin janvier, au lendemain de la fête du Kaiser¹⁷⁴. Rappelons aussi que Robert aurait fait partie des « conseils de soldats » qui fleurissent dans l'armée allemande en déroute, tandis que, au lendemain de la guerre de 1914, Pierre Lévy lui-même, randonnant avec des patrons et des ingénieurs allemands, discute des mérites de Friedrich Ebert, sujet sur lequel la plupart de ses lecteurs français seraient sans doute restés, en 1925 et plus encore en 1975, probablement sans opinion.

Dans l'entre-deux guerres, le lien à l'Allemagne continue de donner un visage particulier à la gauche alsacienne, et à donner aux débats régionaux un tour difficilement déchiffrable pour le profane, qui peut heureusement trouver des éclaircissements dans les travaux de spécialistes comme Léo Strauss, par ailleurs apparenté aux Lévy (ainsi qu'à Henri et Samuel Becker) par « ceux de Sélestat ». REF

Ainsi, la langue allemande continue d'être celle du débat politique, y compris pour ceux qui défendent pourtant l'appartenance à la France face au discours régionaliste, hostile aux lois laïques françaises tout en étant de plus en plus séduit par une Allemagne devenue nazie.

On en trouvera un aperçu dans les extraits suivants d'un compte rendu de réunion publique de la SFIO datée du 15 mars 1937, soit près de 20 ans après le retour de l'Alsace à la France, par un commissaire de police lui-même apparemment bilingue :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que la réunion organisée par la Section de Rombas du Parti SFIO, le Dimanche 14 courant à la salle PRATT, a commencé à 20 heures 30 pour finir à 23 heures 15 sans incident. Elle était présidée par M. THIRAUBOIS de Rombas. Le nombre des assistants était d'environ 250 à 300 dont quelques femmes et fonctionnaires. M. FLOCARD, instituteur, d'Amnéville, parle le premier en français et lance un appel vigoureux en faveur du socialisme et du collectivisme. Il critique fortement le clergé et les patriotes en Alsace et Lorraine qui veulent faire de ce pays une nouvelle Vendée. Il est unanimement applaudi lorsqu'il réclame l'introduction des lois laïques dans les départements recouvrés.

¹⁷³ Bobrikow, p. 343

¹⁷⁴ Lettre de Henri à Mme K, Sélestat 27 janvier 1905. « Hoffentlich wird die Revolution nicht innehalten. Es wäre jammerschade. (Nach einigen Jährlein und Jahrzehntein und Jahrhundertein wird es hoffentlich auch ein wenig westlicher zu rumoren beginnen ».

M. PERIGAUD, délégué du Parti SFIO de Paris prend ensuite la parole. Il note le désir exprimé par l'auditoire quant à l'introduction des lois laïques et de toute la législation française dans les trois départements et déclare qu'il en rendra compte à M. Léon BLUM dès son retour à Paris en lui demandant l'introduction des lois françaises aussitôt que possible. Il fait ensuite un très long exposé sur le socialisme et le collectivisme.

M. KONOPNIKI, Secrétaire Général des J.S. et des employés privés de la CGT, parle en langue allemande et traduit à peu près les paroles des deux premiers orateurs.

M. FIRIDION, communiste de Rombas, parle en langue allemande et vitupère contre l'apposition à Rombas des affiches en langue allemande imprimées à Guénange (voir mon rapport n°488, du 12 mars crt). Il dit que ces affiches sont une provocation et une insulte envers les communistes, non pas des catholiques mais des meneurs catholiques.

Pour terminer – faisant sans doute allusion à la réunion qui avait été projetée par le PSF pour le même jour dans l'après-midi et qui fut décommandée – FIRIDION déclare que la classe ouvrière de Rombas ne permettra pas aux fascistes de tenir, le cas échéant, à Rombas, une réunion. »¹⁷⁵

Le journal du parti socialiste, le *Republikaner*, reste majoritairement rédigé en allemand, les interventions dans les réunions publiques se font en allemand, et lorsque l'orateur s'exprime en français, il est donc immédiatement traduit pour un auditoire qui ne maîtrise pas encore une langue qu'il n'a pas eu l'occasion d'apprendre à l'école et que, majoritairement, il n'utilise toujours pas dans la vie courante.

Les échanges internes entre camarades de la SFIO alsacienne continuent également de se faire majoritairement en allemand. Quand il faut s'adresser à un camarade venu de l'Intérieur, le manque d'aisance dans la langue française, au moins par écrit, peut alors donner des résultats saisissants. Lorsque Jacques Peirottes, né à Strasbourg en 1869 et rédacteur au tournant du siècle de l'organe social-démocrate *Die Freie Presse*, élu SPD au parlement régional puis au Reichstag à la veille de la Première Guerre mondiale, avant d'être élu maire de Strasbourg de 1919 à 1929 et député SFIO du Bas-Rhin de 1924 à 1932, doit annoncer aux camarades, en 1932, qu'il ne se représentera pas aux élections pour des raisons de santé, il le fait dans une lettre de trois pages rédigée sur papier à en-

¹⁷⁵ Archives départementales Bas-Rhin, 98 AL 673/2. Le commissaire de police au préfet de la Moselle, Rombas, 15 mars 1937.

tête de la Chambre des Députés à Paris, mais bien entendu en allemand, lettre qui s'achève par un vibrant « Es lebe die Arbeiterbewegung ! Es lebe der Sozialismus ! »¹⁷⁶.

Avant 1933, les camarades socio-démocrates allemands franchissent parfois la frontière toute proche pour rappeler des origines communes. Ainsi de cette commémoration des 60 ans de la Commune de Paris, qui se tient à « La Cloche/ Zur Glocke »¹⁷⁷, un haut-lieu des réunions publiques du parti à Strasbourg, cafés et restaurants servant habituellement de cadres aux manifestations politiques¹⁷⁸ : « Six cents personnes environ ont assisté à la fête commémorative de la commune organisée, hier soir, à 20 heures, à la « Cloche », à Strasbourg, par le parti socialiste.

Au cours du concert vocal et instrumental, M. GECK¹⁷⁹ d'Offenburg (Bade), député au « Landtag » de Bade, a pris la parole. Il a rappelé le début du socialisme en Alsace où lui et BEBEL sont venus à Strasbourg, en 1891, pour propager la doctrine de Karl MARX. Il a souligné les difficultés rencontrées à l'époque par suite de la répression gouvernementale et a parlé de l'évolution du socialisme en Allemagne et en France.

¹⁷⁶ Lettre de Jacques Peirottes, Paris, 28 février 1932. Peirottes s'éteint le 4 septembre 1935. Jean-Claude Richez, Léon Strauss, François Igersheim, Stéphane Jonas, Jacques Peirottes et le socialisme en Alsace, BF Editions, Strasbourg, 1989. Léon Strauss, « Jacques Peirottes », Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, vol. 29, p. 2958

¹⁷⁷ Le restaurant La Cloche se trouvait rue des Sœurs à Strasbourg

¹⁷⁸ Cf les nombreuses annonces de réunions publiques parues dans le *Republikaner*. La lettre ci-dessous, dans laquelle un dirigeant local de la SFIO demande une réservation de salle à un restaurant du Vieux Strasbourg fait apercevoir la durée des débats tout en donnant une idée du type d'interactions entre Alsaciens, mêlant à l'écrit comme à l'oral quelques formules françaises dans un propos, au moins à l'écrit, purement allemand : « 12 octobre 1933 à Monsieur le Directeur du Restaurant de la MAURESSE Vieux Marché aux Poissons STRASBOURG

Monsieur, Bezugnehmend auf unser Telefongespräch von heute, Mittwoch, Vormittag, ersuchen wir Sie höflichst um Ihren Saal im ersten Stockwerk für Sonntag, 12. November zur Verfügung zu stellen, für einen Kongress der Föderation du Bas-Rhin du Parti Socialiste. Die Debatten würden vormittags 8,30 Uhr beginnen und spätestens um 5 Uhr abends beendet sein, dem Zeitpunkt, an dem Sie ihn bereits anderweitig vermietet haben.

Mit der Bitte uns mitzuteilen, ob wir Ihren Saal an dem genannten Tag endgültig erhalten können, und mit bestem Dank im Voraus, zeichnet

Hochachtungsvoll !

Secrétaire général »

¹⁷⁹ Adolf GECK (Offenburg 1854-Offenburg 1942), le fils d'un aubergiste d'Offenburg devenu rédacteur du journal *Der Volksfreund* (l'Ami du Peuple), victime de la loi antisocialiste promulguée sous Bismarck, avant de devenir un élu SPD du parlement régional puis du Reichstag. Proche de Bebel et de Rosa Luxemburg, il participa en 1918 à la révolution des conseils, entra au USPD qu'il représenta au Reichstag de 1920 à 1924.

En faisant l'historique de la Commune le député socialiste GECK a déclaré que c'était une grave erreur de déclencher un mouvement révolutionnaire après une guerre. L'expérience de 1871 en France et celle de 1918 en Allemagne sont des preuves irréfutables.

M. GECK a parlé de son séjour à Paris en 1900 et de sa rencontre avec JAURES à l'occasion de la célébration de la fête commémorative de la commune que le parti socialiste français voulait organiser au mur des fédérés et qui fut interdite par le Ministre de l'Intérieur.

Il a ensuite fait allusion à la situation politique en Allemagne et a parlé « d'une guerre civile prochaine qui aura son origine dans l'activité insensée d'un émule de MUSSOLINI. Enfin le député GECK a adressé un appel à la solidarité des peuples pour éviter un conflit où la classe ouvrière serait la première victime. Il a été très applaudi. La fête s'est terminée vers minuit, sans incident. L'inspecteur de police spéciale :

Signé : HERZOG »¹⁸⁰

Un an plus tôt, la Direction générale des Services d'Alsace et de Lorraine s'était interrogée sur l'opportunité de délivrer un visa au secrétaire de la SPD du pays de Bade, désireux de se rendre au Congrès de la II^{ème} Internationale à Mulhouse. Pierre Laval en personne, alors Ministre du Travail chargé des Affaires d'Alsace et de Lorraine, se fit le relais de la demande faite par Salomon Grumbach de réduire les frais de passeports des camarades badois « qui appartenant en majorité à la classe ouvrière ne disposent que de ressources limitées ». Il fit cependant diminuer de moitié le nombre prévu de congressistes en provenance du Land voisin pour donner son accord à la formation d'un train spécial qui transporterait à cette occasion 600 délégués badois, dans la mesure où le SPD avait clairement fait savoir que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France était, pour les socialistes allemands, une question définitivement réglée¹⁸¹, ce qui n'empêchait pas l'Action Française de placarder des affiches à Mulhouse protestant contre l'invitation faite par « tous les chefs socialistes de Mulhouse » à Löbe¹⁸², alors président social-démocrate du Reichstag, « pour palabrer sur la paix » alors qu'il était le visage masqué de l'annexion de l'Autriche en Allemagne et qu'on était à la veille du

¹⁸⁰ Commissariat spécial, Gare de Strasbourg, 19 mars 1931

¹⁸¹ Ministre du Travail à la Prévoyance Sociale chargée des affaires d'Alsace et de Lorraine au Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, Direction de la Sûreté générale Service contral des Cartes d'Identité des Etrangers, 14 mai 1930, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale au Ministre des Travaux Publics, 28 mai 1930.

¹⁸² Paul Löbe (Liegnitz, Silésie, 1875-Bonn, 1967)

retrait des troupes françaises de Rhénanie ¹⁸³. Le Congrès organisée cette année-là à Mulhouse concernait en réalité la Fédération Socialiste du Rhin Supérieur « groupant les socialistes français, badois et suisses des régions voisines du Rhin supérieur, qui avait été fondée en 1927 et se réunissait chaque année dans l'un des pays participants ¹⁸⁴. En plus du socialisme municipal triomphant incarné par le maire SFIO de Mulhouse, Auguste Wicky ¹⁸⁵, cette fédération régionale franco-germano-suisse offre ainsi un cadre géographique qui vient se superposer à la géographie familiale de Robert Lévy, ou encore à celle des tribulations du jeune Pierre Lévy dans les années 1920. Elle valait en réalité très probablement pour l'ensemble de la fratrie Lévy, avec des colorations personnelles et politiques néanmoins différentes. Quant à l'entreprenant secrétaire du pays de Bade, Peter Mayer, il émigre en France trois ans plus tard à la suite de l'arrivée au pouvoir des Nazis ¹⁸⁶.

La question de la langue peut aboutir à des situations amusantes, ainsi de cette lettre, écrite en allemand, annonçant que l'adjoint a maire de Strasbourg, Marcel Edmond Naegelen, né en 1892 à Belfort, normalien avant 1914 et optant devenu professeur de lettres à Strasbourg en 1919 tout en continuant son militantisme commencé avant-guerre à la SFIO, est prêt à faire une conférence à « La Cloche » sur la Révolution française, en allemand ou en français comme on voudra, avec une préférence tout de même pour le français, parlé après tout aussi bien que l'allemand par les apprentis « de nos jours ». ¹⁸⁷

¹⁸³ Rapport du commissaire central de Mulhouse au Directeur des Services Généraux de Police d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg, 24 mai 1930.

¹⁸⁴ Le chef de la Sûreté de Mulhouse, Boltz, précise dans son rapport du 24 avril 1930 » Le Congrès de la Ile internationale aurait pour but de servir l'idée de la Paix et le rapprochement des éléments ouvriers des pays haut-rhinois, c'est-à-dire du département du Haut-Rhin (France), de la région méridionale du ~~grand-duché~~ de Bade (Allemagne) et des régions de Bâle, d'Argau et de Soleurs (Suisse). Ce congrès aurait le même caractère que ceux organisés, il y a 2 ans, à Bâle, et, il y a un an à Fribourg (Bade). »

¹⁸⁵ Raymond Oberlé et Léon Strauss, « Auguste Wicky », Jean-Pierre Kintz, (dir.), *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, Fédération des sociétés d'histoire et d'Archéologie d'Alsace, Strasbourg, 1982-2007, vol. 40, p. 4222.

¹⁸⁶ Peter Mayer (1885, Grossanktnikolaus, actuelle Hongrie - ? après 1951). Il est emprisonné par la Gestapo sous l'Occupation avant de retourner en Allemagne à la fin de la guerre.

¹⁸⁷ Lettre du 2 février 1932 à Monsieur Ernest Müller, 4 rue Kenzinger, Strasbourg
Monsieur, Wir teilen Ihnen mit, dass unser Kamerad Naegelen sich bereit erklärt hat, in Ihrer Versammlung vom 18. Februar im kleinen Saal « Zur Glocke » über die « französische Revolution » zu sprechen. Er möchte nur wissen, ob er diesen Vortrag in französischer oder deutscher Sprache halten soll. Das erstere wäre vielleicht am vorteilhaftesten, da ja die Lehrlinge heutzutage das Französische ebenso gut beherrschen wie das deutsche. Kamerad Naegelen bittet Sie, ihm Antwort zu geben an seine Adresse, 8 rue de Verdun, Strasbourg. Mit sozialistischem Grüss !

La conférence de Naegelen s'inscrivait dans un cycle de « conférences éducatives sur l'histoire du socialisme et sur l'histoire de la France et de la Révolution française » organisée par la Fédération SFIO du Bas-Rhin, qui s'adressa, en français, à Marcel Déat, alors député de Paris, pour l'inviter à y apporter sa contribution :

« Nous nous sommes déjà assuré le concours de Georges WEILL qui parlera de l'histoire du parti socialiste de Strasbourg, de Hermann WENDEL, qui parlera de « Robespierre et Danton », de M.E. Nagelen, qui parlera sur « La Révolution française et le socialisme ».

Nous serions heureux de te voir participer à cet effort d'éducation et comptons que tu nous feras connaître le plus tôt possible la date qui te conviendrait et le sujet que tu proposeras de traiter ».¹⁸⁸

On ne sait s'il faut le regretter, mais le camarade Déat se décommanda pour la réunion « contradictoire » prévue le 12 octobre 1932 aux Aubettes avec Georges Weill comme orateur principal et on ne sait pas davantage s'il répondit favorablement à la proposition de participer à l'éducation des masses en Alsace, ni, le cas échéant, sur quel sujet il aurait proposé d'intervenir.¹⁸⁹

L'épisode rappelle cependant que cette gauche alsacienne participe aussi d'une histoire nationale française, développant ses propres références historiques¹⁹⁰. Même si la victoire du Front Populaire ne se traduit pas par des gains électoraux pour la SFIO alsacienne, elle est suffisamment bien représentée dans les conseils municipaux pour y apporter sa pierre. C'est le cas à Mulhouse, où Auguste Wicky a été réélu l'année précédente maire de la ville, assisté de Jean Wagner qui deviendra député-maire de la ville après 1945.

Robert Lévy et le Front Populaire

Robert Lévy joue aussi un rôle important au niveau local puisqu'il préside le comité de soutien au rassemblement pour le Front Populaire. A ce titre, il envoie à la Préfecture, rédigé dans un parfait français, le texte des résolutions adoptées au premier Congrès départemental du Rassemblement Populaire du Haut-Rhin d'avril 1937. Cependant, Robert voit plus loin que Colmar. Le préfet précise en effet dans un courrier adressé au Ministère de l'Intérieur : « Je crois devoir ajouter que le

¹⁸⁸ Lettre à Marcel Déat, 1^{er} octobre 1932

¹⁸⁹ lettre à Georges Weill, député, 6 octobre 1932.

¹⁹⁰ Sur l'intégration du socialisme alsacien à la vie politique française, cf Alison Carrol, « La SFIO et l'intégration nationale », Revue d'Alsace, 137, 2011, p. 483-495

<https://alsace.revues.org/1299>

Président de cet organisme m'a informé, en me transmettant ces documents, qu'il en avait directement adressé les originaux à Monsieur le Président du Conseil. » On notera que, père de deux lycéennes, Robert Lévy endosse une proposition qui maintient résolument une distinction entre scolarisation des filles et scolarisation des garçons :

« Le Congrès est unanime pour reconnaître la nécessité de la 9^e année scolaire pour garçons, étant donné que le programme scolaire dans nos trois départements se trouve être chargé - par suite de l'enseignement de la langue allemande et de la religion – bien plus lourdement que le programme dans les autres départements. Le Congrès condamne de la façon la plus formelle l'agitation démesurée organisée par le cléricalisme dans la question de la prolongation de la scolarité ;;; Le Congrès considère que le projet de réforme scolaire du Ministre de l'Education Nationale, Jean Zay, constitue un pas décisif vers l'école unique, la seule possible dans un Etat vraiment démocratique »¹⁹¹.

Cependant, cette quatrième résolution avait été précédée, notamment, d'un appel à poursuivre la lutte contre la menace intérieure fasciste et à rendre hommage aux combattants de la Guerre d'Espagne.

L'expérience du Front Populaire tourne mal et deux mois plus tard le Comité du Front Populaire de Mulhouse organise une réunion publique de protestation, le mercredi 23 juin 1937 à 18 heures, dans le Hall du Canal Couvert, précédé d'une manifestation décrite en ces termes par les services de la Préfecture du Haut-Rhin : « Dès 18h40 (il faut sans doute lire 17h40) arrivait en cortège une délégation du personnel de l'usine Dollfuss-Mieg et Cie, au nombre de 4 à 500 personnes, hommes et femmes, précédé de bannières syndicales et de banderoles avec inscriptions : « L'Union fait la force », « Tout pour nous par le front populaire », « les riches doivent payer ». Une délégation de la même importance arrivait de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques. D'autres sympathisants affluaient des divers quartiers de la ville, et à 18 heures environ 5 000 personnes étaient rassemblées. » Présidé par le maire, Auguste Wicky, le meeting compte pas moins de 8 orateurs, dont Robert Lévy. Ses paroles n'ont malheureusement pas été rapportées, sinon que « tous les orateurs ont développé l'ordre du jour : protestation contre l'attitude du Sénat et exécution du programme du front populaire. ». Lue par Jean Wagner, la résolution fustigeait notamment le «

¹⁹¹ 4^eme résolution « Pour la 9^e Année scolaire ». copie transmise par le préfet du Haut-Rhin au ministre de l'Intérieur, Colmar, 5 mai 1937

capital de la finance qui cherche à saboter le front populaire et son œuvre et cherche une fois de plus à se dérober aux devoirs envers la nation ».¹⁹²

En avril 1938, Robert Lévy signe un Appel du Comité Départemental de Rassemblement Populaire du Haut-Rhin adressé à tous les comités locaux du Département. Il commence par ces mots : » Citoyens et Camarades,

La démocratie est en danger,

Ses ennemis à l'Etranger et dans le pays-même multiplient leurs attaques et leurs intrigues.

A travers la France une propagande active est menée contre les institutions républicaines, contre la liberté, contre l'égalité.

La fraternelle union que le Président Léon BLUM a tenté de grouper autour de la majorité gouvernementale s'avère de plus en plus impossible ; les adversaires du Front Populaire font passer leur haine partisane devant les intérêts généraux du pays.

A la Chambre et au Sénat des intrigues se nouent en vue d'un renversement de la majorité voulue par les électeurs ; des complots se trament dans l'ombre et les puissances d'argent organisent leur revanche. ». L'appel finissait donc par appeler ses lecteurs à organiser de « puissantes manifestations « pour dire « la volonté inébranlable de la population laborieuse et républicaine d'assurer par tous les moyens le respect de la volonté clairement exprimée par le suffrage universel ». La rue devait ainsi voler au secours de la représentation parlementaire. Ne lésinant pas sur les moyens rhétoriques, le texte s'achevait par ses mots : « Levez-vous en masse pour proclamer avec force les mots d'ordre du rassemblement Populaire :

PAIX-PAIN-LIBERTE

Pour le Comité départemental : R. Lévy Président »¹⁹³.

Evidemment, on a peine à croire que le même Robert Lévy avait porté secours un an plus tôt à son jeune frère pour mettre fin à une grève qui s'éternisait dans les établissements Devanlay à Troyes. C'est pourtant ce qu'attestent les dossiers conservés aux archives départementales de l'Aube et l'histoire a déjà été rapportée dans une biographique consacrée à René Plard, alors député-maire de

¹⁹² rapport du sous-préfet, Colmar, 25 juin 1937

¹⁹³ texte transmis par le préfet du Haut-Rhin au Ministère de l'Intérieur, Colmar, 8 avril 1938.

la ville, ainsi que dans l'excellente maîtrise qu'Anne Claire Kulig a consacrée à la communauté juive de l'Aube.¹⁹⁴

Pierre Lévy et le Front Populaire

La grève à Devanlay

Pierre Lévy a face à lui non seulement les syndicats mais aussi la municipalité, tenue par René Plard, élu sous l'étiquette de communiste dissident. Le maire soutient matériellement les grévistes, il s'en prend aussi à la direction de Devanlay en des termes clairement xénophobes et implicitement antisémites, au nom des droits des prolétaires. Son journal ne manque pas non plus de dénoncer la duplicité de Robert.

Le conflit très dur qui oppose la direction aux ouvriers de Devanlay-Recoing a pour origine l'interprétation en matière salariale d'une convention collective qui vient d'être signée entre les syndicats ouvriers et le syndicat de la bonneterie, à laquelle les Etablissements Devanlay et Recoing, bien qu'ils ne soient pas membres du syndicat, se rallient le 16 novembre 1936.

Le conflit fait intervenir plusieurs acteurs : d'une part les délégués ouvriers de l'usine, mais aussi les syndicalistes ouvriers du département, d'autre part les dirigeants de l'entreprise, Pierre Lévy et Salomon, auxquels s'adjoindra Robert Lévy, désigné comme arbitre patronal représentant les intérêts de la direction. Fermant le triangle, les représentants des pouvoirs publics incarnent plus ou moins ouvertement un soutien aux grévistes : très clairement de la part du maire, de manière plus feutrée du côté du préfet, Jean Moyon, nommé à ce poste par le ministre radical Paganon dès octobre 1935. Cependant, en cet hiver 1936-1937, le préfet veut mettre en œuvre une politique de la conciliation enclenchée par le Front Populaire afin de donner aux ouvriers davantage de pouvoir de négociation dans la défense des acquis de juin 1936. Le préfet s'appuie sur l'Inspecteur du Travail Roux, la commission départementale paritaire de conciliation, puis sur des arbitres nommés par les deux parties en conflit (c'est là que Robert Lévy intervient), et enfin fait appel à un surarbitre, Pierre Laroque, alors jeune auditeur au Conseil d'Etat qui s'est déjà forgé, avec les lois sur l'assurance-sociale des années 1930, une spécialité dans la législation sociale avant d'incarner, dans l'immédiat

¹⁹⁴ Anne-Claire Kulig, Anne-Marie Kulig, « La Communauté juive de l'Aube des années 1930 à la fin des années 1940, 2 vol., Université de Reims, sous la direction de Catherine Nicault, septembre 2009, p. 148-153.

après-guerre, la naissance d'une protection beaucoup plus ambitieuse, en tant que Directeur général de la Sécurité Sociale entre 1944 et 1951. Le conflit a pour cadre les ateliers des établissements de Devanlay, le bureau de ses directeurs mais aussi, au sein de Troyes, la Bourse du Travail, la mairie, et plus encore la Préfecture. Pour finir, le dénouement sera scellé à Paris, au Conseil d'Etat et au Ministère du Travail.

Tout commence un jour de paie, le 2 décembre, lorsque les ouvriers constatent que les promesses contenues dans la convention collective ne sont pas tenues. Une première grève au sujet de la répercussion salariale de la nouvelle convention collective avait déjà éclaté le 18 novembre mais avait été bien vite étouffée dans le bureau de M. Salomon, promettant ce qu'on voudrait :

« Au cours d'une entrevue tenue au bureau de l'usine entre la Direction, les représentants du syndicat, les délégués ouvriers et l'Inspecteur du Travail, M. Salomon, directeur-gérant, accepte de se soumettre à l'interprétation qui sera donnée par la chambre syndicale sur le point litigieux. Pour donner tous apaisements au personnel, M. Salomon, à la demande de M. Mathieu, secrétaire du syndicat textile, s'engage à faire apposer dans les ateliers une affiche par laquelle il fera connaître que la Direction se conformera à la décision de la Chambre syndicale¹⁹⁵ ».

Le 2 décembre à 16 heures, l'usine s'enflamme donc à nouveau : « Le travail cessa aussitôt dans l'atelier de bobinage, particulièrement intéressé ; le mouvement s'étend rapidement dans les autres ateliers, les délégués de l'atelier de bobinage s'y étant rendus pour engager tous les ouvriers à cesser le travail par solidarité. Entretemps, ¼ d'heure après la cessation du travail dans l'atelier de bobinage, la Direction faisait apposer l'affiche dont il est question plus haut ». Parmi les délégués, « le jeune ouvrier bonnetier chaînier CARLIER, délégué d'usine, ne borna pas son action à l'atelier auquel il était légalement attaché »¹⁹⁶. Son énergie à mettre l'ensemble de l'usine en grève en fera le principal bouc-émissaire de la direction et le premier sujet d'intervention du Préfet, qui organise une première réunion à la Préfecture le 5 décembre : « Le renvoi de l'ouvrier CARLIER donna lieu à de longs débats. L'Inspecteur du Travail ROUX, à qui je dois rendre, une fois de plus, hommage pour son dévouement et son impartialité, finit par obtenir de la Direction que CARLIER serait frappé seulement d'une mise à pied de huit jours. Les ouvriers n'acceptèrent pas cette sanction ». La grève se durcissant, le préfet, qui a fait évacuer l'usine pour ne plus y laisser qu'un piquet de grève composé d'une douzaine d'ouvriers de Devanlay, convoque la commission paritaire départementale pour le 16 décembre. On est sous les ors de la République, mais la discussion n'en est pas moins âpre, et à des

¹⁹⁵ La chambre syndicale de la bonneterie avait donné un avis favorable à la requête ouvrière

¹⁹⁶ Archives Départementales de l'Aube, 1M562, rapport du préfet de l'Aube au Ministre de l'Intérieur, 21 décembre 1936.

heures fort indues : « Cette discussion, commencée sous ma présidence à 16 heures, se prolongea sans interruption jusqu'à minuit. J'obtins de CARLIER qu'il renonce à rentrer à l'usine désormais, pour ne pas gêner ses camarades. Il accepta. L'entente paraissait dès lors possible, sous réserve que les décisions de la Commission fussent acceptées par les ouvriers de l'établissements DEVANLAY, car aucun de ces ouvriers n'est membre de cette commission ». Les espoirs du préfet furent déçus : réunis à la Bourse du Travail, les ouvriers votent le rejet des décisions de la commission. « Le lendemain, je reprenais les pourparlers avec la classe ouvrière. ».

Ceux-ci continuent d'achopper sur la question de la réintégration de Carlier. « Mes interventions, celles de l'Inspecteur du Travail, furent sans effet sur M.M. LEVY et SALOMON. M. PLARD, Député-Maire de Troyes, n'obtint pas plus de résultat, au cours d'une entrevue, samedi-soir, auprès du Patronat. La situation n'a pas varié depuis. ». Le Préfet met en réalité sur le compte de Robert, plus que sur celui de de Pierre Lévy et de Salomon, le blocage de la situation, mettant en cause la plaidoirie de l'avocat devant la commission de conciliation du 16 décembre « qu'il a considéré comme un tribunal », défendant unilatéralement les « droits du patronat ». « J'ai l'impression que, ce jour-là, et pendant ceux qui ont suivi, impression partagée par M. ROUX et par M. PLARD, les Directeurs auraient consenti à reprendre provisoirement CARLIER. M^e LEVY, et j'ai dû le lui dire devant la Commission, n'a aucune connaissance des milieux ouvriers troyens, et il a porté sur le strict terrain juridique une question que dominant les faits. Je puis dire que c'est lui le seul responsable de l'état actuel du conflit ».¹⁹⁷

Alors que Noël et les fêtes de fin d'année approchent, René Plard, résolument du côté des ouvriers, les réunit à l'Hôtel de Ville le 22 décembre à 17 heures. Il plaide pour une intervention ministérielle dont Robert Lévy ne veut pas. Quant à la direction, elle semble en fuite, ou tout simplement partie passer les fêtes en famille plus à l'Est, si on continue de suivre les rapports du Préfet qui a cherché à les joindre : « Mes recherches furent vaines, M.M. LEVY et SALOMON ayant quitté, malgré l'état actuel des esprits, la Ville de Troyes pour plusieurs jours ». Joint par téléphone, Robert se montre toujours aussi intraitable. René Plard promet l'aide de la municipalité aux ouvriers grévistes, un article incendiaire contre la direction de Devalay paraît dans *Le Petit Troyen*. Dans le même temps, le Maire, de concert avec le préfet et l'Inspecteur du travail, travaillerait à ce qu'une grève de solidarité ne paralyse l'ensemble des usines de la ville, cependant qu'un nouveau meeting à la Bourse du Travail, le 23 décembre à 18 heures, accroît la tension.¹⁹⁸ Début janvier, la situation est au point mort, et la direction - « Ces messieurs » comme les appelle le Préfet – une fois revenue aux

¹⁹⁷ AD Aube, 1M562, rapport 21 décembre 1936.

¹⁹⁸ Rapport du préfet, 23 décembre 1936.

manettes, ne se montre guère plus conciliante et refuse de se rendre à la Préfecture pour prendre connaissance d'un message de la CGT, dont les délégués se retrouvent l'après-midi même dans le bureau du Préfet. « Les ouvriers font preuve d'une bonne volonté évidente, rapporte le préfet à son ministre, et sont prêts à évacuer l'usine si la réponse patronale est satisfaisante ».¹⁹⁹

De nouvelles dispositions d'arbitrage, prévues par une loi encore en discussion lorsque les ouvriers de Devanlay se sont mis en grève et qui vient d'être votée le 31 décembre 1936, offrent alors une progressive porte de sortie. L'évacuation de l'usine par les grévistes est décidée pour le jeudi 7 janvier 9 heures, la reprise du travail devant reprendre le lundi 11 janvier au matin. « Le travail sera repris aux conditions de salaires résultant de l'interprétation du contrat collectif donné par la Chambre Syndicale de la Bonneterie, salaires naturellement majorée conformément aux dispositions de la loi sur la semaine de 40 heures ». Cependant, la direction de Devanlay tient à sanctionner les délégués qui ont mis le feu aux poudres, Carlier donc mais aussi Mignot et « l'ouvrière Madame Laurent ». En attendant que l'arbitrage ne décide définitivement de leur sort, ils sont interdits d'accès à l'usine. Le paiement de leurs salaires à compter de la reprise du travail est quant à lui suspendu à cette décision.²⁰⁰

Le 23 janvier 1937, un face-à-face entre René Plard, choisi en qualité d'arbitre des ouvriers, et Robert Lévy, arbitre patronal, qui a lieu à la Préfecture de l'Aube, ne donne rien. Le 29 janvier, sur demande du Préfet, le Président du Conseil, autrement dit Léon Blum, nomme Pierre Laroque surarbitre de l'affaire, en conformité avec le décret d'application de la loi du 31 décembre. Le 3 février, Laroque donne rendez-vous à Robert Lévy et René Plard au Conseil d'Etat, 131 Bd Malesherbes à Paris. Le 4, il reçoit les deux délégations, patronale et ouvrière, au Ministère du Travail rue de Grenelle. Au total, il aura entendu les avis de Marcel Mathieu, Paul Roger, Maurice Carlier, en tant que représentants du personnel, Salomon et Pierre Lévy, ainsi que René Plard et Robert Lévy.

Dans sa décision, Laroque adopte le point de vue de Devanlay quant au caractère illégal de l'action des trois délégués syndicaux, puisqu'il serait établi que « M. Carlier délégué suppléant à l'atelier au tissage, M MIGNOT, délégué titulaire au même atelier et Mme LAURENT, délégué titulaire à l'atelier du bobinage, se sont rendus le 2 décembre 1936 dans des ateliers autres que ceux du tissage et du bobinage, déjà en grève, pour avertir le personnel des dits ateliers de la grève déclenchée et l'inciter à se joindre au mouvement ; que ce faisant, ils ont abusé des droits que leur donnait leur qualité de délégués ; que, d'autre part, ils ont négligé d'avertir la direction des Etablissements DEVANLAY et

¹⁹⁹ Rapport du préfet, 5 janvier 1937

²⁰⁰ résolution signée par les représentant des ouvriers et par les Etablissements Devanlay et Recoing, Troyes, 6 janvier 1937.

RECOING du conflit sur le point de se produire, méconnaissant ainsi les devoirs attachés à leurs fonctions ; qu'ils ont une part importante de responsabilité dans le déclenchement de la grève qu'ils n'ont rien fait pour empêcher et qu'ils auraient pu sans doute éviter sans que pour cela les intérêts des ouvriers se trouvent atteints ou compromis ; qu'enfin ils ont joué un rôle prépondérant dans l'organisation de l'occupation de l'usine, acte illicite et de plus formellement proscrit par l'article 18 de la convention collective ; qu'à tous ces titres les Etablissements DEVANLAY et RECOING sont fondés à demander que des sanctions soient prononcées contre ces trois ouvriers ».

Pour autant, leur licenciement lui paraît disproportionné et il exige donc que leur soient appliquées de simples mises à pied, sans versement de salaire à compter de la date de reprise du travail. Pour tous les autres ouvriers, la prise en compte des jours travaillés avant la grève du 2 décembre doivent être pris en compte dans le calcul de leurs congés payés pour 1937. Laroque envoie l'original de la sentence au ministre du Travail, il n'oublie pas cependant d'en adresser une copie au Préfet de l'Aube, une autre au Président du Conseil, autrement dit Léon Blum.²⁰¹

On verra combien le conflit a laissé des traces chez René Plard, le maire de Troyes qui se veut ami du peuple et ennemi des profiteurs, ou en tous les cas a conforté sa xénophobie et son antisémitisme, puisque les deux thèmes ressurgissent aux premiers jours de l'Occupation dans sa traque zélée des commerces juifs.

Pierre Lévy, Léon Blum et la SFIO

Quant à Pierre Lévy, il a lui-même rendu compte de ce fort moment de tension entre lui et les ouvriers de l'usine. Par une mise en scène, consciemment ou non fort habile, il la replace dans le contexte de ses visites répétées à Léon Blum, rappelant à cette occasion qu'il s'était montré très favorable aux mesures du Front Populaire et qu'il avait gagné l'oreille du Président du conseil SFIO.

« Salomon Grumbach, député de Mulhouse et membre très influent du Comité Directeur du Parti Socialiste (SFIO) attira l'attention de Léon Blum sur ma modeste personne et me permit ainsi d'être mêlé de près à la mise au point de certaines lois sociales de 1936.

²⁰¹ Laroque au Préfet de l'Aube, Paris, 5 février 1937

Je n'ai cependant jamais été inscrit à un parti, ayant toujours pensé qu'un patron ne pouvait être que gouvernemental. Le métier de Président de société ne serait pas possible autrement.

Comme j'exposais mes idées à Léon Blum qui voulait me faire entrer au Parti Socialiste sur la recommandation de Grumbach, il me répondit : « Je vous comprends ».²⁰²

Cependant, Pierre Lévy apparaît comme un partisan de la première heure de la victoire de Léon Blum, par contraste avec la politique d'austérité de Laval. « Je suis allé à plusieurs reprises à Matignon. C'est là que siégeait Léon Blum entouré d'un puissant état-major. L'homme des « nouvelles conversations de Goethe avec Eckermann » me fit une profonde impression. La rigueur des décrets pris en 1935, Laval étant Président du Conseil, favorisa la montée du Front Populaire. On supprimait des lignes de chemin de fer secondaires, on réduisait le nombre de sous-préfets, on diminuait salaires et appointements.

Nous étions quelques uns à prévoir une crise sociale sérieuse, mais personne n'imaginait la rapidité des événements.

Grâce à la droiture et à l'intelligence extraordinaire de Léon Blum, les choses se sont passées sans violences. Quand il prit la Présidence du Conseil, la moitié des usines en France était en grève avec occupation. Les syndicats étaient puissants, principalement la Confédération Générale du Travail que dirigeait Léon Jouheaux.

Léon Blum m'appela en consultation à trois reprises avec Marcel Boussac et quelques autres. Il appréciait notre franchise. (...) Durant une entrevue, je m'en souviens comme si c'était hier, il me lança : « Jeune homme de Troyes, dites-moi si l'application de toutes ces lois sociales vous paraît possible ? Les avez-vous étudiées ?

- Oui, répondis-je, il est possible de réduire les horaires de 48 à 40 heures mais, en contrepartie, vous devrez accorder des avances à moyen terme aux industriels, sinon ils feront faillite. La Banque de France est bien équipée pour de telles opérations.
- Avez-vous lu les paragraphes concernant les conventions collectives, nous voulons les introduire très rapidement, et que pensez-vous du nombre de jours de congés payés ?
- Il n'y en a pas assez ! Vous pouvez en ajouter deux : je suis déjà en train de lancer une marque de gilets et de chemises tennis « loisirs », et tout heureux je montrai à Léon Blum la marque sur vignettes tissées.

²⁰² Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 63.

Assistaient à cette réunion Roger Salengro, qui devait plus tard se suicider, et Max Dormoy qui fut assassiné à Montélimar durant la guerre par la milice de Vichy. »²⁰³

Il est intéressant de noter qu'un grand ami de Pierre Lévy, Max Heillbronn, qui s'est laissé convaincre de publier ses mémoires dans les années 1970, donc à peu près à la même époque que l'industriel de Troyes, rapporte lui aussi sa proximité avec Léon Blum au moment du Front Populaire, même s'il semble en avoir tiré, cependant, davantage de scepticisme que Pierre Lévy. Le futur patron des Nouvelles Galeries et le gendre du fondateur des Galeries Lafayette ne se connaissent pas encore, ils se rencontreront après la guerre, quand Max Heilbronn sera revenu du camp de Buchenwald où il avait été déporté comme résistant et conservera toute sa vie une grande reconnaissance vis à vis des communistes.

On voit ainsi s'esquisser un profil patronal particulier dont les représentants, sans se signaler particulièrement par leur politique sociale vis-à-vis de leurs salariés, conservent leur attachement, avant comme après la Seconde Guerre Mondiale, pour un camp politique qu'ils considèrent comme synonyme de progrès et d'émancipation, sans doute un lointain écho à la cause dreyfusarde, dans un contexte où l'antisémitisme, à droite mais aussi, comme on l'a vu avec la municipalité de Troyes, dans une partie de la gauche, ne cesse d'affleurer.

Cependant, Pierre Lévy glisse aussi une allusion à la grève dans ses propres usines : « Un jour, consterné par l'occupation de mes usines troyennes, je m'en ouvre à Léon Blum, bien tristement :

« Que va-t-il arriver ? Nous n'avons plus accès à nos entreprises, toutes occupées par le personnel... »

Sa réponse me vint, immédiate : « Ne trouvez-vous pas que les grévistes sont mieux dedans que dehors ? » Je regardai par la fenêtre : il pleuvait. »²⁰⁴

Si Pierre Lévy fait appel à son frère Robert pour briser une grève, il est aussi introduit par le député SFIO Salomon Grumbach aussi bien dans les salons de la Présidence du Conseil que, plus démocratiquement, dans les congrès du Parti. Il évoque ainsi dans ses mémoires, sans aucune ironie, les longues heures passées, en compagnie de Denise, au congrès de Nantes consacré à la politique étrangère. Le couple s'y est rendu sur invitation de Salomon Grumbach et on ne sait s'il renouvela l'expérience, mais il est certain que l'engagement politique est bien aussi un moyen de faire face aux nuées. « Deux ans plus tard nous fûmes invités, ma femme et moi au congrès de Nantes comme

²⁰³ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. p. 62-63.

²⁰⁴ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 62.

auditeurs libres, avec Wagner , maire socialiste de Mulhouse et mon frère Robert. Ce fut un congrès de combat ; il y avait désaccord entre le Président Blum et Paul Faure, l'un anti-munichois, l'autre munichois. Pendant des heures nous suivîmes de terribles joutes oratoires.

Quant à moi, j'étais anti-munichois sans appel. »²⁰⁵

Les réfugiés du Reich

A l'exception de Robert, et, de manière très ambiguë comme on l'a vu, de Pierre Lévy, il n'est pas certain que les autres membres de la famille de Mulhouse aient véritablement vibré à la victoire du Front Populaire. Claude ne se souvient d'aucune manifestation particulière, sinon que le président du conseil Léon Blum, de passage dans la ville, aurait déjeuné chez Robert. Gaston n'en a rien retenu non plus, sinon, peut-être, une tentative de la foule pour ouvrir les portes de la prison municipale. Il est symptomatique que la fille aînée de Robert, Michelle, alors âgée de 13 ans, semble frappée de la même amnésie. Du moins aurait-elle été tout autant tenue à l'écart que ses cousins des manifestations plus ou moins marquantes d'une vie politique dont son père était pourtant un acteur local important. Cette absence de souvenirs contraste avec ce qu'on sait de la mobilisation à Mulhouse et montre, au-delà du fait « qu'on ne parlait pas politique à notre âge », combien les enfants Lévy sont dans l'ignorance d'une population industrielle qui, pourtant, vit et travaille à quelques rues seulement des lieux où se déroulent leur propre vie, et alors même que le siège de la SFIO, au 35 de la rue des Trois Rois, est à deux pas de la rue des Tanneurs où habitent Claude et sa famille et où se trouvent une partie des magasins Lévy.

En revanche, les cousins Lévy se souviennent très nettement d'une autre manifestation de l'Histoire en marche, alors même que certains de ces souvenirs sont peut-être antérieurs à l'année 1936.

En effet, l'arrivée des réfugiés fuyant l'Allemagne nazie a pour eux un visage très concret puisque certains seront logés dans les appartements de la famille. Les archives du Bas Rhin conservent plusieurs listes de personnes enregistrées au-passage de la frontière à partir de la fin mars 1933. A la fin de la liste n° 15 des réfugiés politiques à la date du 15 avril 1933 on lit bien que Charles Wallach,

²⁰⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir....*, op. cit., p. 64.

« négociant venant de Bechtolsheim (Hesse) – s’est rendu à Mulhouse où il a pris une chambre garnie chez LEVY Lucien, 10 rue des Tanneurs »²⁰⁶.

L’arrivée des réfugiés en Alsace-Lorraine

La plupart des « réfugiés politiques » recensés sur ces premières listes ne sont pas des militants politiques, ils ont de toute évidence fui la persécution antisémite, à laquelle ils ont été probablement d’autant plus exposée qu’ils avaient une visibilité sociale. Beaucoup sont commerçants et décrits comme « aisés ». Ils peuvent souvent donner la référence d’un parent chez lequel se rendre, par exemple Hugo Benedict, « voyageur de commerce venant de Mannheim s’est rendu chez son oncle 5, rue des clercs à Metz » ou Bernard Apfelbaum, « maitre-fourreur sans nationalité venant de Leipzig a déclaré vouloir se rendre à Paris (2^e) rue Cléry chez Mme Dimmer avec laquelle il est apparenté », même si d’autres doivent uniquement s’appuyer sur les structures associatives, comme Joseph Monszajn, « commerçant de nationalité polonaise venant de Cassel s’est rendu à Metz pour prendre contact avec le comité de secours israélite en vue d’un voyage à Paris où il voudrait établir son domicile », ou Gustave Katz « marchand de bestiaux venant de Francfort » qui s’était dirigé vers la même adresse à Metz. On retrouve le nom de Salomon Grumbach, donné comme référence par Léopold Harris, commerçant venant de Francfort, qui cite également, Freymann, résidant 21 avenue de la Liberté à Strasbourg²⁰⁷. On aperçoit aussi le nom du rabbin Hirschler, ami des parents de Claude Lévy : Max Mayer « employé de commerce de Gerolshausen - a présenté une lettre du Rabbin Hirschler de Mulhouse qui veut s’occuper de lui »²⁰⁸, tandis que Hugo Herzfeld, commerçant venant de Fribourg, s’est rendu à Mulhouse où il sera secouru par le comité israélite »²⁰⁹. Beaucoup enfin sont tout simplement allés à l’hôtel. Les militants bénéficiaient aussi de réseaux d’entraide spécifiques. Albert Reinert, « imprimeur venant de Kaiserslautern - a été dirigé par le comité de secours de Forbach sur Strasbourg où il sera secouru par « La presse Libre ».²¹⁰ Peter Mayer apparaît sur la liste n° 9, datée du 6 avril 1933 : « secrétaire du parti socialiste de la Bade supérieure venant de Fribourg – s’est rendu à Mulhouse où il est occupé à la rédaction du journal socialiste de Mulhouse « Republikaner » », avec lequel Robert Lévy s’est très probablement trouvé en contact.

²⁰⁶ Archives départementales du Bas-Rhin, 98 AL 688/1

²⁰⁷ liste n°7 6 avril 1933.

²⁰⁸ Liste n°12 du 12 avril 1933

²⁰⁹ liste du 25 avril 1933

²¹⁰ Liste n°18 19 avril 1933

D'autant que l'engagement politique de Robert passait en partie par son activité professionnelle et que la profession d'avocat était en première ligne dans la question des réfugiés, étant donné la nécessité de plaider les dossiers de ceux que l'administration française s'apprêtait à refouler²¹¹. Le Préfet du Haut-Rhin décrit la situation en ces termes : « Je dois tout de suite signaler que l'exécution des ordres de refoulement ne va pas sans difficulté. Les intéressés s'adressent immédiatement soit à des hommes politiques, soit aux sections de la Ligue des Droits de l'Homme ou de la Ligue contre l'Antisémitisme, soit aux rabbins et même à des avocats »²¹²

En fait, il n'est ainsi pas impossible que la fratrie Lévy, à un titre ou un autre, ait été impliquée dans la défense légale des réfugiés, en plus de leur donner un toit et des revenus. Comme on le verra, Claude comme Gaston se rappellent très bien des réfugiés, de même que leur cousine évoque le traumatisme lié aux récits entendus fort jeune sur les camps de concentration nazis, plusieurs années avant l'éclatement du conflit mondial.

Le militant juif SPD Helmut Erlanger, apprenti juriste à Tübingen, avait été arrêté dès la fin mars 1933 et envoyé au Heuberg, dans un camp de concentration nouvellement installé dans les bâtiments d'un champ de manœuvre construit sous Guillaume II. Libéré en août et ayant réussi à quitter l'Allemagne, il est de passage en décembre à Strasbourg, où il a de la parenté. La SFIO locale lui assure que son adhésion au SPD vaut également pour la SFIO, mais on ne sait si la section lui fit bon accueil. En tous les cas, aucun regroupement de réfugiés SPD n'était alors actif²¹³. En novembre 1934, après un long périple à travers la France et la Suisse, Erlanger arrive à San Francisco, où il décèdera en 1982, ayant été rejoint par son père, un gros négociant de chevaux, en juin 1937²¹⁴.

Certains de ces réfugiés étaient des personnalités : A. Mallet, le contrôleur général des services généraux de police d'Alsace et de Lorraine, signala notamment depuis Strasbourg au Directeur général des Services d'Alsace et de Lorraine à Paris le passage par le poste de Saint Louis de Thomas Mann « écrivain allemand accompagnée de son épouse qui s'est rendu à Paris ». La présence du chef d'orchestre Hermann Sherchen à Strasbourg, protégé par le maire communiste Hueber et bénéficiant

²¹¹ Son nom n'apparaît pas cependant dans l'affaire examinée le 8 novembre 1934 par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Mulhouse, mettant en cause plusieurs avocats de la ville qui auraient exigé des sommes exorbitantes à leurs clients, laissant soupçonner des pots de vin versés à l'administration en échange d'autorisations de séjour.

²¹² Préfet du Haut-Rhin au Président du Conseil, Colmar 21 septembre 1933

²¹³ Lettre de Helmut Erlanger à Marcel Edmond Naegelen, Secrétaire général, Strasbourg, 14 décembre 1933 et lettre à Helmut Erlanger c/o Dr Alfred Einstein, 22 décembre 1933.

²¹⁴ http://www.zeichen-der-erinnerung.org/n5_1_erlanger_helmut.htm;

<https://zeichendererinnerung.wordpress.com/schicksale-und-lebenslaeufer/deportierte-fluechtlinge/martin-erlanger/>

de l'hospitalité du directeur du conservatoire de musique de Strasbourg, Fritz Munch, provoqua davantage de remous. Scherchen bénéficiait de ses relations antérieures avec les autorités musicales de la ville, et s'apprêtait, en juillet 1933, soit deux mois après son arrivée en Alsace, à délivrer des cours à une audience internationale et à diriger, la saison suivante, une série de concerts. Non inscrit sur les listes de réfugiés, quant à eux dans l'impossibilité d'exercer leur profession, Scherchen pouvait ainsi entrevoir la perspective de revenus confortables²¹⁵. Comme on le sait, il n'en quitta pas moins la France pour la Belgique puis la Suisse.

Panique et antisémitisme

L'appréciation de la situation était très en deçà du danger encouru par les réfugiés, mais peut-on en vouloir à des autorités qui ne possédaient en rien notre connaissance a posteriori de l'apocalypse nazie. On sait maintenant que les sévices subis à l'arrivée au pouvoir de Hitler (voire dans les mois précédents) n'en étaient en réalité que de très pâles prodromes, même si on pourrait estimer à bon droit qu'ils suffisaient largement à saisir le danger et à ouvrir les portes aux persécutés. Les intéressés eux-mêmes n'étaient pas forcément plus clairvoyants, à en croire ce rapport du 27 mars : « en ce qui concerne le territoire de la Sarre, le nombre de réfugiés, quoique élevé n'est de loin pas aussi important que l'ont annoncé certains articles de presse (en particulier « Le Matin du 19 courant). Sans qu'il soit possible d'en fournir un nombre exact, il ne dépasserait pas 600 environ. La plupart de ces réfugiés ne paraissent pas avoir de projets bien arrêtés ; certains espèrent retourner en Allemagne à la faveur d'une accalmie politique, d'autres voudraient se rendre en France, mais se montrent hésitants dans l'incertitude où ils sont de l'accueil qui leur sera fait. » Suivant sa logique de contrôleur des frontières et de garant de la paix publique, Mallet, dont on voit qu'il tient un discours apaisant par rapport aux rumeurs, n'en concluait pas moins son rapport par ce qu'on pourrait qualifier, depuis notre savoir a posteriori, de lâche soulagement et de cécité certaine : « Tant que les mesures très strictes, prises par les Autorités allemandes pour le renforcement de la surveillance à leurs frontières, seront maintenues, il ne semble pas qu'une grande affluence de « Réfugiés » soit à prévoir dans les jours prochains »²¹⁶. Il faudrait prendre un par un chaque nom qui apparaît sur ces listes, celui du réfugié comme celui de son référent, pour tenter de retracer leur destin, dans l'Europe occupée ou sur un autre continent. Personne ne le savait encore mais douze années de la pire des persécutions les attendaient, de même que, pour finir, ceux-là mêmes qui organisaient

²¹⁵ Commissaire divisionnaire de Strasbourg au Préfet du Bas-Rhin, 31 juillet 1933

²¹⁶ Rapport du 27 mars 1933

l'identification et le contrôle des frontières ne seraient pas, eux non plus, à l'abri de la folie meurtrière nazie. On retrouvera, en tous les cas, dans le département de l'Indre sous l'Occupation, quelques représentants de ce monde du commerce et de l'industrie qui avaient tenté quelques années plus tôt de mettre une frontière entre eux et les nazis.

Au 9 mai 1933, la Direction de la Sûreté générale à Strasbourg évaluait à 1146 le nombre de réfugiés politiques dument identifiés ayant franchi la frontière en un peu plus de deux mois. A la suite d'efforts de répartition impulsés d'en haut, il restait à la fin de l'été 2 000 réfugiés dans les trois départements frontaliers, dont un peu plus de 500 dans le Haut-Rhin²¹⁷. Ce n'était pas tout à fait une déferlante mais les services préfectoraux eurent tôt fait d'identifier une montée de la xénophobie et de l'antisémitisme. Dans ce cas de figure, l'hostilité aux réfugiés ne venait pas de ce qu'ils étaient sans ressources mais tout au contraire de ce que leur aisance économique aurait été une menace pour l'économie régionale voire locale.

Cet état d'esprit est bien résumé dans un rapport du commissaire spécial d'Haguenau, qui le partage entièrement : « Cet afflux d'allemands ou de réfugiés allemands qui fondent en Alsace-Lorraine des maisons de commerce, des industries nouvelles ou s'associent à des firmes françaises dont la plupart sont sur le point de sombrer, peut être comparé à la pénétration méthodique allemande, en France, avant 1914. »²¹⁸. Plus conciliant, Mallet introduisait tout de même à la fin mai 1933 ce thème économique : « On constate qu'il s'agit actuellement après les intellectuels , étudiants et journalistes, surtout de commerçants qui cherchent à venir s'établir en France ou tout au moins à y poursuivre des affaires ; ils sont favorisés dans ces desseins, pour certains, par des relations commerciales déjà anciennes ; pour d'autres, par les prétendues références que leurs procurent des réfugiés qui les ont précédés. Situation qui n'est pas sans préoccuper le commerce d'Alsace et de Lorraine.

Les véritables « réfugiés politiques » ne sont pas, en majorité, parmi eux ; nombreux sont ceux qui ne peuvent pas justifier d'avoir subi des sévices personnels. Les cas de faux réfugiés deviennent de plus en plus nombreux »²¹⁹. Ille commissaire joignait un tableau annexe décomptant 526 commerçants, 190 employés de commerce et 101 représentants (mais seulement 17 industriels) parmi les 1954 réfugiés politiques identifiées ces deux derniers mois aux frontières d'Alsace et de Lorraine. L'argument était encore présent dans une note au Président

²¹⁷ Note pour le Président du conseil au sujet des réfugiés politiques allemandes . La note précisait que le nombre total d'habitants des trois départements était de 1,7 millions, le poids des réfugiés n'en paraissant pas moins insupportable au regard des 7 000 réfugiés qui se trouvaient désormais de l'agglomération parisienne.

²¹⁸ Rapport du commissaire spécial au sous-préfet d'Haguenau, 13 novembre 1933

²¹⁹ Le Contrôleur général au Directeur de la Sûreté Général à Paris, 24 mai 1933

du Conseil de 1933 : « Ce supplément de population - de confession israélite dans la proportion de 93% - est d'autant moins désirable qu'il se compose surtout - 30 à 35% environ – de commerçants et d'employés de commerce, professions qui souffrent durement, dans les trois départements, de la crise économique. »

Un an plus tard, le ministre de l'Intérieur radical socialiste Albert Sarraut demandait aux préfets des trois départements frontaliers de retirer leurs cartes d'identité aux indésirables, avec suffisamment de discernement et de discrétion pour ne pas susciter un tollé. Il résumait la situation en ces termes : « Mon attention a été appelée sur le fait que des commerçants réfugiés d'Allemagne, la plupart israélites, après avoir obtenu une carte d'identité dans un département de l'intérieur, vont s'installer en Alsace ou en Lorraine où les attirent une certaine affinité de langue, la proximité de la frontière et la présence de nombreux coreligionnaires, causant, ainsi, au commerce local, une gêne réelle qu'il importe d'atténuer le plus possible »²²⁰ C'est un industriel député de Mulhouse très actif sur la question, Alfred Wallach, qui avait en réalité soulevé la question dans une lettre adressée au prédécesseur de Sarraut, un autre radical, Camille Chautemps, en juillet 1933. La situation en Alsace-Lorraine aurait été si électrique qu'il aurait même été question de modifier la législation afin de délivrer aux réfugiés des cartes leur interdisant le séjour dans les provinces recouvrées²²¹.

On ne sait ce que les acteurs économiques locaux craignaient davantage : le caractère juif ou allemand d'un capital mais aussi d'une main d'œuvre, qui auraient ainsi fait intrusion dans la région. Un long rapport liste minutieusement les entreprises en cause, sans qu'on saisisse vraiment, malgré l'affirmation du contraire, en quoi ces affaires nuisaient à la vie économique locale et singulièrement à l'emploi, puisque, tout au contraire, elles en créaient. En outre, dans le cas du Haut-Rhin, les exemples cités illustraient tout particulièrement le transfert technologique généré par cette émigration : Colmar avait ainsi vu l'arrivée d'une entreprise de ressemelage électrique, qui avait fait l'objet d'une plainte du Syndicat des cordonniers de la ville, avant que l'intervention de « plusieurs personnes, banquiers, avocats, etc » ne lui permette de poursuivre, de la Société Lengenberger dirigée par le réfugié Richard Rosenthal, autrefois médecin à Worms, qui s'était associé avec une Française par naturalisation, Irène Landenberger, afin de vendre des appareils de pédicure du Dr Scholl, lui-même fils d'émigrés allemands partis faire fortune en Amérique. En Moselle en revanche, la perspective du retour de la Sarre dans le Reich avait boosté les inscriptions dans les registres du commerce des villes limitrophes, ce qui, aux yeux du député de Mulhouse Alfred Wallach déjà

²²⁰ Lettre du 11 mai 1934 Le ministre de l'Intérieur aux Préfet du Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle

²²¹ sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil au Président du Conseil, 16 janvier 1934

évoqué, fustigeant ainsi « commerçants et petits industriels israélites allemands », représentait « le plus grand danger »²²².

Il n'empêche que la Chambre Syndicale des Fabricants de Chaussures d'Alsace et de Lorraine, déjà échaudé par la création quelques années auparavant des sociétés BATA qui auraient « bouleversé le marché de la chaussure de prix modérés » se plaignait de l'arrivée nouvelles d'entreprises étrangères²²³. Ce n'était qu'un exemple. Dans l'ensemble, les chambres de commerce semblent avoir été très remontées contre l'arrivée des nouveaux confrères. Elles pouvaient s'appuyer sur un antisémitisme régional « latent » comme le qualifiait une note au Président du Conseil, attisé par la question du chômage, qui revient sans cesse. Les autonomistes menaient violemment campagne contre les réfugiés mais on a vu que des courants politiques bien plus modérés considéraient aussi leur présence comme un handicap²²⁴. L'agitation antisémite venait rappeler que le thème de l'invasion allemande cachait celui plus profond de la haine des juifs. Elle reprenait en effet le vieux thème « les juifs n'ont pas de patrie ils sont juifs avant tout » et appelait au boycott des commerces juifs, quelle que fût la nationalité des propriétaires. De manière amusante, l'appel au boycott de maisons juives, dénoncées comme faussement patriotes puisqu'elles s'empressaient d'écouler de la production allemande, se faisait ... en allemand aussi bien qu' en français, puisqu'on était dans des régions germanophones²²⁵.

A l'inverse, la mairie de Mulhouse avait fait partie des institutions qui, en Alsace-Lorraine, tentaient d'organiser l'accueil. Ne cernant sans doute pas tout à fait la nature de ce qu'il appelait pourtant « la terreur allemande », Auguste Wicky avait innocemment demandé au Président du Conseil Daladier de faire pression sur Berlin afin que les réfugiés, souvent fortunés, puissent emmener avec eux leurs biens, de manière à ne pas grever les caisses de l'assistance publique en France. L'ambassadeur de France s'était alors fendu d'une leçon de Realpolitik, qui devait s'avérer encore plus inadaptée au regard de l'Histoire²²⁶. Le premier adjoint de Wicky, Edouard Dreyfus, également vice-président de la section mulhousienne de la Ligue des Droits de l'Homme, avait alerté au même moment le Ministre des Pensions sur les « atrocités commises en Allemagne contre les Israélites », lui demandant

²²² lettre de Wallach au ministre de l'Intérieur, 12 juillet 1933

²²³ rapport du contrôleur général au Directeur de la Sûreté Général, Strasbourg, 24 février 1934

²²⁴ note 26 mai 1933

²²⁵ cf tract Français, réveillez-vous ! N'achetez plus dans les maisons juives, qui vous exploitent et écrasent le commerce français et lorrain/ Franzosen, erwachet ! kauft nicht mehr in jüdischen Geschäftshäusern, welche Euch aussaugen, und den einheimischen französischen und lothringischen Handel untergraben.

²²⁶ lettre de Wicky à Daladier, 4 avril 1933 et lettre de l'ambassadeur au Président du Conseil du 3 mai 1933.

d'envoyer en Allemagne des missions de la Croix-Rouge Internationale. Il s'agissait de venir en aide aux victimes et là encore de s'entendre avec le Gouvernement du Reich pour que leur fut accordé, décidément, le droit d'émigrer avec leurs biens²²⁷.

L'aide de la famille Lévy aux réfugiés

Claude Lévy avait cinq ans à l'arrivée de ces premiers réfugiés, et il est difficile de saisir à quoi et à qui se rapportent exactement ses souvenirs : à la première vague ou à ceux qui arrivèrent par la suite ? En particulier, Claude se souvient que les réfugiés avaient fui en traversant le Rhin à la nage après être sortis du camp de concentration de Dachau. Il est possible que ce souvenir date des lendemains de la Nuit de Cristal, qui fut effectivement suivie d'envois massifs de personnes juives dans les camps de concentration avant leur expulsion du Reich.

Dans tous les cas, il est certain que le couple de Lucien et Jeanne ont participé, très concrètement et dès le départ, à l'accueil des réfugiés, comme on l'a déjà vu plus haut au sujet de Charles Wallach. Selon leur fils Claude, Lucien était membre de la Ligue des Droits de l'Homme /LICA et sa mère était à la tête d'une association regroupant des femmes militantes, qui se réunissaient régulièrement chez elle. Le monde associatif de gauche et de centre-gauche joua de fait un rôle décisif dans l'organisation de l'accueil et dans l'agitation politique destinée à sensibiliser l'opinion publique française et à obtenir du gouvernement une politique généreuse en matière de permis de séjour et de droit d'asile. Cependant, les associations juives s'investirent également fortement dans la levée des fonds auprès des membres des communautés et la prise de mesures très concrètes pour le soutien matériel des réfugiés juifs. Affiliés à des mouvements de pensée favorables aux réfugiés et proches du rabbin Hirschler, lui-même très actif dans l'accueil des réfugiés venus d'Allemagne, Lucien et Jeanne étaient ainsi aux premières loges pour y participer et ce soutien semble donc avoir duré plusieurs années.

Quant à Gaston Lévy, il a conservé, dans sa salle à manger, un tableau de Taubert, qu'il pense tenir de l'oncle Samuel, ce dernier ayant employé le couple d'artistes à son cabinet d'architecte. Claude se souvient des tableaux de Taubert chez ses parents à Mulhouse, même s'il pense n'avoir jamais

²²⁷ Lettre du Ministre des Pensions au Président du Conseil, 8 avril 1933

rencontré personnellement le peintre. Il sait aussi que sa cousine Maud, veuve de Jean Spira et la plus jeune fille de Robert, possède chez elle un autre portrait de la famille peint par Taubert, celui de sa belle-mère Emma. Longtemps après la guerre, les parents de Gaston, Alfred et Reine, qui avaient conservé des liens épistolaires avec les Taubert, leur auraient rendu visite aux Etats-Unis, alors que Samuel et Germaine, Lucien et Jeanne, avaient quant à eux fini par sombrer dans le gouffre de la déportation.

On peut aussi noter que Samuel, en 1936, avait inclus dans le volume des œuvres reliées de son frère une reproduction de la cathédrale de Strasbourg signée du même Taubert²²⁸. A cette occasion, on peut à nouveau s'interroger sur le sens de son entreprise, sur le sens de sa nostalgie, si on la replace dans son contexte très précis : un mois avant la victoire du Front Populaire, mais aussi trois ans après l'accession de Hitler au pouvoir, et donc très concrètement, après l'arrivée des Taubert comme réfugiés politiques, Samuel rédigea en allemand la préface d'un ouvrage consacré, entièrement en allemand, à la remémoration « des temps anciens » qui dataient de l'époque où l'Alsace faisait partie du Reich. Comme on l'a dit, la nostalgie du passé allemand ne signifie pas forcément nostalgie du Kaiser. Et plus encore, la nostalgie pour le jeune frère et sa propre jeunesse peut être parfaitement découplée de considérations politiques. Cette dernière hypothèse ne semble pourtant pas la bonne, tant l'actualité de l'année 1936 et la présence obsédante des nuées en train de s'accumuler au-dessus des têtes rendent très peu probable une interprétation ahistorique de cette nostalgie pour les « bons vieux temps » d'avant 1914. Il semble beaucoup plus juste de saisir précisément ce qui n'était, aux yeux de Samuel, nullement contradictoire : célébrer le temps de l'avant, en allemand, tout en accueillant chez soi des anciens concitoyens, avec lesquels, après tout, on parlait aussi en allemand. Pour la génération de Samuel, l'allemand n'était certainement pas la langue de Hitler, des nazis ou des régionalistes, elle était aussi la langue de la culture, et pour finir sa propre langue.

La présence des réfugiés au sein de la fratrie à Mulhouse permet d'étayer l'affirmation faite de nos jours par les cousins : « Les adultes savaient », même si ce savoir ne faisait pas partie des conversations familiales. Sans aucun doute ces craintes suscitées par la menace national-socialiste faisaient aussi partie des conversations entre Pierre Lévy et ses frères et sœurs. Seul un accès à leur correspondance d'avant-guerre pourrait éventuellement permettre d'en dire plus. Il est aussi intéressant de noter que Gaston attribue à la réoccupation de la Rhénanie par Hitler, à partir du printemps 1936, la décision parentale de l'envoyer, avec son cousin André, passer l'été à Bréviandes chez son oncle Pierre. L'explication est sans doute fausse : Pierre avait tout simplement pris

²²⁸ Strassburger Münster, Kupferstich von Taubert, p. 329

l'habitude d'inviter à tour de rôle ses neveux de Mulhouse à passer une partie des vacances à Troyes. Il est impossible de démêler la part du rétrospectif dans l'inquiétude bien réelle que le jeune Gaston, qui avait alors 13 ans, avait perçue chez les adultes de son entourage à la suite de cette avancée des pions nazis, à la fois décisive et si proche, géographiquement, pour les Alsaciens.

Certaines conversations, pourtant, pouvaient atteindre ceux à qui elles n'étaient pas destinées. Michelle Lévy se souvient ainsi d'avoir cauchemardé de chambres crématoires pendant tout son séjour dans l'Indre, sous l'Occupation. Ces cauchemars se répétant à une date où la libération des camps et leur cortège de révélations imagées n'avaient pas encore eu lieu, elle les attribue au fait qu'«à Mulhouse, on parlait déjà des fours crématoires ». Les premiers camps de concentration mis en place par les nazis dès leur arrivée au pouvoir avaient effectivement été équipés de fours crématoires, dans une perspective hygiéniste face à la surmortalité des camps, que l'on peut distinguer de la politique d'extermination des années suivantes. Il est donc possible que la jeune Michelle ait entendu les descriptions concernant ces camps, dont sortaient justement une partie des réfugiés arrivés à Mulhouse avant la guerre, comme il est possible que sa mémoire opère des reconstructions anachroniques.

Il est tout aussi remarquable que, dans l'esprit des cousins de Mulhouse, le danger soit bien venu exclusivement de l'extérieur. A la question de savoir s'ils s'étaient senti personnellement victimes de sentiments antisémites avant la guerre, la réponse est plutôt négative, sauf pour Michelle, qui se souvient que les élèves de la classe d'origine juive étaient systématiquement en tête de classement, collectionnant les prix, et suscitaient de ce fait chez leurs camarades une acrimonie clairement teintée d'antisémitisme. Préservés par une enfance et une jeunesse heureuses, les enfants de la fratrie Lévy n'auraient donc pas senti la montée d'un antisémitisme virulent, qui est pourtant au centre des rapports préfectoraux de l'époque et que les adultes ont quant à eux sans doute très bien perçue. Selon ces rapports, l'arrivée, considérée alors comme massive, de réfugiés en provenance d'Allemagne suscite d'autant plus de réactions négatives qu'elle est ressentie comme une menace pour les activités commerciales et industrielles des régions frontalières. Les réfugiés sont souvent des personnes aisées, qui tentent aussi de sauver leurs affaires en les réinstallant de l'autre côté de la frontière ou en maintenant des partenariats de part et d'autre de la frontière. Notamment dans le domaine du textile et de la chaussure, cet afflux serait insupportable pour l'économie locale.

Ce faisceau de menaces, les nuées qui s'amoncellent expliquent très certainement les décisions prises par les adultes de la famille au moment de la « drôle de guerre », avant même que l'Allemagne nazie ne sorte vainqueur des quelques mois de conflit, comme on le verra dans le chapitre suivant.

Il faut ajouter que la question des réfugiés allemands agita également la communauté israélite de Troyes, qui organisa une collecte et prit en mains l'aide aux réfugiés allemands qui arrivaient en ville. Pour certains, arrivés en 1938, l'aide fut bénéfique et ils purent échapper aux persécutions en partant s'installer en Amérique du Sud. Cependant, une liste de 26 noms d'étrangers, de nationalité allemande, autrichienne et polonaise, dressée par Albert Blum avant son départ, signale des destins tragiques. Alors qu'ils sont dirigés après septembre 1940 dans les camps de la zone Sud, une partie d'entre eux est déportée moins de deux ans plus tard via Drancy, Henri Cahen retrouvant leurs noms dans les listes des convois n° 18, 24, 29.

De même, le président de l'ACI de Troyes, Albert Blum, était loin de négliger la virulence de l'antisémitisme en France même. Il avait rédigé au nom de l'ACI un communiqué à faire paraître dans la presse locale en réaction aux « pogroms » organisés à Paris par des membres de « Solidarité Française »²²⁹ et on retrouve son nom, ainsi que celui de Jean Blum, vice-président de l'ACI et juge au Tribunal de première instance de Troyes, parmi la petite vingtaine de cotisants troyens à la LICA à la fin des années 1930²³⁰, l'industriel André Kasse en étant même un membre honoraire²³¹ (on n'a pas trouvé trace en revanche de Pierre Lévy ni de son beau-père Félix Lièvre).

Loin des départements frontaliers, les mêmes vecteurs de la prise de conscience d'une montée des périls, concernant singulièrement les juifs, fonctionnent ainsi dans la ville provinciale de Troyes. On peut imaginer que les préoccupations d'Albert Blum concernant non seulement les réfugiés du nazisme mais aussi la montée d'un antisémitisme ostentatoire en France rejaillissent sur sa sœur, la veuve Alice Lièvre, ainsi que sur ses nièces, Emmy et Jacqueline, et recoupent sans doute celles de leurs époux, l'avocat David Lambert et le banquier Yves Lyon.

Les stages militaires d'Yves Lyon à la fin des années 1930

Précisément, en ce qui concerne les protagonistes parisiens de cette histoire, on dispose pour l'instant de très peu d'éléments qui permettraient de reconstituer leur état d'esprit, à l'exception peut-être de Yves Lyon. On a dit que, jeune homme, il avait été combattant de la guerre de 1914 au cours de laquelle son frère jumeau, Louis, avait péri. Son livret militaire conservé à Vincennes permet d'en savoir plus sur cette expérience du feu dont on a vu dans le chapitre précédent quelle lecture

²²⁹ Henri Cahen, *Troyes et ses juifs*, Jerusalem, 2001

²³⁰ CDJC, CMXCVI dossier 488.

²³¹ CDJC, CMXCVI dossier 538.

exaltée il en faisait, aussi tard que dans les années 1970. Le livret montre aussi l'implication très forte d'Yves Lyon pour poursuivre sa formation militaire, alors que la quarantaine approche, à une époque qui correspond aussi à la montée des périls en Europe à la suite de l'accession d'Hitler au pouvoir.

Yves Lyon s'est ainsi porté engagé volontaire le 10 janvier 1915. En 1916, il est dans la Somme, en 1917 en Champagne, à Verdun, en 1918 dans l'Oise, l'Aisne, Vesle. Il obtient la croix de guerre à la fin de l'année 1917, tandis qu'une citation à l'ordre de l'Armée est rédigée en ces termes : « A pris part comme officier de batterie aux opérations, sur la Somme, en Champagne, à Verdun et dans l'Aisne. A fait preuve dans ses fonctions d'intelligence, de zèle et dévouement. » En 1918, on saluera une « belle attitude au feu lors des opérations offensives de septembre et octobre 1918 sur la Vesle et sur l'Aisne. » Il est encore sous les drapeaux une bonne partie de 1919, n'étant démobilisé, à Metz, qu'au mois de septembre.

On ne sait pas si Yves Lyon (ou quiconque de la fratrie Lyon ou encore son beau-frère David Lambert) s'impliqua directement dans l'aide aux réfugiés juifs en provenance d'Allemagne (puis d'Autriche à partir de 1938), même si on a dit qu'il aurait pu être proche de Robert de Rothschild, banquier, mécène et collectionneur, qui était à la tête du Comité National de secours aux réfugiés allemands victimes de l'antisémitisme²³², et se montra très actif dans les milieux politiques, notamment la commission interministérielle qui s'était mise en place 1933 sur la question des réfugiés allemands, et qui fit pression d'autre part sur les représentants de son milieu pour qu'ils fissent montre de solidarité. Le Comité National avait été désigné comme le seul interlocuteur du Ministère de l'Intérieur concernant l'accueil des Israélites allemands réfugiés en France.

Le livret ne dit pas quelles sont les motivations d'Yves Lyon lorsque le banquier se livre à un certain nombre de stages de formation et d'exercices, d'une durée variant de 3 jours à 3 semaines dans la deuxième moitié des années 1930. (il passe ainsi deux semaines à l'Etat –Major de la Région de Paris en juin 1935, trois semaines à l'Ecole Supérieure de guerre en août 1936). Le livret enregistre en

²³² créé au début de juillet 1933, le Comité avait son siège 5 rue de la Durance dans le XI^{ème} arrondissement. Le comité national présidé par Paul Painlevé, comprenait Edouard Herriot, Justin Godart, André Honnorat, Israël Lévi, Sylvain Lévi, François Piétri, Georges Risler, Edmond de Rothschild. Son Comité exécutif était présidé par le Baron Robert de Rothschild, avec Albert Cahen Inspecteur Général de l'Instruction Publique, Jacques Helbronner, Conseiller d'Etat, Sylvain Lévi président de l'Alliance Israélite universelle et professeur au Collège de France, Jacques Sée, Pierre Drefus, Maurice Stern, trésorier, Maurice Rueff trésorier adjoint, Albert Manuel trésorier du Comité d'accueil, Bernard Mélamède et R.R. Lambert secrétaires généraux. Le conseil d'administration, comprenant les représentants des principales associations des œuvres de la Communauté de Paris ainsi que les délégués des communautés de province, était présidé par Israël Lévi, grand Rabbín de France. Cf Compte rendu de l'activité du secrétariat général jusqu'au 16 octobre 1933.

revanche les appréciations de ses supérieurs, qui convergent, de la guerre de 1914 aux stages de la maturité. L'intelligence d'Yves Lyon, son « esprit cultivé », sa « très bonne tenue », mais aussi sa volonté d'assimiler le métier de la guerre : « Désireux de s'instruire et curieux des choses militaires », « cherche toutes occasions de s'instruire », est-il rapporté à son sujet en cette seconde moitié des années 1930. Yves Lyon obtient ainsi le grade de capitaine d'artillerie en 1936, sans qu'on sache ce qui, de considérations personnelles, du souvenir glorieux des atmosphères de la guerre de 1914 ou du pressentiment de la déflagration à venir, a pu pousser cet homme d'âge déjà mûr à retrouver le chemin de la caserne. De même, on ne sait pas si cette formation militaire s'accompagne, dès cette époque, d'activités militantes dans le domaine de la bienfaisance israélite, singulièrement vis-à-vis des réfugiés fuyant le Reich hitlérien, alors qu'on a vu que les hommes de son milieu étaient fortement incités à participer à la défense des frères persécutés.

En tous les cas, ce rapprochement du métier des armes qu'opère le banquier amateur d'art préfigure, là aussi, les choix du temps de l'Occupation.

Avant que les décisions personnelles, dès les premiers jours qui suivent la déclaration de guerre, n'engagent véritablement les destinées de chacun, et ne traduisent, dans les choix faits, une anticipation plus ou moins importante du danger ainsi qu'une appréciation plus ou moins juste de ses contours, la participation à la vie publique dans les dernières années d'avant-guerre, sous différentes formes, relève de cette prise de conscience d'une progression des périls. Elle paraît très répandue, quels que soient l'appartenance de classe ou le lieu de résidence. Les phénomènes d'adhésion à la LICA en sont un bon exemple. On y retrouve aussi bien René Frybourg, important marchand de bestiaux à Saint-Mihiel dont il sera question dans des chapitres ultérieurs, qu'André Kasse ou Albert Blum, industriels à Troyes déjà évoqués. René Frybourg, cependant, mourra en déportation, de même qu'une des nièces d'Albert Blum, tandis qu'André Kasse et Albert Blum survivront à la traque. La conscience du danger ne constitua pas une protection, elle est néanmoins un élément-clé de la tragédie qui est encore à venir à venir pour nos protagonistes, et qui s'est enclenchée outre-Rhin depuis déjà plusieurs années.

DANS LA GUEULE DU LOUP

De la drôle de guerre à la quête d'un refuge/au passage en « zone libre »

Se mettre dans la gueule du loup ne signifie pas forcément que le loup vous croquera, telle est la morale bien connue des fables. Aux héros, petits mais malins, de survivre, intacts, dans l'abdomen de la bête, jusqu'à ce qu'une puissance salvatrice vienne les en délivrer. Avec la « drôle de guerre » puis l'Occupation, tous les membres de la constellation familiale que nous avons mise en place dans la première partie se sont retrouvés dans la gueule du loup, ou dans son abdomen, puisque tous sans exception, au moins dans un premier temps, sont restés sur le territoire français (on pourrait tout de même, d'ores et déjà évoquer le père d'Arlette Lévy, une des futures belles-filles de Pierre Lévy, qui franchit les Pyrénées, afin de rejoindre de Gaulle). Par la suite, seuls deux d'entre eux, les jeunes cousins Gaston et André, passeront la frontière vers la Suisse (Contrairement à ce que dit la mémoire familiale, Leopold Lorrach n'est pas parti directement se réfugier en Suisse).

Restés en territoire français, les membres de la fratrie ne sont pas pour autant demeurés immobiles. Presque tous, à l'exception des Lorrach de Nancy, quittent leur domicile, à plus ou moins brève échéance. Parfois, la décision est prise très tôt, dans d'autres cas, elle met plusieurs mois, voire deux bonnes années comme dans le cas d'Henry et Clarisse Mayer de Saint-Mihiel, on verra pourquoi. La reconstitution de ces trajectoires d'exil intérieur, à la recherche d'un refuge, forme l'essentiel de ce chapitre. Elle montre en particulier comment se constitue un noyau dur dans l'Indre, regroupant dans le petit village d'Entraigue et le bourg de Valençay, soit dans un mouchoir de poche de quelques kilomètres carrés, la plupart des membres de la famille, sans oublier, non loin de là, la fratrie Cligman à Issoudun, tandis que d'autres refuges provisoires sont repérables en zone sud : Lyon, Grenoble, Toulouse ou encore les petites villes de l'Ardèche,

On a choisi l'été 1942 comme césure de ce chapitre. De fait, c'est à cette date, sans doute à la fin du mois d'août 1942, qu'arrivent à Entraigues les derniers réfugiés de la fratrie, Clarisse et Henri Mayer. L'accord Bousquet et la livraison de juifs étrangers à l'Allemagne, immédiatement déportés à Auschwitz, ne les concernent pas directement, en principe, puisque tous sont français. Pour autant, la décision de Clarisse et Henri Mayer de Saint Mihiel a bien à voir avec leur perception d'une soudaine escalade du danger. D'autre part, même si les arrestations et déportations, qui frappent la famille essentiellement à partir de la fin 1943 et durant l'année 1944, feront surtout l'objet du chapitre suivant, plusieurs arrestations qui touchent la famille seront évoquées dès cette première phase, qui s'achève par la déportation d'Haya Cligman, en juin 1942. L'été 1942 n'est donc ni particulièrement pertinent, ni indifférent, au sort de ces familles, et en particulier aux décisions qui sont prises par ses membres.

Les Alsaciens

Départs par étapes

On avait laissé les Alsaciens soucieux de la montée des périls, particulièrement perceptible pour des habitants des régions frontalières de l'Allemagne.

De fait, lorsque le président du Conseil Edouard Daladier annonce aux Français, le 3 septembre 1939, que la guerre vient d'être déclarée à l'Allemagne, il est fort possible que plusieurs de « ceux de Mulhouse » aient pris les devants en quittant la ville, ou qu'ils s'apprêtent à le faire. Il est en outre certain que tous prennent des dispositions pendant la « Drôle de guerre », qui voient les hommes de la famille mobilisés, afin de mettre à l'abri les biens matériels les plus précieux, ce qui, pour des commerçants, représente un certain volume, afin aussi, de protéger au moins les enfants des bombardements.

Deux ans plus tard, à l'été 1941, lorsque Karl Schneider huissier de justice à Mulhouse, voudra, sur demande de l'administration en charge des spoliations à Mulhouse, mettre la main sur les biens du couple Becker, au 16 rue de Chalampé, redevenue, à la faveur de l'annexion au Reich nazi, la Eichwaldstrasse, il trouvera un appartement vide. Il rapporte, bien entendu en allemand, l'explication reçue de l'actuelle propriétaire, « Frau Verrier » : le « juif » Becker aurait emporté l'ensemble de son mobilier à « l'Intérieur » (Innenfrankreich) avant même le début de la guerre²³³. La ville est déjà occupée depuis un an et les pillages spontanés qui ont précédés la spoliation institutionnalisée peuvent tout aussi bien expliquer l'appartement vide, mais on ne peut non plus exclure l'hypothèse que Madame Verrier dit vrai.

Robert Lévy semble avoir déménagé l'essentiel de son mobilier à Bréviandes « à l'automne 1939 »²³⁴. Sa fille Michelle se souvient être partie en vacances avec la famille de Pierre Lévy au cours de l'été 1939 : c'était son tour de se faire inviter par le jeune oncle prodigue. Ils se sont rendus à Hendaye. Au retour, ses parents sont venus la chercher, probablement avec sa jeune sœur, Maud, et la grand-mère Nathan, qui continuera à suivre sa fille Alice, l'épouse de Robert, pendant toute l'Occupation. Ils partent directement dans l'Indre. Comme on s'en souvient, Georges, le frère aîné d'Alice Nathan,

²³³ AD Haut Rhin, dossier OBIP Samuel Becker, courrier Karl Schneider à Oberbürgermeister des Stadtkreises Mülhausen, 11 août 1941.

²³⁴ AD Haut Rhin, OBIP Robert Lévy, attestation du délégué de l'OBIP, Strasbourg, 1971.

mère de Michelle et épouse de Robert, avait loué pour eux une maison à Entraigues. Michelle leur en a voulu de ne pas l'avoir prévenue de ce départ qui s'avérait définitif de Mulhouse. Elle est aussi assez décontenancée par son nouveau cadre de vie : « on ne savait pas ce que c'était un village ». Michelle avoue donc un sentiment de « dépaysement total » et le fait de s'être demandé « comment on allait y vivre ». La maison est pourtant la plus agréable d'Entraigues, « avec une pompe à eau à l'intérieur », ce qui n'assure pas pour autant un niveau de confort comparable à celui de la villa du Rebberg. Néanmoins, la vie s'organise. Michelle en particulier est inscrite au lycée de Châteauroux pour la rentrée de 1939.

La famille de Leopold Lorrach aurait quant à elle quitté son bel appartement du 9 rue de Metz le 30 septembre 1939, pour Saulxures. Le document indique Saulxures en Moselle mais il s'agit plus sûrement de Saulxures en Meudelotte, dans les Vosges. Selon Gaston Lévy en effet, les frères Lorrach avaient entreposé leur marchandise à Saulxures. Il semble que les parents de Gaston, Alfred et son épouse Reine, sœur d'Henri et demi-sœur de Léopold, aient également mis leurs meubles dans cette localité vosgienne. De leur côté, les parents de Claude, Lucien et Jeanne Lévy, ont mis tout ce qui était précieux, mobilier, argenterie, mais aussi albums de famille, outre de la marchandise, à Vagney, petite ville industrielle de 3 000 habitants également située dans les Vosges et éloignée d'une soixantaine de kilomètres de Saulxures. Ainsi, les affinités des temps de loisir se reflètent-elles dans les premières mesures prises par les adultes pour prévenir la catastrophe, les associés Lucien et Alfred se couvrant, en revanche, en ordre séparé. La localisation de ces premiers refuges rappelle que les Vosges ne sont pas seulement la destination privilégiée des excursions du dimanche, mais aussi l'arrière-pays industriel de Mulhouse, ce qui explique sans doute les choix des uns et des autres, probablement liés à la présence de fournisseurs dans ces localités vosgiennes.

Le fait de mettre les biens les plus précieux relativement à l'abri ne signifie pas pour autant que les familles se soient tout à fait éloignées de Mulhouse pendant la « drôle de guerre », au contraire des centaines de milliers d'Alsaciens et d'habitants de la Moselle dont l'Etat français organise vaille que vaille l'évacuation vers des localités « assignées à l'Intérieur ». De fait, Mulhouse n'a pas fait partie de la liste des localités évacuées, au contraire notamment de Strasbourg. Il semble en particulier que Claude a bien poursuivi sa scolarité à Mulhouse, de même qu'il y a **passé sa bar mitzvah, en avril 1940, à moins que, une fois achevée sa 4ème à l'été 1939 à Mulhouse, il ne soit resté à Vagney avec ses grands-parents toute l'année scolaire suivante, qui correspond à la Drôle de guerre.** Les cousins Gaston et André ont été inscrits au collège de Thann par leurs parents, qui craignent les bombardements sur Mulhouse.

Juin 1940 sonne le départ de l'Alsace : c'est l'exode, et aussi les vacances d'été dans ce milieu relativement fortuné. Cette année-là, Pierre Lévy avait loué une maison au Pilat. Les Lorrach s'y rendent à deux voitures. Au moment de quitter les plages landaises, Léopold demande à son neveu Gaston de se rendre à la Kommandantur d'Arcachon, l'objectif étant de revenir dans les Vosges, où, on vient de le voir, étaient restés tous leurs biens. L'officier allemand remet au jeune garçon un laissez-passer en déclarant » avec ça vous pouvez traverser toute l'Europe ». Le trajet des réfugiés restera bien plus modeste. En réalité, la famille s'aperçoit bien vite que l'idée du retour est la plus mauvaise. Une connaissance de Mulhouse, un dentiste, rencontrée par hasard sur la route, les informe de ce qui se passe à Mulhouse, en particulier qu'on y expulse les Juifs. La petite équipe, composée probablement d'Henri, Alice et leurs fils André et Francis, ainsi que de Gaston et de sa mère Reine, décide alors de rejoindre Robert Lévy à Entraigues (on ne sait par quel itinéraire exactement Léopold rejoint Bâle, où il aurait passé l'essentiel de l'Occupation, mais on verra que, contrairement au souvenir familial, il n'est pas parti directement puisqu'il se trouve encore à Lyon aussi tard que juillet 1941). Une fois démobilisé Alfred, le père de Gaston, rejoint lui-même l'équipe Lorrach à Entraigues.

Expulsions

Quant au grand-père Arnold, il aurait refusé de quitter Mulhouse en juin. Il fera donc partie des habitants juifs du Haut-Rhin expulsés quelques semaines plus tard par les autorités allemandes qui viennent de prendre possession de la ville. Selon la mémoire familiale, le vieil homme a été photographié devant son magasin à Mulhouse et la photo est parue dans le *Stürmer*, sans que la famille, pour des raisons évidentes, ne semble avoir eu l'article entre les mains, et en tous les cas l'avoir conservé. Dans des circonstances qu'on ne connaît pas, Arnold se retrouve chez son frère Moïse à Nancy. Selon Claude Lévy, le père de Reine, Henri et, par adoption, Léopold, y a été conduit par l'homme de confiance des Lorrach.

Du côté de chez Lucien, le père de Claude, le départ a été encore plus tardif et surtout plus dramatique. Claude et sa mère sont à Vagney avec Achille et Jeanne Lévy, au moins depuis les bombardements. Lucien les y rejoint, une fois démobilisé. Il souhaite cependant revenir à Mulhouse pour achever de régler la situation des magasins, en particulier les confier à Alice Schmitt qui travaille depuis l'avant-guerre pour les Lévy, et leur restera lié après la guerre. Les Allemands avaient cependant fait leur entrée dans l'ancien Reichsland à partir du 15 juin. Le préfet du Haut-Rhin, Jean Agard est démis de ses fonctions par le Gauleiter de Bade devenu également chef de l'administration civile d'Alsace. Alors que la convention d'armistice prévoit le retour des réfugiés, dont certains avaient dû quitter leurs foyers dès septembre 1939, dans le cadre de la politique d'évacuation des

zones frontalières, certaines catégories d'habitants n'ont pas droit au retour : les « Français de l'Intérieur », ceux qui avaient déserté l'armée allemande durant la première guerre mondiale, ceux enfin qui étaient frappé d'interdits pour raisons raciales, que les personnes appartiennent ou non aux deux catégories précédentes. La catégorie dite des « indésirables » désignait donc « juifs, romanichels , criminels, incurables, Français et welschissants »²³⁵ . Pour ceux qui étaient restés sur place, ou qui étaient revenus comme Lucien (?), leur destin était d'être expulsés. A Mulhouse en outre, la mesure fut accompagnée de plusieurs jours de violences et d'humiliations, auxquelles Lucien n'échappa pas. Léon Straus, reprenant des témoignages récoltés par le rabbin et historien Simon Schwarzfuchs, les décrit comme suit : « A Mulhouse dès le 1^{er} juillet, les hommes furent astreints à balayer les rues, les femmes durent nettoyer les casernes. Selon les témoins consultés par Simon Schwarzfuchs, les réquisitionnés furent molestés de toutes les manières possibles au cours de leur travail. Ils furent obligés de se coucher à plat ventre dans l'eau et de faire plusieurs fois le tour de la cour à la course. Un soldat allemand ne leur ménageait pas les coups de pied. On les arrosait en plein visage alors qu'ils nettoyaient des camions. Plusieurs d'entre eux furent roués de coups. Ils furent contraints de se couper mutuellement les cheveux et de crier devant la foule qui les regardait : « Wir Juden sind schuld am Kriege, das bestätigen wir » ou bien « Wir haben unser ganzes Leben die Leute betrogen ». On leur demandait leur nom et on les contraignait à répondre en chœur : Saujude (cochon de juif). La foule regarda silencieusement ces scènes scandaleuses et les soldats allemands, déçus, demandèrent sans plus de succès aux Mulhousiens présents : « Pourquoi n'applaudissez-vous pas ? » Selon un rapport du commissariat spécial de Périgueux du 7 août, un médecin, le docteur Elias, et un commerçant se suicidèrent avant l'expulsion. Les Allemands chargèrent le secrétaire de la communauté d'établir plusieurs listes : celle des membres de la communauté résidant encore à Mulhouse, celle des Juifs propriétaires de maisons ou de commerces, celle de ceux qui n'étaient pas membres de la communauté. » Claude Lévy, qui détient un exemplaire de l'ouvrage, dédié par son cousin éloigné, a tracé un trait dans la marge sur toute la longueur de ce passage : bien qu'il en connaisse depuis 75 ans les grandes lignes, voire les détails, il peut y lire noir sur blanc, publié peut-être pour la première fois, la description, et donc la reconnaissance, de ce qu'a subi son propre père. Pour ce qui suit, il en a souligné chaque ligne : « L'expulsion survint lundi 15 juillet. Vers onze heures, deux soldats se présentèrent dans chaque maison juive. Ils accordèrent une heure pour faire les bagages. Un soldat surveillait la confection des bagages et c'est lui qui ferma la porte derrière eux. Au cours de l'après-midi, ils furent transportés en camion à l'hôpital psychiatrique de Rouffach où ils reçurent une tasse de café et purent se coucher sur un lit sans couverture ». Plus loin, à propos des

²³⁵ Léon Straus, p. 27

vieillards de l'hospice israélite de Pfastatt : « les pensionnaires avaient le droit d'emporter 5000 francs, à condition de disposer de cette somme. »

Pour finir, trois autocars de la Police allemande transportent les pensionnaires juifs expulsés de Mulhouse vers la frontière avec la zone non occupée, à Parcey près de Dole dans le Jura. Il en est ainsi de l'ensemble des habitants juifs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, quel que soit leur âge et leur état de santé, parfois en camions bâchés, parfois en autocars, tous déchargés sur la route peu après Dole, selon des chronologies données par Léon Straus. Avant même la fin du mois de juillet, le chef du service de Propagande pour le pays de Bade pouvait proclamer l'Alsace « judenrein »²³⁶.

Claude Lévy connaît donc fort bien cet épisode, peu connu en revanche du reste de ses compatriotes, puisque son père en a été victime, et le lui a probablement raconté, quand ils se sont retrouvés, quelques semaines plus tard, de même que la bonne des Lévy en a été directement témoin, en compagnie de la lingère. Claude Lévy sait en outre que son père a été personnellement insulté pour avoir été le frère de Robert Lévy : « Mon père devait dire je suis un sale juif, le frère du Front Populaire d'Alsace ». Une dizaine de jours après avoir été arrêté, à son arrivée à Mulhouse, et « torturé » par les Allemands, deux Allemands lui auraient donné au matin du 1^{er} juillet 5 000 francs pris de son coffre-fort et lui auraient dit : « Préparez-vous, nous revenons dans deux heures ». Lucien a passé la nuit à l'asile de Ruffach avec les autres expulsés, le 2 juillet il arrivait en autocar dans le Jura.

En « zone libre »

Les circonstances du départ de Lucien sont particulièrement dramatiques, tout en étant vécues par 3 à 4000 Alsaciens également expulsés parce que juifs, selon les chiffres donnés par Léon Strauss²³⁷. Il s'agissait probablement de ceux qui n'avaient pu organiser leur départ ou tout simplement y songer, pour des raisons de santé, de niveau de fortune et d'informations, typiquement les caractéristiques de bon nombre d'habitants des petites communes alsaciennes non encore évacuées par les autorités françaises. Son cas fait exception, en revanche, parmi les membres de la fratrie Lévy. La première étape de la dispersion vécue par cette dernière semble en effet conforme à son profil social, elle est commune à beaucoup de familles juives d'Alsace, d'autant plus, sans doute, qu'elles en ont les moyens, puisque l'organisation du refuge a un coût. On peut ainsi citer les **mémoires de Pikolo**. L'historien Léon Strauss, par ailleurs apparenté aux Lévy, qui a fait récemment une histoire des départs des habitants des régions annexées au Reich en 1940-1945, rapporte lui-même les décisions

²³⁶ Léon Straus, p. 30ff

²³⁷ Léon Straus, p.35.

parentales pendant la « Drôle de guerre » : « Mes parents avaient loué l'été précédent, pendant les grandes vacances, un logement à Vichy où mon frère aîné s'était vu prescrire une cure. Ils avaient continué à payer le loyer après notre retour à Strasbourg, ville non évacuée, en septembre 1939 et y avaient envoyé quelques malles. Le 18 mai, après l'arrêt des cours au collège de Sarrebourg où j'étais en 5^{ème}, ma mère, ma tante et moi, nous rejoignîmes, dans le taxi de Monsieur Kuhn, cette location et je repris les cours au collège de Cusset, à côté de Vichy, dont les effectifs avaient gonflé extraordinairement par l'afflux des réfugiés de toutes origines. Le 18 juin, je crois, mon père arriva dans la voiture de nos cousins Orbeck, qui abandonnèrent dans notre meublé une partie de leurs bagages, notamment une précieuse collection de timbres, pour nous charger généreusement, ma mère et moi. Cette fuite devant l'avance allemande continua jusqu'à L'Isle –en-Dodon (Haute Garonne). Nous y sommes parvenus le 25 juin, après avoir traversé Toulouse, où la place du Capitole était submergée de véhicules de toutes sortes. On revint ensuite à Vichy, puisque l'armistice était entrée en vigueur et que la ville thermale était évacuée par la Wehrmacht après quelques jours d'occupation. Curieusement, je n'ai conservé aucun souvenir de ce voyage de retour. Je ne retrouve la mémoire que pour me souvenir d'avoir assisté dans le Parc thermal à l'arrivée des députés et des sénateurs au casino de Vichy le 10 juillet 1940 pour la réunion de l'Assemblée nationale qui allait sceller la mort du régime républicain et la naissance de l'Etat français de Pétain et Laval. »²³⁸

On retrouve dans ce récit un exode individuel tôt anticipé, dès le début de la guerre, rendu possible, en tous les cas facilité, grâce à une location préventive et au voyage en taxi, puis à la voiture des cousins. Ici, c'est la fréquentation antérieure d'une villégiature thermale qui détermine la destination de la famille quittant Sarrebourg à la hâte, et là encore les Strauss ne seront pas les seuls Français juifs à considérer Vichy comme un possible refuge. Cependant, le récit rappelle aussi que cette errance familiale du début de l'été 1940 se confond avec un exode massif qui n'a pas de rapport avec le fait d'être juif. On trouve enfin le souci des parents pour la scolarité des enfants, souci sans doute partagé par une partie des enfants eux-mêmes, comme on le verra, quelles que soient les circonstances : le collégien Léon Strauss malgré l'exode, ne poursuit pas moins près de Vichy ce qu'il avait commencé à apprendre à Sarrebourg. Nous aurons malheureusement l'occasion de revenir sur les destinées de la famille de Léon Strauss.

Scolarités à Entraigues

L'attention à la scolarité des enfants et des adolescents dans l'exil s'explique d'autant mieux qu'on a vu son importance en temps de paix, pour les filles comme pour les garçons. Le caractère très rural d'Entraigues pourrait apparaître comme un obstacle insurmontable. Cependant, les cousins

²³⁸ Léon Straus, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle 1940-1945*, Jérôme do Bentzinger Editeurs, 2010 14-15.

poursuivent vaille que vaille le cursus. Michelle Levy a conservé tous les sujets des épreuves des deux bacs qu'elle a ainsi passés à Châteauroux, successivement en juin 1941 et juin 1942. Gaston et André sont également inscrits, même si aucun des trois ne va en cours. Michelle passe le plus clair de ses journées à travailler, seule, dans la grande pièce de la maison, sans aucune aide de son père, semble-t-il, pourtant le seul de la famille qui, à cette génération, en auraient eu les compétences. Elle-même aide également ses cousins : « J'aidais les garçons pour leurs devoirs de maths ce qui fait que j'ai sauté une classe. » Elle effectue sa troisième par correspondance avec le lycée Molière à Paris. Ensuite, les trois cousins se rendent régulièrement dans la petite ville voisine de Valençay, où un professeur donne des cours aux élèves réfugiés. Le trajet en bicyclette dure une petite heure, sur une route fortement vallonnée. Dans les trois cas, ces efforts couronnés de diplômes, malgré la persécution dont ces jeunes gens font l'objet, leur permettent d'envisager, en pleine guerre, la poursuite d'études supérieures, à la rentrée 1942. Il est bien possible que Pierre, et surtout Denise Lévy, une fois réfugiés à Valençay, n'aient pas été étrangers à cette petite entreprise scolaire familiale: ils auraient pu être à l'initiative de ces cours collectifs particuliers, et Michelle se souvient s'être rendue à Châteauroux aux épreuves du baccalauréat en compagnie de sa mère, mais aussi de sa tante Denise, elle-même ancienne bachelière précoce.

La constance scolaire n'est cependant pas le lot de tous. Ainsi de Maud, la petite sœur de Michelle, qui passe beaucoup plus de temps que cette dernière, abimée dans l'étude, à collecter fromages de chèvres et autres denrées pour améliorer l'ordinaire et préparer des colis envoyés aux autres membres de la famille. Avec sa mère Alice, elle fait le tour des fermes du voisinage, à pied ou en vélo, sac au dos, parfois aussi en compagnie des cousins. En revanche, sa scolarisation marque franchement le pas. Un séjour à Bréviandes au lendemain de la guerre, auprès de cousins qui avaient peut-être été, eux aussi, et pour les mêmes raisons, sous-scolarisés, servira de « session de rattrapage » plus ou moins réussie. Quelques décennies plus tard, Maud se consacrera avec grand talent à la reliure d'art. Michelle met sur le compte de la personnalité de sa sœur ce hiatus entre leurs deux expériences, il est cependant possible que les parents aient été d'autant plus attentifs à la scolarisation de leurs enfants qu'elle était avancée et nécessitait des efforts particuliers dans un contexte rural où manquaient tout simplement les établissements du niveau atteint par leurs rejetons en temps de paix. Il est aussi possible que la poursuite des études ait été davantage possible chez les plus grands, personnellement très impliqués dans l'idée que les circonstances ne devaient en aucun cas leur « faire perdre du temps » dans l'acquisition de diplômes qu'ils se devaient d'obtenir. Travailler à distance était donc, pour eux, une façon de résister à l'humiliation de l'expulsion et de la discrimination, une manière d'occuper un temps désespérément long, une

manière enfin de conserver une forme de normalité qui était, dans ses familles et à cette génération, d'obtenir coûte que coûte son baccalauréat puis d'entreprendre des études supérieures.

Angoisses- arrestation des frères Nathan

Le travail scolaire est aussi le moyen, sans doute, de faire taire les angoisses. Michelle se rappelle d'avoir, toutes les nuits, cauchemardé à Entraigues, l'image des fours crématoires revenant sans cesse. Selon elle, cette hantise est bien antérieure à la libération et aux premières photographies prises dans les camps. Elle plonge ses racines dans les récits d'avant-guerre, à propos de Dachau et des autres camps de concentration déjà en activité. Il n'est pas évident non plus de savoir jusqu'à quel point Michelle et ses cousins étaient au courant, du fond de la campagne berrichonne, des arrestations qui commençaient à frapper des membres de la famille plus ou moins proches, avant d'atteindre Entraigues même. Ainsi de l'arrestation de Simone Mayer à Saint-Mihiel, en février 1941, alors que sa tante Germaine se trouve aussi à Entraigues, en compagnie de David, le père de son mari, Marcel, quant à lui prisonnier de guerre en Allemagne. De même, Michelle ne peut plus dire à quelle date elle a appris l'arrestation des cousins germains de sa mère, Marcel et André Nathan²³⁹. Tout comme Georges, le frère aîné d'Alice, la mère de Michelle Lévy, Marcel et André sont deux industriels parisiens prospères. Les deux sont nés à Nancy, le premier, Marcel, le 20 mars 1888, le second, André, le 15 janvier 1890. Les deux résident dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, lorsqu'ils sont arrêtés, **le 12 décembre 1941, lors de la rafle dite des notables**. Ils ont été victimes d'une mesure de représailles allemandes qui a touché 1000 personnes juives, essentiellement des citoyens français, appartenant pour la plupart à la grande bourgeoisie parisienne, à l'instar des Nathan²⁴⁰. Les deux frères passent plusieurs mois à Compiègne. Ils font partie du premier convoi qui part pour Auschwitz, le 27 mars 1942.

Pour Gaston également, l'arrestation des frères Nathan relève de l'histoire familiale, du côté de sa mère. En effet, Reine Lorrach, mère de Gaston, est donc la fille d'Arnold, dont il a déjà été plusieurs fois question, et de Brunette Nathan, décédée à l'orée de ses 60 ans en 1919. Brunette avait été cette jeune femme qui, avant de devenir la femme d'Arnold, avait d'abord épousé le frère de ce dernier, Léopold, décédé prématurément, l'année de la naissance de leur fils également prénommé Léopold. Elle est aussi la mère, rappelons-le, de Henri, le mari d'Alice, la sœur de Pierre Lévy, Henri et

²³⁹ Marcel et André sont les enfants du frère du grand-père de Michelle, Michel Nathan, mort avant sa naissance

²⁴⁰ pour une présentation de cette rafle et la publication de témoignages écrits par des survivants, cf. Saül Castro et alii, *Le camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, avant-propos de Serge Klarsfeld, Ed. Le Manuscrit – Fondation pour la mémoire de la Shoah, Paris 2007. Philippe Bernard en donne un excellent historique in Louis et Mariette Engelmann, *Sans toi je serais en route pour un grand voyage. Histoire d'un sauvetage, Compiègne-Drancy, 1941-1942*, présenté et commenté par Philippe Bernard, préface de Serge Klarsfeld, collection Témoignages de la Shoah, Le Manuscrit, Paris, 2016, p. 249-304.

Alice étant les parents d'André et de Francis. Autant dire que les trois cousins adolescents, Michelle, Gaston et André, ont pu être particulièrement frappés par cette nouvelle de l'arrestation des Nathan, de même que les frère et sœur plus jeunes, Maud et Francis. Au minimum, les adultes ont pu involontairement communiquer l'angoisse suscitée par ces mois d'attente, à distance, concernant le sort des deux hommes, et peut être aussi celui de Georges, également arrêté. Michelle se souvient en effet de sa grand-mère apprenant la libération de son fils Georges de Drancy, grâce au certificat de baptême de Belgique retrouvé par sa femme Rose. Georges, victime de gazages pendant la Première Guerre mondiale, serait sorti squelettique de Drancy. Quant à André Nathan, on dispose d'une lettre, datée du 28 mars 1942, c'est-à-dire du lendemain du départ du convoi qui a emporté les deux industriels. Elle émane du Dr Zeitschel, qui s'indigne de ce que « le juif André Nathan, gravement malade du cœur n°r 29-36, Block C5, Compiègne » ait pu faire partie du convoi, alors que les médecins allemands avaient auparavant fait le tri parmi les 1000 internés juifs initiaux, en libérant plus de la moitié pour ne garder, en principe, que ceux capables de travailler²⁴¹. On peut imaginer combien ces étapes ont pu occuper les esprits, jusqu'à l'annonce du départ du convoi, qui, malgré l'âge mûr des deux hommes, ne signifiait évidemment pas la fin de l'histoire aux yeux de leurs proches, sans doute persuadés qu'ils partaient pour un camp de travail à l'Est de l'Europe.

On peut toujours se rendre sur place, voir de ses propres yeux les paysages, sans doute passablement transformés, de la campagne environnant Entraigues, apprécier l'importance des progrès accomplis sur les vélos de naguère, qui permettent d'aborder avec plus de facilité les fortes pentes qui se succèdent sur la route entre le hameau et Valençay, il est donc en réalité impossible de saisir l'épaisseur de l'angoisse qui a pu habiter les esprits des trois cousins studieux.

A Lyon

Paradoxalement, leur cousin Claude, réfugié dans la grande ville de Lyon, connaît une trajectoire scolaire différente, cependant que le sort de ses parents, déportés trois ans et demi plus tard, achèvent de faire de l'Occupation une rupture pour lui décisive. En arrivant à Lyon en effet, les parents de Claude l'inscrivent dans une école d'agriculture, à Ecuilly. Selon Claude, il s'agit d'une décision prise par son père, qui trouva plus prudent de le placer un peu à l'écart plutôt que de le mettre au lycée. Claude est interne, et sort diplômé en 1943. La spécialisation lui convient suffisamment pour qu'il en ait fait par la suite son métier, mais l'abandon d'une scolarité en lycée général apparaît comme une rupture douloureuse qui marque par la suite toute sa vie adulte ainsi que ses rapports notamment vis-à-vis de ses cousins de Mulhouse, outre le fait que l'Occupation l'a rendu orphelin.

²⁴¹ CDJC, VI-183.

On ne sait ce qui a prévalu dans le choix fait par les parents de Claude de s'établir à Lyon, plutôt que de rejoindre Entraigues. Le choix, pour autant, n'a rien de farfelu. Lyon est la première grande ville placée immédiatement après la ligne de démarcation. Sans doute pour les parents de Claude représente-t-elle la promesse de reprendre une vie « normale », en recommençant à zéro une carrière de commerçant, alors que le petit village de l'Indre où se retrouve une partie de la fratrie Lévy n'offrait, on l'a vu, aucune possibilité de continuer à exercer sa profession ou de scolariser les enfants adolescents. Lucien et Jeanne utilisent donc leurs économies, probablement le fruit des ventes de la marchandise réalisées par Jeanne à Vagney ainsi que le pécule que Lucien a pu emporter de Mulhouse, pour remonter une affaire. En janvier 1941, Lucien et Jeanne quittent l'Avenue de Saxe où, à leur arrivée à Lyon, ils avaient résidé quelques temps, pour emménager non loin de là, au 117 de la rue Paul Bert : Lucien vient d'acheter à un certain Louis Gonnet son fonds de commerce²⁴². Le bazar Gonnet est spécialisé dans la papeterie, les journaux, et sans doute le commerce de tout un bric-à-brac. Selon leur fils Claude, l'objectif est de rendre inaperçu le potentiel du magasin. Les parents couchent dans l'arrière-boutique, l'appartement du premier étage sert d'entrepôt. La proximité du commissariat de police aurait été considérée comme un avantage par Lucien et Jeanne, qui ont su se mettre bien avec le commissaire, à qui Lucien livre les journaux à la première heure. Dans une ville gonflée par les réfugiés du Nord et de l'Est de la France, les Alsaciens ne sont pas rares. Jeanne Lévy se prend d'affection pour une jeune femme originaire d'Alsace et son bébé, dont le jeune père travaille pour les Lévy. Plus tard, le factotum rentrera dans la Milice et c'est probablement lui qui a vendu le couple en mars 1944.

La ville de Lyon est aussi un important lieu de passage des réfugiés qui fuient la persécution antisémite. Certains s'y installent, d'autres vont plus loin en zone sud ou partent à l'étranger. Les cafés et restaurants de la ville, voire les salles de vente comme on le verra avec Pierre Lévy, mais aussi des institutions communautaires, préexistantes ou se mettant en place à la faveur de cet afflux, permettent les rencontres et l'échange d'informations utiles, lorsqu'on est à la recherche en particulier d'un logement et d'un emploi, puis, de plus en plus, des meilleures parades à la persécution. Selon différentes données et estimations, tout au plus 6-7000 habitants de l'agglomération lyonnaise, sur une population totale de 700 000 personnes, pouvaient se définir comme juifs avant-guerre, dont environ 4 000 pour la seule ville de Lyon. Le Gauleiter Wagner aurait estimé à 22 000 les seuls juifs alsaciens réfugiés à Lyon à l'été 1940, selon un mode d'estimation qu'on ignore. Un an plus tard, en juillet 1941, la Préfecture du Rhône organise, en conformité avec la loi du 2 juin 1941, un premier recensement des personnes juives sur son territoire. Elle en dénombre

²⁴² AD Rhône, 4466 W6, registre de commerce de Lyon, 3 Q 29/287 23 bis, Registre enregistrements, enregistrement de la vente du bazar du 8 août 1947.

11 702, dont 7 313 de nationalité française et 4389 étrangers. Ils seraient 21 659 pour l'ensemble de la préfecture régionale de Lyon (soit, outre le département du Rhône, l'Ardèche, la Drôme, la Haute-Savoie, l'Isère, la Loire, la Savoie et les parties en deçà de la ligne de démarcation de l'Ain, du Jura et de la Saône-et-Loire). Malgré l'importance du refuge lyonnais, on dispose de peu de sources dans le fonds préfectoral conservé aux archives départementales pour appréhender la politique antisémite à Lyon, comme l'a récemment exposé Sylvie Altar dans sa thèse²⁴³. Au contraire d'autres situations régionales que nous examinerons plus loin, il est ainsi impossible de retrouver les noms de Lucien et Jeanne Lévy, ou de leur fils Claude, dans les archives préfectorales, alors même que ce dernier se souvient de sa carte d'identité portant l'estampille « Juif », qui montre bien que le couple et le fils se sont fait enregistrer comme tels. On verra que Claude ne prend une fausse identité qu'à la fin de l'année 1943, ses parents, apparemment, jamais. On pourrait arguer de la facilité à se fondre dans la grande ville, de la multiplicité aussi des réseaux d'entraide et des bonnes volontés, il n'en reste pas moins difficile à comprendre la situation des Lévy, enregistrés comme juifs et propriétaires officiels, à partir de janvier 1941, d'un commerce en centre-ville, qui ne sera pas soumis aux procédures d'aryanisation. Il est de même impossible, en l'état, de dire à quel point cette situation est atypique ou si elle reflète au fond le *modus vivendi* lyonnais, même si on sait par ailleurs, grâce aux travaux dirigés par Laurent Douzou, l'ampleur, mais aussi la confusion, qui caractérisent la politique de spoliation menée à Lyon²⁴⁴.

Loin des autres membres de la fratrie, les Lévy n'en continuent pas moins de communiquer avec eux, ainsi qu'avec les cousins suisses : Claude se souvient de Jean Spira, fils de René, de passage à Lyon, ainsi que du rôle d'intermédiaire joué par ses parents entre les représentants de Devanlay, « Doniau, Brunard, Mme Courtalon » et son oncle Pierre, une fois ce dernier réfugié à son tour dans l'Indre. De fait, de même qu'on a vu le rôle pivot joué par Pierre Lévy à l'été 1940 pour les cousins de Mulhouse qui le rejoignent au Pilat, de même Jeanne avait demandé, pour elle et son fils Claude, depuis les Vosges, un laissez-passer pour Troyes lorsque Lucien est arrêté à Mulhouse et expulsé vers le Jura, les trois se retrouvant par la suite. Il semble également que le bazar Gonnet ait pu compter sur de la marchandise Devanlay, stockée à Lyon. On ne connaît pas en revanche l'intensité des contacts entre

²⁴³ Sylvie Altar, « Etre juif à Lyon pendant la guerre, 1940-1944 », Isabelle von Bueltzingsloewen, Laurent Douzou, Jean-Dominique Durand, Hervé Joly et Jean Solchany (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, PUR, 2016, p. 283-305. Elle précise ainsi que seul un cahier de 737 noms aurait survécu aux opérations de recensement de juillet et octobre 1941. Sylvie Altar, *Etre Juif à Lyon et ses alentours, 1940-1944*, Paris, Editions Tirésias-Michel-Michel Reynaud, 2019.

²⁴⁴ Laurent Douzou, *Voler les Juifs. Lyon, 1940-1944*, Paris, Hachette-Littératures, 2002.

les deux frères lorsque Pierre Lévy se retrouva un temps dans la capitale rhodanienne, après son départ précipité de Troyes, à la fin de l'année 1941.

Ceux de Troyes

Face à la spoliation

Pierre Lévy a lui-même raconté dans ses mémoires sa « drôle de guerre » : mobilisé une première fois au cours de la crise des Sudètes de l'automne 1938, puis à nouveau en 1939, il est ensuite rappelé à son usine par le préfet de l'Aube, avec d'autres dirigeants d'entreprise, afin « d'intensifier les fabrications de guerre ». L'été 1939, « ma femme et mes enfants se trouvaient à Arcachon » (on se souvient que selon sa nièce Michelle ces vacances s'étaient déroulées à Hendaye, la villégiature estivale de Pierre Lévy se déroulant apparemment d'une année sur l'autre, sur les plages de la côte atlantique, que ce soit le pays basque ou plus au nord vers le Pilat ou Arcachon). Au printemps 1940, « un mois avant la Débâcle », suivant cette fois « une note secrète de l'Intendant militaire de la région », il fait charger une vingtaine de wagons de métiers à tisser les plus récents et autres marchandises de Devanlay. Un bombardement italien en anéantit une partie en cours de route mais la matière première, du coton, de la laine et de la rayonne, parvient à Bordeaux. Ce sera, selon lui, la base du redémarrage de l'usine après la libération. REF

Sur un mode plutôt humoristique, Pierre Lévy évoque ensuite les démarches qu'il entreprend pour sauver l'entreprise Devanlay de l'aryanisation. « Nos associés suisses ont permis que nous obtenions un administrateur neutre. Le groupe Devanlay, Recoing était quelque peu protégé par l'Ambassade suisse en France. Je me rendais souvent à l'ambassade rue de Grenelle pour rencontrer Mr Torrente et son conseiller Naville.

Le chef de la diplomatie suisse était un homme courtois et efficace. On nous offrait du nescafé pour agrémenter les conversations. »²⁴⁵

Il rapporte aussi comment il dut, une fois de plus, s'occuper des affaires du beau-père, pour éviter que le magasin de la rue Emile Zola ne tombe en de mauvaises mains à l'heure des spoliations. On reviendra en détail, dans un chapitre ultérieur sur le sort de ces biens sous l'Occupation.

²⁴⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit.*, p. 71

A un point du temps encore imprécis, Pierre Lévy a par ailleurs mis femme et enfants « à l'abri ». Certains sont à Paris, sous la protection des Vidal, Robert et Brigitte, qui n'auraient jamais été enregistrés comme juifs sous l'Occupation. Il est possible cependant que ce « refuge » parisien date seulement du départ précipité de Pierre Lévy en décembre 1941. A cette date, Denise est encore à Troyes, elle s'y trouve encore quand son mari et son père, Félix Lièvre, réussissent à passer la ligne de démarcation.²⁴⁶

Un collectionneur

Pour différentes raisons, Pierre Lévy a lui-même continué à se rendre à Paris, y compris pour continuer sa collection de tableaux encore toute récente, comme l'atteste une facture datée du 3 mai 1941 émanant de la galerie Zak. Elle porte sur la vente d'un tableau de Cézanne, « Paysage d'Aix », provenant de la collection A. Vollard et catalogué dans l'ouvrage de Venturi sous le n°33, que Pierre Lévy aurait acquis pour la somme de 120 000 francs²⁴⁷. Dans *Des artistes et un collectionneur*, Pierre Lévy a raconté cet achat exceptionnel : « J'avais ce jour-là comme une espèce de fièvre en emportant sous mon bras cette petite toile qui tient toujours une grande place dans mon cœur. »²⁴⁸

Le problème tient au fait que Pierre Lévy situe cet achat « un jour de 1939 ». On ne sait donc trop quoi penser des autres éléments du récit : la présence à ses côtés de Denise et de Martinot, ravi de l'achat de son élève, ou même la remarque de Madame Zak, qui aurait expliqué que la toile était pour connaisseur et d'un prix élevé. Le plus probable est que seule la date est erronée, permettant au narrateur, consciemment ou non, de rapporter un aspect joyeux de sa vie au début de l'Occupation, une forme de normalité difficile à faire passer à son lecteur des années 1970, à savoir un Pierre Lévy obsédé de peinture en pleine défaite. Car du coup, de quand dater les lignes suivantes, puisque, dans le récit de l'industriel, l'achat du Cézanne est suivi d'une frénésie de savoir ? de 1939 ou de ces mois d'occupation, alors qu'il est encore à Troyes et circule en zone occupée ? « Mon premier travail, dès la semaine suivante, fut de chercher dans les librairies de Paris les deux volumes du Venturi, et là, j'ai découvert tout un monde nouveau pour moi. Pendant quinze jours, j'ai bouquiné, étudié ». Pierre Lévy a aussi précisé que la galeriste J. Zak avait été déportée, sans rien dire de plus, et sans resituer, et pour cause, sa fréquentation de la galerie par rapport à l'événement. La galerie avait ouvert ses portes à la fin de 1927, rue de l'Abbaye à Saint Germain des Prés. Veuve, ayant remplacé son prénom polonais Jadwiga par celui d'Hedwige, l'artiste donne à sa galerie un profil moderniste et ne rechigna pas à racheter des œuvres provenant des collections allemandes et

²⁴⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit.*, p. 75.

²⁴⁷ Le certificat est reproduit dans le catalogue de la vente aux enchères Lévy qui eut lieu à Troyes en 2007.

²⁴⁸ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, 1976, p. 8.

relevant de « l'art dégénéré » proscrit par les nazis, à la différence d'un Paul Rosenberg faisant campagne pour que les dirigeants nazis ne retirent pas un centime de leur politique de recyclage sur le marché international de l'art des œuvres interdites dans le Reich. Cependant, la présence des Allemands à Paris à partir de juin 1940 est synonyme pour les galeries d'art détenues par des personnes ciblées par la politique antisémite d'abord de pillage et d'occupation des locaux, puis de spoliation en bonne et due forme, organisée par Vichy. Les fonds de deux galeries voisines, celle de Hedwige Zak et celle des Perls, furent exploités par la Société Engrand-Lefranc, mais il faudrait préciser à partir de quelle date. La facture remise à Pierre Lévy, sur papier à en-tête de la galerie et portant la signature manuscrite de J. Zak, indiquerait qu'Hedwige est toujours en activité. Entre avril 1941 et mars 1942, elle aurait vendu, peut-être par l'intermédiaire de Vladimir Raykis, juif russe et cousin éloigné, ancien gérant de la galerie agissant pour le compte de sa patronne, une douzaine de tableaux signés Pissarro, Corot, Marie Laurencin, Courbet etc. à un marchand parisien.²⁴⁹ En 1942, la galeriste et son fils seraient passés en zone sud, à Nice, à l'aide peut-être de Raykis, qui apporta son aide à plusieurs artistes, dont Léo Weissberg. Arrêtés à Nice, Hedwige et son fils Jean ont été déportés par le convoi 62²⁵⁰. Une vingtaine d'œuvres de la collection Zak avaient été expédiées à Nice et les œuvres appartenant à Hedwige furent entreposées dans un coffre loué par la Galerie Chaleyssin au Crédit Commercial de France rue Gubernais à Nice, Maurice Lafaille, décorateur vendeur de la galerie Chaleynis protégeant d'autres collections : celles de Georges Schick, René Gimpel, Max Kaganovitch et Vladimir Raykis. Mises en sûreté en octobre 1943, elles furent transférées au Jeu de Paume quand les coffres furent vidés en avril 1944 à l'aide de Lefranc, qui avait repris la galerie Zak et Perls. Triés par Walter Borchers pour l'Einsatzstab de Rosenberg, 18 objets appartenant à Hedwige Zak furent marqués par la lettre Z, dont la moitié seront retrouvés après-guerre. Après la guerre, Vladimir Raykis obtint du frère d'Hedwige les pleins pouvoirs pour régler la succession de cette dernière et récupérer ses biens spoliés. Hedwige et Jean morts à Auschwitz, la galerie Zak rouvrit en janvier 1946 au 13 rue de l'Abbaye, dirigée par Raykis jusqu'à sa mort en 1965.

On ne sait jusqu'à quel point Pierre Lévy, à l'époque, fut au courant des tribulations de la galeriste Hedwige Zak jusqu'à son arrestation. On verra plus loin que, une fois lui-même passé en zone Sud, il continuera un temps à fréquenter les salles de vente et à acquérir des pièces décisives de sa collection.

²⁴⁹ Marc Masurovsky, « La Galerie Zak, 1926-1945 », *Archives Juives*, n° 50/1, 1^{er} semestre 2017, p. 75-84. L'auteur de l'article suppose d'emblée que cette vente est clandestine, correspondant à l'écoulement d'une réserve qui aurait échappé à la spoliation, sans indiquer de date précise quant à l'aryanisation de la galerie. Il n'a d'ailleurs pas consulté les archives françaises de la spoliation.

²⁵⁰ Jean Zak est probablement mort à Monowitz, selon les archives d'ITS. *Ibid*, p. 81.

Fuir

De manière générale, Pierre Lévy ne s'étend pas outre mesure sur ces 18 premiers mois de l'Occupation passés à Troyes et relate en revanche avec verve un entretien décisif qui a lieu, à la suite d'un appel téléphonique pressant, un matin de décembre 1941 à la chambre de commerce de Troyes, où s'est installé le responsable de l'économie allemande pour l'Est de la France, un certain Max Yven. « Nous nous trouvions dans l'ancien bureau du Président de notre Chambre de Commerce, au mur trônait un grand portrait d'Hitler, le bras tendu. ». Pour autant, cet homme à l'allure stricte, digne héritier du Kaiserreich (« L'homme était grand, distingué. Les hobereaux de la Prusse orientale devaient lui ressembler »), portant un uniforme bleu marine bien coupé sur lequel se détache la croix de guerre première classe, lui parle avec amitié, d'abord en français, dénigre la campagne de Russie déclenchée par « notre génial Führer » dont il est certain qu'elle mènera à la défaite. On en vient à l'objet central de cette convocation matinale : « Yven m'expliqua que la persécution des Juifs allait redoubler et que je risquais ma vie en restant à Troyes. Moi-même, ajouta-t-il je ne peux rien faire contre la Gestapo qui dépend directement d'Himmler cet homme n'est pas recommandable ! ». La conversation se poursuit en allemand, le Kapitän Lieutenant m'offrit un gros cigare. A cette heure matinale, je n'avais aucune envie de fumer, surtout quand on parlait de Gestapo... « Si, si, Herr Lévy, insista-t-il allumez-le, j'ai des choses importantes à vous dire, il faut que vous soyez très décontracté. J'ai appris par Mr Hermann (Directeur technique de nos entreprises industrielles) que vous aviez des parents en Suisse : à votre place je m'y rendrais avec toute la famille. Pour le moment les femmes et les enfants juifs ne risquent rien, mais vous, Herr Lévy, vous n'avez pas le droit d'ignorer ce qui peut vous arriver d'un moment à l'autre et de jouer avec votre existence. »

Je le remerciai, ajoutant que j'allais réfléchir.

Rallumez votre cigare dit-il, vous ne m'avez pas compris, je vous conseille de quitter la ville cette nuit-même. Le risque que vous courez est immense »

Je le remerciai derechef pour ces conseils. » ²⁵¹

Au tournant des années 1970-1980, le lecteur de Pierre Lévy pouvait s'imaginer sans peine un officier allemand loyal aux allures de Curd Jürgens instillant un peu d'humanité à la figure habituelle de l'occupant, réputé implacable quand il n'était pas franchement sadique. Il aurait surtout fallu saisir combien le cigare partagé et cette conversation qui tourne à l'allemand incarne des relations de familiarité au long cours entre les deux hommes que le récit de cette matinée décisive ne fait que

²⁵¹ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...*, op. cit., p. 72-73.

suggérer. François, fils de Pierre, sait très bien que, une nouvelle fois, l'industriel alsacien avait facilement lié avec un de ces anciens Allemands du Kaiserreich, « ils parlaient musique, littérature », et ce n'était donc probablement pas le premier cigare qu'ils fumaient ensemble. L'aisance manifeste de Pierre Lévy lorsqu'il se trouvait en compagnie d'Allemands n'avait pas manqué de susciter des commentaires désobligeants, généralement de la part d'habitants de Troyes qui n'avaient, quant à eux, rien à faire de particulier pour protéger leurs biens, ni surtout pour sauver leur peau et celle de leur famille.

De même, l'épisode suivant, déjà signalé dans un chapitre antérieur, le passage de la ligne de démarcation qui a lieu quelques jours plus tard à l'aube, possède d'indéniables qualités cinématographiques. Pierre Lévy est habillé en vêtement de pêcheur, la canne à la main, mais paré d'un « chapeau noir de chez Gélot », chapelier élégant de la place Vendôme, accessoire un peu trop ostensible quand on défie la vigilance des sentinelles chargés de garder le pont franchissant la Saône, tandis que son beau-père Felix reste couché au fond de la barque. Les deux hommes avaient bien quitté Troyes la nuit même qui avait suivie l'entrevue avec Ivens, dans une voiture qui les avait conduits jusqu'à Chalons-sur-Saône, où ils avaient été chaleureusement accueillis par « nos amis Laubier », qui sont aussi leurs clients, ce qui confirme l'importance du réseau professionnel dans l'improvisation du sauvetage, au moins dans le cas de la fratrie Lévy. Laubier a aussi organisé ce passage à haut risque de la Saône, en graissant sans doute la patte des sentinelles.

Souglignant de lui-même », le caractère insouciant de l'auteur », Pierre Lévy n'en place pas moins, en incise et, comme à son habitude, sans s'y attarder, une information qui avait encore, très certainement, une profonde résonnance pour lui plusieurs décennies après les faits : Yvens avait vu juste, les rafles n'avaient pas tardé. Le notaire de la famille, Jean Schwed, dont on se souvient qu'il fréquentait déjà le salon des Lièvre avant même l'entrée en scène de Pierre Lévy dans la bonne ville de Troyes, en fut, entre autres, la victime. « On le trouva mort dans sa cellule, à Troyes même. Il s'était pendu ». De fait, Jean Schwed avait été arrêté le 26 février 1942.²⁵² Son arrestation par la Feldgendarmerie allemande s'inscrit dans une politique des otages qui frappe la région et qui est peut-être un écho, selon l'hypothèse d'Anne-Claire Kulig, à la rafle des notables perpétrée le 12 décembre 1941 à Paris. Conduit aux Hauts-Clos, Jean Schwed est découvert mort dans sa cellule le 28 février au petit matin. Les autorités concluent à un suicide qui a été largement contesté par ceux qui

²⁵² Anne-Claire Kulig, « La spoliation des Juifs en France occupée. La mise en œuvre de l'Opération Meuble » dans le département de l'Aube », *Archives Juives*, 2011/2, vol. 44, p. 121-133 et Anne-Marie Kulig, « La Communauté juive de l'Aube des années 1930 à la fin des années 1940, 2 vol., Université de Reims, sous la direction de Catherine Nicault, septembre 2009, p. 344-349.

le connaissaient. La rumeur en revanche affirme qu'il aurait été battu à mort par la Gestapo. Alors que la Préfecture a dépêché Anatole Ratkowsky, l'ancien prisonnier de guerre embauché par Hilaire comme interprète, auprès de la Geheime Feldpolizei, des connaissances du notaire se pressent dans les bureaux du cabinet du Préfet pour mettre au point une stratégie, et partir en délégation à Paris exiger la libération du notable, toutes ces démarches s'avérant vaines.

Le long chemin vers Valençay

Quant à Pierre Lévy et son beau-père, leur périple s'était poursuivi, les deux hommes faisant route pour Lyon et s'établissant, au moins dans un premier temps, à l'Hôtel de Bordeaux.

De fait, Lyon apparaît comme une étape naturelle. La ville est bondée, « envahie par les réfugiés, surtout alsaciens-lorrains ». Pierre Lévy ne parle pas de son frère mais semble faire comme la plupart des nouveaux-venus : bien que cafés et hôtels soient pleins à craquer, il a la chance de trouver, avec son beau-père, de quoi se loger à l'Hôtel de Bordeaux. « Je visitais souvent le musée Saint-Pierre, mais là comme à l'hôtel pas le moindre chauffage. Tout était réservé au marché noir et les nantis ne se privaient de rien ;;; les voyageurs couchaient dans les corridors où n'importe où ». ²⁵³ Sans échapper, apparemment, aux conditions rudimentaires dans lesquelles se retrouvent plongés la plupart des réfugiés, Pierre Lévy ne se laisse pas pour autant abattre. Dès cet instant, et apparemment pendant tout le reste de son exil forcé, il continue de se préoccuper d'art, non seulement comme simple visiteur de musée, mais aussi comme acheteur. Ainsi, c'est apparemment à cette étape du parcours qu'il fait connaissance avec le marchand Max Kaganovich, lui aussi en transit dans la capitale rhodanienne avant de rejoindre la Suisse.

Au printemps 1942, Pierre Lévy retrouve les siens, à Châteauroux : « Ma femme traversa la ligne de démarcation dans le coffre d'une voiture, les enfants en train, sous un nom d'emprunt. François, encore bébé, fit le voyage de Paris à Châteauroux avec d'autres enfants dans un convoi organisé par la Croix Rouge française. Quelques heures de séparation avec sa mère avaient suffi à rendre notre François neurasthénique. Sur le quai de la gare de Châteauroux, lorsqu'on nous le passa par la fenêtre du wagon et que sa mère l'eut pris dans ses bras, il ne cessait de répéter : « Elle est là maman... ». Les familles qui se retrouvaient sur ce quai de Châteauroux pleuraient ; d'autres attendaient leurs enfants avec angoisse. Il régnait une atmosphère de panique ».

²⁵³ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...*, op. cit., p. 75.

Peut-être exprimée de manière différente, l'angoisse n'a pas dû être moindre pour les trois autres enfants du couple, les aînés Jean et Martine respectivement âgés à l'époque de 12 et 10 ans, et leur petite sœur Annie, 6 ans. La famille cependant se réunit à encore plus grande échelle : Châteauroux est à une vingtaine de kilomètres d'Entraigues et c'est sans doute la raison pour laquelle le rendez-vous a été organisé dans cette localité, à quelques dizaines de kilomètres de la ligne de démarcation. Pierre Lévy et les siens passent ainsi la nuit même au village, chez Robert. Châteauroux est aussi située à une quarantaine de kilomètres Valençay, « charmante petite ville de l'Indre aux confins de la Touraine et du Berry », le véritable point de chute prévue par l'industriel. Ils y sont dès le lendemain. Dans le château Renaissance construit sur les hauteurs dominant le Nahon, les conservateurs du Louvre ont mis à l'abri une partie des collections du musée. Pierre Lévy est déjà suffisamment introduit dans le monde de l'art pour côtoyer Carle Dreyfus et son assistant Gérald Van der Kemp et leur confier la garde de sa propre collection privée. S'il ne loge pas, comme eux, dans la propriété toujours aux mains des descendants de Talleyrand, il y est souvent, cependant que le nouveau lieu de résidence de la famille, l'hôtel d'Espagne, « une de ces belles hostelleries caractéristiques du Berry » est sans doute l'adresse la plus huppée de la ville, accueillant, outre les Lévy, l'élite des réfugiés qui, comme dans tout le département, sont arrivés en masse, dès le début de la guerre pour les Alsaciens-Lorrains, en juin 40 c'est-à-dire au moment de l'exode pour les autres. Une partie des réfugiés est certes repartie avec l'armistice, mais Valençay reste bien un refuge, et qui plus est « un centre artistique », grâce à la présence des conservateurs du Louvre, ceux qui y résident comme ceux de passage « pour des concertations, des inventaires, des restaurations », ainsi de Fontaine, Charbonneaux, Jean Adhémar, grâce aussi à la présence des artistes eux-mêmes. Les Lévy font en particulier connaissance du sculpteur hongrois Joseph Csaky : « Il taillait la pierre dans un hangar vis-à-vis d'une petite maison qu'il habitait avec sa fille Renée, en dehors de la petite ville. Il a réalisé un buste de mon fils Jean, un autre de ma fille Annie, dans la pierre très dure de la vallée du Rhône. ;il m'a fait cadeau pendant la guerre de plusieurs dessins à la plume, dont l'exécution est très proche du Picasso le plus classique. »²⁵⁴

[Continuer la collection – la vente Dorville et la rencontre avec Matisse](#)

Il apparaît bien qu'au cours de cette année 1942, et peut être encore en 1943, Pierre Lévy continue sa collection. A la fin du mois de juin 1942, il fait la connaissance de Matisse à Nice, dans des circonstances qu'il a lui-même raconté : « Ma rencontre avec Matisse se situe à Nice en 1942. J'étais venu pour une vente. Si mes souvenirs sont exacts, il s'agissait du Cabinet d'un amateur (Dorville). Dans cette collection se trouvaient des dessins, des lavis et des aquarelles de Constantin Guys.

²⁵⁴ Pierre Lévy, Des artistes et un collectionneur, p. 165.

Il y avait de nombreuses ventes... Dans l'une d'elles, on proposait un portrait de Toulouse-Lautrec, sur fond jaune, un homme portant un chapeau de paille. J'étais très emballé et je me proposais bien de l'acquérir.

La veille de la vente, je prenais l'apéritif sur la Promenade des Anglais, avec des amis parmi lesquels se trouvait René Huygue, l'actuel Président du Conseil artistique de la Réunion des Musées Nationaux et membre de l'Académie française. Je n'ai pas eu à regretter mes relations avec ce savant historien d'art et homme de lettres.

Parlant de Toulouse-Lautrec, je dis à Huygue que la toile m'intéressait. « Vous avez tort, ce tableau déprécierait votre collection. J'ai entendu dire que vous avez des Bonnard, des Derain, plusieurs toiles fauves et que vous cherchiez des La Fresnaye qui sont très difficiles à dénicher ! »

Cette affaire de Lautrec troublait mon sommeil... Le lendemain, je m'abstins de pousser le tableau mais, après coup, je demandai à René Huygue : « Pourquoi m'avez-vous déconseillé l'achat de ce tableau ? Vous semblait-il faux ? » Et Huygue de me répondre : « Peut-être pas ! mais le chapeau ne tient pas sur la tête du bonhomme... Admettons simplement que c'est un mauvais Lautrec. »

Je n'avais pas à avoir de regret. René Huygue avait vu juste. Il m'avait évité une erreur. Le tableau fut en fait vendu très cher alors qu'il n'était vraiment pas bon.

Tout le monde des arts de la zone libre s'était donné rendez-vous à Nice et je n'avais, alors, qu'un souhait : faire la connaissance d'Henri Matisse. J'avais acheté, quelques mois auparavant à Aix-en-Provence, une petite toile de cet artiste qui représentait un paysage de Corse, très fin et bien émouvant. L'occasion ne m'était-elle pas offerte de faire sa connaissance ?

Sur un coup de téléphone à l'hôtel Régina à Cimiez où il avait son appartement, j'obtins de Matisse un rendez-vous pour le lendemain matin. Je m'y rendis avec la petite toile sous le bras. Matisse était couché ; comme je m'approchais de son lit, il m'arracha littéralement le tableau des mains. Il était ravi de voir cette œuvre qui lui rappelait sa jeunesse et ses débuts. »²⁵⁵

Il serait imprudent de se fier totalement à la chronologie proposée par Pierre Lévy, il est en néanmoins certain que la vente qui réunissait à la terrasse des cafés niçois le meilleur du monde de l'art en zone Sud eut lieu du 24 au 27 juin 1942, à l'Hôtel Savoye. Il s'agissait de disperser la collection de Me Armand Dorville, ancien avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui comptait donc de nombreuses pièces exceptionnelles et des œuvres apparemment moins heureuses. La vente eut lieu sous les

²⁵⁵ Pierre Lévy, *Des artistes...op.cit.*, p. 92-93.

auspices de l'expert Eugène Martini, du commissaire-priseur niçois Jean-Joseph Terris assisté de son confrère lyonnais Maurice Bussillot²⁵⁶.

Prévenu sur le Lautrec, Pierre Lévy se rabattit d'ailleurs sur *Le Prédicateur*, de Constantin Guys. Plus précisément, l'examen du procès verbal de la vente²⁵⁷, qui s'étendit sur quatre après-midi, entre le 24 et le 27 juin 1942, nous indique que le dessin au lavis et à la plume de Constantin Guys « Le Prédicateur » a été adjugé à un certain Monsieur Caubarrère pour 4 500 francs. Comme on le verra plus loin, Albert Caubarrère, industriel au grand cœur, a joué un rôle essentiel dans l'aryanisation fictive de Devanlay, Pierre Lévy le remerciant dans ses mémoires. Peut-être Caubarrère assista-t-il lui aussi à la vente, achetant en ce 26 juin 1942, pour son ami Pierre Lévy, un dessin qui lui plaisait, peut-être Pierre Lévy utilisa-t-il l'identité d'Albert Caubarrère. On note également d'autres acquisitions au nom de Caubarrère : un dessin de Degas, « Etude de Jockey mort », à un prix dix fois plus élevé que le Guys (43 000 francs)²⁵⁸, une aquarelle gouachée de Jean-Louis Forain, « L'Anglais au promenoir », acquise 26 000 francs²⁵⁹.

Si véritablement Pierre Lévy a utilisé Caubarrère comme prête-nom, tout le monde n'avait pas ses pudeurs, notamment des personnalités juives fortunées comme le marchand d'art René Gimpel, qui cotoye donc Pierre Lévy au cours de ces après-midi fiévreuses dans le Hall du Savoy, se voyant adjugé le 25 juin un pastel de Degas, « Au conseil de guerre », pour 200 000 francs²⁶⁰, un dessin au lavis et à la plume de Constantin Guys « Le landeau avancé » pour 7 000 francs²⁶¹. Alors qu'il mourra en déportation, il peut se croire relativement à l'abri, tout comme Pierre Lévy, après son départ de la zone Nord, et il donne pour adresse le 61 Bd de l'Observatoire à Monte-Carlo²⁶².

²⁵⁶ Sur les circonstances de cette vente, cf. Emmanuelle Polack, *Le marché de l'art sous l'Occupation, 1940-1944*, Tallandier, Paris, 2019.

²⁵⁷ AD Alpes Maritimes, 185 J 101

²⁵⁸ N° 265, Vente du 25 juin 1942

²⁵⁹ N° 139 vente du 26 juin 1942. L'œuvre a été présentée en 2015 à l'exposition du musée d'Orsay consacrée aux images de la prostitution. Cf *Splendeurs et misères. Images de la prostitution, 1850-1910*, DL 2015

²⁶⁰ N° 262 vente du 25 juin 1942

²⁶¹ N° 101, vente du 26 juin 1942

²⁶² Arrêté puis relâché à la fin 1942, René Gimpel est à nouveau arrêté et déporté depuis Compiègne par le convoi du 15 juillet 1944 vers le camp de Neuengamme. Ce récit de la vente Dorville, comme l'ensemble de ce manuscrit consacré à Pierre Lévy a été rédigé avant le jugement de la Cour d'Appel de Paris du 30 septembre 2020 concernant la restitution aux héritiers de René Gimpel de tableaux de Derain appartenant au Musée Denise et Pierre Lévy de Troyes. Malgré ma fémende auprès de la conservatrice, je n'ai pas eu accès aux registres d'acquisition de la collection Pierre Lévy. La vente Dorville documente simplement que René

Parmi les particuliers qui se distinguent par des adjudications répétées tout en étant, eux aussi, dans la ligne de mire de la traque antisémite, on aperçoit également un monsieur Lattès de Nice, qui s'est porté acquéreur le 25 juin de deux aquarelles de Crafty²⁶³, « La diligence » et « La rencontre », pour 3200 francs²⁶⁴, d'une toile de l'Ecole Française, « Le Réveil de la chambre commune » pour 1250 francs²⁶⁵, d'une terre cuite originale de Charpentier, « Thérèse » pour 1 200 francs²⁶⁶. Il revient et repart encore le 27 juin nouvellement propriétaire d'aquarelles et de huit « lithographies romantiques » pour une valeur d'environ 7 000 francs.

Les sommes consacrées par l'écrivain et diplomate Alfred Fabre-Luce, qui a donné son adresse parisienne, le 56 avenue Foch, sont bien plus conséquentes : 40 000 francs pour un dessin à plume et lavis de Guys, « Dans la loge »²⁶⁷, 23 000 francs pour une œuvre du même, intitulée « Elegante en toilette de soirée »²⁶⁸, 52 000 francs encore pour une « Elégante de profil »²⁶⁹.

Quant à René Huigue, chef du département des peintures du Louvre, mais aussi Maurice Lehmann, directeur du Châtelet, on peut se demander dans quelle mesure les œuvres acquises l'étaient à titre professionnel, lesquelles relevaient d'une décision privée, ainsi de cette « Scène de maison close » de Constantin Guys adjugée à Lehmann pour la belle somme de 170 000 francs²⁷⁰.

La vente Dorville, comme bien d'autres sous l'Occupation, réunissait, autour de la mise aux enchères d'une fortune spoliée, des acheteurs dans des situations très diverses : ciblés par la traque antisémite, même s'ils pouvaient peut-être se croire à l'abri dans cette ville encore sous occupation italienne, admirateurs du Maréchal, indignés ou indifférents, mais réunis par des goûts artistiques au demeurant, ici, parfaitement sans danger. On retrouvera cette configuration, à laquelle manquent, bien entendu, ceux qui moururent en déportation, dans notre reconstitution des activités de la Galerie Charpentier après-guerre, qui oeuvrait d'ailleurs déjà sous l'Occupation.

Pour l'heure, à la fin du procès verbal, mention est faite de l'administrateur provisoire de la succession Dorville, Amédée Croze, demeurant 8 rue Cafarelli à Nice, et « agissant en vertu d'un arrêté

Gimpel, mais aussi d'autres acheteurs juifs, avaient pris part à cette vente qui était elle-même le fruit d'une mesure de spoliation.

²⁶³ Une présentation du dessinateur et illustrateur du monde hippique Victor Géroze dit Crafty (1840-1906) ici : <http://www.galerie-leserbon.fr/crafty-abriolet-attelage/>

²⁶⁴ N° 260, vente du 25 juin 1942

²⁶⁵ N°288, vente du 25 juin 1942

²⁶⁶ N°438 vente du 25 juin 1942

²⁶⁷ N°59 vente du 26 juin 1942

²⁶⁸ N° 106 vente du 26 juin 1942

²⁶⁹ N° 133 vente du 26 juin 1944

²⁷⁰ N° 134, vente du 26 juin 1942

ministériel du 24 juin 1942 de Monsieur le Commissaire Général aux Questions Juives ». Il vient s'enquérir officiellement du montant de la vente : 8 millions 147 630 francs.²⁷¹

Quant à l'acquisition du paysage corse de Matisse, elle avait eu lieu, nous précise Olivier le Bihan, l'ancien conservateur en chef du Musée d'art moderne de Troyes, au Prieuré d'Aix-en-Provence le 25 février de la même année, à l'occasion de la seconde vente après décès de la collection du grand amateur aixois Emmanuel Belval. Pierre Lévy aurait emporté cette petite toile, qui appartient à une série peinte lors du voyage de noces du peintre dans les premiers mois de 1898, pour 100 000 francs.²⁷²

Alors que les premiers convois pour Auschwitz s'ébranlent de la zone occupée et que se préparent les grandes rafles lancées à partir de l'été 1942 -mais qu'en savaient Pierre Lévy et ses interlocuteurs préoccupés de la valeur d'un Toulouse-Lautrec-, l'industriel et l'artiste, désormais très affaibli, ont des conversations qui marqueront à vie Pierre Lévy. Matisse remarque son fameux accent et ils en viennent rapidement à parler de leur ami commun Marinot. Gagné par la sympathie, Matisse invite Pierre Lévy à revenir le lendemain. Celui-ci aura alors la très grande chance de voir l'artiste à l'oeuvre : « Dans l'atelier, je trouvai le Maître : il travaillait. « Ne bougez-pas, restez là. Je vais terminer cette nature morte. » J'ai eu le privilège de voir Matisse dessiner, sous mes yeux, un panier de fruits avec un tapis comme fond. J'avais surtout remarqué le beau papier qu'il utilisait, la fraîcheur et la beauté des fruits et les tâches d'encre sur ses doigts.

L'atelier donnait sur Nice ; c'était un intérieur raffiné qui m'enchantait, avec une volière, des oiseaux exotiques, des fleurs, des plantes grasses, des tapis très clairs. ;;;j'ai pu acquérir, par la suite, un de ses autoportraits, à l'encre de Chine, qui est vraiment d'une ressemblance criante pour qui a conservé le souvenir d'Henri Matisse de cette époque. »²⁷³

²⁷¹ Archives départementales des Alpes Maritimes, 185J101

²⁷² Collection Belval. Deuxième vente. Tableaux, dessins, aquarelles, pastels, gouaches des XVII-XVIII-XIXe siècles et d'Art contemporain, Aix en Provence 24 et 25 février 1942, n° 20, cité in Olivier Le Bihan, « Les Matisse de la Collection Lévy », *Tisser Matisse, musée d'art moderne de la ville de Troyes*, Editions Snoeck, 2014, p. 131-149.

²⁷³ Pierre Lévy, *Des artistes...op.cit.*, p. 94-95.

Georges Hilaire, premier préfet de l'Aube sous l'Occupation

On voit donc que Pierre Lévy n'avait pas suivi à la lettre le conseil de Max Yvens : il avait bien quitté immédiatement la ville de Troyes, mais il ne semble pas avoir envisagé de se diriger vers la Suisse, ni en cette fin décembre 1941 ni plus tard sous l'Occupation, sans qu'il en donne la moindre explication, de même qu'il est impossible de dire pourquoi, parmi ceux de Mulhouse, nul ne franchit la frontière en 1940, pas même Léopold Lorrach.

Un autre oubli d'importance doit être signalé dans cette reconstitution, esquissée à grands traits par l'industriel. Ce n'est en effet que dans *Des artistes et un collectionneur* et non dans son récit plus autobiographique que Pierre Lévy évoque, de manière cryptée, le premier préfet de l'Aube nommé par Vichy, Georges Hilaire, en faveur duquel, pourtant, il avait déposé à la fin de l'année 1945, insistant sur son rôle fondamental dans sa survie et celle d'autres habitants juifs de Troyes. Les dépositions de la fin 1945 et du début de l'année 1946, celles de Pierre Lévy et d'autres habitants de Troyes, qui comprennent aussi d'anciens agents de la préfecture, permettent de discerner un jeu de relations et le fonctionnement d'une préfecture en charge d'appliquer la politique de Vichy tout en composant avec l'occupant. Il faut avoir à l'esprit le fait que ces témoignages s'inscrivent dans le contexte politique et judiciaire extrêmement tendu de la Libération. On n'en tentera pas moins d'y retrouver de quoi reconstituer la trame des événements.

A notre connaissance, Pierre Lévy n'évoque donc qu'une seule fois dans ses écrits la personne de Georges Hilaire en tant que préfet, sans donner son nom, et qui plus est dans une note de bas de page : il y décrypte en partie un passage de la lettre que le peintre André Derain lui écrit le 16 décembre 1945 : « Pour notre ami je le crois très embêté de l'incident et je pense qu'il est mieux que tout s'arrange comme si rien n'était je lui ai promis d'intervenir dans ce sens naturellement faites comme vous l'entendez »²⁷⁴.

Pierre Lévy se garde bien de véritablement éclaircir les propos de Derain, mais présente leur « ami » commun comme suit : « Mr X, préfet à Troyes en 1941, devenu par la suite Ministre de l'Intérieur et de la Culture sous le cabinet Laval (1942-1943). X avait été condamné à mort après la Libération et était resté en Suisse. Il était sans ressource et je l'ai aidé. Je me suis donné beaucoup de mal pour obtenir qu'il puisse revenir en France, l'ayant toujours considéré comme un honnête homme, même s'il devait sa carrière à Pierre Laval auquel il n'avait pas eu le courage de résister. Pour moi il s'agissait d'une faute, pas d'un crime.

²⁷⁴ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, p. 36.

Ma femme et moi avons vécu durant l'année 1941 à Troyes sous l'occupation. Les enfants chantaient « Maréchal nous voilà » et dans les usines, sous séquestre ou non, on trouvait dans les salles et dans les bureaux le portrait du Maréchal. Des gens importants arboraient la francisque. **Au moment où les Allemands entraient en Russie, c'est-à-dire en pleine gloire militaire, notre préfet m'a facilité mon dégagement.** Il s'est même ingénié à m'obtenir **de faux papiers** afin que les Allemands ne mettent pas le grappin sur mes biens et surtout sur mes tableaux. Tout cela, X l'a fait d'une façon totalement désintéressée. Il me connaissait à peine »²⁷⁵

Déposant en faveur de l'ancien préfet Hilaire dans l'immédiat après-guerre, en décembre 1945, Pierre Lévy a produit une défense plus détaillée de l'action du préfet Hilaire : **« Cp de fil fin 1940 d'un secrétaire de G. Hilaire pr le soir mme 18 heures. Très aimable, le prévient que les Juifs allaient avoir à passer des moments très durs et qu'il fallait que je surveille attentivement ma situation personnelle et celle de mes intérêts ds les affaires.**

Aryanisation sans aide du préfet ms via légation suisse à Paris

Il n'en a pas été de mm pr mon beau-père M Felix Lièvre, La Parisienne, 85 rue E. Zola.

M'occupais de ses intérêts et, à un moment donné j'ai vendu fictivement le fonds de commerce et les marchandises à une société anonyme dt les actionnaires et administrateurs étaient de mes amis. Cette société avait été mise sur pied par moi pr les besoins de la cause. J'avais oublié de vendre aussi les immeubles, ne pensant pas que les allemands allaient aussi s'intéresser à cette catégorie de biens. Plusieurs mois après la vente fictive, les allemands ayant manifesté l'intention de « râfler » les immeubles, il fallait donc trouver des solutions pr sauvegarder nos intérêts. Je fis établir un compromis de vente d'immeubles (huit) daté du moment où avait été réalisée la vente fictive du fonds de commerce.

Ai demandé audience à Hilaire, me reçut tt de suite, sans lui parler du caractère fictif de la vente et du compromis (qu'il devina d'ailleurs, je le remarquai à son sourire), lui demandai de faire entériner la vente des huit immeubles. A expliqué tte l'affaire dvt moi à un secrétaire M PUJOL. La suite devait prouver que l'opération avait fonctionné parfaitement. Mon beau-père a pu récupérer, après la Libération, la totalité de ses biens.

J'ai eu l'occasion de voir Hilaire encore une ou deux fois par la suite. Nos conversations portaient sur la peinture contemporaine, matière dans laquelle le Préfet semblait très versé.

²⁷⁵ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, op. cit., p. 36-37.

En bref, Hilaire a été très chic vis à vis de moi, d'un désintéressement total. »²⁷⁶ (raccourcir la citation : en jaune : ce qui est cité dans le chapitre Les biens

On trouve réunis dans la déposition de Pierre Lévy plusieurs éléments de défense qui se répètent parmi les autres témoignages recueillis pour la Haute Cour de Justice : la gentillesse de Hilaire, sa bonne volonté à l'égard de Pierre Lévy et de son beau-père, c'est-à-dire vis-à-vis de deux de ses compatriotes persécutés comme Israélites qui appartenaient à l'élite de la ville, les formes de connivences qui surgissent entre les deux hommes, un sourire discret et plus encore des conversations comme qui dirait apolitiques, où s'éprouve leur goût commun pour la peinture contemporaine.

Pierre Lévy ne dit mot des autres habitants de Troyes qui ont bénéficié de la bonne volonté de ce préfet « d'un désintéressement total ». Pourtant, on trouve aussi dans le dossier de Georges Hilaire une déposition très chaleureuse de la propre tante de Denise Lévy, Alice Lièvre, la veuve d'Armand, qui, comme on sait, occupait avant-guerre avec son frère Albert Blum deux petits hôtels particuliers mitoyens situés boulevard Gambetta. Précisément, Georges Hilaire, arrivant à Troyes en septembre 1940 et recherchant un logement, est devenu le locataire et voisin de Alice Lièvre, née Blum, occupant l'hôtel laissé vacant par Albert Blum. Les relations de voisinage avec Georges Hilaire et sa femme sont devenues par la suite « fort amicales », ce qui expliquerait à la fois que Hilaire ait eu vent des difficultés de l'industrielle, mais aussi qu'il lui ait, de lui-même, comme dans le récit de Pierre Lévy, proposé de rendre à la veuve un signalé service :

« J'avais été obligée par les ordonnances allemandes de faire apposer sur ma carte d'identité la mention « juive » et ne pouvais de la sorte prendre le train et quitter le département, ce qui constituait une grosse gêne pour mes préoccupations professionnelles et pour mes relations familiales.

Spontanément, M Georges Hilaire m'a proposé de me refaire une carte régulière de la Préfecture sur laquelle ne figurerait pas la mention « juive ». Cette carte m'a été délivrée immédiatement. Ce document m'a rendu de grands services.

Quelques temps plus tard, sur leur demande, ma fille et mon gendre, Mme et M. Yves LYON, ont obtenu la même faveur de M. Hilaire. Or mes enfants étaient domiciliés à Paris où ils n'avaient pas les moyens d'obtenir cette carte.

²⁷⁶ ANF, 3W37, déposition Pierre Lévy, 21 novembre 1945, apparemment à Bréviandes

Les Hilaire étaient des gens très simples, serviables. M. Hilaire, en particulier, ne reniait pas ses origines modestes. Les époux Hilaire étaient des artistes. Le mari, notamment, s'adonnait à la peinture.

Je tiens à ajouter qu'à ma connaissance, ses relations avec les allemands n'ont pas été contraires aux intérêts français. »²⁷⁷

Quant au gendre d'Alice Lièvre, Yves Lyon, il dépose le même jour, à Reims, insistant lui aussi sur les sentiments amicaux qui naissent immédiatement entre les nouveaux voisins. « Je suis le gendre de Mme veuve A. Lièvre, qui a déposé devant vous. J'habite Paris, mais je viens très souvent à Troyes où se trouve l'usine de bonneterie dont je suis un des gérants. » Evoquant son action dans la Résistance et l'arrestation de sa femme, Emmy, à Grenoble et sa déportation, il en vient à raconter comment, s'étant rendu, au début de l'Occupation, au 62 Boulevard Gambetta pour aider le nouveau locataire à réparer son système électrique, il avait été très vite séduit par le nouveau préfet. Dans la liste des services rendus par Hilaire, il évoque aussi la cession fictive de l'entreprise, sur laquelle nous reviendrons dans un autre chapitre. Il ajoute encore un autre élément, attestant des relations de confiance entre les deux hommes : « j'ai été amené sur sa demande à réunir plusieurs fois quelques industriels, particulièrement lorsqu'il s'est agi de fixer un pourcentage de hausse de salaires que G. Hilaire tenait à faire appliquer rapidement dans son département. Il avait insisté ce jour-là pour que je convoque des patrons à l'esprit social »²⁷⁸. Dans le contexte de la Libération, on trouve là une référence opportune à la fibre sociale de Yves Lyon, qui n'est documentée, ni non plus infirmée, dans aucune autre source dont nous avons connaissance. On ne sait pas davantage en l'état si Pierre Lévy, il est vrai discriminé tout comme Yves Lyon comme israélite, fit partie de la réunion. Quant à la fibre sociale de Georges Hilaire, elle revient en revanche souvent, comme marqueur plus général d'une partie du personnel de Vichy.

A ce portrait rapidement dressé de Georges Hilaire par ses anciens administrés, il faudrait ajouter la déposition d'un autre industriel important de Troyes, André Kasse, résidant, comme la veuve Lièvre, dans un hôtel particulier du boulevard circulaire de Troyes, 6 boulevard Victor Hugo. Il témoigne en faveur de l'ancien préfet dès le 11 avril 1945, pour raconter, notamment, comment il obtint de lui, en février 1941, une carte d'identité qui, comme celle de Alice Lièvre, de Yves et d'Emmy Lyon, et peut-être aussi celle des Lévy, ne portait pas le tampon « Juif », comment aussi cette amitié entre Kasse et Hilaire se poursuivit tout au long de l'Occupation, alors que les deux hommes, pour des raisons très différentes, avaient quitté Troyes.

²⁷⁷ ANF, 3W37, déposition Alice Lièvre, 20 novembre 1945.

²⁷⁸ ANF, 3W37, déposition Yves Lyon, 20 novembre 1945, Reims.

Comme on l'a vu, le charme exercé par Georges Hilaire sur les témoins tenait en grande partie à ses goûts artistiques. De fait, Georges Hilaire tient à la fois du haut fonctionnaire et du critique d'art. Vichy lui permet, à la longue, d'affirmer ses deux facettes, avant que l'épuration ne mette un terme définitif à son activité dans la fonction publique française. Pour corriger Pierre Lévy, une fois de plus fautif dans le détail de son témoignage, Georges Hilaire était bien un proche de Laval, mais il ne devint pas ministre en quittant Troyes. Plus exactement, et c'est loin d'être un détail, il est nommé adjoint au représentant du ministre à la délégation générale du gouvernement dans les territoires occupés, puis, en avril 1942, secrétaire général à l'administration au Ministère de l'Intérieur, et enfin, en mars 1944, secrétaire général aux Beaux-Arts.

La simplicité de Hilaire et de son épouse, tout autant que son goût pour l'art, soulignés par les témoins, font écho aux caractéristiques consignées dans son dossier personnel au Ministère de l'Intérieur. Dans son acte de naissance, le 24 décembre 1900 à Pont-de-Chérucy dans l'Isère, prédominent les instituteurs, profession à la fois de sa mère et des deux témoins, tandis que son père est « employé d'usine ». Il ne faut pourtant pas s'y tromper : Valérie Paganon, sa mère, est la soeur de Joseph Paganon, qui fut ministre radical ;, attestant du type de recrutement des élites politiques de la IIIème République. La réussite professionnelle du jeune Hilaire, facilitée apparemment par ce parrainage, n'en tient pas moins à ses qualités propres, apparemment frappantes, à en croire les appréciations de ses supérieurs hiérarchiques. En novembre 1924, sa réussite au concours lui avait permis, alors qu'il était jeune licencié en droit et es lettres, de rentrer comme rédacteur au Ministère de l'Intérieur. Deux ans plus tard, il est décrit comme « collaborateur distingué ». « Je ne puis que maintenir les excellentes notes de l'année dernière » écrit son supérieur, qui déclare « bonnes » les connaissances administratives, ainsi que le travail et l'exactitude du jeune fonctionnaire, mais s'enthousiasme davantage pour sa culture générale, « très étendue », son caractère, sa moralité, son éducation, sa tenue, jugés « excellents ».

Le premier coup de pouce important donné à sa carrière date de l'année 1931, lorsqu'il est recruté par Léon Noël, secrétaire général de l'Intérieur, parent du ministre des Finances Pierre -Etienne Flandin. Nommé rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Hilaire entre ainsi dans le cercle des jeunes hauts fonctionnaires repérés par Laval, ce qui leur vaudra, du début des années 1930 à Vichy, mais aussi bien plus tardivement, jusqu'au sein de la Vème République, pour certains d'entre eux, ce que l'un des biographes de Laval, Fred Kupferman, a appelé les « longues carrières lavalienne de

René Bousquet, Jean Cathala, Jacques Rueff, et aussi Georges Hilaire »²⁷⁹, même si la carrière de fonctionnaire de Georges Hilaire est définitivement interrompue en 1944, à l'aube de ses 44 ans.

Homme de Laval, Hilaire n'en conserve pas moins son poste lors de la victoire du Cartel des Gauches, et poursuit ainsi sa conquête du Ministère de l'Intérieur.

Dans l'article nécrologique qu'il consacre, dans un numéro de décembre 1976 de la *Revue des Deux Mondes*, à son ami Georges Hilaire, le critique Georges Charensol témoigne d'un moment crucial, qu'il faut sans doute dater de l'année 1935 : « Alors qu'il menait parallèlement, il y a quarante ans, une double carrière administrative et littéraire, il était venu me trouver : « Je suis parvenu, me dit-il, au moment où je dois choisir entre la carrière de journaliste et celle de fonctionnaire. Quel conseil me donnes-tu ? » J'hésitai. Il écrivait dans la *Dépêche de Toulouse*, le plus puissant peut-être, à l'époque, des grands régionaux, et sans doute un jour y aurait-il occupé un haut poste. Pourtant je lui répondis : « Tu sais en quelle estime te tiennent des hommes d'Etat comme Flandin, Paganon, Laval. Si tu choisis l'administration, peut-être un jour régneras-tu sur ces Beaux-Arts qui te passionnent. Alors que tu connais comme moi les aléas du journalisme. »

Quelques mois plus tard, il était nommé sous-préfet hors-classe à un âge où l'on n'occupe ordinairement que des postes administratifs subalternes. Il s'installa dans le ravissant hôtel de Pontoise où sa femme Germaine et lui accueillirent chaque dimanche tout ce qui comptait dans le monde des arts et des lettres. Il sut dominer avec une autorité que tout le monde admira la crise du Front populaire, et une grande carrière s'ouvrait à lui. »²⁸⁰.

La participation, attestée, de Georges Hilaire à la *Dépêche*, le grand quotidien radical du Sud-Ouest, lui permet de cultiver ses centres d'intérêts pour la culture et en font un proche de Maurice Sarraut, point commun avec René Bousquet²⁸¹. Son choix pour la préfectorale, cependant, l'ancre définitivement dans la haute fonction publique, à la plus grande satisfaction, apparemment, de son supérieur, Robert Billecard, nommé Préfet de la Seine et Oise par le Front Populaire (?). Alors que certains, peut-être à sa décharge dans le cadre des procédures d'enquête et d'épuration, mettent en

²⁷⁹ « De longues carrières lavalienne débutent, telles celles de René Bousquet, de Jean Cathala, de Jacques Rueff, qui ont en commun la jeunesse et la capacité de travail. Tel Georges Hilaire. En 1931, il a trente-huit ans. » Fred Kupferman, *Laval*, Talladier 2015 (Balland, 1987), p. 90-91.

²⁸⁰ Georges Charensol, « Mort de Georges Hilaire », *Revue des Deux Mondes*, décembre 1976, p. 686-687.

²⁸¹ Sur les relations entre la famille Bousquet et la famille Sarraut, ainsi que sur une histoire politique de la *Dépêche* de sa création à l'entre-deux guerres, cf. Pascale Froment, *René Bousquet*, pour une histoire du XXème siècle, Fayard, 2001 (1994, nvlle édition, revue et augmentée).

doute ses qualités administratives afin de le présenter comme un fonctionnaire un peu tête-en-l'air, les louanges répétées annuellement, avant-guerre, par le préfet au sujet de son sous-préfet ne laissent aucun doute sur le fait qu'en réalité Hilaire exerce à plein ses fonctions. Ils relativisent en revanche la sociabilité du préfet et de son épouse dont Charensol fera mention dans sa nécrologie :

«

La bonne entente entre Billecard et Hilaire à l'époque du Front Populaire aura des effets pour l'un et pour l'autre sous l'Occupation, puisqu'on verra que, apparemment, Hilaire met à profit ses fonctions pour protéger Billecard, cependant que ce dernier sert d'alibi pour accuser Hilaire de proximité avec la gauche dans une dénonciation anonyme datée du printemps ou de l'été 1942.

Au moment de la Débâcle, Hilaire aurait fait montre d'un certain courage pour faire face aux bombardements qui pilonnent ses administrés. Il finit par évacuer, lui aussi, quittant Pontoise le 9 juin 1940. Le 18 juin, il est à Montélimar. En juillet, il est à la disposition du préfet de la Haute Garonne. Il aurait alors été en relation avec Maurice Sarraut, facilitant le départ en Algérie des amis de ce dernier.²⁸²

Cependant, la nomination de Pierre Laval à la présidence du Conseil à Vichy se répercute très positivement sur sa propre carrière. Le 25 août, il est chargé de mission à la Présidence du Conseil. Quelques jours plus tard, il est nommé Préfet de l'Aube, poste qu'il occupe effectivement à partir du 21 septembre, pendant un peu plus d'un an.

Dans la plupart des dépositions recueillies par la Haute Cour de Justice à la fin de la guerre, Georges Hilaire est décrit, on l'a vu pour les habitants de Troyes, comme un homme de bonne volonté, mais aussi comme un républicain convaincu, étiquette que sa trajectoire sous l'Occupation aurait non pas rendue obsolète mais au contraire confirmée, aux yeux de ses propres collègues, qui, il est vrai, sortaient eux aussi du service de Vichy.

Cependant, les dépositions recueillies auprès de personnes ayant travaillé sous les ordres de Hilaire lors de son passage à la Préfecture de Troyes permettent d'apercevoir le fonctionnement de cette administration aux mains d'un homme décrit par ces témoins comme un bon Français et un républicain, ce qui veut dire, pour les contemporains de Hilaire, un homme qui a utilisé ses pouvoirs non pas pour en tirer un avantage personnel auprès de l'occupant, mais pour précisément sauver de l'occupant un certain nombre de Français, juifs et non juifs. Sont ainsi évoqués, aux côtés des industriels juifs de Troyes, des francs-maçons, des militants communistes, des prisonniers de guerre qui s'étaient retrouvés en captivité dans le camp des Tanks, à la périphérie de Troyes. Denis Renaud,

²⁸² ANF 3W37, déposition Flandin

au service des cartes d'identité, Chavet, le chef de cabinet de Hilaire, Léon Brachard, chef de division, Guy Pujol, aux Affaires Juives, Lucien Heckle, chef de division décrivent de manière plus ou moins détaillée les responsabilités de chacun. Guy Pujol, 32 ans au sortir de la guerre, résidant 28 rue Raymond Poincaré, une artère élégante au centre de Troyes, rédacteur à la Préfecture depuis 1938, rapporte ainsi : « Par la suite le Préfet m'a affecté aux affaires juives, me confiant un service qu'il gardait sous son contrôle direct ». On se souvient que de fait, Pierre Lévy citait Pujol dans sa propre déclaration. Le bureau des affaires juives avait été créé le 10 juillet 1941 » sur la demande du Dr BRINON ; Jusqu'à cette date, les allemands s'occupaient à peu près seuls de la question juive, peu activement d'ailleurs. Je peux dire que la question juive a pris de l'acuité à partir de juillet 1941 ». C'est l'époque notamment des aryanisations, or Pujol peut affirmer que « sur les 80 affaires juives qui ont été vendues dans l'Aube, 80% ont été vendues fictivement »²⁸³. C'est aussi l'époque du nouveau recensement des personnes juives résidant dans le département, qui permettra de rafler avec d'autant plus de facilité ceux qui, par exemple faute d'informations précises telles que celles fournies aux industriels juifs, n'auront pas eu la bonne idée de disparaître. De cet aspect, essentiel, de la persécution antisémite, il n'est cependant question dans aucune déposition.

TPG à Troyes au début de l'Occupation, Pierre Prost se rappelle des déjeuners animés autour de Georges Hilaire qui aimait à rassembler ce cénacle de notables aux opinions politiques diverses. La conversation y était fort libre et l'hostilité du préfet vis-vis de l'occupant ne faisait aucun doute, de même que sa profonde admiration pour Laval. Parmi les bienfaits de sa gestion, Prost évoque notamment son intervention en faveur d'anciens membres de la Trésorerie générale, prisonniers de guerre au camp des Tanks. Il recommande aussi, entre autres, de demander son témoignage à Anatole Ratnovski, « un israelite d'origine russe », lui aussi prisonnier de guerre au camp des Tanks qui avait été libéré par les bons soins de Hilaire et était devenu rien moins que son interprète à la Préfecture.

On reviendra plus loin sur les démêlés de Hilaire avec la justice de la Libération et son retour en grâce partiel à partir des années 1950. Pour l'heure, il importe d'avoir en tête la figure de ce jeune préfet, et le fonctionnement de la Préfecture de l'Aube, du moins telle qu'elle apparaît dans ces témoignages recueillis quelques temps après la Libération.

La sympathie, et non seulement la reconnaissance, que suscite le fonctionnaire auprès des industriels israelites de Troyes tient, on l'a dit, à ce qu'il allie des manières simples à un esprit cultivé. Le portrait le plus précis émane de l'ancien commissaire de police de Troyes aux débuts de l'Occupation, qui avait en réalité travaillé avec Hilaire dès l'époque de Pontoise. Louis Brunet est quant à lui décrit

²⁸³ ANF 3W37 déposition Guy Pujol

comme un homme brutal, particulièrement violent avec les personnes arrêtées pour leur affiliation au Parti Communiste, dépeint également comme un homme aux mœurs douteuses, pratiquant le marché noir et souvent pris de boisson. Tout ou partie de ces accusations est peut-être faux, il a fallu en tous les cas le sortir de sa cellule de la prison de Troyes pour qu'il dépose en novembre 1945 sur l'ancien préfet, quant à lui dans la nature. Il en fait ce portrait qui correspond en tout point à ce qu'en ont dit les industriels israélites de Troyes : « Je connais Hilaire depuis 17 ans

Mince, d'aspect goguenard et froid, une éternelle pipe à la bouche, Hilaire était le type parfait de l'artiste. C'était un amateur d'art très éclairé, notamment en peinture et en musique. Il consacrait ses moments de loisirs à broser des tableaux et à rédiger des critiques musicales (disques phonographiques) qui paraissait, depuis avant-guerre, dans le « Petit Parisien » et dans la dépêche de Toulouse.

Sa femme, née Germaine de Parisot, ancienne élève de l'Ecole du Louvre, était également une artiste. Elle était très simple, comme son mari et tous deux vivaient dans une parfaite communauté de goûts. C'étaient des gens de cœur, pitoyables aux pauvres gens. Hilaire était fils d'instituteurs de l'Isère. Il était le neveu de Joseph Paganon, ancien ministre et du colonel Jean Fabry, ancien Ministre de la Guerre. »

On sait déjà le goût pour l'art, singulièrement la peinture, mais aussi, au moins concernant Pierre Lévy, l'amour que nos protagonistes vouent à la grande musique, et il apparaît donc essentiel de saisir cette dimension dans les liens qui semblent unir si spontanément Hilaire et les industriels israélites de Troyes, quand bien même les questions en jeu sont très éloignées de l'art. De même que André Kasse continuera de bénéficier de l'aide de Hilaire désormais à Vichy, de même, on verra, dans le chapitre suivant, combien Yves Lyon a su cultiver cette amitié récente pour obtenir la libération d'enfants juifs au camp de Vénissieux. Quant à Pierre Lévy, il a lui-même fait allusion aux relations au long cours, bien au-delà du temps de l'Occupation, qui se maintiennent entre les deux hommes.

René Plard, un maire populiste antisémite

La bonne volonté du nouveau préfet et la sorte d'amitié qui se lit entre lui et plusieurs industriels persécutés de la ville contraste avec l'attitude du maire au moment de la chute de la Troisième République. René Plard, qu'on avait vu au moment de Front Populaire prendre le parti des ouvriers et s'opposer avec force aux dirigeants de Devanlay, non sans user d'arguments xénophobes et antisémites, va de nouveau donner toute sa mesure au cours des quelques semaines où il reste

maire de Troyes, avant d'être poussé à la démission par les autorités allemandes le 18 juillet 1940²⁸⁴. Les soldats de la Wehrmacht sont entrés dans la ville le 15 juin, et le 29 la Kommandantur aurait donné l'ordre de lui fournir notamment une liste des magasins dont les propriétaires, juifs, étaient absents et de désigner des gérants. Plard s'exécute, demande au notaire Schwed, malgré ses protestations, de participer aux travaux d'une « commission de biens juifs séquestrés ». Au total, la mairie livre quatre listes aux Allemands : une liste d'industriels juifs, une autre de commerçants juifs rentrés et ouverts, une troisième où figurent les commerçants juifs non rentrés dont les magasins fonctionnent néanmoins, une quatrième enfin, beaucoup plus longue, qui énumèrent tous les commerçants juifs absents dont les magasins restent le rideau tiré. Pour ce qui est de Devanlay Recoing, la commission propose comme séquestre son président, Georges Babeau, un notable dont la famille est solidement implantée à Troyes. Lui-même préside la chambre de commerce de la ville, il est aussi directeur général des établissements Gillier, conseiller de la Banque de France et conseiller du commerce extérieur. Son père, avocat au barreau de Troyes, ainsi que sa mère mourront tous deux le jour de la Libération, le 24 août 1944. Babeau quant à lui, décédé en 1988, préside encore dans les années 1960 et 1970 une association qui se préoccupe, pour finir avec succès, de sauver le centre-ville de Troyes en le débarrassant de ses taudis. L'autre séquestre temporairement nommé en ce début juillet 1940 est Roblet, lui aussi membre de la Commission. On note également que Carret, qui deviendra véritablement administrateur de l'Usine des capucins, apparaît déjà sur cette liste comme séquestre de l'établissement Lièvre et Blum. Le magasin « Au Progrès » de la Veuve Lièvre ainsi que celui de son beau-frère, Félix Lièvre, comptent parmi les magasins dont les propriétaires sont absents (on a vu qu'ils rentrent par la suite, avant de devoir à nouveau quitter la ville, cette fois pour échapper à la persécution antisémite, entre fin 1941 et 1942), mais dont les magasins sont ouverts²⁸⁵. Pour finir, les efforts de Plard s'achèvent dans l'amertume. « Excédé par l'offensive juive », pour reprendre ses propres termes, Plard s'en va voir Iven pour demander que les magasins soient restitués à leurs propriétaires juifs en cas de retour. Le capitaine Iven, dont il a été question plus haut, celui qui avertira personnellement Pierre Lévy du danger encouru tout en lui offrant un cigare, adresse au maire un courrier daté du 16 juillet. Il donne une réponse positive, concluant « le chargé des Affaires Economiques ne voit aucun inconvénient au règlement ci-dessus, il lui est indifférent à quelque confession qu'appartiennent les propriétaires de ces magasins »²⁸⁶. Cette attitude conforte le témoignage de Pierre Lévy, alors même que les textes édictés par Vichy en octobre 1940 sonneront véritablement le début de la spoliation des personnes classées comme juives. Cependant, Plard ne sera plus là pour les appliquer, fulminant depuis Nevers. Les sentiments

²⁸⁴ Denis Coton, *René Plard, op. cit.*, p. 542-587.

²⁸⁵ Denis Coton, *René Plard, op.cit.*, p. 544-548.

²⁸⁶ Denis Coton, *René Plard, op. cit.*, p. 553.

de Plard oscillent entre l'effroi face au sort qui se dessine pour les juifs et une logorrhée antisémite qui ne faiblit pas. Il exprime à nouveau sa haine pour les dirigeants de Devanlay : « Derrière cette enseigne bien française, c'étaient MM. Salomon et Lévy qui opéraient avec les capitalistes juifs, notamment Spira, beau-père de P. Scheyen ». Après avoir rappelé le conflit du Front populaire, il rapporte : « Les Lévy et Salomon n'étaient pas rentrés, mais avaient envoyé sur place leur directeur, un Suisse allemand nommé Hausmann (Hartmann en réalité). Cet Hausmann s'était présenté à l'usine et avait menacé les séquestres...Il vint me trouver en m'exhibant un acte de naissance suisse et un certificat attestant qu'il était protestant. Je le renvoyai à la Kommandantur. Il en revint en affirmant qu'on l'avait autorisé à prendre la direction de l'affaire mais il n'avait pas de papier. Je me méfiais, je l'éconduisis !²⁸⁷ »

Parmi les autres incidents rapportés par le maire, il est aussi question de l'usine des Capucins. En ces premiers jours de l'Occupation, le rabbin Frankfurter fait lui aussi le siège de la mairie. « Je fis introduire Frankfurter, raconte Plard. Il avait fait raser son collier de barbe. Il me présenta un écrit de M. Carret, séquestre des établissements de Bonneterie Lièvre et Blum. M. Carret me demandait l'autorisation de remettre à Frankfurter une dizaine de colis et caisses entreposés dans les usines Lièvre et Blum, qui avaient été inventoriés et dont Frankfurter revendiquait la propriété....Je dus, deux heures durant, expliquer au rabbin que je ne pouvais pas, en dehors de l'autorité allemande, opérer un transfert de propriété....Si je n'avais pas prié Cuynet (le secrétaire général de la mairie) de le faire sortir, il serait encore là ! »²⁸⁸. L'anecdote confirme les liens des dirigeants de l'usine, en particulier Albert Blum, avec la synagogue, elle illustre aussi une marotte de Plard : un des traits de caractère des juifs tient à leur obstination éhontée. Cette caractéristique fait alors le lien avec toute la logorrhée relative au caractère à la fois parasitaire et colonisatrice des juifs : ils sont partout et il est très difficile de s'en débarrasser. Les lieux de colonisation sont aussi passés en revue dans la prose antisémite de Plard, de la finance et des grandes entreprises au Parlement et dans les rangs des partis de gauche, la SFIO surtout, sans parler de son quotidien, *Le Populaire*. Il n'est pas facile de dater avec certitude la date de rédaction de ces lignes qui font largement écho aux obsessions antisémites étalées depuis des décennies dans la sphère publique française. Ces lignes ont-elles été écrites « à chaud »²⁸⁹, comme le dit son biographe, citant un manuscrit signé de Plard auquel il a eu accès et dans lequel l'ancien maire entendait relater « Les cinq semaines qui ont bouleversé le monde », donc en juillet 1940 au lendemain de la débâcle de juin 1940, ou ce manuscrit a-t-il été rédigé plus tard, sous l'Occupation, alors que Plard vit à l'écart de Troyes mais reste un avocat

²⁸⁷ Denis Coton, *René Plard, op.cit.*, p. 548-549.

²⁸⁸ Denis Coton, *René Plard, op. cit.*, p. 550.

²⁸⁹ Denis Coton, *René Plard. Un député-maire de Troyes, 1888-1946. Contribution à l'histoire politique française de l'entre-deux-guerres*, Ed. Dominique Guéniot, Langres, 2006, p. 516

demandé ? ou encore au lendemain de la Libération, quand il s'emploie à défendre, souvent avec succès, les accusés jugés pour collaboration par la Haute cour de justice de l'Aube ? Plard est très tôt sensible au sort fait à ses victimes juives par « la Bête » nazie, à Vienne comme à Dachau. Dans ses papiers il n'est semble-t-il, encore jamais question d'Auschwitz. Cependant, Plard, quelle que soit la date exacte de rédaction de ce récit, n'en continue pas moins à soutenir l'existence d'un « problème juif » et comme on l'a vu sa description des « Juifs de Troyes » prenant d'assaut la mairie en juillet 1940 pour tenter de sauver leurs biens est des plus méprisantes. L'avocat s'éteint de toute façon le 22 septembre 1946, suffisamment tard pour entendre parler, notamment au cours du procès de Nuremberg qui s'achève au même moment, d'Auschwitz et des millions d'êtres humains exterminés parce que juifs à travers l'Europe nazie. Ce fait l'a certainement bouleversé, sans qu'on soit certain qu'il ait en rien ébranlé l'antisémitisme de l'ancien militant du Parti d'Unité prolétarienne.

Georges Hilaire serait donc à l'opposé du notable resté proche des prolétaires. Une facette du personnage de Hilaire pose pourtant problème, notamment aux instructeurs de la Libération, une fois découverte, lors d'une perquisition effectuée à Neuilly-Sur-Seine chez Lucien Rebatet, une lettre commençant par « Tripes de Juifs », dont Georges Hilaire apparaît comme l'auteur. L'écrivain et le haut fonctionnaire sont des amis de longue date, dans l'entre-deux guerres ils ont visité ensemble « tous les musées d'Europe ». En avril 1941, c'est à dire au moment où, en tant que Préfet de l'Aube, Hilaire procure à André Kasse, à Yves Lyon, à sa femme et à sa belle-mère, et encore à Pierre Lévy, des cartes d'identité sans le tampon juif et où il donne son accord pour l'aryanisation à l'amiable de leurs entreprises, il aurait envoyé à Rebatet cette missive d'un antisémitisme violent. Il y dénonce cet art enjuivé par les artistes en provenance de l'empire russe qui se sont abattus sur le pays comme la misère sur le pauvre monde et ont profondément perverti « l'art français ». La défense d'un « art français » n'est pas une obsession exclusive de Hilaire, elle n'est sans doute pas étrangère, dès l'entre-deux guerres, à un Yves Lyon, l'ami de la bande à Schnegg et peut-être déjà du sculpteur Charles Despiau, ou à Pierre Lévy, initié à la peinture par Maurice Marinot, lui-même représentant d'un art français autoproclamé²⁹⁰. On verra que cette notion d'« art français » a encore toute son actualité dans les propos tenus par les uns et les autres sur la production artistique d'après-guerre. Il est vraisemblable cependant que le violent antisémitisme de la lettre de Hilaire, qui plus est dans le contexte d'antisémitisme en actes de Vichy, aurait horrifié tant Pierre Lévy que Yves Lyon, même si cet antisémitisme ne prend pour cible que les *Ostjuden*. On a vu par ailleurs que Pierre Lévy pouvait se montrer d'une grande tolérance vis à vis des convictions politiques complexes de Hilaire, radical-

²⁹⁰ Olivier Le Bihan, *Maurice Marinot. Penser en verre*, Somogy Editions d'art, Paris, 2010.

socialiste dans l'entre-deux-guerres resté très attaché à son mentor, Pierre Laval. Pour Pierre Lévy, c'était une faute, et non un crime.

Il n'est de toute manière pas certain que nous soyons en mesure de comprendre jamais le sens véritable de cette lettre. Lucien Rebatet lui-même affirme dans sa déposition de novembre 1945 que la lettre est en réalité un pastiche, une blague de potache, Hilaire cherchant à imiter le style de celui qui est resté par ailleurs, au-delà de leurs différends politiques, un ami dont il partage la même ferveur pour l'art.²⁹¹

L'auteur du rapport de décembre 1945 concernant la fameuse lettre concluait : « A notre avis, seule l'étude d'ensemble de l'activité d'HILAIRE, durant toute l'occupation, permettra de décider si cette lettre est l'expression de sentiments réels (qui ont probablement dû se matérialiser) ou ne représente qu'un simple et fâcheux « à la manière de »²⁹²

On peut d'ores et déjà confirmer que rien dans l'enquête qui suivit ne permit d'identifier d'autres expressions, en paroles ou en actes, de l'antisémitisme supposé de Hilaire. On verra, dans la suite de la déposition d'Yves Lyon, qui concerne une période où l'un et l'autre ne sont plus à Troyes, combien tout au contraire, Hilaire aurait contribué, par l'entremise de ce dernier, au sauvetage à Lyon d'enfants promis à la déportation.

Quitter l'Ouest parisien

Yves et Emmy Lyon partent à Grenoble

De fait, Yves Lyon et son épouse avaient fini, eux aussi, par passer en zone « libre ». Selon les dossiers remplis par Yves Lyon lui-même au lendemain de la guerre, lui et Emmy quittent Paris en novembre 1941 pour s'installer au 22 Boulevard Edouard Rey à Grenoble.

Peu de temps auparavant semble-t-il, le couple avait quitté le 87 Quai d'Orsay pour s'installer à quelques rues de là, au 5ème étage du 9 rue du Général Combès. Le départ a quelque chose d'imprévu : en octobre 1941, apparemment, les peintures de l'appartement avaient été refaites. Dès septembre 1941, le couple avait bien laissé un certain nombre de caisses et du mobilier dans un

²⁹¹ ANF, 3w195, déposition Louis Rebatet, Reims, 7 novembre 1945.

²⁹² ANF, 3w195.

garde-meuble du 12ème arrondissement, probablement parce que le nouvel appartement était de dimensions plus modestes. Le mobilier du garde-meuble sera enlevé par les Allemands en novembre 1942 et l'appartement de la rue du Colonel Combes réquisitionné en janvier 1943, soit plus d'un an après le départ du couple²⁹³. Celui-ci a probablement senti venir un danger plus précis, qu'il soit lié à leur statut de juifs ou à leur participation à des mouvements clandestins.

Dans sa déposition en faveur de Hilaire, qui date donc de 1945, il déclare : « J'ai milité dans la Résistance, d'abord à titre personnel dans l'Aube et à Paris, puis, à partir du début de 1942, dans toute la région de Grenoble, l'Ardèche et la Drôme. J'ajoute que je suis chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, croix du combattant volontaire et combattant des deux guerres, capitaine de réserve, breveté d'Etat-Major.

Ma femme, Emilie LAFONT dans la clandestinité, a été arrêtée à Grenoble par les allemands en mars 1944, déportée en Allemagne dont elle n'est pas encore revenue. »

On reviendra plus loin sur le fait que Yves Lyon a lui-même très mal documenté ses faits de résistance, davantage ceux de son épouse. Il est en tout cas impossible, au vu de leurs dossiers conservés aux archives de Vincennes, de savoir à quoi correspond exactement la première phase de résistance d'Yves Lyon, lorsque le couple est encore en zone occupée, lui faisant les allers et retours entre l'usine de sa belle-mère et son logement parisien, de même qu'il est impossible de savoir ce qu'il en est d'Emmy.

A plusieurs reprises, Yves Lyon s'est présenté comme un résistant de la première heure. Dans son dossier conservé aux archives du SHD à Vincennes, où il demande à être reconnu comme FFI ce qui lui sera refusé²⁹⁴, on peut lire la description succincte qu'il donne des différentes étapes de son expérience de résistant. Pour la période 1940-1941, alors que le couple réside encore à Paris, il indique : « Distribution de tracts et journaux clandestins. Fabrication de fausses cartes d'identité ». Son entrée dans la « résistance « organisée » date de l'arrivée du couple à Grenoble, en novembre 1941. Il aurait alors été sous les ordres du « lieutenant-colonel Brisac », soit Pierre Brisac (1897-1975), un militaire de carrière issu d'une famille israélite qui compte plusieurs généraux, depuis Gabriel Brisac, fils d'un négociant de Lunéville, qui avait prêté serment sous Louis-Philippe pour finir sa carrière à l'aube de la IIIème République²⁹⁵. Contemporain d'Yves Lyon (il est d'un an plus jeune

²⁹³ Archives ville de Paris, 1131W/0014 (dossier dommages de guerre Yves Lyon)

²⁹⁴ SHD Vincennes, 16P381185 (Yves Lyon)

²⁹⁵ Pierre Birnbaum, *Les Fous de la République. Histoire des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992, p. 60-69, et Pierre Birnbaum, « Les Juifs d'Etat sous la Troisième

que lui), il entre à Polytechnique après s'être porté volontaire, comme Yves et son jumeau, dans les combats de la Première guerre mondiale. Leurs chemins se sont-ils croisés d'une manière ou d'une autre durant les près de 45 années qui séparent l'année de leur naissance de l'Occupation de la France ? Quel rôle a joué la formation reçue par Yves Lyon en 1935 et 1938 qui a fait de lui un capitaine de réserve, breveté de l'Etat-major ? Toujours est-il que Brisac, après l'armistice et l'édiction du statut des juifs, a été autorisé à rester dans l'armée française de cent mille hommes prévue par le traité d'armistice pour la zone non occupée²⁹⁶. Selon les indications d'Yves Lyon lui-même, Brisac sert sous les ordres du colonel Roger Noiret (1895-1976), qui est à la tête du 2eme régiment d'artillerie, basé à Grenoble et à Lyon. Un an après l'arrivée du couple Lyon à Grenoble, la zone Sud est occupée par les Allemands et, pour une petite partie, dont Grenoble, par les Italiens. L'armée d'armistice est dissoute et le colonel Noiret quitte la métropole, rejoignant le Maroc par l'Espagne. Quant à Brisac, il organise un premier maquis aux environs de Grenoble. Dans une formulation peu claire, Yves Lyon semble avoir indiqué que Noiret lui-même avait été à la tête du maquis militaire du Vercors. Quant à Pierre Brisac, il signe bien, en 1950, une attestation affirmant que le capitaine d'artillerie de réserve Yves Lyon a, dès novembre 1941, et jusqu'en mars 1944, soit sur toute la durée de son séjour à Grenoble, « apporté un concours extrêmement actif à la préparation et à l'organisation de la Résistance locale : fourniture de fausses pièces d'identité, puis, à partir de la fin 1942, contribution au recrutement des maquis militaires du Vercors et aux efforts faits pour soustraire les jeunes gens au STO ». Comment Brisac et Lyon sont-ils entrés en contact à Grenoble ? Parce qu'ils étaient de vieilles connaissances ? parce qu'ils avaient des connaissances communes ? Cette connexion a-t-elle avoir avec le fait qu'ils appartenaient au même milieu social, et en particulier confessionnel ? Ou tout simplement parce que les cadres de l'armée d'armistice recherchaient des hommes comme Yves Lyon, capitaine de réserve, pour construire leurs réseaux de résistance clandestine ? On verra dans le chapitre ultérieur que Yves Lyon semble avoir aussi été en contact avec le Général Saint Vincent, commandeur de la ville de Lyon, qui refuse que ses hommes prête main-forte aux arrestations et convoyage de juifs étrangers arrêtés en zone sud à l'été 1942. Les cadres de cette armée d'armistice travaillant à la préservation du matériel de l'armée et à la construction de réseau se rangent derrière Giraud, dont la spectaculaire évasion en avril 1942 avait singulièrement redoré le blason. Selon l'épouse de René Gosse, doyen de l'Université de Grenoble, qui ne précise pas si elle parle spécifiquement de l'état d'esprit grenoblois, « toute la Résistance fut

République. De l'assimilation sociale aux emplois de prestige et d'autorité », *Romantisme*, 1991, n°72.

²⁹⁶ Pierre Birnbaum, *Les fous de la République*, op. cit., p. 445 (**dossier Brisac au SHA Vincennes= GD ? GB 4eme série ?**)

soulevée d'un immense enthousiasme en apprenant l'évasion du général Giraud ». Lucienne Gosse précise tout aussitôt que l'allégeance de Giraud à Vichy dès son retour éteignit aussitôt la flamme, bien que « il s'établît une active propagande giraudiste largement soutenue par des subsides américains. Elle recruta quelques adhérents parmi les militaires, parmi ceux qui n'avaient été ni assez clairvoyants ni assez courageux pour se déterminer auparavant et qui trouvaient les conditions de la nouvelle dissidence moins inquiétantes du point de vue de leurs idées politiques que le gaullisme. Ces giraudistes de la fin de 1942 espéraient un compromis entre le combat pour la Libération et le salut de la Révolution Nationale sous l'égide du maréchal. Mais, pratiquement dans le sud-est, après le départ du général Giraud en Afrique du Nord, on ne trouva plus trace de son influence, ni dans l'Armée Secrète ni dans les Mouvements. »²⁹⁷ La physicienne et épouse du recteur exprime là le point de vue de personnalités clairement ancrées à gauche dans l'entre-deux guerres tout en rejoignant avec enthousiasme le gaullisme clandestin des temps de l'Occupation. Elle laisse clairement de côté – ou minore- tout un pan de la résistance militaire, y compris dans sa région, à laquelle Yves Lyon semble avoir en revanche été fidèle. Avant de s'engouffrer dans un sous-marin britannique dans la nuit du 5 au 6 novembre 1942 afin de rejoindre l'Algérie, après une halte à Gibraltar qui s'éternise et ne lui permet pas d'être présent au début du débarquement en Afrique du Nord, Giraud avait notamment bénéficié de l'hospitalité de l'industriel Roche de la Rigodière²⁹⁸ au domaine de Fromente, près de Lyon, protégé également par le gouverneur Saint-Vincent qui sera à l'origine, avec le réseau Alliance, de son exfiltration hors de métropole.²⁹⁹ Proche de Saint-Vincent, dans quel mesure Yves Lyon joua-t-il un rôle, également, dans l'aventure giraudiste ? Dans quelle mesure était-il lié, par exemple, avec les contacts américains lyonnais décrits par Giraud lui-même ?³⁰⁰ Par la suite, Giraud se bat aux côtés des Alliés en Afrique du Nord, à la tête de l'Armée

²⁹⁷ Lucienne Gosse, René Gosse 1883-1943. Bâilleur de l'Université. Résistant des « années noires » Presses universitaires de Grenoble, 1994 (reed de Chronique d'une vie française. René Gosse, 1883-1943, Plon, Paris, 1962, p. 365-366.

²⁹⁸ Il s'agit peut-être de Jean-Camille Roche de la Rigodière (1893-1950), fils d'un des fondateurs de la Société lyonnaise de soie artificielle en 1923. Robert O. Paxton, L'armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944 Tallandier, Paris 2004 (ed originale en anglais 1966), p. 322, se référant à Général Giraud, Mes évasions, p. 147-152.

²⁹⁹ « Robert de Saint-Vincent, Les Justes de France, Mémorial de la Shoah

³⁰⁰ Sœur Hélène, la religieuse de Saint-Vincent-de Paul, qui a fait connaître à ma femme le messenger venu à Königstein m'apporter mes affaires civiles, me met en relations avec un jeune fonctionnaire de la Croix-Rouge américaine. C'est un ancien volontaire étranger, évadé du fort de Queuleu à Metz, d'origine russe, naturalisé français maintenant, et passionnément antiallemand, M. Léon de Rosen. Il circule en France libre pour répartir les secours de l'Amérique, aux enfants en particulier, et travaille en liaison intime avec Mlle Constance Harwey, vice-consul des Etats-Unis à Lyon. Il me demande la permission de me l'amener à Fromente. Je me trouve en présence d'une jeune femme intelligente, distinguée,

d'Afrique, après la dissolution de l'armée d'armistice, par opposition au départ au rassemblement derrière de Gaulle. Brisac entre à l'état-major de l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA), d'obédience giraudiste, fondée en janvier 1943. C'est là anticiper les événements qui se déroulent au-delà des bornes de ce chapitre, circonscrit d'une part par l'entrée en guerre d'autre part par le tournant de la Solution Finale et les arrestations de masse de l'été 1942. On verra dans le chapitre suivant que Yves Lyon reste dans cette mouvance giraudiste, sous les ordres désormais du colonel Descour, à la tête de l'ORA pour la région lyonnaise à partir de 1943 et fer de lance du maquis du Vercors.

Quant à Emmy, on trouve dans les dossiers la concernant, instruits par Yves Lyon après la guerre, quelques indications concernant son activité résistante³⁰¹. Lui-même a écrit, probablement au cours de l'année 1948, dans un dossier destiné à la Commission d'homologation de la Résistance Intérieure Française : « Emmy Madeleine Lyon a été dès 1941 la complice active de son mari Yves LYON. Activités multiples pour protection des israélites menacés, en liaison constante avec les services de liaison, de faux-papiers et de camouflage de Témoignage Chrétien et de l'Amitié Chrétienne ; collaboration directe du P. Chaillet (Yves Lyon a-t-il voulu dire « collaboratrice directe du père Chaillet ? ») dans les services du Colonel Olivier, dont les agents (réseau jade Amicol) particulièrement Bertrand et Travers peuvent témoigner du dévouement intrépide de Mme LYON.

N'a pu faire passer qu'un message après son arrestation. Sans nouvelles depuis la date de sa déportation. »³⁰²

Nous avons respecté, à la virgule près, ce court texte tapé à la machine, dont on voit bien qu'il est peu clair. Les rubriques placées au-dessus de ce rapide « compte-rendu chronologique de l'activité résistante » de son épouse apportent d'autres éléments, sans mieux permettre de les articuler entre eux. A la question : « Entrée dans la Résistance », il est indiqué « 1941, Témoignage Chrétien, contacté par Germaine Ribière. » sans qu'on sache où cette prise de contact a eu lieu. Peut-être a-t-elle ses racines dans la sociabilité des années parisiennes d'Emmy.

Cependant, à la question « Date d'entrée dans l'organisation », on lit « aout 1942 », et à la rubrique « contacté par » l'indication « R.P. Chaillet »³⁰³.

avec laquelle nous causons, du présent un peu, de l'avenir beaucoup. Elle est sincèrement francophile et déplore l'éclipse momentanée de la France. « Général Giraud, Mes évasions, p. 154-155.

³⁰¹ SHD Cane et SHD Vincennes, 16P372689 (Emmy Lyon, née Lièvre)

³⁰² SHD 16P372689 dossier LIEVRE ép. LYON Emmy

³⁰³ ibid.

En janvier 1949, le Secrétariat d'Etat aux Forces Armées établira un certificat au sujet d'Emmy, attestant qu'elle avait appartenu à l'Organisation de la Résistance Témoignage Chrétien et que ses services dans la résistance avaient débuté au 1^{er} octobre 1941. A l'automne 1951, cette date est cependant rectifiée : Témoignage Chrétien n'existait pas avant le 1^{er} novembre 1941, cette dernière date est donc celle apposée sur le nouveau certificat. L'entrée d'Emmy dans le mouvement est donc repoussé d'un mois, aucune des deux dates ne correspondant de toute façon à une source fiable la concernant directement, si ce n'est la parole a posteriori de témoins : celle de son mari puis celle d'un membre de Témoignage Chrétien. En effet, le 8 décembre 1953, Marcel Vanhove, liquidateur de Témoignage Chrétien, signe une attestation affirmant que Emmy « faisait partie de l'équipe de diffusion du Mouvement Témoignage Chrétien et ceci depuis l'origine. En plus de diffusion, elle était chargée de tâches de liaison et de service social. »³⁰⁴ Quant à Yves Lyon, il a indiqué avoir été membre du réseau Témoignage chrétien, sous les ordres du révérend père Chaillet, de 1941 à 1945, à Grenoble puis à Paris. L'attestation produite par le liquidateur du mouvement en mai 1950 certifie que Yves Lyon « faisait partie des Equipes de Témoignage Chrétien de la fin 1941 à la Libération. A ce titre, il figure sur l'ordre de bataille du Mouvement, et suivant la loi du 25 mars 1949 nous demandons pour lui la carte de Combattant Volontaire à toutes fins utiles »³⁰⁵. Marcel Vanhove était un syndicaliste CFTC. Il est ingénieur à Toulouse lorsque, sous l'Occupation, il devient responsable national de la diffusion de la revue, avant d'entrer dans son Comité Directeur dans l'après-guerre. Rien ne dit pour autant qu'il connaissait Emmy ou son mari. On ne sait pas non plus sur quel document éventuel il s'est appuyé, ou sur quel témoignage, pour produire ces attestations. De fait, les archives de Témoignage Chrétien ne sont pas localisées, à l'heure actuelle, si elles existent encore.

A défaut de véritablement pouvoir saisir comment Emmy et Yves Lyon sont entrés en résistance, il apparaît ainsi d'emblée que le couple a à voir avec le réseau qui se met en place autour de Témoignage Chrétien et d'Amitiés Chrétiennes, une organisation d'entraide judéo-chrétienne liée au premier, dont Germaine Ribière et le Père Chaillet furent effectivement des membres actifs. Il apparaît aussi que ces derniers connaissaient Yves Lyon, même s'ils n'ont, à notre connaissance, jamais témoigné publiquement au sujet des activités et du sort de son épouse. Or, tant Germaine Ribière que le père Chaillet ont participé à l'écriture universitaire de l'histoire du mouvement, en

³⁰⁴ BAVC Caen, dossier « Emmy Lyon »

³⁰⁵ SHD 16P381185

assistant notamment Renée et François Bédarida, eux-mêmes anciens militants du réseau sous l'Occupation et ses premiers chroniqueurs, dont le travail fait encore largement référence.³⁰⁶

La plus récente reconstitution de l'histoire d'Amitié Chrétienne est le fait de l'historienne Sylvie Bernay. Elle rappelle les débuts nébuleux de l'organisation, quelque part entre l'été et l'automne 1941, qui est aussi le moment où se constitue la petite équipe de Témoignage Chrétien. L'historienne du Mouvement, qui en avait d'abord été un membre actif sous l'Occupation, Renée Bédarida, mentionne le nom d'Yves Lyon, au sujet d'Amitié Chrétienne, quand elle évoque l'aide que le Consistoire israélite accorde « dès le début », à l'organisation, déléguant auprès de ses responsables chrétiens quelques représentants qui leur apportent soutien et argent. Il semble que ces informations proviennent d'un rapport rédigé bien après la guerre par le R.P. Chaillet lui-même³⁰⁷. « Ce sont les deux cousins David et André Weil, banquiers, un professeur d'italien, Samy Lattès, et Yves Lion. Tempérament actif et efficace, André Weil devient bientôt un collaborateur essentiel en même temps qu'un ami fidèle du P. Chaillet. Ainsi la lutte en faveur des persécutés réunit solidarité juive et charité chrétienne, les cimentant toutes deux en une commune volonté de résistance. ». De manière générale, le banquier André Weil, quoique discret, a laissé davantage de trace que son collègue Yves Lyon, malgré la proximité de leur profil et de leur mission. On verra aussi, à propos de l'affaire Finaly dans l'après-guerre, qu'André Weil et Germaine Ribière sont restés très proches après-guerre, alors qu'on n'a trouvé aucune trace de l'éventuel maintien de liens après-guerre entre Germaine Ribière et Yves Lyon, bien que la jeune femme semble domiciliée chez le banquier, ou du moins donne son adresse, à son propre retour à Paris au début de l'année 1946.

Plus loin dans son ouvrage, Renée Bédarida évoque encore le rôle des « juifs » dans le mouvement Témoignage Chrétien dont elle souligne le rôle dans la dénonciation de la politique antisémite de Vichy : « De leur côté, nombreux ont été les juifs qui lisaient et faisaient circuler les Cahiers du T.C ».

³⁰⁶ Sur les sources utilisées par Renée Bédarida, cf notamment Renée Bédarida, « « Une résistance spirituelle. Aux origines du « Témoignage chrétien » (1941-1942), *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, p. 3-33, n°61, 1966.

³⁰⁷ Selon l'historienne, l'Amitié chrétienne a été « soutenue financièrement par des représentants qualifiés du judaïsme français. André Weil fut, dès 1941, l'un des plus actifs et des plus efficaces, de même que Samy Lattès et Yves Lion (sic)(...). ». Renée Bédarida, *Pierre Chaillet...*, *op.cit.*, p. 129-130, citant un rapport du père Chaillet, qu'elle décrit comme suit : « Dans les papiers du P. Chaillet figure un memorandum sur Témoignage chrétien et l'Amitié chrétienne (1941-1942). Intitulé « Rapport », ce texte de six pages dactylographiées semble postérieur à 1966, mais il rassemble des éléments rédigés peu de temps après la fin de la guerre. On le trouve à diverses reprises cité ci-dessous sous le titre « Rapport »). *ibid.*, p. 101.

³⁰⁸. Malgré cette affirmation, le récit ne laisse à peu près aucune place à d'autres acteurs que les catholiques et protestants qui animent le mouvement. On ne trouvera nulle part le nom d'Emmy, y compris dans la liste de martyrs du mouvement.

Il apparaît cependant que le couple se retrouve quelque part au sein d'une constellation qui réunit non seulement les tenants d'une résistance « spirituelle », bien vite doublée d'une aide active en faveur des proscrits juifs, mais aussi les militaires qui s'occupent de renseignements, ainsi du Colonel Claude Arnould à la tête de Jade Amicol, dont le travail de renseignement est soutenu par l'Intelligence service britannique, et des colonels Brisac et Descour. Ces liens ne cessent de se croiser. Ainsi, à une date qu'on ignore, le colonel Ollivier se serait fait pourvoyeur de fonds pour Témoignage Chrétien³⁰⁹ alors que le Père Chaillet serait devenu membre, à une date qu'on ignore également, du réseau Jade Amicol. Bien que l'historique du réseau proposé à la Libération ne mentionne pas Grenoble parmi ses lieux d'implantation, on sait aussi que le doyen René Gosse, un des animateurs de la Résistance qui sera assassiné par des collaborateurs de la Gestapo en décembre 1943, et qui hébergera à l'automne 1942 un britannique en mission³¹⁰, s'est lié d'amitié avec Chaillet³¹¹, tout en étant lui aussi membre de Jade-Amicol. La villa du doyen sert aussi de refuge à plusieurs personnes traquées comme juives. On verra de même que Descour a des liens avec Chaillet, le Révérend père ne répugnant pas, de manière générale, à prêter main-forte à la Résistance armée³¹².

Alors que Marcel Vanhove s'est porté garant à la fois pour Emmy et Yves Lyon en tant qu'agents de Témoignage chrétien, rien de tel du côté de Jade Amicol, sans qu'on sache pour quelle raison. La question de l'homologation a d'ailleurs visiblement occasionné un grave conflit entre son ancien chef, le colonel Arnould, et un de ses membres, Madame Lucienne Javelot, arrêtée en décembre 1943 et venue de déportation au printemps 1945. A la fin de 1950 en effet, Arnould lui retire son titre de liquidatrice du mouvement³¹³. Dans le dossier de Jade Amicol conservé au fort de Vincennes, aucune trace de Emmy ni d'Yves Lyon. En revanche, on retrouve bien le nom de Maurice Travers, qui

³⁰⁸ Renée Bédarida, *Les armes de l'esprit. Témoignage chrétien, 1941-1944*, Les Editions Ouvrières (avec la collaboration de François Bédarida), Paris, 1977, p. 130-131.

³⁰⁹ Renée Bédarida, *Le père Chaillet, op.cit.*, p. 184, note 2, citant le témoignage du Père Chaillet recueilli le 22 octobre 1965 : « Le colonel Arnould disposait de fonds anglais, mais sans doute aussi de fonds de la France libre, dont il était un agent ».

³¹⁰ apparemment le Commandant Fergus Chalmers-Wright, Renée Bédarida, René Gosse, *op.cit.*, p. 378.

³¹¹ Renée Bédarida, *Le père Chaillet, op.cit.*, p. 184.

³¹² Renée Bédarida, Pierre Chaillet, *op.cit.*, p. 213.

³¹³ SHD 17P150 (Jade Amicol)

a été le second du colonel Arnould et apparemment le chef du réseau pour la région lyonnaise. Bien des décennies plus tard, il défendra la probité des certificats d'appartenance au mouvement qu'il a lui-même délivrés à la Libération, notamment à un certain Maurice Papon, l'ex-secrétaire général de la Préfecture de Bordeaux qui argue lors de son procès de son appartenance au réseau, fournissant papiers d'identité et vêtements aux britanniques parachutés.³¹⁴ Cependant, Yves Lyon a peut-être voulu faire allusion à l'épouse de Maurice Travers, Marguerite née Froger³¹⁵ Dans la liste des agents de Jade Amicol, elle apparaît domiciliée 174 rue de l'Université à Paris, soit quelques pâtés de maison des adresses parisiennes du couple Lyon. Son engagement daterait cependant de janvier 1942, c'est-à-dire quand le couple a déjà quitté la capitale. Quant à Maurice Travers, né en 1919, son engagement dans le réseau daterait du début de l'année 1943. L'adresse de celui qui est le chef du réseau dans la région lyonnaise à la fin de l'Occupation est néanmoins parisienne dans ce dossier, sans qu'on sache à quoi elle correspond véritablement, au 127 rue de la Santé dans le 13^e près du métro Glacière, autant dire dans un tout autre monde que celui des Lyon.

Enfin, il faut également dire un mot du mouvement de résistance *Combat*, bien qu'Yves Lyon n'en fasse mention ni pour son épouse ni pour lui-même. De fait, le fondateur du mouvement, au cours d'une première phase de construction de son activité de résistance, a rencontré Chaillot dès mai 1941, à la maison des Jésuites, montée de Fourvière, par l'entremise de Stanislas Fumet. Sous le pseudonyme de Testis, Chaillot a tenu quelques mois, jusqu'à la fin 1941, une chronique religieuse dans le journal clandestin mis au point par Betty Albrecht, *Les petites ailes de France*, et poursuit cette collaboration dans les journaux clandestins qui prennent sa suite, avant de lancer son premier numéro des *Cahiers du Témoignage Chrétien*, avec son principal adjoint Louis Cruvillier, venu de l'Association catholique de la jeunesse française.³¹⁶ Le premier numéro, daté du 16 novembre 1941, a pour sous-titre « France, prends garde de perdre ton âme ». Il est rédigé entièrement par le père Gaston Fessard, dont Germaine Ribière, alors jeune Jeciste, fut une collaboratrice très proche. Les *Cahiers de Témoignage Chrétien* réunissent un groupe de jésuites qui appartiennent à la même génération que Emmy et Yves, sans qu'on ait aucune idée de leur degré de proximité : Pierre Chaillot et Yves Moreau de Montcheuil sont nés en 1900, Gaston Fessard en 1897, Henri de Lubac en 1896. À l'exception de Emmy, morte en déportation et du père de Montcheuil, fusillé en 1944, tous ont survécu pendant de longues décennies à la guerre : Chaillot décède en 1972, Fessard en 1978, Lubac en 1991, alors que Yves Lyon s'éteint en 1984, sans qu'on sache s'ils ont eu le moindre contact

³¹⁴ https://www.liberation.fr/societe/1998/02/20/maurice-papon-devant-ses-juges-une-ombre-a-la-resistance-de-l-accuse-elise-milhat-met-en-doute-l-app_227783

³¹⁵ <http://www.francaislibres.net/liste/gr16p.php?nom=Travers&deb=1>, dossier GR16P/235921

³¹⁶ Henri Frenay, *La nuit finira*, p. 125-128, 156, 195.

après-guerre. Or, une partie de ces chrétiens engagés dans la résistance spirituelle sont aussi membres de *Combat*, à l'instar de Germaine Ribière³¹⁷. Il semble que ce fut aussi le cas du banquier André Weil.

Il faut chercher ailleurs, dans des témoignages premiers, une trace plus consistante du couple « replié », selon l'expression du temps, à Grenoble. On reviendra sur les témoignages de l'immédiat après-guerre délivrés par Germaine Ribière et le RP Chaillet, qui parlent bien d'Yves Lyon. Il faut néanmoins souligner que, 30 ans plus tard, Germaine Ribière, interrogée par Annie Latour sur ses activités de Résistance, n'a apparemment pas une seule fois prononcé le nom du banquier, encore moins celui de son épouse. En revanche, elle évoque des personnes qui s'avèrent leur être extrêmement proches : Joseph Weil, Andrée Salomon, Dr Gaston Lévy, tous membres actifs de l'OSE pendant la guerre. Si l'historienne de l'OSE, Sabine Zeitoun, se montre tout aussi peu intéressée que ses consœurs par la personnalité de Yves Lyon, simplement évoqué comme un des envoyés du Consistoire, Joseph Weil, Andrée Salomon, le Dr Gaston Lévy ont bien, quant à eux, parlé de Yves Lyon. De loin le plus proche du banquier, Joseph Weil, le représentant de l'OSE, est un ancien élève de Léon Blum, le professeur de Strasbourg qui aurait décidé de sa carrière, et qui n'est autre, on l'a

³¹⁷ Dans l'immédiat après-guerre, le Père Chaillet a décrit en ces termes les activités de résistante de sa jeune collaboratrice : « Résistante de 1940 devient dès le lendemain de l'Armistice agent actif de l'esprit d'opposition à l'envahisseur parmi les étudiants de l'Université de PARIS. Chargée par les fondateurs de COMBAT de missions importantes en LIMOUSIN elle participe avec des responsabilités dirigeantes à l'organisation de la résistance politique et militaire de la région tout en installant le réseau de la diffusion de « TEMOIGNAGE CHRETIEN ». Au profit des victimes de persécutions raciales ainsi que des réfugiés polonais et alsaciens elle met sur pied un service d'assistance et de camouflage qui sauvera des milliers de vies humaines abritant de nombreux réfugiés dans sa propre maison (1941-1943)

Venue à Lyon en mission en février 1943 elle n'hésite pas à affronter personnellement la Gestapo qui occupait les locaux de l'Amitié Chrétienne, organisation de camouflage du « T.C. » après avoir arrêté les dirigeants. Par son intervention elle réussit à sauver un grand nombre de collaborateurs ou de réfugiés qui allaient tomber entre les mains de la police allemande. Dès lors et jusqu'à la libération elle assume des responsabilités de plus en plus vaste (sic) Membre important du « T.C. » elle collabore régulièrement aux CAHIERS. Au service de l'ARMEE SECRETE, des Mouvements Unis de la Résistance, des Œuvres Sociales de la Résistance, de la Délégation Générale du Gouvernement Provisoire elle accomplit des missions innombrables qui la mène jusqu'en BELGIQUE et en HOLLANDE à maintes reprises, en SUISSE. N'hésitant jamais à payer de sa personne insensible au danger elle devient pour ceux qui l'approchent un vivant symbole de l'invincible esprit de la Patrie. Par son action, sa foi et sa ferveur, GERMAINE RIBIERE a été un des plus purs artisans de la RESURRECTION française ». La proposition du père Chaillet d'accorder la légion d'honneur à la jeune femme a été transformée en citation à l'ordre du corps d'armée, accordée le 7 février 1947. SHD 16P508685 (Germaine Ribière).

vu, que l'oncle maternel d'Emmy. Si cette connexion fait sens quant au sauvetage des enfants juifs, sans pour autant en dater les étapes avec précision, elle n'explique en rien les liens du couple avec les milieux chrétiens résistants.

Andrée Salomon quant à elle a laissé un bref récit, dans deux versions, mettant en scène Yves Lyon, dépeint comme un homme généreux, mais là encore sans lien apparent avec les milieux de la résistance chrétienne, puisque c'est sa supposée affiliation au Joint qui est évoquée : « Un jour on m'a envoyé à Grenoble pour chercher un million de francs qui manquaient pour payer les mensualités pour les enfants qu'on avait mis chez des parents nourriciers ou dans des institutions, l'argent n'était pas arrivé. Je suis allé chez un homme du JOINT qui s'appelait Yves Lyon et je lui ai exposé le cas. Il m'a dit : « c'est vraiment du dépannage ? Vous pensez que vous aurez l'argent ? » Et il est allé dans la pièce à côté, il a ouvert son secrétaire, et il m'a rapporté un million en billets, comme ça sans caution, sans signature, sans rien. Nous n'avons pu le lui rendre qu'au bout de plusieurs mois (nb : dans version première : « qu'au bout de trois mois ou de six mois »)³¹⁸. »

Andrée Salomon a rapporté la même scène dans une autre version, plus précise, même si la mention du Joint a disparu : « très souvent à court d'argent, à Chambéry au bureau de l'OSE, manque dramatique d'argent liquide. Ne pas payer nos assistantes ok, ne pas assurer le paiement des pensions vav des paysans ou des non-Juifs, ça jamais !

c'est ainsi que je suis allée chercher un million de francs à Grenoble, soit la pension mensuelle pour 450 enfants du circuit Garel de l'époque. Puis une autre fois, un million à Nice. Ces sommes étaient mises à la disposition des assistantes qui portaient des pensions à bicyclette ou en train aux parents nourriciers, ou dans les internats ou dans les couvents.

La première fois, il s'agit d'Yves Lyon, un ami personnel de Joseph Weill. Je connaissais sa femme depuis longtemps car elle était la nièce du professeur Léon Blum, diabétologue connu de Strasbourg. Je suis allée à Grenoble dans leur joli petit appartement et je leur ai demandé un prêt pour trois mois. Le banquier a sorti l'argent de son secrétaire en billets et me l'a tendu.

Beaucoup plus tard, l'autre million venait aussi d'un banquier, qui s'était réfugié à Monte-Carlo »³¹⁹.

³¹⁸ CDJC DLXI-94 Andrée Salomon

³¹⁹ Katy Hazan, Georges Weil, *Andrée Salomon, une femme de lumière*. Textes établis et annotés d'après ses mémoires. Avant-propos de Jean Salomon, introduction de Georges Weill. Collection Témoignages de la Shoah, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Le Manuscrit, Paris, 2011, ici « Mon travail à l'OSE », p. 121-125, p. 125.

Andrée Salomon se souvient suffisamment bien, plusieurs décennies après la guerre, d'Emmy Lyon, qu'elle connaissait « depuis longtemps », sans qu'on sache dans quel cadre, sinon peut-être à travers ce lien familial avec Léon Blum, que la jeune Alsacienne avait peut-être connu lorsqu'elle-même vivait à Strasbourg. Pour autant, elle ne dit rien des éventuelles activités de résistance d'Emmy. Comme elle ne dit rien non plus de son arrestation ni de sa déportation, quant à elles malheureusement parfaitement attestées, on y reviendra, on peut se demander les raisons de ses silences.

On notera au passage qu'Andrée Salomon a été à bon droit favorablement impressinée par les largesses du banquier, même si on ne sait pas à quelle date la scène se situe. Pour donner un ordre de comparaison, le patron de Jade Amicol déclarera avoir été financé par l'Etat-major Allié, et plus précisément par le fameux général britannique Menzies, à raison de 250 000 francs par mois en 1940 et 1941, puis 500 000 francs mensuels en 1942, 1,5 millions en 1943, et jusqu'à 3 millions par mois en 1944, sommes transmises par parachutage.³²⁰ Ces sommes sont cohérentes avec les notes du jeune Cordier récemment publiées sous forme de journal. A l'automne 1942 par exemple, il reçoit de Raymond Fassin, place des Bellecour, le budget mensuel de toute la Résistance, soit 10 millions de Francs et 30 700 dollars. Le tout tient dans une de ses deux sacoches de vélo qu'il ne tarde pas à se faire voler, heureusement sans la sacoche. Quelques mois plus tard, alors que son patron Jean Moulin est en mission à Londres, que le STO vient tout juste d'être instauré et que les résistants craignent une déportation rapide de tous les hommes en âge de se battre, il doit faire face aux exigences des chefs de la Résistance après que Fassin lui a livré 8 millions en billets, toujours place Bellecour, sous la forme d'un paquet enveloppé de vieux papiers journal. Cordier verse ainsi 900 000 francs à Yves Farge pour les Montagnards du Vercors, au titre de la Relève, pour 500 personnes, en sus des 267 000 initialement prévus, tandis que Jean Moulin lui donne pour instruction de ne pas verser plus d'un million et demi pour la résistance en zone Nord. Quant à Frenay, le patron de *Combat*, il exige avec la dernière violence d'avoir largement accès à la manne afin de ravitailler en armement et en vivres les déserteurs du STO qui afflueraient dans ses rangs : il estime à plusieurs millions de francs l'« argent de la bataille » désormais nécessaire chaque mois pour son mouvement, tout en menaçant de faire appel à un réseau anglais. De fait, Moulin finit par ordonner à Cordier de verser 1 million supplémentaire à chacun des deux mouvements Libération-Sud et Combat afin de tenir compte de l'ampleur nouvelle du nombre de réfractaires³²¹. La somme versée sans barguigner par Yves Lyon à Andrée Salomon pour financer le sauvetage des enfants correspond donc grosso

³²⁰ SHD 17P150

³²¹ Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, p. 531-532, 645 (10 février 1943), 664 (18 février 1943), 681ff (5 mars 1943), télégramme de Jean Moulin du 14 mars 1943.

modo à ce qui est alloué par un organisme aussi puissant que la France Libre pour ravitailler pendant un mois un réseau de résistance, au moins avant le gonflement des effectifs à partir de l'hiver 1943.

Enfin, dans ses souvenirs, Lise Lyon, la nièce d'Yves, rapporte à propos de Emmy avec laquelle, rappelons-le elle fut arrêtée à Grenoble et déportée, l'une survivant à Auschwitz l'autre pas : « J'avais Emmy à côté de moi, trois rues nous séparaient, et je ne la voyais presque jamais. Il faut reconnaître que mon oncle avait un caractère extrêmement difficile, nous tremblions devant lui, il était brouillé avec mon père, 3 ans sur 4, et papa nous interdisait, durant ces brouilles, de mettre les pieds chez lui. C'est une des raisons qui explique que, craignant fort mon oncle, je voyais peu Emmy. Nous allions pourtant, de temps en temps, à Grenoble déjeuner chez elle. Elle continuait, malgré les restrictions, à faire une fine et merveilleuse cuisine. Mon oncle avait tout, par échanges, et à prix fort. Cela nous semblait prodigieux de racler les casseroles pendant qu'elle préparait de succulents soufflés. Elle passait une bonne partie de la matinée dans la cuisine. Yves tenait à une cuisine de grand restaurant et n'admettait pas un jour de défaillance. Un jour, Emmy me dit : « Tu sais ce qu'il m'a dit ? : Emmy, tu te relâches. » Elle riait, mais sa voix était triste. Yves recevait régulièrement et fréquemment les grands chefs de la Résistance de Grenoble et Emmy cuisinait. Après le déjeuner, tout ce monde discutait au salon, auprès de mon oncle, et Emmy faisait la vaisselle. Un jour elle dit, sans amertume, mais avec lucidité : « Jamais personne ne vient m'aider à essuyer une assiette », et puis elle reprit, avec son tranquille humour « Eh bien, j'aurai été la cuisinière de la Résistance ! »³²².

Malgré la vivacité intime de ce dernier témoignage, il serait sans doute abusif de laisser Emmy Lyon dans ce simple rôle de « cuisinière de la Résistance », même si son activité clandestine reste une énigme. On a aussi vu dans un chapitre précédent que même si les qualités de cuisinière d'Emmy, qui ont tant frappé la jeune Lise, sont probablement incontestables, sa manière de dessiner sa tante sous les traits d'une simple ménagère est largement en deçà de leur condition sociale à toutes deux, quant à elle dûment documentée. Si on ne dispose pas, pour le séjour grenoblois, d'un recensement républicain qui permettrait de dire si le couple vit désormais sans domestique, si Andrée Salomon nous parle d'un « joli petit appartement » aux dimensions donc certainement très restreintes par rapport aux logements occupés à Paris, il n'en reste pas moins que ce récit de Lise Lyon est sans doute plus fidèle à ses perceptions d'antan qu'à la réalité. Il atteste surtout du fait que, dans la propre famille d'Yves Lyon (les mémoires de Lise sont publiées en 2007, si leur rédaction s'échelonne

³²² Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation. Auschwitz-Birkenau Hohenelbe*, La Cause des Livres, 2006, p.

sur plusieurs décennies), les activités de résistance de Emmy sont restées inconnues, ou leur souvenir n'a pas été transmis. Quant aux activités d'Yves Lyon lui-même, on voit ici que Lise n'en sait guère plus, son évocation des dîners grenoblois avec les chefs de la Résistance étant assortie d'une référence aux Amitiés Chrétiennes qui ne dépasse pas... la référence au livre de Sabine Zeitoun. Ici clairement, l'historienne s'est substituée à une mémoire familiale défaillante, sur laquelle il nous faudra revenir.

Cette défaillance est affaire de génération d'autant plus certainement que, comme le prouve le récit de Lise, Emmy et Yves ne sont guère isolés à Grenoble et que les adultes ont très certainement été davantage au courant, voire, dans le cas du propre père de Lise, ont été mêlés de près ou de loin à la Résistance et aux activités d'Yves Lyon. C'est en réalité des pans entiers de la famille Lyon qui ont rejoint une des villes qui sera un temps réputée la plus sûre de la zone Sud, puisqu'elle appartient à la région dont les Allemands ont concédé l'occupation à l'armée de Mussolini entre novembre 1942 et septembre 1943. Beaucoup de familles juives réfugiées de la zone occupée y ont donc élu domicile. Lise elle-même y vit avec sa mère et ses deux sœurs, ainsi que sa grand-mère maternelle, depuis septembre 1940, donc plus d'un avant que le couple Emmy et Yves Lyon ne les rejoigne. En réalité, la constellation familiale qui se retrouve à Grenoble ne concerne pas seulement les Lyon, mais aussi les Danon, la famille maternelle de Lise. La guerre a précipité la séparation du père et de la mère de la jeune fille, qui finiront par divorcer au lendemain de son retour d'Auschwitz. Sous l'Occupation, Roger, le père de Lise, qui est aussi un des frères d'Yves Lyon, part vivre avec une autre femme à Valence, distante d'environ une heure de train de Grenoble, la jeune fille faisant parfois le voyage pour le voir. On verra comment le père de Lise, Roger Lyon, fait allusion à un magasin tenu par les R à Valence, qui sert de plaque tournante pour cacher armes et documents compromettants. Roger Lyon est devenu un familier des R et selon son témoignage sur lequel on reviendra dans un chapitre ultérieur, son frère (s'agit-il de Yves, beaucoup plus probablement que de Jean) les connaît aussi. C'est encore à Valence que les frères Lyon, ainsi que leur sœur Denise, vendent de nombreuses actions à un industriel local

Lise ne retrace que par bribes sa vie de réfugiée à Grenoble, qui commence dès septembre 1940³²³. Elle aussi, ainsi que ses sœurs, poursuit une scolarité dont elle n'a pas l'air de percevoir le caractère pourtant exceptionnel à cette génération. Pour cette jeune fille de bonne famille, être une lycéenne qui réussit son bac, sans même beaucoup se forcer, faire un peu de tapage dans la rue lors de sorties nocturnes et avoir des loisirs qu'elle juge ordinaires est une manière de rester dans une normalité de façade. « Je ne voulais pas entrer dans le présent. Cette vie a duré deux ans. Quand je

³²³ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 21

l'évoque, je revois les pentes neigeuses, le chocolat qu'on prenait chez Pelvoux, le cinéma, le train de Saint-Nizier où on allait faire du ski. Vivre comme tout le monde ».

Cependant, la jeune fille de bonne famille vit dans un des hôtels de la ville, qu'on suppose confortables, mais tout de même très en deça du bel appartement qu'elle a dû quitter comme la plupart des membres de sa famille et beaucoup d'autres traqués. A l'été 1941, à la suite des lois du 2 juin 1941, le préfet de l'Isère, comme ses autres collègues, organise le recensement des personnes considérées comme juives résidant sur son territoire. Il est avéré que la préfecture conserva un jeu des fiches établies par ses soins à l'intention du Ministère de l'Intérieur de Vichy. En outre, le commissaire central de Grenoble était en état de transmettre, dès le 18 juillet 1941, une première liste de résidents juifs de la ville, qu'ils soient français ou étrangers. Selon Tal Bruttman, cet envoi, précoce par rapport aux processus du recensement, prouve que la police a récolté les informations indépendamment de ce dernier.³²⁴ Nous-même avons constaté la présence de membres de la fratrie Lyon dans le recensement beaucoup plus tardif d'août 1943 : comme on y reviendra, Monique, sœur aînée de Lise vit à l'hôtel Gambetta, tandis que Lise elle-même, sa mère Marthe née Danon, sa petite-sœur Anne-Marie (Mouti), née en 1938, mais aussi sa grand-mère paternelle, Marie, qui est aussi la mère d'Yves Lyon, vivent à l'hôtel Suisse et Bordeaux, en face de la gare, pas très loin du « joli petit appartement » d'Yves et Emmy. Ces derniers, quant à eux, vivent probablement sous un faux nom puisqu'ils n'apparaissent pas dans ce recensement. Lise et ses parentes ne sont pas très loin non plus de l'hôtel d'Angleterre dont la famille a pu aussi un temps occuper quelques chambres³²⁵.

C'est donc peu de temps après le premier recensement des juifs que le couple Emmy et Yves Lyon se serait établi à Grenoble.

Alors que les relations de ces industriels et banquiers juifs avec les milieux de la résistance, probablement d'obédience très variés, et donc avec des représentants de la société française non juifs, sont attestés, subsiste en pointillés la nature précise de ces relations, à une époque où la question de la confiance et de la loyauté devient à proprement parler vitale. Lorsqu'on recherche, à travers les écrits et les mémoires des témoins, une trace du couple Lyon à Grenoble, on tombe sur des phrases qui témoignent, parfois sans fard, au mieux d'un sentiment de la différence au pire d'un antisémitisme ordinaire. Lucienne Gosse écrit ainsi : « Jusqu'alors nous avons connu peu de juifs ;

³²⁴ Tal Bruttman, *Au bureau des affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, La Découverte, Paris, 2006, p.108-109, se référant à ADI 52 M 123

³²⁵ ADI, Liste nominative des Israélites recensés dans le département de l'Isère. Nationalité française. Sans date (août 1943)

nos parents étaient restés très proches de leur origine paysanne et dans les campagnes où nous retrouvions nos grands-parents, on n'en avait jamais vu.

Jusqu'à nos études supérieures ils nous ont été complètement étrangers. A ce moment, nous les avons rencontrés, professeurs à la Sorbonne ou au Collège de France, philosophes ou mathématiciens, et nos camarades juifs étaient parmi les plus brillants et souvent aussi les plus sympathiques.

Tout d'un coup, dans les provinces de la zone sud, ils arrivèrent très nombreux, de toutes origines, de toutes situations sociales, très divers par leurs idées et leur comportement : les uns Français depuis des siècles et les autres récemment chassés de l'est européen par des persécutions raciales qui avaient, chez eux, précédé les persécutions nazies.

Quelques-uns, que nous connaissions, sont venus et ont amené des amis ; la Résistance nous en fit connaître d'héroïques, de généreux et aussi de parfaitement égoïstes, incompréhensifs, exigeants et mesquins. Quelques-uns, que nous avons choisis parmi beaucoup, étaient vraiment des hommes de grande intelligence, de grand caractère et de grande générosité. Ils furent des camarades de valeur pour les combattants de la Résistance. » Evoquant la pauvreté de certains de leurs hôtes de passage, qui avait fait surnommer leur villa Bérangère de la Tronche le « ghetto » par une partie de la bonne société grenobloise, Lucienne Gosse évoque aussi les ressources apparemment infinies d'autres réfugiés : « mais la plupart de ceux qui avaient atteint notre région arrivaient avec leur trésor de guerre, de l'or, des pierres précieuses, des valeurs boursières. Ce fut un étonnement : un nombre infime de provinciaux possédaient des fortunes comparables et aucun n'eût été en mesure de la mobiliser dans le cas d'un exode. Ces trésors, négociés petit à petit, permirent aux familles juives de supporter les frais du marché noir (sans doute ce que Lise Lyon a appelé « le prix fort »). Néanmoins une vie simple leur fut imposée par la prudence, car ces trésors suscitèrent la convoitise et une pression de chantage s'exerça souvent sur les imprudents, en particulier par les membres de la milice. Et la déportation termina souvent un chantage qui ne payait plus.

Cette dispersion des juifs, dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, parmi une population qui n'avaient d'eux qu'une idée mythique, sans effacer tous les préjugés, a beaucoup fait évoluer les rapports entre les deux communautés, surtout pour la jeune génération uniformément dépouillée, par de fausses identités, de toutes particularités originelles. »³²⁶

La bonne volonté de Lucienne Gosse contraste avec l'attitude d'une certaine Mme Moret, relatée par Daniel Cordier, alors jeune secrétaire clandestin de Jean Moulin à Lyon. Les Moret sont des Parisiens

³²⁶ Lucienne Gosse, *René Gosse, op. cit.* p. 370-371

réfugiés, Mr Moret travaillant au service étranger de la Société Générale repliée à Lyon depuis l'armistice. Ils soupirent après leur bel appartement boulevard Malesherbes tout en prêtant main-forte à la Résistance. C'est ainsi qu'ils hébergent provisoirement le jeune Cordier arrivé de Londres³²⁷. « Nous en sommes au dessert lorsque Mme Moret me dit affectueusement : « Charles (c'est le prénom figurant sur ma fausse carte d'identité), je dois vous avouer quelque chose. Quand vous êtes arrivé le premier soir, mon mari et moi avons été choqués : nous avons cru que vous étiez juif. C'était pour nous une provocation inutile de la part de Londres que d'offrir ainsi des armes à la propagande allemande. Vous savez qu'elle martèle que la France libre est le repaire des Juifs qui ont fui la France pour sauver leur vie. » Peut-être mon visage révèle-t-il plus de dépit qu'il n'est convenable, car elle ajoute aussitôt : « Rassurez-vous, après quelques jours nous avons compris notre erreur : vous ne vous conduisez pas du tout comme un Juif. » Et tout le monde de rire, sauf moi, qui esquisse un sourire feint ». ³²⁸

Mme Moret est arrêtée à la fin février 1943, cependant que sa fille, intrépide, continue héroïquement son travail auprès de Daniel Cordier³²⁹.

Quant à Germaine Ribière, la jeune étudiante jeciste devenue la cheville ouvrière d'Amitié chrétienne, il vaudrait la peine de citer un texte, par lequel le père Yves de Montcheuil dénonce le racisme et incite par là Germaine Ribière et beaucoup d'autres étudiants engagés dans des mouvements chrétiens à résister au nom des Evangiles : « « Il faut mettre au premier plan la recrudescence de l'antisémitisme. Au lieu d'examiner dans un esprit chrétien, c'est-à-dire avec le souci des légitimes intérêts à sauvegarder, dans un esprit de justice et de charité pour tous, le problème juif en France, on développe une véritable haine à l'égard des Juifs, on pousse contre eux à la violence, à l'approbation de tout ce qui se fait contre eux. ». Si le prêtre dénonce la législation antisémite (« quel motif d'intérêt public peut-on bien invoquer pour empêcher un Juif d'être vendeur, commissionnaire ou cireur de chaussures ? ») il existe bien à ses yeux comme à ceux de tant d'autres, dont le cardinal Gerlier, un problème juif à résoudre, sans qu'on sache la place qu'y occupe aux yeux des mêmes le couple Yves et Emmy Lyon ou encore leur nièce, la jeune Lise ³³⁰.

³²⁷ Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, p. 326-327 (mercredi 29 juillet 1942).

³²⁸ Daniel Cordier, *Alias Caracalla...*, op.cit., p. 401 (samedi 22 août 1942).

³²⁹ Daniel Cordier, *Alias Caracalla...*, op.cit., p. 670-671 (lundi 22 février 1943)

³³⁰ « Ce qui risque de passer du racisme chez nous, in Spiritualité, théologie et résistance. Yves de Montcheuil, théologien au maquis du Vercors, Colloque de Biviers sous la direction de Pierre Bolle et Jean Godel, Presses universitaires de Grenoble, 1987, p. 319.

Petite fille grandie dans un milieu très comparable à celui de Lise Lyon, la jeune Arlette ne connaît pas du tout le même type de parcours sous l'Occupation. Son père, Robert Steindecker, a décidé de rejoindre la France Libre. La famille, c'est-à-dire au moins le couple parental, leurs deux petites filles et une troisième fille, tout juste née, qui décède à l'âge de trois mois, se retrouvent apparemment à Clermont-Ferrand. La jeune Arlette sauve de la mort son autre petite sœur, âgée d'un an et demi, alertant à temps ses parents alors que la petite est en train de se noyer dans un tonneau. Arlette se serait alors forgée une morale, que l'Occupation, fort heureusement, ne lui a pas donné l'occasion de démentir, malgré l'effroyable danger qui les menace, elle et les siens, et dont elle ignore tout : « J'ai alors compris qu'il y avait toujours une solution ». Puis le père, sans doute adepte de la même morale, quitte la France en passant par les Pyrénées. Il est interné au camp de la Mirandole, s'en évade et rejoint Alger par Gibraltar. Le jeune banquier est si marqué par l'expérience de l'internement en Espagne qu'il lancera, un peu plus de dix ans après la guerre, une fondation d'aide à l'enfance³³¹. Pour l'heure, il laisse en France son épouse et les enfants. La petite Arlette est placée d'abord chez des fermiers dans l'Ardèche. Ayant alors à peine atteint l'âge de raison, la petite fille ne sait toujours pas qu'elle est juive (ni ce que ce mot signifie). Sa mère fait des allers et retours. Arlette découvre en revanche une enfance campagnarde, les sabots, le froid, un univers certainement en tous points différents de sa petite enfance passée à Neuilly. Pourtant, elle ne s'en plaint pas, aujourd'hui persuadée, à plusieurs décennies d'intervalles, que les enfants s'adaptent d'autant mieux qu'ils n'ont pas en tête de modèles de comparaison. Loin des beaux quartiers de l'Ouest parisien, bientôt éloignée également des autres membres de sa famille, sa mère lui rendant visite de temps à autre, ignorant jusqu'au danger qui la menaçait tout en vivant, très certainement, dans un climat d'incertitude permanent, la jeune Arlette s'adaptait et observait.

Une jeune villageoise se charge de lui ouvrir les yeux, quoiqu'à moitié : elle fait en ces termes les présentations : « Dans un cerisier j'ai appris ce qu'était un juif. Une petite copine du village qui était avec moi m'a montré un couple bien habillé en me disant : « tu vois les gens-là ce sont des juifs ils ne travaillent pas ils se promènent pour digérer ». Je n'avais jamais entendu ce mot : c'est quoi un juif me suis-je demandé. Un peu plus tard je remarqué que leur maison a les volets fermés. La même petite fille me dit qu'ils ont été arrêtés. J'ai 4-5 ans »³³²

³³¹ <http://ducroq.olivier.free.fr/jfv/pages/steindecker.html>

³³² Entretien avec Arletté Lévy, 2016.

Ignorant qu'Arlette était juive, la petite villageoise a ingénument fait étalage d'un antisémitisme populaire, lui aussi très répandu. On retrouve en revanche dans les listes de recensements des personnes juives résidentes dans ce même département de l'Ardèche Jacqueline Lambert, la sœur cadette d'Emmy Lyon, qu'Arlette Steindecker rencontrera bien après la guerre, et qui était probablement fort bien mise. Son mari, l'avocat David Lambert, est alors prisonnier de guerre, et elle-même, réfugiée en zone Sud avec ses trois enfants, n'hésite pas à braver l'administration vichyste. Il semble bien que, lors du recensement de l'été 1941, elle ne se soit pas déclarée et qu'elle ait été dénoncée. Le 10 novembre 1941 en tous les cas, le deuxième bureau, préposé aux Questions juives, de la Préfecture de l'Ardèche, écrit au sous-préfet de Tournon : « Il m'est signalé que la nommée LAMBERT Eugénie Jacqueline, domiciliée à Lamastre, née le 30 juillet 1909 à Troyes (Aube) serait de race juive.

Je vous prie de faire vérifier l'exactitude de ce renseignement et de me fournir toutes les indications à ce sujet. »³³³. Le 27 novembre, le même service de la Préfecture s'adresse directement au maire de Lamastre, « sous couvert de Monsieur le sous-préfet de Tournon » : « Je vous prie de bien vouloir inviter la nommée Eugénie Jacqueline, née le 30 juillet (sic) à Troyes (Aube) à m'adresser une déclaration au regard de la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs (imprimé ci-joint) »³³⁴

Jacqueline Lambert envoie alors sur papier libre un courrier qui sera reçu par la Préfecture le 9 décembre 1941 : « Monsieur le Préfet,

J'ai le regret de ne pas être qualifiée pour remplir cet imprimé – et cela pour de multiples raisons – et pour ne citer que la principale « à remplir par le chef de famille » je ne suis pas « chef de famille » je suis mariée mon mari est prisonnier de guerre. Croyez à mes sentiments respectueux, J. Lambert »

³³³ La note est signée « pour le Préfet, le secrétaire général ». Archives Départementales Ardèche, 99W52. A l'époque, le préfet est Eugène Hild, ex sous-préfet de Tournon 1934-1940 puis de Narbonne (1940-1941). Nommé le 15 janvier 1941, installé le 1^{er} mars il deviendra par la suite Préfet de la Drôme : cmuseedelaresistanceenligne.org/media154-Carabiniers-italiens-A. Il est remplacé à Privas par Jean Esquirol, fils du président du Conseil général de Haute-Garonne radical-socialiste. Il vient de la sous-préfecture de Reims où il a été nommé à l'automne 1940. Il est nommé à Privas le 14 décembre 1942 et installé le 11 janvier 1943. Son protecteur, Bousquet, le nomme par la suite à la direction de l'administration pénitentiaire. Cf Pascale Froment décrivant le réseau de Bousquet dans la Préfecturale au début de l'Occupation, p. . Lui succède Jules-André Mariacci, nommé le 13 août 1943, installé le 21 septembre, suspendu le 12 août 1944. Le premier préfet de la Libération, Jacques de Meaudre de Sugny, dit Loyola, est nommé par le CDL le 12 août 1944 et remplacé quelques jours plus tard par Robert Pissere. Cf annexe à la notice archivistique des AD Ardèche, https://collections.ushmm.org/findingaids/RG-43.111M_08_fnd_fr.pdf, p. 69.

³³⁴ La note est signée « Pour le Préfet, le chef de division ». Ibid.

Le préposé de la Préfecture aux questions juives se fait menaçant, s'adressant au maire de Lamastre : au cas où l'intéressée persisterait dans son refus je me verrai dans l'obligation de saisir M. le Procureur de l'Etat à Tournon. »

Quelques mois plus tard, au cœur du lancement des grandes rafles ciblant les juifs étrangers, la brigade de gendarmerie de Lamastre établit, le 11 août 1942, un « état des Israelites de nationalité française, résidant dans la circonscription de la brigade de Lamastre » On y lit 35 noms, dont celui de « Lambert, née Lièvre, Eugénie, Troyes, 30 juillet 1909, résidence actuelle Lamastre », le seul auquel est adjoint une observation : « femme officier prisonnier 3 enfants », la captivité de David Lambert résonnant ici comme une forme de protection (même si elle n'a en réalité rien d'intangible dans la France de Vichy).³³⁵

Jacqueline a déclaré bien des années plus tard, avoir vécu « cachée » (on voit que la situation est plus complexe dans la France de Vichy où mairies et préfectures s'activent pour recenser les nouveaux venus qui correspondaient aux critères édictés par le statut des juifs), à Lamastre mais aussi à une quarantaine de kilomètres de là, à Tence en Haute-Loire, où on sait que fut réfugié très tôt son oncle maternel Albert Blum, qui y domicilie le siège social de l'Usine des Capucins. Il y vit probablement en compagnie de son épouse, Yvonne, tandis que sa sœur, Alice Lièvre, les rejoins à une date indéterminée. Jacqueline, ses enfants, et sans doute sa mère passent la fin de l'Occupation à Izaux, en Haute-Pyrénées.

Les Lorrains

Il nous faut cependant revenir à ceux qui sont restés en zone occupée, ou qui y sont restés le plus tardivement. Il s'agit de la partie lorraine de la famille.

A Nancy : les Lorrach

Peut-être parce qu'il se sent trop vieux pour partir s'installer dans un village inconnu de l'Indre, peut-être par amitié pour son frère Moïse, Arnold fait le choix, après son expulsion de Mulhouse, en juillet 1940, de partir pour Nancy. Dès ces premiers mois de la guerre, ce choix peut paraître étrange, étant donné le statut de la région et sa proximité avec les régions annexées, mais c'est peut-être ce qui a précisément décidé Arnold, outre son attachement pour son frère. Nancy est en effet située dans cette grande zone interdite (dite aussi zone réservée) incluse dans la France occupée, qui va des Ardennes à la Franche Comté.

³³⁵ AD Ardèche, 99W53

Dans la « liste complémentaire des israélites résidant à Nancy et recensés depuis le 20 septembre 1940 », liste soigneusement tapée à la machine, réunissant, à l'aide de cinq colonnes, « nom et prénoms, nationalité, date et lieu de naissance, résidence actuelle, profession », les informations collectées concernant plusieurs dizaines de personnes, que le Commissariat central de police de Nancy transmet à Monsieur le Préfet le 18 octobre 1940³³⁶, figurent bien Florence Franck, épouse Lorrach, ainsi que, dans cet ordre, Lorrach, Arnold, enregistré comme « ex-négociant en faïence à Mulhouse », Moïse, employé de commerce, Eva « femme de ménage », Jeanne « employée de bureau », tous les cinq résidant au 86 bis rue de Strasbourg.

En revanche, ils sont absents de la première liste, bien plus courte, assortie d'une seconde liste, « Etat des JUIFS, domiciliés à NANCY, mais absents à la date du 20 septembre 1940, de leur domicile », listes dressées fin septembre, très certainement à la hâte, comme le signalait lui-même le commissaire, dans son envoi du 23 septembre : « ci-joint état des israélites de Nancy. L'état-civil de certains de ceux-ci, absents de Nancy, n'a pu être exactement relevé. Il est possible également, vu le court laps de temps à ma disposition, que, quelques omissions se soient produites. Des recherches vont être effectuées et, le cas échéant, un état complémentaire sera adressé de toute urgence. » Moïse et les siens ne figuraient pas davantage sur une liste établie par le même Commissariat central de Nancy, intitulée « Maisons et appartements occupés par des Israélites », et encore antérieure puisqu'elle porte le tampon « 20 aout 1940 »³³⁷.

Il semble donc que les Lorrach aient mis quelques temps à se déclarer, sans pour autant être les seuls à ne pas se précipiter, soit qu'ils se soient méfiés, soient qu'ils aient tout d'abord considéré qu'ils n'étaient pas concernés. Il est aussi possible qu'ils aient temporairement quitté Nancy au moment de la Débâcle, quoique nous n'en sachions rien. De même, la déclaration que les sœurs font de leurs biens, suite à l'ordonnance du 18 octobre 1940, date du mois de décembre, quand beaucoup des déclarations appartenant à la même liasse sont datées de fin octobre et du mois de novembre.³³⁸

³³⁶ Elle est accompagnée d'une note du commissaire de police, chef de sûreté « ci-joint liste complémentaire des Israelites résidant à Nancy, (suite à mon envoi n°2984 du 23 septembre dernier) ». Au moins une 3eme liste, apportant un complément à la date du 29 octobre 1940, est encore envoyée à la Préfecture le 2 novembre. AD 54 WM 335

³³⁷ Une note du 25 aout 1940 du Commissaire central de la police, Coissard, adressée au cabinet du Préfet de Meurthe et Moselle précisait que cette liste, ainsi que celle des « commerçants israelites », avaient été « demandées par la Kommandanture, Place de la Cathédrale (sic), à M. le Maire. Les maisons de commerce désignées devaient être ensuite signalées par une pancarte « maison juive ».

³³⁸ AD 54WM 338

Arnold, Moïse, Florence, Jeanne et Eva figurent également au registre d'Inscriptions des Israelites. Il est mentionné pour Arnold qu'il a deux enfants majeurs, sans autre indication sur ces derniers. Ni lui ni Moïse n'ont de profession indiquée. On trouve en revanche la mention de « ménagère » pour Eva, d' « employée de bureau » pour Jeanne.³³⁹

Moins d'un an plus tard, à la fin juillet 1941, les Lorrach se soumettent à un nouveau recensement, en application de la loi du 2 juin 1941. Arnold semble s'être fait recenser le premier, sa déclaration est datée du 30 juillet 1941. Il raye la section « Biens immobiliers » et déclare comme Biens mobiliers : « Mon avoir en compte courant à la maison A Lorach³⁴⁰ et Cie à Mulhouse 8-12 rue de la Justice environ 200 000 francs - Ladite maison est sous séquestre et mon compte courant est bloqué.

Divers titres en dépôt au Crédit Commercial de France et à la BdC ? à Mulhouse également bloqués ». Son frère et ses nièces ont chacun signé une déclaration le lendemain, 31 juillet 1941. Nous n'avons pas retrouvé la déclaration de Florence. Moïse la mentionne en toutes lettres dans sa propre déclaration, signale aussi, en plus petit « un fils né le 18.1.1890 à Nancy infirme hospitalisé à l'Asile de Maréville. » Pour les autres rubriques, il ne se limite pas au strict minimum mais couche noir sur blanc tout ce qui très clairement relève de sa respectabilité et de sa qualité de bon français. Le formulaire épargne au déclarant d'écrire lui-même ce qui fait l'objet principal de la démarche puisqu'est déjà dactylographié la déclaration suivante : « déclare être juif au regard de la Loi du 2 juin 1941 et posséder les biens dont la nomenclature est ci-après : ». Sans qu'on ait la moindre idée de ce que Moïse (de même que Arnold, Florence, Eva, Jeanne, et bien d'autres) pouvait penser de sa propre judaïté, on constate qu'il a donc inscrit à profession « ancien employé de commerce (médaille du Travail et médaille de 40 ans de la Chambre de Commerce de Nancy) » et, au bas de la première page, remplissant un espace libre qui ne correspond à aucune rubrique, c'est-à-dire à aucune question, mais vient juste après la formule dactylographiée « déclare être juif, etc » que nous venons de reproduire : « Je déclare que j'ai été engagé volontaire le 5.3. 1881 ai fait partie de la colonne appelée à réprimer l'insurrection en Algérie ai fait la campagne du Tonkin – blessé au combat de Dong Dong médaille militaire – médaille d'Algérie – médaille du Tonkin ».

Aux rubriques placées au verso de la déclaration concernant biens immobiliers et biens mobiliers, il écrit au contraire, lapidaire, : « néant »³⁴¹.

³³⁹ AD 54 WM335

³⁴⁰ On se souvient que l'orthographe du nom de famille reste flottante, variant d'un membre à l'autre de la famille.

³⁴¹ AD 54 WM 336

Les déclarations de ses filles viennent apporter une explication : elles sont désormais les deux co-propriétaires de l'immeuble du 86 bis rue de Strasbourg, dans lequel elles occupent, avec leurs parents, un unique appartement, les autres étant occupés par des locataires. Avant le 1^{er} septembre 1939, elles touchaient pour elles deux 485 francs par mois en loyers bruts mensuels charges et eau comprises. Elles déclaraient en outre des obligations communales Crédit Foncier – Crédit National, des actions de banques, mines, industrielles, en dépôt à la Société Générale, ces valeurs représentant un revenu annuel de 4 000 francs environ. Sur cette déclaration qui date donc de la fin juillet 1941, Jeanne indique toujours « employée de bureau » comme profession et signale qu'elle a à sa charge ses « parents âgés et un frère infirme », renvoyant à la déclaration de Moïse. Sa sœur Eva semble avoir connu un changement de statut plus important que celui de sa sœur depuis le début de l'Occupation, puisqu'elle se déclare désormais sans profession, expliquant : « ai quitté mon travail, étant employée dans un magasin de chaussures pendant 27 ans, et soigne mes vieux parents souffrants ». ³⁴² De manière symptomatique, elle ajoute, elle aussi, sur sa déclaration les états de service non seulement de son père, mais aussi du frère décédé en 1938, ancien combattant de la guerre de 1914.

La question de savoir de quoi vivent les Lorrach, soit trois octogénaires, Arnold, Florence et Moïse, et trois quadragénaires, dont l'un, Robert, est interné à Maréville, apparaît ici clairement. Les revenus déjà chiches, tirés des loyers, des revenus des actions et des salaires des deux sœurs, et sans doute d'une pension de Moïse se sont considérablement raréfiés. L'aryanisation va les priver de ce qui, plus qu'un revenu d'appoint, constituait l'essentiel du budget familial. Du côté d'Arnold, il est impossible de savoir, en l'état, s'il est parti les mains vides de Mulhouse ou si, plus probablement, il a pu emporter avec lui, malgré son compte bloqué, de quoi monnayer son existence à Nancy. Il apparaît en tous les cas peu probable que ses fils, Léopold et Henri, voire sa fille Reine, tous réfugiés en zone sud, aient pu établir un contact avec lui et lui faire parvenir un peu de leurs propres ressources. Rappelons que la Meurthe-et Moselle se trouve non seulement en zone occupée, mais aussi qu'elle a le statut de zone réservée. Ironie du sort, le village d'Entraigues dans l'Indre compte bien des réfugiés israélites de Nancy, la sœur d'Alice Lévy née Nathan, ainsi que son mari dentiste.

Le 7 mai 1942, soit près d'un an après ce recensement des biens israélites qui faisait aussi le point sur les personnes encore en ville, le commissaire signe la liste dactylographiée d'un nouveau recensement, « soit : Neuf Cents-Soixante-Quatorze Israélites français et étrangers recensés à Nancy le 1^{er} mai 1942 ». On n'y trouve plus que quatre Lorrach : Moïse est en effet décédé le 12 novembre 1941. Il est enterré au cimetière israélite, de l'autre côté de la voir ferrée, dans le quartier qui a vu

³⁴² AD54 WM 337

fleurir les villas Art Nouveau de l'Ecole de Nancy, jouxtant le cimetière municipal orné en son entrée d'un obélisque monumental en hommage aux soldats français tombés pendant la guerre de 1870. Apparemment, l'enterrement du vieux Moïse dans Nancy occupé n'a laissé aucune trace écrite. Dans ce recensement de mai 1942, Arnold et sa belle-sœur Florence sont « sans profession », Eva est toujours femme de ménage et Jeanne employée de bureau.³⁴³ Etant donné la déclaration de Eva de juillet 1941 affirmant qu'elle avait en réalité cessé de remplir un emploi rémunéré, il est possible qu'une partie de ces informations soient obsolètes, le recenseur s'étant contenté de reporter les données du début de l'occupation, en soustrayant le père décédé. Entre temps aussi, l'état s'est resserré sur les biens des Lorrach (avant que leur vie elle-même ne soit ouvertement menacée). Le 13 décembre 1941, le Préfet de Meurthe-et-Moselle écrivait au Commissaire Central de Police : Pour satisfaire à une demande des Autorités allemandes, j'ai l'honneur de vous prier de m'adresser, le plus tôt possible :

1/ un état des locaux occupés par des Juifs

2/ un état des maisons d'habitation leur appartenant »³⁴⁴

La lettre détaillait ensuite la forme que devait prendre ce recensement.

La fiche concernant le 86 bis rue de Strasbourg date donc probablement des premiers mois de 1942 (le 26 janvier 1942, la préfecture avait dû réitérer sa demande). Il y est indiqué que l'immeuble comprend deux étages et quatre logements : au rez-de-chaussée, un certain Frumin et ses deux enfants majeurs d'une part, le couple Humbert et leur enfant de 9 ans d'autre part. Chacun de ses appartements compte une unique pièce, pourvue néanmoins d'une cuisine, d'eau, de gaz, d'électricité. Au premier étage, on trouve d'une part « Mlles Lorrach (Propriétaires) et 2 vieux parents », le logement compte 3 pièces et les mêmes commodités qu'au rez-de-chaussée. Au second, le couple Kessler et leur enfant de 18 ans occupent deux pièces, avec le même niveau de confort que le reste de l'immeuble.

L'espace vital de chacun, celui des locataires comme celui des propriétaires, semble ainsi très réduit, mais on notera un niveau d'équipement franchement supérieur à celui qu'on avait trouvé dans la plupart des logements possédés, à la veille de la guerre, par André Benedig dans la petite ville voisine de Commercy. De même, le fait que les Lorrach fassent partie des 66 personnes qui étaient venus déposer en mairie leur appareil tsf en exécution à l'ordonnance allemande du 13 août 1941, atteste d'un mode de vie propre à la moyenne bourgeoisie, même si l'appareil déposé semble plutôt

³⁴³ Ibidem »Avril 1942 recensement nominatif, ville de Nancy »

³⁴⁴ AD 54 W 1092/45

plus vétuste que la moyenne : un Saba 321 cl à 3 lampes, quand les autres appareils enregistrés en comptent plus souvent 5 ou 6³⁴⁵.

Le fait que personnes et biens soient recensés ne signifient pas pour autant que les cibles fassent l'objet d'une hostilité marquée de la part de tous les représentants de l'autorité. Au contraire, on verra que le premier administrateur de l'immeuble des Lorrach insiste, au printemps 1942, sur la considération dont jouit cette famille dans Nancy.

Les quatre Lorrach sont toujours là dans la « liste des juifs de tous âges résidant actuellement à Nancy » visée par le Secrétaire de Police, chef du service des Etrangers, transmise à Monsieur le Préfet le 7 juillet 1943. En revanche, dans la liste des Juifs « stationnés en Meurthe et Moselle au 10 juillet 1944 », il n'y a plus qu'Arnold et Florence, qui figurent parmi 14 noms de « Juifs résidant actuellement à Nancy, Hospice, 31 rue de Villers », dont il est précisé qu'ils ont en réalité été « transférés à l'hôpital de Toul début juin ». En réalité, on y reviendra dans un chapitre ultérieur, ils ont été envoyés à Ecouves dès le mois de mai. En dehors de l'hospice de la rue de Villiers, qui a ainsi été vidé, les résidents juifs se trouvant encore à Nancy sont à peine plus d'une vingtaine. Les rafles de mars, dont avaient été victimes Eva et Jeanne, avaient vidé la ville des centaines de personnes considérées comme juives, qui y vivaient encore au début de l'année 1944.

A Saint Mihiel les Mayer

A Saint-Mihiel, le 18 de la rue des Hautes Fosses est privé de ses occupants d'avant-guerre dès les débuts de l'Occupation. La chose est certaine en ce qui concerne Marcel, le fils, puisqu'il est prisonnier de guerre. Son épouse Germaine et son père David ont sans doute fait cause commune et ont quitté, semble-t-il, la Meuse, même si on ne sait pas exactement à quelle date ils parviennent dans le « refuge » d'Entraigues, inauguré par Robert Levy et sa famille, où Germaine finira par être arrêtée trois années plus tard, en septembre 1943. En revanche, Henri et Clarisse Mayer, ainsi que leurs enfants, sont bien présents à Saint Mihiel. Le magasin a sans doute joué un rôle prédominant dans cette décision de rester, alors que pour David, trop vieux pour faire fonctionner l'affaire en l'absence du fils, de même que pour sa belle-fille, rester ne présente aucun avantage majeur.

³⁴⁵ AD 54 WM 339

Il est certain également que, outre la conduite du magasin de meubles, un événement survenu en février 1941 a très probablement contribué à l'enracinement du couple en zone occupée, jusqu'à ce qu'ils prennent enfin la décision de quitter Saint-Mihiel en août 1942. Un an et demi plus tôt, en effet, leur fille Simonne a été arrêtée, dans des circonstances que son propre père a ainsi décrites dans un formulaire administratif de 1958 : « a été sauvagement frappé(sic) par un officier SS Pfeiffer qui lors de la fermeture du magasin de ses parents Israélites lui reprocha de ravitailler et de s'occuper des prisonniers français elle riposta en giffant (sic) cet SS qui arma son revolver et la mis (sic) en joue, c'est par un tremblement que l'arme a tombé de la main elle a été ensuite à la Feldgendarmerie de Bar-le-Duc puis à la prison de Bar le Duc Fresnes Troyes Ecouves Drancy n'a plus donné de ses nouvelles depuis lettre jetée en gare de Lérrouville lors du convoi 23 septembre 1942 elle avait passé en cour martiale allemande le 12 ou le 13 II 1942 et avait été condamné (sic) à 8 ans de prison »³⁴⁶.

Le geste de la jeune fille avait été encore plus minutieusement décrit dans le procès-verbal rédigé, cette fois à l'époque même des faits, par l'adjudant Servaux, commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Mihiel : « Par ordre de la Standortkommandantur de Saint-Mihiel, le Commandant de la brigade et les gendarmes Leroux et Mabire s'y sont présentés le 6 février, à 9 heures, en vue d'assister l'Autorité allemande dans l'inventaire et la fermeture du magasin de meubles et des dépendances appartenant à Mr Meyer (sic), de nationalité juive, demeurant à Saint-Mihiel, rue Basse des Fosses.

Un Lieutenant et un soldat interprète procédaient à cet inventaire et à la pose des scellés. Le travail était sur le point d'être terminé lorsque Mme Meyer est venue prévenir qu'elle avait, par inadvertance, brisé les scellés apposés sur la porte du logement communiquant avec le magasin, parce qu'une personne sonnait à la porte d'entrée.

Le Lieutenant est retourné au magasin. Les époux Meyer(sic) et leur fille Simone, âgée de 19 ans, y ont pénétré également, et avec l'autorisation de l'Officier ont retiré quelques objets d'un bureau placé dans une encoignure. Mme et Mlle Meyer (sic) continuaient leurs recherches dans ledit bureau, lorsque le Lieutenant leur a donné l'ordre de sortir ; comme elles n'obtempéraient pas immédiatement, une bousculade s'est produite, que les militaires de la gendarmerie n'ont pas bien vue, étant restés dans un vestibule contigu au magasin.

³⁴⁶ Demande formulée en vue d'obtenir la régularisation de l'état-civil d'un « non-rentre », formulaire daté du 18 décembre 1958 et signé par Henri Mayer, in dossier Simone Mayer, BAVC Caen.(IMG83451)

Le Lieutenant a repoussé Mme et Mlle Meyer(sic) vers le vestibule ; en reculant Mlle Meyer a tendu le bras, d'un geste instinctif, et a attrapé avec le poing, l'Officier à la figure. Celui-ci a alors porté un coup de poing à la figure de Mlle Meyer lui projetant la tête contre un vitrage dont un carreau fut cassé sous le choc.

Mr et Mme Meyer se sont avancés pour protéger leur fille. Le Lieutenant s'est reculé dans le magasin et a sorti son pistolet qu'il a braqué sur Mlle Meyer. Mme Meyer s'est placée devant sa fille, Mr Meyer devant sa femme et tous trois en effectuant cette manœuvre ont suivi l'officier dans le magasin ; le pistolet était toujours braqué dans leur direction. L'Adjudant Servaux s'est interposé en se plaçant devant les époux Meyer et les a fait revenir vers la cuisine ; la scène a pris fin.

Le Lieutenant a donné l'ordre d'appréhender Mlle Meyer(sic) et de la conduire à la Kommandantur, ce qui fut fait par les gendarmes Leroux et Mabire.

La Feldgendarmerie de Commercy avisée a procédé à une enquête et a entendu l'Adjudant Servaux.

La demoiselle Meyer (sic) a été mise en état d'arrestation et conduite vraisemblablement devant le Tribunal de Guerre à Bar-le-Duc ». ³⁴⁷

Plusieurs motifs se mêlent donc dans ces deux récits, auxquels on pourrait ajouter la rumeur familiale, dont il est difficile, aujourd'hui, d'évaluer la pertinence et qui prétend : « elle a giflé un Allemand qui essayait de la peloter » ou encore « elle a giflé un allemand qui essayait de piquer dans la caisse du magasin ». Sans savoir vraiment, donc, si ces récits trouvés dans les archives cachent une autre réalité, inassumée tant par l'autorité occupante que par les parents, on choisit ici de prendre au sérieux la trace écrite de l'événement. Le premier motif, celui de l'aide supposé de Simonne aux prisonniers de guerre, avancé par son père, renvoie à la fois à un grand thème, oublié de nos jours, mais très présent dans les esprits de l'époque, travaillés par le phénomène bouleversant de la captivité, qui touche près de 2 millions d'hommes, et donc au moins autant de foyers français. On sait que la question de la captivité, de la manière d'aider les prisonniers à supporter la vie du stalag, à celle de leur retour à la liberté, de la politique de la « relève » prônée par Vichy aux réseaux d'évasion, est un thème central dès les premières heures de l'Occupation. Contrairement à une vision construite a posteriori, elle n'implique pas uniquement une ligne de fracture entre les pro-Vichy et les partisans de la Résistance. Être un bon Français, qu'on soit ou non du côté du Maréchal, signifie mettre au cœur de ses préoccupations le sort de ses compatriotes (qui peuvent aussi très

³⁴⁷ AD Meuse 1905W241, Rapport de l'adjudant Servaux, commandant la Brigade sur un incident entre un Officier allemand et Mlle Meyer (sic) à Saint-Mihiel, Saint-Mihiel 7 février 1941

souvent être un parent proche) croupissant au stalag. Comme on y reviendra, l'aide aux prisonniers va de l'organisation parfaitement officielle de réseaux associatifs, qui se concentrent sur la constitution et l'envoi de colis, à la mise en place de mouvements d'aide à la libération et à l'accueil des prisonniers, dont l'action peut se répartir entre démarches officielles et pratiques clandestines. Le souci des prisonniers de guerre est même un des arguments centraux de la politique de Vichy vis-à-vis des desiderata de l'Occupant.

A Saint-Mihiel, la question de la captivité se joue deux fois : pour les familles dont un ou plusieurs des leurs se trouvent dans un stalag, parfois très loin de leur domicile, et pour tous, de par la présence sur le territoire de la ville d'un camp de prisonniers, installé dans les casernes des gardes mobiles et baraquements vétustes construites en 1919 dans le quartier Colson Blaise. Entre fin juin 1940 et le mois de novembre, où il est démantelé, le camp de transit de Saint-Mihiel, officiellement Frontstalag 241, aurait vu passer 22 000 hommes, la plupart en partance pour l'Allemagne. Bon nombre étaient des coloniaux, de même que dans le camp voisin de Lérouville, où s'entassaient 6 000 hommes, Algériens, Tunisiens, Marocains, Sénégalais, Malgaches. Au camp de Saint-Mihiel, outre les conditions sanitaires, le ravitaillement des prisonniers a en effet été un problème majeur. Il y eut deux inspections de la Croix-Rouge, et, déjà, une visite de d'Henri Hutin, de Lacroix-sur-Meuse, qu'on retrouvera parmi les visiteurs d'un camp d'un autre type, celui d'Ecrouves.³⁴⁸

Il est donc plausible que Simonne ait participé aux premiers réseaux tentant d'apporter leur aide aux prisonniers internés aux portes de la ville. C'est ce qu'affirme son père et c'est ce que dira également, on le verra plus loin, ce même Henri Hutin, devenu membre de la Résistance locale.

Il apparaît bien également que l'arrestation de Simonne se produit dans le contexte sans doute fort tendu de « l'aryanisation » des biens de ses parents, dont il sera aussi question dans un chapitre ultérieur. Le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Mihiel, Servaux, ne fait aucune référence à ces accusations concernant l'évasion de prisonniers de guerre. Tout en minimisant ce qu'il appelle « un incident » dans son rapport écrit le lendemain de l'arrestation de Simonne, insistant sur le fait que le coup porté au visage de l'officier allemand est fortuit, lié à un geste instinctif de la jeune fille repoussée vers le corridor, Servaux couvre Simonne mais aussi lui-même et les autres gendarmes, puisque, s'ils sont présents sur les lieux pour assister l'occupant dans sa besogne, ils n'auraient rien vu (et rien entendu ?) de ce qui se passait effectivement dans la pièce contenant le bureau, où serait précisément montée l'algarade. Servaux avait visiblement rendu compte par téléphone à ses supérieurs le jour même de l'arrestation de Simone. Il dit avoir aussi déposé devant les enquêteurs allemands de la Feldgendarmerie de Commercy. Pour autant, la thèse

³⁴⁸ Marcel Yonque, p. 185 ff

du simple « incident », d'un geste « fortuit » de la jeune fille, n'a pas prévalu : le geste de Simone est au contraire considéré comme une agression délibérée contre l'Occupant, elle est une terroriste, interprétation qui aboutit à la détention de Simone et pour finir à sa déportation, 20 mois plus tard, à Auschwitz. Autrement dit, si Simone n'avait pas porté ce coup, fortuit ou délibéré, au visage du Lieutenant allemand, peut-être (probablement même) aurait-elle survécu à l'Occupation comme le reste de sa famille, c'est à dire ses parents et son frère. C'est du moins ce qu'ont dû se répéter ses parents pendant les décennies qui suivirent la disparition de la jeune fille. On pourrait aussi dire à l'inverse que, puisque tous étaient menacés de mort, le destin de la jeune fille aurait pu encore s'agencer différemment tout en finissant, pour elle comme pour d'autres membres de sa famille, à Auschwitz. Après tout, sa parente et voisine Germaine Meyer, prudemment réfugiée à Entraigues depuis le début de l'Occupation, est morte elle aussi à Auschwitz, un an environ après la jeune fille.

Le 12 février 1941, le tribunal de la Feldkommandantur 590 de Bar le Duc condamna donc la jeune fille à huit années de prison, sentence confirmée le 27 février 1941. La sévérité de la sanction s'expliquait par la qualification des faits : « deutschfeindliche Kundgebung in Tateinheit mit vorsätzlicher Körperverletzung » : « manifestation antiallemande en concours avec lésion corporelle intentionnelle ».

D'une prison l'autre

Lors de son procès à Bar le Duc, Simone a été défendue par André Laverny. On verra que dans une lettre à en tête, « André Laverny, avocat à la cour d'appel - Nancy », datée du 14 septembre 1942, ce dernier s'adressera au directeur d'Ecrouves, Cropsal, pour lui recommander sa jeune cliente, une semaine avant que cette dernière ne soit du premier convoi pour Drancy..

André Laverny exerce de longue date au barreau de Nancy dont il deviendra la bâtonnier entre 1951 et 1953³⁴⁹. Lorsqu'il écrit au directeur d'Ecrouves, Henri TEITGEN (1882-1969), bâtonnier du barreau de Nancy depuis 1939, ancien secrétaire du Sillon lorrain, fondateur avec François de Menthon du mouvement de résistance Liberté, vient tout juste d'être arrêté à Nancy, le 12 septembre 1942. Détenu à Compiègne jusqu'au 17 janvier 1944, il est déporté à Buchenwald. A la fin de la guerre, membre du MRP, Teitgen devint un des vice-présidents de l'Assemblée constituante, tout en redevenant bâtonnier du barreau de Nancy de 1944 (sic) à 1946.

³⁴⁹ <http://www.avocats-nancy.com/lesbatonniers.htm>

Rien ne dit qu'André Laverny était un de ses proches. Il semble bien en revanche qu'il était familier de celui qui, « courageusement » selon le site de l'Ordre des avocats de Nancy, supplée à Teitgen sous l'Occupation, l'ancien Bâtonnier Maxime Lairé. Maître Maxime Lairé apparaît en tous les cas dans des récits relatant ce temps de l'Occupation, comme un ami du poète lorrain Robert Laverny, demi-frère d'André, dont le recueil *Prince de la rue* avait été couronné d'un prix Paul Valéry en 1937. Ledit poète, semi-clocharde, avait l'habitude de s'entretenir avec les officiers de l'armée d'Occupation attablés dans les brasseries de la Place Stanislas tout en coupant subrepticement les glands or ou argent de leur dague d'apparat, trophées qu'il s'empressait de remettre à son ami le bâtonnier Maxime Lairé, « grand personnage de Nancy dont les facéties à la manière ou avec Robert pourraient faire l'objet d'un livre exceptionnel d'humour, de drôlerie et de bon goût ! » s'exclame en 2000 le peintre Gilles Fabre, dans sa communication à l'Académie Stanislas³⁵⁰, se remémorant ses propres souvenirs du poète, qui remontent aux années 1950. Dans ce même court récit biographique consacré au « Prince de la rue », André Laverny apparaît également: le poète sans le sou, entre deux séjours aux colonies, l'un au Cameroun, l'autre en Algérie, s'était retrouvé à Bordeaux au milieu des années 1920. Il n'hésita pas à emprunter une grosse somme au bâtonnier du barreau de Bordeaux, se faisant passer pour son demi-frère, « André Laverny avocat à la cour d'appel de Nancy »... qui aurait de fait remboursé sans sourciller la dette contractée par le poète auprès de son confrère. L'histoire se passerait autour de l'année 1926³⁵¹. André Laverny appartient ainsi à un milieu de notables nancéens dont la vie est ancrée entre le lycée Poincaré et la place Stanislas. Tout comme son frère, il est probablement lui aussi un habitué de la pittoresque Taverne Lorraine de la rue Héré, à deux pas de la Cour d'appel de Nancy, sans qu'on puisse dire dans quelle mesure il partageait les opinions politiques du célèbre poète clocharde. Ce dernier quant à lui afficha toute sa vie un violent mépris pour la « gueuse », ce qui ne l'empêchera pas d'être interné à Compiègne puis déporté à Neuengamme, d'où il est rapatrié à la fin de la guerre. Pour être plus précis, lorsqu'André Laverny défend Simone face aux juges militaires allemands en avril 1941, son demi-frère Robert est encore

³⁵⁰ Communication de Monsieur Gilles Fabre, séance du 2 mars 2000, <http://www.academie-stanislas.org/TomeXIV/Fabre00.pdf>. Gilles Fabre (1933-2007) a été élève des Beaux Arts de Nancy puis de l'Ecole des Arts décoratifs à Paris. Dans les années 1990, il a été membre et président de l'Académie Stanislas.

³⁵¹ A cette époque, Laverny est sans doute un avocat déjà renommé. En 1925, il a sauvé de la guillotine un certain Giorgy Schlosser, un colporteur étranger coupable d'avoir assassiné deux sœurs aubergistes. Laverny contacta la princesse de Noailles qui obtint la grâce du condamné auprès du Président Doumergue
http://referentiel.nouvelobs.com/archives_pdf/OBS1314_19900111/OBS1314_19900111_098.pdf
[http://genealorraine.com/index.php?title=Condamn%C3%A9s_%C3%A0_mort_en_Lorraine_\(1804-1973\)](http://genealorraine.com/index.php?title=Condamn%C3%A9s_%C3%A0_mort_en_Lorraine_(1804-1973))

libre mais il sera arrêté quelques mois plus tard, le 30 juin 1941, et incarcéré trois mois à Châlons-sur-Marne, car il est soupçonné d'avoir porté aide à des prisonniers de guerre français. Libéré faute de preuves, Robert Laverny est à nouveau arrêté le 8 janvier 1942. Ce qui fait que lorsqu'André Laverny écrit au directeur d'Ecrouves pour lui faire part de son inquiétude concernant la jeune Simone, en septembre 1942, le demi-frère de l'avocat est lui-même prisonnier au camp de Compiègne, après avoir passé quelques temps à la prison Charles III à Nancy. Il est déporté à Neuengamme le 15 juillet 1944³⁵² et survit³⁵³. Dans un livre-hommage édité par l'Association des amis du poète en 1974, auquel son frère André Laverny a participé, figurent deux photos prises par le futur bâtonnier, l'une de 1910, l'autre de 1920³⁵⁴.

Arrestations, déportations, relations complexes à l'occupant : toutes ces questions font ainsi partie du quotidien professionnel de l'avocat, mais aussi de sa vie privée, les deux étant sans doute fortement imbriqués. Quant au camp d'Ecrouves, situé à une trentaine de kilomètres de son domicile, il est aussi fort probable qu'il s'y soit rendu(?) dans l'exercice de ses fonctions. A tout le moins, il connaît son existence, puisque l'ancienne caserne est devenu un camp d'internement dès le début de la guerre. Pour autant, il est probablement peu conscient de la chaîne de décisions qui a déjà conduit sa jeune cliente de la prison de Troyes au camp d'Ecrouves, avant son transfert à Drancy puis sa déportation à Auschwitz. Même si André Laverny a entendu parler de la rafle du Vel d'Hiv de Juillet et s'il a compris que les dangers concernant l'ensemble des personnes catégorisée comme juives ont connu une soudaine escalade, on peut s'interroger sur son niveau de lucidité, lorsqu'il écrit en ces termes, dans une lettre datée du 14 septembre 1942 adressée à Cropsal, » directeur du centre de séjour surveillé » d'Ecrouves : « Monsieur, j'ai défendu il y a 18 mois la jeune Simone MAYER de Saint Mihiel qui est actuellement internée à Ecrouves, ses parents ont quitté la zone occupée, je me permets en son jeune âge et son état mental et physique qui exige des soins de la recommander à vos sentiments d'humanité. Je vous prie de trouver ici l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

Cette lettre courtoise a-t-elle été précédée d'une visite de l'avocat à sa cliente ? Entretien-il des relations suivies avec les parents de la jeune fille, du moins jusqu'à leur départ dont il a été mis au courant et auxquels il semble presque se substituer ? = à mettre dans chapitre suivant

³⁵² Il apparaît comme « personnalité-otage sur la liste des 1522 prisonniers déportés de Compiègne le 15 juillet 1944 : <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.247.#LAVERNY>

³⁵³ Communication Gilles Fabre, op.cit., p. 251-252.

³⁵⁴ *Robert Laverny, Prince de la Rue*. Œuvres, études, souvenirs, portraits, cent douze poèmes inédits publié par les Amis de R. Laverny, Nancy, Taverne Alsacienne, rue Héré 54000 , 1974 (cf Tolbiac et l'Arsenal

On reviendra dans le chapitre suivant sur cette avant-dernière station du calvaire de Simone Mayer, le camp d'Ecrouves, précédant Drancy et Auschwitz, pour s'attarder ici sur les mois qui séparent l'arrestation de la jeune fille au domicile de ses parents, en février 1941, de son envoi au camp d'internement d'Ecrouves le 11 août 1942. D'après les documents contenus dans son dossier d'internée à Ecrouves, la jeune fille a clairement suscité la sympathie dans son milieu de détention et on peut supposer des tentatives pour adoucir son sort. Pourtant, le tribunal allemand de Bar-le-Duc tient ferme sur la sentence infligée lors de son procès où elle avait donc été assistée par maître André Laverny : huit années de prison. Le 28 juin 1941, le préfet de la Meuse écrit au tribunal de la Feldkommandantur de Bar-le-Duc pour lui signaler que six femmes condamnées par la juridiction allemande, actuellement à la Maison d'Arrêt de Bar-le-Duc, doivent être prises en charge par la justice allemande. Parmi ces six femmes, Simonne Mayer, qui est effectivement transférée le 6 juillet. Cependant, à l'automne 1941, Simonne quitte la prison des Hauts Clos de Troyes pour l'Hôtel-Dieu. Le docteur de la prison, Souffrain, a signé une attestation le 7 novembre 1941, certifiant qu'une plaie infectée de la main nécessite son hospitalisation. Deux semaines plus tard, le directeur des Hospices de Troyes, Jean Schiff, signe une première attestation concluant à la nécessité de garder la jeune fille une dizaine de jours, en raison désormais d'une laryngite aigue. Les bulletins se succèdent ensuite, de plus en plus alarmants. Le directeur du Centre pénitentiaire des Hauts Clos les transmet sans broncher au Tribunal de la Feldkommandantur de Bar-le-Duc pour expliquer la reconduction de l'hospitalisation de Simonne. Le 6 février 1942, il transmet une nouvelle attestation du docteur de la prison, E. Souffrain, accompagné de ses mots : « Monsieur le docteur Souffrain estime que l'état de santé de cette détenue est incompatible avec la détention. Je vous serai obligé de vouloir bien examiner la possibilité d'accorder une grâce à l'intéressée, en raison de son état de santé. Mayer, condamné à 8 ans de réclusion par jugement du tribunal de la Feldkommandantur 590 Bar-le-Duc en date du 12 avril 1941, est libérable le 21 février 1949. ». Un mois plus tard, le 7 mars 1942, le tribunal allemand de Bar-le-Duc répond sèchement que la demande est refusée car « étant donné la durée de la peine restant encore à purger et la gravité du délit il ne peut être question de relâcher la détenue ». Celle-ci peut néanmoins accomplir sa peine à l'hôpital aussi longtemps que sa santé le nécessitera. Un mois s'écoule à nouveau avant que, le 7 avril 1942, le médecin-chef Pierre, responsable du service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôtel-Dieu de Troyes, n'établisse un certificat médical alarmant qui conclue que Simonne Mayer a besoin d'être placée au Préventorium des Islettes dans la Meuse³⁵⁵. Le Directeur des Hauts Clos s'excuse, en allemand, auprès du Tribunal de

³⁵⁵ Une description du Centre Sanitaire Argonne, auquel appartient le Preventorium des Islettes, au début des années 1960 : http://www.csargonne.fr/public/wp-content/uploads/res/Centre_Sanitaire_Argonne_presentation.pdf; <https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/france-autres-communes-55/les->

Bar-le-Duc, de lui envoyer cette attestation en français, sans la traduire, du fait de la technicité des termes médicaux employés. La proximité du domicile parental avec le centre sanitaire des Islettes, inauguré en 1934 grâce à la donation de Thomas Guérin, industriel local, suggérerait-elle que Clarisse et Henri ont tenté de rapprocher leur fille de Saint-Mihiel, ou que les médecins de Troyes et le directeur du centre pénitentiaire ont tenté de le faire dans l'intérêt de la famille? le village d'Islettes est en effet situé à environ 70 km de Saint-Mihiel, quand Troyes en est distante de plus du double, ce qui ne diminue en rien la gravité de l'état physique de Simonne tel que le décrit le docteur Pierre : « Amaigrissement. A présenté une légère élévation de température pendant plusieurs semaines entre 37°5 et 38. Toux quinteuse. A la radio voile du poumon droit. Disparition du timbre de la voix par hypotonie de la musculature des cordes vocales, sans paralysie laryngée. Conclusion : imprégnation bacillaire certaine, bacillose fermée ; ne crache pas ».³⁵⁶

Encore deux mois, et il n'est plus question de gracier Simone, ni même de la soigner. Désormais, son sort est entre les mains du SD et elle est désignée comme juive. Le poste SD de Bar-le-Duc, dépendant du Kommando SD de Nancy, rappelle donc à la prison des Hauts Clos le 6 août 1942 : « Vous êtes invités à transférer par les soins de la Gendarmerie française la Meyer (sic) au camp des juifs à Ecouves (M et Moselle) ». Entre le 30 juin et le 1^{er} juillet 1942, le tribunal de la Feldkommandantur s'est assuré que Simone, « reconnue apte à la détention » par le « Standortarzt », a bien quitté l'hôpital et réintégré la prison, ce qui semble être le cas à partir du 2 juillet, tout en déférant la prisonnière à la SD. Le 11 août 1942, Simonne Mayer est enregistrée au camp d'Ecouves. Elle le quittera par le convoi du 21 septembre qui se dirige vers Drancy. Elle est déportée vers Auschwitz par le convoi 36 du 23 septembre 1942, qui emporte aussi André Benedig.

Jusqu'à l'été 1942, les parents de Simonne sont restés à Saint-Mihiel. Dans quelle mesure ont-ils pu la voir, ou espérer la voir ? Dans quelle mesure avaient-ils des contacts avec le fameux avocat Laverdy ? En tous les cas, il est plus que probable que leur départ tardif s'explique précisément par l'arrestation de Simonne. Rester à Saint-Mihiel signifiait pour eux, jusqu'à un certain point, conserver un contact avec la jeune fille, alors que leur fils André passe la ligne de démarcation beaucoup plus tôt. Dès l'été 1941 il est ainsi réputé être « en résidence de refuge à Entraigues, dans l'Indre », là même où se trouve sa cousine Germaine, la femme de Marcel, prisonnier de guerre. En outre, les Mayer bénéficient visiblement de soutiens dans la petite ville. En 1941, un acte de notoriété généalogique est dressé par le notaire de Saint-Mihiel, maître Roger Baccard, en présence de René

islettes-meuse-preventorium-departemental-emile-thomas-guerin-salle-de-visite-superbe-92765291.html

³⁵⁶ Certificat du Docteur Pierre, Hospices civils de Troyes, 7 avril 1942 in dossier de Simonne Mayer, AD 54, 927W232

Humbert, garagiste et Jules Kostka, négociant en tissus et tailleur d'habits rue Basse des Fosses. Les deux commerçants artisans déclarent « parfaitement connaître » Simonne, André et Germaine et attester « comme étant de notoriété publique et d'ailleurs à leur connaissance personnelle » que les trois sont les uniques descendants d'Alphonse Nemaq, le négociant de Saint-Mihiel né en cette même ville en 1849 et décédé en 1917, qui avait fait deux mariages que nous avons décrits dans un chapitre précédent, le premier ayant donné naissance à Achille, père de Germaine, le second à Clarisse, mère de Simonne et d'André. Le notaire de Saint-Mihiel a pu remonter à la cinquième génération, celle de Vidal Nemaq, né à Nancy en 1787 « des œuvres de Samuel Nemaq ». S'étant marié à Suzanne Cahen, née en 1790 de Jacob Cahen et Sara Jacob, Vidal avait donné naissance à Pont-à-Mousson à Jules Nemaq le 8 mars 1812 et s'était établi comme boucher à Saint-Mihiel. L'acte de notoriété déroulait ensuite les cinq générations et s'accompagnait d'un arbre généalogique et d'une série d'actes d'état civil permettant de retracer ces cinq générations de Nemaq à Saint-Mihiel, de la fin de l'épopée napoléonienne jusqu'à ces tristes jours d'Occupation, où André et Germaine étaient donc réfugiés à Entraigues et Simonne « actuellement détenue à la maison centrale de Fresnes par l'autorité allemande, comme condamnée par la cour martiale allemande de Bar-le-Duc à une peine de huit années d'emprisonnement, pour avoir giflé un officier subalterne de l'armée d'Occupation. » La collecte des actes et leur certification par la ville de Saint-Mihiel, de même que la patiente élaboration de l'acte, certes rémunéré, par le notaire, ainsi que la présence des deux témoins ne peuvent que suggérer, outre les efforts de la famille, la bonne volonté d'au moins une partie des notabilités de la petite ville vis-à-vis de certains des leurs soudain précipités dans le malheur. La caractérisation couchée par écrit du geste de Simonne peut se lire sans mal comme l'affirmation d'un acte d'héroïsme, que venait redoubler la mention « mort pour la France » accolée à son oncle, Achille Nemaq, demi-frère de sa mère Clarisse et père de Germaine, tombé au combat à Autheuil dans l'Oise le 9 juin 1918. De fait, l'acte de notoriété généalogique concluait à l'appartenance à la France des membres de la famille depuis au moins la fin du XVIII^e siècle, cependant que les lieux de naissance, de mariage et de décès signalaient assez l'ancrage des Nemaq à Saint-Mihiel sur plus d'un siècle. Le notaire ne mettait à aucun moment par écrit la judaïté de la famille, cependant que les patronymes, sinon les prénoms, parlaient d'eux-mêmes.

Cette bonne volonté est rendue plus apparente encore par le complément ajouté au 1^{er} octobre 1941 : insatisfaits des preuves apportées l'été au sujet de l'ancêtre éponyme, les témoins reviennent chez le notaire et lui rapportent trois pièces, transmises par le greffier du tribunal civil de Nancy en août 1941, à propos de Samuel Cain et de son fils, marchands de chevaux, l'un né à Pont Pierre dans l'arrondissement de Metz, l'autre à Pulligny dans l'arrondissement de Lunéville, demeurant tous deux au 72 rue de Grève à Nancy, qui décidèrent, en accord avec un décret impérial de 1808, de

s'appeler désormais Naymark, le fils prenant en outre le prénom de Vidal. Cependant, la description des pièces apportées pour attester l'identité des ancêtres est aussi l'occasion d'écrire désormais noir sur blanc leur judaïté, puisque le décret de Napoléon porte sur « les juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénom fixes ». De même, lorsqu' est donnée la profession d'un des deux amis de Samuel venus témoigner de son décès en 1820 : Cerf Desseau est « professeur de langue hébraïque », quand toutes les autres professions indiquées tout au long d'actes qui courent sur plus d'un siècle ont toutes rapport au commerce, celui de la boucherie le plus souvent, mais aussi de la fripe pour Isidore, un des frère de Jules et fils de Vidal, et enfin la fabrication de meubles pour Alphonse, le père de Clarisse et beau-père d'Henri Mayer, mort quant à lui en 1917.

En cet été 1941, pourtant, le couple Mayer a déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de se soumettre, par ailleurs, à la législation antisémite, comme on peut le lire dans les archives départementales de la Meuse, au travers des recensements « d'Israelites », entrepris commune par commune. Ils sont tout autant concernés par l'inventaire des entreprises et biens « juifs », que le préfet a pour tâche d'« aryaniser ». Dans le département de la Meuse, on peut dire que cette tâche ne présente pas grande difficulté : dans des communes de taille relativement petite, le nombre de personnes à recenser est faible et se compose essentiellement d'habitants connus de tous, dont une bonne partie, en tant que commerçant, a littéralement pignon sur rue. La lecture des archives préservées de la préfecture de la Meuse permet ainsi un suivi individuel des persécutés, à l'instar du travail effectué par les autorités elles-mêmes. Le nombre de personnes concernées par la persécution antisémite est d'autant plus faible que beaucoup, partis au moment de l'exode de juin 1940, voire plus tôt, ne sont pas revenus. Souvent, témoignant de son efficacité administrative, l'administration préfectorale est en mesure d'indiquer leur nouvelle adresse « en zone libre ».

Le premier recensement date d'octobre 1940. Marcel Yonque, historien de la ville de Saint-Mihiel dont nous reparlerons plus longuement ultérieurement, a fait le décompte des destinées pour son département : à cette date, 157 personnes sont au total recensées comme juives, dont 145 Français, et 12 étrangers (Polonais et « Russes »). 103 d'entre eux finiront déportés, après un passage plus ou moins bref par le camp d'Ecrouves, à la suite des rafles du 9 octobre 1940 et du 3 mars 1944, tandis qu'une poignée est arrêtée isolément³⁵⁷. Un tiers d'entre eux, environ, auront entre temps quitté la Meuse (ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils échappent à la déportation, ainsi de René Frybourg, dont on reparlera, arrêté à ?, déporté par le convoi n° 59 du 2 septembre 1943, donc quelques mois

³⁵⁷ Marcel Yonque, *La guerre 1939-1945. Saint-Mihiel et la Meuse. Les combats. L'occupation. La Libération*, Editions Sphères, Saint-Mihiel, 2000.

avant que les Israelites français encore présents dans la Meuse ne soient définitivement sacrifiés, un exemple parmi tant d'autres qui tend à relativiser la notion de « refuge », quelle que soit sa dénomination : « zone non occupé », « zone libre », « zone Sud »).

Ces quelques chiffres établis par Marcel Yonque permettent de resituer le parcours du couple Henri et Clarisse Mayer, ainsi que celui des autres personnes évoquées autour d'eux, parmi ceux qui avaient cru bon de revenir ou de rester après la défaite de juin 1940.

On peut encore préciser que sur les 157 personnes recensées comme juives en octobre 1940, 45 résidaient dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, 29 dans celui de Verdun, et enfin 71 dans celui de Commercy, auquel est rattachée la ville de Saint-Mihiel. Le 12 octobre 1940, le maire de Saint-Mihiel signe la liste des Israelites de sa ville. On y trouve Henri, Clarisse et leurs deux enfants Simone et André, alors que Marcel, Germaine et David sont notés comme absents. Le maire de Commercy a signé le même type de liste la veille, le 11 octobre. On y trouve bien André Benedig, présent au 18 rue Foch, parmi la minorité des habitants juifs encore présents dans la petite ville : à Commercy, sur 16 foyers recensés comme israélites, 13 sont désignés comme absents ou non-rentrés.

Recensés, les habitants juifs de la Meuse se voient alors délivrer une carte d'identité avec le tampon JUIF à l'encre rouge

Le recensement des personnes juives va de pair avec le décompte des entreprises juives à « aryaniser ». Pendant l'hiver 1940-1941, Henri Mayer a pu ainsi voir son magasin recensé, une affiche placardée dans la vitrine, avant qu'un commissaire-gérant, figure sur laquelle on reviendra dans un chapitre ultérieur, ne soit désigné le 11 janvier 1941. En mars cependant, Henri Mayer couvre ses arrières : il opère une vente fictive en faveur d'un de ses employés, vente qui sera longuement contestée. Henri Mayer n'en est pas moins rayé du registre de la Chambre de commerce, le 31 mars 1941³⁵⁸. Entretemps, sa fille Simonne a donc été arrêtée et son fils est parti dans l'Indre, ou s'apprête à partir.

La chronologie de la spoliation de l'affaire de David Mayer suit à peu près la même chronologie, à ceci près que David et son fils Marcel n'y assistent pas : Marcel est prisonnier de guerre en Allemagne et David est à Entraigues. Dans un courrier daté du 10 avril 1946 et adressé au Receveur de l'Enregistrement de Saint-Mihiel, David Mayer précisera même : « J'ai quitté Saint-Mihiel et par conséquent abandonné mon commerce le 16 Mai 1940. Je n'ai exercé, dans mes différents lieux de

³⁵⁸ Pour des raisons qu'on exposera plus longuement ultérieurement, Marcel Yonque, dont le père était lui-même un artisan de la rue des Basses Fosses, lié aux Mayer, a décrit l'aryanisation à la fois de l'affaire d'Henri et celle de David et Marcel Mayer.

refuge, aucune activité, puisque même en zone libre cela m'était interdit, étant donné ma religion. D'autre part, le commissaire gérant désigné pour gérer mon affaire n'a fait absolument aucun acte de commerce. Enfin, je n'ai pu reprendre mon activité qu'au 1^{er} octobre 1945, après le retour et le rétablissement de mon fils Marcel, prisonnier de guerre. »³⁵⁹. Ce résumé des années d'occupation contredit la légende placée par Marcel Yonque en dessous d'une reproduction de la carte d'identité délivrée à David Mayer, avec le tampon JUIF à l'encre rouge, qui daterait du 5 septembre 1942 : il est plus que probable qu'elle a été délivrée par la Préfecture de l'Indre et non celle de la Meuse³⁶⁰.

André Benedig à Commercy

A quelques kilomètres de là, André Bénédig a d'abord poursuivi son métier de représentant de commerce en vins. On dit qu'il aurait été au mieux avec les autorités d'occupation, stationnées à deux pas de chez lui, qu'il régale des meilleurs crus.

Le 24 novembre 1940, dans une déclaration manuscrite soigneusement rédigée, André Benedig fait la liste de ses biens immobiliers, dont on a vu dans un chapitre précédent qu'elle était assez longue.

Pour ceux, minoritaires, qui sont encore présents à Saint-Mihiel, Commercy et dans l'ensemble de la zone Nord, la présence de l'occupant ne se traduit pas seulement par des mesures de recensements d'ailleurs accomplies par les autorités françaises, mais aussi, au quotidien, par le maintien sur place de militaires et de civils allemands qui occupent les meilleurs bâtiments de la localité, y compris les immeubles et maisons délaissées par des propriétaires juifs absents. A Saint-Mihiel, il faut imaginer la place des Halles, rebaptisée Place Pétain, pavoisée de drapeaux nazis. On y trouve les bureaux de la Standortskommandantur. A deux pas, l'Hôtel du Cygne est réquisitionné dès le début de l'Occupation. En 1943-1944, quand les Mayer ne seront plus là, il servira de Soldatenheim. Cependant, les Mayer sont encore en ville quand la maison de David Mayer, au 18 rue Haute des Fosses, est réquisitionnée pour y loger des officiers de la Kommandantur, ainsi que d'autres immeubles de ce groupe de rues où habitent également Clarisse et Henri, tandis que le 18 rue du Four où résidaient les Créange avant-guerre a été reconverti en casino. Autrement dit, les Mayer sont pour ainsi dire physiquement cernés par les officines, les logements et les lieux de loisirs de l'occupant.

On dit qu'André Bénédig aurait précisément tiré profit de la présence physique des nouveaux maîtres dans la ville, qu'il alimentait en bons vins. En tous les cas, l'immeuble que Bénédig louait à la Veuve qui y avait son magasin de confection, parfaitement situé sur la grande place et un des plus cossus de

³⁵⁹ AD Meuse, 1108W10

³⁶⁰ Marcel Yonque, op. cit., p.291.

de Commercy, servira à installer les services de recrutement de la main d'œuvre pour l'Allemagne. La veuve quant à elle est restée en zone Sud, où elle décédera sous l'Occupation.

Un an se passe. Le 28 juin 1941, en application de l'ordonnance allemande du 26 juin 1941, le sous-préfet de Commercy adresse à son supérieur, le Préfet de la Meuse, la carte professionnelle de représentant en vins qu'il vient de retirer à Benedig. Pour autant, il semble que ce dernier ne se soit pas retiré des affaires, d'autant plus qu'il pensait pouvoir compter sur la protection de l'occupant amateur de bons vins. Un confrère député, Cransac, envoie plusieurs courriers qui dénoncent, avec force détails, les pratiques déloyales de Benedig. Sa première lettre, datée du 14 août 1941, s'adresse au Préfet de la Meuse. Elle est tapée à la machine, sur un papier à en-tête qui déroule la liste des alcools et douceurs dont il est le représentant. On y découvre un usage curieux des majuscules et de la ponctuation : « Monsieur le Préfet, J'ai l'honneur de vous signaler l'activité Commerciale de Bénédig André domicilié à Commercy, se disant Représentant JUIF, malgré les Mesures prises pour interdire à toute activité économique aux Juifs continue à visiter la Clientèle Epicerie Hoteliers Cafetiers, Maisons d'Alimentation des Départements de la Meuse, Meurthe et Moselle. Depuis le Mois de Septembre 1940, je l'ai trouvé sur mon chemin traitant des affaires très importantes.

C'est ainsi qu'il est venu à Bar le Duc le Samedi 9 août ou (sic) il a pris de nombreuses commandes de Vins Fins, Champagnes, Eaux de Vie, Mousseux »

La lettre continuait encore sur plusieurs lignes, égrenant la clientèle et les commandes récupérées par ce concurrent au beau carnet d'adresse, à Bar-le-Duc mais aussi Commercy, Verdun et jusqu'à Nancy où il comptait parmi ses pratiques aussi bien la Brasserie Universelle (une des belles brasseries de la Rue Saint-Jean, grande artère commerçante de la ville), les Brasseries de Champigneulle ou le Sélect Hotel rue des Michottes (là encore une adresse élégante du centre-ville, à deux pas de la place Stanislas).

« Je pense que les décrets, et arrêtés sont applicables à cet Israelite, lequel en connaissance de cause viole les lois ».

On ne sait en quels termes le représentant des nouvelles lois s'adressa oralement à Benedig, convoqué au Commissariat de police de Commercy le 19 décembre 1941, suite aux plaintes répétées de Cransac. Au PV, signé par le commissaire René Haiblet qui l'a auditionné, Benedig n'est jamais qualifié de « juif » ou d' » Israelite ». On y trouve en revanche les explications verbatim de Benedig sur ses activités. Face à l'alternative qui surgit, juif ou aryen, Benedig se définit par la négative : « J'ai cessé en fait toute activité commerciale depuis que vous m'avez signifié que je devais interrompre

mes activités. J'ai été sollicité néanmoins par de nombreux amis, mais je n'ai pas donné suite à leur demande, j'ai vendu seulement deux barriques de 110 litres l'une, de Bordeaux blanc et rouge, à Monsieur Hueber Hôtel d'Alsace Rue Raymond Poincaré à NANCY. Ce vin provenait de la maison RUMEBE de Libourne.

Il est bien exact que je travaillais également pour d'autres firmes, en particulier la maison BICHOT de BEAUNE. Mais en mai 1941 cette Maison m'a envoyé un questionnaire me demandant si j'étais de race Aryenne ou Juive. N'ayant pu répondre que j'étais Aryen, la Maison s'est abstenue depuis cette date de m'envoyer des vins.

Il est bien exact également que j'ai fait un gros chiffre d'affaires en Octobre 1940, par la vente de vins fins. Mais à cette époque, toute activité commerciale ne m'était pas encore interdite.

Il se peut que beaucoup de mes anciens clients aient déclaré dernièrement à des voyageurs en vins qu'ils avaient traité des affaires avec moi. En fait, il n'en est rien et il s'agit d'un procédé qu'emploient certains de mes anciens clients pour éconduire des voyageurs en vins avec qui ils ne veulent pas traiter. »

De même, le ton des courriers préfectoraux adressés à Benedig dès le mois d'août 1941, à la suite de la dénonciation de Cransac, reste courtois. Le dernier, daté du 15 juillet 1942, attire son attention « sur la loi du 2 juin 1941 interdisant aux Israélites toutes opérations commerciales et de représentation ». Il lui répète aussi qu'il n'a pas le droit d'utiliser « un intermédiaire aryen ». « A plusieurs reprises j'ai déjà eu à constater que vous ne vous conformiez pas aux lois en vigueur. Au cas où vous persisteriez dans votre action illégale, je me verrais obligé de prendre à votre égard toutes les mesures en mon pouvoir. » Ayant rappelé les termes de la loi, et usé de ce fait des catégories raciales qui conduiraient Benedig à Auschwitz deux mois plus tard, ce dont aucun des deux ne pouvait se douter, le Préfet n'en saluait pas moins le commercial incorrigible dans les mêmes termes qu'il utilisait pour tous ses autres administrés : « Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées, le Préfet. »

Le 17 juin 1942, Krebs, inspecteur auxiliaire de police de Commercy, suite à la demande d'enquête diligentée par le chef du service des Renseignements Généraux de Bar-le-Duc, avait fait son rapport » concernant l'activité de M. BENEDIG, représentant de commerce, de religion juive, demeurant à Commercy, rue Foch », détaillant sa clientèle « très variée et très nombreuse » et indiquant le montant des commandes engrangées, répétant aussi l'accusation de Cransac au sujet du rôle d'intermédiaire qu'aurait joué le frère de sa « concubine », un dénommé Bataille, résidant à Void et détenteur à son tour d'une carte de représentant de commerce.

Ce jeu dangereux aura donc duré un an, entre le retrait de la carte professionnelle et l'arrestation de Benedig, sur un autre motif. Le 29 juillet 1942, le président de la Chambre de commerce de Bar-le-Duc et de la Meuse écrit au Préfet pour relayer les accusations de Cransac, demandant « à mettre au point cette affaire une fois pour toutes ». Quelques jours plus tard, le préfet lui répond pour récapituler ses efforts et donner l'épilogue : « Je lui ai notifié à plusieurs reprises et récemment le 15 juillet dernier, d'avoir à cesser toute activité, et lui ai précisé que je me verrai obligé, au cas où il persisterait, de prendre à son égard toutes mesures en mon pouvoir. »

La dernière phrase de son courrier cependant fait changer l'« affaire » de dimension, sans que ni le Préfet ni son interlocuteur ne puisse se douter à quel point : « BENEDIG a été arrêté le 28 juillet dernier par les Autorités Allemandes. Il avait retiré son insigne pour pouvoir voyager ».

Le destin de Benedig semble échapper au préfet, ce qu'indique même la légère erreur de date : Benedig a été arrêté à Nancy un jour plus tôt, le 27 juillet, effectivement pour non port de l'étoile qui lui avait été remise deux mois plus tôt, et il est transféré le 28 à Bar-le-Duc. C'est pourtant bien sur arrêté préfectoral qu'il entre ensuite à Ecouves.³⁶¹

Si le Préfet ne connaissait ni Auschwitz ni plus généralement le nouveau calendrier d'extermination des juifs d'Europe établi par Himmler, il se trouvait cependant aux premières loges pour constater le durcissement de la politique antisémite de l'occupant, que ses propres services avaient pour charge d'appliquer. Lui aussi avait entendu parler de la rafle du Vel d'Hiv et pouvait même avoir fait partie de ceux qui en avait eu vent avant l'événement, ce 15 juillet notamment où il avait une nouvelle fois rappelé Benedig à l'ordre, sans qu'on puisse dire de quelle manière résonnait pour lui, en ce jour précis, derrière sa formulation bureaucratique qui la rend assez opaque, la phrase « Au cas où vous persisteriez dans votre action illégale, je me verrais obligé de prendre à votre égard toutes les mesures en mon pouvoir ». Voulait-il dire par là qu'il l'expédierait à Ecouves s'il continuait à faire commerce de vins fins en dépit des « lois en vigueur », c'est-à-dire des textes antisémites de Vichy ? De fait, la concentration de personnes arrêtées comme juives augmente...quatre jours plus tard, à la suite des arrestations en Meurthe-et-Moselle (mais rien de semblable, semble-t-il, dans le département de la Meuse). La première visite du président de l'UGIF pour la région, l'industriel israélite Gustave Nordon, date du 21 août. Quant à faire le lien entre Ecouves et Drancy, l'opération est aussi anachronique, même pour un Préfet bien renseigné, puisque le premier convoi est précisément celui qui transférera à la fois Simonne Mayer et Benedig, le 21 septembre (JUSTIFICATION DONNEE AUX PREFETS DES RAFLES DE JUILLET ???). On peut aussi faire l'hypothèse que pour le Préfet, la commission d'enquêtes effectuées par le commissariat de Commercy et l'envoi

³⁶¹ AD Meuse, 166Mp1/171 (vue 406)

de courriers officiels étaient un mode de gestion bureaucratique qui avait permis de sans cesse différer la sanction à l'égard de l'administré.

En réalité, plusieurs préfets se sont succédés sur cette courte période qui s'achève par l'internement de Benedig à Ecrouves. Les documents issus du cabinet du Préfet ne permettent ni d'identifier ce dernier, ni de savoir qui a réellement signé et pris la décision. Précisément, le préfet au nom duquel a été envoyée la lettre du 15 juillet 1942 et qui a signé l'arrêté envoyant Benedig à Ecrouves quelques semaines plus tard était Louis Dupieuch, qui n'occupe le poste que depuis le 23 mai de la même année. Une année plus tard environ, le 1^{er} août 1943, il est nommé préfet du Finistère et on date de cette époque sa participation active aux réseaux de Résistance. Arrêté le 14 mai 1944 pour avoir été nommé Préfet de la Libération par le CFLN d'Alger, il est déporté à Neuengamme le 15 juillet (par le même transport que Robert Laverny, évoqué plus haut) et meurt le 3 mai 1945 avec le naufrage du Thielbeck, cargo rempli de détenus que les Allemands avaient volontairement exposé aux tirs alliés dans la baie de Lübeck. A Bar-le-Duc, Louis Dupieuch était venu remplacer Jacques Simon, ancien directeur des Renseignements Généraux de la préfecture de Police de Paris, lorsque celle-ci était dirigée par Roger Langeron, nommé à ce poste en mars 1934, en remplacement de Jean Chiappe, trop indulgent avec les factieux, le même Langeron étant destitué par Vichy en février 1941. Jacques Simon était lui-même arrivé à la Préfecture de la Meuse le 14 novembre 1941, c'est donc encore à son prédécesseur qu'était destinée la lettre de dénonciation de Cransac, à savoir Louis Boucoiran, le premier préfet nommé pour le département par le nouveau régime de Vichy, le 17 septembre 1940. C'est donc aussi ce Louis Boucoiran qui avait présidé au premier recensement et à la mise en place de l'aryanisation des entreprises « juives », alors que la distribution des étoiles jaunes, début juin 1942, revient donc à Louis Dupieuch, celui qui mourrait noyé, au milieu d'autres détenus, dans la baie de Lübeck dans les derniers jours de la guerre. Le nom du premier préfet de la Meuse nommé par Vichy apparaît le plus souvent à travers le procès de Maurice Papon. En effet, quand ce dernier est nommé secrétaire général de la préfecture régionale de l'Aquitaine, Louis Boucoiran est préfet délégué de la Gironde depuis novembre 1941, et le portrait qui s'en dégage est celui d'un homme « doux » et « effacé », qui paiera pour Maurice Papon et son supérieur, Maurice Sabatier, à la Libération³⁶². Un article de François Boulet dans le *Bulletin du protestantisme français* nous apprend qu'il appartenait à une importante famille protestante et républicaine de Nîmes.

³⁶² Bernard Frederick, « Les pouvoirs démesurés d'un fonctionnaire « subalterne » », *L'Humanité*, samedi 8 novembre 1997 <http://www.humanite.fr/node/170220> et Bernardette Dubourg, « Qui signait quoi ? Les témoins sont évasifs », *Sud-Ouest*, jeudi 6 novembre 1997, <http://papon.sudouest.com/retro/sa/-Qui-signait-quoi---les-temoins-sont-evasifs.php..>

Boucoiran y est lui-même qualifié de « républicain fidèle à la gauche », auquel le Comité de Libération de la Meuse n'aurait rien eu à reprocher, au contraire de celui de la Gironde³⁶³.

Les étoiles jaunes avaient été distribuées le 3 juin 1942 à Commercy, le 5 juin à Saint-Mihiel. On peut ainsi trouver sur les listes des deux villes la signature d'André Benedig d'une part, d'Henri et de Clarisse Mayer d'autre part. Quant au vieil oncle de Clarisse, Vidal Nemarq, (29 rue des Ecoles), né en 1858, il est déclaré que « pour l'intéressé, infirme, l'Inspection aux Affaires juives n'a pas remis de point », c'est à dire de point textile.

Cependant, ces listes ont été retravaillées par la suite : avec quelques autres, les noms des Mayer sont rayés et précédés d'une croix signalant leur départ en « zone non occupée », cependant que les autres sont signalés comme ayant été arrêtés par la SP. Quant à Benedig, son nom est barré et une mention manuscrite indique sa date d'arrestation. Sur le questionnaire de Clarisse et Henri Mayer, dactylographié, il a été rajouté à la main « a quitté Saint-Mihiel fin août 1942 pour une destination inconnue ». En réalité, Henri Mayer déclarera en 1946 aux services fiscaux que son départ pour Entraigues date du 15 août 1942. D'autres noms ont comme mention « a quitté Saint-Mihiel début août ». Ainsi de celui d'Hilde Sieskind née Waelder : « a quitté Saint-Mihiel depuis le début d'août Destination inconnue », de même pour de Lucie Schiffmann née Sieskind. Rien en revanche sur le questionnaire de Vidal Nemarq³⁶⁴.

³⁶³ François Boulet, « Les Préfets protestants 1940-1944 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, oct-nov-dec 2008, citant AN F1bl 1045, avis des CDL de Tarn-et-Garonne et de la Meuse.

³⁶⁴ Vidal Nemarq, rue des Annonciades, apparaît en revanche comme absent, sur une liste tapée à la machine et non datée, de même que Colette et Simone Frybourg, Léon Créange, David, Marcel, Germaine Mayer, Isidore Némard né en 1879 et Mme Némard, tous deux résidant rue du Calvaire, Gaston Lévy et son épouse, , leurs enfants Marcelle, Louis, Collette et mme Créange née Lévy qui résidaient tous au n° 5 de la rue de Saulcy. Il ne figure pas sur une liste manuscrite intitulée « Liste des juifs résidant dans le Département au 31/7/43 (restaient alors à Saint Mihiel Isaac Kahn, Samuel Zélie et Emma, Fernand Weil, Isaac Wurmser et mme Samuel Wurmser. Cette liste est le résultat d'une demande impulsée par l'intendant de police régional, suite au constat fait par les autorités allemandes qu' «une grande partie des Israelites visés par l'ordonnance du 7 février 1942 n'habitaient plus leur précédent domicile sans demande de déménagement agréée (lettre du commandeur de la Sicherheitspolizei – SD – Kommando Nancy du 16 juin 1943). Or sur une liste de noms faisant apparaître les noms des juifs lors du dernier recensement, on trouve pour St Mihiel Isaac Kahn , Vidal Nemarq, zélie et Emma Samuel, Fernand Weill, Isaac Wurmser et Mme Samuel Wurmser (vue 557

La traque patiente et minutieuse se poursuit. Le 3 septembre 1942, l'inspecteur auxiliaire Krebs de Commercy, déjà évoqué pour son enquête sur Bénédict, signale le départ d'Israelites de Saint Mihiel, il donne ainsi des détails sur les Sieskind, les Schiffmann et sur les Mayer et les Kahn.

Le 8 septembre 1942, le préfet de la Meuse adresse à son tour un courrier à « Monsieur le Chef de la Sicherheitspolizei Aussenkommando Bar-le-Duc ». « Objet : départ de juifs J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être informé que les personnes désignées ci-dessous de confession juive ont quitté Saint-Mihiel où elles habitaient sans laisser aucune adresse, savoir :

MAYER Henri, né le 8 décembre 1895 à St Dizier (Hte Marne)

Sa femme MAYER née NEMARCQ (sic) Clarisse, née le 21 mars 1900 à St Mihiel (Meuse)

KAHN Madeleine, née le 25 juin 1902 à St Mihiel (Célibataire)

Le père de cette dernière KAHN Isaac, né le 5 août 1867 à la Struh³⁶⁵ (Bas Rhin) demeure encore à St Mihiel ».

De Commercy, l'inspecteur auxiliaire Krebs signalera le lendemain au commissaire de police de Bar-le-Duc chef du service des Renseignements Généraux que ladite Madeleine Kahn s'est rendue à Salanges en Haute Savoie « où une partie de la famille serait établie ». Le Préfet de la Meuse en est à son tour informé. Ajoutons pour aller jusqu'au bout qu'Isaac Kahn, le vieux charcutier alors âgé de 77 ans, fait partie des personnes arrêtées le 3 mars 1944 à leur domicile. Il a été déporté à Auschwitz par le convoi 71 (celui des parents de Claude Lévy, des sœurs Lorrach et de quelques autres dont il sera encore question dans les chapitres ultérieurs) le 13 avril 1944.

Le départ du couple Mayer au cours du mois d'août 1942 s'inscrit donc dans une vague de départs qui s'explique très certainement par le danger à rester qui devenait de plus en plus palpable. Les Mayer et les autres habitants juifs de Saint-Mihiel sont probablement au courant de la rafle du Vel d'Hiv. Même si elle est réputée concernée « uniquement » les juifs étrangers, et non les Israelites français, elle a pu donner le signal du départ, après le durcissement de la législation antisémite, marquée notamment par la distribution de l'étoile jaune quelques semaines plus tôt. Le 20 juillet 1942, neuf personnes ont été arrêtées dans le département. Selon un rapport du commissariat de police de Bar-le-Duc relatant les faits au Préfet dans un courrier du même jour, les arrestations effectuées par son service avaient été planifiées lors d'une réunion à Nancy avec l'Intendant régional de Police le 18 juillet, la liste des personnes à arrêter ayant été fournie par les autorités allemandes.

³⁶⁵ il s'agit de la commune de Struth (Bas-Rhin).

Sept d'entre elles s'avérant « françaises par réintégration de plein droit (d'origine lorraine) et de nationalité française par naturalisation » furent libérées.³⁶⁶

On peut cependant s'interroger sur le contexte particulier de ce mois d'août pour les Mayer, puisqu'ils semblent prendre la décision de quitter Saint-Mihiel quelques jours (une semaine, deux semaines, trois semaines ?) après l'arrivée de leur fille à Ecouves, alors que le camp est situé à une quarantaine de kilomètres de leur domicile. Cependant, la plus grande proximité géographique de leur fille ne signifie pas pour autant qu'elle leur est plus accessible, puisque la législation antisémite les contraignait fortement dans leurs déplacements. Il est en réalité possible que le schéma ait été celui de la fuite prévue pour les trois, Simone devant les rejoindre à Entraigues après s'être évadée d'Ecouves. C'est en tous les cas ce que peut laisser entendre l'allocution que prononce, à l'occasion des funérailles de Henri Mayer le 8 octobre 1965, Henri Hutin (1900-1984), maire depuis 1927 de Lacroix-sur-Meuse, une commune située à une dizaine de kilomètres de Saint-Mihiel : « A plusieurs reprises (il y avait encore des possibilités à cette époque), je lui demandai de quitter le camp, pouvant la faire passer en zone libre où se trouvait déjà sa famille. Chaque fois, elle me répondait : « ce sera pour plus tard ». Mais un jour vint où les préparatifs qui se faisaient dans le camp semblaient prouver que, bientôt, tous ces malheureux prisonniers allaient quitter Ecouves pour une autre destination ou, certainement, la rigueur du camp serait encore plus dure. J'insistai donc ce jour-là, en même temps que d'autres amis de Saint-Mihiel qui, autant qu'ils le pouvaient, l'entouraient de leur sollicitude. Elle me répondit, et je n'oublierai jamais son visage : « Non, n'insistez pas, ils ont trop besoin de moi, je ne peux pas les abandonner et je considérerais mon départ comme une désertion... »³⁶⁷.

Lorsqu'il enterre le père de Simonne Mayer, Monsieur Hutin, propriétaire d'une fromagerie³⁶⁸, était aussi président départemental des Compagnons volontaires de la Résistance. Quelles avaient été ses relations avec les parents de Simone au cours des années d'Occupation ? A tout le moins, son allocution de 1965 semble témoigner d'un va-et-vient d'informations, par son intermédiaire et sans nul doute celui d'« autres amis de Saint-Mihiel », entre la jeune fille et ses parents, y compris, peut-être, lorsque ceux-ci considèrent comme désormais inévitable de franchir la ligne de démarcation et de se réfugier dans la zone dite libre, à Entraigues.

³⁶⁶ AD Meuse 1251 W 1155/1 reproduit in *1942-1944. La déportation des juifs de Meuse*, Archives départementales de la Meuse, 2007.

³⁶⁷ *L'Est Républicain*, 9 octobre 1965, p. 4 « Ultime hommage à M.H. Mayer Nemaq ».

Malheureusement, le nom de l'auteur de l'article n'est pas indiqué. Je remercie très chaleureusement Madame Paulette Brimboeuf née Bertrand de m'avoir montré cet article.

³⁶⁸ <http://www.camembert-museum.com/pages/historiques-region-est/hutin-henri-lacroix-sur-meuse-55.html>

Henri et Clarisse finissent donc par rejoindre David Mayer et sa belle-fille Germaine, ainsi que « ceux de Mulhouse » encore installés dans le village, sans oublier leur fils André, qui a peut-être déjà pris le maquis mais reste dans le secteur. Le couple occupe une petite maison un peu à l'écart, à mi-chemin entre l'église et la ferme des Bertrand, chez qui Henri trouve à s'employer comme ouvrier agricole dès septembre. Ces fermiers, on le verra, ont joué un rôle essentiel dans la survie du couple, et également apporté leur aide à David Mayer.³⁶⁹ Depuis le camp d'Ecrouves, Simonne a envoyé régulièrement des cartes à ses parents, douze au total selon l'historien Marcel Yonque, qui a reproduit l'une d'elles dans son ouvrage. A la rubrique expéditeur : « Mlle Simonne Mayer Infirmière camp de séjour d'Ecrouves », à la rubrique destinataire : « Madame Henry Mayer Entraigues par Langé (Indre) ». Le texte se veut on ne peut plus rassurant : « Mes bien chers parents, ne vous faites pas de soucis pour moi »³⁷⁰. Ce courrier soulève l'hypothèse d'un malentendu. Non seulement Henri et Clarisse ne pouvaient imaginer ce qu'impliquait le transfert de leur fille à Ecrouves, c'est-dire ce qui a été baptisé bien plus tard « le déclenchement de la Solution finale », cependant que leur propre départ signale bien la prise de conscience d'une sensible augmentation du danger. **On ne peut exclure qu'ils aient pu croire que la situation de leur fille s'était améliorée avec le transfert à Ecrouves et son nouveau statut d'infirmière parmi les internés. On peut aussi imaginer un scénario, qui a échoué, selon lequel leur fille aurait dû s'échapper du camp, grâce à leurs connaissances, et aurait rejoint sa famille dans l'Indre. (répétition !!)**

On ne sait à quelle date leur parvient la lettre jetée par Simonne sur les voies à la hauteur de la gare de Lérrouville, dans laquelle elle leur apprend qu'elle se trouve dans un convoi à destination inconnue, qu'elle assure ainsi la relève qui permettra aux prisonniers de guerre de revenir, dont Marcel Mayer, qu'elle cite deux fois. Elle dit encore qu'elle a vu le jour de son départ d'Ecrouves « Mme Fx, Mme Hutin, Simone Vincent, Jeanne Alb » et qu'elle va remettre cette lettre « à Alfred ». Marcel Yonque explicite en note pour ses lecteurs, à l'aide sans nul doute des explications de la famille, et même probablement de Clarisse elle-même: « Mesdames Fiaux, Hutin de Lacroix, Vincent Simone et Alberci Jeanne », ainsi que « Monsieur Alfred Bouvelle, pharmacien à Lérrouville », nous aidant ainsi à préciser le cercle des connaissances et intermédiaires amicaux du couple à l'époque de l'Occupation. Madame Hutin est donc la femme d'Henri évoqué plus haut, tandis que madame Fiaux est l'épouse de René Fiaux, président du Tribunal de Saint-Mihiel, maire par intérim dans les premiers jours de l'Occupation. La jeune fille écrit aussi : « André Bénédict de Commercy est auprès

³⁶⁹ AD 55, 1108W12 déclaration fiscale Henri Mayer, Attestation de Camille et Jules Bertrand, Langé, 10 mars 1947 et carte d'immatriculation aux assurances sociales de Henri Mayer, datée du 1^{er} septembre 1942. Entretien avec Paulette Brimboeuf née Bertrand, Roi Fou, commune de Langé, 04 octobre 2016.

³⁷⁰ Marcel Yonque, *ibid*, p.309.

de moi, il me charge de vous dire qu'il s'occupera bien de moi et que vous soyez tranquille à mon sujet, j'ai ce qu'il me faudra. », sans qu'on sache si André Benedig était déjà une connaissance des Mayer.³⁷¹ Il est impossible de dire dans quel état d'esprit les parents de Simonne, réfugiés à Entraigues depuis quelques semaines, accueillirent cette lettre, qui devait être la dernière, bien que leur fille y annonçât qu'ils recevraient de ses nouvelles par l'intermédiaire d'un autre prisonnier, **Martial Redon**, avec lequel elle avait obtenu l'autorisation de communiquer (« voyez-vous, je pense à tout » leur avait elle écrit du fond de son wagon à bestiaux, sans doute pour les faire un peu sourire et les apaiser).

Le couple Henri et Clarisse Nemaq ne figure donc plus sur l'état des juifs domiciliés dans le Département de la Meuse **au 20 octobre 1942** pour la ville de Saint Mihiel. Parmi les 7 personnes recensées, qui sont toutes âgées, on trouve toujours, en revanche, le vieux **Vidal Nemaq**, né le 4 mai 1858, marchand de chiffons résidant rue des Ecoles, frère d'Alphonse, décédé depuis longtemps, et oncle de Clarisse. Vidal Nemaq échappe cependant **à la rafle** et meurt à Limoges, sans avoir fait partie du refuge d'Entraigues qui comptait désormais, depuis la fin de l'été 1942, quatre habitants de Saint-Mihiel, sans compter le jeune André Mayer, également dans la région. Quant au vieil Isaac Kahn, charcutier, son sort a déjà été décrit plus haut.

La fratrie Cligman s'installe à Issoudun

A quelques kilomètres d'Entraigues, la fratrie Cligman est définitivement ancrée à Issoudun bien avant le tournant de l'été 1942. Elle aussi voit un membre de la famille, Hélène, Haya, fille de Joseph et de Jeanne, arrêtée peu de temps auparavant. La jeune fille est déportée à Auschwitz dès juin 1942.

A en croire Sulim lui-même, la débâcle de 1940 avait sonné l'heure du départ : « Le 13 juin 1940, j'ai quitté Paris en laissant les clés à la concierge de l'immeuble, sans pouvoir y revenir. Je n'ai rien amené avec moi. » écrit-il, en juillet 1943, à l'administrateur provisoire du 86 Boulevard Sebastopol à Paris³⁷² »

Dans un rapport du 27 juillet 1942, Jean Haviland, expert près les tribunaux de Limoges, fournit un historique plus détaillé à l'intention de la direction régionale d'aryanisation qui a décidé de se pencher sur le cas de la société Confection de l'Indre, sise à Issoudun : « Depuis plusieurs années existait à Paris, avec atelier secondaire à Issoudun, un atelier de confection appartenant à M.

³⁷¹ Marcel Yonque, *ibid*, p.311-313.

³⁷² AN, AJ38/2040, dossier 35854

Cligman, israelite. Au cours de l'été 1940, celui-ci transporte presque tout l'atelier parisien à Issoudun, et avec le concours d'aryens transforme son affaire en société anonyme. Il gardait 25 actions de 1000 francs sur 500 000 francs de capital. »³⁷³.

Les dossiers d'aryanisation permettent de mieux connaître l'importance et la teneur de l'entreprise de confection Cligman, ce sur quoi nous reviendrons dans un chapitre ultérieur. D'emblée, ils permettent aussi de retracer, au-delà d'une belle capitalisation, une série de décisions, assises, apparemment, sur un réseau de connaissances qu'on peut qualifier de remarquables pour un homme arrivé en France quinze ans plus tôt, et réputé alors « sans ressource ». La stratégie adoptée par Sulim Cligman pour sauver l'entreprise de l'occupant et de la législation antisémite de Vichy passe par Toulouse. Elle reflète les relations antérieures qu'a su nouer l'industriel émigré. Le 7 novembre 1940, devant notaire, la nouvelle société se constitue, avec ses actionnaires et son conseil d'administration, composée de Sulim et de son fils Léon, ainsi que de Julien Crépieu. Le jeune Léon, qui a tout juste 20 ans, est même nommé président de ce Conseil et directeur de l'entreprise. Selon le PV de la réunion qui se tient le lendemain au siège administratif, probablement dans des locaux loués pour 9 ans au 32 rue d'Orléans à Toulouse, Léon, le jeune président du Conseil d'Administration, percevra un salaire de 4 000 francs par mois, son père, Sulim, en tant que conseiller technique, 3 000 francs par mois. La rémunération du troisième membre du Conseil d'administration, Julien Crepieux, n'est pas évoquée. Dans un rapport du 25 février 1942, l'administrateur provisoire du moment, Lamaudière, revient lui aussi sur cette période charnière et sur la répartition des rôles instaurée alors entre le père et le fils : « S. Cligman, âgé d'environ 45 ans, d'origine roumaine, exploitait la même entreprise jusqu'en juin 40 à Paris, 85 Bd Sebastopol. Il était entré en France vers 1927 et d'après les indications qui m'ont été fournies il ne devait posséder aucune ressource.

Dès son arrivée à Issoudun, Cligman s'est appliqué à retirer ses capitaux de l'entreprise dont il était le seul propriétaire, c'est ainsi qu'il a acheté, pour le prix de 110 000 francs, le 30 juillet 1940, une exploitation agricole composée d'une maison d'habitation, de bâtiments agricoles et huit hectares de terrain, situés près d'Issoudun. Cet achat a été enregistré au nom de son fils Léon Cligman, qui est actuellement employé à la « Confection de l'Indre » comme acheteur. »³⁷⁴.

De fait, les dossiers d'aryanisation mais aussi les dossiers concernant les membres de la fratrie tenus au service des étrangers de la Préfecture de l'Indre dessinent en pointillé l'implication au long cours des Cligman dans la marche de l'entreprise, malgré l'aryanisation : celle de Sulim, de Léon, mais aussi

³⁷³ AN, AJ38 ?4 334, dossier 808

³⁷⁴ AN, AJ38 ?4 334, dossier 808, rapport Lamaudière février 1942

de Sarah, la jeune sœur de Léon, qui travaille comme coupeuse-modéliste. Entretemps, Léon a dû partir quelques temps à un stage aux chantiers de jeunesse. Un PV du 14 mars 1941 signale que le conseil d'administration désigne alors le père, Sulim, pour le remplacer. Effectué entre mars et novembre 1941, au cours duquel, une nouvelle fois, les qualités du jeune Léon semblent avoir frappé l'encadrement, ce stage aux Chantiers de Jeunesse sauvera Léon, on le verra, de la mesure de dénaturalisation, grâce à l'attestation élogieuse produite par le Commissariat général aux Chantiers de Jeunesse.³⁷⁵

En février 1942 cependant, Sulim envoie une lettre de démission à l'administrateur provisoire, ainsi qu'à Le Moine, devenu entre-temps Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société. Cela ne signifie pas pour autant son retrait de l'affaire : il continue de se déplacer pour contacter fournisseurs et clients, et comme le fait remarquer Lamaudière, administrateur provisoire : « J'ai pu obtenir la démission de S. Cligman, mais il est toujours possesseur de 25 actions ». De même, les enfants Cligman continueraient à être difficilement remplaçables. Lamaudière écrit ainsi à leur propos au directeur régional de l'aryanisation, en ce même mois de février 1942 : « j'envisage, sauf contrordre, de les conserver quelque temps encore, le fils, sans être indispensable est cependant utile pour effectuer les achats, mais j'ai prié le directeur aryen, LE MOINE, de préparer son remplacement. ». Un mois plus tard, il écrit encore : « j'ai autorisé le fils CLIGMAN à partir cette semaine en tournée d'achats pour quelques jours. J'envisage de le congédier fin avril, si LE MOINE le remplace comme je lui ai ordonné ». Dans son rapport du 1^{er} mai, il semble pourtant que le départ des enfants Cligman est chose faite : « En date du 8 avril j'ai donné congé à Léon Cligman et à sa sœur » puis « j'ai congédié le fils et la fille Cligman à compter du 1^{er} mai » rapporte-t-il, précisant qu'il en avait profité pour renvoyer également un certain David, alors que précédemment il lui avait semblé que le maintien de deux employés juifs « subalternes », n'entretenant pas de relations avec la clientèle, était acceptable. Nouveau revirement cependant en juillet, lorsqu'il annonce avoir rappelé « momentanément, au titre d'acheteur, S. Cligman », afin de faire face à un problème crucial d'approvisionnement. Devant le succès remporté par la tournée de ce dernier, l'administrateur demande l'autorisation de pérenniser la situation et de verser une rémunération mensuelle de 4 à 5 000 francs à l'ancien patron.

L'argument principal pour ménager la famille et lui conserver un rôle dans l'entreprise tient à l'importance locale de cette dernière : en février 1942, elle fait encore vivre « 75 ouvrières d'usine et à domicile » (on lit parfois 175, sans doute une information fautive, cependant qu'un autre document affirme que « la Société assure un travail régulier à une cinquantaine d'ouvrières »).

³⁷⁵ AN, 20791x39

En outre, tant la constitution de la nouvelle société que son fonctionnement au travers des aléas de l'aryanisation montrent que les Cligman sont loin d'être isolés. Suspicious, précisément, à l'égard des actionnaires « aryens » de la société, les services d'aryanisation diligentent sur eux des enquêtes : d'où proviennent les fonds qui leur ont permis d'acheter les actions ? Comment ont-ils connu les Cligman ? Les comptes rendus de ces enquêtes ne sont évidemment pas forcément à prendre pour argent comptant, ils n'en offrent pas moins un aperçu sur les relations d'affaires que S. Cligman a su se constituer dans l'avant-guerre. En février 1942, les actions de la Société sont réparties officiellement comme suit : un certain monsieur Dufour en détient 175, suivie de Mlle Charrière qui en possède 125, de Mr Le Moine 100, puis Messieurs Crepieu, Dedieu et Cochet qui en détiennent 25 chacun, le même nombre que Sulim Cligman lui-même. Mlle Charrière est particulièrement suspectée d'achat fictif. M.F. Michel, résidant 35 rue du Simplon et administrateur provisoire de plusieurs affaires « juives », envoie en avril 1942 une note succincte concluant à la grande proximité de l'intéressée avec Cligman. Résidant 116 rue Lauriston dans le 16ème arrondissement de Paris, celle-ci est acheteuse pour le Printemps et les Galeries Lafayette. Deux mois plus tard, le 12 juin 1942, l'administrateur Lamaudière écrit justement d'Issoudun qu'il vaut mieux laisser ses actions à Mlle Charrière, acheteuse pour le compte des grands magasins du Printemps, afin qu'elle ne supprime pas la Confection de l'Indre de la liste de ses fournisseurs ».

Un autre actionnaire, Jean Dufour, a également partie liée avec l'entreprise depuis plusieurs années, en amont cette fois. L'industriel, né à Blagnac en 1899, réside à Toulouse mais c'est à Paris qu'il a fait connaissance de Cligman, avant, sans doute, de le retrouver à Toulouse : « J'ai connu les anciens propriétaires de la Confection de l'Indre à Paris, alors que cette firme travaillait en grande partie pour les Grands Magasins de Paris. », déclare-t-il en avril 1942 à Monteil, un ancien commissaire de police chargé par la direction régionale de l'aryanisation de faire un rapport sur les actionnaires toulousains de la Société.

« J'ajoute que si je me suis intéressé à cette affaire c'est que par ma qualité de Directeur Général de la SORAC je fournissais à cette Maison presque tous les tissus et qu'en contrepartie ces tissus étaient confectionnés et livrés en divers articles à toutes les contremarques affiliées à notre organisation ». Propriétaire de plusieurs usines, dont une manufacture de pantoufles à Caussade dans le Tarn et Garonne, « vendue il y a trois mois », Dufour explique qu'il n'a aucun mal, étant donné son état de fortune personnel, à démontrer que l'achat des actions s'est faite sur ses propres deniers.

Chef comptable à Toulouse, Michel Dedieu explique aussi sa participation, modeste, à l'affaire par ses propres liens avec la SORAC : »J'ai fait la connaissance de Monsieur Cligman par l'intermédiaire

de Monsieur Dufour au cours de l'un de ses voyages d'affaires à la SORAC, 5 boulevard Carnot à Toulouse, avant la constitution de sa Société Confection de l'Indre ».

Troisième par le nombre d'actions possédés, Robert Le Moine joue un rôle particulièrement actif dans la Société. Lorsque Léon Cligman donne sa démission le 20 août 1941, Le Moine est nommé, avec Michel Crepieu, administrateur, devient président du même conseil et Directeur général de la Société. Le Moine connaît bien l'entreprise et les Cligman. L'administrateur Lamaudière déclare, dans son rapport de février 1942, que Le Moine travaillait depuis déjà 6 ans à la fabrication avant de devenir associé. Il aurait été « directeur aux anciens établissements Cligman », la longévité de la collaboration laissant supposer qu'il travaille avec Cligman depuis l'époque parisienne, avant même l'extension à Issoudun. Le Moine est aussi décrit comme un homme qui a « l'esprit largement ouvert aux questions sociales ». Né en 1900 à Epernay dans la Marne, il bénéficierait d'une situation « assez aisée, depuis plusieurs années déclare 50 60 000 francs par an. Il est marié à une « demoiselle Forien d'Issoudun, dont la famille est très honorablement connue »

La répartition des actions s'est faite en réalité en deux temps : le notaire de Toulouse les a proposées aux membres de son étude et à ses connaissances, puis les personnes directement intéressées par la Société ont procédé à leur rachat.

Le profil des actionnaires de l'entreprise en février 1942 met donc en évidence l'importance de la ville de Toulouse, outre Paris et Issoudun, dans l'activité professionnelle de Sulim Cligman. Y est de plus en plus étroitement associé son fils Léon, fraîchement diplômé de son école de commerce parisienne, à qui il n'hésite pas, au moins sur le papier, à confier de grandes responsabilités, malgré son jeune âge.

La ville de Toulouse est à 400 km d'Issoudun, même si elle en est un débouché direct par la voie ferrée. On voit qu'avant de devenir un éventuel refuge, loin de la ligne de démarcation, elle a aussi appartenu, avant-guerre, à la géographie des relations industrielles de Cligman.

Il est cependant remarquable que Sulim Cligman n'ait pas fait de Toulouse son nouveau lieu de résidence, et préfère s'installer à Issoudun, certes un peu à l'écart de la petite ville, sur ce domaine de Bel Air, route de Lignères qu'il vient d'acquérir. Il est ainsi aux portes de son usine, et la proximité avec la zone occupée est peut-être moins pour lui un souci qu'un avantage, puisqu'il semble bien qu'il continue, pour ses affaires, à se rendre à Paris ainsi que dans d'autres grandes villes françaises. Sans nul doute, ce choix est-il favorisé par ses relations avec les autorités locales. Au vu de tous les cas des dossiers d'étrangers de la famille Cligman conservés dans les archives départementales de l'Indre, il semble bien que le commissariat de police d'Issoudun les couvre de sa protection.

Basé à Issoudun, Sulim Cligman se déplace donc beaucoup. L'ampleur de ses mouvements est d'ailleurs exposée au moment où, en avril 1941, lui est retiré, parce qu'il est ressortissant roumain, son sauf-conduit qui valait pour l'ensemble de la zone non-occupée. Il écrit trois jours plus tard au Ministère de l'Intérieur. Il fait valoir ses bonnes relations avec les ministères économiques français, le rôle économique de son entreprise, le fait également que « la Bessarabie où je suis né n'est plus roumaine et ainsi je dois être considéré comme russe ou sans nationalité » (deux mois plus tard, le fait d'être un ancien sujet de l'Empire russe cesserait d'être intéressant...). Il explique surtout combien le sauf-conduit est intimement lié à la conduite de ses affaires : « car si j'en reste privé, je me demande bien comment mon commerce va pouvoir continuer. Vu la difficulté constante de me procurer actuellement de la matière première, je suis presque toujours en voyage pour chercher de la marchandise et si j'en obtiens c'est grâce à mes relations personnelles avec des directeurs des usines qui me fournissent ce qu'ils ne donneraient pas à une autre personne même venant de ma part. Par ailleurs il serait impossible à une autre personne de choisir la marchandise qui convient particulièrement à ma fabrication. La seule personne qui aurait pu le faire c'est mon fils qui naturalisé français accomplit actuellement le stage au Chantier de Jeunesse et il en a encore pour 6 mois environ. Moi aussi je suis en instance de naturalisation depuis 1931. La possibilité pour moi de circuler est donc indispensable. J'ajoute que je détiens de la marchandise appartenant à l'Etat pour environ trois millions de francs et constamment je suis appelé à des divers Organismes pour la liquidation des marchés. L'Etat aussi me doit peut-être 200 000 francs pour des fournitures et souvent je dois me déplacer pour régulariser les comptes. Je dois aussi visiter régulièrement les ateliers d'entreprises qui travaillent pour moi dans plusieurs localités en dehors d'Issoudun »³⁷⁶. L'Inspecteur de la sûreté de Chateauroux lui fait un beau rapport, affirmant que Cligman emploie 200 personnes et qu'il « est appelé à se déplacer pour son industrie à Roanne, Lyon, St Etienne, Grenoble, Limoges, Castres, Nîmes »³⁷⁷. Pour finir, il semble bien que le sauf-conduit de Cligman lui a été retourné.

La nouvelle propriété de Bel-Air n'accueille probablement pas uniquement Sulim, son épouse Rosa et leurs deux enfants Sarah et Léon. Les frères Cligman ne sont pas loin, même s'il est parfois difficile de dater avec précision leur arrivée à Issoudun.

Joseph est celui qui y arrive le dernier. Installé à La Ville es Nonais en Ile et Vilaine, comme marchand forain, il est engagé volontaire pour la durée de la guerre de la classe de mobilisation 1939. Son

³⁷⁶ Lettre de Sulim Cligman au Ministère de l'Intérieur, datée du 28 avril 1941, dactylographiée

³⁷⁷ Rapport du commissaire spécial de Châteauroux au Préfet de l'Indre, daté du 16 mai 1941.

recrutement a lieu à Rennes, en mars 1940. Il est cependant démobilisé le 10 juillet de la même année, au centre d'Eauze dans le Gers, et « renvoyé dans ses foyers ».

Il n'y est pas seul. La traque antisémite, qui inclut le pointage régulier des personnes recensées comme juives dans le département d'Ille et Vilaine, indique ainsi la présence, auprès de leur père, d'Hélène et de Betty. Elles apparaissent au côté de leur père, sur la liste signée par le sous-préfet de Saint Malo le 29 juillet 1941, sous les prénoms respectivement d'Aya et Berthe. Le 16 septembre 1941 cependant, elles sont portées comme parties sans laisser d'adresse. Le départ de leur père, Joseph, rapporté aussi tard que le 5 mars 1942, daterait d'Octobre 1941.³⁷⁸ Le 6 février 1942, la Préfecture d'Ille et Vilaine, sommée par l'occupant de faire très régulièrement le ménage dans son comptage, a envoyé au maire de La Ville-es-Nonais un courrier type au sujet de Joseph, censé résider dans la commune. « Or, cet étranger n'a pas été compris dans le recensement général effectué à la date du 31 décembre dernier par la Gendarmerie ». Dès le lendemain, le maire répond que Joseph Clugman a quitté la commune en octobre sans laisser d'adresse³⁷⁹.

Depuis quand Hélène et sa petite sœur s'étaient-elles retrouvées dans la petite ville bretonne ? En novembre 1951, leur mère écrit pour demander à la Préfecture d'Ille et Vilaine d'attester la délivrance d'une carte d'Identité à sa fille Hélène. Malheureusement, elle indique la date limite de sa validité, le 29 juillet 1942 (date à laquelle il n'est pas certain que la jeune fille ait été encore en vie), et non celle de sa délivrance. La Préfecture ne retrouve pas trace d'Hélène (se gardant bien de mentionner les informations données plus haut, mais peut-être n'avait-elle pas connaissance de ses archives encore toute fraîches, du temps où les Préfectures recensaient consciencieusement les personnes qui s'étaient déclarées comme juives). Cependant, la réponse indique que, au vu de la date d'expiration du titre, la carte a dû être délivrée « à une époque se situant entre 1939 et 1940 ». La destruction des archives de la Préfecture en juin 1940 expliquerait donc que le dossier d'Hélène

³⁷⁸ Archives départementales d'Ille et Vilaine, »Déclarations souscrites par des personnes juives de l'arrondissement de Saint-Malo » (liste de 206 noms), datée du 29 juillet 1941, « Etat des modifications apportées à la liste des Juifs de l'arrondissement de Saint-Malo », datée du 16 septembre 1941, idem datée du 5 mars 1942, copies consultées au CDJC.

³⁷⁹ AD Ile et Vilaine, 239W137 (dossier Joseph Clugman). Un questionnaire individuel datant de juillet 1940 indique que Joseph s'est établi à Port Saint Jean en la Ville-es-Nonais sur autorisation préfectorale du 20 mai 1935. Après s'être engagé volontairement dans l'armée française, il est alors « actuellement réplé 19 rue Flecher à Nimes (Gard) ». La rubrique destinée à porter le nom éventuel des enfants de moins de 15 ans de ce divorcé est restée vide et barrée d'un trait.

soit introuvable. La mère est invitée à donner davantage d'informations sur l'adresse d'Hélène en Ile et Vilaine. Apparemment, elle n'en fait rien³⁸⁰.

Bien qu'aucun document d'archive ne vienne étayer cette hypothèse, c'est probablement pour Issoudun que les deux filles de Joseph et Jeanne ont quitté Ville-es-Nonais, à une date inconnue, mais antérieure, donc, à septembre 1941. Jeanne, leur mère, se trouve aussi à Issoudun sous l'Occupation, sans qu'on sache non plus à partir de quelle date. Son beau-frère, Sulim, a indiqué après-guerre dans une attestation, qu'elle s'était réfugiée chez lui, route de Lignièrès, « de 1942 à septembre 1945 ».³⁸¹ Dans un autre document, elle réside rue de la Poste, au moins au début de l'Occupation.

Avant son départ de Bretagne, Joseph reçoit au moins une fois la visite de son frère Albert et de sa belle-sœur Rachel, accompagnée de leur fille Lise, qui vient d'avoir 10 ans : le maire consigne à l'intention de la Préfecture leur arrivée le 2 mai et leur départ le 15 mai 1941. Ils ont déclaré venir d'Auray (on sait que Maurice y a habité et s'y trouvait donc toujours probablement) et repartir chez eux à Paris³⁸².

Joseph passe « illégalement » la ligne de démarcation. Son frère Sulim écrit dès le 10 novembre 1941 : « Je soussigné S. Cligman demeurant route de Lignièrès à Issoudun (Indre) certifie pouvoir héberger mon frère monsieur Joseph Clugman (sic) de nationalité roumaine.

Je m'engage à nourrir, loger et en général à subvenir à tous les besoins de mon frère pendant son séjour à Issoudun. ». Tapé à la machine, l'attestation porte le tampon du commissaire de police de la ville. La Préfecture de l'Indre envoie alors un rapport à Vichy sur le « franchissement clandestin de la ligne de démarcation » par Joseph Clugman, afin de « se soustraire aux mesures de répression prises en zone occupée contre les juifs ». Le préfet de l'Indre a décidé provisoirement de son assignation à résidence à Issoudun, où cet ancien engagé volontaire bénéficie donc des assurances de son frère « Cligman Sulim, industriel ». Il signale « son avis favorable à son séjour à Issoudun, sous réserve qu'il ne se livre à aucune activité, sans l'accord préalable à la main d'œuvre ». La décision de la Direction générale de la Police Nationale tombe le 20 janvier 1942, pleine de mansuétude : elle informe le préfet qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que Clugman reste assigné à résidence chez son frère à Issoudun. Cependant, « Cet étranger devra être placé sous le régime des autorisations mensuelles, éventuellement renouvelables ». Dûment fiché, comme ses frères, Clugman apparaît encore avant tout comme un étranger. Le fait qu'il soit juif aux yeux de l'occupant comme de la législation

³⁸⁰ AD Ile et Vilaine, 239W137, (dossier Hélène Clugman(sic))

³⁸¹ Attestation signé par Serge Cligman, Issoudun, 9 mai 1957 et appuyée par deux habitants d'Issoudun, Lucien Clostre et Claude Liger, dossier OFPRA « Jeanne Rachniouk »

³⁸² AD Ile et Vilaine 239W137

antisémite de Vichy n'est pas mentionné, cette qualité n'apparaissant qu'à travers les raisons qui l'auraient poussé à passer en zone Sud : la persécution antisémite imposée par les Allemands.

A l'amont de l'échange entre la préfecture de l'Indre et la Police de Vichy, la déclaration au sujet du passage de la ligne de démarcation au niveau de Vierzon, est faite non pas par Joseph, souffrant, mais par Maurice. Et ce sont bien les trois frères de Joseph, Sulim et Maurice donc, mais aussi, Albert, « domiciliés à Issoudun » qui déclarent répondre de Joseph.

Pourtant, le séjour de Joseph à Issoudun ne dure pas. Il semble de toute façon s'être installé non pas chez son frère mais à l'Hôtel du Commerce de la petite ville. Un premier arrêté préfectoral, daté du 6 février 1942, l'assigne à résidence dans une autre localité de l'Indre, Orsenne. Le 2 mars 1942, il informe la préfecture qu'il a trouvé un logement à Cluis et sollicite la bienveillance du haut fonctionnaire. De fait, l'arrêté, modifié, lui enjoint le 11 mars de se rendre à Cluis dans les 10 jours. Les autorisations de séjour dans cette ville se succèdent alors, ponctuées, on le verra, de passages à Issoudun où se trouvent toujours ses trois frères.

Sur sa lettre du 2 mars 1942 adressée au Préfet de l'Indre, il a été ajouté en grosses lettres, au crayon bleu : « 2 enfants 5 ans 17 ans », comme s'il s'agissait d'une information supplémentaire, donnée oralement, sans qu'on en comprenne bien le sens. Faut-il lire qu'il a à charge deux enfants ? Et que ses enfants sont avec lui ? Sur l'ensemble de son dossier d'étranger conservé aux archives de l'Indre, c'est la seule fois où mention est faite de ses filles. Le nom de Jeanne apparaît une seule fois, dans un formulaire de la fin 1945, comme la conjointe dont il est divorcé. Il n'apparaît nulle part en revanche que l'enfant de 17 ans dont il est le père s'appelle Haia Cligman, encore moins qu'elle a été arrêtée et déportée. Sur la fiche au nom de la jeune fille, dressée au camp de Beaune-la-Rolande d'où partira le convoi qui l'amène à Auschwitz, il est pourtant indiqué pour seule adresse « Issoudun ». Le dossier conservé à Caen au nom de la jeune déportée, essentiellement rempli d'informations données par sa mère, Jeanne, qui a divorcé de Joseph en 1939, la localité d'Issoudun, en revanche, n'apparaît jamais.

Il est en réalité impossible de véritablement saisir l'itinéraire d'Hélène sous l'Occupation, jusqu'à son arrestation, même si son cousin, Léon Cligman, affirme que Jeanne est venu vivre chez ses parents à Issoudun, avec Hélène et la petite Betty, alors âgée « de 2-3 ans ». L'information permettrait cependant de comprendre que Hélène se soit retrouvée dans l'Indre non pas avec son père mais avec sa mère, sous la protection cependant de ses oncles paternels, mais aussi de sa tante maternelle, Rosa Cligman. Dans tous les cas, on resterait dans le même schéma de protection qui faisait que Jeanne avait emménagé dans le même immeuble que Rosa et Sulim Cligman en 1937.

Corroborant le témoignage de Léon Cligman, un certificat de la Préfecture de Police de Paris Direction de la Police Générale Etrangers (7eme Bureau) daté du 23 janvier 1952, donc après l'échange entre la mère d'Haia et la Préfecture d'Ile et Vilaine, affirme cette fois que la Préfecture de l'Indre a délivré à Mlle Cligman Haïa (Hélène) une carte d'identité n° EK 72457 valable jusqu'au 29 juillet 1942 au titre d'«employée ». Il est aussi ajouté que la jeune fille a habité en dernier lieu 47 Bd Garibaldi à Paris dans le XVeme, quand l'administrateur du 33 rue du Caire atteste le 9 novembre 1951 que Jeanne et sa mère ont habité à cette dernière adresse « du 1^{er} avril 1937 au 1^{er} janvier 1941 ».

Comme signalé plus haut, Serge Cligman a fait parvenir en 1957 une attestation dactylographiée devant permettre à son ex belle-sœur d'obtenir une indemnité en tant que persécutée sous l'Occupation, selon la loi du 29 juin 1956. Il affirme : « Je soussignée Serge CLIGMAN, industriel à Issoudun (Indre) certifie que Madame Jeanne CAUSANSKI épouse RACHNIOUK a été obligée, en sa qualité d'Israelite, de se réfugier chez moi, route de Ligières à Issoudun pendant l'occupation de 1942 à septembre 1945. ». Deux témoins habitants d'Issoudun, Lucien Clostre et Claude Liger, sont cités à l'appui.³⁸³

On notera que Serge Cligman se garde bien de préciser à quel moment de 1942 Jeanne serait arrivée chez lui. Surtout, il ne fait aucune mention des filles de Jeanne, ni de Haia, déportée, ni de Betty qui continuera d'habiter chez lui à Issoudun à la fin de la guerre, après le départ de sa mère. Jeanne affirmant de son côté avoir porté « l'étoile juive », dont on sait qu'elle fut imposée en juin 1942, en zone nord mais pas en zone libre, et qu'elle a vécu « cachée en refuge à Issoudun », sans donner aucune date, n'éclaire pas davantage les événements et en particulier le parcours de sa fille aînée³⁸⁴.

Pourtant, dans le dossier de naturalisation de Serge Cligman figure des listes d'ouvrières, sans doute pour signifier tout le poids économique et humain de son entreprise. La première porte un cachet qui semble la dater du début de la guerre, avant-même l'Occupation : il ne s'agit pas encore de la Confection de l'Indre, créée en novembre 1940, mais des « Etablissements S. Cligman, Rattaché au Ministère de l'Armement, réquisitionné pour les besoins de la Défense Nationale 34 rue des Noues-Chaudes à Issoudun : à la suite des ouvrières qui travaillent dans l'atelier d'Issoudun, les « Ouvrières du Dehors à Issoudun ». Parmi elles, Hélène Cligman, domiciliée 8 rue du Puits y Tasse à l'orée d'Issoudun et à deux pas de la voie ferrée. Sur une autre liste, certifiée conforme le 1^{er} mars 1945

³⁸³ OFPRA, dossier GEN 1210 Jeanne RACHNIOUK. Attestation datée du 9 mai 1957

³⁸⁴ ibid., questionnaire individuel

mais sans préjuger de la date à laquelle elle a été tapée, on trouve parmi les ouvrières une Toba Broder qui habite elle aussi rue du Puits Y tasse. Toutes les deux sont bien les seules à porter un nom de famille, voire un prénom qui indiquent des origines au-delà des frontières françaises.³⁸⁵ Dans les dossiers de spoliation de la confection de l'Indre, deux autres noms sont signalés, dans un rapport de février 1942 : David Elhendler et Israel Zielenicki, tous deux manutentionnaires et résidant à l'hôtel de la Cognette (qui existe toujours) à Issoudun.

Arrestation et déportation d'Hélène Cligman, avril-juin 1942

Selon les déclarations de la famille, Hélène a été arrêtée à Bourges (Cher) pour motif racial le 9 avril 1942, écrit la délégation interdépartementale de la Seine, rue de Bercy, le 15 décembre 1953. Elvire Lelong, née le 21 octobre 1889, et Anna Bernanan, née le 13 mars 1906, les deux femmes résidant respectivement au 74 et 72 avenue de Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre, avaient déclaré au commissariat de police de Gentilly le 23 février 1946 cette même date d'arrestation, le 9 avril 1942, effectuée par la police française, la jeune fille étant inquiétée en tant qu'israélite. Un « extrait d'une liste d'arrestations transmise par le Ministère de l'Intérieur » de Vichy indique cependant qu'Hélène était employée de bureau et qu'elle a été arrêtée à Bourges aussi tard que le 21 avril 1942 (une liste de même type la donnerait pour « employée de commerce », arrêtée le 15 mai 1942....).

Il semble que cette dernière date d'arrestation soit aussi celle du fichier Brinon : le 4 juin 1942, la Police Nationale aurait transmis l'information selon laquelle Hélène Cligman (Roumanie) avait été arrêtée le 21 avril 1942. Le fichier des condamnations des archives Brinon indiquerait également que Haïa Cligman (on a corrigé au crayon de papier : Hélène Clugman) avait été condamnée à deux mois de prison, le 5 mai 1942, par la Feldkomantur 589 pour passage non autorisé de la ligne de démarcation. Ce sont les mêmes informations que le Ministère des anciens combattants et victimes de guerre transmet à l'International Tracing Service de Bad Arolsen le 27 mai 1959. Il ajoute qu'Hélène a ensuite été internée, le 26 juin 1942, au camp de Beaune la Rolande, venant de Bourges et qu'elle a été déportée dès le lendemain, le 27 juin 1942, en direction du camp d'Auschwitz. P.

³⁸⁵ Nb arrestation à Vatan lors de la rafle du 23 février 1943 de Szmul BRODER in Groussin. Selon le fichier Drancy, Szmul est né le 17 mai 1896 à Psura-Kalvaria, il est marié, avec 3 enfants. Il a probablement quitté Gurs le 4 mars 1943, et il est déporté le 6 mars 1943, par le convoi n°51 dirigé sur Sobibor. Une Toba Chaia Broder, née le 3 mars 1899 à Wipkow (peut-être pour Wyzkow), également polonaise, a été déportée dès le 14 septembre 1942, après être passée par la chambre 1 de l'escalier 1 de Drancy. Selon la fiche elle est mécanicienne. Arrêtée à Paris, elle est domiciliée au Carreau du Temple, 16 rue Cafarelli. Ni Toba, dont rien ne dit qu'il s'agit de la même personne que l'ouvrière des Cligman, ni Szmul ne figurent dans la liste des survivants de leur convoi respectif.

Lamotte, du Bureau des déportés et statuts divers du Ministère, précise : « Il n'existe aucune autre information ». Six ans plus tôt, le 6 novembre 1953, les Renseignements généraux du Cher écrivaient au cabinet du Préfet du même département : « J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les recherches effectuées à ce jour dans les archives des divers services de police de Bourges et de la Maison d'Arrêt du Bordiot n'ont donné aucun résultat. Il m'est donc impossible d'indiquer les motifs et circonstances de l'arrestation de l'intéressée. ».

Le nom d'Haia Cligman figure pourtant bien au registre d'écrou du Bordiot³⁸⁶, puis sur les listes des personnes transférées de Bourges au camp de Beaune-la-Rolande le 26 juin, liste conservée, il est vrai, aux archives départementales du Loiret, transfert sur lequel nous reviendrons plus bas.

L'arrestation d'Hélène semble donc clairement liée au franchissement de la ligne de démarcation, et non à un motif racial. Le nom d'«Elaine BLIGMAN», née le 4 mars 1924 à Tighina, « étudiante », apparaît ainsi sur une liste de personnes arrêtées en avril 1942, qui compte des personnes juives et non juives. Son arrestation est datée du 9, ainsi que celles de Marcel Laubron, Jean Papon, Marguerite Chauvière, Marie et Gisèle Vuattier, André Bonnet, Henri Chauvière³⁸⁷. Au registre d'écrou du Bordiot, elle est d'abord inscrite sous ce nom, toujours comme étudiante, avant de redevenir Hélène Cligman, cette fois employée de bureau³⁸⁸. Hélène a donc été jugée par la Feldkommandantur 589 en mai 1942. Le registre d'écrou indique aussi qu'elle n'est pas toujours restée au Bordiot : le 15 mai 1942, elle réintègre ainsi la prison après un passage à l'Hôtel-Dieu.

On ne connaît pas ses voisines de cellule, mais la liste des femmes transférées du Bordiot au camp de Beaune-la-Rolande le 26 juin 1942 donne des indications possibles. Ainsi par exemple de la jeune Henriette Kierszemblat, née le 9 avril 1926 à Paris dans le 12ème, résidant 1 Place de la République à Paris. Elle a été arrêtée le 2 juin 1942 en même temps que Moses, né 1900 à Sokolow. Le tailleur, polonais, résidant à la même adresse, est peut-être son frère, comme l'indique un rapport. Il est marié et a deux enfants.³⁸⁹ L'arrêt de jugement du 14 juin 1942 décrit ainsi l'arrestation : « Le Juif K. avec sa sœur l'accusée Henriette Kierzenblatt (sic), prenait le 2.6.42 le train de Paris vers Bourges, dans l'intention de fixer son domicile en zone libre.

³⁸⁶ AD Cher, cf. plus loin.

³⁸⁷ AD Cher 1 W 348 (Département du Cher. Application de la circulaire P.N. Cab. N°2 A du 16 Février 1942)

³⁸⁸ AD Cher 548W10 n° 670 puis n° 745, n° 911

³⁸⁹ *Livre-Mémorial des Déportés du Cher*, édité par les Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher et les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (DT 18) ; Fichier Beaune-la-Rolande. Les Kierszemblat ne semblent pas apparaître dans le fichier de la Préfecture de la Seine.

Dans le train ils firent la connaissance de l'accusé Zeludok et lui racontèrent qu'ils voulaient franchir illégalement la ligne de démarcation et qu'ils cherchaient quelqu'un qui les conduirait à la ligne. Z. e déclara prêt à leur faire passer la ligne contre la rémunération de 73 frs.

De Bourges, sous la conduite de Z. ils prirent à pied le chemin de la ligne de démarcation. A Morthomier ils furent arrêtés par une patrouille douanière.

Z. affirme n'avoir servi de passeur que dans ce cas unique. »

De fait, la somme exigée paraît modique par rapport aux autres cas décrits dans la même liasse. Pour s'être improvisé passeur, Zeludok est condamné plus lourdement que la jeune Henriette : le Polonais, né en 1907 à Bizestowiozany (sic), exerçant à Bourges le métier d'émailleur, est condamné à 3 mois de prison, Henriette, 16 ans, à seulement deux mois. Quant à Moses il semble ne pas même être passé devant le tribunal : la Police allemande de Sécurité, la Sipo, l'aurait d'office envoyé en camp d'internement. En tous les cas, l'un et l'autre, Henriette et Moses, partiront de Beaune-la Rolande par le convoi n°5 pour ne plus revenir. Au dos de la fiche de Moses émanant de l'administration du camp de Beaune la Rolande, il est indiqué qu'un certificat a été remis à sa femme le 20 novembre 1944, un autre le 1^{er} décembre 1944 à sa fille. Une photo de la jeune Henriette est visible sur le site du Mémorial de la Shoah.

Flore-Berthe Kern, est née Meyer le 7 novembre 1895 à Hochfelden (Bas-Rhin). Habitante de Ligny-en Barrois, elle aurait quitté cette ville de la Meuse en août 1940. Pendant quelques jours et jusqu'au 8 avril 1942, elle demeure chez une cousine à Broyères dans les Vosges. D'après l'arrêté de jugement, ses papiers d'identité ne signalent pas qu'elle est considérée comme juive. Le même arrêté de jugement décrit comment la Française tente alors de passer la ligne de démarcation, située bien plus au Sud, et comment elle se fait pincer : « Dans l'intention de franchir illégalement la ligne de démarcation elle se rendait à Bourges chez des amis. Le 11 avril 1942 elle quittait Bourges à pied. En-dehors de la ville elle montait dans une auto qui la conduisait jusqu'à Crosses. D'ici elle marchait à pied vers la ligne de démarcation. Sur le chemin de Crosses à Jussy-Champagne elle fut arrêtée par une patrouille de douaniers.

Sa carte d'identité ne porte pas la mention qu'elle est juive. Elle avoue d'avoir négligé intentionnellement de faire apposer cette mention (;;;). L'intéressé dit qu'elle a voulu voir le Maire de Jussy-Champagne pour lui demander conseil, afin de franchir illégalement la ligne de démarcation. Cette déclaration est certainement fausse, car la localité en question se trouve en zone libre. »³⁹⁰
Condamnée à 3 puis 5 mois de prison, la quadragénaire, célibataire, aurait du voir son incarcération

³⁹⁰ AD Cher, 1W360, Tribunal de la FK 589, 16 avril 1942.

prendre fin le 11 septembre. Elle aussi est en fait sélectionnée pour un transfert à Beaune-la Rolande avant le départ dans le convoi n°5.

On pourrait ainsi tenter de reconstituer la trajectoire des 14 femmes parties avec Haia par le convoi n° 5, avec des âges et des profils très différents, sans parler des 29 hommes qui avaient également transité, plus ou moins longtemps, par la prison de Bourges, avant le fatal transfert au camp de Beaune la rolande. La plupart, comme Hélène, avaient été arrêtées, seules ou accompagnées, en train de tenter de franchir la ligne de démarcation : Raisel Dallmann, née à Byala (actuelle Bulgarie) en 1918, en provenance de Hollande avec son mari, un marchand né dans l'Empire russe à Nikolaeff, lui aussi arrêté et déporté par le convoi n°5, de même que Ilse Goldschmidt, née en 1910 à Berlin, elle aussi arrêtée avec son mari Siegfried, fabricant, tous deux en provenance d'Amsterdam, Eva Prisant, née dans le Marais en 1915, une commerçante célibataire sans doute réfugiée à Toulouse et pincée sur la ligne de démarcation à Vierzon en juin, Renée Lévine, née Lipkin à Tolotchine dans l'Empire russe en 1915, arrêtée le 7 juin à Vierzon, Léonie Ouhanina, née Ben Hammou à Alger en 1919, arrêtée à peine une semaine auparavant à Vierzon, en provenance probablement de son domicile dans le 18ème arrondissement parisien, Paulette Svartz, née à Paris en 1893 où elle avait résidé 66 Bd Magenta avec son mari Maurice, né à Lassy en 1891, horloger, lui aussi arrêté et déporté³⁹¹, Gisèle Orenstein, née à Orléans en 1918, infirmière, arrêtée à la mi-juin à Vierzon avec Hugo, son mari médecin né en Roumanie, leur photo sur le site du Mémorial de la Shoah provenant probablement du jour de leur mariage. Tous deux survivront encore de très longs mois à l'enfer des camps nazis, pour décéder respectivement en janvier et mars 1944³⁹². D'autres ont été arrêtés dans la localité de leur domicile, temporaire ou permanent, à Bourges ou dans le Cher : Marthe Molina, née à Talence en 1897, commerçante célibataire, qui habitait Paris avant-guerre³⁹³ et s'était installée pendant la guerre à Bourges à deux pas de la cathédrale, Renée Goldberg, née en 1926 à Paris dans le 12ème, qui exerce déjà la profession de coiffeuse, et sera déportée en même temps que son frère aîné, né en 1922, apprenti mécanicien, tandis que Moches Goldberg, né en 1888, ne partira pour Auschwitz qu'en septembre, par le convoi n° 35, tous les trois ayant résidé 1 rue Volta, à l'entrée de la ville de Bourges, Céline Stickgold née à Paris en 1904 et sa fille Jeannine, née également en 1926, encore scolarisée contrairement à Renée Goldberg, toutes deux raflées à Nevy-Barangeon, avec le père, Elias, né en 1900 à Paris. Sur la liste des déportés, Elias a pour profession « travailleur agricole » (Landarbeiter), ce qui est plus probablement son activité dans ce refuge

³⁹¹ *Livre-Mémorial des Déportés du Cher, op.cit.* et témoignage de leur petit-fils conservé par Yad Vashem

³⁹² *Livre-Mémorial des Déportés du Cher, op.cit.* et témoignages rédigés en 1994 par la nièce de Gisèle, consultable sur la base de données de Yad Vashem.

³⁹³ Selon son neveu, témoignage rédigé en 1992 et consultable sur le site de Yad Vashem

villageois de la Sologne berrichonne. Une photo sur le site du Memorial le montre, jeune homme, en compagnie de son père et de ses deux sœurs, tandis que la photo très gracieuse de Jeanine, renvoie à une culture très urbaine. La mémoire familiale semble avoir retenue que la famille a été dénoncée sans nous en dire plus sur leur univers d'avant-guerre³⁹⁴. Sara Kuperfarb ou Kupferfarb était née dans le Reich allemand, en Haute Silésie, à Opole, tandis que son mari, Uszer, était né en 1903 dans la partie polonaise de l'empire russe, à Maciejowice. Ils ont été arrêtés à Nouan le Fuzelier, au cœur de la Sologne, en Loir et Cher. Leur fille Regine semble avoir transmis au Mémorial de la Shoah deux photos de ses parents, prises dans un cadre villageois. Son père la tient par la main, alors qu'elle doit avoir une dizaine d'années tout au plus. Visiblement, elle a échappé à l'arrestation de ses parents.

Sur la liste des 13 femmes transférées de la prison de Bourges à Beaune la Rolande, Hélène apparaît comme roumaine, Sara Kuperfarb comme polonaise, sans doute suite à son mariage, tandis que la nationalité de Raisel Dallmann et Ilse Goldschmidt est « indéterminée ». Les 11 autres femmes sont françaises.

Dans les archives départementales du Cher, on voit à l'œuvre le préfet du Cher, qui, pour chaque détenu de la prison de Bourges réclamé par les autorités allemandes pour un « transfèrement » au camp de Beaune la Rolande, vérifie la possibilité de l'en soustraire en arguant de sa nationalité française. En ce qui concerne les événements de fin juin 1942, soit il n'a pas même été mis au courant, soit il n'a pas pu intervenir. Les archives départementales du Cher, en tous les cas, ne semblent pas en porter la trace.

Malgré cette absence de traces, le récit d'un commandant de la gendarmerie, concernant l'évasion d'une détenue juive (polonaise) lors d'un de ces transfèvements, peut donner une idée de l'environnement qui a aussi été celui de la jeune Hélène, même s'il s'agit ici des transferts postérieurs à l'application des accords Oberg-Bousquet de juin 1942 : le départ au petit matin, l'escorte des gendarmes plus ou moins attentifs, le quai de la gare déjà encombré de voyageurs pressés, qui voient passer le groupe des détenus que l'on conduit vers un des wagons du train pour Paris, et qui, sans doute, ferment les yeux, évitent de penser à ce que peut bien signifier l'insolite et sinistre spectacle.

« rapport du commandant de la brigaderie d'Asnières –les-Bourges

sur l'évasion d'une détenue au cours d'un transfèrement

réquisition de M le Préfet du Cher 3 septembre 1942

³⁹⁴ Site mémorial de la Shoah

= chargé du transfert de 14 israelites de la maison d'arrêt de Bourges à Orléans

Le 7 septembre 1942, avec 5 gendarmes, me suis présenté à la maison d'arrêt vers 4h15 où 5 hommes m'ont été remis par sous-officier allemand, 6 femmes et 3 enfants par les surveillantes françaises.

Les 5 hommes ont été enchaînés puis trois femmes et un enfant de 3 ans ont pris place dans la voiture automobile de la section qui était chargée du transfert des bagages de la maison d'arrêt à la gare ; 1 gendarme accompagne chauffeur de l'auto qui est aussi gendarme

Le reste du groupe soit 5 hommes, 3 femmes et 2 enfants de 13 ans ont fait le trajet par la route encadrés par les gendarmes (4 noms) et moi-même.

Nous sommes arrivés à la gare sans difficulté vers 5 heures pour prendre le train à 5h25.

Dans un coin de la gare un gendarme garde les bagages, les 3 femmes et l'enfant.

J'ai fait prendre à chaque détenu et détenue les bagages leur appartenant et nous sommes passés dans le couloir où un employé pointait les billets des voyageurs se rendant sur le quai. Cet employé m'a indiqué que les compartiments réservés à l'escorte se trouvaient dans le wagon garé sur la voie de la halle des marchandises et qui serait accroché au train de Paris à 5h25. Nous sommes passés sur le quai, les hommes en tête, les femmes et les enfants en queue. Deux gendarmes marchaient en tête du groupe, un de chaque côté et deux à l'arrière y compris moi-même qui me trouvais sur le côté gauche.

Une distance de 50 à 100 mètres nous séparait du wagon en question et nous devions suivre le quai n°1 où s'arrête le train de 5h25 où se pressaient déjà de nombreux voyageurs ; le quai n'était pas éclairé et l'obscurité complète y régnait.

Les femmes plus chargées que les hommes marchaient plus lentement et malgré que j'aie crié aux gendarmes de tête de ralentir, notre groupe est resté un peu moins compact, néanmoins et bien que certains voyageurs aient tenté, d'apparence involontaire, de pénétrer parmi nos détenus, aucun gendarme de l'escorte ne s'est aperçu de la fuite d'une femme, et ce n'est qu'au pied du wagon en comptant les détenus que je me suis rendu compte de l'absence de la femme CHURDYK, Sara.

(signale à ts les employés de la gare sa disparition, téléphone à Bourges pendant que les gendarmes B et P faisaient des recherches sur le quai ;;;

j'ai moi-même visité tout le train compartiment par compartiment et contrôlé toutes les femmes, fouillé les wc entre Bourges et Orléans et acquis la certitude que la fugitive ne s'y trouvait pas.

Préviens le contrôleur, le surveillant du service en gare de Vierzon, seul arrêt du train;;;A noter que cette femme, d'après les déclarations des autres détenues, n'a pas d'argent, ni pièces d'identité, ni cae feuilles d'Imenn.

Sn état civil et son signalement sont les suivants : CHURDYK, Sara, née le 11_5_1901 à WARSCHAU (sic) (Pologne) Taille petite, cheveux châtain clair, vêtue d'un manteau de lainage noir, chaussée de souliers noirs à talons hauts, figure large, sans chapeau.

En résumé la femme CHURDYK a profité de l'obscurité et de la présence de nombreux voyageurs sur le parcours que l'escorte a à emprunter sur le quai pour se glisser dans la foule et disparaître sans être vue.

Aucun gendarme de l'escorte ne l'avait particulièrement à surveiller ; tout le groupe des 14 détenus était sous la surveillance de l'ensemble de l'escorte »³⁹⁵.

Haia avait connu la même prison et emprunté, deux mois plus tôt, le même quai de gare que Sara Churdyk, mais elle ne s'était pas évadée.

Cependant, son parcours est encore atypique au regard du sort des milliers d'autres qui suivront : transférée à Beaune-la-Rolande, elle n'y passe qu'une seule journée. Elle est directement déportée à Auschwitz, avec ses compagnes et compagnons d'infortune, sans passer par Drancy. Son convoi, le convoi n°5 qui quitte la gare de Beaune-la-Rolande le 28 juin 1942, a été surnommé le « convoi des représailles ». Il comptait 103 détenus, dont seuls 53 étaient de nationalité française et 73 « indéterminés » parmi les 956 dont la nationalité nous est parvenue. Il s'agissait pour l'essentiel d'un convoi d'hommes, auxquels on a joint seulement 34 femmes, et des mineurs dont la plus jeune est âgée de 15 ans. Selon la loi française de l'époque, Haia, qui vient d'avoir 18 ans, est également mineure. Alors que l'essentiel du convoi est constitué de prisonniers arrêtés dans la région parisienne près d'un an auparavant, en mai et août 1941, il a donc été complété par ces quelques dizaines de femmes et encore 73 (ou 77) hommes, venant de Chartres, Bourges, Montargis, Orléans et transférés la veille à Beaune la Rolande³⁹⁶, auxquels il faut encore ajouter l'avocat Crémieux, transféré de Drancy.

³⁹⁵ AD Cher 1w364

³⁹⁶ <http://lestemoins.fr/convois/convoi-5>

Le 15 août, après 6 semaines et demie, 703 restaient encore en vie, soit une mortalité d'environ 30%, taux nettement inférieur à celui des convois 1,2 et 3 »³⁹⁷. Haia est déclarée officiellement décédée le 3 juillet 1942, jour d'arrivée du convoi, alors que l'envoi à la chambre à gaz des déportés à leur arrivée commence quelques jours plus tard, avec le convoi n° 7 parti de Drancy le 19 juillet 1942³⁹⁸.

Le convoi n° 5 fait partie des convois dits encore « convois de représailles », qui partent des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Avec les convois 3 et 4, il marque pourtant un tournant dans la Solution Finale, puisqu'ils apparaissent comme le fruit d'une soudaine accélération du calendrier des déportations, quelques jours avant que ne soit décidé la mise à mort systématique des juifs d'Europe occupée. De fait, dans les mêmes jours où sont mis au point les modalités pratiques des convois qui videront les camps du Loiret, dont une majorité d'internés sont là depuis plus d'un an, les hommes de Himmler dessinent un nouveau plan de déportations à l'échelle de l'Europe de l'Ouest occupée, dont la rafle du Vel d'Hiv marquera, pour la France, le coup d'envoi. On sait que les autorités de Vichy, en échange de leur participation active dans le processus, obtiendront, contrairement aux exigences allemandes, que les juifs français ne soient concernés qu'à titre exceptionnel par les arrestations et les convois de déportation. Les discussions portèrent en outre sur les critères d'âge et la présence des enfants dans les convois. D'une déportation massive de « travailleurs juifs », on passait à un tout autre programme, celui de la déportation de « l'ensemble des juifs », annoncée le 23 juin par Himmler à ses subordonnées.³⁹⁹

Le convoi du 27 mars 1942, compte 1246 personnes, exclusivement des hommes, pris sur les contingents d'internés de Drancy et Compiègne⁴⁰⁰, c'est celui qui emporte les frères Nathan. Le second part également de Compiègne le 5 juin, avec 1000 hommes dont 289 internés de camps du Loiret transférés à Compiègne le 8 mai.

Le 11 juin 1942 a lieu la réunion où il est décidé de déporter de France 100 000 juifs de 16 à 40 ans. Le 15 juin 1942, Dannecker propose à Berlin la déportation, « dans un premier temps », de 40 000 juifs en trois mois à partir de la mi-juillet, à raison de 3 convois de 1000 personnes par semaine. C'est

³⁹⁷ Serge Klarsfeld

³⁹⁸ pour un récapitulatif des caractéristiques du traitement des déportés des convois partis de France, cf. Alexandre Doulut, Serge Klarsfeld, Sandrine Labeau, 1945. *Les rescapés juifs d'Auschwitz témoignent*, coédition Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France – Après l'Oubli, 2015, p. 28-35

³⁹⁹ FB, p. 109-121.

⁴⁰⁰ Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la Solution Finale de la Question Juive en France – 1942*, Fayard, 1983, p. 43

dans ce cadre que Th Daennecker prépare avec la SIPO-SD d'Orléans et la Préfecture du Loiret la déportation de 1 000 internés des camps de Pithiviers et Beaune-la Rolande qu'il s'agit de « vider » pour faire place à de nouveaux détenus.

De fait, trois convois se succèdent alors à la fin juin, avec un départ le 22 juin de Drancy, un autre le 25 juin de Pithiviers, et celui par lequel Hélène Cligman est déportée, qui quitte Beaune-la-Rolande au petit-matin le 28 juin 1942. En effet, les hommes internés dans les camps du Loiret, qui proviennent essentiellement de la rafle du « billet vert », effectuée le 14 mai 1941 parmi les juifs étrangers de Paris et de la banlieue parisienne, ne sont pas assez nombreux pour alimenter la cadence infernale des convois. Le 22 juin, le préfet délégué du Loiret, Martin-Sané, rend compte à son supérieur, le préfet régional Morane, de l'avancement du travail sur la liste des personnes à déporter au sein du camp de Beaune-la Rolande. Or, parallèlement, afin de gonfler les effectifs des futurs convois, les autorités allemandes, en l'occurrence la Sipo d'Orléans chapeautée par ses supérieurs installés à Paris, improvise dans le Loiret et les départements avoisinants une série d'arrestations et de transferts vers les camps de Pithiviers et Beaune-la Rolande. Nous avons vu ce qu'il en était pour le contingent en provenance de Bourges.

La manière dont plus de cent personnes vont venir compléter la longue liste d'internés de Beaune-la-Rolande désignés pour la déportation du 28 juin est ainsi décrite, a posteriori, dans un rapport allemand de la Sipo d'Orléans du 29 juin : « Comme l'administration française nous avait avisés au départ qu'en raison du nombre élevé de mariages mixtes il ne serait pas possible d'arriver au chiffre de 1000 personnes, nous avons conformément aux consignes reçues procédé à une action d'arrestations qui a donné 34 Juives et 73 Juifs, lesquels ont été joints au convoi. Une partie d'entre eux était déjà détenue pour infraction aux lois anti-juives et franchissement illégal des frontières. Ce ne sont donc que 930 Juifs, de sexe masculin et de nationalité étrangère, qui proviennent directement du camp de Beaune-la-Rolande. »⁴⁰¹. Comme on le verra plus bas, il fallait encore y ajouter un homme, l'avocat Gaston Crémieux, arrêté le 21 août 1941 avec d'autres grands noms du barreau parisien, et interné à Drancy où il travaille au service social. Au moment de son transfert à Beaune-la-Rolande cependant, il est à l'infirmerie du camp, où seraient venus le chercher deux inspecteurs de la police aux Questions Juives, le 26 juin 1942⁴⁰².

⁴⁰¹ CDJC XXVb-102, reproduit in Klarsfeld p. 222

⁴⁰² Né le 13 avril 1891 à Paris, Gaston Crémieux résidait, avant son arrestation, non loin du parc Monceau. Un des ténors du barreau de Paris, l'avocat avait été arrêté lors de la rafle du 21 août 1941 qui frappe plusieurs grands noms israélites du barreau. Il figure sur la célèbre

Nous n'avons pas encore trouvé d'étude détaillant les différentes opérations auxquelles s'est livrée la Sipo d'Orléans afin de parvenir à compléter le convoi, comme évoqué dans le rapport du 29 juin que nous avons cité⁴⁰³. Pour revenir à Hélène Cligman et aux 14 autres femmes et 29 hommes en provenance de Bourges dont Kleinschmidt, le commandant du transport **jusqu'à**, affirmera le 27 juin avoir pris livraison à Beaune la Rolande⁴⁰⁴, outre l'absence d'une étude précise des prises de décision et étapes conduisant à la sélection de ces 44 personnes, nous n'avons pas accès au rapport rédigé par le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher et envoyé à ses supérieurs le 26 juin 1942, au sujet des arrestations « par la Feldgendarmerie de Bourges » des « Israélites » de Bourges (ainsi que d'autres localités du Cher) au cours des 24 et 25 juin 1942⁴⁰⁵.

Adélaïde Hautval, femme médecin que son témoignage sur Auschwitz et Ravensbrück rendra célèbre, a été arrêtée sur la ligne de démarcation à Vierzon le 29 ou le 30 mai 1942. Ayant tenu tête à deux Allemands au moment de son interrogatoire, elle a été incarcérée à la prison du Bordiot le 2 juin 1942 à 14 heures. Son nom apparaît ainsi sur le registre d'écrou⁴⁰⁶, à quelques pages de celui de Haïa Cligman et d'autres personnes qui seront déportées par le convoi n°5. Elle devait sortir le 5 juillet et se trouve donc encore à la prison de Bourges, lorsque la Feldgendarmerie vient prendre livraison du contingent d'hommes et de femmes désignés pour le transfert à Beaune.

Des textes de sa main revenant sur le passé ont été publiés avec un caveat : Adélaïde Hautval se trompe parfois sur la chronologie, y compris sur sa propre date d'arrestation. Il apparaît cependant comme certain qu'elle a évoqué au moins à deux reprises, dans des lettres à sa sœur, le transfert de

photo des sept avocats prise à Drancy par les Allemands et publiée en septembre 1941. Crémieux avait été placé à la tête du Service Social du camp de Drancy. Cf Michel Lafitte, Annette Wiewiorka, *A l'intérieur du camp de Drancy*, p. 91, 94-95. La photo des avocats et sa légende p. 83-84.

⁴⁰³ En ce qui concerne le Cher, la Sipo d'Orléans a dû se coordonner avec le chef de son antenne à Bourges, le SS-Obersturmführer Eric Hasse. Cf in Maryvonne Braunschweig-Georges Hauptmann, *Docteur Adélaïde Hautval, op. cit.*, des courriers de Hasse, Sicherheitspolizei-SD, Kommando Orléans, Aussenkommando Bourges, destinés au Préfet du Cher et concernant le transfert de Hautval et de 5 femmes juives au camp de Pithiviers datés des 11 et 14 juillet 1942 et reproduits des archives départementales du Cher, p. 185-188.

⁴⁰⁴ AD Loiret, 34121

⁴⁰⁵ Cf mention du rapport et liste des destinataires in AD Cher, 1W360

⁴⁰⁶ n° 999. Cf Maryvonne Braunschweig-Georges Hauptmann, *Docteur Adélaïde Hautval dite « Haïdi », 1906-1988. Des camps du Loiret à Auschwitz et à Ravensbrück. Résistante jusque dans les camps, Juste parmi les Nations*, Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah – Amicale d'Auschwitz en partenariat avec l'Université de Strasbourg – Faculté de médecine, Petit Cahier/2ème série, n° 25, Décembre 2016, p. 27.

Bourges à Beaune-la Rolande pour certains de ses compagnons d'infortune, juifs. Le 28 juin 1942, elle lui écrit : « Je suis navrée de ces événements qui ont eu lieu ces jours-ci, c'est tragique. Je pense que tu comprends à quoi je fais allusion, la même chose ayant certainement dû se produire chez vous. Il y a eu du reste à ce sujet un autre incident, j'ignore s'il aura des conséquences (...) »⁴⁰⁷. Sa lettre du 7 juillet 1942 est encore plus explicite : « Voici ce dont il s'agit : dans la nuit du mercredi au jeudi, il y a quinze jours (= nuit du 24 au 25 juin 1942) tous les I. (=Israélites) de la ville ont été ramassés et amenés ici. Ceux qui étaient déjà ici ont été expédiés le lendemain matin 5 H : destination inconnue. Toutes les cellules s'étaient postées aux fenêtres et ont assisté silencieusement à ce départ. C'était tragique. »⁴⁰⁸ Bien après la guerre, Adélaïde Hautval a encore raconté : « c'était en juin 1942. J'étais à ce moment internée à la prison de Bourges où je fus témoin des premières rafles. A ce sujet eut lieu un incident : une juive avait été placée dans notre cellule et je découvris qu'elle portait une étoile jaune cousue sur sa veste. Pour attirer l'attention de la Gestapo je m'en suis confectionnée une en papier. C'est là-dessus que s'est engagée la « conversation » que la Gestapo conclut en ces termes : « Du moment que vous les défendez, vous partagerez leur sort. »⁴⁰⁹. Dans une lettre destinée au Ministère des Victimes Civiles, datée du 25 octobre 1955, elle avait ainsi décrit cette succession d'événements : « Arrêtée à mon retour à Vierzon, j'avais été conduite à la prison de Bourges où je me trouvais en cellule avec d'autres détenues, dont en particulier une femme juive. C'est à ce moment qu'eurent lieu les rafles des Israélites, dont beaucoup étaient amenés à la prison de Bourges, rafles qui nous bouleversaient. Un jour la Gestapo vint chercher la détenue juive qui se trouvait avec nous. Ne pouvant rester passive j'ai manifesté mon indignation. La Gestapo me dit : « Du moment que vous les défendez vous partagerez leur sort ».

Quelques jours après ils m'apportèrent l'étoile juive avec une bande de toile blanche sur laquelle se trouvait l'inscription : « Amie des Juifs ! » Le lendemain je fus emmenée au camp juif de Pithiviers. »⁴¹⁰.

⁴⁰⁷ Ibid, p. 27. Malheureusement, ces extraits de lettres sont fortement tronqués. La correspondance est également présente, sous forme de courts extraits, dans A. Hautval, *Médecine et crimes contre l'humanité*, Actes Sud, 1991, p. 27 ff, mais seulement à partir du 2 octobre 1942.

⁴⁰⁸ Ibid. p. 27

⁴⁰⁹ A. Hautval, *Médecine, op. cit.*, p. 17. Ces lignes ont dû être écrites vers 1987, alors que Adélaïde Hautval se décide à préparer à la publication d'un récit de sa déportation s'appuyant sur ce qu'elle en avait écrit dès la Libération, en 1946.

⁴¹⁰ Lettre reproduite dans Maryvonne Braunschweig- Georges Hauptmann, *Docteur Adélaïde Hautval, op. cit.*, p. 203.

Les arrivées de ces groupes de prisonniers au camp de Beaune la Rolande se succèdent à quelques heures du départ du convoi :

« Remis aux autorités allemandes le 27 juin 1942 : 930 internés du camp de Beaune la Rolande

Passagers : hébergés convoi de Bourges arrivé à Beaune le 26-6-1942 à 18 heures

Hommes : 29

Femmes 15

Venant de Drancy le 26-6-1942 à 18h30 Homme : 1⁴¹¹

Convoi de Montargis arrivé le 26 à minuit

Hommes 8 dont 1 arrêté aux Bordes resté à Beaune

Femmes : 3

Convoi de Chartres arrivé le 27 à 12 heures

Hommes : 17

Femmes : 6 »⁴¹²

Si les personnes amenées ainsi à compléter le convoi satisfont aux critères d'âge communiqués par les Allemands, elles se distinguent des internés de Beaune la Rolande, en particulier du fait qu'une partie d'entre elles sont des femmes⁴¹³, et aussi qu'une partie d'entre eux sont français. Alors que le préfet et le commandant du camp pointent la question des internés étrangers mariés à des Françaises qui rendrait leur déportation délicate, les Allemands ne s'embarrassent pas de ces questions de nationalité.

⁴¹¹ il s'agit du « docteur Crémieux », évoqué dans le rapport du SD Orléans du 29 juin XXVb-102 reproduit in Klarsfeld. : « Le Juif qui nous a été livré de Paris, le Dr Crémieux, a été également déporté, conformément à l'instruction téléphonique du 25 juin 1942 ». Là encore, un coup de fil de Paris avait donc décidé du sort de Gaston Crémieux.

⁴¹² doc video Verny

⁴¹³ Le convoi n°3, parti de Drancy le 22 juin, comportait déjà 66 femmes. Sur leur sélection à la caserne des Tourelles, cf Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution juive »*. *Histoire du Commissariat Général aux Questions Juives, 1941-1944*, Grasset, Paris, p. 336.

Le lundi 29 juin 1942, c'est à dire plus de 24 heures après le départ du convoi (qui avait quitté la gare de Beaune la veille, un dimanche, au petit matin), le préfet Martin Sané rend compte à son supérieur, le préfet régional Morane, des circonstances dans lesquelles ont été opérées les ajustements de dernière minute concernant la composition du convoi. Visiblement, ses efforts pour tenter de sortir des wagons une partie de ces personnes arrivées à Beaune sans qu'il en ait été informé n'ont pas été couronnés de succès. Ils avaient porté en particulier sur le sort de jeunes filles, sans que Hélène Cligman, a priori, ait pu être concernée, puisqu'elle était étrangère. La scène se passe dans la soirée du samedi 27 juin.

« A mon arrivée dans ce camp, à 19 heures 30, le 27 juin, je suis immédiatement intervenu auprès de M. le Hauptsturmführer Westphal, Kommandeur des Sicherheitspolizei, pour lui signaler que, parmi les Israelites arrêtés par les autorités d'occupation, figurait un certain nombre de Français et de Françaises et en particulier de jeunes filles mineures. Le Hauptsturmführer Westphal, à ce moment, a bien voulu me donner son accord pour que tous les israelites de parents français soient retirés du convoi et conservés dans le camp de Beaune-la-Rolande pour que leur situation soit ultérieurement examinée. Cette mesure de bienveillance devait atteindre une trentaine d'hommes et de femmes et en particulier deux jeunes filles de 14 et 16 ans. Les israelites en question avaient déjà été retirés du convoi et placés à part, lorsqu'un sous-officier des SS, qui semblait diriger les opérations est intervenu et a fait valoir qu'il avait reçu des ordres formels de Paris pour que tous les israélites en cause soient envoyés vers l'Est. M. le Hauptsturmführer Westphal a donc retiré l'accord qu'il m'avait donné une demi-heure auparavant et le convoi a été reformé ».

Tout en protestant de l'inclusion dans le convoi de Français juifs, le préfet Martin-Sané ne semble pas avoir alors disposé de l'identité de l'ensemble des personnes transférées à la hâte à Beaune la Rolande, pas plus qu'au moment où il rédige le rapport : « Je compte vous adresser dans le courant de la semaine la liste complète des israélites qui ont été amenés par les Autorités d'Occupation au camp après avoir été arrêtés quelques heures auparavant. Il m'apparaît que ces arrestations, qui ont été faites par les autorités d'occupation sans avoir consulté les Autorités Françaises, suivies de déportations de citoyens français, sont en contradiction avec les précédentes décisions des Autorités Allemandes »⁴¹⁴. La manière de constituer le convoi de Beaune la Rolande tranchait ainsi avec celui

⁴¹⁴ Archives du Loiret 6392, Le Préfet Délégué du Loiret au Préfet Régional d'Orléans, Orléans, 29 juin 1942. Le préfet régional répercuta le jour même le rapport de Martin Sané au Secrétariat Général pour la police à Vichy (Le Préfet régional d'Orléans à Monsieur le Chef du Gouvernement, Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (Secrétariat Général pour la Police) sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet délégué dans les Territoires occupés. Dans sa note d'accompagnement, il fait référence à sa lettre 1493/ ? Cab du 27 juin relative au transfert de 2 000 Juifs des camps de Pithiviers et de Beaune la Rolande

qui l'avait précédé, parti le 25 juin au matin. Les 1000 personnes embarquées à la gare la veille au soir, le 24 juin, étaient en effet tous des internés « choisis suivant les prescriptions de votre note », dictées, il est vrai, par les autorités allemandes elles-mêmes⁴¹⁵.

Hélène Cligman faisait donc partie des transférés de la prison de Bourges arrivés en fin d'après-midi le vendredi 26, la veille de cette scène où Martin-Sané tenta sans succès de modifier la composition du convoi. Pour autant, la jeune fille ne correspond pas sur un point essentiel aux catégories d'indignation énoncées par ce dernier dans son rapport du 29 juin, puisqu'elle est étrangère. Il s'agit cependant d'une jeune fille, mineure selon les lois de l'époque. Sa présence a pu incommoder le préfet, sans pour autant qu'il ait vu le moyen de faire usage de son autorité pour s'opposer à son départ.

Le préfet n'aurait pas été le seul à s'émouvoir de la présence de femmes. Dans le camp de Beaune-la-Rolande, les internés, qui ont dû voir arriver à plusieurs heures d'intervalles les groupes de prisonniers transférés, l'ont aussi remarquée, et ce fait renouvelle leur inquiétude quant à l'objectif réel des convois : « Les internés ont été vivement frappés du départ qui a eu lieu le 27 juin et une grande anxiété règne parmi eux en raison du départ également de femmes juives »⁴¹⁶. Parti quelques jours plus tôt, le 25 juin, du camp de Pithiviers, le convoi n°4 comptait 999 personnes dont pas une seule femme.

De ces trente-quatre femmes du convoi n°5, aucune ne reviendra. On estime actuellement à 76 le nombre de survivants du convoi n° 5 à la Libération (tous des internés de Beaune-la-Rolande), dont Daniel Finkelkraut, et ce sont d'anciens internés de Beaune-la-Rolande, arrêtés au cours de la rafle du Billet vert du 14 mai 1941, que proviennent, publiés, des témoignages directs du départ et de l'arrivée à Auschwitz, celui de Henri Badower, de Charles Papiernik et de Léon Grynber, ou de Zelman Brajer⁴¹⁷. Ces hommes ont beaucoup en commun : des origines géographiques, l'arrivée en France et

⁴¹⁵ cf Kommandeur des Sicherheitspolizei (SD)-Kommando Orléans an den Herrn Regional-Prefekten Orléans, Orléans 19 juin 1942, AD Loiret 15W6392, Préfet Régional au Préfet délégué du Loiret, 19 juin 1942 AD Loiret 6392 reproduit in *Les camps du Loiret*, ainsi que Hauptverkehrsdirektion, adressée au service IV J de la Sipo SD France à Paris, telegrammbrief, Paris 19 juin 1942 donnant précisément l'itinéraire des Sonderzüge ac jüdische Arbeitskräfte des lundi 22 juin, jeudi 25 juin, dimanche 28 juin = CDJC XXVb-39, reproduit in *Les camps du Loiret*.

⁴¹⁶ doc video Verny

⁴¹⁷ Alexandre Doulut, Serge Klarsfeld, Sandrine Labeau, 1945. *Les rescapés juifs d'Auschwitz témoignent*, Les Fils et Filles des déportés juifs de France, p. 337 (rescapés du convoi n°5), 359 (témoignages publiés), 361 (témoignages archivés). Apparemment il n'existe aucun témoignage filmé parmi les rescapés du convoi n°5.

l'exercice des petits métiers pratiqués essentiellement dans les quartiers d'émigration de Paris et de la région parisienne, ce qui se traduit sur leur carte d'internement dans les camps du Loiret, à la rubrique « motif d'internement : « en surnombre dans l'économie nationale », prélude –personne ne le sait encore- à la déportation à Auschwitz. Beaucoup appartiennent aussi à des réseaux militants forgés ou prolongés dans l'émigration.

Léon Grynberg, un tailleur né à Novo-Minsk, actuelle Pologne, en 1903, et arrivé en France en 1931, a été arrêté à Levallois-Perret le 14 mai 1941 et transféré à Beaune-La-Rolande. Déporté par le convoi n° 5, il fait partie des rares survivants et il raconté ainsi, dans un texte écrit en yiddish et tapé à la machine, le départ : « Le 27 juin 1942, au petit jour, nous avons été rassemblés sur la place centrale du camp de Beaune-la-Rolande et rangés par quatre, par ordre alphabétique.

On nous conduisit ensuite à la gare et on nous entassa dans des wagons portant l'écriteau : 65 Juifs.

Je me retrouvais dans le même wagon que mes camarades Mèlech Gouberek et Yidel Grinhaus, originaires comme moi de Minsk-Mazowieck. Le responsable de notre groupe était Léon Grinbaum⁴¹⁸.

Le voyage fut extrêmement pénible. Il faisait une chaleur accablante. Pour nos besoins, nous n'avions qu'un seau pour tout le wagon et l'air devint rapidement irrespirable. Beaucoup s'évanouissait dans cette puanteur suffocante.

Pendant tout le trajet, tout au long des villes et villages que nous traversions, les Allemands ne laissaient personne nous approcher. Ils avaient interdit qu'on nous apporte ne serait-ce qu'un peu d'eau pour nous rafraîchir.

Pour ma part, j'avais eu l'heureuse idée d'emporter un petit flacon de menthe et quelques morceaux de sucre que je partageai avec mes amis Grinhaus et Gouberek. Cela nous permit de tenir le coup pendant les cinq jours interminables que dura ce voyage en enfer...

Le 1^{er} juillet 1942, le train s'arrête à Auschwitz. Aussitôt les portes s'ouvrent et, au milieu des cris et des hurlements, nous sommes littéralement jetés hors des wagons. Les SS et les Kapos nous

Le témoignage de Zelman Brajer a été en partie publié dans un article du magazine *VSD* consacré au cinquantenaire de la Libération des camps. L'article est accompagné de photographies, certaines d'archives. Une autre représente Zelman dans les années 1990 avec pour légende : « Cinquante-quatre ans plus tard, il exorcise ses cauchemars en peignant des scènes de la vie des camps. »

⁴¹⁸ Note des éditeurs : avant son arrestation, Léon Grinbaum était un responsable communiste très connu.

accueillent avec des matraques et des fusils. De tous côtés, les coups s'abattent sur nos têtes et nos épaules.

Hébétés par cinq jours de voyage, sans manger et sans boire, sans dormir, et dans l'angoisse la plus totale, sans même nous laisser le temps de prendre nos affaires, nous sommes amenés sur la grande place d'Auschwitz.

Là, le commandant du camp, à cheval sur un magnifique coursier brun, donne ses ordres.

Nous restons debout, en plein soleil, épuisés par l'interminable voyage. Toujours sans avoir rien mangé ni bu, il nous faut apprendre à saluer selon les ordres, c'est-à-dire enlever et remettre notre béret en un temps record. Malheur aux maladroits ou à ceux qui sont trop lents ! Les coups pleuvent sur eux sans répit.

Ensuite, en rang par cinq, nous sommes conduits à la buanderie pour être « désinfectés ».

Là, nous devons nous déshabiller ; on nous rase la tête et les poils sur tout le corps et on nous donne du linge et des vêtements de bagnards. Les nôtres ont été pris avec tout ce que nous possédions.

Le soleil commençait à décliner lorsqu'on nous a amenés au bloc n°10 (plus tard, ce bloc devait devenir tristement célèbre par les expérimentations de Mengele et des médecins nazis sur les femmes déportées).

Tard dans la soirée, on nous apporta enfin quelques barriques de nourriture : une sorte de maigre soupe au goût d'eau de vaisselle.

Épuisés par cette première journée dans ce qui sera pour nous désormais l'enfer d'Auschwitz, nous nous sommes tous affalés à même le sol et endormis d'un sommeil de plomb. »⁴¹⁹

On a vu que dans ce récit il n'est pas fait mention des femmes du convoi : la mémoire de Léon Grynberg se concentre sur ceux de son wagon, en particulier deux hommes originaires de la même ville de Pologne que lui, et avec lesquels il avait sans doute déjà développé des formes de solidarité au cours de plus d'une année passée ensemble au camp de Beaune-la Rolande, si ce n'est auparavant, en région parisienne, dans le cadre de ses activités d'émigré immédiatement intégré à un monde juif militant, en partie structuré par le Parti communiste.

⁴¹⁹ *Mémoires de Léon Grynberg rescapé d'Auschwitz (1903-1979)*, traduction du yiddish Lisa Wachterl, postfaces Henri Bulawko, Henri Minczeles, CERCIL, Orléans, 1998, p. 42.

Ce type de camaraderie ne peut en rien concerner la jeune Haya, qui s'est retrouvée dans le convoi n°5 selon une tout autre logique d'arrestation. Pour autant, on peut imaginer d'autres liens qui ont pu se créer dans la prison de Bourges, où elle est détenue une bonne partie du printemps 1942, notamment avec les personnes évoquées plus haut.

Pour revenir au récit de Léon Grynberg, il est évident qu'hommes et femmes sont maintenus séparés à leur arrivée à Auschwitz. La première journée a dû cependant se dérouler de manière très semblable pour les femmes.

On ignore à ce jour le sort de Hélène Cligman à Auschwitz, sinon qu'elle y est morte, à une date que nous ignorons⁴²⁰. Le récit de Grynberg indique les coups de pouce du sort qui lui permirent, quant à lui, de survivre. Pourtant, sa description de la brutalité extrême qui attend les déportés dès leur arrivée dans le camp, exercée y compris par leurs propres camarades, contrebalance l'hypothèse formulée par Klarsfeld selon laquelle le taux de survie des premières semaines aurait été bien meilleur que celui des convois précédents « parce qu'il s'agissait d'hommes jeunes et polonais ». En outre, alors que les premiers convois de France ne sont pas encore concernés par les sélections pour la chambre à gaz à leur arrivée, cette forme de mise à mort ne tarde pas à les rattraper, au cours des sélections servant à désigner les moribonds, Léon Grynberg étant à plusieurs reprises à deux doigts d'en être victime.

En France, ce même lundi 29 juin 1942 au cours duquel Martin-Sané rendit compte à son Préfet régional des démarches infructueuses qu'il avait entreprises au soir du samedi 27 juin, quelques heures avant le départ du convoi, le Hauptsturmführer envoyait son propre rapport au chef de la Sipo-SD auprès du Commandement Militaire en France à Paris. Il y décrivait les protestations de Martin-Sané, se gardant bien d'évoquer sa propre mansuétude, toute passagère, puis l'intervention de ce tiers qui y avait mis fin et qu'il reste à identifier puisque Westphal recourt au passif pour parler de ce revirement dramatique : « Peu avant le chargement, le Préfet délégué local, Martin-Sané, a tenté de faire retirer du convoi les Juifs de nationalité française arrêtés au cours de l'action dont il vient d'être question. La requête du Préfet a été repoussée en invoquant votre instruction d'après

⁴²⁰ Dans la notice du convoi n° 5, Serge Klarsfeld indique : « A leur arrivée à Auschwitz, le 30 juin, les 1004 déportés ont reçu les matricules 42777 à 43780 et les 34 femmes les matricules 8051 à 8084 »

laquelle des Juifs de nationalité française pouvaient également être incorporés à ce transport. Un rapport spécial sera rédigé sur l'attitude de ce préfet »⁴²¹.

Resté au poste de Préfet délégué du Loiret jusqu'au début du mois de mars 1943, Jacques Martin-Sané ne tarderait pas à assister aux scènes épouvantables, impliquant non seulement des milliers de femmes et d'adolescentes mais aussi des enfants et jusqu'aux bébés, que provoquèrent l'arrivée dans les camps du Loiret des victimes des rafles de masse qui commencèrent deux semaines plus tard avec la Rafle du Vel d'Hiv du 16 juillet 1942, puis leur déportation pour Auschwitz. On ne sait pas si, à cette date, Hélène Cligman, qui a été officiellement déclarée après-guerre décédée au 3 juillet 1942, était encore en vie ou si elle avait déjà succombé dans l'enfer d'Auschwitz.

⁴²¹ Le Kommando de la Sipo-SD Orléans IV J – B Nr 270/42 Ka/Gr au Chef de la Sipo SD auprès du Commandement Militaire en France Paris, Orléans 29 juin 1942. **CDJC XXVb-102**-. Reproduit, dans une traduction française in S. Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, op. cit., p. 222.

Dans la gueule de loup Echapper à la Solution Finale

L'été 1942 est une rupture parce qu'elle voit la mise en œuvre de la solution Finale en France. En zone occupée comme en zone libre, les juifs étrangers sont traqués mais on verra aussi l'implication des Français juifs à un double titre : ceux qui participent aux tentatives de sauvetage et ceux qui, pour diverses raisons, font aussi partie des premiers convois. La confusion des lignes avait déjà été observée dans le chapitre précédent : les premières personnes déportées à Auschwitz que nous avons évoquées sont les frères Nathan, industriels français déportés en mars 1942, ainsi que Haia Cligman, jeune fille de nationalité roumaine qui, ayant fait sa scolarité en France, parlait probablement parfaitement français et qui fait partie du convoi n° 5 du 28 juin 1942.

Suivant nos protagonistes emportés par l'accélération et le changement de nature de la politique antijuive en territoire français, le chapitre entre littéralement à l'intérieur des camps d'internement dont les effectifs gonflent et se dégonflent au rythme des rafles de masse et des départs pour Drancy, antichambre de la déportation vers Auschwitz.

On verra cependant comment, dans l'Indre, s'organisent et se réorientent les stratégies de survie, aussi bien pour la fratrie Lévy, française, que pour les Cligman, dont la plupart sont encore avant tout traités comme des étrangers par l'administration locale. L'arrestation de Germaine Mayer en septembre 1943 empêche pourtant de véritablement parler d'un refuge.

Cependant, l'année 1944 s'avère la plus meurtrière en raison des arrestations qui visent maintenant massivement les Français israélites, aussi bien dans les villes de zone occupée pour les rendre absolument « judenfrei » que dans les localités de zone sud, en proie à l'activité mafieuse de groupuscules collaborationnistes prêtant main-forte à la politique d'extermination nazie. Avec Lise Lyon, seule survivante du groupe de personnes que nous suivons, c'est pour finir dans Auschwitz même que s'achève ce chapitre.

Eté 1942 : dans les camps d'internement français

Simonne Mayer et André Bénédict à Ecrouves

Simonne Mayer

Simonne Mayer est transférée de Troyes à Ecrouves le 11 août 1942, le même jour qu'André Bénédict. L'historien de Saint-Mihiel, Marcel Yonque, a décrit ce qu'il sait de l'expérience

d'internement de la jeune fille, sans doute sur la base de ce que lui en avaient dit des témoins ou de ce qu'il avait pu lire dans la correspondance adressée par la jeune fille (12 cartes au total), que la famille lui a communiquée. Il écrit : « Là, faisant fonction d' « infirmière », elle s'occupa avec amour des jeunes enfants israélites incarcérés comme elle. Douze cartes envoyées à ses parents de ce camp sont un émouvant témoignage. Simone eut la possibilité de s'évader mais refusa pour ne pas abandonner les enfants dont elle avait la garde. Elle quitta Ecouves pour Drancy le 21 septembre 1942 et fit partie du convoi 36 du 23 septembre à destination d'Auschwitz »⁴²².

Ce résumé fait ainsi pleinement écho à l'allocution prononcée par Henry Hutin lors de l'enterrement du père de Simone le 8 octobre 1965, déjà citée dans le chapitre précédent mais que nous reproduisons ici une nouvelle fois : « A plusieurs reprises (il y avait encore des possibilités à cette époque), je lui demandai de quitter le camp, pouvant la faire passer en zone libre où se trouvait déjà sa famille. Chaque fois, elle me répondait : « ce sera pour plus tard ». Mais un jour vint où les préparatifs qui se faisaient dans le camp semblaient prouver que, bientôt, tous ces malheureux prisonniers allaient quitter Ecouves pour une autre destination ou, certainement, la rigueur du camp serait encore plus dure. J'insistai donc ce jour-là, en même temps que d'autres amis de Saint-Mihiel qui, autant qu'ils le pouvaient, l'entouraient de leur sollicitude. Elle me répondit, et je n'oublierai jamais son visage : « Non, n'insistez pas, ils ont trop besoin de moi, je ne peux pas les abandonner et je considérerais mon départ comme une désertion... ». On doit y ajouter cet autre extrait, précédant celui dans lequel Hutin rapporte les nombreuses propositions qu'il fit à Simonne pour qu'elle « quitte » le camp, avant qu'il ne soit trop tard : « Au cours de mes différents passages au camp, j'ai été à même de me rendre compte de tout ce qu'elle faisait pour ses malheureux camarades de détention, qui avaient pour elles la plus profonde admiration »⁴²³.

Le rapport d'un gendarme, le brigadier-chef Garguette, présent dans le dossier personnel de Simone en tant que prisonnière détenue à Ecouves, corrobore le fait qu'elle y occupa bien les fonctions d'infirmière. Pour autant, empreint de fiel, il ne fait pas état du don de soi de la jeune fille, bien au contraire. Le 14 septembre 1942, Garguette adresse en effet « ce compte rendu » à « Monsieur le Commandant du Centre de Séjour surveillé d'Ecouves : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que d'après votre note de service n° (un blanc) du 14 septembre 1942, aucun gardien ne doit causer aux gardiennes, infirmières, etc.....Or, l'Infirmière Mayer ne peut être enfermée le soir a (sic) 20 heures

⁴²² Marcel Yonque, *La guerre 1939-1945. Saint-Mihiel et la Meuse. Les combats. L'occupation. La Libération*, Editions Sphères, Saint-Mihiel, 2000, p. 308.

⁴²³ *L'Est Républicain*, 9 octobre 1965, p. 4 « Ultime hommage à M.H. Mayer Nemarq ». Je renouvelle ici mes remerciements à Madame Paulette Brimboeuf née Bertrand qui m'a donné connaissance de l'article.

comme ses camarades Internées sous prétexte, (sic) qu'elle a des pansements a (sic) faire aux hommes. Il me semble que le rôle d'Infirmière au camp est de soigner les Femmes, et non les hommes, un Infirmier étant délégué pour ce travail.

Le 14 septembre a (sic) 21h15 Mademoiselle Mayer n'était pas encore enfermée. Cette dernière se promène le soir d'un côté et autre et cherche par tous les moyens à causer avec les hommes Internés n'a jamais mangé avant 20H30, ensuite trouve toujours un prétexte quelconque pour avoir des cachets à donner à l'un ou à l'autre. De ce fait, le chef de service, ou un gardien quelconque est obligé de se rendre avec elle au Bt 11 pour l'enfermer dans la nuit a (sic) des heures très tardives. En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander a (sic) ce que l'Infirmière Mayer soit enfermée en même temps que les autres Internées par la Gardienne de Garde, de façon a (sic) ne pas obliger le Gradé ou les hommes du Poste a (sic) se distraire de leur service ⁴²⁴».

Ce portrait d'une Internée indisciplinée, tirant avantage de son statut d'infirmière pour multiplier les contacts avec les hommes, n'est pas incompatible avec celui d'une jeune détenue particulièrement dévouée, jusqu'au sacrifice, à la cause des enfants. Elle permet de supposer que de cette manière Simone est entrée en contact, notamment, avec André Bénédict, qu'elle connaissait peut-être déjà, ainsi qu'avec Martial Radon, qu'elle citera dans la lettre jetée sur les rails à hauteur de Lérrouville. De fait, depuis juillet 1942, les femmes et les enfants étaient de fait détenus séparément des hommes, les familles n'ayant droit qu'à de brefs moments de retrouvailles, dont ne pouvait bénéficier Simone⁴²⁵.

L'ouvrage de que Françoise Job a consacré au camp d'Ecrouves permet de mieux saisir les éléments de la vie du camp évoqués dans la lettre : le bâtiment 11 et l'ensemble de l'organisation spatiale du camp, son règlement ainsi que les différentes catégories de personnes qui y coexistent : gardiens de deux sexes, détenus dont certains, à l'instar de Simone, occupent des fonctions particulières, qui leur donnent des responsabilités, mais aussi davantage de latitude dans leurs mouvements au sein du camp.

On notera par ailleurs que le brigadier-chef mal disposé à l'égard de la jeune fille n'utilise jamais, pour autant, le terme de juif ou d'Israelite, au contraire du SD.

⁴²⁴ AD Meurthe et Moselle, 927W 232. On notera que les relations entre gendarmes et détenus pouvaient être moins tendues. Françoise Job rapporte ainsi un extrait de la lettre envoyée par le brigadier-chef Hablainville à la famille des Mantout, le 2 octobre 1943, comme ces derniers le lui avait demandé, pour annoncer leur départ vers une destination inconnue: " "Ils ont quitté ici très courageusement". F. Job, *Racisme*, p. 156.

⁴²⁵ Françoise Job, *Racisme et répression sous Vichy. Le camp d'internement d'Ecrouves en Lorraine*, Ed. Messenes – CDJC, Paris 1997 (vérifier édition 2004 BNF). 143ff.

On notera également que la carte postale reproduite dans l'ouvrage de Marcel Yonque et datée du 31 août 1942 a pour expéditeur « Mlle Simonne Mayer, camp de séjour d'Ecrouves, M et Mlle » et pour destinataire « Madame Henry Mayer, Entraigues par Langé, Indre ». On a vu que les parents de Simone semblent bien avoir quitté Saint-Mihiel au mois d'août, précisément le mois où leur fille revenait en Lorraine, au camp d'Ecrouves. De même qu'on ne connaît pas la date exacte du départ, de même on n'en connaît pas les raisons. Cependant, plusieurs personnes persécutées comme juives sont notées comme parties à la même période. Très probablement, la perception d'un nouveau danger, des rumeurs d'arrestations imminentes sont à l'origine de cette décision, peut-être aussi la perspective que Simone les rejoindrait après une évasion qu'ils avaient pu échauder avec des personnes de la région qui se rendaient au camp, comme l'évoque la dernière lettre de Simone à ses parents, et comme le suggère aussi le récit de Hutin dans son allocution de 1965. En attendant, la confection de colis peut-être plus faciles à confectionner une fois arrivés en zone sud, dans une localité rurale et sous la protection de fermiers a pu entretenir l'espoir. « Mes chers parents, ne vous faites pas de souci pour moi », aurait-elle écrit le 31 août, trois semaines après son arrivée.⁴²⁶

Encore quelques trois semaines cependant, et Simonne Mayer allait faire partie du premier convoi envoyé d'Ecrouves vers Drancy avant une déportation immédiate pour Auschwitz. Si le texte de toutes les cartes postales envoyées officiellement par Simone à ses parents ne nous sont pas connues, à l'exception de celle reproduite par Marcel Yonque, le lecteur trouve, dans le même ouvrage, l'intégralité du texte de la lettre écrite dans le wagon à bestiaux, reproduite au même endroit et que nous nous permettons de recopier ici intégralement :

« Le 23 septembre

Mes biens chers parents,

J'espère que cette lettre vous parviendra, je suis en chemin de fer, car je pars pour Metz et de là, je ne sais. Je suis très courageuse et très forte, je suis bien entourée, donc ne vous faites pas de souci, les Juifs partent tous. Nous faisons la relève. J'espère que Marcel va revenir comme cela, ainsi que les autres prisonniers. Mes chers parents, je vous recommande surtout d'être courageux, car pour moi le courage ne manque pas du tout et même pas un seul instant. Courage et espoir ainsi que patience. Je vous écrirai dès que possible par la Croix Rouge de Genève. Car je n'ai le droit d'écrire qu'entre prisonniers, je me suis donc arrangée avec un prisonnier au nom de Martial Radon, il vous écrira donc chaque fois. Il a dit d'ailleurs de le faire. Si vous pouvez bien lui faire parvenir de temps à autre un petit colis, faites-le, car il ne reçoit rien de personne, il fut vraiment très bon pour moi. Il me

⁴²⁶ Marcel Yonque, *La guerre 1939-1945*, p. 309.

transmettra de vos nouvelles et attendra votre réponse pour me réécrire aussitôt, voyez-vous, je pense à tout. Comment va la famille ? Prévenez Marcel afin qu'il ne soit pas étonné de recevoir de mes nouvelles, car nous pouvons correspondre. Ma chère maman, ne t'effraie pas que cette lettre soit si mal écrite, mais ce n'est pas chose facile dans le train. Fais le nécessaire si je peux revenir. J'ai vu le jour de mon départ Mme Fx, Mme Hutin, Simone Vincent, Jeanne Alb. Je vais remettre cette lettre chez Alfred car je vais y passer, dans un wagon à bestiaux, nous sommes 50 hommes et femmes. André Bénédict de Commercy est auprès de moi, il me charge de vous dire qu'il s'occupera bien de moi et que vous soyez tranquille à mon sujet, j'ai ce qu'il me faudra. Je demande à mon frère d'être bien raisonnable pendant les durs moments que nous traversons car ils viennent. Soignez-vous bien, mes chers parents. Dites bien des choses de ma part à toute la famille et recevez, mes bien chers parents adorés, mes meilleurs baisers de votre fille et sœur. Simone »

En dessous, écrit en plus grosses lettres et souligné : « Courage mes Parents

Pour savoir au plus vite où je me trouve, faites une demande à la Croix Rouge de chez tante Lise. Patience. Espoir » (les deux derniers mots écrits à nouveau en plus grosses lettres et soulignés).

Le texte suit donc le canevas habituel, abstraction faite de ce qu'il décrit, d'une lettre affectueuse de l'époque, écrite par une fille instruite à l'intention de ses parents, avec mention spéciale pour son jeune frère. Malgré les circonstances de son écriture, la lettre est assez longue, elle a un début et une fin, emploie les formules attendues, sans raideur, tout en parsemant le propos d'informations dont elle-même ne peut se rendre compte à quel point elles sont effrayantes, tentant en tous les cas d'en amortir l'effet par diverses assurances : elle n'est pas seule (ô combien, ce sont « tous les juifs » qui partent), elle a organisé un système de correspondance, la Croix-Rouge devrait prendre le relais. En outre, elle sait écrire les mots de la morale commune du temps qui doivent permettre à chacun de guider sa conduite dans la tourmente : patience, courage, espoir. Aux yeux de ses parents, Simone ne doit pas cesser d'être une jeune fille extrêmement raisonnable.

L'aspect même de la lettre est relativement contrôlé, même si les mots de la jeune fille, couchés sur une feuille de papier quadrillé, ont perdu de la belle régularité qu'on peut en revanche observer sur la carte postale reproduite une page plus tôt, écrite dans la sécurité relative du camp. En revanche, à la fin de cette lettre jetée du train, les mots qui servent à dire le contrôle de soi ne suivent plus du tout les lignes, laissant imaginer avec quelle difficulté la jeune fille les a tracés, malgré tout jusqu'au bout, du fond de son wagon à bestiaux.

A quel moment Simone Mayer a-t-elle perdu quant à elle patience, courage et espoir ? Contrairement à Marcel Yonque, à qui nous devons la pérennisation de cette lettre, les archives de la déportation ne font plus paraître que des traces extrêmement ténues.

En revanche, les archives du camp d'Ecrouves permettent d'en dire un peu plus, à la fois du séjour au camp de la jeune fille comme des derniers moments qui précèdent le départ pour Auschwitz.

Martial Redon

Dans la lettre à ses parents, Simone Mayer leur avait parlé de Martial Redon, à qui elle comptait écrire de son nouveau lieu de détention et qui ne manquerait pas de transmettre de ses nouvelles aux parents Mayer. De même elle leur recommandait d'envoyer, le plus souvent possible, un colis au prisonnier. Le dossier de Martial Redon, conservé avec celui des autres internés d'Ecrouves aux archives départementales de Meurthe et Moselle à Nancy, permet d'identifier le prisonnier.

A son ouverture, on éprouve un véritable choc : il contient en effet deux lettres, écrites de la main de Simone, qu'il n'a probablement jamais pu lire puisqu'elles ont été censurées par la direction du camp. La jeune fille les a écrites encore après la lettre destinée à ses parents et jetée à la gare de Lérrouville. Sur la première elle a indiqué « mardi 22 6H du matin Paris » et l'enveloppe porte le tampon « Paris XIX Avenue Laumière 23 11h45 », sur la seconde « Drancy gare le 22 ? » et sur l'enveloppe « Ivry Centre 23 IX 43 8h45 ». A leur lecture, on comprend immédiatement la tendresse des sentiments de Simone pour Martial, elle qui lui demande de prendre soin de lui, l'assurant qu'elle ne l'oubliera pas, comme elle avait exhorté ses parents et son jeune frère. « Deux mots pour te dire que je vais un peu mieux et que je suis très courageuse donc il ne faut pas te faire de soucis pour moi ». Dans la lettre datée de 6 heures du matin, elle ne dit presque rien du voyage, sinon qu'elle n'a pas fermé l'œil de la nuit, et ajoute « Nous n'avons pas eu de ravitaillement. Je suis donc à jeun depuis avant-hier soir. Ces messieurs A nous donneront tout à l'heure quelque chose » sans qu'on sache à quel point le jeûne explique son écriture chaotique.

Simone n'en continue pas moins de penser à tout : elle demande à Martial d'envoyer « le petit colis qui se trouve à l'infirmerie pour la petite à Pierre de Troyes ». Elle lui précise qu'il recevra lui-même des colis de sa tante, s'assure qu'il a bien écrit à ses Parents (elle y met à chaque fois une majuscule). Ne prévoyant évidemment pas l'extrême brièveté de son séjour à Drancy, elle recommande encore : « Si Siot vient à Paris qu'il vienne me voir. Préviens aussi ta cousine ». Peut-être pour le rassurer, elle lui précise dans les deux lettres « Je resterai avec la femme à Armand Cahen elle te donne bien le bonjour ». Les lettres servent aussi à saluer plusieurs personnes restées au camp « Donne bien le bonjour à Pierre DeMGr etc ainsi qu'à Siot Donne-moi des nouvelles de la jeune fille du Lieutenant ».

Les noms ne sont pas toujours très lisibles, et ils sont de toute évidence en partie codés. Il ne s'agit pas forcément uniquement de prisonniers (Il serait envisageable que le fameux Siot se rende à Paris), en tous les cas les lettres dessinent un cercle de relations au camp différent de celui évoqué par la jeune fille à l'adresse de ses parents, cercle qu'on peut s'efforcer de décrypter grâce aux registres, fiches et dossiers conservés dans les archives départementales à Nancy. Enfin, il y a tous les mots qui parsèment les deux lettres pour dire à Martial le plus grand attachement. Au moment du départ, ce dernier a probablement voulu donner sa chevalière à la jeune fille puisqu'elle écrit : « J'ai eu raison de ne pas prendre ma bague ainsi que ta chevalière car ils nous ont pris les alliances et moi j'ai ma montre ». Simone a tenu à écrire « Mme Simonne Redon » au revers d'une des deux enveloppes, attirant l'attention de Martial sur ce geste par un post-scriptum. On ne sait à qui elle a confié ces lettres, postées le lendemain matin, 23 septembre l'une au Nord-Est de Paris, près de la porte de Pantin, l'autre plus loin encore de Drancy, à Ivry.

La lettre a été visée deux jours plus tard, le 25 septembre 1942, par la censure d'Ecrouves. On peut toujours imaginer que le censeur a tout de même montré la lettre à son destinataire, ou du moins lui en a parlé. Cependant, les relations de Martial Redon avec l'administration du camp ont l'air des plus mauvaises et on ne sait s'il avait des amis dans la place.

Redon était né le 11 février 1913 à Limoges. Il a donc un peu moins de 30 ans quand il fait la connaissance de Simone au camp d'Ecrouves. D'après un signalement, il mesure 1m69, il a les cheveux châtons, les yeux bruns, le visage allongé et le teint basané. Facteur des PTT à Paris dans le XVème jusqu'au 15 octobre 1939, il aurait été déplacé par mesures disciplinaires à Besançon. Le 25 novembre 1939 il est révoqué pour « reprise d'activité et menées communistes. Militant à la CGT PTT, il a exercé les fonctions de secrétaire de 1936 à cette époque de novembre 1939. Au cours des mêmes années Il a été parallèlement membre du PCF.

A Besançon, Redon est condamné par le Tribunal correctionnel à un an de prison pour infraction au décret du 26 septembre 1939, qui avait prononcé la dissolution des organisations communistes. On est à le 3 avril 1940, peu de temps avant le tournant fatal de la « drôle de guerre ». Deux mois plus tard, en juin, les autorités allemandes le libèrent. En septembre, Félix Salomon, cultivateur à Pouilley –les- Vignes, embauche l'ancien facteur comme ouvrier agricole. Celui est de nouveau inquiété au lendemain de l'invasion de l'Union soviétique par la Wehrmacht. En juin 1941 en effet, il est arrêté pour maintien de liens épistolaires avec ses anciens camarades, et en particulier un certain Chouvaloff, alias Michel Rosenfeld. La perquisition menée à son domicile établit la présence de brochures et de tracts communistes. La police allemande préfère cependant confier le sort de Redon à la justice française. Le 8 août, un rapport du commissaire du 1^{er} arrondissement de Besançon confie

au préfet que les preuves contre Redon sont sans doute trop faibles pour aboutir à une nouvelle condamnation. Cependant, il serait judicieux d'interner au plus vite cet individu dangereux. De fait, Redon est arrêté le vendredi soir 29 août à Pouilly, sur arrêté préfectoral daté du 12 août 1941. Le 9 septembre 1941, les gendarmes du Doubs le conduisent, en compagnie de quatre autres communistes ou réputés tels, au camp d'Ecrouves. Son ancien employeur, Félix Salomon, avait bien tenté de le faire libérer. Dans une lettre au préfet datée du 30 août, le lendemain de l'arrestation de Martial, il plaide en faveur de celui qu'il considère comme son meilleur ouvrier agricole, un sentiment qui serait partagé par « tout le pays ». Depuis 10 ans que Salomon recrute, jamais il n'avait rencontré travailleur plus fiable. Il vante sa sobriété, mais aussi son attachement aux enfants du cultivateur, ce qui donne du prix à l'intimité partagée entre l'employeur et ses ouvriers, d'autant que Martial, en revanche, ne faisait pas de politique à table : « Travailleur hors ligne, consciencieux à tout point de vue, confiance générale de toute la maison. De plus, Martial Redon ne sortait pas ou rarement et surtout ne buvait pas et s'il sortait il me demandait la permission deux jours à l'avance et sortait toujours pour les cinq ou six heures du soir. De plus durant les onze mois passé en famille Martial Redon n'a jamais fait un seul moment de la politique. J'ai été loin de me douter de cela et jamais j'aurais cru à cela (l'avoir arrêté pour communiste)

Puisque je suis père de famille de cinq enfants en bas âge Martial Redon a été d'une conduite exemplaire avec eux et il faut voir comme lui tenait à eux et eux à lui. Martial Redon avec ses patrons ou autres n'a jamais dit quoi que ce soit à table ou ailleurs sur ses opinions ou ses idées.

Par le faite Monsieur le Préfet vous venez de me priver d'un ouvrier dont à l'heure actuelle j'ai grand besoin et cela ne serait rien si je pouvais en trouver un, seulement un, qui puisse lui ressembler. »⁴²⁷. La belle lettre de M. Salomon défendant un valet de ferme comme on n'en fait plus a sans doute laissé de marbre le préfet, dont l'arrêté s'appuie à la fois sur un texte de la fin de la IIIème République entrée en guerre (le décret du 18 novembre 1939 « relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux, pour la Défense Nationale ou la sécurité publique ») et sur la législation de Vichy, notamment la décision ministérielle du 11 juillet 1941 « prescrivant l'internement des ressortissants russes, des communistes et des sympathisants communistes ».

Redon arrive à Ecrouves le 10 septembre 1941, il fait donc partie des premiers internés et reçoit le numéro d'écrou 39. Martial est depuis près d'un an au camp lorsque Simone y est transférée.

Son dossier comprend aussi des lettres censurées qu'il avait écrites à ses proches : il s'y plaint longuement du traitement des prisonniers : de la nourriture, de la saleté, de sa santé. Ainsi le 5 juin

⁴²⁷ AD Doubs, 340W/161 (dossiers individuels d'internés administratifs).

1942 : « Me voici de nouveau très fatigué toujours des suites de la bronchite contractée cet hiver, Je désespère de guérir ici étant soigné comme des chiens, et encore les deux chiens que possèdent(sic) le Centre sont l'objet d'une plus grande sollicitude que nous. Je suis allé à la visite, mais c'est toujours la même musique : lorsque vous réclamez l'indispensable pour vous soigner, la première chose qui vous est demandée est de savoir si vous avez de l'argent : pas d'argent, pas de soins ! telle est la triste réalité....Ou alors il vous est distribué cachets sur cachets, que vous ayez mal à l'estomac, au foie, de la bronchite ou autre chose ceux-ci sont uniformes. » plus loin il ajoute « Quelles nuits que je passe depuis une quinzaine , la nuit, j'ai de grosses difficultés pour respirer à un tel point que je suis obligé de me lever faire des mouvements respiratoires ». et en post-scriptum : « Je suis allé de nouveau à la visite ce matin, enfin je vais passer la radio le 17 courant, ainsi je serai fixé sur un état qui n'est pas sans m'inspirer les plus vives inquiétudes ». Dans une lettre du 9 novembre 1942, donc un mois et demi après le départ de Simone et des autres internés juifs « pour une destination inconnue », il évoque encore (et uniquement) son mauvais état de santé : « Les craintes émises dans ma dernière lettre se justifient : l'officier du travail est venu tous les jours passés au Centre ou, il réquisitionne pour la relève, je ne peux pas être du prochain Convoi vu mon état de santé ».

Très probablement, la santé délabrée de Martial Redon explique, ou du moins facilite, sa rencontre avec Simone, devenue infirmière au camp, de même qu'elle est peut-être à l'origine des liens du militant communiste avec Pierre Simonot, qui est peut-être le Pierre à qui Simone envoie ses salutations depuis Drancy au petit matin du 22. Pierre Simonot est né à Paris en 1906. En juillet 1941 il revient de zone libre et il aurait appartenu au groupe FTPF du Département Nord, participant à la confection de tracts et à leur diffusion dans les départements du Nord et du Pas de Calais, hébergeant et soignant des résistants. Après son arrestation par la Sûreté Nationale le 27 octobre 1941, il est « interné par arrêté préfectoral comme suspect de résistance »⁴²⁸, d'abord à la Citadelle de Doullens, dans la Somme⁴²⁹.

Arrivé à Ecouves le 4 avril 1942, il s'en évadera le 29 septembre 1943. Dans une lettre de mai 1974, date à laquelle il travaille comme médecin conseil à la Caisse régionale de la Sécurité Sociale du Nord, Simonot atteste des problèmes de santé contractés par un interné, Xavier Deck, qu'il a soigné au camp et ajoute « Pour être complet, je tiens à souligner qu'Interné au Camp de Doullens (Somme) depuis le 27 octobre 1941 pour faits de résistance, j'avais été sanctionné dans ce camp pour avoir

⁴²⁸ Attestation Martha Desrumaux, ex-chef régional des Francs-Tireurs et Partisans Français, Lille, 15 novembre 1950 et certificat d'appartenance aux forces FFI, Metz 3 novembre 1948 in BACVG 21 P 675 759

⁴²⁹ La date du 27 octobre 1941 provient des attestations présentes dans son dossier statut BACVG 21 P 675 759. Elle sert indifféremment à dater son arrestation et le début de son internement à Doullens.

soigné mes camarades, malgré la défense qui m'était faite. Dirigé, pour sanction, sur le camp d'Ecrouves le 2 avril 1942, je reçus, dans ce nouveau camp, l'ordre de soigner mes camarades !!! » .

Simonot n'a pas l'air non plus d'avoir été un prisonnier très commode. Dans un courrier du 14 février 1942, Pelletier, le Préfet de la Somme, faisait part à son Préfet Régional des observations que lui avait transmises le Commissaire spécial d'Amiens, revenant d'une inspection à la Citadelle de Doullens, au sujet de Simonot, qui aurait représenté à ses yeux « un véritable danger » : « Docteur en médecine, est un véritable organisateur en vue de fomenter la rébellion. Sans qu'une preuve concrète ait pu être établie, aurait constitué des équipes de 5 hommes, chargées, à un signal donné, de forcer les barrages et favoriser les évasions ». Quant au Directeur du camp de Doullens, il le décrivait en ces termes : « Le Docteur SIMONOT, aux dires de certains de ses camarades se révèle ici comme un chef. Il est très entouré et des bruits dont je n'ai d'ailleurs pas confirmation courent qu'il aurait formé des cellules à l'intérieur du camp. Chaque cellule ayant un rôle déterminé à jouer en cas de besoin. Cet individu gêne (sic) également le médecin du Camp, Docteur PONTHEU dans l'exercice de ses fonctions en donnant des consultations privées à des camarades qui les lui demandent. J'ai appelé l'intéressé à ce sujet et je lui ai demandé de cesser immédiatement d'agir ainsi. Depuis je n'ai reçu aucune nouvelle plainte du Dr PONTHEU. » Le changement de camp de Simonot s'imposait ainsi « de toute urgence ». C'est donc par les soins médicaux ou par leur envie commune de contrer la discipline du camp que Simonot et Redon ont du se lier, lien dont une demande de pension en faveur de Simonot datée de décembre 1964 porte la trace ténue⁴³⁰.

Le « De Mgr » qu'on déchiffre dans les lettres de Simone adressées à Martial fait peut-être référence à Valentin De Miguel, né en 1904 à Baracaldo en Espagne, interné sur arrêt du Préfet du Doubs daté du 2 août 1941. Une première demande de libération est refusée le 2 septembre 1941. Le 27 mars 1943 cependant, De Miguel est libéré d'Ecrouves, et déclare se retirer à Mouchard dans le Jura.

A cette date, Martial Redon a depuis longtemps quitté le camp de Meurthe et Moselle. En décembre 1942, la direction du camp avait en effet considéré que son comportement le rendait indésirable à Ecrouves. Un rapport décrivait son attitude, faisant écho à celui cité plus haut à propos de Simonot à Doullens, même si les hommes en charge de contrôler les agissements d'hommes internés pour raisons politiques n'en percevaient visiblement que des bribes, soupçonnant derrière chaque réunion des vellétés de conspiration : « L'arrivée d'un contingent d'internés du Nord a permis à certains éléments d'exercer une activité à l'intérieur du Centre.

⁴³⁰ lettre du Bureau des Indemnisations et de la Documentation du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 31 décembre 1964.

L'interné Redon Martial, ouvrier agricole, s'est révélé être un militant très actif.

Il faisait l'objet d'une surveillance continue.

Auparavant, Heu secrétaire du Secours rouge international pour la région de l'Est, secrétaire de la Cellule communiste Villers-Bonsecours assumait la présidence du clan de la cellule réformée.

L'activité était nulle.

Les militants du parti qu'ils émanent de Meurthe-et-Moselle ou d'autres départements se réunissaient sans manifester de propagande auprès des autres internés. La seule activité se résumant en l'échange d'impressions suivant les événements militaires et la possibilité de voir les idées du parti être mises en application dès leur victoire.

Ces membres supportaient leur internement sans manifester aucune velléité de réprobation voir même d'hésitation à l'exécution d'un ordre.

L'évasion des internés HEU et RUFFET, l'assurance de leur décès par fusillade avait ramené un calme dans cette cellule, cette exécution brutale avait clos toutes les bouches.

Des libérations de communistes notoires, les uns pour raison de santé tels que BRUN et LAURENT, certains en raison de leur attitude, LOPIN, LAGORSE et FAIVRE, d'autres transférés par les autorités allemandes SUE, CARATONI et DAUNE avaient eu pour but de dissocier tous les membres de cette cellule.

Néanmoins des militants enracinés par cette doctrine restaient présents, tels que GENIN Gaston, REDON Martial et THERIOT René, etc....

L'arrivée du contingent nordiste a permis à REDON de manifester une recrudescence d'activité. Parmi les internés, pour certains véritables têtes échauffées et imbus de leurs droits mais non de leurs devoirs, REDON s'est allié à la plupart d'entre eux sans que l'on puisse concevoir exactement le rôle ni le but poursuivi.

Des indices permettent de supposer qu'une action sourde est en cours d'évolution.

REDON précédemment cuisinier a été relevé de son poste puis en qualité d'ouvrier agricole a été affecté à des travaux de jardinage.

Il se trouvait isolé, néanmoins dès la fin du travail les internés se retrouvant dans la cour commune, au réfectoire. Les jours de repos et de fête, ils bénéficient d'une liberté entière à l'intérieur de la première enceinte. Ils vivent donc en commun.

C'est au cours de ces périodes lorsque la surveillance est extérieure et l'interné livré à lui-même dans l'enceinte du Centre qu'il a été constaté que les conversations sont suspendues lors du passage d'un gardien ou bien le sujet est modifié entièrement lors de l'arrêt de celui-ci.(...) En conséquence j'ai l'honneur de signaler les faits actuels, de même l'attitude de cet interné. Sa reprise d'activité quoique non contrôlable actuellement par le personnel est néanmoins certaine.

Trop de précautions entourent les rassemblements et ne permettent pas de capter le sujet des conciliabules.

Dans l'intérêt de la discipline et du maintien de l'ordre à l'intérieur du Centre, une mesure de transfert devrait être envisagée afin d'éliminer de tout contact cet interné nuisible quant à ses idées et sa propagande. »⁴³¹

Le préfet régional suggère au Préfet Délégué du Ministère de l'Intérieur de transférer Redon à Compiègne. Ce dernier lui rétorque : « Je vous précise que le camp de COMPIEGNE est entièrement placé sous le contrôle des Autorités allemandes, et il ne dépend en aucune façon du Ministère de l'Intérieur. »⁴³². Martial Redon poursuit donc la tournée des camps d'internement plus modestes qui constellent le territoire français, d'où on ne risque pas le départ direct en déportation dans les camps de concentration et prisons du Reich et dont l'existence reste inconnue de nos jours du public. Le 21 janvier 1943 Martial Redon avait été hospitalisé pour troubles pulmonaires juste avant son transfert, par les gendarmes français, d'Ecrouves à la citadelle de Doullens , d'où provenait Simonot, et dont l'humidité et la vétusté en faisait un lieu de captivité redoutable⁴³³. Sans doute s'y est-il montré aussi rebelle puisqu'il est transféré à Pithiviers le 1^{er} avril 1943. Il est ensuite envoyé le 27 février 1944 au camp de Rochelieu-Laleu, où les internés travaillent pour l'Organisation Todt. Un mois plus tard, le 27 mars 1944, le camp est bombardé et les détenus transférés à la citadelle de Saint Martin du Ré. Selon le maire de Saint Martin du Ré, la Citadelle, occupée par les troupes allemandes à partir de 1941, avait été affectée à la détention des personnes prétendues indésirables pour l'occupant. Ces personnes étaient employées à divers travaux et surtout au déchargement des bateaux de ciment »⁴³⁴. Martial Redon s'en évade le 30 novembre 1944.⁴³⁵

⁴³¹ AD Meurthe et Moselle 927W237, Le chef du Centre de Séjour Surveillé au Préfet de Meurthe et Moselle, Ecrouves, 15 décembre 1942.

⁴³²⁴³² BACVG, AC 27 P 7178 Lettre du Préfet Délégué au Préfet de Meurthe et Moselle, Paris, 5 janvier 1943

⁴³³ cf les témoignages réunis par Gérald Maisse, Occupation et Résistance dans la Somme, 1940-1944, Abbeville, F. Paillart, 2005, p. 211 ff

⁴³⁴ IBACVG, 27 P 4, lettre du Maire de Saint Martin de Ré à Monsieur le Directeur des ACVG, 26 Mai 1948. Quant au Directeur du Centre Pénitentiaire de Saint Martin du Ré, il affirme à

Les lettres de Simone à Martial ouvrent ainsi une fenêtre vers d'autres contingents d'internés à Ecouves et suggèrent les liens forts qui se tissent entre les uns et les autres, ce que semble aussi indiquer le fait que la jeune fille croit bon de préciser à Martial qu'elle restera avec la femme d'Armand Cahen et sa famille (et n'évoque pas, en revanche, la présence à ses côtés d'André Bénédig).

Les Cahen

De fait le couple Cahen, mais aussi les parents d'Andrée, la femme d'Armand, ainsi que sa jeune sœur Suzanne, étaient arrivés à Ecouves le 10 août 1942.

Armand Cahen était né le 28 août 1908 à Augny, un petit village de Moselle à proximité de Metz. Son père, Isidore est marchand de bestiaux (à son enregistrement à Ecouves, Armand indique au sujet de ses parents : « Herbagers »⁴³⁶). Lui-même a le certificat d'études.

Andrée Israel, sa future épouse, est née le 20 mars 1909 à Courcelles-Chaury, village de Moselle à quelques kilomètres de Metz, de Cerf Israel et Flore née Lazard. Si les Cahen sont marchands de bestiaux de père en fils, les Israël sont marchands de tissus. Cerf est né à Uckange le 20 août 1878 mais épouse Flore Lazard, le 19 février 1908, dans le bourg où réside la famille de cette dernière, Courcelles-Chaussy, où elle est née en 1885⁴³⁷.

La fiche à Ecouves indique qu'Andrée a terminée l'école primaire supérieure. Sa sœur Suzanne est née le 15 septembre 1910 à Lagrange-Thionville (on trouve aussi Thionville Saint François)⁴³⁸

la même époque n'avoir aucune idée de qui étaient les détenus de l'époque puisque son établissement ne dispose d'aucune archive pour la période de l'Occupation. L'Administration pénitentiaire avait dû céder les lieux en août 1941 et n'était revenu qu'en février 1946. Entretemps, les Allemands puis, plus brièvement, les FFI avaient été les maîtres des lieux. Lettre du Directeur du Centre Pénitentiaire de Saint Martin de Ré au Directeur départemental des ACVG, St Martin de Ré 15/05/1948

⁴³⁵ la poche formée par l'île de Ré n'est libérée qu'en mai 1945, mais les autorités allemandes ont libéré des centaines de prisonniers de la citadelle à partir de décembre 1944.

⁴³⁶ AD Meurthe et Moselle, 927W214

⁴³⁷ BACVG 37477 Cerf ISRAEL

⁴³⁸ BACVG 37 478 Suzanne ISRAEL

Armand et Andrée se marient à Metz le 17 mars 1938. Leur dernière adresse dans cette ville est 2 rue Véver, un petit immeuble dans un des nouveaux quartiers allemands de la ville.⁴³⁹ Cerf, Flore et Suzanne habitaient, eux, dans la vieille ville, au 16 et 18 rue de la Chèvre.

Armand a été prisonnier de guerre mais il a été libéré pour des raisons de santé apparemment en avril 1941. Peut-être n'a-t-il pas quitté le Front stalag 135, en périphérie de Quimper. La guerre les a ruinés, puisqu'ils ont été évacués de Metz, « tout l'avoir abandonné », et se sont réfugiés à Martinville, un petit village au Sud-Ouest des Vosges. Armand indique comme profession « ouvrier manœuvre en machines agricoles » lors de son enregistrement à Ecrouves.

A Martinville sont ainsi réfugiés le couple, mais aussi les parents d'Andrée, Cerf et Flore Israël, ainsi que Suzanne, la jeune sœur d'Andrée. La mairie de Martinville lie l'arrestation de la famille de Cerf Israël à celle de la famille d'Albert Lazard. Né lui aussi à Courcelles Chaussy, le 14 octobre 1881, Albert est probablement le frère de Flore et donc l'oncle maternel d'Andrée. Son épouse, Eugénie, est née Cahen, à Metz le 2 janvier 1893.

Tous sont arrêtés le 8 août 1942 à leur domicile de Martinville sur arrêté du Préfet des Vosges, André Parmentier, qui applique ainsi les ordonnances allemandes et la communication de l'Intendant régional de police de Nancy du 31 juillet 1942. « M et mme Taré et tous ses voisins » peuvent apparemment témoigner après-guerre de cette arrestation, qui totalise au moins sept personnes, en majorité âgées, dans un village qui ne comptaient pas 300 habitants avant-guerre⁴⁴⁰. Cependant, André Parmentier, qui aura encore à son actif l'arrestation de personnes juives en Seine Maritime quelques mois plus tard, sera immédiatement relevé de sa condamnation de 1949 à 5 ans d'indignité Nationale, pour faits de Résistance.

Le 18 août 1942, soit quelques jours après les arrestations de Martinville, la mère d'Armand, Irma née Heymann, fille de Lyon Heyman marchand de bestiaux et veuve du marchand de bestiaux Isidore Cahen déjà évoqué, elle-même très âgée puisqu'elle était née à Verny, autre petit village de Moselle tout près de Metz le 7 janvier 1868, est arrêtée alors qu'elle tente de franchir la ligne de démarcation à proximité de Mont de Marsan. Après être passée par les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande en septembre, elle est, selon sa fille, transportée à l'Hopital Rotschild, rue de Picpus à Paris, où sont internées les personnes juives trop âgées ou trop malades pour être gardées à Drancy. Un

⁴³⁹ BACVG, 35619 Armand CAHEN

⁴⁴⁰ BACVG, Armand Cahen 35 619, Dossier statut déposé par Jeanne Cahen, sœur d'Armand, daté du 22 novembre 1952

peu moins d'un an plus tard, le 23 juillet 1943, elle fait partie de ceux qui sont néanmoins transférés comme otages à Drancy. Elle est déportée quelques jours plus tard, le 31 juillet 1943⁴⁴¹.

En l'état, nous n'en savons pas plus sur « la femme d'Armand » et la famille, sinon qu'ils font donc partie de ces familles juives des villages et petits bourgs de l'Est de la France, conservant de père en fils des spécialités commerciales impliquant aussi fortement les femmes, un profil sans doute très proche de la famille Mayer sinon que, habitant un peu plus à l'Est que Saint-Mihiel, les parents au moins devaient être en partie germanophones. Ce profil par ailleurs n'a rien de bien particulier parmi les personnes arrêtées qui avaient afflué à Ecouves à l'été 1942 et probablement plus personne ne saurait dire ce qui avait créé, apparemment, ces liens d'amitié ou de protection entre la jeune Simonne et Andrée, d'une dizaine d'années plus âgée.

André Benedig

Il faut également revenir sur André Bénédig, compagnon de voyage de Simone, au moins entre Toul et la région parisienne, peut-être encore au cours du transport, deux jours plus tard, entre Drancy et Auschwitz.

Son dossier au camp d'Ecouves est bien plus mince que celui de Simone, il comporte néanmoins sa fiche d'entrée :

« Centre de séjour surveillé d'Ecouves

L'interné BENEDIG André, Daniel ayant fait l'objet de l'arrêté du Préfet de la Meuse en date (sic) du 7 août 1942 a été écroué le 11 août 1942

N° d'écrou 361 »

On peut lire également les réponses apportées dans sa notice individuelle qui porte quant à elle pour en-tête « Ministère de l'Intérieur, Préfecture de Meurthe et Moselle », sans rien apprendre de nouveau, sinon que ses parents étaient négociants, qu'il a obtenu le certificat d'études primaires, que ses immeubles sont sous gérance aryenne. A la rubrique « Profession », on lit tapé à la machine « sans » mais écrit à la main « Représentant mécanicien ». A « renseignements divers », il a donné son n° matricule d'« ancien combattant » (de la drôle de guerre, celle que vient de perdre la France), son état militaire est détaillé au dos de la fiche.

⁴⁴¹ BACVG Irma Cahen née Heymann, 33859, Demande de régularisation de l'état civil d'un non rentré déposée par sa fille Jeanne Cahen en 1946.

Rien dans le dossier n'indique par exemple qu'il ait été malade ou blessé et qu'il aurait donc pu par ce biais faire la connaissance de Simone. Le plus probable cependant est que les parents de Simone le connaissent et que la jeune fille avait donc déclaré dans sa lettre lancée à Erouves être sous sa protection afin de les rassurer. Le fait qu'elle ne leur parle pas d'Andrée Cahen tient certainement au fait que Henri et Clarisse Mayer ne la connaissent pas, ou encore parce que la séparation des prisonniers et des prisonnières du convoi au niveau de Metz l'a fait changer de protection.

On se rappelle qu'André Benedig, né à Nancy, y avait conservé de la famille. Apparemment, certains de ses proches lui avaient rendu visite au camp, en août ou septembre 1942⁴⁴², d'après un courrier du 23 avril 1943, envoyé de Nancy probablement par Gustave Nordon, à la direction parisienne de l'UGIF :

« Messieurs

Mr BENEDIC André a été à ECROUVES, où ses parents de Nancy le visitaient. Il a quitté ECROUVES pour l'étranger, le jour du Youm Kippour

Recevez, Messieurs, mes salutations distinguées⁴⁴³ »

En outre, le dossier d'André Benedig comporte deux attestations, signées de Jacques Wachsmann, rescapé d'Auschwitz et revenu à Nancy. Les deux sont rédigées sur papier libre, la première date du 23 avril 1946 : « Je sous-signé Wachsmann Jacques demeurant à Nancy 7 rue de Belfort déclare avoir vu monsieur André Benedig de Commercy au camp de Auschwitz (Hte Silésie) en 1942 – à cette époque il est rentré à l'infirmerie d'où il est ressorti au bout de un mois environ pour rejoindre un Kommando où il fut maltraité au point qu'il dut à nouveau rentrer à l'infirmerie.

Huit jours plus tard il connaissait la fin tragique du four crématoire. »

La seconde est datée du 1^{er} juillet de la même année : « Je soussigné Wachsmann Jacques 7 rue de Belfort à Nancy déclare avoir fait parti du convoi qui transportait André Benedig de Commercy, convoi qui partit d'Erouves pour Drancy et Drancy-Auschwitz (Hte-Silésie) en 1942.

⁴⁴² Le registre des visites n'est disponible ni pour la période d'internement de Simone Mayer et d'André Bénédig, ni pour celle, postérieure d'un an et demi, des sœurs Lorrach.

⁴⁴³ CDJC, copie des archives YIVO, reel 34, Folder 27.2Cadre 1209, lettre Nancy 23 avril 1943 à UGIF Paris. Au dos : transmis le 26/4 à M le chef du Service 37 pr attribution

Un mois après notre arrivée André Benedig fut hospitalisé. En ressorti 3 semaines après pour retourner au travail – mais au bout de 15 jours ayant subi des mauvais traitements il dut être de nouveau hospitalisé au bloc 28. Etant interprète j’ai su qu’il avait reçu une pique puis qu’il avait été dirigé vers le four crematoire. C’était du reste le sort de tous ceux qui rentraient au bloc 28. »⁴⁴⁴

Le témoignage de Jacques Wachsmann ne dit rien sur Ecouves et on ne sait pas si les deux hommes se lièrent, à ce moment ou même lors du convoi. On apprend en revanche qu’André Benedig, qui n’a pas quarante ans et dont on sait qu’il avait une allure plutôt athlétique et qu’il aimait le sport, a été sélectionné à l’arrivée du convoi, de même que Wachsmann. Visiblement, Bénédig a été préposé à un travail manuel, avant d’entrer au **bloc 28**. Le témoignage de Wachsmann est encore corroboré par des bribes d’archives conservées du camp d’Auschwitz et signalées dans un dossier à son nom à Bad Arolsen : sur une page de registre d’infirmier, on trouve bien le nom d’un André Benedig.

Les Wachsmann

Wachsmann est plus âgé que Benedig. Né le 24 juin 1895 à Zalobice, dans l’ex-empire d’Autriche-Hongrie, il vient d’avoir 49 ans quand il est sélectionné pour le travail à Auschwitz. Germanophone, il serait donc rapidement devenu interprète. Il est ensuite passé par les camps de Dachau, Mildorf, et il est libéré par les Américains.

Il a été naturalisé par décret du 17 octobre 1926, en même temps que sa femme Sabine, née Faber, à Rzeszow le 15 août 1900. Leurs deux filles sont nées à Nancy, Amélie le 25 mars 1923 et Jeanine le 11 mars 1931. La famille habite au 7 rue de Belfort quand Jacques, Sabine et Amélie sont arrêtés le 6 août 1942. Jeanine, qui a 11 ans, est à l’Hospice israélite du 31 rue de Villers.

Jacques, Sabine et Amélie sont par la suite déportés par le même convoi que, entre autres, André Bénédig, Simonne Mayer, Armand et Andrée Cahen ainsi que les parents et la jeune sœur de cette dernière. En 1946, Wachsmann écrit : « J’ai quitté ma femme en gare d’Auschwitz par le convoi venant du camp de Drancy en date du 25 septembre 1942 ». Il utilise la même formule (avec la même date de convoi) pour sa fille Amélie⁴⁴⁵. En revanche, il n’a aucune certitude sur ce qui est arrivée à sa plus jeune fille, Jeanine.

⁴⁴⁴ BACVG 26 140 André BENEDIG

⁴⁴⁵ BACVG 10 336 WACHSMANN Sabine née FABER et 10334 Amélie WACHSMANN

De fait, Jeanine est déportée un peu plus tard : elle quitte Drancy par le convoi du 6 novembre 1942, après être, elle aussi, passée par Ecouves. Contrairement à ce qu'espère peut-être encore son père au cours de ses déclarations de 1946 (mais sa longue survie dans les camps nazis pouvait-elle lui laisser la moindre illusion), la petite fille est bien morte à Auschwitz.

Yves Lyon et les enfants du camp de Vénissieux

En cette fin d'été 1942, Yves Lyon ne se considère sans doute pas encore comme personnellement menacé, en tant que juif, par la déportation. Au contraire, ce Français israélite met en œuvre ses relations les plus haut placées dans l'administration de Vichy pour sauver des enfants juifs qui sont quant à eux des enfants d'étrangers. A l'instar d'autres personnalités juives, il se rend même physiquement au cœur de la machine de décision, obtenant à plusieurs reprises d'être reçu dans les bureaux à Vichy. Son action en faveur des enfants rassemblés au camp de Vénissieux à la fin de l'été 1942 a été rapportée par plusieurs sources. La relation qui le lie à Georges Hilaire y trouve son expression la plus forte, même si, au bout du compte, l'apport des uns et des autres apparaît moins clairement que le résultat final : une centaine d'enfants échappent in extremis à la déportation, au contraire de leurs parents.

On en trouve une brève évocation dans la déposition que fait Yves Lyon en faveur de Georges Hilaire le 20 novembre 1945 : il affirme qu'Hilaire a permis de sauver de la déportation « 92 enfants juifs de Lyon que le préfet Angeli laissait partir purement et simplement. J'ai grâce à Hilaire et Pommarède (cabinet de Bousquet) réussi à sauver ces enfants de la mort. J'ajoute que Hilaire s'est refusé ce jour-là à intervenir personnellement auprès de Bousquet, avec lequel il entretenait des relations moins que cordiales, car son intervention aurait eu le résultat contraire à celui désiré »⁴⁴⁶. Un des deux noms est écorché : Yves Lyon veut parler d'André Pommarède, qui, lui aussi, a des ennuis à la Libération, comme le rappelle Pascale Froment dans la biographie qu'elle a consacrée au secrétaire général à la Police de Vichy, René Bousquet. De deux ans le cadet de Bousquet, qu'il connaît depuis leur scolarité commune à Montauban, Pommarède, prisonnier de guerre, revient de captivité quand le nouveau secrétaire général de la Police, nommé au printemps 1942 à la faveur du retour de Laval aux manettes, l'appelle à son cabinet. Pommarède ne sait pas refuser. Il ne restera pas longtemps à son poste, dont il démissionne le 11 novembre 1942, à la veille du retour des troupes allemandes en

⁴⁴⁶ AN 3W195

zone sud. Recruté donc par Bousquet à la mi-juin 1942, il aura cependant été là précisément à l'apogée de la participation de la France de Vichy à l'entreprise génocidaire de l'occupant, c'est-à-dire au moment où son patron met en place la politique d'arrestation de masse et de livraison aux autorités allemandes des juifs étrangers. Vichy, par la voix de Bousquet, s'était engagé à livrer aux Allemands, dans un premier temps, 22 000 juifs étrangers, et insiste pour y inclure les enfants, en échange de l'assurance que les juifs français ne seront pas concernés par les rafles. La fameuse rafle du Vel d'Hiv a lieu à Paris le 16 juillet 1942, elle est suivie d'autres rafles en province, effectuées par les autorités françaises entre août et octobre 1942. À la Libération, Poumarède a dû répondre de ses activités au cabinet de Bousquet devant une commission d'épuration, qui conclut à son innocence.

Yves Lyon a sans doute contribué à ce verdict clément. Le 2 septembre 1944, de son domicile parisien, il écrit « Cher Monsieur Pommarède, c'est avec plaisir que je vous adresse cette lettre si, comme je l'espère, elle peut permettre à un bon français de se justifier.

Je dis justifier et cependant, si vous avez agi avec tous comme avec moi, je peux dire que le fait que vous étiez alors – en septembre 1942- du cabinet de cette infame (sic) crapule de Bousquet (Secrétaire d'Etat à la police à cette époque) nous a rendu de grands services. Lorsque vous m'avez aidé, en Août 1942, sur la demande de Georges Hilaire, à sauver quatre-vingt-douze petits enfants juifs (fils d'étrangers déportés) qui étaient cachés par « l'Amitié Chrétienne » à LYON, avec la complicité de l'intendant de police de Lyon, vous avez fait preuve de courage, de ce courage civique qui était rare au temps de l'Etat Français. Vous avez réussi à sortir des mains de la Gestapo et à obtenir la décision administrative qui nous a permis de les conserver à l'abri. Si votre attitude française s'est maintenue malgré Vichy et sa déplorable atmosphère, je ne doute pas que vous ne puissiez actuellement tenir la tête haute et être assimilé à ceux de la Résistance – ce qui est mon cas depuis Août 1940.

Je suis à votre disposition pour témoigner de la chose – si vous me le demandez »⁴⁴⁷

Le récit de Yves Lyon est ici des plus allusifs, s'attachant avant tout à affirmer la valeur morale du destinataire de la lettre (et, par là, sa propre vertu), sans s'appesantir sur le détail des faits.

Le dossier d'épuration de Poumarède comporte une autre lettre rédigée par Yves Lyon, plus proche encore des événements en cause, puisqu'elle est datée du 3 septembre 1942. Tapée à la machine, elle donne comme provenance la ville de Grenoble et porte l'adresse des Lyon : 22 boulevard Rey.

⁴⁴⁷ Archives privées Poumarède. Je suis infiniment reconnaissante à Monsieur Jacques Poumarède de m'avoir communiqué, avec la plus grande gentillesse, la copie des lettres qu'Yves Lyon adressa à son père sur plusieurs décennies.

Elle a donc un caractère relativement officiel, sans qu'on sache comment elle est parvenue à son destinataire, tout simplement par la poste ou par un moyen plus confidentiel, et moins encore quelle était l'identité du destinataire. Elle relate l'événement de manière cryptée : « Monsieur, de retour à Grenoble, je tiens à vous remercier bien vivement (et j'ajoute, du fond du cœur) pour l'accueil si sympathique que vous avez bien voulu me réserver et de l'aide très précieuse que vous m'avez donnée. Veuillez être, s'il vous plaît, mon interprète auprès de Monsieur Poumarède et lui exprimer toute ma reconnaissance pour ce dont il a bien voulu se charger, ainsi que mes excuses d'avoir un peu abusé de son temps. Dites-lui que j'ai conservé un souvenir ému des entretiens que j'ai avec lui.

Espérons, Monsieur, que l'on ne viendra pas détruire ce que nous avons pu faire.

Veuillez, Monsieur, accepter avec ma gratitude, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

Suit la signature manuscrite d'Yves Lyon et encore une ligne en dessous : « Mes amitiés à M. Georges Hilaire lorsque vous aurez l'occasion de lui transmettre ».

Ainsi, Yves Lyon n'a pas ménagé l'expression de sa gratitude, non seulement par le choix des termes mais tout simplement du fait qu'il a tenu à les coucher par écrit. Cependant, on notera qu'il ne se départ jamais du ton de la plus parfaite égalité à l'égard des hommes qui l'ont accueilli et lui ont apporté une « aide très précieuse », qu'il s'agisse de l'interlocuteur inconnu ou de Georges Hilaire, cependant que les mots qu'il destine à Poumarède restent sur le strict terrain d'une forte reconnaissance morale, qui explique les liens forts qu'il tiendra à maintenir avec ce dernier dans les décennies d'après-guerre. En revanche, aucune trace de déférence.

Le récit fait par Poumarède, dans une note écrite destinée à la commission d'épuration, est plus circonstancié, à en croire l'extrait que nous en propose Pascale Froment, même s'il n'est pas certain qu'il ait parlé d'Hilaire : « Vers la fin août 1942, j'ai reçu la visite de M. Yves Lyon *demeurant à Grenoble 12 Bd Edouard Rey et à Paris 9 rue du Colonel Combes (VIIe) membre de la Confédération Juive de France* et d'un de ses amis docteur en médecine. Ils désiraient faire séparer les enfants des parents israélites envoyés par trains entiers de la zone libre à la zone occupée. Immédiatement, je m'employai à faire constituer un convoi de ces enfants cachés à Lyon à destination de la Suisse où ils devaient être en sécurité ; j'obtins l'agrément de M. Bousquet et satisfaction fut accordée à M. Yves Lyon. *La Confédération Juive réussit ainsi à sauver une importante colonie d'enfants israélites*»⁴⁴⁸.

⁴⁴⁸ Pascale Froment, *René Bousquet, pour une histoire du XX^e siècle*, Fayard, 2001 (1994, nouvelle édition, revue et augmentée), p. 290. Je remercie chaleureusement Pascale Froment de m'avoir communiqué le texte intégral de cette note, qui lui avait été confiée par le propre fils d'André Poumarède. J'ai mis en italique les passages qui ne figurent pas dans son livre.

On notera que l'affiliation de Yves Lyon à une « Confédération des Juifs de France » est pour le moins imprécise. Il est en tous les cas certains que, aux yeux de Poumarède, Yves Lyon n'a pas de rapport avec une quelconque organisation chrétienne. L'ami qui l'accompagne, auquel Poumarède fait référence sans donner son identité, ne saurait mettre le mettre sur cette piste.

En effet, le docteur en médecine qui accompagne Yves Lyon dans les couloirs de Vichy n'est autre que Joseph Weill, le président de l'OSE, dont Yves Lyon a tu par deux fois (au moins) le nom mais qui a, quant à lui, laissé le récit le plus animé, et le plus chaleureux à l'égard de son ami Yves Lyon, qui plus est sur un mode public, puisqu'il paraît une première fois dans son ouvrage publié par le CDJC en 1946, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France* : «C'est une autre lutte dramatique autour des enfants que nous devons rapporter encore, celle des enfants de Venissieux. Cet épisode a soulevé un écho considérable. Des récits tendancieux en ont été donnés dans un climat étranger à l'impartialité historique, et il importe de rétablir les faits dans leur authenticité.

A la suite de rafles exécutées le 20 août 1942 dans la région lyonnaise, on avait interné plus d'un millier de personnes, pour la plupart des familles, en résidence assignée, dans les départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain, au camp militaire de Vénissieux.

Les Œuvres y mandaient leurs collaborateurs les plus qualifiés. Durant toute la nuit, avec leur éloquence irrésistible et leur foi inébranlable, Georges Garel, Charles Ledermann, aidés énergiquement par Hélène Lévy, infirmière en chef à l'OSE, l'Abbé Glasberg, Denise Grunewald et Mlle Szlaback du S.S.A.E. et l'auteur de ces lignes, soutenus par Gilbert Lesage, du Service Social du Ministère du Travail⁴⁴⁹, présentaient des dossiers à la commission de criblage, défendant les cas, triaient les malades afin de les exclure de déportation et faisaient prendre des documents au domicile des malheureux et facilitaient leurs départs. Le premier transport devait quitter à trois heures du matin. Jouant sur une disposition d'exception de Vichy, supprimée la veille, sans que les

⁴⁴⁹ A l'époque où Gilbert Lesage, haut fonctionnaire mais aussi quaker depuis l'âge de 19 ans, intervient au camp de Vénissieux, le Service Social des Etrangers, structure d'assistance créée en 1941, relève du Commissariat à la lutte contre le chômage. Le 1^{er} mai 1943, il passe sous celle du Ministère du Travail. Tentant, dans un cadre légal, de soustraire des camps de Vichy un maximum de personnes répondant aux critères d'exemption et de les prendre en charge, tout en communiquant à l'UGIF les informations dont il pouvait disposer sur les rafles à venir, Gilbert Lesage fut inquiété plusieurs fois et détenu en avril 1944. Denis Peschansky, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002, p. 373-375. Cf aussi Olivier Petinotti, *Un juste manipulé ? Gilbert Lesage, fonctionnaire de Vichy et la protection des réfugiés et des Juifs dans les camps français*, Maison-Laffite, Editions Ampelos, 2013, 119 p. Dès juillet 1945, Lesage avait reçu la Croix du Mérite polonais. On verra qu'il a été reconnu en 1985 « Juste parmi les Nations » pour son rôle dans le sauvetage des enfants de Vénissieux.

fonctionnaires de la préfecture en aient encore été avisés, la petite équipe réussit à obtenir la libération des enfants jusqu'à 14 ans. Fébrilement on avertit les parents et on obtint à force de persuasion leur autorisation de prendre la garde des enfants et à l'aide de certains artifices on put exclure de la déportation tous les enfants et adolescents du convoi, une centaine environ.

On les habillait, des scènes indescriptibles se jouaient au moment où on les séparait des parents. Ceux-là faisaient preuve d'un calme et d'une dignité admirables. Presque tous nous firent part de leurs dernières volontés, remirent leurs bijoux et leurs hardes à l'intention des enfants, recommandèrent leurs petits à notre fidèle tutelle, et souvent n'oubliaient pas d'exprimer leurs vœux quant à l'éducation et l'avenir de leurs enfants. Puis ils les embrassaient. Beaucoup les bénirent avec la formule biblique en usage millénaire chez les Juifs, imposant leurs mains sur leurs fronts, sans verser une larme ; concentrant dans ces quelques versets murmurés avec ferveur tout leur amour paternel, ils offrirent leur destin et leur vie au salut de leurs petits. Puis ils leur demandaient d'être courageux, d'être dignes de leurs qualités de Juifs, de ne pas les oublier et d'un geste brusque s'en retournaient pour cacher leur émotion.

Pas une de ces mères ne revint sur ces pas.

On réunit ces enfants dans le réfectoire pour les ravitailler et les distraire pendant qu'on immolait les parents. On obtint des chauffeurs de cars qu'ils fassent passer les véhicules chargés de parents devant les fenêtres éclairées du réfectoire. Personne n'oubliera jamais ces regards mouillés de larmes, ces mines silencieuses tendues vers les têtes bouclées des petits comme s'ils buvaient cette dernière image de leurs enfants. Les cous restaient tendus jusqu'à ce que les dernières lueurs des fenêtres éclairées aient disparu et que la nuit noire ait happé les vivants.

Nous passons sur les événements tragiques des trains de déportation où, sous l'œil impassible du Préfet Régional et de ses intendants policiers, on chargeait tout ce pauvre monde, exemptés, malades, aveugles, pendant que le train démarrait on tentait encore, et particulièrement l'abbé Glasberg, non sans succès, de lui arracher quelques-unes des victimes les plus pitoyables.

Retournons auprès des enfants. Vers 7 heures du matin – c'est le dimanche 21 août – on les fit monter dans un car, cachant les plus grands sous les bancs, passant les postes sans encombre grâce à Gilbert Lesage et on les amena dans la maison des Eclaireurs Israelites de France à Lyon, les confiant à la garde de « Griffon » (Claude Gutmann, déporté par les Allemands).

Quelques heures plus tard, le Préfet Régional ayant pris connaissance des derniers télégrammes ordonnant la suppression de toutes les exceptions, refusant tous les égards et toutes les considérations, réclama rageusement les enfants à son intendance, alerta Vichy, menaça.

Charles Ledermann, menacé d'être poursuivi pour complot contre la sûreté de l'Etat, ainsi que le directeur de l'OSE, par le Préfet Régional, obtint un délai jusqu'au lundi 22, 16 heures. Passé ce délai, les enfants seraient enfermés dans un wagon et rattachés à une rame déportante attendue de Marseille.

Profitant de ce répit, nous nous rendîmes avec Yves Lyon au Ministère de l'Intérieur à Vichy. Après avoir frappé à toutes les portes timidement entrouvertes et violemment repoussées, quand on sut l'objet de notre visite, nous trouvâmes enfin en la personne du substitut Pomaret, attaché au cabinet, un homme compréhensif et sensible. En apprenant les péripéties de ce drame, il répond simplement d'une voix tremblante : « Nous sommes encore en France quand même » et il nous accompagna partout jusqu'à ce que le lundi à 15h50, nous obtenions le coup de téléphone libérateur enjoignant au Préfet de lâcher sa proie.

Nos amis lyonnais n'étaient pas demeurés oisifs entre temps. Quand les cars de police se présentèrent à 16 heures, malgré le coup de téléphone, renié par le Préfet, sous bonne escorte et remplis d'infirmières, pour prendre livraison au home des éclaireurs, on n'y trouva pas un seul enfant, mais une masse de sympathisants donnant libre cours à leurs sentiments de vastes protestations. Un cortège toujours plus dense accompagna le car aux Amitiés Chrétiennes sans trouver davantage la moindre babine (sic) d'enfant.

C'est alors que le Préfet régional se rendit auprès du Cardinal Gerlier, assisté du Père Chaillet. Mis au courant par l'Abbé Glasberg, celui-ci avait accepté de couvrir la fuite des gosses et leur placement dans des familles d'accueil.

Aux appels de sirène préfectoraux, le prince de l'Eglise répondit qu'il ne garantirait pas l'ordre dans la ville de Lyon si le Préfet persistait dans son projet. Pris à parti, le Père Chaillet, à qui le Préfet promit de maintenir les enfants, sans mentionner, bien entendu, les ordres de Vichy, si on lui communiquait l'adresse de ceux-ci, refusa de révéler le séjour d'aucun parmi eux avant d'avoir la garantie, et non seulement la parole de ce Préfet, de la sauvegarde des enfants pourchassés.

Une assignation à résidence à Privat fut la réponse du Préfet au prêtre courageux.

Les méthodes tragico-comiques employées par la suite pour régulariser la situation conformément aux conventions passées à Vichy et ménager l'amour-propre de ce haut fonctionnaire pénétré essentiellement de sa propre importance, soucieux de sa seule autorité, au détriment de la sécurité des enfants, importent peu.

Ce qui importe, c'est que grâce aux concours réunis de tous ces hommes intervenus avec courage et décision, et de la population lyonnaise, les enfants étaient définitivement sauvés⁴⁵⁰. »

Une trentaine d'années plus tard, Joseph Weill offrit au lecteur une seconde version de l'événement. La difficulté tient évidemment au niveau de fiabilité que l'on peut accorder à de nouveaux éléments rapportés à une telle distance dans le temps. On commencera par citer un passage des mémoires de Joseph Weill qui ne concerne pas encore le sauvetage des enfants du camp de Vénissieux mais dans lequel il attire notre attention sur un nouveau personnage qui sert d'intermédiaire entre le représentant de l'organisation juive et les plus hautes instances de Vichy, occupées à seconder l'occupant nazi dans la mise en œuvre de l'extermination des juifs européens : « Grâce à l'intermédiaire de Roger Nathan, du ministère des Finances, ami d'Yves Lyon et du chef de cabinet du Président du Conseil, nous eûmes une audience auprès de Pierre Laval. Je me rappelle que dans l'antichambre nous discutâmes du Talmud et ce climat spécial en ce lieu spécial fut très sensible. (;;;;) Nous fûmes reçus une nouvelle fois, toujours secondés par Roger Nathan, par Pierre Laval, avec le même cérémonial⁴⁵¹. »

A une année près, Roger Nathan est contemporain d'Yves Lyon. Ils sont sans doute du même milieu, s'ils n'ont pas tout à fait suivi le même parcours à l'âge adulte : Roger Nathan a intégré l'Ecole Normale Supérieure en 1919, d'abord attiré par la philosophie il se tourne ensuite vers l'économie, travaille dans le monde des affaires et de l'entreprise jusqu'en 1934 où il commence une carrière de haut fonctionnaire dans les ministères. A la veille de la défaite, il est directeur des ressources économiques au Ministère de l'Armement. Sous l'Occupation, il est protégé de la persécution par le propre directeur de cabinet de Pierre Laval, Jean Jardin, le fondateur d'Ordre Nouveau qui apprécie les technocrates.⁴⁵² En 1944, il a quitté le territoire français, il est chef de la Mission de Production

⁴⁵⁰ Joseph Weill, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, CDJC, 1946, p. 206-209.

⁴⁵¹ Joseph Weill, *Le combat d'un juste*, p. 174. Il évoque ici les négociations auprès de Laval pour obtenir de lui des visas de sortie correspondant aux visas d'entrée accordés à 5 000 enfants par les Etats-Unis.

⁴⁵² L'écrivain Alexandre Jardin a fait le portrait de son grand-père dans deux ouvrages, *Le Nain jaune*, paru chez Julliard en 1978 et, beaucoup plus récemment, dans *Des gens très bien*, paru en 2011 chez Grasset. Entretemps, une biographie par Pierre Assouline paraît en 1986. Celui-ci évoque Roger Nathan « du ministère des Finances », parmi les amis parisiens de Jardin faisant « le voyage de Vevey » en Suisse dans l'immédiat après-guerre pour soutenir le moral de l'exilé, sans préciser les liens qui les unissent. Pierre Assouline, *Jean Jardin 1904-1976, Une éminence grise*, Balland, 1986, p. 193. Il n'y est pas question d'Yves Lyon ni de Weill. Quelques notations cependant au sujet de Georges Hilaire. Il ferait partie des habitués se réunissant chez les Jardin à La Tour de Peilz (Vevey), le samedi à l'heure du thé. Lui et l'ancien chef du cabinet civil de Pétain, Henry Du Moulin de Labarthète, sont

industrielle à Londres. A la Libération, il se voit confier la Direction des Relations économiques au Ministère de l'Economie et publie plusieurs travaux consacrés à la politique économique de la France au cours des décennies suivantes⁴⁵³. L'intervention providentielle de Roger Nathan, peut-être un ami de jeunesse, peut-être rencontré plus tard, aurait donc été un des premiers leviers actionnés par Yves Lyon, introduisant le docteur Joseph Weill, qui se dépeint lui-même comme un Alsacien ayant conservé un très fort accent, dans le monde feutré des cabinets ministériels vichyssois, peuplés de Parisiens en exil.

Lorsqu'il s'agit des enfants de Vénissieux, Yves Lyon actionne le second levier, Georges Hilaire en personne, sans pourtant que Joseph Weill n'évoque davantage son nom dans ses mémoires qu'il ne l'avait fait dans son livre de 1946, sans non plus nous renseigner sur l'identité de celui à qui Yves Lyon avait tenu à envoyer une lettre de remerciement dès son retour à Grenoble, le 3 septembre 1942. Reste Poumarède, dont Joseph Weill continue, comme l'avait fait Yves Lyon, d'estropier le nom, tout en conservant intacte son estime pour le patriote humaniste : « Le délai expirerait impitoyablement le lendemain à 16 heures. Passé ce délai, les enfants seraient chargés dans un wagon attaché à une rame de déportés attendue de Marseille. Profitant de ce répit, nous nous rendîmes, mon ami Yves Lyon, commandant de réserve, ancien de Verdun, décoré pour maintes actions d'éclat, au ministère de l'Intérieur à Vichy. Nous ne fûmes pas très bien reçus. Nos anciens amis avaient été mutés ou étaient partis. Nous eûmes, en persévérant, la chance de tomber sur le substitut Pommaret, attaché au cabinet, homme compréhensif et sensible. Il nous écouta. Son indignation monta progressivement. Elle fut à son comble quand il apprit la détermination du préfet régional Tomasini de jeter les enfants dans le wagon du train de déportation. Nous sommes encore en France quand même, s'écria-t-il, d'une voix tremblante. Il nous accompagna auprès du directeur du cabinet et, après cette entrevue, dans plusieurs bureaux pour être certain qu'aucun contretemps ne retardât l'ordre téléphonique libérateur enjoignant à quinze heures trente au préfet la consigne de lâcher sa proie.

Nos amis lyonnais n'étaient pas demeurés oisifs, entretemps. Quand les cars de police arrivèrent vers seize heures en dépit du coup de téléphone de Vichy, sous bonne escorte, remplis d'infirmières pour prendre livraison de la marchandise humaine, on n'y trouva pas un seul enfant en dépit d'une persécution en règle. Ils étaient remplacés par une masse de sympathisants de toutes les couches

considérés par la petite assemblée comme « des maréchalistes, peu nombreux, dont la fidélité n'admet pas les nuances. », *ibid.*, p. 204-205, cf aussi p. 206. La source : « Note n°1 sur les Vichystes, Vevey 12 septembre 1946, en réponse à l'article de Ce soir. Archives privées ». *ibid.*, note 29 p. 360

⁴⁵³ Philippe Oulmont, *Pierre Denis, Français libre et citoyen du Monde : entre Monnet et de Gaulle*, Nouveau Monde, Paris, 2012, note 363 ?

sociales de la cité rhodanaise donnant libre cours à leur vive indignation. Un cortège de plus en plus dense suivait les cars aux Amitiés Chrétiennes sans que les policiers n'y trouvent la moindre frimousse d'enfant. Alors le préfet de région, écumant de rage, se rendit auprès du cardinal Gerlier qu'assistait le père Chaillet, fondateur de « Témoignage Chétien »⁴⁵⁴. »

On voit que Joseph Weill estropie encore un autre nom, celui d'un homme à l'autorité pourtant considérable puisqu'il était au moment des faits rien moins que le Préfet de Région à Lyon, Alexandre Angeli, que Joseph Weill rebaptise donc « Tomasini », alors qu'il avait déjà souligné dans son récit de 1946, mais sans le nommer, l'entêtement et le manque de cœur du Préfet Régional face au sort des enfants. Contrairement à Hilaire, Angeli n'a pas fui et il est jugé deux fois à la Libération. Le sort des enfants de Vénissieux et de manière générale la persécution des juifs est loin d'apparaître comme un thème majeur, néanmoins la déposition du Révérend Père Chaillet, le responsable d'Amitiés Chrétiennes qui aurait fait entrer Emmy dans l'Organisation précisément en 1942, lui est entièrement consacrée. Dans ce témoignage, le révérend père parle bien, lui aussi, du rôle d'Yves Lyon, ainsi que de celui d'Hilaire, même si l'origine exacte du « coup de fil libérateur », en provenance de Vichy, enjoignant à Angeli de lâcher prise, n'est toujours pas très claire. Comme Joseph Weill lui-même, il confirme que le coup de fil de Vichy ne fut finalement pas le moment décisif dans le sauvetage. La déposition de Chaillet a lieu à la veille de la capitulation allemande, le 7 mai 1945, et elle est consignée par Dides J. commissaire de police de la Ville de Paris, Quartier Vivienne et Gaillon, où réside désormais le prêtre.

« Révérend Père Chaillet Pierre, 47 ans, directeur du Témoignage Chrétien
30 rue Gramont et y élisant domicile

Dans les journées qui précédèrent les déportations massives du 22 août 1942 à Lyon, l'Amitié Chrétienne avait participé, grâce à la bienveillance de Monsieur MARCHAIS, Intendant de Police, au service social des camps de rassemblement et aux opérations de triage pour soustraire le plus possible de juifs à la déportation. Un premier télégramme de Vichy permettait de garder les enfants ; un second télégramme, annulant cette mesure, fut soustrait par nos soins aux services de police. Ce qui nous a permis de sortir « régulièrement » les enfants du camp, avec des feuilles signées par les parents qui remettaient leurs enfants à la garde de l'Amitié Chrétienne.

Le 22 août 1942, à 23 heures, au départ des déportés à VENISSIEUX, en présence du préfet ANGELI et de Victor LESAGE (sic), Charles LEDERMANN, le Docteur Joseph WEILL et

⁴⁵⁴ Joseph Weill, *Le combat d'un juste*, p. 179.

Georges GARREL (sic) ont été témoins de la sévérité excessive d'ANGELI qui refusa de laisser sortir du convoi des gens qui ne devaient pas y être, entre autres un aveugle. Le premier convoi n'ayant pas atteint le nombre suffisant, ANGELI a transmis l'ordre formel de Monsieur FOURCADE d'accrocher les enfants à un convoi qui devait quitter LYON le 24 août à 17 heures.

Joseph WEILL partit alors pour VICHY où il a convoqué Yves LYON. Ces deux amis sont entrés en relation le 24 août avec Monsieur POUMAREDE, au Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Police BOUSQUET. La présentation a été faite sous les auspices du chef de Cabinet de Georges HILAIRE, Secrétaire d'Etat pour l'Administration. La journée à Vichy s'est passée dans une attente cruelle. Monsieur Poumarède mit toute sa conscience et son ardeur à aboutir. Il promit qu'avant 17 heures un coup de téléphone serait donné du Cabinet de BOUSQUET à Monsieur ANGELI pour suspendre l'ordre de déportation. Ce coup de téléphone a été donné à 17h15.

Monsieur ANGELI l'a-t-il volontairement ignoré, en maintenant l'ordre de lui remettre les enfants ? Je ne saurais l'affirmer.

La police avait cherché à reprendre les enfants. Nous les avons dispersés et cachés dans des familles.

Convoqué à Lyon, je vis d'abord le Cardinal GERLIER pour lui demander de nous soutenir dans le refus qu'au nom de l'Amitié Chrétienne j'entendais porter le soir de ce dimanche au préfet ANGELI, chez qui le Commissaire Spécial m'emmena.

L'entretien à la Préfecture fut correct et purement administratif. Monsieur Angeli essaya de me faire comprendre que je prenais devant le Gouvernement, dont les ordres étaient formels, de graves responsabilités. Je répondis à Monsieur ANGELI que s'il devait, comme Préfet, exécuter les ordres de l'administration, je devais comme chrétien obéir à ma conscience et à Dieu, que la seule solution était d'éviter le conflit et que la seule issue était de faire le silence sur cet incident. Devant la menace d'une arrestation immédiate, je fis remarquer que j'agissais ainsi sur la demande du Cardinal GERLIER, Président d'Honneur de l'Amitié Chrétienne.

Un entretien eut lieu dans la nuit à l'Archevêché avec le Cardinal GERLIER et Monsieur Marchais. La Préfecture, le Cardinal et l'Amitié Chrétienne restaient sur leurs positions.

Le lendemain soir, Monsieur CUSSONAC me faisait signer l'ordre de résidence forcée à Privas, où je suis resté jusqu'à la fin de la procédure qui laissa les enfants à la charge des familles qui les avaient accueillis, avec la promesse que ces familles ne seraient pas inquiétées.

J'ai le sentiment que Monsieur ANGELI s'est trouvé engagé à contre-cœur dans cette affaire douloureuse et que s'il n'a pas agi efficacement contre les ordres reçus de Vichy, il n'a rien fait qui dépassât la lettre de ces ordres. »⁴⁵⁵

Dans cette relation, la pugnacité de Poumarède apparaît à nouveau décisive, bien davantage que celle de Hilaire dont le cabinet a tout de même permis à Weil et Yves Lyon d'être introduit auprès du jeune juriste, c'est-à-dire auprès d'un homme de Bousquet. Il est même probable que le destinataire inconnu de la lettre envoyée par Yves Lyon le 3 septembre 1942 citée plus haut soit le chef de cabinet de Hilaire dont parle Chaillot dans cette déposition. Cependant, Chaillot explique aussi que le coup de fil de Vichy n'a pas eu grand effet, Angeli continuant d'exiger qu'on lui livre les enfants. (Joseph Weill lui-même, en 1946 parle du « reniement » par le préfet régional enragé de ce fameux coup de téléphone qu'il vient de recevoir. L'interrogation émise par Chaillot, animé peut-être du désir de ne pas trop charger le préfet, au cours de sa déposition semble quant à elle largement rhétorique : « Monsieur ANGELI l'a-t-il volontairement ignoré, en maintenant l'ordre de lui remettre les enfants ? Je ne saurais l'affirmer. »

Dans la version de Chaillot, la confrontation décisive, pour finir, est moins celle qui aurait opposé le préfet à son ministre (ou du moins à un membre, probablement, de son cabinet) que celle entre le Préfet et les représentants de l'Eglise à Lyon, au premier chef le cardinal Gerlier, gagné à la cause par Chaillot. On ne peut cependant que souligner la très grande proximité des deux hommes, Yves Lyon et Chaillot, dans l'exposé strict des faits, sinon dans l'éclairage. Ce qui s'est passé à Vichy, il est de toute façon probable que Chaillot le tient.... de Joseph Weill ou d'Yves Lyon lui-même, même s'il insiste moins qu'eux sur la volonté d'Hilaire d'apporter satisfaction à la demande de Weill et de Lyon d'intervenir d'urgence pour sauver les enfants. On notera aussi que Chaillot, comme Yves Lyon l'avait déjà mentionné dans sa lettre de 1944 à Poumarède, confirme le rôle positif de l'intendant de police Marchais dans ce qui apparaît le plus important dans le sauvetage des enfants : l'inclusion d'Amitié Chrétienne dans l'« opération de triage » qui consista à sélectionner le plus grand nombre possible de personnes, en particulier d'enfants qu'il serait possible de soustraire à la déportation, grâce d'abord aux consignes de Vichy, grâce ensuite au geste d'un autre prêtre, l'abbé Glasberg, fourrant dans la poche de sa soutane de nouvelles instructions qu'il réussit à intercepter et dont la lecture aurait réduite à néant la stratégie des organisations, grâce enfin à la décision de

⁴⁵⁵ AN Z6/171 (1), C 633, feuillet 576

faire disparaître les enfants, les confiant des familles d'accueil, plutôt que de les laisser dans l'immeuble des Eclaireurs Israélites de France.

Dans le même cadre du procès Angéli, le cardinal Gerlier apporte lui-même sa version de la vérité. Il le fait même deux fois. Il comparait le 23 octobre 1944 devant Marcel Laidevant, commissaire de Police à Lyon, lorsque le premier procès de l'Ancien Préfet se tient dans cette ville. Sa déposition se distingue sur un point de celle de Chaillet : il y a bien eu un entretien nocturne à l'Archevêché, qui a réuni le Cardinal et Angeli en personne, et non pas l'Intendant de police Marchais. Tranchant avec les versions livrées par Joseph Weill présentant le Préfet comme un homme enragé, Gerlier laisse aussi entendre qu'Angeli n'avait pas l'air fâché du refus de Gerlier de lui livrer les adresses où se trouvaient les enfants. A l'occasion du second procès, qui a lieu à Paris, Gerlier envoie un courrier, en date du 9 mai 1946. Sa lettre fait suite à une convocation, qui l'a clairement incommodé. Il explique donc que, sur le fond, il est bien trop occupé par ses ouailles pour s'y rendre, mais aussi que, sur la forme, on n'a jamais vu un cardinal témoigner en personne, spécialement dans une affaire de ce type. Il a en tête le procès Pétain, pour lequel le Cardinal Liard avait pu produire une déposition écrite. Gerlier a donc fait de même. Ici, sa volonté de défendre d'Angeli, perceptible dans sa déposition d'octobre 1944, esquissée aussi par Chaillet en 1945, est devenue très claire. Il rend ainsi compte de la fameuse rencontre nocturne entre lui et Angeli, à l'Archevêché en ces termes : « A peine les déportés avaient-ils quitté Lyon que, sur des ordres venus de Vichy, la Préfecture a réclamé que les enfants, déjà dispersés dans des familles sûres, lui fussent remis ou qu'on lui donnât tout au moins leurs adresses. Après une démarche infructueuse auprès du Père Chaillet, qui était venu aussitôt me voir et avec qui je m'étais mis d'accord, M. Angeli m'a dépêché d'abord l'Intendant de Police, M. Marchais, puis est venu lui-même à l'Archevêché, entre 11 heures et minuit. Il m'a demandé de lui remettre les enfants, tout en reconnaissant, sur une question précise posée par moi, qu'il ne pouvait me garantir de les garder sur sa protection. « Il y a derrière moi, me disait-il, une autre autorité qui les réclame. « A celle-là je les refuse formellement », lui dis-je. M. Angeli esquissa alors une insistance pour obtenir la livraison des enfants. Mais je n'hésite pas à affirmer qu'il l'a faite sans conviction, et en laissant deviner sa contrariété d'avoir à demander l'exécution, pénible à lui-même, de consignes impératives, qu'il n'était pas fâché au total de voir mises en échec. » Preuve supplémentaire de sa bonne volonté, le Préfet ne prend d'autre sanction, face au refus catégorique du cardinal, que d'assigner Chaillet à résidence, pas même de l'arrêter, sanction « qui s'exécuta pendant un mois environ à Privas, où le Père Chaillet a dû dire lui-même qu'il avait été traité avec égards, et logé dans une Communauté religieuse. » Gerlier finit par cette conclusion : « Au

total, M. Angeli m'est apparu dans cette affaire comme exécutant avec déplaisir des ordres qu'il déplorait. Il a regretté, m'a-t-il dit, qu'on ait paru manquer de confiance en lui. Mais il n'a certainement pas regretté, bien au contraire, que sa tentative n'ait pas réussi et que les enfants israélites aient échappé à ceux qui les poursuivaient avec tant de haine. »⁴⁵⁶

Le cardinal Gerlier n'a pas seulement su percer les véritables sentiments du Préfet en proie à des dilemmes moraux, dont on ne sait, au final, quelle aurait été la meilleure résolution à ses yeux. Il a visiblement eu droit aux confidences d'un autre haut fonctionnaire de la Préfecture, dont il tait le nom, mais qui est peut-être le fameux Marquais. L'allusion est particulièrement transparente dans sa deuxième déposition, celle de 1946 :

« J'ai rappelé dans ma déposition du procès de Lyon comment, au cours d'une nuit tragique qui fut, au dire de tel haut fonctionnaire qui m'en parlait le lendemain, l'heure la plus affreuse de sa vie, les enfants d'une série de familles israélites brutalement déportées furent confiés par leurs malheureux Parents au Comité des Amitiés Chrétiennes dont le Secrétaire Général et l'animateur était le R.P. Chaillet et dont j'étais Président d'honneur. »

Les dépositions de Gerlier offrent donc une grille de lecture complexe mais passionnante à tous ceux qui se contenteraient de prendre à la lettre les documents écrits laissés par l'administration de la déportation. Derrière un ordre, une signature, il y a aussi des regards, des mimiques, des reculades aussi, de la part de hauts fonctionnaires qui ne demanderaient qu'à céder, du moment que la façade est sauve, dans la mesure du possible, le possible étant ici circonscrit au sort des enfants, dont les parents ont bien été, quant à eux déportés, en présence du Préfet dont le père Chaillet n'a pas su cacher l'attitude de « sévérité excessive » (sous-entendant là encore les limites du possible : on ne demandait pas à Angeli « l'impossible », c'est-à-dire s'opposer à la constitution et au départ du convoi, mais de faire son possible, c'est à dire d'être moins sévère et de permettre ainsi de soustraire au convoi un maximum de personnes, prenant appui sur les listes d'exemptions dressées par Vichy).

Apportant ainsi des éléments humains de première importance, qui passent par des conversations orales décisives et aussi, d'une certaine manière, par des non-décisions, ces dépositions n'en posent pas moins certains problèmes factuels, au premier chef la datation exacte des événements. Gerlier n'en propose aucune. Il avait signalé dans sa déposition à Lyon de 1944 les défaillances de sa mémoire qui lui avaient fait faire un important raccourci dans son exposé, fautif, du contexte, confondant juin et août 1942 : « En juin 1942, sans qu'il me soit possible d'indiquer le jour exact, le comité des Amitiés Chrétiennes a offert aux

⁴⁵⁶ AN Z6/ 171(6)

parents Israélites, qui étaient déportés par l'autorité allemande vers une direction inconnue, de prendre en charge leurs enfants.

Les pauvres parents, dans cette détresse ont accordé avec empressement l'offre du comité, a (sic) qui ont ainsi été remis, au cours d'une nuit tragique, dont certains hauts fonctionnaires, (sic) m'ont dit, (sic) que cela avait été l'une des plus affreuses de leur vie, une centaine d'enfants ou un peu moins si j'ai bonne mémoire. Ces enfants ont été aussitôt mis en sûreté ». Vient ensuite, sans plus de datation, la rencontre « que je ne saurais oublier » entre le cardinal et le Préfet. Dans la déposition de 1946, le contexte de la déportation est encore plus flou, sinon qu'il est à nouveau question de la nuit tragique et que la rencontre, elle aussi nocturne, avec le préfet a eu lieu « entre 11 heures et minuit ».

On se souviendra que Chaillot avait quant à lui parlé des « déportations massives du 22 août à Lyon » et qu'il datait du 24 août la rencontre qui eut lieu à Vichy entre Joseph Weill, Yves Lyon et André Poumarède. Cette datation est à peu près compatible avec celle mobilisée à la même époque par Joseph Weill dans son ouvrage publié en 1946 : il parle de la « rafle du 20 août », d'un transport quittant Lyon « à trois heures du matin », précédé d'une nuit entière à négocier avec la commission de criblage (la fameuse « nuit tragique » dont Gerlier avait eu relation dès le lendemain), le car rempli d'enfants quittant le camp de Vénissieux le lendemain matin 7 heures le dimanche 21 août, ce qui signifierait que les événements de la nuit tragique se seraient déroulés dans la nuit du samedi au dimanche, et enfin la fameuse journée du lundi, qu'il laisse sans date, mais avec une heure précise, celle du coup de fil décisif, de Vichy à la Préfecture, à 15h 50. En réalité, le 21 août 1942 tomba un vendredi, ce qui rend tout le récit de Joseph Weill fautif en terme de date, sinon en terme de jour de la semaine. Pour autant, le récit de Chaillot apparaît lui aussi comme fautif, une fois consultés les documents patiemment arrachés aux archives par Serge Klarsfeld. Il n'y a pas de raison évidente qui pourrait expliquer ces erreurs de date, du moins dans le cas de Chaillot et de Weill, sinon une simple défaillance de la mémoire, Weill se souvenant parfaitement des jours de la semaine, pour des raisons qui peuvent aussi bien être émotionnelles que pratiques (par exemple la probabilité bien plus élevée de trouver dans leurs bureaux les hommes de Vichy un lundi plutôt qu'un dimanche), mais dédaignant le calendrier, plus abstrait. Il y a cependant un effet très direct à rétablir une chronologie exacte des événements sur la foi des documents collectés par Klarsfeld : par leur nature, ils sont une indication directe de la chaîne des responsabilités très concrètes qui permet de rafler près d'un millier de personnes (certes beaucoup moins qu'attendu, ce que ne cessent de rappeler les auteurs de ces sources administratives), de les concentrer dans un lieu, le camp de Vénissieux, d'établir la liste des

personnes à déporter, puis de faire partir des trains, équipés comme les auteurs de ces sources considèrent que doit être équipé un train de déportés, de déterminer ses arrêts qui permettront d'embarquer, sur le chemin qui conduit à Drancy, et plus particulièrement, puisque la ville marque le passage de la ligne de démarcation, à Chalon sur Saône, de nouveaux contingents de déportés, en l'occurrence ici plusieurs dizaines d'enfants. Reconstruire la chronologie sur la foi de ces documents permet ainsi tout à la fois de retrouver les dates exactes, mais aussi de rendre impossible, par exemple, la phrase qu'aurait prononcé le cardinal Gerlier lors de sa déposition de 1944 parlant des « parents Israélites, qui étaient déportés par l'autorité allemande vers une direction inconnue », puisqu'on est alors bien obligé de parler, d'abord, de ce qui avait été accompli en amont par les autorités françaises, en territoire français.

Les enfants dont il est question ont donc été arrêtés avec leur famille lors de la rafle du mercredi 26 août 1942 qui frappa toute la zone libre. Bien connue désormais des spécialistes, son souvenir, qui aurait dû être encore frais au moment des dépositions, ne semble pourtant pas avoir été clairement en tête des commissaires qui consignent les dépositions des uns et des autres, à la Libération, et qui se gardent donc bien de leur faire rectifier leur propos. Comme ailleurs sur le territoire français, cette rafle, « préparée par Bousquet, par la Direction de la Police nationale et par les préfetures régionales et départementales », impliquant donc beaucoup de monde, avait difficilement été tenue secrète : le 24 août 1942, une lettre signée par « Les mouvements de résistance » était publiquement adressée au préfet Angeli : « Nous savons que sur l'injonction des Allemands, Vichy vous a donné ordre de procéder le mercredi 26, à partir de 4 heures du matin, à une rafle monstre de malheureux réfugiés juifs étrangers, qui sont destinés à être déportés en Allemagne », pouvait-on y lire⁴⁵⁷. Il est vrai que les convois organisés pour envoyer à Drancy des personnes juives arrêtées et détenues en zone sud durant l'été 1942 avaient déjà suscité les protestations de plusieurs institutions, y compris celle de Gerlier, dans une lettre du 19 août qui est davantage une supplique qu'une protestation : « Monsieur le Maréchal, Il m'en coûte de vous écrire aujourd'hui pour un douloureux motif. Votre bienveillance accueillera néanmoins cette lettre, dictée par ma conscience, et que m'inspire, vous le savez, un attachement respectueux et fidèle.

Nous apprenons que les si pénibles mesures prises en zone occupée contre les Juifs commencent à être appliquées de ce côté-ci de la ligne. D'autres vont suivre sans doute celles qui s'exécutent actuellement. » Le Cardinal demandait donc d'épargner « s'il est possible » les malheureux, l'assurant qu'il n'oubliait « ni la complexité du problème, ni les grandes

⁴⁵⁷ la lettre est intégralement reproduite in Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France – 1942*, Fayard, 1983, p. 357-358.

difficultés que peut rencontrer le Gouvernement en cette matière et les efforts qu'il accomplit ». Ce faisant il mentionnait ces relations à ce sujet avec Angeli, sans préciser leur nature exacte, probablement à propos des convois au départ de Drancy. « Mais nous ne pouvons, comme Evêque et comme Français, songer, sans un serrement de cœur à tout ce qui, dans la nature des traitements subis, ou de ceux à prévoir, comme dans l'organisation matérielle des convois – j'ai fourni à cet égard à Monsieur le Préfet Régional les précisions données par un témoin oculaire – méconnaît les droits essentiels de tout être humain et les règles fondamentales de la charité »⁴⁵⁸.

Un premier convoi quitte la gare de Saint Priest à Lyon le samedi 29 août. Prévu à l'origine pour parvenir le jour même à Drancy à 20h33, son départ a été « retardé », il n'arrive à Drancy que le lendemain, le dimanche 30, dans la matinée⁴⁵⁹. Des télégrammes contenus dans le dossier de René Bousquet donnent une idée du souci apporté « aux conditions matérielles » des convois apportés à ce premier stade de la déportation, celui assuré par Vichy entre la zone sud et la zone occupée. Un télégramme du 24 août adressé à l'Intendant de Police prévoit que le train du 29 août doit partir de Vénissieux le 29 août à 7h10 pour arriver à 10h33 à Chalon-sur-Saône. Au-delà de ce point du territoire, le convoi passerait en zone occupée et la Préfecture n'avait plus à s'occuper de l'escorte du convoi. Daté du même jour, un télégramme du Conseiller d'Etat Secrétaire Général à la Police, c'est à dire de Bousquet lui-même, confirme l'heure du départ, la gare de Vénissieux, et précise la composition du convoi : « Trois voitures voyageurs réservées aux femmes, enfants et malades à l'exclusion toute personne sexe masculin adulte valide, une voiture voyageur destiné à escorte, 27 voitures à bestiaux aménagées 4 fourgons à bagages ». Le télégramme règle aussi la composition et la tenue de l'escorte que la Préfecture devra fournir, ainsi que les vivres.⁴⁶⁰

Le convoi du 29 août n'est donc pas parti à temps, ni à la gare prévue, ni selon la composition attendue. Serge Klarsfeld indique ainsi que 322 hommes, 222 femmes et un seul enfant, détenus au « camp de la main d'œuvre indigène » de Vénissieux, après avoir été arrêtés dans tous les départements couverts par la Préfecture de Région, quittent Lyon pour Drancy le 29 août et n'arrive que le lendemain à destination⁴⁶¹. Le second convoi auquel sont promis par le

⁴⁵⁸ La lettre est intégralement reproduite in Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz, op. cit.*, p. 342.

⁴⁵⁹ Serge Klarsfeld, *La Shoah en France, tome 2 Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944, première partie juillet 1940-août 1942*, Fayard, 2001, p. 956-957.

⁴⁶⁰ Je remercie Pascale Froment de m'avoir donné connaissance de ces télégrammes.

⁴⁶¹ Serge Klarsfeld, *La Shoah en France, tome 2 Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944, première partie juillet 1940-août 1942*, Fayard, 2001, p. 989.

Préfet Angeli les enfants sauvés une première fois de la déportation est celui qui quitte Nice le lundi 31 août, passant par Lyon et Chalon-sur-Saône. Il a quitté la gare de Saint Roch à 5h45, son passage par la gare de la Blancarde à Marseille a été décrit par R-R Lambert, il devait passer à Lyon à 18 heures, comme on le verra dans une lettre d'Angeli du lendemain 1^{er} septembre. Tout l'enjeu des démarches effectuées par Joseph Weill et Yves Lyon est d'obtenir que les enfants ne montent pas non plus dans ce convoi, ce qu'ils obtiennent : c'est le coup de téléphone qui arrive peut-être à 15h50, ou à 17 heures, ce fameux lundi 31 août. La rencontre entre Angeli et le cardinal a donc eu lieu le lundi soir, elle est suivie, le mardi 1^{er} septembre, de la mise en demeure de Chaillet de se rendre à Privas en résidence surveillée, qui est effective le lendemain mercredi 2 septembre, date à laquelle, par ailleurs, Yves Lyon, apparemment de retour à Grenoble, envoie une lettre à Vichy pour remercier son interlocuteur inconnu, et surtout Poumarède ainsi que Georges Hilaire, pour avoir permis ce fameux coup de fil du lundi censé prolonger la suspension de déportation des enfants.

Dans le dossier d'instruction d'Angeli se trouvent également des courriers immédiatement contemporains des événements, qui ont ensuite été reproduits par Serge Klarsfeld. Tout en validant cette chronologie, ils apportent encore un nouvel éclairage sur les moments cruciaux du sauvetage des enfants. Ils mettent eux aussi en exergue la confrontation entre la Préfecture et l'Eglise catholique, en l'occurrence le cardinal Gerlier, reléguant aux oubliettes la manœuvre d'Yves Lyon et Joseph Weil auprès de Vichy.

Le 1^{er} septembre, qui est donc un mardi, c'est à dire le lendemain même du jour où Weill, Lyon et Poumarède avaient fait tout leur possible pour que les enfants ne partent pas par le convoi du soir en provenance de Nice, Angeli écrit au cabinet de Bousquet. Il s'agissait de rendre compte d'un problème qui n'avait pas été prévu par Vichy : il n'était plus possible de dire où se trouvaient les enfants dont la déportation avait été mise en sursis. Comme on le verra, Angeli ne met pas du tout ce sursis sur le compte d'une initiative de Vichy (dont on sait qu'elle aurait été influencée par la démarche de Joseph Weill et d'Yves Lyon efficacement relayée par André Poumarède), mais par une décision de Vichy à la suite de la protestation émise par Gerlier à l'encontre de la Préfecture au sujet du départ des enfants qui avaient été confiés par leurs parents aux Amitiés Chrétiennes.

Le Préfet écrit ainsi au cabinet de Bousquet : « comme je vous en ai informé par différentes communications téléphoniques, lors du départ du convoi 29 août dernier, un certain nombre d'Israélites rassemblés au camp de Vénissieux, près de Lyon, ont volontairement abandonné leurs enfants au Service Social des Etrangers avant d'être dirigés sur la zone occupée.

Cette opération s'est effectuée sur l'intervention personnelle de M. Lesage, Chef du Service Social des Etrangers, à Vichy, qui a assisté au criblage des Juifs regroupés.

J'indique immédiatement que cet abandon des enfants par les parents avait été autorisé par mon Administration conformément aux prescriptions de votre circulaire 2859 POL.9 du 15 août 1942, qui prévoyait expressément semblable autorisation.

Or, dans la matinée de samedi 29, vos Services informaient téléphoniquement l'Intendant de Police que les 84 enfants ainsi laissés en zone libre ne pouvaient y demeurer et qu'il convenait qu'ils soient envoyés, le soir même au camp de Rivesaltes, la circulaire du 15 août 1942 ayant, paraît-il, été abrogée par de nouvelles prescriptions téléphoniques.

Dans la soirée, un contre-ordre arrivait et il était convenu que les enfants ne seraient plus expédiés à Rivesaltes, mais dirigés sur la zone occupée avec un convoi d'Israélites venant de Nice qui devait passer hier vers 18 heures en gare de Lyon.

Toutes dispositions étaient aussitôt prises pour assurer l'exécution de ces instructions. Je me préoccupai notamment de rassembler des infirmières pour convoyer les enfants dont certains ont un peu plus de 2 ans, de leur procurer des vivres et de retenir un wagon à la SNCF. Lundi matin tout était prêt.

Ces 84 enfants avaient été réunis par les soins du Service Social des Etrangers dans un vaste immeuble sis 10, montée des Carmélites, où se trouve notamment le siège des Eclaireurs Israélites.

Or, dans l'après-midi de lundi, vers 15h30, le Directeur de mon Cabinet recevait une communication téléphonique de S.E. le Cardinal Gerlier qui protestait contre le départ des enfants en question et indiquait, en outre, que les parents avant de partir ayant demandé de transférer la puissance paternelle à l'œuvre dite « Les Amitiés Chrétiennes », une telle mesure était à la fois illégale en droit et inadmissible en fait.

Par téléphone, j'avisais immédiatement vos Services qui me faisaient savoir que pour permettre au Ministère de reconsidérer la question, il était sursis au départ des enfants.

Au même instant, j'apprenais que les jeunes Israélites, hébergés 10, montée des Carmélites, avaient été emmenés, vers 14 heures, et dirigés sur une destination inconnue.

De rapides investigations conduisaient les enquêteurs au siège des « Amitiés Chrétiennes », 12, rue de Constantine.

L'œuvre dite « Les Amitiés Chrétiennes » est une association particulièrement active à Lyon groupant des Catholiques et des protestants, en liaison étroite avec l'Union Générale des Israélites de France. Possédant de larges moyens financiers, elle s'occupe, sous l'égide du

Cardinal Gerlier, de prêter aide et assistance aux étrangers réfugiés en zone libre, et plus particulièrement aux Juifs. L'animateur de l'œuvre est un Père Jésuite, le R.P. Chaillet.

A la suite de la conversation qu'il eut avec ce religieux, M. L'Intendant de Police⁴⁶² acquit immédiatement l'impression que c'était « Les Amitiés Chrétiennes » qui avaient enlevé les enfants pour les soustraire à un envoi éventuel en zone occupée.

Le R.P. Chaillet ne fit du reste aucune difficulté pour le reconnaître et revendiqua toute la responsabilité de l'affaire, déclarant qu'il n'indiquerait l'endroit où étaient dissimulés les enfants que s'il y était autorisé par S.E. le Cardinal Gerlier.

Dès que je fus au courant, je convoquai ce religieux à mon Cabinet. Il réitéra devant moi ses déclarations et invoquant sa conscience de prêtre catholique qui l'invitait à considérer comme un dépôt sacré les enfants des « malheureux Juifs partis en exil et sans doute à la mort », maintint son refus de nous rendre les enfants.

Après lui avoir rappelé le geste qu'avait fait le Gouvernement qui, à la demande du Cardinal, acceptait de surseoir à toute décision, je l'avisai que si les adresses des enfants juifs ne m'étaient pas remises, je serais dans l'obligation de prendre à son égard une mesure administrative. Devant sa réponse négative, l'Intendant de Police vit le Cardinal Gerlier, qui confirma purement et simplement et non sans vivacité l'attitude du Père Jésuite.

A minuit cependant, le Cardinal m'appela lui-même au téléphone et après m'avoir demandé de ne pas insister, me demanda rendez-vous à la Préfecture pour le lendemain matin. Je préfèrai me rendre moi-même à l'Archevêché. Le Cardinal, couvrant le Père Chaillet sans toutefois substituer sa responsabilité à celle du Père Jésuite, me déclara que le geste des « Amitiés Chrétiennes » avait la signification d'une protestation de l'Eglise contre la remise des Israélites étrangers aux Autorités occupantes, que c'était pour lui une obligation morale impérieuse que de les protéger, ayant reçu dépôt de ces enfants des mains de leurs parents, que son attitude enfin n'était point dirigée contre le Gouvernement français mais contre le Gouvernement allemand. Ma protestation, ajouta-t-il, est même de nature à renforcer le Gouvernement français dans ses rapports avec les Autorités occupantes car elle montre ainsi à l'Allemagne les difficultés intérieures que crée en France la remise des Juifs.

Je répondis au Cardinal qui me demandait d'intervenir à nouveau auprès du Gouvernement que son attitude ne pouvait que diminuer celui-ci au lieu de le fortifier, et après m'être refusé à intervenir auprès de vous, car j'entendais que le conflit restât sur le plan départemental au

⁴⁶² Il s'agit de Cussonac, qui en lui-même fait le récit, présent dans le dossier d'instruction d'Angeli : la déposition, cote 29 bis déposition de CUSSONAC. Cussonac avait lui-même été jugé

lieu d'être porté sur le plan gouvernemental, je précisai que ne pouvant obtenir les adresses des enfants qui avaient été l'objet d'un véritable escamotage, j'allais prendre une mesure d'éloignement contre celui qui avait effectivement assumé la responsabilité de l'affaire.

Quelques instants après, le Directeur de la Sécurité Publique se rendit auprès du Père Chaillet, le priant de le suivre au Commissariat et là, lui notifia l'arrêté dont ci-joint copie, astreignant le Révérend Père Chaillet à rejoindre le lendemain, c'est-à-dire le 2 septembre, la résidence qui lui a été assignée.

Dans le courant de l'après-midi, le Cardinal me téléphona à nouveau. J'eus l'impression qu'il était considérablement gêné et qu'il n'avait pas mesuré la portée de l'incident qu'il avait laissé créer par « Les Amitiés Chrétiennes ». »⁴⁶³

On voit que le Cardinal Gerlier n'est pas le seul à interpréter les pensées de son interlocuteur, derrière les paroles et les actes. Angeli précisément aurait fait de même, à moins que l'appréciation qu'il a donnée (« j'eus l'impression qu'il était considérablement gêné ») ne soit là que pour couvrir l'obstination du Cardinal, de même que, en bons chrétiens, Chaillet et Gerlier s'efforceront de couvrir Angeli à la Libération en lui prêtant de bonnes intentions. On notera aussi que la lettre est incroyablement longue : pour se disculper, Angeli rapporte par le menu ce qui apparaît vis-à-vis de sa hiérarchie comme une faute : le préfet n'est plus en mesure de dire où sont les enfants. Dans ce récit, les propos de Chaillet et plus encore de Gerlier tiennent une place considérable, rapportées de manière quasi verbatim. Elles n'ont aucune valeur informative quant à la localisation des enfants mais affirment une position à la fois politique et morale, celle du cardinal. D'une certaine manière, Angeli se fait l'ambassadeur de Gerlier, sans en endosser le point de vue. Cette position repose sur deux points : d'abord l'affirmation de la responsabilité personnelle de Gerlier vis à vis des enfants qui lui ont été confiés par leurs parents (Gerlier rapportera lui-même avoir tenté d'introduire une dimension juridique à cette responsabilité), ensuite, et peut être surtout du point de vue de Vichy, l'idée est qu'en empêchant la déportation des enfants, Gerlier rend en réalité service à Vichy, lui permettant de s'opposer à la volonté allemande de déporter les juifs en mettant en avant les difficultés rencontrées, notamment avec l'Eglise catholique.

Et c'est effectivement ce qui se passa, puisque dans une entrevue du mercredi 2 septembre (le lendemain de cette lettre d'Angeli), Laval, lors de sa rencontre avec Oberg, demande à ce que l'occupant ne formule plus de demandes quantitatives. C'est à cette occasion que le chef du

⁴⁶³ AN, Z6/170 (4) Dossier I Dossier de documentation joint à la procédure d'information initiale de Lyon C.1à 44 (la lettre est cotée c. 22), reproduite in Serge Klarsfeld, Vichy-Auschwitz, op. cit, p. 398-400.

gouvernement use de sa fameuse comparaison, pleine de gouaille si l'on veut, au sommet de l'indécence en réalité si l'on songe aux arrestations et déportations que viennent de se produire tout l'été : « il n'en va pas de la livraison des Juifs comme de la marchandise dans un Prisunic, où l'on peut prendre autant de produits que l'on veut toujours au même prix ». L'historienne Anne Grynberg parlera même du » tournant de la nuit de Vénissieux ».

Cependant, de même que Gerlier n'avait pas fait rempart de son corps pour empêcher les convois des 29 et 31 août mais avait aidé à ce qu'en soit durablement soustrait le maximum d'enfants, de même Laval ne demandait pas aux Allemands l'arrêt des livraisons, simplement qu'on en allège le poids.

On dispose cependant d'une autre relation de la confrontation entre le cardinal et le préfet, qui en confirme certains éléments mais ne lui prête pas la même hauteur de vue. Pour être exact, le récit porte sur la conversation téléphonique du lundi entre le cardinal et le préfet, qui précède la venue de ce dernier à l'archevêché, apparemment en pleine nuit. A nouveau, on est tributaire des défaillances de mémoire (et ce d'emblée, puisque la date indiquée, le 2 septembre, n'est probablement pas la bonne), mais il reste la description d'une ambiance générale, qui insiste ici à la fois sur la détermination de Gerlier mais aussi sur les distances qu'il prend avec les représentants des Amitiés Chrétiennes. Un des intérêts aussi de ce témoignage, tardif comme tous ceux recueillis par Annie Latour, est qu'il vient d'un prêtre, le Père Braun : « Si je me rappelle bien, c'était le 2 septembre. Mr Gerlier était assis à son bureau, où se trouvaient aussi l'abbé Glasberg, le père Chaillet, l'abbé Lagarde, Jean-Marie Soutou et moi/ Mgr Gerlier nous a dit : « Il faut que vous disparaissiez. En effet, le préfet ne peut rien contre moi ; mais il ne faudrait pas qu'il essaie, par vous, de savoir où sont les enfants. » Pendant que nous discussions ainsi, le téléphone sonne. C'était Angeli qui téléphonait directement à Mgr Gerlier pour lui dire ceci : « Ce soir, à 6 heures, il y a un train qui vient du camp des Milles, avec des Juifs qu'on va livrer aux Allemands. On ajoutera un wagon pour y mettre tous les enfants que vous avez sortis du camp de Vénissieux. Je vous demande de faire amener tous ces enfants à la gare. » Mgr Gerlier a répondu devant nous : « Monsieur le préfet, les familles m'ont confié la tutelle de leurs enfants, vous n'allez pas obliger un père à livrer ses enfants à la police. » Cette conversation téléphonique a été très longue, et je dois dire que nous étions tous assez survoltés ; ce qui m'énervait, c'est que Mgr Gerlier mettait continuellement la main sur l'écouteur pour dire une blague, et ce n'était vraiment pas le moment. Finalement, nous avons entendu Mgr Gerlier qui disait au préfet : « Eh bien, monsieur le préfet, si vous voulez monter à l'archevêché, montez à l'archevêché ! Mais les enfants, vous ne les aurez pas. » Et il a raccroché. Puis il nous a dit : « Fichez-moi le

camp, je ne veux plus vous voir ; le préfet monte ici pour me demander de livrer les enfants, et je ne veux surtout pas savoir où ils sont. Débrouillez-vous. Au revoir. »⁴⁶⁴

Une note de Henri Cado, directeur adjoint de la Police Nationale, adressée à Bousquet et rédigée le jour même où Angeli envoie son long rapport au cabinet du même Bousquet, c'est-à-dire le mardi 1^{er} septembre, laisse à penser que Bousquet avait personnellement autorisé le sursis (ce qui va de soi mais n'est jamais dit dans les relations que nous avons des tractations à Vichy). Sans qu'on sache ce qui a été à l'origine de la décision de Bousquet (l'annonce du refus de Gerlier, la supplique de Joseph Weill et d'Yves Lyon, voire la combinaison des deux), il apparaît bien que la disparition des enfants n'est pas censée contrarier uniquement Angeli mais bien Bousquet lui-même :

« L'affaire des enfants Israélites de Lyon se complique dans les conditions suivantes :

A la suite de la décision prise par toi, hier après-midi, Angeli a notifié au Père Jésuite Chaillet, Directeur de l'œuvre des Amitiés Chrétiennes, dont le Cardinal Gerlier est le Président d'Honneur, qu'un sursis était accordé au départ des 84 enfants jusqu'à ce que le Tribunal Civil, saisi, ait pris sa décision.

Jugeant les assurances données insuffisantes, le Père Chaillet a pris la décision de kidnapper les enfants, indiquant nettement au Préfet qu'il ne ferait connaître l'endroit où il les avait envoyés que s'il avait l'assurance du Gouvernement qu'ils ne partiraient pas pour la zone occupée.

Devant cette attitude, Angeli a eu une conversation avec le Cardinal Gerlier. Ce dernier lui a fait connaître qu'il prenait l'entière responsabilité de la décision du Père Chaillet, estimant qu'il se trouvait en face d'une obligation morale, supérieure aux considérations d'ordre gouvernemental qui lui étaient exposées.

Angeli a décidé, dans ces conditions, d'assigner à résidence le Père Chaillet à Privas.

Notification de cette décision a été faite à l'intéressé, qui doit s'y conformer demain matin.

Comme je suppose que l'attitude prise par le Cardinal Gerlier, nettement en opposition avec les ordres du Gouvernement, va être sans tarder portée à la connaissance du Maréchal, je crois devoir t'en informer immédiatement pour que tu puisses en saisir le Président Laval. »⁴⁶⁵

Cette note est connue pour ce qu'elle montre de la construction progressive d'un argumentaire, liant Laval et Gerlier, pour modérer les exigences de l'occupant, comme il a déjà été exposé plus haut. La note montre également, semble-t-il, que Bousquet est bien

⁴⁶⁴ Anny Latour, *La résistance juive en France (1940-1944)*, Stock, 1970, p. 60-61.

⁴⁶⁵ Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, op. cit., p. 400.

personnellement intervenu le lundi après-midi, qu'il ait été ou non directement au bout du fil pour enjoindre un sursis à Angeli (qui, selon d'autres témoins, Joseph Weill lui-même ainsi que Chaillet, aurait passé outre). Ceci n'a rien de surprenant mais contraste avec la manière dont Yves Lyon, en septembre 1942, opposait « cette crapule de Bousquet » et le vertueux Poumarède, tout en confirmant ce que ce dernier avait lui-même rapporté à la commission de Libération en 1944 : « j'obtins l'agrément de M. Bousquet et satisfaction fut accordée à M. Yves Lyon ».

Un autre élément, documenté de manière encore plus ténu, accrédite l'implication de Yves Lyon dans la résistance aux rafles. Le commandant de la garnison de Lyon, le Général de Saint-Vincent, reçut en effet de l'Intendant de Police Marchais (qui ne semble pas ici faire preuve d'une très grande bonté) une requête au 29 août de prêter quelques escadrons de la garnison « pour maintenir l'ordre pendant l'embarquement de 650 juifs que nous envoyons en zone occupée ». Le général refusa net net et fut de ce fait limogé sur le champ. Les faits sont annoncés par Radio Londres dès le lundi 31 août 1942⁴⁶⁶. L'historienne Limore Yagil a récemment relaté le refus du général en l'assortissant d'un commentaire, où il est à nouveau question de Yves Lyon : « Le gouverneur de Lyon bénéficia de l'aide d'Yves Lyon, directeur d'une usine de bonneterie à Troyes, qui, après sa démobilisation en août 1940, intervint pour sauver les quatre-vingt-douze enfants juifs confiés par l'Intendant de police Lucien Marchais à l'Amitié Chrétienne⁴⁶⁷ ». Il y a du flottement dans la chronologie, puisque deux années séparent la démobilisation d'Yves Lyon des rafles d'août 1942 sans qu'on voie bien le rapport, et il n'est pas possible de saisir sur quelles sources repose l'assertion, mais il est évident qu'elle ne vient pas de nulle part et que Yves Lyon se serait donc battu sur plusieurs fronts pour stopper la déportation. De manière étonnante, l'historienne n'apporte pas davantage de précision sur ce patron troyen qui aurait pourtant contribué à sauver une centaine d'enfants. Quant à une autre spécialiste du refuge, Sylvie Bernay, c'est « sans doute » au cardinal Gerlier qu'on devrait le refus du Général Saint-Vincent.⁴⁶⁸

Quelle que soit l'importance qu'on peut accorder au rôle de Yves Lyon pour saboter les convois de Vichy, il est également important de rappeler l'écho, au moins à l'échelle locale,

⁴⁶⁶ Cité in S. Klarsfeld, *Le Calendrier*, p. 984.

⁴⁶⁷ Limore Yagil, *La France terre de refuge et de désobéissance civile. L'exemple du sauvetage des Juifs*, Tome II, 2010, Editions du Cerf, p. 131.

⁴⁶⁸ Sylvie Bernay, p. 356.

de l'événement. Serge Klarsfeld a publié le tract du 24 août des « mouvements de résistance » dénonçant la rafle monstrueuse que le préfet Angeli s'apprêtait à mener le 26 août, de même un « tract imprimé des mouvements de résistance », cité par Sylvie Bernay, atteste de l'émotion autour du sort des enfants soustraits au convoi, qui avait déjà attiré la foule lorsque les cars de police étaient venus, en vain, les chercher. « Vous n'aurez pas les enfants ! sur l'ordre des Allemands, le préfet Angeli exige qu'on lui livre 160 enfants juifs de deux à seize ans. Le cardinal a déclaré au préfet : « Vous n'aurez pas les enfants ! » Le conflit est ouvert, le conflit est public. L'Eglise de France se dresse contre l'ignoble Tartarin raciste. Français de toutes opinions, de toutes croyances, écoutez l'appel de vos consciences, ne laissez pas livrer des innocents aux bourreaux. Les mouvements de résistance »⁴⁶⁹

Yves Lyon s'est-il pour autant rendu lui-même au camp de Vénissieux (on se souvient que dans la version de Chaillot, Yves Lyon est en réalité à Vichy quand Joseph Weill le rejoint pour faire le siège du cabinet de Bousquet.) On pourrait se poser la même question au sujet de Emmy Lyon, dont on se rappelle que, selon son mari, elle aurait été recrutée par Chaillot précisément en 1942, sans précision du mois.... De fait, les camps sont le lieu d'action des bonnes volontés, assistantes sociales et infirmières, selon un schéma mis en place par toutes les parties, de la préfecture aux organisations caritatives juives. On aura noté le rôle essentiel de Gilbert Lesage, un fonctionnaire du Ministère du Travail, dans le sauvetage des enfants, de même que Angeli pouvait affirmer « Lundi matin tout était prêt », voulant dire par là qu'il avait désigné les infirmières qui accompagneraient les enfants, dont certains âgés de moins de deux ans, dans le convoi du soir en provenance de Nice.

On se souvient que Joseph Weill avait donné une première description, dans son ouvrage de 1946, de l'action des organisations pour convaincre les parents qui allaient être déportés de se défaire de leurs enfants, afin de leur permettre de ne pas être du convoi. A vrai dire, tout son ouvrage est consacré à ce qui se passe à l'intérieur de ces camps en territoire français, que Anne Grynberg surnommait, plusieurs décennies plus tard, les camps de la honte.

Un autre témoignage, recueilli par Annie Latour, revient longuement sur ce moment où les parents acceptent de se séparer des enfants, au cours d'une nuit qui est la fameuse « nuit tragique » dont Gerlier avait eu le récit par un « haut fonctionnaire » qui en était sorti traumatisé. Ce témoin est Garel, pilier du sauvetage des enfants juifs en territoire français. A défaut d'entendre les premiers concernés, c'est à dire les parents, qui allaient mourir, quelques

⁴⁶⁹ Sylvie Bernay, p. 355, citant AAL, fonds Gerlier, 11 II 210

jours plus tard, à Auschwitz, ce que personne présent dans le camp de Vénissieux ne pouvait savoir, même si beaucoup redoutait le pire, le récit de Garel en individualise certains. Comme on pouvait s'y attendre, les scènes sont aussi déchirantes que dans le récit de Weill, mais les réactions plus complexes. « Garel, sous ces doubles auspices (il est l'abbé Glasberg cheville ouvrière des Amitiés chrétiennes et membre de la commission de criblage et Charles Ledermann, représentant de l'OSE), est autorisé à entrer dans le camp. Plus encore, il est chargé d'opérer en une nuit, avec une équipe, la douloureuse séparation : qui doit partir ? qui peut rester ?

C'est de cette nuit d'épouvante que Garel me parle avec une émotion contenue :

« Une panne d'électricité avait plongé le camp dans l'obscurité totale pendant plusieurs heures. Dans le noir, nous allions de groupe en groupe, parmi ces gens affolés. Vous pouvez imaginer la scène, quand nous nous adressions à des parents en leur disant : Confiez-nous votre enfant. Les uns comprenaient la situation tout de suite et nous remettaient leur enfant ; pour garder une notion de son identité, nous lui attachions une étiquette au cou ou au poignet, où nous marquions nom, prénom et date de naissance.

J'avais conscience du fait que le sort de ces gens serait vite réglé. Mais nous ne pouvions pas dire brutalement : vous, vous êtes condamnés à mort, permettez au moins à vos enfants de survivre. Nous pensions donc les convaincre en leur disant le minimum de choses possibles sur le sort réservé aux partants. Cependant, avec la panne d'électricité, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de repérer les baraques où restaient encore des enfants, les familles auxquelles il aurait fallu parler de nouveau. En plus, notre tâche était rendue très difficile par le fait que constamment on venait nous interrompre. On nous attrapait par le bras, on nous disait : « Venez ici, il faut que je vous parle... » Et tout ceci en criant, en pleurant. Je me rappelle un homme, au bord de l'hystérie, qui m'a pris à bras-le-corps et qui hurlait : « Maintenant, il faut que vous m'écoutez ! je suis un ancien des Brigades internationales, et si les Allemands le savent, je suis perdu ! il faut que vous me tiriez de là ! »

Voyant le temps qui passait, nous sommes devenus plus autoritaires et nous avons déclaré aux parents : « Nous venons chercher vos enfants. ». Quelques familles se sont exécutées. Mais cette autorité n'a pas toujours suffi, et sans aller jusqu'à nous battre, il est des cas où il a fallu retirer leurs enfants aux parents malgré leur résistance physique. Lorsqu'une mère se cramponnait à son enfant, on devait le lui arracher – d'une manière aussi civilisée que possible... »

Dans le récit de Garel interrogé par Annie Latour, il n'est pas question de 84 enfants, mais de plus d'une centaine ainsi sauvés par l'action de son équipe : « Au petit jour, le groupe

comportait cent huit enfants. « Parmi ces enfants, continue Garel, il y avait deux sœurs dont l'une avait seize ans et deux mois (donc juste au-dessus de la limite d'âge des enfants libérables), l'autre, dix-huit ans. Mais elles étaient toutes deux de même taille, et c'est à ce moment que l'idée m'est venue de faire la première falsification de papiers. Nous en avons fait des jumelles. Mais elles avaient un frère de vingt-deux ou vingt-trois ans, et je me rappelle qu'une des jeunes filles me suivait partout en répétant d'une voix douce, mais inlassable : « Je vous en prie, sauvez mon frère, je vous en prie, sauvez mon frère... » Et cela dix fois, vingt fois, trente fois... Au début, je répondais doucement que je ne pouvais pas, car cela aurait risqué de compromettre le sauvetage de tout le groupe. Mais à force d'entendre cette supplication, dans cette obscurité, au milieu de ces cris, de ces pleurs, j'ai fini par répondre plus brutalement que c'était impossible. Au petit jour, les deux jeunes filles, dans le groupe, étaient de véritables statues du désespoir ; elles ne pleuraient pas, elles m'ont à peine regardé, elles n'avaient pas admis que je ne puisse pas sauver leur frère ».

Tout le camp retentissait de cris et de hurlements. L'intendant de police de Lyon, se trouvant là, demanda à l'abbé Glasberg :

-pourquoi crient-ils ?

- et si on vous prenait vos enfants, vous ne crieriez pas ?

Après une courte hésitation, le policier dit :

- Oui, je pense bien »

Annie Latour redonne ensuite la parole à Garel : « Le matin, les cent huit enfants ont été emmenés dans des autocars. Par une terrible coïncidence, nous sommes passés près des autocars qui emmenaient les parents partant vers la déportation. Beaucoup d'enfants, après cette nuit, s'étaient plus ou moins assoupis, et je pense qu'ils n'ont pas vu l'autre car. Mais les parents ont bien vu leurs enfants, et c'est encore une des visions ineffaçables qui me restent : celle de ces parents qui s'écrasaient sur les vitres pour tâcher d'apercevoir une dernière fois leur enfant. »⁴⁷⁰

Les enfants ont ensuite été confiés à des familles chrétiennes, ou sont restés sous la protection de l'OSE. On se souvient, à propos des témoignages de Andrée Salomon, combien l'organisation s'efforçait d'entretenir un réseau de famille d'accueil, qu'il fallait payer, ainsi que de passeurs, pour pouvoir faire passer des enfants en Suisse. A quel moment de cette chaîne Emmy serait-elle intervenue, elle dont le nom semble n'avoir été évoqué par aucun des vétérans du sauvetage qui ont pu être invité à témoigner après la guerre ? On rappellera à ce

⁴⁷⁰ Annie Latour, *La Résistance juive...op.cit.*, p. 59-60.

propos que Andrée Salomon, tout en faisant allusion au fait qu'elle connaissait « depuis longtemps » la femme du généreux banquier auquel elle avait emprunté une grosse somme afin de rémunérer familles d'accueil et passeurs, n'avait en revanche rien dit à Annie Latour des activités possibles de la même Emmy. Comme Andrée Salomon n'a rien dit non plus, dans ces témoignages, du fait que Emmy avait été déportée, il semble donc difficile de fonder sur ses silences une véritable reconstitution de ce que fut l'Occupation pour Emmy⁴⁷¹.

Comme on l'a déjà signalé cependant, une autre militante active du sauvetage des enfants, dans le cadre d'Amitié chrétienne, Germaine Ribière⁴⁷², n'a évoqué ni les activités d'Emmy, ni sa déportation, dans les témoignages successifs qu'elle a pu laisser de cette époque. En revanche, elle parle bien de Yves Lyon, sans pour autant préciser la date et les circonstances de leur première rencontre, à propos précisément du sort des enfants juifs du camp de Vénissieux. Voici ce qu'elle en dit lorsqu'elle dépose en faveur de Hilaire, en février 1946 : « Je n'ai pas connu M. HILAIRE quand il était préfet de l'Aube. Je l'ai connu en août 1942, où s'effectuait (sic) en zone sud les rafles d'Israelites. Il occupait à ce moment les fonctions de Secrétaire Général à l'Intérieur à Vichy. A ce moment-là, il y avait à Lyon le camp de concentration de Vénitieux (sic), et les Israelites qui y étaient internés devaient être déportés avec leurs enfants pour une destination inconnue. L'Amitié Chrétienne avait pris en charge une centaine d'enfants environ. Sur ordre préfectoral ces enfants devaient être livrés, à la police française. Au sujet des enfants, après plusieurs coups de téléphone donnés à Vichy visite fut faite auprès de M. HILAIRE, lequel donna ordre aux autorités de Lyon de retirer les enfants du convoi »⁴⁷³ A la fin de sa déposition, Germaine Ribière recommande aux

⁴⁷¹ Le récit du sauvetage des enfants par Sylvie Altar ne comporte aucune allusion aux tractations de la dernière chance menées à Vichy le lundi 31 août par Yves Lyon et Joseph Weill, même si elle cite les mémoires de ce dernier. Quant à la mise en lieu sûr des enfants, elle met essentiellement en scène le rôle des Eclaireurs Israélites de France, sous la conduite de Claude Gutmann, qui sera par la suite déporté. Cf. Sylvie Altar, *Etre Juif à Lyon et ses alentours, 1940-1944*, Editions Tirésias-Michel Reunaud, 2019, p. 243-260. Cf aussi Lucien Lazare, *Le tapissier de Jerusalem. Mémoires*, Seuil, 2015, p. 36-39 ; Frédéric Chimon Hammel (« Chameau », *Souviens-toi d'Amalek. Témoignage sur la lutte des Juifs en France (1938-1944)*, CLKH, Paris, Paris 1982 (trad. de l'hébreu), p. 372-373. René Nodot, *Les enfants ne partiront pas ! Témoignages sur la déportation des Juifs Lyon et Région 1942-1943*, Préface de Gaston JAUBERT (Colonel JONAGE dans la Résistance), Lyon, Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1970.

⁴⁷² Cf l'article biographique très documentée sur Wikipedia
https://fr.wikipedia.org/wiki/Germaine_Ribiere#cite_note-16

⁴⁷³ AN 3W195

enquêteurs de chercher confirmation de ses dires auprès de Yves Lyon qui « était à cette époque en contact direct avec Hilaire » et du Père Chaillot.

De fait, Germaine Ribière n'avait peut-être pas été directement témoin des événements. Dans un autre témoignage, bien plus tardif, également recueilli par Annie Latour, elle a ainsi raconté sa propre expérience des arrestations et des convois organisés par Vichy à l'été 1942 pour livrer en zone occupée des personnes juives résidant en zone libre : « A partir de mai 1941, nous avons essayé d'aider individuellement, dans la mesure de nos moyens, les amis juifs que nous connaissions. Mais les grandes rafles n'ont commencé qu'en juillet 1942. A ce moment-là j'étais en vacances, en province Je suis allée au camp de Nexon et j'ai vécu toute l'horreur de ce camp. Il y avait en Limousin de nombreux réfugiés de la communauté juive de Strasbourg ; en particulier, il y avait à Limoges le rabbin Deutsch. ~~Ma mère lui avait dit que nous étions et je me suis mise à sa disposition si nous pouvions~~ lui rendre service. Et le jour même où je suis rentrée de mon camp de vacances de la JEC, vers fin juillet, ma mère m'a dit : Tu dois aller très vite chez le rabbin, je pense que tu dois pouvoir aider. En effet Vichy avait organisé des camps, et en particulier celui de Nexon près p. 4 de Limoges. Pendant la guerre, il y avait eu là des communistes (Langevin, par exemple). Vichy avait décidé, ou tout au moins accepté, de faire une rafle de Juifs étrangers, de les mettre dans ce camp, et ensuite de les livrer aux Allemands. Mais on voulait un peu sauver les apparences, on avait donc décidé qu'il fallait comme un service social dans ce camp.

(...)

Pour revenir à 1942, au moment des rafles, mes camarades de Paris ont essayé de faire quelque chose au Vel-d'Hiv. Pour moi, j'ai donc été à Nexon. ?42 Le Directeur du Secours National, de Limoges, M. Violet, était assez ennuyé car il devait trouver quelqu'un pour s'occuper de ce camp et assurer ce semblant de p. 5 service social, pour la façade. Comme j'étais Française, catholique, aryenne, j'avais ce qu'il fallait pour ce rôle. Je suis donc allée dans ce camp avec une amie, non pas pour servir Vichy naturellement, mais pour essayer d'aider dans le sens contraire.

Comme il y avait une organisation un peu militaire, j'ai dû aller trouver le général Fournier, et celui-ci m'a appris que le lendemain à 5h. du matin on devait arrêter tous les Juifs étrangers qui se cachaient en Limousin. Il n'y voyait personnellement aucun inconvénient, et il ignorait évidemment mes intentions en faisant ce service social. Il y en avait environ 800, on devait les transporter par les autocars qui seraient rassemblés sur la place de la poste à Limoges, et on les internerait dans le camp de Nexon. Et moi, je devais me trouver là, en tant qu'assistante du Secours National sous les ordres de Vichy.

Il ne leur est pas venu à l'esprit de se méfier de moi. Pour eux je présentais toutes garanties. Il leur fallait quelqu'un de bienveillant, dont ils soient sûrs au point de vue famille. C'est le rabbin qui avait suggéré mon nom au directeur du Secours National, et celui-ci a accepté immédiatement. Mais ce n'était pas lui qui organisait les choses. Il m'a donc envoyé au général Fournier, qui m'a expliqué tout le détail des opérations pour le lendemain. En le quittant, je lui ai dit « Général, comptez sur moi, je travaillerai en chrétienne et en française, je vous le promets. » Je me fichais un peu de sa tête, mais il ne s'en apercevait absolument pas.

p. 6 J'ai été ensuite à l'UGIF voir le rabbin Deutsch et je lui ai dit : « Voilà ce qui va se passer, disparaissent tous ». Ce qui fait que le lendemain, on a raflé environ 80 personnes au lieu d'en avoir 800. Mais hélas, dans les jours qui ont suivi, les gens n'ont pas pris assez de précautions, et beaucoup ont été arrêtés. Ils avaient échappé à la rafle la première nuit ils se sont dit : c'est fini.

Le camp de Nexon, ç'a été vraiment l'horreur. Il y a d'abord eu des échanges de télégrammes avec Vichy : Qui devait partir ? Qui devait être livré aux Allemands ? Qui était Juif, parmi tous ces Juifs ? Il fallait un certain pourcentage de sang aryen pour ne pas partir. C'était une panique atroce. Parmi ces gens qui avaient peur, qui avaient été persécutés, j'allais dire depuis des millénaires, certains auraient fait n'importe quoi pour ne pas partir. Et à côté de ceux-là, il y avait des gens d'une classe extraordinaire, par exemple un rabbin allemand dont le nom m'échappe.

Je m'étais arrangée - j'avais mis cela dans mes conditions – pour sortir du camp tous les jours, je rentrais chez moi tous les soirs. Ainsi j'ai pu sortir pas mal de papiers, des lettres et des messages.

J'étais au camp toute la journée, avec les internés.

A Limoges, il y avait une pouponnière de l'OSE, dirigée par le Dr Gaston Lévy, et qui a fait un travail d'aide considérable. Nous avons pu mettre là de nombreux enfants, des tout petits, que nous pouvions faire sortir des camps, de Gurs, etc.

p. 7 Sortant du camp tous les jours, je faisais les liaisons entre toutes les organisations de secours. Mais bien sûr je suis devenue vite suspecte.

J'ai travaillé aussi avec Garrel, d'ailleurs c'est par notre équipe qu'il a été mis en rapport avec Mgr Salières à Toulouse. Il a fait un excellent travail, qui a été facilité par tous les réseaux que nous avions organisés.

Le Dr Gaston Lévy dirigeait toutes les maisons d'enfants de l'OSE. Il est maintenant pédiatre (sic) rue de la Pompe.

J'ai bien connu aussi le Dr Joseph Weil, Andrée Salomon et d'autres responsables de l'OSE. J'avais promis à ces gens internés dans le camp que je les accompagnerais jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au moment où on devrait les livrer aux Allemands. J'ai eu beaucoup de mal à obtenir l'autorisation, car en principe c'était la Croix-Rouge qui devait s'en occuper ; on en est arrivé à un compromis, à savoir que je devais prendre un costume d'infirmière. Je suis partie avec des gens, parmi lesquels il y avait des jeunes de 15 ou 16 ans. On les a entassés dans des wagons à bestiaux. Ils étaient tous plus ou moins dysentériques. On a mis dans chaque wagon un seau de toilette. Tous les gens étaient mélangés. Je suis montée dans un wagon et partie avec eux (sic). A Limoges, le Directeur de la Croix-Rouge m'a donné l'ordre de descendre. J'ai refusé et je ne suis pas descendue. A Châteauroux, un lieutenant de l'armée française est venu me donner ordre de descendre. Je ne suis pas descendue. Et nous sommes p. 8 arrivés à Vierzon. C'est là qu'on devait les livrer aux Allemands. Dans le train, j'avais récupéré des lettres, des bijoux ; les gens m'avaient donné tout ce à quoi ils tenaient. Je n'insiste pas sur les détails du voyage, c'était un convoi avec toutes les horreurs que cela comporte.

A Vierzon, les Français m'ont fait descendre, et je n'ai pas eu le droit de sortir de la gare. J'ai vu qu'on enlevait des wagons tous les seaux de toilette. Je me suis adressée au commandant français pour attirer son attention sur tout ce qui allait se passer dans les wagons, étant donné que presque tous étaient atteints de dysenterie. Il n'en a pas tenu compte, sous le prétexte que « le matériel devait être récupéré ».

Après le départ du convoi, j'ai été ramenée en gare de Limoges, ainsi que les deux jeunes filles qui m'avaient accompagnée. Le Directeur de la Croix Rouge m'a encore fait des observations véhémentes. Il voulait que je lui fasse des excuses, ce que j'ai refusé. J'avais pu sauver tous les papiers et bijoux, que j'ai remis au Dr Gaston Lévy.

Le Directeur du Secours National ne savait trop quelle position prendre et quelques jours après, ayant su que j'étais en rapports avec Mgr Salièges, il m'a dit : « Vous savez bien que je pensais comme vous, mais je ne pouvais pas me mettre mal avec le Président"⁴⁷⁴

⁴⁷⁴ CDJC DLXI-85, témoignage non daté de Germaine Ribière. Le 22 avril 1976, elle envoie un mot rapide, sans doute au directeur du CDJC, signalant qu'elle ne peut authentifier de sa signature le compte rendu de son entretien qu'elle vient de recevoir : il faudrait pour cela le réécrire, et elle n'en a pas le temps. Elle veut ainsi se couvrir d'éventuelles erreurs, car pour elle la « véracité » importe, cependant elle ne s'oppose pas à ce que l'entretien figure dans les archives du CDJC. On ne sait donc pas de qui sont les corrections apportées au compte rendu de l'entretien, ni quels sont les points qui ne correspondraient pas, in fine, à la réalité.

On retrouve ici bien des aspects concordant avec les récits sur le camp de Vénissieux, notamment le rôle bienveillant du Secours National, organisme officiel de l'administration vichyssoise, qui travaille ici en liaison avec les représentants de la communauté juive, de même que Germaine Ribière, tôt impliquée dans les organisations catholiques, notamment la Jeunesse Etudiante Chrétienne, est liée d'une part avec le rabbin Deutsch de l'UGIF et avec Gaston Lévy de l'OSE. On notera également la relative facilité avec laquelle cette étudiante en philosophie endosse l'uniforme d'infirmière qui légitime sa présence physique dans le camp puis, toujours au contact des internés, dans le train du convoi.

Quant à Yves Lyon, on a déjà évoqué dans le chapitre précédent le fait qu'il était aussi impliqué dans les réseaux de résistance qui se construisent à partir des cadres de l'armée de Vichy, dissoute deux mois après le sauvetage des enfants de Vénissieux, à la fin novembre 1942, engendrant, dans la foulée, le départ de nombreux de ces militaires vers l'Afrique du Nord, et l'entrée d'autres dans la clandestinité en métropole. Des connexions peuvent exister entre le sauvetage des civils juifs promis à la déportation et les objectifs militaires, même si elles sont certainement exceptionnelles. Ainsi, le général Saint-Vincent, qui a refusé que les gendarmes servent à convoier les déportés rassemblés au camp de Vénissieux à la fin août 1942 et qui est immédiatement limogé, devient un cadre de l'Armée Secrète (à vérifier), tout en protégeant Giraud, comme on l'a déjà évoqué dans le chapitre précédent. Alors que Brisac organise un maquis au Vercors, par ailleurs investi depuis les débuts de l'Occupation par des résistants locaux réunis autour de l'ancien maire SFIO de Grenoble, Léon Martin, un troisième vecteur fait son entrée, sans qu'on sache à quel point Yves Lyon y participe également⁴⁷⁵. Au début de l'année 1943 en effet, l'architecte Pierre Dalloz, replié près de

⁴⁷⁵ L'implication des officiers de l'armée d'armistice dans la construction des premiers maquis du Vercors, est peu ou pas évoquée dans l'historiographie qui privilégie au contraire la description d'une résistance locale aux accents jacobins, à l'instar de Pierre Dalloz lui-même, témoin et acteur de l'époque, auteur d'une note sur l'utilisation militaire du Grenoble, qui sera la genèse du plan « Montagnards », qui concède cependant : « Devant le fait brutal de l'invasion de la zone Sud, devant la décision de licencier l'Armée de résistance, on vit surgir ici et là quelques velléités de résistance. A Grenoble en particulier des officiers parlèrent de ne pas s'incliner et de reprendre le combat, au moins pour l'honneur. On vit des unités à tout hasard prendre le large, amorcer une étape pour gagner l'Oisans. Je fus surpris qu'aucun repli n'eût été esquissé vers le Vercors. » (et il précise en note : Je pense aujourd'hui que le choix était juste. Le moment du Vercors n'était pas venu ». Pierre Dalloz, *Vérités sur le drame du Vercors. Témoignage*, La Thébaine, nouvelle ed. revue par l'auteur, 2014, p. 33. Une référence en passant au rôle des officiers d'active dans l'organisation du maquis du Vercors in Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français*,

Grenoble, a en tête un plan pour transformer le Vercors en véritable plateau d'atterrissage pour tous les envois de Londres. Il fait parvenir une courte note à l'envoyé des Forces Françaises libres, Jean Moulin, à la fin janvier, par l'entremise du journaliste Yves Farge, entrée en résistance dans le mouvement Franc-Tireur⁴⁷⁶. Convaincu des possibilités militaires du Vercors décrites par Dalloz, ayant reçu l'aval de Londres, Moulin fait entrer le général

1940-1944, trad de l'anglais, Tallandier Paris 2004 (1966), p. 432-433. Paxton s'appuyait sur Commandant Lemoine, *La Vie secrète du maquis. Vercors, citadelle de la Résistance*, Paris, F. Nathan, 1946, Roland Bechmann, « Le Vercors », *L'Armée française*, juin-juillet 1948, p. 3-15. Cf aussi l'allocution funèbre de Brisac par le Général Blanc rendant hommage à son camarade de promotion 1919, décédé le 30 décembre 1975 : « c'est en effet en 1942 que la coupure s'est produite, marquée par l'invasion de la Zone, dite libre, par la Wehrmacht. Le Colonel Brisac était alors au 2eme Régiment d'Artillerie de Montagne à Grenoble. Ce Régiment, dissous, c'est avec ses débris qu'il monte à Grenoble les éléments d'un maquis, en qualité de Chef local de l'ORA. Il échappe de justesse à la Gestapo, venue l'arrêter à son domicile, avec mission de l'abattre sans jugement. La Providence a voulu qu'il soit momentanément absent et prévenu, à temps, par la concierge de son immeuble, d'une indésirable visite. Il lui fallut donc passer à la totale clandestinité ; ce qu'il fit lorsqu'il fut appelé à Paris par le Général Revers, en qualité de Chef d'Etat-Major de l'ORA, sous le pseudonyme de Colonel Brachet. C'est sous ce nom que je le retrouvai à Alger en 1944, où j'étais moi-même chargé du réarmement de nos Forces, alors qu'il avait reçu mission du général Revers d'effectuer une liaison auprès du général de Gaulle, Président du Gouvernement Provisoire de la Libération, pour prendre ses directives au sujet de l'organisation et la conduite de la résistance intérieure militaire et de son équipement en matériel de combat, par parachutage en France. » Le Général Blanc a également assorti cet hommage d'un portrait où il insiste, avant même l'« influence du milieu familial », où règnait « le culte de l'honneur et de la Patrie », sur l'influence de la province dont il était issu : « Or, Brisac était Lorrain par son père, fonctionnaire des Finances, originaire de Metz, replié ensuite en France après l'annexion de 1871 de nos Marches Lorraines. Il avait du sang lorrain dans ses veines, sources de bon sens, d'équilibre, de finesse, de patience, d'ordre et de volonté, source pleine de fraîcheur qui rajeunissait et retrempait son âme dans les épreuves et dans l'adversité. » On apprend également que Brisac était doté d'une « vaste culture générale, scientifique et technique certes, militaire aussi, mais également (d')une culture littéraire très étendue, qui était servie chez lui par une prodigieuse mémoire. » Prêtant à « du sang lorrain », une série impressionnante de vertus, un déterminisme régional qui reprend beaucoup des poncifs de l'époque liés à la perte (recouvrée) des provinces de l'Est, le Général Blanc ne disait pas un mot sur la confession de Brisac, alors que Pierre Birnbaum souligne l'importance de la religion pour Brisac, dont l'épouse chantait à la synagogue alors que lui-même avait fréquenté le Talmud et siégea au Consistoire. *La Jaune et la Rouge*, mars 1976, n° 309, p. 29-30.

⁴⁷⁶ Le texte de cette note, rédigée en décembre 1942 et annotée par Pierre Dalloz lui-même en 1980, est reproduit in Pierre Dalloz, *Vérités sur le drame du Vercors. Témoignage*, La Thébaïde, nouvelle ed. revue par l'auteur, 2014, p. 345-350.

Deslestraint, membre de l'Armée Secrète, dans la mise au point du nouveau plan⁴⁷⁷. Dès lors, le Vercors devient à la fois un terrain d'alliance et de concurrence entre les gaullistes, au spectre politique très large, qui mêle civils et militaires, et les giraudistes soucieux de maintenir la prééminence de l'armée. Le colonel Descour, militaire de carrière, est de ceux-là. C'est lui qui apparaît, dans le dossier d'Yves Lyon, comme son deuxième chef en résistance, après Brisac. En 1950, il affirme lui-même que le capitaine de réserve Yves Lyon a été sous ses ordres à partir de 1943 et jusqu'en mars 1944, date à laquelle, à la suite de l'arrestation d'Emmy, il reçoit l'ordre de quitter Grenoble et d'assurer d'autres responsabilités à Paris.

On a déjà dit que ces divers faisceaux de résistance peuvent aussi bien être en conflit qu'en coalescence. Selon un témoignage certes tardif de Germaine Ribière, les organisations chrétiennes auxquelles auraient appartenu Emmy (qu'elle n'évoque jamais) et, d'autre part, le maquis du Vercors, pour lequel Yves Lyon recrute, seraient de connivence : « Si on voulait aller au fond des choses, on trouverait des liens très étroits entre les responsables du Vercors, l'Amitié chrétienne et Témoignage chrétien. Les mêmes filles qui cachaient les enfants, transportaient des papiers et faisaient des liaisons pour le maquis du Vercors⁴⁷⁸ ». Lors d'un colloque qui s'est tenu en 1984 en l'honneur du père Yves de Montcheuil, fait prisonnier au Vercors et exécuté à Grenoble dans les derniers jours de l'Occupation, Germaine Ribière est encore intervenue en ces termes : « Je voudrais rappeler qu'au point de vue de l'information, l'Isère a bénéficié d'une situation privilégiée : le père Chaillet habitait en Isère, c'était à lui que les informations recueillies étaient transmises et il y avait aussi celles qui lui parvenaient directement. Moi-même qui circulait de zone occupée en zone libre, de France en Suisse et aussi à travers toute la France, à mes rentrées de missions, c'était au père Chaillet que je transmettais ce que j'avais à transmettre. Le père, qui disposait de nombreux documents, les transmettaient à ceux qu'il pensait capables de les recevoir, et à leur tour de les faire connaître. Par ailleurs, il y avait en Isère tout un centre de Résistance, la Résistance juive, la Résistance polonaise, des informations arrivaient par ces différents milieux. Moi-même, j'ai assuré un certain nombre de liaisons entre les Polonais qui étaient installés à Bourg d'Oisans et l'équipe qui était à Toulouse autour de Mgr Saliège, de Mgr de Solages et de l'abbé Garail qui

⁴⁷⁷ La rencontre entre Dalloz, Farge et les généraux Delestraint et Demazes à Bourges le 10 février 1943 a été décrite par Dalloz lui-même, *Vérités sur le drame du Vercors. Témoignage*, La Thébaïde, nouvelle ed. revue par l'auteur, 2014, p. 49-53. Cf aussi Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009, p. 608 (vendredi 8 janvier 1943), 621-628 (Mardi 26 janvier 1943 en route pour le Vercors)

⁴⁷⁸ = cdjc fds annie latour, DLXI (4)-85 témoignage de GR, 1974, cité in Sylvie Bernay, *L'Eglise de France face à la persécution des Juifs, 1940-1944*, CNRS Editions, p. 289.

était secrétaire de Mgr Saliège. L'ingénieur polonais qui a travaillé à la préparation des premiers bombardements des usines de roulements à billes de la Ruhr était à Bourg-d'Oisans ; je l'ai convoyé jusqu'en Suisse lorsqu'il a dû partir. »⁴⁷⁹

Le sauvetage des enfants par Amitié chrétienne et la circulation de Témoignage chrétien sont de pleine actualité après le tragique été 1942 qui voit la mise en place de la Solution Finale et les premiers convois de déportation vers Auschwitz. Cependant, comme on l'a dit, l'année 1943 voit aussi décupler le maquis du Vercors, à la suite de l'instauration du STO en février 1943, alors que le massif avait déjà commencé à servir de refuge pour les réfractaires à la politique de relève et de terrain d'action pour les militaires de l'Armée d'Armistice liquidée en novembre 1942. Enfin on a déjà souligné que le père Chaillet est à la jonction de plusieurs mouvements de résistance : le réseau de renseignement Jade Amicole en liaison avec l'Intelligence Service britannique, le mouvement Combat.

De même, c'est au Révérend père Chaillet que le colonel Descours a recours en juillet 1943 après le démantèlement de son service de faux papiers d'identité. Jean Stetten-Bernard, dessinateur professionnel de grand talent, qui produit en quantité impressionnante, sous la raison sociale « articles de pêche » tous les faux papiers nécessaires au fonctionnement du réseau de sauvetage *Amitié chrétienne*, travaille donc désormais également pour les FFI de R1, c'est-à-dire la région lyonnaise dont Descours a la charge⁴⁸⁰. Alors qu'Yves Lyon a beaucoup insisté dans son dossier sur sa propre participation à la fabrication de faux papiers, fabrication qui est probablement d'ordre financier, c'est probablement au cours de l'année 1943, peut-être au tout début de 1944, que date l'anecdote rapportée par Andrée Salomon au sujet du million prêté séance tenante par Yves Lyon pour payer les pensions des enfants cachés et rémunérer les passeurs. Il serait bien évidemment fascinant de pouvoir retracer les activités de banquier de la Résistance très probablement au cœur de son rôle dans la région, même si cette tâche est sans doute devenue impossible. Le fait que la succursale de la BPI rappelle qu'il fit des opérations sous le nom d'emprunt de Chalaines ne nous dit en effet rien de plus.

Cependant, les archives départementales de l'Isère ont gardé trace du passage, beaucoup plus fugace, d'un autre banquier de la Résistance, puisqu'on retrouve André Weil et son épouse Geneviève arrivant à Grenoble pour fuir une arrestation imminente à Lyon. André Weil est néanmoins arrêté le 7 juillet 1943. Hospitalisé le jour même, il est assigné à résidence, au 32 de l'avenue Félix Viallet. Le couple quitte Grenoble quelques semaines plus tard, en août

⁴⁷⁹ *Spiritualité, théologie et résistance, op.cit.*, p. 209.

⁴⁸⁰ Renée Bédarida, *Père Chaillet, op.cit.*, p. 213.

1943⁴⁸¹. C'est du moins la version donnée par l'inspecteur de police qui a été chargé par le préfet de l'Isère au printemps 1952 de retrouver dans les archives locales et auprès des témoins de quoi étayer les déclarations d'André Weil, qui écrit quant à lui avoir été arrêté le 5 juillet 1943 et s'être évadé dans un cas le 24 juillet, dans un autre en août, sans précision sur le jour⁴⁸². Entre l'incurie patente de l'inspecteur, dont on reparlera dans un chapitre ultérieur, l'absence de récit conservé de la part d'André Weil et les indications aussi ténues que non concordantes de son dossier de résistant, dans lequel il apparaît comme affilié au réseau Combat, sous le pseudonyme de Warin, il paraît difficile d'établir les faits plus avant, d'autant qu'il faut sans doute souscrire, tout de même, à une observation de l'inspecteur : « inconnu dans milieux résistants de cette ville même si arrestation semble liée à activité résistante ». On notera aussi que nulle mention n'est faite de l'enfant du couple, Jean, né en 1931, le jeune garçon ayant peut-être été confié à des tiers.

Le bel immeuble où se trouve l'appartement des Weil n'est distant que de quelques centaines de mètres de celui des Lyon, ce qui ne nous dit rien, là encore, des liens maintenus ou sevrés entre les deux hommes.

Pendant ce temps Hilaire se défend

Hilaire, Yves Lyon, Germaine Ribière : servir Vichy, participer à la Résistance

On a vu que le témoignage de personnes personnellement impliquées dans le sauvetage des enfants juifs fait apparaître Hilaire, l'ancien Préfet de l'Aube devenu Secrétaire général au Ministère de l'Intérieur, comme un homme de bonne volonté, usant à nouveau du poste stratégique qu'il occupe désormais au Ministère de l'Intérieur pour leur prêter main-forte. A nouveau pourtant, à l'instar de la lettre antisémite qu'il adressa à Rebatet, d'autres documents d'archives viennent brouiller l'image du haut fonctionnaire irréprochable qui n'aurait rien eu de commun avec l'idéologie de son mentor vichyssois.

Marc Olivier Baruch a souligné toute l'importance du nouveau poste attribué à Hilaire au printemps 1942 : il était devenu un des piliers du nouveau gouvernement Laval, aux côtés de Guérard, ce dernier à la tête du secrétariat général du chef du gouvernement, de Bousquet secrétaire général à la police et de Rochat secrétaire général aux affaires étrangères. Il aurait presque eu rang de ministre, puisque, figurant sur la liste officielle des membres du

⁴⁸¹ AD Isère, 2797W55 (Résistance Enquêtes dossiers Q-W 1950-1956)

⁴⁸² SHD 16P601814 (André Weil)

gouvernement du 18 avril 1942, il assistait au Conseil des Ministres (de même que Bousquet et les autres noms qui viennent d'être cités)⁴⁸³.

Le 8 juin 1942, l'Abwehrleitstelle transmet au Militärbefehlshaber in Frankreich un extrait d'un rapport traduit du français concernant le Préfet Hilaire. En réalité il s'agit d'une dénonciation qui attaque la conduite d'Hilaire à l'époque du Front Populaire et en juin 1940, moment où il aurait donné l'ordre à ses administrés de fuir « devant les lords allemands ». Hilaire était aussi décrit se livrant à d'incessantes souleries avec Brunet, l'ancien chauffeur de Laval devenu inspecteur de police à Troyes. Ces attaques furent à la fois contrées, dans une note datée du 24 juin 1942, par Schrader, Kriegsverwaltungsrat, qui avait passé plus d'un an à Troyes auprès de la Feldkommandantur 531, et par Hilaire lui-même, dans un long mémo dont nous ne connaissons pas la date exacte.

Le ton du haut fonctionnaire français est un peu sarcastique, sans que l'on sache s'il porte sur le dénonciateur ou sur le Docteur Medicus, de l'Hotel Majestic, récipiendaire indirect de son plaidoyer. Il engage en tous les cas ce dernier à se procurer un annuaire de l'administration française, afin de constater par lui-même que le nouveau secrétaire général devait toute sa carrière à Laval (et non au Front Populaire). L'évocation de sa carrière y compris sous Vichy ne manque ainsi pas d'intérêt puisqu'elle contredit l'image d'un Hilaire qui aurait tout fait pour éviter d'être nommé aux côtés de son ancien mentor, image véhiculée par ceux qui tenteront de défendre Hilaire après-guerre. Ici, Hilaire rappelle qu'il était collaborateur de Laval depuis 1931, nommé par ce dernier sous-préfet de Pontoise en 1935, poste qu'il n'avait quitté que pour être appelé en 1940 à Vichy au cabinet du même Laval, devenu Président du Conseil. En septembre 1940, le gouvernement Laval l'avait nommé préfet de l'Aube. Détaché en octobre 1941 à la Délégation du Ministère de l'Intérieur, il avait été nommé, toujours par Laval, Directeur Général de l'Administration.

Se présentant sans fard comme un homme de Laval, Hilaire abaissait ses adversaires sur des arguments politiques qui n'étaient pas forcément exempts d'antisémitisme, sans doute de circonstance afin de faire mouche : Chevalier avait été promu par le Gouvernement Blum, et ses supérieurs directs, à l'époque où il s'occupait des affaires d'Alsace-Lorraine, s'appelaient Léon Blum, André Blumel, tous deux internés sur le territoire français au moment où Hilaire écrit cette défense bien qu'il ne le précise pas, ainsi que Jules Moch, alors passé à Londres. Hilaire rappelait aussi que Frantz, qui mourra abattu par les Résistants en 1944, avait été nommé sous-préfet par le même gouvernement Blum.

⁴⁸³ Baruch, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 336-337.

Enfin Hilaire se défendait de toute sympathie pour le Front Populaire en invitant le Docteur Medicus à se renseigner auprès d'Allemands qui le fréquentaient au moins depuis le début des années 1930, dessinant ainsi un cercle de fréquentations où domine le journalisme : le Dr Friedrich Sieburg (1893-1964), « conseiller d'ambassade, Hôtel Ritz », qui avait aussi été correspondant de la *Frankfurter Zeitung* à Paris entre mai 1926 et 1929, et dont le dernier ouvrage consacré à la France paraîtra chez Arthaud en 1963⁴⁸⁴, Ernst Roechling, « industriel allemand » qui habitait alors dans le quartier de Passy et qui était effectivement le neveu du puissant industriel sarrois Hermann Röchling. L'oncle et le neveu seront arrêtés et jugés après la guerre, Ernest reprenant l'entreprise familiale, les Vöklinger Hütte, un puissant complexe industriel producteur de fonte et d'acier après le retour de la Sarre à la RFA en 1956. Hilaire citait encore pour sa défense Paul Bourdin (1900-1955), joignable à l'« hôtel Palais d'Orsay », issu d'une famille de huguenots français, lui aussi correspondant de la *Frankfurter Zeitung* à Paris avant-guerre, puis de la *Deutsche allgemeine Zeitung*, qui poursuivra après-guerre une belle carrière de journaliste à la rédaction du *Welt* et au *Zeit*. Il cite également le « Dr Eberhard Nebelthau, rédacteur au *Pariser Zeitung* », qui avait fait paraître dans l'entre-deux guerres à Paris des ouvrages sur les peintres Roger de la Fresnaye et Théodore Chasseriaux, et le Dr Nebelung, Oberreichsbahnrat, dont Hilaire donnait l'adresse à Berlin. Hilaire indiquait également le Général Sachse, précisant toutefois que, à la différence des

⁴⁸⁴ on trouvera une référence à Sieburg entre autres dans les interrogatoires dont fit l'objet Eugène Feihl, ex-conseiller de Légation à l'ambassade allemande sous l'Occupation, en septembre 1946. A cette époque, l'ancien journaliste travaille comme interprète à la mairie de Constance. Il déclare à propos de Sieburg : « Ecrivain et journaliste très renommé était en France depuis 1926 comme correspondant de la « Gazette de Francfort » dont il a été le représentant à Londres après l'avènement du national-socialisme. Ayant commencé avec le communisme, il est devenu démocrate et s'est « adapté » au national-socialisme » sans toutefois être admis par le Parti. Son activité est notoirement connue et il serait trop long de la commenter ici. Admis dans l'entourage de Ribbentrop peu avant la guerre, il se trouvait au moment de la déclaration de celle-ci à l'Ambassade de Bruxelles comme Conseiller de Légation. Amené à Paris par ABETZ dans son avion personnel, il y est un an puis est retourné à Berlin où il était considéré comme un des Conseillers intimes de Ribbentrop. Avant la fin de la guerre, il est tombé en disgrâce. ». Audition de M. FEIHL par Marc BERGE, divisionnaire à la Direction des Renseignements Généraux, Paris, 1^{er} septembre 1946. AN, Z/6NL//22 (Sacha Guitry). Il est aussi évoqué par Sacha Guitry, lorsque ce dernier décrit comment, désireux d'obtenir la libération de Tristan Bernard et de sa femme, tout juste arrêtés à Cannes et transférés à Drancy, il prit d'assaut le ministre Schleier, en compagnie d'Arletty, lors d'une soirée privée donnée Bd Suchet - on est en octobre 1943 - : « Lorsque je m'avançai vers M. Schleier, il causait avec M. Frédérick Sieburg, écrivain allemand connu. En chemin, je croisai Alfred Cortot et je le priai de se joindre à moi. ». Sacha Guitry, *Quatre années d'occupation*, p. 479.

autres, il ne connaissait ce dernier que « depuis l'Armistice », mais qu'il avait travaillé avec lui plus d'un an.

Quant à Michel **Junot et Georges Joseph**, deux fonctionnaires proches d'Hilaire également mis en cause dans la dénonciation, Hilaire invitait le Dr Medicus à se renseigner auprès de « Marcel Déat (Œuvre) et Georges Albertini, secrétaire général du RNP », soit le Rassemblement National Populaire, Faubourg Saint Honoré, qui les connaissaient « depuis longtemps ».

Un mois environ après que Hilaire eut subi cette attaque et y eut répondu, l'affaire de la francisque que Hilaire voulut qu'on remît à Junot, qu'il venait de faire nommer sous-préfet de Pithiviers, montre à nouveau que les tensions étaient vives au sein de l'administration vichyssoise. Le cabinet de Pétain se serait indigné de la remise de cette décoration à « l'auteur des mouvements de sous-préfets qui remettent en place les gens les plus compromis d'ancien régime », épisode qui accrédite la position de défense adoptée après-guerre par les fidèles de feu Laval, dont Hilaire lui-même, défendant la mémoire d'un authentique républicain ⁴⁸⁵. La demande formulée par Hilaire concernant cette remise de francisque datait du 29 juillet 1942, soit 13 jours après la rafle du Vel d'Hiv, alors que les préfectures s'activaient désormais à livrer les juifs étrangers arrêtés en province.

Hilaire étant réputé avoir écrit une défense de Laval parue en 1949 sous le pseudonyme de Julien Clermont, on peut y lire une description détaillée des relations tendues qu'entretenait l'Auvergnat avec le vieux maréchal et plus encore son cercle de proches. Cependant, rien n'y

⁴⁸⁵ Baruch, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 341, citant commentaires manuscrits de Jean-Baptiste Georges-Picot, membre du cabinet civil. Sur toute cette affaire et leur préhistoire, cf. aussi Michel Junot, *L'illusion du bonheur*, Editions de la Table Ronde, 1981. Michel Junot avait été d'abord brièvement chef de cabinet d'Hilaire à Troyes, de juillet à octobre 1941. Il le suit ensuite à Paris puis à Vichy, occupant les mêmes fonctions. Junot fait ensuite partie d'une fournée de nominations dans la préfectorale effectivement présentée comme un retour de bâton face aux purges antirépublicaines des débuts de Vichy. Comme on le verra plus loin, la date d'entrée effective du nouveau sous-préfet de Pithiviers dans ses fonctions, nommé au début de l'été 1942, mais arrivé à Pithiviers seulement à la fin août, fera l'objet d'une intense bataille juridique bien des décennies plus tard. Georges Joseph a été chef de cabinet de Billecard lorsque ce dernier était Préfet de Seine-et-Oise. Selon Junot, ce lecteur de Péguy aurait été gaulliste dès juillet 1940. « C'est sans conteste le 1^{er}, chronologiquement, que j'ai connu. Il a entendu l'appel du 18 juin ». Michel Junot, *L'illusion du bonheur*, p. 156. Quant à Marc Eugène Chevalier, qui remplace Billecard dès septembre 1940 à la préfecture de Seine-et-Oise, et à Philippe Frantz son directeur de cabinet, Junot en dresse des portraits contrastés, soulignant le caractère falot de l'un, l'aspect brillant et les convictions collaborationnistes du second, proche de Doriot. *Ibidem*, p. 168-169.

laisse deviner l'univers mondain du Paris de la Collaboration avec lequel Hilaire continua pourtant, semble-t-il, d'entretenir des liens étroits malgré son installation à Vichy.

Néanmoins, d'autres indications sur un Hilaire bienveillant à l'égard de ses anciens protégés de Troyes et d'actions résistantes nous sont également parvenus. L'industriel Kasse affirmera que, grâce à Hilaire, le préfet de Lyon avait fait en sorte d'éviter le STO à son fils Michel, Kasse s'étant rendu une vingtaine de fois à Vichy pour demander son aide. Dans sa déposition, Yves Lyon mentionne encore, outre le moment fondamental des enfants de Vénissieux : « Je lui ai adressé en 1943 Mlle Germaine Ribière, une des fondatrices et animatrices de ce qui est devenu le C.O.S.O.R. membre de l' »Amitié chrétienne » de Lyon, pour enquête hors de la présence du directeur dans un asile départemental d'aliénés du Puy pour en retirer deux petits juifs que le Directeur se refusait à élargir. Grâce à une lettre personnelle de G. Hilaire au Préfet de la Haute-Loire, Mme Ribière a pu faire son enquête et obtenir satisfaction ». Un peu plus tard Germaine Ribière témoigna également de l'aide qu'elle reçut du Secrétaire Général à l'Administration et qui se prolongea alors que Hilaire était aux Beaux-Arts : « Afin de me permettre mon travail, M. Hilaire m'avait remis un papier me chargeant de certaines inspections dans des maisons d'enfants et demandant aux autorités de faciliter mes missions dans toute la mesure du possible au point de vue du transport. C'est ainsi que le 26 mai 1944, alors qu'un bombardement intense avait eu lieu sur les régions de Lyon, Saint-Etienne et que le trafic était entièrement interrompu sur le réseau routier Lyon-Le Puy alors que j'étais au Puy, je pus remonter à Lyon d'où je devais partir pour Paris, pour une liaison urgente, la Préfecture du Puy mit à ma disposition une voiture me permettant d'effectuer le trajet. Au cours de ces mêmes années, M. Hilaire me permit, par le secrétariat de Paris, de pouvoir téléphoner où cela m'était nécessaire. C'est ainsi que de nombreuses arrestations purent être évitées, car, lorsqu'un responsable de Paris était arrêté, nous pouvions dans l'heure qui suivait, la connaissance de cette arrestation, avertir les centres de province. »⁴⁸⁶

La vie dans l'Indre, l'arrestation de Germaine, la dispersion des cousins

A quel point les événements de l'été 1942 étaient-ils connus des membres de la famille ? Avec l'arrivée à Entraigues en août 1942 d'Henri et Clarisse Mayer, les parents de Simonne, le mouvement de concentration des personnes juives à Ecouves, puis leur départ en convoi pour une destination

⁴⁸⁶ 

inconnue à partir de la deuxième moitié de septembre étaient des faits connus, de même que l'arrestation puis la déportation en mars des oncles Nathan avaient déjà sonné l'alarme. Beaucoup plus près d'eux, les rafles organisées par Vichy en zone sud à l'été 1942 n'avaient pas épargné la région, les juifs arrêtés, essentiellement de nationalité étrangères, étant rassemblés à Doudic.

Que le tournant de l'été 1942 dans la persécution des juifs en soit directement la raison, que la traque des jeunes gens pour le STO ait également joué un rôle, toujours est-il que la configuration familiale est profondément modifiée à la rentrée 1942. En réalité, Clarisse, Henri Mayer et les jeunes cousins de Mulhouse, Michelle Lévy et Gaston Lévy ainsi qu'André Lorrach, n'ont fait que se croiser dans le petit village de l'Indre, puisque les trois jeunes gens quittent l'Indre en à l'automne 1942.

Les cousins quittent Entraigues

Gaston et André en Suisse

Il a été décidé que les deux cousins, Gaston et André, passeraient la frontière pour gagner la Suisse. Gaston Lévy estime qu'il doit la réussite de l'entreprise à l'aide décisive apportée par son oncle Henri Lorrach, le père d'André. Grâce aux travaux entrepris par son cousin suisse Henry Spira dans les années 1990 afin d'établir l'histoire du refuge suisse pour les juifs, Gaston Lévy a déjà eu l'occasion, il y a une vingtaine d'années, de faire par écrit le récit de ce passage de la frontière entrepris avec son cousin André à leurs risques et périls, suivi de l'arrivée en Suisse et des longues semaines à connaître la faim dans les camps de réfugiés, avant de retrouver la liberté de ses mouvements et de s'installer à Lausanne, pour y poursuivre sa scolarité, sous l'égide de son oncle.

« Notes sur mon séjour en SUISSE du 20 novembre 1942 au 19 décembre 1944

Avec la complicité d'un douanier français j'ai franchi clandestinement la frontière dans la région de JUSSY⁴⁸⁷ en novembre 1942. Repéré par un garde-frontière j'ai été transféré vers le camp d'accueil des CHARMILLES à GENEVE. Concernant ce camp, rien à signaler sinon une insuffisance de nourriture (j'ai échangé une paire de chaussures neuves contre une boule de pain). Après les interrogatoires d'usage transfert le

Camp de BÜREN an der AARE

Logement dans des baraques militaires sans problèmes particuliers. Pas de travail obligatoire mais nourriture restreinte. Pour la seule fois de mon existence, j'ai cambriolé la cave du camp pour y piquer pommes de terre, légumes et bois pour notre cuisine clandestine. Les autorités suisses ne sont pas en cause car j'ai appris par la suite que le commandant du camp, LINDT avait été poursuivi

⁴⁸⁷ commune du canton de de Genève

pour détournement de fournitures. Après une quinzaine de jours j'ai été expédié à titre de sanction pour avoir refusé de travailler dans les champs pour insuffisance de nourriture vers le

Camp de travail de DAVESCO

Situé dans une grande et ancienne maison patricienne nous étions logés correctement dans des chambrées avec paillasses sur deux étages. Le commandant du camp se nommait MARIANI et nous donnait des cours d'italien. Nourriture correcte et suffisante. Avons été doté de treillis et de calot de l'armée suisse. Notre travail consistait en défrichage, extraire les racines d'arbres que nos prédécesseurs avaient coupé, nivellement du terrain en vue de la construction d'une route. Le travail manuel était dur pour un intellectuel, mais le repos était possible lorsque les surveillants s'absentaient.

Sur les photos que je possède, il semble que nous étions environ 35 réfugiés dans ce camp. Je ne me souviens plus de la durée du travail effectué mais n'en garde pas un mauvais souvenir.

Les samedi après-midi et dimanche étaient chômés et tous les dix jours nous touchions une paye de 7,50 que nous nous empressions de faire fructifier au Casino de LUGANO pour nous offrir pâtisserie ou restaurant.

Suite au dépôt d'une caution de 4 000 F déposée par ma famille de PORRENTROY, j'ai été libéré en janvier 1943 et ai pu reprendre mes études à la Faculté de Médecine de LAUSANNE.

Certains détails évoqués ci-dessus émanent de mon dossier complet retrouvé par Monsieur Henry Spira aux archives à BERNE et dont j'ai copie.

R. , le 23 janvier 1998 »

Répondant à un historien, Ken Newman, travaillant sur le même sujet, Gaston lui offrit un récit encore plus détaillé. Notamment, la raison exacte du passage en Suisse est précisée en ces termes : « Devant l'occupation de la zone sud de la France le 11 novembre 1942, mes parents jugèrent prudents de m'expédier en Suisse où nous avions de la famille disposée à m'accueillir. » Il faut ajouter que, selon Gaston Lévy, à Entraigues « on n'avait pas entendu parler des rafles » de l'été et du début de l'automne 1942⁴⁸⁸. Il est cependant plus probable que les parents étaient, eux, parfaitement au courant.

⁴⁸⁸ Entretien avec Gaston Lévy, Mulhouse

Gaston rend ensuite compte des circonstances exactes du franchissement clandestin de la frontière : « Avec trois jeunes de mon âge, nous nous sommes rendus à St-Cergues⁴⁸⁹ sur la frontière suisse auprès d'un passeur dont nous avons l'adresse. Lorsque le bon douanier a été de service, le 20 novembre 1942, nous avons à 22h40 franchi à JUSSY le grillage qui marquait la frontière suisse. A 50 m en territoire helvétique nous avons été stoppés par un garde-frontière qui nous a braqués avec son fusil et accompagnés jusqu'au poste où l'on nous a offert un café avant interrogatoire très correct et inventaire des poches »

Cette première épreuve est suivie par celle, bien plus longue, des camps de réfugiés organisés sur le territoire suisse. Alors que les cousins avaient passé ensemble la frontière, ils sont désormais séparés, André étant dirigé sur un camp différent⁴⁹⁰.

« Camp d'accueil des Charmilles à GENEVE

Mes souvenirs de ce camp sont assez vagues. J'ai cependant souvenance de plusieurs et longs interrogatoires. Il y avait des réfugiés de toutes nationalités et de tous âges, militaires et civils. On nous disait qu'il s'agissait d'une mesure de sécurité car des espions allemands tentaient de s'introduire en Suisse. Logement dans des salles où nous étions une vingtaine d'hommes sur des paillasses à même le sol. Pas de travail obligatoire. Pas d'antisémitisme remarqué. Une ambiance très « administrative » mais pas de refoulement à la frontière à ma connaissance. La nourriture était peu abondante. Nous avons été visités par des dames d'une organisation de bienfaisance. L'une d'elle me remit une paire de chaussures noires presque neuves que, la faim aidant, je m'empressais d'échanger rapidement contre une boule de pain. Je suis resté environ une semaine aux Charmilles puis ai été transféré au

Camp de triage de BÜRENT an der AARE

Le camp, comportant plusieurs baraques ainsi qu'une cafétéria était clôturé par un fil de fer barbelé symbolique et parfaitement franchissable.

Nous étions logés dans des baraques militaires en bois sur des châlits à deux étages. La nôtre portait le n°100 et était occupée en majorité par des juifs francophones. Un poêle à bois dans le « séjour » était censé chauffer la baraque. Les souvenirs dominants dans ce camp sont : froid, boue, faim. La nourriture était apportée et consommée dans la baraque. Le matin, le petit déjeuner comportait du café et un quart de boule de pain. Le dimanche soir, café et portion de de confiture sans pain car il

⁴⁸⁹ commune de Haute-Savoie

⁴⁹⁰ Entretien avec Gaston Lévy, Mulhouse, 28 mai 2016.

avait déjà été distribué le matin. Il a donc fallu, à partir de la 2^e semaine, prélever chaque jour une tranche de pain d'1/7^e à reporter sur le lendemain, de manière à se constituer un stock pour le repas du dimanche soir. Un jour, j'avais participé à une mission de triage de légumes dans la cave du camp. J'avais observé en sortant que la clé était cachée au-dessus de la porte d'entrée. Dès la nuit tombée, nous avons organisé vers cette cave une expédition de cambriolage pour récolter bois et légumes que nous avons cuisinés clandestinement sur le poêle de la baraque. Je ne pense pas concernant cette pénurie de nourriture que les autorités suisses puissent être mises en cause. En effet, j'ai appris par la suite que le commandant du camp, le hauptmann LINDT, avait été poursuivi et sanctionné pour détournement de nourritures destinés aux réfugiés. Pour l'anecdote, ce monsieur était propriétaire d'une porcherie, et il préservait pour ses porcs les pommes de terre destinées aux réfugiés et les remplaçait par des rutabagas.

Je n'ai pas remarqué dans ce camp de discrimination raciale ou de remarques antisémites. Après une quinzaine de jours, j'ai été expédié à titre de sanction vers le camp de travail de DAVESCO par le capitaine LINDT, rouge de colère. Motif, j'avais pour insuffisance de nourriture refusé de récolter les pommes de terre dans les champs.

Le camp de DAVESCO

Etait situé dans une ancienne maison patricienne entourée d'un grand terrain non clôturé (ce qui changeait du fil barbelé de BÜREN). Même en décembre le climat du Tessin est agréable. Nous étions logés correctement dans des chambrées avec paille sur 2 étages. La nourriture était correcte et suffisante (polenta à volonté). Le commandant du camp s'appelait MARIANI, était très sympathique et nous donnait des cours d'italien. Nous avons été équipés de treillis et calot de l'armée suisse et notre travail consistait en défrichage, extraire les racines d'arbres que nos prédécesseurs avaient coupés, nivellement du terrain en vue de la construction d'une route. Le travail était dur pour l'intellectuel que j'étais mais le repas était possible lorsque le surveillant s'absentait. Sur les photos que je possède, il semble que nous étions environ 35 réfugiés de nationalités et religions différentes dans ce camp. Je ne me souviens plus de la durée du travail effectué mais n'en garde pas un mauvais souvenir.

Les samedi après-midi et dimanche étaient chômés et nous étions libres de sortir. Nous nous rendions à pieds à LUGANO distante de quelques KMs. Tous les 10 jours nous touchions une paye de 7.50 FS que nous nous empressions de faire fructifier au Casino de LUGANO afin de nous offrir pâtisseries ou restaurant.

Suite à l'intervention d'un de mes cousins, avocat à PORRENTRUY, j'ai été libéré assez rapidement en janvier 1943 et ai pu reprendre mes études à la Faculté de Médecine de LAUSANNE ».

Dans les récits écrits de Gaston Lévy, il n'est pas interdit de relever, à intervalle régulier, quelque chose de la discrète ironie, du flegmatisme élégant qui était très probablement un trait de caractère déjà présent chez l'adolescent se faisant photographier en pantalon de golfe dans le Mulhouse d'avant-guerre, aux côtés par exemple de son cher grand-père Arnold, qui, lui non plus, n'en était peut-être pas dépourvu. Le flegmatisme, intact, de Gaston Lévy lui permet de relater de manière atténuée des moments d'épreuve aigüe : l'interrogatoire chez les douaniers suisses, puis l'expérience de la faim dans les camps de réfugiés suisses, si violente qu'elle lui fait commettre, pour la première fois de sa vie (mais aussi la dernière) plusieurs larcins, la fatigue des travaux de cantonnement, résumés à un exercice de tire au flanc pour intellectuel égaré. On est également frappé de l'étonnante précision du souvenir, même si le dossier d'archive retrouvé à Berne par son cousin Henry Spira l'aide un peu, comme de la volonté de faire un récit qui fasse sens pour autrui, y compris lorsque la mémoire précisément défaille, en se servant, par exemple, de vieilles photographies, mais aussi en mobilisant sa propre aisance à faire récit (aisance que l'on a pu retrouver intacte au cours de nos entretiens oraux en 2016). Surtout, ce flegmatisme élégant permet de contrer le sentiment d'humiliation probablement ressentie par le jeune homme, sortant de plusieurs années de réclusion, parce que juif, dans un village de l'Indre, et désormais soumis aux interrogatoires puis parqué derrière les fils de barbelé des camps suisse, dormant sur la paille la nuit et cassant les cailloux le jour.

Contrairement au raccourci opéré à ce stade du récit, Gaston Lévy n'a pas repris tout de suite ses études à la Faculté de médecine : il lui fallait déjà passer son second bac, après quelques mois d'interruption. Pour le coup, l'épreuve n'est pas insurmontable, puisqu'il obtient bien son deuxième baccalauréat à l'été 1943, avant d'enchaîner sur une année et demie de médecine, études qu'il poursuivra à Paris après la Libération.

Il est certain que les cousins Gaston et André, une fois la frontière franchie et les cautions versées, se trouvaient désormais durablement à l'abri de la persécution antisémite, au contraire de tous les autres membres de la famille qui étaient restés sur le territoire français, à l'exception de leur oncle Léopold Lorrach. De fait, certains de ceux restés en territoire français périraient à Auschwitz. Cette dissymétrie de destin fait sans doute que, ni à l'échelle familiale ni à l'échelle d'un récit historique public, le passage en Suisse ne pouvait être raconté comme une épreuve, voire raconté tout court : les deux cousins avaient eu la chance de voir leur destin bifurquer à l'automne 1942 vers la Suisse, où

ils avaient pu entamer de belles études supérieures, et voilà tout. Ce n'est qu'assez récemment que la chape de plomb qui pesait sur l'histoire du « refuge suisse » s'est un peu soulevé, grâce, entre autres, à l'intervention du cousin Henry Spira, historien à ses heures, laissant ainsi à Gaston Lévy la possibilité de vraiment raconter son histoire.

On notera que dans son récit, les moments cruciaux sont le passage physique de la frontière puis l'attente dans le camp de réfugié avant le versement de la caution. Rien n'est dit du reste de l'expérience suisse. Gaston Lévy nous a précisé qu'il n'avait eu à peu près aucune nouvelle de sa famille, y compris de ses parents, durant les deux années que dura son exil. La Suisse étant l'épicentre de la circulation d'informations sur l'extermination en cours des juifs européens, et la famille Spira n'étant sans doute pas la dernière à en être informée, on peut imaginer, même si Gaston Lévy dit ne pas s'en souvenir, le type de tension que put représenter pour le jeune homme le fait de vivre à l'abri – provisoire - d'un danger terrifiant qui restait parfaitement d'actualité pour les siens.

Michelle à Grenoble

Il n'aurait donc pas été question de faire suivre le même chemin à la cousine Michelle. Celle-ci avance deux arguments pour expliquer les choix parentaux : le coût du passage (et comme on l'a vu précisément, au sujet de Gaston, pour que le passage clandestin de la frontière réussît, il fallait y ajouter une coquette caution, payée ici par les cousins de Porrentruy, pour espérer obtenir l'autorisation de rester et de reprendre une vie civile normale, et non pas de croupir dans les camps de réfugiés, ou de se voir tout simplement refoulé hors de Suisse). Le deuxième argument tient à la politique d'envoi forcé des jeunes gens en Allemagne. On reviendra, à propos de Claude Lévy, sur l'importance, pour les garçons, de ce deuxième danger, l'envoi au STO, qui aurait donc pesé sur le destin de Michelle, considérée comme moins exposée que ses cousins et pour cette raison restée en France. Michelle n'en poursuit pas moins, elle aussi, ses études, avec l'appui, précisément, des parents d'André, puisqu' à la rentrée 1942, elle qui avait déjà obtenu ses deux bacs, part s'installer à Grenoble chez son oncle et sa tante, Henri et Alice Lorrach, qui avaient quitté Entraigues quelques mois plus tôt. Leur fils aîné, André, est donc en Suisse, mais le plus jeune, Francis, est toujours là et aurait donné du fil à retordre à l'étudiante studieuse.

Michelle Lévy possède encore le certificat d'immatriculation, établie à son nom, avec son lieu et sa date de naissance, par l'Université de Grenoble. Précisément parce que la Faculté connaît sa situation, Michelle Lévy se voit interdire, l'année suivante, l'entrée en médecine : elle a été classée

Seme à la fin de son année de PCB, or le numerus clausus limite à 4 le nombre d'étudiants juifs admis à s'inscrire.

Michelle Lévy doit donc revenir dans l'Indre, chez ses parents. Entretemps, la circulation au sein de la zone sud est devenue plus difficile. Elle était arrivée dans une ville sous occupation italienne, relativement tolérante à l'égard des populations marquées comme juives, elle quitte Grenoble désormais sous la coupe des Allemands. Son oncle Pierre a pris l'affaire en mains : à Valencay, il obtient d'une jeune fille le prêt de son passeport, qu'il fait parvenir à sa nièce Michelle. Celle-ci voyage donc sous un faux nom et se rappelle encore avoir été inopinément contrôlée par une patrouille allemande. Cependant, elle arrive sans encombre, rend le passeport et se prépare à passer une année, pour le coup, sans aucun enjeu scolaire. Comme on le verra plus loin, la montée croissante de la tension fera quitter Entraigues à la famille de Robert Lévy, qui s'établit, quelques kilomètres plus loin, dans un hôtel à Vatan durant les derniers mois de l'Occupation.

Ce départ est sans doute plus ou moins consécutif à un événement précis : l'arrestation de Germaine Mayer, le 23 septembre 1943, soit au moment justement, où Michelle revient dans le hameau.

L'arrestation de Germaine Mayer

Comme on a déjà eu l'occasion de s'y confronter avec l'arrestation de Hélène Cligman sur la ligne de démarcation en avril 1942, l'arrestation de Germaine Mayer, dont nous n'avons pas trouvé trace dans les archives des administrations de la répression, est un événement difficile voire impossible à reconstituer avec certitude et précision. Germaine a été arrêtée le 2 ou le 3 septembre 1943, plus probablement à Entraigues mais on trouve aussi une mention de Châteauroux. Ainsi, lorsque son mari, Marcel Mayer, ancien prisonnier de guerre, remplit un dossier afin d'obtenir pour elle, à titre posthume, le statut de déportée résistante, il indique qu'elle a été arrêtée le 3 août à Châteauroux. Dans le fichier Brinon, son arrestation est datée du 2 septembre et localisée à Langé. Quant au motif, il est ainsi formulé : « Faux en écriture dans correspondance avec son mari prisonnier détenue à Châteauroux ». Le mari quant à lui, une dizaine d'années plus tard, a écrit « avait passé des papiers dans un colis ». Il a joint au dossier le témoignage écrit de son père, David Mayer, et de Clarisse Mayer, tous deux datés du 29 novembre 1951. Le premier a écrit : « Je soussigné David Mayer certifie sur l'honneur que Ma Belle Fille, Germaine Mayer née NEMARQ réfugiée à ENTRAIGUES (Indre) a été emmenée par les Allemands pour faits de Guerre. N'a jamais avoué la filière de passage qui aurait faciliter (sic) l'évasion de son mari prisonnier en Allemagne ». La seconde, Clarisse, indique : « Madame Mayer née Nemarq Clarisse certifie que sa nièce Madame Mayer née Némarm Germaine réfugiée à Entraigues par Langé Indre a été prise chez elle par les allemands pour faits de guerre c'est à dire après avoir envoyé des papiers et vêtements à son mari prisonnier de guerre en

Allemagne pour le faire évader. Madame Mayer n'a jamais avoué la filière de passage et ceci d'après un prisonnier qui était avec elle.

Je certifie sur l'honneur ce fait. »

Ayant quitté Entraigues près d'un an avant l'arrestation de Germaine, Gaston Lévy ne peut en parler que sur la foi, probablement, de ce que lui en a dit son propre père. Pour lui, ce sont des Français, habillés en civil (des « fonctionnaires »), qui se sont présentés dans le village, et ont demandé, justement à Alfred, où se trouvait la maison dans laquelle résidait Germaine. Toujours selon Gaston, l'arrestation tenait à ce que Germaine avait envoyé une lettre, rédigée sur papier très fin, et glissée dans un paquet de noix, pour expliquer à Marcel comment s'évader. Or, le colis avait été intercepté par les Allemands. Robert Lévy l'avocat serait intervenu afin d'obtenir la libération de Germaine lorsqu'elle était encore incarcérée à Châteauroux, ce que confirme la cousine Michelle, fille de Robert : « à l'arrestation de Germaine, mon père est allé à la Kommandantur mais il est revenu bredouille »

Marcel Mayer figure bien sur la liste des prisonniers de guerre du Stalag XB, un camp de taille importante, construit à proximité de Sandbostel en Basse-Saxe, qui accueillit jusqu'à 30 000 prisonniers de guerre de toutes nationalités, mais aussi, au moment de l'évacuation des camps de concentration situés plus à l'Est, des prisonniers déportés. Quand ils libèrent le camp le 29 avril 1945, les Britanniques trouvent respectivement 13 000 prisonniers de guerre et 7 000 prisonniers des camps de concentration.⁴⁹¹ La liste ne dit pas dans quel commando extérieur Marcel fut éventuellement affecté, en revanche il est bien indiqué que ce Français est juif, sans qu'on sache si cette information eut un effet sur les conditions de sa captivité à l'intérieur du camp. On lit aussi comme adresse de sa conjointe : « Mme M. Mayer, 3 rue de l'Avenir, Nîmes, Gard », peut-être un subterfuge pour maquiller la véritable adresse de Germaine, peut-être une indication sur la première destination de Germaine et de son beau-père au moment de l'Exode, voire plus tôt au cours de la « drôle de guerre », avant qu'ils ne rejoignent les Lévy à Entraigues⁴⁹². ECRIRE A SANDBOSTEL Marcel est arrivé au camp de Sandbostel en décembre 1940, en même temps que d'autres camarades qui ont d'abord été, comme lui, détenus au Front stalag de Voves dans l'Eure et Loire. S'y trouvait à la même époque Jacques Benoist Méchin qui a publié sous le titre « La moisson de 40 » son journal de captivité⁴⁹³. Ce dernier sera libéré dès août 1940, et se rend à Berlin comme chef de la délégation des prisonniers de guerre français, auprès de Scapini, ce qui lui vaudra d'être jugé comme collaborateur à

⁴⁹¹ <https://www.stiftung-lager-sandbostel.de/geschichte/>

⁴⁹² BAVC Caen, 22P499

⁴⁹³ Jacques Benoist Méchin, *La moisson de 40. Journal d'un prisonnier de guerre*, Albin Michel, Paris, 1942.

la fin de la guerre⁴⁹⁴. Quant à Marcel, il figure également sur la liste des prisonniers qui, en août 1940, travaillent à Saint Léger des Aubées, il a peut-être fait partie, par la suite, des prisonniers du camp de Morancez, à une vingtaine de kilomètres de là⁴⁹⁵, avant le transfert en Allemagne.

La cause de l'arrestation de Germaine n'a donc rien à voir avec sa judaïté, même si les autorités du camp où est détenu Marcel le considéraient comme juif, et même si Germaine Mayer était très probablement elle aussi enregistrée comme juive par les autorités du département de l'Indre, quoi qu'en pensent les cousins, persuadés que toute la famille vivait quasiment incognito dans le hameau d'Entraigues. La carte d'identité de David Mayer, affublée du tampon juif, publié par Marcel Yonque avec une légende fautive, est une preuve indirecte de ce que les réfugiés d'Entraigue, qui vivaient sous leur vrai nom, ont connu toutes les étapes du marquage administratif organisés par Vichy en zone sud. La disparition quasi totale des archives documentant cet aspect du travail préfectoral sous l'administration pour ce département empêche d'être davantage affirmatif. Adolescents, les cousins ont pu ignorer, ou oublier, qu'ils étaient ainsi parfaitement repérés.

La confection des colis pour les prisonniers de guerre, et par conséquent le possible détournement de cette activité, tolérée par les autorités allemandes et fortement encouragée par Vichy, occupe alors beaucoup de femmes y compris à Entraigues près Langé. , à en croire l'historien ?, la châtelaine locale avait formé une sorte de comité de bienveillance, dont la région, et plus généralement la France, ne manquait pas et qui réunissait toutes les strates de la société française.

On notera que, à ce jour, on ne connaît l'existence de cette lettre, qui serait entré dans un plan d'évasion, que par la famille, Clarisse ayant ajouté que le colis contenait non seulement une lettre mais aussi des vêtements. Quant à la commission chargée d'examiner la demande d'un statut de résistante pour Germaine, elle indique en 1954 : « actes de résistance invoqués : arrêtée pour avoir fait passer des papiers dans un colis à son mari P.G. » mais « Matérialité des actes de résistance invoqués : non établis ».

On notera également que David Mayer et Clarisse font allusion à des interrogatoires subis par Germaine, qui « n'a jamais avoué la filière de passage ». Clarisse a précisé qu'elle sait que sa nièce n'a pas parlé « d'après un prisonnier qui était avec elle », donc probablement un homme qui a été

⁴⁹⁴ <https://www.delcampe.net/fr/collections/militaria/1939-45/campagne-de-france-1940-prisonnier-des-allemands-au-frontstalag-202-de-voves-eure-et-loir-273184236.html>

⁴⁹⁵ BAVC Caen 22P1191 (Saint Léger des Aubées) et 22P499 (Morancez)

libéré et qu'elle ou David Mayer ont rencontré, encore sous l'Occupation ou après la Libération, et dont nous ignorons l'identité.

Il faut cependant noter que le nom de Germaine Mayer ne figure pas dans le registre d'écrou de la prison de Châteauroux (de même que celui de Hélène Cligman n'apparaît pas sur celui de la prison du Bordiot à Bourges).

Quel que soit l'endroit exact de son incarcération et la date exacte de son arrestation, on sait que Germaine est donc restée près de deux mois à Châteauroux, avant d'être transférée à Drancy, c'est à dire, probablement, avant que son sort soit déterminé, cette fois, par sa judaïté. Germaine arrive au camp de Drancy le 29 octobre 1943. Elle y reste environ trois semaines, puisqu'elle est déportée par le convoi 62 du 20 novembre 1943.

A une date que nous ne connaissons pas avec précision, qui est donc postérieure à l'arrestation de Germaine, sans que l'on sache si elle aussi postérieure à son transfert de Châteauroux à Drancy, voire de son départ en déportation de Drancy, et sans qu'on sache d'ailleurs si les membres de sa famille qui vivaient dans l'Indre avaient immédiatement été mis au courant de cette déportation, les parents d'Alfred quittent Entraigues pour le Cantal, de même que, comme nous l'avons déjà indiqué, Robert, son épouse et leurs deux filles ainsi que la belle-mère Nathan partent s'installer à l'Hôtel de France de Vatan, une petite ville située à une dizaine de kilomètres de Langé. Cette fois, tout le monde vit avec de fausses cartes d'identité, que leur a procuré un jeune médecin rencontré pendant leur séjour à Entraigues, et cache sa judaïté, la famille de Michelle frôlant de justesse l'arrestation au cours d'une descente de la milice en 1944 : dans la grande salle à manger de l'hôtel où les clients avaient été regroupés, Robert aurait alors su tenir tête et nier avec emphase le fait qu'il était juif (« Comment pouvez m'offenser à ce point »), tandis que Michelle, Maud et leur mère, atteintes par la jaunisse, étaient restées alitées à l'étage.

Quant à Clarisse et Henry, ils restent à Entraigues, sous la protection des Bertrand, la famille d'agriculteurs qui emploient Henry aux travaux des champs et qui ont également accepté de cacher chez eux les économies de David Mayer, lui aussi probablement resté sur place. Le jeune André est dans le maquis et il a également profité de la protection des habitants. Jugeant le danger trop grand, les Bertrand proposent à Henry une première cachette, dans la grange de la ferme, puis l'installent dans une petite construction de pierre, à l'écart de toute habitation, non loin du hameau de La Marchaisière. Le lieu appartient à des bouchers, les Girons, anciens patrons de la mère de Paulette, avant son mariage, avec lesquels les Bertrand ont conservé des relations très proches⁴⁹⁶. La famille

⁴⁹⁶ Entretien avec Paulette Bertrand

Bertrand avait aussi protégé André, qui travailla un temps chez leurs cousins, également à La Marchaisière.

Pierre Lévy et les siens : de Valençay à La Vernelle

Quant à Pierre, dont on sait par ailleurs qu'il intervient à plusieurs reprises pour porter aide à ses frères et soeurs et à leurs enfants, on ne sait s'il tenta d'apporter son aide pour libérer Germaine. Dans ses souvenirs publiés, il aborde cette période d'une plume légère, soulignant lui-même la nécessaire insouciance qui seule permettait de traverser ces temps adverses. Il est néanmoins possible, comme on le verra plus loin que, précisément un peu avant ou un peu après l'arrestation de Germaine Mayer, Pierre, Denise et leurs enfants franchissent une nouvelle étape dans la fuite. Passant plus franchement à la clandestinité, ils se réfugient chez des amis dans une propriété à l'écart de Valençay, qu'ils ne quittent qu'à la Libération

La correspondance entre le couple et le peintre Marinot s'était poursuivie, attestant de la productivité de Denise, qui peint, dessine et attend du « mètre » ses conseils. Visiblement, elle utilise la photographie pour lui faire connaître ses progrès. Marinot se plie plus ou moins volontiers à l'exercice. En juillet 1942, alors que Denise est depuis quelques mois ou quelques semaines à Valençay, il commence sa lettre en ces termes : « Chère Madame élève et amie, chers cousins, enfin des nouvelles directes, et de cela nous avons en grand plaisir d'abord, véritable émotion ensuite tellement nous nous sentions là-bas. Le messenger avait évidemment par lui-même une valeur vraiment familiale.

Content des photos qui continuent à entretenir une grande confiance ». La lettre développe ensuite des conseils et remarques très précises destinés à Denise, et renouvelle la proposition de « répondre à toute demande technique un peu précise dans ses données ».

Parallèlement, plusieurs lettres datant du second semestre 1942 témoignent du fait que Pierre Lévy s'occupe encore de sa collection, demandant conseil au « mètre » notamment en ce qui concerne des Matisse. En octobre 1942, Marinot lui répond en des termes qui nous restent parfois sibyllins : « Vos détails sur Matisse m'intéressent beaucoup. Pour son opinion sur l'oncle, cela ne me surprend guère, c'est la famille qui l'a le plus fêté et c'est bien difficile de s'abstraire de contingences aussi personnelles. J'aimerais causer en détail avec vous de tout cela.

L'agrandissement de votre collection me paraît favorable je n'ai pas cependant une confiance énorme dans le forain qui pour moi est un excellent dessinateur satirique. A ce propos je n'ai pas reçu le catalogue illustré annoncé (...) ». Dans une lettre datée du 29 décembre 1942, la consultation

à distance semble se poursuivre, à moins qu'il ne s'agisse d'un commentaire ex post, puisqu'il n'est suivi d'aucun conseil : « Mes chers cousins, Bon an pour tous, de tout mon cœur.

J'ai vu les Matisse, je les reverrais (sic) mieux, ma première impression très bonne pour le plus grand l'est sensiblement moins pour le plus petit, nous en recauserons quand je pourrais (sic) mieux les regarder ».

En revanche, dans une lettre non datée, Marinot s'emporte et ironise sur la situation :

« Mon cher Pierre, j'ai vu le catalogue ainsi que les œuvres incluses. Je suis content et j'écirai à Denis quand. Il faut bien dire qu'il n'est guère commode de donner son avis sans connaître les toiles et quoique vous en pensiez je ne connais pas les deux Matisse. « Les musiciennes » sans aucune description comment diable voulez-vous que je les identifie même si elles me sont passées sous les yeux. Et « les poissons d'Etretat » je me souviens de plusieurs Matisse avec poissons mais sans autre description que de savoir que les dits poissons sont natifs d'Etretat cela non plus ne me dit absolument rien. Alors, alors je ne puis pontifier qu'en principe : d'après la provenance les toiles doivent être bonnes et vous savez quel (sic) place je donne à Matisse. Le prix je n'ai aucune idée des cours vous en saurez beaucoup plus que moi.

L'Urillo⁴⁹⁷, je ne le vois pas, la date me paraît favorable.

Braque, je ne le vois pas, j'aime beaucoup Braque quand il est bon.

Soutine de même je connais un chef d'œuvre de lièvre de Soutine dans une belle collection de lapin peint

J'aime beaucoup Dufresne

Je vois bien que ce que je vous dis est dépourvu d'intérêt je le regrette mais en peinture l'Absence est le plus grand des maux.

En principe, car il me semble que pour vous cela est le point principal les Matisse m'inclinent vers une approbation de principe (après renseignements favorables de votre part sur la hausse mais c'est toujours du en principe ici point de ponctuation qui se nommerait point de rire. (...)) »

Cette lettre est un écho plus que probable au récit qu'a proposé Pierre Lévy de l'acquisition des mêmes tableaux au cours de l'Occupation, se vantant du résultat de la négociation, sans mentionner l'aide à distance demandée au Mètre, il est vrai sans grand succès : « J'ai pu acheter chez un

⁴⁹⁷ Marinot veut bien entendu parler de Maurice Utrillo (1883-1955)

marchand de la Côte d'Azur, devenu d'ailleurs très célèbre, deux toiles de Matisse : *Les Musiciennes* de l'époque de Nice, et *La Liseuse* de l'ancienne collection Canonne. L'histoire de cet achat mérite d'être contée : j'arrivais dans la galerie, vers les 16 heures. Comme j'avais du temps disponible, je me suis mis à marchander. Je m'étais fixé comme délai 19 heures pour terminer cette curieuse opération. La grande toile *Les Musiciennes* coûtait 450 000 francs (anciens) et la petite 300 000. Le propriétaire de la galerie se montrait coriace et il tint bon pour les prix pendant au moins deux heures. Il se lassa toutefois de mon attitude : « Ecoutez, je vous laisse les deux tableaux aux prix, mais vous aurez gratuitement ce petit Charles Dufresne qui est très beau et qui vaut, au moins, 20 000 francs... »

« Pas d'accord du tout, ai-je répondu, nous sommes très loin du compte. »

Enfin, dix minutes avant l'heure que je m'étais fixée, j'aperçus, dans un coin, une toile en hauteur de Soutine : *Le Lièvre pendu*. Je dis à mon homme : « Si, en plus du Dufresne, vous ajoutez ce Soutine, nous pourrions éventuellement tomber d'accord. » Après s'être fait prier un peu, il acquiesça. »⁴⁹⁸

Progressivement, Marinot laisse sourdre sa nostalgie des conversations véritables avec ses amis partis au loin. Lui-même semble plongé dans un état dépressif, écrit produire très peu et parler beaucoup des exilés avec sa fille Florence, avec aussi des convives de passage, qui servent souvent d'intermédiaires directs entre le peintre et les Lévy. « Vous savez aussi que nous causons de vous avec Madame Hade » écrit-il le 4 octobre 1942, précisant plus loin « nous verrons ce soir Madame Hade, donc nous causerons bientôt un peu de vous ». D'autres intermédiaires sont également invoqués, peut-être André Marot qui aurait accepté par amitié de s'occuper de l'entreprise Devanlay pendant le départ des Lévy de Troyes.

Cependant, rien n'atteste, dans cette correspondance, que Pierre Lévy ait poursuivi, en 1943, ses achats d'œuvres d'art. On sait cependant qu'il garde des contacts avec plusieurs artistes, Wols notamment, une lettre datée du 9 juin 1943 attestant de l'aide matérielle (mais aussi morale) qu'apporte l'industriel en exil à l'«apatride», alors dans la Drôme.

Valençay sert de cadre à des activités et conversations étroitement liées à l'art, en raison de la présence de nombreux exilés en provenance du monde de l'art parisien, notamment les conservateurs du musée du Louvre, mais aussi de toute une série d'amateurs que les Lévy rencontrent soit au château où ils ont toutes les entrées soit dans l'hôtel d'Espagne où se pressent les réfugiés les plus fortunés. Ailleurs dans la petite ville ou la région, les Lévy ont aussi l'occasion de

⁴⁹⁸ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, Flammarion, 1976, p. 95.

fréquenter des artistes, on a déjà évoqué Joseph Czaski, qui fait des portraits des enfants de Pierre et Denise.

Une partie de ces derniers est sans doute scolarisée à l'école communale, et on a vu que dans le souvenir des cousins de Mulhouse réfugiés à Entraigues, Denise et peut être également Pierre apportaient de l'attention et une aide pratique aux progrès scolaires des adolescents, organisant un cours hebdomadaire à Valençay, accompagnant Michelle à Châteauroux lorsque cette dernière passe les épreuves du baccalauréat.

La peinture d'aquarelle au grand air avec Denise, les discussions artistiques dans la brillante compagnie des hôtes au long cours de l'Hôtel d'Espagne et du château de Valençay feraient l'ordinaire des journées de Pierre Lévy, à quoi il ajoute quelques activités clandestines, centrées sur la confection de fausses cartes d'identité.

« Avec quelques amis nous avons organisés un petit bureau où nous fabriquons faux papiers, faux certificats, faux diplômes. Ils permirent à de nombreuses personnes menacées de fuir vers l'Espagne et de là en Grande-Bretagne, ou tout simplement de vivre à l'abri des recherches de la police de Vichy.

Des amis à Paris nous fournissaient les documents, les tampons et les formulaires grâce auxquels nous sauvâmes beaucoup de nos amis réfugiés. Nous devions aussi assurer la subsistance de ceux qui n'avaient pas d'argent ou pas de cartes de ravitaillement. Nos amis Paul Verneyras (note de l'auteur : fut nommé par la suite Vice-Président du Conseil de Paris ; il devint un des animateurs du groupe MRP à l'Assemblée Nationale ») et Jean Jacques Rousseau nous faisaient parvenir ce qui manquait. Nous leur devons beaucoup. Après la libération, Paul Verneyras me fit rencontrer Robert Buron, Georges Bideau, Teitgen et d'autres personnes engagées dans la politique de la Quatrième République. »⁴⁹⁹

On ne sait à quelle date exactement cet équilibre brillant mais fragile est à nouveau remis en cause, plus d'un an, voire deux, après la fuite nocturne de Pierre Lévy et Félix Lièvre quittant Troyes en décembre 1941 et le passage rocambolesque de la ligne de démarcation pour les autres membres de la famille, qui avait eu lieu quelque part au printemps 1942. Pour ce nouveau départ, Pierre Lévy donne une indication chronologique à la fois vague et peut être fautive : « En 1943, lorsque l'occupation allemande s'étendit sur toute la France, Thérèse Mesnil nous dit : « La situation devient de plus en plus dangereuse pour les juifs, pourquoi ne viendriez vs pas vous installer à La Vernelle ? C'est une invitation que je fais également au nom de mon mari.... »

⁴⁹⁹ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit.*, p. 81

Nous avons quelques jours pour nous décider, mais la police de Vichy devenait de plus en plus menaçante. Des juifs, des résistants, des communistes réfugiés au sud de la Loire où ils avaient cru trouver une plus grande sécurité furent arrêtés. Les routes étaient étroitement surveillées, les contrôles nombreux, nous vivions avec de fausses cartes d'identité »⁵⁰⁰.

La dame qui, sur un ton très aimable, celui de l'invitation mondaine, fait cette proposition très courageuse, appartient au cercle de connaissances que le couple s'est forgé à Valençay. Comme l'explique Pierre Lévy lui-même, la salle à manger de l'hôtel d'Espagne est particulièrement investie le mardi, jour de marché, par les habitants des environs. « C'est ainsi qu'un jour Mme Thérèse Mesnil accepta de s'asseoir à la table de Carle Dreyfus, grand connaisseur des bronzes du 18^e s italien. Cette rencontre fut le début d'une gde amitié. Thérèse nous invita à goûter et c'est à La Vernelle⁵⁰¹ qu'elle nous présenta son mari. Tandis qu'il nous faisait visiter la maison, Roger Mesnil me confia qu'il était désireux de vendre un de ses Utrillo... L'affaire se fit et nous rapprocha du ménage Mesnil avec lequel nous parlions souvent peinture. »⁵⁰².

Dans cet hôte d'un courage rare, Pierre Lévy pouvait trouver non pas seulement un amateur d'art éclairé mais aussi un homme dont les convictions politiques comme le sens des affaires étaient sans doute très proches des siennes propres : « Roger Mesnil avait épousé en second noce Thérèse Thurneyssen. Homme de grande culture, il commença sa carrière d'avocat dès 23 ans et fut l'un des collaborateurs de Maître Laborie, défenseur d'Alfred Dreyfus. Radical socialiste grand teint, il avait fondé avec quelques amis le Comité Mascureau, association favorisant les relations publiques, culturelles et économiques. Par la suite Roger Mesnil devint Président d'une grande entreprise de chaudières. Il nous raconta bien des histoires ; les chaudières Niclausse étant un produit d'exportation, il lui arrivait de traiter les marchés avec les chefs d'état et les ministres de la guerre de plusieurs pays européens. »⁵⁰³

A une date imprécise donc, Pierre, Denise Lévy ainsi que leurs quatre enfants quittent discrètement Valençay. Empruntant à bicyclette des chemins différents (Pierre Lévy ne précise pas qui se chargea de ceux des enfants qui, à coup sûr, n'étaient certainement pas encore en mesure de pédaler), ils se retrouvent, à peine plus d'une dizaine de kilomètres plus loin, en direction du Cher, dans la propriété

⁵⁰⁰Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit*, p. 81

⁵⁰¹ (= lieu dit à 15 km de V, sur les hauteurs dominant vallée du Cher ; = Les Ormeaux, commune de Selles sur Cher cf mairie de La Vernelle, 0254975864, info par mme lessault. Apparemment maison située à gauche de la D 956 entre La Vernelle et Selles sur Cher, entre la D 152 et la route des Ormeaux, parc longeant la D 956

⁵⁰² Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit*, p. 80.

⁵⁰³ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit*, p. 82_83.

des Mesnil, entourée d'un grand parc. Ils y passeront « des mois et des mois » en attendant la libération. Comme on le verra plus loin, les parents plus âgés sont quant à eux restés à Valençay : Jeanne et Achille Lévy, ainsi que Blanche, la sœur de Jeanne, sont installés à l'hospice de la ville. Il faut encore ajouter que Brigitte, la sœur aînée de Denise, accoucha de son quatrième enfant, Olivier, le 4 février 1944 à Valençay. On n'en sait pas plus sur les circonstances de cette naissance, sinon qu'elle semble témoigner du fait que Brigitte avait voulu rendre visite à sa sœur. Claude Lévy sait que les bonnes sœurs de l'hospice avaient néanmoins refusé que l'accouchement eût lieu chez elles.

Comme Pierre Lévy indique cependant avoir passé une année à La Vernelle, on peut estimer que ce séjour commence à l'été 1943 pour s'achever à la fin de l'été 1944. Pour autant, la lecture des souvenirs de Pierre Lévy ainsi que les rares documents collectés ne permettent pas de situer la « fuite à La Vernelle » par rapport aux arrestations qui ont directement frappé la famille et dont Pierre et son épouse ont forcément connaissance, celle de Germaine Mayer, à quelques kilomètres de là, en septembre 1943, ainsi que les suivantes, géographiquement plus lointaines mais qui frappent encore plus directement la fratrie Lévy : celle de son beau-frère Samuel à la fin de ce même mois de septembre 1943, en Ardèche, celle de sa sœur Germaine et de sa nièce Margot Becker en décembre au même endroit, celle de son frère Lucien et de sa belle-sœur Jeanne à Lyon en mars 1944. On ne peut que souligner l'alchimie complexe qui se dégage des souvenirs publiés de Pierre Lévy. La vie semble osciller entre une atmosphère de grandes vacances prolongées, au cours desquelles l'art joue un rôle central, et un état d'alerte permanent qui se traduit chez Pierre Lévy par le souci d'aider très concrètement aussi bien des membres de sa famille, ce dont il ne dit rien dans ses souvenirs, que des réfugiés, avant de se mettre lui-même davantage à l'abri avec les siens.

Dans ses mémoires, Pierre Lévy décrit ces derniers mois de l'occupation sur le même mode mondain qui avait prévalu à Valençay. Pour un peu on se croirait dans la *Règle du jeu* de Renoir, la clôture spatiale en plus. Cette description arrive juste après les deux lignes que Pierre Lévy consacre à l'arrestation de ses frères et sœurs, donnant ainsi l'impression, peut-être fautive, d'une concomitance entre le moment des arrestations (respectivement septembre, décembre 1943 et mars 1944) et l'installation à La Vernelle : « Cela aurait pu nous arriver. Nous n'étions en sécurité nulle part. Le pays était en pleine décomposition intellectuelle. On ne pourrait être plus patriote que le Maréchal disait-on, et les enfants dans les écoles chantaient : « Maréchal nous voilà... »

Revenons un peu en arrière afin de décrire notre arrivée à La Vernelle. Le soir même on nous offrit un bon repas. Chacun eut sa chambre dans cette grande maison. Je n'oublierai pas le souvenir de cette première nuit, les beaux draps en crêpe de chine bleu qui nous faisaient

glisser tout au long de la nuit, vers le bas du lit...il n'y avait pas d'eau courante, mais le mobilier de la maison était raffiné. Nous marchions sur des moquettes rouges couvertes de tapis persans. Tout cet ensemble était de bon goût et sentait la grande bourgeoisie. Mon épouse a fait plusieurs peintures du grand salon où nous nous réunissions si souvent. (....)

Pendant l'année où ns vécûmes chez les Mesnil en famille, je me cultivais. Nous avons lu énormément et malgré les alertes et dangers divers, nous avons gardé de bons souvenirs de ce séjour. Il nous arrivait souvent d'oublier que nous étions en guerre. Les Mesnil organisaient des déjeuners et des dîners somptueux servis sur des nappes brodées, les verres étaient de cristal et l'argenterie très belle. Une fois par semaine on nous offrait du vrai café dans une ravissante cafetière du 18eme siècle français. Les jours moins fastes on buvait du thé ou de l'ersatz de nescafé.

Roger Mesnil était toujours intéressé à la bourse, il m'instruisit et au bout de quelques mois je compris tous les mécanismes financiers de nos grandes sociétés cotées. Ce savoir me rendit service, on le verra par la suite.

Notre nom de Lévy avait été déguisé en celui de Lucy et ce n'était pas rien de faire comprendre aux enfants quelles étaient les réponses à donner aux interrogations de la police ; Dans cette maison se passaient bien des choses. Des résistants venaient s'y faire soigner par des médecins de la région. »⁵⁰⁴

Les Cligman à Issoudun

A une cinquantaine de kilomètres de là, dans la ville d'Issoudun, la famille du futur gendre de Pierre Lévy, la fratrie Cligman, traverse de manière différente l'époque la plus dangereuse de l'Occupation, que l'arrestation de la jeune Hélène Cligman en avril 1942 a tragiquement inaugurée. On a vu que l'événement avait été précédé de l'assignation à résidence de son père, Joseph, en mars 1942, à Cluis. Sans qu'on sache à quel point Joseph est affecté par l'arrestation de sa fille, sa détention à Bourges puis sa déportation via Drancy (ni même ce qu'il sait de cet enchainement fatidique), on constate qu'il se plie apparemment au décret du préfet, demandant l'autorisation de quitter temporairement la localité à la Noël 1943 pour rendre visite à ses frères et « rapporter quelques effets laisser (sic) à Issoudun lors de mon départ pour Cluis ». Le sous-préfet d'Issoudun en informe le préfet tout en émettant un avis favorable. Le séjour à Issoudun est ensuite prolongé grâce aux deux certificats rédigés par le Docteur Robert assurant que l'état de santé de Joseph, atteint d'une

⁵⁰⁴ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit*, p. 82-83.

bronchite aiguë, nécessite un traitement sur place, le sauf-conduit de Joseph semblant être prolongé jusqu'au 5 mars 1944.

On a vu aussi que l'administrateur provisoire de La Confection de l'Indre, après s'être séparé, au printemps 1942, des enfants Cligman, Léon et Sarah, n'avait pas tardé, l'été de la même année, à réembaucher le père, Sulim, comme acheteur.

Les dossiers d'étrangers ne permettent pas de suivre les activités de Léon, puisque celui-ci, Français depuis 1940, n'en dispose pas. Il n'existe pas non plus de dossier de résistant à son nom disponible aux archives de Vincennes, il faudrait donc chercher ailleurs, ou disposer du récit de l'intéressé lui-même, pour reconstituer le parcours de ce dernier après l'été 1942 (ses activités de résistance ayant par ailleurs pu s'exercer dès avant cette date).

En revanche, le dossier d'étranger de sa sœur, Sarah Cligman, a conservé quelques traces de ces années au cours desquelles le fait d'être étrangère aux yeux de l'administration française se double de celui d'être « isralite ». La mention « JUIVE », apposée avec un tampon en lettres rouges sur ses cartes d'identité temporaire d'étrangère, saute aux yeux. Pour le reste cependant, il semble bien que la qualification d'étrangère, et non de juive, suffise à lui créer des obstacles, qu'elle parvienne à surmonter. Plus exactement, la qualité d'isralite n'est jamais explicitement utilisée par l'administration en charge de produire ses papiers. C'est bien pourtant parce que l'entreprise familiale a été aryanisée que la jeune Sarah a dû d'abord conclure son premier contrat de travail avec Robert Lemoine pour travailler comme coupeuse-modéliste à la Confection de l'Indre. Comme on l'a vu, Sarah est licenciée, avec le durcissement de l'aryanisation, au printemps 1942, probablement le 1^{er} mai. En septembre 1942, elle tente de se faire embaucher comme vendeuse dans une boulangerie-pâtisserie de la ville. M. Bougnoux, le patron, résidant 66 rue Dardault, certifie qu'il s'engage à l'employer. Cependant, la demande d'autorisation est rejetée, malgré un avis favorable de l'office municipal de placement. L'office départemental note que l'intéressée « possède un métier où il n'y a pas de chômage » et d'autre part que « du personnel français peut être proposé à la nouvelle profession », l'office régional, à Limoges invitant « l'intéressée à rechercher un emploi comme coupeuse-modéliste ». Deux mois plus tard, Sarah Cligman est en mesure de présenter une seconde proposition d'embauche, continuant visiblement à tirer ses ressources relationnelles de la ville d'Issoudun. Cette fois, le nouveau patron pourrait bien être une connaissance de longue date de la famille. Même s'il réside à Issoudun au 10 de la rue Emile Zola, M. Rosberger continue d'utiliser du papier à-en-tête de la société qu'il a sans doute dû quitter dans les mêmes circonstances que Sulim

Cligman⁵⁰⁵. On lit en effet « Manufacture de vêtements cuir et imperméables, articles de sport en tout genre – SARO⁵⁰⁶ - 1 rue Saint Claude (à l'angle avec le 99 Bd Beaumarchais », Paris III. En ce mois de novembre 1942, Rosberger, qui se présente toujours comme fabricant de vêtements cuir et imperméables, certifie pouvoir employer Sarah comme coupeuse-modéliste pour 1000 francs par mois, sans nourriture ni logement, pendant un an. Satisfaits, les offices donnent tous un avis favorable, restant toujours dans la logique de la politique de cantonnement de l'émigration étrangère et non des lois antisémites de Vichy qui pèsent pourtant sur la vie des Cligman. L'office départemental donne comme justification à son avis favorable : « pas de spécialiste français à proposer ». A l'échelon régional, on a même ajouté sur le dossier : « Salaire normal. Séjour en France plus de 10 ans – pas opposable ».

Cependant, dès le mois de mars 1943, Sarah Cligman semble adopter une autre stratégie, sans qu'on puisse en expliquer les raisons. Elle souhaite suivre les cours Pigier de Châteauroux et demande pour ce faire l'autorisation de se rendre dans cette ville pour faire son inscription. En septembre 1943, la directrice de l'établissement confirme que la jeune fille suit les cours depuis le 5 mai 1943, comme externe, à raison de 14 heures par semaine et qu'elle suivra encore les cours pour une durée d'environ 6 mois. Sarah dispose désormais d'une carte temporaire d'étrangère non plus dans la catégorie « travailleur industriel » mais comme étudiante, toujours barrée de la mention JUIVE en lettres rouges.

A l'occasion de ses demandes régulières pour faire renouveler ses papiers, on notera que Sarah donne comme date d'entrée en France « fin 1928 », précisant « entrée en France à l'âge de 6 ans avec ses parents », lors de sa demande de papiers de septembre 1942. Un an plus tard, en novembre 1942, elle indique être en France depuis le mois de mars 1929, s'appuyant sur la déclaration faite à cette date par son père au Tribunal de commerce de la Seine (9630), ce qui recoupe ses déclarations de la fin août 1941, où elle déclarait être en France depuis le 7 mars 1929, sur la foi d'une demande de naturalisation que son père aurait déposée en 193 ? à la Préfecture de police de Paris ((9647

⁵⁰⁵ on trouve deux personnes déportées portant le nom de Rosberger dans le memorial de Klarsfeld : Sarah, née Grinoch, le 15 février 1905 à Lutomirsk, dernier domicile 42 rue de Turbigo dans le 3eme , déportée par le convoi n° 33, et Hermann, né le 20 février 1906 à Drohobich, dernier domicile 5 rue Mercoeur dans le 11, déporté par le convoi n° 9.

⁵⁰⁶ Cf publicité in Le Monde Juif 1968 : Manufacture de vêtements de cuir et peau, H.G. SARO, R.C. 66 B 2135, 22 rue de la Folie Méricourt PARIS tel 700-84-52

Le Comité Général de Défense Juif (juillet 1943) et l'édition de la brochure La Grande Misère des Israelites de France (9 pages) éditée par le Comité grenoblois, aux env d'avril-mai 1944

9648) (on a vu que Selim parlait lui-même de démarche commencée dès 1931 pour obtenir la naturalisation).

Sarah Cligman, étrangère, de nationalité roumaine, juive, a donc vécu cette époque de traque sous sa véritable identité, ses papiers barrés de la mention JUIVE en lettres rouges. Non seulement elle n'est pas passée dans la clandestinité, mais elle décide, au printemps 1943 d'obtenir davantage de mobilité en prenant le statut d'étudiante. Cette décision a pu par ailleurs avoir un caractère forcé du fait de son statut de travailleur industriel, au cas où son patron Rosberger aurait cessé de pouvoir l'employer et alors que les possibilités d'embauche pour la jeune fille, juive, étrangère, n'était peut-être pas légion, y compris dans le lieu relativement protecteur d'Issoudun. On peut aussi faire l'hypothèse que le besoin de mobilité de Sarah n'était pas sans lien avec les activités de résistance de son frère Léon, sa participation à la Résistance, par son aide aux blessés était parachutiste étant à plusieurs reprises évoquée dans son dossier de naturalisation de l'immédiat après-guerre. On notera enfin que le père des jeunes gens, Sulim, n'a pas non plus fait profil bas, y compris lorsque l'étau se resserre : le 18 mars 1944, le commissaire de police d'Issoudun lui a remis une carte de circulation temporaire, établie à son nom, portant mention de sa nationalité roumaine. Il est vrai que sa qualité de « juif » n'apparaît pas, mais ni son nom ni son prénom ne laisse vraiment planer le doute. La carte vaut pour l'ensemble du département de l'Indre, « seulement » est-il parfois précisé dans la procédure, car l'année précédente, le 26 janvier 1943, Sulim Cligman avait formulé auprès du préfet de l'Indre une demande beaucoup plus ambitieuse : il souhaitait pouvoir se déplacer « dans les départements suivants : Haute-Garonne, Rhône, Loire, Cher, Indre et ville de Montluçon.

Je dois en effet me déplacer, pour la liquidation de mes différents marchés de guerre, la visite des ateliers, et effectuer des achats comme par le passé. ». Julien Crépieux lui avait prêté main forte, lui transmettant une note dactylographiée ainsi rédigée : « Je soussigné Julien Crépieux, Agent général de fabrique, demeurant à Toulouse 32 rue d'Orléans (on se souvient qu'il s'agit là de l'adresse administrative donnée à la nouvelle société La Confection de l'Indre en 1940) certifie par la présente qu'il emploie à son service Monsieur S. Cligman, demeurant à BEL-AIR, route de Lignières à ISSOUDUN (Indre), en qualité d'acheteur pour la visite des Usines des départements de la zone non occupée ; en foi de quoi nous lui délivrons le présent certificat en vue de la délivrance de sa carte de circulation pour la région indiquée. ». Il est probable que Sulim a pu bénéficier d'autres protections que celle de ses associés et des autorités locales, au commissariat de police. Il peut en effet également produire ce télégramme drôlement libellé, signé de l'Inspecteur Trouillot, adjoint à la sous-direction du Sud-Est du Service des Fabrications dans l'Industrie, localisée à Montluçon :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25.1.1943. Je crois qu'il serait préférable que vous vous déplaciez jusqu'à MONTLUCON de façon à ce que je puisse vous expliquer la situation de vive-voix, ce qui mettrait la chose au point d'une façon très claire (...) »⁵⁰⁷.

La carte de circulation est néanmoins refusée à Sulim Cligman. Plusieurs préfets s'y opposent en effet : celui du Rhône, celui de la Haute-Garonne, ainsi que le sous-préfet de Saint Amand, dans l'Indre, qui précise : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Groupement d'Achat des 2 000 Maisons est inconnu de mes services. Il y aurait lieu d'indiquer les noms et adresses exactes des personnes chez lesquelles cet étranger à l'intention de se rendre. » Curieusement, le Préfet de la Loire est le seul à mentionner explicitement dans son avis le fait que Sulim est non seulement étranger, de nationalité roumaine, mais aussi « israelite », tout en se montrant favorable à la délivrance d'une carte de circulation temporaire « pour lui permettre de se rendre dans mon département à Roanne où il doit visiter plusieurs maisons de commerce ». Dès le mois de mars 1943, Sulim en rabat et ne demande plus qu'une autorisation de circuler sur l'ensemble du département de l'Indre, qu'il obtiendra donc un an plus tard, six mois avant la libération du territoire.

La stratégie des Cligman est évidemment à mettre en regard du sort des juifs étrangers et, dans une moindre mesure, français, résidant dans l'Indre sous l'Occupation.

Il est cependant indéniable qu'au-delà de la possession d'un certain nombre de protections, les Cligman ont fait montre tout simplement de culot. Comme on le verra plus loin, le fait d'avoir des protections n'a jamais signifié, dans la France de l'Occupation, la certitude absolue d'échapper à la traque des juifs, qu'ils fussent français ou a fortiori étrangers.

De fait, les dossiers de naturalisation des deux membres de la famille devenus français avant-guerre montrent, a contrario, une autre facette de la traque. Les Cligman sont considérés comme citoyens roumains, alors même, on l'a vu, qu'ils sont essentiellement de culture russe et yiddishisant, et qu'ils n'ont probablement pas acquis la citoyenneté roumaine au moment de leur émigration. Lorsque Mordha remplit une demande de naturalisation reçue le 9 janvier 1933 au commissariat du Kremlin-Bicêtre, il indique évidemment que son père est de nationalité russe, lui-même étant né en 1911, c'est-à-dire avant que le territoire sur lequel vit la famille ne devienne roumain. Aux yeux des autorités françaises cependant, avant-guerre comme sous l'Occupation, leur lieu de naissance est invariablement désigné comme appartenant à la Roumanie, et c'est à la naturalisation de « Cligman, Roumain, 22 ans » que le Bureau du Sceau donne un avis favorable à la naturalisation de Mordha/Maurice, actée par un décret du 4 mai 1934. De même, l'avis de retrait de sa naturalisation,

⁵⁰⁷ Lettre datée du 4 février 1943, Montluçon, dactylographiée.

qui intervient par un décret du 24 avril 1943, indique qu'il est né à Tighina (Roumanie), même si le résumé de son dossier, avant demande de renseignements supplémentaires, le définit comme « israélite russe ». Dans l'Indre comme en Ile et Vilaine, les Cligman sont considérés également comme roumains, et on a vu plus haut comment Sulim argue étonnamment d'un statut de réfugié russe pour obtenir le maintien de son droit de circuler. Or, sous l'Occupation, la nationalité roumaine a bien davantage protégé les juifs étrangers que celle de réfugiés russes. Elle n'est en aucune manière une protection totale : si les juifs roumains ne font pas partie des catégories de personnes à arrêter et déporter lors des grandes rafles de l'été 1942, près de 1500 le seront dès le 24 septembre 1942, au total 3 000 juifs de nationalité romaine auraient été déportés de France⁵⁰⁸, un pourcentage de victimes cependant sans équivalent avec la part de déportés parmi les juifs étrangers ne bénéficiant pas de la protection, même changeante, comme ce fut le cas pour la Roumanie, de leur représentation diplomatique. Au niveau local, on note qu'au camp de Doudic, qui sert de lieu d'internement et de « triage » avant le transfert à Drancy, le nombre de Roumains est très faible, dans les rapports égrénés par le sous-préfet du Blanc, voire inexistant, comme dans le rapport du 9 juillet 1943.⁵⁰⁹

De la même manière, l'acquisition de la citoyenneté française avant-guerre n'est qu'une protection très partielle, y compris en zone Sud, d'autant plus que les naturalisations accordées depuis 1927 sont soumises à révision par la loi du 3 juillet 1940⁵¹⁰. Dans le cas des deux Cligman naturalisés dès l'avant-guerre, Maurice depuis 1934, Léon depuis le 10 janvier 1940, la menace pourrait être encore plus forte du fait du caractère relativement récent de ces décisions. On sait que des tractations se déroulent entre juillet 1942 et août 1943 pour faire accepter par Laval et Pétain la dénaturalisation systématique de toutes les personnes devenues françaises au mieux depuis 1933, au pire depuis 1927. Cette demande de durcissement en la matière, prônée à la fois par la Gestapo et le Commissariat Général aux Questions Juives, finit par échouer.⁵¹¹ Dans quelle mesure, la commission, travaillant au jour le jour sur des piles de dossiers sans cesse renouvelées, était-elle sensible à cette pression sur les naturalisés de plus ou moins fraîche date ?

⁵⁰⁸ Chiffres cités, notamment, dans Renée Poznanski, Denis Peschanski, Benoit Pouvreau, *Drancy, un camp en France*, Fayard – Ministère de la Défense, 2015, p.

⁵⁰⁹ Philippe Barlet, *Les camps et la déportation des Juifs dans l'Indre. Douadic – Montgivray – La Vernusse, 1940-1944 – Textes et documents*, Chateauroux, Novembre 2004, 111 p., consultable à http://www.cndp.fr/crdp-orleans-tours/fileadmin/user_upload/Atelier_36/Images_Philippe_Barlet/Les_camps_et_la_deportation_des_juifs_dans_l_Indre.pdf

⁵¹⁰ Claire Zalc. *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Seuil, Paris, 2016.

⁵¹¹ Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution finale ». Histoire du Commissariat aux Questions Juives, 1941-1944*, Grasset, Paris 2006, p. 716-728.

Dans le cas des deux Cligman, cette distinction ne semble jamais intervenir, et c'est le naturalisé le plus ancien, Mordha, auquel on retire sa nationalité française, alors qu'elle est maintenue dans le cas de Léon. Dans les deux cas, les dossiers ont fait l'objet de plusieurs passages en commission⁵¹², et chacune des décisions paraît s'expliquer par les renseignements remontés « de la base ». Alors que la demande de renseignements au sujet de Mordha datait de la fin du mois de janvier 1942, la réponse mit 6 mois à être élaborée, sans jamais faire le lien avec Issoudun. Rien de terrifiant ne ressort de ces renseignements, mais il a contre lui d'être désormais inlocalisable par la Préfecture de Police, ayant quitté Paris sans donner d'adresse mais laissant sur le carreau bon nombre de ses créanciers. La note établie par la Direction de la Police Générale et envoyée le 16 juin 1942 est à vrai dire d'une telle faiblesse qu'elle appelle l'aspersion : l'enquête a établi que Mordha avait quitté le 11 de la Cité du Petit Thouars « il y a environ six mois », probablement pour gagner la zone libre, et il ne se serait pas fait recenser comme israélite en octobre 1941 (sic). Alors que l'adresse citée correspond à celle de Zeilic qui, lui, s'est fait recenser, et alors même que la note donne le n° d'inscription de Mordha au registre du commerce comme marchand forain puis comme confectionneur, affaire qu'il tenait conjointement avec ce dernier, c'est un autre frère de Mordha que la note évoque : « Sulin », au 126 avenue de Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre, piste qui, selon les policiers, se perdrait dans les sables puisque ce frère est parti sans donner sa nouvelle adresse. Or, on sait que Sulim déménage dans les règles pour le 33 de la rue du Caire à Paris au début de 1935, de même que sa nouvelle domiciliation à Issoudun sous l'Occupation n'est un secret pour personne, en tous les cas pas pour les administrateurs provisoires qui correspondent avec lui (et en réalité, quatre mois plus tôt, le 27 mars 1942, le même directeur de la Police Générale avait envoyé au bureau du Sceau une copie du rapport concernant Léon, mentionnant donc Sulim et le passage du Kremlin-Bicêtre à la rue du Caire à Paris).

La note affirme en revanche que Maurice s'est marié après sa naturalisation, sans pouvoir en dire plus, de même qu'il est impossible de dire si Maurice a fait son service, et s'il a servi en 1939-1940 (on sait que oui, dans les deux cas). Cependant, pas plus le courrier du directeur de la Police Générale adressé au Bureau de Sceau que la note jointe n'ont l'intention d'excessivement charger le forain disparu : il n'est pas connu aux sommières judiciaires, seule cette question des dettes pèse sur sa réputation. La décision du retrait n'en sera pas moins prise, encore plusieurs mois plus tard, lors de la séance du 19 octobre 1942, le décret du 24 avril 1943 étant publié le 4 mai au JO et notifié encore un mois plus tard le 2 juin 1943. Précisément parce que la police parisienne s'est bien gardée de faire

⁵¹² Claire Zalc a montré que le délai de traitement des dossiers s'était, de cette manière, considérablement allongé, surtout à partir de 1942 et explique en grande partie pour cette raison le ralentissement des retraits de nationalité malgré un nombre de dossiers en cours de traitement en hausse.

le lien avec Issoudun, la décision de retrait n'augmente pas, en soi, le danger direct d'arrestation pesant sur Maurice et par ricochet le reste de la fratrie.

Léon en revanche a été parfaitement localisé. Le fait que le rapporteur de son dossier, Vallée, ne soit pas le même que celui de Maurice, et peut-être qu'ils ne relèvent pas de la sous-commission, peut expliquer que le rapprochement entre l'oncle et le neveu ne soit pas fait, alors même que ce nom de famille n'est guère courant. Au contraire de Maurice, Léon a pour ainsi dire pignon sur rue et les notes informelles de son rapporteur font apparaître en gros des BR, voire TBR : les renseignements sur le jeune Léon sont bons, voire très bons. La Direction de la Police Générale, qui a donc fini par répondre, le 27 mars 1942, à une demande émanant du Sceau datée du 4 novembre 1941, adopte la position apparemment la plus neutre. Après avoir reconstitué le parcours scolaire du jeune diplômé elle évoque son passage aux Chantiers de Jeunesse mais ne précise pas la nature de ses activités ni celle de ses parents à Issoudun. Le rapport note qu'avant-guerre la famille aurait essentiellement fréquenté ses compatriotes israélites. Pourtant, la note s'achève sur l'avis favorable de « notre préfet » du 27 septembre 1939. Les renseignements de la Préfecture de l'Indre, qui répond au bout d'un mois, le 26 novembre 1942 sont encore plus positifs : diplômé de l'ECSP, des perspectives d'études en droit interrompue par la guerre, un passage aux chantiers de jeunesse en tre mars et novembre 1941 où il a été nommé second d'équipe. Depuis son retour à Issoudun, Léon s'occupe utilement comme « acheteur dans une maison à succursales multiples dont le siège est à Somac 5 Bd Carnot. « La conduite et la moralité de CLIGMANN (sic) sont bonnes » ajoute le préfet. « il semble ne se livrer à aucune activité d'ordre politique ou autre, bien qu'étant de race juive.

Dans ses conditions j'estime que le nommé CLIGMANN (sic) peut conserver la nationalité française ».

Cependant, cet avis préfectoral paraît presque tiède par comparaison avec les quelques lignes que fait parvenir le commissariat général des chantiers de la jeunesse, datées du 24 juillet 1943 : il use d'un J majuscule, mais pour parler du Jeune Cligman Leib, alors que le mot juif, pour ainsi dire exprimé dans le prénom et le nom du jeune homme, n'est jamais utilisé : « en réponse à votre lettre n° 20.97IX39 du 27 Mai 1943, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, pendant son stage dans les Chantiers de la Jeunesse, le Jeune CLIGMAN Leib, né le 26 Mai 1920 à THIGINA (Roumanie) a eu une conduite exemplaire, un très bon esprit d'équipe et une bonne influence sur ses camarades. Il s'est montré très sérieux et a mérité toute confiance. Il a été nommé Second d'Equipe (grade immédiatement au-dessus du simple Jeune de France) ». La décision de la Commission ne se fait alors pas attendre : lors de la séance du 22 novembre 1943, elle opte pour le maintien de la nationalité du Jeune Léon.

On peut ainsi isoler plusieurs institutions, et peut-être plus précisément plusieurs personnalités qui se sont prononcées en sa faveur dans le cadre d'un travail bureaucratique routinier, alors même que rien dans l'historiographie ne les identifie comme hostiles aux mesures antisémites, bien au contraire. Un spécialiste du Commissariat aux chantiers de jeunesse a même récemment dénoncé la tendance à faire passer le général de la PORTE du THEIL et les Chantiers comme des lieux de refuge pour les juifs⁵¹³. Le mot que nous avons cité a été plus exactement signé par le Commissaire Général Adjoint, sans doute le colonel Mourey, pour ordre du Général.

Le Préfet de l'Indre quant à lui, André François Jules Jacquemart, est en poste depuis juin 1941. Autant dire qu'il a couvert à la fois les recensements les rafles du 25 août 1942 et du 23 février 1943 qui se déroulent dans son département comme dans le reste de la zone sud. Arrêté le 20 août 1944 par les FFI, il aurait été rapidement libéré et suspendu officiellement de ses fonctions. Il meurt de toute façon d'un cancer en février 1945.⁵¹⁴

On pourrait également s'arrêter sur le cas de Jean François, le directeur de la Police générale à la Préfecture de Police, qui a signé les deux lettres accompagnant l'envoi au Sceau des rapports de police sur l'oncle et le neveu, espacés de trois mois, entre mars (au sujet de Léon) et juin (au sujet de Maurice) 1942. Né en 1884, il donc déjà âgé déjà de 56 ans lorsqu'il est nommé, dès le 4 octobre 1940, directeur adjoint à l'Administration centrale (Etrangers) de la Préfecture de Police avec la mission de s'occuper des questions juives. A ce titre il s'occupe du recensement des juifs, répond docilement aux demandes d'internement signifiées par le Commissariat aux Questions Juives. Surtout, il assiste aux réunions les plus décisives concernant la préparation de la Rafle du Vel d'Hiv comme celles, par exemple, concernant une hypothétique arrestation de masse à la suite d'une dénaturalisation collective qui n'aura finalement pas lieu, on l'a dit plus haut. Jean François a donc été un rouage essentiel de la déportation de dizaines de milliers de personnes, presque tous passés par le camp de Drancy dont il devint le responsable administratif à partir d'août 1941.⁵¹⁵

⁵¹³ Daniel Lee, "The Chantiers de la Jeunesse, General de la Porte du Theil, and the Myth of the Rescue of Jews in Vichy France", *French Historical Studies*, vol. 38/1, février 2015, p. 139-170. Cf aussi Daniel Lee, *Pétain's Jewish Children. French Jewish Youth and the Vichy Regime, 1940-1942*, Oxford, Oxford University Press, 2014, Olivier Faron, *Les chantiers de jeunesse. Avoir vingt ans sous Pétain*, Grasset, Paris, 2011, Christophe Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse (1940-1944)*, L'Harmattan, Paris, 2007.

⁵¹⁴ <https://gw.geneanet.org/reine92?n=jacquemart&p=andre+francois+jules>

⁵¹⁵ Cf Laurent Joly, « Vichy dans la « Solution finale », en particulier note p. 112-113 et p. 504.

On a cependant noté que ses deux lettres, pas plus que les rapports ne sont particulièrement sanguins à propos des deux cas investigués, par ailleurs présentés de manière très différente.

De fait, à la Libération, François justifiera le fait d'avoir accepté ce poste essentiel dans la persécution et la déportation non pour des raisons idéologiques mais parce que ce fonctionnaire, servant à la Préfecture de Police depuis 1908, n'aurait pas eu le choix : choisi, d'après ses dires, à l'ancienneté par le préfet Langeron, il ne pouvait qu'obtempérer de manière à subvenir aux besoins de quatre enfants⁵¹⁶. Dans un interrogatoire du 22 mai 1946, Xavier Vallat protestera également contre l'accusation faite à l'endroit de Jean François d'avoir été placé à ses côtés parce que « plus docile aux suggestions allemandes ».⁵¹⁷

Pour l'historien Laurent Joly, l'affaire est entendue : les juges à la Libération ont fait montre de « complaisance » à l'égard de François, directeur de la Police Générale à la Préfecture de Police et responsable du camp de Drancy entre 1941 et 1943, présent à ce titre physiquement au départ de 25 convois. Son dossier est par deux fois classé, le 16 juillet 1946 et le 17 juillet 1947⁵¹⁸, épilogue qui constitue effectivement un violent contraste avec la monstruosité de sa charge sous l'Occupation. Pour autant, rien ne dit que le vieux fonctionnaire de police n'ait pas accompli ses tâches, effectivement, sans aucune volonté personnelle de participer à une quelconque solution finale.

Fin 1943- printemps 1944 : Arrestations à Val- les-Bains Lyon Grenoble

Les pressentiments de Claude

On pourrait ainsi comparer la situation des Cligman à celle de Lucien et Jeanne Lévy, ainsi que celle de leur fils Claude. Lucien et Jeanne, jusqu'au bout, c'est à dire jusqu'à leur arrestation, vivent et travaillent à la même adresse, le magasin qu'ils ont acheté à Lyon en janvier 1941. Ils n'ont

⁵¹⁶ AN Z6NL 1242 Dossier d'instruction François, séance du comité d'épuration de la PP, s.d., 1945, interrogatoire de Jean François, cité in Laurent Joly, Vichy dans la « Solution finale », op.cit., p. 113n.

⁵¹⁷ AN, 3 W337, dossier d'instruction Vallat, cité par Laurent Joly, Vichy dans la « Solution finale », op.cit., p. 169.

⁵¹⁸ Laurent Joly, Vichy dans la Solution « finale », op. cit., p. 820 note 1.

apparemment pas songé à changer d'identité, jusqu'à leur arrestation en mars 1944. Le parcours de leur fils Claude est en revanche plus complexe.

Bien qu'officiellement domicilié chez ses parents, Claude connaît en réalité une traversée profondément solitaire des années d'Occupation, d'une certaine manière dès l'internat à Ecuilly, même s'il se rend les week-ends chez ses parents.

Les Lévy ne sont pas seulement en bonnes relations avec le commissariat de police de leur secteur. Ils sont aussi en contact avec les représentants lyonnais du Consistoire et de l'UGIF. Claude se souvient ainsi d'avoir sauté au cou du rabbin Hirschler, qu'il avait connu rabbin à Mulhouse et dont il fréquentait les activités pour la jeunesse, lorsqu'il le retrouve chez Léon Meiss, ce magistrat qui, exclu de la magistrature par les lois antisémites de 1940, se replie à Villeurbanne puis acquiert une nouvelle qualification professionnelle comme tourneur à l'Ecole professionnelle de La Martinière, avant de devenir, le 7 juin 1943, le vice-président du Consistoire, secondant Jacques Helbronner. Ce dernier est arrêté à Lyon, avec sa femme, le 23 octobre 1943, il sera déporté par le même convoi que Germaine Mayer, le 20 novembre 1943, Léon Meiss le remplaçant alors à la tête du Consistoire central. Le rabbin Hirschler, quant à lui est arrêté, également avec son épouse, le 23 décembre 1943, à Marseille. Léon Meiss échappera aux arrestations, quittant Villeurbanne pour Vaulx-en-Velin avant de se réfugier en Savoie. Un fils de sa sœur est néanmoins arrêté à Villeurbanne en décembre 1943, tandis que la sœur elle-même, ainsi que son mari et leurs trois autres enfants sont arrêtés fin décembre à Clermont-Ferrand, déportés de Drancy en janvier 1944.

Claude Lévy évoque également parmi les connaissances lyonnaises de ses parents Isaïe Schwarz, un Alsacien, né à Traenheim en 1876, devenu Grand Rabbin de Strasbourg en 1919. Depuis 1939, Schwarz est grand rabbin de France, il s'est ensuite replié à Vichy puis à Lyon. Après l'arrestation de Helbronner, le vieil homme tente d'échapper aux rafles et finit par passer clandestinement en Suisse en janvier 1944. Claude connaît aussi le second de Schwarz, Jacob Kaplan, né à Paris d'une famille lituanienne en 1895, devenu grand rabbin de Mulhouse en 1922 ((mais au moment de la naissance de Claude, il est déjà reparti dans l'Intérieur, ce qui n'exclut pas que les parents de Claude aient pu faire sa connaissance dès cette époque), lui aussi replié à Vichy puis à Lyon en 1942.

Claude situe la rencontre avec Hirschler en 1943, probablement avant son propre départ à la ferme Bonnet, dans l'Ain, où il séjourne officiellement du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 1943. L'endroit est géré par les Eclaireurs Israelites de France, organisation à laquelle a appartenu avant-guerre son frère aîné, Paul. Le fait que Claude se retrouve la ferme Bonnet, une fois obtenu son diplôme d'Etat, prouve là encore le maintien des liens de la famille avec les organisations juives repliées à Lyon, en particulier avec Léon Meiss, instigateur de ces fermes agricoles qui doivent permettre de faire

échapper de jeunes juifs à la traque, tandis que la rafle du 9 février 1943 opérée par la Gestapo rue Sainte Catherine, où se trouvent les bureaux de l'UGIF, qui se solde par 86 arrestations, montre assez, une fois de plus, que personne n'est à l'abri. Claude est donc envoyé sur cette exploitation de 30 hectares, située dans l'Ain, que fait vivre depuis le printemps 1942 Georges Meyer, un jeune docteur, Jean Schwab pour la partie technique, Claude Bloch pour la partie administrative, et le rabbin Aron Wolf pour les questions d'enseignement et de culte. Un des chantiers ruraux conçus par les Eclaireurs Israelites de France et le Consistoire Central à l'été 1941, l'établissement apparaît à la fois comme un lieu de formation agricole sans doute pas étranger au projet sioniste, un lieu de maintien de l'éducation juive, une forme de petite république gouvernée par de fréquentes assemblées générales, un lieu de passage aussi pour des enfants qu'on s'apprête à faire passer en Suisse. Les parents de Claude avaient-ils prévu de faire partir leur fils par cette voie, ou pensaient-ils tout simplement le mettre à l'abri en continuant de le mettre au vert ? Selon Claude, ses parents auraient bien souhaité que Paul, son frère aîné, passe en Suisse avec ses cousins André et Gaston, mais il n'en aurait pas été question pour Claude, plus jeune, et donc en principe non concerné par le ratissage des jeunes gens pour le STO.

Bien que le travail agricole lui plaise, Claude se méfie et ne se sent pas tout à fait à sa place dans cette ferme communautaire. Elle a selon lui toutes les caractéristiques d'une souricière, et le deviendra effectivement, 6 mois après son retour à Lyon, lors de la descente de la Gestapo du 19 mai 1944. Il est aussi évident que Claude Lévy se soucie assez peu d'affirmer une judaïté qui l'oblige à se cacher pour ce qu'il est censé être : un juif, alors qu'il se veut avant tout un Français comme les autres. Il se sent entouré de jeunes gens beaucoup plus âgés que lui, et beaucoup plus religieux. En novembre ou décembre 1943, il décide donc de revenir à Lyon et de changer à nouveau de vie.

A nouveau, l'UGIF intervient, pour lui donner, cette fois, de faux papiers d'identité. Claude doit désormais s'appeler Bardet. Il aurait choisi ce faux nom pour deux raisons : en hommage à un des ânes qui se trouvaient à la ferme, mais également parce que la femme de son frère, alors que Claude vivait plus ou moins chez eux, lui avait conseillé de trouver un nom commençant par un B, afin de faciliter le travail pour sa future carte de ravitaillement. Sous cette fausse identité de Bardet, Claude Lévy se fait embaucher comme apprenti tourneur –fraiseur aux Etablissements RACT, 24 rue Bara. Il loge quelques rues plus loin dans cette nouvelle partie industrielle de Lyon, au 20 rue Lamartine, une petite villa entourée d'un jardin, au sein d'un quartier pavillonnaire. Il continue de rendre visite à ses parents, au 117 rue Paul Bert. Cependant, officiellement, il n'est plus juif : son patron, Monsieur Ract, n'est pas au courant, pas plus que les demoiselles qui le logent rue Lamartine, ni l'Union Chrétienne des jeunes gens où il prend ses repas. Il ne se rend pratiquement plus rue Paul Bert, même s'il voit parfois ses parents, y compris dans la campagne lyonnaise, lorsqu'ils se rendent, en fin

de semaine, dans la chambre que le couple loue non loin de la gare de Quincieux-Trévoux, à une vingtaine de kilomètres de Lyon au bord de la Saône.

Claude est désormais totalement autonome sur le plan financier, chez Ract il touche 7 francs 50 de l'heure. Fréquentant rarement ses parents, quoique très attaché à eux, il ne peut guère compter non plus sur des amis, surtout depuis qu'il s'est forgé une nouvelle identité, qui nécessite de ne pas se couper. « J'avais inventé une histoire, que mes parents étaient décédés, que j'étais chez un oncle qui m'avait conseillé de partir de Mulhouse ». Seuls son frère Paul et sa belle-sœur Raymonde, qui habitent aussi Lyon, constituent un foyer amical et parfaitement fiable.

Cependant, Claude se souvient aussi d'être allé à Vals-les-Bains, en Ardèche, rendre visite à sa tante Germaine, à Samuel et à Margot, sa cousine handicapée. Mademoiselle Annette, restée en Alsace, avait été remplacée par une autre femme. Selon lui, Pierre Lévy également se serait rendu à Vals-les-Bains, dans la villa du Castelet que sa sœur et son beau-frère occupent depuis une date inconnue, les Becker ne figurant pas sur la liste des israélites français en Ardèche signée par le préfet Eugen Hild en août 1942⁵¹⁹. Dans un document des années 1950 sur lequel on reviendra, Robert Lévy semble avoir indiqué que sa sœur et son beau-frère sont d'abord partis se réfugier avec leur fille à Besançon, mais il semble ignorer à quelle date ils ont franchi la ligne de démarcation et se sont retrouvé à Vals. Claude Lévy quant à lui sait que Julien, le frère libraire de Samuel, a passé l'Occupation avec les siens à Crêches sur Saone, en Saône-et-Loire, cependant que son fils Georges était prisonnier de guerre.

L'arrestation des Becker

Il est néanmoins certain que la visite de Claude à Vals-les-Bains a eu lieu avant septembre 1943, mois au cours duquel Claude part travailler dans la ferme Bonnet, mois également où Samuel Becker est arrêté. Ce dernier est en réalité victime d'une véritable rafle, qui a lieu le 30 septembre, et qui a été documentée par un rapport de la gendarmerie de Privas dès le lendemain, le 1^{er} octobre 1943 :

« Rapport (sic)

Du capitaine Bertrand, commandant la section de Gendarmerie de Privas

Sur une opération de Police effectuée à l'encontre d'Israelites Français résidants à Vals, effectuée par les Services de Police Allemande

REFERENCE : Article 51 du Décret du 20 Mai 1903

⁵¹⁹ AD Ardèche 99W53

Le 30 septembre à partir de 8 heures, une opération de ramassage (sic) d'Israelites Français en résidence à VALS a été effectuée par la Police Allemande. Seize Israelites Français des deux sexes, de tout âge, ont été ainsi rassemblés et amenés en camionnette dans la direction de NIMES.

Le Commandant de Section qui se trouvait à AUBENAS averti vers 15 heures de cette opération s'est immédiatement rendu à VALS.

Il est entré en relations avec le Chef de détachement de la Gestapo qui dirigeait l'opération et qui était accompagné d'environ 10 policiers français qui ont déclaré par la suite faire partie de la Gestapo française (probablement des Waffen SS).

Ce Chef de détachement a déclaré que pour tous renseignements concernant cette affaire il y avait lieu de s'adresser à la Police Allemande de Sûreté à MARSEILLE, 425 rue Paradis, téléphone PRADO 39-00

Il lui a remis un papillon dont copie ci-jointe, et après une demande pressante, la liste des personnes arrêtées (liste ci-jointe)

L'opération ayant commencé trop tard, un certain nombre d'Israelites qui résident également à VALS ont gagné la campagne avant d'être arrêtés.

Le détachement de policiers a quitté VALS le jour même vers 22 heures 30.

Ces arrestations arbitraires ont causé une grosse émotion parmi la population. »⁵²⁰

Adressé, entre autres destinataires, à l'intendant de police et au préfet régional, ce rapport est caractéristique de la situation des forces françaises à cette période de l'Occupation, qui assistent impuissantes à des opérations dont elles ne sont plus prévenues, sur lesquelles elles n'ont plus prises et dont elles arrivent difficilement à identifier précisément tant les auteurs que les victimes. On notera ainsi que la liste des personnes arrêtées a été obtenue « après une demande pressante ».

Quant aux auteurs de la rafle, ils sont certainement d'autant plus étrangers aux gendarmes qu'ils sont extérieurs à la région administrative à laquelle appartient Vals-les-Bains.

Quelques mois plus tard, alors que la Libération a sonné, l'affaire des arrestations du 30 septembre 1943 fait l'objet d'une enquête spécifique. En novembre 1944, A. Demontes, chargé par le nouveau

⁵²⁰ AD Rhône, 3808W233, Service régional des Crimes de guerre, « Vols, arrestations et déportations, 30 septembre 1943-18 avril 1944 »

commissaire de la République, Yves Farges, de documenter les crimes de guerre commis par l'occupant en Ardèche, se rend sur place et recueille les explications données par le gendarme Ulrich, commandant de la brigade de Vals les Bains :

« Exposé des faits : le 30 septembre 1944 ont été arrêtées les personnes suivantes réfugiées dans différents hôtels de VALS les BAINS. Toutes sont françaises, de confession israelite. Leurs titres et valeurs, bijoux, etc...leur ont été volés au moment de leur arrestation, représentant plusieurs millions de francs. Aucune autre précision n'a pu être obtenue. Nous attendons une réponse de M. ALCHOCH demeurant à Marseille, 68 rue de Rome, qui pourra peut-être nous renseigner utilement.

LINDHEIMER Georges né le 21/2/1915 demeurant à NIMES, voyageur de commerce, Israelite, Français

LINDHEIMER Adèle née le ?/3/ 1877 à HEBENVILLE (?) (sic), Israelite, Français (sic)

BRUMMEL Lucien né le ?/4/99, employé, demeurant à Nîmes, Israelite, Français.

CZOJHENOK Maurice, né le 31/01/07 à NICE, chapelier, Israelite, Français

SEGHELS Louis, né le 2/5/1890 demeurant à NICE, Commerçant, Israelite, Français

BECKER Samuel, né le 6/4/1882 à Obernai (Bas-Rhin) Israelite Français

BECKER Germaine, née le 30/04/1894 à GUBVILLER (Ht Rhin) Israelite Français

BECKER Margot , née le 29/11/1922 à Mulhouse. Infirme, décédée peu après à l'Hôtel Dieu de Lyon

BLOCH Jenny, née LIPPMANN le 15/2/1874 à BESAN9ON Israelite Français

ALCHECH actuellement à Marseille, 68 rue de Rome, Israelite Français

LEVY Nathan, né le 24/6/ ?9 à Dijon, demeurant Vals R du Dr Héritier, Israelite Français

LEVY Maida née BIGARD le 9/9/79 à PORRENTUUY (Suisse) Israelite Français

REHR né le 26/9/1904 à Lourgues (SetL) Israelite Français

BLOCH Edmond né le 10/11/1888 à NANCY Israelite Français

BLOCH Camille née le 30/1/1886 ? à Bâle (Suisse) Israelite Française

Informations relatives aux auteurs :

2 Allemands, 4 Français en civil

Gestapo française de Nîmes

Fait à Privas le 15 novembre 1944

Le Déclarant Ulrich

Renseignements recueillis par M. ADEMONTES secrétaire du Mémorial »⁵²¹

Cependant, les rafles d'Israelites sont loin d'être le point d'intérêt central de Demontes, comme on peut s'en rendre compte à la lecture de son *Histoire de l'Ardèche de 1939 à 1945. L'Ardèche martyre*⁵²², qu'il fait paraître à la fin de son enquête. Les martyrs véritablement identifiés, dont les épreuves, à l'aide d'une multitude de témoignages et de documents d'archives, sont scrupuleusement décrites, sont les gens du cru, ouvriers et paysans, les travailleurs de l'Ardèche, et très marginalement des réfugiés, qu'ils soient ou non français. Demontès reprend la liste des personnes arrêtées le 30 septembre 1943, dont Samuel, Germaine et Margot, dans son chapitre « Arrestations et Déportations des Israelites », qui se présente essentiellement comme une longue liste de noms, compilant celle des personnes arrêtées en 1942, et celles arrêtées au cours d'opérations plus tardives. Au contraire des autres victimes ardéchoises, Demontes n'a pas essayé de recouper de maigres informations et encore moins de donner un visage à cette litanie de personnes arrêtées dont il précise que, pour l'essentiel, elles périrent « dans les fours crématoires », selon une vision faussée du processus d'extermination mise au point à Auschwitz et encore très courante en ces lendemains de libération.

⁵²¹ AD Rhône, 3808W233, Service régional des Crimes de guerre, « Vols, arrestations et déportations, 30 septembre 1943-18 avril 1944 »

⁵²² A Demontes, *Histoire de l'Ardèche de 1939 à 1945. L'Ardèche martyre. Crimes commis par les Allemands ou leurs serviteurs en violation du Droit International Public. Les années sanglantes de 1942 à 1944*, imprimerie E. Mazel, Largentière (Ardèche), 1^{ère} édition 1946

Or, ni Germaine ni Margot n'ont été arrêtées le 30 septembre, mais bien deux mois plus tard.

En revanche, à l'occasion d'autres épisodes d'atrocités commises dans le département, Demontes confirme le rôle des « gens du Sud » dans les arrestations. La gestapo marseillaise est ainsi à l'oeuvre début août 1943, deux mois environ avant la descente sur Vals les Bains, lors du « massacre de Thines », qui a lieu dans le cadre d'une opération de la police allemande contre des réfractaires au STO. On rapporte la présence d'un « homme au complet gris », au fort accent marseillais. Les rapports de gendarmerie évoqués plus haut ainsi que des récits d'arrestation tardives d'Israélites, opérées après 1942, ont également en commun de faire apparaître le thème de la vénalité des personnes qui viennent arrêter les juifs. Voler leurs biens, leurs bijoux, apparaît ainsi comme un moteur fondamental, ce qu'on retrouvera dans les récits d'arrestation de l'année 1944, à Lyon ou Grenoble, de même que le rôle joué par la pègre qui se fait auxiliaire, voire se substitue aux Allemands.

Le 30 septembre 1943, ce serait donc deux Allemands et quatre Français en civil qui auraient fait leur besogne de mort dans la station de Vals les Bains, sous couvert d'agir pour la « Gestapo de Nîmes ». La présence des camionnettes atteste de l'ampleur attendue de la rafle, même si plusieurs personnes semblent avoir réussi à y échapper. Les arrestations ciblent essentiellement les hôtels de ce lieu de villégiature, qui avait été un temps également le lieu d'internement d'hommes politiques français, dont Salomon Grumbach, désormais à ? quand Samuel Becker, au milieu d'une douzaine d'autres personnes, est arrêté. Les Becker, quant à eux, ne vivaient pas à l'hôtel mais dans une maison privée. La voisine des Becker a été interrogée par deux gendarmes de la brigade de Vals les Bains le 18 septembre 1946 et leur a raconté : « C'est moi qui étais la plus près voisine de Mr et Mme BECKER qui habitaient le Castelet à Vals –les-Bains. Je sais que le 30 septembre 1943 vers huit heures, la Feldgendarmerie et la Milice se sont présentés à leur domicile, et ont emmené Mr BECKER seulement. Mme BECKER a été laissée auprès de sa fille qui était infirme.

A la date du 3 décembre de la même année les autorités allemandes sont revenues et ont amené Mme BECKER et sa fille, pour être dirigées sur Lyon. Quant à Mr BECKER, j'ai su par la suite qu'il se trouvait au camp de DRANCY. Depuis leur arrestation, aucune nouvelle de

leur part ne m'est parvenue (...) Je tiens à vous dire que la fille BECKER, infirme, est décédée dans une clinique à Lyon vers la mi-janvier 1944, où elle avait été laissée au passage »⁵²³.

La fiche de Drancy de Samuel Becker indique que ce dernier, immatriculé sous le numéro 6207, a d'abord été détenu à Marseille, peut-être à la prison Saint Pierre, jusqu'au 8 ou 9 octobre, puis qu'il a été transféré à Drancy. Il est déporté 10 jours plus tard, le 28 octobre 1943, par le convoi 61.

L'arrestation de Germaine et de sa fille a donc lieu deux mois plus tard, comme s'il s'agissait de terminer la besogne, une fois prise en compte l'état de Margot, difficilement transportable, ce qui avait sans doute valu un répit à la mère et à la fille lors de la descente du 30 septembre. A la suite de leur arrestation le 3 décembre, elles sont alors conduites à la prison de Montluc, où sont rassemblées les personnes arrêtées comme juives avant leur départ pour Drancy. Cependant, l'état de Margot fait que les autorités décident précisément de ne pas transférer la jeune fille. L'UGIF obtient son hospitalisation dans une clinique de la ville, à la Croix-Rousse, tandis que sa mère, Germaine, arrive à Drancy le lendemain 10 décembre, où elle est immatriculée sous le n° 9887. Elle dépose 215 francs contre un reçu. Une semaine plus tard, le 17 décembre 1943, elle est déportée à Auschwitz par le convoi n° 63.

Le fichier de Montluc indique qu'une démarche a été tentée la veille du départ, le 16 décembre, par les autorités françaises, avec un résultat négatif. La fiche de renseignement indique aussi que Germaine aurait été arrêtée avec sa fille par la gendarmerie allemande de Privas. Sa fiche est désormais à transmettre « à la Direction Générale de la Police Nationale (Cabinet), Service central des relations franco-allemandes en zone libre à Vichy ».

L'arrestation de Samuel a eu lieu au début du séjour de Claude à la ferme du Bonnet. L'arrestation de Germaine et de Margot et leur détention à Lyon sont concomitantes de son propre retour à Lyon, en décembre 1943 ou janvier 1944. En tous les cas, sa famille est parfaitement au courant du passage des deux femmes par la prison de Montluc et participe, avec l'UGIF, à la prise en charge de la jeune Margot: « En janvier 1944, l'UGIF me donne ma nouvelle carte. Le président était un parent. Ils nous ont prévenu pour Margot. Nous l'avons placé, Pierre a financé, elle est morte en très peu de temps. Le médecin a dit : il faut

⁵²³ AD Rhône 3808W233 Vols arrestations et déportations, 30 septembre 1943-18 avril 1944

s'incliner devant les sacrifices d'un père et d'une mère. Mes parents ont assisté à cet enterrement. ».

Il existe bien une pierre tombale au cimetière israélite de la Mouche à Lyon, qui porte le nom de Margot⁵²⁴. Elle se dresse parmi d'autres tombes correspondant à des décès et à des inhumations qui eurent lieu à la même époque. Tout comme l'enterrement du vieux Lorrach à l'automne 1941 au cimetière israélite de Préville à Nancy, en zone occupée (et même en zone interdite), les funérailles de Margot à La Mouche évoque cet univers étrange, où des personnes étaient incarcérées parce que juives à Montluc, antichambre en quelque sorte des chambres à gaz et des crematoriums d'Auschwitz, tandis que la communauté parvenait vaille que vaille à maintenir officiellement un semblant de vie communautaire : dans un autre chapitre, on évoquera une autre jeune fille, Nadine Heftler, qui suit des cours d'instruction religieuse à Lyon jusqu'à la veille de son arrestation, Sylvie Altar a rappelé le rôle de la synagogue dans la sociabilité et l'échange d'informations indispensables à la survie, et le registre de l'ACI comprend bien une ligne correspondant à l'enterrement de Margot : elle indique que la jeune fille est morte le 20 février 1944, qu'elle a été enterrée le 24, et aussi que les frais, se montant à 8 550 francs, ont été payés⁵²⁵, par son oncle Pierre Lévy donc à en croire Claude Lévy. Assistant à l'enterrement de Margot, Jeanne et Lucien ne pouvaient qu'être imprégnés de cette atmosphère étrange, mais ils étaient encore du côté de la face officielle de leurs vies d'israélites en France occupée. Les parents de la jeune fille venaient d'être déportés, sans doute étaient-ils déjà morts, ce que Jeanne et Lucien ne pouvaient savoir à coup sûr, eux-mêmes le seraient deux mois plus tard, mais le 24 janvier 1941, ils avaient inhumé leur nièce au grand jour. Peut-être même que l'inscription sur la pierre tombale date de ces jours noirs, puisque, contrairement à celles qui l'avoisinent, elle ne mentionne pas les morts à Auschwitz, si elle évoque bien la déportation : après les deux lettres de l'alphabet hébraïque signifiant « ci-gît », on peut lire gravé dans la pierre en français : « Margot Becker de Mulhouse décédée le 20 janvier 1944 à l'âge de 21 ans séparée de ses parents déportés ».

⁵²⁴ n°20 allée C Barre H.

⁵²⁵ je suis infiniment reconnaissante à l'ACI de Lyon pour m'avoir donné accès aux informations de ce registre.

La mairie du 5^{ème} arrondissement de Lyon a également enregistré le décès de la jeune fille, survenu le 20 janvier 1944. L'adresse indiquée, 71 chemin des grandes terres, correspond à celui de la Clinique du Champvert. Dans le cadre d'une procédure déclenchée en mars 1950 par Robert Lévy pour que la mention « morte pour la France » soit portée sur son acte de décès, le docteur qui l'a soigné, le Dr Moreau envoie le certificat suivant, daté du 22 septembre 1950 : « Je soussigné, Docteur Moreau, Médecin-Directeur de la Clinique de Champvert, certifie que Mademoiselle Margot BECKER a été hospitalisée dans mon Etablissement le 9 Décembre 1943 pour des troubles mentaux. Elle y est décédée le 21 janvier 1944⁵²⁶ de broncho-pneumonie.

Cette jeune fille, infirme mentale constamment entourée et soignée par ses parents est arrivée à la Clinique dans un état mental et physique lamentable avec une dénutrition accentuée par suite de refus d'alimentation. Les parents avaient été arrêtés par la police allemande quelques temps auparavant.

Il est hors de doute que le choc émotionnel, aggravé par la séparation des parents et leur déportation sont responsables de l'état de cette malade. Il y a une relation de cause à effet entre le décès de Margot BECKER et la déportation de ses parents. » On verra que la commission médicale consultée par le Ministère ne suit pas le Docteur Moreau sur ses conclusions.

[L'arrestation de Jeanne et Lucien Lévy à Lyon](#)

Un des fils de Pierre Lévy, François, a conservé une carte d'abonnement annuel des omnibus et tramways de Lyon établie au (faux) nom de son père, Pierre Lucy, « domicilié à Troyes 34 avenue Pasteur ». La carte débute le 30 novembre 1943 et elle est couverte de 4 timbres, correspondant aux mois de novembre et décembre 1943, janvier et février 1944. Pierre Lévy aurait dit à François Lévy qu'il s'était rendu plus d'une fois à Lyon afin de convaincre son frère Lucien de quitter la ville ou du moins de changer de situation, de se cacher et de changer d'identité, afin que lui et Jeanne soient davantage à l'abri des rafles en train de s'intensifier⁵²⁷. Il ne réussit pas à convaincre ces derniers, persuadés qu'ils sont protégés par

⁵²⁶ Le docteur Moreau semble donc se tromper d'un jour.

⁵²⁷ Entretien François Lévy, Montbard, 12 août 2016.

le commissaire de police de leur secteur, cependant que, comme on l'a vu, leur fils Claude, beaucoup plus méfiant, a pris, grâce à l'UGIF, une fausse identité et travaille aux établissements Ract rue Bara. Leur refus de partir ou de se cacher est d'autant plus remarquable que leur proximité avec les responsables de l'UGIF et du Consistoire a probablement été l'occasion pour eux d'entendre évoquer les pires informations sur l'extermination des déportés dans les camps en Pologne, dont les responsables communautaires et Mgr Gerlier se font l'écho à partir de l'automne 1942, donc depuis plus d'un an, avant d'être eux-mêmes décimés par les arrestations comme on l'a vu plus haut. Lucien et Jeanne ont pu fermer les yeux, faire la sourde oreille, croire à des rumeurs, s'imaginer protégés, tandis que les mêmes rumeurs et les mêmes nouvelles ont probablement mis en alerte permanent leur fils Claude, jeune homme très attentif, qui a dû vivre dans un fort état d'angoisse avant même que le pire ne se produise au sein de sa propre famille. Cet état d'angoisse a pu être décrit par d'autres survivants, qui avaient à peu près le même âge que Claude, l'extrême solitude du jeune garçon ne lui accordant sans doute aucun répit⁵²⁸. Cette solitude ne ferait que s'accroître une fois que le pire se fut produit.

Dans des circonstances que nous ignorons encore, Lucien et de Jeanne Lévy sont arrêtés le vendredi 24 mars 1944. En l'état, le seul récit écrit contemporain de l'événement que nous ayons trouvé provient d'une fiche remplie au début de l'année 1945 par une association lyonnaise d'aide aux famille de déportés. Elle concerne un homonyme de Lucien Lévy, lui aussi né dans le Haut-Rhin, en 1897, lui aussi habitant de Mulhouse avant de venir avec les siens se réfugier sous l'Occupation à Lyon. Cette étonnante analogie de destin va jusqu'au pire : voisin des parents de Claude, puisqu'il habite au 161 rue Paul Bert, Lucien Lévy a été arrêté avec ces derniers et déportés à Auschwitz par le même convoi. Sa femme, Berthe Lévy, a résumé de cette manière ce qu'elle en savait, dans un entretien du 16 février 1945 consigné sur la fiche de l'APAFFIDA au nom de son mari : « Arrêté le 24 mars 1944, alors qu'il était dans le magasin de M et Mme Lucien Lévy, également de Mulhouse – dans lequel la police

⁵²⁸ Sur cet état d'angoisse permanent, cf. par exemple ce témoignage de Robert Badinter, né en mars 1928, dont le père est arrêté et déporté à la suite de la rafle de la rue Sainte Catherine dans les locaux lyonnais de l'UGIF le 9 février 1943.
<https://www.franceculture.fr/emissions/la-part-denfance/robert-badinter>

allemande ou le PPF étaient venus sur dénonciation – adresse de ce magasin : Bazar Papetterie 117 rue Paul Bert Lyon »⁵²⁹.

Claude considère également que ses parents ont été victimes d'une dénonciation. Dans le climat de plus en plus délétère qui règne à Lyon, la traque des juifs par des bandes affiliées au SD ne cessera de se faire de plus en plus féroce jusqu'à la fin de l'été 1944. La bande de Francis André, dit Gueule Tordue, y sévit⁵³⁰. Ancien militant communiste passé au PPF en 1937, il offre ses services au KdS Lyon en 1943, alors qu'il est de retour du front de l'Est où il s'était retrouvé sous la bannière du LVF. Les procès de la Libération rendent compte des modalités du repérage et des méthodes utilisées, sur le mode du coup crapuleux, comme l'ont décrit Tal Bruttman⁵³¹ et Sylvie Altar. L'argent des personnes arrêtées doit être réparti entre les Allemands et la direction du PPF qui a directement négocié avec Carl Oberg. De même, la

⁵²⁹ Fiches APAFFIDA (Association des parents et amis de familles françaises israélites déportées en Allemagne). Je remercie très chaleureusement Sylvie Altar de me les avoir signalées et de m'en avoir envoyé une copie. L'Association avait déposé ses statuts à Lyon le 26 janvier 1945. Présidée par le docteur Marcel Nernheim, elle regroupe à sa création une centaine de personnes et publie jusqu'en octobre 1945 six numéros d'un bulletin intitulé Les absents. Soutenue par les autorités religieuses et préfectorales, elle s'adjoint l'appui d'Odette Brunschwig, ancienne directrice du lycée de jeunes filles de Lyon, révoquée par le régime de Vichy en 1940. Le recensement des familles juives déportées en Allemagne, au cœur de ses missions, doit aboutir à l'édition d'un « Livre du Souvenir », destiné à rendre hommage aux victimes et à conserver la trace de leur martyr. Des fiches nominatives sont adressées aux familles afin qu'elles les complètent et y apposent les photos d'identité de leurs disparus. Un jeu de fiches vierges leur est fourni pour qu'elles les remettent à d'autres parents de déportés dont on est sans nouvelles. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide*, p. 69 ; http://www.chrd.lyon.fr/static/chrd/contenu/pdf/pedago/CNRD/CHRD_CNRD%202014-2015.pdf

⁵³⁰ la bande compte une vingtaine de membres à ses débuts, pour atteindre 60 hommes à l'été 1944. Elle est organisée en trois équipes, opérant par roulement : « l'une procède aux arrestations, la deuxième aux interrogatoires, tandis que la troisième est au repos. Tony Saunier est responsable des affaires juives. Placé sous le commandement d'August Moritz, chef de l'Abteilung VI du Kds, la bande, très autonome, travaille pour le compte de la section IVB (affaires juives) mais aussi de la Section IVE (résistance). Après l'arrestation de Lucien et de Jeanne, d'autres groupes renforcent l'aide supplétive à la traque : les Groupes d'Action pour la Justice Sociale (GAJS) à Lyon, qui font écho aux Jeunes de l'Europe Nouvelle à Grenoble. C'est encore la bande à André qui est responsable de l'arrestation de Marc Bloch (ADR Cour de Justice du Rhône, dossier 794).

⁵³¹ Tal Bruttman, « La Sipo-SD de Lyon et la chasse aux Juifs », Isabelle von Bueltzingsloewen, Laurent Douzou, Jean-Dominique Durand, Hervé Joly et Jean Solchany (dir.), *Lyon dans la Seconde guerre mondiale*, PUR, 2016, p. 51-60. Sylvie Altar, « Être juif à Lyon pendant la guerre (1940-1944) », *ibidem*, p. 283-304 et sa thèse « Être juif à Lyon de l'avant-guerre à la libération », Lyon II, soutenue en octobre 2016.

Ligue anti-bolchevique, créé par un certain Henry Couchoud, ancien militant PPF et recruteur de la LVF, vit de ce type de financement, et sert donc aussi de force supplétive au KdS⁵³². Dès le début de l'année 1943, la création de la Milice et son installation au cœur de Lyon, 85 rue de la République, dans les anciens locaux du Progrès, alors suspendu, signalait l'actualité de la collaboration de Français dans les basses œuvres de la police allemande, Lyon apparaissant de moins en moins comme un refuge, même si la montée en puissance de la traque se produit plus tard⁵³³. De fait, le nombre de transferts de Lyon à Drancy montre l'intensification de la traque au cours des derniers mois de l'Occupation : 536 pour l'ensemble de l'année 1943, dont, on l'a vu, Germaine Becker, 1700 pour les 8 premiers mois de 1944, en y incluant le dernier transfert, qui date du 11 août et partira directement pour Birkenau. Une accélération est notable à partir de la mi-janvier 1944, plus de 500 personnes étant transférées à Drancy dès les trois premiers mois de l'année, dont les parents de Claude⁵³⁴. Il faut y ajouter tous ceux qui, repérés par les supplétifs, sont rançonnés avant d'être abattus⁵³⁵, parfois aussi libérés. Comme on le verra plus loin, ce schéma n'est pas propre à Lyon, il s'étend à l'ensemble de la région et on le retrouve aussi dans la région grenobloise.

Dans le cas de Jeanne et Lucien, Claude aurait recueilli après la Libération l'aveu de l'épouse du délateur, un jeune homme ancien employé du couple devenu, avec son frère, milicien alors que sa femme, originaire de Strasbourg, rendait souvent visite au couple, Jeanne ayant pris en affection son bébé. Le milicien sera exécuté à la Libération.

Claude a appris l'arrestation de ses parents le jour-même, en téléphonant au 117 rue Paul Bert. On est à la veille d'un week-end de printemps : « Le vendredi après-midi, je téléphonai à mes parents pour savoir si on allait passer le week-end là où ils avaient loué une chambre, à Quincieux Trévoux (Rhône ain). La femme de chambre⁵³⁶ m'a répondu. Je lui ai demandé : « Vous pouvez me passer Lucien ?

⁵³² Bruttman, p. 55, citant AD Cour de Justice du Rhône, dossier 794, procès André et consorts, rapport de la brigade de Surveillance du territoire de Lyon, 8 oct 1945 et ADR, 3808W25 Synthèse des services spéciaux allemands dans la région de Lyon durant l'Occupation – SIPO et SD, Abwehr, p. 39

⁵³³ Sylvie Altar, p. 287-88

⁵³⁴ Bruttman, p. 57.

⁵³⁵ Plusieurs dizaines de victimes pour la région selon Bruttman. En outre, des exécutions sommaires de prisonniers extraits de leurs cellules de Montluc mêlent des personnes arrêtées pour faits de résistance et d'autres arrêtés comme juifs, soit plus de 600 personnes entre juin et août 1944. Bruttman, p. 58-61.

⁵³⁶ Il s'agit de Mme Quinzy, une femme divorcée d'une quarantaine d'années, qui n'habitait pas dans l'appartement mais tenait le ménage des Lévy, puis s'occupe du magasin, avec la

-non je ne peux pas

-Jeanne ?

- non plus.

On a fixé un rendez-vous rue de la Buire. Elle m'a envoyé quelqu'un qui était dans l'arrière-boutique et qui m'a confirmé l'arrestation. ».

Peut-être dès ce rendez-vous furtif, Claude apprendra que sa mère a été la première arrêtée, alors que survient le voisin homonyme, Lucien Lévy marchand de brosses. On attend Lucien, absent de son domicile à l'arrivée des traqueurs, qui finit, lui aussi, par tomber dans la souricière.

Lorsqu'il téléphone chez ses parents, Claude se sait lui-même en sursis. Deux jours auparavant, le 22 mars, il avait dû comparaître devant une commission mixte franco-allemande, rue de Créqui, chargé de recruter de la main d'œuvre pour le Reich.

Réunis chez le frère aîné, Paul, Claude et ses parents avaient discuté de l'opportunité de se rendre à cette convocation. Toujours confiants, Lucien et Jeanne avaient conclu que le mieux était d'y aller. C'est la dernière fois que Claude a vu ses parents.

Rue de Créqui, Claude est examiné par un docteur français, qui ne peut, de ce fait, ignorer que Claude est juif mais qui, apparemment, ne dit rien. Claude ressort avec un nouveau contrat de travail en poche : il a été recruté de force pour construire le mur de l'Atlantique à Cherbourg, sous les ordres de l'organisation Todt. Une fiche de contrôle est même établie, toujours sous son faux nom, Claude Bardet, lui intimant l'ordre de se présenter pour le départ à la gare des Brotteaux le 27 mars. Son patron obtient de différer ce départ de quelques jours : Claude aurait dû se rendre aux Brotteaux le 17 avril.

Claude aurait probablement choisi, de toute façon, de devenir réfractaire au STO. L'arrestation de ses parents, deux jours après cette convocation, précipite la décision.

« J'ai appelé Paul et le soir on est allés chez un parent de ma belle-sœur et le dimanche soir on est parti par un train de nuit à Chabris ». Claude se souvient aussi qu'entre-temps ils se sont rendus avec son frère débarrasser son vestiaire chez RACT rue Barrat. A Chabris, dans l'Indre, les attend une maison que leur oncle Pierre avait loué « au cas où ». Ce dernier est immédiatement prévenu : « On a prévenu Pierre en envoyant un télégramme à quelqu'un qui faisait le lien entre Troyes et les Mesnil. » Cette liaison a peut-être été assurée par

femme de Paul, une fois Lucien et Jeanne arrêtés. Après-guerre, son beau-frère rachètera l'affaire aux enfants Lévy.

Madeleine Pinon, qui se rendait chaque semaine à Selles sur Cher, à quelques kilomètres de La Vernelle. La jeune fille y tenait un tout petit magasin, qui recevait un peu de marchandise de Devanlay. Le texte du télégramme chargé d'alerter Pierre était le suivant, de mémoire (ce qui fait qu'on ne peut pas trop élaborer sur l'absence de référence à Samuel) : « Lucien et Jeanne sont partis au même endroit que Germaine ».

Claude a également prévenu, toujours par téléphone, Léon Meiss, espérant qu'il pourrait intervenir, en vain.

A la suite de leur arrestation, Lucien et Jeanne sont probablement passés par le siège du Kommando de la Sipo-SD (KdS) alors installé à l'Ecole de Santé de l'avenue Berthelot⁵³⁷, avant d'être enfermés au fort de Montluc. Une semaine plus tard, ils sont transférés de Montluc à Drancy le 31 mars.

Claude se souvient encore qu'un message leur est parvenu de leur père, depuis Drancy : les parents connaissaient l'adresse de la maison de Selles sur Cher louée par Pierre. Dans cette lettre, Lucien fait ses recommandations à la veille de la déportation du couple, parti par le convoi 71 le 13 avril 1944, un peu moins de trois semaines après leur arrestation. Le message de Lucien, cependant, n'a pas été conservé. Il est même possible que, par prudence, il ait été immédiatement détruit.

Dans le fichier de Montluc, on constate que le commissaire central de Lyon a prévenu l'Intendant de police de l'arrestation du couple la veille du transfert du couple à Drancy, soit le 30 mars 1944. Le 6 avril, une semaine avant la déportation du couple, les autorités françaises seraient intervenues, en vain.

L'indication d'une intervention du même type en faveur du fabricant de brosse voisin des Lévy et homonyme de Lucien, n'apparaît pas dans le fichier de Montluc. Avec quelques autres Lucien Lévy, le nom des deux hommes se suivent en revanche sur la liste du convoi 71, avec leurs date et lieu de naissance, et leurs professions.

Dans l'Indre, le destin des deux frères se scinde très curieusement. Paul entre dans la Résistance locale, ce dont atteste son dossier conservé au Fort de Vincennes⁵³⁸. D'après un

⁵³⁷ Après le bombardement du 26 mai 1944, le KdS, qui avait d'abord pris ses quartiers à l'Hotel Terminus avant d'utiliser les vastes locaux de l'Ecole de Santé, se replie Place Bellecour. Tal Bruttman, p.52. On ne dispose pas des archives de la Sipo Sd Lyon. Ibidem, p. 54

⁵³⁸ SHD Vincennes, 16P370590

certificat d'appartenance délivré en 1952, il sert dans les rangs des FFI à partir du 6 juin 1944. Il a lui-même précisé être entré dans le maquis de Chabris dès le mois de mai, réceptionnant dix parachutages et se livrant à un acte de sabotage sur la ligne de Vierzon, avant d'intégrer, le territoire du département libéré, les casernes d'Issoudun puis de Châteauroux et de signer son engagement pour la durée de la guerre. Il a modifié sa date de naissance : 1918 au lieu de 1921, et continue de porter le nom de son épouse, Bouvier. Ses supérieurs sont contents de lui : ils le jugent «excellent officier, certainement un des meilleurs du bataillon ».

Désormais coupé de son frère aîné, Claude trouve un nouveau travail chez Monsieur Thoreau, un cultivateur d'asperges. A la frontière entre l'adolescence et l'âge adulte, mineur devant la loi pour encore plusieurs années tout en ayant déjà derrière lui plusieurs années marquées par l'isolement et l'autonomie, Claude doit de nouveau affronter la question des papiers et mentir sur son statut. Son patron est proche du délégué local, un certain Champion, dont Claude n'apprendra qu'après la guerre que lui aussi est membre de la Résistance. «Champion m'avait vu. Je suis allé le voir pour lui dire que je n'étais plus en règle : je n'étais plus J3⁵³⁹, et plus étudiant. Je lui ai montré ma fausse carte. Il ne savait pas que j'étais réfractaire ni juif. ». A son grand soulagement Champion lui fournit sans discuter une nouvelle carte. Claude trouve à nouveau ses marques dans un univers agricole qui lui est familier et trouve sympathique la famille de son nouveau patron. Le réconfort relatif qu'elle peut lui procurer ne contrebalance certainement pas le choc de l'arrestation, et une fois encore le fort isolement vis-à-vis des siens. Alors que son frère ne donne plus signe de vie (ils ne se retrouveront que dans les années 1990), Claude se rend à Valençay, parcourant à bicyclette les quelques kilomètres qui l'en séparent. L'accueil très dur de sa grand-mère, Jeanne Spira, réfugiée chez les religieuses à l'hospice de Valençay cependant que, probablement, Pierre Lévy et sa famille sont déjà installés à La Vernelle, le marque à jamais. Il se rend compte néanmoins que Jeanne Spira traverse elle-même de manière très isolée cette nouvelle épreuve : cachée à l'hospice avec son mari Achille et sa sœur Blanche, elle a tenu à leur taire la nouvelle des arrestations, qui concernent deux de ses enfants.

⁵³⁹ La J3 est la carte d'alimentation pour les enfants âgés entre 10 et 16 ans. Raymond Ruffin, *Journal d'un J3*, Paris, Presses de la Cité, 1979.

, alors que leurs deux fils ont désormais rejoint le refuge fragile de l'Indre. Le couple est interné 13 jours à Drancy, avant, de monter, le 13 avril 1944, dans le même train de marchandise que les sœurs Lorrach, en partance pour Auschwitz.

Dans son ultime courrier, Lucien n'a apparemment mentionné personne parmi les personnes que le couple aurait malheureusement pu rencontrer à Drancy. La liste du convoi 71 nous apprend cependant que Jeanne et Lucien Lévy ont été déportés à Auschwitz en même temps que les sœurs Lorrach, arrêtés à Nancy dès le début du mois de mars 1944 et arrivés à Drancy après un mois d'internement au camp d'Ecrouves.

L'arrestation de Jeanne et Eva Lorrach à Nancy

A notre connaissance, l'arrestation des sœurs Lorrach, leur internement à Ecrouves, leur transfert à Drancy puis leur déportation, ont laissé des preuves écrites aussi ténues que dans le cas de Lucien et de Jeanne. A la différence de ces derniers cependant, l'arrestation n'est pas le fait de mesures individuelles, mais d'un plan d'ensemble, celui des autorités allemandes pour définitivement supprimer toute présence de personnes juives dans les départements de l'Est de la France. Si les Lorrach n'ont semble-t-il laissé aucun document d'ordre privé, tel n'est pas le cas d'autres victimes des rafles de mars, notamment Gustave Nordon dont Françoise Job a retracé la biographie, en particulier ses dernières années comme représentant de l'UGIF pour la Meurthe-et-Moselle qui s'achèvent par sa déportation à Auschwitz, dans le même convoi que celui, notamment, d'Eva et Jeanne Lorrach.

On se souvient de la lettre de Jeanne, datée du 7 octobre 1942, accompagnée d'une note favorable du préfet de Meurthe-et-Moselle, qui envoyait l'ensemble aux services de l'aryanisation à Paris, afin de demander grâce pour la famille méritante des Lorrach. La demande fut refusée, dans un courrier du 21 novembre par lequel le Directeur général de l'aryanisation faisait connaître au Préfet qu'il ne pouvait être question de dérogation même pour une famille d'anciens combattants. Jean Schmidt, préfet régional à Nancy, était le gendre de Joseph Barthelemy, garde des Sceaux à Vichy⁵⁴⁰. Il était aussi lui-même fils de préfet, appartenant à une famille protestante alsacienne passée au-delà des Vosges après la victoire prussienne de 1870. Schmidt s'attacha de ce fait à accomplir

⁵⁴⁰ http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/qui_sont_prefets_baruch.html

l'essentiel de sa carrière dans les départements de l'Est de la France. Jeune Saint Cyrien au moment de la guerre de 1914 dont il sort invalide à 90%, il occupe successivement, dans les années 1930, le poste de secrétaire de la Moselle puis de, janvier 1936 à juillet 1940, celui de Sous-préfet de Briey, en Meurthe-et-Moselle. Le temps de faire face aux premiers chaos de l'occupation allemande, le voilà invité à prendre ses nouvelles fonctions à Nancy, où il vient d'être nommé, en septembre 1940, préfet de Meurthe-et-Moselle, puis préfet régional à partir de juillet 1941. A partir de janvier un préfet délégué l'assiste pour le département de Meurthe-et-Moselle, tandis qu'il a autorité sur la Meuse et les Vosges. Le 26 mars 1943 cependant, le beau-père, Barthélémy, doit quitter ses fonctions de garde des Sceaux. Perdant son protecteur, Schmidt ne tarde pas lui aussi à être débarqué, en juillet 1943, en faveur de André-Jean Faure, un obligé de Laval. En 1945, l'ancien préfet Schmidt peut constituer un dossier composé de toutes les lettres de remerciements de ses administrés qui ont évité le pire grâce à sa protection sous l'Occupation, contrebalancé cependant par une pétition de 28 signatures, envoyée par le nouveau préfet de Meurthe-et-Moselle au Ministère de l'Intérieur⁵⁴¹. Schmidt est alors révoqué avec maintien de ses droits à pension, sanction relativement bénigne à l'époque. Cette mansuétude tient sans doute au fait que son cas fut examiné par une commission du ministère des Finances, présidée par Alain Poher, et non par une commission du ministère de l'Intérieur, puisque Schmidt avait été jusqu'à la Libération TPG de Saône-et-Loire ⁵⁴². (à vérifier : la lettre du 12 octobre 1942 est-elle du préfet régional ou délégué ? cf IMG_3593 : illisible ; si préfet délégué, alors apparemment Louis Marie-Carles Dramard, depuis le 19 août 1942)

Dans quelle mesure les Lorrach purent-ils, au moins un temps, espérer compter sur la protection du préfet Schmidt ? Se tournèrent-ils vers d'autres institutions, ne serait-ce que pour pallier une situation matérielle que Jeanne décrivait déjà à l'automne 1942 comme très critique, en raison de l'état de santé de sa mère, de son oncle, de la perte de toute source de revenus ? Les sœurs se sont-elles adressées, par exemple, au maire,

⁵⁴¹ AN F 1b1 1116, cité in François Boulet, « les Préfets protestants 1940-1944 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, oct-déc 2008, https://books.google.fr/books?id=qqq03nEs6_sC&pg=PA551&lpg=PA551&dq=jean+schmidt+pr%C3%A9fet&source=bl&ots=Q3ZU94OAwk&sig=QlfjNg-n_gBRLxd66bf-s_aONbY&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwi2zoK6q6HSAhWB2RoKHZ8bDbAQ6AEIJzAC#v=onepage&q=jean%20schmidt%20pr%C3%A9fet&f=false

⁵⁴² Pierre Barral, « Un Préfet Régional sous l'Occupation. Jean Schmidt (1940-1943), *Revue d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, n°144, octobre 1986, p. 61-78

Camille Schmidt, maire de Nancy depuis 1933 et maintenu à ce poste par l'occupant ? A ce stade nous n'en savons rien.

En ce qui concerne Robert, le frère interné pour débilité mentale, son dossier laisse voir une aggravation de sa santé, après l'amaigrissement noté à l'été 1942. Le 21 mai 1943, les résultats d'une radioscopie de ses poumons sont consignés en ces termes : « Obscurité des 2/3 inférieur du champ pulmonaire droit ? droit sensiblement voilé s'éclairant à la toux. Pas d'image évolutive ». A ce tableau clinique qui fait songer à la tuberculose, s'ajoute la prescription de cryanogénine⁵⁴³, un médicament précisément destiné à faire baisser la fièvre hectique des tuberculeux. Pendant un mois, on lui fait prendre également une potion de marron d'Inde, peut-être pour lutter contre des oedèmes. La prise de cinnozyl, le mois suivant, entre le 13 août et le 3 septembre 1943, confirme ce diagnostic, puisque le médicament est décrit comme la « méthode d'immunisation artificielle de l'organisme tuberculeux » dans les journaux médicaux de l'entre-deux-guerres⁵⁴⁴. Dans le cas de Robert Lorrach, l'amélioration du rationnement des aliénés à la suite de la circulaire Bonnafous de décembre 1942 n'aura donc pas suffi à le remonter⁵⁴⁵. En outre, le dossier ne permet pas de savoir si la famille a conservé le contact avec lui.

On a vu que les Lorrach avaient été régulièrement recensés depuis la fin de l'année 1940 parmi les personnes stigmatisées comme juives à Nancy, le nom de Moïse disparaissant à la suite de son décès à l'automne 1941. Le nom des Lorrach revient à nouveau dans les archives de Meurthe-et-Moselle à propos des arrestations de mars 1944, qui frappent l'ensemble de la région. Contrairement cependant aux vagues d'arrestations antérieures, les autorités françaises ne sont pas de la partie, si leur patient travail de recensement est évidemment essentiel pour que les autorités allemandes puissent mener à bien la tâche. A Nancy, la rafle finale a lieu le 2 mars 1944.

⁵⁴³ Sur l'introduction de la cryanogénine, invention des frères Lumière, dans les hôpitaux lyonnais au tournant du siècle, cf. Thierry Lefevre, « Quand Auguste Lumière découvrait la Cryanogénine », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1989, http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1989_num_77_283_3554

⁵⁴⁴ Cf par exemple une publicité insérée en première page du *Journal Médical Français*, octobre 1926 <http://www.priceminister.com/offer/buy/569926364/journal-medical-francais-le-n-10-du-01-10-1926-cinnozyl-laboratoires-clin-comar-cie-choleine-camus-laboratoires-darrasse-chronique-par-le-professeur-agrege-j-castaigne-travaux-originaux-de-clinique-et-de-therapeutique-laboratoires-du-dr.html>

⁵⁴⁵ Isabelle von Buelzingsloewen, *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Aubier, Paris, 2007, p.220-234

Le jour même, le commissaire principal de Nancy écrit au préfet : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce matin, entre cinq et dix heures, les éléments juifs de Nancy, hommes, femmes, enfants et vieillards, ont été arrêtés par les autorités allemandes et conduits à la Maison d'Arrêt de Nancy au moyen d'automobiles et de cars.

Le nombre total des personnes arrêtées est de 250 à 280 environ. Trois cars complets ont déjà été dirigés sur Ecouves.

A Ecouves, 217 juifs provenant de différentes directions étaient déjà internés cet après-midi à 15 heures. Le nombre total des israelites à interner pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges s'élèverait à environ 800.

Je vous ai déjà adressé hier une première liste d'israélites arrêtés dans la contrée de Pagny-sur-Moselle.

Je vous en fait parvenir une seconde, contenant les noms d'israélites de Liverdun, Toul, Mailly-sur-Seille, Malleloy et Nomeny.

Les identités des personnes internées à Ecouves seront portées à votre connaissance au fur et à mesure qu'elles me seront communiquées ».

Ainsi, après avoir, plusieurs années de suite, mis en place les instruments du recensement des israélites, après avoir aussi en partie fait capoter la grande rafle des juifs étrangers de l'été 1942, les autorités françaises à Nancy assistent en spectatrices à l'arrestation systématique des personnes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas bougé, pas changé d'adresse, durant ces quatre années et sont à la merci d'une arrestation de masse accomplie à l'aide de camions et de cars de la Société « Rapides de Lorraine ». Les Lorrach en font partie.

Le même jour, le sous-préfet de Lunéville écrit au cabinet du préfet de Meurthe et Moselle « J'ai l'honneur de vous confirmer que les Autorités d'Occupation ont procédé ce matin à l'arrestation des Israélites de LUNEVILLE, soit à leur domicile, soit dans les écoles et collèges.

Les 110 membres de la Colonie ont été emmenés vers NANCY, à l'exception de 6 vieillards et des quelques israélites qui ont réussi à s'enfuir.

Ces opérations ont causé une forte émotion parmi la population. »⁵⁴⁶

⁵⁴⁶ AD Meurthe et Moselle w 950/329 « Arrestations juifs-Internés au centre d'Ecouves 28 février au 15 avril 1944.

Le lendemain 3 mars, le commissaire principal de Nancy rend compte avec davantage de précision du déroulement des opérations : entretemps, il a visiblement pu se renseigner, et le nombre de personnes raflées est ainsi revu à la baisse, même si, de toute évidence, il continue d'être tenu totalement à l'écart des opérations allemandes : « Suite à mon rapport n° 5720 du 2 mars courant, j'ai l'honneur de vous rendre compte que c'est à partir de 5H. hier, 2 MARS que les Autorités d'Occupation ont procédé à l'arrestation de juifs français sans distinction de sexe ou d'âge.

La veille, les Autorités allemandes avaient réquisitionné des cars de la Sté des « RAPIDES DE LORRAINE » et des « TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX ». Dans la matinée, on remarquait ces cars dans le centre de la Ville, notamment Place du Marché, rues des Ponts et St. Thiébaut.

Ces opérations ont provoqué quelques rassemblements du public, mais n'ont occasionné aucun incident.

Le délai imparti aux Juifs pour avoir à suivre les Allemands variait entre 15 minutes et 1 Heure, selon leur état de santé et leur situation de famille. Chacun d'eux emportait quelques Kgs. de bagages avec couvertures. Pour certains, le délai a dû être plus bref, car il a été remarqué, à la Maison d'Arrêt, une femme vêtue seulement d'un manteau sur son pyjama.

Apparemment, la presque totalité des Juifs de NANCY a été enlevée sauf quelques vieillards impotents.

Tous les pensionnaires de l'Hospice Israélite, 31 rue de Villers à NANCY ont été emmenés, sauf 7 vieillards, 2 homes (sic) et 5 femmes impotents.

On évalue à environ 180 à 200 le nombre des Juifs arrêtés à NANCY.

Tous ont été conduits dans le courant de l'après-midi au Centre de Séjour Surveillé d'ECROUVES.

Aucun incident ne s'est produit. »

Alors que ces rapports soulignent le fait que la police française n'a en rien participé à l'opération, certains aspects laissent à penser que, peut-être, elle avait malgré tout pu être au courant, à moins que les réquisitions d'autocars effectuées la veille se soient faites dans la plus parfaite discrétion, ainsi que les arrestations qui avaient déjà eu lieu

ailleurs dès le 28 février⁵⁴⁷. On sait en outre que, le 1^{er} mars, Gustave Nordon reçut un appel téléphonique de Chavarot, chef de cabinet du préfet régional, qui voulait l'avertir d'une arrestation imminente et lui offrait son hospitalité pour y échapper. Nordon aurait refusé. Le second du président régional de l'UGIF, Marcel Courtot, aurait quant à lui appris le danger par le médecin de la prison Charles III. IL aurait alors également proposé de cacher Nordon chez lui, toujours sans succès. Le couple Nordon fut donc réveillé le 2 mars à cinq heures du matin par l'agent de la Gestapo chargé de les arrêter, un certain Muller (sic !), adjoint en retraite de l'armée française, ancien chauffeur de M. Pigenel, directeur des Magasins Réunis à Nancy. Berthe et Gustave eurent une demi-heure pour se préparer et prendre une couverture, avant d'être conduits à la prison, certes en limousine. Selon un témoin de la scène, Renaudin, ouvrier chez Nordon frères, venu allumer la chaudière de l'immeuble, qui leur cria « Courage, patron, on vous reverra bientôt ! », le même Müller aurait rétorqué « Votre patron, vous ne le reverrez jamais »⁵⁴⁸. Soit le témoignage est fautif, soit Müller avait mieux compris que les autres. Et parmi les autorités françaises, plusieurs personnes plus ou moins élevées dans la hiérarchie étaient donc, depuis au moins la veille, au courant des arrestations en vue.

Le 4 mars, l'adjudant-chef Thomas, commandant provisoire de la gendarmerie de Nancy, produit un rapport qui traduit encore davantage l'incompréhension de l'événement, tout en se montrant beaucoup plus respectueux des personnes arrêtées que le commissaire de police de Nancy : « les 1^{er}, 2 et 3 Mars 1944, les services de police des autorités d'occupation ont procédé à l'arrestation de 543 citoyens français (hommes, femmes et enfants), de religion juive qui résidaient dans les circonscriptions de la section ». Les chiffres qu'il produits sont erronés : 450 arrestations à Nancy, auxquelles s'ajoutent les arrestations dans les localités voisines, 26 à Pont à Mousson, 22 à Nomeny, ou encore 9 à Dombasle. Il conclue : « Le motif de ces arrestations massives est inconnu. »

Le 7 mars 1944, le capitaine DEBROSSE, commandant de la Section de Gendarmerie de Lunéville, produit une information plus au fait des événements et de la logique qui y a présidé : « La Sicherheitspolizei de Nancy a continué dans l'arrondissement de Lunéville les arrestations des Israelites signalées par mon rapport n°18/4 du 3 mars 1944 ». Suit, localité par localité le nom, la date et le lieu de naissance des personnes arrêtées. Selon

⁵⁴⁷ Françoise Job, *Racisme et répression sous Vichy*, p. 121.

⁵⁴⁸ F. Job, *Gustave Nordon*, p. 108.

Françoise Job, 460 personnes, au minimum, ont été arrêtées dans les trois départements au cours de cette rafle, dont 228 à Nancy.⁵⁴⁹

Eva et Jeanne Lorrach figurent donc parmi les Israelites arrêtés le 2 mars à Nancy, conduits à la prison Charles III puis, dans l'après-midi, au camp d'Ecrouves, à deux kilomètres de Toul. Dans le camp, elles côtoient les centaines de personnes qui viennent d'être arrêtées comme juives à Nancy ou d'autres localités des trois départements de la région, alors qu'elles continuaient à résider à l'adresse où elles s'étaient faites recensées par les autorités françaises.

Dans la Meuse, où avaient habité les Mayer et André Bénédig, les rapports du commissaire de police de Bar-le-Duc traduisent eux aussi le fait que, cette fois-ci, les autorités françaises ont été tenues à l'écart et ignorent jusqu'à l'identité des personnes arrêtées (même si, il faut bien le dire, elles disposent des listes et adresses des personnes ciblées, soigneusement établies par leur soin depuis le début de l'Occupation). Ainsi de ce courrier daté du 3 mars, destinée au Directeur des Renseignements Généraux à Vichy, au Préfet de la Meuse et au chef du service régional des RG à Nancy : « objet : Arrestations d'Israelites français effectuées par les autorités d'occupation dans le Département de la Meuse.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les services de police allemande ont procédé, au cours de la journée du 3 mars 1944, à l'arrestation des israélites français résidant dans le Département de la Meuse.

Jusqu'à présent, les arrestations connues n'ont été opérées que dans les villes de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun ». Ici, a été rajouté à la main, sans doute suite à une information qui venait d'arriver dans le bureau du commissaire et confirmait que le pire faisait tâche d'huile : « Saint-Mihiel et Vaucouleurs. »

Il poursuivait : « Je ne manquerai pas dès que possible de vous rendre compte de l'identité de toutes les personnes arrêtées.

Ces mesures prises par les autorités allemandes ont créé une vive émotion parmi la population. En particulier l'arrestation d'une dame de 80 ans a été sévèrement commentée ». ⁵⁵⁰

⁵⁴⁹ F. Job, *Racisme*, p. 122. A Lunéville : 56, Pont à Mousson 29, Nomeny 2, Dombasle sur Meurthe : 10.

⁵⁵⁰ AD Meuse 1251 W 1158, reproduit in *1942-1944 La déportation des Juifs de Meuse*. Les archivistes qui ont édité l'ouvrage ont cherché à identifier la vieille dame : « il s'agit vraisemblablement de Madame Alice Israël, née le 23 septembre 1864, domiciliée 23 rue du

Parmi les nouveaux détenus à Ecrouves, le président de l'UGIF, Gordon, qui bénéficie, avec sa femme et le grand rabbin Haguenauer, du maigre privilège de dormir dans des chambres individuelles. Lui-même connaît bien le camp, pour l'avoir visité à plusieurs reprises, muni de son laissez-passer accordé en raison de ses fonctions, afin en particulier d'apporter, à un rythme hebdomadaire, apparemment les jeudi, « les colis individuels contenant toutes les marchandises et objets demandés par les internés, acquis à l'aide des fonds de l'UGIF »⁵⁵¹

« A l'heure actuelle, toute la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, les Vosges sont là : les derniers juifs qui y restaient, à très peu d'exceptions près. Environ 500 personnes, dont cent cinquante trois enfants » écrit Gustave Nordon.⁵⁵² = lettre ?

.

En revanche, certains vieillards sont transférés du camp à l'hôpital de Toul, où ils meurent parfois, ainsi de Joseph Samuel, né en 1858 à Neuwillers les Saverne, arrivé à Ecrouves le 2 mars, dont le dernier domicile était à Lunéville, 26 avenue des Vosges. Il décède le 9 avril 1944 à l'hôpital de Toul d'une hernie gauche volumineuse.

Cependant, Florence et Arnold Lorrach sont pour l'instant restés à Nancy. Ils font partie des personnes âgées soignées à l'hospice israélite du 31 rue de Villers à Nancy, à qui on épargne temporairement le transfert. Nous ne savons pas à quelle date ils y sont entrés.

Bourg à Bar-le-Duc ». Nul doute que le commissaire de Bar-le-Duc en aurait su, lui aussi, suffisamment pour faire le même travail. Pour ne prendre que la seule ville de Saint-Mihiel, les personnes arrêtées le 3 mars 1944 furent : Jules et Emma Samuel, « célibataires », nés respectivement en 1884 et 1889 à Engwiller dans le Bas-Rhin, Fernand Lazare Weill, célibataire, né en 1887 à Saint-Mihiel, Isaac Wurmser et son épouse Berthe, tous deux nés dans les années 1880 en Alsace. A Commercy, furent arrêtés Gaston Hesse, né en 1875 dans la même ville, son épouse Marguerite, née Wolff en 1887 dans les Vosges et Marguerite Jeanne Hesse, née deux ans après son frère ? à Commercy, célibataire. Cf liste AD Meuse 1251 w 1159, reproduite ibidem. Leur profil, celui de personnes âgées, souvent célibataires et vivant en fratrie, se croyant protégés par différentes considérations ou n'ayant pas la possibilité ou l'énergie de s'enfuir, d'autant que certains étaient déjà réfugiés d'Alsace et de Moselle, correspond donc tout à fait à celui donné de manière plus générale par Françoise Job au sujet des arrestations de la région. Cf p. 123.

⁵⁵¹ F. Job, p. 148.

⁵⁵² Cité par Françoise Job, Gustave Nordon, p. 109. Elle même précise qu'ils étaient en réalité huit cents » approximativement ».

Françoise Job a raconté, d'après les souvenirs d'un détenu, « Morgenstern », l'arrivée à Ecouves du 2 mars, les hommes et les femmes entrant séparés dans le camp. Ils auraient ensuite tous passé la nuit sur la paille avant que, le lendemain, on enregistre les internés en leur donnant un numéro d'écrou et en relevant sur une fiche leurs caractéristiques.⁵⁵³

Les traces laissées par les sœurs Lorrach à Ecouves sont bien plus succinctes que celles concernant Simonne Mayer, passée par le même camp un an et demi auparavant, alors que leur séjour y est à peine plus bref. Leurs notices individuelles, « à établir au moment de l'arrestation », indiquent que Jeanne, n° 2934, 47 ans, employée de bureau, mesure 1m67, que ses cheveux sont châains et qu'elle a les yeux bleus, tandis qu'Eva, n° 2935, désormais sans profession, 51 ans, mesure 1m46, possède une chevelure brune et des yeux gris-verts.

Eva et Jeanne restent près d'un mois à Ecouves. Grâce à Françoise Job, on sait qu'en ce mois de mars 1944 des personnalités locales se rendent dans le camp : le sous-préfet de Toul, « s'enquérant si le Grand Rabbin et Gustave Nordon avaient bénéficié de toutes les attentions voulues, le directeur de la police de Nancy, Raymond Chavarot, secrétaire général de la préfecture, la présidente de la Croix-Rouge de Nancy, le père Brandicourt et l'abbé Rousselot, différents médecins nancéiens ». De leurs côtés, le Grand rabbin et Gustave Nordon faisaient le tour des chambres pour remonter le moral des internés, l'un par ce qu'il appelait son « service rabbinique », l'autre par des plaisanteries et une impression d'insouciance qu'il était loin de ressentir. »⁵⁵⁴. Les croquis d'Alfred Lévy, interné en mars 1944 à Ecouves avant de s'en évader, représentent Nordon et Haguenauer, mais aussi des anonymes, dont peut-être les sœurs Lorrach.⁵⁵⁵

On ne sait comment celles-ci réagirent à l'annonce du départ « pour une destination inconnue », c'est à dire pour Drancy. On en sait un peu plus, grâce aux correspondances privées consultées par Françoise Job, sur les impressions de Nordon, du Grand rabbin Haguenauer, et de quelques autres. « C'est comme si on recevait un coup de massue sur la tête, écrit Gustave Nordon, et je n'en ai pas été exempt » (...) Le Grand rabbin n'est plus qu'un pauvre homme « très abattu ». Tel est son prestige que c'est vers lui que se tournent ses

⁵⁵³ F. Job, *Racisme*, p. 139. Françoise Job cite les mémoires inédites de Morgenstern (M.G. sous le pseudonyme de), *Les vacances de Morgenstern*, s.l.n.d.

⁵⁵⁴ F. Job, *racisme*, p. 153. Le sous préfet de Toul, le père Bandricourt, aumônier de Charles III, madame Mathieu de la Croix Rouge, le docteur Parizot, le docteur Hoffmann (car une épidémie grippale sévissait dans le camp » et bien sûr Marcel Courtot » in F. Job, *Gustave Nordon*, p. 109.

⁵⁵⁵ F. Job, *Gustave Nordon*, p. 110. Catalogue exposition Musée lorrain de Nancy.

coreligionnaires pour l'interroger mais il ne sait rien de plus qu'eux. Les femmes écrivent une dernière fois à leurs correspondants les plus proches. Une courte lettre, à l'écriture hâchée. « Tout le monde est affolé ici ; on tremble à chaque instant » (...) « Toute la journée, on emballe et déballe et on n'en a jamais fini » (...) Comme le bruit courait qu'à Drancy « on vous prenait tout », les internés juifs qui y ont été transférés fin mars 1944, ont confié aux représentantes de la Croix-Rouge, avant leur départ, leurs alliances, et peut-être des bijoux, restitués après la Libération, aux rescapés ou à leur famille. (...) Tous ceux qui détenaient de l'argent liquide servant à acheter à Ecouves des surplus et des timbres-postes ont été contraintes de le déposer à la baraque de fouilles de Drancy le 1^{er} avril 1944. »⁵⁵⁶ Ces préparatifs ont de fait duré plusieurs jours, puisque Nordon parlait de ce « coup de massue » dans une lettre remontant au 23 mars. Sans qu'on sache à quel moment précis de sa détention, il aurait à nouveau refusé plusieurs propositions de s'en sortir, offertes à lui et à son épouse : cette dernière via une hospitalisation en raison de son état de santé, et lui-même par une sortie clandestine assurée par la préfecture grâce à une camionnette de livraison, ou par le paiement d'une sorte de rançon, vingt-cinq mille francs, qui aurait été payée au chef de la Gestapo de Nancy, le docteur van Kroch, via Robert Liser, de l'UGIF et un certain Goulin qui chassait avec Van Kroch. Haguenauer aurait eu la même attitude : impossible d'abandonner ses coreligionnaires⁵⁵⁷.

Le train qui les conduit à Drancy est parti le 30 mars pour arriver le 1^{er} avril à Drancy. Jeanne y est immatriculée sous le n° 18694. Dans le carnet de fouille n° 172, le reçu 1618 porte son nom et indique qu'elle a déposé 40 francs. Sa sœur Eva la précède immédiatement dans l'immatriculation. En revanche, son reçu, n°1984, appartient à un autre carnet de fouilles, le n°175. Elle déclare posséder sur elle 100 francs⁵⁵⁸. A titre de comparaison, Gustave Nordon reçoit un reçu pour 300 francs, ce qui reste une faible somme qui s'accorde avec le fait que depuis 1943, étant au courant, selon Françoise Job, de ce que les transférés d'Ecouves

⁵⁵⁶ F. Job, p. 154-155.

⁵⁵⁷ Françoise Job, Gustave Nordon, p. 110.

⁵⁵⁸

<http://bdi.memorialdelashoah.org/internet/jsp/core/MmsRedirector.jsp?id=36640&type=VICTIM#>. A titre de comparaison, Gustave Nordon reçoit un reçu pour 300 francs, une faible somme qui s'accorde avec le fait que depuis 1943, Nordon, au courant selon Françoise Job du fait que les transférés d'Ecouves devaient, arriver à Drancy, remettre aux autorités du camp argent liquide et objets précieux, leur conseillait aux détenus d'Ecouves de ne rien emmener avec eux en cas de départ. Françoise Job, Gustave Nordon, p. 113.

devaient, arrivés à Drancy, remettre aux autorités du camp argent liquide et objets précieux, il conseillait aux détenus d'Ecrouves de ne rien emmener avec eux en cas de départ. Par ailleurs, il s'était employé, dès 1942, à envoyer des colis non seulement à Ecrouves mais aussi à Drancy, destinés à d'anciens internés d'Ecrouves.⁵⁵⁹

Les sœurs Lorrach restent près de deux semaines à Drancy. Le 13 avril, elles sont déportées vers Auschwitz, par le convoi 71.

On a déjà souligné le fait que le convoi 71 est aussi celui qui emporte Jeanne et Lucien Lévy vers la mort, sans qu'on puisse avoir la moindre idée si tous les quatre se retrouvèrent à Drancy, dans les wagons à bestiaux ou sur la rampe de sélection. On verra plus loin qu'au cours des mêmes semaines, Emmy Lyon, selon les souvenirs de Lise, écrivit à Yves Lyon depuis Drancy, décrivant avec humour son rôle de chaperonne alors qu'elle est en transit avec sa jeune nièce dans l'univers sinistre des couloirs et chambrée de la cité de la banlieue parisienne transformée en camp. On se souvient des lettres de Simonne Mayer écrites à la hâte à son arrivée à Drancy un an et demi plus tôt. On a encore évoqué la lettre de Lucien Lévy à ses fils réfugiés dans l'Indre. Ces lettres nous rappellent le rôle fondamental de la correspondance, jusqu'au point limite du départ pour Auschwitz, et il est fort possible qu'un des quatre ait lui aussi écrit, ou tenté d'écrire, à un proche, et qu'il ait raconté, par exemple, comment ils s'étaient reconnus parmi les milliers d'autres internés attendant plus ou moins résignés le règlement de leur sort.

Dans les fiches remplies à Lyon après la Libération, déjà évoquées plus haut, l'épouse de l'homonyme du père de Claude Lévy précise qu'elle a reçu de Drancy « carte+ rouge de Drancy le 6/4/44 demande de vêtements et d'effets divers appris après la libération que déporté le 13 avril de Drancy vers destination inconnue ». Pierre Lévy quant à lui sait que son frère et sa belle-sœur sont passés par Drancy et que ils doivent en être partis le 13 avril 1944 destination inconnue » mais il ne mentionne aucun message envoyé par Lucien ou Jeanne.⁵⁶⁰

D'autres destinataires sont encore envisageables, mais ils ne nous sont pas connus. Quant aux sœurs Lorrach, ont-elles écrit à leur mère et à leur oncle grabataires, restés à l'hospice de

⁵⁵⁹ Françoise Job, Gustave Nordon, p. 112, 113, .

⁵⁶⁰ Fiches APAFFIDA (Association des parents et amis de familles françaises israélites déportées en Allemagne). Je remercie très chaleureusement Sylvie Altar de me les avoir signalées et de m'en avoir envoyé une copie.

Nancy avant d'être transférés, deux mois plus tard, à Ecouves⁵⁶¹ ? On verra plus loin qu'elles ont très probablement écrit aux médecins de l'hôpital psychiatrique de Maréville où leur frère Robert n'allait pas tarder à mourir.

Contrairement à la période de sa détention à Ecouves⁵⁶², au cours de laquelle il aurait envoyé quatre lettres à ses enfants, réfugiés en zone sud, essentiellement pour les rassurer, truffant ses lettres de « détails amusants », pour finir par leur annoncer dans sa dernière lettre, celle du 23 mars, le coup de massue du départ, Gustave Nordon ne semble avoir donné aucune nouvelle aux siens depuis Drancy. Selon Françoise Job, on peut formuler l'hypothèse, à la lecture de la liste du convoi 71, sur laquelle Gustave Nordon figure comme « Bauer », c'est à dire comme agriculteur, que ce dernier aurait lui-même produit cette information fausse dans l'espoir tenace que les convois menaient à un camp de travail à l'Est et qu'il lui fallait arborer une spécialité qui le ferait requis en priorité⁵⁶³. Quant à Jeanne, Eva Lorrach, Lucien et Jeanne Lévy, on retrouve bien les indications attendues, sinon complètement exactes : employée (Angestellte) pour Jeanne, sans profession pour Eva et Jeanne Lévy, commerçant pour Lucien.

D'après un témoignage, le grand Rabbin aurait succombé dans le train alors qu'il se serait déjà montré très affaibli à Drancy⁵⁶⁴. On sait seulement que 165 hommes reçurent un matricule, c'est à dire qu'ils furent sélectionnés pour le travail. On ne connaît pas le nombre équivalent pour les femmes, sinon que la jeune Simone Jacob, qui deviendra Simone Weil, et fut déportée par le même convoi, fit partie des sélectionnés, ainsi que sa mère et une de ses sœurs. Jeanne Lévy et les sœurs Lorrach avaient quant à elles plus ou moins largement dépassées la barre des 45 ans, une frontière d'âge néanmoins appliquée de manière plus ou moins stricte selon les convois. Comme on le verra, un survivant ira trouver Alfred à Mulhouse pour lui annoncer que Lucien est mort après avoir été sélectionné pour le travail alors qu'il venait tout juste (à Drancy même) d'avoir 51 ans. Claude, qui n'a jamais rencontré le messager, croit se rappeler que l'homme avait évoqué le typhus comme cause du décès de son père.

⁵⁶¹ F. Job évoque l'importance du courrier à Ecouves, à la fois les cartes interzones et les lettres parties officiellement, passées la censure, qui sont enregistrées dans les registres de départ des lettres, comportant noms de l'expéditeur et du destinataire et la date d'envoi, et le courrier parti illégalement, majoritaire selon l'historienne. F. Job, *Résistance*, p. 143.

⁵⁶² qui correspond exactement à celle des sœurs Lorrach, de même que les deux semaines suivantes passées à Drancy.

⁵⁶³ Françoise Job, *Gustave Nordon, 1877-1944*, préface d'André Kaspi, Presses Universitaires de Nancy, 1992., p. 113

⁵⁶⁴ Françoise Job, *Gustave Nordon*, p. 113.

A Nancy cependant, restaient dans l'hospice israélite de la rue de Villiers le vieil Arnold et sa belle-sœur Florence. Ils sont transférés deux mois après la rafle, le 19 mai 1944, dans le camp d'Ecrouves. Arnold semble avoir conservé quelque chose de sa prestance : à en croire sa fiche, il a le dos droit, une forte corpulence, on note encore l'arrondi du visage de ce vieil homme de 83 ans⁵⁶⁵. Très vite en revanche, dès le 25 mai, sa belle-sœur Florence, 88 ans, petite – elle mesure 1m42 - et de faible corpulence, est hospitalisée à Toul. Elle souffre de fait de troubles trophiques, en plus d'une plaie suppurante à la jambe droite. Elle ne sait sans doute pas que son fils Robert est en train d'agoniser quelques kilomètres plus loin, à l'hôpital de Maréville. Robert s'éteint le 27 mai 1944. Outre des traitements médicamenteux, Robert avait été soumis à des régimes alimentaires spéciaux: du 16 mars 1942 au 8 juillet 1943, ce qui ne l'empêche pas de passer de 52 à 49 kilos (on ignore sa taille), puis à nouveau du 13 janvier 1944 jusqu'à sa mort. Son dossier médical indique qu'il est mort de tuberculose pulmonaire. Curieusement, deux semaine après la grande rafle du 2 mars et 3 jours après le départ du convoi n° 71 qui déporta les sœurs Lorrach à Auschwitz, le docteur Valdenaire de l'hôpital psychiatrique de Maréville envoie un bulletin de santé à une des sœurs de Robert : « E(tat) M(ental) sans changement. L'état physique de votre frère se maintient, il a toujours de la fièvre et continue à s'amaigrir sensiblement. Il ne faut pas vous inquiéter au sujet du sort de votre frère, nous ferons (?) le nécessaire. Mr Metzeldard a bien reçu votre lettre et se joint à moi pour se rappeler à votre bon souvenir. ». Deux jours plus tard, les médecins de l'hôpital ont dû être mis au courant de la situation. C'est en tous les cas au préfet que le docteur Hamel adresse un certificat ainsi formulé : « Je soussigné Médecin chef de service (section n° 1) certifie que M. Lorrach Robert est atteint d'une maladie mentale chronique et peut être placé à titre volontaire gratuit ». Le 19 mai, précisément le jour où les vieillards de l'hospice israélite sont finalement transférés à Ecrouves, dont Arnold et Florence Lorrach, le docteur Valdenaire reprend la plume, adressant cette fois le bulletin de santé à la mère de Robert : « E.M. sans changement. La santé physique s'aggrave sensiblement de jour en jour. Une issue fatale est à envisager dans un délai assez rapproché. ».

Comme on le verra, Florence et Arnold n'ont pas succombé à leur internement, ils seront encore en vie lorsque le camp est atteint par les troupes américaines.

⁵⁶⁵ AD Meurthe-et-Moselle, 927W231 (dossier Lorrach), notice individuelle Arnold Lorrach.

L'arrestation d'Emmy et Lise Lyon

Emmy et Lise Lyon ont été déportées par le convoi précédent celui des sœurs Lorrach et des parents de Claude Lévy, le convoi n° 70, qui quitte Drancy le 27 mars, soit deux semaines après leur arrestation à Grenoble.

Tout comme à Lyon, la menace y était devenue de plus en plus palpable. Tal Bruttman a rendu compte de la manière dont la présence d'Alois Bruner contribue à brutalement modifier l'atmosphère dans une ville relativement préservée jusqu'au départ de l'occupant italien en septembre 1943. On a vu que Michelle Lévy avait séjourné un an, précisément de la rentrée 1942 à l'été 1943, hébergée chez les Lorrach, Henri, Alice et Francis, afin de commencer sa médecine.

Quant à la famille de Lise Lyon, elle a perçu, une nouvelle fois, l'importance du danger après le départ des Italiens. Du côté des Danon, la famille de sa mère, on quitte Grenoble pour un village à une trentaine de kilomètres de là, Renage. Là se superposent les traces de l'ancien, un château, et des activités industrielles d'implantation beaucoup plus récentes, dont la papeterie. Pourtant, Lise semble avoir vécu avant tout en vase clos, lisant beaucoup, écoutant des disques ou des concerts à la radio, ce qu'elle relate en détail, même si, comme beaucoup de témoins, ses repères chronologiques posent question : « En juillet 1943, à Renage, dans l'Isère où nous étions réfugiés parce que les Allemands avaient occupé Grenoble et que nous risquions d'être arrêtés, j'ai lu *l'Idiot* de Dostoïevski. Tout s'est rallumé en moi et autour de moi. J'ai de nouveau été reliée au réel. Je ne croyais pas en Dieu, mais j'étais dans un monde réallumé. Ce n'était pas une conversion à Dieu, mais une première étape, une adhésion à la création. Et à partir de ce moment, la joie, une exultation de chaque instant. Et c'est la lecture de *L'Idiot* qui a amorcé cette résurrection, fait fondre la *chape de plomb*. Tout s'est rallumé en un instant, comme tout s'était éteint en lisant *La Nausée*.

Nous étions cachés, sans aucune activité. Il y avait maman, ma grand-mère, un vieil oncle et sa femme. Je ne parlais jamais à personne, sauf à ma sœur, la plus jeune, qui avait 16 ans. J'ai connu une très grande joie de vivre ! comme si j'avais l'intuition que c'était ma dernière année. Toute cette année avant mon arrestation, je lisais, j'écoutais beaucoup de musique, je me promenais. Il y avait aussi tout le travail de la maison.

;; Et pourtant cette vie de Juifs traqués, les uns sur les autres, était insupportable. A Renage, nous pensions que les gens pouvaient croire que nous n'étions pas juifs. Nous y sommes retournés un an après. Les gens nous ont tous dit : « on savait que vous étiez juifs, mais on le

disait pas pour ne pas vous faire peur ! ». Nous étions vraiment d'une grande inconscience. A la mort de ma grand-mère , début 1944, on ne pouvait tout d'emême pas faire un service religieux à l'Eglise, mais on avait supplié le curé de venir à la maison. Comme si cela pouvait faire illusion aux gens du village de voir le curé entrer et sortir de notre maison...Il valait mieux avoir des illusions ! Sans cela nous aurions tremblé de peur.Mais nous étions tombés dans un village de saints. Cela fait certainement partie des maillons de la chaîne qui m'ont amenée à croire. »⁵⁶⁶

Lise raconte encore ses explorations intellectuelles qui sont le fait d'une jeune fille curieuse et cultivée, mêlant expériences ésotériques et lecture des classiques. Encore qu'une partie de ce que nous qualifions maintenant de « classique » faisait en réalité partie de courants contemporains, qui n'avaient donc pas encore la légitimité académique qu'ils acquièrent dans les décennies d'après-guerre. Ajoutons que son attrait pour les contemporains la pousse plutôt vers des courants de pensée positionnés à gauche, de Camus, Romain Rolland à Jean-Paul Sartre qu'elle et ses amis lisent avec la dernière intensité. « J'apprenais la cartomancie, je lisais *L'Apocalypse*, le Ramakrishna, et beaucoup de romans empruntés à la bibliothèque de Grenoble. Je lisais de tout, Tolstoï, Flaubert, Mauriac, Camus, Voltaire, Ibsen, Renan, Romain Rolland,;;je passais dans mes lettres, d'un passage de Saint Paul sur le Christ qui m'avait frappé dans un livre sur Raspoutine, à la couleur de mes cheveux que je venais de reteindre pour la troisième fois en un mois, ces chers cheveux, objet de tant de préoccupations, qu'on allait me raser trois mois plus tard. Je passais de Jésus qui m'attirait à la cartomancie. (...)

Le 8 novembre 1943, la dérision était toujours là. Dans une lettre à mon amie Lucie, je raconte: « Je viens d'écouter le concerto de Schumann. Je t'écris en écoutant la damnation de Faust. Le concerto de Schumann a failli me donner une crise de nerfs. Il paraît qu'il est devenu fou après(...) »⁵⁶⁷.

Lise se souvient encore que sa nuit de conversion au Dieu chrétien eut lieu le 26 février 1944, soit deux semaines avant son arrestation, qui a lieu le 13 mars 1944..

Lise en a rendu compte de la manière suivante :

« Mon oncle Yves Lyon était recherché par la Gestapo. Il appartenait au réseau du Père Chaillet et de Germaine Ribière. Il habitait avec sa femme Emmy à Grenoble dans un

⁵⁶⁶ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation. Auschwitz-Birkenau-Hohenelbe*, La Cause des Livres, Paris, 2006, p. 24-25.

⁵⁶⁷ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 27.

appartement loué à une bonne dame de Grenoble, de bonne famille, Mme G. Se sachant recherché il partit vers un lieu sûr, en Haute Loire, près du Chambon – sur – Lignon. Emmy devait le rejoindre. Tous deux ont passé la nuit à Renage. Emmy et moi sommes revenues à Grenoble. Emmy voulait ranger l'appartement avant de le quitter. **Le 12 mars 1944 était un dimanche**, nous avons passé plusieurs heures dans un petit cagibi attendant à la cuisine à dégermer les pommes de terre que Emmy voulait envoyer à mon père qui avait faim. Nous devions rentrer le mardi à Renage, et elle devait rejoindre mon oncle. »⁵⁶⁸

Lise a conservé la dernière lettre qu'elle écrivit à son amie Lucie, le 7 mars 1944, une semaine donc avant l'arrestation : on y retrouve l'histoire des pommes de terre, ce qui pose un problème de datation, à moins que le tri des pommes des terres se soit répété à plusieurs reprises. On y lit aussi l'atmosphère dans laquelle évolue une jeune fille de 16 ans qui n'a pas renoncé à sa vie sociale, aux sorties avec des amies où elle sacrifie à la mode de la cartomancie⁵⁶⁹ : « Ma vieille Lucie, je t'écris de Grenoble, je suis en train de travailler dans la saleté d'un déménagement. J'attends des amis pour sortir, ça m'écoeure quand je redeviens bête et peu élevée avec des camarades. Je m'étais promis de ne plus remettre les pieds chez une cartomancienne, et j'y retourne avec eux. J'avais promis de rentrer aujourd'hui à Renage et j'y retourne demain, mais impossible d'avoir le cran de ne pas le faire et de sacrifier une soirée amusante »⁵⁷⁰. Profitant de ce passage à Grenoble, pourtant causé par le contexte de fuite face au danger, Lise n'est pas prête à sacrifier une soirée entre amis, apparemment à mille lieux de toute activité résistante.

De fait, elle explique son arrestation et celle de sa tante pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les supposées activités résistantes de sa tante (qu'elle-même a semblé ignorer jusqu'à son propre décès, en 2007).

« **Le lundi 13 mars**, Emmy avait rendez-vous chez le dentiste, et devant une boulangerie, tout d'un coup, une voiture s'est arrêtée et la Gestapo est descendue. Je n'ai pas compris mais ma tante m'a dit : « Nous sommes prises ». Plus tard, j'ai demandé aux Allemands pourquoi ils

⁵⁶⁸ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 37.

⁵⁶⁹ On ne peut s'empêcher de rapprocher cet attrait pour la cartomancie chez une jeune fille de la bonne société française de celui rapporté à maintes reprises par Maria, une jeune institutrice soviétique résidant à des milliers de kilomètres de là, dans un village de la région de Leningrad occupée.

⁵⁷⁰ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 35.

nous avaient arrêtées. Ils m'ont dit « On vous a arrêtées parce que vous avez le nez juif ». En fait, ils avaient ce qu'on appelle les *fouineurs*, qui recherchaient les Juifs dans la ville, comme les cochons recherchent des truffes. »⁵⁷¹

De fait, l'arrestation d'Emmy et Lise a lieu alors qu'Alois Brunner et son équipe sont en ville et que les hommes du PPF et de la Milice, souvent des hommes de la pègre pour lesquels la chasse aux juifs fortunés est plus affaire d'aubaine que de conviction antisémite, s'affairent dans la ville. Les SS opèrent à Grenoble en février et mars 1944, s'installant dans l'hôtel Suisse et Bordeaux, face à la gare. Tal Bruttman a reconstitué de manière très fine la manière dont une poignée d'hommes, des Français affiliés au PPF, secondent la traque des juifs qu'a instauré Brunner pendant son séjour en Isère. Il s'agit là d'une page importante dans la chronologie des arrestations dans la région, également mise au jour par l'historien. L'arrestation de familles juives aisées suivie de l'occupation de leurs appartements par ces hommes souligne sans aucune équivoque leur vénalité, même si Tal Bruttman insiste également sur leur politisation, ce dont, nous semble-t-il, on peut discuter.

Commencent les arrestations à domicile, parfois suivies d'exécutions sommaires, les pillages d'appartements, les rafles (la rafle de la place Vaucanson), un attentat contre la synagogue. Le vrai est que le SD de Grenoble n'aurait jusque-là prêté qu'une faible importance à la chasse aux juifs, complexe dans son exécution faute d'effectifs et d'un fichage suffisants. Cette situation explique le rôle des auxiliaires français (les «collaborationnistes») et donc les méthodes (et les résultats). Alors que la présence de Francis André, dit Gueule tordue, dépêché de Lyon, n'est pas à exclure⁵⁷², d'autres noms se singularisent, comme celui de Guy Eclache⁵⁷³. Le recensement en janvier 1944 de la population grenobloise et des communes suburbaines, ordonnée à la préfecture par la police de sûreté allemande, semble s'inscrire dans cette nouvelle actualité de la traque, même si elle concerne tous les habitants, immobile par immobile⁵⁷⁴. Cependant, le nombre des arrestations reste limité et les cas de libération de personnes juives, pour des raisons non élucidées, sont observées, jusqu'à l'arrivée du commando Brunner, en février 1944, qui réquisitionne les 84 chambres de l'hôtel Suisse et Bordeaux. Tal Bruttman précise que les SS ne sont pas seuls : selon le témoignage qu'il cite,

⁵⁷¹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 37.

⁵⁷² Tal Bruttman La logique des bourreaux, p. 78, 83

⁵⁷³ son procès à la libération aurait été un des mieux instruits de l'épuration grenobloise, collectat nombre de témoignages et d'informations sur son activité Tal Bruttman, La logique p. 295 note 1

⁵⁷⁴ les archives départementales de l'Isère n'en ont conservé qu'une partie, soit 32 rues (sans le boulevard Rey) Tal Bruttman, La logique, p. 93, 296 note 23

le nouveau chef du camp de Drancy fait venir avec lui des détenus qui y occupaient des fonctions : « le docteur Drucker, la doctoresse Spiegel, M. Lazareff, M. et Mme Kahn, Mme Kohn et M. Isaac »⁵⁷⁵ : il s'agit de soigner les blessures occasionnées par les tortures, de distribuer nourriture et vêtements à ceux qui sont sans bagage, et, c'est le rôle de M. Lazareff, de traduire. Ces sept personnes avaient déjà dû assister Brunner à l'hôtel Excelsior de Nice. Le kommando opère à Uriage, à Monestier de Clermont dans le Vercors, dans les hôtels et restaurants de Grenoble, intensifiant ensuite les arrestations individuelles : visites domiciliaires, appuyées sur le recensement, contrôles sur la voie publique. Emmenées à l'hôtel Suisse et Bordeaux, les victimes sont interrogées, torturées, afin d'obtenir de nouveaux noms, de nouvelles adresses. Pour cibler leurs proies, le kommando emploierait, comme à Nice des « physionomistes », travaillant sur photos, ferait aussi appel à la délation dans toutes les couches de la société grenobloise d'arrivée plus ou moins récente⁵⁷⁶. Il s'appuie aussi sur des agents français, comme Raoul Rollin, Julien Berthon, Guy Eclache. Parfois le préfet tente d'intervenir⁵⁷⁷. Dans plusieurs cas, la préfecture reçoit les clefs des appartements ou des villas appartenant aux personnes juives arrêtées et transférées plus ou moins rapidement à Drancy, tandis que leurs biens, mobiliers et immobiliers, font tout à la fois l'objet de la convoitise des auxiliaires français et, quand il met la main dessus, d'une appropriation par le kommando de Brunner, qui les destine au Reich mais aussi aux services allemands sur place⁵⁷⁸.

⁵⁷⁵ témoignage de Mlle Sala Hirth, CDJC, CCXVI-53a, p. 5, cité par Tal Bruttman p.106. Il note que le docteur Drucker n'a pas mentionné sa participation à la mission de Grenoble dans son témoignage recueilli lui aussi à la Libération CDJC CCXVI-66 in Tal Bruttman p. 300, note 25.

⁵⁷⁶ Tal Brutmann cite Fernande Robin, Hélène Richerts, serveuse travaillant à l'Institut Hôtel, Esther Norgaard, visiteuse du comte von Ceschi à la Commission d'Armistice, soupçonnée à la Libération d'avoir dénoncé plusieurs juifs qu'elles fréquentait qui sont tous arrêtés en février 1944, (ADI 7291 W 133 dossier 40003= sans doute Archives de l'hôtel de police de Grenoble),

⁵⁷⁷ Tal Bruttman cite ainsi le cas d'Onésime Lévy, bibliothécaire à la mairie de Grenoble, ADI 13 R 909, 363/VS lettre du préfet au commandant Réaux = Correspondance du préfet de l'Isère au Verbindungsstab et au Sicherheitsdienst, janv-juill 1944, ainsi que dans le cas, apparemment, de fillettes arrêtés dans le couvent des sœurs de la Providence p. 124 ADI 13 R 905 et 13 R 907. Ce couvent est aussi celui à qui Fritz et Anni Finaly confient leurs deux fils peu de temps avant leur propre arrestation. Cf p. 142.

⁵⁷⁸ Tal Brutman évoque ainsi une « liste d'appartements de juifs dont les clés ont été rendues », dont 37 correspondent à des arrestations et 7 à des personnes ayant fui Grenoble, sans précision de noms de famille. Il évoque également des cas de personnes retrouvant une partie de leur mobilier à la Kommandantur ou dans des hôtels qui avaient été réquisitionnés par les Allemands. ADI 7291 W 65 dossier 85879 (différentes plaintes

Dans la version donnée par Lise, l'arrestation est donc le fruit d'une « chasse au faciès ». Il est important de souligner que Lise se sent, d'une certaine manière, responsable du succès des « physionomistes » : Lise pense en effet qu'elle et sa tante ont été arrêtées parce que la jeune fille « a le nez juif », au contraire de sa tante, « qui aurait pu s'en sortir » si Lise n'avait pas, par sa seule apparence physique, signé leur judaïté à toutes deux. Cependant, la confrontation avec la logeuse d'Emmy et Yves Lyon porte un coup fatal à leur tentative de dénégation :

« Lorsque la propriétaire de l'appartement, que mon oncle Yves et ma tante Emmy occupaient, apprit que nous avions été arrêtées, elle est allée vérifier fiévreusement ses affaires, crut qu'il manquait des couvertures et s'est précipitée à la Gestapo. C'est incroyable : elle est allée voir le chef de la gestapo et elle a dit : « On a arrêté aujourd'hui des juives qui étaient mes locataires. Je ne savais pas qu'elles étaient juives, et elles sont sûrement parties avec mes couvertures ». Moi je n'ai pas vu Madame G. C'est ma tante qui me l'a raconté. Elle a donc été confrontée avec Madame G. devant la Gestapo. Ma tante avait de faux papiers au nom de Lafont. Elle avait nié jusqu'alors qu'elle était juive. Je ne crois pas qu'elle s'en serait sortie puisqu'elle était avec moi. Peut-être aurait-elle été relâchée si elle n'avait pas été avec moi. Elle a été confrontée avec (sic) Madame G. Elle est entrée et elle a dit avec une grande dignité : « Bonjour Madame G., vous me reconnaissez bien, je suis Madame Lafont ». Et Madame G., comme une furie, a dit « Ah, Madame Lafont, c'est Madame Lyon, je la connais, et quand je pense que j'ai hébergé dans mon immeuble des Juifs ! » c'était fini ! Il n'y avait absolument plus aucune possibilité de dissimuler. Et naturellement elle n'a pas trouvé ses couvertures. Nous n'étions évidemment pas parties chez le dentiste et chez le boulanger avec les couvertures. »⁵⁷⁹

Quelques années plus tard, à la fin 1953, Yves Lyon, remplissant un dossier administratif pour demander qu'on attribue, à titre posthume, le statut de déportée résistante à Emmy, décrit l'arrestation de son épouse et de sa nièce en ces termes : « ARRESTATION Date : **Lundi 13 février 1944** Lieu : Grenoble Autorité qui a procédé à l'arrestation : « Gestapo ou Sicherheitsdienst Circonstances : au cours d'une tournée de distribution de journaux Situation au moment de l'arrestation : Service social et Distributrice du T.C.

Nom et prénom des témoins de l'arrestation : Lise LYON, 46 Bd Maillot Neuilly/Seine arrêtée et déportée en même temps que Mme Yves Lyon ». Deux pages plus loin, à la

concernant les pillages, recueillies à la Libération) et W 34 dossier 20038). La liste elle-même des appartements : peut être ADI 13 R 907, 474 /RV

⁵⁷⁹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 37-38.

rubrique demandant la description de l'acte qualifié de résistance à l'ennemi ayant entraîné la déportation, il écrit en toutes lettres : « TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE JOURNAUX CLANDESTINS. Arrêtée avec Melle Lise LYON. Interrogée n'a rien révélé, même pas son identité et son lien de parenté avec Melle LYON (sa nièce). Confrontée avec sa logeuse, Madame Eugène GRAND, à la suite d'une perquisition au domicile provisoire et déménagement des meubles, a été désignée comme s'appelant réellement LYON et non Lafon.

Mademoiselle Lise LYON ayant avoué être de religion juive, Madame Yves LYON et elle ont été immédiatement envoyée (sic) à DRANCY et déportée (sic) ensuite au camp d'Auschwitz-Birkenau. »

Toute la question, et on y reviendra dans notre partie consacrée à l'après-guerre, est de comprendre de quelle source Yves Lyon tire ces informations. Autrement dit, comment sait-il dans quelles circonstances sa femme, ainsi que sa nièce, ont été arrêtées ? A le lire, il semblerait presque, même s'il ne le dit pas explicitement, que Lise participait aux tournées clandestines de sa tante, puisqu'il juxtapose la distribution de journaux clandestins par Emmy et son arrestation avec sa nièce. Or, on a vu que pour le moins Lise ne semble s'être livrée à aucune activité de résistance et est loin de soupçonner que sa tante est membre de Témoignage Chrétien et distribue clandestinement tracts et journaux. De même, comment Yves Lyon a-t-il appris la manière dont se déroulèrent les interrogatoires, le rôle à la fois de la logeuse et de Lise dans la découverte par ceux qui l'interrogeaient de la judaïté d'Emmy et donc la responsabilité de l'une et de l'autre, de la logeuse et de Lise, dans la déportation d'Emmy et de Lise elle-même ? On serait tenté de penser que Lise elle-même, qui revint des camps en 1945, est l'informatrice de Yves Lyon, qui écrit ce résumé 5 ans après le retour de sa nièce. On notera les fortes similitudes qui existe entre les deux récits, celui de la nièce et celui de l'oncle, malgré leur profonde différence de nature et de temporalité (un dossier administratif de 1953 d'une part, des souvenirs rédigés à une date inconnue mais possiblement très éloignée des faits d'autre part).

On notera tout autant les éléments qui distinguent fortement les deux récits : la tournée de distribution d'écrits de Témoignage Chrétien, mais aussi la perquisition au domicile des Lyon à la suite de l'arrestation d'Emmy, qui entraîne la confrontation avec sa logeuse, alors que selon Lise, une histoire très mesquine de couvertures aurait été à l'origine de la présence, volontaire, de la logeuse dans les locaux de la Gestapo. Précisons qu'il n'est pas facile de trancher, puisqu'il n'y a aucune raison de penser, malgré la fraîcheur du récit de Lise, que la nièce a davantage raison que l'oncle. Lise était très jeune, elle a pu croire aussi à des versions

qui ne tenaient pas tout à fait la route, mais qui lui convenaient parce qu'ils illustrent à merveille une ironie du sort, une apparente absurdité de l'existence qui structure visiblement sa vision du monde après son retour d'Auschwitz et probablement déjà, en prémices, son regard d'adolescente mystique et rebelle avant la déportation.

Cependant, les souvenirs de Lise portent également sur ce dont Yves Lyon, à notre connaissance, n'a pas laissé de trace écrite (et n'a peut-être jamais eu connaissance) : le détail de ces journées d'interrogatoires, auxquels sont soumises la nièce et la tante, ainsi que la manière dont le reste de la famille échappa, selon Lise grâce à Dieu, aux arrestations qui, d'ordinaire, ne manquaient pas de suivre lorsque les « fouineurs » tombaient sur une proie consistante.

Lise et sa tante Emmy sont détenues dans l'hôtel Suisse et Bordeaux, cet hôtel situé face à la gare qui sert de quartier général à Aloïs Brunner à son arrivée dans la ville en janvier 1944, et dans lequel Lise, sa mère, sa petite sœur et sa grand-mère paternelle, la mère d'Yves Lyon, avaient été recensées avant le départ pour Renage⁵⁸⁰.

« Je me suis retrouvée seule dans une de ces chambres de l'hôtel Suisse et Bordeaux où ma famille avait passé quatre ans. Sans interruption la Gestapo y entra et sortait. J'étais seule et je n'avais plus peur de rien alors que de nature je suis de celles qui ont peur même de leur ombre.

Instinctivement j'ai répondu avec gaieté et insolence. Je les injuriais, je les insultais. Ils étaient complètement décontenancés, déconcertés(...)C'était des hommes méchants, la semaine précédente ils avaient tué un jeune garçon sous la torture. Au cours d'un des interrogatoires, l'un d'eux décontenancé m'avait dit : « Mais enfin, Mademoiselle, rappelez-vous que vous êtes devant la Gestapo et non devant une bande de guignols. » Au cours d'une nuit de beuverie, ils m'avaient fait appeler, j'étais là seule devant ces hommes méchants et à moitié saouls et, brusquement, le chef de la Gestapo, il s'appelait Billiards, me dit : « Sie sind jung, sehr jung ; sie sind ein junges und gloriöses Mädchen. »

Cette puissance sur eux, un peu celle du dompteur avec les fauves, j'ai oublié qu'elle ne venait pas d'emoi. Celle qui m'aidait c'était Jeanne, cette phrase m'habitait à chaque interrogatoire : « Jeanne, vraie Française, fut insolente avec ses juges. » Ce fut, alors, l'exaltation. »⁵⁸¹

⁵⁸⁰ Tal Bruttman, *La logique des bourreaux 1943-1944*, préface d'Annette Wieviorka, Hachette Littérature 2003, p.

⁵⁸¹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 38-39.

La transe dure deux jours. Puis une crise de désespoir la saisit : alors qu'elle a pu récupérer des gants de la Gestapo son jeu de la carte, elle se livre à un exercice de cartomancie : sa mère, ses deux sœurs, et elle-même sont sauvées, mais la mort paraît être le sort assuré de son père, réfugié à Valence. Voulant alors sauver son père, elle le livre

« Le 15 mars, le chef de la Gestapo, me fit appeler et me dit : « J'ai permis à deux amis de votre père de vous voir, donnez-leur des nouvelles, j'ai fait cela pour vous. » Dans mon orgueil et ma naïveté, je l'ai cru, je l'ai cru de bonne foi, et j'ai tout dit à ces deux amis de papa, venant soit-disant directement de Vichy. L'ai donné l'adresse de papa, d'Yves, de Jean Blum, les suppliant de les prévenir au plus tôt que j'étais arrêtée, qu'ils étaient en danger, que la Gestapo les recherchait. J'ai parlé, parlé. Et ces hommes m'écoutaient avec sympathie, surtout le plus âgé, il avait une belle figure d'aristocrate français, il me regardait avec beaucoup de compassion et je me confiais encore et encore. Au bout d'une heure, j'ai quitté la pièce, j'ai remonté l'escalier qui montait au deuxième étage, où était notre toute petite chambre, à ma tante Emmy et moi. Au bas de l'escalier, m'attendait l'interprète juive qui servait à la Gestapo : « Qu'as-tu dit à ces hommes ? » Je répondis : « Tout. Ce sont des amis de papa. » Elle me dit : « Petite imbécile ! Tu viens de livrer toute ta famille à la Gestapo ! » Et c'est là que Dieu m'a terrassée. Je suis tombée à genoux dans l'escalier et j'ai désiré mourir. J'avais livré papa, Yves, Jean, poussée par les cartes. Je me suis dit « Plus jamais de ma vie, j'offre cela à Dieu, je ne tirerai plus jamais les cartes de ma vie. » »⁵⁸²

C'est alors que le miracle survient, ou plutôt qu'il se prépare. Lise remonte dans sa chambre où elle retrouve sa tante Emmy.

« Je suis remontée dans la chambre. Emmy m'attendait. En écrivant cela, j'ai les yeux qui se remplissent encore de larmes. Je regardai ma tante Emmy et je lui ai dit : » Je suis une folle...J'ai livré tout le monde, papa, ton mari, Jean ! » Et j'ai attendu, j'ai attendu qu'elle me frappe, qu'elle éclate en sanglots, qu'elle m'injurie, comme aujourd'hui encore je le ferais. Mais Emmy m'a regardée en silence, elle était couchée sur notre lit, elle ne m'a rien dit, son silence n'était même pas méprisant. Elle a attendu que je me couche à côté d'elle et elle m'a dit : « Tais-toi, je vais prier » Et pendant une heure, elle a prié, et j'étais à côté d'elle. Cette prière, je l'ai sentie comme plus jamais je n'ai senti une prière, elle a piétiné tout ce qui me restait d'orgueil, dressé entre Dieu et moi, et tout doucement j'ai senti la prière monter dans

⁵⁸² Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 41-42.

mon cœur, l'envahir, s'installer. Elle ne devait plus me quitter pendant ces quatorze mois de déportation. »⁵⁸³

La suite du récit montre comment la prière des deux femmes fut exaucée, autrement dit comment, bien que les bourreaux aient eu toutes les informations en main du fait des imprudences de Lise, le miracle se produisit : « tous mes proches furent sauvés ».

Il n'est pas interdit de lire aussi ce récit de manière moins mystique mais de s'en tenir à cette succession de loupés qui font que, dans le contexte de Grenoble, et très certainement plus généralement dans la zone Sud, certains tombent dans les filets, d'autres en réchappent, les bourreaux n'ayant pas les moyens de systématiser la traque. Il est aussi important de souligner que les bourreaux, précisément, peuvent avoir leurs raisons, qui contrebalancent la systématique du processus. De même que les bourreaux avaient renoncé, dans un premier temps, à arrêter Margot, invalide, et par conséquent sa mère, avant certes d'y revenir, de même ici les bourreaux épargnent les personnes très âgées de la famille. Ce fait, pour le coup est assez systématique, on le retrouve dans la plupart (tous ?) les récits concernant l'arrestation d'une famille : les plus vieux, ou les infirmes, sont laissés à leur sort, seuls sont embarqués les plus valides (qui ne seront pas pour autant tous sélectionnés pour le travail à Auschwitz). Parfois, jouent également, on le verra, des considérations d'ordre strictement privée : ainsi, on peut y voir ou non la main de Dieu, mais il semble bien que le père de Lise fut épargné parce que son bourreau réalisa qu'il avait mieux à faire qu'organiser son transfert à Drancy : une partie fine l'attendait à Lyon.

Ce rôle constant de l'arbitrage exercé par les exécutants est aussi le résultat d'arrestations extrêmement individualisées, très loin du système adopté en 1942, lorsque la police française, liste de personnes étrangères à la main, venait cueillir à leur domicile des personnes qui n'avaient pour eux guère d'existence réelle.

Le rôle de la pègre, ce que les sources, et ici Lise, appelle « la Gestapo française », dans les arrestations de Français juifs en zone sud, que l'on mette l'accent, comme le fait Tal Bruttman, sur leurs affiliations politiques, ou qu'on en relativise la valeur explicative pour insister sur l'appât du gain, participe donc de ce mélange imprévisible de cruauté et de zone de négociation inattendue.

Lise a donc précisé les différentes facettes du miracle (Tous furent sauvés) : « A mon retour, j'appris qu'Yves avait été prévenu immédiatement de notre arrestation par un ami installé au

⁵⁸³ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 42.

café qui faisait face à la Gestapo, il avait tout de suite changé de résidence. Jean, imprudemment, était resté à Grenoble, espérant pouvoir nous aider, il était sorti quand la Gestapo vint chez lui. Sa logeuse le fit prévenir. Il ne rentra plus à son domicile. Quant à papa, il fut arrêté par mes deux *amis* de la *Gestapo française* et gardé deux jours en prison, ils devaient l'emmener à Drancy où ils nous auraient rejointes car nous y sommes restées dix jours. Le jour de son départ pour Drancy, l'aristocrate français qui l'avait arrêté, lui dit : « Nous avons changé d'avis, nous vous libérons. » Ils lui rendirent son argent, sa montre, en lui serrant la main sans aucune explication. Ils étaient allés exprès à Valence pour l'arrêter. Ils l'ont arrêté, gardé, relâché, sans lui soutirer un centime. Je sais que c'est un miracle. »⁵⁸⁴

Un second miracle se produit, à Renage : « dans mon sac, la Gestapo avait trouvé l'adresse de Renage où habitaient maman, mes sœurs, mon grand-oncle et ma grand-tante. La Gestapo arriva à Renage une heure après le départ de maman et de mes sœurs. Il y avait deux routes, elles étaient reparties par l'une, la route de Rives, la Gestapo arriva par l'autre, la route de Tullins ? Une quinzaine de Juifs étaient cachés à Renage. A l'arrivée de la Gestapo, affolés, ils se cachèrent dans des granges, des fermes. Pas un ne fut pris. Quant à mon grand-oncle et ma grand-tante, la Gestapo française vint pour les arrêter, et puis, brusquement, leur dit : « Non, on vous laisse ». Ils n'ont jamais compris pourquoi. Dieu permit ce miracle que pas une arrestation n'ait suivi la mienne. En 1944, les arrestations faisaient boule de neige. Dans les mêmes conditions, mes amies de déportation, Marion et Andrée firent arrêter, bien malgré elles, tous les leurs, et, par ricochet, beaucoup d'autres. »

Apparemment, René Lyon, le père de Lise, a lui-même rendu compte du « miracle » dont il fit l'objet. Il relate l'événement en des termes beaucoup moins mystiques (rappelons que, contrairement à sa fille, il n'a pas été tenté par la conversion au catholicisme, mais aussi que son profil intellectuel est celui d'un homme sur qui la religion n'a plus guère prise). En revanche, il semble partager avec sa fille l'aisance d'écriture, un esprit caustique, ce qu'on pourrait appeler un « humour en toutes circonstances », dont Lise offrira elle-même encore maints exemples jusque et y compris au fond de l'abîme, à Auschwitz. On voit également dans ce récit inséré dans les souvenirs de Lise que le père de la jeune fille, qui est donc aussi le frère de Yves, a des liens avec la résistance, et fait référence à un de ses frères, probablement Yves lui-même.

⁵⁸⁴ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p. 43.

« J'arrive comme d'habitude voir mes amis R. dans leur magasin. « On est venu nous donner des nouvelles de votre fille » me dit Mamy R. : » Trois jeunes gens en voiture venant de Grenoble. » Je demandais :

« La voiture était-elle une voiture à essence ou à gazogène ? » « à essence, une traction Citroën. » Je compris immédiatement. » On reviendra à deux heures » me dit-on, « revenez à ce moment. » Revenir, c'était se jeter dans la gueule du loup, ne pas revenir, c'était risquer que l'on me cherche partout, et que l'on retrouve Lucette⁵⁸⁵ et son petit garçon. Je n'hésitais (sic) pas, je revins.

Trois personnes m'attendant, me firent monter dans la salle à manger et commencèrent à broder des histoires sur Lise. Je leur dis : « Inutile, j'ai compris. Que me voulez-vous ? » Deux étaient restés en bas. Seul, le plus jeune l'air d'un nervi marseillais était avec moi. « Police allemande » me dit-il et il sortit une carte du S.D. : « Descendez et pas d'histoire. » Je descendis, je leur demandai la permission de dire au revoir à Mamy R. Je l'embrassais (sic) et laissais (sic) tomber ma montre sur le comptoir. » Prévenez Lucette », dis-je, dans un embrassement. Lucette se rendant compte qu'il y avait quelque chose d'anormal, téléphona et sut à quoi s'en tenir. On me fit monter dans la traction où se trouvait déjà un policier allemand véritable, mais comme je lui demandais (sic) ce qu'il était, il me dit : « Commissaire de police, pas Gestapo. » On me traîna d'abord jusque chez notre femme de ménage. On avait trouvé une clef sur moi, « c'était une clef de coffret » avais-je dit, « coffret de papiers seulement, qui est chez ma femme de ménage. » Ils la brutalisèrent et n'obtinrent rien de compromettant. Ils trouvèrent des papiers du divorce de Lucette, « enfin on les tient les S. », me dirent-ils, « où sont-ils, où est M.S. ? »

Je déclarai que je n'en savais rien, que j'avais les papiers de divorce de Mme S. étant son ami.

- Vous mentez, vous êtes banquier, votre avocat est G. etc. (Ils étaient, je ne sais comment, bien renseignés). Mme S. est votre maîtresse, où est-elle ?
- Je vous défends de parler ainsi de ma cliente, répliquai-je, vous n'en savez rien. Et puis après tout, c'était vrai, elle était ma maîtresse. Elle m'a plaqué le mois dernier, cela ne vous est jamais arrivé ? »

S'ensuit un petit périple dans Valence : d'abord chez Mme S., rue des Alpes, alors que celle-ci a par prudence quitté depuis plusieurs jours son domicile pour se cacher dans une « petite maison au fond d'un jardin, louée à notre femme de ménage qui n'avait, comme je l'ai dit plus haut, rien dit.

⁵⁸⁵ Note de l'éditeur : « Lucette, Madame S., la maîtresse de M. Lyon. ». Après la guerre, René Lyon divorcera à son tour et épousera Mme S.

-Avez-vous un autre domicile, me dirent-ils ?

- oui, rue Tarentines.

Ils m'y amènent mais trouvent une sentinelle allemande devant la propriété. La Luftwaffe y était. Ils ont fait demi-tour. Décidément, la Wehrmacht et la Gestapo, cela faisait deux.

Après, ils m'ont traîné partout dans Valence et aux environs. Ils étaient acharnés contre les Juifs. Le troisième tachait de les calmer. « Le policier allemand semble plus compréhensif mais refuse de laisser Lyon s'échapper. Sur leur parcours, ils arrêtent trois couples juifs qu'ils ne peuvent faire entrer tous dans la traction. Ils appellent la Feldgendarmerie la rescousse, qui ne viendra jamais, croit savoir René Lyon.

La petite bande propose ensuite à Lyon d'aller faire un bon dîner. « je leur dis que je préférerais ne pas être vu avec eux et les envoyais (sic) chez F. qui, je le savais, était anti-allemand et même plus je crois ; j'étais sûr qu'il les reconnaîtrait entre mille, plus tard.

Puis ils me remirent à la Feldgendarmerie pour être gardé jusqu'au lendemain.

La prison était la cave de l'hôtel de Lyon. Les soldats et officiers, des autrichiens, m'invitèrent à dîner et me soignèrent comme un enfant ». Un de ces hôtes s'avère avoir été peintre à Montmartre pendant des années. Ils lui font passer la nuit à la cave, mais en s'assurant qu'il porte ses menottes bien lâches, les mains en avant. Lyon cependant ne saisit pas cette occasion de s'enfuir.

Les Français reprennent René Lyon en charge, l'emmenant dans leur chambre de l'hôtel de l'Europe, dont le propriétaire « le Président comme on l'appelait » est pourtant un résistant. Le plus grand des trois s'isole avec René Lyon et lui annonce qu'il le relâche : on est samedi, Aloïs Brunner, alias Gauthier n'est pas à Paris ce jour-là et lui-même a rendez-vous à Paris avec des amis et des belles filles. Reconnaisant, René Lyon lui tends trois ou quatre mille francs qu'il a sur lui pour que son ex-geôlier puisse offrir le champagne aux convives. L'autre les refuse, tout en lui en tendant 30 000.

« Ce sont les trente mille francs que vous avez confiés à Mme R. Elle a été assez bête pour nous le dire. Je ne comprends pas, les billets ce n'est pas nominatif. Oui, mais nous on fait peur. »

S'ensuit une courte négociation sur l'endroit où René Lyon doit être laissé par son geôlier. Ce dernier semble inquiet du dénouement proche de l'Occupation.

« - Et moi, je serai fusillé.

- Vous ne l'aurez pas volé.
- M. Lyon, me dit-il, si j'ai besoin de vous, que ferez-vous si je vous demande aide ?
- Vous me sauvez la vie, Monsieur, si je peux vous le rendre, je le ferai.
- Je m'appelle Bonny, me dit-il. Vous vous en souviendrez.
- Il ne s'appelait pas Bonny, cela devait être un nom de guerre mais sûrement M. de ...car il était très racé et descendait de son cadre⁵⁸⁶. Et il me ramena chez les R. à leur grand ébahissement et joie pour Mamy.

Et là, autre histoire. Je trouvais le commissaire K des Renseignements Généraux et le Commissaire G. de la police.

- Regardez ce que nous avons trouvé dans vos affaires me dit K. Je vous avais cependant dit de ne rien mettre de compromettant chez Mme R.

Et je subis une de ces engueulades maison à laquelle je ne comprenais rien car il savait parfaitement ce que j'avais caché chez les R. et même m'avait confié des papiers compromettants et pour lui et pour mon frère.

A ce moment le commissaire G. me dit : « Cette fois-ci, c'est moi qui vous arrête et je vous remettrai directement aux Allemands ; vous ne vous en sortirez pas. »

K. se tourna alors vers G. et lui dit : « G., si vous touchez à M. Lyon, je vous lâche et si je vous lâche, vous savez ce qui vous attend »

Il comprit et s'en alla.

(...) j'ai su que G a été condamné à mort par la Résistance mais n'a pas été exécuté sous prétexte de maladie, qu'il vécut à Montélimar dans sa propriété et toucha sa pension de commissaire de police. Quant à Mme R., quand je l'ai interrogée plus tard sur le pourquoi de la remise des trente mille francs à Bonny, elle m'a dit : « Je ne voulais pas de perquisition » Elle avait bien des choses compromettantes chez elle : des armes, etc. K. pourrait plus que moi le dire.

⁵⁸⁶ pour Lise en revanche, il ne fait pas de doute que l'homme qui l'a interrogé puis qui est parti arrêter son père à Valence avant de le libérer est bien le fameux Bonny, , exécuté le 27 décembre 1944.

Et personne n'a songé à la récompenser pour son courage. Elle est morte en juillet 1962, très âgée. Elle mérite qu'on lui rende hommage. Ce fut un héros obscur. »⁵⁸⁷

Quant à la mère et aux sœurs de Lise, leur seront épargnés les séances d'interrogatoires et de séduction entre gens bien nés, qui se déroulent des salles à mangers aux caves des hôtels réquisitionnés par la Gestapo dans toutes les villes de France où elle s'installe. Le 20 octobre 1990, Lise et sa sœur Mouti sont allées ensemble voir un film sur ce « paradis des Juifs traqués ». En pleurs, Mouti lui a raconté, sans doute pas pour la première fois, l'odyssée de leur mère et de ses deux filles, cachée dans un château avec des résistants, tremblantes dans leurs lits, avant l'arrivée au Chambon, en taxi et en train, où elles attendent la fin de l'Occupation sous le faux nom de Lamy. A nouveau, comme en écho à Paulette Braimboeuf, Lise rapporte : « A la Libération, les saints paysans leur ont dit « Nous savions bien que vous étiez juifs, mais on ne voulait pas vs faire peur. »⁵⁸⁸

.

De son côté, Yves Lyon a simplement précisé, concernant son propre sort, qu'après l'arrestation de sa femme, il est retourné à Paris. Ainsi, alors que Lise date la décision de quitter Grenoble d'avant l'arrestation (l'arrestation ayant eu lieu précisément lorsque Emmy décide de revenir un bref instant à Grenoble pour mettre de l'ordre dans l'appartement qu'elle s'appête à définitivement quitter), Yves explique qu'il quitte Grenoble suite à un ordre de ses chefs, généré par l'arrestation de sa femme. Le général Descour, en juin 1950, appuie cette version : « Le Général DESCOUR, Commandant Supérieur des Troupes d'Occupation en Autriche, ex-Chef des Forces Françaises de l'Intérieur de la Zone Alpine, certifie que le Capitaine de réserve Yves Lyon a servi sous ses ordres en 1943 et jusqu'au 15 mars 1944,

⁵⁸⁷ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p.46-51.

⁵⁸⁸ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation...op.cit.*, p.44.

date à laquelle il a reçu l'ordre de quitter GRENOBLE, où son épouse venait d'être arrêtée par la gestapo, pour assurer d'autres responsabilités à PARIS »⁵⁸⁹.

Yves Lyon donne également ses adresses successives à Paris, de retour de Grenoble, « du 15 mars 1944 à la Libération » : 116 rue du Bac, 18 rue de Grenelle, 131 bis rue de Vaugirard. Il est à noter que le père Chaillot a établi au 114 Il livre aussi ses pseudonymes, sans préciser la période de leur emploi : Lafon, comme Emmy, mais aussi Lecomte⁵⁹⁰. Dans son dossier d'officier de réserve, il avait déjà donné, en octobre 1948, les mêmes adresses, moins celle de la rue de Vaugirard⁵⁹¹. Dans un dossier d'une autre nature, qui concerne l'impôt sur l'enrichissement, la filière grenobloise de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie rappelle dans une attestation de 1949 qu'il a aussi mener des opérations bancaires sous le nom de Monsieur Chalaines, sans qu'on sache si ce pseudonyme a aussi à voir avec des activités de résistance.

Toujours sybillines à force d'être succinctes, les informations portées par Yves Lyon dans son dossier d'homologation FFI laisse à penser qu'il aurait servi au SR (Service de renseignement, sous les ordres du colonel Olivier à Paris, alors qu'il avait aussi indiqué dans le dossier d'Emmy que cette dernière avait des contacts étroits avec les agents du réseau

En revanche, on ne sait absolument rien de l'état d'esprit d'Yves Lyon, aux lendemains de l'arrestation de sa femme ni jusqu'à quel point il a été au courant du calendrier des transferts puis de sa déportation. En revanche, toujours grâce à sa nièce Lise, on peut lire une version du court séjour des deux femmes à Drancy, où Lise semble avoir veillé Max Jacob, sans le connaître, puis le récit de leur départ pour Auschwitz dans un wagon à bestiaux, par le convoi n° 70 du 27 mars 1944 (celui, entre plus de mille autres déportés qui quittèrent Drancy ce jour-là, d'Hélène Berr et de ses parents).

Or, ce dernier voyage est entièrement mis sous le sceau d'Emmy, des pensées de cette dernière pour les différents membres de sa famille (sa sœur Jaja, ses neveux), et singulièrement pour son époux, Yves Lyon. Lise laisse de ce fait un portrait indirect de son

⁵⁸⁹ SHD Vincennes, dossier Yves Lyon, attestation de Descour, Innsbrück, 21 juin 1950

⁵⁹⁰ SHD Vincennes, dossier Yves Lyon, Homologation de garde FFI, certificat d'appartenance, juin 1950.

⁵⁹¹ SHD Vincennes, Livret matricule d'officier d'Yves Lyon, fiche de renseignement d'octobre 1948.

oncle, assez différent de celui qu'elle a elle-même dressé, puisque l'homme terrible et colérique devient, au travers des propos d'Emmy, beaucoup plus attachant.

Puis, très vite, à l'arrivée à Auschwitz, les deux femmes sont séparées. Une fois encore, Lise raconte cette séparation au travers des choses triviales, une tranche de jambon, du sucre, derrière lesquelles se dissimule le destin : la chambre à gaz pour sa tante, la sélection pour le travail pour la jeune fille, un instant traumatique, dont elle n'a pas compris le sens sur le moment mais qui la poursuivra toute sa vie.

« Emmy vécut encore 15 jours. J'ai vu, pendant 15 jours, son cœur se donner à chaque instant plus profondément à Dieu. Elle supportait chaque humiliation, les coups même, avec une gaieté sereine. « Il faudra bien s'habituer à tout, maintenant » me dit-elle le premier jour. A Drancy, elle retrouva même un peu de sa vraie gaieté. Elle écrivit une lettre à Yves, pleine d'humour, où elle disait veiller sur ma vertu, car il y avait trop d'hommes. Puis ce fut la déportation. Dans le train, elle priait sans cesse : « Il valait mieux que ce soit moi, tu imagines Yves, Jaja avec ses petits, tu imagines Elisabeth (elle avait trois ans) me disant : Mais tante Emmy, et mon lait, tu ne me le donnes pas ! ». Pourtant, elle regrettait Yves, elle me disait : « Avec lui, j'allais partout, sans crainte, je m'appuyais sur lui. » Et puis le deuxième jour, elle se mit à étouffer et à pleurer, elle pleurait parce que l'air lui manquait et son cœur battait éperdument. J'essayais de la serrer dans mes bras, de la consoler. Le matin du quatrième jour, nous sommes arrivées à Auschwitz. Emmy était blanche, décomposée par la fatigue, elle fut immédiatement envoyée à la chambre à gaz. Je me rappelle sa dernière parole. Elle sortit de nos provisions de route une tranche de jambon, elle n'en avait jamais mangé de sa vie, étant petite fille de rabbin, élevée dans la plus stricte orthodoxie, elle en mangea en me disant : « Maintenant, ça n'a plus d'importance ». Je me rappelle cette dernière parole. Puis je voulus remonter dans le train car je ne trouvais plus mon sucre. Je la quittais, j'essayais de remonter dans le wagon, les SS me ramenèrent vite dans les rangs, je ne vois même plus notre dernier adieu, ce fut si vite fait, elle était partie dans la file de droite, dans les camions qui la menaient au crématoire. Je partis dans la file de gauche pensant la retrouver deux kilomètres plus loin. Nous ne nous sommes même pas dit au revoir. Une heure après, elle était morte. » ⁵⁹².

⁵⁹² Lise Delbes Lyon, *Ma déportation*, p. 53 ff.

Une fille de banquier à Auschwitz

« C'était le 30 mars 1944. Il était peut-être midi. Emmy était sûrement déjà morte. Nous étions déjà tatouées, dépouillées de tout, nues, rasées de la tête aux pieds, sur les gradins de la *zauna*, nous attendions des habits. Et comme dans un rêve, cette femme juive dont je ne me souviens que de la splendide silhouette, chanta l'Ave Maria de Gounod. »⁵⁹³

Ce passage des souvenirs de déportation de Lise Lyon préfigure les deux grands motifs de son récit sur Auschwitz : la description crue de la survie et de la mort au camp, mais aussi l'intrusion du miraculeux, ou du moins de ce qui est lu par Lise comme un signe de la présence de Dieu à ses côtés, un Dieu chrétien donc, comme l'annonçait sa nuit de conversion, qui avait précédé de peu son arrestation. Autre caractéristique de ce récit : celui d'être essentiellement tourné vers les autres, les compagnes de camp de Lise. Il propose donc un point de vue particulier sur le camp, celui d'une femme, ce qui n'est pas un cas isolé, y compris chez les témoins français, le point de vue aussi d'une jeune fille issue de la haute bourgeoisie, ce qui est beaucoup plus rare.

On pourrait ainsi avancer que le récit de Lise aurait pu être, à bien des égards, celui de Hélène Berr, la jeune fille déportée avec ses parents dans le même convoi que Lise et sa tante et dont le magnifique journal récemment publié éclaire l'expérience de la jeune fille dans le Paris occupé, précisément jusqu'au moment de son arrestation en mars 1944. Lise et Hélène ont des adresses parisiennes qui se ressemblent, elles ont néanmoins semblent-ils des caractères assez différents, tout comme leur expérience des années d'Occupation précédant leur arrestation respective, et si le raffinement de leurs lectures de jeunes filles extrêmement éduquées les rapproche, la manière d'appréhender et surtout de restituer Auschwitz n'aurait pas forcément été la même.

On peut aussi se demander si Lise et Hélène se sont connues, d'autant qu'elles sont arrivées par le même convoi et qu'elles ont toutes les deux fait partie des sélectionnées.

C'est probablement Hélène Berr que Lise décrit ainsi :

« Elle était une de ces radieuses jeunes filles du monde juif parisien d'avant-guerre. Sa meilleure amie était la nièce d'Henri Bergson. Hélène était belle, d'une beauté biblique, très cultivée, elle faisait des études de Lettres. Elle était douce, son visage était doux.

⁵⁹³ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation. Auschwitz – Birkenau- Hohenelbe*, p. 65.

Mon premier souvenir, Hélène entre dans notre block. C'est en avril 1944, on vient de gazer sa maman, prise dans la sélection du 27 avril 1944 et gazée le 30 avril. Hélène entre, deux camarades la tirent par le bras : « Hélène, danse. », « Danse, Hélène. » Et Hélène esquisse quelques pas de danse. Je cherche à décrire le visage d'Hélène, l'esquisse de ces pas de danse, photographiés dans ma mémoire et je ne trouve qu'une ressemblance : Giuletta Massina dans la Strada.

Deuxième et dernier souvenir en novembre 1944 : Hélène est là, elle est au milieu des femmes du block 2 qui attendent d'être gazées. Hélène me dit : « Je n'ai plus aucune force, mais je ne veux pas rentrer à l'hôpital, alors que faire ? »

Quelques jours plus tard, Hélène n'a pas eu la force de se lever, la blockowa et la stubowa l'ont levée, battue et sous les coups, Hélène est morte. Hélène, c'est affreux, mais c'est encore plus affreux d'avoir été l'instrument de la torture et sans aucun autre motif que l'hystérie de la puissance qui possédait ces blockowas.

Où sont-elles maintenant ? Comme Claire, dont je raconterai le destin, ont-elles esquissé un commencement de remords, demandé pardon ?

L'autre nuit, je te revoyais, Hélène, et j'avais mal, je te voyais pleurer, gémir puis mourir. »⁵⁹⁴

Hélène Berr serait morte non pas à Auschwitz, mais à Bergen-Belsen, juste avant la libération du camp, effectivement battue à mort par une gardienne, **selon Mariette Job**, sa nièce, alors que Lise, on le verra, avait elle-même été transférée depuis novembre 1944 vers une usine de Bohême. Soit Lise s'est trompée, soit il ne s'agit pas d'Hélène Berr mais d'une de ses semblables, dont Lise distingue la présence à Auschwitz.

On peut ainsi mettre en regard de la description donnée par Lise Lyon celle de la résistante Louise Alcan : « Je regarde souvent cette photo. Elle était jeune, belle, intelligente et secourable. Elle m'a donné des vêtements chauds quand nous avions froid. Nous bavardions chaque fois que cela a été possible. Sa mère a été gazée le 30 avril 1944, après la sélection. Je l'avais rencontrée quinze jours avant, sans la reconnaître tout d'abord, et avais promis d'aller voir sa fille.

Cette photo, je l'ai retrouvée, je ne sais plus quand, dans un carton, et je l'ai gardée.

Elle est morte à vingt-quatre ans, quelques jours avant la libération de Bergen-Belsen »⁵⁹⁵

⁵⁹⁴ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 80-81.

⁵⁹⁵ Louise Alcan, *Le Temps écartelé*, 1980, cité in Hélène Berr, *Journal*, préface de Patrick Modiano, Tallandier, Paris 2008, p. 291. Louise Alcan y est qualifiée d'« amie de la famille ».

Aux côtés de l'évocation très probable d'Hélène Berr, Lise Lyon fait en écho un autre portrait, celui de Sté : « C'était en octobre 1944, un infâme coin du camp, sont assises là deux femmes, deux fleurs, et dans ma mémoire, je ne les vois plus dans ce sordide paysage, mais comme sur une prairie, prairie du paradis, tout rayonnait autour d'elles... C'était une maman encore jeune, et sa toute jeune fille d'environ seize ans.

Stéphanie, dite Sté, Carrance⁵⁹⁶ était le nom de la maman. Un court dialogue entre nous :

cf aussi les souvenirs de David Rousset sur Raymond Berr, parus dans *Les jours de notre mort*, Paris, Ed du Pavois, 1947, p. 512, cités ibid p. 286-287

⁵⁹⁶ son mari Ernest Carrance, déporté avec elle et leur fille dans le convoi n° 74 du 20 mai 1944 (in Jean-Marc Dreyfus, *Pillages sur ordonnances. Aryanisation et restitution des banques en France 1940-1953*, ed. Fayard 2003, p. 280) (cette note figure dans l'édition du livre). Ernest Carrance, né en 1894 à Bordeaux, son épouse Stéphanie Carrance, née Lob en 1905 à Vaucresson et leur fille Jacqueline, également née à Vaucresson en 1929, figurent tous les trois sur la liste du convoi 74, parti de Drancy le 20 mai 1944, le premier sous la profession « Bankier », la seconde « Ohne », la troisième « Studentin ». Agée de 14 ans, cette dernière devait en réalité être lycéenne, sans que l'on sache sous quelle forme elle poursuivait sa scolarité au moment de l'arrestation. Ils ont été arrêtés semble-t-il à Auriac-sur-Vendinelle, en Haute-Garonne et étaient arrivés à Drancy le 14 mai, après avoir été internés à Toulouse. La fiche de fouille d'Ernest indique que ce dernier avait cru bon de conserver une importante somme sur lui (96 810 francs) et des bijoux et objets précieux, dont une montre pour dame en or et une montre en émail et diamants. Par ailleurs, un récit des circonstances de l'arrestation, le 6 mai 1944, disponible sur le site de l'association « Anonymes, Justes et Persécutés durant la période Nazie dans les communes de France », l'ajpn.org, permet d'établir qu'une autre personne de la famille est arrêtée en même temps que le couple et la jeune fille, dont Lise ne parle pas : la mère de « Sté », Lucy Lob, née Lévy en 1872 à Paris, ce qui rappelle que le fait que les agents de la Gestapo épargnent l'arrestation aux personnes âgées en zone sud n'avait rien de systématique. Lucie Lob figure bien, elle aussi, sur la liste du convoi 74. Le même témoignage apprend également que la jeune Jacqueline avait au moins deux frères, qui échappèrent à l'arrestation précisément parce qu'ils se trouvaient à ce moment au collège de Revel. Gaston Millet rapporte ainsi : *"J'étais au collège à Revel avec Bernard Carrance en 6e quand soudain la porte s'est ouverte violemment. Un surveillant est rentré en trombe et a crié : "La gestapo arrive, sortez vite par la porte du fond". Il était temps. Le principal du lycée, M. Camman les a portés absents sur le registre d'appel. Les deux frères ont été sauvés."* Une autre personne intervient pour sauver les deux jeunes garçons : « Madame de Bonnefoy aide les deux fils de Ernest et Stéphanie, Jean-Jacques et Bernard Carrance, à fuir du collège de Revel, grâce à la complicité du principal du collège, avant l'arrivée des camions allemands qui venaient les arrêter. ». Le récit précise également que Jacqueline, la fille de Sté, est morte du typhus à Bergen Belsen. <http://www.ajpn.org/personne-Bernard-Carrance-6349.html>.

Dès 1971, un des fils du couple, Bernard, avait envoyé une fiche, tapée à la machine, comportant une photo d'identité de son père, et précisant que la famille vivait à Neuilly/Seine avant-guerre et que son père, Isaac Ernest, était mort en décembre 1944 à la suite d'une sélection.

<http://yvng.yadvashem.org/nameDetails.html?language=en&itemId=1541148&ind=3&winId=->

[6795030727145198622](http://yvng.yadvashem.org/nameDetails.html?language=en&itemId=1248534&ind=1&winId=-6795030727145198622). La photo d'Ernest :

<http://yvng.yadvashem.org/nameDetails.html?language=en&itemId=1248534&ind=1&winId=-6795030727145198622>

La même année 1971, Marcel Lob, frère de Sté, envoya deux fiches, également dactylographiées, l'une concernant sa sœur et sa nièce, indiquant les prénoms des grands parents, Gaston et Lucie Lob, ainsi qu'une photo de Stéphanie, et une autre de Jacqueline.

Photo de Stéphanie (même si le site de Yad Vashem laisse croire qu'il s'agit de sa fille) :

<http://yvng.yadvashem.org/nameDetails.html?language=en&itemId=8616305&ind=3&winId=-6795030727145198622>

La seconde fiche concernait sa mère, Lucie Lob elle-même, née de Sophie et Mathieu Lévy, à Paris en 1872, morte en mai 1944 par « sélection à l'arrivée au camp ». Marcel avait également joint une photo de sa mère. La photo de Lucie :

<http://yvng.yadvashem.org/nameDetails.html?language=en&itemId=2040596&ind=3&winId=-6795030727145198622>

En 1987, Marcel Lob, a de nouveau rempli des fiches pour Yad Vashem, indiquant les prénoms des parents de son beau-frère Ernest, à savoir Charles et Amalia, indiquant aussi qu'Ernest serait mort à « Birknau » en décembre 1944 . Huguette Weillier, nièce d'Ernest et Stéphanie, a elle aussi laissé des fiches, datées de 1991, qui précisent les lieux de refuge : « Nice (Cimiez), environs de Toulouse, environs de Revel ». Elle ne mentionne pas la grand-mère dans la rubrique « Circonstances de la mort (lieu, décès) » mais livre d'autres informations véhiculée par la mémoire familiale, ainsi au sujet d'Ernest : « Mutilé par la guerre de 14 arrêté par miliciens Français déporté avec épouse et fille mai 44 Auschwitz. ». Huguette a également rempli une fiche pour sa cousine Jacqueline, et pour sa tante Stéphanie, dans laquelle l'arrestation de la mère de cette dernière est cette fois-ci mentionnée.

Marcel Lob, frère de Stéphanie et fils de Lucie, avait lui aussi été déporté à Auschwitz, mais il avait survécu. Libéré par les Soviétiques, il rentra en France et retrouva une partie de sa famille dans leur appartement du boulevard Péreire dans le XVI^{ème} arrondissement. Il aurait été particulièrement dévasté par la mort de sa mère. Il épousa une survivante d'Auschwitz. En 2015, leur fils Gérard a fait le récit de leur déportation et de leur libération en rapportant ce que lui en avait raconté son père, plus de trente ans après la libération du camp, insistant en particulier sur l'apparent désintérêt de son entourage, à l'exception d'une cousine, pour son expérience à Auschwitz. Le fils de Marcel, désormais installé en Floride, a envoyé ce récit au United States Holocaust Memorial Museum de Washington. Il y a joint plusieurs photos, dont l'une représente le couple de ses oncle et tante qu'il n'a jamais connus, Ernest et Stéphanie, avec leurs trois enfants, Bernard, Jean-Jacques et Jacqueline, elle aussi morte en déportation. C'est à partir de cette photo que son père Marcel Lob avait pu, en 1971, donner un visage à sa sœur et à sa nièce disparues. Les cinq, souriants à la caméra, sont de sortie sur la Promenade des Anglais à Nice, c'est à dire que très

-Oh ! me dit Sté, nous avons toujours mangé de la soupe.

- Oh ! moi aussi, j'ai toujours mangé (la soupe était parfois tellement ignoble que même les plus affamées ne pouvaient pas l'avaler).

- Mon mari est banquier, me dit Sté

- Papa est aussi banquier

Je ne les ai jamais revues. Elles ont été séparées, elles sont mortes. Je suis revenue. Un jour, j'ai rencontré les deux jeunes fils de Sté dans une surprise partie, je n'ai rien osé raconter.

Cette image de grâce et de détresse m'est revenue en lisant ces textes cités par Bernard Henri Lévy : Maurice Barrès « le hussard lorrain qui, par trois fois, partit à la conquête du siège de député et

probablement la photo date déjà de l'époque de l'Occupation qui se finirait par la mort à Auschwitz de trois d'entre eux, en plus de la grand-mère Lucie, absente de cette photo de groupe.

<https://www.ushmm.org/remember/the-holocaust-survivors-and-victims-resource-center/benjamin-and-vladka-meed-registry-of-holocaust-survivors/behind-every-name-a-story/marcel-lob>

Il subsiste cependant des points d'interrogation concernant la déportation de Marcel Lob, le frère de Sté.

Quant à la femme de Marcel Lob, Hélène Lob, on apprend de son fils que son vrai nom était Maria Flanzweig. Une Maria Flanzweig figure bien sur la liste des personnes déportées par le convoi 74. Sa fiche à Drancy établit qu'elle est née à Varsovie le 15 janvier 1913 et que son nom de jeune fille est Bybelezer. Elle a été naturalisée française en 1923 et elle exerce le métier d'infirmière. Au moment de son arrestation, elle est domiciliée 8 rue Marcel Renault dans le 17ème. Maria Flanzweig ne figure pas dans la liste des personnes du convoi 74 qui ont survécues.

ouvrait ses réunions électorales par de tonitruants *procès de la Haute Banque sémite ou des hauts ministres et fonctionnaires issus de la Synagogue* »⁵⁹⁷

Et bien oui, c'était nous, ma chère tante Emmy, Sté, la délicieuse Sté Carrance, sa ravissante et douce enfant, et puis moi. Et bien oui, c'était nous.

Renan parlant de saint Paul dit : « Il devait être un *petit juif laid* ». J'ai appris que la petite, la fille de Sté était partie à Bergen-Belsen, lors de la sélection, Sté est restée et est morte à Birkenau.

Ce que fut leur séparation est une agonie indicible. »⁵⁹⁸. Plus loin, Lise reparle des deux femmes : « Et je revois Sté Carrance, elle est au milieu d'un groupe de vieilles femmes maigres, décharnées, à la peau tombante. Une odeur insoutenable de diarrhée, de vieilles chairs, rôde autour d'elles. Ce sont les femmes du block 2 qui attendent les gaz. Depuis quinze jours, ordre a été donné de les suralimenter et on leur organise des cours de gymnastique. Elles ont touché des boîtes de sardines, du pain en quantité. Elles sont tombées malades et maintenant meurent de dysenterie. Je regarde Sté. Sté ! merveilleuse, exquise ! Elle me dit que sa fille est partie en *transport*. Sté est morte en novembre, peu de jours après le départ de sa petite, sa chérie, transférée à Bergen-Belsen et morte dans des souffrances intolérables.

J'ai su par Odette Abadie comment était morte la fille de Sté : « Elle a fait une complication rénale, elle était couverte d'un purpura. » Odette l'a vue le dernier matin avant sa mort au revier de Bergen Belsen.

Il est impossible que la vie éternelle n'existe pas, il est impensable que le ciel n'existe pas, le ciel où sont maintenant réunis dans la joie Sté Carrance et sa fille, Anne Franck et les siens. Il y a un autre monde de joie parfaite où les papas et les mamans ont retrouvé leurs petits pour qui ils préparaient une dernière bouillie ou donnaient un dernier bain. »

Sautons ici une longue citation de Primo Levi et trouvons l'explication de l'espoir tenace de Lise Lyon dans l'au-delà : « Tant d'amour ne peut à jamais disparaître, à jamais être anéanti. »⁵⁹⁹

Les adjectifs qui servent à décrire « Sté » Carrance, « merveilleuse », « exquise », n'expriment pas seulement la beauté et les qualités morales d'un individu. On sent bien plutôt qu'aux yeux de Lise perce encore derrière la violente dégradation physique l'appartenance à

⁵⁹⁷ Bernard-Henri Lévy, *L'idéologie française*, coll. Biblio essais, Le Livre de Poche, Ed. Grasset 1981, p. 107. (cette note figure dans l'édition du livre)

⁵⁹⁸⁵⁹⁸ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 86-87.

⁵⁹⁹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 165-166.

un monde social, qui donnerait un caractère particulier à la beauté féminine ou à la bonté d'une mère. Le maintien des attributs sociaux, même lorsque les déportées ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes, n'est pas une lubie propre à Lise, si l'on en croit cette anecdote, rapportée il est vrai par l'intéressée elle-même : « Denise était une toute jeune fille, seule à Auschwitz. Elle venait de Clermont-Ferrand, Olga, ouvreuse dans un cinéma, et Germaine qui avait été prostituée à Clermont-Ferrand. Toutes deux nous méprisaient, Denise et moi, pour notre sottise. Un jour, c'était au mois d'août, elles avaient tellement bousculé Denise que je lui ai dit : « Mais ne leur réponds pas, après tout, à Clermont-Ferrand, tu n'aurais même pas adressé la parole à Germaine. » Et Denise est allée le leur répéter. Alors, ça a été le déchaînement de la haine. Germaine, la prostituée, m'a couverte d'injures en me disant : « Toi, fille de banquiers, ton milieu, tu veux que je te le dise, eh bien ! ton milieu c'est le Crématoire. » Et puis quelques semaines après, j'ai disparu, j'étais au *revier*. Il y avait les sélections qui se suivaient sans cesse. Elles m'ont cru morte. Et je suis revenue au block et là, Olga et Germaine, je vois encore leur visage radieux de bonheur, elles m'ont sauté au coup, elles m'ont embrassée, et elles m'ont dit : « Oh ! on a eu tellement peur pour toi. »⁶⁰⁰.

De fait, Lise nous raconte son expérience à Auschwitz à la fois comme le passage aux Enfers, l'entrée dans le monde de Satan, et aussi comme l'école de la vie, au moins à deux titres : la fréquentation avec des mondes sociaux que, comme elle le dit sans ambages à son amie Denise, elle ne risquait pas de croiser avant sa déportation, au contraire de ses compagnes d'infortune, ainsi de Sté dont elle croisera les deux fils, une fois sortie de l'enfer, « dans une surprise partie », probablement à Paris ou à Neuilly, à la fin des années 1940 ou dans les années 1950. Une école de la vie aussi parce que si Auschwitz est le monde de Satan, la survie au camp achève de la convaincre de l'existence de Dieu, ce qui, comme on le sait, ne va pas de soi.

Les multiples portraits, généralement très tendres, qu'offre Lise des autres détenues dont elle partage un temps l'existence tout en provenant de mondes sociaux si différents, ont souvent trait à la sexualité. L'innocence de la jeune fille apparaît, là encore, comme un marqueur de classe, quand la plupart des jeunes filles et des femmes croisées en connaissent déjà un rayon, savoir généralement associé à des pratiques assez mercantiles. Le portrait le plus touchant est peut-être celui de la très jeune Marion, obligée par sa mère de se prostituer alors que la famille survit cachée à Nice avant leur arrestation. La prostitution est aussi un phénomène du

⁶⁰⁰ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 123

camp, un peu dans la continuité de ce que des femmes racontent de leurs aventures mercantiles d'avant-guerre.

Au camp, on apprend à se connaître très vite, en allant à l'essentiel. Lise dit avoir perdu sa pudeur (de jeune fille bien élevée) au bout de deux-trois jours, les conversations mettant immédiatement sur le tapis ce qui était soigneusement éludée dans le milieu où Lise a grandi. Les gros mots comme les intonations les plus brutales sont de mise, et Lise s'y met à son tour. « Pour essayer de garder un peu de dignité, je disais « tu me fais chier »⁶⁰¹.

Et pourtant, malgré la crudité des relations, en partie importée de la crudité d'un monde social jusqu'alors inconnu à Lise et décuplée dans l'enfer d'Auschwitz, la jeune fille fait sans cesse l'expérience de la bonté humaine, dont les embrassades avec Olga et Germaine ne sont qu'un exemple parmi d'autres.

La découverte de certaines personnalités achève de lui donner foi dans l'humanité, apparemment sur le moment même et non pas seulement dans une lecture rétrospective. Ainsi de celle qui restera sa grande amie, Lily, dont la rencontre est par ailleurs racontée sur le mode d'une forme de sociabilité qui aurait été préservée au sein même de l'enfer : « Un jour, c'est au mois de septembre, une amie commune s'est dit « Mais vraiment, ces deux-là sont faites pour se connaître, il faut absolument qu'elles se connaissent. » Alors, cela a été vraiment une très, très grande amitié. Nous sommes restées trois semaines ensemble, et pour moi cela a été trois semaines merveilleuses. Enfin, j'avais quelqu'un à qui parler de Dieu, à qui parler de Pascal, de tout ce que je pouvais aimer. Et c'est pendant ces trois semaines qu'elle m'a dit cette chose extraordinaire sur l'Eglise catholique. Elle avait vraiment la foi, elle touchait les choses de Dieu quand elle était au camp. Quand elle est revenue, elle a écrit un manuscrit, dont je vais citer des passages. Elle m'a dit : « Quand je l'ai écrit, je me sentais vraiment inspirée. »

Ce manuscrit, resté cinquante ans dans un tiroir, traduit en espagnol, a été publié en Amérique du Sud.

Aujourd'hui, Lily, accablée de malheurs, m'a dit parlant de ses drames actuels terribles : « Il m'est arrivé de me surprendre à rendre grâce. » Elle est toujours la merveilleuse Lily d'Auschwitz, la Lily qui, dans la boue, récitait ces vers de Victor Hugo : « Ils allaient l'âme sans épouvante et les pieds sans souliers. »⁶⁰².

Cette parole extraordinaire sur l'Eglise catholique, Lise la rapporte ailleurs : « Mon amie Lily dit : « Aussi absurde et grotesque que puisse paraître l'Eglise catholique, elle détient la

⁶⁰¹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 121.

⁶⁰² Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 84

vérité. » J'en suis restée comme cela... ! Je n'avais jamais soupçonné une grandeur dans l'Eglise catholique, ce n'est pas à cause de cela que je suis entrée dans l'Eglise catholique, mais je ne l'ai jamais oublié. Je vois encore l'emplacement du camp où elle m'a dit cela, et j'entends encore le son de sa voix. »

Les récits de Lise tournent ainsi autour de cette vérité, de cette preuve de l'existence de Dieu qu'a pu être Auschwitz, puisqu'il fut le lieu où Satan s'est déchainé.

La jeune fille elle-même est sans cesse tenté par le mal, et elle l'accomplit, généralement à moitié, cependant que d'autres se comportent véritablement en saintes et en martyres. Son amie Lily est une sainte, Mala, une détenue dont le sort a été raconté par maintes rescapées, incarne le martyr. Le récit, légendaire, croise sa propre expérience :

« Un soir, en rentrant du travail, on nous a dit : « Toutes les juives sur la place de l'Appel, les aryennes restent au block. » On a eu terriblement peur parce que, en général, quand on disait : « Toutes les juives sur la place de l'Appel », c'était une sélection. « J'ai été soulagée, dans mon égoïsme monstrueux, quand on nous a dit : « Vous allez assister à la pendaison de Mala, c'est pour cela qu'on vous a fait venir. » Les nazis nous ont fait un discours en nous disant : « C'est comme cela que seront traitées toutes celles qui essaieront de s'échapper. »

Il y avait la potence, il y avait Mala. Ce que je raconte là, je ne l'ai pas vu, parce que j'étais au cinquième rang, mais cela m'a été raconté, de rang en rang. » Le récit qui suit est celui du martyr de Mala et s'achève par « Elle ne devait plus rien sentir, elle devait être avec le bon Dieu.

On ne peut pas imaginer que ce soit possible, ce *miracle* Mala !

Dans un univers où moi j'étais à quatre pattes devant la blockowa, parce qu'elle avait une belle robe, un univers où je ne pensais qu'à survivre. J'étais partie sur la place de l'Appel, avec un petit sac de pommes de terre que je venais de voler et je le tenais précieusement. Une femme, ma voisine sur la place me dit : « Oh, donne-moi une pomme de terre », et je lui ai répondu : « Non », puis je lui ai quand même donné une pomme de terre, mais pourrie. Et dans ce même moment, Mala allait mourir. Mala qui avait tout, était capable de renoncer à la vie ! Elle aurait eu à continuer à remplir ses fonctions au service des Allemands jusqu'à la fin de la guerre, elle aurait été libérée, et serait rentrée. Elle n'avait fait aucun mal, elle était interprète, elle avait même fait le plus de bien possible. Mais non, elle avait choisi la *grande voie*. »⁶⁰³.

⁶⁰³ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 91-92.

Appartenant au commun des mortels, Lise n'a pas forcément la force d'emprunter « la grande voie ». Comme dans beaucoup de récits de survivants, Lise rapporte ses petites et grandes faiblesses pour lutter contre la faim, montrant au passage que la jeune fille a probablement survécu selon un schéma déjà connu : ne pas être totalement isolée et sans doute avoir pris quelques initiatives, en plus du hasard et de la résistance physique.

« Ô mes sœurs juives, chair de ma chair, oui, aujourd'hui, je vous aime toutes, celles qui étaient des anges, et celles qui n'étaient pas des anges. J'aime aussi Dany, celle que toutes appelaient le gangster d'Auschwitz, qui m'entraîna à narguer les Allemands, qui m'enseigna sur place la vie de maquis, qui m'apprit à ne pas travailler (en huit mois, j'ai fourni quinze jours de travail : elle, aucun) et à qui je dois ainsi d'avoir été sauvée. »⁶⁰⁴

Cependant, Dieu l'aurait empêché de sombrer dans les tactiques les plus répréhensibles qu'elle était pourtant prête à suivre : « « Dans un monde où nous avons perdu toute liberté extérieure, nous avons toute liberté de faire le mal. Et nous n'avions guère de liberté par rapport aux forces intérieures, si Dieu lui-même ne nous relevait pas à chaque instant. »⁶⁰⁵

« Nous ne nous rendons pas compte à quel point, dans un monde normal, les lois et les institutions sont là pour nous entraîner au bien ? A Auschwitz, c'était l'enfer qui s'était déversé sur la terre. Mais il y a eu, très profondément, de grands actes d'amour, parce que l'on était aux mains des démons. Le fonds de mon cœur, Dieu le tenait alors plus fort que jamais. Il l'a peut-être tenu plus qu'il ne l'a jamais tenu. Mais mon psychisme, mes réactions, mon être étaient conditionnés par ce monde démoniaque. »⁶⁰⁶

Autrement dit, comme Lise n'est pas une sainte, Dieu l'aide parfois à ne pas accomplir le mal, ainsi dans ce passage, intitulé : « Le mal que je voulais faire et que je n'ai pas pu faire » : « ;;;les Allemands viennent demander un groupe de femmes volontaires pour aller travailler au Lager C, et je sais parfaitement, je le sais encore aujourd'hui, que le travail au Lager C consiste à dépouiller les femmes et les enfants qu'on va envoyer dans les fours crématoires. » De fait, au moment où se situe cette histoire, le Lager C vient d'accueillir les transports des hongroises pendant neuf semaines. « Je suis parmi ces douze femmes, et je me vois encore dans ce groupe de femmes qui veulent partir au Lager C, faire cet horrible travail. Alors, l'Allemand est passé, a fait l'inspection des douze femmes, a vu mes chaussures qui étaient

⁶⁰⁴ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 151.

⁶⁰⁵ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 93.

⁶⁰⁶ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 95-96.

sales et m'a renvoyée dans mon block. Je n'ai pas pu faire le mal que je voulais faire. Mes chaussures sales m'ont sauvée. »⁶⁰⁷.

A l'inverse, une bonne action peut aussi vous sauver la vie, ainsi lorsqu'elle aide Yetta, dont tout le pied suppure, à rentrer dans son block, à l'aide de son amie Denise, une jeune femme d'une trentaine d'années au camp depuis 1943. Les deux amies croient alors avoir laissé échapper la très grande chance d'être sélectionnées pour un bon transport. En réalité « Les vingt femmes choisies sont parties à pied pour le block des expériences ! Tout d'un coup, je comprends que c'est parce que j'ai raccompagné Yetta que je ne suis pas morte ! »⁶⁰⁸ Le critère de sélection avait été « femmes mariées de moins de quarante ans. Peu de temps après « un homme entre dans le block et demande des jeunes filles de dix-sept à vingt-cinq ans pour un bon transport » Lise veut à nouveau s'y précipiter, mais c'est abandonner Denise, bien plus âgée. « Denise me dit : « Ne me quitte pas ! » Je la regarde. Dieu nous a mises ensemble, je ne la quitterai pas. Je n'y suis pas allé à ce bon transport. Et les femmes reviennent une heure après : on leur a retiré un demi-litre de sang pour les soldats allemands ! Un demi-litre de sang à des moribondes ! »⁶⁰⁹

La lecture chrétienne que fait Lise d'Auschwitz est d'autant plus frappante qu'elle est sans cesse associée à la description du fossé qui partage les femmes juives des autres femmes, la haine des aryennes à l'égard des femmes juives faisant parti du déchainement satanique. Ainsi de cette scène, dans les latrines aux 400 trous contigus, alors qu'une aryenne demande à la jeune fille, torturée par le mal de ventre, de lui céder sa place : « Elle s'est baissée, elle a ramassé de la merde et me l'a jetée à la figure. Je lui ai cédé immédiatement la place. Cette femme n'était sûrement pas délibérément méchante, mais son geste pour elle allait de soi ; qui en était responsable ? Le poison nazi avait achevé de contaminer, pour ne pas dire infecter ces pauvres femmes. Et alors Auschwitz a été le terrain propice pour déployer leur féroce stupidité.

Et quant aux laudes de Pâques, on entend le « surrexit dominus » et dans l'hymne qui suit « Mundus exsultans jubilat, Gemens infernus ulalat »⁶¹⁰, on comprend que tout cela est vrai jusqu'à la dernière virgule. »⁶¹¹

⁶⁰⁷ Lise Delbès, *Ma déportation, op.cit.*, p. 128.

⁶⁰⁸ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation, op. cit.*, p. 167-168.

⁶⁰⁹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation, op. cit.*, p. 171.

⁶¹⁰ « Le monde est transporté de joie, l'Enfer hurle de douleur. »

⁶¹¹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation, op. cit.*, p. 114-115.

Enfin cependant vient l'heure du « bon transport » : Lise parvient à se faire sélectionner par le directeur des usines Lorentz, bien qu'il veuille en exclure les Françaises et les Belges. Baragouinant l'allemand, Lise se fait passer pour russe et parvient même à faire partir avec elle Denise et une autre compagne, Paulette. Son culot, mais aussi, peut-être, une certaine bonté de l'Allemand derrière la table de sélection, en sont la cause : « Mais peut-être que cet homme n'est pas un démon ? Il est intéressé, il est le grand directeur de l'usine Lorenz, il vient chercher de la main d'œuvre gratuite mais il n'a probablement pas choisi délibérément le mal. »⁶¹².

Le lendemain serait le 11 novembre 1944. Lise, en pleurs, chante La Marseillaise. Elle va quitter Auschwitz.

Il faut encore l'intervention de « son ange gardien » pour qu'elle parte vraiment, puisqu'elle est prise par une sélection, mais s'en échappe pour rejoindre le groupe des partantes. « Une amie, retrouvée deux ans plus tard, se rappelle que ce 11 novembre 1944 : elles sont restées des heures et des heures à l'Appel, parce qu'il y avait une femme qui manquait, et cette femme, c'était moi. Ils ont recherché le numéro 76 225 partout. Ne m'ayant pas retrouvée parmi celles qui partaient, ils ont cherché dans tout le camp, même dans les hôpitaux. Tout le personnel de la zauna a été puni, et tout le camp est resté à l'Appel durant les recherches. »⁶¹³.

Le 14 novembre au matin, après trois jours de transport en train au cours duquel elle croule sous la diarrhée, son convoi arrive à Hohenelbe, aujourd'hui Vrchlabi en République tchèque, petite ville de Bohême Orientale près de la frontière polonaise, au nord-est de Brno. C'est là que se trouve l'usine Lorentz. Lise et ses compagnes sont toujours dans un système concentrationnaire, mais elles ont quitté le monde du mal, comme l'illustrent les confidences des gardiennes aux prisonnières, rapportées par Lise : « Nous étions ouvrières d'usine ; un jour on est venu nous dire que celles qui en ont assez d'être ouvrières d'usine signent un papier ; elles s'en iront dans des camps pour garder des Juifs. » Beaucoup ont signé. Quand elles eurent signé sans bien lire le papier, elles se sont aperçu qu'elles avaient signé un engagement de SS. Alors certaines sont parties à Auschwitz comme SS, certaines sont parties dans d'autres camps et d'autres dans des usines. Elles n'avaient pas choisi Auschwitz, pas plus qu'elles n'avaient choisi l'usine. Celles qui sont arrivées à Auschwitz sont devenues des tortionnaires, celles qui sont arrivées à l'usine sont devenues nos *copines*. »⁶¹⁴

⁶¹² Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p.p. 172.

⁶¹³ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p.175

⁶¹⁴ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 178.

Alors que Lise entame sa découverte d'un nouveau cercle de l'enfer, Paris est libéré depuis deux mois et demi. Près d'une demi-année s'écoule encore avant qu'elle-même recouvre la liberté.

Dans la gueule du loup Les biens

Nous sommes arrivés au stade ultime de la persécution, Auschwitz, où la plupart des déportés sont morts, où une poignée cependant, à l'instar de Lise Lyon, parvinrent à survivre. Avant de suivre à nouveau le fil du temps et de retrouver des familles dévastées par le deuil, le présent chapitre opère un retour en arrière, en revenant sur la spoliation de leurs biens. Ce retour est l'occasion de préciser les portraits des personnes que nous avons déjà évoquées, en les saisissant dans des activités qu'elles ont dû abandonner. Il permet aussi d'entrevoir ce qui se passe sur les lieux qu'elles ont dû quitter.

On l'a vu en commençant cette histoire, sauver les biens du pillage et de la destruction avait, dès l'entrée en guerre, mobilisé les énergies de la plupart des chefs de famille que nous suivons. Pour finir, tous furent frappés par la spoliation, essentiellement sous la forme de l'aryanisation économique. Celle-ci se fit selon des calendriers divers et progressifs, ce qui fait que la plupart de nos protagonistes n'assistèrent pas sur place à leur totale dépossession, à la notable exception des Lorrach de Nancy et en grande partie du couple Henri et Clarisse Mayer à Saint-Mihiel.

Se pencher sur le sort des biens de ces familles permet d'entre apercevoir leur univers quotidien une fois qu'elles-mêmes ont quitté les lieux, à la suite de leur arrestation ou bien plus souvent après leur départ pour une destination qu'elles espèrent plus sûre. Ce récit permet également d'esquisser une description synchronique puisque sont mis en parallèle le destin de nos protagonistes et les événements qui surviennent sur les lieux qu'ils ont dû quitter.

Plus que d'événements à proprement parler, on croisera ici tous ceux qui eurent affaire aux biens laissés derrière eux par nos protagonistes.

Parmi les personnages qui surgissent des archives de la spoliation, dominant à nouveau le personnel au service de l'administration française, aussi bien celui des préfectures que celui du Commissariat aux Affaires Juives.

Cependant, plusieurs historiens, notamment Tal Bruttman, ont également mis en valeur tout un univers d'acteurs privés de la spoliation : administrateurs des biens, experts, notaires, acheteurs⁶¹⁵. Les suivre dans la nasse des spoliations, tout en tentant de franchir la ligne chronologique de la Libération, permet d'obtenir des portraits et des réactions contrastées, et rarement enthousiastes, face à la tâche dont ils se sont chargés.

Émerge avec tout autant de force la question lancinante de savoir ce que tout ce petit monde avait bien pu comprendre du sort des propriétaires juifs spoliés, ou plus exactement de ce qu'ils avaient bien pu chercher à en savoir. L'impression qui prévaut est celle d'une veulerie apeurée, de la part d'acteurs tiraillés le plus souvent entre leur propre intérêt matériel, pressant, et l'attente du retour des survivants dans un futur incertain. Beaucoup plus rarement on entrevoit des bribes de ce qui ressemble à de la compassion.

A contrario, l'identification des personnes qui consentirent à participer à des formes d'aryanisation fictive permet de discerner un cercle de proches ou de relations, hommes et femmes de bonne volonté, souvent fortunées et pour l'essentiel restés jusqu'à nos jours dans l'ombre.

En présence/en l'absence du propriétaire

En Alsace

Chronologiquement, la première forme de spoliation est celle qui s'abat sur les familles juives d'Alsace, territoire directement incorporé au Reich, alors que celles-ci ont déjà quitté leur domicile, soit depuis le début des hostilités, soit au moment de l'exode de mai-juin 1940, soit parce qu'elles ont été expulsées à l'arrivée des Allemands.

On se souvient que le père de Claude, Lucien Lévy, avait voulu revenir à Mulhouse, après sa démobilisation, alors que sa famille était réfugiée depuis plusieurs mois dans les Vosges. Le libraire voulait mettre les affaires familiales le plus possible à l'abri. Il s'était retrouvé piégé, obligé avec d'autres habitants juifs de Mulhouse de subir les humiliations du nouvel occupant, avant de se faire lui aussi expulser, une liasse de billets en poche qu'il avait été autorisé à retirer de son coffre-fort.

Ce qui arriva aux biens des Lévy laissés sur place après les départs et l'expulsion peut être en partie reconstitué grâce aux dossiers de l'OBIP, conservés dans leur quasi-intégralité en ce qui concerne le

⁶¹⁵ In Claire Zalc, Tal Bruttman, Ivan Ermakoff, Nicolas Mariot (ed.), « Pour une micro-histoire de la Shoah », *Le Genre Humain*, n° 52, 2012

Haut-Rhin⁶¹⁶. Ils comportent tout ou partie de la documentation datant de l'époque de l'Occupation allemande. Les rues viennent d'être rebaptisées : la rue des Tanneurs est redevenue la Gerberstrasse, la rue de Chalampé s'appelle à nouveau la Eichwaldstrasse, la rue de Metz Metzgerstrasse, et ainsi de suite. Regroupant après-guerre ce qu'on connaît de la spoliation et des démarches des propriétaires ou de leurs ayant-droits après la Libération, les dossiers de l'OBIP montrent que la spoliation s'est faite par étapes largement étalées dans le temps. La vente aux enchères des biens meubles en constitue le point d'orgue. Les mêmes dossiers laissent cependant dans l'ombre ce qui avait pu être récupéré par des voies moins officielles, c'est à dire la place du pillage pur et simple dont les appartements abandonnés furent la cible.

Les magasins d'Achille Lévy et ses fils

Une lettre d'Alfred Lévy datée de septembre 1945 retrace ce qu'il sait du sort des biens de la société Achille et Fils après l'arrivée des Allemands à Mulhouse, en juin 1940. L'immeuble du 12-14 de la rue des Tanneurs a été mis sous séquestre par l'Office des Biens ennemis (Alfred Lévy désigne sous ce terme l'Abteilung für das volks- und reichfeindliche Vermögen) qui en percevait les loyers. « Les Allemands ont volé, brûlé ou revendu tout le stock de marchandises, soit un stock très important de livres nouveaux et anciens, collection de timbres, éditions rares, gravures anciennes, dictionnaires etc le tout figurant sous la raison sociale « Librairie du Vieux Mulhouse ». En outre il a été procédé à la vente d'une caisse enregistreuse « National » grand modèle, d'un coffre-fort, d'un poêle à feu continu, d'une installation complète de bureau. Le ménage complet de mon frère déporté a été vendu par la même occasion. »⁶¹⁷

⁶¹⁶ sur la destruction après-guerre des dossiers de l'OBIP dans le département du Haut-Rhin, ainsi que sur la question des spoliations et de la restitution dans ce département, cf. Jean-Marc Dreyfus, « Une spoliation régionale. La confiscation du mobilier juif en Alsace annexée », p. et Johanna Linsler, « La spécificité de l'Alsace-Moselle sous administration allemande », p. 86-102 in *Cahiers du Judaïsme*, n°27 (Spoliations : nouvelles recherches), 2009. Cf aussi Jean-Marc Dreyfus, « Le pillage des bibliothèques – et particulièrement des bibliothèques juives - en Alsace annexée, 1940-1945 », Alexandre Sumpf, Vincent Laniol, Denis Rolland (Ed.), *Saisies, spoliations et restitutions. Archives et bibliothèques au XXe siècle*, PUR, 2012, p. 241-250.

⁶¹⁷ AD Haut Rhin, MV 1636 1527 Levy Achilles Gerberstrasse 12-14, lettre de Achille Lévy fils à l'Administrateur de l'Office des Biens et intérêts privés à Mulhouse, Mulhouse, 6 septembre 1945

Au 8 Faubourg de Colmar : « Un magasin de literie, sous la raison sociale « Au bon lit », contenant un stock très important de literie : couvertures en laine, en poil de chameau en mi-laine, en coton, couvertures piquées, édredons, oreillers, plumons, plumes, duvets, lits métalliques, lits d'enfants, berceaux, tapis et descentes de lit, couil à matelas, futaines, percales-duvets, crins animaux, laine à matelas, capoc, tampico, crin végétal et etc. En outre une installation moderne et complète de magasin de vente avec 7 comptoirs de vente, rayonnages avec portes à glissières en verre, machines professionnelles tels (sic) que une machine électrique à remplir les plumes et duvets avec balance automatique, une machine à ouvrir les crins et laines avec moteur électrique et aspirateur de poussière, une machine à coudre avec moteur électrique, différentes tables de tapissier, matériel de tapissier, linoleum Inlaid recouvrant toute la surface du magasin de vente, une trentaine de plafonniers globes blancs grand modèle, 12 chaises viennoises, un bureau complet avec coffre-fort, classeurs bureau plat et fauteuil de bureau, lino Inlaid, machine à écrire marque Woodstock etc etc.

Ce magasin « Au Bon Lit » a été fermé par les autorités occupantes en 1941 et repris par un allemand qui l'a transformé en café-restaurant appelé Eis-Palast Venezia. A l'exception de quelques rares articles de bureau, j'ai retrouvé ce magasin complètement vide. »⁶¹⁸

Au 12 Faubourg de Colmar, où se trouvait « La Bonnetterie », le magasin tenu par Jeanne, la mère de Claude Lévy : « ce magasin contenait un stock très important de bonneterie en tous genres, sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants. Toutes marchandises de première qualité et en parfait état, la maison ayant été créée (sic) en 1936 seulement. Il doit exister d'ailleurs de ce magasin un inventaire exacte (sic) dressé par les soins de mon personnel en collaboration avec l'Office des Biens ennemis en 1940. J'ai demandé la copie de cet inventaire à l'Office des Biens ennemis mais n'ai pas encore pu l'obtenir. Ce magasin a été fermé également par les allemands après qu'ils aient vendu le stock à un commerçant de Mulhouse, après quoi le magasin a été transformé en débit de Tabac. J'ai récupéré ce magasin en Mai de cette année, outre quelques rayonnages je n'y ai plus rien trouvé. »⁶¹⁹

Un autre courrier de Alfred Lévy, daté de janvier 1946, nous apprend qu'un certain Paul Schneider avait repris le magasin de literie pour en faire un bureau de tabac.

⁶¹⁸ AD Haut Rhin, MV 1636 1527 Levy Achilles Gerberstrasse 12-14, lettre de Achille Lévy fils à l'Administrateur de l'Office des Biens et intérêts privés à Mulhouse, Mulhouse, 6 septembre 1945

⁶¹⁹ AD Haut Rhin, MV 1636 1527 Levy Achilles Gerberstrasse 12-14, lettre de Achille Lévy fils à l'Administrateur de l'Office des Biens et intérêts privés à Mulhouse, Mulhouse, 6 septembre 1945

L'appartement du 12/14 rue des Tanneurs

Les courriers d'Alfred, les listes d'objets vendus aux enchères et les inventaires donnent ainsi une image plus précise des commerces des frères Lévy, qui comportent, on l'aura noté, du matériel pour fabriquer de la marchandise, dans le cas de l'affaire « Au bon lit ». En écho aux courriers d'Alfred, rédigés en français, les inventaires qui datent de l'occupation, dressés en allemand. Toujours en allemand, la documentation évoque aussi le foyer de Lucien et de Jeanne, même si on sait par leur fils Claude que les meubles les plus précieux et la vaisselle de valeur avaient été transportés de Mulhouse pour être mis à l'abri dans les Vosges. L'inventaire daté du 19 août 1941 « du mobilier de Achille Lévy au 12/14 rue des Tanneurs (le titre, en allemand, indique Gerberstrasse 12/14), 1^{er} et 2^d étages », tapé à la machine, indique ainsi, pièce par pièce, tout ce que les parents de Claude n'avaient pas voulu ou pas pu mettre à l'abri: à la cuisine, de la vaisselle usagée, dont un moulin à café, un vieux lino, trois grandes balances, dans la véranda une longue table de jardin, une autre plus petite, des bouteilles thermo, dans la salle de bains une baignoire émaillée avec douche, un double lavabo, de nouveau du lino, un wc équipé d'un miroir et d'un lavabo, du lino dans le couloir et un tapis de 6 mètres de long, une première pièce où restaient accrochées des reproductions, un vieux poêle en faïence, un canapé et un fauteuil recouverts d'un tissu fleuri, un chandelier à cinq branches en laiton, dans une seconde pièce une vieille machine à coudre, un tabouret, dans la troisième pièce donnant sur la rue un poêle en faïence, un grand lino, huit petits portraits de famille, un boîtier avec des cols de chemises, dans un débarras une armoire à pharmacie, une table de malade, dans les armoires murales une corbeille de couture, un sac de voyage avec deux cannes de promenade, une raquette abîmée, un chapeau haut de forme, deux tapis pour voitures d'enfants. Dans les pièces donnant de l'autre côté, sur la cour, en fait la petite impasse du Coq qui se déployait derrière l'immeuble, un pupitre d'écolier, un double coffre avec chiffon, une bibliothèque à deux portes contenant encore des livres, une tête d'enfant sculptée en pierre, un escabeau, un téléphone, un grand poêle recouvert d'une plaque de marbre, un porte tampons en nickel, dans l'armoire murale une boîte contenant trois boules en ivoire, dans la deuxième pièce sur la cour un grand canapé, une chauffeuse, deux paires de rails de lit, une armoire à vêtement contenant encore un chapeau pour homme jamais porté, un imperméable (Gummimantel) abîmé, un coupe-vent, une boîte à chapeau de voyage en cuir, une boîte contenant une petite fourrure, dans l'armoire murale des livres, des livres de compte, un grand album avec des vues d'une ville ou d'une région non indiquée, une boîte pleine de photos de famille, quatre chapeaux pour dames, une plume à chapeau, des lampes de toute sorte, une boîte avec quatre disques pour gramophone.

Au rez-de-chaussée, les locaux de la librairie accueillaienent tout un encombrement d'objets, tables, sommiers, porte manteaux, queues de billard, 39 machines à calculer « Globus » et 107 d'une autre marque. Il n'est pas question du fonds d'ouvrages, que Lucien n'avait pu emporter. Comme on le verra plus bas, l'inventaire en avait été dressé dès les premières semaines de l'occupation, et on ne sait ce qu'il en advint.

Le 5 septembre 1941, soit deux semaines après l'établissement de l'inventaire du mobilier, sa vente aux enchères commença dans la salle des ventes du 3 de la Jungentorstrasse, rythmée par le marteau de l'huissier Eduard Specklin. Cependant, les biens saisis au 12-14 de la rue des Tanneurs continuèrent d'alimenter bien d'autres ventes : celles du 8 septembre 1941 conduite par Paul Burger, une autre le lendemain 9 septembre, conduite par l'huissier W. Klein, le frère donc du sympathique concurrent des Lévy installé dans la même rue que ces derniers, une autre le 19 septembre 1941, etc. Les machines à calculer avaient fini par trouver preneurs lors de mises aux enchères de janvier 1943, des biens des Lévy avaient encore été vendus le 23 septembre 1943 au 8 rue de la gare.

Lorsqu'il est procédé à l'inventaire des biens dans leur appartement délaissé de Mulhouse, Jeanne, Lucien et Claude Lévy sont déjà depuis près d'un an à Lyon et le couple est propriétaire du bazar Gonnet depuis huit mois. Lorsqu'a lieu la dernière vente, à en croire le dossier, concernant leur domicile de Mulhouse, soit septembre 1943, le couple est toujours à Lyon tandis que Claude vient d'arriver dans l'Ain et tente de s'adapter à la ferme de l'UGIF.

La librairie « Le Vieux Mulhouse »

Bien plus tôt, du 24 juillet au 1^{er} août 1940, soit quelques jours seulement après la dramatique expulsion de Lucien et des autres habitants juifs restés à Mulhouse et un an plus tôt que celui des appartements, un certain Paul Drumm avait procédé à l'inventaire de la librairie elle-même, « Le vieux Mulhouse ». Sur les 10 000 ouvrages répertoriés, Paul Drumm, qui s'exprime en allemand, prévoyait d'en retirer de la vente deux à trois mille, qu'il jugeait trop compromettants, sans préciser en quoi.

Sur le plan linguistique, le fonds était mixte, avec cependant une nette prédominance des ouvrages en langue française (2137 en allemand, 7590 en français). Parmi les livres en langue allemande, on trouvait avant tout – aucun titre n'étant malheureusement précisé, nous reprenons les catégories utilisées par Paul Drumm lui-même - des romans (un quart), des classiques, un peu de théâtre, des manuels, des ouvrages scientifiques, des cahiers du mouvement Neugeist, des oeuvres patriotiques, des dictionnaires Brockhaus des éditions 1884 et 1902 et des ouvrages à la thématique diverse,

parmi lesquels l'architecture tenait une place de choix. En langue française, les romans représentaient plus de la moitié du fonds, suivis de loin par des ouvrages aux sujets scientifiques, des cahiers illustrés, des ouvrages de reproductions de grands artistes allemands et étrangers⁶²⁰.

De son cousin historien Léon Strauss, Claude Lévy a récupéré un article paru vers 2010 dans le quotidien *l'Alsace*. Un lecteur raconte un de ses souvenirs de la guerre, alors que, écolier âgé de 11 ans, il était en visite chez un parent rue des Tanneurs, un jour de l'été 1940. « En repartant je suis tombé en plein milieu de la rue sur un « feu de joie » que les nazis avaient allumé à la suite d'une razzia qu'ils avaient effectuée dans l'impasse du Coq (impasse qui sort sur la rue des Tanneurs). Il s'agissait d'une habitation juive, dont les habitants avaient vraisemblablement fui avant l'arrivée de l'occupant. La bibliothèque de ces gens était jetée dans la rue et allumée.

Voyant brûler ces beaux livres, je n'ai pas pu m'empêcher d'en piquer un qui était tombé à côté du feu, tout en prenant mes jambes à mon cou pour disparaître dans le vieux Mulhouse, accompagné des vociférations des nazis qui surveillaient.

Hors d'haleine, je me suis arrêté quelques rues plus loin pour examiner le gros bouquin que j'avais sauvé du bûcher : c'était un dictionnaire français-latin, latin-français. » Le jeune garçon conserva le dictionnaire pendant toute l'Occupation, comme une prise de guerre qui ne lui servit d'ailleurs jamais directement. En revanche, il put le transmettre à un de ses deux fils qui étudia le grec et le latin après-guerre.

L'histoire n'est pas datée avec précision, mais il est probable qu'elle précède l'inventaire produit par Paul Drumm. On ne sait pas non plus si le dictionnaire, peut-être déjà un Gaffiot, provenait de la librairie de Lucien ou bien de la bibliothèque privée des Lévy, comme l'indique l'ancien écolier de Mulhouse, puisqu'après tout Claude et son frère Paul, qui avait obtenu son baccalauréat, peut-être aussi ses parents, avaient pu en avoir l'usage au cours de leur scolarité. L'histoire de cet autodafé, au tout début de l'arrivée des Allemands dans la ville, laisse aussi penser que l'inventaire de l'appartement déserté, entrepris un an plus tard, reflète son état après pillage et non pas seulement à la suite du transfert de ses biens par le couple Lévy, voulant s'assurer du pire à l'été 1939.

Le magasin d'Arnold Lorrach et fils

Quant aux autres membres de la fratrie, on a vu que les Allemands avaient trouvé là encore des appartements à peu près vides, aussi bien chez Samuel Becker que chez Léopold Lorrach. Nous

⁶²⁰ AD Haut-Rhin, MV 1636/1527

n'avons pas retrouvé de dossier nous renseignant sur les appartements de Henri Lorrach, ou de leur père Arnold, sinon ce qu'en dit Alfred en septembre 1945. « Rue de la Moselle, 24, dans l'appartement de mon beau-père, monsieur Arnold Lorrach, où j'avais un pied-à-terre, les autorités occupantes ont procédé à la vente d'une chambre à coucher m'appartenant et se composant de : un lit de cuivre avec sommier sur sangles, matelas en crin animal, une literie complète, fauteuils, banquette, divers tableaux de Maîtres, tapis d'orient, etc.etc. »⁶²¹

Cependant, dès le début de l'Occupation, les frères Lorrach, chacun de leur côté, avaient fait des déclarations auprès de l'OBIP, replié comme eux en zone sud. En décembre 1940, Henri, en tant que gérant, fit ainsi parvenir un courrier à l'OBIP indiquant que les biens, droits et intérêts de la société A. Lorrach avait une valeur d'ensemble de 5 365 000 francs⁶²². Le 20 janvier 1941, il produisit une déclaration concernant ses biens personnels. Il donna alors comme adresse le 24 rue Lafayette à Grenoble, peut-être l'adresse à laquelle, un an et demi plus tard, sa nièce Michelle viendrait s'installer pour préparer sa médecine. Cependant, son aîné Léopold, en tant que directeur commercial de la Société, déclara quelques mois après son frère, le 7 juillet 1941, une valeur de 2 920 000 représentant 50% de l'actif social, soit un bâtiment commercial valant 1,5 millions de francs (nous savons qu'il s'agit du beau magasin de la rue de la Justice construit sur les plans de Samuel Becker), des stocks de marchandises pour un million de francs, et 420 000 francs de titres divers et créances. Le 22 août 1941, il rectifie cette déclaration. Il écrit alors de Lyon, 2 rue Thimonnier, et précise que le siège de la Société se trouve 8 rue de la Justice à Mulhouse, qu'avant de quitter cette ville Henri habitait 43 rue Jean Mieg, et lui-même 9 rue de Metz. La société était une SARL avec un capital de 600 000 francs. L'actif avait dû être à la fin 1939 d'environ 3,5 millions mais le bilan était « resté dans nos bureaux ». En ce qui concernait ses biens personnels, Léopold déclarait un compte en banque à Mulhouse garni de 50 000 francs et la belle somme de 500 000 francs pour son mobilier.

De toute évidence, Léopold et Henri continuaient de communiquer entre eux, même si l'imbraglio peut attester que le contact entre les deux frères, d'un lieu de repli à l'autre, n'était pas aisé. En revanche, la communication était totalement rompue avec les territoires de l'Est, puisque Léopold signalait « Nous ignorons ce qui se passe à Mulhouse depuis le 15 juin 1940 »⁶²³ et qu'on peut même se demander s'ils avaient pu garder le contact avec leur père Arnold réfugié à Nancy .

⁶²¹ AD Haut Rhin, MV 1636 1527 Levy Achilles Gerberstrasse 12-14, lettre de Achille Lévy fils à l'Administrateur de l'Office des Biens et intérêts privés à Mulhouse, Mulhouse, 6 septembre 1945

⁶²² Henri Lorrach avait alors donné comme adresse 24 rue Lafayette, Grenoble

⁶²³ AD Haut-Rhin, MV 1764/897 dossier Léopold Lorrach, Bordereau récapitulatif rempli par Léopold Lorrach, Lyon, 13 août 1941.

La tournée de l'huissier Karl Schneider, 11 août 1941

Quasiment jour pour jour, le 11 août 1941, à Mulhouse, l'huissier Karl Schneider menait son enquête chez Léopold Lorrach, au 9 rue de Metz, devenue la Metzgerstrasse. La concierge l'informa que l'ensemble de cet immeuble cossu avait été loué à la Direction du Kreis (Kreisleitung). Le rez-de-chaussée, qui avait été occupé par un Albert Dreyfus, avait été depuis longtemps vidé par la Wehrmacht, selon le propriétaire de l'immeuble, Paul Schultz, lui-même domicilié au 49 de la Adolf Hitler Strasse à Pfastatt, une commune des environs de Mulhouse. L'huissier n'avait pas pu entrer ce jour-là dans l'appartement de Suzanne et Léopold Lorrach, où le couple avait emménagé en 1928 et qu'il aurait quitté dès le début des hostilités, le 30 septembre 1939, pour Saulxures en Moselle (probablement en réalité Saulxures dans les Vosges), emportant le mobilier. L'huissier savait cependant que l'appartement comptait 6 pièces, une cuisine et une salle de bains. Par la suite, des bribes de mobilier en provenance de l'appartement, dont une armoire à glace, ont visiblement été récupérés et vendus.

Nous n'avons pas retrouvé de dossier concernant le domicile de Henri Lorrach. En revanche, ce même 11 août 1941, le même huissier Karl Schneider se rendit également au 6 rue Chalampé rebaptisée Eichwaldstrasse, à l'ancien domicile de Samuel Becker. Il y trouva à nouveau un appartement vidé « avant la guerre », selon les précisions de l'actuelle occupante (Inhaberin) Frau Verrier.⁶²⁴ Nous ne savons pas précisément où se trouvait Samuel et sa famille en ce mois d'août 1941, peut-être à Besançon si on en croit une déclaration de Robert Lévy du début des années 1950. On a vu en revanche qu'Arnold Lorrach, qui habitait le même immeuble que les Becker, venait de se déclarer, avec la famille de son frère Moïse, comme Israélite aux services de la Préfecture à Nancy, où il se trouvait probablement depuis son expulsion, survenue un an auparavant, fin juin ou début juillet 1940.

De quoi ont vécu les Alsaciens « repliés » dans l'Intérieur ?

Comme on sait, la mère de Claude Lévy, avant de quitter les Vosges, avait vendu sur place ce qui avait pu être transféré à Vagney. L'argent obtenu, ainsi qu'une aide de la famille de Suisse, avaient été utilisés pour acheter au début de l'année 1941 le bazar Gonnet à Lyon, qui semble avoir échappé à l'aryanisation.

⁶²⁴ AD Haut Rhin, MV 141 Samuel Becker

On ne sait pas de quoi vécurent Alfred et Robert Lévy sous l'Occupation, probablement avaient-ils pu eux aussi assurer leurs arrières en récupérant leurs économies ou en procédant à des ventes, cependant que Pierre Lévy a dû aussi jouer son rôle de soutien financier auprès de ses frères et soeurs. Lui-même en effet ne cessa jamais de rester en contact avec la direction de Devanlay et continua de percevoir des dividendes d'une affaire qui ne chôma pas, grâce en partie aux commandes allemandes. Claude Lévy rapporte de nombreux exemples de l'aide financée par Pierre Lévy, de même qu'il explique comment ses propres parents avaient joué leur rôle dans le système : « Mes parents faisaient le lien entre le représentant de Devanlay Doniau, Brunard et Mme Courtalon et mon oncle Pierre qui était à Valençay puis chez les Menil. ».

A Troyes

L'aryanisation de Devanlay

Pierre Lévy a lui-même raconté la manière dont se déroulèrent les négociations concernant l'aryanisation de Devanlay. Suivant son habitude, le ton du récit est dénué de tout pathos et on ne sait si, à l'époque, l'industriel se montrait d'humeur aussi guillerette, ce qui est fort possible : d'un côté il risquait gros, de l'autre lui et les membres de sa famille suisse étaient en train de jouer un sacré tour aux Allemands.

« Décembre 1941-les affaires juives sont sous séquestre, le commandement militaire allemand a fait nommer des administrateurs judiciaires. Nos associés suisses ont permis que nous obtenions un administrateur neutre.

Cela constituait pour nous une garantie, le groupe Devanlay et Recoing étant quelque peu protégé par l'Ambassade suisse en France. Ce pays pouvait discuter avec l'autorité allemande, dans une ambiance un peu plus sereine.

Je me rendais souvent à l'Ambassade rue de Grenelle pour rencontrer Mr Torrente et son conseiller Naville. Le chef de la diplomatie suisse était un homme courtois et efficace. On nous offrait du nescafé pour agrémenter les conversations. »⁶²⁵

⁶²⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre*, ISI, 1980.

Ailleurs dans l'ouvrage, Pierre Lévy a également évoqué en filigrane le rôle protecteur de Georges Hilaire préfet de l'Aube au début de l'Occupation, de deux industriels, André Marot, et Cauberrère⁶²⁶, ainsi que des cadres dévoués de son entreprise.

Dans sa déposition de 1945 en faveur de l'ancien préfet, il avait été beaucoup plus explicite sur l'aide apportée par ce dernier. Il rapporta comment il avait reçu un coup de fil à la fin 1940 : un secrétaire de G. Hilaire lui demandait de passer à la Préfecture le soir même à 18 heures. Très aimable, Hilaire le prévient « que les Juifs allaient avoir à passer des moments très durs et qu'il fallait que je surveille attentivement ma situation personnelle et celle de mes intérêts dans les affaires ».

Pierre Lévy affirme cependant que l'aide effective du préfet concernant l'aryanisation porta uniquement sur les biens de son beau-père, Félix Lièvre, comme on le verra plus loin. Pour ce qui était de Devanlay, ce fut la légation suisse que se chargea de le sauver d'affaire.

Les dossiers concernant l'« aryanisation de Devanlay » confirment le récit esquissé par Pierre Lévy. En juin 1946, Brunard, s'adressant au Service des Restitutions avait résumé la situation, insistant sur sa simplicité : « Nous vous précisons que 1/ les deux tiers du capital de notre Société appartenaient à un groupe Suisse et ont été vendus par ce dernier à un nouveau groupe Suisse, qui, après la libération du territoire, les a restitués purement et simplement aux anciens propriétaires. 2/ en ce qui concerne le tiers du capital appartenant à M. Pierre LEVY, il a été cédé par le Commissaire de notre affaire, M. Herménégilde SNOZZI 128 Boulevard Haussmann à Paris, à des amis de M. LEVY, lesquels ont restitué les parts à leur légitime propriétaire dès que la chose a été possible, c'est à dire dès la libération du territoire. »⁶²⁷. Quelques mois avant la fin de l'Occupation, en février 1944, le préfet de l'Aube avait rappelé au Commissariat général le caractère particulier du processus d'aryanisation de Devanlay : « La majorité des actionnaires des Ets DEVANLAY étant de nationalité suisse, l'aryanisation de cette affaire a été conduite directement par le Militärbefehlshaber et vos services, en dehors de tout contrôle de la Préfecture de l'Aube »⁶²⁸.

Avant d'être gérée par un administrateur suisse, l'aryanisation de Devanlay avait commencé sous les auspices d'André Marot, industriel local nommé administrateur provisoire de Devanlay en février 1941. Selon les souvenirs publiés de Pierre Lévy et le témoignage de plusieurs membres de la famille, ainsi que celui d'un des fils de l'industriel teinturier, Marot est un ami et le restera. Jeune veuf, père

⁶²⁶ Pierre Lévy, *d'un souvenir*, op. cit., p. 86-87.

⁶²⁷ AN, AJ38/4438 dossier 176, lettre de Brunard au chef du Service des Restitutions, Troyes, 27 juin 1946

⁶²⁸ AN, AJ38/4438 dossier 176, lettre du Préfet de l'Aube au Directeur Général de l'Aryanisation économique, Troyes, 28 février 1944

de trois enfants, il appartient à une importante famille de teinturiers à Troyes et occupe une confortable villa, évoquée dans un chapitre précédent. La Feldkommandantur a donné sa bénédiction, le major Kley autorisant en outre le maintien de quatre ouvriers israélites chez Devanlay. Le chef du Service de Contrôle des Administrateurs Provisoires s'émeut d'ailleurs depuis Paris de ce que Marot aurait été nommé par la Feldkommandantur, alors que la nomination des AP n'entre pas dans ses attributions. Le Service parisien avait été mis au courant par « la visite des représentants israélites de cette affaire. Ils me préviennent que Mr André MAROT, Rue aux Moines, TROYES, vient d'être nommé Administrateur provisoire de leur affaire par la Feldkommandantur de TROYES. Ils se préoccupent de savoir si cette nomination est régulière et s'il n'y aurait pas lieu de la faire approuver par le Majestic »⁶²⁹

Quant à Pierre Lévy, Marot lui a enlevé la signature sociale. « (...) néanmoins, j'ai fait savoir à la feldkommandantur que j'avais grand besoin de son concours encore plusieurs mois, d'une manière absolument indispensable pour la marche de l'usine comme conseiller technique. »⁶³⁰. Pierre Lévy n'en avait pas moins écrit officiellement une lettre de protestation adressée à Marot et datée du 28 février 1941, à laquelle il avait pris soin de joindre le tirage photographique de deux lettres de protection transmises par la Légation Suisse de France, puisque l'entreprise Devanlay devait être considérée comme une entreprise suisse. « J'estime que notre Société doit être exempte des mesures prises contre les Juifs en France, par l'Autorité occupante et vous prie de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Préfet de l'Aube, qui, s'il le juge utile, transmettra cette requête au Service du Contrôle des Commissaires –Gérants, 5 rue de Florence à Paris. » Pierre Lévy ajoutait qu'il avait lui-même démissionné de sa position de gérant deux mois plus tôt, le 23 décembre 1940, la direction de la Société étant assurée par Jean Doniau.⁶³¹

Au total, il est important de souligner qu'à la seule lecture du dossier conservé en AJ38, la complicité qui aurait régné entre Pierre Lévy, André Marot, le Préfet Georges Hilaire et même la Feldkommandantur ne saute pas aux yeux, alors qu'on peut la deviner une fois lus les souvenirs publiés par Pierre Lévy, ainsi que les sortes d'épilogue, tout de même, conservées dans le dossier concernant la fin de l'Occupation : on a vu comment Brunard résume en 1946 l'aryanisation à l'amiable et son dénouement sans heurt à la Libération. Quelques mois plus tôt, en octobre 1945, il a indiqué au

⁶²⁹ lettre du chef du service du Contrôle des AP au Préfet de l'Aube, 22 février 1941 et note n.d.

⁶³⁰ Rapport d'André Marot, Troyes, 30 avril 1941

⁶³¹ lettre de Pierre Lévy à André Marot, 28 février 1941. Jean Doniau, Directeur Général, est domicilié à Paris, 12 Bd de Sébastopol, lettre du secrétaire général de la Préfecture de l'Aube, 17 janvier 1941

même service de restitution que l'entreprise a conclu un accord amiable avec l'acquéreur et que l'homologation en justice est en cours.

L'aryanisation de Devanlay sous l'égide de la Suisse commença avec la vente des actions détenues par les propriétaires suisses de l'entreprise, parents de Pierre Lévy : René Spira, industriel à Porrentruy, en possédait 250, Jean Salomon, industriel à Lausanne, en détenait 125, la veuve de Georges Spira, également domiciliée à Lausanne, 125 autres. Il faudrait ajouter Paul Spira, industriel à Porrentruy, qui ne détenait aucune part mais comptait parmi les gérants de Devanlay. La Légation Suisse, ayant pris sous sa protection l'entreprise, organisa effectivement le rachat des parts suisses par des deux industriels de Bâle, dûment pourvus d'une sorte de certificat d'aryanité, sous la forme d'une attestation généalogique établie par le Service d'Etat Civil de la ville de Bâle, qui certifiait la confession des acheteurs et de leurs ancêtres sur deux générations. En avril 1941, Jakob Oeri, né en 1887 et Benjamin Jenny né en 1879, soit des patrons déjà relativement âgés, versèrent à René Spira, Lucie Spira et Simonne Salomon près 650 000 francs en échange de 500 parts et du solde de la créance de 4 millions que le groupe Spira détenait également sur les établissements Devanlay et Recoing.

La nomination d'Herménégilde Snozzi, citoyen suisse, en remplacement d'André Marot est immédiatement postérieure à cette vente. Son nom apparaît à plusieurs reprises dans les documents diplomatiques suisses, puisqu'il avait effectivement été choisi par les autorités allemandes, sur proposition de Henri de Torrenté, diplomate à la Légation de Suisse installée au 122 rue de Grenelle à Paris, pour servir d'administrateur provisoire dans toutes les affaires suisses concernées par l'aryanisation en France occupée⁶³². Herménégilde Snozzi

était le directeur général de la Société Fiduciaire Française et Coloniale qu'il avait contribué à fonder à Paris en 1932⁶³³. Aux yeux de Torrenté, il paraissait « plus particulièrement désigné pour remplir une tâche qui demande à la fois beaucoup de souplesse et de doigté. Il sera appelé à traiter directement avec les autorités allemandes et saura trouver, sans doute, avec elles les formules et les compromis susceptibles de ménager le plus possible les intérêts de nos compatriotes ».

En octobre 1942, on se demanderait si Snozzi ne pourrait pas remplir les mêmes services pour les affaires soumises à aryanisation en zone sud et au début 1943, alors que la Suisse obtenait de

⁶³² DOCIS lettre du 28 mars 1941 du Conseiller de Légation de Suisse à Paris, H. de Torrenté (document 226 note 5) <http://dodis.ch/47412>

⁶³³ Marc Perrenoud, Rodrigo Lopez, *Aspect des relations financières franco-suisses (1936-1946). Contribution à la recherche publiée par la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale*, Editions Payot, Lausanne/ Chronos, Zürich, 2002, p. 143

rapatrier environ 180 compatriotes israélites menacés en France par les mesures antisémites et la déportation, il fut encore chargé de détenir en dépôt « toutes les valeurs que les rapatriés ne peuvent emporter avec eux », de réceptionner à son nom tous les comptes bloqués et enfin de s'assurer du résultat des ventes en cas de réalisation de biens suisses.⁶³⁴ Au total, Snozzi se serait vu confier 158 mandats de commissaire-administrateur. Il avait donc eu à brasser beaucoup d'argent, qu'il s'agissait de transférer en Suisse, ce qui n'alla pas sans poser problème⁶³⁵.

De manière générale, la manière dont la Suisse accompagna la politique antisémite dans la France sous Occupation a provoqué bien des débats, y compris sur la question de l'aryanisation, puisque la « tranquille célérité »⁶³⁶ dont firent preuve les acteurs suisses pour complaire aux exigences nazies paraît confondante, mais on voit ici que Pierre Lévy ne tient pas à polémiquer et souligne tout au contraire le caractère avisé de la gestion suisse de son dossier⁶³⁷. Après tout, c'est bien le pragmatisme des autorités suisses, s'appliquant à défendre les intérêts de leurs compatriotes, juifs ou non, mais aussi de rentrer dans les arrangements mis au point par Pierre Lévy et sa famille suisse qui permit à ces derniers de récupérer après la Libération une affaire qui avait plutôt prospéré sous l'Occupation.

Après la cession à l'amiable des 500 parts détenues par le groupe Spira, il fallut trouver des acquéreurs pour les 250 parts encore détenues par Pierre Lévy.

Le 10 décembre 1941, Snozzi avait proposé à l'administration militaire allemande installée au Majestic deux noms d'acheteurs : une moitié des parts irait à André Marot, l'autre à Albert Caubarrère, Ingénieur des mines (Gruber ingénieur), dont il est indiqué tantôt qu'il réside 2 avenue

⁶³⁴ lettre du Gérant du Consulat de Suisse à Paris R. Naville à la Division des affaires étrangères du département politique, Paris 23 janvier 1943.

⁶³⁵ Sébastien Guex, *La Suisse et les grandes puissances, 1914-1945*, Marc Perrenoud, Rodrigo Lopez, *Aspect des relations financières franco-suisses (1936-1946). Contribution à la recherche publiée par la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale*, Editions Payot, Lausanne/ Chronos, Zürich, 2002, p. 143. Repris in Marc Perrenoud, *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, Antipodes, Lausanne, 2011, p. 310.

⁶³⁶ l'expression est de Marc Perrenoud à propos de la politique d'accommodation des banquiers suisses, Marc Perrenoud, *Banquiers et diplomates suisses, op.cit.*, p. 311

⁶³⁷ quittant la France occupée en août 1941, Henri de Torrenté (1893-1962), en poste à Paris depuis 1929, poursuit les postes difficiles puisqu'il s'occupa, après la guerre, de la première légation suisse installée en Chine à la veille de la révolution communiste. Cf Antoinette Moser, « Un diplomate suisse au miroir de son journal et de sa correspondance. L'installation de la première légation de Suisse en Chine (1946-1948) », mémoire de licence, Fribourg, 2005. René Naville (1905-1978) passa de Paris libéré à la Légation suisse de Caracas. Herménégilde de Snozzi (1906-1966) travaillait à la fin de sa vie à la Chambre de commerce internationale.

Emile Acolas à Paris dans le 7ème, à deux pas de la Tour Eiffel, tantôt 67 Boulevard de Courcelles dans le 8ème, non loin du parc Monceau. Caubarrère travaillait pour l'importante firme suisse Sulzer dont la maison principale est encore à Winterthur. On ignore qui avait amené ce volontaire dans le nouveau montage, mais on le retrouve dans les souvenirs récemment publiés d'un descendant de Léon Tolstoï, qui épousa une de ses quatre filles au début des années 1960. Il décrit son beau-père comme un catholique pratiquant, né en Uruguay et marié à une femme d'origine juive, à la tête d'une maisonnée aussi chaleureuse que cultivée⁶³⁸. Un courrier du notaire d'André Marot, maître Gaston Arnold, semble confirmer, à ce stade, une relative bonne entente entre les différents acteurs

⁶³⁸ il est possible qu'Albert Caubarrère ait obtenu son diplôme d'ingénieur des mines à Saint Etienne en tant qu'étudiant étranger, avant d'être naturalisé en 1932. Né en 1910 à Montevideo en Uruguay, il appartenait à une famille évoquée par Sacha Tolstoï dans ses souvenirs publiés sous le titre : *Livret de famille. Mémoires (1938-2000)*, Edilivres, 2016. Emigrés pauvres du Béarn venus s'installer en Uruguay au XIXème siècle, les Caubarrère avaient construit un petit empire commercial lié au textile. A la fin des années 1950, leurs descendants donnent au jeune Sacha, qui part en Europe, l'adresse des « cousins de Paris », Boulevard de Courcelles. Sacha tombe d'abord sur les quatre jeunes filles de la maison, avant de faire connaissance du père, Albert, dit Alco, qu'il décrit de la manière suivante : « Alco, le père, catholique pratiquant, accordait sa manière de vivre aux paroles de l'Evangile. Industriel aisé, il trouvait le temps de venir en aide aux malheureux. Avec l'abbé Pierre par exemple, à qui il donnait un coup de main dans l'Association des Compagnons d'Emmaüs. Favorisant la carrière de jeunes artistes, dont le pianiste Gabriel Tacchino, il dispensait une autorité équitable fondée sur la tolérance, l'intelligence et la sensibilité. Tâche pas facile, car sous son toit coexistaient religions et opinions politiques différentes. Son fils Jean-Louis, communiste comme beaucoup de jeunes universitaires de l'époque, venait d'épouser en cachette une kabyle, Malika. Le courant de pensées chez les enfants ainsi que chez leurs proches était nettement orienté à gauche. Et la guerre d'Algérie représentait à leurs yeux le symbole de la lutte contre le colonialisme. Babelle et Jean-Louis avaient depuis longtemps tourné le dos à la religion, tandis que France, leur mère, née d'un père juif et d'une mère issue de la bourgeoisie libérale de Provins, était carrément agnostique. Mamie, la grand-mère, dont l'athéisme mystique laissait poindre de temps à autre un doute provocateur, était un personnage fantasque. Elle me demandait toujours : - Dis-moi, Sacha, Dieu existe-t-il ? Vêtue de noir, au physique de reine mère, le nez bourbonien, elle trônait dans le grand fauteuil du salon, curieuse de tout, le verbe inspiré, faisant montre d'une culture étendue. Ses yeux bleus, sous des paupières lourdes, s'animaient sous l'effet d'un rire facile. L'appartement du boulevard de Courcelles ressemblait à une ruche où les gens passaient, s'arrêtant l'espace d'un déjeuner autour d'une table qui ne désemplassait pas. L'accueil était cordial, sans falbala ni chichi. Point n'était besoin de s'annoncer. On sonnait, on entrait, c'était comme au théâtre. Le mérite de cette harmonie exceptionnelle revenait principalement au chef de famille dont l'esprit œcuménique contribuait à créer une ambiance de bonne humeur et de gaîté. De son côté, France, mère poule incomparable, partageait son temps entre la peinture, la musique et ses enfants. » p. 69-70. Cf aussi p. 127fff (Sacha Tolstoï épousa une des filles d'Alco et de France Caubarrère).

qui rendirent possible la transaction : les autorités allemandes installées au Majestic, Snozzi, les gérants de Devanlay, les notaires, dont l'un, Schwed, ami de longue date de la belle-famille de Pierre Lévy, est juif, et les acheteurs eux-mêmes. La note nous est parvenue grâce à son versement aux archives départementales de l'Aube effectué par Robert Marot, un des fils d'André Marot, en 2004.⁶³⁹

La vente des actions de Pierre Lévy eut lieu le 29 janvier 1942 chez le notaire Arnold à Troyes, en présence de ce dernier et de Jean Schwed, alors que Pierre Lévy avait dû quitter précipitamment Troyes plus d'un mois auparavant, emmenant son beau-père Félix dans sa fuite, sur le conseil d'Ivens et alors que son ami, le notaire Jean Schwed, qui avait tant de fois fréquenté leur salon, serait bientôt arrêté comme otage puis fusillé à la prison des Hauts Clos le 28 février 1942. Quant aux parents du notaire, son père Sylvain, qui s'était rendu quelquefois dans l'appartement vide de son fils, et sa mère Marguerite Schwed, ils seraient arrêtés deux ans plus tard, le 28 janvier 1944, lors de la dernière grande rafle de la région, et décèderaient à Drancy âgés respectivement de 83 et 81 ans⁶⁴⁰.

Les logiques et temporalités de l'aryanisation économique et de la traque des juifs se superposaient sans tout à fait se rejoindre : l'entreprise de Pierre Lévy avait été relativement mise à l'abri, cependant que la menace vitale sur les protagonistes juifs de la transaction se faisait de plus en plus palpable et, dans le cas de Schwed, se réalisa immédiatement après la transaction. Cependant, les acheteurs aussi avaient pris des risques, même s'ils restent jusqu'à ce jour difficiles à évaluer. Précisément, en cet hiver 1941-1942, ils avaient accepté de se mettre en danger, sans savoir exactement à quel point, et Pierre Lévy leur en conserva toute sa vie une grande reconnaissance⁶⁴¹.

⁶³⁹ « Monsieur, Me SCHWED me fait savoir qu'il vient d'apprendre que Monsieur le Conseiller supérieur de guerre « Docteur Blacke » a indiqué verbalement aux représentants Devanlay Recoing que les propositions d'aryanisation étaient acceptées et que la confirmation écrite ne tarderait pas.

Mon confrère me demande d'établir l'acte de vente à votre profit de 125 actions au prix de 6.000 frs chacune.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me confirmer votre accord.

Je vous signale que le travail de vérification que j'ai établi et que je désirais vous soumettre ainsi que je vous l'ai indiqué par précédente correspondance, me fait estimer que le chiffre de 6 000 correspond à la valeur réelle actuelle, compte tenu que le bilan comporte une dépréciation très sérieuse sur les éléments immeubles et matériel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. » Me Arnold à André Marot, Troyes, 26 décembre 1941, AD Aube 1J1232

⁶⁴⁰ Dupré et Kulig, art.cit., p. 17 <http://www.cndp.fr/crdp-reims/cddp10/actions/CNRD/download/local012.pdf>

⁶⁴¹ Cf le mot d'explication rédigé par Robert Marot, fils cadet d'André Marot, à l'occasion de son versement d'un exemplaire de l'acte de vente aux Archives Départementales de l'Aube en 2004:

Les deux industriels avaient accepté de déboursier chacun une somme importante, ce que leur permettait leur situation aisée. 1,5 million de francs avaient ainsi été versé à Snozzi, en dehors de la vue des notaires.

Le Service du Contrôle des Administrateurs provisoires, qui avait tenté d'imposer en juin 1941 un Commissaire aux comptes, Paul Catat, sis 267 rue Saint Honoré à Paris, avait vu d'un très mauvais œil les agissements de Snozzi, en dehors de tout contrôle de l'administration française de l'aryanisation, alors que Pierre Lévy était français⁶⁴².

Pourtant, l'affaire eut donc bien lieu, Snozzi déposant tardivement, en juillet 1942, une bonne partie du produit de la vente à la Caisse du TPG de l'Aube : environ 1 267 000 francs à titre de consignation d'avoirs juifs et plus de 66 700 francs au titre des 5% de prélèvement sur les avoirs juifs, soit un total de 1 335 477 francs. La différence avait servi à rembourser aux Etablissements Devanlay le solde débiteur du compte Lévy, soit 112 500 francs, et de verser le règlement de 52 000 francs au percepteur de Troyes. En d'autres termes, il est possible que Pierre Lévy, d'accord avec les gérants de Devanlay, ait pu percevoir tout ou partie des 112 000 francs versés au titre de sa dette, ce qui était une faible partie du produit de la vente de ses actions, mais permettait à l'industriel de financer quelques temps son train de vie et celui de sa famille. Au long cours, dans une proportion qu'on ignore, Devanlay verserait régulièrement de l'argent au patron en exil, qui se chargerait lui-même d'en redistribuer une partie à son entourage.

La relative bonne santé de l'affaire Devanlay permettait ces transactions occultes. De fait, Snozzi s'était déclaré très heureux de ce que l'activité de l'entreprise avait été maintenue pendant toute la durée de son mandat, le nombre d'ouvriers et d'employés atteignant 600 personnes environ, malgré

« Mr André Marot, industriel, 1 rue du Petit-Credo (à l'époque) directeur commercial de la Teinturerie Clément MAROT 23 rue aux Moines, Troyes, avait pour ami et client Monsieur Pierre LEVY gérant associé des Etablissements DEVANLAY-RECOING et je sais que Mr LEVY avait choisi mon père pour la cession obligatoire d'une partie de ses parts – En 1941- J'ignore comment s'est faite la rétrocession après la Libération. Mais Monsieur Pierre LEVY fut toujours très reconnaissant de la loyauté de mon père. Leur amitié durable le prouve. ». cf aussi les quelques lignes que leur consacre Pierre Lévy dans ses souvenirs rédigés à la fin des années 1970, lorsqu'il évoque son retour à Troyes à la Libération : « A Paris m'attendait André Marot, administrateur provisoire de nos entreprises, nommé par les Allemands. Il avait accepté ce poste pour me rendre service. Notre groupe lui doit beaucoup ; Albert Caubarrère aussi me rendit les plus grands services, en prenant des risques. », Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre, op.cit.*, p. 86-87.

⁶⁴² lettre du Directeur Général du Service du Contrôle des Administrateurs Provisoires au Préfet de l'Aube, 9 Janvier 1942

les restrictions. « Cela n’a pas été sans difficulté, mais ce résultat a pu néanmoins être acquis, grâce à la collaboration dévouée et éclairée que j’ai trouvée parmi les cadres de l’entreprise. »⁶⁴³. Selon son prédécesseur, André Marot, le chiffre d’affaires de l’entreprise en 1940 s’était élevé à près de 23 millions de francs (22,796). En 1941 il serait de 25,995 millions, en 1942 de 35, 282 millions, en 1943 de 32 099 millions, en 1944 de 29 052 pour remonter à un vertigineux 61,764 millions en 1945. L’inflation d’une part, les difficultés d’approvisionnement d’autre part expliquent ces variations. Cependant, les commandes allemandes ont joué un rôle essentiel dans la bonne santé relative de Devanlay pendant l’Occupation : représentant déjà plus de 20% du chiffre d’affaires en 1941, elles seraient grimpé à plus de 68% en 1942 pour légèrement redescendre à 57% en 1943⁶⁴⁴. Dans son rapport de la fin avril 1941, Marot indiquait déjà : « l’usine a, en carnet, à la date de ce jour, pour environ 15 000 000 francs de commandes pour l’Intendance Allemande »⁶⁴⁵. C’était pour lui un argument afin de ne pas « précipiter les choses » en matière d’aryanisation, étant donné l’importance économique de l’usine. « La fabrication du sous-vêtement est difficile et les articles fabriqués sont indispensables à la vie du Pays », avait-il même conclu à la fin du rapport relativement succinct qu’il adressait à Georges Hilaire, Préfet de l’Aube⁶⁴⁶.

Or, si Pierre Lévy est en fuite à partir de décembre 1941 et s’il a dû vendre jusqu’à sa dernière part, l’affaire reste en réalité sous son contrôle, et il n’a certainement pas mis son veto aux marchés passés avec la Wehrmacht et des entreprises allemandes, ayant lui-même initié le mouvement. L’entreprise était apparemment en pleine ascension à la veille de l’Occupation, avec un nombre croissant d’implantations autour de Troyes. Snozzi avait prévenu le Dr Blanke du Majestic dans son rapport du 10 décembre 1941 : Devanlay était une des entreprises les plus importantes de Troyes. Un certain Gröschén la présentait même comme une des plus grosses entreprises de bonneterie de France, équipée en machines du dernier cri. L’essentiel pour les Allemands était bien que Devanlay produisît pour eux. François Lévy résume très bien pourquoi la situation ne posait apparemment aucun problème de conscience à son père : « Mon père vendait des caleçons à la Wehrmacht mais

⁶⁴³ lettre de Snozzi au Préfet de l’Aube, 12 décembre 1941

⁶⁴⁴ données fiche Office Central de Répartition des Produits Industriels (AN F12/9430.). Je remercie chaleureusement Hervé Joly pour m’avoir transmis cette fiche issue de l’importante base de données sur les entreprises françaises sous l’Occupation mise en place par son équipe

⁶⁴⁵ un mois plus tôt, dans un rapport daté du 20 mars 1941, Marot avait déjà signalé : « Cette usine a, en carnet, au 16 mars, 3 Millions de commandes pour l’Intendance Allemande qui peuvent être exécutées (matières premières en stock) et en perspective 5 millions environ de commande pour l’Intendance Allemande (l’achat obligatoire de la matière première 1.500.000 frcs doit gêner notre trésorerie).

⁶⁴⁶ Rapport d’André Marot, Troyes, 30 avril 1941

donnait de l'argent à la Résistance »⁶⁴⁷. Il faudrait ajouter, comme on l'a souligné à plusieurs reprises, qu'il contribua aussi à la logistique de la fratrie sous l'Occupation, sans qu'on sache dans quelle proportion. Claude Lévy a cependant des souvenirs relativement précis des formes de circulations d'argent et de marchandises entre la zone occupée et la zone sud, auxquelles ses parents avaient même largement participé avant leur arrestation, avec la complicité des cadres dirigeants de l'entreprise.

Les commandes allemandes à Devanlay, dont profita aussi le personnel de l'usine, puisqu'elles étaient le seul moyen d'obtenir la matière première et donc de faire tourner l'usine, ne furent cependant pas du goût de tous. Ils pouvaient continuer à alimenter rumeurs et rancœurs locales encore des décennies après la fin de la guerre, alors que les déportations dans l'entourage de Pierre Lévy, dont un frère et une sœur, n'intéressaient personne. On y reviendra dans le chapitre suivant à propos de l'action du Comité de Confiscation des Produits illicites de l'Aube. Quant à Marot, il fut à nouveau nommé administrateur provisoire de Devanlay pour finaliser l'aryanisation.

Dans cette affaire, le rôle de la Préfecture n'apparaît pas au premier plan, puisque le fait que la majorité du capital ait appartenu à des Suisses a placé le sort de l'entreprise entre les mains d'un administrateur proposé par la Légation suisse. Le préfet Hilaire aurait cependant pu faire obstruction en faisant remarquer, par exemple, les liens d'amitié qui existaient entre Pierre Lévy et Marot, ce dont il se garda bien. Cependant, on verra que Pierre Lévy témoignera de sa reconnaissance à son égard pour une autre affaire d'aryanisation, celle du magasin de son beau-père, à l'occasion de sa déposition pour la Haute Cour de Justice à la fin 1945.

L'usine Kasse

Le témoignage de Pierre Lévy en faveur de Hilaire s'ajoute, comme on l'a vu, à celui de plusieurs autres industriels de Troyes. Un des plus chaleureux émane ainsi d'André Kasse, un bonnetier qui avait fait construire en 1928 une usine au 26 rue Beauregard⁶⁴⁸, à peu près au même moment où Pierre Lévy allait se lancer dans les affaires.

⁶⁴⁷ une note allemande du 10 janvier 1942 décompose les commandes allemandes de Devanlay à cette date : 144 000 chemises en tricot pour la Wehrmacht et 45 000 paires de chaussettes, 125 000 maillots, 125 000 caleçons et 125 000 pantalons de sport pour la Marine allemande, mais aussi 5 250 dtz (douzaines ?) tenues de sport et 37 500 dtz chemises d'enfants pour Zentrutex, une firme allemande privée.

⁶⁴⁸ <http://oeil-americain2.blogspot.fr/2011/01/bonneterie-andre-kasse.html>

Le cas Kasse comportait une particularité : ce patron était-il juif alors qu'il avait été baptisé catholique ? Et qu'en était-il de son épouse, née Presser ? la défense de l'industriel par la préfecture de l'Aube ne s'arrêta pas, cependant, avec le départ de Hilaire. Celui-ci avait relayé la demande du premier administrateur-provisoire, Grangeron, pour maintenir Kasse en fonction. Kley, le colonel de la Feldkommandantur, avait refusé. Les archives de la préfecture de l'Aube comportent en outre une note de liaison faisant référence, au crayon de papier, aux « instructions orales de Hilaire à Pujol », le fonctionnaire de la Préfecture chargé des affaires juives depuis la fin du printemps 1941, au sujet du dossier Kasse⁶⁴⁹. Kley cependant ne lâchait pas prise. En mai 1942, il s'était livré à une nouvelle démonstration destinée au successeur de Hilaire, le Préfet Pierre Brisset, arguant que André Kasse, dont la mère, Suzanne Ulmann, était sans conteste juive et dont le père, né d'un certain Michel Kasse et d'une Wasa Lel de Bialystock, l'était certainement aussi, était donc à classer comme juif. Quant à son épouse, son nom de jeune fille attirait à lui seul les soupçons puisqu'il signalait que, bien que née au Havre, Germaine était issue de juifs hollandais, bien connus pour leur sens de la dissimulation. Pierre Brisset tint bon. Dans sa réponse du 13 juin 1942, le préfet insista sur le fait que les deux époux avaient au minimum des grands-pères paternels aryens et qu'ils ne satisfaisaient donc pas aux critères de la loi en vigueur définissant en France qui était juif et qui ne l'était pas⁶⁵⁰. La ténacité de Brisset est d'autant plus remarquable qu'on est à un peu plus d'un mois des grandes rafles de la deuxième moitié de juillet 1942. Dans l'Aube, les arrestations eurent lieu le 19 juillet, aboutissant à un semi-échec, quatorze personnes sur les 24 prévues étant arrêtées dans le département dont douze conduites à l'école Jules Ferry, modèle d'architecture républicaine reconvertie en camp, avant d'être transférées à Drancy puis déportées. Deux jours avant la rafle, le 17 juillet, le Préfet de l'Aube (: Brisset ?), suivant les instructions de Van Korff, chef de la SipoSD de Châlons-sur-Marne, envoya au Commissaire Central de Police de Troyes la liste des personnes à arrêter. Les Kasse ne devaient pas en principe y figurer, quelle que soit la décision prise sur leur judéité, puisqu'ils étaient citoyens français. Qui plus est, ils avaient de toute façon quitté Troyes.

Cependant, c'est au premier Préfet d'Occupation de l'Aube, Georges Hilaire, qu'André Kasse continuait à s'adresser tout au long de l'Occupation, à en croire sa déposition de 1945, se rendant une vingtaine de fois à Vichy, et bénéficiant grâce à Hilaire de lettre d'introduction auprès du préfet à

L'usine cessa de fonctionner en 1977. Sur son emplacement se trouve actuellement l'Ecole Supérieure de Commerce de Troyes. <http://inventaire-patrimoine.cr-champagne-ardenne.fr/dossier/usine-de-bonneterie-sarl-andre-kasse-puis-ecole-actuellement-ecole-superieure-de-commerce/cdba81d4-e33f-4984-8343-6028451bb708>

⁶⁴⁹ AD Aube, 310W76 dossier André Kasse, note du 8 janvier 1942

⁶⁵⁰ AD Aube, 310W76 dossier André Kasse, kley au préfet de l'Aube, 19 mai 1942 et préfet de l'Aube à Kley 13 juin 1942

Lyon, où il s'était réfugié avec sa famille. Hilaire aurait ainsi évité le STO à son fils Michel. En outre, André Kasse avait conservé cinq passeports pour le Brésil, délivrés grâce à Hilaire, dont la famille ne s'était finalement pas servie⁶⁵¹

L'Usine des Capucins

Le rôle bienveillant de la préfecture transparait également dans le cas de l'aryanisation de l'Usine des Capucins, l'affaire gérée conjointement par Albert Blum, sa sœur, Alice Lièvre, et le gendre de cette dernière, Yves Lyon.

Les trois gérants se défont de leurs parts en deux temps. La première cession est en effet très précoce. Elle a été précédée d'une modification qui témoigne probablement d'une anticipation des risques à venir. En effet, en pleine débâcle de l'armée française, le vendredi 10 mai 1940⁶⁵², le notaire Schwed préside à nouveau aux destinées de l'entreprise, qui devient SARL Usine des Capucins, en référence au couvent des capucins qui se trouvait à proximité avant la Révolution française⁶⁵³. Le siège administratif reste au 10 de la rue Charles Dutreix mais le siège social est désormais localisé à Tence, en Haute-Loire, où s'installe Albert Blum. Il y restera apparemment pendant toute l'Occupation, plusieurs membres de la famille gravitant par la suite autour de ce refuge. Le vendredi 25 octobre, soit une semaine jour pour jour après l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940, la veuve Lièvre cède à Edouard Carillon, directeur administratif de la Société, 20 de ses parts sociales, 20 autres à Marcel Jamet, le directeur technique, et 10 autres à une certaine Mlle Marguerite Sainson, résidant à Paris au 116 Boulevard Raspail, qui se fait représenter par Yves Lyon. Bien qu'elle soit ici « sans profession », on retrouvera Marguerite Sainson comme fondée de pouvoir des frères Lyon, maintenue aux côtés de l'administrateur provisoire de la banque familiale. Le

⁶⁵¹ AN, 3W195, pièce 58 : Kasse, 11 avril 1945 (manuscrit), industriel, 6 bd Victor Hugo, Troyes

⁶⁵² ce vendredi marque le début du long week-end de la Pentecôte au cours duquel la Wehrmacht allait percer les défenses françaises sur les frontières de l'Est, déferlant ensuite face à l'armée française en déroute, jusqu'à entrer dans Paris le 14 juin. Dès le lundi 13 mai, Churchill, conscient de l'ampleur de l'affrontement qui mettrait désormais la Grande-Bretagne en première ligne, prononçait sa fameuse mise à garde : « Je n'ai rien à offrir que du sang, du labeur, des armes et de la sueur.... ». La débâcle française mettra environ 6 millions de civils sur les routes de l'Exode entre le 15 mai et le 10 juin.

⁶⁵³ AN AJ38/ 4438 dossier 12, rapport de Regley au Préfet de l'Aube, 12 janvier 1942. Cf aussi les informations en partie fautives sur <http://oeil-america2.blogspot.fr/2011/01/bonneterie-dite-usine-des-capucins.html?m=1>

paiement, comptant, a lieu chez le notaire. L'opération cependant ne suffit pas. Face aux associés de la Société réunis en janvier 1941, Yves Lyon récapitule de cette manière la marche des événements : « à la suite du refus par le Comité des Matières Premières de confirmer les attributions de matières premières demandées pour le mois de Décembre, sous prétexte que la majorité des associés est de religion juive, les Gérants et les Associés se sont vus dans l'obligation, afin de permettre à l'Entreprise de continuer sa marche et d'éviter ainsi de réduire au chômage le personnel employé et ouvrier, de céder la Direction et le Contrôle de leur affaire à des Français qui ne sont pas de confession israélite.

Après des démarches qui ont duré un certain temps, l'opération a pu, malgré les circonstances actuelles très défavorables, être menée à bonne fin. »

Si nous n'en étions pas informés par Yves Lyon lui-même, rien ne transpirerait de ces difficultés à la lecture des actes notariés qui entérinent le résultat des tractations et s'égrènent sur trois semaines, pour l'essentiel entre la Noël et le Nouvel An 1941. Le 24 décembre 1940 donc, soit deux mois après la première cession, Alice Lièvre, son gendre Yves Lyon ainsi que les Troyens Louis Regley, et Jean Paris sont réunis dans l'étude de maître Schwed. A Louis Regley, patron d'une grosse société de bonneterie troyenne fondée sous le Second Empire, la Veuve Lièvre cède 300 parts, pour 345 000 francs. Elle en vend 200 à Jean Paris, « docteur en médecine » pour la somme de 230 000 francs. Avec Louis Courteaux, industriel parisien domicilié dans le 9ème arrondissement qui a donné procuration à Yves Lyon quelques jours plus tôt, elle échange 90 parts contre 103 500 francs. A nouveau, les sommes lui sont versées comptant au vu du notaire.

De son côté, en zone sud, son frère Albert Blum se défait de 100 parts en faveur de Paul Guyon, né en 1888, représentant. L'affaire est signée la veille du jour de l'An, le 31 décembre 1940, à Lamastre dans l'Ardèche, où sont domicilié l'acheteur ainsi que Jacqueline Lambert, fille de la veuve Lièvre et nièce d'Albert Blum, qui assiste également à la cession. Elle-même vend au même Guyon 250 parts, soit la totalité de sa participation à l'entreprise familiale. Paul Guyon a payé comptant respectivement 110 000 et 275 000 francs aux propriétaires traqués. On a vu dans un autre chapitre que le mari de Jacqueline, l'avocat David Lambert, était prisonnier de guerre et que la jeune femme, qui a quitté son huitième arrondissement parisien pour s'installer avec ses trois petits enfants à Lamastre, renâclera à se déclarer comme juive au recensement des israélites de l'été 1941, au grand dam du préfet.

Au lendemain des fêtes, le 6 janvier 1941, Albert Blum est à Toulouse, chez Henri Sarramon. En présence du notaire Félix Bazerque, il se déleste encore de 750 parts, également réparties entre Victor Sarramon, un gros bonnetier de la Haute-Garonne, et son fils Henri, docteur en droit et

administrateur de sociétés⁶⁵⁴. Il perçoit en retour de ces derniers 900 000 francs, payés comptant. On ne connaît pas les liens qui unissaient Albert Blum et les Sarramon, à quelle date et dans quelles circonstances ils avaient fait connaissance : s'agissait-il d'une pratique d'avant-guerre ou d'une rencontre née du transfert de ses affaires vers le Sud au cours de la « Drôle de guerre » ? Les souvenirs d'une sœur cadette d'Henri Sarramon, Simone, née en 1914, publiés sur Internet par ses descendants, offre un éclairage sur le mode de vie des Sarramon, mais ne dit rien de cette transaction⁶⁵⁵.

Yves Lyon est le dernier des trois gérants à se défaire officiellement d'une partie de ses parts : la transaction a de nouveau lieu dans l'étude de Schwed, à Troyes. De nouveau les directeurs « aryens » de la Société, Edouard Carillon et Marcel Jamet reçoivent chacun 30 parts, le tout ayant été payé argent comptant 69 000 francs au vu du notaire, dès le 31 décembre. Le lendemain de cette ultime signature, le samedi 11 janvier 1941, les associés de la Société se réunissent au siège rue Charles Dutreix à Troyes, à l'exception des Sarramon, de Paul Guyon, d'Albert Blum et de Louis Courteaux, respectivement à Toulouse, dans l'Ardèche, la Haute-Loire et Paris, qui se font représenter par Yves Lyon. Celui-ci annonce donc que, à la suite de la cession contrainte de leurs parts, les trois gérants historiques de la Société, la veuve Lièvre, Albert Blum et lui-même, démissionnent. Il propose que Louis Regley devienne le directeur de l'entreprise.

⁶⁵⁴ Une notice de la BNF lui attribue une thèse pour le doctorat défendue à Toulouse au milieu des années 1930 et intitulée « La Personnalité juridique du Saint-Siège, essai juridico-théologique, introduction à une étude générale sur la papauté souveraine.

⁶⁵⁵ A lire sur Memoiresbm.free.fr. On y trouvera la description d'un milieu social, celle d'une famille apparemment très heureuse et unie, vivant dans un petit manoir un peu isolé dans la commune de Montréjeau, partant en excursion dans la région, parfois jusqu'en Espagne où Henri fut pensionnaire ou encore jusqu'à Paris, où parents et enfants se font photographier à l'Exposition coloniale de 1931 (un des frères de Victor, Armand, est actif dans les colonies). Né en 1880, Victor Sarramon joue de la flûte à ses moments perdus et fait partie de l'orchestre local. Son fils Henri, né en 1907, joue du saxophone dans les concerts familiaux, il a une voix de baryton dont il fait, comme son père, profiter la chorale locale. On trouve dans ces souvenirs des descriptions passionnantes du travail domestique accompli par les femmes, la mère assistée du personnel de la maison. On n'apprend rien, en revanche, de l'activité économique du père et du fils (et semble-t-il aussi de la mère), sinon que Victor Sarramon, qui ne prenait jamais de vacances, aurait été un des premiers patrons à en accorder à son personnel. On perçoit le sens de l'économie, mais aussi les signes extérieurs de l'aisance : outre le domicile, la possession d'une Dion-Bouton dès 1918, ou les séjours bi-annuels à Toulouse pour renouveler la garde-robe de toute la famille chez les meilleurs fournisseurs de la ville. Il n'y est évidemment pas question des Blum, ni même de la guerre, même si on sait par ailleurs que le manoir familial fut réquisitionné en 1944 par les républicains espagnols intégrés au FFI.

Celui se fend alors d'un hommage retraçant 15 années de la vie de l'entreprise, dûment consigné dans le procès-verbal : « Le Gérant, tout en prenant acte de la démission des trois anciens gérants, Madame LIEVRE et Messieurs BLUM et LYON, déplore que les circonstances actuelles les aient contraint (sic) à abandonner la Direction d'une affaire qui est leur œuvre et qu'ils ont su mener à sa prospérité actuelle. Il rend hommage tout particulièrement à la sagacité de Monsieur Albert Blum, et à sa parfaite connaissance des affaires qui ont permis à la Société de se développer et d'éviter particulièrement pendant la crise de mille neuf cent vingt neuf, le chômage aux ouvriers.

Monsieur REGLEY remercie également, au nom de tous, Madame LIEVRE, qui a eu le courage, au lendemain de circonstances particulièrement pénibles pour elle, de fonder la Société et de créer l'outil qui, actuellement, donne du travail à plus de deux cent cinquante personnes.

Il remercie également Monsieur LYON, d'avoir, en l'absence du Directeur, pris en main la Direction des usines, dès le lendemain de sa démobilisation, après avoir, pour la seconde fois en un quart de siècle répondu à l'appel de la Patrie ».

Au cours de la même réunion, Paul Guyon, le représentant domicilié en zone sud, est nommé second gérant aux côtés de Régley.

Le Préfet Hilaire peut alors annoncer au Directeur du service français de contrôle des administrations provisoires que l'Usine des Capucins est entrée en conformité avec la nouvelle législation : les actionnaires juifs de la SARL ne détiennent plus que 28% du capital social et l'affaire est entre les mains d'aryens. Hilaire tente d'accélérer la manoeuvre. Il a obtenu de ses collègues préfets de la Haute Garonne et de l'Ardèche les actes de cession complémentaires de celles intervenues à Troyes et il insiste sur la nécessité de faire redémarrer l'entreprise. Tel n'est pas l'avis de son correspondant qui lui écrit depuis Paris : l'aryanisation ne sera achevée que lorsqu'un administrateur provisoire sera nommé et la « participation juive » réduite à zéro.

La nomination de Paul Carret comme administrateur provisoire est pourtant officiellement antérieure de quelques jours à cet échange, puisqu'elle date du 12 février 1941. Industriel à la retraite, Carret connaît bien l'entreprise qui avait porté son nom. Georges Hilaire en fait le portrait suivant, dans un rapport daté de janvier 1942 : « ce dernier, ancien administrateur des Ets BOISSON, CARRET et LESACHE, devenus successivement BOISSON et CARRET à la suite du décès de l'ancien sénateur de l'Aube, puis Ets BOISSON CARRET et Ets Armand LIEVRE, à la suite de la retraite de MM. BOISSON et CARRET, est un homme très apprécié tant des milieux industriels troyens que de mon Administration ; en outre, dégagé de toute influence juive, il n'avait depuis longue date, plus aucun intérêt dans son ancienne affaire ». Dans son rapport adressé le 17 février 1941 au Conseiller Kley, de

la Feldkommandantur 531 à Troyes, l'ancien patron devenu administrateur provisoire décrit un accueil un peu rugueux de la part de son ancien confrère Louis Régley : « Muni de la lettre du 12 février de l'Oberkriegsverwaltungsrat de la feldkommandantur 531, je me suis rendu aux Etab. Lièvre et Blum, aujourd'hui « Usine des Capucins ».

Je m'y suis rencontré avec Monsieur Régley, gérant actuel de cette Société, qui m'a exposé que la Société n'avait plus de gérant Juifs mais seulement deux gérants aryens, Monsieur Guyon et lui-même Monsieur Régley, et que les capitaux étaient composés de 1 800 000 frs de capitaux aryens et de 700 000 de capitaux Juifs. » Régley lui remet copie d'une lettre de même teneur que ses propos oraux, adressée au conseiller Kley, dans laquelle il proteste contre la nomination d'un administrateur provisoire mais accepte de se plier aux ordres et de laisser Carret faire son travail en attendant que le malentendu soit réparé, après information du Préfet. Carret ne fait lui-même que souscrire au point de vue de Régley. Quant à Kley, il a bien relevé Carret de ses fonctions le 24 février, et c'est donc apparemment l'administration française de l'aryanisation qui pousse à la dépossession complète des anciens propriétaires. Régley affirmera s'être lui-même mis en quête de nouveaux actionnaires.

En tout état de cause, une nouvelle série de cessions a bien lieu au printemps 1941 : le 10 mars, Albert Blum est à nouveau dans l'étude du notaire Félix Bazerque à Toulouse, en compagnie de Henri Sarramon, à qui il avait déjà cédé 375 parts en janvier. Cette fois-ci, il en échange 400 contre 480 000 francs payés comptant au vue du notaire. A Paris, le 2 avril 1941, Yves Lyon et sa belle-mère Alice Lièvre vendent respectivement 190 parts et 110 parts à un nouvel acheteur, Pierre Chevalier, industriel domicilié au 6 rue de Galilée à Vierzon, un des points névralgiques du passage de la ligne de démarcation. L'homme s'acquitte de 370 000 francs pays comptant à la veuve et à son gendre.

Le 19 juin 1941, le préfet Hilaire peut annoncer au Service du Contrôleur des administrateurs provisoires que l'aryanisation de l'usine des capucins est bien achevée : les anciens propriétaires juifs de l'entreprise ne détiennent plus une seule des 2 500 parts initiales, qu'ils ont donc vendues entre octobre 1940 et avril 1941. A nouveau, la Feldkommandantur 531 entérine le dossier mais ce n'est qu'au premier trimestre 1942, à la suite d'un nouveau rapport de Carret, que l'administration française consent à mettre fin à sa mission. A cette date, Yves Lyon a cessé ses allers et retours entre Paris et Troyes depuis plusieurs mois. Avec son épouse Emmy, ils ont quitté leur domicile parisien en novembre 1941, pour s'installer à Grenoble. On a vu que, une fois en zone Sud, Yves Lyon avait continué de se montrer d'une grande mobilité, dans le cadre de ses activités de sauvetage et de résistance, circulant notamment entre Lyon, Vichy et Grenoble.

Au cours de cette première phase de l'Occupation Yves Lyon avait donc dû participer, entre l'automne 1940 et le printemps 1941, à la cession des actions de l'entreprise troyenne, et il s'était sans doute rendu dès l'été 1940, au lendemain de sa démobilisation, à Tence où il recueille un mandat d'Albert Blum, le frère de sa belle-mère. A la même époque cependant, Yves Lyon est également impliqué, avec ses frères, dans l'organisation de l'aryanisation de la banque familiale fondée par son père. On y reviendra plus loin, une fois achevée ce tour d'horizon de l'aryanisation des biens économiques de nos protagonistes troyens, qui comprennent aussi les magasins.

L'aryanisation des magasins

Bien moins considérable en termes économiques, l'aryanisation des magasins appartenant à des personnes désormais stigmatisées comme juives donne pourtant toute sa visibilité au processus de spoliation, en particulier lorsqu'elle concerne les magasins de centre-ville. On a déjà évoqué l'empressement du maire à enclencher la machine à déposséder les commerçants juifs de sa ville dès l'arrivée des Allemands, à l'été 1940. Le représentant des forces occupantes le fait sèchement rétrograder et le maire quitte bientôt ses fonctions pour se replier à Nevers et se consacrer entièrement à son métier d'avocat.

Cependant, le couperet ne manque pas à nouveau de tomber quelques mois plus tard.

Lors de sa déposition de 1945 en faveur de Georges Hilaire, Pierre Lévy a raconté sur un ton léger la manière dont il dut parer au plus vite le coup porté aux affaires de son beau-père : « Il n'en a pas été de même pour mon beau-père M Felix Lièvre, La Parisienne, 85 rue E. Zola.

Je m'occupais de ses intérêts et, à un moment donné j'ai vendu fictivement le fonds de commerce et les marchandises à une société anonyme dont les actionnaires et administrateurs étaient de mes amis. Cette société avait été mise sur pied par moi pour les besoins de la cause. J'avais oublié de vendre aussi les immeubles, ne pensant pas que les allemands allaient aussi s'intéresser à cette catégorie de biens. Plusieurs mois après la vente fictive, les allemands ayant manifesté l'intention de « râfler » les immeubles, il fallait donc trouver des solutions pour sauvegarder nos intérêts. Je fis établir un compromis de vente d'immeubles (huit) daté du moment où avait été réalisée la vente fictive du fonds de commerce.

J'ai demandé audience à Hilaire, il me reçut tout de suite, sans lui parler du caractère fictif de la vente et du compromis (qu'il devina d'ailleurs, je le remarquai à son sourire), je lui demandai de faire entériner la vente des huit immeubles. Il a expliqué toute l'affaire devant moi à un secrétaire M

PUJOL. La suite devait prouver que l'opération avait fonctionné parfaitement. Mon beau-père a pu récupérer, après la Libération, la totalité de ses biens.»⁶⁵⁶

A nouveau, le récit ex-post éclaire un dossier d'archive⁶⁵⁷ qui, quant à lui, ne laisse rien voir, à l'œil profane, de l'arrangement trouvé entre l'ancien propriétaire et les nouveaux acquéreurs.

Le 2 janvier 1941, quelques mois donc avant la visite de Pierre Lévy à la Préfecture et son entrevue avec Hilaire et Pujol, le préfet Georges Hilaire avait signé de sa main la nomination de Charles Piquemal, résidant 16 place de la Préfecture, comme commissaire-administrateur du magasin de Félix Lièvre.

Piquemal est alors directeur général de la Banque Commerciale de Champagne. Quelques semaines après sa nomination, une Société champenoise de nouveautés est constituée, officiellement le 1^{er} février 1941, « en vue de la reprise des Magasins « A LA PARISIENNE » et d'autres Maisons similaires »⁶⁵⁸. Elle réunit donc, si on suit la déposition de Pierre Lévy, des personnes en qui il a mis sa confiance. Elle a pour fondateur Jean Roger, assureur, résidant 12 avenue de Verzy, à proximité de l'Avenue des Ternes dans le 17^{eme} à Paris. Il détient 155 actions sur les 300 de la nouvelle Société. Maurice Taillot, négociant en lingerie résidant 23 rue du Sanglier, dans un bel immeuble bourgeois du centre d'Orléans, a accepté d'en acquérir 75. Suivent ensuite un habitant de Neuilly/Seine, Jean Ripert, Directeur d'usine de parfumerie, Fernand Bouchon, chirurgien-dentiste, qui habite dans un autre beau quartier de l'Ouest parisien, au 145 avenue de Suffren dans le 7^{eme} arrondissement. Gaëtan Le Garff, quant à lui est installé plus démocratiquement en plein cœur de son activité professionnelle, puisque sa raison sociale est d'être négociant en bonneterie en gros. Les deux Troyens de la liste ne détiennent respectivement que trois et deux actions mais cette participation symbolique compense le fait qu'ils sont certainement les seuls directement intéressés par l'affaire, puisqu'on retrouve d'une part Andrée Prévost, employée de commerce, dont on a vu qu'elle était non seulement salariée de la Parisienne mais aussi qu'elle était domiciliée chez les Lièvre au recensement de 1936, et d'autre part Paul Pimet, directeur de magasin, résidant rue du général Saussier. C'est d'ailleurs ce dernier qui est proposé par le Conseil d'administration de la nouvelle Société comme directeur général, « le Président habitant Paris et ne pouvant ainsi exercer les fonctions de Directeur Général ».

⁶⁵⁶ ANF, 3W37, déposition Pierre Lévy, 21 novembre 1945, apparemment à Bréviandes

⁶⁵⁷ ANF, AJ38/4 438 dossier 32 « A la Parisienne », Londonschutz, Lièvre

⁶⁵⁸ Ibid, Rapport de Piquemal, 1^{er} février 1941

La Société achetait à Félix Lièvre son fonds de commerce pour 250 000 francs, « payables comptant », et s'engageait sur un bail de 9 ans de 34 000 francs plus les charges. S'y ajoutait encore la promesse d'acheter les marchandises en stock.

Le jour même où la Société était officiellement fondée, Piquemal rédigeait un rapport soulignant qu'il s'agissait là du juste prix « si l'on tient compte de la situation actuelle ». La promesse de vente est datée du 8 février 1941, elle est signée par Félix Lièvre et Paul Pimet, qui se sont donné rendez-vous devant les notaires Gaston Arnold et Jean Schwed, le cher ami de la famille. Le courrier du Préfet Hilaire à destination de la rue de Florence à Paris est datée du 15 février 1941. Selon la formule convenue, Hilaire indiquait : « J'attacherais du prix à recevoir votre prompt accord pour cette vente qui offre toutes les garanties de sincérité désirables »⁶⁵⁹.

La date officielle d'aryanisation est le 19 juillet 1941, elle correspond à « l'approbation préfectorale », qui elle-même fait suite à la décision de la Feldkommandantur 531, datée du 14 juin 1941 et signée par Kley. Au cours de ces 6 mois, Charles Piquemal a touché une rémunération de 12 000 francs. Quant à Félix Lièvre, il avait empoché la somme de la vente qu'il emportera probablement avec lui lorsqu'il quitte précipitamment Troyes à la fin de l'année 1941 et traverse la Saône dans les conditions rocambolesques racontées bien plus tard par son gendre. De fait, la vente a eu lieu avant un nouveau durcissement de la législation, qui bloque les capitaux (et dont sera victime un bonnetier de Troyes, Rozen, sur lequel nous reviendrons dans le dernier chapitre).

Quant au magasin de sa belle-sœur, « Au Progrès », sis au 103-105 de la même rue Emile Zola, il avait été vendu à la Société anonyme « Au Progrès, capital 300 000 francs dès le 31 décembre 1940, c'est à dire au moment des premières transactions concernant l'Usine des Capucins.

L'ARYANISATION DES DOMICILES

Il est cependant un épisode de la spoliation dont Pierre Lévy ne parle pas, et qui n'est encore que peu présent dans l'historiographie : celui de la saisie et de la mise en vente des domiciles. Ici à Troyes, on en trouve deux exemples : celui de la maison de campagne de Bréviandes, acquise par Félix Lièvre en 1923, qui semble déjà avoir été investie par la famille de Pierre Lévy dès le début de la guerre, et les deux petits hôtels particuliers qui se jouxtent boulevard Gambetta et dans lesquels habitaient jusqu'à leur départ de Troyes respectivement la famille d'Alice Lièvre et celle de son frère, Albert Blum.

⁶⁵⁹ réfet de l'Aube au Directeur du Service Français de Contrôle des Administrations Provisoires, 15 février 1941

A l'époque de ces ventes, les propriétaires ne sont plus à Troyes. Ils ont quitté la ville à une date qui n'est pas précisée. La Préfecture affirme ne pas avoir leur nouvelle adresse. Félix Lièvre est simplement réputé avoir « quitté l'Aube, à destination de la zone libre, sans adresse connue et les recherches entreprises à son sujet étant demeurées sans résultat », écrit le Préfet de l'Aube, alors Maurice Cuttoli⁶⁶⁰, au Directeur Général de l'Aryanisation économique⁶⁶¹. A l'automne 1942, le nouvel administrateur trouve à Bréviandes le concierge-gardien, José Rodrigues » d'origine espagnole, catholique ».

Quant à Alice Blum, on semble en apprendre un peu plus dans le rapport de l'huissier Marcel Dupont : « Jusqu'au mois de mai 1942, cette maison était entièrement occupée par la propriétaire, Madame Veuve Lièvre. A cette date Madame Lièvre, gravement malade, quitte TROYES et se retire dans la région de Grenoble. Son adresse exacte n'est pas connue. Depuis juin 1942, l'immeuble est occupé par M. L'Intendant MERLINGE, Directeur du Ravitaillement du Département de l'Aube. Selon les déclarations de Mr MERLINGE aucun prix de loyer ne lui avait été fixé par la propriétaire. Il devait seulement payer à ses lieux et place, les impôts et taxes grevant l'immeuble. »⁶⁶² (on se souvient que Georges Hilaire lui-même avait occupé le 60 ou le 62, à son arrivée en poste à l'été 1940, remplaçant ainsi dans ses meubles Albert Blum qui s'était déjà replié à Tence, et se liant ainsi non seulement avec madame Lièvre mais aussi avec son gendre, Yves Lyon. Il est possible que la présence de Merlinge ait aussi été arrangée par la veuve, comme une forme de protection des biens matériels qu'elle laissait derrière elle).

Dans les deux cas, les dossiers d'aryanisation comportent des plans des domiciles, rendant plus palpables encore la présence/absence de leurs propriétaires. On peut aussi d'ores et déjà annoncer que ces domiciles seront ensuite réinvestis pendant des décennies par leur propriétaire, comme dans le cas d'Alice Blum, ou par leurs descendants, dans le cas de son beau-frère Félix.

Mise en vente de Bréviandes

⁶⁶⁰ Maurice Cuttoli (Bône, 1904-Alpes-Maritimes, 1986) cf sa bio ds **dic des préfets ?**. Ancien chef adjoint du cabinet de Jean Zay à la veille du Front Populaire, Cuttoli ne s'est effectivement pas fait remarquer pour son zèle antisémite. Sa carrière redémarre très vite à la Libération pour bifurquer, à nouveau, en Algérie dont il deviendra le Gouverneur général en pleine guerre d'Algérie.

⁶⁶¹ ANF, AJ38/4 438 dossier 32, Préfet de l'Aube au Directeur Général de l'Aryanisation Economique, 8 février 1944.AJ

⁶⁶² ANF, AJ38/4 446 Dossier 7 650 LIEVRE Eugénie Jacqueline (l'immeuble était en indivision entre Alice Lièvre et ses deux filles Jacqueline et Emmy).

La mise en vente de Bréviandes est précédée d'une expertise⁶⁶³ menée par l'architecte Félix Bonvalot, qui rend son rapport le 10 décembre 1942. Félix Bonvalot a, si on peut dire, pignon sur rue : Troyes lui doit, au moins, le Grand Hôtel construit en 1927 avenue Joffre, à proximité de la gare, un immeuble d'habitation construit en 1932 en centre-ville, à l'angle de la rue de la Monnaie et de la rue Colbert⁶⁶⁴, ainsi que d'autres bâtiments plus modestes. Tous font aujourd'hui partie d'un parcours « art déco » conçu par les services touristiques actuels de la ville⁶⁶⁵. Il a mis ses compétences au service également des industriels, ainsi d'une extension réalisée au début des années 1930 d'une usine de bonneterie construite à l'orée de la vieille ville et détruite en 1940⁶⁶⁶.

A travers le plan de la maison de Bréviandes qu'en a tracé l'architecte et sa description succincte, on pénètre ainsi dans cette « maison bourgeoise » qui deviendra la résidence principale de Pierre Lévy et de sa famille et se remplira progressivement des œuvres d'art acquises par le collectionneur et sa femme. La construction remonterait à plus de 80 ans, mais Félix Lièvre avait fait des travaux de modernisation peu après son entrée en possession, en 1926⁶⁶⁷, comme en atteste l'usage d'un sous-sol comprenant quatre pièces « destinées aux services », de même que la présence, au rez-de-chaussée, d'une salle de bains avec wc. L'acte de vente situe cet élément essentiel du confort moderne au premier étage de la maison. Il évoque aussi le « jardin potager et d'agrément bordé par un ruisseau, avec vivier alimenté par le Triffoir, qui sera croqué par Marinot mais aussi par les Lévy eux-mêmes. Le jardin sert aussi de décor à une photo d'après-guerre où figurent le couple Lévy, Marinot et sa fille Florence, ainsi qu'André Derain, nouvel habitué des lieux.

Le tout, en très bon état, a été estimé par l'architecte à 80 000 francs. En janvier 1923, Félix Lièvre avait acheté la propriété au couple Thomesse, résidant au 52 bd Gambetta à Troyes, soit à quelques numéros de sa belle-sœur la veuve Lièvre et de ses nièces Emmy et Jacqueline, pour 25 000 francs convertis en vente viagère (Monsieur Thomesse devait s'éteindre six mois plus tard).

Mise en vente une première fois, la maison ne part pas, malgré une publicité qui couvre six départements (soit, en plus de l'Aube, la Côte d'Or, la Haute-Marne, la Marne, la Seine-et-Marne, l'Yonne) et une annonce passée dans trois quotidiens régionaux⁶⁶⁸. Elle est à nouveau mise à prix

⁶⁶³ ANF AJ 38/ 4446/dossier 7 664

⁶⁶⁴ <https://troyes-en-champagne.blogspot.fr/2012/04/felix-bonvalot-architecte-troyen-20eme.html>

⁶⁶⁵ <http://www.tourisme-troyes.com/decouvrir/visiter-autrement/tous-nos-itineraires/parcours-art-deco-903671>

⁶⁶⁶ <http://oeil-americain2.blogspot.fr/2016/07/bonneterie-herbin-usine-voltaire-troyes.html>

⁶⁶⁷ rapport de Dubuquoy

⁶⁶⁸ Tribune de l'Est, Express de l'Aube, Petit Troyen.

pour 64 000 francs. 6 personnes ont répondu à l'appel à soumissions⁶⁶⁹. Les enveloppes sont décachetées le samedi 10 juillet 1943 « dans les bureaux de la Préfecture du Département de l'Aube » et quatre des candidats à l'achat sont présents. Parmi eux on connaît déjà le directeur de banque Charles Piquemal, l'ancien administrateur du magasin de Félix Lièvre. Ayant fait l'offre la plus élevée, 165 000 francs, c'est lui qui emporte l'affaire. La vente a lieu le 20 septembre, dans l'étude du successeur de Jean Schwed, le grand ami de la famille Lièvre, assassiné au début de 1942. Elle a réuni Gaston Etienne Dubuquoy, syndic liquidateur et administrateur de Bréviandes sur nomination du Commissariat Général aux Questions Juives le 7 septembre 1942, et Charles Piquemal, résidant 21 rue Georges Clémenceau, juste derrière la basilique Saint-Urbain. Piquemal s'est ensuite acquitté de la déclaration d'aryanité en octobre, apportant une attestation datée du 13 août 1943 de la paroisse Notre Dame d'Auteuil dont le vicaire se porte garant à la fois de son baptême dans l'Oise en 1889 et de son mariage dans ladite église en 1917.

Mise en vente des 60 et 62 Bd Gambetta

La nomination de l'administrateur provisoire du 60 Bd Gambetta, habitée par la veuve Lièvre, semble bien antérieure à celle de l'administrateur de Bréviandes, puisqu'une première décision du Préfet de l'Aube date du 25 août 1941. Marcel Dupont, huissier, habite dans les faubourgs de Troyes, au 118 rue de Thiers. Il a aussi en charge le 65 et le 103 de la rue Emile Zola, le magasin de la Veuve Lièvre. Il est cependant relevé de ses fonctions dès le 20 septembre 1941 pour ce qui est du 60 Bd Gambetta : comme on l'a vu plus haut, l'immeuble est toujours réservé à l'habitation de sa propriétaire. Une fois Alice Lièvre partie en « zone non occupée », le Préfet décide de rétablir Dupont dans ses fonctions et en informe le Directeur Général de l'aryanisation économique, au bout d'un certain temps tout de même puisque le courrier date de septembre 1942, alors que la veuve aurait quitté Troyes en mai.

L'expertise de l'architecte Charles Rabussier est réalisée le 29 octobre 1942. On a vu que l'hôtel particulier est alors occupé par Merlinge, Intendant du département de l'Aube.

La veuve Lièvre avait acheté ce petit hôtel particulier, construit en pierre, en 1924, pour 120 000 francs.

L'ensemble a été estimé par Rabussier à 345 000 francs. Le 60 et le 62 ne font qu'un en réalité, la construction des deux hôtels mitoyens datant du début des années 1880. L'hôtel est construit sur

⁶⁶⁹ Le sous-préfet de Nogent, dans son rapport du 10 juillet 1943 au Directeur général de l'aryanisation économique, explique cette « compétition » : « Il faut à mon sens en trouver les raisons dans l'intention qu'ont eue les acquéreurs de rechercher dans une période où le ravitaillement et les déplacements deviennent de plus en plus difficiles une maison de campagne confortable, avec un grand jardin, à proximité de Troyes ».

une parcelle tout en longueur. Il est précédé d'un petit espace, dit cour anglaise. On accède au rez-de-chaussée par un petit perron précédé de quelques marches. Au sous-sol, une grande cuisine éclairée par deux fenêtres à vantaux donnant sur la cour anglaise, l'office et « un water-closet de domestique », minutieusement décrit par l'expert, une cave et l'emplacement d'une chaudière pour chauffage central. Au rez-de-chaussée les pièces de réception : le salon dont la fenêtre donne sur le boulevard. Le parquet en chêne est recouvert d'une moquette beige, les murs sont recouverts d'une tenture de la marque Tekko⁶⁷⁰ imitant la soierie, la cheminée et le lustre sont dans le style Louis XV. La salle à manger, dont une fenêtre et une porte fenêtre donne sur le jardin, à l'arrière de l'hôtel particulier, est aussi envahie par la moquette, tandis que le plafond supporte un autre lustre Louis XV. Le premier étage abrite deux chambres avec cheminée, une salle de bains (« l'ensemble est en bon état et assez luxueux ») et un wc. Au deuxième étage, une grande chambre avec cheminée, une petite chambre sur rue que l'expert n'a pu visiter car « scellée par les autorités d'occupation », une chambre sur jardin avec cheminée, et une autre pièce qualifiée de « petite chambre de bonne sur Jardin », parquetée de chêne, les murs recouverts de tenture, un placard en saillie dans l'angle, et dépourvue de cheminée.

Contrairement à Bréviandes, l'acheteur n'a pas été mis dans une situation concurrentielle, qu'elle ait été ou non fictive. L'offre faite par André Henri Duval, docteur en médecine, frôlant la soixantaine, demeurant avec son épouse au 11 quai des comtes à Troyes, est acceptée un mois avant que Piquemal n'emporte la mise pour Bréviandes, le 15 juin 1943. Elle est de 345 600 francs. L'acte de vente est signé le 13 juillet 1943, chez maître Chaton. Duval s'est lui aussi plié à la démonstration de son aryanité, remplissant les cases de l'arbre généalogique sur les trois générations demandées, imprimé sur un formulaire du Service des affaires juives de la Préfecture de l'Aube.

Le 62 Bd Gambetta, l'immeuble mitoyen propriété d'Albert Blum, le frère de la Veuve Lièvre, avait été quelque temps préservé de l'aryanisation. En juin 1942, un chef de service de la préfecture décrit en effet comment l'immeuble a servi de logement de fonction officieux pour la Préfecture de l'Aube depuis les débuts de l'Occupation. « L'immeuble en cause n'a jamais été déclaré à la Préfecture – Service des Affaires Juives - comme immeuble juif.

⁶⁷⁰ L'entreprise est créée à Bâle en 1900 pour vite s'installer dans le pays de Bade, à Grenzach. Elle connaît un très grand succès dans le domaine du luxe pour ses tapis et tentures innovantes, qui ne se dément pas avec la première guerre mondiale et la crise de 1929. Sa lente agonie commence cependant dans les années 1990. Cf Ralf Dorweiler, *Bade-Zeitung*, 27.05.2009

Toutefois il a été occupé successivement et personnellement par M.M. HILAIRE, JUNOT⁶⁷¹, Louis CHAVET, en l'absence du propriétaire Israélite, réfugié en zone libre, avec impossibilité absolue de revenir en zone occupée (ordonnance allemande du 27.9.40) ». Malgré cette « situation délicate », il ne faisait pas de doute que « cet immeuble, comme l'immeuble voisin appartenant à Mme LIEVRE, tombe sous le coup de la loi du 19.11.41, puisque n'étant notoirement pas utilisé à l'habitation personnelle de son propriétaire israélite. »⁶⁷². La nomination d'un administrateur provisoire, Jacques Couché, qui venait d'être chargé de l'administration provisoire d'un autre bien appartenant à Albert Blum, le 57 de la rue Thiers, un immeuble de rapport sur lequel on reviendra, permit à l'administration préfectorale de superviser, sous les ordres des services parisiens d'aryanisation économique, la mise en vente du 62. En revanche, la résolution des logements de fonction officiels de la préfecture continuerait à poser de sérieux problèmes au chef de service légaliste. Celui-ci fit part à son préfet de situations inextricables et des fortes tensions occasionnées par des occupations de logement intempestives : il y est question de Mme Merlinge (la veuve de l'Intendant), qui se refusait à quitter le 60 bd Gambetta, au grand dam du Dr Duval, le nouveau propriétaire. De ce fait, le Dr Duval continuait d'occuper un logement (quai des comtes de Champagne), que le chef de service aurait bien vu occuper par le Censeur du lycée de garçons. Ce dernier en effet occupait indûment le logement du notaire Bourgoïn (le successeur de Schwed ?), Bourgoïn étant lui-même de ce fait contraint de vivre à l'hôtel. Le 8 janvier 1944, le notaire avait justement rendu visite au chef de service afin de lui proposer sa solution : « il m'a demandé d'envisager la possibilité de loger le Censeur dans l'immeuble BLUM, 60 Bd Gambetta, ce qui lui assurerait la libre disposition de son immeuble. ». Or l'immeuble était en cours d'acquisition par un huissier, M. Combeaud. Quand bien même il accepterait le principe d'une occupation précaire et révocable, il faudrait bien, cette fois-ci, que le censeur verse une indemnité qui dépasserait peut-être son indemnité de résidence. La

⁶⁷¹ Comme on l'a vu, Michel Junot fut appelé par Georges Hilaire pour lui servir de chef de cabinet au cours des trois derniers mois de son séjour à Troyes. Michel Junot a écrit dans ses souvenirs : « J'eus la chance d'occuper à Troyes un logement de fonction exceptionnellement agréable. Il s'agissait d'un hôtel particulier boulevard Gambetta appartenant à une famille d'industriels israélites. Ceux-ci avaient demandé au préfet de le réquisitionner et de le faire occuper par un de ses collaborateurs estimant-à juste titre- que c'était le moyen le plus sûr d'éviter la mainmise allemande. Je les rencontrai à Paris puis plus tard à Nice où ils étaient cachés et nous nouâmes d'amicales relations ». La dernière phrase semble indiquer cependant que Junot, écrivant ses mémoires plusieurs décennies après les faits, a dû confondre la Veuve Lièvre et probablement la famille d'André Kasse. Dans ce même récit, il se remémore une soirée au cours de laquelle il a convié Charles Trenet, en tournée à Troyes. Ce dernier improvisa fort tard dans la soirée, dont « une Lili Marlène en negro spiritual » pour le plus grand plaisir des convives, auxquels s'étaient joints Georges et Germaine Hilaire.

⁶⁷² AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum), rapport à M ; le Prefet, Troyes, 20 juin 1942

situation était de fait qualifiée de délicate parce qu'aussi bien le censeur que Mme Merlinge étaient sous le coup d'arrêtés d'expulsion qu'il paraissait difficile d'appliquer dans les faits. Le chef de service en tirait des conclusions limpides pour l'avenir : « Je déplore pour ma part que des circonstances auxquelles je demeure étranger aient imposé à mon service des cas contentieux aussi délicats. La majorité du public et des services administratifs s'imaginent à tort que parce qu'une affaire est juive, on y peut agir impunément dans l'illégalité. C'est afin de prévenir le retour de semblables erreurs que je me verrai contraint, à mon corps défendant, d'imposer aux Administrateurs provisoires d'avoir à s'opposer à toutes locations ou réquisitions des locaux vacants dans les immeubles dont ils ont la charge, et qui n'auraient pas reçu préalablement mon agrément. »⁶⁷³

Pour finir, on retrouvera bien Mme Merlinge.... locataire sans doute à partir de février 1944 du 62 Bd Gambetta, désormais propriété des époux Combeaud. Quant au dernier occupant officieux du 62, Henri Chavet, ancien chef de cabinet adjoint du Préfet, qui avait quitté les lieux à la mi-novembre 1943 et qu'on retrouve au 28 avenue Foch dans le 16ème arrondissement de Paris, il ne fit aucune difficulté à la demande du Préfet qui lui proposa, le 11 février 1944, que le mobilier laissé sur place fût mis au garde-meuble à Troyes sous son nom.⁶⁷⁴

A lire les notes courroucées du chef de service et les autres pièces du dossier du 62 Bd Gambetta, il apparaît bien que l'occupation gratuite par différents membres de la préfecture est une aubaine financière pour les services de l'Etat, alors qu'elle n'est pas sans poser problème à l'administrateur, réclamant à la préfecture qu'elle paye rétrospectivement une indemnité. Cependant un courrier de l'administrateur Couché à Albert Blum à la Libération rappelle à nouveau la possibilité d'arrangements organisés par les propriétaires, afin de maintenir dans la place des personnes dont la présence pouvait bloquer l'aryanisation. Il y est ainsi question des meubles, l'administrateur Couché répondant à un recommandé d'Albert Blum du 8 décembre 1944 lui demandant de faire le point sur ses deux immeubles puisque l'ordonnance du 14 novembre 1944 venait de le réintégrer de plein droit dans la possession de ses biens. « J'ai fait transférer au garde-meubles de la Maison SIMONNE, le mobilier vous appartenant qui était resté 62 Bd Gambetta, au départ de M. CHAVET, ceci de telle façon que les Allemands ne s'emparent pas dudit mobilier »⁶⁷⁵. Au reste, le mobilier ainsi mis à l'abri n'était sans doute qu'un faible reflet du foyer d'Albert Blum avant-guerre : un rapport d'expertise signale une pièce totalement vide, énumère quelques chaises Louis XV cassées, repère un piano mis

⁶⁷³ AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum), note à l'attention de M. le Préfet, Troyes, 8 janvier 1944.

⁶⁷⁴ AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum), le Préfet de l'Aube à Henri Chavet, 11 février 1944 et la réponse de Chavet.

⁶⁷⁵ AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum), Jacques Couché, Troyes, 24 Bd Victor Hugo, à Albert Blum, 10 rue Ch. Dutreix, 13 décembre 1944.

au grenier. Peut-être Albert Blum avait-il pu emporter avec lui à Tence des pièces plus précieuses ou avait-il pu en mettre une partie à l'abri. Il apparaît également que les troupes d'Occupation étaient aussi venues se servir dans les logements désertés.

Une fois remis sur les rails de l'aryanisation, le 62 avait été soumis à la même procédure que, notamment, l'immeuble mitoyen du 60. Le rapport de l'expert, l'architecte Adolphe Beltier, 11 rue Courtalon, laisse à penser que les intérieurs du frère et de la sœur relevaient sensiblement des mêmes goûts, combinant du Louis XV et la modernité de sols couverts de moquette et de salles de bains (une par étage chez les Blum). L'entretien de cet immeuble construit dans les dernières années du XIX^{ème} siècle était irréprochable.

Néanmoins, le 62 ne partit pas plus vite que le 60. Evalué à 322 900 francs, l'immeuble fut proposé à plusieurs reprises sans trouver acquéreur pendant de nombreux mois. Pour finir, à la fin du printemps 1943, un acquéreur unique, Louis Combeaud, se montra intéressé, alors que la mise à prix n'était plus que de 250 000 francs. Sa candidature posa d'autant moins de problème que « l'intéressé est favorablement connu. ; il est par ailleurs administrateur provisoire des immeubles CAIN à TROYES », précisait le secrétaire général de la Préfecture au Directeur Général de l'Aryanisation économique. Un mois plus tard, dans la matinée du mardi 15 juin 1943, la commission de dépouillement des soumissions se réunissait dans les locaux de la Préfecture, afin de traiter conjointement plusieurs affaires, dont la vente des 60 et 62 Bd Gambetta. Elle devait le même jour examiner la question des acquéreurs de Bréviandes, la propriété du beau-frère de la veuve Lièvre⁶⁷⁶.

Les actes notariés de Maître Chaton, qui échelonnent la vente du 22 décembre 1943 et son homologation en avril 1944, permettent d'apprendre qu'Albert Blum, alors âgé de 25 ans, avait acheté le 62 en 1924, en même temps que sa sœur, devenue veuve 5 ans plus tôt, devenait propriétaire du 60, les deux immeubles étant vendus par la même propriétaire. Son adresse est alors le 75 de la rue Emile Zola, il venait de quitter les provinces de l'Est où il s'était marié, en 1921, avec Yvonne Lévy.⁶⁷⁷

On a vu qu'un autre bien d'Albert Blum avait été mis en vente par les soins de Jacques Couché. Celui-ci cependant ne trouva pas preneur. L'immeuble de rapport avait trois locataires : au rez-de chaussée des commerçants, le couple Millot, qui vendaient de des articles confectionnés pour dames à

⁶⁷⁶ AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum), Chef de service de la Préfecture à Maître Huez, notaire à Troyes, 5 juin 1943.

⁶⁷⁷ Né à Salzbouurg en Moselle le 31 mai 1899, marié à Yvonne Lévy le 21 juin 1921 à Mulhouse. L'immeuble du 62 Bd Gambetta a été acheté le 1^{er} février 1924 pour 120 000 francs

l'enseigne « A la Petite Jeannette », au premier étage Maître Jorry, avocat au barreau de Troyes, qui a succédé à Gaston Caïn, négociant, et au second, François Rousselet, sous-chef de service à la Banque de France, locataire depuis 1941. Les logements sont de bonne qualité et munis du confort moderne, surtout aux deux derniers étages (les commerçants ont leurs toilettes dans la cour), et bien entretenus, à l'exception des chambres de bonnes.⁶⁷⁸ L'immeuble est évalué à 450 000 francs le 22 août 1942. Après plusieurs tentatives infructueuses accompagnées de décotes successives, son prix est descendu à 225 000 francs en novembre 1943, en vain. Comme on le verra, le préfet fait état de réticences manifestes des acheteurs potentiels pour des biens dont les nouveaux titres de propriété semblent bien fragiles.

A Paris

L'aryanisation de la maison Edmond Lyon et ses fils

Là aussi, la prudence avait poussé les frères Lyon à délocaliser au printemps 1940 l'affaire familiale de coulisse des frères Lyon. La Maison Edmond Lyon et ses fils avait alors son siège dans le joli immeuble du 13 rue de la Grange Batelière dans le 9^{ème} arrondissement, à proximité des grands boulevards. Dans son rapport du 15 mai 1941, le premier administrateur provisoire, un certain Varangot, signala que, **par application du décret du 29 novembre 1939**, le siège social avait été transporté à Vichy, « lieu de repliement alors prévu pour le Syndicat ». Ce transfert aurait eu lieu le 12 mai 1940 (soit le dimanche de la Pentecôte au cours duquel la Wehrmacht lance son offensive contre ses voisins occidentaux). « L'ancien siège, devenu Bureau de Paris, borne son activité à la liquidation des opérations en suspens, déjà fort poussée par les Gérants eux-mêmes dès avant juin 1940. Dans leur délibération du 24 juillet 1941 –dont procès-verbal est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de CUSSET, le 21 août 1941 et incéré (sic) le 25 août sous n° 3 310 aux Affiches de VICHY-CUSSET – les Gérants ont décidé de retransférer leur entreprise à PARIS et le Bureau de PARIS est redevenu siège social. »

Entre le repli à Vichy à l'heure de la Débâcle et le retour à Paris à l'été 1941, les frères Lyon semblent avoir gardé la main. Le premier administrateur, Varangot affirmera dans un rapport n'avoir pas eu grand-chose à faire, les frères Lyon s'étant occupés de liquider l'affaire par eux-mêmes. Même si la législation antisémite fait bloquer leurs comptes, ils en avaient certainement pu en sauver quelques

⁶⁷⁸ AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum), Rapport d'expertise dressé par Charles Rabussier, architecte expert, 156 rue Thiers, Troyes, 22 août 1942.

avantages. Le 11 novembre 1941, Varangot précisait dans un courrier au Commissariat aux Questions Juives qu'il n'avait été en mesure de constater la réduction drastique du capital qu'une fois le siège social de retour à Paris. Les frères Lyon avaient ainsi fait passer le capital de l'affaire de 1 million à 300 000 Francs, « diminution de Capital qui s'est donc accomplie sans mon assentiment. Puisque je n'avais aucune action sur la gestion de cette Maison pendant que son Siège était à VICHY. ». De fait, André Varangot ne savait que par la rumeur ce qu'avait pu être l'activité de la Maison Lyon lors de son repli d'un an à Vichy, entre les dernières semaines de « la drôle de guerre » et le printemps 1941 : « A noter qu'il m'a été dit que le Siège de VICHY était également en veilleuse et n'a fait aucune opération de Bourse ». Un document signale également qu'un des « trois frères israélites » a été « conservé en tant que conseiller technique », contre un traitement de 5 000 francs mensuels, sans nous donner malheureusement son identité. Cependant, une lettre signée Yves Lyon du 15 mars 1941, destinée à P. Fournier, gouverneur, donne à la fois l'origine de la rumeur rapportée par Varangot et suggère qu'Yves Lyon a été en première ligne : « Je crois que la décision que nous avons prise de cesser, au moins à Paris, toute activité bancaire est conforme aux volontés des Autorités d'occupation et également à notre intérêt personnel. Notre Maison a été fondée il y aura bientôt cinquante années et ce n'est pas sans une grande tristesse que nous avons pris cette décision l'année dernière (...) je tenais à vous confirmer notre situation particulière, d'autant que le bruit avait circulé dernièrement que l'on songeait à nommer des Commissaires-gérants dans les Maisons de notre Syndicat. Il ne me paraît pas douteux que, n'ayant aucune activité en zone occupée et n'y ayant même plus notre siège, cette mesure ne saurait nous toucher. ». Infirmité de l'optimisme de Yves Lyon, la nomination de l'administrateur André Varangot par le MBH devait tomber exactement un mois plus tard, le 15 avril 1941, le même étant encore nommé administrateur provisoire par le Commissariat aux Questions Juives le 20 octobre suivant.

A la fin juillet 1941, l'affaire n'avait plus assez d'argent pour faire face aux sommes exigées. « Les gérants-dont les comptes personnels étaient tous débiteurs-durent vendre des titres leur appartenant ». Cette vente effectuée suivant la nouvelle législation antisémite, rendit les comptes des Gérants « largement créditeurs dès décembre » et assainit la situation de l'entreprise. « Mais au cours de l'année 1942, la Chambre Syndicale des Banquiers en Valeurs, prescrivit à ses Membres de liquider, par Compensations obligatoires, aux cours fixé par elle, leurs opérations sur valeurs étrangères restées en suspens depuis juin 1940. « En outre, un conflit éclata entre les gérants et le propriétaire du 13 rue de la Grange Batelière dont les frères Lyon louaient jusqu'alors les locaux.

« Au mois de janvier 1942, Monsieur VARANGOT, administrateur Provisoire, a résilié le bail ; pratiquement, les bureaux sont actuellement 18 boulevard Montmartre, chez MM. RHEIMS et ESCHEGE. »⁶⁷⁹.

On se souvient que lorsque ce nouveau déménagement a lieu, dans Paris intra muros, Yves Lyon est désormais domicilié en zone sud, ainsi sans aucun doute que ses frères et leur sœur. Six mois plus tard, le 9 juillet 1942, Me Walter, commissaire-priseur, à la requête de Varangot, conduisit la vente aux enchères du mobilier, pour la modeste somme de 13 155,50 frs. « Il n'existait aucun Israélite dans le personnel de l'Entreprise Ed. Lyon et ses Fils. Ce personnel a d'ailleurs été licencié en totalité le 30 juin 1940, et l'on fit appel, dès août 1940 à quelques anciens employés pour assurer la liquidation déjà envisagée, sous la direction de l'un des associés, revenu à PARIS. L'effectif de cinq employés au 1^{er} janvier 1941, tombe à 4 au 1^{er} février 1942, à 3 au 1^{er} mai 1942, à 2 au 1^{er} juin 1942 et depuis juillet 1942, ne comporte plus qu'un seul employé, le Comptable. »

L'administrateur suivant, Abbayes, concluait le récit du naufrage en précisant : « Le déficit total de 1939 à 1942 inclus, s'élève à 842 957, 78 francs absorbant le capital et les soldes créditeurs des gérants. »

Les affaires de Yves Lyon et de ses frères à Grenoble et Valence

A la Libération, sommés de faire état de leurs richesses et interrogés sur l'éventualité d'un enrichissement au cours de l'Occupation, les frères Lyon présentent des pièces qui attestent d'importants mouvements de fond sur leurs comptes en banque. Ceci s'explique par la nécessité de disposer de liquidités dans leurs dépenses quotidiennes.

Cependant, on se souvient aussi que Yves Lyon a servi de banquier occulte probablement à divers mouvements de résistance et de sauvetage, comme l'atteste le témoignage d'Andrée Salomon, parlant du « million de francs » que Yves Lyon aurait sorti de son coffre-fort personnel et prêté sans coup férir lors d'une visite qu'elle lui avait faite dans son appartement de Grenoble. Il est aussi probable que les documents livrés au fisc par les frères Lyon à la Libération ne reflètent qu'une partie de ces mouvements de fonds.

⁶⁷⁹ AN, AJ38/2722 dossier 228 rapport de M. Nicollon des abbayes administrateur provisoire de l'entreprise israelite « Edmond LYON et ses Fils, 13 rue de la Grange Batelière à Paris, à Monsieur le Directeur de l'Office de Contrôle à Paris mars 1943.

On se souvient que le siège de la banque des frères Lyon fut replié à Vichy jusqu'à l'été 1941, et aussi qu'Yves Lyon lui-même, qui semblait jusque là circuler en zone occupée entre Paris et Troyes, mais qui se rendait peut-être aussi de temps à autres à Vichy, installe sa résidence en zone sud à partir de novembre 1941. On ne connaît pas le calendrier exact du repli de ses frères et sœurs ni de leurs conjoints. La première vente d'actions mentionnée a été réalisée le 23 septembre 1941, par la succursale valentinoise de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie : 132 actions « Le Bi-métal » ont été cédées pour 58 674 francs. L'essentiel des ventes de la fin de l'année 1941 sont cependant effectuées par la banque familiale, à Paris. On note cependant une vente, pour 48 236 francs de cinq actions de la Banque d'Etat du Maroc, effectuée par cette dernière à Casablanca le 3 novembre 1941.

En 1942, on note encore deux ventes effectuées à Paris, pour des petites sommes. L'essentiel se fait maintenant dans la localité de repliement des Lyon, à Grenoble.

On note en particulier une succession de ventes d'actions entre le 18 mai et le 7 septembre 1942 : essentiellement du « Eclairage et force par l'Electricité », du « Gaz et eaux », une pincée de « Indochinoise Plantations ». Ces ventes semblent loin de compenser le montant des chèques, dont les bénéficiaires ne sont pas indiqués, le plus important s'élevant à 206 684 euros, loin du million évoqué deux fois par Andrée Salomon (versés en argent liquide).

Dans l'immédiat après-guerre, pour des raisons fiscales, Yves Lyon demande à la succursale grenobloise de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie de produire un relevé de comptes des opérations traitées au nom du banquier en 1942. Une fois ces recherches menées, un courrier daté de 1949 de ladite banque fait allusion, outre les opérations conduites au nom d'Yves Lyon, à des opérations menées sous forme anonyme « ou au nom de Monsieur Chalaines », sans doute évoquées dans la demande d'Yves Lyon.⁶⁸⁰

Se détache également, par l'importance de la somme en jeu, une vente qui a eu lieu à nouveau à Valence fin 1941 : Yves Lyon ne donne pas de date exacte dans sa déclaration, indiquant uniquement « 12.41 ». Elle concerne 301 actions Cartonneries de la Rochette, cédées aux Etablissements Marcel Blanc de Valence pour 233 275 francs. Cette localisation à Valence intrigue : Lise Lyon avait signalé dans ses mémoires que son père s'était installé à Valence, avec sa maitresse, alors que le reste de la famille entamait une vie d'hôtels à Grenoble, qui ne s'interromprait qu'avec la fuite à Renage, tandis que son frère Yves louait avec Emmy un appartement Boulevard Rey à Grenoble. Situé à une

⁶⁸⁰ Archives de la Ville de Paris, 1600 W 368, lettre de la BNCI, succursale de Grenoble, à Yves Lyon, Grenoble, 1^{er} mars 1949.

quarantaine de kilomètres de Grenoble, la petite ville industrielle de La Rochette comprenait une importante usine de cartonnerie, fondée en 1892⁶⁸¹.

Dans quelle mesure justement les affaires des trois frères Lyon continuèrent-elles à être liées sous l'Occupation, une fois les familles repliées en zone sud, loin de la banque familiale ?

On ne dispose pas d'une source équivalente pour Roger Lyon, le père de Lise, mais la déclaration d'après-guerre de l'aîné des frères, Jean Lyon, suit un calendrier similaire à celle de son frère Yves : les ventes d'actions par la banque familiale à Paris entre juin et décembre 1941, celle réalisée au Maroc pour la même somme et à la même date que son frère, suivies des ventes réalisées par la succursale grenobloise de la BNCI à partir de janvier 1942 jusqu'en septembre de la même année. Il faut y ajouter, pour la même période, à la date du 18 février 1942, la vente par Nicolas, agent de change à Lyon, de 3 500 actions de l'affaire de sa belle-famille, Les Fils LEVY-SINGER, pour la somme impressionnante de 1 330 000 francs. A côté, la cession directe aux Etablissements Blanc des actions de la Cartonnerie La Rochette, pour la même somme que son frère Yves, fait pâle figure, mais n'en reste pas moins mystérieuse. Au total, Jean Lyon déclare avoir réalisé ces actions pour 2 488 000 francs sous l'Occupation.

Au 4 juin 1945, Jean Lyon aurait eu un solde créditeur de 768 745 francs⁶⁸², auquel il faut ajouter, semble-t-il, 411 685 francs à la succursale grenobloise de la BNCI, quand son cadet n'affichait que 38 353 francs chez Edmond et ses Fils. Cinq ans et demi auparavant, les situations semblaient beaucoup plus comparables : le compte de Jean affichait un solde créditeur de 697 058 francs quand celui de Yves s'élevait à 926 602,84 francs⁶⁸³.

On note surtout que le 3 mai 1946, son capital s'est vu augmenter de... 393 actions de la Cartonnerie de la Rochette « à 150 » pour une valeur de 65 229 francs. C'est exactement la même somme que déclare sa sœur Denise, qui indique avoir possédé 655 actions de la Cartonnerie pour une valeur de 267 511 francs avant-guerre, et de ne plus en détenir que pour une valeur de 65 229 francs au lendemain de la guerre.

⁶⁸¹ Une vue ancienne de la cartonnerie <http://collection-jfm.fr/p/cpsm-france-73-la-rochette-l-usine-de-cartonnerie-218912>. Elle appartient actuellement au groupe canadien Cascades : http://www.savoie-archives.fr/archives73/dossiers_sabaudia/industrie/public4.php et <https://economiecoeurdesavoie.wordpress.com/2017/03/17/cascades-s-a-s-devient-rdm-la-rochette-s-a-s/>

⁶⁸² il n'est plus que de 184 270, 38 francs au 30 septembre 1945

⁶⁸³ Archives de la Ville de Paris, 1600 W 1333 déclaration n° 22456 (impôt ISN, Jean Lyon) et 1600 W 0368 n° 10224 (impôt ISN Yves Lyon)

Les ventes d'action déclarées par Denise indiquent, sous l'Occupation, des localisations similaires à celles de ses frères. Elle a pris ses précautions plus tôt cependant : dès avril 1940, elle fait vendre par la banque familiale pour plus de 200 000 francs d'actions (du Djébel Derissa, une importante société d'extraction de minerai de fer fondée en Tunisie en 1907). Elle aussi a recours à la Banque Nationale de Crédit de Valence à l'automne 1941 et à la succursale grenobloise de la BNCI au tournant de l'année 1941-1942. Cependant, elle avait fait vendre pour près de 50 000 francs d'actions le 22 octobre 1941 par un agent de change, Couturier, à Paris. Et elle avait participé à la cession directe de décembre 1941 aux Etablissements Blanc à Valence, dans une proportion similaire à ses frères : 300 actions pour 232 500 francs. L'ensemble de ces opérations sous l'Occupation se montait à 613 028 francs.⁶⁸⁴

Le pillage des appartements de l'Ouest parisien

A Paris, les « belles adresses » où avaient été domiciliées les sœurs Lièvre, Emmy et Jacqueline, et dans lesquelles une seule, la cadette, reviendrait, ont été visitées par l'occupant. A ce stade, on en sait davantage sur les appétits suscités par le mobilier et les objets précieux que sur le sort des appartements eux-mêmes.

Du côté des Lyon, on sait pour deux des frères qu'ils ont été pillés. C'est ce qu'écrit Jean Lyon dans sa déclaration pour l'impôt de Solidarité Nationale en 1946, alors qu'il s'est réinstallé dans son domicile du 10 rue Eugène Labiche, aux abords du bois de Boulogne, : « Mobilier : entièrement pillé par les Allemands appartement déménagé par mesure raciale en 1943 »⁶⁸⁵. Dans une lettre jointe, il précise : « J'ajoute que j'ai été spolié par l'ennemi tant à mon domicile de Paris, entièrement déménagé, qu'à mon domicile de repliement », c'est à dire Grenoble. Son frère cadet, Yves Lyon, reprend la même formulation, mais de manière plus détaillée : « J'ajoute que j'ai été partiellement spolié par l'ennemi tant à mon domicile de Paris (occupé de fin 1941 à la Libération) qu'à mon Garde Meuble et à mon domicile de repliement de Grenoble (27 boulevard Edouard Rey) »⁶⁸⁶. En ce qui concerne le domicile grenoblois, il semble bien qu'Yves Lyon fait ici référence au pillage de l'appartement du 27 boulevard Edouard Rey survenu après l'arrestation de sa femme – arrestation dont il ne dit mot dans cette déclaration destinée au fisc.

⁶⁸⁴ Archives Ville de Paris, 1600 W 1531 n° 13 802

⁶⁸⁵ Archives de la Ville de Paris, 1600 W 1333 déclaration n° 22456

⁶⁸⁶ Archives de la Ville de Paris, 1600 W 0368 n° 10224.

Ne disposant pas des mêmes archives pour les Hauts-de-Seine, on ne sait ce qu'il en fut pour le domicile de leur frère Roger à Neuilly⁶⁸⁷ ni pour le cas un peu particulier de leur sœur, épouse Simon mais séparée de corps depuis 1935.

L'appartement de Jacqueline et David Lambert au 55 avenue Marceau avait lui aussi été pillé en leur absence, en juillet 1943. Près d'un an après la Libération, L. Planterre, domicilié non loin des Lambert, au 10 rue Lincoln dans le VIII^e, leur écrira : « J'avais été avisé par la concierge du déménagement de votre appartement par les allemands mais je ne puis vous dire à quelle date car aucun papier officiel ne m'a été remis, j'avais simplement constaté à l'époque que rien ne restait comme meuble dans l'appartement, la concierge vous renseignera mieux que moi sur la date exacte puisqu'elle était sur place (juillet 1943 environ) »⁶⁸⁸. David Lambert a lui-même indiqué dans sa déclaration : « observation faite que l'ensemble des meubles et bijoux étaient évalués en 1940 moyennant 248 000 f (Police Union n° 184 503 Paris) mais qu'une importante partie a été enlevée par les autorités d'Occupation et fait l'objet d'une demande de dommages de guerre de 400 000 f environ. ». On a déjà vu ce que nous apprenaient les listes de l'Obip concernant la bibliothèque pillée de l'avocat et de sa femme. C'est aussi à l'occasion de la liste d'objets pillés chez sa mère, rue Berne, que nous nous avons appris que le père décédé de David, Maurice Lambert, était visiblement lié à des compositeurs très en vue de son époque.

A Issoudun

De Paris à Issoudun

Les Cligman ont également été victimes de l'aryanisation de leur entreprise à Paris, mais à peu de frais semble-t-il, puisqu'on a vu que l'administrateur provisoire était tombé Boulevard Sébastopol sur des locaux pratiquement vides : Sulim Cligman avait pris les devants et replié l'ensemble de son affaire à Issoudun, où il avait déjà un atelier depuis plusieurs années.

⁶⁸⁷ Les dossiers de déclaration pour l'ISN ne sont pas consultables pour cette commune et n'ont peut-être pas été conservés.

⁶⁸⁸ Archives de la Ville de Paris, 1600 W1186 déclaration n° 9432.

On a vu dans un chapitre précédant que les transactions opérées par Sulim et son fils Léon Cligman à Toulouse font écho à l'aryanisation de l'Usine des Capucins de Troyes pilotée, sous la contrainte, par le trio formé par la veuve Lièvre, son frère Albert Blum et son gendre Yves Lyon. Là encore, les contacts professionnels antérieurs à la guerre ont très certainement servi aux Cligman pour trouver des acheteurs de confiance, du côté notamment des fournisseurs et clients, de même qu'on peut s'interroger sur le rôle des notaires eux-mêmes. Dans le cas de Schwed à Troyes, on sait qu'il est un ami de longue date de Félix Lièvre et donc aussi probablement d'autres membres de la famille, alors qu'il appartient de toutes les manières à la communauté en voie de persécution (on se souvient que le notaire Schwed, arrêté peu de temps après le départ précipité de Pierre Lévy de Troyes, est mort dans la prison de la ville au début de l'année 1942). On ne sait rien en revanche des notaires de Toulouse qui entérinèrent les transactions opérées respectivement par Albert Blum et par Léon et Sulim Cligman.

On se souvient aussi que Sulim Cligman avait décidé, plutôt que de s'établir plus au Sud, de s'installer avec sa famille à Issoudun, y achetant un domaine et se retrouvant ainsi domicilié à proximité de la ligne de démarcation. La logique industrielle qui avait présidé au choix d'Issoudun avant-guerre continua ainsi à dominer après l'Armistice, conduisant l'ensemble de la fratrie Cligman à passer l'Occupation dans l'Indre, la jeune nièce de Sulim, Haya, ayant été déportée à la suite de sa tentative pour franchir la ligne de démarcation, probablement au départ d'Issoudun.

Autres entreprises repliées à Issoudun

Sulim Cligman n'était pas le seul à avoir totalement transféré ses affaires de Paris à Issoudun et dans les localités environnantes. Au 59 rue du Bat le Tan, qui donne sur la rue des Nouées chaudes, bordée d'établissements industriels dont celui de la Confection de l'Indre fondé par les Cligman, Jacques Moritz avait installé sa manufacture de vêtements, les établissements REAL. L'affaire avait été créée à Forbach, en Moselle en 1933 par des Allemands venus de l'autre côté de la frontière, de Sarrebourg, pour leur majorité donc de « nationalité sarroise » (on est avant 1936 et le retour de la Sarre au Reich) et tous juifs, donc particulièrement menacés par l'arrivée de Hitler au pouvoir. Lui aussi réfugié sarrois, Jacques Moritz, qui habitait Reims en 1935, acquit peu après l'essentiel des parts. Il en céda deux à son beau-frère, Henri Meyer, citoyen français, alors habitant de Strasbourg. En mai 1938, les deux associés résident désormais à Paris. La société a dû ensuite s'établir à Paris, qu'elle quitte en septembre 1939. En janvier 1942, désormais installée à Issoudun, elle emploie 16 personnes à l'atelier et une dizaine à domicile. Son capital, modeste, est de 50 000 francs. Un contremaître et deux ouvriers juifs continuent d'y travailler. Comme dans l'affaire des Cligman,

l'administrateur provisoire, Lamaudière a cru bon de laisser son administré et l'épouse de celui-ci assurer « la direction effective de l'affaire et le travail de bureau et de comptabilité courant », « dans le but de ne pas interrompre l'activité de l'entreprise ». L'argument de l'emploi n'est pas vain : si l'affaire devait cesser de tourner en raison de la persécution de sa direction, le chômage dans cette région où l'industrie textile est un des principaux pourvoyeurs d'emploi ne pourrait qu'augmenter et fragiliser la société locale. Prisonnier de guerre, Henri Meyer, est, de cette triste manière, à l'abri de la persécution antisémite, ce qui n'est pas le cas des Moritz, qui finissent par prendre le large. L'administrateur de l'époque, Béthouart, confie alors la direction de l'entreprise à un certain Louis Macke, ancien prisonnier de guerre, dont on reparlera plus loin.

Les administrateurs qui se succèdent dans la gestion des affaires textiles juives installées à Issoudun se voient également attribuer la Chemiserie de Buzançais, ex Fabrique alsacienne de chemises, là encore une entreprise « rapatriée » des provinces de l'Est de la France. Ses propriétaires, tout en fuyant la persécution antisémite, avaient su tirer parti d'un environnement économique local favorable pour ce secteur de la confection, avant de devoir renoncer à leur entreprise. Le départ des propriétaires au cœur de l'Occupation, qui sera suivie de la déportation de l'un d'entre eux, contraste avec la situation des Cligman, qui restent sur place. Cependant, lors de la vente de la REAL, le 04 juin 1944, on constate la présence persistante, parmi le personnel, de deux coupeurs et d'un tailleur qualifiés de juifs, ce qui semble prouver, malgré le départ des propriétaires, qu'Issoudun reste une place relativement protégée contre la persécution antisémite du point de vue des arrestations⁶⁸⁹.

La Confection de l'Indre, une affaire toujours prospère

Au 34 rue des Noues où est installée la Confection de l'Indre, on avait vu que Sulim, Léon et Sarah Cligman avaient été maintenus quelques temps au sein de l'entreprise, afin de permettre à cette dernière de continuer à fonctionner et de ne pas nuire à l'embauche. Puis, Léon et Sarah en avaient été évincés et Sulim Cligman contraint un an plus tard de vendre ses 25 parts restantes, par adjudication, en octobre 1943. La vente aboutit en décembre, l'acheteuse, Madame ye, étant peut-être une ancienne connaissance des Cligman.

Elle entre dans une affaire qui reste d'envergure, comme en atteste l'inventaire réalisé à la fin juillet 1943 par le nouvel administrateur. 74 machines à coudre, 4 machines à couper et 5 tables de coupe, du matériel de bureau, une véritable flotille (une camionnette Citroën, une Peugeot 402, une

⁶⁸⁹ AN, AJ38/4 333 dossier 699

chevrolet, une Peugeot 202, et un gazogène monté sur la 402), des milliers de mètres de tissus de toute sorte, notamment plusieurs déclinaisons de Vichy, des articles confectionnés, y compris du linge et des vêtements pour enfants, spécialité des Cligman depuis leur arrivée en France et nouvelle niche prometteuse du prêt-à-porter en développement.

Au printemps 1944, le dernier administrateur provisoire, Girout, tout comme le directeur de la Confection de l'Indre, M. Robert Le Moine, semblent optimistes : le stock de l'entreprise est d'une valeur supérieure à 800 000 francs et pourra honorer les commandes. André Bethouart, en septembre 1943, parlait en ses termes du PDG : « Le Directeur M. Le Moine a l'esprit largement ouvert aux questions sociales et la Société assure un travail régulier à une cinquantaine d'ouvrières ». La mauvaise pente prise par l'entreprise, selon un courrier du directeur régional au Commissariat aux questions juives (date), avait donc été stoppée⁶⁹⁰ et Sulim Cligman toujours plus au moins aux commandes comme en atteste ses demandes de circulation (date) dont il a été question dans un chapitre antérieur.

En Lorraine : Saint-Mihiel, Commercy

Dans les familles lorraines que nous avons suivies, la spoliation prend des résonnances plus tragiques, même si on assiste aussi à des arrangements entre propriétaires spoliés et des personnes qui leur sont proches, au moins sur le plan professionnel.

En parcourant les petites annonces de *la Croix meusienne* ou de *l'Echo de Nancy*, il était pourtant facile de se rendre compte que tout était à aryaniser : les entreprises, de toute taille, les entrepôts, les garages, les logements des juifs, mais aussi les prés et autres terrains agricoles qui étaient entrés dans le patrimoine de certains d'entre eux, soit du fait de leurs activités professionnelles, quand ils étaient bouchers ou marchands de bestiaux, soit pour constituer une source de revenus supplémentaires grâce, par exemple, à la location d'un verger, soit encore par souci d'agrément dans le cas de résidences secondaires.

Le sous-préfet et les notables à la manoeuvre

⁶⁹⁰ AN, AJ38/4334 dossier 808

Le sous-préfet de Commercy qui préside aux premières mesures d'aryanisation, Michel Bazoches, a été nommé par la III^{ème} République en pleine débâcle, le 15 mai 1940, et a été maintenu d'abord temporairement à ses fonctions.

En décembre 1940, il avait indiqué à la Kreiskomandantur, que 61 personnes s'étaient faites recensées comme israélites. Il lui adressait également la liste des 31 entreprises juives recensées dans son arrondissement. « Parmi celles-ci, 19 n'ont actuellement aucune activité du fait de l'absence de leurs propriétaires, directeurs ou gérants ; les 12 autres, notées au crayon bleu, fonctionnent effectivement. »⁶⁹¹

Le 6 janvier 1941, il écrit à son préfet : « les entreprises juives ayant leur siège dans l'arrondissement de Commercy ne présentent pas un intérêt économique justifiant la reprise de leur activité. Toutes sont des entreprises de faible importance : boucheries, magasins de confections ou de tissus, commerce de bestiaux, dont les propriétaires ou gérants sont absents. La fermeture de ces magasins n'entraîne aucune perturbation économique. »⁶⁹². A la fin du mois, il donne au préfet sept noms de « magasins israelites qui peuvent sans inconvénient être liquidés ». Henri Mayer comme David Mayer figurent sur cette courte liste.⁶⁹³

Le 8 avril 1941, le même sous-préfet de Commercy avertissait donc le maire de Saint-Mihiel : « Comme suite à notre conversation téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Feldkomandantur et la Préfecture de la Meuse demandent la liquidation d'urgence des entreprises israélites. Cette mesure en ce qui concerne votre Ville doit être appliquée à trois entreprises ». Il détaillait alors le cas de Hanri (sic) Mayer, David Mayer, et René Frybourg, le négociant en bestiaux dont il sera question plus loin et dont la Feldkomandantur de Bar-le-Duc exigeait en fait « une cession rapide » de son fonds de commerce .⁶⁹⁴

En décembre 1940 déjà, la Feldkomandantur de Bar-le Duc, avait adressé un courrier au Préfet de la Meuse concernant les affiches à apposer dans les devantures des magasins juifs. Son contenu suggère des formes de résistance à cette stigmatisation qui ont également été repérées dans d'autres départements : « J'attire votre attention par le fait qu'en dehors de la désignation régulière par affiche jaune dans la devanture, toutes autres observations ou indications personnelles telles

⁶⁹¹ AD Meuse 1905W241, 14 décembre 1940, lettre du sous-préfet de Commercy au commandant de la Kreiskomandantur

⁶⁹² AD Meuse, lettre du 6 janvier 1941, le sous-préfet de Commercy au Préfet de la Meuse.

⁶⁹³ Lettre du 23 janvier 1941, sous-préfet au Préfet

⁶⁹⁴ AD Meuse 1905W241, Sous préfet de Commercy a maire de Saint Mihiel 8 avril 1941

que : participation à la guerre ou participation d'actionnaires non juifs, à quelque endroit que ce soit, sont interdites. En particulier sont interdites les affiches portant la mention « maison française » »⁶⁹⁵

Dans les premiers mois de 1941, les administrateurs sont donc nommés.

Les responsables de l'aryanisation désignés sont des notables locaux : à Saint-Mihiel officie Carlier, greffier de la paix, né en 1894 à Avesnes dans l'actuel Département du Nord. Plus tard, l'architecte Gaston Périn s'en mêle : on retrouve sa signature dans les expertises comme biens juifs des immeubles de Saint-Mihiel. Il avait par ailleurs une pratique de longue date dans le département : des bâtiments portent son nom à Saint-Mihiel même, mais c'est également lui qui avait dessiné les plans du bâtiment de la Caisse d'Epargne de Vaucouleurs avant même la guerre de 1914, puisque le bâtiment date de 1909.⁶⁹⁶

S'arranger : le bail entre Mayer-Nemarq et Mignot 11 avril 1941

A Saint-Mihiel, on a vu que Henri Mayer avait assisté aux premières étapes de l'aryanisation de son affaire. Le geste de Simone, suivi de son arrestation paraît d'ailleurs lié à la main-mise de l'occupant sur la maison et le magasin de ses parents, puisqu'elle a lieu le jour où les gendarmes viennent prêter assistance au lieutenant allemand qui procède à l'inventaire du magasin, en présence d'un interprète, le 6 février 1941.⁶⁹⁷

Dès le mois de novembre 1940, Henry Mayer Nemarq avait apposé l'affiche obligatoire dans la devanture de son magasin, tous comme les rares commerçants juifs encore en ville : le boucher Kahn rue du Four et René Frybourg, négociant en bestiaux, qui habitait la belle bâtisse construite à proximité de la gare, avenue de Procheville, à la suite des destructions de la guerre de 1914.⁶⁹⁸

Le bail du 11 avril 1941 signé entre Jean Acker, ébéniste, qui habite à Saint-Mihiel rue du Calvaire et qui a été nommé par le préfet commissaire gérant de l'entreprise israelite Henry Mayer le 11 janvier 1941, et Jean Joseph Marie Mignot, tapissier, né dans le Morbihan en 1895, ainsi que son épouse Madeleine Augustine, née Aubry à Saint Mihiel en 1905 et épousée en 1935, est une manière de

⁶⁹⁵ AD Meuse 1905W241, lettre du 6 décembre 1940, Feldkommandant (Schopper) au Préfet de la Meuse

⁶⁹⁶ http://www.actuacity.com/vaucouleurs_55140/monuments/page3

⁶⁹⁷ AD Meuse 1905W241, Rapport de l'adjudant Servaux, commandant de la Brigade, sur un incident entre un Officier allemand et Mlle Meyer à Saint-Mihiel, Saint-Mihiel, 7 février 1941

⁶⁹⁸ AD Meuse 1905W241, maire de Saint Mihiel au sous-préfet de Commercy, 16 novembre 1940

contourner la législation antisémite, alors que le couple Mayer est encore pour plus d'un an présent à Saint-Mihiel. Le bail est signé dans l'étude de maître Brocard. Dans son rapport du mois de novembre 1942, Carlier jugera dérisoire le loyer demandé à Mignot pour la location du rez-de-chaussée du 17, en réalité des trois immeubles contigus, et de la remise de la rue du Saulay, soit 2000 francs annuels. L'acte consigne aussi la vente du fonds de commerce pour 34 167 francs, dont 24 170 francs de marchandises. Là encore, il n'est pas certain que Joseph Mignot ait versé le moindre centime puisque l'acte stipule que la somme est payable en cinq ans avec intérêts. Le Feldkommandant donne néanmoins son accord.

Le fonds de commerce d'Henry Mayer, marchand de meubles

La liste des marchandises vendues, sans doute fictivement, aux Mignot donne un aperçu du commerce Nemaq Mayer en ces premiers mois de l'occupation. Il est cependant possible que le fonds de commerce ait été minoré, dans l'hypothèse, par exemple, où les Mayer auraient réussi, comme les Lévy et les Lorrach à Mulhouse, à mettre à l'abri une partie des marchandises. Toujours est-il que l'ensemble ne dépasserait pas une valeur de 24 000 francs⁶⁹⁹. On est très loin, bien entendu, des somptueux mobiliers évoqués pour les appartements des Lyon ou des Lambert, David Lambert ayant par exemple souscrit une police d'assurance avant-guerre pour 200 000 francs⁷⁰⁰. Dans les années 1950, Henry Mayer déclarera pour son propre mobilier spolié une valeur, à l'époque des faits, de près de 100 000 francs⁷⁰¹. Ici, l'inventaire égrène la maigre valeur de lits en fer, nombreux, de tables et bas de buffet sans mention du matériau utilisé, une bonne partie de la liste étant occupé par des meubles en mauvais état. Il est probable que le commerce d'Henry Mayer concernait, de fait, un mobilier relativement basique, la présence de carcasses de fauteuils, outre le matériel de fabrication signalé dans un autre inventaire, rappelant également le fait que Henry Mayer, avant-guerre comme après-guerre, faisait fabriquer sur place, au moins en partie, le mobilier mis en vente dans son magasin.

L'entreprise de ferraille de David et Marcel Mayer

⁶⁹⁹ AN, AJ38/4770 dossier 7547

⁷⁰⁰ Archives Ville de Paris, 1131W0082 (David Lambert)

⁷⁰¹ Landesarchiv Berlin, B Rep.025-07 12542/59 (Henry Mayer)

Du côté de David Mayer, A. Petitprêtre, inspecteur des contributions directes 13 rue des chanoines à Saint-Mihiel, envoie en avril 1941 une lettre adressée au sous-préfet, sous couvert du maire, pour annoncer qu'il a fait radier du registre de Commerce l'entrepreneur en ferrailles et peaux⁷⁰².

Fin février ou début mars 1941, un certain Georges Ricome entrepreneur en ferraille et métaux à Verdun s'est rendu à la sous-préfecture de Commercy pour lui signaler son problème : il avait conclu un accord de vente avec David Mayer pendant la « drôle de guerre », en mars 1940, « à la suite des « conversations verbales et téléphoniques des 16 février, 28 février et 12 mars 1940 », Ricome lui achetant l'ensemble de son stock de ferrailles. Sans doute David Mayer songeait-il déjà à prendre le large, probablement avec sa belle-fille, alors que son fils était sous les drapeaux. « Mes ouvriers ont travaillé d'avril 1940 au début de juin 1940 époque où les chantiers ont dû être abandonnés par suite du repli de la population. Il restait à ce moment les marchandises classées et découpées au chalumeau qui se trouvent actuellement dans les chantiers de Monsieur Mayer.

Lorsque je suis venu dernièrement pour procéder à l'expédition des ferrailles restantes, j'ai trouvé les scellés posés par l'autorité allemande sur les chantiers.

En tant que délégué technique au Groupement d'Importation et d'achat des ferrailles pour la région de l'Est, j'ai signalé cette disponibilité (environ une centaine de tonnes) au groupement et j'ai reçu l'ordre de la livrer aux Hauts fourneaux de la Chiers et aux aciéries de Longwy, qui travaillent au bénéfice des autorités allemandes. ». Ricome demandait logiquement au préfet d'intervenir auprès des autorités allemandes pour que accès lui fût donné aux chantiers David Mayer » afin de procéder à l'expédition de ces ferrailles »⁷⁰³. Acker, le précédent commissaire-gérant, avait indiqué avant son décès, avoir effectué quelques ventes fin janvier 1941, « mais depuis ce moment la vente a été arrêtée et les scellés ont été posés par la Kommandantur de St Mihiel à la date (sic) du 6.2.41 »⁷⁰⁴

De fait, les scellés avaient été posés par le brigadier de police de Saint-Mihiel, qui s'était rendu dans les magasins de David Mayer « accompagné de René Minella, âgé de 40 ans,

⁷⁰² AD Meuse 1905W241, 28 avril 1941, Petitprêtre commissaire-gérant au Préfet de la Meuse. David Mayer était inscrit sous le n° 3757 du Registre analytique et 77 du registre chronologique. Petitprêtre a été au Préfet de la Meuse proposé comme commissaire-gérant de la maison MAYER David par le maire de Saint-Mihiel, qui indique que Petitprêtre demeure à St Mihiel rue des Chanoines. AJ38/4 775 dossier 1072, lettre du maire 15 avril 1941

⁷⁰³ AJ38/4 775 dossier 1072 lettre de Ricome au sous-Préfet de CommercyVerdun, 11 mars 1941

⁷⁰⁴ AJ38/4 775 dossier 1072 lettre de Eugène Acker au Commandant de la Feldkommandantur de Bar le Duc, St Mihiel 14 février 1941.

demeurant à St Mihiel et employé du dit Mr Mayer David⁷⁰⁵ ». A la Ruelle de la tête d'or, ils avaient constaté la présence d'un lot de vieille ferraille et fonte de 50 tonnes, outre une enclume et une balance. Deux sacs également, contenant environ 15 kgs d'aluminium, 20 kilos de cuivre, 100 kilos de vieilles balles en plomb, 7 kilos d'étain, 10 kilos de zinc, 500 kilos de vieux papiers. Les deux étages supérieurs du magasin permettaient surtout d'entreposer du matériel. Dans une cour attenante au magasin, gisaient 10 tonnes supplémentaires de vieille ferraille, ainsi que 200 kilos de vieilles têtes d'obus. Quant au chantier de l'Avenue de la 40eme Division, il contenait pour environ 100 tonnes de vieille ferrailles et de fonte.⁷⁰⁶

Le Feldkommandant Hennebo autorisa Georges Ricome à récupérer les stocks de ferraille dont il s'était porté acquéreur en mars 1940⁷⁰⁷ et qui était donc encore dans les entrepôt sous scellés de David Mayer dans la ruelle de la Tête d'Or et avenue de la 40 eme Division⁷⁰⁸. Les scellés sont brisés le 29 mai 1941 en présence de Petitprêtre et de l'acheteur, qui s'avère être une femme, Madame Ricomme négociante en métaux à Verdun.⁷⁰⁹

Par la suite, en décembre 1941, Petitprêtre dut répondre à un questionnaire concernant l'entreprise dont il était Administrateur provisoire, à la suite de Acker, depuis le 1^{er} avril 1941. Le dernier chiffre d'affaires avant nomination de l'AP était de 1,884,037 francs⁷¹⁰. Depuis sa nomination, aucun acte de commerce n'avait été réalisé « cependant une activité assez importante a du être dépensée pour la

⁷⁰⁵ Dans le questionnaire du 29 juin 1941, Petitprêtre avait indiqué que David Mayer employait avant-guerre 1 chauffeur (l'entreprise possédait une camionnette) et trois manœuvres « tous catholiques »

⁷⁰⁶ AJ38/4 775 dossier 1072 procès verbal St Mihiel, 11 février 1941.

⁷⁰⁷ dans sa lettre du 22 mars 1940, David Mayer précisait ses conditions : « (...° 3/La durée des enlèvements sera échelonnée sur les mois à venir, suivant les possibilités de découpage. Les événements peuvent amener des perturbations dans l'exécution du travail n'interrompant le marché qu'en cas d'impossibilité absolue. 4/Le prix moyen des ferrailles est fixé à 23 frs les 100 kilos sauf les barbelés dont le prix est de 16frs50 5/ règlement par chèque au wagon départ 6/ le stock représentera la totalité des marchandises existant actuellement augmenté de celles que je pourrai rentrer pendant l'exécution du marché. Vous pouvez commencer les travaux de classement et de découpage quand vous le voudrez. Les clés des chantiers seront à la maison. » AJ38/4 775 dossier 1072, lettre de Mayer à Ricome, St Mihiel 22 mars 1940

⁷⁰⁸ AD Meuse 1905W241 Feldkommandant Hennebo au Préfet de la Meuse, Bar le Duc, 12 avril 1941

⁷⁰⁹ AJ38/4 775 dossier 1072 procès verbal Saint Mihiel 29 mai 1941

⁷¹⁰ AJ38/4 775 dossier 1072 André Petitprêtre inspecteur des contributions directes 17 rue Chevert à Verdun

répartition des paiements effectués par l'INTENDANCE, M. D.MAYER ayant été requis comme collecteur des cuirs pour l'Armée ».⁷¹¹ Un questionnaire antérieur, datant de juin 1941, était plus explicite : David Mayer avait été requis civil depuis le 1^{er} septembre 1939 pour collecter des cuirs verts au compte de l'intendance militaire. La mobilisation de son fils ne lui avait pas permis d'exercer aucune autre activité. Les sommes que l'AP devait recouvrer des autorités militaires françaises devaient ensuite être réparties entre les bouchers « qui ont fourni les cuirs, sous déduction d'une commission de halage et manutention fixée par l'ordre de réquisition ». Après le départ de David Mayer en « zone libre », il ne restait aucun stock, la comptabilité avait été en partie détruite à moins qu'elle n'ait suivie le propriétaire⁷¹².

Comme on le verra plus bas, David Mayer, absent pendant toute l'Occupation, n'échappa pas non plus à l'aryanisation de son domicile. En décembre 1942, le préfet de la Meuse indiqua à Petitprêtre que sa nomination d'AP du 1^{er} avril 1941 correspondait à l'entreprise Mayer, marchand de ferrailles, l'administration des immeubles étant du ressort de Carlier. En conséquence, il fallait donner satisfaction à Carlier qui avait exigé par deux fois, en octobre et novembre, sous peine de poursuites judiciaires, qu'on lui versât les loyers perçus

Le 13 septembre 1943, alors que le Préfet lui demandait ses instructions, le Directeur de l'Aryanisation économique indiqua que si David Mayer s'était réfugié en zone Sud, « pour échapper aux ordonnances édictées contre les juifs, alors il faudrait aryaniser sa propriété après expertise⁷¹³ ».

Les fermes de René Fribourg, marchand de bestiaux déporté

L'aryanisation des biens dans l'arrondissement de Commercy faisait parcourir un spectre diversifié d'activités et surtout de niveaux de fortune. Si l'affaire de David Mayer, le marchand de ferrailles, avait pu être jugée bonne à liquider, il ne lui était pas moins attribué, à lui comme à son fils, une situation de fortune « très aisée », moins aisée cependant que celle de René Frybourg, né en 1891 à Valenciennes, à la tête d'un important commerce de bétail, qui avait occupé des fonctions publiques importantes à Saint-Mihiel, au point qu'une lettre demandait à ce qu'on lui laissât son affaire, rappelant son rôle dans le ravitaillement des habitants au cours des mois de la drôle de guerre. Le

⁷¹¹ AJ38/4 775 dossier 1072 « lettre de Patitprêtre au Préfet, St Mihiel, 15 juillet 1941 « une seule facture sur cinq est actuellement soldée, et un travail très important et délicat est encore à prévoir ». A la même date, Petitprêtre indiqua passer en moyenne 10 heures par semaine sur l'affaire Mayer

⁷¹² AJ38/4 775 dossier 1072 questionnaire rempli par Petitprêtre, Saint Mihiel 29 juin 1941

⁷¹³ AJ38/4 775 dossier 1072

sous-préfet s'était montré sceptique sur le fait que les autorités allemandes puissent accepter cette dérogation. Dans sa déclaration de biens du 24 novembre 1940, René Frybourg avait annoncé un chiffre d'affaires entre 30 et 35 millions de francs, un actif de plus de 4,3 millions (et un passif de 2,5 millions). Suivait la liste des bâtiments en sa possession, son imposant domicile sur le bord du canal, comportant des écuries, des baraques louées comme logements ouvriers rue de Procheville, deux fermes, celle de la Marsoupe, la maison et les écuries de son beau-père et associé, Gustave Cerf, à Vaucouleurs, ainsi que de nombreuses terres, notamment des prairies naturelles.

En janvier 1941, le président du Groupement d'Achat et de Répartition des Viandes de Boucherie et de Charcuterie du département de la Meuse fait l'éloge de son vice-président auprès du Préfet, pour lui éviter la liquidation de son affaire : « En l'absence de la presque totalité des négociants en bestiaux de l'arrondissement de COMMERCY non rentrés, Monsieur René FRYBOURG, ancien combattant décoré de la guerre 1914-1918, travailleur infatigable, contribue grandement depuis le 25 juin dernier au ravitaillement presque total des boucheries de cet arrondissement.

Très estimé des agriculteurs qui apprécient sa façon loyale de traiter les affaires et sa grande probité, il favorise largement la reconstitution des élevages meusiens saccagés par la guerre et l'évacuation.

Rentré dans les premiers à Saint-Mihiel, en l'absence de tout boucher et bien que n'étant pas du métier, il y monta, à la demande des autorités d'occupation et de Monsieur le Maire, une boucherie municipale qui vend aux prix de revient ou avec un léger bénéfice destiné à être reversé aux œuvres de la ville ». Le même jour, Fiaux, Président du Tribunal et maire commissionnaire de Saint-Mihiel du 23 juin au 22 novembre 1940, ainsi que Thierry, maire élu et vice-président du Conseil Général, plaident eux aussi la cause de René Frybourg : « Monsieur Frybourg, conseiller municipal de Saint-Mihiel depuis 12 ans, élu en tête de liste, exerce un commerce dont l'importance dès le temps de paix le plaçait au premier rang des négociants similaires de la Région.

Il occupait et occupe encore un personnel de 15 salariés environ, à son service depuis de nombreuses années, qu'il rétribue largement et dont il a assuré l'évacuation lors des événements de Juin en leur fournissant des moyens de transport et de ravitaillement en sa possession. Resté à Saint-Mihiel jusqu'au samedi 15 juin, il a, au dernier moment, vu le départ ».⁷¹⁴

Ayant continué son activité malgré l'interdiction, René Frybourg fut arrêté une première fois.

En août 1941, la Feldkommandantur protesta contre le contrat de cession en faveur de Jacquemin, le marchand de bestiaux qui avait été nommé administrateur des biens de Frybourg : de toute

⁷¹⁴ AD Meuse 1905W241

évidence, il s'agissait de maquiller la conservation par Frybourg d'un rôle dirigeant dans ses affaires. Le contrat aurait entre autres stipulé que Frybourg accompagnerait Jacquemin auprès de la clientèle.

La ferme de la Marsoupe et les terres de Frybourg sont reprises par l'organisation allemande Ostland. René Frybourg a alors quitté Saint Mihiel pour le Midi. Il est domicilié à Vic sur Cère, dans le Cantal quand il est arrêté à l'été 1943. Sa fiche à Drancy indique qu'il y a été transféré le 30 juillet 1943, depuis Toulouse. Il est déporté un mois plus tard, par le convoi 59 du 2 septembre 1943. On retrouvera après-guerre sa femme et ses deux enfants (filles ?) à Saint-Mihiel. On se souvient que René Frybourg a déjà été évoqué dans un chapitre précédent, puisque dans l'avant-guerre le marchand de bestiaux, sensible visiblement au danger, avait figuré parmi les adhérents à la LICA.

Isaac Kahn, le vieux boucher déporté et la veuve Bollack, partie

Rien de comparable dans le niveau de fortune avec Isaac Kahn, le boucher, dont la fille Clarisse finit par quitter Saint-Mihiel en août 1942 pour rejoindre de la famille en zone sud. Seule une maison, au 1 rue du Four, est déclarée le 20 novembre 1940. Isaac Kahn, né en 1867 à Struth dans le Bas-Rhin, fait partie des derniers habitants de Saint-Mihiel recensés comme isarélite qui restèrent sur place et furent arrêtés lors de la dernière rafle en mars 1944, internés à Ecouves puis transférés à Drancy. Alors âgé de 76 ans, Isaac Kahn est déporté à Auschwitz par le convoi 71 qui part le 13 avril 1944, 12 jours après son arrivée d'Ecouves, en même temps, notamment, que les sœurs Lorrach de Nancy et les parents de Claude Lévy.

On ne connaît pas l'ampleur exacte de l'affaire de confection de la veuve Bollack, qui occupe au début de la guerre une maison située sur la place principale de Saint-Mihiel, tandis qu'un atelier est installé à l'arrière de l'immeuble : la veuve Bollack part au début de l'Occupation s'installer à Nancy, rue Saint Dizier.

Le pré à aryaniser de Gaston Lévy

Autre exemple, le 30 juin 1943 M^o Voivret, représentant de la Chambre des Notaires de la Meuse, et Carlier, l'administrateur provisoire des biens juifs de Saint-Mihiel, assistèrent dans la sous-préfecture de Commercy au dépouillement des soumissions sous plis cachetés, établies en vue de la vente d'un pré d'une surface de 71 hectares sis à Saint-Mihiel, au lieu dit « La Corvée » et appartenant à Gaston Lévy, »replié » alors à Agen, au 1 de rue de la vieille Horloge, ancien négociant, marié à Thérèse née

Lévy⁷¹⁵. Le sous-Préfet annonça qu'un certain Louis Drouot en proposait 17 200 francs, un autre candidat, Fournier Poncelet, qui remporta l'affaire, 19 800. Dans la Croix meusienne du samedi 29 février 1943, le pré avait été mis à prix à 14 000 francs, suite à l'expertise de l'incontournable Perin⁷¹⁶. Le candidat malheureux, Louis Drouot, négociant à Saint-Mihiel, était le locataire du pré, pour un loyer annuel de 420 francs. Celui qui avait remporté l'enchère, Fournier Poncelet, était avocat à la cour et adjoint au maire de Saint-Mihiel. A la fin 1943, alors que Carlier s'apprêtait à plier bagage, Fournier semble désespérer de voir la vente entérinée : le notaire de Saint-Mihiel, M^e Gilbert Morlet, exige une annonce au JO de la nomination de Carlier comme administrateur du bien, survenue par simple arrêté préfectoral le 8 août 1942⁷¹⁷. Par la suite, le notaire exigera encore la copie conforme du procès-verbal contenant la soumission. Pour finir, l'acte de vente est passé chez le notaire le 29 avril 1944, en présence de Carlier, toujours à Saint-Mihiel, et de Jean Fournier Poncelet, qui indique comme adresse le 44 de la rue du Cherche-Midi à Paris mais « résidant actuellement à Saint Mihiel »⁷¹⁸.

En février 1948, Gaston Lévy, de retour à Saint-Mihiel, fait l'historique de la spoliation du pré qu'il n'arrive toujours pas à recouvrir. Le parc avait été « loué à l'amiable en mai 1940. Renouvellement de locations par écrit en 1941 avec assurance formelle d'abandonner à mon retour. Cependant, « en juillet 1945 ayant voulu rentrer en possession de ce parc elle a été différée (sic). En 1946 en avril ayant mis des chevaux dans le parc j'ai reçu sommation par huissier de retirer ces animaux sous peine de les voir mis en fourrière (sic) ; les ayant retiré (sic) je suis cependant convoqué au tribunal en référé tribunal civil de Saint Mihiel qui me déboute de ma demande et m'oblige à payer les frais du procès.

Quel a été le résultat de votre action en justice ? Nulle. Je n'obtiens toujours pas le parc en 1947.

A- t-il été fait appel de la décision du tribunal, soit par vous, soit par votre acquéreur ? oui. J'ai fait une demande pour passer devant le juge de paix qui m'a donné gain de cause et je dois rentrer en possession de ce parc pour la campagne 1948. Jusqu'alors je n'ai obtenu aucune indemnité de location de parc.

⁷¹⁵ le 16 janvier 1943, Carlier avait indiqué que Gaston Lévy était né à Saint Mihiel le 25 octobre 1878, veuf avec deux enfants majeurs. Il exerçait le commerce de chevaux à Saint-Mihiel, qu'il avait quitté pour résider au 18 rue de la Vieille Horloge à Agen, avec une situation de fortune « assez bonne ». AJ38 4773 dossier 11 004

⁷¹⁶ AJ38/427 ? dossier

⁷¹⁷ AJ 38 477 ? Fournier Poncelet au Commissariat aux questions juives, Saint Mihiel, 11 décembre 1943

⁷¹⁸ acte de vente in AJ38 4773 dossier 11 004

*Avez-vous conclu un accord amiable avec votre acheteur ? non »*⁷¹⁹

Le négociant Louis Drouot, qui aurait donné, en 1941, son assurance formelle de rendre le pré au retour éventuel de Gaston Lévy, avait-il répondu à la mise aux enchères de 1943 également dans la perspective de le rendre à son propriétaire spolié au cas où il reviendrait ? Ou bien avait-il fait cette promesse à un moment où le retour du propriétaire juif apparaissait très incertain, et avait-il ensuite voulu saisir l'occasion de pérenniser sa main-mise sur le pré ? En revanche, les intentions de son concurrent paraissent fort claires, tout comme les réticences du notaire à valider la vente.

L'affaire Seiligmann

Ailleurs dans l'arrondissement de Commercy, la société Anonyme Seiligmann fondée en 1931 (l'affaire créée par Salmon Seiligmann datant des années 1880), sort du lot. En novembre 1940, sur papier à-en-tête, un courrier égrène la localisation de quatre usines, confirmant l'importance de l'Indre dans la géographie de la production textile française, puisqu'on trouve, aux côtés de Vaucouleurs et Epinal un établissement à Chateauroux et un autre au Blanc. Les ateliers exploités par la Société, « dans lesquels travaillent quelques ouvrières », se trouvaient principalement en Lorraine, dans les départements de la Meurthe-et-Moselle (Dombasle, Neuves Maisons, Pont à Mousson, Toul, etc) , de la Meuse (Bar le Duc, Commercy, Gondrecourt, Lérrouville, Ligny-en-Barrois, Saint-Mihiel, Void, etc), en Haute Marne (Chaumont, Langres, Saint-Dizier, etc) dans la Marne (Sainte-Lenehould, Villers-en-Argonne), dans les Vosges (Charmes, Lamarche), mais aussi dans le Cher (Agent, Brinon, Clémont, Ivoy-le-Pré) et le Loiret (Cerdons, Coulons)⁷²⁰. En août 1940, le siège social avait été transféré à Lyon, avec un équivalent à Paris, 35 rue du Louvre. La veuve de Salmon Seiligman, qui s'était lui-même éteint en 1932, était née Céline Ullmann à Martigny les Bains dans les Vosges en 1867. La vieille dame est à la tête du Conseil d'Administration au moment de l'aryanisation, avant de quitter Vaucouleurs. Plusieurs membres juifs du Conseil avaient déjà quitté l'Est de la France pour Béziers ou Lyon, cependant que le directeur de l'usine de Vaucouleurs, Maurice Worms, était prisonnier de guerre. Le capital social de cette Société Anonyme était déclaré à 12 millions de francs, réparti en 12 000 actions. L'objet de la Société Seiligman était la vente en gros de chemises, caleçons

⁷¹⁹ AN AJ38/4773 dossier 11 004 (pré Gaston Lévy)

⁷²⁰ AD Meuse 1905W241 Paris, 35 rue du Louvre, déclaration du 17 octobre 1940

pyjama, gilets de flanelle et lingerie de dames⁷²¹. Son chiffre d'affaires en 1939 avait dépassé les 98 millions de francs. A la veille de la guerre, son stock de marchandises avait été évalué à plus de 34 millions de francs⁷²². Après-guerre, l'entreprise Seiligman continuera de croître.

Espaces d'habitation des Mayer

Dans la Meuse également, dans un second temps, l'aryanisation concerna aussi les lieux d'habitation, qu'ils aient été désertés par leurs propriétaires ou que ces derniers aient continué d'y vivre comme ce serait le cas des Lorrach, ou qu'ils soient occupés par des locataires. La mise en vente est précédée d'un rapport à la suite de la visite d'un expert, généralement architecte, chargé de décrire et d'estimer la valeur du bien, qui nous ouvre ainsi les portes des logements les plus divers.

On ne sait pas comment a pu fonctionner le partenariat entre Henry Mayer, encore sur place, et son tapissier, Mignot, devenu nominalement maître des lieux. Les visites d'experts se firent selon un calendrier varié. On ignore si la présence dans les lieux des occupants juifs est un facteur rédhibitoire. Lorsque l'architecte Gaston Périn se rend au 15 rue Basse des Fosses le mercredi 5 août 1942, il est difficile de dire si Clarisse et Henry s'y trouvent toujours et s'ils assistent ou non à la visite du vieil architecte.

Le rapport de ce dernier commence par un historique qui atteste de la qualité de l'immeuble mais aussi probablement de la bonne situation financière de Henri Mayer à la veille de la guerre : « L'immeuble dont il s'agit appartenait à Madame Veuve Contenot, qui en avait fait aménager le rez-de-chaussée pour être occupé par la Succursale du Crédit Lyonnais avec baie garnie de glace et grille en façade sur la rue Basse des Fosses.

Mr Mayer-Nemarq en fit l'acquisition en 1937 pour en faire un magasin d'antiquités et fit aussitôt pratiquer dans le mur, autrefois mitoyen, des ouvertures de communication avec les Immeubles voisins numéros 17 et 19 dont le rez-de-chaussée est occupé par un magasin de meubles et de tentures. ». Au rez-de-chaussée, le magasin, occupé par des meubles, et un atelier donnant sur la cour. « Sur la glace du tambour d'entrée du magasin, on lit « Mayer-Némarq-Mignot successeur».

⁷²¹ <https://www.delcampe.net/fr/collections/item/306049710.html> (une facture à en tête de 1935)

⁷²² http://www.actuacity.com/vaucouleurs_55140/monuments/page2

Perin signale que le premier étage est occupé par les appartements de Henri Mayer et précise qu'il n'a trouvé ni cuisine ni wc mais on verra que les commodités se trouvent dans les deux autres immeubles contigus, que Perin expertisera trois mois plus tard. Le bâtiment est équipé en électricité et l'eau de la ville parvient à la cave et dans la cour. Perin évalue à 73 500 francs la valeur vénale de l'immeuble.

Le rapport de Perin ne dit rien de la présence ou de l'absence des propriétaires. On ne sait donc pas s'il a fait la visite alors que le couple était encore à Saint-Mihiel ou s'il venait de quitter la ville. On se rappelle cependant que le questionnaire individuel dactylographié conservée dans les dossiers de la Préfecture aux archives départementales de la Meuse comporte une annotation manuscrite indiquant que les Mayer ont quitté Saint-Mihiel fin août, et que leur départ n'est signalé par la Préfecture, s'adressant au kommando de Bar-le-Duc de la Sicherheitspolizei, que le 8 septembre 1942. Leurs noms ne figurent pas en revanche parmi les personnes ayant quitté Saint Mihiel dans un échange de courrier de la mi-août. Il est donc probable que Clarisse et Henry Mayer ont assisté à la visite de Perin.

Après le départ de Henri et Clarisse Mayer, les autorités tentent de vendre l'immeuble du 15. L'affichage et les petites annonces en octobre 1942 ne donnent rien. Outre la solidarité des trois immeubles suite aux percements effectués qui rendent difficile une vente séparée, la présence de Mignot, dont le bail porte sur le 17 mais qui occupe de facto le rez-de-chaussée des trois immeubles, apparaît comme un frein à la vente. Pour Carlier, qui souligne que Mignot est « l'ancien ouvrier de Mayer et que l'influence juive continue de s'exercer » sur sa personne, rompre le bail est la seule solution.

A la fin de l'année 1942, alors que les Mayer sont déjà réfugiés à Entraigues, un conflit éclate donc avec Mignot : ce dernier refuse d'évacuer les locaux du rez-de-chaussée des 15-19 de la rue basse des fosses, qui correspondent à l'espace des magasins. Il argue du fait que l'acte a été approuvé par les autorités d'occupation. Son refus semble s'appuyer sur l'avis de son notaire, qui est aussi celui « du juif Mayer ».⁷²³ Carlier, l'administrateur, a de son côté fait remarquer au Préfet que le Tribunal civil de Saint-Mihiel se trouve seul compétent pour prononcer l'annulation, cette action étant d'ailleurs menacée de forclusion et nécessitant de se hâter. A Paris, le Commissariat aux Affaires Juives juge de toute façon cette solution beaucoup trop longue. Le Préfet de la Meuse et la Direction Générale de l'Aryanisation économique se mettent donc d'accord pour faire annuler le bail de

⁷²³ lettre du préfet de la Meuse 22 mars 1943

Mignot par le Militärbefehlshaber in Frankreich : « L'Immeuble serait plus facilement vendable si ce bail était annulé » écrit le Préfet à Paris⁷²⁴.

L'architecte Gaston Perin effectue sa seconde visite d'expertise des appartements des Mayer le mercredi 11 novembre 1942 aux numéros 17 et 19, à la suite de l'échec de la première tentative en octobre pour mettre en vente l'immeuble du 15. Il décrit les ouvertures qui ont été pratiquées faisant communiquer les trois immeubles, avec au rez-de-chaussée les locaux des magasins, ainsi qu'une salle à manger et une cuisine. La présence d'une cuisinière assure de l'eau chaude à l'évier, ainsi que dans la salle de bains et dans le radiateur de la chambre de bonne située dans les combles. Les appartements des propriétaires, partis depuis trois mois, sont au premier. Le parquet en chêne à point de Hongrie, des cheminées de marbre, le papier peint, les chambres aux murs tapissés, la présence d'une salle de bains et de wc, constituent les attributs d'un intérieur d'une famille à la situation de fortune « bonne ». Perin évalue la valeur des deux immeubles à 129 000 francs.

Visite et évaluation des autres biens immobiliers (entrepôts, etc)

Tapé à la machine, un inventaire que Henry Mayer valide en août 1959 complète la vision de l'intérieur de cette famille commerçante tel que le reflètent les archives de la spoliation. Henry Mayer prétend faire ici la liste de l'ensemble des biens qui lui ont été volés par les Allemands tout au cours de l'Occupation. Au confort d'une salle de bains, de lessiveuses, font écho d'autres signes de la modernité : 2 appareils photos, une paire de jumelles, 1 TSF. Le mobilier se décline selon les usages de chaque pièce, un canapé en rotin pour la véranda, une table lorraine ancienne dans la petite salle à manger, un vaisselier et des chaises lorraines pour la grande salle à manger, une chambre en acajou et marqueterie à damiers citronnier et filets verts motifs en bronze, comprenant un lit et une armoire à deux glaces, ou encore un dessus de lit en velours avec rosaces et un édredon en satin vert pour la chambre parentale, du mobilier plus léger pour la chambre du fils et de la fille, et plus encore, bien sûr, dans la chambre de bonne. Les seuls livres mentionnés dans l'inventaire se trouvaient dans la chambre d'André, celle de Simonne comportait des chaises Louis XVI et une petite gouache au mur. Le linge de table, les draps et serviettes ne comptent pas pour peu dans la valeur totale, de même que les 500 bouteilles de vins fins et champagne sur lesquelles l'occupant aurait également fait main basse.

Alors que David Mayer et sa famille sont absents de Saint-Mihiel depuis le début de l'occupation, la visite de Périn s'avère bien plus tardive que dans le cas d'Henri Mayer, du fait sans doute de la

⁷²⁴ AN AJ 38 4770 dossier 7547 lettre du 7 avril 1943

réquisition de la maison du ferrailleur par l'occupant. L'architecte s'est rendu au domicile de David Mayer le mercredi 3 février 1943. On apprend du rapport d'expertise transmis par Carlier au Préfet le 23 février 1943 que le 18 de la rue Haute des Fosses est « occupé par un concierge »⁷²⁵. N'étant pas loué, il ne produit aucun revenu. Cependant Carlier estime que « le prix de 130 000 francs fixé par l'expert est trop élevé. Sa valeur locative ne dépasse pas 3 000 francs ». Le rapport décrit l'immeuble dont l'arrière donne sur la promenade des Capucins, en forte pente. L'immeuble en est séparé par un jardin en terrasse assez étroit mais long d'une centaine de mètres. Les bâtiments et hangars sont séparés par deux cours. Ils sont équipés en eau, gaz, électricité. Le bâtiment donnant sur la rue a subi d'importants dommages de cantonnement. Les matériaux sont de bonne qualité. Dans le premier bâtiment tout en longueur, le salon donne sur la rue, éclairé par deux fenêtres, avec un parquet en chêne, une cheminée en marbre de Sainte Anne, un plafond orné d'une rosace en carton-pierre. Au mur des papiers peints. La salle à manger donnant sur la cour a les mêmes caractéristiques. La cuisine, petite, donne également sur la cour par une porte vitrée, avec son évier où parvient l'eau de la Ville, et son sol cimenté.

Au premier étage, les chambres. Celle sur la rue a des murs tapissés, un parquet en sapin. Dans le fond de la pièce, une alcôve flanquée d'un cabinet porte-habits et d'un couloir le reliant à la chambre sur cour. Un cabinet de toilette donne sur la rue, avec lavabo en faïence, chauffe-eau, et un évier avec eau de la Ville. La chambre sur cour a un parquet en chêne, une cheminée en marbre Sainte Anne, du papier peint.

Une pièce intermédiaire complète cet étage, visiblement sans fenêtre, mais avec jour astral, un parquet en chêne des murs tapissés et une fausse cheminée en bois. Elle donne accès à une salle de bains donnant sur cour, avec du parquet en chêne, une baignoire, un lavabo, des wc en faïence.

Au grenier, deux chambres de bonnes, éclairées par quatre petites croisées, avec du plancher en sapin, des murs tapissés, un plafond en bourre.

Depuis la cour dallée en pierres de taille, un escalier fait parvenir au premier étage du second bâtiment. Sous l'escalier, une cabine de wc avec appareil en faïence et chasse d'eau. La cour abrite aussi un bac à laver en ciment avec eau de la Ville abrité par une marquise vitrée. Au rez-de-chaussée du second bâtiment, la cuisine et la salle à manger. Tout le premier étage sert de débarras. Du fait du dénivelé, les combles, auxquelles on accède par un escalier de meunier, sont au même niveau que le sol de l'arrière-cour, qui comporte deux hangars et donne accès au jardin en terrasse qui possède lui-même une porte de sortie sur la promenade des capucins.

⁷²⁵ sans doute par erreur dans AN AJ 38 4770 dossier 7547 Henri Mayer

Les locataires d'André Bénédig à Commercy et le STO

A Commercy, André Bénédig avait pu assister à la spoliation de ses immeubles, tandis qu'il louvoyait pour tenter de continuer son métier de représentant en vins, à l'aide du frère de sa compagne, si on prête foi aux accusations de son concurrent Cransac. Quant aux immeubles, ils avaient été placés sous l'administration provisoire de Camille Fernand Demogé, installé à Commercy rue d'Enville. Cependant, ce n'est que quelques jours après l'arrestation de Bénédig que l'architecte Maurice Vignerot, lui aussi installé à Commercy, a fait le tour des propriétés de Bénédig. Ses rapports descriptifs sont tous datés du 5 août 1942, alors que Bénédig est arrêté le 27 juillet. Le 11 août, l'administrateur Demogé signe quant à lui une série de fiches de renseignement pour chacun des immeubles, faisant le point en particulier sur le paiement par chaque locataire de loyers qu'il prélève lui-même. A l'exception du 1 place des Chanoines, pour lequel Demogé signale que « Mlle Colombé est en zone libre. Je n'ai reçu aucun loyer », les locataires semblent plutôt ponctuels. En revanche, nous ne savons pas si la tournée des loyers est aussi l'occasion de commenter la situation de l'ancien propriétaire, en ce début août notamment, puisque que tout le monde sait qu'il vient d'être arrêté, alors qu'il est contraint depuis près de deux mois de porter l'étoile jaune et que toute activité professionnelle lui est proscrite depuis plus d'un an.

Les brefs rapports de Demogé du 11 août 1942 ne disent rien non plus sur ce qui a pu arriver à d'autres membres de la famille des locataires. Dans le cas des Floquet par exemple, au 32 rue de la Trace, un des leurs est sur le point de partir au STO. Henri, né le 22 novembre 1919, fait partie des ouvriers de la Forge qui sont recrutés pour travailler en Allemagne à l'automne 1942. Il part avec un contrat d'un an comme tourneur pour la puissance aciérie Hoerder Huttenverein au cœur de la Ruhr près de Dortmund⁷²⁶. Une fiche de 1951 en anglais indique que Floquet était au camp Setzer de Aplerbeck, un quartier à l'est de Dortmund jouxtant celui de Hoerde⁷²⁷. Il est possible que Robert Floquet, de deux ans plus jeune, soit un cousin. Fils de Georges, habitant lui aussi Commercy, il est envoyé travailler pour la Société Müller à Hambourg. Comme Henri, il ne rentre définitivement en France qu'en 1945, sa fiche médicale indiquant un amaigrissement de 5 kg. Robert faisait aussi partie des ouvriers des aciéries qui, à Commercy, fournirent le plus gros contingent au STO. Julien Cosnard,

⁷²⁶ https://de.wikipedia.org/wiki/H%C3%B6rder_Bergwerks-_und_H%C3%BCtten-Verein

⁷²⁷ BAVG Caen, 27P3480, Henri Floquet

né en 1925, est le fils d'Emile Cosnard et de Georgette Paillot⁷²⁸. Il ne passe que quelques mois en Allemagne, comme manœuvre à Hostenbach ou Kassel, et il est rapatrié dès la fin novembre 1944.

Le cas Delesse

La présence des locataires n'empêche pas la mise en vente des immeubles, décidée en décembre 1942, le mois au cours duquel Benedig serait décédé à Auschwitz. A deux reprises pour chacun des immeubles, des affiches sont placardées, des annonces passées dans la presse locale. Ainsi dans l'édition du 13-14 mars 1943 de *l'Echo de Nancy*, le lecteur parcourant les petites annonces pouvait lire en toutes lettres : « Vente d'immeubles juif sur base de mise à prix ». On donnait l'adresse des trois biens, leur description. Le nom de l'ancien propriétaire, André Bénédig, figurait lui aussi en toutes lettres. On se souvient qu'à peu près au même moment, Gordon de l'UGIF de Nancy doit répondre à une demande portant sur Benedig dont les parents avaient perdu la trace une fois ce dernier transféré d'Ecrouves à Nancy. « Pour tout renseignement s'adresser à l'administrateur provisoire M. F. Demogé, 8 rue d'Enville à Commercy » continuait l'annonce, qui précisait également la deadline pour les soumissions. L'annonce qui ne masquait donc pas grand-chose, sinon le sort du propriétaire, était classiquement encadrée, au-dessus, par l'adresse de la pharmacie de service de Ligny-en-Barrois, en dessous par le programme de prometteuses séances de cinéma : au Rex de Commercy on donnait « La fille de la Steppe » et à Lérrouville « Voyage de noces à trois », un film « gai-charmant », dont le titre résonne étrangement avec la lettre de Simone Mayer lancée quelques mois plus tôt, en septembre, dans la gare de la même ville de Lérrouville.

A la suite de cette publicité, les multiples placements locatifs de Benedig ne trouvèrent pas preneurs, malgré les rabais successifs autorisés par le préfet, qui recevait lui-même ses instructions du Commissariat aux Affaires Juives.

Une fausse bonne affaire

Plus cossu que les autres, l'immeuble du 2 place de la Ville, où la veuve Meyer avait tenu sa maison de confection et que l'occupant avait réquisitionné pour y installer le Bureau d'Embauche allemand, fit exception. Le 1^{er} février 1943, à la Préfecture de la Meuse à Bar le Duc, M. Rouselle chef de la 1^{ere} Division, Maitre Ruelle représentant de la chambre de commerce des notaires de la Meuse et Demogé en personne, réunis pour dépouiller les soumissions sous pli cacheté, n'eurent à prendre connaissance que d'une seule : celle d'un certain Garnier, propriétaire à Paris dans le XII, résidant à

⁷²⁸ 27P2392 Julien Cosnard 15/11/1925

Void et marié à une Lorraine. Agé de plus d'une soixantaine d'années, il avait su trouver le placement avantageux. On constate qu'il avait fait en janvier une première visite à la Direction de l'Aryanisation économique au sujet d'une affaire à saisir à Bar-le-Duc, et qu'il y reviendra à la fin février.

En août 1942, l'architecte Vigneron avait estimé à 184 000 francs le bel immeuble d'angle de la place de l'Hôtel de Ville, Garnier en proposait 187 000, ce qui ne fit donc aucune difficulté. En mai 1943, Garnier et Demogé signaient l'acte de vente chez le notaire de Void et Garnier payait argent comptant, de ses deniers personnels, après avoir réuni tous les papiers attestant de ce que lui et son épouse étaient des aryens. La vente fut homologuée par la Feldkommandantur le 15 septembre 1943 et les ennuis commencèrent pour le malheureux acheteur, du fait de l'occupation des locaux qui l'empêchait de toucher les loyers attendus.

Que savait Garnier du sort de Benedig comme des occupants précédents de l'immeuble ? Qu'en savaient le notaire et Demogé l'administrateur provisoire ? un rapport du mois de juin 1943, à la suite de la vente, indique « locataire juif décédé en zone libre », pour désigner la Veuve Meyer, et évoque ainsi la situation de Benedig « propriétaire Monsieur André Benedig, représentant en vins demeurant 18 rue du Maréchal Foch à Commercy, actuellement arrêté par la Feldgendarmarie, de nationalité française israelite célibataire ». L'auteur du rapport, dont on ne connaît pas l'identité, ne semble pas avoir été dévoré par l'envie de savoir, puisque rien n'est dit du transfert de Benedig, dans la foulée de son arrestation, au camp d'Ecrouves, sur arrêté préfectoral, puis « vers une destination inconnue », c'est-à-dire vers le camp de Drancy suivie de sa déportation à Auschwitz. De fait cette page écrite ne dit rien des informations beaucoup plus précises qui pouvaient circuler oralement, puisque les habitants de Commercy devaient bien savoir que Benedig n'était plus depuis longtemps aux mains de la Feldgendarmarie, même si sans aucun doute les rumeurs s'arrêtaient toutes à Drancy et même si à coup sûr personne ne se doutait encore de ce qu'avait été la destination finale du convoi qui en était parti le 23 septembre 1942 et encore moins de ce par quoi était passé Benedig avant son décès à Auschwitz à la mi-décembre 1942⁷²⁹, quelques semaines avant que Monsieur Garnier ne vienne s'enquérir à Paris auprès de la Direction de l'Aryanisation économique des placements intéressants qui s'offraient dans la région .

Les Lorrach à Nancy

⁷²⁹ AD Meuse 1905W241, sous-préfet de Commercy au préfet de la Meuse, 10 mars 1944

Le cas de l'immeuble du 86 avenue de Strasbourg à Nancy offre encore une autre configuration, renouant avec les exemples précédents d'expertise suivie d'une mise en vente. Cependant, ici, il s'agit à la fois de l'espace privé des Lorrach, qui occupent un des appartements, mais aussi de leur unique gagne-pain, à la différence d'André Bénédig, puisque la famille vit entièrement des loyers perçus sur les autres appartements de l'immeuble.

Les cas d'aryanisation que nous avons vu jusqu'ici, dans leur diversité amenaient à plusieurs conclusions : d'une part, l'importance des ventes et arrangements de complaisance, attestant d'un minimum de solidarité, le plus souvent, entre le patron juif et une ou plusieurs personnes de son entourage professionnel. D'autre part, la réticence de beaucoup d'acteurs : le très faible succès des mises en vente, lorsqu'elles ne peuvent plus être une aide déguisée au propriétaire juif mais un pur acte opportuniste, la lassitude aussi d'administrateurs provisoires confrontés à la gestion d'affaires qui s'avèrent, pour finir, très peu rentables. L'altruisme n'est pas le seul moteur de ces formes de résistance à l'aryanisation : la méfiance vis-à-vis de transactions dont on se demande bien à quel point elles sont valides, sans pour autant se soucier du sort du propriétaire juif, est peut-être la meilleure explication de cet échec. Pour autant, il est aussi évident que la considération pour les victimes de l'aryanisation économique, qu'ils soient absents, partis en zone sud ou arrêtés, ou qu'ils soient encore dans les lieux, a aussi joué un rôle. Afficher le nom du propriétaire juif des biens mis en vente a très probablement constitué, en réalité, une forme de contre-publicité que n'avaient pas prévu les idéologues du Commissariat aux Affaires Juives, persuadés que ce formalisme appliqué à leur politique monstrueuse pouvait au contraire convaincre le public que ces ventes s'inscrivaient dans l'ordre des choses. Cependant, la conclusion ultime qui se superpose à toutes celles que nous venons d'énoncer est bien que, dans le même temps, aucune des cibles de la persécution antisémite n'était pour autant à l'abri : René Frybourg, notable actif de Saint-Mihiel et soutenu par d'autres notables locaux, a pu un temps bénéficier du coup-de main d'un confrère mais il a péri à Auschwitz, il est vrai après avoir été arrêté loin de ses bases. Cependant, il est tout aussi certain que si Frybourg était resté à Saint-Mihiel, entouré de la considération de la population, il n'en aurait pas moins fini par être arrêté, comme le furent tous ceux qui restèrent sur place.

Le sort des sœurs Lorrach offre encore une autre confirmation de ces constats mêlés, c'est à dire de la coexistence de relatives bonnes volontés, y compris de la part de ceux dont on en attendrait pas tant, et de l'implacable logique d'une politique d'extermination dont les sœurs Lorrach furent, pour finir, victimes parmi tant d'autres.

Avant d'être arrêtées, les sœurs Lorrach avaient assisté à la spoliation et aux tentatives infructueuses de mettre en vente l'immeuble gagne-pain de la famille.

En mai 1942, l'architecte Pierron vient faire sa visite d'expertise au 86 bis rue de Strasbourg. Comme le rapport de l'administrateur de l'immeuble, Eugène Mayer, le confirme, la famille Lorrach y habite toujours, ainsi que les familles locataires qui occupent les autres appartements de l'immeuble. On se souvient qu'en revanche Moïse est décédé le 12 novembre 1941, et n'a donc pas assisté à la visite de l'architecte. Il sera cependant abondamment question du vieil homme dans les longues observations que l'administrateur provisoire Eugène Mayer rédige pour accompagner les résultats de l'expertise de Pierron. Ce dernier ne tarit pas d'éloge sur la qualité de l'entretien de l'immeuble des Lorrach, vieux d'une soixantaine d'années : entretien et propreté parfaits, peintures et enduits extérieur des fenêtres refaits récemment.

Eugène Mayer plaide la cause des sœurs Lorrach et des deux personnes à leur charge, Florence et Armand. On notera qu'il n'est pas question d'Arnold.

« rubrique Observations :

La Famille (sic) LORRACH appartient à une vieille Famille (sic) Française. D'après renseignements pris (sic), s'agit (sic) de personnes des plus honorables et très estimées dans la région.

Il ressort des pièces produites par les Delles (sic), que leur père, Monsieur Moïse Lorrach, né à Mulhouse le 1^{er} juin 1859 et décédé à Nancy le 12 novembre 1941, était engagé volontaire, comme Sergent au 2eme Rgt d'Etranger où il fit les Campagnes d'Algérie du 5 juillet 1877 au 25 décembre 1877 et du 8 mars 1881 au 24 avril 1881 ; a fait en outre partie des colonnes appelées à réprimer les mouvements insurrectionnels sur le territoire Algérien du 25 avril 1881 au 12 juin 1882 ; en Algérie du 13 juin 1882 au 31 décembre 1882 et 1^{er} janvier 1883 au 22 novembre 1884 ; a fait les campagnes du Tonkin du 23 novembre 1884 au 24 janvier 1885 et Algérie du 14 novembre 1885 au 4 décembre 1885.

Blessures : Fut blessé le 23 février 1885 au combat de DONG-DONG d'un coup de feu à l'extrémité inférieure de la jambe droite.

Décoré de la médaille militaire le 7 juillet 1885. Titulaire de la médaille coloniale, d'Algérie et Combattant. Médaillés (sic) de la Médaille du TRAVAIL de 30 et 40 ans.

Titulaire d'une pension d'invalidité de guerre à titre permanente de 30% par Décision ministérielle n° 997-983 FD

La mère des jeunes filles (sic), Madame Florence LORRACH née FRANCK, née à Delme (Moselle) le 27 septembre 1855, est actuellement alitée et constamment en soins pour Bronchite chronique.

Un frère, LORRACH Armand, a fait la Campagne de 1914-18 au 69^{ème} Régt d'Inf où il fut fait prisonnier à la bataille de Morhange il est décédé à Nancy le 20 mars 1938⁷³⁰.

Enfin, les Diles LORRACH ont encore à leur charge un frère ROBERT, actuellement en traitement à l'hospice de Maréville.

Que ces demoiselles, aimées et estimées par leurs concitoyens à la suite de leur dévouement envers leur vieille mère et frère interné, ne possèdent que l'immeuble mise sous administration, pour subvenir à leurs propres besoins et celui de leur mère et frère ; qu'en cas de Vente, ils seraient et se trouveraient dans la plus grande misère et pourraient tomber éventuellement à la charge de la collectivité, étant eux-mêmes (sic) âgées de 49 et 45 ans.

J'ai notifié aux locataires, et cela par voie recommandée du 30 avril 1942 copie de ma nomination »⁷³¹.

Eugène Mayer n'est pas le seul à être touché par le sort des demoiselles Lorrach et à tenter d'obtenir une exception afin qu'elles puissent continuer à toucher les loyers. On peut interpréter en ce sens le fait que Dorner, l'administrateur qui prend la suite d'Eugène Mayer comme administrateur provisoire à l'été 1942 écrive au Préfet pour lui demander de surseoir à la mise en vente de l'immeuble jusqu'à la fin de l'été, arguant cependant d'arguments de commodité et non pas de la réputation de la famille. Le sursis est accordé. Il n'y a aucune raison de penser que Dorner avait une tendresse particulière pour les personnes dont il administrait les biens dans le cadre d'une politique antisémite, à moins que cette tendresse ne lui soit venue en cours de route, une fois obtenue la faveur qu'il avait réclamée : obtenir la gestion de biens juifs.

Eva plaide elle-même la cause des Lorrach en octobre. Datée du 7 octobre et adressée au Préfet, la lettre reprend inlassablement les mêmes arguments, énumérant les services rendus à la France par le vieux Moïse et son fils Armand, tous deux décédés, et rappelant la précarité des vivants, privés de gagne-pain⁷³². Les archives du Commissariat aux Questions Juives en ont conservé l'original ainsi qu'une copie dactylographiée. Eva termine ainsi sa lettre:

⁷³⁰ Armand est en réalité décédé à Troyes.

⁷³¹ AN, AJ38, 5449, Rapport d'Eugène Mayer, 22 mai 1942

⁷³² « Monsieur le Préfet,

LORRACH Moïse, ancien combattant, né le 1^{er} juin 1859 à Mulhouse, engagé volontaire a fait les campagnes suivantes

« Je prends la liberté de vous demander, étant israélites, de nous laisser la jouissance de notre maison et d'en suspendre la vente. Notre administrateur est Monsieur DORNER à Nancy. L'administrateur précédent Monsieur MEYER nous avait dit avoir obtenu, d'une façon officieuse, que notre maison ne serait pas vendue, et avons été très surprises que Monsieur DORNER ait reçu des instructions contraires.

J'ose espérer que vous voudrez bien faire les démarches nécessaires pour que ma demande soit prise en considération, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Mlles LORRACH 86 bis avenue de Strasbourg Nancy »

D' Algérie du 5 juillet 1877 au 25 décembre 1877

Du 2 mars 1881 au 22 novembre 1884

du Tonkin du 23 Novembre 1884 au 24 juillet 1885

d'Algérie du 14 Novembre 1885 au 17 Décembre 1885

blessé le 23 juillet 1885 au combat de Dong Dong (Tonkin) d'où une incapacité permanente de 30%, pensionné par blessures, titulaire de la Médaille Militaire, Médaille Coloniale, Médaille du Tonkin. De plus titulaire de la Médaille du Travail de 30 ans, médaille de la Société industrielle de l'Est pour 44 années de services dans la même maison, a été employé toute sa vie, décédé le 12 novembre 1941.

Sa veuve Mme LORRACH âgée de 87 ans, malade

Ses fils, LORRACH Armand, né à Nancy en 1891 a fait la grande guerre 1914-18, prisonnier de guerre, décédé en mars 1938, était soutien de notre famille.

LORRACH Robert, actuellement âgé de 52 ans, infirme hospitalisé à Maréville. (Aymeric.lapp@cpn-laxou.com)

Ses filles, LORRACH Eva, 49 ans, a été employée pendant 27 ans,

LORRACH Jeanne, 45 ans, employée du bureau pendant 28 ans.

Ces deux dernières propriétaires d'une maison située à Nancy, avenue de Strasbourg n° 86 bis.

Revenu net annuel : 3 500 Frs environ plus le logement qu'elles occupent dans cette maison

Ont à leur charge leur mère désignée ci-contre âgée de 87 ans qui habite avec elle (sic) et leur frère infirme.

Vu les états de service des membres de notre famille et que cette maison a été acquise avec le seul fruit de nos nombreuses années de travail.

Le Préfet de Meurthe et Moselle fait suivre la lettre à la Direction de l'aryanisation économique à Paris, appuyant sa demande en ces termes :⁷³³ »Ci-joint copie d'une lettre par laquelle les demoiselles Lorrach propriétaires de l'immeuble demandent qu'en raison des services militaires rendus par leur père et frère, il soit sursis à la vente. L'immeuble occupé par les propriétaires ne rapportent qu'une somme modique, je vous serais obligé d'examiner cette requête avec bienveillance.

Le préfet délégué «.

La réponse tomba en novembre, sèche mais parfaitement prévisible :

« Je vous accuse réception de votre lettre du 12 Octobre concernant immeuble LONACH (sic) ;;;vous informe que les Autorités Occupantes n'accordent aucune dérogation aux mesures qu'elles ont ordonnées contre les juifs, même lorsqu'il s'agit d'une famille d'anciens combattants.

En conséquence je vous invite à poursuivre l'aryanisation de cet immeuble en suivant les instructions qui vous ont été données.

Signé A. Becquet »⁷³⁴

L'immeuble des sœurs Lorrach ne trouva pas preneur, malgré plusieurs tentatives, accompagnée de rabais sur la mise à prix initiale de 290 000 francs : une première publicité avait été faite dans la première quinzaine de septembre 1942, sans résultats, une seconde entre le 21 novembre et le 5 décembre de la même année, une fois refusée par la Direction Générale de l'aryanisation économique de répondre favorablement à la requête des sœurs Lorrach appuyée par le Préfet. Les mises en vente de 1943 avaient intégré des décotes : -10%, soit à 261 000 francs entre les 5 et 19 février 1943, puis une nouvelle baisse de 20%, soit à 232 000 francs, du 10 au 25 avril 1943. Rappelons que sur toute cette durée, les sœurs Lorrach, leur mère et Arnold, habitent toujours dans l'immeuble.

⁷³³⁷³³ AJ38 4713 dossier 6565 Préfet de Meurthe et Moselle à la Direction Générale de l'aryanisation économique à Paris, Nancy 12 octobre 1942.

⁷³⁴ AJ38 4713 dossier 6565, Le directeur général de l'aryanisation Economique à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, 21 novembre 1942

Survient la rafle finale de début mars 1944 où furent arrêtés tous les habitants juifs recensés de la région encore présents, dont les sœurs Lorrach. Un mois plus tard, l'administrateur Stoll, faisant le point auprès du directeur régional de l'aryanisation économique, installé au 36 rue des Carmes à Nancy, indiqua : « Indépendamment de l'appartement des demoiselles LORRACH, propriétaires de l'immeuble et qui (sic) est placé sous scellés de la police de sûreté allemande, la maison est occupée par MM KESSLER et HUMBERT et Mme Vve FRUMINET, locataires, qui paient régulièrement leurs loyers.

J'ai désigné Me REMY, huissier, à NANCY, 8 rue des Ponts, comme gérant de cet immeuble.

Mon prédécesseur, M. DORNER, m'a remis son compte de gestion, ainsi que le montant du crédit de ce compte, soit : 607 frs³⁰, qui restent déposés au Crédit Lyonnais, au compte bloqué des juives LORRACH. » ⁷³⁵

Il est bien clair que, de Stoll aux locataires du 86 bis rue de Strasbourg en passant bien évidemment par le Directeur général installé rue des Carmes, tout le monde connaît le contexte de ces arrestations, a probablement entendu parler du camp d'Ecrouves, et certains auraient même pu apprendre qu'en ce 3 avril, les demoiselles Lorrach n'y étaient plus, sans pour autant savoir qu'elles venaient, très probablement, de mourir à Auschwitz. Il n'est de toute façon pas question de leur sort dans cette correspondance, ce qui ne dit rien, là encore, des échanges oraux entre les parties intéressées.

A Paris, la Direction Générale de l'Aryanisation économique fut informée que même bradé l'immeuble des Lorrach, comme bien d'autres, ne partait pas. Il fut donc décidé de passer à un autre type de vente : celle par adjudication. Le 29 avril 1944 le dossier était envoyé devant la Chambre des notaires avec une mise à prix de 116 000 franc, Maître Humbert apparaissant comme notaire commis pour la vente. Au même moment, rappelons-le, s'il est fort probable que les propriétaires, les sœurs Lorrach, ont été assassinées dès leur arrivée à Auschwitz fin mars, la vieille Florence Lorrach ainsi que son beau-frère Arnold étaient toujours à Nancy, mais à l'asile israélite du 31 rue de Villiers, d'où ils n'allaient pas tarder à être expulsés, le mois suivant, en mai 1944, pour être transférés au camp d'Ecrouves.ⁱ

⁷³⁵ AJ38 4713 dossier 6565, Lettre de Stoll au dir gen de are con 36 rue des Carmes à Nancy, lettre du 3 av 1944

La situation des sœurs Lorrach a donc visiblement ému des acteurs de l'aryanisation économique dont on ne sait à quel point ils étaient antisémites mais qui étaient en tous les cas devenus de leur plein gré administrateurs des biens spoliés, activité qui leur avait même donné une nouvelle raison sociale, même s'ils avaient pu trouver les résultats décevants. Ce sentiment de pitié, de même que la considération dont aurait joui la famille, ne changea strictement rien à leur sort, mais amène à s'interroger sur les profils des administrateurs et les raisons qui les avaient conduits à postuler à « l'aryanisation des biens juifs ».

Profils d'administrateurs

L'exemple des administrateurs de l'immeuble des sœurs Lorrach à Nancy incite à revenir, dans la mesure du possible, sur le profil de ces hommes (de fait, la tâche semble avoir été portée exclusivement par des hommes, sans doute pour des raisons légales liées à l'éternelle minorité des femmes dans les affaires, alors même que propriétaires comme acheteurs sont parfois de sexe féminin, dans le cas de femmes veuves, épouses de prisonniers de guerre, voire de célibataires).

Les administrateurs provisoires des biens dont on a ici retracé le devenir sous l'Occupation ne manquent pas de fasciner, pour différentes raisons : plus encore que les acheteurs, ils sont souvent en contact, au moins dans un premier temps, avec les propriétaires spoliés. On a vu aussi apparaître au fil des dossiers des formes de compassion, mais aussi de lassitude face à la tâche qu'ils se sont chargés d'accomplir. On essaiera ici de suivre quelques parcours à l'aide des dossiers individuels conservés pour chacun d'entre eux, qui permettent aussi d'éclairer leur attitude dans les mois qui suivent la Libération.

Dans le cas des affaires importantes évoquées plus haut, le caractère organisé de l'aryanisation paraît une affaire entendue. Pourtant, même lorsque les anciens propriétaires ont repris possession des lieux apparemment sans heurts, avant de connaître un succès parfois fulgurant dans les années d'après-guerre, on peut néanmoins s'interroger sur le degré de sollicitude dont ils ont effectivement bénéficié sous l'Occupation. De fait, l'histoire des spoliations fait partie des pages silencieuses de ces histoires familiales, résumées en termes optimistes sur la nature humaine alors même que subsistent des zones d'ombre. De même qu'aucun lieu en France n'était véritablement un refuge face aux arrestations, de même aucune aryanisation, même arrangée, ne mit les anciens propriétaires à l'abri de la spoliation définitive.

Les administrateurs provisoires de la Confection de l'Indre

On peut ainsi s'interroger sur le degré de complicité que purent entretenir les Cligman avec les trois administrateurs successifs dont fut pourvue la Confection de l'Indre, leur rotation mettant par ailleurs en valeur d'autres segments essentiels du système mis en place, notamment la direction régionale du service d'aryanisation, installée à Limoges.

On a vu que les administrateurs qui avaient sévi à Issoudun avaient en charge non seulement la Confection de l'Indre, mais aussi, entre autres, la Chemiserie de Buzançais ou l'affaire REAL des Moritz.

Lamaudière, le premier administrateur provisoire de l'entreprise des Cligman, semble cependant appartenir à la catégorie des administrateurs conciliants et alliés des spoliés⁷³⁶. On pouvait le soupçonner dans la correspondance qu'il entretient avec les autorités de l'aryanisation économique au sujet du maintien de Léon, Sarah et Sulim Cligman au sein de l'entreprise. Au sortir de la guerre, cette version semble confirmée à la fois par Lamaudière lui-même, et par Léon Cligman.

Dans une lettre manuscrite qu'il envoie d'Issoudun le 20 février 1945 à l'adresse du Séquestre de l'ex Commissariat aux Questions Juives à Limoges, Lamaudière donne même un ton assez dramatique au discret soutien qu'il a su prodiguer à la famille : « Quant à la « Confection de l'Indre » dans laquelle j'avais maintenu dans leurs fonctions les membres juifs de la famille Cligmann (sic) qui s'y trouvaient encore au moment de ma nomination d'administrateur, je fus avisé verbalement en avril 1942 par le Commissariat qu'au cas où ils ne seraient pas congédiés rapidement, toute la famille risquait d'être arrêtée et emmenée dans un camp de concentration.

Je fus donc contraint de ce fait, dans le but d'éviter la mise à exécution de cette mesure, de congédier M. Cligmann fils et Mlle Cligmann.

En raison du risque auquel je m'exposais moi-même en exécutant cette mesure préventive, je ne crus même pas pouvoir donner le motif de ce renvoi aux intéressés.

Peu de temps après d'ailleurs, prétextant que la présence de M. Cligmann père, qui avait donné sa démission à mon arrivée, était indispensable au maintien de la bonne marche de l'entreprise, j'ai pu faire accepter son rappel par le Commissariat dans les fonctions d'acheteur.

⁷³⁶ Lamaudière AJ 38/5481 cadre 2759

Relevé de mes fonctions d'administration dans les 4 entreprises en aout 1942, sans qu'on m'en donne le motif, malgré ma demande d'explication par lettre recommandée restée sans réponse, j'ai cru néanmoins pouvoir en discerner les raisons ».

Lamaudière avait aussi précisé au sujet des entreprises qui lui avaient été confiées, soit La Confection de l'Indre mais aussi les établissements REAL 59 rue du Bat le Tan, Vet Cuir au 68 rue du 4 aout et « Jean Henri » 11 Place de la Poterie : « A l'exception des propriétaires de l'affaire Vet cuir » qui ont quitté Issoudun d'eux-mêmes en 1941 à la suite de difficultés d'ordre fiscal les propriétaires des 3 autres entreprises ont repris possession de leurs affaires depuis la libération.

Je crois bon d'ajouter qu'après de multiples démarches j'avais pu faire admettre l'aryanisation de l'affaire « Jean Henry » ». ⁷³⁷

Auguste Lamaudière était né en 1891 à Hérisson, dans l'Allier. Marié, père de trois filles nées dans l'entre-deux guerre à Issoudun, il était lui-même domicilié au 8 rue La Chapelle du Pont dans la même ville.

En aout 1942, alors que la position d'Auguste Lamaudière vacillait, l'inspecteur Plantade de la Direction Générale de la Police Nationale avait signé, depuis Limoges, un rapport très élogieux sur l'enquête : « Ancien combattant de 1914-1918, capitaine de réserve en chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, M. Lamaudière, mobilisé en 1939, a été fait prisonnier de guerre, et rapatrié le 14 aout 1941, comme ancien combattant de la grande guerre.

Etait avant-guerre représentant en produits chimiques pour peausseries, mégisseries et maroquineries ; il a dû orienter ailleurs son activité, par suite de la situation économique.

Il a brigué un poste d'administrateur provisoire, et a été nommé à ce titre à la tête des affaires suivantes : REAL, Jean Henry, Lingerie du Centre, Cligmann (sic), et Vet-Cuir à ISSOUDUN.

Homme très actif, M. LAMAUDIERE avait été sollicité entre temps, ou même avant, d'entrer comme associé dans une firme de films et de pellicules à CARPENTRAS (Vaucluse). L'affaire serait d'importance, puisqu'elle aurait réalisé avant-guerre un chiffre d'affaire annuel de 12 millions. » On apprenait plus loin que Lamaudière, de retour de captivité, avait occupé le poste de Président de la Légion Française des Combattants, entre décembre 1941 et juin 1942, date à laquelle ses multiples activités (notamment d'AP) l'avaient forcé à démissionner, conservant l'estime de tous. « On ne peut

⁷³⁷ AN AJ38 5481 (dossier AP Lamaudière)

relever, en effet, la moindre note discordante sur la vie publique et privée de l'intéressé, Doctrinaire (sic) de l'Action Française, il est inattaquable au point de vue national, de plus, d'une moralité irréprochable et d'une probité commerciale qui n'a jamais été mise en doute. »⁷³⁸

L'intègre Lamaudière avait pourtant été accusé d'être un « homme de paille d'un Juif », dans cette affaire d'optique de Carpentras, qui avait été placée sous administrateur provisoire et dont Lamaudière avait acheté 1 000 actions. A l'occasion de cette affaire, on apprend le niveau d'aisance du premier AP des Cligman, représentant de commerce depuis 1919 et titulaire d'un Certificat d'études primaires. « Lamaudière a engagé 1 million dans cette affaire. La fortune de ce dernier serait comprise entre 2 et 3 millions. Il est propriétaire d'immeubles, et d'un gros portefeuille. Juge au tribunal de commerce d'ISSOUDUN et ex-président de la Légion – Taxé sur un revenu déclaré de 250 000 frs – Rien ne permet de supposer qu'il est l'homme de Paille d'un Juif ». ⁷³⁹

La lettre du 9 septembre 1942 par laquelle Lamaudière prenait acte auprès du Directeur Régional de l'Aryanisation économique de son limogeage témoigne effectivement de son incompréhension face à l'absence d'explication et à la « brutalité employée pour me notifier cette mesure ». Le Directeur lui-même avait répercuté la protestation de Lamaudière auprès du Commissaire Général à Vichy « N'ayant personnellement aucune réponse à lui donner, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me fournir les éléments de la réponse à lui faire éventuellement »⁷⁴⁰. Resté sans réponse, Lamaudière relança le Directeur régional en décembre, qui l'appuya à nouveau auprès du Commissariat général dans une lettre qui rend compte de conversations à la fois entre lui-même et le commissaire mais aussi entre lui et Lamaudière, témoignant de ce fait d'entrevues de visu et donc des déplacements des uns et des autres, qui à Vichy, qui à Limoges : « Mais je tiens à vous préciser les faits que je vous ai déjà signalés verbalement à VICHY :

M.LAMAUDIERE n'a jamais été simultanément Administrateur provisoire de l'Affaire VETCUIR et acquéreur éventuel de la même affaire.

Quand M. LAMAUDIERE s'est présenté la première fois à mes Services, il a sollicité une place d'Administrateur provisoire et, en même temps, m'a déclaré qu'il serait acquéreur éventuellement d'une affaire. Je lui ai bien précisé la doctrine du Commissariat, telle qu'elle ressortait à ce moment des instructions générales. Je lui ai bien laissé entendre qu'il pourrait acheter une affaire, mais non

⁷³⁸ AN AJ38 5481 (dossier AP Lamaudière) rapport inspecteur Plantade Limoges 5 août 1942

⁷³⁹ AN AJ38 5481 (dossier AP Lamaudière) Rapport de l'enquêteur M° d'Ornano pour le Commissariat Général aux questions juives, Marseille le 13 novembre 1942

⁷⁴⁰ Directeur régional au Commissaire général, Limoges 11 septembre 1942

celle qu'il administrerait. Comme l'affaire VETCUIR l'intéressait à cette époque en vue de l'acheter, il s'est récusé comme Administrateur et je ne l'ai pas proposé.

Par la suite, M. LACAN ayant démissionné et M. LAMAUDIERE étant à ce moment le seul Administrateur possible à ma disposition à ISSOUDUN, je l'ai revu et lui ai demandé s'il était toujours acquéreur éventuel de l'affaire VETCUIR. Il m'a alors affirmé qu'il ne l'était plus, ayant employé ses capitaux dans l'achat d'une affaire non juive à TOULOUSE. Dans ces conditions, il n'y avait plus aucune opposition à ma nomination comme Administrateur de l'affaire VETCUIR et, c'est à la suite de cette assurance, que je vous l'ai proposé.

Le grief d'avoir été simultanément Administrateur provisoire et acquéreur éventuel de l'affaire VETCUIR ne me semble pas pouvoir être retenu contre M. LAMAUDIERE. Je pense que vous en avez d'autres à lui faire valoir. »⁷⁴¹ La veille de Noël, réponse fut faite au Directeur régional, nous apprenant du même coup que nous ne saurions jamais le fin mot de l'histoire...puisque les raisons de limogeage de Lamaudière lui seraient données oralement : «Le grief d'avoir été administrateur provisoire et acheteur éventuel, simultanément, de l'affaire VETCUIR, n'est pas la seule raison, et, à votre prochain voyage à VICHY, je ne manquerai pas de vous donner des explications complémentaires sur les motifs exacts de ma décision à l'encontre de l'intéressé ».

Ces raisons relevaient-elles entièrement de la supposée vénalité de Lamaudière ? Ou ne se trouvaient-elles pas exposées dans un extraordinaire document conservé dans son dossier AP : un long extrait d'une conversation téléphonique entre lui et un autre AP, Cesset, de Toulouse, datée du 9 juin 1942 à 20 heures 35. Il y est question de l'affaire Cligman et du fait que « Nous sommes à la tête d'une affaire et il est impossible d'admettre que pour Deux Juifs, on a 175 ouvriers tous sur le pavé. Je suis persuadé que le Maréchal n'a pas voulu ça. Je veux rester dans mon rôle de Commissaire, et ne puis rien faire, seulement c'est très dur. Je vois des acheteurs Israélites dans d'autres maisons, ne pouvons-nous pas le prendre également dans le même sens. Mr CLIGMAN, dans le fond nous savons que c'est un homme honorable, en le prenant ainsi et en étant en dehors de la société je crois que nous ferions une bonne affaire. Il pourrait figurer au traitement mensuel de 2000 frs et quant au passé, nous pourrions nous arranger avec lui. Voyez-le et causez-lui dans ce sens. D'autre part, nous n'avons pas besoin de garde Champêtre au-dessus de nous, nous pouvons bien nous conduire seuls. »

⁷⁴¹ AN AJ38 5481 (dossier AP Lamaudière) lettre du Directeur au Commissariat, Service de l'aryanisation économique, Limoges, 18 décembre 1942.

L'auteur de ces fortes paroles, Cesset, avait également fait l'éloge de Lemoine, de longue date employé dans l'entreprise des Cligman, ainsi que de « Mlle Chanière », l'acheteuse proche des Cligman : « Sans leur concours, sans leurs bonnes relations je ne vois pas l'affaire marcher ; c'est une question de bon voisinage ; il ne faut pas oublier que Mlle Chanière a énormément d'influence au Printemps et aux Galeries Lafayette et en conservant de la sympathie à Mr CLIGMAN je comptais bénéficier de ces (ses ?) bonnes relations qui ne pouvaient que nous être profitables. Mr LEMOINE a un petit air comme ça, il ne dit rien, mais il s'en tire pas mal, je l'ai vu, à Toulouse (....). ». Cependant, là encore, la suite exacte de cet échange nous échappe, puisqu'il se poursuivrait entre quatre yeux. Cesset termine ainsi sa longue tirade sur la nécessité de ne pas trop bousculer Cligman et son entourage par un « J'ai l'intention d'aller à Issoudun.

Lamaudière : c'est cela venez.

Cesset : Nous parlerons mieux qu'au téléphone.

Lamaudière : Alors pour le moment il n'y a plus de travail que deux jours par semaine pour 175 ouvriers.

C : et ensuite, ce sont les vacances....

L : Et ça peut durer longtemps...

C : Voulez-vous que j'y aille dimanche ?

L : C'est cela, venez.... »⁷⁴²

Lorsqu'il blanchit l'administrateur auprès du Service de Restitution du Ministère des Finances le 21 mars 1947, soit deux ans après la lettre de Lamaudière expliquant à la même administration comment il avait protégé les Cligman, ce qui aurait pu laisser le temps à l'ancien AP de raconter son action à ses ex-protégés eux-mêmes, Léon Cligman se montre étonnamment sobre : il n'y est pas question de protection des personnes de la famille, ni même de la bonne marche de l'entreprise, alors que Lamaudière semble, dans cette conversation téléphonique, y avoir été sensible, mais uniquement du fait que Lamaudière après la Libération, s'est comporté correctement : « Monsieur le Chef de Service, en réponse à votre lettre du 14 mars concernant M. LAMAUDIERE, nous avons l'honneur de vous informer que cet administrateur a été en fonction dans notre Société du 10 Janvier

⁷⁴² AN AJ38 5481 (dossier AP Lamaudière) « Opinion d'un Administrateur Provisoire sur les Sociétés juives »

1942 au 11 Août 1942. Il s'est octroyé un salaire pour cette période de 60 860 frs et a occasionné 1 175 francs de frais personnels.

Cet administrateur provisoire nous a remboursé cette somme intégralement lors de la Libération »

Léon Cligman charge en revanche les deux administrateurs suivants, Béthouart et Paul Girout : ce même jour de mars 1947, il donne les sommes que se sont versés les ex-administrateurs, et cherche à savoir par quelle procédure l'entreprise va pouvoir recouvrer ces sommes : « M Bethouart 117 avenue de la Châtre à Chateauroux, en fonction du 12 aout 1942 jusqu'au 30 juin 1943, s'est octroyé un salaire de 92 100 f et occasionné 5 741, 10 de frais.

M. Girout 10 rue Lagrange Chancel à Perigueux en fonction du 1^{er} juin 1943 jusqu'au 10 février 1944 s'est octroyé un salaire de 28 000 f et occasionné 17 ??? de frais.

Nous vous serons obligés de nous faire savoir si des dispositions ont été prises quant au règlement de ces sommes. »⁷⁴³

En réalité, d'autres victimes de la spoliation qui ont eu les mêmes administrateurs que les Cligman semblent plus remontés à leur égard, notamment la Fabrique alsacienne de chemises de Buzançais, dont les propriétaires portent plainte contre l'un et l'autre. Au sujet de Béthouart, Madame Félix Lévy énumère ainsi ses griefs dans une lettre adressée au Procureur de la République en mars 1946 : elle évoque d'abord une affaire de machine Burroughs, achetée sur le compte de l'entreprise et disparue « quand nos bureaux et ateliers nous furent restitués, cad au 1^{er} octobre 1945 », mais elle a aussi cette phrase : « Aussi Monsieur BETHOUART ne pourra jamais se disculper que par suite de ses agissements le gérant unique de notre société, Monsieur félix LEVY, a du quitter Buzançais, cause principale de la déportation ? il n'est pas revenu ».

De fait, Félix Lévy figure parmi les personnes du convoi 73 parti de Drancy le 15 mai 1944, sa déportation étant consécutive de son arrestation, apparemment à Saint Pancrace en Savoie. Il était né le 17 septembre 1889 à Scherwiller dans le Bas-Rhin. Le couple avait un enfant. Son avoué à Châteauroux, Emile Maurel, avait pu transmettre à l'AP, en juillet 1943, une déclaration de biens signée par Félix Lévy, dans laquelle celui-ci, se présentant comme « Industriel à Strasbourg, actuellement replié à Buzançais » expliquait avoir fondé la Fabrique de Chemises et Lingerie d'Homme, établie 129 route de Colmar à Strasbourg, en partie repliée à Buzançais, et qu'il louait depuis 1938 un appartement au 10 rue de Bruges à Strasbourg. Au dos de sa fiche établie à Drancy,

⁷⁴³ AN AJ38/5478 (dossier Paul Girout)

on lit qu'un certificat a été remis à son épouse le 23 août 1945. Apparemment l'entreprise n'a toujours pas retrouvé ses bases alsaciennes aussi tard que 1948. Son nouvel administrateur provisoire explique que la comptabilité laissée par Bethouard est très lacunaire et embrouillée et qu'en outre ce dernier ne répond pas aux courriers qui lui sont adressés.

L'antisémitisme de Béthouart⁷⁴⁴ semble avéré, aussi bien par ses courriers dans lesquels il parle des anciens propriétaires⁷⁴⁵ que par la commande de publications dont il n'est pas le seul destinataire. En février 1943, il passe ainsi commande auprès du Directeur régional du service de l'aryanisation pour six livres de Léon de Poncins sur « La mystérieuse Internationale Juive », destinés à lui-même mais aussi cinq autres habitants de Chateauroux et Issoudun, dont un certain Macke dont il sera question plus loin.⁷⁴⁶ En effet, de même qu'il force Félix Lévy à un départ qui lui sera fatal, de même il évince les Moritz, contraints de quitter Issoudun, pour mettre à la tête de leur entreprise ce Louis Macke né en 1910 à Armentières, gérant d'une boulangerie mécanique à la veille de la guerre. Fait prisonnier, ce dernier avait été rapatrié et démobilisé le 6 octobre 1942. Il se déclare aussi sinistré cent pour cent. Il dit s'être présenté à la Maison du prisonnier de Chateauroux qui le met en contact avec Bethouard, ce dernier décidant de l'embaucher.

Comme on le verra dans d'autres cas, notamment à Nancy, la gestion des affaires juives a pu apporter à Béthouart une nouvelle stabilité professionnelle, voire lui offrir une vitrine, même si son papier à-en-tête n'indique pas directement ses activités d'administrateurs de biens juifs. Béthouart se présente comme un précurseur qui a fait sien le filon du conseil aux entreprises, formulant ainsi sa raison sociale :

« Organisation rationnelle des Entreprises

A Bethouart

Conseil en organisation

117 avenue de la Châtre

⁷⁴⁴ Béthouart (AJ38 5471).

⁷⁴⁵ En août 1943, il caractérise ainsi ses administrés : « Je n'ai pas les possibilités de contrôler les renseignements fournis. Mais, ce que je puis constater, c'est qu'aucun de ces juifs ne travaille, que tous, sauf FREUDENBERG, vivent largement et trafiquent, bien que n'ayant, d'après eux, aucun bien ni aucun revenu. » Lettre de A. Bethouart au Directeur régional, Buzançais, 18 août 1943.

⁷⁴⁶ Lettre de A. Béthouart sur papier en tête « Fabrique alsacienne de chemises », à Monsieur le Directeur Régional du Service de l'Aryanisation Economique, Limoges, Chateauroux, 15 février 1943.

CHATEAUROUX

Organisation administrative, agricole, commerciale, industrielle, sociale »

Né en 1901 dans la Somme, Béthouart avait fait acte de candidature auprès du Directeur régional de l'aryanisation économique, installé à Limoges, en mai 1942. Il lui écrit de Chateauroux en se présentant comme réfugié de la zone occupée, « depuis deux mois sans travail malgré mes recherches ». Le délégué de l'Union Patronale de L'indre lui aurait conseillé cette démarche. Béthouart prétend être diplômé de l'Ecole d'Organisation scientifique du Travail, dans l'entre-deux guerres il travaillait dans l'Armée, notamment dans l'Intendance. Il a servi en AOF et peut se targuer d'avoir été décoré de l'Etoile Noire du Bénin. Dans sa fiche pour le Commissariat Général aux questions juives, il a laissé en blanc la rubrique « Diplômes ou titres universitaires » mais affirme parler anglais. Sa demande est formulée sans flagornerie excessive : « Si mes services peuvent vous être utiles comme administrateur provisoire d'une société ou d'un négoce juif, je vous serais obligé de me le faire connaître dès qu'il vous sera possible, devant prendre une décision, pour ne pas continuer à chômer dans cette région. »

Les administrateurs semblent avoir été des figures à la fois enviées et vulnérables, épiées par leurs concurrents ou des défenseurs purs et durs du régime. Les démêlés de Béthouart avec son épouse, le tribunal de Châteauroux déclarant la séparation du couple en faveur de l'épouse en mars 1941, ont pu contribuer à le fragiliser. Il est ainsi accusé par le Chef Départemental de la Légion Française des Combattants de menées communistes, dans le passé. Le directeur régional de Châteauroux est obligé de le voir partir, après l'avoir défendu en vain contre ses accusateurs.

Paul Girout prend alors la suite dans la gestion des affaires juives que suivait Béthouart. Né dans un petit village de l'Orne en 1893, Girout avait fait Centrale, parlait l'anglais, l'italien et le portugais. Avant-guerre, il travaillait comme ingénieur à la direction centrale des Ateliers et Chantiers de la Loire, dont le siège était rue de Téhéran à Paris. En 1939 cependant, Girout avait quitté la métropole, se faisant détacher en Algérie. En 1940, il aurait cessé d'être employé des Chantiers. Au début de l'Occupation, il est nommé administrateur provisoire des minoteries de la famille Cohen, une importante affaire à Sidi-Bel-Abbes, au Sud d'Oran⁷⁴⁷. Lui-même est domicilié à une soixantaine de kilomètres, plus près de la côte, à Rio Salado, un prospère village de colons fondé sous le Second

⁷⁴⁷ Pour des vues récentes de la minoterie Cohen, désormais à l'abandon : <https://fr-fr.facebook.com/42359615671/photos/a.382789240671.168448.42359615671/10152379516475672/>; http://www.vitaminedz.org/sidi-bel-abbes-ave-kleber-moulin-cohen/Photos_576_45699_22_1.html

Empire. Il serait l'hôte de Henri Krauss, probablement un viticulteur de la région⁷⁴⁸. Pourtant, en novembre 1942, Girout est de retour en métropole, sans doute à la suite de l'opération Torch du 8 novembre 1942 qui a placé l'Algérie dans l'orbite des armées alliées. Divorcé, il habite alors à l'hôtel comme il ne cessera de le faire dans les années suivantes, changeant sans cesse de localités. Pour l'heure, il fait le siège du commissariat général aux Questions Juives à Vichy⁷⁴⁹, tout en étant domicilié dans un hôtel de Saint Paul Cap de Joux dans le Tarn, et n'exclut pas de s'occuper d'entreprises dans l'Indre. Contrairement à Béthouart, il ne fait pas claquer le mot « Juif », ce qui aurait été conforme aux prescriptions du Commissariat aux Affaires Juives⁷⁵⁰, mais préfère insister sur le poids de l'affaire Cohen dont il avait eu la charge en Algérie.

Prenant pour finir la succession de Béthouart, il hérite des entreprises gérées par ce dernier, tout en habitant la Dordogne, ce qui occasionne des déplacements jugés coûteux par sa tutelle. Cependant, les factures produites nous donnent une idée de son fonctionnement, ainsi d'un voyage de 3 jours dans l'Indre, du 8 au 11 novembre 1943. Le premier jour est consacré à parcourir en train la distance Périgueux-Issoudun, où l'administrateur loge à l'hôtel. Le 10 novembre, il fait l'aller et retour, toujours en train, entre la petite ville industrielle et Châteauroux, où il déjeune avec un certain Corbran, acheteur potentiel des entreprises REAL et de la Fabrique Alsacienne de Chemises. Le 11 novembre, il rentre au Buisson, en Dordogne. A la fin octobre, il avait de même invité à déjeuner Le Moine, le fidèle Directeur de la Confection de l'Indre. Entre août 1943 et août 1944, un an environ après sa nouvelle prise de fonctions, son dossier conserve ainsi la trace de deux allers-et-retours entre l'Indre et la Dordogne, ce qui suggère une grande latitude d'action pour les personnes qui gèrent véritablement l'entreprise, Lemoine et Sulim Cligman. Il est néanmoins fort possible que sa présence ait été plus marquée.

⁷⁴⁸ Cf notice amicale rédigée à la suite du décès en 2015 d'Yvon Krauss, rapatrié, fils d'Henri Krauss de Rio Salado et d'Odette, propriétaire d'un domaine céréalier à Ain Kial : <http://les-anciens-du-lycee-lamoriciere-d-oran.e-monsite.com/pages/historique.html>

La ferme Henri Kraus apparaît dans cette série de photos :

https://www.panoramio.com/user/5903065?with_photo_id=66316056

⁷⁴⁹ Il écrit ainsi à un certain Cariol (s'adresse-t-il en réalité à Robert Carayol ?) le 25 février 1943 : « j'ai l'avantage de vous confirmer ma lettre du 12 Février 1943 faisant suite à la visite que je vous aie rendue le 5 Février dernier et à l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder (...) J'espère que votre Direction Régionale de Toulouse vous a fait parvenir un exemplaire de la fiche de renseignements que je lui ai adressée dès le début de janvier 1943. », puis, le 7 mars 1943 : Comme suite à notre entretien du 3 mars 1943 et à celui qui m'a été réservé par Monsieur Saint-Pierre, je vous confirme mon accord pour m'installer à Périgueux, afin d'y assurer la gestion des affaires qui me seront communiquées par votre Direction Régionale de Limoges.

⁷⁵⁰ Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution Finale ». Histoire du Commissariat Général aux Questions Juives (1941-1944)*, Grasset, Paris, 2006, p. 703.

De fait, Girout fait évoluer la situation des entreprises placées sous son aile, afin d'aboutir à leur vente. C'est sous son administration que Sulim Cligman doit se défaire de ses vingt-cinq dernières actions, mises en vente par adjudication, en octobre 1943. Dans un premier temps, la vente aux enchères ne donne rien. Une acheteuse cependant se présente. La vente se fait dans l'étude de M^o Boilard, notaire à Issoudun, le 9 décembre 1943, et elle est homologuée à la fin janvier 1944 par le Commissariat aux Questions Juives. Le profil de l'acheteuse laisse à penser qu'elle a pu faire partie des connaissances d'avant-guerre des Cligman. Madame Alexandrine Ye née Moreau réside en effet au 29 rue des Gravilliers, à proximité de la rue du Caire, dans ce même quartier industriel de Paris où travaillent côte à côte fournisseurs et commerces liés à la confection, au travail du cuir et à la bimbeloterie. Cependant, Madame Ye née Moreau est aussi de la région, puisqu'elle est née le 12 décembre 1895 à Ambrault, un petit bourg de l'Indre. Veuve successivement de Armand Jolivet et de Henri Charles Loyal, la quinquagénaire est depuis peu l'épouse de Monsieur Ting Fo Ye. Ils se sont mariés sous le régime de la séparation des biens le 28 juillet 1942 à Paris. Dans l'étude du notaire d'Issoudun, elle a remis 25 000 francs à l'administrateur de la Confection de l'Indre, Paul Girout. En l'état, nous ne savons pas qui est de mèche avec qui.

Dans le cas d'autres entreprises dont il est administrateur provisoire, il est cependant clair que Girout a l'intention de laisser sa marque. Il veut ainsi évincer Macke, mis à la tête de l'entreprise des Moritz par son prédécesseur Béthouart. Macke propose de racheter cette dernière pour 150 000 francs. Girout décrète que la somme est dérisoire. Dans un courrier daté d'avril 1944 à la Direction régionale du Commissariat Général aux Questions Juives, il souligne les grandes incompétences dont a fait montre jusqu'ici le nordiste. En outre, il a confiance dans l'avenir de cette affaire, comptant sur une prochaine commande de l'Intendance militaire, un marché de 2 500 pantalons kaki qui devrait la rendre prioritaire dans les attributions d'électricité. On est en avril 1944 et on ne sait ce que l'administrateur Giroux, habitant Périgueux, suit de plus près, l'évolution des fronts ou les comptes de la REAL. Giroux compte sur un autre acquéreur que doit lui présenter le gérant d'une autre entreprise arianisée, dont il est également administrateur, la Chemiserie de Buzançais, ex Fabrique alsacienne de chemises. Le 4 juin 1944, la vente de la REAL a pourtant bien lieu.

Cependant, Girout finit par se lasser de la situation. Il met en avant des aspirations professionnelles qui masquent certainement ses craintes face à une défaite désormais certaine et à la disparition prochaine du régime de Vichy : sa dernière lettre adressée au directeur régional du Commissariat aux Affaires juives à Limoges est datée du 8 août 1944. Il affirme que son dernier retour d'Indre a été fort périlleux et qu'il préférerait ne pas recommencer. Motivant sa démission, il se prévaut d'une offre d'emploi comme ingénieur mais aussi de son incapacité à désormais assurer correctement l'aryanisation des entreprises dont il a la charge. Sa situation continue cependant d'être instable. La

lettre indique qu'il habite à l'hôtel, à Castelnaudary, dans l'Aude. Quelques semaines plus tard, le territoire français libéré, il demeure introuvable. Les autorités françaises, qui le recherchent, en vain, tant en métropole qu'en Algérie, ne parviennent pas à mettre la main sur lui avant son décès daté, **comme on l'a vu plus haut**, de 1947.

Administrateurs des Lyon

Dans le cas des frères Lyon également, le dernier administrateur disparaît à la Libération.

A la suite de la dépossession des Lyon, la direction de la banque Edmond Lyon et ses Fils est d'abord assurée par Varangot et Mlle Marguerite SAINSON, fondée de pouvoirs (« n'a aucun lien de parenté avec MM. Lyon, dont elle était Fondée-de-Pouvoirs »). On a vu plus haut que cette dernière avait bénéficié en octobre 1940 d'une cession de 10 parts de l'Usine des Capucins à Troyes. Il est probable que Mlle Sainson a également contribué à servir les intérêts des frères Lyon, une fois ces derniers officiellement évincés de la banque fondée par leur père. Les autres membres du personnel de la banque, qui finiraient par être licenciés, étaient Auguste Page, caissier, Charles Zillhardt, commis principal, Henri Setta, comptable et Pierre Guiland, garçon de recettes.

André Varangot⁷⁵¹ est né le 3 novembre 1879 à Paris. Sous l'Occupation il est domicilié 19 rue du Général Appert et a ses bureaux au 1 place Boeldieu. Il est alors membre du syndicat des banquiers en valeurs et se fait nommer Administrateur provisoire de deux banques en valeurs. A partir de mai 1941 il gère l'affaire de Paul Perles, ses Fils et Cie, 8 rue Auber, avant d'être relevé de ses fonctions le 15 septembre 1942. Le 20 octobre 1941 il est aussi nommé pour s'occuper de la banque Edmond Lyon et ses Fils. S'adressant à la Direction du Blocus en novembre 1944, il tient à souligner, tout comme il l'avait déjà fait dans ses rapports du temps de l'Occupation, le caractère très limité de ses interventions, les gérants, partis à Vichy, s'étant eux-mêmes occupés de liquider en partie la banque. Dans cette affaire également, il est relevé de ses fonctions en septembre 1942.

Un courrier des Lyon envoyé de Neuilly sur Seine le 26 novembre 1946 parle de 48 000 francs d'indemnités de fonctions et de 50 000 autres versés comme frais de voyage, Varangot ayant restitué

⁷⁵¹ AN, AJ38/5424 ou 5423 dossier André Varangot

ces sommes après la Libération, et s'étant également acquitté de 100 francs d'indemnité sur condamnation du Tribunal de Commerce de la Seine (?) du 15 mai 1945.

Le successeur de Varangot, Robert Nicollon des Abbayes⁷⁵², ne semble pas avoir été beaucoup plus intrusif, tout en ayant lui aussi touché de belles sommes : 44 750 en indemnités de fonction, 391 en frais de voyage. Selon les Lyon, il « a restitué ses indemnités de fonctions à l'amiable le 12 mars 1945 ». En revanche, les frères Lyon portent plainte à la Libération contre le troisième administrateur, Marcel Lauth, nommé par le Commissariat aux Questions Juives le 6 avril 1944. Il habite alors au 87 Bd Saint Michel et ses bureaux se trouvent au 48 rue de Provence⁷⁵³.

Jean-Marc Dreyfus a qualifié Lauth de « directeur de banque respecté »⁷⁵⁴. Il est en tous les cas d'un âge respectable, puisqu'il a la cinquantaine bien avancée lorsqu'il se retrouve à gérer les biens des juifs. Son parcours signale un notable probablement doué. Né le 22 janvier 1889 à Alger, Maximilien, dit « Max » Lauth déclare dans sa fiche de renseignement remplie en juillet 1942 être licencié en droit et diplômé de Sciences Po, Croix de guerre 1914-1918, Médaille des évadés. Son curriculum vitae égrène les hautes fonctions qu'il aurait exercé dès les lendemains de la guerre de 14, membre du Cabinet du Commissaire Général de la République à Strasbourg (1919-1920) puis successivement inspecteur dans la Banque du Commerce d'Algérie de 1920 à 1925 puis dans la Banque d'Alsace-Lorraine et directeur de la Succursale de Sarrebrück et enfin directeur d'agence à Paris de 1925 à 1930. Il avait ensuite été Directeur de succursale du Crédit Industriel et commercial de 1930 à 1942⁷⁵⁵.

Les recherches de Jean-Marc Dreyfus ont également permis d'établir que Lauth aurait été le seul administrateur provisoire de banques juives (il en avait eu six à sa charge, en plus de l'affaire Lyon) à prendre la fuite, pressé de toute part pour rendre des honoraires considérés comme abusifs mais aussi accusé de détournement de fonds, on y reviendra plus loin⁷⁵⁶.

Les administrateurs de l'immeuble des Lorrach à Nancy

⁷⁵² Nicollon des Abbayes AJ38/5366

⁷⁵³ AJ 38/5325 Lauth

⁷⁵⁴ Jean-Marc Dreyfus, *Pillages sur ordonnances...op.cit.*, p. 294.

⁷⁵⁵⁷⁵⁵ AJ38 /5325, rapport du 11 juillet 1945 transmettant au Juge d'instruction Pommeray le rapport de l'inspecteur Salva et fiche de renseignement juillet 1942.

⁷⁵⁶ Selon l'historien, 118 administrateurs provisoires avaient été désignés pour aryaniser des banques juives sur toute la durée de l'Occupation. Ibid, p. 128.

De même qu'il existe une hiérarchie des biens spoliés, de même l'envergure des administrateurs est à la mesure des biens qui leur sont confiés. Les hommes croisés dans les archives concernant la spoliation de l'immeuble Lorrach à Nancy appartiennent ainsi à des strates sociales bien plus modestes que celles dont émanent les administrateurs nommés sur les affaires des Cligman, et plus encore celle des Lyon qu'on vient d'évoquer.

Comme on l'a déjà dit plus haut, on ne peut parler d'administrations de complaisance dans le cas des sœurs Lorrach, alors même que la situation de la famille a pu susciter de la sympathie auprès de ceux chargés d'aryaniser leurs biens. Là encore, la rotation est de règle, trois administrateurs ayant été nommés successivement pour l'immeuble du 86 bis rue de Strasbourg.

Le premier est un certain Eugène Mayer, un Mosellan, né à Metz en 1892, huissier de profession. Outre son bilinguisme déclaré, la manière dont, à l'écrit, il ponctue ses courriers et ignore l'usage des voyelles avec accent tendent à prouver l'imprégnation d'une culture germanique, guère étonnante pour un homme scolarisé sous le Kaiserreich et resté dans une région largement germanophone (le fait témoigne peut-être plus prosaïquement de l'usage d'une machine à écrire avec clavier allemand et laisse de toutes les manières une impression certaine d'amateurisme). En extrapolant, on peut aussi imaginer qu'Eugène Mayer parle français avec un accent caractéristique de ces populations bilingues. Réfugié de Moselle depuis le début de la guerre et père de trois enfants adolescents, Eugène Mayer a besoin de gagner sa vie. Très vite, il comprend que la gestion de biens juifs est un débouché, que ce soit dans la région de Nancy où il peine à joindre les deux bouts, ou mieux encore, en Algérie sur laquelle il lorgne d'entrée. En janvier 1941, à l'heure des premières candidatures, il envoie une lettre en ce sens au Préfet de Meurthe et Moselle :

« Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous prier respectueusement, de bien vouloir adresser ma demande d'emploi à Monsieur le Gouverneur Général d'Algérie, veuillez aussi je vous prie me faire inscrire sur la liste des Administrateurs-gérants de Biens Israelites, désirant obtenir du travail au plus tôt.

Je suis blessé de guerre Engagé volontaire, Ancien combattant et père de famille nombreuse et suis prêt à accepter n'importe quel emploi, d'autant plus que je suis au courant de la langue allemande. »⁷⁵⁷.

A l'époque, Mayer habite, avec sa famille nombreuse, à Pont-à-Mousson. Il faut encore de nombreux mois avant que sa candidature soit sérieusement examinée. En septembre 1941, le commissaire de

⁷⁵⁷ AN, AJ38, 5449 Eugène Mayer, lettre du 26 janvier 1941

Pont-à-Mousson envoie les résultats de l'enquête que lui a demandé le Préfet au sujet de ce nouvel habitant arrivé en septembre 1939. Le commissaire a recueilli plusieurs informations biographiques et conclut à l'excellente moralité du candidat à l'administration des biens israélites : « Blessé de guerre 14-18 titulaire de la carte de Combattant, très considéré ainsi que sa famille à Pont-à-Mousson. Sa conduite et sa moralité sont excellentes

On ne lui connaît pas de fortune personnelles perçoit allocation de réfugié soit 1 400 francs mensuellement.

paraît tout indiqué.

à dater du 1^{er} octobre 1941 sera domicilié 35 avenue de la Garenne à Nancy mais sa nouvelle résidence ne l'empêchera pas de se déplacer dans la région de Pont à Mousson. »⁷⁵⁸. Comme souvent, la mention du statut d'ancien combattant de la guerre de 14-18 pour un homme originaire des « provinces perdues » et recouvrées (et de nouveau annexées au Reich en cette année 1941) signifie, sauf mention explicite, que la personne concernée s'est battue sous uniforme allemand, ce que confirme un document prouvant la participation d'Eugène Mayer à la campagne de Russie pendant la Première Guerre Mondiale.

Installé à Nancy, dans un immeuble un peu excentré, là où les petites villas et les immeubles ont poussé dans l'entre-deux guerres, encore un peu au-delà des nouveaux quartiers plus cossus investis par les architectes de l'Ecole de Nancy, Mayer se montre toujours aussi rapace, car il a toujours autant de bouches à nourrir. En mars 1942, il écrit au président de la Chambre de Commerce de Nancy pour lui demander l'autorisation de prélever 30% à titres d'honoraires sur l'évaluation faite par l'expert des biens dont il est administrateur, au même titre que les architectes. Il ajoute : « D'autre part, j'ai l'honneur de vous prier en ma qualité de réfugié de la Moselle, Blessé de guerre 1914/18, titulaire carte du combattant et père de famille nombreuse (3 enfants mineurs) de bien vouloir intervenir en ma faveur auprès de votre commission en vue de me faire octroyer plusieurs administrations d'immeubles juifs , n'ayant reçu à ce jour que 6 gérances ce qui ne peut suffire pour élever une famille de 5 personnes ; en outre je vous prierais de bien vouloir me faire inscrire comme administrateur sur des immeubles dont le revenu est supérieur à 6 000 francs.

⁷⁵⁸ AN, AJ38, 5449, Nancy 29 sept 1941 Le commissaire de Police Spéciale à Préfet Meurthe-et-Moselle, 1ere Division 3eme Bureau Nancy.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous daignerez prendre ma présente demande en considération ayant été au chômage depuis notre évacuation forcée de septembre 1939. »⁷⁵⁹

Pourtant, en mai, soit deux mois plus tard, on a vu que Mayer a écrit ses observations au sujet des sœurs Lorrach, priant instamment les autorités de faire une exception pour ne pas mettre une honorable famille sur la paille. D'après la lettre écrite par Jeanne en octobre, il a aussi visiblement tenté de rassurer les Lorrach sur le cours des événements, les assurant que l'immeuble ne serait pas aryanisé, avant de les quitter.

Ainsi donc, le réfugié de Metz avait été pris de sympathie pour cette famille « bien française », respectée à Nancy. On ne sait si le fait que Florence venait, elle aussi, de Moselle avait joué un rôle. L'ancien combattant de 1914 qui avait combattu sous uniforme allemand défend la famille de Moïse, bien plus âgé que lui et décédé quelques mois auparavant, alors que ce dernier, déjà adolescent au moment de l'annexion de 1870, avait opté pour la France, son propre fils Armand étant blessé côté français durant la guerre de 1914. On ignore également le rôle qu'a pu jouer Arnold, le réfugié de Mulhouse, qui n'est jamais évoqué dans ces courriers mais qui était bien présent au domicile des Lorrach. Sur un point les Lorrach et l'administrateur se rejoignent certainement : celui qui rêve de partir aux colonies met en avant les états de service de Moïse en Algérie et au Tonkin, comme l'avaient fait avant lui Moïse lui-même et Eva au moment de se faire recenser comme juifs, et comme le répète Jeanne dans sa lettre d'Octobre 1942.

Précisément, le 2 juillet 1942, Mayer envoie une lettre de démission : son projet de partir aux colonies se réalise, il vient d'être nommé huissier à Constantine. Les mêmes tâches qu'à Nancy l'attendent, mais sous d'autres cieux, avec peut-être aussi des affaires plus prometteuses. On apprend par la même occasion qu'il s'est bien servi un acompte de 30% sur les dossiers qu'il a eu en charge, dont l'immeuble des Lorrach.

Mayer propose également un successeur : un certain Jeandidier résidant à Pont à Mousson. Or, le dossier de ce dernier comporte un rapport du commissaire Principal, Chef des Renseignements Généraux à Nancy, daté du 21 mars 1942, détaillant sa réputation exécrationnelle, due à plusieurs divorces et à son oisiveté : antiquaire de son état, il aurait surtout vécu sur l'argent de sa 3ème femme séparée de biens, fréquenterait sa nouvelle maitresse avec ostentation etc.⁷⁶⁰ De fait, le nom

⁷⁵⁹ lettre du 2 mars 1942 de Mayer à Chambert Pdt de la Cbre de Commerce de Nancy

⁷⁶⁰ Ce rapport contredit les appréciations positives du commissaire de police de Pont à Mousson, qui avait également établi un rapport cité plus haut très favorable à l'endroit de

Mayer. Le dossier d'AP de Maurice Jeandidier contient également sa lettre de motivation adressée le 18 octobre 1941 au Préfet de Meurthe et Moselle : « Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance ma nomination en qualité d'Administrateur de biens JUIFS, en me permettant de vous exposer ce qui suit : Je suis né à LUNEVILLE le 2 septembre 1886. J'ai fréquenté les Ecoles libres de cette Ville ; j'ai obtenu mes certificats élémentaires.

Mon père, décédé en 1909 était Capitaine Etat-Major (sic), Services spéciaux de la XXe Région de Réserve ; moi-même ai fait mon service militaire comme engagé volontaire au 89 R.I., rengagé au même Régiment, j'ai été libéré au 153 R.I.F. ; mobilisé en 1914 au 26 R.I., j'ai fait toute la campagne à ce Régiment jusqu'en avril 1916 où je fus fait Prisonnier à Verdun ; j'ai à mon actif 10 années de Services Militaires ; je tiens à faire remarquer que pendant la Campagne, j'ai eu les deux pieds gelés et ce, en Octobre 1914. Mon frère, ancien engagé volontaire, Sous-Officier au 26 R.I., fut mortellement blessé à l'attaque du 9 Mai 1916. Lors de ma libération en 1919, j'ai repris ma situation civile ; en 1938 j'étais établi comme Antiquaire à Pont-à-Mousson, inscrit au Registre de Commerce sous le N° 28.717. Je suis titulaire de la Carte du Combattant.

En ma qualité d'ARYEN, j'ai l'honneur et pour les causes sus-exposées de venir solliciter votre haut appui pour obtenir de votre part ma nomination en qualité d'Administrateur de biens Juifs. ». Jeandidier avait déjà fait acte de candidature auprès du Commissariat Général aux Affaires juives par une lettre du 22 août 1941. Le service de contrôle des AP l'avait alors redirigé sur la Préfecture. Jeandidier fut pressenti comme AP des immeubles de Loeb frères, un commerce de grains fermé depuis août 1939, des immeubles Ducas, des immeubles de Roger Moyse. En juin 1942, *l'Echo de Nancy* faisait passer une annonce de Jeandidier mettant en vente un immeuble ayant appartenu à un certain Israël dit Mortier, un autre, avec jardin et verger, appartenant à Albert Loeb, un autre situé à Thiaucourt, avec grange, écurie et jardin, appartenant à Marx Hannaux ainsi qu'un terrain de 5 hectares dit « Les Sacrés », dans la même commune, et enfin un parc de 3 hectares situé à Essey et Maizerais, toujours du même propriétaire. Il semble que Jeandidier avait encore la gestion d'une ferme à Lesménils avec 15 hectares de pâturages à Manoncourt sur Seille, 2 hectares à Nomeny, appartenant à Gaston MOYSE. De Roger et Yvonne MOYSE, il gérât non seulement l'immeuble de Pont-à-Mousson qu'il met en vente, mais aussi un parc à Blénod-les-Pont-à-Mousson, un autre à Atton, ainsi que la ferme du Bel-Air sise à Pont-à-Mousson. A l'automne 1941, le commissaire de police de Pont à Mousson avait en effet donné un signalement positif concernant l'antiquaire. En janvier 1942, Jean Marceau, le préfet de Meurthe-et-Moselle lui faisait remarquer que l'intéressé avait déjà encouru 6 mois de prison. Malgré le soutien renouvelé du Commissaire (« Si Monsieur JEANDIDIER peut paraître original dans sa manière de vivre, il ne peut rien lui être reproché quant à sa conduite et à sa moralité », niant la condamnation de Jeandidier), Jeandidier devait être relevé de ses fonctions au profit d'un expert-comptable de la ville, Lamadieu, qui avait déjà réclamé avec insistance la gestion d'affaires qu'il avait su lui-même livrer à l'attention de l'administration spoliatrice. De fait, le commissaire de police de Pont-à-Mousson déclara le 2 juin 1942 que Jeandidier avait en réalité fait l'objet de rapports de la part du Commissariat Spécial de Pont-à-Mousson nettement défavorables les 1^{er} avril 1940 et 10 mars 1942. « JEANDIDIER ne jouit d'aucune considération à Pont-à-Mousson et la décision prise par l'Administration de confier à JEANDIDIER Maurice la gestion d'immeubles israélites a soulevé à Pont-à-Mousson un mouvement de réprobation générale. La Municipalité tout comme la population le jugent

de Jeandidier n'apparaît pas dans les propositions de la Commission de contrôle du 4 juillet 1942 pour remplacer Mayer.

A une date qu'on ignore mais toujours sous l'Occupation, Mayer revient des colonies. Le Mosellan a trouvé une autre opportunité professionnelle liée à l'occupation : il est désormais Interprète au Tribunal Militaire de la Feldkommandantur 4 avenue de la Garenne, à Nancy. Sans doute toujours à cours d'argent, il réclame en 1944 de se faire payer les honoraires restant des affaires qu'il avait dû abandonner en juillet 1942. Il a même des prétentions sur la vente de l'immeuble Lorrach dont il pense qu'elle a eu lieu (à notre connaissance, comme indiqué plus haut, le dossier est porté devant la chambre des notaires de Nancy en avril 1944 mais l'adjudication n'a pas eu le temps de se faire). Pas une question sur le sort des propriétaires, pas une larme ne surgissent de ses courriers furieux et restés sans grand résultat. Après la Libération, Mayer repart en Moselle. En août 1945, sommé d'établir des fiches de renseignement pour tous les biens dont il a eu à traiter, il utilise son papier à en-tête d'huissier installé à Forbach mais signale qu'il se trouve actuellement à Metz-Plantières. Il se présente toujours comme une victime, signant chacune des fiches destinés au service des restitutions « MAYER, Eugène, Huissier expulsé de la Moselle, Sinistré et Spolié en Moselle, act. Demeurant à Metz-Plantières (Moselle) 90 bis rue de Strasbourg ». ⁷⁶¹

Après le départ de Mayer en Algérie à l'été 1942, l'administration de l'immeuble des Lorrach avait été reprise par Dorner, établi 18 bis rue Thierry Alix, adresse sans grand prestige. On a vu que Dorner avait commencé par demander un sursis à la mise en vente de l'immeuble des Lorrach jusqu'à fin août. Ses arguments, au moins sur le papier, n'ont rien d'humanitaire. Simplement, tout le monde est en vacances en août et lui-même doit prendre du repos dans les Vosges. « Je crois qu'il serait plus rationnel de faire des frais publicitaires fin août seulement, car la plupart des gens étant dans ce mois en vacances, celle-ci n'a peu de chance de les toucher utilement.

indigne d'exercer de semblables fonctions ». Il n'est pas certain néanmoins que cette passation de pouvoir eut réellement lieu. En tous les cas, Jeandidier présentait sa démission au Commissariat aux Questions Juives....le 2 mai 1944. Peu rancunier, Jean Lamadieu accepta le 19 juin 1944 de lui succéder pour reprendre la gestion de 6 immeubles (la Veuve Freund s'ajoute à la liste des propriétaires spoliés déjà citée. Comme l'indique un courrier de Jeandidier du 26 juin 1945 « Les événements alors n'ont pas permis cette mutation, j'ai donc continué à assurer cette gérance ». Tous ses administrés reviendraient la guerre finie lui demander reddition des comptes. Cf AJ38/5448 dossier Maurice Jeandidier

⁷⁶¹ AJ38/5449 dossier Eugène Mayer

D'autre part je dois également sur avis médical prendre un congé dans les vosges et je ne pourrais guère m'occuper de cette question qu'à ma rentrée, fin aout. »

Plus d'un an auparavant, Maurice Dorner, quoique plus jeune qu'Eugène Mayer et célibataire, avait lui aussi mis en avant la précarité de sa situation économique dans sa lettre de motivation datée du 24 mars 1941 par laquelle il se portait candidat à la gestion de « biens israélites » :

« Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance un emploi tout au moins provisoire dans la gérance d'un commerce israélite ou dans le comité de répartition des produits commerciaux ou industriels, présumant par l'exemple de relations que je pourrais être a même (sic) de donner satisfaction dans un de ces emplois.

Français, âgé de 33 ans, j'étais depuis 8 ans agent commercial d'une société distributrice d'essence, la Sté champenoise des Carburants à Reims. J'habite Nancy depuis 10 ans.

Mobilisé en septembre 39, à ma libération j'ai écrit à ma Maison le 27 aout 1940 pour reprendre un poste dans ses services, mais il me fut répondu le 5 septembre 1940 que par suite des circonstances on ne pouvait me reprendre, mais qu'on espérait qu'une amélioration prochaine de la situation permettrait de faire à nouveau appel à mes services.

Ayant de mes ex-collègues qui travaillent dans ma Maison (sic), j'espérais toujours, mais cela va faire 7 mois et je ne puis attendre indéfiniment. Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir prendre ma demande en considération.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet l'assurance de mes sentiments les plus respectueux. »⁷⁶²

Pour finir, Dorner est lui aussi un déçu de l'aryanisation. Il a dû essuyer plusieurs échecs, notamment celui de la mise en vente de l'immeuble des Lorrach, qui ne part pas. En juillet 1943, s'installant comme agent d'affaires, il cherche probablement à se défausser en demandant à sa tutelle si cette nouvelle raison sociale est compatible avec la gestion des 10 immeubles israélites qu'on lui a confiée.

⁷⁶² AN, AJ38 5449, lettre de Maurice Dorner, Maurice Dorner 2 bis Sainte Marie à Nancy au Préfet de Meurthe et Moselle, 24 mars 1941.

A la fin octobre 1943, alors qu'il vient de recevoir le 20 octobre une nomination supplémentaire pour l'immeuble Weill et l'immeuble Marx (21 rue Charles Foucault), il demande à être remplacé et souhaite démissionner. Le Directeur régional de l'aryanisation s'enquiert de ses raisons afin de pouvoir appuyer sa demande à Paris. Dorner fait valoir plusieurs arguments : sa santé, son déménagement professionnel à Epinal, et pour finir la faible rentabilité offerte par la gestion des biens juifs :

« Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 28 octobre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'irai habiter Epinal pour mes affaires de transactions immobilières et commerciales, étant donné que je cherche à développer mon activité dans ce département, tout en conservant mon siège social à Nancy.

Actuellement les affaires étant assez difficiles, je suis obligé de consacrer tout mon temps à mon entreprise afin de pouvoir arriver à un résultat satisfaisant.

Depuis plus d'un an que je m'occupe d'affaires juives, je ne suis arrivé à aucuns résultats jusqu'ici, quant à leurs réalisations, et je ne puis me permettre de consacrer la plus grande partie de mon temps, vainement, sans aucune rétribution, car pendant ce temps, mes frais généraux et les dépenses relatives à mon commerce, ne sont compensés par aucuns gains (sic).

D'autre part, ma santé étant assez précaire je ne puis, personnellement, pas assumer le travail de ces différentes affaires, qui, ainsi que je vous l'ai dit ne me rapportent rien, pour lesquelles je ne puis donc me faire aider par personne, que je serais obligé de rétribuer à mes frais entièrement.

Espérant que vous voudrez bien comprendre les raisons qui me font demander de bien vouloir me faire remplacer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments distingués. »⁷⁶³

Le dernier administrateur de l'immeuble des Lorrach, Charles Edouard Stoll, est déjà considérablement âgé lorsqu'il est nommé pour prendre en main l'aryanisation de plusieurs immeubles de Nancy, puisqu'il est né le 4 avril 1876 à Maubeuge. Dans sa jeunesse, qui remonte bien

⁷⁶³ AN, AJ38 5449, Lettre à en-tête agence Dorner 30 octobre 1943 à Monsieur le Directeur de la Commission de Contrôle des Entreprises juives de Meurthe et Moselle, 10 rue des Dominicains à Nancy

avant la guerre de 1914, il avait exercé, de 1898 à 1907, le métier d'imprimeur-libraire à Maubeuge-Nord puis effectué une reconversion étonnante comme commissaire de police.

Sous l'Occupation, Charles Stoll a entre les mains de belles affaires à aryaniser. L'en-tête de son papier à lettre ne fait pas mystère de sa nouvelle raison sociale : Charles Stoll, Commissaire-gérant d'Entreprises Juives, 21 rue Baron-Louis, Nancy, un immeuble élégant à l'est du cours Léopold, avant de s'installer à partir de l'été ou de l'automne 1941 dans la non moins bourgeoise rue Isabey, il est vrai à son extrémité, au 89, juste avant les contreforts pavillonnaires des faubourgs de la ville.

Les courriers échangés avec les autorités locales de l'aryanisation suggèrent des relations de grande proximité : Stoll a très probablement ses entrées au secrétariat de la Commission de Contrôle des Affaires Juives de Meurthe et Moselle, à l'autre bout de la rue Isabey⁷⁶⁴ où il a donc lui-même ses bureaux, ou à la Direction Régionale de l'aryanisation économique rue des Carmes, derrière la place Stanislas. C'est l'impression qu'on retire de la lecture, par exemple, de ce billet reçu le 4 novembre 1943 du Directeur Régional : « Ayant à vous faire diverses propositions en vue de votre nomination comme administrateur provisoire d'un certain nombre d'immeubles situés sur le territoire de Nancy, j'ai l'honneur de vous demander s'il vous serait possible de passer à la Direction Régionale un prochain jour »⁷⁶⁵ ou de encore ce mot écrit par Stoll le 16 septembre 1942 : « Monsieur le Secrétaire,

Désirant vous entretenir au sujet de mes différentes affaires, je vous serais très obligé de bien vouloir me fixer le plus tôt qu'il vous sera possible, un rendez-vous au jour et à l'heure qu'il vous conviendra.

Dans cette attente et avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.⁷⁶⁶ »

Administrateur provisoire, une tâche ingrate ?

⁷⁶⁴ on trouve aussi le 3 rue Lyautey, jouxtant la place Stanislas, pour les bureaux de la Commission.

⁷⁶⁵ Le Directeur Régional à Monsieur Stoll 89 rue Isabey Nancy, Nancy 4 novembre 1943

⁷⁶⁶ Lettre du 16 sept 1942 à Berquand, secrétaire de la Commission de Contrôle des Affaires Juives de Meurthe et Moselle, 6 rue Isabey à Nancy.

Scepticismes

Le vieux Stoll ne semblait donc pas s'être fait prié pour prendre en charge les dossiers laissés par Dorner qui a , quant à lui, préféré s'en éloigner. Les administrateurs que nous croisons dans les archives de spoliation de la Meuse concernant les Mayer et Benedig expriment le même scepticisme quant à l'intérêt économique de leur mission et exhalent la même lâcheté quant au sort des propriétaires spoliés. On a ainsi vu que Carlier, greffier à Saint-Mihiel, semblait plutôt tenace dans l'aryanisation de l'affaire Mayer, déplorant que la vente au tapissier Mignot soit de toute évidence un arrangement. Pourtant, à la ténacité succède la lassitude : en janvier 1943, alors qu'Henri et Clarisse Mayer ont fini par quitter la ville et que le camp d'Ecrouves à quelques dizaines de kilomètres de là, sert désormais de sas pour les personnes juives arrêtées dans les trois départements de l'Est avant leur transfert à Drancy puis leur déportation à Auschwitz, Carlier, devenu administrateur de la plupart des affaires israelites à réaliser, écrit une lettre très pessimiste au Préfet de la Meuse concernant la vente des propriétés des juifs. Il y critique des mises à prix trop élevés pour Saint-Mihiel mais se fait aussi l'écho de la circulation de rumeurs locales concernant la fragilité des actes notariés résultant de ces ventes fondées sur la législation antisémite.

Datée du 8 janvier 1943, cette lettre est rédigée sur un de ces fameux papiers-à-en-tête que se sont fait faire certains administrateurs pour afficher leur nouvelle raison sociale :

« Biens Juifs

Carlier à Saint-Mihiel

Administrateur Provisoire » :

« Henri Carlier Greffier de Paix

27 rue RP

Saint-Mihiel

A Monsieur le Préfet de la Meuse

Cabinet du Préfet

Bar-le-Duc

Par votre lettre du 11 Décembre 1942 vous m'avez demandé de procéder à une nouvelle mise en vente d'immeubles juifs sur baisse de mise à prix de 20% en me recommandant de ne mettre en vente que deux ou trois immeubles à la fois.

En exécution de ces instructions une nouvelle publicité a été effectuée par moi en ce qui concerne seulement les trois immeubles suivants :

Consorts SIMON-LEVY 12 rue Basse des Fosses

Héritiers NEMARQ Vidal 14 rue Basse des Fosses

Id 1 Place Ligier-Richier

Les délais viendront à expiration le 18 janvier courant et il semble qu'aucun amateur ne se révélera pour cette date.

J'estime que les raisons qui empêchent cette réalisation sont les suivantes :

D'une part les bases d'évaluation de l'expert qui tient compte uniformément d'un coefficient de 5 appliqué « en général » sur la valeur de construction en 1914, vétusté déduite, sans avoir égard à la situation de l'immeuble alors que cette situation a une importance capitale. Il faut bien admettre, en effet, que les mêmes bases d'évaluation des immeubles ne peuvent être appliquées indifféremment à Nancy comme à Verdun et à Saint-Mihiel. Bien plus : on peut dire que ces bases auraient dû varier de quartier à quartier et même de rue à rue. Il n'est tenu également aucun compte par l'expert des revenus locatifs.

D'autre part, la rumeur publique accuse une appréhension en ce qui concerne l'irrévocabilité des aliénations effectuées en vertu de la loi du 22 juillet 1941 et redoute une rétrocession ultérieure des immeubles à vendre.

Il faut donc s'attendre à de grandes difficultés et en tous cas envisager un très long délai pour les réalisations

Si on tient compte qu'il existe à Saint-Mihiel 25 immeubles israelites à vendre et que deux tentatives nécessitant chacune un mois de publicité sont nécessaires pour exposer en vente trois immeubles qui, en définitive, ne trouvent pas encore acquéreur c'est un délai minimum de trois ou quatre ans qu'il faut envisager pour les réalisations à effectuer.

Dans ces conditions j'ai tenu à vous tenir au courant des observations et réflexions entendues par moi dans la localité, vous laissant le soin de prendre toutes décisions qu'il appartiendra. »⁷⁶⁷

A la suite de ce courrier, Carlier a tenu encore un an comme administrateur à Saint-Mihiel. On ne sait si, quittant la Meuse au printemps 1944, il avait toujours en tête le même délai minimum de trois-quatre années pour voir les biens juifs de Saint-Mihiel vendus, désormais sans lui, ou s'il flairait bien plutôt la débâcle.

Entre bien d'autres échos de scepticisme, on retrouve le même type d'appréciation dans les courriers du Préfet de l'Aube au Directeur Général de l'Aryanisation Economique. Il lui écrit notamment, à propos de la mévente de l'immeuble de rapport d'Albert Blum, 57 rue de Thiers à Troyes : « Cette carence d'amateurs est que aux considérations que j'ai eu l'occasion de vous exposer à maintes reprises dans de précédents rapports relatifs au même sujet (en particulier mon envoi (...) du 24 Décembre 1942), les acquéreurs éventuels, craignant une modification possible de la législation, exigent pour engager leurs fonds dans un immeuble juif des garanties que l'Administrateur Provisoire est souvent dans l'impossibilité de leur donner. ». Ce à quoi son interlocuteur lui avait rétorqué, dans un courrier du 11 février 1943 : « (...)il appartient à l'administrateur provisoire dde créer lui-même l'atmosphère vis à vis des acquéreurs éventuels en rétorquant aux intéressés que la question juive n'est pas une question étrangère mais Française et que les craintes formulées ne reposent sur rien de sérieux ni de juridique. »⁷⁶⁸

Face au retour : Les AP à la Libération

A la Libération, les anciens administrateurs provisoires sont invités à deux reprises à faire le point sur les affaires qu'ils ont eu entre les mains. Pendant des mois voire des années, ces hommes font le gros dos, n'écrivent (ne prononcent ?) jamais, à une exception, le mot de « déporté », encore moins celui d'Auschwitz. Il y a les propriétaires qui sont présents et ceux qui sont absents, les affaires pour lesquelles on a demandé des comptes et celles restées sans demande, sans autre explication.

⁷⁶⁷ AN, AJ38 5451

⁷⁶⁸⁷⁶⁸ AN AJ38/4448 (dossier Albert Blum) Le Préfet de l'Aube au Directeur Général de l'Aryanisation Economique , 28 janvier 1943 et la réponse du Directeur, 11 février 1943. En face de la définition donnée par le Directeur au rôle de l'AP, un énorme point d'interrogation, apposé en marge, peut-être par le chef de service de la Préfecture qui a visé le courrier.

A Commercy cependant, le mot déporté apparaît bien, lorsque Camille Demogé rend compte en décembre 1944 à la Direction du Blocus du Ministère des Finances :

Faisant la liste des personnes et biens dont il a été AP, il commence par M. André BENEDIG en date du 1^{er} avril 1942 17 rue Foch (sic) Commercy (déporté). Il signale que le 2 place de l'Hôtel de ville a été vendu à M. Garnier à Void rue de la Tannerie en l'étude de Maître Gilbert à Void les fonds sont entre les mains de Maître Gilbert Notaire à Void.

Puis il poursuit :

Georges Cerf 48 rue des Capucins à Commercy actuellement 14 rue Penan à Toulouse

= 4 immeubles à Commercy, 1 à Lérrouville, prés situés à Commercy, Vignot, Euville, exploitation agricole à Vacon

CERF Raymond 48 rue des Capucins à Commercy (prisonnier) : immeuble 9 place de la Gare à Commercy

Mlle CERF Simone 48 rue des Capucins à Commercy actuellement 14 rue Penan Toulouse : prés à sarcy

Et CERF raymond = Mlle CERF Simone immeuble rue des Ormes à Void

Edouard MANTOUT rue des Colins à Commercy (déporté) = plusieurs immeubles à Commercy

M.M. Mantout Edouard et MANTOUT Julien son fils actuellement à Commercy 2 immeubles à Commercy

M .M. Mantout Edouard et Michel Emilien : un immeuble à BID et 1 à Ligny en Barrois

Edouard Mantout : terres sur le territoire de Boncourt, prés sur territoires de Commercy et de Vignot

Myrtil LEVY 26 rue des Capucins à Commercy actuellement à Champagne le Vieux, Haute Loire : immeuble 26 rue des Capucins prés à Chonville, à Saulx en Barrois, à St Aubin

Maurice LEVY 24 rue des Capucins à Commercy (prisonnier) immeuble 24 rue des Capucins

Ernest MICHEL 3 rue de la Paroisse à Commercy, actuellement 21 rue Victor Hugo à Aurillac

Prés à Sampigny

Immeuble situé rue de la Mas à Commercy et fonds de commerce 3 rue de la P

M. FRANCK-HANAU à Dijon immeuble 4 place de Hotel de Ville à Commercy et les Set 7 rue de la Coutotte à Commercy

Mademoiselle LEVY Blanche 4 rue Colson Commercy actuellement à la Tronquière (Lot) immeuble 4 rue Colson

Mlle Marguerite Hesse 7 rue Carcano immeuble 7 rue Carcano

M. Gaston HESSE 39 rue des Capucins (déporté) immeuble 39 rue des Capucins

M. Camille ELIE 15 Place de l'Hôtel de Ville= fds de commerce 15 pl de l'Hôtel de Ville

Vve A. Meyer Nouveautés 2 places de l'Hôtel de Ville à Commercy (décédée) stock de marchandises vendu à Monsieur Dewez Confections Place du Fer à Cheval à Commercy en l'étude de Maître Parmentier Notaire rue Raymond Poincaré à Commercy (le montant de la vente est entre les mains de Maître Parmentier) »

Enfin, l'AP termine cette mise au point sur une précision : « Le montant des locations perçu à ce jour est entre mes mains ».

En ce mois de décembre 1944, alors que le territoire du Reich est encore à conquérir par les Alliés et que les Soviétiques n'entreront à Auschwitz que plus d'un mois plus tard, la mention « déporté » est comprise pour beaucoup de manière un peu similaire à celle de « prisonnier », même si on a des nouvelles des seconds et aucune des premiers : on attend le retour de tous une fois la guerre finie.

André Benedig, arrêté dans un train pour Nancy à l'été 1942 parce qu'il ne portait pas de manière apparente sa nouvelle étoile jaune ainsi que Gaston Hesse, arrêté avec son épouse et son neveu lors de l'ultime rafle du 3 mars 1944, ne reviendront pas à Commercy, ils sont tous les deux morts à Auschwitz (ainsi que l'épouse de Gaston Hesse). Edouard Mantout serait décédé le 4 juin 1944 à Rheinbach⁷⁶⁹.

Arrêtée elle aussi le 3 mars 1944, Mademoiselle Hesse, jugée trop vieille, comme Florence et Arnold Lorrach, pour être transférée à Drancy, avait été libérée d'Ecrouves le 2 septembre 1944, avec l'arrivée des Américains. Son retour en ville, signalé par l'AP, était donc récent. En revanche, les

⁷⁶⁹ De la Libération de Commercy aux Commerciens libérés, p. 213. Un Edouard Roger Mantout, né à Blamont le 18 juin 1877, boucher de profession, domicilié avenue des Tuileries à Saint-Cère dans le Lot au moment de son arrestation, a été transféré de Toulouse à Drancy puis déporté par le convoi 75 du 30 mai 1944

autres cibles de la traque, encore en vie parce qu'ils n'avaient pas été arrêtés, étaient donc pour la plupart, à en croire l'AP, toujours dans leurs domiciles de repli, quatre mois après la Libération (la ville de Saint-Mihiel est officiellement libérée le 1^{er} septembre 1944). Leurs adresses, y compris dans les petits villages de Haute-Loire, ou du Lot, on le note à nouveau, étaient parfaitement connues des autorités à Commercy.

Enfin Raymond Cerf et Maurice Lévy, prisonniers de guerre, ne seraient pas libérés avant la fin du printemps 1945. Ne figure pas dans cette liste notamment, sans doute parce qu'il n'avait pas eu lui-même de biens arianisés, Pol Hesse, neveu de Gaston, lui aussi déporté, mais qui survivra et fera à nouveau partie des habitants de Commercy après la Libération.

D'autres AP, en revanche, avaient pris le large sous l'Occupation, abandonnant une besogne peu rémunératrice et qui, peut-être, commençait à leur peser.

Carlier, le greffier de Saint-Mihiel qui avait tenu à prévenir les autorités que la vente des biens juifs se présentait mal et prendrait plusieurs années, quitta la ville en avril 1944, ayant acheté une charge d'huissier à Amiens⁷⁷⁰. Après la Libération il répond à plusieurs reprises aux courriers de l'administration chargée des restitutions, qui continuent de lui être envoyés à Saint-Mihiel, afin de leur signaler le nom de son successeur, « Monsieur Valbert DECHAMPENOY, actuellement greffier de la Justice de Paix à Saint-Mihiel, domicilié 27 rue Raymond Poincaré ». Il joint bien une liste, manuscrite, qui contient uniquement les noms des propriétaires, sans indication sur la nature et le sort des biens ni sur celui des personnes.

On a vu Maurice Dorner, entre autres administrateur de l'immeuble des Lorrach, quitter Nancy pour Epinal à l'automne 1943, et se déclarer incompetent pour ce qui était de la suite. A la Libération, Dorner fait profil bas. En août 1945, reprenant les termes d'un courrier déjà envoyé en février, il décrit une gestion effectivement sans grande réussite et abandonnée en cours de route : « j'ai donné ma démission d'administrateurs d'immeubles israélites en novembre ou décembre 1943 et j'ai été remplacé dans ces fonctions en février 1944 par Monsieur STOLL 89 rue Isabey à Nancy.

Pendant mon mandat n'ai réalisé aucune vente sauf celle de l'immeuble KAHN 44 rue Sadi Carnot à MALZEVILLE dont la mise en adjudication avait été faite par mon prédécesseur : Maître Mayer, huissier, lequel avait accepté l'offre de Monsieur Petain (?), buraliste à Malzéville.

⁷⁷⁰ référence à cet achat dans un courrier de Jean Fournier Poncelet au Service d'aryanisation économique, Saint-Mihiel 11 décembre 1943

Je n'ai jusqu'ici reçu aucune réclamation de reddition de comptes de la part de personnes dont j'ai administré les biens.

Ces personnes étaient :

Monsieur HEYMANN⁷⁷¹, 25 rue des Dominicains à NANCY

Mademoiselle LORRACH 86 bis Avenue de Strasbourg à Nancy

Madame WEILL (?)⁷⁷² 6 avenue de France à Nancy

Monsieur Maurice Levitas⁷⁷³ 172 rue du Montet à Nancy, dont j'étais administrateur de nom seulement, la gérance effective étant assumée par Maître REMY, huissier, 8 rue des Ponts à Nancy. »

Ce qui suit est peut-être encore plus déroutant, ou plus abject, si l'on songe qu'en août 1945 plus personne ne pouvait prétendre ignorer l'existence d'Auschwitz : « Vraisemblablement, ceux-ci se sont adressés à mon successeur M. STOLL 89 rue Isabey, à qui j'avais transmis les dossiers et les comptes en ma possession à l'expiration de mon mandat. C'est donc lui qui, ayant les renseignements, est qualifié pour répondre éventuellement à toutes demandes de renseignements. »⁷⁷⁴

Alors qu'on a pu être enclin à se demander si Dorner n'avait pas été pas de mèche avec les Lorrach et s'il n'avait pas œuvré à l'échec répété des mises en vente de l'immeuble, cette attitude serait-elle compatible avec ce non-dit sur l'arrestation et le sort des Demoiselles Lorrach ? Même si, en mars 1944, Dorner était à Epinal et n'avait peut-être pas été mis directement au courant de l'arrestation des sœurs Lorrach, celles-ci comptaient parmi les victimes d'une rafle qui frappa les dernières personnes recensées comme juives dans toute la région, Vosges comprises, selon un calendrier unique. Au minimum, Dorner s'était abstenu de se renseigner sur le sort de ses anciens administrés, alors qu'il savait parfaitement que la déportation était une hypothèse très plausible pour expliquer le silence du côté des sœurs Lorrach depuis la Libération.

⁷⁷¹ Albert Heymann, 25 rue des Dominicains Nancy, apparemment pas parmi les déportés

⁷⁷² en réalité Maurice Weill, 6 avenue de France, Nancy. Apparemment pas parmi les déportés

⁷⁷³ parfois orthographié LEWITAS, dossier 6994

⁷⁷⁴ **AJ38 5447** Lettre de Dorner 23 août 1945 à Monsieur le Professeur Terroine, Chef du Service des Restitutions, 1 rue de la Banque Paris.

De manière bien plus surprenante, on peut aussi constater l'absence de référence à la déportation dans les courriers d'administrateurs apparemment de mèche avec les propriétaires spoliés. C'est le cas des établissements Nordon dont le patron était Gustave Nordon, représentant de l'UGIF dont il a été déjà question et qui fut arrêté, lui aussi, ainsi que sa femme, dans la grande rafle de mars 1944, tous deux internés à Ecouves puis déportés à Auschwitz par le même convoi que les sœurs Lorrach. Lucien Pagel, l'administrateur provisoire des établissements Nordon, mais aussi, entre autres affaires, notamment celles des Lang rue de Phalsbourg, explique d'une part, à l'été 1945 : « c'est à la demande des intéressés que j'ai accepté de remplir les fonctions d'administrateur provisoire de toutes ces affaires. Aucune d'entre elles n'a été mise en vente ». D'autre part, il ne dit mot du sort des propriétaires. Bien au contraire, sa formulation laisse plutôt croire à leur survie : dans ce même rapport du 22 août 1945 adressé au Service des Restitutions, produisant la « Liste des biens, droits et intérêts dont l'administration provisoire m'a été confiés », on apprend ainsi à propos des Etablissements Nordon et Cie, Chaudronnerie – 9 avenue du XX^{ème} Corps – Nancy que « L'affaire n'a pas été mise en vente. Restituée à leurs propriétaires », alors qu'on sait qu'il s'agit en l'occurrence ici des héritiers, c'est-à-dire les enfants du couple, réfugiés en zone sud, à qui Nordon envoyait, y compris du camp d'Ecouves, ses lettres masquant sous l'autodérision et des démonstrations d'optimisme l'horreur sans issue de la situation ⁷⁷⁵.

Il est en tous les cas certain que plusieurs mois après la Libération, il n'était pas très difficile pour l'administrateur de savoir non pas si les personnes étaient décédées, au moins si elles avaient été arrêtées et déportées. Il suffisait de poser la question à l'entourage familial et professionnel. C'est ce que fit Marcel Joulie, un exemple pris au hasard et qu'il faudrait approfondir, comme en témoigne sa lettre au séquestre de l'ex-commissariat aux Affaires juives installé 8 cours Jean-Pénicaud à Limoges.

« Limoges, le 24 février 1945

Monsieur le Séquestre,

⁷⁷⁵ AN AJ 38/5450 Lucien Pagel 33 rue Isabey Nancy au Service des Restitutions, 22 août 1945. On trouve dans le même dossier une lettre de Madame Vve Maurice Nordon, 7 rue Bailly Nancy, du 1^{er} octobre 1941, adressée au Préfet, dans laquelle « selon les instructions en vigueur qui autorisent les propriétaires juifs à proposer l'administrateur provisoire chargé de gérer les immeubles leur appartenant, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la candidature de Monsieur PAGEL Lucien, 33 rue Isabey à Nancy. » avec en réalité la signature du Gustave Nordon, son mandataire et, en marge, de la main de Nagel « Si cette candidature est agréée par Monsieur le Préfet j'accepte de remplir le mandat. Le dossier ne donne aucune indication supplémentaire, sinon que Nagel est né le 20 février 1884 à Nancy de Aimé et Marie Rose Muller, la rubrique « profession » étant restée non renseignée

Comme suite à votre lettre du 15 courant, j'ai l'honneur de vous confirmer mes déclarations verbales concernant mes administrés qui sont les établissements ci-après :

1/ laboratoires ROMÉY

13 rue Victor-Chabot – LIMOGES

Mme Veuve LEFORT propriétaire

2/ AU CHIC DE PARIS

23 Boulevard Louis Blanc – LIMOGES

WARZAWSKI Propriétaire

3/ AU CARREAU DU TEMPLE

3 Rue Monte-à-Regret

SZLEJEN Propriétaire

Des trois administrés ci-dessus M et Mme SZLEJEN ont été, paraît-il, déportés. D'après les renseignements que m'a fournis Madame GAY Vendeuse Madame SZLEJEN a été arrêtée à LIMOGES, emprisonnée dans cette ville, puis déportée. Monsieur SZLEJEN aurait été pris dans une raffle (sic) en gare de GRENOBLE puis déporté. Monsieur et Madame SZLEJEN ont deux filles qui étaient en SUISSE et qui, comme vous le savez, ont été rapatriés récemment.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sequestre, à l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués. »⁷⁷⁶

Sept mois plus tard, une note du même Joulie datée du 10 septembre 1945 et destinée au Service des restitutions rue de la Banque précisait « J'ai remis moi-même M. WARZAWSKI à la tête de son affaire le 31 août 1944. Un règlement amiable est intervenu avec Monsieur WARZAWSKI ». Il en était de même avec Madame Lefort qui avait repris possession de son affaire dès le 24 août 1944. On apprenait un autre qu'une sorte de miracle était survenu depuis la lettre du mois de février : « « AU CARREAU DU TEMPLE » SZLEJEN propriétaire 3 rue Monte-à-Regret à LIMOGES par arrêté du Commissariat aux Questions Juives en date du 12 AOÛT 1942. Monsieur et Madame SZLEJEN ayant

⁷⁷⁶ AN AJ38/ 5481 dossier Marcel JOULIE

été déportés j'ai dû conserver la gestion de cette affaire. Toutefois, Madame SZLEJEN a été rapatriée il y a quelque temps et va pouvoir, de ce fait, reprendre la tête de son affaire⁷⁷⁷.

Des quatre affaires qui précèdent aucune n'a été vendue ni amiablement ni aux enchères. ». Quant à Marcel Joulie, ingénieur arts et métiers, il s'établit après la guerre à Toulouse. S'il pouvait sembler qu'il avait joué un rôle de protection vis-à-vis des biens administrés sous l'Occupation, la Libération n'avait pas été sans remous pour lui. La veuve Lefort lui reprocha ainsi d'avoir touché plus de cent mille francs d'émoluments sans rien faire, la firme, spécialisée dans les produits de beauté et d'entretien,⁷⁷⁸ continuant d'être administré en réalité par un certain Mayerfeld. L'affaire, portée en justice, ne se dénouerait qu'à la fin 1947. On ne connaît pas les raisons qui poussa Joulie à devenir administrateur de biens juifs. Né à Figeac en 1887, diplômé à la fois des Arts et Métiers et de l'Institut électro-technique de Grenoble, se disant spécialisé en questions commerciales et comptable, la cinquantaine bien tassée, il était inspecteur directeur régional pour une compagnie parisienne d'assurance Générale Vie depuis 1933. Il a signé sa fiche de renseignements pour le Commissariat général aux questions juives le 18 avril 1942, à Limoges. Son fils, René Joulie avait également fait acte de candidature auprès du Commissaire Général aux Questions Juives par une lettre datée du 11 mars 1942 et indiquant Vichy comme provenance, ce qui suggère que Joulie, domicilié à Limoges chez ses parents, avait fait le déplacement. Agé alors de 28 ans, marié, père d'un enfant de deux ans, titulaire d'un diplôme d'école de commerce sans pour autant parler aucune langue étrangère, d'abord employé au Bureau d'études des Constructions mécaniques du Midi à Toulouse, sa ville natale, et salarié depuis sa démobilisation comme régisseur comptable aux Chantiers Ruraux pour 2 200 francs par mois, Joulie junior n'a laissé par écrit aucune motivation particulière.

⁷⁷⁷ Ignace SZLEJEN était né en 1896. A Drancy, il dépose plus de 19 000 francs et un bracelet en or. Il est inscrit sur la liste du convoi 69 comme cordonnier. Sa femme, Elta, née à Varsovie en 1898, avait sur elle plus de 15 000 francs, trois montres en or dont l'une avec deux petits diamants, et une bague en or. Elle est inscrite sur la liste du convoi 71 comme commerçante (Handelsfrau). Le papier à en-tête du « Carreau du Temple » qui comptait deux magasins, 26 rue Adrien-Dubouché et 3 rue Monte-à-regret, où était également domiciliée la famille, indique plutôt : « Spécialité de vêtements imperméables. Cuir et caoutchouc pour Hommes, Dames et Enfants »

⁷⁷⁸ le papier à en-tête des Laboratoires Romey indiquait sous l'Occupation que la firme venait de remporter « la médaille vermeil à la Foire-Exposition de Limoges en 1942. Ce papier à en-tête servit par exemple à Marcel Joulie pour présenter une note de frais datée du mois d'avril 1943 concernant son déplacement en train à Paris et un séjour correspondant à 5 per diem, soit 1411 francs. En mars, le même déplacement avait duré 7 jours.

Le dossier du vieux Stoll, le dernier administrateur des Lorrach, n'évoque pas de retour miraculeux contrairement à celui de Joulie – un exemple pris au hasard des innombrables dossiers d'AP –, en revanche il atteste des relations très tendues qui purent s'instaurer avec les propriétaires de retour. Se retranchant derrière la logique administrative, Stoll avait tout fait pour s'en protéger.

On a vu que Stoll avait repris l'administration de l'immeuble du 86 rue de Strasbourg en février 1944, juste avant que les sœurs Lorrach, Gustave Nordon et plus de deux cents autres habitants de Nacy soient arrêtés le 2 mars, envoyés à Ecouves et déportés. Stoll n'eut plus jamais affaire aux sœurs Lorrach mais tel n'était pas le cas de toutes les affaires qu'il avait en charge. On a déjà vu à plusieurs reprises que les administrateurs eurent aussi affaire directement aux propriétaires, quand ceux-ci revinrent, ou aux représentants des familles. Dans cet échange conservé entre le vieux Charles Stoll et un ancien spolié, André Cahen, patron de la Manufacture nancéienne de confection au 31 rue de la Visitation à Nancy⁷⁷⁹, dont Stoll fut l'administrateur provisoire à partir de décembre 1942, il n'est toujours pas question du sort des personnes traquées comme juives sous l'Occupation, mais le ton est beaucoup moins feutré que dans les relations administratives. Stoll continue d'utiliser la langue du droit et tente visiblement d'éviter le conflit. Cahen au contraire ne cache pas le profond mépris que lui inspire le vieil homme. Dans une lettre du 6 avril 1945, Stoll a ainsi cette trouvaille pour expliquer que la vente des parts de l'associé de Cahen, Frenkiel, n'a pu être homologuée, bien qu'il ait réuni les preuves d'aryanité des acquéreurs et que la vente soit passée devant le notaire le 20 mai 1944 : « la marche des événements » en a décidé autrement.

Cahen lui renvoie une lettre très détaillée, mais aussi très courroucée le 12 avril 1945 : « je constate que vous avez indument prélevé à mon compte de chèques postaux la somme de frc 43 815 – j'entends que vous me la restituiez immédiatement et sans délai. Il est inutile, après certaine correspondance dont j'ai eu connaissance, que nous ayons un entretien ; je ne tiens pas à vous rencontrer. Ci-joint votre chèque de frcs 1475 ;;;que vous avez jugé à propos de joindre à votre lettre.

Agréiez, Monsieur, les sentiments qui conviennent à mes rapports avec vous. »

Un mois plus tard, Stoll expose ses arguments de défense, qui s'en tiennent strictement au droit : « ;;;En procédant à ces diverses opérations (= qu'il vient de décrire) , j'ai agi en qualité d'agent administratif et sur les ordres écrits des chefs qui m'avaient nommé et qui sont donc seuls responsables de mes actes (Droit administratif).

⁷⁷⁹ Un courrier professionnel de la Manufacture nancéienne de confection, ancienne Maison André Cahen, daté de 1947 : <http://www.ebay.fr/itm/NANCY-54-USINE-CONFECTIONS-Hommes-MANUFACTURE-NANCEIENNE-de-CONFECTIONS-1947-/401353756888?hash=it>

Les textes en vertu desquels ces opérations ont été effectuées ayant été déclarées nuls, il vous est facile d'obtenir de la caisse des dépôts et consignations, le remboursement de cette somme, qui a fait l'objet du récépissé n° 24 379 du 16 août 1944. Par contre, je n'ai aucune qualité pour réclamer moi-même ce remboursement. »

A propos d'un chèque versé par Stoll à Cahen et retourné : « En ce qui concerne la somme de 9 000 fr représentant les honoraires que j'ai été autorisé à prélever, comme elle est inférieure au tarif prévu à l'article 12 du décret du 2 février 1945, art 12, je crois ne pas avoir à en effectuer le remboursement. Toutefois, je déclare m'en rapporter entièrement à l'arbitrage de Monsieur le Président du Tribunal, siégeant en référé, si vous croyez devoir m'appeler devant cette juridiction, compétente en la matière »⁷⁸⁰. Nous ne savons pas comment se termina le conflit entre les deux hommes qui pouvaient par ailleurs se croiser sur un même trottoir en ville.

Il arriva cependant que les administrateurs provisoires ne puissent se contenter de faire le dos rond et que la Libération sonne pour eux le début de sérieux ennuis, ainsi du dernier administrateur qui avait sévi à Issoudun, prenant en charge, entre autres, la Confection de l'Indre, la Chemiserie de Buzançais ou l'affaire REAL des Moritz. On a vu que Paul Girout mourut en 1947, alors qu'il était recherché depuis la Libération.

Ainsi également du dernier administrateur des Lyon, le banquier Lauth, qui avait lui aussi pris la fuite.

Six plaintes furent déposées contre le banquier Lauth, dernier administrateur des frères Lyon (selon le chef du service des restitutions en octobre 1946, les six plaignants n'incluent pas les Lyon). Cependant, depuis mars 1945 Lauth avait quitté le domicile conjugal du 87 Bd Saint Michel et restait introuvable. L'Inspecteur Salva rapporta les renseignements recueillis auprès de sa femme : Lauth « fréquentait assidûment les bars du quartier Montparnasse et plus particulièrement les cabarets des rues Vavin et Bréa ». A la suite de la surveillance exercée dans les lieux évoqués par l'épouse, la police apprit que Lauth avait contracté de nombreuses dettes dans le quartier, cependant elle ne réussit pas à mettre la main sur lui. En 1952 cependant, le chef du service des réparations semble à nouveau en contact avec Lauth, désormais domicilié au 63ter avenue Georges V à Dinard. Il lui réclame 316 000 francs à verser au Trésor Public, alors que Lauth fait valoir qu'un juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu le 31 mars 1949 (sans précision du lieu du jugement) et que la 11eme chambre a d'autre part mis fin aux poursuites dans un jugement du 18 novembre 1948.

⁷⁸⁰ lettre de Stoll à Cahen André 17 mai 1945

Jean-Marc Dreyfus énumère des sommes impressionnantes : 836 000 francs pris chez Carlebach en vendant des titres et des coupons, le prélèvement de 150 000 francs sur la maison de coulisse Herrmann, encore 100 000 autres perçus en tant qu'administrateur provisoire des Pereyre-Meyers, sommes auxquelles s'ajoutent des notes de voyages et de restaurant « considérables », pour reprendre les termes du Directeur de l'aryanisation de Limoges à propos de Girout, qui avait été pourtant très loin de vivre sur le même pied que son confrère Lauth.

La correspondance entre la banque Edmond Lyon et Fils et les instances de la restitution montre que la recherche de Lauth, ainsi que la tentative des frères Lyon pour recouvrer les sommes que la loi les autorisait désormais à réclamer, les occupèrent un certain temps. « Suite à la visite que vous a faite notre sieur Roger Lyon » commençait une lettre destinée à la Direction du Contrôle rue de Greffulhe et datée du 10 octobre 1946. Le dernier courrier du service des restitutions à ce sujet daterait du 30 avril 1945, les demandes des frères Lyon restant sans réponse. De fait on ne savait leur dire la nouvelle adresse du banquier en fuite. En octobre 1946, on leur répondit que Lauth « résiderait actuellement à l'adresse suivante « Bienvenue Hotel Welcome, 4 rue Saint-Sulpice à Paris », à charge sans doute aux coulissiers d'y faire une descente ou du moins de tenter un courrier. De fait, les frères Lyon répondirent quelques jours plus tard, le 21 octobre, dans un courrier envoyé de Neuilly : « nous regrettons de vous informer que d'une démarche à l'adresse indiquée il résulte que Monsieur Lauth y est totalement inconnu ».

En novembre 1947, le Contrôleur général des AP de Biens israélites en était encore à transmettre au Procureur de la République près le Tribunal de 1^{ère} instance de la Seine la réclamation déposée à titre de plainte par la Société Edmond Lyon et Fils. On trouve encore une trace des réclamations des Lyon concernant le mystérieux acheteur M. Baron, qui avait prétendu résider au 89 avenue St Denis, et Lauth, toujours introuvable.

Cependant, les sommes évoquées par les Lyon sont bien loin de celles réclamées par les autres affaires : selon leurs calculs, Lauth a ainsi touché une rémunération de 1500 f par mois, soit au total 5 280 francs, alors qu'il pouvait tout au plus prétendre à une rémunération de 500 francs, aucun chiffre d'affaire n'ayant été réalisé sous sa gestion. Par comparaison, la Société « Raoul AARON et Cie », portant plainte contre Lauth en mars 1947, lui reprochait entre autres les frais d'un voyage d'une journée à Riom pour la somme précisément de 5 500 francs « nettement abusive et non assortie de justifications ». L'Etat a versé aux neuf spoliés concernés par la gestion de Lauth un total de 317 653 francs, la somme la plus élevée revenant à HERMANN Maurice et fils, 48 rue de Provence, administré par Lauth dès septembre 1942 et la plus basse, les 5 250 francs, destinée aux Lyon, qui correspondent aux indemnités de fonction touchées par Lauth. Comme on le verra plus loin,

l'Occupation avait marqué un coup d'arrêt pour l'affaire familiale sans que la Libération ne permette un nouveau départ aux coulissiers, contrairement à toutes les entreprises envisagées ici.

En guise de conclusion : les acheteurs de biens ayanisés, des protecteurs sous-estimés ?

Plus encore que les administrateurs, les acheteurs sont restés dans l'ombre. A lire leurs noms sur le papier, assorti de certificats d'aryanité, précédés de petites annonces dans les journaux locaux qui ne laissent aucun doute sur l'origine du bien mis en vente, on leur prête volontiers le profil de rapaces. Certains le furent réellement, mais dans d'autres cas, qui peuvent être difficiles voire désormais impossibles à déceler, ils ont probablement été de mèche avec le propriétaire spolié.

Dans le cas des ayanisations d'entreprise qui ont été ici examinées, les ventes de parts organisées par les propriétaires eux-mêmes, certes aux abois, mettent très certainement en action des personnes prêtes à aider des confrères qu'elles ont connus au préalable dans un contexte professionnel, en tant que fournisseurs et clients, ou selon des circonstances que nous n'avons pas réussi à préciser. On a ainsi évoqué les figures des Sarramon père et fils, d'André Marot et Albert Caubarrère. On pourrait aussi revenir sur un des acheteurs des parts détenues par la veuve Lièvre, ainsi de Jean Paris, docteur en médecine. Les 28 et 29 février 1944, à la suite de la dernière rafle perpétrée dans l'Aube, il écrit au Préfet de l'Aube en tant que Président du Conseil de l'Ordre des médecins du département, pour lui demander d'obtenir la libération de deux docteurs qui viennent d'être arrêtés et sont internés avec les autres victimes de la rafle à la prison des Hauts-Clos⁷⁸¹. Il s'agit de Serge Herscovici, né le 26 juillet 1908 à Piatra, naturalisé en 1935, marié à « un conjoint non arien⁷⁸² », un enfant, et arrêté le 27 janvier 1944 à Nogent sur Aube et d'Henri Meyer, né le 19 avril 1872 à Hatten en Moselle et arrêté le 27 janvier 1944 à Lusigny-sur-Barse (avec son épouse, Ella, née Lévy le 7 décembre 1882 à Sarreguemines ? et Marguerite Meyer, née le 3 janvier 1886 à Hirsingue et arrêtée à Troyes le même jour ?). Serge Herscovici aurait été envoyé à l'hospice Rothschild le 4 mars

⁷⁸¹ AD Aube, 310W115. Les lettres de Jean Paris sont évoquées dans le remarquable article de Romain Dupré et Anne Marie Kulig, « Regards croisés. : le temps des rafles et des déportations des Juifs dans l'Aube et à Reims », p. 13 et note 4. Les lettres ont été traduites en allemand et transmises le 1^{er} février 1944 à la Sicherheitspolizei de Troyes.

<http://www.cndp.fr/crdp-reims/cddp10/actions/CNRD/download/local012.pdf>

⁷⁸² on trouve à l'envers de sa fiche de Drancy son nom, Simone Bertrand, née à Nogent-sur-Aube le 8 août 1909. Dans la souche du carnet de fouilles, a été consignée la somme conséquente de treize mille huit cent vingt cinq francs.

1944 et sera libéré de Drancy en août, tandis que les Meyer sont déportés à Auschwitz par le convoi n° 68.

Ainsi, ces notables français ont pu jusqu'au bout tenter de peser sur le destin d'hommes et de femmes qui leur étaient proches professionnellement, nonobstant le fait qu'ils étaient persécutés comme juifs et comme étrangers.

Epilogue Libération et après-guerre

De quand dater la Libération ? Dans le récit d'Arlette Lévy, la Libération s'incarne au retour de son père, lorsque la famille se rend sur les Champs Elysées pour assister au discours de de Gaulle. Dans l'Indre, la Libération survient quelques jours plus tard. Cependant, les Allemands ne quittent pas Mulhouse avant le 21 novembre 1944. De toute façon, le retour de ceux qui s'étaient « repliés » sur Entraigues ne saurait être immédiat.

Quant à Lise Lyon, déportée à Auschwitz depuis 5 mois quand Paris en liesse accueille le Général de Gaulle, elle n'a pas même encore été sélectionnée pour travailler à l'usine de Hohenelbe, moment miraculeux qui survient, on s'en souvient, en novembre 1944. Sauvée du dernier cercle de l'enfer, Lise devra encore survivre de longs mois avant l'arrivée des Américains.

En cette fin août 1944 cependant, les autres personnes que nous avons vues déportées à Auschwitz sont probablement tous déjà mortes, même si, on le verra, il est impossible de le savoir avec certitude.

En réalité, on appellera ici « libération » cette période infiniment triste, au cours de laquelle se met progressivement en place une nouvelle existence pour les survivants de la traque antisémite, définitivement terminée. Il faut apprendre à vivre sans les absents, et même à vivre, dans un premier temps, sans savoir s'ils reviendront. Dans un second temps, les procédures minimales destinées à régler le statut administratif des déportés officialisent du même coup leur décès. Quand les absents reviennent, au printemps 1945, comme ce fut le cas de Lise, le besoin de témoigner s'entremêle au difficile retour à la vie d'avant, interrompue par la guerre et l'Occupation avant même le départ en déportation.

Le retour nécessite pour tous de se réajuster à un environnement qui a fonctionné sans eux pendant les quatre années de l'Occupation et de la persécution antisémite. Pour certains, il s'agit aussi d'affronter la question de règlements de compte plus ou moins feutrés : témoigner à l'occasion de la procédure lancée par la Haute Cour de justice à l'encontre de l'ancien préfet Hilaire, en fuite, mais aussi répondre aux accusations d'enrichissement pour les patrons d'entreprises qui, elles, n'ont pas chômé pendant la guerre.

Retours

Retour à Troyes

Filmer la Libération de Troyes

Depuis des semaines, des mois, beaucoup en France suivent avec attention et le cœur battant la progression des troupes alliées, d'abord en Europe, puis, à partir du D-Day de juin 1944, sur le territoire français lui-même. Lorsque, au lendemain de la libération officielle de Paris, le 25 juin 1944, les Américains sont aux portes de Troyes, Antoine Marot est à pied d'œuvre pour accomplir avec ses fils un projet qui lui tient probablement à cœur depuis longtemps : filmer la libération de sa ville. Grâce à un ami, Renaut Didot, le patron teinturier, qui s'avère également un excellent cinéaste amateur, a accumulé suffisamment de bobines 16 mm, malgré les restrictions, pour pouvoir fixer sur la pellicule un moment qu'il sait historique. Dans le résultat final, se succèdent les épisodes dont il veut témoigner : la retraite des Allemands, l'arrivée des Américains et puis plus tard les différents défilés et événements qui scandent une libération désormais ritualisée, du défilé des FFI de Montcalm le 26 août, jusqu'au passage de de Gaulle à Troyes en octobre, sous une pluie battante.

Les Marot ont aussi su se filmer eux-mêmes aux heures les plus décisives, alors que l'enthousiasme se mêle au danger physique, ce qu' a raconté bien des décennies plus tard, Robert, le plus jeune fils⁷⁸³. On aperçoit ainsi Antoine Marot confectionnant dans le jardin de l'hôtel particulier familial, rue Jeanne d'Arc, des étendards aux couleurs de la France, aidé par sa fille adolescente Brigitte, sa mère, portant chignon et lunettes, ainsi qu'une femme non identifiée, peut-être une domestique. On est le 25 août, les combats, explosions et incendies sont autant d'événements qui ponctuent cette journée décisive que Marot et ses fils, ne se contentant pas de travaux manuels, s'appliquent à filmer en plusieurs points de la ville, à proximité de leur domicile. La famille est encore filmée dans la cave où elle passe la nuit du 25 au 26 août : un crucifix veille sur les membres réunis dans une apparente sérénité. On écoute la radio, les femmes font du tricot, les jeunes garçons en culottes courtes remplissent aimablement les verres de vin des aînés. Le lendemain, à 7 heures, plusieurs d'entre eux assistent certainement à la messe d'action de grâce qui a lieu à la Maison des œuvres boulevard

⁷⁸³ Entretien Robert Marot-Jean-Louis Humbert dans l'excellent coffret DVD *La Libération de Troyes. Retour sur deux films amateurs*, CDRP Champagne-Ardenne, 2010.

Victor Hugo, située à l'arrière du jardin de la propriété des Marot. On aperçoit ensuite sur le pas de la porte un curé en soutane et plusieurs jeunes gens qu'il faudrait identifier. Au soir d'une journée du 26 août encore très mouvementée, Antoine Marot se laisse filmer alors qu'il rentre chez lui, en allumant sa pipe. L'intimité de ces images est soulignée d'un insert : « 26 aout Repos Une bonne pipe ».

De fait, l'insertion de cartons contribue aussi au mélange de bonhomie et de tension patriotique omniprésents dans ce bijou amateur. Là encore, il s'agit d'une œuvre collective, associant les fils, en tous les cas l'aîné d'entre eux, Michel, 18 ans, futur prix de Rome, visiblement très inspiré par la bande dessinée de l'époque, qui croque soldats allemands en déroute, jeeps américaines et Croix de Lorraine, et leur père Antoine Marot, filmé, cette fois cigarette aux lèvres, alors qu'il trace à la craie le texte des inserts, mélange d'humour et d'affirmation politico-patriotique sans détour : on a vu l'importance du motif catholique, il faut y ajouter l'hommage aux FFI et à de Gaulle.

Monté par les soins de Marot, le film témoigne d'un sens dramatique évident. Pourtant, il est très possible que ce talent n'ait pas été uniquement son apanage. Sa sœur aînée, Marthe, née en 1890 et épouse de Lucien Poron, a aussi contribué à la richesse du document puisque, possédant exactement la même caméra Kodak que son frère, elle a profité de la vue imprenable depuis les fenêtres de son hôtel particulier de la rue Jaillet Deschainets pour filmer « la fuite en tombereaux » des Allemands. Les frondaisons de la fin août et le fer forgé de la balustrade encadrent et situent cette prise sur le vif de l'ennemi en pleine débandade. Les cinéastes amateurs ont su alterner scènes panoramiques et prises au téléobjectif. Au moins dans le cas d'Antoine Marot, ils n'ont pas hésité non plus à s'approcher au plus près de leurs sujets : « prisonniers SS », (très) jeune FFI blessé, un membre de la division Leclerc écrivant à sa famille du haut de son char (Marot a par ailleurs invité à sa table le lieutenant Philippe du Play (?), à l'instar d'autres familles troyennes faisant fête à la 2eme DB lors de son passage à Troyes le 9 septembre), sans oublier les gros plans sur les membres du Comité départemental de la Libération.

Il est en revanche notable que le film des Marot, du moins dans sa version montée, exclut tout témoignage sur le traitement des personnes, hommes et femmes, appréhendées dans les premières heures de la Libération comme collaborateurs et maitresses des Allemands. Ces scènes ont été en revanche abondamment filmées par un autre industriel troyen, le bonnetier Charles Médinger, preuve supplémentaire que le cinéma amateur, et un talent certain de reporter, ne se limite pas, au moins dans les milieux les plus aisés, à la famille Marot.

La Libération de l'Indre et du Cher

Un peu plus tardive, la libération de l'Indre et du Cher s'accompagne d'épisodes de violences perpétrées par les troupes d'occupation aux abois : les Allemands fusillent et incendient des hameaux entiers avant de battre en retraite⁷⁸⁴. La famille de Pierre Lévy est alors réfugiée dans la maison des Ménil et tout le monde retient son souffle, cependant que les pères de famille font le guet.

Une fois constaté le départ définitif des Allemands, Pierre Lévy enfourche son vélo pour se rendre chez son dentiste, qui exerce à Chabris : « Lorsque les Allemands refluèrent de Bordeaux, il y eut des moments difficiles, de mauvais jours et de mauvaises nuits pendant lesquels nous nous relayions, afin de surveiller les routes autour de la maison. Chacun montait la garde pendant deux ou trois heures. Deux nuits de suite, notre maison fut mitraillée, les balles sifflaient autour de nous. Ma femme avec plus de présence d'esprit que moi-même, sut mettre à l'abri les enfants qui jouaient au jardin. Les Allemands n'ont jamais franchi la porte grillagée du parc... peut-être, parce que cette grande maison aux volets fermés les impressionnait... !

Un matin que nous entrebaillions nos volets doucement, nous vîmes qu'il n'y avait plus de combattants.... le calme semblait revenu. Des maisons brûlaient. Quelques-uns parmi leurs habitants avaient été abattus.

Ce jour là, je me souviens que j'eus une rage de dent insupportable. Nous connaissions un dentiste à Chabris, à huit kilomètres. Je pris le risque d'enfourcher une bicyclette pour me faire soigner, tant était vive ma souffrance. Des deux côtés de la petite route allant de la Vernelle à Chabris, il y avait des maisons en feu. Les bêtes couraient ça et là dans la campagne, les chiens aboyaient. C'était sinistre, mais il n'y avait plus de combattants allemands ; on ne rencontrait que ceux de notre Résistance. Le dentiste m'arracha deux dents, sans anesthésie bien sûr ; on ne trouvait plus de médicaments. Au retour j'appris qu'en dehors du réduit de la côte atlantique, les Allemands avaient retraversé la Loire, après avoir bombardé Valençay qui fut en partie détruite. Nous commençons à respirer, mais nous n'oublierons pas ces journées ni la chance que nous avons eue. »⁷⁸⁵

Un retour mémorable

⁷⁸⁴ Gilles Groussin, *De la libération de l'Indre à la capitulation de l'Allemagne nazie. 10 septembre 1944-8 Mai 1945*, Villedieu-sur-Indre, 2014 ou 2015 et Gilles Groussin, *La vie sous l'occupation dans le canton de Valençay*, Villedieu-sur-Indre, 2011.

⁷⁸⁵ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre*, ISI, Paris, 1980, p. 83-84.

Encore quelques temps à attendre puis Pierre Lévy, apparemment seul, sans doute en éclaireur, rentre à Troyes, passant par Paris où vient le chercher son ami André Marot. On a vu que ce dernier continue de filmer de temps à autres les événements les plus saillants de la Libération, tout en dirigeant la teinturerie familiale. A-t-il filmé le retour de Pierre Lévy à Troyes sans insérer ces images dans le montage final ? A en croire les mémoires de Pierre Lévy lui-même, la scène aurait valu la peine : « J'avais quitté l'Indre pour me rendre à Troyes, totalement ignorant de ce que j'allais y trouver. On m'avait écrit qu'une partie de la ville était détruite. Je passai par Paris ; il fallut une dizaine d'heures pour m'y rendre. Le voyage se fit avec une vieille citroën roulant au gazogène ; le chauffeur avait juste assez de combustible pour faire la route aller et retour.

Ce fut un exploit. Les garagistes manquaient de pneus, d'accessoires, d'essence et même le bois était devenu rarissime. Les routes étaient défoncées. A Blois je vis un paysage chaotique ; je retrouvai cette émotion devant une toile d'André Masson qui fut acquise par la suite et fait partie de la donation. Tous les ponts de la Loire avaient été détruits, il fallait s'engager sur une passerelle en bois. Un tel voyage ne s'oublie pas.

A Paris m'attendait André Marot, administrateur provisoire de nos entreprises, nommé par les Allemands. Il avait accepté ce poste pour me rendre service. Notre groupe lui doit beaucoup ; Albert Caubarrère aussi me rendit les plus grands services, en prenant des risques.

Courte rencontre à Paris, pour apprendre que toutes les usines étaient intactes et que la ville était occupée par l'armée Patton. André Marot avait fait le voyage Troyes-Paris avec une Citroën toute neuve que le personnel de nos entreprises avait planquée, au début de la guerre. Quelle bonne nouvelle ! Tout cela démarrait très bien, mon optimisme allait grandissant.

Retour à Troyes, les routes étaient débloquées mais on roulait à trente à l'heure. Nous sommes arrivés le soir. André Marot m'invita à coucher chez lui mais nous fîmes d'abord le tour de nos entreprises. J'étais ému aux larmes.

Le lendemain matin, un officier américain en Jeep est venu me conduire à l'usine rue Jeanne d'Arc, les ouvriers et ouvrières étaient aux fenêtres. Quel moment émouvant, j'étais reçu comme l'enfant prodigue. Beaucoup savaient où nous avions été cachés ms rien n'avait transpiré. »⁷⁸⁶.

Comme on le verra par la suite, la reprise d'activité n'est pas de tout repos : il faut faire avec la désorganisation des stocks, substituer les donneurs d'ordre allemands aux nouveaux commanditaires

⁷⁸⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir, op. cit.*, p. 86-87.

français, se prémunir contre l'accusation de profits illicites. Ces difficultés apparaissent essentiellement dans les archives, très peu dans les mémoires publiées de Pierre Lévy.

Celui-ci en revanche fait revivre les heures heureuses à Bréviandes, essentiellement à travers l'évocation de sa passion de collectionneur. De fait, la famille se réinstalle dans l'ancienne maison de campagne de Félix Lièvre, à quelques kilomètres de Troyes. Pierre et Denise y accueillent en plus de leurs enfants, au moins un neveu et une nièce : Maud, la plus jeune fille de Robert, et Claude l'orphelin.

Claude Lévy à la Libération

Claude Lévy associe la fin de la guerre à la mort du cheval des Thoreau chez qui il travaillait. Il fallut enterrer le cheval et Claude Lévy se souvient d'avoir creusé sa tombe quand les autres fêtaient la fin de la guerre. Ce qui voudrait dire que son arrivée à Bréviandes daterait d'après mai 1945. Elle s'inscrirait ainsi dans cette période d'incertitudes relativement longue qui caractérise l'expérience de la Libération pour plusieurs membres de la famille, dans l'attente de la reconstitution des noyaux familiaux et dans l'ignorance sur ce qui les attend au domicile de départ.

A cette époque, Claude semble n'avoir aucune nouvelle de son frère aîné Paul, parti au maquis. Sa belle-sœur doit encore être à Chabris, avec leur première fille. La naissance d'une seconde fille en 1945 s'explique par une rapide réapparition de Paul, restée sans lendemain. Les deux frères ne se seraient quant à eux pas revus. De manière difficilement compréhensible, Paul aurait cru que son frère Claude avait été arrêté et déporté et Claude croyait son frère toujours au maquis.

Cependant, Claude se rend très vite à la fois à Lyon et à Mulhouse, probablement dans l'espoir de recueillir de nouvelles informations sur ses parents, mais aussi pour faire le point sur les affaires laissées derrière eux : le bazar Gonnet à Lyon, les magasins à Mulhouse.

Il n'est cependant pas question de reprendre l'une ou l'autre. Sa belle-sœur gère le bazar Gonnet avec Madame Quinzi née Magniez, celle-là même que Claude avait eu au téléphone le jour de l'arrestation de ses parents. A Mulhouse, on le verra, ses oncles Robert et Alfred s'emploient à remettre la main sur les biens spoliés.

Claude ne tarde donc pas à s'installer chez son plus jeune oncle Pierre, à Bréviandes près de Troyes, dans l'ancienne maison de campagne des Lièvre devenue en quelque sorte un nouveau refuge. Pourtant, Claude semble rester à l'écart d'un cocon familial que Denise et Pierre continuent en revanche de cultiver après les années de repli à Valençay. Leur fils François l'affirme, peut-être de manière un peu provocante, les derniers mois de l'Occupation passés en vase clos auraient été

particulièrement appréciés par sa mère. Bréviandes aurait ainsi permis de préserver une vie familiale exclusive, déjà expérimentée dans l'Indre. A cette époque, Denise a précisément croqué au fusain le jeune Claude, d'humeur visiblement taciturne. Lui-même n'a pas conservé un souvenir paradisiaque de ces années sous l'aile de son oncle Pierre et de sa tante Denise.

Sans que l'origine exacte de cette décision soit facile à retracer, il s'avère que Claude ne reprend pas les études, au contraire de sa cousine Maud, beaucoup plus jeune, à laquelle on tente de faire rattraper le temps perdu. Pour Claude en revanche, l'Occupation a scellé son destin également sur ce point : sa formation aux métiers agricoles n'est pas remise en cause et Pierre lui trouve au contraire des stages lui permettant de parfaire sa spécialisation. Claude semble en avoir conçu quelque déception, rétrospective ou ressentie déjà sur le moment, alors qu'il aide parfois ses cousins, à qui leur père n'a pas transmis l'alsacien, dans leurs devoirs d'allemand, tandis que le curé est réquisitionné pour renforcer les connaissances des mêmes en latin. Claude est définitivement exclu d'études secondaires générales auxquelles il était pourtant promis jusqu'à la rentrée de septembre 1941 et qui vont pourtant de soi pour les garçons de la famille depuis la génération de son propre père, et même pour les filles de sa propre génération.

Plus encore, il est exclu d'études supérieures au contraire de ses cousins et cousines de Mulhouse, ainsi de Gaston et Michelle qui poursuivent leurs études de médecine à Paris à la Libération. En revanche, il faut bien dire que, pour Pierre Lévy comme pour ses propres enfants, la fixation sur les études semble avoir été moins marquée que chez d'autres membres de la fratrie. Il le déclare ouvertement dans ses mémoires : rien ne vaut la pratique, plutôt qu'un diplôme d'école de commerce. Cette conviction a sans doute fait contrepoids à l'attrait beaucoup plus marqué pour l'Université développé dans la famille de Denise.

Quoi qu'il en soit, un premier malentendu qui déterminera sans doute le départ à court terme de Claude pour le Maroc a pour racine cette bifurcation dans les études amorcée sous l'Occupation par décision de son père Lucien et maintenue sous le toit de son oncle Pierre.

Retours en Alsace

Le retour à Mulhouse des autres membres survivants de la fratrie fut bien plus tardif, du fait d'une situation militaire incertaine dans les territoires frontaliers, du fait aussi de la situation matérielle des exilés : qu'allaient-ils retrouver des biens qu'ils avaient laissés derrière eux à Mulhouse, tombés dans

des mains étrangères et dont, contrairement à Pierre Lévy, ils n'avaient eu aucune nouvelles pendant quatre ans ?

Dans l'Alsace du samedi 3 mars 1945, soit trois mois après la libération de Mulhouse, à la rubrique « Informations commerciales », le lecteur attentif a pu lire : « Maître Robert LEVY, docteur en droit, avocat au barreau de Mulhouse, est rentré et a repris son cabinet du N° 6, rue du Sauvage ».

Quant à Alfred, on peut suivre son retour par étapes en Alsace grâce au récit que nous en a fait son fils Gaston.

Gaston revient de Suisse

Le jeune homme avait lui-même quitté la Suisse en décembre 1944, alors que l'Alsace était enfin libérée. Il était parti de Porrentruy sac au dos et avait à nouveau passé la frontière à pied. Un bonhomme sur sa voiture à cheval l'avait aidé à faire les premiers kilomètres de la longue route qui le mènerait à Châteauroux. Gaston en effet n'avait plus communiqué avec sa famille depuis la Suisse et espérait les trouver là où il les avait laissés. Arrivé à Montbéliard, l'homme l'avait logé et lui avait proposé d'acheter la moto de son fils. Par ce moyen de locomotion, qu'il parvenait de temps à autre à hisser sur un train, Gaston était parvenu à Paris, où il avait fait halte chez les Vidal. Puis il avait achevé la route vers Entraigues, où il avait bien retrouvé ses parents, eux-mêmes revenus du Cantal.

Gaston ne les accompagne pas en Alsace : il revient à Paris pour reprendre ses études de médecine commencée en Suisse qu'il a dû interrompre. Au printemps 1945, il fait partie des étudiants enrôlés pour accueillir le flot de prisonniers de guerre rapatriés vers la capitale.

Le retour des Lévy et des Lorrach à Mulhouse

Gaston sait aussi que sa mère, Reine, alla à Nancy chercher son père, resté au camp d'Ecrouves jusqu'à l'arrivée des Américains le 2 septembre 1944 : « Ma mère a récupéré Arnold chez les petits frères des pauvres à Nancy », croit-il se souvenir. Il ne parle pas en revanche de Florence, la belle-sœur du grand-père, **morte quant à elle à l'hôpital Saint-Julien de Nancy en 1945**. On ne sait cependant à quelle date Reine était allée chercher son père, et donc si elle avait pu le ramener directement à Mulhouse.

Gaston se souvient aussi que son père est parti le premier à Mulhouse, en éclaireur, pour faire le point sur les affaires spoliées, prenant une chambre dans un petit hôtel du Passage Central.

Les archives nous apprennent que, tout comme Robert, Alfred est revenu au plus tard en mai 1945, en Alsace, c'est en tous les cas à cette date qu'il aurait récupéré le magasin « La bonneterie » que

tenait sa belle-sœur faubourg de Colmar avant-guerre. 3 à 4 mois supplémentaires lui sont nécessaires pour rédiger une longue lettre qui fait le bilan de la spoliation subie par les associés de l'affaire Achille Lévy et fils, que nous avons déjà longuement évoquée au chapitre 7. Il a donc retrouvé son propre magasin, « Au bon lit », reconverti sous l'Occupation en café où on pouvait déguster des glaces. Tout le stock de marchandises a disparu, tout comme à « La bonneterie » ou dans les locaux de l'ex-librairie tenue par son frère. La difficulté de la tâche transparait à plusieurs reprises dans son courrier qu'il termine comme suit : « Mon frère Lucien qui était mon associé, étant déporté je suis seul à devoir dresser les listes de tous les objets dont nous avons été spoliés. La reconstitution de tous ces inventaires est longue et demande de multiples démarches. Je vous fournirai les listes au fur et à mesure de leur terminaison. »⁷⁸⁷. Au cours de l'été 1945, un certain Monsieur Senger l'avait informé que Achille Levy et fils devrait percevoir 22 000 DM à la suite de la gérance allemande des trois magasins. En janvier 1946, Robert Lévy semble prendre le relais : « En ma qualité de curateur de mon frère Lucien Lévy, ci-devant commerçant à Mulhouse, rue des Tanneurs, actuellement déporté politique en Allemagne, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir copie du décompte relatif à ses biens laissés à Mulhouse en 1940 et notamment dans les immeubles sis n° 12, 14 rue des Tanneurs »⁷⁸⁸.

La réponse du directeur de l'OBIP, un an après la libération d'Auschwitz et plusieurs mois après le retour au printemps 1945 des déportés survivants de toutes catégories, montre que ce dernier n'a pas très bien compris la situation de la fratrie ni, plus généralement, assimilé l'ampleur de la Solution Finale. En effet, il termine ainsi sa lettre adressée à Robert : « En ce qui concerne la copie du compte pour l'immeuble sis 12-14 rue des tanneurs, je vous informe que je l'ai adressée à Monsieur Lucien Lévy par lettre du 11.1.46. Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués »⁷⁸⁹.

C'était donc au nom de Lucien Lévy que copie avait été faite de toutes les transactions dont l'OBIP avait trouvé la trace : la vente d'une chambre à coucher complète, le 31 mars 1941, à Renatus Bitsch résidant à Dornsch rue de Belfort, enlevée pour 400 RM, un poêle adjudgé à Josef Alm, résidant dans l'élégante rue de Salvator, le 6 aout 1941, pour 35 DM. Des organisations avaient pu également

⁷⁸⁷ AD Haut Rhin, MV 1636 1527 Levy Achilles Gerberstrasse 12-14, lettre de Achille Lévy fils à l'Administrateur de l'Office des Biens et intérêts privés à Mulhouse, Mulhouse, 6 septembre 1945

⁷⁸⁸ AD Haut Rhin, MV 1636 1527, Robert Lévy à l'OBIP de Mulhouse, Mulhouse, 23 janvier 1946

⁷⁸⁹ AD Haut Rhin, MV 1636 1527, Directeur de l'OBIP de Mulhouse à Robert Lévy, 30 janvier 1946.

participer aux enchères : la Société Alsacienne de construction de machines (Elsässische Maschinenbau A.G.) avait acquis pour 145 marks, le 30 juin 1943, le coffre-fort, une cantine s'était montrée intéressée par une des caisses enregistreuses, acquise le 27 mars 1942 pour 400 marks. La liste des acheteurs comptait bien également le nom de Paul Schneider, avec son adresse mulhousienne de l'époque.

Les biens avaient en réalité été dispersés entre de très nombreux acheteurs, qui, pour des sommes extrêmement modiques, avaient fait leur miel du mobilier abandonné par les Lévy, qui d'un miroir, qui d'une plaque de marbre. Outre le nom de ces acheteurs, les frères Lévy avaient sous les yeux les dates auxquelles ces ventes avaient eu lieu, étalées sur plusieurs années, et l'identité de ceux qui y avaient présidé. Parmi eux, Maître Klein, qui n'était autre que le frère d'un important marchand de meubles, dont l'élégant magasin n'était distant que de quelques mètres de l'ancienne affaire des Lévy rue des Tanneurs, et dont Claude Lévy a gardé le souvenir d'un homme aimable. De même, le nom des locataires et le montant des loyers versés à l'organisme allemand étaient consciencieusement détaillés. En mai 1946, Paul Schneider réclama, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, la restitution du prix d'acquisition qu'il avait versé sous l'Occupation à l'administrateur séquestre pour des objets mobiliers achetés dans des ventes aux enchères et qu'il avait restitués un an plus tôt, en mars 1945, en vertu d'un accord amiable, à leurs propriétaires : deux armoires, deux parties de tables-comptoir, deux cadres pour devantures.

Parallèlement à la constitution de dossiers qui donneraient lieu, quelques années plus tard, au versement de dommages de guerre, il s'agissait donc tout bonnement de récupérer ses biens, ce qui n'était pas facile, bien que la liste des acquéreurs et leurs adresses aient été disponibles. Selon Gaston Lévy, son père fut loin de tout récupérer. Il se souvient cependant d'une commode vendue par les Allemands en 1945 : « Je suis allé voir la bonne femme rue d'Alsac, je lui ai dit que je venais récupérer la commode. » Parfois en revanche, la restitution n'a pas eu lieu, pour ne pas raviver la blessure, ou parce qu'il est de toute façon trop tard : « Quand j'exerçais à Mulhouse, j'ai eu une patiente qui avait acheté des choses mais il n'y a pas eu de discussion ».

Quant à Achille Lévy et sa femme Jeanne, ils ne sont pas retournés à leur domicile du 36 de la Sternstrasse, devenue rue de Finlande puis rue de Stalingrad. Achille décéda avant la fin de la guerre, le 2 janvier 1945, quelques semaines avant la libération d'Auschwitz où avaient péri deux de ses cinq enfants ainsi que leurs conjoints. Jusqu'à son propre décès, survenu en 1954, Jeanne continua de résider à Troyes, comme elle l'avait fait au début de la guerre.

La vieille femme se trouvait ainsi à proximité de son plus jeune fils, Pierre Lévy, sans être tout à fait installée au cœur du nouveau refuge de la famille, qui migra définitivement de la rue Emile Zola à

Bréviandes. Comme on l'a vu c'est là qu'on retrouve le couple de Pierre et Denise, leurs enfants, ainsi que Claude Lévy et une autre cousine de Mulhouse, Maud, fille de Robert et jeune sœur de Michelle, quant à elle enfin lancée dans de brillantes études de médecine à Paris. Très probablement, son oncle Pierre contribua en partie au financement.

A Mulhouse cependant, le foyer de Robert ne cesse de se reconfigurer autour de la famille de son épouse : sa belle-mère, restée avec eux pendant toute l'Occupation, retourne elle aussi dans leur foyer à Mulhouse mais meurt peu de temps après la guerre. Cependant, une sœur de la femme de Robert, mariée à un dentiste du nom de Klozowski, avec lequel elle avait séjourné peu de temps à Entraigues au début de la guerre, avant de s'installer ailleurs dans l'Indre, revient à Nancy après la guerre. Après la mort de son mari, cette belle-soeur de Robert quittera à nouveau Nancy pour s'installer sa soeur à Mulhouse.

Chez Alfred, manque le jeune Gaston, devenu médecin, qui ne reviendra que plus tard se fixer à Mulhouse, mais Reine, la mère de Gaston, peut encore profiter de la présence de son père, le vieil Arnold. Au côté d'un portrait où Arnold, alors à l'aube de ses 40 ans, a la fière allure d'un notable à l'œil vif – on est en 1899 –, une photo du vieil homme, qui s'éteint le 6 octobre 1955, se trouve maintenant dans le bureau de son petit-fils Gaston, pour qui il avait tant compté.

Incertitudes

Il faut cependant revenir à ces premiers mois qui s'égrènent à la suite de la progressive libération du territoire français et de l'ensemble de l'Europe occupée. Que sont devenus les déportés ? Reviendront-ils eux aussi ?

En Alsace, les familles de déportés reçoivent parfois la visite de survivants qui se font un devoir de leur raconter une rencontre au camp avec le ou la disparu(e), évoquer son décès, ses dernières paroles, ou simplement témoigner de son passage au camp. Comme on l'a vu, ces témoignages reposent sur le fait qu'effectivement, des rencontres inattendues se sont réellement produites au sein de l'enfer. Les sélectionnés pour le travail retrouvent parfois des connaissances plus ou moins proches, grâce au bouche à oreille ou à la faveur des logiques de regroupements par aptitudes, nationalités. Ses rencontres fortuites ont pu aussi être favorisées par le fait qu'après tout le nombre de personnes survivant dans les différents lieux constituant l'archipel infernal d'Auschwitz était

infiniment moins grand que le flot incessant des déportés conduits par convois de toute l'Europe occupée, pour, dans leur très grande majorité, être gazés dès leur arrivée⁷⁹⁰.

Pour autant, le colportage des nouvelles des déportés était aussi en partie assis sur des rumeurs. Claude Lévy, en tous les cas, affirme n'avoir jamais prêté foi à de semblables visites, qui concernèrent à la fois son père et sa mère. : « On a su que ma mère avait été gazée à l'arrivée » affirme-t-il sans préciser comment il l'avait appris. Alfred aurait reçu la visite d'un rescapé et selon Claude, il aurait apporté une nouvelle importante : « mon père a été sélectionné. Il lui avait donné mon (= son ?) adresse ». Claude croit aussi savoir que, à Lyon, « La personne qui gérait le magasin a aussi reçu la visite de quelqu'un qui avait vu ma mère ».

Claude n'habite plus l'Alsace et n'a jamais vu ces survivants. Les visites semblent désormais impossibles à dater. Il est difficile de savoir de quelle manière Alfred l'a rapporté à son neveu et donc de savoir pourquoi le survivant ne se serait pas aussi manifesté auprès de Claude et pourquoi Claude ne semble pas avoir cherché à le contacter. En réalité, Claude ne dit pas toujours la même chose du sort ultime de ses parents, une question que nous n'avons fait qu'effleurer pendant nos entretiens. La conviction que le couple avait probablement été gazé à son arrivée parce que les deux avaient déjà dépassé l'âge admis pour faire partie éventuellement des sélectionnés et parce que leur état physique ne leur permettait en aucune façon de mentir sur leur âge semble l'avoir emporté, tout autant que son éloignement physique des témoins survivants.

Par ailleurs, Claude dans l'immédiat après-guerre semble toujours proche des milieux du Consistoire et de l'ancienne UGIF de Lyon, issus du judaïsme alsacien et mosellan qui lui était si familier. Il s'adresse ainsi à Léon Meiss, un homme de l'âge de son père, né en 1896 à Sarrebourg, qui avait succédé à Helbronner après l'arrestation de ce dernier en octobre 1943 avant de se réfugier en Savoie (on a vu que c'était aussi à lui que Claude avait téléphoné après avoir appris l'arrestation de ses parents, espérant que ce dernier pourrait intervenir). Léon Meiss n'est pas en mesure de donner au jeune garçon des informations supplémentaires sur ses parents, mais il lui annonce le drame de la ferme dans l'Ain, qu'il avait contribué à mettre sur pied et que Claude, après l'avoir fréquentée quelques mois, avait jugé bon de fuir à la fin 1943. Parmi les victimes, un parent de Claude, Paul Strauss, qui est aussi le frère de l'historien Léon Strauss. Arrêté à la ferme, déporté à Auschwitz, il

⁷⁹⁰ Sur l'importance de ces contacts entre survivants et familles des disparus, cf. l'exemple de l'admirable livre de souvenirs Jean Samuel, avec la collaboration de Jean-Marc Dreyfus, *Il m'appelait Pikolo. Un compagnon de Primo Levi raconte*, Robert Laffont, Paris, 2007.

est mort à la libération du camp⁷⁹¹. Léon Meiss est aussi, apparemment, celui qui, sans être au courant précisément du sort de Jeanne et Lucien Lévy, explique à leur fils ce qu'il sait de Birkenau.

Des traces ténues témoignent de l'implication d'autres membres de la famille dans la recherche d'informations sur les déportés. On ne sait par exemple si Pierre Lévy, dont on se souvient qu'il s'était rendu à Lyon aussi tard que fin 1943 ou début 1944 pour plaider auprès de son frère aîné Lucien et de sa belle-sœur Jeanne davantage de prudence et le départ vers un autre refuge ou le passage à la clandestinité, s'est de nouveau rendu dans la ville après la Libération pour y chercher des renseignements et y a rempli sur place la fiche-type distribuée par l'APPAFIDA ou s'il l'a fait de son domicile, comme l'association le prévoyait également. Sur la fiche consacrée à Lucien, on peut lire : « Dernier passage connu Drancy d'où il doit être parti le 13 avril 1944. Destination inconnue » ; questionnaire établi le 4 juin 1945 ; qui prévenir en cas de renseignements : Mr Pierre Lévy, 28 rue Jeanne d'Arc, Troyes ». Plusieurs mois plus tôt, le 16 février 1945, alors que la guerre n'est pas terminée, la femme de l'homonyme du frère de Pierre Lévy, a rempli le même questionnaire. Cette réfugiée de Mulhouse habite encore au 161 rue Paul Bert et décrit de cette manière l'arrestation de son mari survenue un an plus tôt : « arrêté le 24 mars 1944 alors qu'il était dans le magasin de Mr et mme Lucien Lévy, également de Mulhouse, dans lequel la police allemande ou le PPF, étaient venus sur dénonciation – Adresse de ce magasin : Bazar Papeterie, 117 rue Paul Bert Lyon ». Elle a également précisé, alors que nous nous demandions si les sœurs Lorrach ou le couple Jeanne et Lucien Lévy s'étaient retrouvés à Drancy et s'ils avaient communiqué la nouvelle avec l'extérieur, ce dont on n'a aucune trace : « reçu carte + rouge de Drancy le 6/4/44 demande de vêtements et d'effets divers appris après la libération (sic) que déporté le 13 avril de Drancy vers destination inconnue »⁷⁹².

A l'été 1945, apparemment en août, tandis que l'épouvantable vérité sur Auschwitz se déploie implacablement, alors que le camp est libéré depuis la fin janvier, que la guerre est finie depuis mai et que les déportés juifs ne reviennent qu'au compte-goutte, Alice Lorrach s'est rendue dans la dernière localité où avaient résidé avant leur arrestation sa sœur Germaine, Samuel et leur fille

⁷⁹¹ L'ex-leader des Eclaireurs israélites de France et résistant Frédéric Hammel a raconté comme un moment de grâce le mariage religieux de Paul Strauss et de Berthe, une juive allemande évadée d'un camp dans la ferme qu'il a organisé à Taluyers, avant leur arrestation à la ferme de Saint-Germain, la déportation de Paul -qui se serait, selon un témoignage rapporté par le « Chameau », suicidé au camp, la naissance de leur fille Denise, Frédéric Chimon Hammel (« Chameau », *Souviens-toi d'Amalek.op.cit.*, p. 88-89, 113-114, 124.

⁷⁹² Je remercie très chaleureusement Sylvie Altar de m'avoir transmis un scan de ces deux fiches APPAFIDA. Elle-même vient de soutenir une thèse remarquée sur la persécution antisémite à Lyon sous l'Occupation.

Margot, c'est-à-dire Vals les Bains. Interrogée encore un an plus tard, en septembre 1946, par les gendarmes qui mènent l'enquête, Madame Germaine Gombert, 40 bis rue Faubourg d'Entraigues, la plus proche voisine du Castelet où avaient séjourné les Becker avant leur arrestation, évoque sa visite: « Depuis leur arrestation, aucune nouvelle de leur part ne m'est parvenue. Toutefois, en août 1945, Mme LAURAC, sœur de Mme BECKER, résidant à MULHOUSE (Ht-Rhin) sans pouvoir préciser l'adresse, est venue à Vals et m'a fait part qu'elle était toujours sans nouvelles de sa sœur et de son beau-frère. »⁷⁹³.

On ne sait si Pierre Lévy, Alice Lorrach ou aucun autre membre de la fratrie avait également fait le siège du ministère Fresnay à Paris. Les fiches au nom des déportés conservées dans le fichier de Drancy ne conservent pas de trace d'une demande de certificat. Peut-être ont-ils préféré se rendre sur les lieux d'arrestation avant de perdre tout espoir de retour.

Retours en Lorraine : rumeurs et incertitudes

Ceux qui ont connu André Bénédig : de Commercy à Nancy

La circulation des informations sur les déportés par le biais de survivants, vrais ou fantasmés, n'est évidemment pas propre à l'Alsace, ni même aux déportés raciaux. La différence essentielle tient, bien évidemment, au taux de survie sans commune mesure des déportés résistants par rapport à celui des déportés raciaux, directement envoyés, dans l'immense majorité, à la chambre à gaz. Et lorsque tout le monde est mort, ou presque, la rumeur et les formes de compensation comme le récit mythique d'une rencontre au camp ou à l'intérieur du convoi menant à Auschwitz surgissent d'autant plus facilement, comme on le verra ici en Lorraine.

Ainsi de Marcel Sauce, né en 1923, habitant de Commercy, arrêté le 24 septembre 1944 dans les Vosges où il aidait aux parachutages alliés. Il a été envoyé à Dachau puis à Auschwitz, fin 1944 matricule 200756. Il atterrit dans un kommando à Jaworzno, le plus terrifiant des souvenirs de l'ancien déporté. Cependant, « dans tous ces malheurs, j'ai un souvenir plus « heureux » ; le jour de Noël 1944, je rencontre un juif de Saint-Mihiel avec lequel je partage des patates ; il me donne même des cachets contre la dysenterie et me demande des nouvelles des juifs de Commercy. J'ai appris plus tard qu'il n'avait pas résisté à la « marche de la mort ». Marcel Sauce précise : « c'est dans ce camp que j'ai rencontré Pol Hesse de Commercy qui m'a demandé des nouvelles de MM. Benedig et Cerf ».

⁷⁹³ AD Rhône, 437W170

Ce témoignage de Marcel Sauce est très tardif, quelque part entre le début de l'année 2004 et l'année 2005. En outre, Marcel Sauce dit lui-même à quel point il a vécu sa captivité dans un semi-brouillard, peut-être dès les coups de bœuf reçus lors de son interrogatoire avant l'envoi en déportation. Il perd la notion du temps entre Dachau et Auschwitz, même si ici il fait référence à un repère très plausible, la Noël 1944. Très faible, il ne peut aller plus loin que le camp de Blechhammer au cours des Marches de la mort. Libéré par les Russes, il est hospitalisé pendant de long mois et ne revient en France qu'en juillet 1945, le dernier parmi les habitants déportés de Commercy qui ont survécu. On notera aussi une légère incohérence puisqu'il parle tantôt de sa rencontre avec un déporté de Commercy, Pol Hesse, tantôt avec « un juif de Saint-Mihiel ». Pol Hesse a été déporté avec sa famille par le convoi 71 du 13 avril 1944. Avec Marcel Sauce, il est le seul des habitants de Commercy à revenir d'Auschwitz. Il était décédé au moment des entretiens des années 2000 et les auteurs de l'ouvrage n'ont pas eu le moyen de vérifier si cette rencontre de la Noël 1944 à Jaworzno avait bien eu lieu.

On a déjà évoqué le fait qu'un autre survivant, Jacob Wachsmann, revenu à Nancy en 1945, avait rapporté, quant à lui, les circonstances de la mort d'André Bénédig à Auschwitz, dans un contexte tout à fait officiel puisqu'il s'agit d'attestations écrites, jointes au dossier de Benedig constitué par le Ministère Fresnay. On ne sait si ces attestations écrites, qui datent respectivement du 29 avril et du 1^{er} juillet 1946, s'accompagnèrent de visites de Wachsmann à Commercy, facilement accessible en train de Nancy. Est-il parti à la recherche des proches de Benedig, alors que lui-même avait perdu tous ses proches à Auschwitz, sa femme et ses trois filles ?

Les auteurs de l'enquête sur Commercy citent une annonce parue dans *l'Est Républicain* du 30 Mai 1945, soit un an auparavant, alors que la paix vient tout juste d'être signée : « Camarades déportés qui rentrez dans vos foyers, si vous avez rencontré : (...) Benedig André de Commercy a quitté le camp de Drancy le 23 septembre 1942 et a été vu en gare de Lérrouville dans un train en route pour l'Allemagne. Aviser Mlle Bataille, 18 rue Foch à Commercy, Meuse »⁷⁹⁴. Quatorze ans plus tard, Cécile Bataille, interrogée par les gendarmes, qui agissaient en vertu d'une demande de renseignements émanant de la Direction interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a indiqué : « Le nommé BENEDIC (sic) André, vivait avec moi, lorsque en 1942 il a été arrêté par les Allemands le 26 juillet de cette année-là. Il a été conduit à COMMERCY pour y remplir des formalités à la FELDGENDARMERIE. Le lendemain, il a été amené à BAR-LE-DUC, à la prison de la ville-haute, où il est resté interné 6 semaines. De là, il a été transféré à ECROUVES. Il y est aussi resté 6 semaines.

⁷⁹⁴ Arlette Gerbaud, Marie-Claire Royer, *De la Libération de Commercy... aux Commerciens libérés*, Ed. Alligator Verdun, 2005, p. 57

Ainsi que ces correligionnaires Juifs, il a été dirigé sur le camp de triage de DRANCY, vers le 25 septembre 1942, et le lendemain il partait pour AUSCHWITZ (Pologne). Par la suite, j'ai reçu un avis de décès, portant la date de sa mort le 12 décembre 1942 ».

Bien entendu, il n'est pas impossible que cette information officielle sur le décès de son compagnon ait été doublée d'une visite de Wachsmann, cependant on se souvient que les attestations de Wachsmann renseignaient assez précisément les circonstances de la mort de Benedig mais ne donnaient pas vraiment de date, même si son récit est compatible avec un décès au 12 décembre 1942. Lui-même indique dans son dossier statut avoir été libéré à Dachau le 21 mai 1945 (sic) par les Américains (plus précisément, son dernier lieu de détention est Muhlendorf).⁷⁹⁵ La fiche de résidence des Wachsmann indique qu'il serait revenu à Nancy rue de Belfort le 27 mai 1945. Sans doute était-il lui-même à la recherche de nouvelles de sa plus jeune fille, Jeanine, déportée par un convoi plus tardif. Peut-être même espérait-il apprendre à son retour la survie des membres de sa famille déportés en même temps que lui et dont il aurait perdu la trace dès l'arrivée du convoi. Sur sa fiche médicale établie au retour, il est ainsi écrit qu'il compte se rendre chez Mme Wachsmann Sabine, à Nancy », c'est à dire donc chez son épouse, qui avait pourtant probablement été gazée dès leur arrivée au camp. Dans l'hypothèse où il aurait su que son épouse et ses deux filles aînées avaient été, comme lui, sélectionnées pour le travail, on ne s'explique pas pourquoi il ne l'aurait pas indiqué dans les dossiers statuts qu'il remplit pour elles par la suite. Il est de même difficilement explicable que lui-même ayant été sélectionné et étant resté un certain temps au camp, surtout s'il est, comme il l'affirme, interprète, n'ait rien su de leur sort, qu'elles aient été sélectionnées ou non, avant son propre départ pour Dachau. Enfin, on ne sait pas si ces incohérences tiennent au peu de questions posées par l'administration ou à Wachsmann lui-même et à la complexité de son propre parcours de déporté dont il ne rend que très peu compte.

Dans tous les cas, au vu de la maigreur des informations qu'il donne sur lui-même et sa famille, les attestations qu'il rédige au sujet de Benedig en 1946 sont d'autant plus remarquables.

Il est aussi très probable que l'administration elle-même n'a pas songé mettre en contact Wachsmann et Cécile Bataille, la compagne de Benedig, dont elle semble découvrir l'existence assez tardivement, en 1959. Dans l'immédiat après-guerre, d'autres noms en effet apparaissent dans le dossier de Benedig, ceux de la famille de Nancy, du côté de sa mère Thérèse Israël. Georges Lips écrit ainsi le 16 mai 1946 à un ami au Ministère, un certain Monsieur Weibel, pour lui envoyer une déclaration de décès de son cousin, afin de faire établir, comme Weibel le lui avait proposé, un

⁷⁹⁵ BACVG, Jacques Wachsmann, 21P690365, demande d'attribution du titre de déporté politique, Nancy 9 mai 1951

certificat de décès. Par la suite Blanche Holztein, née Israël, fait, le 8 juillet 1946, une demande de régularisation du statut d'André Bénédig à l'état-civil en tant que non-rentre. Georges Lips comme Blanche Holzstein résident à Nancy, exactement à la même adresse où André Benedig était né le 30 avril 1902 : 28 place Henri-Mengin, aussi appelée Place du Marché, actuelle place Charles III, à l'orée du quartier où résidaient beaucoup de familles juives avant l'Occupation (dont celle de Marcelle Loridan). D'autres descendants des Israël habitaient au 28, ou dans l'immeuble voisin du 24, ainsi de Louise Weille, née Israël à Nancy en 1867, qui était probablement la soeur de Thérèse. Elle a été marchande de confection et elle fut la veuve de Gustave Weille, qui avait été témoin à la naissance de l'enfant. La vieille dame s'était éteinte à Xirocourt, le 5 mai 1940, sans savoir le sort qui serait fait aux juifs et à son neveu en particulier. Avait aussi habité au 24 Louise Jeanne Alice, née en 1905. Elle était sans doute sa fille et donc une cousine d'André. Divorcée de Bernard Holzstein, elle était employée de commerce. Absente de Nancy sous l'Occupation, elle y serait revenue en 1944⁷⁹⁶. En revanche, Georges Lips, le cousin d'André, de même que Blanche Holzstein, étaient peut-être les membres de la famille de André Bénédig qui étaient venus lui rendre visite de Nancy lorsque ce dernier était interné à Ecouves en août-septembre 1942, comme l'avait indiqué Gustave Nordon à ses correspondants parisiens de l'UGIF en 1943, et qui cherchaient encore à cette date à retrouver la trace de leur parent, perdue à son départ de Drancy.

En 1949 cependant, la famille de Benedig à Commercy est incarnée pour le ministère par Marguerite-Jeanne Hesse, la vieille dame arrêtée avec d'autres membres de la famille Hesse en mars 1944 mais qui, en raison de son âge, n'avait pas été plus loin qu'Ecouves. Bien qu'elle ne soit pas parente d'André Bénédig, c'est elle qui fait établir la mention « Mort pour la France » à l'Etat civil pour tous les déportés raciaux non rentrés de Commercy. Elle figure également sur une photo datée d'avril 1946 prise lors de la première manifestation des déportés commerçants et de leurs familles. On y reconnaît également Marcel Sauce, qui a donc probablement croisé dans un camp auxiliaire d'Auschwitz son neveu Pol Hesse, quant à lui absent de la photo, bien qu'il ait survécu et qu'il soit rentré vivre à Commercy.

Quant à Jacques Wachsmann, il est décédé le 18 janvier 1954, sans qu'on sache qui, de ce riche entourage des proches d'André Benedig, dont certains habitaient dans la même ville que lui, sinon le même quartier⁷⁹⁷, le survivant avait contacté.

⁷⁹⁶ Archives municipales de Nancy, Fiches résidence WEILLE, 1F2827

⁷⁹⁷ en août 1950 apparemment, Wachsmann quitte le 7 rue de Belfort où il résidait depuis les années 1920 pour le 20 rue Dupont des Loges. Il restait donc dans les quartiers neufs de Nancy, séparés par la voie ferrée du cœur de la ville, c'est-dire aussi bien ses quartiers

Les familles Mayer à Saint-Mihiel

A Saint-Mihiel aussi, on a sans doute attendu le retour de déportées qui ne reviendraient jamais.

Henri et Clarisse Mayer seraient rentrés à Saint-Mihiel dès octobre 1944 : c'est du moins ce qu'on lit dans l'attestation fournie par Jules et Camille Bernard en 1947. Attesté par le maire d'Entraigues, ces quelques lignes ont été glissées dans le dossier fiscal d'Henry Mayer : « Langé le 10 mars 1947

Je soussigné Jules et Camille Bertrand, propriétaire exploitant Agricole à Roi-fou Commune de Langé Indre Certifie avoir employé Monsieur Henri Mayer Réfugié de St Mihiel comme ouvrier agricole chaque jour de septembre 1942 à octobre 1944 – date à laquelle il a regagné son pays

N° de la carte d'assurance sociale 953607 188 12 »⁷⁹⁸.

Quant à David Mayer, il indique au fisc qu'il a quitté Saint-Mihiel au 15 mai 1940, cependant, il ne donne pas la date de son retour. Il précise cependant n'avoir pu reprendre son activité « qu'au 1^{er} octobre 1945, après le retour et le rétablissement de mon fils Marcel, prisonnier de guerre. »⁷⁹⁹ Le paysage reste morose : la maison, dans laquelle habitent probablement le père et le fils, a été considérablement endommagée, le mobilier pillé. La Renault de Marcel est « actuellement sans roues et sans pneus », la Hotchkiss 12 cv que David avait convertie en camionnette avant-guerre et qu'il avait été contraint d'abandonner en 1940, était toujours hors d'usage en juin 1945⁸⁰⁰.

Il est probable que la brouille entre les deux familles, celle de la rue Basse des fosses et celle de la rue Haute des fosses, soit postérieure aux premiers temps qui suivent la Libération. On constate en tous les cas que Henri Mayer, le père de la jeune Simonne déportée en septembre 1942, s'est rendu au ministère pour obtenir des nouvelles de Germaine, la nièce de sa femme, déportée quant à elle en 1943. La fiche établie à cette occasion indique comme objet de la demande « recherche de la date déportation et demande nouvelles aurait été vu (sic) à Buchenwald ». On y apprend aussi, à la rubrique « date d'envoi des dernières nouvelles » que celle-ci remonte à octobre 1943, Germaine, on s'en souvient, ayant été arrêtée en septembre, à une date restée imprécise. Ces nouvelles que la famille aurait reçues en octobre 1943 coïncident probablement avec l'arrivée de Germaine à Drancy

aristocratiques autour de la place Stanislas que le quartier du marché couvert où était installée une partie de la famille d'André Benedig. Archives municipales de Nancy, fiche de résidence WACHSMANN 1 F 2826.

⁷⁹⁸ AD Meuse, dossiers impôt de solidarité nationale, n° 888

⁷⁹⁹ AD Meuse, 1108W 10 déclaration n° 485 (David Mayer), courrier du 10 avril 1946.

⁸⁰⁰ AD Meuse, 1108W10 déclarations n° 484 (Marcel Mayer) et 485 (David Mayer)

puisque la même fiche, rapportant les propos de Henri Mayer, indique « partie de Drancy dans la deuxième quinzaine d'octobre 1943 n'a jamais pu correspondre avec son mari qui était prisonnier de guerre ». Les employés du ministère ont rajouté par la suite sur la fiche les dates auxquelles Germaine avait bien été enregistrée à Drancy, soit du 29 octobre au 20 novembre 1943⁸⁰¹.

Autrement dit, sa famille était déjà probablement sans aucune nouvelle d'elle tout au long des semaines, quasiment un mois, au cours desquelles elle fut internée à Drancy, ce qui n'était pas le cas à Châteauroux. On ignore par ailleurs de quelle manière la rumeur avait pu faire croire que Germaine avait été vue à Buchenwald. Il est possible que la démarche d'Henri Mayer auprès du ministère ait été couplée avec celle qu'il aurait faite pour obtenir des informations sur le sort de sa propre fille, Simonne, même si le dossier de cette dernière n'en a conservé aucune trace. En revanche, au dos de sa fiche de Drancy, il est indiqué « cert. Remis le 25.9. 45 (6 ?) à ses parents. »⁸⁰².

Les Lorrach, « actuellement déportés en Allemagne »

La circulation de rumeurs plus ou moins fondées en provenance du cœur même d'Auschwitz contraste avec des situations où l'essentiel reste apparemment ignoré de la famille des déportés.

Le jugement du tribunal de Nancy qui donne en août 1946 la tutelle des biens de ses cousins à Léopold Lorach présente ainsi deux ignorances : le décès d'Eva et de Jeanne à Auschwitz et le décès de leur frère Robert dans l'établissement psychiatrique de Maréville, puisque tous les trois apparaissent comme « actuellement déportés en Allemagne », comme si on pouvait imaginer, plus d'un an et demi après la libération d'Auschwitz, qu'ils pourraient en revenir :

« Vu la requête ci-jointe présentée par LORACH Léopold à Mulhouse 14, rue de Reims tendant à la nomination d'un administrateur provisoire des biens et actions constituant le patrimoine des époux LORACH Moïse et FRANCK Florence et de leurs enfants va-Jeanne et Robert actuellement déportés en Allemagne »⁸⁰³.

Impossible de dire si ce jugement reflète totalement le niveau d'ignorance des Lorrach de Mulhouse, qui savent tout de même que Florence est morte à Nancy en mai 1945. Il démontre en tous les cas à

⁸⁰¹ BACVG, dossier Germaine Mayer, fiche déporté s.d.

⁸⁰² AN F9 5715, (fiche Simone Mayer)

⁸⁰³ BACVG, dossier Eva Lorrach, Jugement du Tribunal de première instance de Nancy du 26 août 1946.

quel point le déclaratif prime, le Tribunal ne pensant visiblement pas à se référer à des listes écrites de personnes arrêtées à Nancy, ce qui aurait permis d'invalidier l'information selon laquelle Robert avait été déporté. On peut également se demander si le tribunal de Nancy savait que Robert avait été interné à Maréville, l'établissement étant pourtant situé à quelques kilomètres de son siège. Le fait que le tribunal ne le sache pas autorise d'ailleurs à faire l'hypothèse que Léopold Lorach ne le savait pas non plus. Enfin, on ignore totalement ce qui s'était passé avant ce jugement d'août 1946, c'est à dire quand et dans quelles circonstances ceux de Mulhouse apprirent le décès de la vieille dame à Nancy, survenu à peu près au moment où eux-mêmes reprenaient leurs marques en Alsace.

En outre, on y reviendra, on ignore si la famille a jamais compris que les deux sœurs Eva et Jeanne avaient été déportées, sans aucun doute possible, à Auschwitz, ou s'ils crurent jusqu'au bout que leur convoi avait quitté Ecrouves « pour une destination inconnue ».

Le fait que, à l'heure actuelle, la pierre tombale du cimetière israélite de Préville porte les noms d'Armand, de Moïse, de Florence, mais aussi de Robert, ne peut répondre à ces questions, puisqu'on ignore à quelle date les noms furent écrits et si éventuellement certains corps furent transférés après une première inhumation. Ainsi, savoir qui s'était occupé des funérailles de Robert en mai 1944 est sans doute une question amenée à rester sans réponse.

Dans les beaux quartiers

Yves Lyon en Allemagne et en Suisse

Yves Lyon à la fin de l'Occupation

Yves Lyon est probablement à Paris au moment de la Libération de la ville. On se souvient que Descours signa en 1950 une attestation où on pouvait lire que « le capitaine de service Yves Lyon a servi sous ses ordres en 1943 et jusqu'en mars 1944, date à laquelle il a reçu l'ordre de quitter GRENOBLE, où son épouse venait d'être arrêtée par la gestapo, pour assurer d'autres responsabilités à PARIS »⁸⁰⁴. En juin 1950, dans sa demande d'homologation FFI, il indique qu'il a habité « du 15 mars 1944 à la Libération » au 116 rue du Bac, au 18 rue de Grenelle et au 131 bis rue de Vaugirard, et qu'il dépend à Paris du Colonel Olivier⁸⁰⁵. En outre, Marcel Vanhove, le liquidateur du mouvement

⁸⁰⁴ SHD, Livret matricule Yves Lyon, attestation Général Descours, Innsbruck 21 juin 1950

⁸⁰⁵ SHD 16 O 381185 Yves Lyon, Homologation de grade FFI certificat d'appartenance, Paris juin 1950

« Témoignage chrétien », atteste en mai 1950 qu'Yves Lyon faisait partie des Equipes de Témoignage Chrétien de 1941 à la Libération »⁸⁰⁶.

Au moins une des trois adresses parisiennes d'Yves Lyon sous l'Occupation se trouvait non loin du quartier général parisien de *Témoignage chrétien*, décrit en ces termes par Germaine Ribière dans un témoignage oral de 1974 : « J'habitais à Paris 214 rue du Bac qui était un vrai quartier général et c'est de cet appartement qu'on a rappelé le général de Gaulle nous étions là une équipe d'étudiantes et la concierge a toujours été persuadée que c'était des professeurs qui venaient travailler. Elle n'a compris que le jour de la Libération »⁸⁰⁷. Il s'agit plus probablement du 114 rue du Bac, puisque l'historienne du mouvement Témoignage chrétien, Renée Bédarida, a indiqué que le Père Chaillet, quittant Lyon pour Paris à l'été 1943 a établi à cette adresse son « poste de commandement (...) où il reçoit plus d'un dirigeant clandestin et travaille en liaison avec ses plus proches collaboratrices, Germaine Ribière, Agnès Bidault et Marie-Hélène Lefauchaux »⁸⁰⁸. On chercherait en vain dans le récit proposé par l'historienne et ancienne militante de TC une référence précise à des membres juifs du réseau, même si on a vu qu'elle évoque le rôle d'André Weill, Lattès et Yves Lyon (ici orthographié Lion) parmi les financiers de Amitiés chrétiennes.⁸⁰⁹ Il est pourtant possible que le banquier Yves Lyon ait dès cette époque contribué au travail du COSOR, le Comité des œuvres sociales des organisations de la Résistance, le bébé en quelque sorte de Chaillet et Ribière, qui fédèrent les services sociaux de la Résistance à partir de l'automne 1943, étant officialisé par Alexandre Parodi, délégué du Général de Gaulle. Renée Bédarida indique que le budget du Comité est alimenté par le Comité financier, organisme du CNR, présidé par le directeur de la banque de Paris et des Pays-Bas André Debray (alias Bossuet).⁸¹⁰ On retrouvera en tous les cas Yves Lyon comme membre actif du COSOR en 1951.

⁸⁰⁶ SHD 16 0 381185 Yves Lyon, certificat signé Marcel Vanhove, Paris 13 mai 1950

⁸⁰⁷ CDJC DLXI-85, p. 9.

⁸⁰⁸ Renée Bédarida, *Pierre Chaillet, Témoin de la résistance spirituelle*, Fayard, 1988, p. 205-206.

⁸⁰⁹ Renée Bédarida, Pierre Chaillet, p. 129-130, citant un rapport du père Chaillet, qu'elle décrit comme suit : « Dans les papiers du P. Chaillet figure un memorandum sur Témoignage chrétien et l'Amitié chrétienne (1941-1942). Intitulé « Rapport », ce texte de six pages dactylographiées semble postérieur à 1966, mais il rassemble des éléments rédigés peu de temps après la fin de la guerre. On le trouve à diverses reprises cité ci-dessous sous le titre « Rapport »).ibid., p. 101. Renée Bédarida cite aussi André Weill comme destinataire en tant que trésorier du COSOR d'une lettre de Lebariller, alors président du COSOR (p. 290, 30 juin 1969). **Où sont les archives du COSOR sous l'Occupation ?**

⁸¹⁰ Renée Bédarida, Pierre Chaillet, p. 221. Bédarida cite les rapports de Jacques Bingen (alias Rabaud) et Coridon d'avril 1944 concernant le COSOR (AN 72AJ234).

Là encore, il faut souligner que Yves Lyon n'a toujours pas fait mention de ce rôle de banquier de la résistance dans son dossier d'homologation, puisque, pour l'ultime période, parisienne, de son activité résistante sous l'Occupation il a indiqué qu'il s'était occupé de renseignement sous les ordres du colonel Arnould, alias Ollivier. On se souvient qu'il était déjà en contact avec ce réseau lorsqu'il résidait en zone Sud puisqu'il a donné les noms de deux de ses agents, Bertrand et Travers, comme ayant été témoins de l'intrépidité et du dévouement d'Emmy. On a aussi noté que Chaillet était également membre du réseau Jade-Amicol⁸¹¹.

Peut-être le banquier Yves Lyon fut-il approché par les agents du COFI, créé au début de 1944, pour d'autres causes encore.⁸¹²

A la Libération, en tant que président du COSOR, Chaillet est nommé adjoint du professeur Pasteur Vallery-Radot, le tout nouveau secrétaire général à la Santé et à la Population, qui « avait eu l'idée, au printemps 1942, d'un Service National de santé de la Résistance et qui, depuis décembre 1942, présidait le « Comité médical de la Résistance ». Les bureaux du ministère sont rue de Presbourg, « dans les locaux dont le docteur Paul Milliez, secrétaire du Comité médical de la Résistance, a pris possession dès le premier jour de l'insurrection parisienne, le 19 août 1944 »⁸¹³. Or Yves Lyon déclare pour la même époque être chargé de mission « auprès du secrétaire Général adjoint à la Santé Publique » dans la lettre de soutien inconditionnel qu'il envoie à « Monsieur Pommarède » le 2 septembre 1944.⁸¹⁴ Cependant, la nomination de Chaillet n'a rien que de très provisoire : le jésuite aurait déjà démissionné quand le communiste François Billoux est nommé ministre par décret du 10 septembre 1944.⁸¹⁵

Germaine Ribière recruté par le Commissaire de Lyon Yves Farge

Quant à Germaine Ribière, elle est entrée à Lyon au service du nouveau Commissaire de la république, Yves Farge, qui l'évoque en ces termes dans un ouvrage publié en 1946 où il a consigné ses souvenirs encore très frais des heures noires de la Résistance et difficiles de la Libération : « La situation alimentaire de Lyon me préoccupait. Péju avait rétabli des contacts avec les services du ravitaillement, il m'apportait des informations peu encourageantes. J'embauchai immédiatement

⁸¹¹ http://www.fondationresistance.org/pages/rech_doc/pierre-chaillet_portrait8.htm

⁸¹² Sur le financement de la Résistance et plus particulièrement le COFI, cf. François Bloch-Lainé, « Le financement de la Résistance », Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n°1, 1950, p. 6-19

⁸¹³ Renée Bédarida, Pierre Chaillet, p. 224.

⁸¹⁴ Je suis extrêmement reconnaissante à M. Jacques Poumarède d'avoir eu la très grande gentillesse de me faire parvenir, entre autres, ce courrier destiné à son propre père.

⁸¹⁵ Renée Bédarida, Pierre Chaillet, p. 225.

une jeune fille qui depuis trois ans travaillait avec un magnifique dévouement dans les équipes du père Chaillet. Germaine Ribière avait de solides relations en Suisse ; je lui demandai de passer la frontière en toute hâte pour remettre à la délégation française l 'appel qu'on va lire » ⁸¹⁶

Pendant quelques temps, l'ancien patron de Yves Lyon, Descours, et celui de Germaine Ribière, Yves Farge, sont côte à côte dans Lyon libéré, le premier incarnant le pouvoir militaire en tant que gouverneur, l'autre le pouvoir civil, en tant que commissaire de la République. Les deux hommes se connaissent déjà⁸¹⁷ et sortent tout juste de l'épreuve particulièrement sanglante du soulèvement du Vercors⁸¹⁸, au cours duquel Londres faillit, n'apportant pas l'aide extérieure tant escomptée. Parmi les chantiers ouverts par le bouillonnant commissaire de la République, le travail d'inventaire et de restitutions délégué au Professeur Terroine, tout juste libéré, et la mission d'enquête sur les atrocités commises par l'Occupant dans l'ensemble de la Région, sous le mandat du professeur Mazel. Cependant, le volet social n'est pas moins ambitieux, conçu dans l'urgence : on a déjà évoqué la question angoissante du ravitaillement, Yves Farge se préoccupe aussi du sort des enfants orphelins et mal portants, poussant à la création de villages d'enfants, à coup notamment de réquisitions dans les localités touristiques et lieux de cure. Dans les archives départementales du Rhône sont conservés ces dossiers dans lesquels Germaine Ribière joua, pendant plus d'un an, un rôle de premier plan.

Par ailleurs, des informations données par la même Germaine Ribière une vingtaine d'années plus tôt attestent, cette fois directement, de ce que sa très grande proximité avec Yves Lyon se poursuit au moins jusqu'en 1946. Lorsque les policiers, sur commission rogatoire de la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice veulent l'interroger à Lyon au sujet de Georges Hilaire, ils doivent constater son départ : « La nommée Germaine RIBIERE, chargée des affaires sociales auprès de Monsieur FARGE, Commissaire de la REPUBLIQUE, a laissé ses fonctions au départ de ce dernier, pour rejoindre PARIS, où l'appelait ses nouvelles attributions. Sa dernière adresse connue à Lyon, a été : Pension de Notre Dame de Sion, chemin de Montauban. Mademoiselle Germaine RIBIERE effectue en ce moment de fréquents voyages et son adresse à PARIS, 9 rue du Colonel Combes, 7eme Ar, est donnée sous toutes réserves par Mademoiselle GASPARD qui lui a succédé au bureau des Affaires Sociales ». Enfin auditionnée le 11 février 1946 à Paris, Germaine Ribière donne effectivement pour

⁸¹⁶ Yves Farge, *Rebelles. Soldats et citoyens. Carnets d'un commissaire de la République*, Grasset 1946, rééd. Ed. de Saint Clair, Neuilly-sur-Seine, 1975, p. 160. Yves Farge a reproduit le texte de l'appel, sans le dater. On est aux heures les plus chaudes de la libération de Lyon. cf aussi p. 203 « Germaine Ribière prépare en Suisse ses caravances de camions. »

⁸¹⁷ Yves Farge, *Rebelles*, p. 180. « je pense à cette première prise de contact avec Descours dans ce petit café de Grenoble où Alain Le Ray fit les présentations »

⁸¹⁸

adresse le 9 rue du Colonel Combe et précise à la fin de sa déposition : « Mes déclarations peuvent être confirmées par Monsieur LYON demeurant actuellement 9 rue du colonel Combes à Paris et par le père CHAILLET, président du COSOR. Monsieur Lyon était à cette époque en contact direct avec Hilaire »⁸¹⁹.

On peut donc aussi imaginer que Yves Lyon prêta main-forte à Germaine Ribière, à la fois dans ses efforts fructueux pour débloquer en Suisse une aide alimentaire pour la population lyonnaise que dans les financement des villages d'enfants.

Yves Lyon en mission pour l'OSE de Joseph Weill

Joseph Weill, qu'on a vu évoquer son ami Yves Lyon sous l'Occupation, nous met de nouveau sur sa piste, en nous apprenant que celui-ci s'est rendu en Allemagne et en Suisse peu de temps après la capitulation allemande. De fait, à la fin de l'année 1945, l'OSE publia un ensemble de rapports concernant la situation des personnes déplacées juives dans les camps DP installés en Allemagne⁸²⁰. Joseph Weill en signe l'introduction : « Nous rapportons dans les pages suivantes, en toute franchise et en toute sincérité, les observations faites au cours de voyages d'étude en Allemagne ou à l'occasion de notre travail social avec les teams du Joint dans les camps des DP. Nous voulons faire acte de témoin. ». Le « Rapport sur une mission d'étude en Allemagne », signé du Docteur Joseph Weill, du Commandant de Hausse, du Capitaine Yves Lyon et du Capitaine M. Rosen, ouvre le recueil. Le ton est profondément pessimiste et le témoignage alarmiste sur la situation des survivants des camps nazis désormais placés dans des camps de DP dont la visite a visiblement bouleversé les observateurs de l'OSE : « Nous vivons. On risque de mourir là-bas. Nous participons à une reconstruction manifeste quoique lente. Là-bas, on s'enfonce et on enfonce toujours plus loin dans la misère. Chez nous, les survivants peu à peu se retrouvent et s'entraident. Là-bas, un cordon sanitaire isole impitoyablement et sans discernement persécuteurs et persécutés dans une promiscuité insupportable (...) ce sont ces conclusions que nous rapportons d'une mission d'étude et de liaison en Allemagne du Sud, dans les zones d'occupation américaine et française, mission que nous comptons compléter, sous peu, par un voyage en zone britannique et à Berlin. ». L'état sanitaire des DP, leur alimentation encore insuffisante, leur état de santé qui offrait un tableau différent du

⁸¹⁹ AN 3W195 rapport du Commissaire Maximin Dubois, Lyon, 23 janvier 1946 et déposition Germaine Ribière Paris 11 février 1946

⁸²⁰ CDJC, OSE V 95, Union OSE, *Rapports sur la situation des Juifs en Allemagne*, octobre/décembre 1945, Genève 1945

moment de la libération mais faisait craindre une forte poussée de la tuberculose, et ce que les auteurs appelaient l'état d'« hygiène morale » des anciens déportés y étaient dénoncés. On pouvait y trouver les premières analyses des symptômes propres aux survivants : « Il est tout à fait à portée de vue que les déportés, lors même qu'ils « paient de mine », souffrent toujours d'un déséquilibre tant physiologique que psychique et que les portions calculées théoriquement pour « l'homme moyen, de taille moyenne et de poids moyen » ne sont pas adaptées aux besoins spéciaux de ces convalescents, d'un genre tout à fait particulier. (;;;) S'opposer à l'optimisme officiel, à la carence des examens préventifs et aux conclusions hâtives (représentants de certaines Cx-Rouges), basés sur l'examen superficiel et parfois uniquement de visu des collectivités internées.

Une grande proportion de ces internés demeurent privés des réserves dynamiques et défontent au moindre effort en présentant une sueur froide, une pâleur subite du visage et soit une tachycardie ou une brachycardie chronique. Ce sont ces états labiles, trop souvent négligés, qui fournissent les candidats à la tuberculose (...) état dentaire sérieusement déficient : dizaines de milliers d'anciens internés ont besoin de prothèses dentaires complètes ou partielles. Les abcès foisonnent. Les édentés font légion ».

Le rapport concluait que même si, à brève échéance, une émigration rapide semblait impossible, il importait de compléter sans arrêt la documentation personnelle. « Les fichiers sont difficiles à établir parce que les DP voyagent sans arrêt, parce qu'ils se déplacent sans difficulté à des centaines de kilomètres pour vérifier un vague bruit qui leur a été rapporté sur la survivance d'un parent, parce qu'ils se font inscrire sur différents registres, à deux ou trois reprises, dans l'espoir d'intensifier ainsi l'aide qu'ils attendent. Il est du devoir des organisations juives de collaborer à cette réalisation »⁸²¹. La situation des DP's paraissait d'autant plus choquante aux auteurs qu'elle contrastait selon leurs informations non seulement avec la prospérité relativement conservée des campagnes allemandes, mais aussi avec les moyens dont disposaient les militaires des forces occupantes.

En écho à ce rapport, Joseph Weill évoque donc dans ses mémoires, aux côtés de trois autres équipes, celle qu'il forma avec le Commandant de Hausse, le capitaine Yves Lyon et le capitaine Marc Rosen. Ils s'étaient donné pour but de parcourir les trois zones d'occupation et d'entrer directement en contact avec les DP's. « Les équipes rejoignirent leurs camps de travail en juillet 1945, nous-mêmes partîmes à la mi-juillet, nous engageant à Strasbourg derrière un cortège motorisé du général de Gaulle, parti inspecter troupes et gouvernements militaires de la zone française. »⁸²²

⁸²¹ p. 7-28.

⁸²² Joseph Weill, *Le Combat d'un juste*, p. 328.

Yves Lyon participa à cette mission très probablement parce qu'il continuait lui-même à être un relai du Joint. On peut aussi imaginer qu'il était à la recherche d'informations sur Emmy. L'absence de toute référence de la part de Joseph Weill au fait que l'épouse de son ami Yves Lyon avait été déportée est d'autant plus frappante.

Les enfants de Buchenwald

Apparemment, Yves Lyon n'en était pas à son premier contact avec les anciens déportés. C'est encore le banquier et en aucune manière le mari d'une femme déportée qui apparaît dans les souvenirs du docteur Gaston Revel, missionné pour se rendre au camp de Buchenwald un mois plus tôt, en juin 1945 « par la direction de l'Union OSE à Paris pour diriger une équipe médico-sociale dans le camp de concentration de Buchenwald pour enquêter d'abord sur le nombre et l'état physique et moral des rescapés et constituer ensuite un transport de 400 enfants en-dessous de 17 ans et les envoyer en Suisse ; l'Union OSE avait en effet obtenu du gouvernement fédéral suisse l'autorisation d'entrer pour 400 enfants et leur placement dans des homes de l'OSE. »

Gaston Revel énumère les membres de son équipe : « on m'adjoignit une assistante sociale (Fanny Loïnger) et un officier de liaison français (Yves Lyon, neveu de feu Léon Blum, ancien professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg) »⁸²³. Yves Lyon participa ainsi à l'entreprise de l'OSE qui permettrait notamment à Elie Wiesel de quitter Buchenwald, devenu un camp DP, pour Ecois dans l'Eure.

Dans le cours récit édité par le Docteur Revel en 1947, Yves Lyon est mentionné une fois, pour être l'auteur des quelques photographies qui y sont reproduites⁸²⁴. Elles ont pour objet exclusif des bâtiments, sans aucun portrait de rescapés, même si on trouve à la page 7 une photo intitulée « Entrée principale du camp de Buchenwald », sur laquelle on aperçoit des silhouettes, certaines en uniforme, qui vont et viennent.

Dans ses souvenirs des années 1980, Revel n'évoque Yves Lyon qu'à la fin du périple, en des termes peu chaleureux, bien que, à le suivre, le banquier ait fait la démonstration de son utilité. Après un voyage en train de Buchenwald vers la Suisse, la petite équipe et les enfants parviennent au camp de Rheinfelden près de Bâle. Les jeunes rescapés sont conduits dans des salles à manger mais les

⁸²³ CMLXVII(1)-3 témoignage de Gaston Revel, « Souvenirs de mon « voyage » à Buchenwald (juin-juillet 1945) » (on trouve indiqué « reçu le 28 avril 1987 » mais il est daté « Rehovot (Israël), 1984 »

⁸²⁴ « Les photos prises 2 mois après la libération sont dues à l'obligeance du Capitaine Yves Lyon », Dr G.Revel, *Evocation de Buchenwald*. Préface par M. Léon Meiss, Président du Consistoire Central, Imprimerie alsacienne, 1947 : 2.20419, p. 31.

envoyés français de l'OSE sont refoulés, on les fait monter sur un camion militaire pour les reconduire à la frontière. Les trois expulsés demandent alors à s'arrêter au buffet de la gare de Bâle. Entretemps, l'OSE Genève a été mise au courant. « Nous étions à trois : Fanny Loïnger, Yves Lyon et moi-même. Nous nous sommes installés au buffet de la gare pour prendre un petit repas, et c'est là que nous avons découvert l'utilité d'Yves Lyon. Par hasard, il a reconnu parmi les autres consommateurs un homme qui n'était autre que le directeur d'une importante Banque Suisse. Celui-ci s'étonnait de nous trouver là sous si bonne garde. Yves Lyon lui a raconté notre histoire et il nous a priés de ne pas bouger de là. Peu de temps après il est revenu avec le consul des USA qui nous a emmenés chez lui ; il a mis sa salle de bains à notre disposition et nous a offert un « drink ». Puis il téléphone à son ambassade à Berne et nous annonce que le gouvernement helvétique nous invite pour un séjour de huit jours en Suisse.

Nous l'avons passé à Genève.

Notre accueil à Genève a été chaleureux et nous a consolés de nos mésaventures passées. Mais toutes les œuvres juives ont une bureaucratie, et j'étais à longueur de journée obligée d'écrire des rapports et de faire des conférences de presse. Les médecins de l'OSE, spécialement les Docteurs Tschlenoff et Minkowski, s'intéressaient aux maladies spécifiques des camps, telles que l'œdème de la faim, les troubles intestinaux, les comportements mentaux, etc. Les journalistes s'intéressaient aux conditions d'existence, aux tortures, etc. Ces quelques journées ont été bien remplies. «

Notons à nouveau que dans ces souvenirs des années 1980 pas plus que dans son rapport de 1947 Revel ne fait état du fait que l'épouse d'Yves Lyon le banquier a été déportée et « qu'elle n'est pas revenue ». Comme toujours, le récit de Joseph Weill est infiniment plus chaleureux à l'égard d'Yves Lyon, sans pour autant jamais mentionner non plus ce fait. Dans ses mémoires, il présente d'emblée Yves Lyon comme une personne clé de la mission, du début à la fin. Yves Lyon apparaît dans le récit au moment où Joseph Weill décrit comment il parvient, avec ce dernier et Marco Rosen, à entrer au siège du SHAEF à Francfort :

« Munis des documents nécessaires émanant du ministère de la Santé et des autorités militaires nous pûmes être reçus, le commandant Rosen, le capitaine Yves Lyon et moi-même déguisé en lieutenant, par monsieur Rieffkind, juge suprême, délégué particulier du président Roosevelt. Les qualités exceptionnelles de cet homme ;;;ils nous écouta avec bienveillance et attention. Il était particulièrement indulgent à mon égard qui baragouinais un anglais petit nègre avec un accent

alsacien indécrottable qui gommait, la plupart du temps, la signification du vocabulaire réduit dont je disposais. = sur les 300 enfnts de Buchenwald⁸²⁵ »

De retour de Bergen-Belsen et de Buchenwald, la petite équipe retourne à Francfort et reçoit l'accord de Rieffkind. « Les trains, l'un pour Paris, l'autre pour Zurich, allaient partir dès la semaine suivante, et nos convoyeurs, médecins et infirmières, seraient les bienvenus. Je priai Yves Lyon de diriger le convoi vers la Suisse. Il ne manquait ni de l'autorité ni du culot peut-être nécessaire, car nous ne voulions pas perdre un temps précieux avec les démarches administratives, sans doute longues dans pareil cas. Saly Maier et p. 308 le service social de la fédération des communautés israelites suisses, prévenus à temps, se chargèrent de tout, sous la direction de mademoiselle Borrizer.

Notre équipe était convoyée par monsieur l'aumônier des armées américaines, et dirigée par mon frère Elie et le docteur Revel. Démarches auprès des ministères compétents, monsieur Padovani en particulier. Le ministre de la Santé, tout d'abord, monsieur Billoux, nous reçut avec une gentillesse toute particulière. Il nous assura de son appui total et nous demanda à être prévenu dès l'installation du groupe. Un preventorium suffisamment spacieux et vide, fut mis à notre disposition, à Ecouis, dans l'Eure.

Pendant le parcours en Allemagne, aux haltes nombreuses, les jeunes, tels des sauterelles, dénudèrent tous les arbres fruitiers. Malheureusement, lors d'un arrêt, ils aperçurent un prisonnier de guerre allemand travaillant aux rails. En un instant les adolescents étaient sur lui et ce fut un homme mort dans un silence dramatique. A Thionville, ils furent reçus par le maire et son conseil. Et dorénavant cette bande de demi-sauvages se transforma en garçons sages et disciplinés. Aux nombreux écoliers accourus, ils distribuèrent des friandises et des sandwiches. La France nous accueille, dit un de leurs porte-parole et nous savons apprécier cette hospitalité. Aucun arbre fruitier ne fut plus touché.

Arrivés à Paris, j'emmenais quelques aînés pour les présenter au ministre, fort ému, et sachant manifester sa sympathie malgré les difficultés linguistiques. Il nous annonça que devant entreprendre un voyage circulaire dans les grandes villes de France, il le commencerait, dès la semaine à venir, par Ecouis.

Marco Rosen, promu entre temps colonel, assumait la responsabilité de la mission. Parlant parfaitement le roumain et le yiddish, il sut dialoguer avec ses pensionnaires. Calme, doué d'une autorité tranquille émanant de tout son être, très bon et généreux, il sut gagner rapidement leur

⁸²⁵ Joseph Weill, *Le combat d'un juste*, p. 305.

confiance. Ce n'était pas facile. Cf méfiance instinctive tapie au fd de leur être ::p. 309 Nous avons organisé, à l'occasion du départ des enfants pour Ecouis, une conférence de presse à l'hôtel Lutétia. Environ deux cents journalistes y assistèrent. Nous communiquâmes tour à tour, Andrée Salomon, Georges Garel, Yves Lyon et moi, notre expérience, résumâmes l'histoire de ces enfants des camps et nous les invitâmes à venir leur rendre visite (;;;). Nous expliquâmes, ou du moins tentâmes d'expliquer l'itinéraire sur lequel les adolescents s'étaient engagés à la suite d'un struggle for life durement imposé et jamais vécu apparemment auquel plus d'un million un quart de jeunes avaient été sacrifiés. Nous demandâmes les conseils et le concours des psycho-sociologues, des pédagogues et des journalistes présents. Personne, à ma connaissance n'est jamais venu dans l'Eure s'intéresser vraiment à cette « faune singulière » comme les définissait un journaliste connu ».

Le récit de Joseph Weill pose quelques problèmes : le train venant de Buchenwald parvint, avec retard à Thionville le 5 juin. Il emmena ensuite les enfants directement à Ecouis, qui arrivèrent le 6. En revanche, une partie des enfants de Buchenwald formèrent deux autres groupes : ⁸²⁶

Ainsi donc, il existe probablement des photographies⁸²⁷ de cette conférence de presse tenue au Lutétia, peut-être même des images d'actualité qui nous montreraient Yves Lyon prenant la parole pour parler des enfants de Buchenwald.

Les nombreuses archives conservées au CDJC dans le fonds Joseph Weill qui concernent les enfants rescapés ramenés des camps et décrivent l'évolution de ceux qui furent installés à Ecouis ne mentionnent cependant jamais Yves Lyon, et pas davantage les dossiers portant plus généralement sur l'activité de l'OSE. Pour ne citer qu'un exemple, celui de l'inauguration, le 28 février 1945, des nouveaux locaux de l'OSE, le Bulletin de l'OSE rend compte de l'événement, citant la présence des nombreuses personnalités qui constituent l'environnement de l'organisation : « Le 28 février ont été inaugurés, à Paris, les nouveaux locaux de la direction centrale de l'OSE. En présence des représentants des Ministères de la Santé Publique, des Prisonniers et Déportés, de l'Intérieur, de la Guerre et des Affaires Etrangères, de MM les Grands-rabbins Schwartz et Julien Weill et des délégués

⁸²⁶ « Au bout du compte le 5 juin 1945 un convoi de 537 jeunes arrive en France à Thionville. Un groupe de 426 celui de l'OSE arrive directement à Ecouis ds l'Eure. L'autre groupe débarque à la gare du Nord, passe par l'hotel Lutetia et va dans une maison des œuvres sociales de la résistance (COSOR) », Kathy Hazan Eric Ghozlan, A la vie ! Les enfants de Buchenwald, du Shtetl à l'OSE, coll Témoignages de la Shoah, Ed Le Manuscrit, 2005, p. 165.

⁸²⁷ Des photos des « enfants de Buchenwald, peut-être pour certaines prises par Yves Lyon, peut-être des membres de l'équipe de l'OSE sur certaines d'entre elles http://collectifhistoirememoire.org/Pages/90_Les-enfants-de-Buchenwald.html

de nombreuses organisations juives et non-juives, M. Justin Godart, sénateur, maire de Lyon, pdt de l'Entr'aide Française et pdt de l'OSE a prononcé une allocution Joseph Millner, Georges Garel ;;;Parmi les 300 personnes qui ont rempli les vastes bureaux de l'OSE on remarquait (suit liste importante de noms). Abbé Glasberg, pour le Joint MM Jeffroykin, Brener et Gaston Kahn cf aussi M. Geissman (Comité d'Action sociale et de Reconstruction), Me Tager, Mme R. Haguenau et Albert Ackenberg (Service social des Jeunes), Dr André Klotz, mme Davidson (UNRRA) ». L'absence de mention ne signifie pas que Yves Lyon n'était pas présent mais aussi bien que la plus totale discrétion sur ses fonctions restait de mise.

On ne sait donc pas si Yves Lyon rendit visite aux enfants dirigés vers le centre d'Ecouis, dont une bonne partie d'ailleurs, dès l'été, rejoignirent des membres de leur famille qui souhaitaient les accueillir ou s'embarquèrent pour la Palestine⁸²⁸. On peut simplement constater que Yves Lyon avait voulu voir de près ces survivants des camps, provenant majoritairement, en réalité, d'Europe centrale, dont les rapports de l'OSE signalaient toute la détresse, de même qu'il avait fait connaissance avec ces enfants et adolescents survivants dont une bonne partie avait parcouru la distance qui séparait Auschwitz de Buchenwald dans les marches de la mort.

Avait-il pu s'entretenir avec certains d'entre eux, enfants, adolescents, adultes, alors même que l'absence de toute référence à la déportation de sa femme chez ceux qui ont témoigné de sa fréquentation des DP's constitue un mystère tout en suggérant une très grande discrétion de sa part ?

Le retour de Lise

Le mystère tient aussi au fait que les voyages d'Yves Lyon dans les anciens camps nazis correspondent au retour de Lise, sa nièce déportée, à la fin du mois de mai 1945.

Hohenelbe

⁸²⁸ sur les destins de ces enfants et adolescents et leurs parcours de vie, cf l'ouvrage de Judith Hemmendinger, qui fut directrice d'une des maisons d'accueil des enfants de Buchenwald, dont Elie Wiesel, et qui retrouva certains dans les années 1960, Judith Hemmendinger, *Les enfants de Buchenwald*, L'Harmattan 2001= réédition de 1984, ainsi que le livre de Hazan et Ghoslan qui recueillirent également, encore quelques décennies plus tard, leurs récits et témoignages, Kathy Hazan Eric Ghoslan, *A la vie ! Les enfants de Buchenwald, du Shtetl à l'OSE*, coll Témoignages de la Shoah, Ed Le Manuscrit, 2005

On se souvient que Lise Lyon avait miraculeusement échappé à l'enfer d'Auschwitz à la mi-novembre 1944, à la faveur d'un transport destiné à pourvoir en main d'œuvre l'usine d'un monsieur Lorentz. Par comparaison avec Auschwitz, les mois à Hohenelbe apparaissent comme un sas de survie pour la jeune Lise, qui continue à se battre pour ne pas sombrer. Toujours, l'ironie, le rappel incessant de ses origines sociales particulièrement inadaptées servent de soubassement au récit de l'horreur.

A l'usine Lorentz, Lise a d'abord passé trois mois à ne rien faire, dit-elle, puis à connaître « un des meilleurs moments de sa vie », appréciation ironique qui désigne sa satisfaction, sans doute authentique, à fabriquer avec de plus en plus d'aisance des lampes de radio alors que « Toute mon enfance, j'avais entendu dire : « Lise est incapable de ses dix doigts », tout simplement parce que j'étais brouillon. En fait, j'ai toujours eu des mains très fines que je tiens de mon père ».⁸²⁹ La confrontation de son identité d'antan avec les gestes nécessaires à la survie se retrouve encore dans la tâche pénible de laver les wc, tâche pour laquelle elle se porte volontaire avec son amie Denise, qui s'était exclamée « je me demande bien ce que ta mère t'a appris », inaptitude de Lise qui valait à Denise d'accomplir à chaque fois les trois quarts du travail. Leur récompense, tout d'abord fixée à trois pommes de terre en plus par jour, ayant tendance à diminuer, elles refusent l'exploitation. La comparaison du monde concentrationnaire avec le capitalisme revient à plusieurs reprises sous la plume de Lise, et l'évolution à la baisse de la rétribution en pommes de terre en échange de laver les wc est pour elle lourde d'enseignements. Lise n'en exprime pas moins une détestation du communisme qui n'est pas moins forte que celle du capitalisme, et là encore, l'attitude des ouvriers français du STO rattachés à l'usine nourrit cette conviction pour les temps futurs, puisque les hommes du STO ignorent les prisonnières juives venues d'Auschwitz, qu'ils considèrent comme des parias.

Le seul qui fait exception est Marius « C'était un italien immigré vivant en France et avait été envoyé au STO. Il a été le *bon samaritain de l'Evangile*. »⁸³⁰

Vient cependant le moment chaotique de la libération et du rapatriement. Le 6 mai 1945, les gardes allemands laissent les prisonnières sortir seules dans la rue. Elles fraternisent, tout de même, avec les STO, Lise se rend dans la première église remercier Dieu, deux heures avant l'arrivée des Russes. « C'était des Mongols ». Lise et ses compagnes échappent de justesse aux viols systématiques perpétrés par les libérateurs soviétiques et partent à pied, toujours avec des Français du STO, en direction de Prague. Un peu plus loin, à Pilsen, elles rencontrent des soldats français en train de faire des listes de rapatriement. « Pilsen était une plaque tournante. Il y avait toutes les armées, il fallait rapatrier les gens, organiser des transports. Je suis ivre de liberté et de joie, tout m'amuse. J'aperçois un soldat qui essaie en vain de faire les listes. Je lui dis : « Donnez-moi votre

⁸²⁹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 181.

⁸³⁰ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 184.

place, je vais faire les listes ; » Je m'assieds, folle de joie d'être derrière une table, avec une plume, redevenue un personnage important. »⁸³¹. Encore quelques heures de liberté, dans une voiture à cheval et dans les foins, l'odeur abominable aussi, reconnaissable entre toutes, d'une ancienne d'Auschwitz qui se tient à cent mètres de Lise, avant le retour en France et son statut social, aussi enviable qu'encombrant :

Rapatriée

« Encore 3 jours et 3 nuits pour rentrer en France. Strasbourg, Longuyon, le centre de triage. On nous a donné mille francs anciens. Nous passons devant des étudiants en médecine qui nous examinent. Des salauds me font mettre complètement nue et me disent « Est-ce que vous avez mal aux dents ? » « Et bien, rhabillez vous ! »

Tout d'un coup j'entends : « On demande Mademoiselle Lyon ». Alors mon cœur a sauté, papa était vivant. Nous avions une cousine qui était à l'époque la secrétaire d'un ministre. On avait fait prévenir Longuyon que, dès que Mademoiselle Lyon arriverait, il fallait s'en occuper. Pendant 14 mois, j'avais été l'intouchable et tout d'un coup j'entends appeler Mademoiselle Lyon ! Ils me bourrent de friandises, de bonbons. Nous sommes devenues des personnes importantes. Ils ont téléphoné à Paris, mais ne me l'ont pas dit. Je me suis précipitée dans le premier train qui partait pour Paris. Et pendant ce temps-là papa arrivait à Longuyon en voiture. Il ne m'a pas trouvée, j'étais dans le train pour Paris. Il est reparti en auto à toute vitesse. Le train s'arrête à toutes les gares. Arrivée à une gare, je regarde par la fenêtre pour avoir un sandwich. Qu'est-ce que j'aperçois ? Papa et mon oncle Robert en uniforme. Je me dis « Tiens mon oncle Robert a été nommé à la gare » Je crie : « Papa ! Papa ! » tout le train sanglote. Naturellement, je suis descendue. Je pleure encore en y pensant. Cinq minutes plus tard, ce n'est plus la voiture de la Gestapo, mais la voiture de mon oncle avec papa. Denise est venue avec nous. Et puis, Neuilly, la maison. Maman, mes sœurs sont là. Depuis quatorze mois, je n'avais eu aucune nouvelle, mais je croyais ma tante Emmy. Elle m'avait dit : « N'aie pas peur, j'ai prié »⁸³².

Le dossier de Lise contient la fiche médicale remplie par les étudiants voyeurs. Elle indique effectivement qu'il manque des dents à la jeune fille, et recommande également de faire une radio des poumons. Les étudiants voyeurs se sont épargnés l'effort d'évaluer son état général entre « bon », « moyen », « mauvais ». La fiche ne contient pas non plus les indications sur le poids, qui, généralement, tempèrent des évaluations optimistes. Le nom des parents de Lise et l'adresse à

⁸³¹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 189-190.

⁸³² Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 192.

Neuilly figurent en revanche en toutes lettres, cette dernière ayant sans doute provoqué un émoi de classe dont le récit de Lise se fait l'écho⁸³³.

Monsieur Lyon avait appris que sa fille était encore en vie, et qu'elle s'apprêtait à être rapatriée, grâce à Pierre, un prisonnier de guerre français originaire d'Alençon, avec qui Lise avait sympathisé à Pilsen, sur l'erratique chemin du retour. Selon son habitude, Lise rapporte l'anecdote sous une forme de contraste ironique, par ailleurs plausible : son père est en train de faire le ménage dans sa villa de Neuilly, il est en bleu de travail lorsque Pierre sonne à sa porte. « Alors Pierre demande à parler à Monsieur Lyon, pensant qu'il avait affaire à un valet de chambre. Papa lui dit c'est moi. Pierre lui dit alors : je viens vous donner des nouvelles de votre fille. Ma sœur m'a tout raconté, elle était arrivée ½ heure après, elle a trouvé mon père qui sanglotait... »⁸³⁴

De manière beaucoup plus allusive, Lise évoque aussi ce contraste qui perdure entre l'expérience du camp et le confort retrouvé de la villa familiale, contraste qui éclate au grand jour lorsque l'un des STO de Hohenelbe, qui s'était montré plus solidaire des déportées transférées d'Auschwitz que ses camarades, vient lui rendre visite : « Au retour, Marius est venu me voir dans l'hôtel particulier de mon père à Neuilly. J'ai retrouvé Marius qui était un pauvre ouvrier et moi qui étais là dans cette belle maison ... ! C'était affreux, je ne pouvais pas assez lui dire merci. Il aurait fallu être encore une pauvre fille pour pouvoir lui dire assez merci de tout ce qu'il avait fait pour moi. Papa l'a beaucoup, beaucoup remercié. Mais qu'est-ce que c'était ? Nous nous sommes écrits pendant quelques mois, et puis je n'ai pas oublié Marius, mais c'était comme Auschwitz, d'un autre monde. », ce monde où une « merveilleuse Hongroise qui était premier prix de Conservatoire de piano », ouvrière prisonnière à Hohenelbe, voulait épouser Marius. « Ce n'était pas une illusion, elle avait vu le fond du cœur de Marius. Elle voulait épouser Marius. C'était un ouvrier italien sans aucune culture. Cette femme aurait certainement fait son malheur et réciproquement. Marius n'a pas voulu l'emmener en France, il se rendait compte, c'était assez bouleversant. »⁸³⁵

Un témoignage bicéphale : « Bagne de femmes »

Le côtoiement au camp de milieux sociaux si divers se serait donc arrêté avec la Libération des survivants. En réalité, la situation est plus complexe : ne serait-ce que par les rencontres entre anciens survivants, des liens d'amitié très forts perdurent, même s'il est difficile d'en suivre la

⁸³³ SHD Caen (dossier Lise Lyon)

⁸³⁴ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 190-191.

⁸³⁵ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, op. cit., p. 187.

périodisation : avérés dans les années les plus récentes, lorsque les survivant(e)s sont déjà âgé(e)s, ces liens ne sont pas forcément activés dès le retour.

La vie sociale d'avant prend le dessus, plus ou moins difficilement pour ces jeunes filles de milieu aisé, qui ont aussi pour particularité un niveau de scolarisation et un horizon dans l'enseignement supérieur largement au-dessus de la moyenne, y compris au sein de leur milieu social s'il était défini par la seule appartenance à la haute bourgeoisie.

Pour commencer, il n'est pas impossible que le témoignage écrit que produit Lise sitôt de retour des camps soit le fruit précisément de sa scolarisation, et plus généralement du rapport privilégié à l'écrit qu'elle et l'ensemble de la famille semblent entretenir.

Sous le titre « Bagne de femmes par Matricule 55.310 », ce récit d'une trentaine de pages paraît dès août 1945, dans la collection « Révélations » Petite Encyclopédie de la Résistance, créée par l'éditeur Fernand Nathan. D'autres auteurs y ont déjà témoigné de la déportation : ainsi du titre n°2 intitulé *De la Résistance au bagne* par André Blécourt du Corps Franc « Vengeance » passé par Fresnes, Auschwitz et Buchenwald, tandis que le n° 3, sous la plume de Louis Saurel, est consacré aux « femmes héroïques de la Résistance » Bertie Albrecht et Danielle Casanova. Précédé de récits sur « la vie secrète de la Résistance » et sur celle du maquis, sur la déportation d'hommes et de femmes résistantes, le récit de Lise Lyon est donc le premier de la collection à aborder la déportation raciale. La persécution antisémite est de fait nommée dès les premières lignes, d'autant que la tante Emmy y apparaît, déjà, totalement dépourvue d'activité militante : « Pourquoi ce jour, 9 juillet 1943, avais-je pris ce chemin absurde pour aller à la boulangerie ? Ma cousine et moi marchions rue...à X.... ; nous étions absorbées dans de tristes souvenirs. Une voiture s'arrêta, trois hommes en civil nous entourèrent...contrôle de patrouille. J'étais très calme, inconsciente. Ma cousine comprit tout de suite. Embarquées immédiatement en voiture, un quart d'heure plus tard nous étions dans les mains de la Gestapo. J'étais décidée à ne jamais avouer que j'étais Juive. Nous étions interrogées séparément. Une interprète traduisait. J'avais déclaré ne pas savoir un mot d'allemand, et, en vérité, je n'avais que quelques vagues souvenirs de mes classes. Je me souvenais de cette phrase de Péguy : « Jeanne d'Arc, vraie Française, fut insolente avec ses juges. » Inconsciemment, je pris cette attitude. »

Cette entrée en matière renvoie aux pages publiées en 2006 sur l'arrestation de Lise et d'Emmy, puisqu'on trouve déjà des indications sur les circonstances comme la boulangerie, la voiture et les hommes en civil, ou sur l'attitude des deux femmes, la compréhension de la situation par Emmy, l'attitude insolente de la jeune Française s'identifiant spontanément à Jeanne d'Arc, motifs qui seront développés dans *Ma déportation* de 2006.

Cependant, la date est fausse, s'il s'agit de l'arrestation des Lyon. De même que le matricule n'est pas celui de Lise (quant à elle 76 225), mais en réalité celui de son amie Denise, arrêtée de fait plusieurs mois auparavant. On se souvient que Denise est cette jeune femme âgée de 36 ans en 1944 qui, au camp, s'était attachée à Lise « comme à une sœur »⁸³⁶, les deux quittant Auschwitz pour Hohenelbe, puis accomplissant ensemble le périple entre la Bohême et la France jusqu'au point de contrôle des autorités françaises de rapatriement, rentrant pour finir en voiture à Paris avec le père et un oncle de Lise.

On trouve ce portrait : « Cette jeune femme est à Auschwitz depuis vingt-deux mois et ne peut plus plaindre personne. Une semaine après la mort de son mari aryen, elle a été dénoncée et arrêtée. Elle a connu l'Auschwitz de 1943 avec les sélections presque quotidiennes. Elle a aussi connu le block des expériences où l'on asséchait les ovaires des femmes. On les opérait à vif sans les endormir ! Elle voyait partir les filles en hurlant et revenir en hurlant ! Elle a été terrorisée. » Pour échapper aux expériences, la jeune femme réussit à convaincre qu'elle n'est pas juive et se retrouve dans le block des *communistes*. Le mot est en italique dans le texte et fait songer à un des passages fortement anticomunistes des souvenirs publiés en 2006, alors que le texte de 1945 est au contraire empreint de la déférence de l'époque pour les résistants communistes. » Marie-Claude Vaillant-Couturier y était, Danièle Casanova était déjà morte. Depuis sa mort, les communistes français avaient un statut privilégié, le gouvernement français ayant protesté. Elles ne travaillaient plus dans les kommandos. Leur block était situé en face du block 25, antichambre de la chambre à gaz. Là, les jeunes filles juives sélectionnées, en partance pour la chambre à gaz, attendent les camions. Elles ne reçoivent plus rien, ni eau ni pain, elles hurlent de désespoir. Denise voit arriver les femmes sélectionnées, elle les voit partir au bout de trois jours, chargées sur les camions, nues enchevêtrées, les mortes en-dessous, les vivantes au-dessus. Et pour les bourreaux, ce n'était plus des femmes mais des mannequins à brûler.

Denise voit cela tous les jours. Personne ne sait qu'elle est juive. Un jour, n'en pouvant plus, elle en fait la confidence. Le lendemain, elle est remise dans le camp des juives. Elle n'a jamais su si elle avait été trahie ou non. C'était fin 1943. »

Après le bras de fer entre la jeune Lise et l'officier allemand, la suite du récit publié en 1945 relate plus probablement donc l'arrivée de Denise au camp, et non de Lise et de sa tante. Dès la sélection, la narratrice est conduite aux douches puis dans le bloc des expériences. Se faisant passer pour catholique, elle échappe aux opérations et fait la connaissance des déportées politiques françaises « Quelle ne fut pas ma joie indescriptible de me trouver au milieu de vraies Françaises ! Je n'oublierai

⁸³⁶ p. 156

jamais certains noms : Marie-Claude Vaillant-Couturier, c'est une amie incomparable, réconfortante, admirable pour nous toutes. » la narratrice rapporte ensuite la proximité de ce bloc avec celui du bloc 25, le bloc de la mort où sont réunies les femmes sélectionnées par le docteur « Mangelley ». Elle est transférée au camp des Juives, sans que soit évoquée la possibilité d'une dénonciation, et comme le redira Lise dans ses souvenirs, passera à travers trente de ces sélections. La suite du récit, rapportant le terrible régime du camp, s'attache à faire le portrait de quelques tortionnaires, les blockowa polonaises ou la Lagerälteste Maria l'étrangleuse. Rien en revanche des nombreux portraits de détenues qui font le cœur des souvenirs publiés en 2006. La fin, lorsque la narratrice parvient à entrer dans un bon transport » en se faisant passer pour Ukrainienne » revient bien sur l'expérience de Lise. Elle ne cesse de dire « je », sans préciser qu'elle fit profiter de son aubaine d'autres détenues dont Denise.

Si ce récit des années 1940 ne dit pas qu'elle est fille de banquier et parle avec vénération des détenues communistes, on retrouve bien cependant les facilités de plume et l'indéniable verve, propres à Lise. On retrouve même les vers de Victor Hugo, dont on lit dans l'édition de 2006 qu'elle et Denise ne cessaient de se les répéter au camp :

« Ils allaient l'âme sans épouvante et les pieds sans souliers ».

Le récit est introduit comme suit par Fernand Nathan : « Ce cahier n'est pas l'œuvre d'un écrivain de profession, ni celui d'un journaliste, mais un simple et saisissant témoignage. L'Editeur n'y a rien voulu changer et il a pensé qu'il devait livrer au public ce récit tel qu'il avait jailli de la plume d'une jeune fille de vingt-deux ans, rescapée de l'un des plus terribles bagnes hitlériens. » Malgré cette apparente candeur, il semble bien que le récit ne soit donc pas une restitution d'une jeune fille de 22 ans mais une savante construction où s'entremêlent l'expérience des deux femmes, même s'il est vrai que son auteure, malgré son talent évident, ne devint jamais ni écrivain de profession ni journaliste. On ne peut pas pour autant parler d'un manque de sincérité mais il faut bien s'arrêter sur ce procédé consistant à témoigner au plus près et au plus vite, tout en maquillant les circonstances de base. Il est également impossible de savoir si Fernand Nathan était au courant du caractère bicéphale du récit.

Comme on le verra plus loin, le fait même d'être publié signale un minimum de relations sociales entretenues par la jeune fille (peut-être par le biais de membres de sa famille mais rien ne permet de l'affirmer), même si la précocité de l'écriture du témoignage rend le marché éditorial beaucoup plus favorable que celui rencontré par Nadine Heftler deux années plus tard, comme il en sera question plus loin.

Le baptême de Lise

L'existence de relations sociales ne signifie pas forcément une existence délurée, même si d'autres témoignages de survivants, rendus publics plus récemment, ont pu insister sur la soif de vivre qui animent des survivants tentant d'échapper au cauchemar du souvenir, et même si Lise, jusqu'à son arrestation, aimait voir des amis. On peut aussi imaginer des années de partage entre la vie « d'une fille de son âge » et une manière particulière de sortir du trou noir de la captivité, à travers la quête spirituelle entamée avant son arrestation et poursuivie au camp en compagnie de certaines de ses camarades. En tous les cas, le réseau de relations qu'on peut établir autour de la jeune Lise dans la seconde moitié des années 1940 a précisément trait à sa conversion officielle au catholicisme.

Dans une des lettres qu'il adresse régulièrement depuis Fribourg à ses amis « les trois Maritain », c'est à dire Jacques, son épouse Raïssa et Vera la sœur de cette dernière, encore à Paris, l'abbé Charles Journet ajoute en post-scriptum : « Voulez-vous prier, tous trois, pour une jeune étudiante juive, qui m'écrit de Paris une lettre bouleversante : je vous en envoie la copie. Elle s'appelle Lise Lyon. Je voudrais tant qu'elle vienne à l'Eglise ! Mais Paris est loin et elle ne peut pas venir en Suisse »⁸³⁷. La lettre date du 23 novembre 1945 et permet ainsi de dater approximativement les premiers contacts entre la jeune fille et l'abbé, qui a déjà à son actif plusieurs conversions au catholicisme de membres de la haute bourgeoisie juive, notamment celle de Jeanne Bergson, dont il sera question plus loin.

Le 29 Décembre 1945, Jacques Maritain répond à Journet de Rome, où il vient d'être nommé ambassadeur au Saint-Siège : « La lettre de la jeune juive que vous avez envoyée à Raïssa est bouleversante. Que devient-elle ? »⁸³⁸

La distance géographique étant un obstacle relativement facile à lever, même en ces périodes de contrôle accru des déplacements, Lise n'a pas tardé à se faire baptiser, comme l'atteste une lettre de l'abbé Journet aux Maritain datée du 3 février 1946 : « J'ai baptisé la petite Lise hier, elle a fait sa première communion ce matin à 6 heures. Elle était bien heureuse. »⁸³⁹. Une note des éditeurs de la correspondance nous apprend que se poursuit le triangle établi par Journet entre lui-même, « la jeune juive » et les Maritain, en particulier Raïssa, elle-même juive convertie ainsi que sa soeur: alors

⁸³⁷ Cardinal Journet, Editions Saint-Augustin Parole et Silence, 1998, Lettre de Charles Journet à Raïssa Maritain, Fribourg 23 nov. 1945, p. 347.

⁸³⁸ Ibid., p. 356-358 lettre de Jacques M à Charles J, Ambassade de Fce près le Saint-Siège, 29 décembre 1945

⁸³⁹ ibid. p.369-370, lettre de Charles à Jacques, Fribourg dimanche soir, 3 février 1946.

que Maritain repartait d'une visite en Suisse, Journet lui avait confié une lettre de Lise adressée à Raissa datée du 31 janvier 1946 : « celle-ci remerciait Raissa de prier pour elle et lui disait son émotion profonde de découvrir *Les Grandes Amitiés*⁸⁴⁰ ».

Dans ses propres souvenirs, Lise évoque sa rencontre avec Journet et cette période du baptême : « J'avais écrit à l'abbé Journet et je l'ai rencontré pour la première fois chez les Laloy. Je lui ai dit : « Oh, je crois en Dieu, mais je ne pourrai jamais croire à l'Eglise. » Il était assis, il a pris un papier et tout en m'expliquant ce qu'était l'appartenance à l'Eglise, il dessinait ce cercle qu'il a si souvent dessiné et commenté. Et je comprenais et je disais « Oui, j'y crois maintenant ». Et cela est resté gravé pour toujours.

Le deuxième souvenir gravé dans mon cœur, c'était à Fribourg, quelques jours après mon baptême, je lui racontais les terribles sélections des femmes juives en 1944 dans un block où j'étais. Les unes étaient laissées, les autres désignées pour la chambre à gaz, sans autre critère que le choix délibéré et insensé d'un « bonhomme ». Et je lui dis : « Mais en 1942, ils ont encore plus souffert que nous ». Et je vois encore son regard qui rejoignait ce qu'il disait de Jacques Maritain : « J'ai touché le fond de la détresse humaine à travers son âme, sa grande âme. Toucher le fond de la détresse pour que s'ouvre à chaque fois un étage nouveau de la profondeur divine ». Il m'a dit : « Souffrir davantage, ce n'est pas possible ». Son regard, il y a une photo où je le retrouve. Et je pense que c'est le regard de Jésus devant Lazare mort. Et Jésus pleura. »

Sans doute en écho à cette conversation survenue au lendemain du baptême de Lise, un texte anonyme intitulé « La sélection » fut publié en 1946 dans la revue que l'abbé Journet avait fondé en Suisse en 1926, *Nova et Vetera*. Il est de la plume de Lise. Il a été reproduit dans les souvenirs publiés peu avant son décès.⁸⁴¹

Les Laloy chez qui Lise aurait rencontré l'abbé Journet pour la première fois, sont également très présents dans la correspondance entre Journet et les Maritain.

Jean Laloy (1912-1994) est un haut diplomate, également professeur diplômé de l'Ecole des Sciences po et Langues Orientales. Sa connaissance du russe explique qu'il est nommé successivement attaché d'ambassade à Tallin puis à Moscou, où il se trouve au moment du pacte germano-soviétique. Plus

⁸⁴⁰ Raissa avait fait paraître aux Editions de la Maison Française à New York le premier tome de ses mémoires en 1941 puis un deuxième tome, sous-titré « Les aventures de la grâce », en 1944.

⁸⁴¹ Lise Delbès Lyon, *Ma déportation*, p. 141 « La 1ère partie de ce texte (dans la présente édition jusqu'à la p. 155) a été publiée anonymement en 1946 dans la revue *Nova et vetera*, n° 1 jan-mars 1946, Genève-Fribourg. »

tard, il est révoqué par Vichy et se rapproche des milieux résistants. En mars 1944, il cosigne une lettre avec Journet et Soutou, jeune pilier de *Témoignage chrétien*, adressée à Maritain, encore en exil à New York. Quelques mois plus tard, en décembre 1944, il sert d'interprète à De Gaulle dans ses entretiens avec Staline à Moscou. Il fut longtemps professeur à l'Institut d'Etudes po et à ENA. On ne sait pas comment la jeune Lise était liée à cette famille : était-ce de son propre chef ou à travers sa famille ? Le peu d'appétence, apparemment, des parents de Lise pour les milieux catholiques font pencher pour la première hypothèse. A-t-elle fait la connaissance de Jean Laloy par ses études dont on ignore tout, sinon que Journet la désigne comme « une étudiante juive » à la fin de 1945 ? Lise étant ensuite devenue laborantine, il paraît bien pourtant que les études qu'elle poursuit n'avaient pas de rapport avec les spécialités de Laloy, à moins d'une bifurcation. En cette année 1945, Laloy est de toute façon très occupé par sa participation aux grandes conférences internationales qui doivent sceller la paix. Journet l'aurait bien vu assister Maritain au Saint Siège mais Maritain explique à l'abbé en avril 1945 : « Impossible d'avoir Jean Laloy, qu'on garde pour les affaires russes, il est maintenant parti pour San Francisco »⁸⁴². Jean Laloy écrit aussi sous le pseudonyme de Jean Gauvain. Il publie notamment aux *Cahiers du Rhône* créée par André Béguin, dans la série Blanche où il côtoie aussi bien les yeux d'Elsa d'Aragon que les poèmes mystiques de Saint Jean de la Croix, « pour un temps de la Douleur » du philosophe catholique Etienne Borne. En introduction à la traduction de « Récits d'un pèlerin russe », Laloy rend hommage à Pierre Pascal, tout en évoquant ses lectures du philosophe Nicolas Berdiaev, qui lui avaient fait retrouver à la Bibliothèque des Langues Orientales rue de Lille la version tardive de ces récits du XIX^e siècle parue en russe dans la maison émigrée YMCA Press en 1930⁸⁴³. L'introduction est datée « Genève - en la fête de la Résurrection du Seigneur, 25 avril 1943 ». Laloy a également fait la connaissance sous l'Occupation, alors qu'il est en Suisse, du jeune éditeur Anthonioz, le futur époux de Geneviève De Gaulle, rencontrée alors qu'elle fait un séjour de santé en Suisse au retour de Ravensbrück. Le mariage est célébré à la fin mai 1946 à Genève par Journet et Laloy est témoin de l'éditeur⁸⁴⁴, dont il est beaucoup question dans la correspondance entre Maritain et Journet, très centrée sur leurs projets communs de publication. Selon le neveu de Lise qui a participé à l'édition de ses souvenirs, Lise resta très amie non seulement avec Jean Laloy mais aussi avec Geneviève de Gaulle.

On sait encore que les naissances se succèdent à un bon rythme chez les Laloy qui auront sept enfants, alors que Jean enchaîne les longs séjours à l'étranger. Dans l'extrait suivant, Journet répond à l'irritation de Maritain au sujet de partitions de son ami de longue date, Arthur Loulié, compositeur

⁸⁴² ibid, p. 312 lettre de Maritain à Journet, Paris 8 avril 1945

⁸⁴³ « Récits d'un pèlerin à son père spirituel », traduits et présentés par Jean Gauvain, *Les Cahiers du Rhône*, série Blanche, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, mai 1943.

⁸⁴⁴ lettre de Maritain à Journet, 25 juin 1946, p.419

d'origine juive russe récemment émigré à New York après avoir vécu à Paris. Laloy ou Marrou, autre membre du cercle Maritain-Journet, auraient dû les rapporter d'outre-Atlantique et les présenter au chef d'orchestre M. Rosenthal⁸⁴⁵: « il ne faut pas gronder Jean Laloy, depuis que la Conférence de Paris a commencé, il ne va plus se coucher qu'entre 1 et 2 heures du matin - et cela avec la naissance d'une petite fille, le 5eme enfant – puis le départ pour New York, où recommence la même vie et dont il ne reviendra que vers le 10 janvier. Il a vu longuement Lourié là-bas. Il lui a porté tous ses manuscrits. Ils ont retrouvé leur ancienne amitié. Mais Jean trouve Lourié approfondi spirituellement et religieusement (Je sais bien de qui Dieu s'est servi pour cela⁸⁴⁶ !). Je voudrais bien gronder Marrou, mais je ne le connais pas assez pour cela. Je chargerai Jean de le faire un de ces prochains jours... »⁸⁴⁷. Une autre lettre de Journet fait étrangement écho aux manières de raconter de Lise, toujours frappée par la présence de Dieu dans les lieux les plus improbables, ici une conversation théologique dans un bar new yorkais : « Jean Laloy vient de rentrer. Je lui ai rappelé votre commission. Il a vu beaucoup Lourié, là-bas : « Et nous avons parlé de Saint Jean de la Croix, et de sa nuit au-delà, avec toute la clarté thomiste, et comment Jacques est lui aussi certain que les grandes, grandes choses de l'âme sont nocturnes et mystérieuses ;;; Tout cela dans un bar étrange, avec des glaces bleu-nuit au plafond, et sur les murs des garçons en habit rouge, et Arthur Serguievitch avec un étui à cigarettes en lézard rouge serti d'or, un chapeau de ministre noir, une chemise souple et soyeuse, son vieux costume gris, ses yeux farouches et fixes, en même temps qu'insaisissables, ses projets de création, son âme tumultueuse, son crâne étincelant.... »⁸⁴⁸. Le récit dégage aussi une forme d'ironie, conjointe à Laloy et l'abbé Journet, tout en se faisant ainsi l'écho d'une forme de mysticisme du contemporain, qui abonde également dans les souvenirs de Lise, comme on l'a vu au sujet de sa relation d'Auschwitz et comme on le retrouve dans sa narration de périodes plus récentes.

A travers Journet encore, on aperçoit Lise rendre visite à Jeanne Bergson, la fille du philosophe. Alors que Lise est encore pour de longs mois en déportation, Journet, qui ne la connaît pas encore, évoque en revanche dans une lettre à Maritain datée du 27 novembre 1944 sa visite chez les Bergson. Jeanne Bergson avait été secrètement baptisée le samedi 27 mars 1943 : « L'autre soir en vous quittant je suis allé chez les Bergson, qui m'ont accueilli avec une profonde émotion. Jeanne avait dit à ses parents la grande nouvelle, et ils ne l'avaient pas désapprouvée, au contraire. Elle était bien

⁸⁴⁵ On peut lire un portrait du chef d'orchestre Rosenthal, beaucoup moins bienveillant, dans Myriam Chimènes et Karine Le Bail (dir.), *Henry Barraud. Un compositeur aux commandes de la radio*, Paris, Fayard, 2010.

⁸⁴⁶ Journet fait ici allusion à Raissa, la femme de Jacques Maritain, qui était très proche de son compatriote Lourié.

⁸⁴⁷ p. 492 lettre Fribourg 4 janvier 1947 Lettre de Journet à Maritain

⁸⁴⁸ p. 512 lettre de Journet à Maritain 23 janv 1947

heureuse. (Elle m'a dit : ce n'est plus un secret maintenant). Elle va à la messe à S. Thomas d'Aquin, je crois (elles habitent au 28 rue de l'Université)⁸⁴⁹. J'ai vu la table de travail de Bergson, qu'elles avaient cachée et retrouvée. ». Henri Bergson, le père de Jeanne, était mort en janvier 1941. C'est précisément en racontant à l'abbé les dernières heures de son père, son souhait en particulier de recevoir sur son lit de mort la visite d'un prêtre catholique, que Jeanne Bergson évoque, trois ans plus tard, en janvier 1947, une visite que lui a faite Lise Lyon, devenue une connaissance commune de Jeanne et de l'abbé suisse :

« Mon Père,

Je vous remercie de votre bonne lettre. Vous avez bien fait de me signaler (sic) et je vous en suis reconnaissante.

Mon Père était resté israélite sans conversion jusqu'à sa mort malgré sa grande foi chrétienne. Un prêtre catholique était venu dire des prières à son lit de mort et lui faisait un signe de croix au front. J'étais présente. C'était l'abbé Lelièvre (église de Neuilly). (Il est mort depuis 3 ans).

Je n'avais jamais parlé de cela à Monsieur le Curé de Sainte Thérèse. Je me souviens l'avoir rencontré, je lui disais seulement toute ma grande joie d'être convertie, pendant 5 minutes, au moment de la sortie, après la messe.

Je prie sans cesse pour l'âme de mon petit Père chéri (le 3 janvier, jour de l'anniversaire de sa mort).

Maintenant petite mère chérie est près de lui. Je passe les journées très pénibles et suis encore très fatiguée. Pourtant je sens que mes parents sont près de moi si bons et affectueux. J'ai reçu, hier, une très gentille visite de Lise Lyon. Nous parlions des visions.

Pardonnez ma courte prose, mais je ne veux pas vous faire attendre trop longtemps ma réponse. Je suis toujours heureuse de vous lire.

Permettez-moi mon Père, de vous dire ma profonde et respectueuse affection.

Votre enfant,

Jeanne Bergson »⁸⁵⁰

⁸⁴⁹ elles sont ainsi voisines de Georges Hilaire, qui, à cette date, a cependant déserté son domicile du 31 rue de l'Université, où il reviendra s'établir dans les années 1950.

⁸⁵⁰ P. 907 (correspondances annexes) Lettre de Jeanne Bergson à l'abbé Journet, 6 janvier 1947

Jeanne Bergson avait également recopié en post-scriptum à sa lettre un extrait du testament de son père daté du 8 février 1937, dans lequel le philosophe explique pourquoi, malgré sa proximité avec le catholicisme, il considère comme inopportun de se convertir : « je me serai converti si je n'avais vu se préparer depuis des années (en grande partie, hélas, par la faute d'un certain nombre de Juifs entièrement dépourvus de sens moral) la formidable vague d'antisémitisme qui va déferler sur le monde. J'ai voulu rester parmi ceux qui seront demain des persécutés. » Il espère donc la présence d'un prêtre catholique à son chevet autorisé par l'archevêque de Paris et recommande dans le cas contraire de s'adresser à un rabbin « mais sans cacher à personne mon adhésion morale au catholicisme et mon désir de prières d'un prêtre catholique. » Malgré son pressentiment de la catastrophe (la formidable vague d'antisémitisme qui va déferler sur le monde), le vieil homme n'avait pas été jusqu'à prévoir que, quatre ans plus tard, alors que Paris était désormais sous la botte nazie, faire appel à un rabbin au soir de sa vie s'avèrerait aussi hardi que de faire venir un prêtre catholique. Lise en revanche, qui avait subi de plein fouet « la grande vague » avait donc très vite basculé dans un monde où se côtoyaient convertis fervents et prêtres catholiques. Journet se veut clairement un point de passage entre juifs et catholiques, Maritain notant dans son journal en novembre 1944 que Journet s'apprête à publier un ouvrage de 500 pages sur les juifs dédié à Raissa et Vera.

En juin 1945, alors que rentrent les survivants, c'est à travers le deuil de personnes très concrètes, connaissances communes aux deux amis qui appartenaient à nouveau à l'univers des convertis au sein de la grande bourgeoisie juive, que Maritain écrit à son ami l'abbé l'horreur que lui inspire l'extermination des juifs : « ;; pauvres Juifs ! Personne ne pense plus aux cinq millions exterminés par les Allemands. Dans l'immense angoisse au sujet des déportés, angoisse qui est la grande blessure de la France, - quand on interroge sur les déportés « raciaux » on répond « Oh, ceux-là ils ne reviendront pas », comme une chose acquise, une chose à laquelle chacun est déjà résigné. Priez pour la pauvre Mme Fondane⁸⁵¹, dont le mari et la belle-sœur, en effet, ne reviendront sans doute pas ; sa détresse fait pitié, elle est revenue à la foi dans son angoisse, mais à quel prix, et en surmontant quels scandales. La famille de Maxime Jacob ne reviendra pas non plus, ni Annette Tivoli, ni tant d'autres. Le Père Riquet, Claude Bourdet, Mgr Bruno de Solages, Louis et Jean Martin-Chauffier sont rentrés.

⁸⁵¹ Geneviève Fondane, épouse du philosophe et poète juif d'origine roumaine Benjamin Fondane, gazé à Birkenau le 3 oct 1944. Une correspondance a été publiée entre les Fondane et les Maritain.

;;;A Paris j'ai vu aussi Mme René Mayer⁸⁵², qui venait d'apprendre, hélas, la mort de son fils⁸⁵³.

((;;;) et puis j'ai donné le baptême à une malade qu'on allait opérer d'urgence⁸⁵⁴ »⁸⁵⁵. Maritain racontait aussi la joie de sa visite à Léon Blum et à sa femme, encore à Naples après leur libération.

Les pogroms en Pologne contre les rares rescapés de la Shoah et la tiédeur de Rome à condamner ce nouveau déchainement antisémite occupent ensuite les deux amis.

Deux ans plus tard, Journet semble toujours être une oreille amie pour les représentants de la communauté juive, même si on peut trouver étrange sa formulation des problèmes (et des non problèmes) : « J'ai enfin eu la visite de M. Kubowitzki venu de Bâle où se tenait le congrès sioniste (...) Il m'a dit que pratiquement le problème juif ne se posait pas en Pologne : il en reste 80 000 sur trois millions et demi. (...) il m'a dit que c'est en Hongrie que maintenant le problème est le plus aigu (...) je voudrais tellement que Rome répondît à leur demande. »⁸⁵⁶.

La conversion au catholicisme de Lise se fait donc dans un milieu à la fois social et intellectuel dans lequel le choix de la conversion est une expérience partagée, dans lequel aussi la question de l'antisémitisme et du génocide est plutôt moins tu qu'ailleurs. Cependant, selon des parents de Lise beaucoup plus jeunes, sa conversion au catholicisme fut très mal acceptée par sa famille, même si les catholiques qu'elle fréquente se montrent particulièrement sensibles au meurtre de masse qui vient d'être perpétré.

Lise se marie

Pour autant, son univers après la déportation ne se limite visiblement pas à celui d'un milieu catholique très intellectuel et comprenant de nombreuses connections avec son propre milieu social. Au milieu des années 1950 tout au moins, il compte également un univers beaucoup plus laïc. Une forte amitié la lie ainsi avec sa future belle-sœur, une fille d'institutrice qui est la seule à accepter de partager sa chambre dans une maison de jeunes à Combloux, malgré les cauchemars qui la réveillent en pleine nuit. Cette grande amie a épousé Claude Ramadier, fils de Paul Ramadier, et Lise épouse le frère de cette grande amie, Pierre Delbès, alors instituteur, en 1956 ou 1957. Les éditeurs des souvenirs de Lise Lyon, Claude Ramadier et son fils Pascal, eux même fils et petit-fils de Paul

⁸⁵² Juive convertie, Madame Mayer était une amie de l'abbé Journet.

⁸⁵³ Le fils de René et Denise Mayer est mort au maquis. Cf Henri Bonnet, « René Mayer », *Politique étrangère*, 1972, n°37/6, p. 729-731.

⁸⁵⁴ Il s'agit de Susanne Marx, sœur de Jean Marx, directeur des Relations culturelles au Ministère des Affaires étrangères. Jacques Maritain l'a baptisé à la clinique.

⁸⁵⁵ p. 32421 ff lettre de Maritain à Journet, Rome 24 juin 1945.

⁸⁵⁶ p. 492 lettre Fribourg 4 janvier 1947, Journet à Maritain

Ramadier, sont ainsi respectivement le beau-frère et le neveu de Lise. Selon Pascal Ramadier, les déjeuners dominicaux chez sa grand-mère maternelle, ancienne directrice d'école, réunissaient ainsi de manière étonnante des représentants du modèle de la promotion républicaine, très laïcards et francs-maçons, et une représentante de la grande bourgeoisie juive, adepte d'une mystique catholique ardente et par ailleurs très drôle, même quand elle leur racontait Auschwitz. « Avec nous, bien que nous soyons bouffeurs de curé, son catholicisme n'était pas un problème, contrairement à sa famille », précise-t-il, alors que la publication des souvenirs, aussi tard que 2007, semble effectivement avoir ravivée, notamment chez la sœur cadette de Lise, la douleur provoquée par sa conversion.

Dans sa vie professionnelle également, la jeune femme fait montre d'un grand pragmatisme. On retrouve ainsi son nom dans un ouvrage de diététique de 1958, dirigé par le professeur Jean Trémolières, qui avait quant à lui dirigé pendant la guerre des études sur les effets du rationnement, en tant que directeur de la section nutrition de l'Institut national de l'Hygiène, ancêtre de l'INSERM. Entre 1945 et 1947, il avait mesuré les effets d'une renutrition inappropriée des déportés avant de se tourner, en 1949, à la demande de la FAO, vers les questions liées aux situations de famine dans le Tiers-Monde. Clairement, l'évolution professionnelle de Lise a épousé cette courbe, entre les dénutris aux marges de la société française et l'Afrique, à laquelle elle fait allusion dans ses mémoires. Pour l'heure cependant, les chapitres signés de son nouveau nom de femme mariée frappent par leur pragmatisme. Il s'agit d'initier les futures diététiciennes (le métier ne semble pas pouvoir s'envisager autrement qu'au féminin) à un travail qui s'apparente à celui de l'assistante sociale, soucieuse d'interroger le patient pour connaître ses habitudes alimentaires mais aussi son milieu social et culturel, afin d'orienter au mieux, et de la manière la plus concrète, son régime diététique. Les recettes soigneusement calibrées s'égrènent au fil des pages, comme autant de témoignages masqués d'une pratique bien connue des camps. Pour autant, aucune allusion au sort passé de Lise, ni, de manière générale, à celui de la déportation dans ce manuel. Lise Delbès semble ainsi frôler le monde des praticiens de ce qu'on a pu appeler « la pathologie des déportés », qui s'organise au cours des mêmes années, sans qu'on sache si elle s'y est franchement impliquée.

Arlette la surdouée, le catholicisme et Nadine Heftler

Arlette grandit

Plus jeune d'une bonne dizaine d'années que Lise Lyon, Arlette Steindecker avait quitté son domicile de Neuilly pour vivre pendant quatre années cachée en Ardèche. Elle a d'abord été mise en nourrice

dans un village, où elle apprend, on s'en souvient, à quoi on reconnaît des juifs, ignorant, de même que sa jeune informatrice, qu'elle en fait partie. En 1943, sa mère la confie au Couvent des Saints Cœurs à Tournon, tout en venant lui rendre visite. A l'été 1944, elles sont ainsi en vacances dans le village de Saint-Jean Mazols. A la Libération, Arlette, très observatrice – elle est aujourd'hui persuadée qu'elle a toujours su qui était résistant et qui était collaborateur, assiste à la soudaine conversion d'un commissaire de police, ancien membre de la Milice, qui remet désormais des Croix de Lorraine. On a dit aussi que, au retour de son père, elle assiste avec ses parents au défilé triomphal du Général de Gaulle aux Champs-Élysées, même si son père est revenu plus que circonspect sur le chef de la France Libre.

En retrouvant ses parents à la Libération, la très jeune Arlette Steindecker a retrouvé à Neuilly l'existence confortable de sa toute petite enfance, dont elle n'avait gardé aucun souvenir : « Je pense que mes parents sont riches car nous avons l'eau courante et de la moquette ; mes parents, eux, se considèrent comme pauvres car la banque de mon père a été confisquée. Mon père repart à zéro. Je ne sais pas s'il a reçu une compensation ».

Outre la faculté de pleinement apprécier ce confort qui lui paraît inouï, la jeune Arlette retire de son long séjour à la campagne une grande précocité scolaire, elle qui a fréquenté une école rurale à classe unique. A huit ans, elle a déjà le niveau du certificat d'études. A huit ans et demi, elle fait son entrée en 6ème. Son père, qui nourrit pour elles de grandes aspirations, l'a inscrite dans une institution catholique de Neuilly. Il ne s'agit pas de religion, aucune conversion n'est envisagée, mais de réputation scolaire. Par ailleurs, il entend désormais bannir toute allusion à la judéité de la famille. Le banquier spolié aurait même fait disparaître la mezouza conservée par son épouse, qui était davantage pieuse. Parler de la guerre et de la persécution des juifs sous l'Occupation ne se fait absolument pas. Arlette retrouve ainsi sa grand-mère mais jusqu'à aujourd'hui, alors même qu'elle fut sa petite-fille préférée, elle n'a aucune idée de l'endroit et de la manière dont la vieille dame survécut sous l'Occupation.

Le retour de Nadine Heftler, survivante d'Auschwitz

Cependant, une tante d'Arlette a recueilli chez elle une jeune déportée, peut-être une parente. Personne n'explique à la petite fille ce qui s'est passé, les raisons de son état. Un peu plus tard, en 1947, la jeune fille déportée, qui s'appelle Nadine Heftler et qui a une dizaine d'années de plus

qu'Arlette⁸⁵⁷, achève d'écrire dans un cahier le récit de sa captivité, tout en commençant ses études de médecine. Bien des années plus tard, Arlette retrouve ce cahier dans une bibliothèque familiale et le lit de bout en bout. Elle a environ 16 ans, on est donc vers 1953 : huit ans après la fin de la guerre, Arlette prend enfin connaissance, un peu en cachette, de ce qui lui avait été tu jusque-là, la menace terrible dont on avait voulu la protéger.

Le cahier de la déportée fut très tardivement publié et Nadine Heftler a donné depuis plusieurs entretiens, qui éclairent notamment le moment de la Libération⁸⁵⁸. Son père avait probablement été gazé dès son arrivée au camp et elle a vu mourir sa mère, sélectionnée comme elle pour le travail à l'arrivée de leur convoi à Auschwitz. Au retour des camps, Nadine, enfant unique, est d'abord recueillie par une cousine « un peu éloignée » qui s'occupe des déportés au Lutetia et qui la ramène dans sa voiture dans un petit appartement du XVI^{ème} arrondissement où habite alors une sœur de sa grand-mère qui s'y est installée au début de la guerre et où Nadine Heftler vit toujours cinquante ans plus tard. La jeune fille pèse 36 kilos pour un mètre 60. Affolée, la famille fait venir un pédiatre très connu. « On m'a couchée dans le lit de ma grand-tante et on a fait venir immédiatement un pédiatre. Lui aussi, quand il a soulevé les draps, a été horrifié parce que j'étais un des premiers enfants qu'il voyait revenir des camps. Il a tout de suite compris que je n'étais pas malade, qu'il fallait que je me repose, que je dorme et que je mange ».

Très peu de temps après son retour, Nadine part donc passer le mois de juin 1945 à la campagne, précisément dans l'Indre. La vraie prise en charge commence cependant lorsque sa future famille adoptive l'emmène au bord de la mer, un peu plus tard au cours de l'été 1945. « Ils étaient des amis de mes parents. Nous nous étions connus en 1940, en Eure-et-Loir, alors qu'ils étaient réfugiés à côté de la maison de mes grands-parents. Nous nous étions retrouvés à Lyon, en 1942. Andrée et Marcel Dekker et leurs trois enfants formaient une famille merveilleuse. Françoise, l'aînée, avait deux ans de

⁸⁵⁷ Nadine Heftler (1928-2016) a été arrêtée avec ses parents à Lyon le 13 mai 1944. Ils ont été tous trois déportés par le convoi n°75, qui quitte Drancy le 30 mai 1944.

⁸⁵⁸ Nadine Heftler, *Si tu t'en sors....Auschwitz, 1944-1945*, Préface de Vidal-Naquet, La Découverte, Paris 1992. L'exemplaire du CDJC comporte une dédicace de Nadine Heftler datée du 24 septembre 1992, qui donne une indication sur le destin du cahier lu par la jeune Arlette Lévy dans les années 1950 : « Pour Madame Halperin ces « souvenirs » d'une adolescente dont le CDJC possède déjà, depuis longtemps, le manuscrit dans sa bibliothèque... En respectueux hommage ». Nous avons aussi consultés les entretiens suivants : *Survivors of the Shoah*, 3 Avril 1996, interview : Jacky Assoun/ camera Mark Niedelson et *Les derniers témoins*, 200 ?

moins que moi ; Philippe et Gisèle, son frère et sa sœur, se suivaient à deux ans d'intervalle. Ils ont très vite su que j'étais rentrée. Comme ma tante (la sœur de mon père) était destinée à devenir ma tutrice, ils ne m'ont pas adoptée de manière officielle mais sur le plan amical...ils m'ont prise en charge moralement de manière extraordinaire... Marcel était médecin et Andrée s'est occupée de moi comme si j'étais sa propre fille. » Ces vacances de l'été 1945 sont aussi l'occasion de faire le point sur les compétences scolaires de Nadine. Très clairement, la poursuite de scolarisation est la grande priorité, en plus du repos et d'une nourriture saine. Outre la rapidité du test, il est remarquable que, au moins dans le souvenir de Nadine, il ait été conduit par la mère de famille, Madame Decker (ou Steindecker ?) : « Je me souviens qu'Andrée a tout de suite voulu évaluer mon niveau scolaire. P. 79 En août 1945, elle m'a fait donner des leçons de latin... On s'est alors aperçu que je n'avais pas oublié le latin et que j'étais au niveau de la troisième. Il est vrai que la troisième du lycée Edgard Quinet à Lyon, où j'étais au moment de notre arrestation, était d'un très bon niveau ;

A l'automne 1945, je suis donc rentrée en première au cours Hattemer à Paris où j'ai passé un trimestre. J'étais naturellement première en allemand – et pour cause, bonne en latin, bonne en français, assez bonne en anglais. ». ⁸⁵⁹.

Le souci de la mère de famille pour les études de Nadine fait écho à l'attitude de la propre mère de la jeune fille, y compris sous l'Occupation (elle fait aussi écho, comme on l'a vu, à celle de Denise Lévy à l'égard de ses neveux en âge de fréquenter le lycée alors qu'ils se sont réfugiés à Entraigues). Selon Nadine, le souci qu'avait eu sa mère de voir sa fille scolarisée dans un bon établissement, y compris sous l'Occupation, expliquerait même le fait que le couple n'ait pas décidé de rejoindre un village moins exposé que la ville de Lyon après l'arrivée des Allemands. Ce souci de prolonger la scolarisation de leur fille dans les meilleures conditions, coûte que coûte, va de pair avec la volonté de sa mère de lui donner une éducation religieuse juive, davantage par souci d'identité culturelle que par piété, alors même que son père est un converti qui a fait toute sa scolarité au lycée Sainte Croix de Neuilly. Jusqu'à leur arrestation, la mère de Nadine a suivi de très près ces deux aspects de l'éducation de sa fille. Celle-ci a d'ailleurs conservé une image très forte du lycée de jeunes filles de Lyon, qui accueillent beaucoup de réfugiées comme elles. L'admiration qu'elle et ses camarades de classe aurait voué à leurs enseignantes est peut-être un sentiment amplifié par une vision rétrospective, tout en témoignant d'un rapport véritable de ferveur à l'égard de la chose scolaire.

⁸⁵⁹ Karine Habif, *Le jour d'après. Douze témoins de la libération des camps*, préface de Arno Klarsfeld, Editions Patrick Banon, Paris, 1995. L'entretien date du 21 février 1995.

Les Cligman : ceux d'Issoudun - Le remariage de Jeanne- Les Talsky

La jeune Haia Cligman en revanche n'est pas revenue d'Auschwitz et comme on l'a vu, sa déportation a laissé si peu de traces dans les archives. De même, il est difficile de savoir à quel point la fratrie Cligman a ou non attendu son retour.

Les Cligman, des étrangers. Mariages et naturalisations

Pour les frères Cligman, réfugiés à Issoudun avec tout ou partie de leurs familles respectives, la Libération est évidemment un soulagement, tout en s'accompagnant d'un nouveau lot de tracasseries administratives.

Alors que, jeune résistant, Léon Cligman, secrétaire du Comité départemental de Libération pour la région d'Issoudun, aurait, un temps, tenu la mairie, les frères Cligman et leur nièce Sarah se heurtent en effet à une administration française toujours soupçonneuse vis-à-vis des étrangers.

La naturalisation de Sarah et de ses parents a cependant lieu en octobre 1945. D'après ce décret, ils résident à Paris.

Pourtant, quelques mois plus tard, le recenseur trouve bien encore sept personnes à Issoudun, dans la maison du quartier Bel Air, route de Lignières : Sulim, industriel, et son épouse, leurs deux enfants Léon industriel et Sarah chef de service, tous quatre effectivement français. Vivent avec eux une nièce, Berthe, née en 1935, toujours de nationalité roumaine, cette petite fille étant la jeune sœur de Haia. Deux jeunes filles, qui ont statut de domestiques ont également été recensées : Yvonne, née en 1927, et Madeleine de trois ans sa cadette, apprentie mécanicienne. L'hébergement de cette dernière en même temps qu'Yvonne, probablement sa sœur, suggère des liens de solidarité, puisque Madeleine est trop jeune pour être véritablement domestique, au contraire d'Yvonne, 18 ans. On a plutôt l'impression qu'elle est hébergée par les Cligman.

La respectabilité de Serge Cligman et de sa famille au sortir de l'Occupation est couronnée par l'obtention rapide de la naturalisation pour lui, son épouse et leur fille Sarah. Serge Cligman remplit une nouvelle demande dès le printemps 1945. A l'importance économique de son affaire, déjà significative à la veille de la guerre, s'ajoute maintenant ses états de service vis-à-vis de la Résistance : Bel-Air aurait été un lieu accueillant pour les résistants locaux et les parachutistes. Selon le Préfet de l'Indre envoyant un avis élogieux daté du 12 avril 1945, tous les membres de la famille ont adopté une attitude nettement anti-vichyssoise, alors que Léon Cligman serait entré dès la première heure

dans une formation du maquis de l'Indre. Un mois plus tôt, le Comité Local de Libération d'Issoudun attestait que Sarah avait été une des premières dans la ville à se dévouer pour les blessés du maquis et les hommes des armées Leclerc et Delattre de Tassigny. La guerre et l'Occupation avaient fait de Sarah une véritable patriote française⁸⁶⁰. Le fait que la famille bénéficiât d'une « réputation commerciale excellente » et que la jeune Sarah elle-même, employée par son père comme chef de fabrication modéliste, fût en mesure de toucher un salaire mensuel de 5 200 francs par mois ajoutaient à leur utilité sociale. Deux ans plus tard, alors que le retour de Maurice à la nationalité française est lui, en revanche, toujours en discussion, un rapport des renseignements généraux signale que Serge Cligman a des projets d'atelier à Ambrault (Indre), Charost et Saint-Florent (Cher) et possédait déjà une filière à Paudy dans l'Isère, qui employait 25 personnes. Serge Cligman était aussi un bon patron aux yeux de ses salariés : « J'ajoute que tout le personnel de l'usine CLIGMAN où règne une très grande activité tient en haute estime ses employeurs, notamment en ce qui concerne la politique de ceux-ci au point de vue social. »⁸⁶¹. Alors que Léon était Directeur Général de la Confection de l'Indre, Sarah dirigeait les bureaux parisiens de l'entreprise, de nouveau au 85 Boulevard Sébastopol.

Les frères Cligman, quant à eux, avaient repris leur activité demarchands forains à la fin de la guerre, non sans rencontrer des difficultés liées à leur statut d'étranger, avant de rechercher une situation plus stable et plus prospère, qui devait passer par l'ouverture d'un commerce. La naturalisation en revanche paraît optionnelle : Maurice, on l'a dit, premier naturalisé de la famille, a été privé de sa citoyenneté française sous l'Occupation, Joseph doit encore l'acquérir au sortir de la guerre, quant à Alfred il semble qu'il ne l'ait jamais demandé. Le fait remarquable cependant est que les frères, une fois l'Indre libérée, restent néanmoins dans le département, sans être directement liés au fonctionnement de l'entreprise de leur frère Serge.

Au recensement de 1946 déjà évoqué plus haut, on trouve également, au 18 rue Marmouse, Maurice, commerçant célibataire. En réalité, Maurice, au même moment, se marie, le 10 avril 1946, avec une jeune fille née dans la même ville, le 25 avril 1925, Simone Beguigneau. Leur fils, Jacques Cligman, naît le 16 novembre 1947. Au moment de son mariage, Maurice est toujours marchand forain, tout en projetant d'abandonner prochainement les foires pour monter un magasin à Issoudun

⁸⁶⁰ AN 37237x45 (Dossier de naturalisation de Sarah Cligman)

⁸⁶¹ Rapport des renseignements généraux de Chateauroux, 3 avril 1947 in AN 6105X34

⁸⁶². De fait, il ne tarde pas à s'associer, à nouveau, avec Albert. Pour l'heure, il lui faut recouvrir sa citoyenneté française qui lui avait été retirée sous l'Occupation.

Les dossiers « Etrangers » conservés aux archives départementales de l'Indre montrent combien ceux des Cligman qui n'ont pas été naturalisés se heurtent à une réglementation peu favorable à l'exercice de leur métier de confectionneur et commerçant, comment aussi ceux de la famille qui viennent d'être naturalisés peuvent leur prêter main forte grâce à leur nouvelle citoyenneté.

Ainsi précisément de Zelic dit Albert, qui réside bien à Issoudun à la Libération. En octobre 1944, il demande à ce que la Préfecture enlève de sa carte d'identité le mot « Juif »⁸⁶³. En décembre 1944, il s'agit de modifier son statut en lui délivrant une carte non plus de non travailleur mais de travailleur industriel. Le commissaire de police d'Issoudun, toujours bien disposé envers les Cligman, précise qu'Albert exerce maintenant la profession de confectionneur industriel. Il indique que sa moralité et sa conduite sont bonnes et précise qu'il est « très aisé ».

Dans le chapitre suivant, on verra les tracasseries subies par Albert, à la tête d'une société fondée au lendemain de la guerre à Issoudun, à laquelle participent son frère Maurice, naturalisé dès les années 1930, et sa nièce Sarah, française de fraîche date. Alors qu'il a visiblement souhaité quitté l'Indre pour revenir à Paris, ce qu'il ne fera que plus de dix ans après la Libération, un événement familial se produit dont on se sait s'il ne fait qu'entériner une situation de fait ou s'il modifie la répartition des membres de la famille. En effet, le 13 mai (ou avril ?) 1948, un juge d'Issoudun déclare dissout le mariage que Zelic avait contracté avec Rachel Binder à Vitry-sur-Seine le 8 décembre 1928. L'épouse réside dans les faits au 6 de la rue Saint-Sébastien à Paris, donc en territoire familial des émigrés d'Europe de l'Est et singulièrement d'Albert, qui a déclaré sa famille dans le 3^{ème} au début de l'Occupation et qui reviendra s'établir Boulevard Richard-Lenoir à la fin des années 1950. Pour l'heure cependant, Albert réside officiellement au 62 de la Grande-Rue d'Issoudun et il obtient – ou conserve – la garde de leur fille, le divorce étant prononcé aux torts de l'épouse « défailante ».⁸⁶⁴

⁸⁶² Rapport des renseignements généraux de Chateauroux, 3 avril 1947 in AN 6105X34, dossier de naturalisation de Maurice Cligman.

⁸⁶³ AD Indre, Lettre de l'Inspecteur de police régionale au commissaire de police d'Issoudun, 12 dec 1944 dossier Albert Cligman

⁸⁶⁴ AD Indre, 999 W 117 Jugement de divorce rendu par le tribunal d'Issoudun, 13 mai 1948 et acte 1025 3 Q 11 868, enregistrement dans les actes judiciaires en juin 1948. Je suis extrêmement reconnaissante aux archivistes des archives départementales de l'Indre pour m'avoir signalé ces documents et m'en avoir fourni une copie.

Quant aux parents de Haia, dont les chemins sont définitivement séparés, on parvient à saisir une trace ténue, en partie grâce, précisément, aux dossiers administratifs ayant trait à la déportation de leur fille.

Le 29 mai 1945, Joseph demande à la préfecture de l'Indre le renouvellement de sa carte d'Identité de non-travailleur, obtenue en septembre. En juillet cependant, la Préfecture demande au Commissariat de Police de Chateauroux de retirer à Joseph sa carte de circulation, valable du 5 juin au 4 septembre 1945, puisqu'il n'est pas autorisé, lui non plus, à exercer la profession de commerçant. Délivrée à Chateauroux, cette carte indiquait que Joseph était forain et domicilié 34 avenue du Pont, un ancien faubourg de la ville. L'autorisation temporaire de circulation s'appliquait à un espace déjà repéré pour les Cligman : Indre, Paris, Lyon, Toulouse, Périgueux, Joseph ayant, en vain, visé encore plus large : « Toute la France sauf les départements interdits. »

Dans son dossier d'étranger, une fiche datée du 29 mai 1945 indique que Joseph, marchand forain, réside au 32 de la Rue du Pont. Il est aussi précisé qu'il est divorcé de Jeanne Cauchanski (sic). A la date de naissance de cette dernière, un point d'interrogation. Joseph quant à lui porte systématiquement le nom de Clugman. Son dossier d'étranger ne permet pas de le suivre au-delà de l'été 1945. Pourtant, le dossier de victime de guerre concernant sa fille Haia déportée semble indiquer qu'il est toujours à Chateauroux une bonne décennie plus tard, désormais domicilié en centre-ville, à deux pas de l'(ex) SARLAC, au 12 rue de la Poste, lorsque le Ministère des Victimes de Guerre lui verse la moitié du pécule, soit 22 000 francs, en août 1957.

Entre temps, Joseph a lui aussi été naturalisé, par décret du 27 mars 1947, publié eu JO le 30 mars de la même année. La décision suit de moins d'un an le remariage de Joseph avec une française, Eugénie Lavrilloux, elle-même divorcée Louis-Isidore Quemerais depuis le 1^{er} août 1945. La promise est née à Broualan en Ile et Vilaine le 30 juillet 1899. Inscrite à la Chambre de Commerce de l'Indre sous le n° 11 535, elle tient un commerce de bonnetterie au 32 rue du Pont à Chateauroux, l'adresse du couple⁸⁶⁵. Le fait qu'elle soit bretonne laisse à penser qu'ils se sont connus dès avant-guerre, quand Joseph vivait à Port Saint Jean. Néanmoins, ce mariage, célébré le 13 mai 1946 à Chateauroux, ne dure guère puisqu'il est dissout par le Tribunal civil de la même ville le 1^{er} février 1949.⁸⁶⁶ Eugénie avait-elle connu Haia ? C'est du moins ce qu'elle prétend, dans le cadre d'un acte de notoriété, en

⁸⁶⁵ Je remercie chaleureusement Cynthia Aubertin, , à la Direction des Archives Départementales et du Patrimoine de l'Indre, de m'en avoir envoyé une copie de cet enregistrement.

⁸⁶⁶ Eugénie Lavrilloux se remarie le 10 janvier 1951, de nouveau en Bretagne, à Roscoff, avec Victor Loras. Elle décède à Saint-Brieuc le 28 novembre 1975. cf son acte de naissance consultable sur le site des AD d'Ile et Vilaine.

compagnie de Henri Guimbaud, mécanicien dans le hameau de Millaboeuf par Bouesse et de Julia Gouliard, née Guimbaud, domiciliée à Chateauroux. Julia est la veuve d'un résistant, Albert Gouliard, dit Lieutenant Albert, né en 1915, fondateur et responsable du sous-secteur Armée Secrète de Cluis à partir de mars 1944. Il décède de ses blessures au combat à Issoudun le 10 septembre 1944, le jour même où est signée la reddition allemande dans la préfecture de l'Indre⁸⁶⁷. Ce lien avéré entre Joseph et Julia Gouliard confirme donc sa participation aux combats de la Résistance, au moins depuis juin 1944, alors qu'il était lui-même en résidence à Cluis depuis son arrivée dans l'Indre. En revanche, le fait que ces témoins donnent pour adresse à Haia, avant son arrestation, le 32 avenue du Pont-Neuf à Chateauroux, jette un doute sur le fait qu'ils l'aient véritablement connue, puisque Joseph n'ait arrivé à cette adresse qu'au printemps 1945, lorsqu'il quitte Cluis. Le fait que l'arrestation de Hélène soit datée de février 1942 n'est en revanche qu'une approximation de plus qui ne cesse d'entourer le sort de la jeune fille. (Le Préfet de l'Indre, écrivant un avis favorable à la naturalisation de Joseph en 1946, indique sans sourciller qu'Hélène a été déportée en Allemagne en 1940 et qu'elle ait toujours portée disparue).

L'implication de Joseph dans la reconnaissance de la déportation de sa fille paraît très épisodique, quand les efforts de la mère d'Hélène pour régulariser la situation administrative apparaissent plus constants. Ils nous font quitter l'Indre pour suivre l'épouse divorcée de Joseph, Jeanne Causanski, en banlieue parisienne, de nouveau au Kremlin-Bicêtre, que le reste de la famille Cligman semble avoir en revanche définitivement déserté.

Un mariage et un retour au Kremlin Bicêtre

Le remariage de Jeanne Causanski, épouse Rachniouk

En 1946, Jeanne réside officiellement au 74 avenue de Fontainebleau (rec)

Le 9 juillet 1947, elle se remarie avec Meyer Rachniouk, marchand forain considérablement plus âgé qu'elle puisqu'il est né le 7 septembre 1893 à Kramvé, dans l'ancien empire russe. Meyer est veuf de Marie Grandfèle, décédée en 1945. Les deux témoins du mariage sont Moïse Roizin, brocanteur, qui habite le 18^{ème} arrondissement de Paris, au 10 ter rue des Saules, et Salomon Talsky, un casquettier domicilié au 74 avenue Paul Vaillant Couturier, soit la même adresse que la future mariée, la rue ayant été temporairement rebaptisée du nom du leader du PCF, mort en 1937, alors que sa femme,

⁸⁶⁷ Michel Gorand, Notice « Albert Lucien Gouliard » in *Dictionnaire Maitron des fusillés, guillotins, exécutés, massacrés, 1940-1944*, consultable à <http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article191522>

survivant à Auschwitz et Ravensbrück, témoigne à la même époque au Tribunal de Nuremberg. Deux autres habitantes de l'immeuble où habite Jeanne avant son remariage attestent officiellement en 1946 de l'arrestation d'Hélène en 1942, ce qui suggère là encore une certaine sociabilité de la mère, même si on n'a aucune idée de ce qui relie ces deux témoins à sa fille Hélène.

Les Rachniouk et les Talsky : la naturalisation à la spoliation

Tant les dossiers de spoliation ouverts sous l'Occupation que les dossiers de naturalisation, bien antérieurs, des intéressés, permettent de retracer, même de manière fragmentaire, comment les Rachniouk et les Talsky se retrouvent au Kremlin Bicêtre au lendemain de la guerre.

Meyer est en effet devenu français par un décret du 8 juin 1927, en même temps que sa première épouse⁸⁶⁸. Tous deux résident alors à Vigneux-sur-Seine avec leurs enfants. Plus exactement, Marie, née le 14 novembre 1888 dans le 18^{ème} arrondissement de Paris de parents russes, Shayen Granfèle, (un document du dossier indique Grinfeld), cordonnier et Michelle Syra, était française lorsqu'elle a épousé Meyer, acquérant de ce fait la nationalité de son époux. Le mariage a eu lieu le 24 juillet 1907. Le marié a dû produire un acte de notoriété, faute d'attestation de son état civil. Il a fait comparaître devant le juge de paix du 18^{ème} arrondissement Henri Carpowitsch, marchand de meubles demeurant à Paris 39 rue Simard, 47 ans, Etienne Pau, employé demeurant 14 rue du Roy d'Alger, 67 ans, Jules Legrand, plombier, rue Philippe de Girard (sans autre indication), 42 ans, Jean-Baptiste Martin Pichon, imprimeur demeurant 96 rue Championnet, 38 ans, Michel Dob ?jaks, tailleur demeurant 4 rue ?locon, 46 ans, François Collette, menuisier, 21 rue Jossant(?) 67 ans, Gaston Groult, menuisier, demeurant à Paris 6 rue Berzelius, 38 ans. Tous attestent « parfaitement connaître monsieur Rachniouk Meyer marchand de fourrures, demeurant à Paris 37 rue du Poteau et savoir qu'il est né à Kramvé (Russie) en septembre 1883 du légitime mariage de monsieur Peinak Rachniouk, commerçant, et madame Debré, demeurant ensemble à Kramvé (Russie) et qu'étant sur le point de contracter mariage à la mairie du 18^{ème} avec mademoiselle Marie Grandfèle couturière demeurant 73 rue Championnet il se trouve dans l'impossibilité de se procurer son acte de naissance, les autorités locales refusant à leurs nationaux les actes de l'Etat civil ou autres pouvant faciliter leur émigration ou leur établissement en pays étranger ».

Bien que le mariage ait lieu en 1907, la demande de naturalisation de 1927 indique que le postulant est en France depuis 1909, et bien que le mariage semble attester un solide ancrage des mariés dans le 18^{ème} arrondissement, il est affirmé que Meyer a vécu au 76 rue de Ménilmontant dans le XX^{ème} de 1909 à 1924.

⁸⁶⁸ AN, BB/II/9960 dossier 11788X27 (dossier naturalisation Meyer RACHNIOUK)

Quoi qu'il en soit, Meyer et Marie ont bien quitté les quartiers d'immigration parisiens pour s'installer en banlieue, au milieu donc des années 1920. Donnant un avis favorable à sa naturalisation, le maire de Vigneux-sur-Seine déclare que Rachniouk, domicilié 4 avenue du Parc, est propriétaire. Entretemps, Marie semble avoir perdu sa profession de couturière, sans doute une pure convention administrative réservée à la plupart des épouses, et le couple a désormais quatre enfants, tous naturalisés français par déclaration en 1926. Les lieux de naissance laissent à penser que les mariés ont effectivement quitté le 18^{ème} après la première naissance pour s'installer dans le 20^{ème} avant de partir en banlieue, puisque Carmen est née le 18 juin 1908 à Paris dans le 18^e, Simonne le 30 novembre 1911 à Paris dans le 20^{ème} de même que Robert, né le 7 octobre 1914 et que André né le 5 mars 1921. Les deux premiers enfants du couple sont donc nés avant la Première Guerre mondiale, le troisième peu de temps après le début des hostilités, et le quatrième bien après l'armistice. Davantage que la date d'entrée en France, les états de service de Meyer pendant la Première Guerre mondiale intéressent les autorités en charge de la naturalisation. Le fait qu'il n'ait pas porté l'uniforme ni pour ni contre la France est expliqué dans les termes suivants : « il s'est présenté à la place de Paris au mois de septembre 1914, pour contracter un engagement volontaire pour la durée de la guerre, avec condition d'être naturalisé Français, l'autorité militaire n'a pas accepté, a travaillé dans son métier de tailleur. ».

Lorsqu'il demande sa naturalisation, Meyer est donc présent en France depuis une bonne vingtaine d'années, qui enjambent la Première guerre mondiale, et il y a fondé une famille. Son père est décédé, sa mère vit toujours à Krasnoe (il est fait alternativement référence à Kramve et Krasnoe), ainsi qu'un frère, Isaac, alors âgé de 41 ans. En revanche, un jeune frère a émigré comme Meyer : Jersé, 32 ans, vit à Paris, au 122 rue de la Tour d'Auvergne dans le 9^{ème}, et il exerce comme son frère le métier de camelot. Selon le Préfet de Seine-et-Oise, Meyer gagne 50 francs par jour.

Les époux ont signé leur demande de naturalisation du nom de Rachnouk, même si les papiers sont au nom de Rachniouk, et c'est également au nom de Rachnouk qu'on retrouve le ménage parmi les innombrables petits commerçants et artisans spoliés de la région parisienne sous l'Occupation⁸⁶⁹.

La date et les raisons de leur arrivée au Kremlin Bicêtre ne nous sont pas connues. L'administrateur note le 26 juillet 1941 que si l'entreprise ne possède pas de comptabilité et si, trop modeste, elle ne peut être aryanisée, elle ne possède aucune dette. On préconise donc la liquidation pure et simple. A cette date, un des fils Rachniouk est prisonnier de guerre, l'autre âgé de 20 ans, n'a probablement pas eu le temps de s'engager. Un gendre a également été fait prisonnier mais a été renvoyé parce

⁸⁶⁹ AN, AJ38/1874 dossier 18844

que malade. L'administrateur ne signalant plus que trois enfants, le couple a peut-être perdu une fille depuis l'époque de la naturalisation.

La radiation du registre du commerce de la petite affaire du marchand forain Rachniouk et la reprise de sa carte d'acheteur semblent se produire une bonne année plus tard, entre octobre 1942 et début 1943. Cependant, les Rachniouk sont aussi menacés de perdre leur citoyenneté française, même si, pour finir, ils bénéficient d'un avis favorable. Le 22 décembre 1942, le juge de paix du canton de Villejuif-sur-Seine, à qui Marie Granfèle est venue demander un certificat de nationalité française, demande son avis au Procureur de la République, qui répond deux mois plus tard, en février 1943, que le décret de naturalisation est toujours en vigueur. Il est remarquable que ni le juge de paix ni le Procureur de la République de la Seine n'utilisent le mot juif ou juive, même si le juge de paix fait référence au fait que Marie comme son époux sont concernés par la législation antisémite, tout en précisant que, de son point de vue, Marie reste française : « Mais, avant de satisfaire à la demande dont je suis saisi et en conformité des instructions contenues en la circulaire, en date du 12 octobre 1941, de M. le Garde des Sceaux, je me permets de vous demander de bien vouloir provoquer l'examen et la vérification de la situation de l'intéressée pour, ensuite, me faire savoir si je pourrai, ou non, délivrer le certificat sollicité. »

En l'état de notre documentation, nous ne savons pas comment les Rachniouk achèvent la traversée de l'Occupation. Marie meurt le 14 septembre 1945, un an après la Libération. Au recensement de 1946, Meyer est toujours forain au 15 rue de la Convention, il vit apparemment avec son plus jeune fils, Robert, employé des PTT, et André est noté « absent ».

Les Rachniouk : de la naturalisation à la spoliation et à la déportation de Nathan

De même que nous ne savons pas comment Meyer et Jeanne ont fait connaissance, de même nous ne savons pas depuis quand Salomon Talsky, un des deux témoins du mariage, connaît les mariés, sinon qu'avec sa famille il habite le même immeuble que Jeanne, depuis au moins le recensement de 1946. Il possède malheureusement un autre point commun avec cette dernière, puisque l'un de ses deux enfants, Nathan, a également été déporté. Mais à la différence d'Haia, il a survécu. Grâce au long entretien filmé que Nathan a accordé en 1997, il est possible à fois de suivre son histoire de déportation, mais aussi de relever quelques informations sur sa famille, notamment ses parents, dont il montre des photos, datant des années 1950 et 1970. En outre, on dispose du dossier de naturalisation du couple, puisque Salomon et son épouse Gitla sont également devenus français par

décret, en 1929⁸⁷⁰, de même que la petite affaire de casquette de Salomon a été, elle aussi, spoliée sous l'Occupation.

Né le 20 novembre 1892 à Odessa, Salomon serait arrivé en France à peu près au même moment que Meyer, en 1908, et il aurait d'abord habité au rue des Jardins Saint Paul, dans le Pletzl, jusqu'en 1925. Dans son entretien, Nathan fait remonter l'arrivée un peu plus tôt, dès 1905, en compagnie de 5 sœurs, dont quelques-unes apparaissent bien dans le dossier de naturalisation de Salomon, comme on le verra plus loin. Pour Salomon également se pose donc la question de son attitude pendant la Première Guerre mondiale et le dossier montre que le ministère a davantage tiqué. Le rédacteur a d'abord donné un avis défavorable : « Titre insuffisant aucun service militaire ». Après audition de Talsky, la décision est modifiée : « reçu le postulant, bien assimilé, parle bien français pendant la guerre avait tenté de s'engager le conseil de révision ne l'aurait pas pris (dit-il ne peut justifier) ». Les fonctionnaires se montrent probablement d'autant moins regardants, pour finir, que le Préfet est favorable à sa naturalisation en raison du temps passé en France, de la volonté de Salomon de rester d'autant que ses enfants viennent d'être naturalisés. Le fait que ses sœurs vivent également en France a probablement contribué à la décision finale, positive. Comme Rachniouk, Talsky a un casier judiciaire vierge et jouit d'une bonne réputation. Il est noté : « En 1919 TALSKY était connu comme adhérent aux Jeunesses Socialistes mais il ne s'est jamais livré à aucune propagande et n'a fait depuis cette époque aucune remarque du point de vue politique ». A soixante-dix ans de distance, Nathan trace un portrait un peu différent de son père : il croit d'abord se souvenir que son père ne parlait alors pas très bien le français, au contraire de sa mère. En outre, il le présente comme un militant communiste, qui emmène tôt son fils dans des réunions politiques.

En 1922, Salomon a épousé Gitla Hirsch, née le 25/12 1891 à Socatchew, dans une partie de l'ancien empire russe qui vient tout juste de devenir le nouvel Etat polonais. Selon le témoignage de Nathan, Gitla est arrivée en France un an plus tôt, en 1921, en provenance d'Angleterre. Son père a en effet quitté l'Empire russe avant 1914 pour se rendre en Belgique puis, avec la guerre, en Angleterre. Il y est décédé, tandis que son épouse était restée au pays. Ses filles étaient donc parties en France, d'abord la tante de Nathan rejointe plus tard par Gitla. Le mariage de Salomon et de Gitla a lieu à Paris, dans le 4eme arrondissement. Leur fils Nathan naît le 6 juillet 1923 à Paris dans le 12eme et sa sœur Suzanne le 9 avril 1926 à Paris dans le 4eme. Cependant, c'est bien du 17 rue Hermel, dans le 18 eme, dont se souvient Nathan dans l'entretien de 1997. Il y décrit une enfance pauvre et heureuse. De fait, au moment de la demande de naturalisation, alors que Nathan n'a que 6 ans, Salomon qui fabrique et vend ses casquettes gagnerait 220 francs par semaine et le dossier fait de

⁸⁷⁰ AN, BB/II/12285 dossier 19071X29 (dossier naturalisation Salomon TALSKY)

Gitla une femme de plus « sans profession », alors que Nathan la décrit comme couturière, travaillant chez sa soeur.

Dans le dossier de naturalisation, il est aussi indiqué que la mère de Salomon, grand-mère de Nathan, vit au 10 rue des Archives. C'est d'elle dont Nathan dit qu'elle l'a amenée à apprendre des rudiments de yiddish, elle-même ne parlant que difficilement le français. Salomon a donc également trois sœurs mariées, toutes domiciliées à Paris : Esther 36 ans mariée à Girard demeurant 1 rue Saint Séverin à Paris, Français de naissance (rajouté autre encre : français mutilé de guerre), Rosette 28 ans demeurant 10 rue des Archives à Paris, donc probablement avec la grand-mère yiddishophone, mariée à Litvonig ?, un Polonais en voie de naturalisation , et Fanny 24 ans, elle aussi mariée, même si le pétitionnaire, Salomon, déclare ignorer le nom du mari et son adresse.

Quatorze ans plus tard, le dossier des Talsky est examiné par la Commission de révision des naturalisations, au cours de la séance du 22 décembre 1943. Le rapport rédigé après enquête leur est relativement favorable et permet en partie de reconstituer leur arrivée au Kremlin Bicêtre et leur situation en ce milieu d'Occupation : « En France depuis 1908, le susnommé est domicilié 74 av de Fontainebleau au Kremlin Bicêtre. Auparavant et pendant 16 ans, il a habité 17 rue Hermel.

Anciennement artisan casquettier, il exploitait depuis février 1938 un commerce pour la vente de casquettes et bonneterie 74 avenue de Fontainebleau, logement et boutique d'un loyer annuel de 10 500 frs. Le dit commerce est fermé depuis l'application des règlements sur les Juifs. TALSKY s'est alors embauché au chantier de Lutte contre le chômage à Champaubet (Haute Marne), en qualité de bûcheron. Il perçoit 700 frs environ par mois et est nourri, plus prime de séparation. Actuellement il est en convalescence à son domicile depuis le début du mois de mai ayant subi une opération chirurgicale. Sa femme fait des toiles de tente pour les Autorités allemandes, travaillant à son domicile et gagnant environ 800 frs par mois.

Suzanne est apprentie modiste depuis avril 1941 chez Claire Guy, 24 av de l'Opéra, au salaire hebdomadaire de 150 francs.

Nathan est parti en zone sud depuis un an et demi et les parents ignorent son adresse. Précédemment il était apprenti tailleur.

Requis civil, TALSKY a été affecté le 1/5/1940 à la Société des Moteurs Gnôme et Rhône, usine Kellermann, évacué en juin à l'usine de Nersac (Charente) il a été renvoyé dans ses foyers le 18/7/1940.

Il est en possession ainsi que sa femme de la C.I. française portant la mention « juive ».

Dans leur entourage, les époux TALSKY sont favorablement représentés.

Jusqu'à ce jour ils n'ont donné lieu à aucune remarque particulière tant aux points de vue conduite et moralité que national ou social.

Les renseignements recueillis ne permettent pas de mettre en doute son loyalisme envers notre pays.

Les époux TALSKY et leurs enfants sont inconnus aux Sommiers judiciaires. »

Les informations contenues dans ce rapport font écho à celles, plus succinctes, contenues dans le dossier de spoliation⁸⁷¹ : après avoir confectionné des casquettes, Talsky a vendu des chapeaux sur les marchés de 1936 à 1941. Plus précisément, il a cessé son activité de forain le 2 juin 1941. En mars 1943, l'administrateur provisoire peut annoncer que Talsky est rayé du rôle de la patente et du registre du commerce. Ayant cessé toute activité commerciale, il est « actuellement interné dans un camp de travail ». La liquidation de cette modeste affaire, alors que Talsky ne possédait plus, apparemment, aucune marchandise, contraste avec le dénouement plus favorable, car soumis à un mécanisme moins implacable, concernant le maintien de la nationalité française pour la famille.

Envoyant les résultats de l'enquête au Garde des Sceaux, le Préfet de Police déclare en aout 1943 ne pas s'opposer « au maintien de l'intéressé dans la communauté française » et c'est bien ainsi que statue la séance de la Commission de révision du 22 décembre 1943. Les Talsky ont donc été spoliés, et, entre le moment où le Préfet émet un avis favorable, en aout, et la décision de la Commission, en décembre, leur fils Nathan aura été arrêté à Nice et déporté à Auschwitz en octobre, sans qu'on sache qui, de la famille et encore moins des autorités de la Seine, est au courant. Cependant, les Talsky restent français, ce qui les protège probablement davantage des arrestations, notamment la jeune Suzanne, qui se rend visiblement quotidiennement à Paris, sous son vrai nom, pour apprendre le métier de modiste et contribuer elle aussi au budget du foyer, de même que sa mère, dont on a vu que les compétences de couturière sont mises à profit pour remplir des commandes allemandes.

Une fois de plus, on constate que les opinions politiques de Salomon à l'occasion de cet examen de situation ne sont absolument pas évoquées, ce qui peut s'expliquer à la fois par sa discrétion mais tout autant par l'évidente bienveillance dont veut faire montre l'enquêteur. Il n'est pas davantage question des opinions du fils, Nathan, alors même que dans son témoignage des années 1990, ce dernier expliquera son départ du Kremlin Bicêtre précisément du fait de son appartenance à la

⁸⁷¹ AN AJ38/1840 dossier 6074.

résistance communiste locale. De fait, tandis que la plupart de ses camarades, dénoncés, sont arrêtés, lui-même décide de s'enfuir en zone sud et s'installe à Nice. Dans l'entretien, il ne dit rien des éventuels contacts conservés avec ses parents, même s'il mentionne le fait qu'à Nice il retrouve une cousine. Nathan est arrêté fin septembre 1943, alors que les Italiens signent l'Armistice et sont remplacés par les Allemands. Il est transféré à Drancy et déporté par le convoi n° 60 du 7 octobre 1943.

Les personnes sélectionnées dans ce convoi sont immédiatement affectées à Buna-Monowitz ce qui, malgré la dureté insoutenable des travaux effectués à l'extérieur, offre davantage de chances de survie.

Le retour de Nathan

Nathan survit ainsi à Auschwitz et à l'évacuation du camp. Libéré par les Russes, il reste quelque temps dans le camp pour les anciens prisonniers à rapatrier, décrit par Primo Levi dans *La Trêve*. Il se souvient aussi avoir vu la fête du 1^{er} mai à Odessa puis il arrive à Marseille le 10 mai. Il ne sait pas si son père ou sa mère sont vivants ou morts (il faut bien dire que, dans l'entretien, Nathan ne parle plus de sa jeune sœur, pourtant bien vivante, qui a continué de vivre au Kremlin-Bicêtre après-guerre). Talsky parvient à téléphoner à sa tante, car il se souvient de son numéro de téléphone. La violence de l'émotion qui le saisit face à la caméra à ce moment du récit tient peut-être à l'intensité des retrouvailles familiales ou encore à sa difficulté à vivre qui l'a ensuite longtemps poursuivi. Nathan décrit aussi, alors qu'il s'est réinstallé chez ses parents au Kremlin-Bicêtre, le défilé de gens venus le questionner, à l'aide de photos, sur le sort d'un parent, « qui demandaient vous n'avez pas connu mon fils, ma fille, mon frère, ma sœur, mes parents parce que dans les journaux le soir il y avait un tel arrivé de tel camp etc donc les gens venaient avec des photos on les avait pas tous connus il y en avait qu'on avait connus je ne pouvais pas dire un tel il était malade l'autre il s'était jeté sur les barbelés et on ne pouvait pas parler je crois que c'était une raison pourquoi on ne pouvait pas parler à l'époque on parle plus volontiers maintenant et on se demandait toujours pourquoi nous sommes revenus et pas les autres ». A nouveau l'émotion force Nathan à s'interrompre. On ne peut s'empêcher de penser que Jeanne, l'épouse divorcée de Joseph Cligman et la mère d'Hélène, a certainement fait partie de ces parents éplorés à qui Nathan préférait cacher la vérité : « ça m'a échappé parfois mais on ne pouvait pas dire à quelqu'un il est mort de faim il est mort de froid il est mort de coups il était à la chambre à on pouvait pas c'était pas possible. ». Alors que Nathan se confie davantage à ses parents, peut-être Jeanne apprend-elle par leur truchement ce que fut Auschwitz, de même que les Talsky lui ont peut-être raconté que leur fils était incapable de dormir dans le noir, qu'il criait dans son sommeil et faisait des cauchemars incessants.

Après une période d'apparente euphorie, Nathan raconte avoir connu au moins dix longues années très difficiles : « pendant 10 ans je me suis laissé aller, je vivais, hein mais disons que c'était pas facile. Disons que tout au début on voulait vivre il y avait cette ambiance de toute la jeunesse en France, la fin de la guerre donc au début on sortait tous les soirs, on riait on voulait évacuer tout ça puis après ce relâchement, j'ai nagé pas mal de temps j'ai fait le représentant j'ai mis longtemps à trouver le punch. ». Au recensement de 1946, le jeune Nathan est recensé comme tailleur, le métier qu'il avait appris avant-guerre chez un oncle, bien que ce ne fût pas initialement sa voie. Il habite donc chez ses parents, avec sa sœur, recensée comme modiste. Le père Salomon est toujours casquettier, même s'il apparaît comme bucheron sur la liste électorale du Kremlin-Bicêtre de 1946, soit le métier exercé dans le camp de Haute Marne où il a été interné pendant l'Occupation. Dans le même immeuble, Jeanne Causanski vit apparemment seule, elle est recensée comme mécanicienne. Au recensement de 1954, Salomon et Nathan sont recensés tous deux comme marchands forains, Githa sans profession, tout comme la jeune sœur de Nathan, qui vit désormais quelques numéros plus loin, au 66, en compagnie d'un homme jeune de son âge, commerçant, dont le nom n'évoque plus l'émigration juive d'Europe de l'Est : Roger Fouquet est recensé comme « ami » du « chef de ménage » Suzanne. **ET Jeanne et Mayer Rachniouk ?**

Un milieu ravagé par la déportation scruté par les RG

Cependant que Nathan, resté sous le toit de ses parents, tente de surmonter la douleur de la déportation, les occasions ne manquent pas pour ces derniers de croiser des destins très semblables au leur, outre leur voisine Jeanne Causanski. La griffe de la déportation se lit ainsi très clairement dans les archives concernant le milieu associatif dans lequel Salomon Talsky semble particulièrement investi, notamment la société mutualiste l'Idéal Fraternel, une de ces multiples associations d'entraide fondées avant ou après la guerre de 1914 et qui continueront de réunir jusqu'aux années 1960 des personnes appartenant à ce milieu d'artisans juifs le plus souvent naturalisés français, émigrés de l'ancien empire russe, principalement implanté dans le Nord-Est parisien et sa banlieue, milieu qui fut le premier et le plus violemment frappé par les rafles et la mort à Auschwitz. Salomon apparaît comme membre de l'Idéal Fraternel en 1946 (peut-être y cotisait-il déjà avant-guerre), ce qui lui vaut une enquête des RG, qui s'avère tout aussi favorable, au final, que les autres dossiers le concernant, d'un régime politique à l'autre. En effet, à la suite de l'élection des administrateurs, la Préfecture veut s'assurer aussi bien de leur état civil que de leur conduite sous l'Occupation et, pour ce qui est des étrangers, de la régularité de leur séjour en France⁸⁷².

⁸⁷² Archives de la Préfecture de Police de Paris, 77W3732

Le rapport des RG dresse alors une série de portraits, soulignant pour chacun d'entre eux que « l'intéressé n'a jamais attiré l'attention de nos services, tant au point de vue politique que national ». Pour ce qui est de l'Occupation, le rapport y fait de multiples références, puisque la collaboration de Vichy n'a pas dévasté ce milieu de juifs étrangers ou naturalisés, même si diverses stratégies de survie sont esquissées. « Du fait de la déportation, l'« Idéal fraternel » ne se compose actuellement que de 78 membres (...) ». Les portraits individuels illustrent ce constat et détaillent les effets des quatre années par lesquels sont passés les membres survivants. Ainsi de Isaac Ankelevitch, le président : « Il avait un fils Salomon né le 24 février 1915 à Paris (12) lequel après avoir fait la guerre 1939-1940 au 138ème bataillon de l'Ain, démobilisé en septembre 1940, a été arrêté comme étant de confession israélite le 20 août 1941 interné à Drancy jusqu'au 27 mars 1942. Il a été déporté à Auschwitz et passé à la chambre à gaz le 26 juin 1942. Ankelevitch est resté à son domicile durant toute l'Occupation. ». Un autre rapport des RG, datant de 1949 et diligenté par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, précise que Salomon Ankelevitch a été arrêté le 20 août 1941 chez sa fiancée, au 30 passage Charles Dallery, dans le 11ème, précisément lors de la rafle que les historiens ont baptisé « la rafle du 11ème arrondissement », même si les arrestations se poursuivirent par la suite dans d'autres quartiers⁸⁷³. Après de longs mois passés au camp de Drancy, la plupart des victimes de cette rafle furent les premiers à être déportés vers Auschwitz. Ce fut donc le cas de Salomon Ankelevitch, parti par le convoi n°1 en mars 1942. Selon la formule de l'époque, encore en usage quatre ans après la fin de la guerre, le déporté « n'a plus donné de nouvelles depuis. »

Le président sanitaire de l'Idéal Fraternel, Mendel Reichemberg, né en 1887 à Varsovie, venu régulièrement en France en 1909, engagé volontaire en 1914 mais resté sans affectation, marié en septembre 1921 à Paris dans le 4ème à Suzanne Hollander, elle-même née en 1893 à Paris, a perdu cette dernière, arrêtée à son domicile en octobre 1943, internée à Drancy jusqu'au 20 novembre puis

⁸⁷³ cf. la description d'une femme témoin de cette rafle qui frappa plusieurs membres de sa famille : <http://www.genami.org/culture/rafle-paris-20-aout-1941.php> et cette mise au point qui replace « la rafle du 11ème arrondissement » dans les trois grandes rafles qui frappèrent Paris et sa banlieue en 1941 et 1942, soit la rafle du 14 mai 1941 dite du billet vert, les rafles du 20-25 août 1941, qui commencèrent bien par le 11ème arrondissement mais finirent par s'étendre à la plupart des autres quartiers parisiens, puis la rafle du Vel d'Hiv de juillet 1942 qui, pour la première fois, ciblait aussi bien les femmes et les enfants qui furent de fait majoritaires parmi les victimes.

<http://www.unlivredusouvenir.fr/rafles-paris.html>

Au cours des journées de rafle des 20-25 août 1941, le 21 août 1941, a aussi été arrêté un groupe d'avocats célèbres du barreau parisien. L'article ne mentionne pas non plus la rafle des notables de décembre 1941, au cours de laquelle sont arrêtés plus de 700 personnes, tous des hommes.

« déportée en Allemagne ». Le couple avait eu un fils en 1922 et Mendel avait été naturalisé en 1926, selon une chronologie très proche de la biographie de Talsky.

Il faut encore noter la remarquable stabilité tant dans les adresses que dans les occupations des personnes décrites dans le rapport. Ainsi Mendel serait-il locataire depuis 1919 à la même adresse, le 16 rue Saint Antoine dans le 4eme, et il exercerait depuis 1924 le métier de brocanteur ambulant. En novembre 1943 toutefois, après la déportation de Suzanne, il a quitté Paris pour Gien dans l'Indre et est revenu dans la capitale en octobre 1944.

Le trésorier David Leizer a quant à lui perdu sa fille, arrêtée à Nice, comme le fils de Talsky, le 7 novembre 1943. Leizer était né en 1888 à Jasny. Venu « régulièrement en France en 1909, il avait épousé en 1913 à Paris dans le 4eme une femme originaire de la même ville que lui. Son engagement volontaire en aout 1914 aurait été ajourné le même mois. Leizer avait été naturalisé en 1927. Il travaillait depuis 25 ans comme tailleur à domicile pour la Maison HIGH-LIFE-TAYLOR 112 rue Richelieu et serait resté à Paris, à son domicile du 14 Faubourg de Saint Martin, durant toute l'Occupation.

Peisach Rubenstejn enfin, membre conseiller de l'Idéal Fraternel comme Talsky, avait payé le plus lourd tribut à la déportation, perdant sa femme et ses deux filles aînées, arrêtées à leur domicile en 1942. Plus jeune que les personnes évoquées plus haut, Peisakh est né en 1906 à Novo Minknes. C'est donc après la guerre de 1914, en 1921, qu'il était entré en France, et il avait été naturalisé en 1933 ? Avec sa première épouse, Peisach semble avoir eu trois enfants, dont le plus jeune, Daniel, était né à Paris au début de la « Drôle de guerre », le 28 novembre 1940. Au moment de l'enquête des RG, Peisach venait de se remarier, en octobre 1946, dans le 11eme, avec une femme née en 1909 à Lodz. Un mois plus tard naissait leur fille Françoise. Peisach était tailleur en confection pour le compte de la Maison Boire et Perraudin, 8 avenue de la République, mais de 1929 à 1945 il aurait travaillé chez M. Bourg, 6 impasse Laumière dans le 19eme, comme perceur sur fer, et aurait été affecté spécial à son usine qu'il avait suivi en exode à Salvagnac dans le Tarn et Garonne. Démobilisé en juillet 1940, il était revenu à Paris et n'avait plus quitté la capitale.

Curieusement, la déportation de Nathan n'est en revanche pas évoquée dans le long paragraphe que le rapport consacre à Salomon Talsky, et il paraît étrange que le fait que le jeune homme ait survécu puisse expliquer ce silence. L'enquête nous offre en revanche une nouvelle lecture de l'Occupation vécue par le père, et éclaire son activité militante. Pour commencer, elle prête à Talsky un passage aux armées pendant la guerre de 1914 bien plus conséquent que ce qu'en disait son dossier de naturalisation de 1929 : « Engagé volontaire en 1914, il a été affecté spécial aux travaux de tranchées dans la Marne. Malade il a été envoyé à l'hôpital de l'Hôtel Dieu à Paris, puis renvoyé dans ses foyers

en 1915. » Surtout, le rapport mentionne son appartenance à la Résistance au cours de l'Occupation : « Le 5 septembre 1941, il a quitté Paris pour se réfugier à Champaubert (Hte Marne) puis à Saint Dizier. Recherché par la Gestapo, il serait revenu à Paris en avril 1943, puis serait parti le mois suivant du côté de Trappes, où il aurait alors appartenu au « Francs Tireurs et Partisans » de S. et Oise. Il est en possession d'un reçu du C.N.R. n° 202 806. »

Il est évident qu'on assiste ici à une réécriture au moins partielle de l'Histoire puisqu'on sait au moins pour ce qui est de son séjour à Champaubert qu'il ne s'y trouvait pas comme réfugié.

Le rapport nous apprend enfin que Talsky, en plus d'être conseiller bénévole de l'Idéal Fraternel, est également « membre de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, siège 14 rue de Paradis » et « membre de l'Association Nationale des Anciens Francs Tireurs et Partisans Français section du Kremlin Bicêtre ».

Pour le coup, on peut ici à nouveau faire le lien avec le témoignage de son fils Nathan, évoquant les convictions communistes de son père dès l'avant-guerre, tout en suggérant qu'à la fin de sa vie Salomon s'était rapproché de la synagogue, sans qu'un aspect efface totalement l'autre.

Salomon n'est pas le seul pour lequel l'implication dans la société mutualiste n'est qu'une facette de leur activité associative. Iankelevitch présiderait à la fois la Landmannschaft de sa propre ville de naissance Konsk, sise à la même adresse que son propre domicile, mais aussi l'Union des Sociétés Juives de France, installée à l'époque au 14 rue de Paradis, comme l'UJRE, tout en étant moins proche du PCF. Le vice-président de l'Idéal Fraternel, Moszek Makowski, né en 1902, arrivé en France en 1922 et naturalisé en 1939, marié à une Polonaise juive avec laquelle il a deux enfants, tailleur artisan exploitant un magasin, « Aux petits bénéfices » à Saint Denis, est également membre du bureau de l'Association des Déportés et Internés de Saint Denis. Lui-même a passé l'essentiel de l'Occupation en résidence surveillée après son départ en Haute Vienne. Au début de 1944 il aurait rejoint le maquis.

Il est évidemment impossible de savoir en quoi l'univers associatif de Salomon Talsky intéresse en quoi que ce soit celui de Jeanne Causanski et de Meyer Rachniuk au lendemain de la guerre, aussi bien du point de vue de l'engagement politique et communautaire que celui, fortement corrélé, des associations d'anciennes victimes du nazisme qui se créent au lendemain de la Libération à Paris mais aussi dans sa banlieue.

Vivre et témoigner

Le fils de Salomon, Nathan, semble avoir lui-même pris beaucoup plus de temps que son père à y entrer, c'est du moins ce qu'il raconte : « et on se demandait toujours pourquoi nous sommes revenus et pas les autres (ému 15 :46) disons que ça a toujours été quelque chose pour nous à tel point qu'au début j'évitais de voir mes anciens camarades, enfin je ne cherchais pas à les voir et puis après je me suis rendu compte que c'était beaucoup mieux de les voir, qu'on souffrait beaucoup moins, qu'il ne fallait pas rester isolé. ». Parmi les photos que nous montre Talsky, celle du médecin Robert Waitz, le professeur de médecine de l'Université de Strasbourg réplé à Clermont-Ferrand, qui a été déporté par le même convoi que Talsky. Il vient d'intervenir dans une assemblée d'anciens déportés. A l'arrière-plan, on aperçoit Talsky assis aux côtés de sa femme, épousée en 1960, la photo datant probablement de cette décennie, qui aurait marqué une forme de renaissance pour Nathan Talsky.

De fait, Nathan Talsky indique un troisième temps du retour : après la longue dépression qui aurait duré d'une dizaine d'années, sous l'aile parentale, il a connu une forme de renaissance, la fondation de sa propre famille qui semble aller de pair avec son entrée dans le monde associatif de la déportation ou du moins sa participation aux événements commémoratifs puis, la retraite venue, alors que Nathan s'est établi comme commerçant dans le Sud de la France, sa participation active au témoignage, notamment devant les élèves du primaire et du secondaire. La difficile communication sur ce sujet avec son propre fils, le sentiment plus général que les jeunes générations ne savent pas et doivent être guidées pour comprendre et éviter la répétition de l'Histoire constituent visiblement les principaux ressorts de son activité, conviction qu'il partage devant la caméra avec un autre déporté, ancien résistant.

En quoi cette parole de témoignage de Nathan, le fils d'un des témoins du mariage de Jeanne et Meyer Rachniouk, entretient-elle le moindre lien avec la manière dont la mère de Haya porta pendant des décennies la déportation de sa fille ? Il est impossible de le dire puisque les seuls documents en relation avec Jeanne sont les dossiers qu'elle remplit entre la fin des années 1940 et les années 1950 pour régulariser le statut de sa fille déportée. On sait aussi que, au recensement de 1954, elle vit toujours sans sa seconde fille, Betty, âgée à cette date de 19 ans, peut-être restée dans la famille de son père. Aucun fils de Meyer ne semble non plus habiter avec le couple.

Le 13 avril 1957, Betty, tout juste majeure, épouse à la mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris René Marc Haffner, un Mosellan né le 23 août 1927 à Sarrebourg. Le couple se sépare cependant au bout de quelques années, le divorce étant prononcé le 8 janvier 1964 par le tribunal de grande instance de

la Seine. L'année suivante, le 28 mai 1965, Betty épouse à Fontenay-sous Bois Gérard Jacques Chalaye.

Le mari de sa mère, Meyer, décède le 8 mai 1965 et nous ne savons pas pour l'instant à quelle date mourut Jeanne, qui semble être partie s'installer en Alsace, où on la retrouve dans les années 1970 et où décèdera sa fille Betty.

Etre spolié – être fortuné – le départ de Claude

De même que les familles que nous suivons ont été frappées selon des modalités très différentes par la politique de spoliation et d'aryanisation, en fonction de leur niveau de fortune, de la nature de leurs biens et de leurs relations avec un entourage non juif, de même la question de leur fortune se posa de manière très différente à la Libération.

En effet, si le retour chez soi correspond au recouvrement plus ou moins immédiat des biens spoliés, les rentrants ne sont pas pour autant au bout de leur peine. Dans la France de la Libération, qui a devant elle la tâche de la Reconstruction, menée par une majorité politique qui n'entend pas retomber dans les ornières de la vieille France mais souhaite réorganiser le tissu social, la question de la fortune ne concerne pas seulement le recouvrement des spoliations. Sur le modèle de l'après-Première Guerre Mondiale qui avait voulu faire payer les ex-profiteurs de guerre, mais avec une ardeur renouvelée par le souvenir encore si vivace du sort des civils sous la botte nazie et des morts en déportation, la majorité politique de la Libération fait coïncider les nécessités économiques et des visées morales : à ses yeux, faire payer les riches c'est très probablement faire payer ceux qui ont tenu le mauvais rôle dans l'humiliation de la Nation française qu'avait représentée le régime de Vichy.

Du fait de cette défiance contre les « gros », la plupart des personnes spoliées dont il a été question ici se retrouvent ainsi tout autant concernées par ces assauts antiploutocrates que ceux qui n'avaient pas eu à craindre pour leur fortune sous l'Occupation. A l'orée des années 2000, la commission Matteoli a démontré que les procédures de restitutions et compensations des biens juifs mises en place dès la Libération avaient été plutôt bien appliquées. Cependant, d'autres mesures prises par les mêmes gouvernements, comme la confiscation des profits illicites ou l'impôt de Solidarité Nationale visant les personnes qui s'étaient enrichies sous l'Occupation sont indifférentes à la question de l'aryanisation. Ni les procédures ni les formulaires employés ne prévoient d'indiquer si la personne ou l'entreprise considérées ont été frappées par des mesures antisémites.

Le Comité de Confiscation des produits illicites de l'Aube : Devanlay et la Wehrmacht

Le Comité local de confiscation des produits illicites

Dans ses mémoires, Pierre Lévy a raconté comment il avait été fêté par les ouvriers de Devanlay dès son retour à Troyes. Il ne fait en revanche aucune allusion aux démêlés de son entreprise avec le Comité local de confiscation des produits illicites.

Il est pourtant loin d'être le seul dans ce cas. Beaucoup des industriels troyens apparaissent dans les longues listes qui ont été dressées à la Libération pour recenser ceux qui avaient conclu des « marchés avec l'ennemi », avant tout la Wehrmacht, mais aussi d'autres administrations de l'Occupant ou des entreprises privées du Reich. Il est visible que le fait que l'entreprise ait conservé la même direction qu'avant-guerre sous l'Occupation ou qu'elle ait changé de mains importaient peu aux commanditaires.

L'entreprise Devanlay se trouve donc épinglée, au même titre que l'entreprise Kasse, et aux côtés de Mauchauffée ou de Bonbon, de même encore que la teinturerie d'Antoine Marot, qui avait permis à son ami Pierre Lévy de se défaire fictivement de ses parts et avait maintenu un lien constant avec lui après le départ des Lévy en zone sud. En revanche, la direction de l'Usine des Capucins ne semble pas avoir été mise à contribution à la Libération.

La liquidation des conséquences des « marchés ennemis » ne prend pas fin avant le début des années 1950.⁸⁷⁴

Une commande des représentants de la Wehrmacht⁸⁷⁵ à Troyes, passée le 28 décembre 1943, avait pour objet la fourniture à forfait par Devanlay de 200 000 chemises « tricot 26 fin ». La Direction de la bonneterie avait accordé en conséquence la matière première strictement contingentée, dont 143 tonnes de filés et deux millions de boutons. Cependant, une petite partie seulement avait été livrée lorsque l'heure de la Libération avait sonné : pas plus de 30 tonnes de filés et 120 000 boutons, tandis que seules 6 000 chemises avaient effectivement été livrées aux représentants de la Wehrmacht, 6 jours après le D-day, le 12 juin 1944. 5 000 autres étaient restées sur les bras de Devanlay, 8 000 étaient en cours de fabrication. Aussi tard que le 16 août 1944, la Wehrmacht avait envoyé des courriers pour renégocier le prix de la marchandise livrée. Cependant, l'intégralité de la commande avait été réglée. Quatre mois plus tard, Devanlay concluait un accord avec l'Intendance française : le 20 décembre 1944, les représentants de l'entreprise signaient pour la livraison de 56

⁸⁷⁴ AD Aube, AD SC 46628, « Devanlay »

⁸⁷⁵ Wehrmacht Beschaffungsamt, Troyes

300 chemises, tandis que dès le 27 septembre les 5 000 chemises en stock avaient été livrées à la même instance. Les boutons restés en stock, en carton, étaient refusés par l'Intendance française ; il n'était pas question de les mettre sur les articles civils.

Les représentants de Devanlay avaient protesté contre les tarifs qui leur étaient imposés, tout en se montrant incapables de produire les pièces comptables qui auraient pu étayer leurs revendications. Ils expliquaient ce désordre dans les archives de l'entreprise par une succession de coups portés à sa direction sous l'Occupation : « En effet durant l'occupation, les gérants avaient été évincés, un directeur qui avait pu se maintenir a été arrêté par la Gestapo, le Chef des Services administratifs et comptables a été déporté en Allemagne et enfin le comptable principal de l'époque est maintenant décédé ». ⁸⁷⁶

La direction de Devanlay se battit également pour recouvrer la somme de 118 369 francs, que leur devait la marine allemande en échange d'une commande pour des pantalons et chemises manches courtes remontant au 30 novembre 1941 : le chèque viré par l'administration allemande avait été bloqué à la Banque de France à la Libération.

Là encore, la transaction se fait grâce à des coups de fil et une visite de Brunard, qui se rend dans les services de l'administration de l'enregistrement et des domaines du boulevard Victor Hugo à Troyes : Devanlay payera la somme dont l'entreprise serait redevable à la suite de la liquidation du marché de 200 000 chemises et demande donc en échange que le chèque bloqué lui soit restitué. Le versement de la somme de 539 000 francs le 26 novembre 1951 met un point final aux démêlés de Devanlay avec l'administration française à la suite de ses « marchés ennemis » du temps de l'Occupation.

Cependant, la rumeur selon laquelle Devanlay, et donc Pierre Lévy, a collaboré avec les Allemands en remplissant ses carnets de commandes de la Wehrmacht est restée tenace bien après ce règlement, malgré le caractère absurde et indécent de l'accusation. Cependant, on verra dans le chapitre suivant combien le fait que Devanlay a travaillé pour l'Allemagne a surtout permis de limiter le nombre de départ pour le STO tout en assurant emploi et revenus aux familles de la région.

Impôt de Solidarité nationale

Contrairement aux exigences des comités départementaux des profits illicites, encore mal documentées dans les archives départementales, les dossiers disponibles relevant de l'impôt de

⁸⁷⁶ Liquidation des commandes allemandes, rapport justificatif, Nancy 1^{er} octobre 1951

Solidarité Nationale, concernant davantage de protagonistes puisqu'on a pu consulter les dossiers de la Ville de Paris et ceux de la Meuse.

La même indifférence aux persécutions antisémites de l'Occupation caractérise les transactions entre particuliers et administration fiscale autour d'un impôt emblématique de la Libération.

Ce sont donc les contribuables eux-mêmes qui, parfois mais non systématiquement, signalent le fait, sans qu'on soit persuadé que l'administration destinataire de l'information en ait vu son point de vue modifié. Non prise en compte, l'aryanisation apparaît ainsi comme un prétexte à resquiller aux yeux de l'administration fiscale. Peut-être pour cette raison, par pudeur dirait-on, les dossiers de certaines personnes, dont nous savons par ailleurs qu'elles ont été frappées par l'aryanisation, ne comportent aucune mention sur ce point.

Yves Lyon n'en fait pas partie. A sa déclaration du 8 mai 1946 il joint une lettre explicite, dactylographiée et datée du 13 avril 1946 qu'il adresse au Directeur de l'Enregistrement des Domaines et Timbre, Place Saint Sulpice à Paris : « Monsieur, sous les mêmes garanties de sincérité que la déclaration jointe, j'affirme que, israélite, mis hors d'état de travailler de quelque façon que ce soit, je me suis trouvé dans l'impossibilité autant légale que matérielle de m'enrichir.

Les seuls biens nouveaux que je possède proviennent d'attribution d'actions à titre gratuit ou d'augmentation de capital.

J'ajoute que j'ai été partiellement spolié par l'ennemi tant à mon domicile de Paris (occupé de fin 1941 à la Libération) qu'à mon Garde Meuble et à mon domicile de repliement de Grenoble (22 boulevard Edouard Rey). J'ai déposé à ce titre une demande d'indemnité. »

Yves Lyon a des contacts directs avec l'administration fiscale, même si on ne sait pas grand-chose sur le contenu de ces explications orales. Il a dû y être question de l'aryanisation de l'Usine des Capucins, mais on ne sait si Yves Lyon fit état de ses fonctions de banquier de la Résistance. De manière frappante, le dossier ne comporte en revanche aucune mention de la déportation d'Emmy, sans que l'on sache s'il en fut fait mention lors de ces entretiens oraux.

« Monsieur Le Directeur, faisant suite à l'entretien que j'ai eu avec Monsieur l'Inspecteur Laurent (5^e Division) j'ai l'honneur de vous remettre, ci-joint, les renseignements qu'il m'a demandés ». Figurait notamment une attestation de Me Jacques BRACHIN, le notaire à Troyes qui avait repris l'étude de maître Schwed, certifiant que les parts sociales Usines des Capucins figurant sur sa déclaration d'ISN étaient sa propriété avant le 1^{er} janvier 1940.

Yves Lyon joignait également un relevé des opérations qu'il avait faite à la BNCL, agence de Grenoble, au cours de l'année 1942, évoquées dans un chapitre antérieur.

Quant à son frère aîné, Jean Lyon, il envoie son représentant au moins à deux reprises, en juin et juillet 1946, pour négocier avec les services fiscaux⁸⁷⁷.

Il avait signé le 10 mai 1946 une lettre dactylographiée rédigée dans les mêmes termes que celle de son frère Yves, avec une variation sur la spoliation : « J'ajoute que j'ai été spolié par l'ennemi tant à mon domicile de Paris, entièrement déménagé, qu'à mon domicile de repliement. J'ai déposé à ce sujet une demande d'indemnisation »⁸⁷⁸.

Pour évoquer la situation fiscale de Jean Simon, décédé en avril 1946, les services chargés de collecter l'impôt de Solidarité Nationale, place Saint Sulpice, attendent pour le 20 octobre 1946 « vers 10 h » peut-être un coup de fil, sans doute une visite, de la veuve en personne ou du notaire Rivière, en charge des affaires de la famille Simon depuis les années 1920 au moins, ou de tout autre représentant de ces contribuables fortunés et endeuillés.⁸⁷⁹

David Lambert, beau-frère d'Yves Lyon, expose également son cas par écrit : « Je soussigné David Lucien LAMBERT, affirme sous les peines édictées par l'art 366 C. Pénal, que tous les biens déclarés sont des biens anciens, et qu'en particulier les Bons du Trésor proviennent de remploi de sommes ou de Bons possédés le 1^{er} Janvier 1940.

Au surplus, mobilisé dès le 25 août 1939 comme Officier, fait prisonnier le 20 juin 1940 à Germonville (Vosges), rapatrié le 27 mai 1945 (carte de rapatrié n° 1500245), j'ai été dans l'impossibilité absolue, ainsi que ma femme, de m'enrichir de quelque façon que ce soit.

Au contraire, ma femme, israelite comme moi, a dû vivre sur notre capital.

J'ajoute que les Allemands nous ont volé nos meubles, existant dans notre appartement à Paris 55 Avenue Marceau ainsi qu'en fait foi la copie certifiée conforme du certificat de spoliation ci-jointe (Réclamation Dommages de Guerre 419 916

Fait à Paris le 6 avril 1946

⁸⁷⁷ Archives de la Ville de Paris, 1600 W 1333 déclaration n° 22456 (impôt ISN, Jean Lyon), note manuscrite.

⁸⁷⁸ cf in base de Martine POULAIN n°OBIP : 30723, n° SCL : 1089 Mme LYON Jean 155 livres en 1950 155 Paris XVI

⁸⁷⁹ Archive de la Ville de Paris, 1600W 1529 n° 13616, note manuscrite

J'ajoute encore que l'immeuble que nous possédons à Paris, 29 rue Championnet, a été partiellement sinistré au cours du bombardement du 21 avril 1944, et que les frais totaux de réparations se montent à 400 000 fcs environ. (Demande enregistrée au Service Départemental des Dommages de Guerre sous le n° R.B. 19974) »⁸⁸⁰.

David Lambert a joint en outre une courte lettre sans doute écrite par un voisin, L. Planterre, 10 rue Lincoln 8ème arrondissement, datée du 24 juillet 1945 : « Monsieur, j'ai bien reçu votre lettre du 20 courant. J'avais été avisé par la concierge du déménagement de votre appartement par les allemands mais je ne puis vous dire à quelle date car aucun papier officiel ne m'a été remis, j'avais simplement constaté à l'époque que rien ne restait comme meuble dans l'appartement, la concierge vous renseignera mieux que moi sur la date exacte puisqu'elle était sur place (juillet 1943 environ)

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. »

En revanche, le dossier de Robert Vidal, beau-frère de Pierre Lévy, ne comprend aucune mention de la persécution : apparemment, le couple n'aurait pas été directement inquiété, d'autant que ni lui ni son épouse Marguerite, la sœur de Denise, ne se sont déclarés comme juifs. Le couple a droit à deux réévaluations : l'une sur un bois de 30 hectares acheté par adjudication le 15 janvier 1941 à Aix-en-Othe, à l'Est de Troyes (déclaré pour une valeur de 250 000 francs au 4 juin 1945 par Vidal, il est réévalué pour une valeur de 325 000 francs). La plus importante concerne cependant les actions de la Société champenoise de Nouveautés « A la Parisienne », que Robert présente comme « une « donation par le père de ma femme, M. Lièvre, enregistrée à Paris le 15 avril 1946 ». Apparemment, il n'a donc pas précisé par écrit à l'administration fiscale le fait que la Parisienne avait été aryanisée sous l'Occupation. Il donne la valeur de 3 640 francs pour chacune des 144 actions possédées, soit un total de 524 160 francs. L'administration des Enregistrements portera la valeur à 12 000 francs l'action, portant la valeur totale des parts possédés par les Vidal à 1 728 000 francs. Le 21 octobre 1947, la Présidente du Conseil d'Administration, autrement dit Marguerite, fait taper à la machine une lettre courroucée. On y perçoit l'écho d'intenses tractations et l'importance des arguments s'appuyant sur une bonne connaissance des arrangements possibles offerts par le système fiscal. En revanche, le fait que les actions sont celles d'une société spoliée sous l'Occupation, dont le propriétaire a dû fuir Troyes et tenter de se mettre à l'abri de la persécution antisémite pendant l'Occupation, est visiblement hors sujet, alors que Marguerite Vidal n'hésite pas à protester de son patriotisme : « Monsieur l'Inspecteur principal, faisant suite à nos différents entretiens et

⁸⁸⁰ in base Martine POULAIN n° OBIP 37327 (M) et 37328 (Mme)/ n° CRA 16160/SCL 259/ M et Mme David Maurice Lambert 22 livres en 1948, 15 livres en 1949, 86 livres en 1946, 13+26 partitions s.d./ 125/162 avocat et Mme diplômée en philosophie, Paris 16^e.

notamment à celui que nos Conseils ont eu avec vous le 21 courant, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous pouvons, dans un esprit de conciliation et pour contribuer dans toute la mesure de nos moyens au redressement financier du Pays, nous ranger à l'évaluation de nos actions effectuée sur la base de francs Douze mille l'unité, mais à la condition expresse qu'il nous soit appliqué le moment venu la déduction du passif spécial de liquidation devant comprendre les frais de liquidation, l'impôt de 24% sur les réserves dégagées par votre évaluation extra-comptable, la retenue de 30% sur ces mêmes réserves ainsi que, le cas échéant, un abattement forfaitaire pour tenir compte du fait que les titres de notre société ne sont pas cotés et sont, par conséquent, d'une négociation extrêmement difficile. »⁸⁸¹

On rappellera que la société champenoise avait été créée le 1^{er} février 1941 pour racheter à Félix Lièvre son fonds de commerce pour 250 000 francs. La Société anonyme avait un capital de 300 000 francs réparti en 300 actions nominatives de 1000 francs. Taire la spoliation revenait aussi à esquiver la question des transactions importantes de fonds auxquelles avait donnée lieu la spoliation, ici fictive, de l'entreprise. Au moment où ils remplissent leur déclaration de patrimoine, les affaires sont visiblement revenues dans le giron de leurs propriétaires légitimes, selon des arrangements et un calendrier que nous ne connaissons pas précisément.

On pourrait en dire autant de l'Usine des capucins, dont l'aryanisation s'était faite en trois temps, par des cessions de parts en octobre 1940, en décembre- janvier 1941 et encore au printemps suivant. A l'époque, ces cessions s'étaient faites, selon les actes notariés, pour un montant de 1000 francs la part en octobre 1940, en moyenne pour 1 173 francs la part en janvier 1941. Au total, Alice Blum aurait ainsi touché 670 000 francs, Jacqueline, la femme de David, prisonnier de guerre, avait cédé ses 250 parts pour 275 000 francs, Yves Lyon s'était également défait de ses 250 parts et Albert Blum, de 1250 parts. Ces transactions n'apparaissent absolument pas dans les déclarations des personnes que nous avons pu consulter. Pour autant, il paraît étonnant que les discussions orales avec les fonctionnaires de l'enregistrement ne les aient pas évoquées.

En revanche, on trouve mention dans les dossiers de plusieurs de nos protagonistes d'autres transactions, à savoir la vente d'actions qui ont permis, sous l'Occupation, de « vivre sur son capital » quant toute activité leur était interdite.

Les déclarations de patrimoine de la fratrie Lyon mettent en lumière la composition de ce dernier, tout en indiquant par bribes la manière dont ils ont fait face financièrement à la spoliation et à l'arrêt de leurs activités, comme on l'a vu dans le chapitre précédent.

⁸⁸¹ Archives Ville de Paris, 1600 W 0484

La part des actions, obligations, parts de sociétés est massive : en mai 1946, Yves Lyon a ainsi déclaré un portefeuille de 10 983 265 francs, auquel s'ajouterait 90 000 francs de biens meubles, 541 200 francs de bijoux, sa part dans l'immeuble en indivision de la rue Emile Zola à Troyes où avaient vécu **Félix Lièvre et sa famille**⁸⁸², et une automobile Matford v8 78 achetée avant-guerre 80 000 francs. Le poids des droits sociaux⁸⁸³ de la banque familiale Edmond Lyon et Fils est donc relativement faible : autour de 49 000 francs.

Le patrimoine de son frère aîné Jean est très semblable dans son montant comme dans sa composition : il le déclare d'un montant de 13 247 917 francs, comprenant un portefeuille de 9 618 916 francs, un immeuble 5 rue Saint Vincent de Paul, à proximité de la Gare du Nord, d'une valeur déclarée de 2 500 000 francs (l'administration estimera sa valeur réelle à 2 900 000), une hypothèque de 700 000 euros sur un immeuble du Boulevard Saint Michel, des bijoux assurés pour 300 000 francs, une Peugeot 202 achetée en 1939 au même prix que celle de son frère.

Curieusement, leur sœur Denise, mariée à Jean Simon dont elle vit séparée depuis 1935, et Jean Simon lui-même figurent au recensement de 1946 dans l'appartement de leur frère et beau-frère Yves, 9 rue du général Combes. Au foyer d'Yves et d'Emmy (qui est aussi « recensée » sans aucune mention de son « absence ») vivrait également la mère de la fratrie, Anne-Marie, qui approche de ses 80 ans, ainsi qu'une cuisinière Marie Horry, qui n'est que de 13 ans plus jeune que la veuve d'Edmond Lyon.

⁸⁸² 65 rue Emile Zola à Troyes

⁸⁸³ les droits sociaux sont les titres reçus en contrepartie de l'apport fait par les associés. Les droits sociaux englobent les parts sociales et les actions, (wikipedia). Les droits sociaux sont les titres, parts ou valeurs mobilières que l'associé obtient, en général, en contrepartie d'un apport fait à une société qui se constitue ou qui est déjà constituée. Tous les titres ne sont pas des droits sociaux : en sont exclus les titres obligatoires d'emprunt. Les droits sociaux sont seulement ceux qu'un associé obtient dans des occasions précises : à la constitution du capital et donc de la société ; lors d'une souscription rendue possible par une augmentation de capital social ; lors de l'acquisition (cession) de droits sociaux qui existent déjà ; et de façon plus sophistiquée au cours d'échange (en bourse, avec une OPE, ou bien encore au cours d'une fusion entre deux sociétés). La qualité d'associé est ainsi fortement liée à la possession de droits sociaux. Les droits sociaux peuvent être des parts sociales dans les sociétés de personnes (notamment les SARL), des actions dans les sociétés de capitaux (blog du professeur Hervé Causse)

A peu près à cette date pourtant, le 19 avril 1946, Jean Simon décède, officiellement à son domicile, au 14 bis de la rue Jadin dans le 16^{ème} arrondissement. Plusieurs courriers, adressés au beau-frère d'Yves Lyon, portent bien cependant l'adresse du banquier⁸⁸⁴

On ignore comment ce couple séparé avait traversé l'Occupation. Sur la déclaration, Denise a indiqué comme domiciles au 1^{er} janvier 1940 une adresse dans le 16ème, le 12 rue Dufrénoy, et le 15 rue de la Fontaine au Roi dans le 11e pour Jean Simon, ce qui correspond à l'adresse de la manufacture familiale : Simon et Cie y est établi depuis le tournant du siècle et y restera au moins jusque dans les années 1950⁸⁸⁵, sans qu'on sache si Jean y habitait réellement. Au 4 juin 1945, les deux habiteraient à la même adresse, 14 bis avenue Flandin dans le 17ème, selon la déclaration de Denise. Dans sa propre déclaration, Jean Simon a cependant indiqué se trouver à Tence, dans la Haute-Loire au 4 juin 1945, et il n'a donné aucune adresse pour son épouse. Tence avait été la ville de repliement d'une partie de la belle famille de son beau-frère Yves Lyon, puisqu'on sait qu' Albert Blum, l'oncle maternel d'Emmy, y avait installé le siège social de l'Usine des Capucins dès la « drôle de guerre ». Dans quelle mesure ces stratégies de repli avaient été liées, nous l'ignorons. Jean Simon signale également qu'il a déposé des billets de banque pour un montant de 100 000 francs et des bons du Trésor pour la même valeur dans un établissement bancaire de la rue de la République à Lyon, la Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industriel, ce même 4 juin 1945. Enfin, son mobilier aurait été entreposé depuis le 6 juillet 1942 dans un garde-meubles à Grenoble, de même qu'il aurait personnellement, en mars 1942, déposé de la rente, pour la modeste somme de 1 305 francs, à un guichet du Crédit Lyonnais de la même ville⁸⁸⁶, autant d'indications possibles sur ses « domiciles de repli » sous l'Occupation, recoupant largement celles de ses beaux-frères Lyon, mais aussi de beaucoup de familles juives aisées.

Jean Simon avait cependant déclaré un patrimoine sensiblement inférieur à celui de chacun des frères Lyon, d'une valeur brute de 3 195 634 francs. Il comprenait des bijoux que Jean estimait à 452 400 francs, auxquels s'ajoutaient 300 000 francs d'œuvres d'art, tandis que le mobilier laissé à Grenoble était évalué à 180 000 francs. La reconnaissance de dette signée en faveur de son beau-frère Jean Lyon le 6 avril 1933 devant le notaire Rivière représentait donc un pourcentage significatif de ce patrimoine, puisqu'elle se montait à 700 000 francs.

⁸⁸⁴ cf Crédit Lyonnais à Jean Simon, 9 rue du colonel Combes, Paris, Le 26 décembre 1945, Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie et les explosions à Jean Simon, 9 rue du Colonel Combes, Paris 7ème, Paris, le 14 février 1946. 1600 W 1529 n° 13616

⁸⁸⁵ <http://www.alain-rustenholz.net/2010/12/la-descente-de-la-courtille-par-la.html>

⁸⁸⁶ maison Bouchet, 10 rue Clot-Bey, Grenoble. Archives Ville de Paris, 1600 W 1529 n° 13616

A la suite du décès de son époux, Denise est devenue propriétaire d'un immeuble 21 Bd Saint Germain. Ce bien est déclaré pour une somme de 1 800 000 francs.⁸⁸⁷ Jean en avait lui-même hérité de son père, mort en 1926. Sous l'Occupation, il avait été mis sous administration provisoire. Au total, elle déclare un patrimoine d'une valeur globale brute de 5 727 421 francs.

De manière remarquable, ces hommes fortunés n'ont pas jugé bon d'être propriétaires de leur domicile. Les immeubles qu'ils possèdent sont des immeubles de rapport, situés dans des quartiers moins côtés que ceux où ils habitent. Jean Lyon s'acquitte ainsi chaque année d'un loyer d'un montant de 25 000 francs au 4 juin 1945, tout en déclarant pour cette même année 1945, à bien des égards exceptionnelle, un revenu de 89 445 francs (il en avait déclaré 212 000 en 1939 pour l'année 1938) : la relative faiblesse des loyers de l'entre-deux guerres, dont on sait qu'elle s'accroît dans les années d'après-guerre, était aussi une réalité pour ces grandes fortunes, faisant de l'immobilier un placement sûr mais médiocre, et n'incitant ni à l'appropriation de nouveaux biens immobiliers ni à la construction.

La force des liens familiaux est plus qu'esquissée à travers la composition de ces patrimoines : en témoignent l'hypothèque que prend Jean Lyon sur l'immeuble de son beau-frère Jean Simon en 1933, comme les 250 000 francs apportés par les gendres de Madame Lièvre au capital de l'Usine des Capucins (= après-guerre ?)

On peut également lire cette imbrication des intérêts familiaux dans la domiciliation des actions et des comptes courants de la fratrie Lyon : de même que leurs comptes sont domiciliés dans la même banque sous l'Occupation, de même à la Libération les frères déclarent les mêmes domiciliations pour leurs titres, qui reflètent l'ancienne localisation de leurs activités : MM Cerf et David, courtiers en valeurs 15 rue Drouot, la Compagnie Algérienne rue d'Anjou, M. Charpentier Agent de change rue Vivienne, ainsi que la banque familiale Edmond Lyon et ses fils, désormais domiciliée non plus à Paris à proximité de ces adresses, mais à Neuilly, à une adresse qui est en réalité celle du domicile personnel de René Lyon, le père de Lise, et enfin la CCDVT⁸⁸⁸.

Quant aux gendres de Madame Lièvre, David Lambert et Yves Lyon, ils s'étaient donc montrés coupables d'une déclaration sous-évaluée de la valeur des actions que chacun détenait à nouveau dans l'Usine des Capucins. Le 3 mars 1949, chacun d'eux reçut de l'usine la lettre suivante :

« Monsieur

⁸⁸⁷ Archives Ville de Paris, 1600 W 1531

⁸⁸⁸ déclaration du 13 avril 1946 (Yves Lyon), déclaration du 10 mai 1946 (Jean Lyon).

Faisant suite à votre demande de renseignements, nous vous informons que le prix des parts de notre SOCIETE a été fixé à 5 118 francs en février 1946, de la façon suivante :

Nous avons fait une visite officielle au Bureau de l'Enregistrement de TROYES pour établir le prix de nos parts.

Ces Messieurs submergés nous ont donné verbalement les données pour l'établissement de ce prix.

Nous avons, suivant les indications reçues, établi un tableau général faisant ressortir la valeur de la part à 5 118 francs, tableau que nous avons adressé au Directeur de l'Enregistrement le 18/2/46, avec lettre à l'appui, lettre pour laquelle nous n'avons jamais reçu de réponse (ci joint copie de celle-ci).

A la suite d'une visite du Contrôle de l'Enregistrement de TROYES le 14 Octobre 1948 les chiffres ont été examinés et la valeur de la part fixée à 10 100, chiffre qui nous a été confirmé le 26 Octobre 1948, avec remise gracieuse de la pénalité.

Recevez Monsieur, nos salutations très empressées ».

L'administration débordée qui serait donc à l'origine de la sous-évaluation de la valeur des actions de l'Usine des Capucins, non cotées en Bourse, était la même qui s'employait à résorber les conséquences des forts liens économiques qui s'étaient établis sous l'Occupation entre les entreprises de la région et l'occupant allemand.

En ce qui concerne « ceux de Saint-Mihiel », les dossiers fiscaux d'Henry Mayer, de David et de Marcel Mayer reflètent bien entendu des patrimoines beaucoup moins importants, de même qu'ils confirment des trains de vie différents sous l'Occupation.

Marcel Mayer, qui vivait chez son père à la veille de la guerre et qui vient d'y retourner après cinq années de captivité, ne possède que des valeurs mobilières et l'entrepôt de la ruelle. Les revenus qu'il avait déclarés pour les années 1938 et 1939 étaient respectivement de 30 097 et 23 832 francs, ceux de son père se montaient officiellement à respectivement 62 691 et 82 894 francs. Le vieux David Mayer signale quant à lui, on l'a vu, la vétusté de ses biens. L'ensemble est tout de même évalué à environ 880 000 francs, dont la moitié de numéraire (on se souvient du rôle des Bertrand au Roi Fou près d'Entraigues, qui avaient accepté de cacher dans un mur de leur ferme le magot du vieux David). Les actions jouent également un rôle important, alors que son fonds de commerce ne vaudrait plus que 10 000 francs, le chantier de l'Avenue de la Division 9 000. Quant à sa maison

occupée et son mobilier spolié, il les déclare chacun pour une valeur de 60 000 francs, auxquels s'ajoute son véhicule hors d'état de marche, 20 000 francs à l'argus.⁸⁸⁹

Rue des Basses Fosses, la situation serait un peu plus florissante (la garde des biens des Mayer assurée par le tapissier Mignot n'y est sans doute pas pour rien). Le patrimoine d'Henry et Clarisse se monterait à plus d'un million de francs, alors que les revenus déclarés d'avant-guerre sont sensiblement les mêmes que ceux de David : 60 439 en 1938 et 83 984 francs. Là encore le numéraire et les placements tiennent une place essentielle, auxquels s'ajoutent des possessions immobilières d'une valeur plus élevée (120 000 francs), alors que mobilier et vieille voiture sont déclarés au même niveau que ceux de David. En revanche, le fonds de commerce des Mayer Nemaq a beaucoup plus de valeur que celui du ferrailleur spolié.

Très au-dessus de ces deux commerçants du centre-ville cependant se situe la valeur du patrimoine du négociant en bestiaux René Fribourg, mort à Auschwitz. Sa veuve signe une déclaration fort longue et détaillée pour un total de plus de 7 millions de francs, auxquels il faut sans doute ajouter la déclaration de leur fille Simonne, née en 1921, qui posséderait pour plus d'un million de biens.⁸⁹⁰

Les oncles parrains et le départ de Claude

Nous ne bénéficions pas des mêmes sources fiscales pour ceux de Mulhouse (ni pour Pierre Lévy dans l'Aube). En revanche, les archives familiales ainsi que les dossiers conservés aux archives du Ministère des Victimes de Guerre reflètent l'intensité des démarches concernant les biens des déportés, à partir du moment où leur retour n'est plus attendu. Il ne s'agit donc plus vraiment du temps plus ou moins extensible de la Libération, mais du sas plus long encore au cours duquel, quittant les attermoissements et les faux espoirs de la Libération, s'enchaînent les décisions qui entérinent la disparition des déportés et sont censées « préparer l'avenir », le temps long de l'après-guerre. Très vite, Claude quitte alors Bréviandes pour le Maroc, laissant à ses oncles le soin de poursuivre des démarches qui en réalité l'excluent. En 1947, il choisit de construire une nouvelle vie au Maroc, dont il ne reviendra que vingt ans plus tard, avec sa femme Juliette, peu de temps avant la naissance de leur fils Pierre.

Les oncles tuteurs

⁸⁸⁹ AD Meuse 1108 W 10 n° 484 (Marcel Mayer) et n° 485 (David Mayer)

⁸⁹⁰ AD Meuse 1108 W 18 n° 886

Le départ de Claude se situe à la jonction de deux moments : celui où l'incertitude vis à vis du sort des proches déportés autorise encore, dans une mesure variable pour chacun, l'espoir du retour et celui où l'incertitude doit être tranchée, au moins sur le papier, par un acte administratif. En réalité, Claude participe aux toutes premières étapes du règlement administratif du statut de ses parents déportés, avant de s'envoler pour le Maroc et donc de suivre les dossiers de loin, voire de mandater son oncle Robert.

En effet, alors que Claude vit chez son oncle Pierre à Bréviandes, il est aussi en contact avec « ceux de Mulhouse ». Alors que Claude souffre manifestement d'un manque d'entourage affectif, c'est bien toute la fratrie qui est mobilisée dans le règlement lent des dossiers.

En février 1947, Claude a ainsi fait une demande pour obtenir un acte de disparition pour ses deux parents. Curieusement, il indique comme adresse pour lui-même celle là-même à laquelle ses parents se sont fait arrêter, le 117 de la rue Paul Bert à Lyon. Il y joint la copie d'une attestation de la police lyonnaise, et il est clair de manière générale que Claude s'est rendu sur place à cette occasion. En revanche, lorsqu'il accuse la réception des avis de disparition, en mai 1947, il donne bien Troyes comme son lieu de résidence.

Parallèlement, en avril 1947, Robert dépose une requête auprès du Tribunal civil de Mulhouse, afin d'inscrire le décès de son frère et de sa belle-sœur, Lucien et Jeanne, sur le registre de l'Etat civil de la ville. Le tribunal accède à cette demande par une décision du 20 juin 1947 où il est indiqué, selon la formule consacrée, qu'« il y a lieu d'admettre qu'ils sont décédés dans la déportation ». Totalement arbitraire, et rétrospectivement absurde, la date du décès est fixée au 1^{er} juillet 1946 pour les deux membres du couple.

Un mois auparavant, le même Tribunal, toujours sur requête de Robert, a statué sur le sort de Germaine et Samuel Becker. Par un jugement du 5 mai 1947, il est ainsi décidé qu'il convient de considérer Samuel et Germaine Becker comme décédés à la même date que Lucien et Jeanne, soit le 1^{er} juillet 1946.

Les compétences de Robert l'avocat ont pu jouer dans le fait que lui soit revenue la tâche d'engager ces démarches auprès du Tribunal, et tout autant le fait qu'il soit l'ainé de la fratrie. Cependant, ces démarches sont de l'ordre d'une certaine routine pour les proches des déportés, ce qui ne dit rien de leur signification pour ceux qui les entreprirent et eurent connaissance de ces décès actés. En revanche, en ce qui concerne la fille de Germaine et Samuel, la jeune Margot, Robert se démène dans une procédure longue qui finit par échouer. L'avocat tient en effet à ce que l'acte de décès de la

jeune fille porte la mention « Morte pour la France ». Sa première lettre à ce sujet date du 30 mars 1950, elle est adressée au Ministère des Anciens Combattants :

« Messieurs,

Le 20 janvier 1944 est décédée à Lyon ma nièce, la demoiselle Margot BECKER, née à Mulhouse le 14 avril 1924, fille de Samuel BECKER et de son épouse Germaine née LEVY.

Cette jeune fille, malade et infirme qui était incapable de marcher, a été arrêtée par la Gestapo le 3 décembre 1943 ensemble avec sa mère et transférée ensuite dans une clinique de maladies nerveuses du quartier Saint Just où elle est décédée à la date indiquée ci-dessus, tandis que la mère a été déportée en Allemagne le 17 décembre 1943. Il n'y a pas de doute que le décès est survenu par suite d'actes de violence constituant une suite directe de faits de guerre.

Le fait de son arrestation par la Gestapo, ensemble avec sa mère, doit figurer sur vos registres.

Etant donné que le décès de Mlle Margot BECKER a eu lieu dans les conditions prévues par l'ordonnance du 2 novembre 1945 n° 45-2717 je sollicite par la présente de bien vouloir inviter l'Officier de l'Etat civil de Lyon, 5° Arrondissement, à insérer la mention « Mort pour la France » dans l'acte de décès de la decujus.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma très haute considération.

Robert Lévy

Avocat au Barreau de Mulhouse »⁸⁹¹.

Robert a voulu ici exposer les arguments qui lui semblent les plus appropriés pour que sa demande aboutisse, s'en tenant strictement aux faits qui lui semblent pertinents, sans aborder des détails qui apparaîtraient hors-sujet, voire contraire à sa démarche. C'est donc de manière plus détournée qu'on peut lire une autre version des faits tels qu'il en a connaissance. En effet, en novembre 1950, le Ministère demande au Préfet du Haut-Rhin de diligenter une enquête pour lui permettre de statuer en connaissance de cause sur le cas de Margot. Le Préfet du Haut-Rhin répond en ses termes au Ministère, le 8 décembre 1950 : renseignements pris, « (...) Mlle Margot BECKER, née le 29 novembre 1922 à MULHOUSE, fille de Samuel et de LEVY Germaine, a quitté MULHOUSE, où son père était établi comme architecte, en août 1939 pour se réfugier avec ses parents dans les Vosges.

⁸⁹¹ BAVC, Caen, dossier Becker

Vers le mois de juin la famille BECKER se rendit à BESANÇON et en août 1942 à VALS-les-BAINS dans l'Ardèche.

Le 28 octobre 1943, M. BECKER a été déporté à AUSCHWITZ, alors que son épouse, arrêtée le 3 décembre 1943 a été internée d'abord au Fort Montluc à LYON, puis à DRANCY et finalement à AUSCHWITZ.

Par jugement du Tribunal civil de Mulhouse en date du 5 juillet 1949, M. BECKER Samuel est présumé décédé le 2 novembre 1943 et son épouse le 22 décembre suivant.

Quant à Mlle Margot BECKER, qui était infirme, elle aurait été conduite après l'arrestation de sa mère au bureau de l'U.J.F. à Lyon pour être hospitalisée quelques jours plus tard à la clinique médicale CHAMPVERT à LYON où, démoralisée et privée des soins maternels, elle est décédée le 20 janvier 1944.

J'ajoute que ces renseignements fournis par M^e Robert LEVY, avocat à Mulhouse et frère de Mme BECKER, sont confirmés par M. Isidore KAHN, représentant, ami de la famille, qui se trouvait réfugié à LYON lors de la déportation des époux BECKER et de la mort de leur fille. »

On se souvient que, à notre connaissance, les archives ne permettent pas de dater l'arrivée du couple Becker à Vals les Bains, et c'est donc le savoir familial, transmis ici par l'enquête des renseignements généraux, qui nous donne une indication. Le fait que Robert donne cette date d'août 1942 semble confirmer que la fratrie se donnait mutuellement des nouvelles : depuis Entraigues, Robert a su, peut être via Pierre, que les Becker étaient arrivés à Vals les Bains. On se souvient aussi que durant cette année où les Becker séjournent en Ardèche, leur neveu Claude leur aurait rendu visite, ainsi peut-être que Pierre et d'autres membres de la famille.

Pour ce qui est de l'hospitalisation de Margot par l'UJF (sic), on sait grâce au récit de Claude que la famille est d'autant plus au courant qu'elle intervient, grâce à l'UGIF, dans le placement de la jeune fille, Pierre finançant son séjour en clinique. En outre, certains d'entre eux, précisément Lucien et Jeanne Lévy, selon leur fils Claude, ont assisté à son enterrement. Cette présence familiale est d'autant plus liée à l'histoire de la déportation que les mêmes, Lucien et Jeanne, sont arrêtés et déportés à leur tour quelques semaines plus tard. Pourtant, Robert ne tient sans doute pas à la faire figurer, ni dans sa lettre, à l'écriture très contrôlée, ni dans le récit aux Renseignements généraux, visiblement plus indiscrets.

Sur demande du Ministère, Robert avait dû en outre fournir une attestation médicale qui devait permettre de préciser les raisons médicales du décès. En septembre 1950, le docteur Moreau de la

clinique Champvert, celui-là même apparemment qui, six ans plus tôt, avait suivi Margot, écrit une note poignante sur les circonstances de la mort de la jeune fille : « Je-sous-signé, Docteur MOREAU, Médecin-Directeur de la Clinique de Champvert, certifie que Mademoiselle Margot BECKER a été hospitalisée dans mon Etablissement le 9 Décembre 1943 pour des troubles mentaux. Elle y est décédée le 21 Janvier 1944 de broncho-pneumonie.

Cette jeune fille, infirme mentale constamment entourée et soignée par ses parents et arrivée à la Clinique dans un état mental et physique lamentable avec une dénutrition accentuée par suite de refus d'alimentation. Les parents avaient été arrêtés par la police allemande quelques temps auparavant.

Il est hors de doute que le choc émotionnel, aggravé par la séparation des parents et leur déportation sont responsables de l'état de cette malade. Il y a une relation de cause à effet entre le décès de Margot BECKER et la déportation de ses parents. »

On ne sait pas ce qui permet au Docteur Moreau de parler des soins parentaux constants prodigués à la jeune fille : cette affirmation suggère-t-elle que les proches lui ont parlé, sur le moment ou bien des années plus tard, du dévouement de Germaine et de Samuel pour leur fille ? Ou bien ce fait relève-t-il de l'évidence, de même que le « choc émotionnel » lié à la séparation brutale avec les parents ?

Cependant, tant la description factuelle de l'état de la jeune fille que l'interprétation donnée par le médecin sont jugés insuffisants par la commission médicale pour statuer à un décès pour la France, puisque la jeune fille, « hospitalisée dès le 9 décembre 1943 dans une clinique médicale pour troubles mentaux », est décédée « d'une maladie infectieuse aigüe, qui ne saurait être directement imputée au fait de guerre invoqué, l'intéressée étant non incarcérée, mais soignée dans une clinique médicale »⁸⁹².

Suite au refus du Ministère d'apposer la mention « Morte pour la France » sur l'acte de décès de Margot, refus qui lui est signifié dans une lettre du 16 février 1951, Robert ne s'avoue pas vaincu, et se tourne vers une vieille connaissance, Jean Wagner, un des piliers du socialisme municipal mulhousien depuis l'entre-deux-guerres. En tant que député du Haut Rhin, ce dernier s'adresse au Ministre, Louis Jacquinot, dans une lettre datée du 17 avril 1951, afin de plaider la cause infructueusement défendue par Robert. Etant d'un bord politique opposé au ministre, il ne s'étend pas sur ce qui le lie à Robert Lévy mais insiste sur un autre point, dans une formulation

⁸⁹² BAVC, Dossier Becker, avis de la Commission médicale consultative médicale du 15 janvier 1951

caractéristique de l'époque : les parents de la jeune fille sont morts à Auschwitz, de même que d'autres membres de la famille, il est donc juste de revoir la décision du Ministère : « Connaissant personnellement cette famille de longue date et sachant que non seulement les parents de cette jeune fille ont passé par les fours crématoires d'Auschwitz, mais aussi plusieurs autres membres de cette même famille, je crois que la demande qui vous est soumise, mérite une nouvelle étude. » Peut-être eut-il l'occasion de préciser oralement à l'ancien député de la Meuse, représentant la circonscription de Commercy, que parmi ces proches morts à Auschwitz figuraient non seulement d'anciens habitants de Mulhouse, mais aussi deux habitantes de Saint-Mihiel. Quoi qu'il en soit, l'argument ne portait pas au fond et la demande fut à nouveau refusée.

Entre-temps, Robert Lévy avait mené une autre procédure intéressant les parents de Margot et obtenu, cette fois, satisfaction. Le 12 février 1949, il s'adressa en effet au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre afin de faire modifier la date de décès des époux, dont on rappelle qu'elle avait été fixée au 1^{er} juillet 1946 par décision du Tribunal de Première Instance de Mulhouse. « Cette date a été choisie à défaut d'indications précises sur l'époque exacte et les circonstances du décès des disparus.

Or, pour des raisons intéressant l'ordre successoral, il importerait de faire constater, s'il y a lieu, la présumée date de décès avec plus de précision. C'est dans ces conditions que je me permets de vous demander si dans les archives à la disposition de votre Ministère, ils se trouvent des indications relatives à ces deux personnes déportées, M. Samuel BECKER du camp de Drancy (sic) le 28 octobre 1943, la dame BECKER le 17 décembre 1943 pour une destination inconnue.

A défaut de pareilles précisions, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez me faire connaître d'autres moyens d'investigations pouvant mener au but poursuivi⁸⁹³. »

A plusieurs décennies de distance, l'expression de Robert peut indisposer. Pourquoi associer la recherche d'informations précises sur la déportation de sa sœur et de son beau-frère à une procédure de succession ? Pourquoi attendre que le problème successoral se pose pour s'enquérir auprès du Ministère des lieux où il pourrait éventuellement en apprendre davantage ?

Si en revanche, se mettant du côté de Robert, à défaut de se mettre à sa place, on tente de suivre la manière dont il gère, à tous les sens du terme, la perte inédite de ses proches disparus sous l'Occupation, force est de constater qu'il ne semble pas avoir cherché à connaître des faits précis entourant leur déportation et leur décès, et il en est de même des autres membres de la famille. Rendre tolérable l'absence des proches partis pour une destination dont la presse rend les pires

⁸⁹³ BAVC, dossier Becker, lettre du 12 février 1949.

échos puis prendre le chemin du deuil ne passe pas forcément par une quête éperdue de la vérité factuelle, ni dans les premiers mois qui suivent la Libération puis le retour des survivants, ni dans les années qui suivent. On y reviendra dans le chapitre suivant concernant le rapport à l'histoire que ces familles entretiennent au long cours. A ce stade, il convient de rappeler que les fiches des déportés de la fratrie Lévy, issues du fichier de Drancy, n'ont conservé aucune trace du passage éventuel d'un membre de la famille qui serait venu chercher un certificat à la Libération. L'éloignement géographique pourrait être invoqué, mais on sait par ailleurs que Pierre se rend très fréquemment à Paris. Quant à Robert, ses démarches pour faire reconnaître administrativement le décès de ses proches l'amènent visiblement non seulement à contacter le Ministère par téléphone, mais aussi à se rendre dans ses bureaux parisiens s'il considère la question comme urgente. Ainsi lors d'un échange avec le Ministère, cette fois au sujet de son frère Lucien et sa belle-sœur Jeanne, au printemps 1949. Le 24 mars 1949, il écrit pour demander l'autorisation au Ministère de faire apposer la mention « Morts pour la France » à leurs actes de décès. La décision est urgente et Robert prêt à se rendre en personne au Ministère : « Etant donné que le fils, Claude des époux Lévy-Weil, résidant actuellement à Mechra-bel-Kairi au Maroc, devra produire d'extrême urgence au Bureau de Recrutement à Rabat ces pièces, je me permettrais de me présenter chez vous jeudi ou vendredi prochain, le 31 mars ou 1^{er} avril 1949, à l'occasion de mon passage à Paris, au sujet de cette affaire ». Quelques jours plus tard, il envoie une seconde lettre, visiblement depuis Paris, rendant compte d'un appel téléphonique, tout en ayant pris soin d'ajouter un post scriptum : « prière de me répondre à Mulhouse ». Il indiquait plus haut : « Messieurs, j'ai l'honneur de confirmer la conversation par téléphone que j'ai eue ce jour avec une dame de vos Services au sujet de la lettre du 24 Mars 1949, que je vous ai adressée au 37, rue de Bellechasse, ayant pour objet d'obtenir l'autorisation de faire inscrire à l'état-civil la mention « Morts pour la France ».(...) J'ai pris bonne note de l'affirmation qui m'a été donnée que vos services traiteront cette affaire avec la célérité qui s'impose et qui, seule, pourra éviter un grand préjudice au jeune homme en question. »⁸⁹⁴.

Les contacts avec le Ministère semblent donc toujours relever de l'utilitaire, l'obtention d'un document permettant de débloquent une situation du présent et non pas du tout de mieux saisir le passé, contrairement à l'image que pourrait en donner la lecture, par exemple, des souvenirs d'Olga Wormser, il est vrai consacrés aux tout premiers temps des services du nouveau Ministère Fresnay⁸⁹⁵.

⁸⁹⁴ Lettre de Robert Lévy au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 83 avenue Foch, Paris, Paris, 1^{er} avril 1949.

⁸⁹⁵ Olga Wormser-Migot, *Le retour des déportés. Quand les Alliés ouvrirent les portes*, Bruxelles, Complexe, 1985.

Cette déconnexion entre la recherche de la vérité et l'usage utilitaire de la documentation détenue ou présumée détenue par le Ministère entraîne une réponse agacée de celui-ci, à la suite de la demande de Robert du 12 février 1949 au sujet du décès de Samuel et Germaine, évoquée plus haut :

« Par lettre du 12 février dernier, vous voulez bien me communiquer copie du jugement déclaratif de décès prononcé par le tribunal de Mulhouse à l'endroit de Monsieur Samuel BECKER et de Madame Germaine BECKER née LEVY.

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que ce jugement a été rendu sans que mes services aient été consultés par le procureur de la république ainsi que l'article 90 du Code civil lui en fait une obligation.

Il m'aurait d'ailleurs été impossible d'indiquer les dates de décès réelles, mes fichiers ne mentionnant que les dates de déportation, soit le 28 Octobre 1943 pour Monsieur BECKER et le 17 décembre 1943 pour Madame. Ces dates correspondent l'une et l'autre à des convois partis de Drancy pour Auschwitz (Pologne). »⁸⁹⁶ Malgré cette absence de précisions disponibles, un nouveau jugement est prononcé deux mois plus tard par le Tribunal civil de Mulhouse en date du 5 juillet 1949, à la suite d'une procédure dont nous n'avons pas le détail. Les dates de décès des deux époux sont ainsi modifiées, restant arbitraires tout en se rapprochant sans aucun doute de la réalité, soit, le 2 novembre 1943 pour Samuel et le 22 décembre 1943 pour Germaine.

Il peut nous sembler remarquable que cette modification ait été lancée, à lire Robert, sur un problème successoral, situation en réalité parfaitement banale dans le fonctionnement du Ministère. De fait, pour en rester aux personnes que nous suivons, tous les courriers de la fratrie à l'endroit du Ministère mentionnent l'enjeu successoral comme moteur de leur démarche. Ainsi même de la mention « Mort pour la France » de Margot, puisque, à tort ou à raison, le Préfet du Haut-Rhin, dans son compte rendu d'enquête de décembre 1950, avait commencé sa conclusion par ces mots: « Si je ne vois, en ce qui me concerne, aucune objection à ce qu'une suite favorable soit réservée à la requête de Me LEVY, qui sollicite la mention « Mort pour la France en faveur de sa nièce, pour lui permettre de liquider la succession de la famille BECKER... », alors même que la lettre du Ministère lui demandant de mener l'enquête n'évoquait aucun enjeu de cet ordre.⁸⁹⁷

⁸⁹⁶ Lettre du Directeur des Contentieux de l'Etat-Civil et des recherches P.O. le Chef du Bureau des Fichiers de l'Etat-Civil-Déportés à Robert Lévy, 12 mai 1949.

⁸⁹⁷ Lettre de C. Dubreuil au Préfet du Haut-Rhin, 17 novembre 1950.

Il est aussi indéniable que les noms des oncles de la fratrie (les femmes étant encore mineures en la matière sous la IV^{ème} République et encore une bonne partie de la V^{ème}) apparaissent à plusieurs reprises précisément pour la prise en charge des biens de ceux qui ont disparus, qui sont absents ou encore mineurs, en tant qu'administrateurs provisoires ou tuteurs.

La mémoire familiale n'a pas conservé la manière dont les hommes de la fratrie se répartirent les rôles. On a dit que les compétences de Robert et son statut d'ainé avaient dû jouer un rôle essentiel. Dans le cas des Lorrach de Nancy, il s'agit bien entendu de la proximité familiale : Reine, la fille d'Arnold, serait venue chercher ce dernier à Nancy après la libération d'Ecrouves, au plus tôt donc en septembre 1944, et Léopold, son demi-frère, prend en charge la succession des biens des Lorrach de Nancy.

On a noté plus haut les imprécisions des informations délivrées en 1946 par le même Léopold au sujet du sort de ses cousins, à lire la décision du Tribunal de Nancy le désignant, le 26 août 1946, comme administrateur provisoire, puisqu'il affirme que Robert Lorrach, outre ses sœurs Eva et Jeanne, a été déporté, alors qu'il est décédé à l'hôpital psychiatrique où il était interné depuis des années.

En avril 1947, le Ministère fait parvenir à Léopold les actes de disparition de ses cousines Eva et Jeanne. Le 17 décembre 1947, le Tribunal Civil de Nancy fixe au 1^{er} Mai 1944 le décès des deux sœurs Lorrach. Cependant, le Ministère ne semble pas en avoir eu connaissance, puisque dans un courrier de décembre 1948 adressé par le service Fichiers Etat Civil déportés du Ministère, il est affirmé à Léopold, qui a demandé en novembre les actes de décès des deux sœurs : « J'ai l'honneur de vous informer que, depuis qu'ont été établis leurs actes de disparition, n'est intervenu aucun élément nouveau me permettant de transformer lesdits actes en actes de décès.

Il vous appartiendra en conséquence d'adresser au Procureur de la République de Nancy une requête en déclaration judiciaire de décès. »⁸⁹⁸

Cependant, le même mois, soit décembre 1948, la mention « Mort pour la France » est apposée sur les actes de décès des deux sœurs.

Trois ans et demi plus tard, le 2 mai 1952, Maître Marcel Humbert s'adresse au Ministère pour obtenir les actes de décès constatant qu'Eva et Jeanne sont « mortes pour la France ». Dans la foulée, le 16 mai 1952, le Ministère délivre le certificat d'exonération en faveur de la succession de

⁸⁹⁸ BACVG, dossier Lorrach, lettre de la Direction de l'Etat Civil et des Recherches, à L. Lorrach, Paris 11 décembre 1948.

Jeanne et Eva Lorrach, un des enjeux possibles donc de l'attribution de la mention, loin de toute considération mémorielle, même si l'un n'empêche pas l'autre.

A Saint-Mihiel, les familles Mayer se sont inquiétées plus tardivement de la délivrance d'actes de décès, peut-être parce que les questions successorales étaient moins urgentes. Celui de Germaine Mayer est établi en 1950. En mai de cette année, le tribunal civil de Saint-Mihiel établit au 1^{er} janvier 1944 le décès de Germaine Mayer, optant probablement pour une date ronde arbitraire placée au plus près de l'arrivée de son convoi à la fin novembre 1943. En novembre 1950, le notaire Brocard de Saint-Mihiel se manifeste auprès du ministère : « en vue d'obtenir l'exonération des droits de mutation par décès, je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir, le plus tôt possible, le certificat à joindre à la déclaration de succession. »

Quant aux parents de Simone, Henri et Clarisse, ils attendent la toute fin des années 1950 pour lancer la procédure, peut-être parce qu'ils espéraient encore retrouver leur fille vivante. De toute manière, la question successorale était moins que pour les autres cas d'actualité. En mars 1960, le tribunal de Grande instance de Bar-le-Duc établit au 1^{er} octobre 1942 le décès de la jeune fille, se fondant là encore, de toute évidence, sur la date d'arrivée du convoi.

Les ventes

Au mois de mai 1947, la famille de Claude vend le bazar Gonnet de Lyon. Les acheteurs ne sont autres que la sœur de la femme de ménage qui gérait le magasin depuis l'arrestation de Jeanne et Lucien Lévy, ainsi que son mari (beau-frère ?), Julien Moreau. Robert Lévy, curateur des biens de son frère, ne s'est pas déplacé mais a désigné un mandataire, René Souchon. Sur le registre de l'enregistrement, le bazar est vendu pour 250 000 francs, dont 125 000 payés comptants. Selon Claude, la vente aurait permis à la famille de percevoir en réalité plus du double, soit 650 000 francs, arrivés sur le compte de Robert Lévy, dont les intérêts serviront pour l'essentiel à l'éducation des filles de Paul.

La liquidation de la succession du couple n'a lieu que sept ans plus tard, le 10 mai 1954, Robert Lévy étant mandataire de son neveu Claude. Sur le papier, la vente du fameux bazar ne donne plus que 125 000 francs. On repère aussi la valeur de la moitié indivise de l'immeuble du 12 rue des Tanneurs, évaluée à 950 000 francs, les biens issus de la succession d'Achille Lévy, qui s'était éteint près de dix ans plus tôt, le 2 janvier 1945, c'est à dire la maison, des bâtiments et des terrains à Guebwiller. L'acte fait également apparaître la succession de Charles Weill, d'où émerge la maison de la rue d'Iena à Sélestat, évaluée à 800 000 francs, en plus d'une mosaïque de prés détenus par l'ancien boucher aux alentours de Sélestat, le reste étant composé d'un modeste portefeuille, où l'on croit

distinguer de la rente française dette publique 3% amortissable 1942 et pour l'essentiel des investissements témoignant d'un patriotisme local bien compris : actions de la Compagnie d'Assurance sur la vie « Rhin et Moselle », dont le siège était à Strasbourg, Actions du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, actions de la Société Anonyme d'Habitations à Bon Marché de Sélestat. Au total, la succession de Lucien et Jeanne s'élevait à plus de deux millions de francs, dont un million aurait donc dû revenir à Claude. Nous ne sommes pas en mesure de dire combien il en perçut, mais en tous les cas très loin de la totalité.

Claude a également conservé la trace de la vente du 36 rue Jean Mieg, à Mulhouse, les 12 juin et 3 juillet 1959, chez Maître Léon Rueff, avec Robert comme mandataire de ses frères et de son neveu Claude, Henri Lorach » agissant tant pour autoriser son épouse qu'au nom et comme curateur d'absence de Monsieur Paul LEVY, sans état né à Mulhouse le 28 mai 1921, en dernier lieu domicilié à Mulhouse, actuellement sans domicile ni résidence connus ». Officiellement, l'immeuble a été vendu pour la belle somme de 5,5 millions de francs, dont la moitié revient au couple de libraires Julien et Laure Becker, et l'autre moitié aux héritiers de Samuel et Germaine Becker, dont font partie leurs neveux Claude et Paul, puisque leurs propres parents sont décédés.

Les indemnisations par l'OBIP

La famille a aussi en charge la négociation des indemnités pour dommages de guerre versées par l'OBIP. Il s'agit là encore d'une possible pomme de discorde entre Claude et ses oncles, aussi bien du fait du faible montant négocié pour les biens qui avaient appartenu à son père que pour la part qui lui fut reversé.

Nous-mêmes n'avons pas une compréhension complète des sommes en jeu. Les fiches comptables de l'OBIP donnent des indications, et semblent montrer en particulier des disparités spectaculaires dans les sommes reçues d'un foyer à l'autre, ce qui peut être le reflet de patrimoines endommagés très différents, mais aussi d'un savoir-faire dans la négociation très inégalement réparti. On constate ainsi que Alfred Lévy aurait touché en décembre 1954 72 323 francs. Le lieu indiqué du sinistre cependant est le 24 rue de la Moselle. Apparemment, l'argent perçu ne porte donc pas sur les magasins de l'affaire Achille Lévy et fils. Deux fiches établies au nom de Robert Lévy ont été conservées, indiquant à chaque fois le 6 rue du Sauvage comme lieu du sinistre. Les montants perçus par l'avocat sont sans commune mesure avec son frère : 324 000 francs en 1951, près de 900 000 francs sur la seconde fiche, cumulant des versements qui s'étalent entre 1948 et 1956.

Dans le Bas-Rhin, même si les dossiers de l'OBIP ont tous été mis au pilon, à un petit échantillon près, des fiches comptables ont été également conservées. Les sommes versées à Julien Becker ne laissent

pas d'impressionner : près de 1 700 000 francs, s'étalant entre 1949 et 1955, auquel s'ajoutent, les mêmes années, un versement de 14 667⁸⁹⁹. L'adresse du sinistre est le 16 de la rue du 22 novembre, le bel immeuble agrémenté de grès roses qui abrite depuis mars 1939 à la fois le spacieux logement des Becker et la librairie au rez-de-chaussée, précédemment située 12 rue du Noyer⁹⁰⁰.

L'épouse de Julien, Laure, née Weil, la sœur de Jeanne, a aussi une fiche à son nom, en raison des dommages touchés pour la maison de son père à Sélestat. Cette fiche porte également le nom de ses deux neveux : Paul, dont le curateur est toujours Henri Lorach, 34 avenue du Général Leclerc, et Claude. Le montant total est de 5 462, 50 nouveaux francs, soit plus de 500 000 anciens francs. La moitié, soit 273 100, 25 anciens francs, revient aux fils de Jeanne Weil, leur tante Laure percevant sa propre moitié en mars 1960⁹⁰¹.

Le départ de Claude

Le produit de la vente du bazar Gonnet avait été essentiellement destinée à l'entretien et aux futures études des filles de Paul, qui s'est volatilisé, puisque la famille – les oncles - considère que Claude l'orphelin, adulte émancipé, aura davantage de ressource pour faire face à la vie, que les petites filles, élevées par une mère seule.

Cette vision, qu'on fustigerait de nos jours comme violemment « genrée », prive définitivement le jeune homme de la perspective de s'établir, d'autant qu'elle se répète dans le partage occasionné à la suite d'autres transactions : la compensation pour la perte du commerce tenu à Mulhouse par les parents de Claude et Paul avant la guerre, les compensations reçues pour la spoliation des biens du grand-père à Sélestat, la succession des biens du couple Becker, la succession des propres parents de Claude.

Les décisions familiales se juxtaposent au droit en matière d'héritage et de compensation, ou plus exactement le contredisent dans les faits, avec probablement d'autant plus de dextérité que la fratrie, du fait des activités professionnelles des uns et des autres, sait probablement y faire, de manière plus générale, pour ne pas étaler devant le fisc l'ensemble de ses billes.

⁸⁹⁹ AD Bas Rhin, 532D119 M (Bec-BEN), fiche au nom de Julien Becker et ibid 532D229 V (A-FU), Fiche au nom de Julien Becker

⁹⁰⁰ AD Bas Rhin, 201 2W-32Registre analytique

⁹⁰¹ AD Bas Rhin, 532D119 M (Bec-BEN), Fiche au nom de Mme Julien Becker

Cette redistribution, qui s'effectue « sous la table » puisqu'elle contrevient au principe d'égalité parfaite entre les héritiers, paraît clairement une idée de Robert, peut-être aussi de Pierre, qui n'en aurait pas moins violemment protesté à l'annonce de la somme, qu'il juge dérisoire, proposé par Alfred à leur neveu Claude, en compensation du fait qu'il reprend seul les affaires développées avant-guerre avec son frère Lucien et sa belle-sœur Jeanne. Il est vrai qu'Alfred lui-même, comme on l'a vu plus haut, semble avoir touché une très faible compensation.

Sans qu'on puisse tout à fait en connaître les détails ni apprécier le point de vue de chacun des oncles (sans parler de celui des tantes, si elles en avaient un), et alors qu'on ignore les éventuelles discussions qu'elle fait naître, il apparaît que cette justice familiale a pour effet de priver Claude de véritable perspective professionnelle en France.

La formation agricole qu'il a reçue à Lyon incite pourtant le jeune homme à chercher à s'établir à son compte, dans le sillon de la tradition familiale, d'autant plus que le refuge à Bréviandes n'aura pas été l'occasion de reprendre des études, mais au contraire de parfaire sa spécialisation. Or, s'établir sans mise en fonds préalable est évidemment impossible.

On peut donc lire le partage très inégal instauré par les frères de Lucien comme une manière insidieuse de pousser le jeune Claude vers la sortie. Cette interprétation peut paraître incompréhensible vis-à-vis d'un adolescent devenu orphelin. Sans doute faut-il prendre en compte la peur panique que pouvait inspirer à l'époque l'image d'une veuve chargée de l'entretien et de l'éducation de deux filles (bien que la femme de Paul semble avoir travaillé l'essentiel de sa vie, d'abord au bazar Gonnet puis comme secrétaire). Peut-être faut-il y voir l'expression d'une forme de lieu commun du temps : Claude pourrait plus facilement surmonter la perte de ses parents s'il s'éloignait des lieux de son enfance et de son adolescence, s'il prenait le large au sens propre du terme. Indéniablement, Claude a pu conclure, plus ou moins confusément, à une forme de lâcheté de la part d'adultes se considérant comme incapables de faire face à sa douleur en en prenant leur part. L'absence de soutien affectif revient sans cesse en filigrane dans les souvenirs de Claude, qui font écho aux souvenirs d'autres membres de la famille, le décrivant à l'époque comme renfermé, ce qui contraste totalement avec la personnalité de Claude tel que nous l'avons rencontré mais paraît parfaitement plausible au vu des circonstances.

L'absence de verbalisation, voire de gestes, pour exprimer les sentiments des adultes de la famille à l'égard de Claude a sans doute également conduit ce dernier à sous-estimer un fait essentiel : si lui avait perdu ses parents, les adultes de la famille avaient quant à eux perdus un frère, une sœur, forme de perte beaucoup moins reconnue que celle subie par l'orphelin, mais qui pouvait n'en être pas moins douloureuse.

Par ailleurs le mutisme et l'incapacité des proches à véritablement se confronter au malheur est un aspect bien connu de l'histoire de la déportation. La carence affective qui en est le corollaire n'est certes pas propre à la fratrie Lévy, ni à un quelconque milieu social, mais bien un fait culturel d'époque.

En revanche, la relative importance des questions matérielles à régler a pu facilement servir de substitut : à défaut de s'occuper de l'état d'esprit de Claude, on gérait les dossiers.

Il est difficile de savoir ce que Claude aurait souhaité au juste quant à son avenir professionnel, si ce partage inégalitaire ne lui avait forcé la main. Lui-même présente cette décision sous un angle un peu différent : « Je suis parti au Maroc pour ne pas dépendre de mes oncles, je me souvenais du poids pour mon père Lucien qu'avait représenté ses frères et sœurs, surtout les sœurs qu'il avait fallu doter ».

En tous les cas, le jeune garçon décide alors de partir pour le Maroc et il semble avoir été particulièrement frappé par la manière dont sa grand-mère Jeanne, la veuve d'Achille Lévy, accueillit cette décision, manifestant son habituelle froideur.

L'horizon colonial qui devient celui de Claude n'est pas une bizarrerie, mais une perspective largement partagée : dans la France des années 1940, l'espace colonial apparaît encore comme un lieu possible de réalisation personnelle refusée en métropole. Au sein de cet espace colonial français, certains territoires se prêtent mieux que d'autres à la conquête d'un avenir lorsqu'on est désargenté et que le débouché recherché est celui de l'agriculture. Claude se rappelle ainsi que, dans l'immédiat après-guerre, l'Algérie n'est déjà plus une option, en raison de la rareté des terres disponibles et de la nécessité d'une mise de fonds beaucoup plus élevée que dans le protectorat voisin du Maroc.

La destination n'a rien non plus d'un purgatoire. On pourrait évoquer son aura dans le monde artistique, celui-là même que côtoie quotidiennement le couple Lévy, des dessins de Marinot rapportés de son service sanitaire à la fin de la Première Guerre Mondiale à ce propos de Derain, rapporté par Denise Lévy sept ans après le départ de son neveu :

« Le Maroc – J'aime mieux ne pas y aller, j'aurais peur que cela me plaise trop, et à quoi cela m'avancerait-il ? »⁹⁰²

⁹⁰² *Propos d'André Derain* recueillis par Denise Lévy (Album n°5, 1970), reproduits in Pierre Lévy, *Artistes...op.cit.*, p. 68-83, p. 73.

La rudesse des conditions de vie de Claude au moins pendant les premières années de sa nouvelle vie au Maroc contraste bien sûr avec une perception très adoucie de l'exotisme mais Claude lui-même saura apprécier les paysages marocains, s'affiliant à la Fédération des auberges de jeunesse pour mieux découvrir son nouveau pays.

Cependant, pour les Français de métropole, le Maroc n'est pas seulement une source inépuisable de beauté. C'est aussi une terre d'opportunités sociales et économiques tout aussi prometteuses. Il est probable qu'aux yeux de Pierre Lévy, qui, vingt ans plus tôt, avait jeté son dévolu sur Troyes, au hasard de son service militaire, alors que, jeune Alsacien, il maîtrisait à peine le français, la situation de son neveu Claude n'apparaisse guère différente et même d'autant plus prometteuse que l'industriel a conservé un excellent souvenir d'un voyage d'étudiant au Maroc remontant à l'année 1925. Il en était revenu enthousiasmé par la gestion de Lyautey, point de vue qui, on le sait, était assez courant dans l'opinion publique française d'avant-guerre et le restera parmi les hommes du milieu et de la génération de Pierre Lévy. Un roman de Claude Farrère, auteur aujourd'hui sombré dans l'oubli mais qui vécut dans les honneurs jusqu'à être élu à l'Académie française, avait traversé les décennies pour incarner sa vision du protectorat : intitulé *Les Hommes nouveaux*, le roman a été porté à l'écran en 1936, Harry Baur incarnant le personnage principal : un homme du peuple arrivant comme forçat au Maroc, qui finit par construire, à la force du poignet, un véritable empire économique.

Il faudrait encore ajouter que Pierre Lévy voyait aussi l'empire colonial français comme une extension territoriale utile pour ses propres affaires : Claude se souvient que Devanlay avait développé des usines au Maroc comme au Sénégal. De son côté, Pierre Lévy a évoqué avec un humour qui le priverait probablement aujourd'hui d'éditeur le développement fulgurant dans les années 1950 de Devanlay-Recoin-Afrique en Côte d'Ivoire, qui produit pour tous les pays de l'AOF, peu d'années avant que la décolonisation ne l'amène à vendre cette partie de son activité⁹⁰³.

De son côté, loin de partir sur un coup de tête, Claude semble avoir soigneusement étudié les conditions de son établissement avant d'entreprendre ce nouveau saut vers l'inconnu. Au cours d'un stage agricole dans l'Eure, il se lie d'amitié avec un jeune homme qui revient de Sidi Slimane, centre agricole de la plaine du Gharb. Ce fils d'un quincaillier fortuné de Brest a cependant les moyens de s'établir comme producteur agricole en Bretagne. Il fait part de son expérience marocaine à Claude et lui indique le type de cultures que ce dernier pourrait envisager de développer.

⁹⁰³ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre...op.cit.*, p. 117 ff.

La famille aide aussi : la femme de Robert, par l'intermédiaire de son frère, le recommande à un colon établi près de Casablanca, qui doit le prendre pour stagiaire mais finit par lui envoyer un télégramme négatif. En revanche, l'ami stagiaire rencontré en Normandie lui a fourni l'adresse d'une importante coopérative. Claude s'envole pour l'Afrique du Nord au cours de l'année 1947. Arrivé à Casablanca, il cherche à rencontrer le représentant de la coopérative. Pour finir, Claude démarre comme employé agricole dans les fermes de colons. Il est d'abord embauché dans la ferme d'un certain Solal, à Mechra- Bel-Ksiri, sur la route d'Hatcou, dans la région du Rharb, entre Sidi-Kacem, alors appelé Petit-Jean, un centre de colons qui s'était développé dans l'entre-deux guerres, et Tanger, non loin de Souk el-arba. La plaine encore marécageuse au début du XXème siècle est en train de se couvrir de cultures intensives, le chemin de fer et une raffinerie de pétrole accélèrent le rôle des échanges et de l'industrialisation dans cette mise en valeur toute récente par des colons d'origine européenne qui, pour beaucoup, viennent effectivement prolonger au Maroc ce qui a déjà été créé sur d'autres terres d'Afrique du Nord, en Algérie et Tunisie.

Au cours des années à venir, il faudrait donc à Claude gravir progressivement les échelons au sein du monde des agriculteurs colons, alors que son objectif premier est d'acquérir une ferme et de produire pour l'exportation vers la métropole.

Même si Claude revient à intervalles réguliers, son départ pour le Maroc le coupe près de vingt ans, jusqu'à son retour définitif, des éventuelles sources d'information sur le sort de ses parents, sans parler de son frère.

Le silence sur les épreuves de l'Occupation, alors que son entourage marocain, dans sa grande majorité, a une expérience tout autre du passé proche, et même le silence tout court fut très probablement le lot quotidien de Claude au cours de ces premières années d'exil, marquées en revanche par l'apprentissage sur le tas des réalités de l'agriculture coloniale. Claude se souvient ainsi avoir rapidement appris les quelques mots d'arabe qui lui permettaient de se faire comprendre des femmes marocaines travaillant aux champs sous son contrôle.

Pierre Lévy avait ainsi impulsé, ou laissé faire, une trajectoire qui pouvait ressembler à la sienne propre, à la différence près qu'il y manqua le soutien matériel –et affectif- décisif dont ses oncles suisses, on l'a vu, n'avaient pas été avares au début des années 1930, permettant au jeune industriel de véritablement lancer Devanlay. Il n'en serait pas question pour Claude, alors même que, on le verra, une partie des sommes que le même Pierre Lévy se remit à dépenser dès la Libération pour poursuivre sa collection d'œuvres d'art aurait suffi au jeune homme pour s'atteler à la construction

de son propre empire. En vérité, si Claude Lévy finit par acquérir une position économique confortable bien que fragilisée par les aléas de la décolonisation, sa trajectoire sentimentale s'avèrera infiniment plus enviable que celle du milliardaire incarné par Harry Baur qui sombrera, quant à lui, quoique fort riche, dans le mélodrame. Pour l'heure, à son arrivée au Maroc, Claude sait seulement qu'il doit affronter, à nouveau seul, une nouvelle forme d'adversité.

Les chics types

On se souvient peut-être que Pierre Lévy avait pris plaisir à parler d'art avec le premier Préfet de l'Aube sous l'Occupation. A la Libération, Hilaire est introuvable. On sait qu'il se réfugia en Suisse, et peut-être aussi en Espagne, il semble cependant qu'il se soit d'abord caché pendant de longs mois en France. C'est ainsi qu'on peut interpréter la phrase suivante, écrite par un autre de ses amis, le critique Georges Charensol, à l'occasion de son décès en 1976 :

« Dans les gîtes successifs où passa Georges Hilaire pendant deux ans de vie clandestine en France, on regretta toujours son départ.

La cohabitation n'est pourtant pas chose facile ; spécialement pour un homme épris de liberté et de fantaisie qui dut s'adapter aux horaires de ses différents hôtes et à leurs habitudes. Partout où il passa, on se souvient de ces heures chaleureuses, passionnantes et passionnées, par l'esprit, la profondeur et l'originalité de ses propos, ce qui ne l'empêchait pas, aux moments pour lui les pires, d'amuser les autres avec ce qu'il appelait ses blagues de Dauphinois »⁹⁰⁴.

En cette année 1976, alors que Hilaire est réhabilité depuis 20 ans, il ne semble toujours pas possible pour Charensol de donner les noms de ceux qui avaient protégé l'ancien préfet en cavale.

Yves Lyon et Pierre Lévy mécènes

Pierre Lévy en fit probablement partie, à en croire une phrase dans une lettre que Derain adresse à Pierre Lévy en décembre 1945 et que Pierre Lévy a reproduit dans ses souvenirs, rédigés à peu près à la même époque que l'article nécrologique signé de Charensol. Il faut cependant souligner que

⁹⁰⁴ *Revue des Deux Mondes*, Décembre 1976

Georges Hilaire est inconnu au bataillon dans les souvenirs des enfants de Pierre Lévy, alors que l'amitié avec Derain, débutée au lendemain de la Libération, a laissé une forte empreinte, ne serait-ce que par les portraits de membres de la famille peints par l'artiste.

Pierre Lévy et Derain se rencontrent....

A la Libération, Pierre Lévy poursuit avec énergie la construction de sa collection d'œuvres d'art et devient, dans ce cadre, le dernier mécène d'André Derain.

André Derain est quant à lui en un peu moins mauvais posture que l'ancien secrétaire général des Beaux-Arts, malgré sa participation au voyage en Allemagne de 1941. Sa maison a été pillée et Pierre Lévy a lui-même justifié cette manifestation d'allégeance à l'occupant par le souci de préserver l'atelier de son ami Léopold-Lévy, lui-même parti en poste à Istanbul depuis 1936, dont il ne reviendra qu'en 1949, avant de décéder en 1966. Derain occupait en effet l'atelier du peintre israélite, situé 122 rue d'Assas, là-même où Pierre et Denise Lévy vont faire sa connaissance par l'entremise du marchand Ascher. « Ce premier contact fut excellent. Il y eut un choc qui fut le point de départ d'une longue et affectueuse amitié ».⁹⁰⁵

Pierre Lévy a lui-même rendu compte de cette amitié, en publiant notamment une partie de sa correspondance avec le peintre, tandis que le musée issu de sa donation à la ville de Troyes compte une part importante de l'œuvre de l'artiste. On peut y admirer en particulier les portraits peints par Derain de différents membres de la famille, dont le très beau et très attachant tableau représentant Denise et la plus jeune fille du couple, Claire, née en 1946⁹⁰⁶. Un ouvrage récent, qui s'appuie sur des fonds privés, complète les connaissances sur la relation privilégiée qui se construit à la fin des années 1940 entre l'industriel, son épouse, et le peintre⁹⁰⁷.

Une maison de collectionneur

Derain est loin d'être le seul artiste fréquenté par le couple à la Libération. Comme on l'a vu, Pierre Lévy n'a jamais réellement cessé sous l'Occupation de construire sa collection et de lier des contacts avec des artistes, si ce n'est sans doute au cours des longs mois de réclusion dans la propriété des Mesnil. Alors que Pierre et Denise ont commencé leur collection d'œuvres d'art à la veille de la

⁹⁰⁵ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, Flammarion, Paris, 1976, p. 13, 29.

⁹⁰⁶ André Derain, *Portrait de Denise et Claire Lévy*, 1949, Troyes, Musée d'Art Moderne.

⁹⁰⁷ Michel Charzat, Derain. Le titan foudroyé, Paris, Hazan, 2015, notamment les chapitres 20 et 21 consacrés aux « années Pierre Lévy, 1945-1952 », p. 312-327 (Le temps d'aimer. Le temps de mourir » et p. 328-341 (« Ultimes recommencements »).

guerre, c'est bien dans ces années d'après-guerre que la maison de Bréviandes accueille peintures et sculptures, sans oublier les superbes verreries de Marinot. La maison et ses habitants deviennent eux-mêmes le sujet de tableaux plus ou moins fameux, sous le pinceau ou le crayon d'artistes de passage.... ou des membres de la famille eux-mêmes. Quelques photographies achèvent de nous donner une idée de l'aspect des pièces et de l'atmosphère qui règne alors dans ce petit domaine familial qui se veut, d'une certaine manière, coupée du monde, du moins des élites patronales de Troyes.

Dans *Des artistes et un collectionneur*, Pierre Lévy a raconté par petites touches plus ou moins fiables comment il a constitué sa collection. Bréviandes en apparaît bien comme le centre, aussi bien parce que les œuvres y sont exposées, pour une durée variable, que parce que des rencontres facilitent leur circulation. Ainsi de la *Banlieue* de Georges Seurat, acquise lors d'une vente en mai 1947 : « Il y eut une vente, après la Libération, et il était possible d'acquérir tout ce qui se trouvait dans la célèbre collection ayant appartenu à Félix Fénéon⁹⁰⁸. On connaît la critique d'art de cet homme passionnant : il était anarchiste mais savait apprécier la qualité d'une toile ! (...) La vente eut lieu à l'hôtel Drouot ; elle restera inoubliable pour moi. La journée était très chaude et le monde des arts était en émoi. Le Louvre avait préempté dès le départ trois très petites peintures qui sont maintenant accrochées au musée du Jeu de Paume, à côté du *Cirque*, œuvre d'ailleurs inachevée de notre artiste⁹⁰⁹.

Donc, j'étais assis là et je n'imaginais pas qu'il pouvait être question pour moi de compétition pour ces Seurat, grands ou petits ». La rencontre avec son ami Roger Gros, venu lui aussi assister à la vente, modifie la donne. Grossiste en bonneterie, ayant sa boutique rue Saint-Martin, Gros se rend toutes les semaines à Troyes pour s'approvisionner auprès des industriels. Les deux hommes décident de s'associer pour acheter *La banlieue*, adjugée à Pierre Lévy pour 1 750 000 francs (les deux amis étant prêt à mettre jusqu'à 10 millions et s'étant promis de faire une garde partagée de l'œuvre : six mois chez l'un, six mois chez l'autre). « Nous ramenions la toile en nous faisant des manières : qui allait en avoir la jouissance les six premiers mois ? Roger décida : » Ta collection est déjà importante. Le tableau fera très bien chez toi. Dans six mois tu me le remettras comme convenu. » ». Visiblement, le grossiste regrette très vite cette solution. « Au bout de trois semaines, Roger vient me voir au bureau et me dit : « Si tu étais chic, tu m'inviterais à déjeuner et je pourrais revoir le Seurat » ». Les passages de l'ami à Bréviandes se multiplient, nous faisant entrer dans l'intimité de ces déjeuners, ainsi de ce jour où les deux amis arrivent chez Pierre Lévy dans la

⁹⁰⁸ L'ancien anarchiste, critique d'art et collectionneur, particulièrement fidèle à Seurat, s'était éteint en février 1944, à l'âge de 83 ans. Une partie de sa collection avait déjà été mise en vente à Drouot le 4 décembre 1941.

⁹⁰⁹ Il s'agit de Seurat.

nouvelle Chrysler de Roger Gros : « Après avoir revu le tableau, nous nous mîmes à table ; il y avait là ma femme, ma mère, mes enfants. Le déjeuner fut gai et Roger me fit la proposition suivante : « J'ajouterais encore volontiers deux millions de francs au prix total et, naturellement, je te rembourserai ta moitié. Ma proposition concernant la Chrysler tient toujours ; et vous les enfants, avez-vous envie de quelque chose ? » L'un souhaitait une moto, l'autre une bicyclette...Le repas se termina sans qu'il y ait eu transaction. Ma mère me dit le soir : « Quel tort tu fais à ta fortune et à tes enfants en refusant un tel marché ! » et elle me répétait tristement les propositions de Roger Gros. ». Au bout de quelques semaines, Gros proposa une « solution de gentleman » : il viendrait choisir à Bréviandes une toile qui le rembourserait de la moitié du Seurat. Pierre Lévy accepta avec réticence. « Nouveau voyage à Bréviandes. Dans une chambre au premier étage se trouvait un pastel de Degas, le Jockey mort, et il était bien mort ! Le tableau était triste mais de bonne qualité. Roger me dit : « Mon choix est fait » ». ⁹¹⁰. Ce choix soulagea grandement Pierre Lévy et probablement les autres habitants de Bréviandes.

Parfois cependant, les œuvres ne font que passer, ainsi d'un « petit Renoir », acquis par Pierre Lévy en 1946 ou 1947 pour son « oncle de Porrentruy », qui « désirait accrocher dans sa maison quelques toiles et m'avait chargé de les lui trouver. ». Pierre Lévy le lui apportera lui-même, emballé à l'arrière de son véhicule, après avoir versé un droit de douane dérisoire⁹¹¹.

La constance des goûts de Denise et Pierre Lévy pour la figuration se retrouve aussi bien dans les œuvres d'artistes d'un passé proche que de contemporains. Dans les achats du couple, se mêlent les réprouvés de l'Occupation, tel Chaim Soutine, mort en 1943, comme ceux de la Libération tel Othon Friesz, jugé par la cour de justice de la Seine : la compréhension de Pierre Lévy pour les compromissions d'artistes avec l'occupant allemand s'étend ainsi bien au-delà de Derain. C'est très probablement affaire de goût artistique, peut-être aussi d'opportunité puisque les œuvres des réprouvés de la Libération se négocient alors à des prix plus bas que les nouveaux héros. C'est aussi, on y reviendra, une lecture politique (ou philosophique) des épreuves de l'Occupation.

Pierre Lévy n'hésite pas non plus à décrire des relations d'amitié avec certains de ces réprouvés de la Libération. Ainsi de Dunoyer de Segonzac : « Voilà donc un peintre auquel je n'ai jamais rien acheté et qui nous a comblé de cadeaux, de dessins dédiacés. Pour lui, ce qui comptait c'était l'amitié, l'art et non l'argent. »⁹¹². Segonzac est bien représenté dans la collection de l'industriel, mais ce dernier passe par le circuit marchand : « Je n'ai jamais traité directement avec ce Maître, ayant toujours passé,

⁹¹⁰ Pierre Lévy, *Les artistes...op.cit.*, p. 9-11.

⁹¹¹ Pierre Lévy, *Les artistes...op.cit.*, p. 122.

⁹¹² Pierre Lévy, *L'art ou l'argent*, ISI, Paris, 1982, p. 13.

pour les œuvres que j'ai acquises, par les ventes publiques ou les galeries. Lui-même m'a dit un jour : « Nous sommes trop bons amis, laissons le commerce aux autres.

Dunoyer de Segonzac est venu à maintes reprises nous voir à Bréviandes, et nous-mêmes lui avons souvent rendu visite à Chaville et à Saint-Tropez, dans sa maison « Le Maquis » où il résidait une partie de l'année (...)

J'ai moi-même travaillé près de lui dans cette demeure. D'emblée il me fit abandonner le crayon : « Allez-y carrément à la plume, la bille en acier, ou même la plume d'oie ; les faux traits ne donneront que plus de charme à vos dessins ». Il m'a appris à composer et à encadrer une nature morte ou un paysage au moyen d'une grande feuille de papier dans laquelle il découpait un rectangle et m'a enseigné la manière de poser les petites touches qui font ressortir les parties lumineuses d'un dessin, mélangeant pour cela l'encre de Chine à un peu d'eau, mais je l'ai vu aussi utiliser ses doigts mouillés de salive : « il faut savoir les mettre là où il faut » grommelait-il avec son accent de paysan berrichon.

(...) Chaque année, je devais lui envoyer mes carnets de dessins et, quand nous déjeunions ensemble, il me les rendait en indiquant mes erreurs et comment les corriger »⁹¹³.

On a vu que ce rôle de « mètre » et correcteur avait déjà été dévolu à Marinot, aussi bien pendant l'Occupation, malgré la distance. On ne sait de quand datent les exercices sous la conduite de Dugonzac, qui s'éteint en 1974.

Cependant, Pierre Lévy a reproduit une partie de leur correspondance, à partir du 31 Mai 1951, peut-être le début de leur amitié. Segonzac remercie Pierre Lévy, à qui il donne du Cher Monsieur, pour l'accueil charmant que lui a fait le couple au cours d'une journée passée à Troyes. « C'est une journée que l'on peut marquer d'une pierre blanche – et dont je garderai longtemps le souvenir.

J'ai eu la joie de revoir mes toiles sur des murs amis entourées de très belles œuvres des grands artistes contemporains.

Et cette visite à l'usine, dans cette atmosphère saine, dans la joie du travail, cette fraîcheur, cette netteté, cette élégance, rien de crispé ou de pénible.

Ca a été pour moi une révélation. »⁹¹⁴

L'amitié naissante avec Segonzac est aussi l'occasion pour Pierre Lévy de recueillir les conseils du peintre au sujet de la formation artistique de sa fille Martine : « J'ai rencontré Cavaillès, très content du travail de son élève » affirmait Segonzac dans la même lettre. Huit mois plus tard, Segonzac

⁹¹³ Pierre Lévy, *L'art...*, op. cit., p. 11-12.

⁹¹⁴ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur...* op. cit., p. 100-101, lettre de Segonzac à Pierre Lévy, 31 mai 1951.

recommandait de ne pas laisser Martine au contact d'un seul maître, aussi intéressant fut-il. « Votre fille doit connaître les ateliers à la Grande Chaumière ou chez Colarossi, ou même à l'Ecole des Beaux-Arts, des artistes comme Brianchon, Oudot, doivent enseigner, et doivent être de bon conseil. On doit pouvoir entrer dans leur atelier, et y travailler suivant son tempérament, sans formules apprises. »⁹¹⁵

La longévité de cette amitié nous permettra de retrouver Segonzac dans le chapitre suivant.

Raoul Dufy fait également partie des amitiés nouées dans l'après-guerre, comme l'industriel le raconte lui-même dans une lettre qu'il adresse au peintre : « C'est en février 1952 que nous sommes venus pour la première fois dans l'atelier, impasse Guelma ; tout de suite, nous avons eu l'impression d'être de vieux amis ; vous nous avez demandé de revenir, et nous sommes revenus souvent. ». Ce à quoi Dufy répondit : « Cher Monsieur, je vous assure que de mon côté, la visite que vous m'avez faite avec votre femme m'a causé la plus grande joie. Sans nous êtres jamais rencontrés, nous nous connaissions déjà. J'espère que l'occasion d'une rencontre pareille se présentera bientôt. A cet effet, je vais vous donner mon numéro de téléphone qui n'est pas dans l'annuaire : MON 40-14, et quand le désir vous prendra de passer un moment dans mon atelier et que vous en aurez le loisir, j'en serai très heureux.

Je continue à bien travailler, de sorte que je pourrai vous montrer de nouvelles choses quand vous reviendrez.

Voulez-vous présenter à votre femme mes hommages et mon souvenir et, pour vous, une amicale poignée de mains. »⁹¹⁶

Pierre Lévy ne précise pas en revanche l'époque à laquelle il rencontra Othon Friesz ni le type de relations qu'ils entretenirent, sans doute restées distantes : « J'ai rencontré à plusieurs reprises, en particulier chez Pétridès⁹¹⁷, un autre passager du fauvisme, le Havrais Emile Othon Friesz, l'un des premiers, comme il l'a dit lui-même, à « immoler le fauvisme », lui qui fut un fauve parmi les fauves. »⁹¹⁸ Rien n'est dit des ennuis de Friesz à la Libération, Pierre Lévy préférant l'insérer dans une histoire de l'art qui regarde bien plus loin en arrière que le temps de l'Occupation. Comme on le verra, l'aube du XX^e siècle est bien à l'épicentre des goûts artistiques de Pierre Lévy et du milieu qu'il fréquente, laissant dans l'ombre les errements de l'Occupation.

⁹¹⁵ 11 janvier 1952, p. 102-103.

⁹¹⁶ Pierre Lévy, *L'art...*, *op. cit.*, p. 126-127. La lettre de Dufy est datée du 12 février 1952, de sorte que les propos de Pierre Lévy prêtent à confusion. Il a cependant indiqué que l'amitié de cet « homme exquis » datait de la fin de sa vie, Dufy décédant d'une crise cardiaque le 23 mars 1953 dans les Alpes de Haute Provence.

⁹¹⁷ Paul Petrides (1901-1993), d'origine chypriote, se lança dans le commerce d'art à partir des années 1930 et a particulièrement défendu les peintres Suzanne Valadon et son fils Maurice Utrillo.

⁹¹⁸ Pierre Lévy, *L'art...*, *op. cit.*, p. 119

En revanche, c'est bien dans les mois qui suivent la Libération que le sculpteur Csaky écrit à l'industriel pour lui demander de renouveler les bontés qu'il avait eu pour lui à Valençay. Les deux bustes d'Annie et de Jean Lévy doivent servir à le représenter dans une exposition organisée par le designer René Herbst dans Paris libéré, encore faudrait-il qu'ils quittent l'Indre⁹¹⁹. Plus encore, Csaky a besoin d'argent, ce que Pierre Lévy comprend fort bien. Une fois revenu à Paris cependant, le sculpteur ne parvient pas à sortir de la misère. La faute selon lui à ces cinq années passées à Valençay, alors que le monde d'avant, celui des Durand-Ruel, Vollard, Rosenberg, a disparu. Âgé d'une soixantaine d'années, le vieux sculpteur se sent délaissé. « Aujourd'hui les galeries suivent une mode. Et tous les artistes qui ne suivent pas cette mode sont négligés, je suis de ceux-là. La mode actuelle c'est l'abstraction. Elle ne durera pas, et je suis sûr que vous êtes de mon avis car les signes de fatigue commencent à se manifester, mais pour l'instant le fait de représenter une figure est mal vu des marchands. »⁹²⁰. Outre les envois d'argent et d'articles de bonneterie fort bien venus, Pierre Lévy a évoqué une visite d'après-guerre : « Je l'ai revu après la dernière guerre quand il est revenu à Paris, en 1946 ; il habitait un pauvre logement dans un HLM de banlieue ». ⁹²¹ C'est sans doute de cette époque où l'artiste crie famine que date l'achat, directement auprès du sculpteur, de *Femme nue couchée*, alors que *Ephèbe debout* sera acquis dans une salle des ventes⁹²².

Les lettres de Wolfgang Otto Schulze dit Wols et de Gréty Wols, sa compagne, témoignent de la même attente de compassion de la part de l'industriel, qui sait prêter une oreille attentive aux récits de déchéance de l'« apatride », Wols ayant contracté son alcoolisme dans les camps d'internement français.⁹²³ Là encore, il y a continuité entre le temps de l'Occupation et les premières années d'après-guerre : « J'ai bien connu Wols, ce précurseur fantasque. Je l'ai soutenu pendant la guerre et je l'ai vu sur son lit de mort à Saint-Germain-des Prés. »⁹²⁴ Pierre Lévy raconte même comment il lui rendit visite « au début de la guerre » à Cassis, en 1941, en compagnie d'un ami médecin, le docteur Abaza. Ce dernier, après auscultation de l'artiste, avait conclu que lui supprimer l'alcool c'était tuer les sources de son art.⁹²⁵ En juin 1943, on se souvient qu'on ignore si les Lévy sont encore à Valençay ou déjà cachés à La Vernelle par les Mesnil. La première hypothèse reste la plus probable puisque le 9 juin Wols, qui se trouve alors à Dieulefit, le vieux fief camisard drômois évoqué par Laurence Bertrand Dorléac⁹²⁶, remercie Pierre Lévy pour deux envois, dont un au moins contient de la

⁹¹⁹ Lettre de Joseph Czaky à Pierre Lévy, 10 mars 1945, Pierre Lévy, *L'art..., op. cit.*, p. 63-64.

⁹²⁰ Lettre de Joseph Czaky à Pierre Lévy, 1^{er} juin 1948, Pierre Lévy, *L'art..., op. cit.*, p. 71.

⁹²¹ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, Paris, Flammarion, 1976, p. 167.

⁹²² Ibid.

⁹²³ Laurence Bertrand-Dorléac, *L'art de la défaite, 1940-1944*, Seuil, Paris, 2010 (1993), p. 72.

⁹²⁴ Pierre Lévy, *Des artistes..., op. cit.*, p. 118.

⁹²⁵ Lettre de Wols à Pierre Lévy, 9 juin 1943. Pierre Lévy, *Des artistes..., op. cit.*, p. 203.

⁹²⁶ Elle cite Pierre Guastalla, Willy Eisenschitz et Etienne-Marin parmi les artistes qui, outre Wols, y cherchèrent refuge. Laurence Bertrand-Dorléac, *L'art de la défaite...op.cit.*, p. 73.

nourriture. Il lui demande également de lui renvoyer des dessins que Grety pourrait vendre « sur la côte » ou espère que Pierre Lévy réussira lui-même « à vendre quelque chose ».⁹²⁷

A la Libération, Wols est beaucoup plus en cours que Csaki : Sartre, Adamov et Berr du Theatre de l'Oeuvre, le galeriste Pierre Loeb revenu d'exil, et même Barr, le directeur du Museum of Modern Art veulent ces œuvres, mais Gréty est incapable de faire face aux dépenses, y compris médicales, d'un artiste qui « avait l'habitude de boire 15 à 20 punches à la Rhumerie ».⁹²⁸ Là encore, il s'agit d'envoyer de l'argent, mais aussi de renflouer des garde-robes en loques, ce dont Pierre Lévy s'acquitte sans barguigner.

A l'inverse des artistes qui commencent à peupler sa collection à partir des années d'Occupation, Pierre Lévy a été beaucoup moins systématique dans la présentation de ceux qui lui permirent, précisément, d'entrer en contact avec des artistes ou d'acquérir leurs œuvres, à l'exception de Marinot, le grand initiateur. Il raconte par exemple avoir été introduit auprès de Dufy par la journaliste et critique d'art Marcelle Oury, il a fait la connaissance de Derain mais aussi de Picasso par le marchand d'art Ascher, il croise Friesz chez un autre galeriste, Paul Petrides, etc. On se souvient aussi que, tout en donnant une date franchement fautive, il a situé son premier achat dans la galerie Zak. Il a également précisé que la propriétaire avait été déportée. Il ne fait aucun doute que lorsque Pierre Lévy arpente à nouveau la rue de Seine et les rues adjacentes, en compagnie de Denise, le souvenir frais de la persécution et des trous qu'elle a laissés cohabite largement avec leur bonheur de pouvoir reprendre la collection.

Pour autant, ses orientations artistiques lui font clairement prendre le chemin de ceux que Vichy n'avait guère inquiétés, bien au contraire. On sait encore très peu de chose sur Raymond Nacenta, avec lequel Pierre Lévy est très tôt en contact après-guerre pour lui permettre d'organiser les expositions de la Galerie Charpentier.

Pierre Lévy et la galerie Charpentier

Célébrant un certain art français, il est naturel que la galerie se soit intéressée à la collection de Pierre Lévy qui développe lui-même un net penchant pour une peinture figurative et fait fi des diktats de l'épuration. De fait, la galerie Charpentier ne faisait que poursuivre un programme observé sans encombre sous l'Occupation. On a pu qualifier de « consensuelle » la peinture, « beaucoup montrée et beaucoup achetée sous l'Occupation » que ses propriétaires, à l'instar de leurs confrères Louis Carré, installée avenue Matignon dans les anciens locaux d'André Weil, forcé au départ, et la galerie Chardin

⁹²⁷ Pierre Lévy, *Des artistes...*, op. cit., p. 203-204.

⁹²⁸ Lettre de Grety Wols à Pierre Lévy, 8 février 1948, Joseph Czaki à Pierre Lévy, 1^{er} juin 1948, Pierre Lévy, *L'art...*, op. cit., p. 81.

mettaient sans relâche en exergue⁹²⁹. De nombreux visiteurs se pressaient au 72 rue Saint-Honoré pour se distraire des laideurs du jour et apprécier les expositions organisées par la puissante galerie selon un fil directeur assez clair. « Le paysage français de Corot à nos jours » (juin 1940 et juin 1942), fut ainsi l'occasion d'exposer pas moins de 293 œuvres de paysagistes dont le préfacer, Jean-Marc Campagne, par ailleurs préfacer, la même année, du catalogue de l'exposition Arno Brecker à l'Orangerie, vantait sans surprise le sens du terroir⁹³⁰. On y organisa aussi des concerts où l'on croisait « des Allemands distingués, des écrivains « vedettes » de l'écurie Gallimard (François Mauriac, Colette, Alfred Fabre-Luce), des plasticiens (Christian Bérard, André Dunoyer de Segonzac), des collectionneurs, de grands couturiers comme Jeanne Lanvin ou Christian Dior, des journalistes, des musiciens bien sûr, comme de nombreuses personnalités de l'aristocratie et du tout-Paris telles que Marie-Blanche de Polignac, la baronne Seillière ou encore la comtesse René de Chambrun, fille de Pierre Laval »⁹³¹. En pleine époque d'un rationnement drastique, les visiteuses arboraient des « chapeaux absolument extraordinaires », à l'image des buffets destinés à ces mélomanes adeptes de mondanités en toute circonstance.

Après la Libération, la galerie poursuit sa ligne sans faillir, avec par exemple « Paysages de France », dont le catalogue est cette fois préfacé par Marcel Arland qui avait bien voulu sous l'Occupation initier Gerhard Heller à certains aspects de « l'art moderne », lui dévoilant Picasso, Braque, Rouault dans son domicile à Brinville, tout en rendant hommage à Soutine, mort en paria en août 1943.⁹³² La même année 1945, le même Marcel Arland est également sollicité pour préfacier le catalogue d'une autre exposition organisée par la galerie, « Portraits français ».

Cette continuité n'est pas un secret. Le collaborateur de Nasenta, L. de Laborde, écrit ainsi le 4 avril 1948 à Paul Hartmann : « Me souvenant avec reconnaissance de l'aimable concours que vous m'avez apporté en me prêtant votre beau tableau « Le parc de Conflans » par Pierre-Denis Martin, pour l'exposition des JARDINS DE FRANCE au mois de juin 1943⁹³³, et sachant par la visite que je vous avais faite à ce moment à Conflans, que vous possédez de nombreux dessins du XVIIIe siècle, notamment sur les bals publics, je viens vous demander si vous consentiriez à m'en prêter quelques-

⁹²⁹ Julie Verlaine, Notice « Galeries, un milieu dynamique entre compromis et résistances », Laurence Bertrand Dorléac et Jacqueline Munck (dir), *L'art en guerre. France 1938-1947*, Musée d'art moderne de la Ville de Paris – Paris Musées, 2012, p. 355.

⁹³⁰ Laurence Bertrand Dorléac, *L'art de la défaite*, op.cit., p. 148, 208 et chronologie p. 398-443.

⁹³¹ Karine Le Bail, *La Musique au pas. Etre musicien en France sous l'Occupation*

⁹³² Gerhard Heller, *Un Allemand à Paris, 1940-1944*, Seuil, Paris, 1981, cité in Laurence Bertrand Dorléac, *L'art de la défaite*, op.cit., p. 195.

⁹³³ Le catalogue fut préfacé par Louise de Vilmorin.

uns pour l'Exposition que je m'occupe d'organiser à la GALERIE CHARPENTIER, pour le mois prochain »⁹³⁴.

L'exposition en question s'intitulait « Danse et divertissements », Pierre Lévy y contribuerait de manière significative en prêtant, entre autres, le tableau *Les Musiciennes* de Matisse, assuré alors à 2 millions de francs⁹³⁵, dont il se défairait au début des années 1950 pour la somme de 10 millions de francs. Selon son propre récit, Sam Salz, le coriace marchand new-yorkais, avait relevé le défi de cette somme, pourtant extravagante au cours de l'époque⁹³⁶. Le catalogue de « Danse et divertissements » a été préfacé par Jean Cocteau, qui ne s'était pas non plus trouvé bâillonné durant l'Occupation.

La galerie Charpentier bénéficie de ses contacts avec les milieux officiels, qui étaient restés actifs sous l'Occupation, la Libération ayant tout juste modifié l'attribution des postes et certains fonctionnaires ayant plus que d'autres bénéficié de la réputation d'avoir défendu le patrimoine français contre les appétits de l'Occupant : Georges Salles, le Directeur des Musées de France, Jacques Jaujard, le responsable pugnace des Musées Nationaux sous l'Occupation devenu à la Libération le Directeur Général des Arts et des Lettres, succédant ainsi à Georges Hilaire après le bref intermède incarné par Joseph Billiet, compagnon de route du Parti communiste, ou encore André Chamson, conservateur du Petit Palais. Nasenta et ses collaborateurs ont également la confiance de collectionneurs privés et des héritiers d'artistes, telle la veuve du sculpteur Bourdelle ou la fille de Clément Carpeaux. Nasenta sait aussi utiliser l'entregent d'artistes soutenus par sa galerie, ainsi de la mission donnée fin 1947 à André Villeboeuf pour entrer en contact avec le neveu de Van Gogh à l'occasion de l'exposition « Beautés de la Provence ».

A l'issue, heureuse, de cette mission, Nasenta écrit au peintre quelques lignes qui donne une idée de l'atmosphère de la galerie et du sentiment qui y est cultivé d'être les derniers représentants d'un monde en voie d'extinction, sentiment qui, très certainement, prévalait déjà à la veille de la guerre et sur lequel cette dernière était sans doute passée sans affecter en rien les convictions profondes des adeptes d'un art dont les derniers témoins étaient, au sens propre, effectivement en train de disparaître. Nasenta écrit ainsi à André Villeboeuf en 1947 : « Vendredi dernier ouverture de l'Exposition Roussel La grande salle est sensationnelle avec les grandes décorations dont le rideau du Théâtre des Champs Elysées, succès de curiosité habituelle, public nombreux, des robes longues et quelques beaux chapeaux.

⁹³⁴ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de Laborde à Hartmann, 4 avril 1948.

⁹³⁵ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, Lettre des établissements Devanlay à Nasenta, 24 novembre 1948.

⁹³⁶ Pierre Lévy, *Des artistes, op.cit.*, p. 95-97. Comme parfois, le récit de Pierre Lévy pêche par ses incohérences chronologiques.

Maurice NOEL, que je voyais le lendemain, me disait qu'un Vernissage à la Galerie Charpentier devrait être pétrifié pour porter témoignage dans le futur des ultimes réunions élégantes d'un monde qui s'éteint. »⁹³⁷ Quelques jours plus tôt, Villeboeuf, exprimant sa douleur à la mort de son ami Asselin, exhalait un autre parfum de nostalgie, paradoxal seulement en apparence, puisque lui faisait vibrer la corde du terroir, un topos encore largement revendiqué de tout bord dans une France attristée de basculer dans l'urbanité : « Je suis très peiné de la mort de Maurice Asselin. C'était un homme assez rude, un beauceron, mais de ceux qui ont bâti Chartres. Son art, dégagé de toute mode, est très au-dessus de ce qu'on en pense communément. Son nom grandira, mais hélas, dans le trésor de l'amitié, c'est un louis d'or qu'on m'a volé et que je ne reverrai plus. »⁹³⁸

Une exposition consacrée aux « Beautés de la Provence » avait permis à la Radiodiffusion française de vanter auprès des auditeurs, en écho aux propos semi-ironiques de Maurice Noël, l'élégance de son public, évoqué en ces termes : « La Galerie Charpentier dont les portes donnent sur ce Faubourg St Honoré qui est vraiment le cœur du Paris élégant, le Paris du commerce de luxe, le Paris de l'heureuse flânerie devant les étalages éblouissants, la galerie Charpentier, la première des galeries d'art parisiennes, et à qui nous devons déjà tant de joies artistiques ». Surtout, l'éditorialiste, E.J. Tricot ne faisait pas mystère des orientations de la galerie : « Cette exposition est bienfaisante. A cette heure où l'abstrait semble commencer à perdre du terrain, où Claude Roger-Marx, dans un livre excellent, met en garde la jeunesse contre « certaines aberrations du présent », il est aimable, en effet, de pouvoir visiter une exposition parfaitement organisée où l'on peut aisément se rendre compte qu'en réalité « la peinture est chose rare, et précieuse ». De ce fait, la Galerie offrait un nouveau tremplin aux peintres qui avaient été à l'honneur sous Vichy et que l'épuration avait plus ou moins mis, un temps, à l'écart.

De la guerre et de l'Occupation cependant il n'était jamais question dans les textes des préfaciers qui se succèdent. Souvent, les références sont plus anciennes, le rappel de souvenirs communs apparaît comme un thème de prédilection, qui remontaient généralement à la Belle Epoque, voire aux dernières années du siècle passé, vécus en compagnie de l'artiste célébré. Les expositions thématiques bannissaient la modernité, jusqu'à en devenir comiques, comme ces « Chevaux et cavaliers » de 1948 qui donnèrent l'occasion au préfacier, Emile Henriot, de l'Académie Française, de regretter une guerre en dentelles, sans un mot pour celle qui venait justement de s'achever, et sans parler de celles qui étaient en train de broyer des populations entières sur d'autres continents :

⁹³⁷ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de Nasenta à Villeboeuf, 13 octobre 1947.

⁹³⁸ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de Villeboeuf à Nasenta, 7 octobre 1943.

« Entre tant d'usages charmants et de choses belles à voir dont le monde moderne nous prive, la plus noble conquête de l'homme, au dire de M. Buffon – le cheval est insensiblement, mais sûrement, en train de disparaître. L'armée a motorisé ses dragons, ses hussards, et n'entretient plus, pour conserver le souvenir de glorieuses chevauchées, qu'une cavalerie réduite à quelques pelotons de gardes républicains et de goumiers, propres à escorter dans Paris une sortie présidentielle ou une visite de roi, qui d'ailleurs s'accomplissent en automobile) ».

Dans cet assaut de nostalgie pour un passé très éloigné des années d'Occupation qui viennent tout juste de se conclure, le présent douloureux finit parfois, pourtant, par percer.

L'annonce que la demande de prêt d'un tableau de David, opération qui avait demandé le concours de pas moins de deux ambassadeurs, celui de Pologne en France et celui de France à Varsovie, n'aboutirait pas, puisque le tableau avait disparu, emporté par les Allemands en 1944, fut qualifié de fait « navrant »⁹³⁹.

En France aussi, les organisateurs se heurtaient parfois à de mauvaises nouvelles. L'ingénieur et industriel Fernand Javal, qui avait survécu à la persécution antisémite, répondit négativement le 15 novembre 1948 à une demande de prêt concernant « le charmant dessin de Danloux, représentant Mlle Guimard, faisant pendant avec celui de son mari, Mr Despréaux. » : ces deux pièces avaient disparu, avec d'autres, au cours d'un transport clandestin effectué pendant la guerre entre sa propriété de Seine-et-Marne et son domicile parisien du 16ème arrondissement. La demande de la galerie était « venue remuer le couteau dans la plaie » car « malgré les annonces que j'ai fait paraître dans la Gazette de l'hôtel Drouot, je ne les ai pas retrouvées ».⁹⁴⁰

Un autre industriel très aisé, André Goldet, qui avait contribué avant-guerre au Centre de documentation et de vigilance lancé par René de Rothschild⁹⁴¹, envoya également une fin de non-recevoir à une demande concernant Vuillard, mort aux premiers jours de l'Occupation, refus qu'il avait déjà formulé à Jacques Salomon, neveu et compagnon de route de l'artiste, très impliqué dans l'organisation d'une exposition lui rendant hommage : « Je ne puis que vous confirmer ce que je lui ai dit, c'est-à-dire que malgré mon très vif désir de vous aider à constituer votre Exposition Vuillard, je ne puis, à mon très grand regret, vous prêter la « Place St-Augustin ».

⁹³⁹ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre à Putrament ambassadeur de Pologne à Paris 12 avril 1948

⁹⁴⁰ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de Fernand Javal (1884-1977), 15 novembre 1948.

⁹⁴¹ Cyril Grange, Une élite parisienne. Les familles de la grande bourgeoisie juive, 1870-1939, CNRS Editions, 2016.

Ce tableau, de grande dimension comme vous le savez, est placé chez moi de telle façon qu'il m'est difficile de l'enlever sans rompre exagérément l'harmonie de mon intérieur. D'autre part, pour le déplacer, il y aurait certaines difficultés.

Vous n'êtes pas sans savoir, par ailleurs, qu'un grand nombre de toiles a disparu chez moi pendant l'Occupation, et je me résous toujours difficilement à me séparer, ne fut-ce que pour peu de temps, de celles qui me restent. »⁹⁴²

La veuve d'Alfred Lindon, le joaillier polonais qui avait construit une collection d'art moderne à partir de la fin des années 1920 largement pillée au début de l'Occupation alors que la famille partait se réfugier dans le Nouveau Monde, répondit par un carton serti de noir à la proposition de la Galerie de participer à son projet d'exposition « Plaisir de France » au printemps 1951. Le veuvage de Fernande née Citroën, sœur d'André, était récent, Alfred Lindon s'étant éteint en 1948, assez tard pour assister à l'exposition de la Galerie Nationale du Jeu de Paume de 1946 où avait pu être exposée, parmi ses œuvres spoliées et recouvrées, *La Rue Montorgueil* de Claude Monet. Tout n'avait pas été retrouvé pour autant, les informations de Nasenta, qui dataient probablement d'avant-guerre, nécessitant ainsi d'être mises à jour. Ainsi de cette toile de Sisley, *l'Ecluse de Marly*, dont Nasenta avait sollicité le prêt, mais qui n'avait pas été restituée aux Lindon. Quelques jours plus tard cependant, leur fils, Jacques Lindon, marchand d'art, faisait savoir à Nasenta que sa mère était en revanche d'accord pour prêter, sur un délai très restreint, *Le Parc Monceau* de Claude Monet, posant plusieurs conditions, notamment celles d'exclure toute proposition d'achat.⁹⁴³

On l'a vu, Pierre Lévy n'est pas concerné par cet aspect de la spoliation. Bien au contraire, il a des amis à défendre, et au premier chef le peintre et verrier Marinot, Le Mètre et ami qui a initié la petite école de Bréviandes. Clairement, Pierre Lévy a l'intention de prendre en main l'organisation de l'exposition consacrée à son protégé par la Galerie Charpentier, allant jusqu'à proposer les services de sa secrétaire personnelle à Devanlay, Mlle Fleury. Il est prêt à consacrer toute sa journée à la venue de Nasenta à Troyes à la fin octobre 1948, ses activités à l'usine le laissant libre pour peu que le galeriste choisisse le bon jour. De même, il accompagnera Marinot à Paris, ce qui lui permettra de choisir les cadres et de rencontrer Lacretelle, à qui on a fait parvenir la documentation nécessaire, la même envoyée auparavant à l'historien d'art Jean-Louis Vaudoyer, autre pilier, avec Laborde, de la galerie Charpentier. Vaudoyer avait échappé de peu à l'épuration après avoir largement participé à la collaboration intellectuelle et administrer la Comédie Française sous l'Occupation. Il s'apprêtait à

⁹⁴² Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de André Goldet, 27 septembre 1948.

⁹⁴³ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de Fernande Lindon à la Galerie Charpentier, 12 mai 1951 et lettre de Jacques Lindon à Nasenta (sic) du 22 mai 1951.

rentrer, lui aussi, à l'Académie Française ⁹⁴⁴. L'envoi à Vaudoyer correspondait cependant à une exposition organisée plus tôt, dès 1945, par la galerie Tedesco.

Pierre Lévy se souciait de tout et de l'essentiel : il écrivit aussi à Nasenta pour le prier de ne pas se fier aux prix suggérés par Marinot lui-même « Ne pas écouter Marinot qui ne connaît pas très bien les prix des tableaux », proposant sa propre fourchette de prix pour les petits comme pour les plus grands formats, « en faisant des prix comparés à ceux des Vlaminck actuels »⁹⁴⁵

La préface du catalogue de 1948 est donc rédigée par un académicien de plus, Jacques de Lacretelle, ancien Croix de Feu qui s'est chargé de faire renaître le Figaro de ses cendres à la Libération. Les dernières lignes de son hommage n'auraient posé aucun problème à la propagande de Vichy, mais il est tout aussi incontestable qu'elles correspondent beaucoup plus largement à l'esthétique prônée aussi bien par la Galerie que par ceux qui participent à son fonctionnement, collectionneurs et visiteurs, qu'ils aient été eux-mêmes victimes ou non de la politique antisémite sous l'Occupation : « En sortant de ces salles, fermez les yeux un instant. Pensez à ces routes grasses qui montent entre les champs, à ces arbres d'hiver qui tendent leurs doigts maigres vers le ciel. Revoyez ce pain de campagne posé sur la nappe blanche, ces écuellles, ces chaudrons, ce pot qui devait contenir du lait. Rappelez les modèles que Marinot a fait poser devant lui, ces visages qui ont vécu, ces corps qui creusent leur empreinte. Partout apparaît une main vigoureuse qui dompte tout ce qu'elle touche. Mais cette vigueur s'allie à la générosité. Elle a une préférence pour le décor humble, pour l'instant où la nature révèle des promesses, où la chaleur humaine se fait sentir dans les formes.

Marinot a compris que le pinceau est peu de chose sans le don de la communion ».

On a déjà présenté Vaudoyer, dont l'hommage, d'une beauté et d'une amitié pour l'artiste Marinot incontestables, n'hésitait pas à convoquer, en conclusion, le nom de Barrès : « Le Mystère en pleine lumière, ce titre que Maurice Barrès donna à son dernier livre, offrons-le, en guise d'épigraphe, pour sa première exposition d'aquarelles, à Maurice Marinot. ».

Sans sourciller, Pierre Lévy a reproduit ces deux hommages à son ami Marinot, celui de Vaudoyer comme celui de Lacretelle, dans le seul de ses livres de souvenirs véritablement destiné au grand public, *Des artistes et des collectionneurs*, paru chez Flammarion en 1976⁹⁴⁶.

⁹⁴⁴ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettres de Pierre Lévy, , 18 octobre et 9 novembre 1948.

⁹⁴⁵ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de Pierre Lévy du 24 novembre 1948. Dans un autre courrier, il recommande d'assurer les tableaux de Marinot pour 150 000 francs.

⁹⁴⁶ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, Flammarion, 1976, p. 87-91.

Le vernissage de l'exposition Marinot eut lieu le mercredi 15 décembre 1948 à 16 heures. Outre l'exposition de ses peintures, alors que l'essentiel de son œuvre peinte avait péri à la Libération lors d'un bombardement, une émission de la série « L'Art et la vie » sur la Radio Nationale lui fut consacrée : le troyen était prié de se rendre rue François 1^{er} le vendredi 7 janvier à 16h30 où il demanderait Monsieur Georges Charensol⁹⁴⁷, celui-là même qui, grand ami d'Hilaire depuis l'avant-guerre, et son éphémère collègue pendant les quelques semaines où tous deux avaient officié à la Radio dans les premières semaines de l'Occupation, rédigerait un hommage nécrologique appuyé à la mort de l'ancien secrétaire général aux Beaux-Arts de Vichy.

Les admirateurs de Marinot pouvaient sans mal avoir collaboré avec Vichy, Marinot n'avait en revanche rien à se reprocher, ayant eu tout au contraire à se plaindre du fait que ses toiles se vendaient fort mal sous l'Occupation. Cependant, la galerie Charpentier fait partie des institutions qui accélèrent le retour en grâce d'artistes plus ou moins gravement attaqués pour leur complaisance passée avec l'occupant et Pierre Lévy, de par sa collection, contribua à ces réhabilitations, comme l'illustre le Salon des Tuileries de 1950. En tant que mécène de Derain, il jouait même un rôle pivot pour tenter de convaincre l'artiste bougon d'exposer, s'inscrivant dans une constellation où se recoupaient les réprouvés de la Libération et les favoris de Pierre Lévy. Nacenta écrivait ainsi à l'industriel :

« Cher Monsieur,

Vous êtes l'amabilité même d'avoir demandé à Derain de consentir à ce que vous prêtiez le portrait de Madame Pierre LEVY pour le prochain SALON des TUILERIES.

Je regrette d'apprendre que Derain ne s'est pas décidé et je me permets de vous demander d'intervenir de nouveau auprès de lui pour qu'il veuille bien accepter. J'ignore les ressentiments qu'il peut avoir contre le Salon des Tuileries, mais peut-être ne sait-il pas que depuis l'an dernier il a lieu à la Galerie Charpentier et que de ce fait, sa formule s'est complètement transformée.

Tous ses camarades Segonzac, Vlaminck, Utrillo, ses cadets, Cavailhes, Leguelt, Oudot, exposent et l'absence de Derain serait vivement ressentie par tous. ». Nasenta voulait encore que Pierre Lévy rappelât au peintre ombrageux que depuis dix ans qu'il organisait à la Galerie Charpentier des Expositions - » qui ont un certain retentissement » précisait-il non sans coquetterie, il avait toujours

⁹⁴⁷ Bibliothèque Kandinsky, fonds Charpentier, lettre de la Galerie Charpentier à Marinot, 4 février 1949. On peut réécouter une de ces émissions de l'Art et la Vie, produite par Georges Charensol et Louis Cherronet et diffusée le 27 août 1949. Elle est consacrée pour partie à la Grande Chaumière et au sculpteur Ossip Zadkine et pour une autre partie à Albert Sarraut collectionneur : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/lart-et-la-vie-lacademie-de-la-grande-chaumiere-1ere-diffusion>

bien servi l'œuvre de Derain, ainsi de l'Exposition « Autour de 1900 » alors en cours, certaines œuvres de Derain exposées provenant d'ailleurs de la collection de l'industriel troyen⁹⁴⁸.

« Depuis dix ans » : Nacenta ne faisait ainsi pas mystère de la continuité de son activité entre 1940 et 1950. Malgré l'insistance de Nacenta, il semble que Derain continua de faire la sourde oreille, Pierre Lévy prêtant en revanche pour le Salon d'été *les Musiciennes* de Matisse, encore en sa possession et désormais assurée pour une valeur de 2,5 millions de francs, ainsi qu'une autre œuvre de Matisse, *la Liseuse*, assurée pour 600 000 francs.

Cependant, les Derain de Pierre Lévy circulent, exposés à la Galerie, à l'occasion par exemple de l'exposition « Autour de 1900 » (1950) ou du Cinquantenaire du Siècle célébré bien évidemment la même année. La Galerie Charpentier est cependant concurrencée par des institutions étrangères plus prestigieuses : le musée de Berne, ou encore la Biennale de Venise. En août 1950, la Sydney Janis Gallery de New York remercie Pierre Lévy d'avoir accepté de lui prêter *Les Arbres* de Derain et *Collioure* de Braque pour une exposition consacrée aux Fauves.

Plus tôt, Pierre Lévy participe également à la rétrospective Segonzac de 1948, ses courriers à la galerie exprimant toute son admiration pour le peintre (et sans doute sa satisfaction à en posséder en partie les fruits de son talent) :

« Cher Monsieur

Je vous ai adressé la photographie que vous m'avez demandée. J'en ai jointe une autre d'un paysage assez ancien, extrêmement puissant.

Ces deux tableaux seront mis à la disposition de votre Galerie pour l'exposition, ainsi qu'une troisième toile « Femme couchée dans l'herbe » de l'époque des Canotiers.

Je n'ai malheureusement pas la photo de cette dernière, mais il s'agit d'une pièce très importante qui fait honneur au grand artiste Dunoyez de Segonzac. Voulez-vous me dire si je devrai joindre la quatrième toile ainsi qu'une ou deux aquarelles ?

Faites-le moi savoir à temps s'il vous plaît. »⁹⁴⁹

Si le contexte rend la situation apparemment scabreuse, il convient de rappeler que bien évidemment d'autres collectionneurs juifs avaient acheté du Segonzac avant-guerre, sous l'Occupation lorsque cela leur était encore possible et continueraient de le faire après la Libération,

⁹⁴⁸ Bibliothèque Kandinsky, fonds Galerie Charpentier, lettre de Nacenta à Pierre Lévy, Paris 19 août 1950.

⁹⁴⁹ Bibliothèque Kandinsky, Galerie Charpentier, lettre de Pierre Lévy, 3 mai 1948.

une partie de la bourgeoisie juive faisant très clairement le départ entre les errements contraints de l'artiste sous l'Occupation et ce que sa peinture pouvait bien représenter. Une manifestation éclatante en était apportée par le prêt important consenti par la succession Georges Lévy représenté par le Grand Rabin Kaplan⁹⁵⁰.

Enfin, l'exposition rétrospective consacrée à l'œuvre d'Othon Fricz, dont le vernissage a lieu le 12 décembre 1950 sous la présidence de Jacques Jeaujard, le Directeur Général des Arts et des Lettres, participe de ce même mouvement de réhabilitation, sous les efforts conjoints du galeriste, de collectionneurs privés, mais aussi de figures de l'Etat, Nasenta ne manquant pas de solliciter divers ministres ou l'épouse du Président de la République, Michelle Auriol.

Yves Lyon ami du sculpteur Charles Despiau

Une fois de plus un parallèle s'établit entre Pierre Lévy et le cousin germain par alliance de sa femme, Yves Lyon, sans que rien ne prouve que les deux hommes se soient fréquentés. A l'époque même où Pierre Lévy prend Derain sous son aile, Yves Lyon aurait assidument fréquenté le sculpteur Charles Despiau, alors en plein démêlés avec les commissions d'épuration du monde artistique français. Pour achever l'enchevêtrement des positions et attitudes chevauchant le temps de l'Occupation et celui de la Libération, c'est le représentant de l'OSE, le docteur Joseph Weill, qui, une nouvelle fois, nous donne des nouvelles de son ami Yves Lyon, racontant comment ce dernier lui fait faire la connaissance du réprouvé, que le patron de l'OSE, entre deux actions au service des rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis, prend lui aussi en amitié.

Il peut ainsi paraître surprenant que le même Joseph Weill, qui nous a mis sur la piste d'Yves Lyon quand ce dernier se rend à Buchenwald et dans les camps de DP's d'Allemagne occidentale en juin 1945, et accompagne un convoi d'enfants survivants des camps accueilli par la Suisse, rapporte également comment le même Yves Lyon lui fit faire la connaissance du sculpteur Despiau : « Grâce à mon ami Yves Lyon j'entrais (sic) en relation avec le génial sculpteur Charles Despiau. Il voulut bien me faire visiter, en compagnie d'Yves, son atelier qui recelait des trésors. Il y avait là un Apollon récemment sculpté, d'une pureté de lignes et d'une beauté à vous couper le souffle. Je lui dis que si cette statue était découverte lors de fouilles, personne n'hésiterait à l'attribuer à Phidias.

Il avait eu, à juste titre, des difficultés à l'issue de la guerre, parce qu'il avait participé à une exposition d'art à Berlin durant le conflit. Artiste, ambitieux, sensible, éloigné de toute la politique, il

⁹⁵⁰ Bibliothèque Kandinsky, Galerie Charpentier, reçu du 19 mai 1948

me disait n'y avoir vu aucune malice. J'essayais d'expliquer à ce grand enfant, la répercussion qu'avait pu avoir chez les dirigeants nazis et le peuple, la part prise à cette manifestation esthétique d'un maître tel que lui ; il finit par le comprendre. »⁹⁵¹

Joseph Weill est l'ami d'Yves Lyon et Yves Lyon est l'ami de Despiau : on voit comment s'opère un mouvement de translation autour de la notion d'amitié qui n'est pas un vain mot, mais désigne bien une relation de loyauté indéfectible, à cette époque tout particulièrement où une amitié a pu vous sauver la vie. Entre l'ancien représentant de l'OSE, qui vient de passer quatre années à se rendre physiquement dans les camps de la France occupée et à se battre pour en extirper le maximum d'internés juifs, en particulier sauver les enfants, et le vieux sculpteur qui a connu une véritable heure de gloire sous les auspices de l'occupant et des autorités culturelles collaborationnistes, s'établit donc une relation amicale, par l'intermédiaire d'un industriel amateur d'art dont la femme a été déportée quelques mois plus tôt et dont tout porte à croire qu'elle ne reviendra pas d'Auschwitz. Cette relation qui se noue aux lendemains de la Libération incarne à nouveau la puissance de la fascination pour l'art et sa capacité à abolir les catégories politiques. Pour faciliter les choses, Joseph Weill nous informe que Despiau est « éloigné de toute la politique », tout en précisant que l'artiste est néanmoins dans une fort mauvaise passe, en raison précisément du nouveau contexte politique. De fait, Despiau ne se relèvera pas de l'ostracisme qui le touche à la Libération, en raison de sa participation au « voyage d'études » en Allemagne de novembre 1941, organisé par Abetz sur l'instigation d'Arno Breker puis de son rôle dans l'exposition organisée à l'Orangerie des Tuileries en 1942 autour de l'œuvre de ce dernier, immortalisé par un ouvrage signé de son nom et paru la même année chez Flammarion. L'ancien membre du groupe Collaboration, qu'avait présidé Georges Grappe, est mis à l'index le 4 septembre 1945. Quelques mois plus tard, le 5 avril 1946, il est condamné à deux ans d'interdiction d'exposer par le Comité national d'épuration des artistes peintres, dessinateurs, sculpteurs et graveurs⁹⁵². Dès lors, Despiau vit reclus dans son atelier de la rue Brillat-Savarin. Affecté depuis de nombreuses années d'un ulcère à l'estomac, perdant spectaculairement du poids au point de ne plus peser davantage qu'un enfant, le sculpteur meurt d'une congestion pulmonaire le 28 octobre 1946. La rencontre entre Joseph Weill et Despiau date donc de cette époque relativement brève, Joseph Weill lui recommandant un médecin. L'indulgence dont il semble faire preuve à l'égard de Despiau mérite d'être soulignée et elle est certainement au moins en partie due à la propre attitude d'Yves Lyon. En l'état, on ne sait pas à quelle date le sculpteur et le banquier avaient eux-mêmes fait connaissance, même si, on l'a dit dans un précédent

⁹⁵¹ Joseph Weil, *Le combat d'un juste*, p. 301.

⁹⁵² Le procès-verbal du jugement, daté en réalité du 22 mars 1946, est reproduit in Elisabeth Lebon, *Charles Despiau, Classique et moderne*, Atlantica, Biarritz, 2016, p.238

chapitre, Yves Lyon écrivait en 1974 avoir été proche de la « bande à Schnegg » au lendemain de la Première Guerre Mondiale. De même, on ne sait pas dans quelle mesure il fut très proche de Despiau au cours des deux années qui séparent la Libération de son décès. La biographe de Despiau, Elisabeth Lebon, ne le mentionne pas une seule fois. Il est vrai qu'elle ne fait pas beaucoup plus de cas du galeriste Gaston Jacquart et de son épouse, qui deviennent pourtant les marchands de Despiau à la fin de sa vie et seront ses exécuteurs testamentaires⁹⁵³. Or, au début des années 1970, c'est bien Madame Jacquart qui signale à une conservatrice du Musée Rodin le fait que Yves Lyon possède un buste en bronze représentant Léopold-Lévy et daté de 1921, ce qui occasionne un prêt exceptionnel de la part de l'ancien banquier afin d'honorer l'exposition de 1974 sur laquelle nous reviendrons plus loin. Même s'il n'est pas mentionné dans cette biographie, il est possible qu'il assiste à l'enterrement de l'artiste réprouvé, et qu'il fréquente l'atelier gardé après sa mort par la veuve de l'artiste. Le fait que Yves Lyon soit en possession d'œuvres clés dans le parcours de Despiau le suggère : ainsi du plâtre original de Paulette, la notice du catalogue précisant, à la demande d'ailleurs de Yves Lyon : « N'a pas quitté l'atelier de l'artiste depuis 1907. Offert par Mme Despiau après le décès de l'artiste ». La notice fait également allusion à une lettre de Rodin à Despiau « dont l'original a semble-t-il été égaré », et dont Lyon prétendra en 1974 l'avoir lu des mains de Despiau lui-même. Selon lui, la lettre avait plus tard été confiée par Marie Despiau au conservateur du Musée national d'art Moderne venu discuter d'une éventuelle donation (rencontre qui aurait eu lieu en 1960, peu avant le décès de la veuve)⁹⁵⁴. Le catalogue de 1974 signale que le plâtre de Paulette appartient à une collection particulière, sans autre précision sur son propriétaire ni sur la manière dont ce dernier est entré en possession de cette œuvre-clé.⁹⁵⁵ En ce qui concerne le buste en bronze de Léopold-Lévy, daté de 1921, la notice indique « don de l'artiste au modèle », sans que l'on sache donc comment ce buste passa ensuite de Léopold Lévy à Yves Lyon⁹⁵⁶. Deux dessins, une « Odette assise » et une « Femme nue assise sur un sofa, les jambes croisées » ont d'abord appartenu à Mme Jacquart, avant de devenir la propriété d'Yves Lyon. Enfin, Yves Lyon prête une main en bronze de Despiau à cette même exposition de 1974⁹⁵⁷. Dans une lettre du 23 août 1974, il précise : « Sur le moulage poste-mortem (sic) de la main du sculpteur ont été fondus trois exemplaires en bronze. L'un d'eux nous appartenant sera mis, sur demande, à la disposition du Musée pour être exposé et faire ainsi connaître au public sa taille extrêmement petite et la finesse des doigts, toutes qualités très rares

⁹⁵³ Elisabeth Lebon, *Despiau* op cit, p. 221, 245

⁹⁵⁴ sur cette rencontre, cf Elisabeth Lebon, *Despiau*, op. cit., p. 250.

⁹⁵⁵ Charles Despiau. *Sculptures et dessins*, Musée Rodin, Paris 1974, notice 12, p. 13

⁹⁵⁶ *ibid*, notice 32, p. 33.

⁹⁵⁷ Archives Musée Rodin, reçu du 23 octobre 1974.

chez un « tailleur de pierres »⁹⁵⁸. « Cependant, la main de Despiau ne figure pas au catalogue, ce qui empêche là encore d'en savoir plus sur le niveau de proximité du banquier et du sculpteur au moment du décès de ce dernier.⁹⁵⁹

Témoigner en faveur de Georges Hilaire : l'instruction de la Haute cour de Justice

La fréquentation d'artistes inquiétés par les mesures d'épuration n'est pas la seule manière dont Pierre Lévy et Yves Lyon prennent position à l'heure de la Libération. Ils font ainsi partie de ceux qui déposèrent en faveur d'anciens fonctionnaires de Vichy, au premier chef en faveur de leur ami Georges Hilaire, alors en cavale. Sans qu'on sache la part de rhétorique et celle qui correspond à une conviction profonde, ces plaidoyers établissent une distinction stricte entre le régime honni de Vichy et des personnalités dont ils soulignent les vertus et les qualités patriotiques, puisque les anciens parias de l'Occupation participent désormais à l'attribution du précieux label de « bon français ».

Plusieurs des personnes que nous avons suivies sous l'Occupation apportent en réalité leur concours à Georges Hilaire, au moins sous la forme d'une déposition en sa faveur.

Déposition Veuve Lièvre, Yves Lyon

Déposition Pierre Lévy and co

A la fin de l'année 1945 en effet, de nombreux témoins sont interrogés au sujet d'Hilaire, dans le cadre de l'instruction diligentée par la Haute Cour de Justice sur le compte de Georges Hilaire. Il a été longuement question dans les chapitres précédents des dépositions de la veuve Alice Lièvre, de son gendre Yves Lyon, de Pierre Lévy et d'André Kasse. Tous attestent du caractère sympathique de l'homme et de son épouse, et de la bonne volonté qu'il avait mise dans le sauvetage des biens et de la vie même de ces habitants fortunés de Troyes.

L'instruction comporte également de très nombreuses dépositions émanant de différents agents de la Préfecture de Troyes, du Ministère de l'Intérieur et d'autres hauts fonctionnaires. Là encore, presque tous plaident en faveur de Georges Hilaire, les mêmes arguments revenant comme des

⁹⁵⁸ Dans une liste évaluant la valeur des pièces prêtées, Lyon précise qu'il s'agit de la main droite du sculpteur.

⁹⁵⁹ Le moulage de main apparaît en revanche dans E Lebon, Despiau, p. 289, avec la mention « Paris, coll. Part). Elle rapporte également combien ce moulage avait suscité des commentaires lors de l'exposition de 1974. Ibid, p. 277. Il est possible que le musée ait exposé le moulage et non, in fine, le bronze proposé par Yves Lyon.

leitmotiv : certes, Hilaire était un homme de Laval depuis l'entre-deux-guerres, mais il avait été en quelque sorte prisonnier de cette amitié, tentant vainement d'échapper à l'attention de Laval une fois celui-ci revenu au pouvoir, se planquant pour ce faire quelques jours dans les Vosges. Tous ces efforts avaient été vains. Hilaire aurait été victime d'avoir été un fonctionnaire trop doué, dont Laval avait besoin. Aux différents postes où il avait été nommé, Hilaire avait alors tenté de ne faire que son devoir, c'est à dire de satisfaire le moins possible l'occupant et de rendre le plus possible service à ses administrés.

On reviendra sur les dépositions des industriels juifs de Troyes, mais les bontés d'Hilaire ne se seraient pas arrêtées là. On évoquait la question litigieuse de militants communistes, l'envoi de jeunes gens au STO, des prisonniers de guerre parqués tout à côté de Troyes, dans le camp des Tanks, Hilaire s'employant à en faire libérer un certain nombre, leur évitant ainsi une longue captivité en Allemagne. Hilaire était encore l'ami des élus locaux, ayant conservé cette teinture de gauche modérée d'un radical qui savait depuis le Front Populaire qu'on pouvait aussi gouverner avec des communistes pour œuvrer ensemble à l'édiction et à la mise en œuvre de lois sociales. Hilaire avait véritablement été un rempart contre les prétentions de l'Occupant pendant toute la durée de son passage à la Préfecture de l'Aube, il avait continué à œuvrer dans le sens de la protection des populations une fois nommé à la tête de l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur, ayant la haute main sur la Préfecturale. Cependant, Hilaire était moins un homme à poigne qu'une âme d'artiste. Il avait donc toujours rêvé de se retrouver à la tête des Beaux-Arts, nomination obtenue relativement tardivement, au début de l'année 1944.

Evidemment, ce portrait d'un homme assumant malgré lui de hautes fonctions sous Vichy colle mal avec les documents contenus dans son dossier conservé aux Archives Nationales, où on le voit au contraire s'occuper assez activement de sa promotion auprès du Maréchal. De même, l'ouvrage qu'il publiera sous pseudonyme en 1949 mettant en scène « le président Laval » sur plusieurs centaines de pages, et encore sa participation à l'ouvrage collectif dirigé par la fille et le gendre de Laval publié au début des années 1950, ne donnent pas vraiment l'image d'un fonctionnaire contraint par ses liens d'avant-guerre, mais bien plutôt d'un fidèle très convaincu. Il n'est pas impossible que cette conviction ait été acquise ex post par un Hilaire en cavale, assistant avec amertume à la reconversion des uns et à la traque des autres. Hilaire est peut-être devenu, effectivement, pendant son exil davantage que lorsqu'il était en poste à Vichy, un partisan convaincu de la politique de collaboration de Laval, dont il s'attache à montrer dans ces publications d'après-guerre, qu'elle était toute entière redevable d'un profond désir de protéger les catégories les plus démunies de la population française, autrement dit développant à l'envie la fameuse thèse du « bouclier ».

Pour l'heure, les archives ne donnent pas encore la parole à Hilaire, dont on sait à peine où il se cache, au cours des semaines et des mois qui suivent la Libération du territoire français. Un an plus tard, lorsque les industriels juifs de Troyes plaident en sa faveur, savent-ils davantage où il se trouve ? La lettre de Derain de décembre 1945 qu'a reproduite Pierre Lévy dans ses souvenirs laisse à penser que oui.

Le point remarquable cependant est le mode d'argumentation utilisée. A l'instar des autres personnes qui ont majoritairement déposé en faveur de Hilaire, les industriels juifs de Troyes insistent sur le fait que Hilaire est un bon Français. Cette qualification est évidemment à bien saisir dans le contexte dans lequel elle est énoncée. Etre un bon Français ne recoupe pas strictement la question de la collaboration avec l'Occupant. Ou plus exactement, le poste occupé ne peut définir à lui seul la manière dont le fonctionnaire a usé de ses pouvoirs et donc répondre à la question de savoir s'il est un collaborateur. Hilaire aurait régulièrement contrecarré les demandes de l'Occupant, de manière à protéger ses administrés, et même s'il ne s'agit que de certains de ses administrés, les choix moraux qu'il a opérés, tendant non pas à maximiser son propre pouvoir, à s'enrichir, ou à assouvir tout autre intérêt personnel, mais à faire obstacle, dans la mesure du possible, à la volonté de l'Occupant font plus qu'amnistier le haut fonctionnaire aux yeux de ceux qui déposent en sa faveur : ces choix justifient, précisément, le fait qu'il ait occupé ses postes élevés. Alors que ce type d'argumentation a peut-être à voir avec des formes d'auto-défense dans le cas de témoins qui ont eux-mêmes travaillé comme fonctionnaires sous Vichy, le fait que cette ligne soit également suivie par ceux qui étaient en première ligne et avaient précisément perdu jusqu'au droit de travailler comme fonctionnaires atteste évidemment que ceux qui usent de cet argument y croient sincèrement : les industriels juifs de Troyes considèrent sans doute sincèrement que Hilaire a fait œuvre utile en servant comme préfet de l'Aube, leur rendant encore des services lorsqu'il passe à l'administration centrale à Vichy. Ceux qui étaient encore stigmatisés et menacés de mort peu de temps auparavant, exclus de la communauté nationale dès le premier Statut des Juifs édicté par Vichy, ciblés par une administration dont malgré tout Hilaire était bien un rouage, font maintenant partie de ceux qui émettent un jugement précieux, afin d'apprécier si tel ou tel fonctionnaire s'est ou non avéré « un bon Français ». La réintégration dans la communauté nationale ne peut être davantage valorisée que dans cet exercice d'attribution du label de « bon Français », qui est aussi participation à une mystique de l'ensemble des qualités morales qui constitue le Français authentique, parfaitement intégrée par la plupart de nos protagonistes. Il ne s'agit donc pas à proprement d'évaluer Vichy dans son ensemble, mais de porter un jugement sur des individus, que leur trajectoire a placé dans l'orbite du régime.

On sait que le témoignage des anciens persécutés juifs, généralement ceux d'entre eux qui, citoyens français, appartenaient en outre à la grande bourgeoisie, fut très recherché par les nouveaux réprouvés, que l'épuration menaçait à présent du déshonneur national, voire de la peine capitale. On a même pu interpréter des gestes de sauvetage accomplis sous Vichy comme des gages que s'assuraient un certain nombre de vichyssois en prévision d'une possible victoire des Alliés.

Yves Lyon et Poumarède

Il nous est difficile de trancher dans le cas de Hilaire. Il est en revanche certain que ce procès en cynisme ne saurait être attenté à Poumarède, qui fut à l'origine d'une autre démarche de Yves Lyon, bien antérieure à sa déposition en faveur de Hilaire. En effet, dans les jours mêmes qui suivirent la Libération de Paris, il écrivit à André Poumarède. La lettre est datée du 2 septembre 1944, et Yves Lyon a indiqué au-dessous de cette date son adresse 9 rue du Général Combes (VIIe) : « Cher Monsieur Pommarède, c'est avec plaisir que je vous adresse cette lettre si, comme je l'espère, elle peut permettre à un bon⁹⁶⁰ français (sic) de se justifier.

Je dis justifier et cependant, si vous avez agi avec tous comme moi, je puis dire que le fait que vous étiez alors – en septembre 1942- du cabinet de cette infame (sic) crapule de Bousquet (Secrétaire d'Etat à la police à cette époque) nous a rendu de grands services. Lorsque vous m'avez aidé, en Aout 1942, sur la demande de Georges Hilaire, à sauver quatre vingt douze petits enfants juifs (fils d'étrangers déportés) qui étaient cachés par l'« Amitié Chrétienne » à LYON, avec la complicité de l'Intendant de Police de Lyon, vous avez fait preuve de courage, de ce courage civique qui était rare du temps de l'Etat Français. Vous avez réussi à les sortir des mains de la Gestapo et à obtenir la décision administrative qui nous a permis de les conserver à l'abri.

J'ai, comme il se doit, remercié en vous l'auteur de ce sauvetage obtenu en une journée. Je vous ai simplement dit « Monsieur, vous êtes un chic type. ». Emu, presque jusqu'aux larmes, vous avez accusé le coup en me disant : « J'ai voulu, Monsieur Lyon, vous prouver qu'il n'y avait pas que les boches à Vichy ».

Voici, brièvement relaté, le résumé de votre conduite à mon égard lorsque, ne vous connaissant pas, je suis venu frapper à votre porte sous les auspices de mon ami Georges Hilaire.

⁹⁶⁰ « bon » est souligné deux fois

Si votre attitude française s'est maintenu (sic) malgré Vichy et sa déplorable atmosphère, je ne doute pas que vous ne puissiez actuellement tenir la tête haute et être assimilé à ceux de la résistance - ce qui est mon cas depuis août 1940.

Je suis à votre disposition pour témoigner de la chose - si vous me le demandez. »

Comme il le fera à plusieurs reprises à l'avenir, Yves Lyon se présente donc comme un résistant plutôt que comme une des cibles de la traque antisémite à laquelle oeuvra Vichy, alors même que l'objet de la lettre est la remémoration du sauvetage de 92 enfants juifs. Il a tenu à signer : « Yves Lyon, capitaine d'artillerie, brevet d'EM, chargé de mission auprès du secrétaire général adjoint à la santé publique⁹⁶¹. »

On notera qu'à un an de distance, septembre 1944, décembre 1945, Yves Lyon et Pierre Lévy use des mêmes motifs le premier dans sa lettre de soutien à Poumarède, le second dans sa déposition en faveur de Hilaire : l'un et l'autre délivrent, sur la foi de leur expérience personnelle, un certificat de bonne conduite à des hauts fonctionnaires de Vichy qui se sont montrés « de bons Français » et donc « des chics types », une expression un peu familière qui insiste, précisément, sur l'importance de traits de caractère personnels, mis au service d'une cause, la France.

Cette bonne conduite est opposée à Vichy dans son ensemble, régime qualifié dans des termes très violents, à l'unisson du ton de l'époque. On notera ici que Bousquet est bien une crapule, lui qui, à l'instar de Laval, a également fait appel au témoignage en sa faveur de connaissances juives. Rappelons encore que cette mystique de la France - ce que les contemporains appelleraient « nourrir une haute idée de la France » - circule intensément d'un protagoniste à l'autre, nourrie aussi bien par Yves Lyon que par son ami Joseph Weill, répétant en 1946 comme dans les années 1980 les propos de Poumarède face à la situation des enfants de Vénissieux : « On est en France tout de même », phrase qui faisait probablement pleinement sens aussi bien pour Poumarède que pour Joseph Weill et pour Yves Lyon, alors qu'elle peut résonner étrangement à nos oreilles, puisqu'elle est prononcée à un moment où Bousquet met en application l'accord avec Oberg, accord qui se concrétise par la rafle du Vel d'Hiv à Paris, s'applique ensuite en province dans les deux zones, où les juifs étrangers sont arrêtés, transférés aux nazis et livrés aux Allemands pour la déportation, les autorités françaises s'appuyant pour se faire sur les mesures de fichage prises dès le début de l'Occupation par les préfets, Hilaire compris. Ce qui fait qu'on se demande bien ce qui reste de la

⁹⁶¹ François Billoux, communiste, a été nommé à la tête du Ministère de la Santé publique le 10 septembre 1944 et il y restera jusqu'en novembre 1945. En revanche, le secrétaire général à la Santé Publique est Louis Valléry-Radot, gaulliste. Nous n'avons pas identifié qui était secrétaire général adjoint à la santé publique en septembre 1944.

France telle que la conçoivent Poumarède, Yves Lyon ou Joseph Weill en cette fin août-début septembre 1942. Tant et si bien, en outre, que, tout en se réjouissant du sauvetage de 92 enfants, on ne saisit pas très bien en quoi ce geste avait pu préserver l'honneur d'une entité, la France, qui avait déjà livré des dizaines de milliers d'autres victimes et continuerait de le faire deux années durant. (D'autant que, comme on l'a exposé dans un chapitre précédent, il n'est rien moins que sûr que cette démarche à Vichy, qui eut réellement lieu, soit véritablement à l'origine du sauvetage des enfants, le préfet régional semblant avoir voulu passer outre et s'étant heurté, en réalité, à la disparition des enfants et au refus de la hiérarchie catholique de les lui livrer).

De fait, le jeune Poumarède démissionne à l'automne 1942, juste après que les arrestations de l'été 1942 aient définitivement modifié ce que pouvait bien signifier « être en France » pour des dizaines de milliers de persécutés, livrés aux Allemands, et donc à la chambre à gaz, ce qu'ignoraient alors, il est vrai, les fonctionnaires de Vichy. Or, pour Poumarède, mais aussi pour ceux qui avaient échappé à la chambre à gaz, tout en ayant des proches déportés, il était important de distinguer la collaboration d'une part et d'autre part la France, fut-elle celle de Vichy, elle-même perçue comme un conglomerat complexe de « chics types » pris au piège et de vrais « crapules ». L'air qu'on respirait dans la France libérée en devenait certainement plus respirable pour ceux qui s'apprêtaient à tenter de reprendre « la vie d'avant ».

On notera aussi que contrairement à Pierre Lévy, qui évoquera les douze personnes de sa famille périées dans les camps, Yves Lyon ne parle pas d'Emmy, ni dans sa lettre à Poumarède de septembre 1944 ni dans sa déposition de la fin 1945, peut-être par superstition.

Comme l'illustre le soutien au long cours de Pierre Lévy à l'égard de Georges Hilaire, tout comme l'amitié et le très grand respect que continuera de manifester Yves Lyon à l'égard d'André Poumarède plusieurs décennies après la fin de la guerre, tout en ne manquant jamais une occasion de se référer à « son ami Georges Hilaire », il est indispensable de tenir compte de la totale sincérité de l'appui que ces deux hommes manifestent à la Libération à ces anciens fonctionnaires de Vichy. Il vaudrait la peine de replacer leur geste dans cette véritable industrie que fut la déposition à décharge produite par des israélites français dans le cadre de l'épuration. Comme on l'a vu dans les relations qu'ils entretiennent respectivement avec les artistes André Derain et Charles Despiau dans l'immédiat après-guerre, Pierre Lévy et Yves Lyon ont probablement tenu à éprouver de cette manière leur liberté face au nouveau cours de l'histoire à la suite de la libération du territoire : libre à eux en effet de décider qui avait collaboré et qui était digne d'estime, n'étaient-ils pas, après tout, les meilleurs juges ?

Georges Hilaire en exil

Georges Hilaire quant à lui fut condamné par la Haute Cour de Justice à cinq ans de détention par contumace dans un arrêt rendu le 7 mars 1947. Les témoignages recueillis en sa faveur en qualité de préfet ou d'ami des arts, **sauvant notamment Jean Cassou**, ne suffirent donc pas à le blanchir⁹⁶². Georges Hilaire accueille cette nouvelle en Suisse, où il s'était réfugié pour faire partie d'une petite cour de réprouvés, dont on trouve des échos dans la biographie de Jardin, l'ancien directeur de cabinet de Laval, celui peut-être auquel Yves Lyon fait référence dans son **petit mot de remerciement daté de septembre 1942 qu'il envoie à Vichy tout juste revenu à Grenoble (il s'agit plus probablement du directeur de cabinet de Hilaire)**.

Un témoignage de Georges Hilaire, manuscrit et daté de 1958, a été conservé dans son dossier de carrière. Il y raconte dans quelles circonstances la Cour aboutit à cette condamnation. On notera à cette occasion qu'il date son passage en Suisse de la fin de l'année 1946, ce qui accrédite encore l'hypothèse d'une première phase de clandestinité pendant deux ans en France. Le fait qu'il explique sa mobilité (ou son absence de mobilité) uniquement en fonction de son état de santé est évidemment sujet à caution puisqu'il constitue son unique argument juridique pour contrer la décision de la Haute Cour en 1947: « Souffrant depuis janvier 1944 d'une affection bacillaire chronique qui devait aller s'aggravant en 1945 et 1946, je reçus, pendant ces trois ans, les soins de différents médecins qui me prescrivirent, à la fin de l'année 1946, une cure d'altitude et d'héliothérapie prolongée. Les certificats établis par ces praticiens qui sont au nombre de six, figurent dans mon dossier, au Greffe de la Haute-Cour de Justice, rue du Cherche-Midi, à Paris ;

III-Me trouvant sous mandat d'arrêt et dans l'impossibilité d'effectuer en France la cure prescrite, je me rendis en Suisse, le 25 décembre 1946, sur le conseil de mes divers médecins et notamment sur l'avis formel du Dr Bernard, radiologue des hôpitaux, et du Dr Charles Flandin médecin chef de l'hôpital Saint Louis. Je fus aussitôt soigné, en altitude, par des praticiens suisses le Dr Walter Michel, de Fribourg et le Dr Paul Martin de Lausanne, d'abord à la maison de repos « Les Narcisses » dans le village de Blonay (Vaud), puis dans le village de Jongny (Vaud), comme en fait foi mon dossier médical.

IV-C'est à Blonay qu'en février 1947 je reçus une communication de mon avocat, Me Orsoni, du barreau de Marseille, m'invitant à me présenter d'urgence devant la Section de l'Intérieur de la

⁹⁶² Laurence Bertrand Dorléac, *L'art de la défaite, 1940-1944*, Seuil, 1993, p. 289 et note 80 p.

Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice ; Me Orsoni tenait du Président de cette Section, M. Mitton et de M. Hollebecque, Secrétaire Général de la Haute-Cour, que les conclusions de l'enquête judiciaire prescrite à mon endroit me disculpaient de tous les griefs articulés par le Ministre de l'Intérieur et qu'il suffisait de me présenter devant la Commission pour bénéficier d'un non-lieu (M. Hollebecque, qui est encore, aujourd'hui, Secrétaire Général de la Haute-Cour, peut témoigner du fait).

V- Mais l'affection dont je souffrais avait revêtu un caractère aigu. Les médecins s'opposèrent à tout déplacement de ma part. C'est ainsi que je ne pus défendre à mon procès et fus condamné, par contumace, à cinq ans de prison, à l'indignité nationale et à la confiscation de mes biens. »⁹⁶³

La suite de ce récit nous apprend alors que Georges Hilaire a pris un nouvel avocat, qui n'est autre que David Lambert. « Les jugements prononcés par la Haute-Cour étant acquis contradictoirement, donc réputés définitifs, je ne pouvais faire opposition à l'arrêt du 7 mars 1947 qu'en démontrant, par des certificats médicaux dûment établis et contrôlables, l'impossibilité matérielle où je m'étais trouvé de me présenter à l'audience. C'est ce que je décidai de faire aussitôt que mon état de santé le permit : soit le 27 décembre 1949. Je priai mon nouvel avocat, Me David Lambert, 55 Avenue Marceau, à Paris, de m'assister dans ma « constitution » et de présenter le dossier nécessaire. Mais la Haute-Cour était alors désorganisée. Elle ne comportait ni Président ni juges. Je reçus le conseil de retourner à l'étranger et gagnai l'Espagne. ».

On reviendra sur plus loin sur son nouveau retour en France à la fin de l'année 1952, son passage en jugement devant la Haute Cour, toujours défendu par Maître Lambert, au début de l'année 1955 et le combat pour recouvrer ses droits d'ancien Préfet. On verra aussi qu'entre la fin des années 1940 et celle des années 1950, selon une chronologie qui nous reste obscure, Georges Hilaire fut au contact avec Pierre Lévy, ce dont témoigne au minimum leur collaboration dans la publication d'ouvrages d'art portant sur l'œuvre de Derain, à l'occasion notamment de la somme que Hilaire consacre au peintre en 1959.

Pour l'heure, on peut imaginer Georges Hilaire apprenant sa condamnation et développant une aigreur certaine au sein du petit cercle de réprouvés qui se réunit de temps à autres le samedi à l'heure du thé à la Mandragore, la belle villa au bord du lac Léman, qu'occupent les Jardin en exil⁹⁶⁴.

⁹⁶³ AN, F/1bl/1082

⁹⁶⁴ La Mandragore, dont la construction date de 1875, se situe à proximité d'un lieu de villégiature de grand luxe, la petite ville de Vevey, au 170 de la route de Saint-Maurice, Tour

Pierre Assouline identifie dans l'aimable assemblée réunie par l'ancien directeur de cabinet de Laval devenu le « consul des émigrés » l'ancien ministre Georges Bonnet, René Belin, le secrétaire de la CGT rallié à Pétain qui lui donna un temps le ministère du Travail, Paul Morand qui ne cesse d'écrire et publie désormais en Suisse, René Gillouin, qui met désormais son expertise au service des sociétés savantes suisses, Charles Rochat, l'ancien secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères sous l'Occupation, qui continue à recevoir la visite de diplomates malgré sa condamnation à mort par la Haute Cour de Justice, Georges Prade qui avait officié aux *Nouveaux temps* entre 1940 et 1944, et qui venait de s'exiler, grâcié, après trois années de détention préventive, Edmond Laloux de l'Académie française, Bertrand de Jouvenel, la veuve de l'éditeur Arthème Fayard, le polytechnicien ex-socialiste Raymond Abellio qui avait été à la tête du groupuscule «le Mouvement Social Révolutionnaire ». Aux côtés des habitués dont fait partie Hilaire, des hôtes de passage : le pianiste Alfred Cortot, les acteurs Yvonne Printemps et Pierre Fresnay, le journaliste Michel Déon et Sacha Guitry qui ne manque jamais de saluer Jardin à chacun de ses passages au théâtre de Lausanne. Le Comte de Paris, exilé quant à lui depuis 1931, tente de recruter parmi ce beau monde⁹⁶⁵.

Défendre l'honneur de Laval

A la même époque, Hilaire commet un petit ouvrage consacré à la défense de Pierre Laval, ce qui fait qu'on se demande si Pierre Lévy ou Yves Lyon l'ont lu, eux qui continueront, jusqu'à la fin de leur vie apparemment, à faire une claire distinction entre Laval le collaborateur et leur ami Georges Hilaire, embarqué sans le vouloir dans la barque de Vichy. De fait, l'ouvrage paraît sous un pseudonyme, celui de Julien Clermont, à Paris en 1949, aux éditions Charles de Joncquière⁹⁶⁶. Il est d'ailleurs remarquable qu'exactement à la même époque, Georges Hilaire alias Julien Clermont, soit donc défendu par Maître David Lambert, certes personnellement lié à des personnes à qui Hilaire rendit de signalés services sous l'Occupation, en premier lieu sa belle-mère, tout en étant aussi un avocat

de Peilz. La famille de l'ancien directeur de Laval cohabite dans un premier temps avec un autre perdant de l'Histoire, Adalbert de Prusse, fils de Guillaume II, ainsi qu'un cadre important de Nestlé, avant que Jardin ne réussisse à acheter l'ensemble de la villa. Pierre Assouline, p. 250.

⁹⁶⁵ Pierre Assouline, *Une éminence grise. Jean Jardin (1904-1976)*, Balland, 1986, p. 268-275. Assouline semble se référer en partie au fonds Abilio, conservé à la BNF

⁹⁶⁶ des informations sur cette maison d'éditions in Le nouveau Prométhée, n° 1, 1950, article de René Binet, p. 4. Alors que Le Nouveau Prométhée défend « une théorie nouvelle du socialisme raciste », le lecteur désireux d'approfondir peut se procurer les ouvrages publiés par les Actes des Apôtres aux « Wikings », situés à la même adresse que le siège du journal, 10 rue Mayet à Paris dans le 6ème arrondissement, sous la direction de Dominique Anquetil

engagé dans diverses causes très éloignées de toute indulgence pour le pétainisme. Assurant la défense de la famille Finaly, Maître David Lambert, on le verra, deviendra également un membre actif de la Ligue des Droits de l'Homme. Par loyauté à l'égard de celui qui, entre autres, aida sa belle-mère, David Lambert devient donc l'avocat de Hilaire, sans qu'on sache s'il était au courant de la parution à la même époque de la tentative de réhabilitation de Laval par son client. Dans l'article nécrologique de Charensol paru à la fin de 1976 dans la *Revue des Deux Mondes*, le fait apparaît noir sur blanc...avec une date de parution il est vrai erronée : « En 1955 c'est pour éclairer sur la véritable personnalité de Pierre Laval, son action et les circonstances de son procès qu'il écrivit sous le pseudonyme de Julien Clermont *l'Homme qu'il fallait tuer*. »

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est disponible à la Bibliothèque Nationale de France, et permet donc de se faire une idée de la manière dont Hilaire entreprit, depuis son exil, d'éclairer ses compatriotes sur un passé si proche. On est d'abord frappé par les motifs de sympathie invoqués à l'égard de Laval, de manière excessivement répétitive : Laval est à la fois l'incarnation du véritable socialisme, non pas celui d'un Parti faisandé, aux discussions proprement byzantines, mais celui d'un homme du peuple, issu de la vraie France, non pas celle des salons parisiens, mais celle des provinces. Les propos de table abondent, qui dépeignent à la fois les goûts alimentaires de l'Auvergnat, au plus près du terroir, et sa truculence sur tout sujet. Hilaire passe donc beaucoup de temps à montrer comment Laval se préoccupa uniquement d'adoucir les souffrances des petites gens, des ouvriers, notamment en termes de rationnement. Le Président avait pu pour ce faire s'appuyer sur un corps d'Etat exceptionnel, la préfectorale, incarnation d'une continuité républicaine plus ou moins souterraine, face aux assauts de l'entourage monarchiste du vieux Maréchal. La Résistance, précisément, fait pâle figure par comparaison avec la conduite sacrificielle d'un Laval qui refuse les postures pour véritablement utiliser chaque parcelle de son pouvoir et de son influence afin de sauver des vies, y compris celles de résistants, mais aussi pour couvrir tous ceux qui décident de rejoindre le maquis ou mieux encore de partir pour l'Afrique du Nord ou pour Londres. Très clairement, il s'agit là aux yeux de Laval (et de l'auteur de l'ouvrage) d'une pure défection, d'un lâchage pour mieux pouvoir se draper dans l'apparente dignité du combattant résistant, en anticipant la victoire des Alliés. C'est précisément durant les mois au cours desquels cette victoire paraît de plus en plus acquise, que Laval prend les plus gros risques, pris en tenailles entre la Milice et la Résistance. Laval a donc fait plus que son devoir, et bien évidemment, l'auteur fait aussi une défense pro domo, non pas du tout en peignant un Hilaire qui prendrait ses distances vis-à-vis du chef de gouvernement mais en le montrant au contraire comme un ami très fidèle et très proche⁹⁶⁷, qui donne en outre au chef du

⁹⁶⁷ le cercle des proches est notamment décrit à l'occasion des déjeuners mensuels donnés par le radical-socialiste Chichery : « Chichery apporte chaque mois du Blanc le repas de campagne

gouvernement les clés de son action si décisive auprès des préfets : Hilaire a su mettre la main sur les précieux dossiers du personnel qui avaient été saisis par les Allemands à la Charité-sur Loire⁹⁶⁸, ce qui permet de mener au mieux un soigneux travail de mutations, permutations, promotions, autant de mouvements de pions dans le jeu souterrain du républicain Laval.

Evidemment, pour que la thèse tienne, mieux vaut tenir à l'écart bien des sujets, et au premier chef celui de la persécution antisémite, qui avait abouti à près de 80 000 déportations de personnes des deux sexes et de tous âges. Il faut attendre le 21^{ème} chapitre, intitulé « Les Juifs et l'Auvergnat », pour que la question soit abordée, c'est à dire non pas la déportation mais la « question juive » : l'auteur place ici, toujours présentés comme des propos de Laval, une succession de plaisanteries plus ou moins antisémites, énoncées sur un ton bon enfant qui ne dit rien de la persécution, sinon dans cette contrepèterie rapportée par le préfet de Nice à Laval en 1943 et dont l'auteur n'était autre que Tristan Bernard : « comme on lui demandait ce qu'il pensait de la situation, il dit : « Tout va pour le mieux. Les comptes sont bloqués et les Bloch sont comptés.... »

Le Président éclate de rire »⁹⁶⁹. Ici, Julien Clermont se garde bien de raconter comment le vieux dramaturge fut arrêté en tant que Juif et interné à Drancy avec son épouse en octobre 1943, ni non plus comment ils en furent libérés, sur l'intervention, entre autres, de Sacha Guitry. Rien non plus sur l'internement de son fils, Jean-Jacques Bernard, qui avait témoigné de son séjour au camp de Compiègne dès la Libération⁹⁷⁰, ou sur la mort de son petit-fils à Mauthausen.

Le rire de Laval à la contrepèterie de Tristan Bernard est contrebalancé par ses larmes à l'annonce, en 1944, de l'assassinat de Mandel : « Il était de ces juifs nationaux que Clémenceau avait si bien su distinguer ;;;; Qui va venger Mendel ? Quand s'arrêtera cette tuerie des Français par les Français ? »⁹⁷¹.

La traque des résistants, leur déportation, sont des thèmes à peine effleurés, les camps de concentration, pas plus que le mot d'Auschwitz ne trouvent le moindre écho dans cet ouvrage bavard publié quatre ans après la Libération.

qu'affectionne le Président : tête de veau, rillettes, poulet de grain. La conversation est inévitablement politique. Elle se déroule dans un cercle restreint d'amis : Bousquet, Hilaire, Bonnefoy, Guérard, Lachal, le préfet Brun. » p. 54

⁹⁶⁸ Julien Clermont *l'Homme qu'il fallait tuer*, p. 101ff

⁹⁶⁹ *ibid* p. 172

⁹⁷⁰ Jean-Jacques Bernard. *Le camp de la mort lente. Compiègne 1941-1942*, Albin Michel 1944.

⁹⁷¹ Julien Clermont *l'Homme qu'il fallait tuer*, p. 176

On peut pourtant y lire un étonnant hommage à Jean Moulin, de la bouche de Laval, qui aurait évoqué sa mort en ces termes : « il a été dénoncé, livré aux Allemands. On le dit fusillé ! »⁹⁷²

Si Hilaire est bien l'auteur de l'ouvrage, il est remarquable d'y lire un éloge hypertrophié de la préfectorale, alors qu'on a coutume de présenter Hilaire avant tout comme un féru de politique culturelle. Cependant, c'est bien en tant qu'ancien préfet puis directeur de l'administration du Ministère de l'Intérieur que Hilaire avait été condamné, et c'est bien exactement sur ces deux rôles qu'il lui fallait revenir, non pas du tout en insistant sur son rôle dans l'aide aux juifs persécutés, sujet tout à fait mineur dans *L'Homme qu'il fallait tuer*, mais dans son action décisive pour préserver les populations, on comprendra pour l'essentiel non juives.

L'ouvrage signé par Julien Clermont apparaît aussi comme un long règlement de compte, puisqu'abondent les noms de famille, et les récits des petites et grandes lâchetés qui leur sont associées. L'ouvrage donne presque exclusivement la parole à un Laval encore en fonction et se place donc dans le temps de Vichy, mais il est clair que ces anecdotes veulent éclairer, a posteriori, le fonctionnement injuste de l'épuration, condamnant à mort Laval le sauveur de la France, poussant Hilaire au bannissement, quand tant d'autres se sont achetés une conduite de manière peu glorieuse. En particulier, le système des listes est dénoncé, qui permettra, après la Libération, de se prévaloir de son appartenance à un mouvement de Résistance. Voici ce qu'en aurait dit Laval : « On me signale tous les jours des préfets et des sous-préfets qui font partie de la Résistance et je réponds : « Ils ont bien raison ! Mais à quoi est-ce que cela se voit ? » On me répond que cela ne se voit guère. Ils sont inscrits sur des listes. C'est tout. Ils se croisent les bras, leur contre-assurance est prise. Les préfets dont je vous parle ne sont inscrits nulle part, je le crains. Aussi peuvent-ils agir, s'exposer, défendre les intérêts dont ils ont la charge. Vous ne croyez pas que c'est plus efficace et plus courageux ? »

;;;C'est tellement plus simple d'être receveur de l'Enregistrement ou contremaître chez Renault. C'est tellement plus facile de s'abstenir, de se dérober ou de s'envoler pour Alger, comme le font tant de diplomates, de militaires, de financiers.

Je craignais d'avoir à enregistrer dix fois plus de défections chez les préfets. Je me suis trompé. Ils sont en première ligne et ils y restent. Les sous-préfets du Havre, de Boulogne, de Dieppe, de Brest, de Lorient, de Saint-Nazaire sont exposés tous les jours à la mort. Ils habitent des ruines calcinées. Ils

⁹⁷² ibid p. 101-111

donnent l'exemple. Ils tiennent. Il y a vraiment des corps constitués qui se sont diminués : l'administration préfectorale s'est grandie. »⁹⁷³

Par une de ces salves qui constituent l'essentiel du livre de Julien Clermont, faites de rhétorique clairement inspirée de versions latines mais truffées d'expressions mimant une langue française populaire, Laval aurait nommé trois catégories d'ennemis, parmi lesquels des formes de résistance qui sont en réalité le fait d'irresponsables ou d'opportunistes. Pour finir, les vrais résistants, ce sont Laval et ses proches : « j'ai 3 ennemis : ces jeunes garçons que la paresse, l'esprit d'indiscipline et le goût des aventures faciles poussent dans le maquis. Ils nuisent à tout le monde. Ils nuisent aux populations. Ils nuisent à l'armée secrète, celle qui est sérieuse, celle qui attend l'heure de l'action en évitant les provocations dangereuses ;;;les hommes de la milice. Darnand est un idéaliste courageux, un homme sincère. Mais il y a des fanatiques dans son entourage. Je ne leur pardonnerai jamais l'assassinat de Mandel. ;;ne peut pas la supprimer, a les blindés derrière elle, ms lui mène la vie dure : réduction des crédits, aoutien à l'adm préfectorale et à police ctre elle, nomme les préfets sans consulter Darnand ;;qui vient de me demander votre tête dc je vs nomme préfet ;;les « manchistes », Laval désignant par ce dernier terme ceux qui sont prêts à retourner leurs vestes. Il conclut donc : « Vous voyez que je ne m'en prends pas aux vrais résistants. Nous en sommes aussi, des résistants. »⁹⁷⁴

La mise au point sur le STO est également tardive, si on excepte des allusions comme l'allocation versées aux familles de ceux qui partent. Le chapitre XXIX, « Laval contre Sauckel », met en scène un Laval arrachant une libération de prisonniers pour trois départs STO. C'est une occasion de plus de souligner la lâcheté de ceux qui ont choisi le départ, au premier chef les gaullistes : « C'est bien la tâche la plus ingrate que j'ai jamais eu à remplir étant au pouvoir. Ah ! comme je voudrais que les éloquents défenseurs de la France, paisiblement installés à Londres, à Brazzaville ou à New York, viennent un peu dans la cage au tigre, se mesurer avec la bête au lieu de se battre contre elle, à distance, à coups de discours radiophoniques ! »⁹⁷⁵. De la bête, Laval obtient de faire passer sa loi du 4 septembre 1942, exemptant du STO les ex-prisonniers et les femmes, même si Sauckel s'avère aussi peu manoeuvrable qu'« un dolmen ».

Alors qu'il faut lire en creux l'épilogue, survenu avec la chute de Laval et la Libération, de ces multiples anecdotes mettant en scène les attitudes diverses des grands commis de l'Etat sous Vichy, c'est curieusement dans le chapitre déjà évoqué plus haut, « Les Juifs et Laval », que se multiplient

⁹⁷³ ibid p. 110

⁹⁷⁴ ibid p. 114

⁹⁷⁵ ibid p. 240

les références explicites à l'époque de l'épuration. Le propos est d'insister sur l'ingratitude des juifs, que Laval aurait là encore vu venir de manière prémonitoire :

« C'est en 1944. Laval a regagné Paris. Il y a dans son bureau l'un de ses plus vieux amis juifs, un industriel auquel, depuis le début de la guerre, il a fait fournir un faux état civil et qu'il a caché et protégé personnellement. L'homme travaille pour l'Intelligence Service.

- La vengeance des Juifs sera terrible, dit ce dernier, d'un air navré.
- Je le sais ! dit Laval. Je sais même qu'elle s'exercera aussi bien contre ceux qui auront tout fait pour assurer leur protection. Je les connais, tes amis juifs ! Ils trouveront qu'ils n'ont jamais été assez protégés quoi que l'on ait risqué pour eux. Eux aussi, eux surtout, jugeront sur les apparences. C'est si commode ! »⁹⁷⁶

Parmi ces ingrats, le jeune René Mayer, sauvé par un décret de Laval mais qui ne réagit pas, une fois ministre, pour sauver la tête de Laval à l'automne 1945 :

« en août 1943, Georges Monier apporte au Président un dossier et un projet d'arrêté exemptant René Mayer⁹⁷⁷ des mesures prévues contre les Juifs »(...)Le Président feuillette le dossier.

- Je connais bien René Mayer, dit-il. Je suis à l'origine de sa carrière. Il était chef de mon cabinet quand il fut remarqué par Rotschild. (...) On dit qu'il est courageux. Je n'en suis pas tellement sûr...Il était, je crois bien, vice-président du consistoire israélite. Il a démissionné au début de la guerre tandis que les Juifs comme Helbronner qui n'ont pas froid aux yeux sont demeurés en fonctions. Enfin ! c'est un garçon travailleur que j'aime beaucoup. Aussi ne signerai-je pas cet arrêté. (;;;;) Pour lui rendre service tout simplement. Vous verrez ! Il viendra un jour où il pourra me remercier...

Ce jour arriva. René Mayer, ministre des Travaux Publics du gouvernement provisoire, assistait, en octobre 1945, au conseil de cabinet où il fut annoncé la décision d'exécuter Pierre Laval. René Mayer demeura en fonctions. »⁹⁷⁸ Evoquer Helbronner, c'est faire référence à une victime de la déportation, sans toutefois la nommer, alors même que Laval s'en dédouane totalement.⁹⁷⁹

⁹⁷⁶ ibid p. 177

⁹⁷⁷ Il s'agit bien évidemment du même René Mayer (1895-1972) dont il a été question dans le passage consacré à la conversion de Lise au catholicisme et à l'abbé Journal. René Mayer n'était donc en réalité plus très jeune sous l'Occupation. On a évoqué la mort de son fils au maquis.

⁹⁷⁸ ibid p. 173-174

⁹⁷⁹ l'ingratitude de non juifs est aussi évoquée, par exemple celle de André Le Troquer, qui aurait causé, par sa présence à Lachaux, la déportation de son maire et qui avait demandé personnellement à Laval de faire libérer sa maîtresse arrêtée par la Milice. Toute l'histoire se

Voici, en effet, comment est évoqué, moment unique dans le livre, la politique de traque des juifs : « La loi de 1940 portant statut des Juifs n'est pas mon œuvre. Qu'ai-je fait, en 1942, lors de mon retour au pouvoir ? J'ai rattaché à mon autorité la police anti juive créée par Darlan, et je l'ai pratiquement supprimée. J'ai refusé de signer les lois portant aggravation de la condition des Juifs et notamment les textes qui rendaient possible la révision des ventes supposées fictives des biens juifs et facilitaient la liquidation des avoirs juifs séquestrés ! Je l'ai fait malgré l'opposition de Darquier de Pellepoix et les attaques de la presse collaborationniste, malgré les dénonciations du capitaine allemand Denecker, cette bête féroce.

Qu'ont fait les Allemands après avoir occupé la zone Sud ? Ils ont exigé que les Juifs de cette zone portent à leur tour l'étoile jaune. Ils étaient les plus forts, les Allemands. Je leur ai pourtant tenu tête. Et si le mot « Juif » a été inscrit sur les cartes d'identité des Israélites de cette zone, cela leur a beaucoup plus servi que nuï. J'ai, en effet, ordonné secrètement que les titulaires de ces cartes soient exclus des départs pour l'Allemagne. J'ai en outre refusé de promulguer une loi qui enlevait aux Juifs leur nationalité française, car c'eût été les livrer à la Gestapo. On m'injuria dans la presse de Paris. On me menaça. Je ne cédaï pas.

Puis les Allemands, voulant procéder, en juillet 1942, à l'arrestation et à la déportation massive de tous les Juifs étrangers, j'ai protesté avec véhémence contre cette atteinte au droit d'asile. J'ai fait prévenir par Rochat, tous les membres du corps diplomatique susceptibles de protéger les Juifs de leur pays. J'ai fait édicter toutes les dérogations possibles et saboter l'application de la décision allemande. Juifs français, Juifs étrangers, je les ai protégés de mon mieux jusqu'au dernier moment. C'est un combat de tous les jours que j'ai mené en leur faveur contre les fanatiques revendications de la SS, et le grand rabbin est venu secrètement à Vichy. Il a vu mon collaborateur Guérard⁹⁸⁰ et il lui a dit : « Remerciez le Président, et surtout qu'il continue et qu'il ne s'en aille pas ! »

Crois moi. Des dizaines de milliers de Juifs me doivent la vie, et parmi ceux-là, il y a Jules Moch qui a été caché et protégé par le jeune Raymond, un sous-préfet auquel je n'ai pas refusé l'avancement. Il y a Léon Blum. Si l'on me juge un jour, je demanderai que l'on constitue un jury de Juifs... Car même si j'avais été antisémite – et je ne l'ai jamais été –, je n'aurais pas admis que l'on profitât de la défaite pour assouvir d'aussi bestiales passions. »⁹⁸¹

passé par des coups de téléphone, sans laisser de trace écrite : « Le Troquer devenu grand pontife de la IV^e République avait oublié le coup de téléphone ». *ibid* p. 203

⁹⁸⁰ Jacques Guérard (1897-1977), nommé secrétaire général du gouvernement Laval en avril 1942.

⁹⁸¹ *ibid* 177-178

A lire Clermont faisant parler Laval, la déportation n'aurait donc pas eu lieu, Drancy, sans parler des autres camps français de la honte, ne sont pas même nommés, si Denecker, « cette bête féroce », est évoqué. Bousquet apparaît à quelques reprises dans l'ouvrage, mais pas à ce chapitre consacré aux juifs (plus qu'à la persécution raciale), pas plus que Hilaire n'y est mentionné dans ses propres bonnes œuvres, à Troyes ou à Vichy. Ainsi, l'affaire de Vénissieux, et en particulier le rôle de Hilaire, immortalisé par Joseph Weill via le récit de Yves Lyon, n'apparaît pas dans l'ouvrage signé Julien Clermont, de toute façon dénué de toute référence à la déportation.

On a ainsi peine à imaginer que l'auteur de ces lignes aurait reçu, comme bien d'autres anciens de Vichy, des dépositions favorables de la part de personnes juives, on peine plus encore à se représenter les mêmes continuant de le fréquenter et de défendre son honneur après avoir lu *L'homme qu'il fallait tuer*.

Il convient encore de remarquer que l'auteur de *L'homme qu'il fallait abattre* se présente comme un très proche de Laval, « Je suis l'un de ses plus vieux compagnons. Je l'ai connu quand j'étais, comme lui, un gamin d'Auvergne, chaussé de sabots », ce qui n'est pas le cas de Hilaire. L'auteur évoque précisément Hilaire, parmi les très proches. Il décrit enfin en ses termes ses adieux au Président : « « L'Histoire de la Résistance, m'avait dit un jour Laval, aura plus de crimes de droit commun à tirer au clair que d'exploits généraux. »

Telles furent, en tout cas, les dernières confidences que je recueillis de la bouche du Président Laval, à Belfort, le 21 août 1944. Il devait passer la frontière le soir même. Je pris congé de lui. Il me serra longuement la main, sans mot dire. Il avait les yeux pleins de tristesse et fit pourtant un grand sourire. J'avais le cœur serré. Je ne pus articuler la moindre parole.

Je ne devais plus revoir Pierre Laval qu'une dernière fois, en photographie, au mois d'octobre 1945, le corps brisé, soutenu par ses avocats, et marchant au supplice, dans une cour de la prison de Fresnes.⁹⁸² Il évoque encore Laval en prison, écrivant sur ses genoux « pareil au Scribe accroupi des notes qu'ont recueilli des mains pieuses » qui ne sont apparemment pas les siennes,⁹⁸³ une conversion avec Paul Luquet, dix ans après les accords de Munich, donc en 1948⁹⁸⁴, alors que l'auteur a précisé plus tôt « pour ma part, je suis « munichois » et le Président le sait. Quand je manifeste mon opinion sur Munich, cet homme si maître de lui a l'air de fondre sur moi comme un oiseau de proie, toutes serres dehors. Son œil lance des éclairs »⁹⁸⁵, ou encore cette rencontre à Paris à la fin

⁹⁸² ibid p. 302. Sur le 21 août 1944 cf aussi p. 313

⁹⁸³ ibid p. 305

⁹⁸⁴ ibid p. 303

⁹⁸⁵ ibid p. 211

des années 1940 : « Nous sommes quatre amis du Président Laval à nous retrouver, à Paris, en cette fin d'hiver 1949, après de longues années de séparation et le même cri a jailli de nos lèvres :

- Ils ont tué Laval pour ne pas l'entendre !

L'un de nous est un diplomate arrivé d'Espagne, où il est en exil volontaire. L'autre est un sénateur tourangeau dont Laval appréciait la finesse et l'esprit de modération, et le troisième un journaliste, un vieux renard de la politique internationale que le Président aimait à charger de missions secrètes à l'étranger ».⁹⁸⁶

On a vu que Hilaire avait brièvement refait surface à Paris en 1949 avant de repartir s'exiler en Espagne. On a vu aussi, à travers la lettre à Rebatet, combien il était probablement adepte de jeux littéraires. Il a donc parfaitement pu brouiller les pistes, inventant un intime de Laval qui n'avait pas tout à fait ses propres caractéristiques.

Toutes ces évocations crépusculaires contenues dans *L'homme qu'il fallait abattre* mériteraient d'être reprises pour mieux identifier les protagonistes, et au premier chef l'auteur de cette défense, unanimement attribuée à Hilaire derrière le pseudonyme de Julien Clermont, comme l'en atteste une annexe de *La Vie sous l'Occupation*.

On retrouvera Georges Hilaire, cette fois dûment identifié, précisément dans cette nouvelle opération pour réhabiliter Pierre Laval, l'édition de témoignages entreprise à la fin des années 1950 par le gendre et la fille de Laval, René et Josée Chambrun⁹⁸⁷, alors que l'ancien haut fonctionnaire de Vichy est revenu d'exil et se bat pour sa propre réhabilitation.

David Lambert et l'affaire Finaly

Alors qu'on ne peut être assuré que Pierre Lévy et Yves Lyon étaient au courant de la défense de Laval que publiait Hilaire sous un pseudonyme, l'ignorance paraît encore moins plausible pour David Lambert, dont on a vu qu'il était devenu l'avocat de l'ancien Préfet à la fin des années 1940 et alors qu'il sera son défenseur devant la Haute Cour de Justice en 1955.

Beau-frère d'Yves Lyon et cousin par alliance de Pierre Lévy, l'avocat David Lambert avait vécu la guerre de manière très différente des deux hommes, puisqu'il avait connu pendant près de cinq années la captivité dans un camp de prisonniers de guerre. Ce fait ne détermine probablement pas

⁹⁸⁶ ibid p. 309

⁹⁸⁷ Fondation Hoover, *La vie de la France sous l'Occupation, 1940-1944*, 3 volumes, Plon, 1958, auquel s'ajoute un 4ème volume « condensé des nouveaux témoignages et documents déposés de 1958 à 1990 ».

pour autant en son entier sa lecture des années d'Occupation. Toujours est-il qu'on le retrouve au premier plan dans deux événements judiciaires qui se succèdent, en 1953 et en 1955, le second ayant précisément trait à Hilaire. David Lambert est en effet étroitement associé à l'affaire Finaly, affaire qui défraya la chronique et aboutit à l'été 1953 à la restitution à la famille de leur père de deux petits garçons juifs dont les parents avaient été arrêtés à Grenoble et déportés et qui étaient passés sous la coupe d'une directrice de crèche bien décidée à les garder dans le giron catholique. Fustigeant la volonté de l'Eglise de convertir de force les anciennes victimes de l'antisémitisme, David Lambert plaide aussi, deux ans plus tard, en faveur de la relaxe de son client, Georges Hilaire, qui passe en jugement en janvier 1955 devant la Haute Cour de Justice. Les deux attitudes ne sont pas contradictoires, elles n'en contribuent pas moins à complexifier encore la lecture que ces hommes avaient des années d'occupation, marquées par la traque antisémite, et de la manière dont ils dessinaient la frontière entre les bonnes et les mauvaises conduites.

L'affaire Finaly met en scène plusieurs personnes dont il a déjà été question ici, en particulier Germaine Ribière, le Révérend Chaillet, le banquier André Weil, et pour finir David Lambert. Pourtant, ni le nom de son beau-frère, Yves Lyon, si proche de Ribière pendant l'Occupation, pas plus que celui de son épouse Emmy, morte en déportation alors qu'elle aurait été directement recrutée par Chaillet pour Amitié Chrétienne, qu'André Weil et Yves Lyon auraient contribué à financer, n'apparaissent jamais dans les récits archivés ou publiés de cette affaire que nous avons pu consulter. Alors que ces récits s'achèvent en 1953, c'est bien dès les lendemains de la Libération que s'amorce le bras de fer entre la famille de jeunes garçons juifs et leur tutrice catholique.

Le couple Finaly, réfugiés autrichiens, avait été arrêté à Grenoble un mois avant Emmy et sa nièce, le 14 février 1944. Fritz, qui exerçait clandestinement comme médecin, aurait été arrêté en plein centre-ville, en revenant d'une visite chez un malade, son épouse Annie arrêtée quelques heures plus tard à leur domicile à La Tronche⁹⁸⁸. Tous deux furent déportés par le convoi 69 qui quitta Drancy le 7 mars 1944. Avant d'être arrêtés, les parents Finaly avaient eu le temps de confier leurs deux petits garçons à la pouponnière Saint Vincent de Paul à Meylan près de Grenoble. Amie du couple, Marie Poupaert avait alors voulu les confier aux religieuses de Notre Dame de Sion, qui avaient préféré les remettre à Mlle Brun, directrice de la Crèche Municipale de Grenoble.

La famille de Fritz Finaly voulut récupérer les enfants de leur frère mort en déportation. (Une sœur de Fritz, Margret Fishl, installée en Nouvelle Zélande écrit à La Tronche dès janvier 1945, fait appel à

⁹⁸⁸ Moïse Keller, *L'affaire Finaly telle que je l'ai vécue*, Librairie Fischbacher, Paris, 1960, p .

la Croix Rouge en vain, et à l'OSE⁹⁸⁹). Moïse Keller, juif roumain ancien résistant et installé à Grenoble, est contacté en juillet 1948 par un oncle des enfants, M. Rosner, qui vit en Israël. Cependant, Mlle Brun refuse de rendre les enfants. Elle aurait aussi à plusieurs reprises refusé la pension mensuelle que l'OSE proposait de verser pour les deux enfants⁹⁹⁰. Alors que les parents des deux petits garçons, nés respectivement en 14 avril 1941 et 3 juillet 1942, avaient tenu à les faire circoncire en pleine Occupation, elle décida en outre de faire baptiser les enfants.

S'engage une procédure judiciaire. Le pic de l'affaire survient en 1953 : Mme Rosner, une des tantes, est venue à Grenoble faire valoir ses droits. La justice française finit par ordonner la remise des enfants et l'arrestation de Mlle Brun, pour s'apercevoir que les enfants ont depuis longtemps quitté Grenoble. Confiés successivement à divers établissements catholiques, ils ont fini par être transférés clandestinement en Espagne. Depuis octobre 1952, un Comité National de Défense des Enfants Finaly avait été créé sous l'égide de la Ligue des Droits de l'Homme, la Fédération de l'Education Nationale, le Syndicat National des Instituteurs, la Fédération Nationale des Conseils de Parents d'Elèves, la Ligue Française de l'Enseignement, la LICA, l'Alliance Israelite française, le Congrès Juif Mondial, la Fédération Nationale des Unions Départementales de Délégations Cantonales. L'affaire Finaly faisait en effet coïncider un bloc défenseur de la laïcité très hostile à l'emprise de l'Eglise Catholique et des organisations juives soucieuses de récupérer les enfants cachés qui n'avaient pas été restitués à la Libération et dont elles soupçonnaient l'Eglise catholique de vouloir se les accaparer.

Maitre Lambert apparaît dans le récit de Maurice Keller sans qu'on sache de quand date exactement leur première prise de contact : « J'avais pris l'habitude de prendre également conseil par téléphone auprès de M^o David Lambert, avocat à la Cour d'appel de Paris, et de notre ami Rabi, à Briançon. (;;) Comme Rabi, M^o Lambert est un homme de loi, énergique et clairvoyant. Mis au courant de l'affaire, il avait partagé mon sentiment de révolte, y voyant une atteinte très grave à notre dignité de citoyen et à la liberté de conscience. Rabi et David Lambert mirent toutes leurs qualités, leur talent et leur passion au service de l'Affaire Finaly, qui était devenue notre cause commune. Ces hommes et plus tard aussi le docteur Bernard Moch, secrétaire du Comité grenoblois de Défense de la Famille Finaly, quotidiennement sur la brèche et avec un dévouement sans limites, furent les plus actifs artisans de notre victoire »⁹⁹¹. Et plus loin, alors que Keller arrive à Paris le lendemain des propositions qui lui sont faites par le cardinal Gerlier de retrouver les enfants en l'échange de l'abandon des poursuites : « Mon premier rendez-vous de la matinée était avec Me Lambert, brillant avocat au

⁹⁸⁹ ibid p. 133-134

⁹⁹⁰ ibid p. 45

⁹⁹¹ ibid p. 205

barreau de Paris, que je tenais à voir avant toute autre personne parce que j'avais confiance en son jugement toujours clairvoyant. Bien qu'absorbé par son cabinet d'avocat, il consacrait depuis la disparition des enfants Finaly plus de temps à cette affaire qu'à toutes celles qui lui étaient confiées. Son dévouement total, désintéressé et constant était à la mesure de son sens élevé de sa dignité de citoyen et de juif. Mais ce que j'admirais le plus en lui, c'était la rapidité avec laquelle il débrouillait au milieu de l'enchevêtrement des faits et des événements, la chose essentielle. Il était l'âme de la Commission de défense des enfants Finaly. »⁹⁹²

De son côté, David Lambert, signant la postface du récit de Moïse Keller, décrit comment, abasourdi par la partialité des décisions de justice en faveur de Mlle Brun, qui prouvaient à ses yeux que les « influences puissantes » de l'Eglise étaient à l'œuvre, il décida de solliciter Maurice Garçon. Le célèbre avocat plaide en janvier 1953 et obtient l'arrestation de Mlle Brun. « Après l'arrêt, nous dûmes, lui et moi, nous rendre à l'évidence : le front hait, toute une organisation d'obédience religieuse, comprenant surtout des clercs, mais aussi des laïcs, persuadée que les plus puissantes protections l'assuraient de l'impunité, faisait la chaîne pour dérober les deux garçons aux recherches et, finalement, après des épisodes fertiles en rebondissements, les transférer en lieu sûr, au-delà des Pyrénées ;;; je dois avouer, une fois encore, que ma candeur était grande. J'avais et j'ai encore d'excellents amis, sinon les meilleurs, parmi les catholiques, ceux que j'appelle les vrais catholiques, qui mettent en harmonie leurs actes avec les prescriptions morales de la religion qu'ils confessent.

J'ai connu en captivité et en représailles, un grand nombre de prêtres, réguliers ou séculiers, dont l'envoi dans un Oflag de représailles attestait les hautes qualités non démenties par les divers contacts que nous pûmes avoir. Je ne croyais pas au « cléricalisme » et, partant, à la nécessité de l'anti-cléricalisme. ;;;Il fallut cependant me rendre à l'évidence ». Lambert raconte encore comment il avait personnellement porté au domicile de François Mauriac « sans pouvoir obtenir accès auprès de lui » une copie de tous les documents qui démontraient la mauvaise foi de Mlle Brun, afin de dissuader l'écrivain de publier son article « L'opinion des enfants », deux jours avant sa parution dans *le Figaro*.

Dans cette postface, David Lambert ne met pas en avant sa judaïté, mais un combat contre « les outrances du fanatisme, un intégrisme attardé dont les ravages ne sont pas encore terminés. » « Le plus noble des Droits de l'Homme reste celui de la liberté de conscience, concluait-il. Il est aussi le plus menacé dans un monde où s'affrontent de multiples totalitarismes : au nom du bien-être de

⁹⁹² ibid p. 298

l'humanité, ou en celui usurpé de Dieu, ils prétendent fanatiser les masses et cherchent à imposer leurs doctrines par la force »⁹⁹³.

Cette manière de mettre un signe d'égalité entre les staliniens et l'Eglise catholique n'a dû plaire que très modérément à une autre protagoniste de l'affaire Finaly, Germaine Ribière, chargée par le cardinal Gerlier, en accord avec le Grand Rabbini Jacob Kaplan, de chercher les enfants Finaly en Espagne. De fait, elle franchit avec eux la frontière franco-espagnol le 25 juin 1953. Elle aussi, mais bien plus tard, un an avant sa mort, publia un récit, beaucoup plus bref, de l'affaire⁹⁹⁴. Les passions sont apparemment refroidies pourtant perce encore l'hostilité qui se dresse entre elle et certains protagonistes, notamment David Lambert. Elle évoque ainsi sa rencontre avec l'avocat le 14 mai 1953, à l'époque de ses nombreux allers et retours entre l'Espagne et la France pour localiser les deux enfants. L'entrevue a lieu chez M^e Garçon, qui a fait venir le père Chaillet, le grand Rabbini Kaplan et André Weil. « Maître Garçon nous accueille, il a le visage sombre. ; quelques instants après arrive Maître David Lambert ; celui-ci pendant un long moment nous fait un récit dramatique ; le plus jeune des enfants Gérald serait mort : otite ? mastoïdite ? un témoin a même rapporté qu'il avait été enterré sous le nom de Jaime. Le grand rabbin Kaplan, le père Chaillet et André Weil sont très émus. J'ai écouté calmement, et je me demande ce que signifie cette invention ? Après quelques minutes je dis simplement : c'est une histoire fausse, les deux enfants sont vivants. Au plus profond de moi-même, j'ai la certitude que si un enfant était mort, Monsieur Santa-Maria m'aurait prévenue. Maître David Lambert me dit alors : « Si vous êtes sûre que l'enfant n'est pas mort, alors vous savez où ils sont ». Je lui réponds : « Je ne sais pas où sont les enfants, mais je suis certaine que l'un d'eux n'est pas mort ». Pendant un temps Maître David Lambert m'interroge d'une façon de plus en plus pressante, il veut me faire dire où sont les enfants, persuadé qu'il est que je sais. Ma réponse est toujours la même. Nous prenons congé de Me Garçon et de Me Lambert. Je conforte mes trois amis, je redis que l'enfant n'est pas mort, je l'aurais su. »⁹⁹⁵

Germaine Ribière évoque donc aussi André Weil, avec lequel elle semble entretenir des liens de familiarité : elle était invitée à déjeuner au domicile du couple le jour même où elle prit connaissance de l'affaire Finaly, alors que l'arrestation de sœur Antonine fait la une des journaux de ce jeudi 5 février 1953. Le fait que les Weil habitent toujours quai d'Orsay, à proximité du (siège ?) du CNRS quai Anatole France en aurait été le prétexte initial. « André Weil était un ami, nous avons travaillé ensemble avec le père Chaillet durant l'Occupation : en 1953 il était membre du Consistoire central,

⁹⁹³ Postface de David Lambert

⁹⁹⁴ Germaine Ribière, *L'affaire Finaly*. « *Ce que j'ai vécu* », CDJC, 1998.

⁹⁹⁵ *ibid* p. 19.

et trésorier du COSOR. Je dis à André Weil ce que je venais d'apprendre, ma consternation devant l'acte commis ; je lui dis aussi comment, en tant que membre de l'Eglise, je me sentais concernée et que j'étais décidée à faire tout ce qui me serait possible pour aider à retrouver ces enfants. Je lui dis encore « André nous nous sommes donné la main tout au long des années noires, de nouveau nous allons devoir nous donner la main ».

André Weil était lui aussi très soucieux ; il m'annonça que le père Chaillet devait venir après le déjeuner pour parler de l'affaire ». Cinq mois plus tard, c'est encore chez André Weil, cette fois dans sa maison à Saint-Léonard dans l'Oise, que se déroule l'épilogue, lorsque Germaine Ribière revient d'Espagne avec les enfants, non sans avoir à nouveau mis à l'épreuve ses liens non seulement avec le sommet de l'épiscopat français mais aussi les ministères en jeu. Reçue avec ses jeunes protégés par le préfet de Bordeaux pour la première nuit en France, elle déjeune encore chez le préfet de Tours le lendemain.

Rivière évoque enfin le cardinal Gerlier, non pas à proprement parlé un ami, mais un homme dont elle défend l'honnêteté, sans partager ses convictions : Gerlier, de bonne foi, a privilégié le maintien des enfants dans leur nouvelle communauté de baptême, et il y a été incité par Rome. Ribière et Chaillet sont depuis l'Occupation du côté de la préservation des bonnes relations avec les juifs et se méfient de toute forme de prosélytisme : pour eux dès le départ il n'a pas fait de doute que les enfants devaient être remis à la famille de leurs parents déportés. Enfin, Ribière parle aussi de cette vieille connaissance, sœur Antonine, pour le coup pas de très bonne foi. Ribière pour autant ne lui jette pas ouvertement la pierre dans ce texte et cite un entretien du 1^{er} juin 1998 avec la religieuse désormais très âgée, au cours duquel cette dernière lui raconte comment elle aida les desseins de Mlle Brun pour cacher les enfants, désobéissant à sa supérieure générale.⁹⁹⁶

Keller sur André Weil « vous pouvez dire que l'Eglise française nous a puissamment aidés » p. 531 ; irritation de Garçon contre Chaillet et Weil cf aussi p. 534 ff. la chambre d'amis occupée par Ribière.

David Lambert a donc rédigé la post face d'un ouvrage qui s'avère peu amène au sujet de personnes dont nous savons qu'elles avaient été très proches, sous l'Occupation, de sa belle-sœur Emmy et de son beau-frère Yves Lyon : Germaine Ribière, Chaillet, André Weil, même si on ne sait pas à quel point Lambert partageait les points de vue de Keller sur ces personnes. Il est en tous les cas certains que Lambert représentait un point de vue sur l'affaire Finaly différent de celui représenté par Ribière, qui semble faire bloc avec Chaillet et André Weil.

⁹⁹⁶ Ibid p. 12.

En revanche, à l'instar de Moïse Keller, Julien Weill, qui évoque à plusieurs reprises son ami Yves Lyon dans ses mémoires, qu'il tire à une cinquantaine d'exemplaires en 1983 pour les distribuer à ses proches, parle également en termes très positifs de David Lambert, précisément au sujet de l'affaire Finaly. On y apprend d'ailleurs que lui-même est le représentant de l'OSE qui avait rendu visite à Mlle Brun à la fin de la guerre : « On se rappelle le cas des enfants Finaly. Je me souviens d'avoir visité les enfants auprès de leur mère nourricière et avoir ainsi communiqué mon impression très défavorable au service social de l'OSE responsable. Cette affaire de non présentation d'enfants, la dissimulation de leurs caches successives en Espagne et en Allemagne, fut heureusement dénouée grâce à l'énergie et au courage de maître David Lambert (le neveu de mon maître Léon Blum, un ami de longue date) et à l'intervention du grand rabbin de France, Jacob Kaplan, poussée avec une haute autorité, une grande distinction, une confiance dans la parole donnée par de hauts prélats, finalement déçue, jusqu'au rétablissement du droit et de la justice. ». On voit que Joseph Weill développe encore une version du dénouement de l'affaire dont on peut au moins dire qu'elle est fortement biaisée, puisqu'elle tait l'intervention décisive de représentants français de l'Eglise catholique, Chaillet et Ribière, mais aussi, toujours de manière plus ambiguë, celle du cardinal Gerlier. Il est par ailleurs intéressant de noter que l'ami d'Yves Lyon n'évoque jamais Germaine Ribière, ni donc en ce qui concerne l'affaire Finaly, ni pour aucun autre épisode de son activité à l'OSE. Le père Chaillet est mentionné une seule fois, en des termes plutôt chaleureux, à propos de l'affaire de Vénissieux : Weill l'aurait accompagné à son lieu d'assignation à résidence, Privat, en ce début septembre 1942, et jusqu'au commissariat de police où il devait se présenter⁹⁹⁷. Quant au banquier André Weil, il est tout aussi absent que Germaine Ribière de l'index des mémoires publiées par Joseph Weill. On notera enfin que Joseph Weill présente David Lambert exactement dans les mêmes termes que ceux qu'il utilise pour situer Yves Lyon ou encore ceux d'Andrée Salomon à propos d'Emmy : les deux hommes sont désignés comme les neveux de Léon Blum le professeur de médecine, peu importe que ce soit ou non par alliance, et il semble bien que Joseph Weill, ancien élève de Léon Blum à Strasbourg, a fait connaissance des deux gendres de la veuve Lièvre, née Blum, sur cette base et qu'il les considère tous deux comme des amis, même s'il a sans doute eu davantage de contacts personnels avec Yves Lyon. Pour autant, il ne mentionne jamais explicitement ce lien de parenté qui lie les deux hommes par alliance, et peut-être n'a-t-il jamais eu l'occasion de voir les deux beaux-frères réunis.

Le Père Chaillet, André Weil, Yves Lyon et le COSOR

Tandis que l'Affaire Finaly témoigne de la très grande proximité maintenue entre le banquier André Weil et Germaine Ribière, la poursuite de l'activité du Comité des Œuvres Sociales de la Résistance,

⁹⁹⁷ Joseph Weill, *Le Combat d'un juste. Essai autobiographique*, Cheminements, 2002, p. 180.

le COSOR, témoigne du maintien après-guerre des liens entre Yves Lyon, le Révérend Père Chaillet ainsi qu'André Weil.

On a dit plus haut qu'Yves Lyon avait très probablement été associé à la création et au financement du COSOR sous l'Occupation. A la libération il est chef de mission du Secrétariat d'Etat à la Santé Publique quand Chaillet, pendant un temps très bref, est nommé adjoint du professeur Pasteur Vallery-Radot, le tout nouveau secrétaire général à la Santé et à la Population.

D'abord installé au 93 Bd Hausmann, missionné par le Ministère des Prisonniers, le COSOR a bientôt une permanence officielle dans tous les départements et, selon les termes de sa secrétaire générale, Agnès Bidault, « un appareil administratif assez important ». En 1947 cependant, le statut du COSOR est fortement rétrogradé, ainsi que son financement. Il ne joue plus qu'un rôle social complémentaire aux yeux de l'Etat. Il s'est réinstallé, plus démocratiquement, au 232 rue de Tolbiac, dans le 13^{ème} arrondissement, dans un immeuble loué à la Ville de Paris, avant d'investir, non loin de là, le 69 rue de la Glacière. Le COSOR continue en particulier à gérer cinq Maisons de l'Enfance, où sont accueillis des enfants de déportés et autres victimes de guerre, pris en charge comme pupilles de la Nation par l'Office National des Anciens Combattants. La plupart sont en région parisienne : le centre de Marcoussis, installé dans le Château des Clestins en Seine-et-Oise, une Maison à Saint Germain en Laye, mais aussi la maison d'Arrigas dans le Gard, et la Maison de Droiteval dans les Vosges. En 1948, ces centres s'occupent de 232 enfants. A la subvention maintenue par le Ministère doivent s'ajouter des dons obtenus aussi bien d'organismes financiers, commerciaux et industriels que de particuliers. Ainsi, pendant des années, le Gouverneur de la Banque de France aussi bien que Paris Bas s'acquitteront de cette forme de cotisation. La proximité avec les élites politiques et financières apparaît ainsi comme une condition incontournable du maintien du fonctionnement du COSOR, pourtant lourdement déficitaire comme en rend compte régulièrement son fidèle trésorier général, André Weil⁹⁹⁸. De manière à rendre son statut un peu moins fragile, les dirigeants du COSOR avaient fait en sorte d'en faire un organisme reconnu d'utilité publique. En 1950, la liste de potentiels membres actifs, qui pourraient étayer cette demande, est dressée. Yves Lyon, aux côtés de noms connus de la bourgeoisie parisienne résistante ou liée à la déportation et au sauvetage : François Bloch Lainé, devenu Directeur du Trésor, Alexandre Parodi, Jean-Pierre Lévy, Sabine Zlatin, le Docteur Richet, le Professeur Robert Debré, etc. La province est également mise à contribution, ainsi de Ségolène de Wendel à Hayange. Les anciens chefs militaires d'Yves Lyon figurent également sur la liste : le Général Brisac, qui finira par décliner, arguant de ce que le Ministère de la Guerre ne l'en a pas autorisé, le général Descours, qui accepte avec enthousiasme.

⁹⁹⁸ AN 20050206/64

LES CHICS TYPES (suite et fin)

Le Come Back de Georges Hilaire

« Demain, Hilaire vient se constituer prisonnier » écrit Vincent Auriol dans son Journal au lundi 3 novembre 1952. « Edgar Faure me dit que le fait d'avoir été ministre lui fait perdre sa qualité de vice-président de la Haute Cour. ». De fait, Auriol a aussi rapporté les propos du Ministre de la Justice, Martinaud-Déplat, reçu le même jour : « J'ai fait examiner les textes de très près et j'ai des doutes sur l'interprétation que j'ai donnée au Conseil. Il est certain que le bureau de la Haute Cour de justice a été élu sans limitation de durée ; il est certain que ne pouvaient être élus dans ce bureau que des membres de l'Assemblée. Il n'est pas douteux que la perte de la qualité de membre de la Haute Cour. Mais le terme de la législature n'a-t-il pas fait perdre aussi aux parlementaires, même réélus, leur qualité de membre de la Haute Cour ? »

Hilaire se présente donc le mardi 4 novembre 1952 dans les locaux de la Haute Cour de justice, alors que celle-ci est désormais plus ou moins en déshérence, son président Louis Noguères ayant perdu son mandat parlementaire et ses deux vice-présidents, Edgar Faure et Roger Montillot n'ayant pas été expressément confirmés dans leurs fonctions depuis les élections législatives de 1951. Un projet de loi visant à sa suppression est même en circulation.¹⁰⁰⁰ Lors de son procès en janvier 1955, Hilaire affirme avoir voulu ainsi éviter de rentrer en France une fois sa condamnation probablement prescrite, au printemps 1953. « Je voulais être jugé ». Il lui faudra attendre un peu plus de deux ans.

Moins d'un an après son retour, à la suite du vote de la loi d'amnistie du 6 août 1953, Hilaire dépose en réalité un recours gracieux et plaide pour être réintégré dans le grade qui était le sien au moment de sa révocation en décembre 1944, c'est-à-dire celui de préfet Hors cadre, et d'être mis à la retraite. En effet, si la loi d'amnistie ne s'applique pas à sa situation judiciaire, il espère qu'elle permettra la

¹⁰⁰⁰ Vincent Auriol, *Journal du septennat 1947-1954*, tome VI, 1952, Librairie Armand Colin, Paris, 1978, p. 686, entrée du 3 novembre et p. 1125, note 3.

modification de sa situation administrative. Il obtient le versement d'une pension de retraite proportionnelle à partir de janvier 1954.

Cependant, tout en travaillant à sa réhabilitation sur le plan judiciaire et administratif, Hilaire s'active plus que jamais à défendre la mémoire de Laval.

Le 18 janvier 1954 il dépose à la Fondation Hoover un « manuscrit de 124 pages constituant le premier projet, rédigé en 1945-1946, de l'ouvrage qui devait paraître quelques mois plus tard aux éditions « Les Actes des Apôtres », sous le titre : *L'Homme qu'il fallait tuer* et sous le pseudonyme de Julien Clermont »¹⁰⁰¹ comme évoqué dans le chapitre précédent. Quelques mois plus tard, au printemps 1954, il dépose un second document, une longue note, rédigée « avec le concours de plusieurs Préfets, Secrétaires généraux de préfecture et Sous-Préfets ». Hilaire y passe en revue les mouvements préfectoraux sous l'Occupation, essentiellement pour la période entre avril 1942 et fin de l'été 1944, au cours de laquelle Laval est à la fois à la tête du gouvernement et Ministre de l'Intérieur. Comme dans l'ouvrage qu'il a fait paraître sous pseudonyme, il y défend résolument l'image d'un Laval républicain, s'attachant à revenir sur les nominations du début de l'Occupation qui privilégiaient les extrémistes et des personnalités hostiles à la République. C'est aussi un Laval profondément anti-allemand, qui défend bec et ongles les membres du corps préfectoral, en grande majorité exemplaires. Il leur apporte son soutien y compris lorsqu'ils sont de notoriété publique de mèche avec la Résistance. Hilaire fait d'ailleurs une forme de panégyrique de ceux d'entre eux arrêtés et déportés. Nulle part il n'y est question du rôle de l'administration préfectorale dans la persécution antisémite. Suivant un plan strict et sans fantaisie, l'exposé de Hilaire rejoint *L'homme qu'il fallait tuer* par son extrême précision, déroulant de longues listes de noms assorties de commentaires circonstanciés. Pour l'heure, cette note est destinée aux historiens dans le futur, elle sera cependant très vite publiée (= par les époux Chambrun ?), une fois tout de même que Hilaire aura été blanchi par la Haute Cour de Justice, alors qu'il est défendu, on l'a vu, par David Lambert, deux ans après le dénouement de l'affaire Finaly.

Janvier 1955 : Georges Hilaire relaxé

La Haute Cour de Justice, en effet, finit par se réunir à nouveau. Le 25 janvier 1955, Hilaire est relaxé de tout chef d'accusation. On peut lire aux Archives Nationales le plaidoyer que lui consacre David Lambert. Qui d'autre ? Dans une lettre du 15 mars 1955 qu'il adresse à Maurice Bourguès-Maunoury, alors Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement d'Edgar Faure, Hilaire rappelle plusieurs noms de

¹⁰⁰¹ Hoover Institute, *La vie de la France sous l'Occupation, 1940-1944*, Plon, 1957, en 3 tomes, tome III, p. 1503. Il s'agit d'un recueil de 312 témoignages recueillis par la fille de Pierre Laval et son mari René de Chambrun.

ceux qui venaient de témoigner en sa faveur lors de son procès de janvier 1955 : « des membres du gouvernement en exercice tels que MM. Jean Berthoin Emmanuel Temple, André Bardon et de hauts fonctionnaires en activité (MM André Dubois, préfet de Police, Louis Pichat, conseiller d'Etat, etc) ».

Au cours de l'audition, Louis Pichat vint en personne soutenir son ancien Directeur, rappelant que lui-même avait été inquiété, mais aussi blanchi des accusations de collaboration.

Un combat administratif

Hilaire sollicite dès lors l'annulation du décret de révocation qui l'avait frappé le 6 décembre 1944 et demande à nouveau sa réintégration comme préfet Hors cadre qu'il n'a toujours pas obtenue. A la clé, une indemnité forfaitaire et une redéfinition du traitement que l'Etat lui verse à nouveau depuis janvier 1954 au titre de la loi d'amnistie de 1953.

Le règlement de la situation de Hilaire finit par passer par le Conseil d'Etat : par un arrêt du 18 juillet 1958, soit trois ans et demi après sa relaxe par la Haute cour de Justice, et alors que le Général de Gaulle vient de prendre le pouvoir, la « haute assemblée » annule le décret de révocation de décembre 1944, comme « dépourvue de base légale ». Elle estime que l'ancien fonctionnaire de Vichy « s'est efforcé de protéger les membres du corps préfectoral atteints par les lois d'exception ou menacés par les autorités allemandes, qu'il a mis fin aux tournées de propagande effectuées en Algérie par de représentants des groupements de collaboration et qu'on ne peut lui reprocher d'autre part d'avoir été à l'origine du choix de certains préfets, intendants de police ou sous-préfets indésirables ».¹⁰⁰²

Hilaire repart à l'assaut : il souhaite toujours obtenir le remplacement de sa retraite proportionnelle, obtenue grâce à l'amnistie, par une pension complète et l'octroi d'une indemnité, dont il précise cette fois plus précisément le mode de calcul qu'il voudrait se voir appliquer : la prise en compte de l'ensemble des traitements qu'il aurait dû percevoir depuis sa révocation, désormais annulée, soit de décembre 1944 à l'obtention du futur décret le concernant.

Le 15 janvier 1959, n'ayant toujours pas obtenu satisfaction, Hilaire écrit au nouveau ministre de l'Intérieur du gouvernement Debré, Jean Berthoin, qu'il considère comme un allié, du fait de sa déposition en faveur de Hilaire devant la Haute Cour de Justice en 1955 puis devant le Conseil d'Etat

¹⁰⁰² Note du directeur du contentieux du Ministère de l'Intérieur au directeur du Personnel, 22 octobre 1958, cité in Baruch (dir), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2003, p. 511.

en 1958, et encore du fait d'une lettre amicale que Berthoin lui a envoyé personnellement quelques mois plus tôt, en octobre 1958. En effet, les services du ministère de l'Intérieur refusent dans le calcul de l'indemnité de prendre en compte l'ensemble des années qui courent depuis la révocation, annulée, de Hilaire, en s'appuyant sur la jurisprudence établie par un arrêt concernant un autre ancien fonctionnaire, l'arrêt Lozach. Or Lozach avait été révoqué de l'Education Nationale à la suite de sa condamnation, la sanction administrative étant une conséquence d'une sanction pénale, alors que Hilaire met en avant que la décision pénale n'a plus lieu puisqu'il a été relaxé. Lozach n'avait ainsi pas été concerné par la loi d'amnistie de 1953 qui ne concernait que l'épuration administrative et son recours avait été rejeté par le Conseil d'Etat.

On finit par en passer, à nouveau, par le Conseil d'Etat, alors que le Ministre de l'Intérieur, par ailleurs, a encore changé, Pierre Chatenet remplaçant Jean Berthoin dans le gouvernement Debré à partir de mai 1959. Cette fois, c'est du Ministère de l'Intérieur que vient la position qui agréée le plus à Hilaire. En juillet 1959, le Conseil d'Etat avait rendu pour avis (...)

Près d'un an plus tard, en juin 1960, Hilaire a la satisfaction d'apprendre que le directeur de cabinet de Chatenet, Georges Galichon, « a invité les services à régler ma situation comme je souhaitais qu'elle le fut. » Ayant obtenu une reconstitution de carrière sans solution de continuité, Hilaire tente désormais d'obtenir un meilleur taux pour sa pension et de négocier une indemnité favorable, alors qu'on lui demande de déclarer les revenus qu'il a perçus depuis sa révocation, outre la pension qui lui est servie depuis 1954.

Le décret du 21 décembre 1960 le réintègre comme préfet hors cadre et Hilaire fait alors valoir ses droits à la retraite, en sus de son indemnité réparatrice de 170 000 francs¹⁰⁰³.

Les défenseurs de Hilaire

Le dossier de Hilaire fait émerger une constellation de défenseurs, plus ou moins solides, en ces années qui ne sont plus celles de la Libération mais celles d'après-guerre, de la IV^e République puis d'une V^e République triomphante et magnanime, qui fait semblant de croire que l'Occupation est déjà loin et s'installe dans le temps long.

Les hommes politiques issus du radical-socialisme et des provinces méridionales y tiennent d'emblée une bonne place. Ils ont diversement traversé la période de l'Occupation, ils n'en constituent pas

¹⁰⁰³ Soit 240 000 euros de 2003 selon les calculs de Baruch, *Une poignée de misérables*, op. cit., p. 511, note 36.

moins, sous la IV^{ème} République, un réseau sur lequel Hilaire tente de s'appuyer, sans qu'on sache toujours la nature et l'historique des liens qui l'unissent aux diverses figures de ce réseau.

Ainsi de Georges Bonnet, qu'il a fréquenté en Suisse, comme on l'a vu plus haut, et peut-être bien avant, et qui, une fois revenu d'exil, n'allait pas tarder à se faire élire député de sa Dordogne natale. Le 12 septembre 1953, Hilaire lui écrit pour lui demander d'obtenir de Léon Martinaud-Déplat, désormais Ministre de l'Intérieur du gouvernement de Joseph Laniel, de réviser sa situation administrative. De fait, Martinaud-Déplat, alors encore Garde des Sceaux, et pilier du parti radical-socialiste¹⁰⁰⁴, aurait fait valoir l'inanité des griefs judiciaires à son encontre, lors d'un Conseil des Ministres qui s'était tenu quelques mois plus tôt.

« Je vous serais vivement reconnaissant d'intervenir personnellement dans ce sens auprès du ministre de l'Intérieur – en sollicitant au besoin, l'appui de M. Vincent Delpuech », conclue-t-il cette lettre. Quand la guerre avait éclaté à la fin de l'été 1939, Vincent Delpuech (1888-1966), patron de presse marseillais, venait de se faire élire sénateur radical-socialiste des Bouches du Rhône. Ses activités sous l'Occupation à *L'Oeuvre*, le journal de Déat, et au *Petit Provençal* lui valent à la Libération une incarcération à la prison Saint-Pierre de Marseille, affaire classée par ordonnance le 20 juillet 1945. Delpuech avait rapidement retrouvé des positions dans le monde du journalisme. Deux ans après son évocation par Hilaire comme possible intermédiaire auprès du ministre de l'Intérieur du jour, Martinaud-Déplat, Despuel serait réélu sénateur, toujours dans la mouvance du radicalisme, jusqu'à son décès en 1966.

Après son procès devant la Haute Cour de Justice, Hilaire continue de s'appuyer sur des membres du personnel politique de la Quatrième bien souvent issu de la Troisième, ainsi que sur des hommes davantage restés, comme lui, au sein de l'appareil administratif d'Etat.

Dans une lettre du 15 mars 1955 qu'il adresse à Maurice Bourgès-Maunoury, alors Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement d'Edgar Faure, Hilaire rappelle plusieurs noms de ceux qui venaient de témoigner en sa faveur lors de son procès de janvier 1955 : « des membres du gouvernement en exercice tels que MM. Jean Berthoin, Emmanuel Temple, André Bardon et de hauts fonctionnaires en activité (MM André Dubois, préfet de Police, Louis Pichat, conseiller d'Etat, etc) ».

Déjà évoqué plus haut, Jean Berthoin (1895-1979), est en effet rentré comme Ministre de l'Education Nationale dans le gouvernement de Pierre Mendès France le 19 juin 1954 et il le restera sous le second gouvernement d'Edgard Faure. Il sera aussi le second ministre de l'Intérieur de la Cinquième République installée par de Gaulle, du 8 janvier au 27 mai 1959. Sa trajectoire avait donc beaucoup

¹⁰⁰⁴ Martinaud-Déplat sera ensuite nommé ministre de l'Intérieur.

différé de celle de Hilaire, alors même qu'il avait bien des points communs avec ce dernier, ayant commencé une carrière préfectorale dès les lendemains de la Première Guerre mondiale, vite placée sous l'influence des frères Sarraut. Cependant, à l'heure des choix sous Vichy, Berthoin aurait demandé à se retirer en province, se faisant nommer TPG dans l'Isère après un rapide passage au Ministère de l'Intérieur¹⁰⁰⁵. Avec le préfet Raoul Didkowski et son chef de cabinet Louis Amade, il organise « le bureau de bienfaisance de Vizille », un réseau d'aide et d'informations proche de la Résistance. Tandis que Didkowski est arrêté en août 1943 et déporté à Buchenwald, Berthoin passa plusieurs semaines comme otage dans la caserne Bonne de Grenoble à la fin de l'Occupation. Berthoin revint ensuite rapidement sur la scène politique nationale après la Libération. Elu sénateur radical de l'Isère en 1948, il accepte un poste ministériel en 1950 dans le deuxième gouvernement d'Henri Queuille.

Emmanuel Temple (1895-1988) d'abord avocat à Montpellier, député radical de l'Aveyron pendant le Front Populaire, était également sorti blanchi de l'Occupation : membre du Conseil National, nommé

¹⁰⁰⁵ Maurice Toesca, autre specimen de la III^{ème} République mêlant les traits de l'homme de lettre et du haut fonctionnaire, évoque dans son journal de l'Occupation comment il fut incité à occuper l'appartement parisien de Jean Berthoin alors qu'il venait lui-même d'être nommé en juin 1942 chef adjoint du Préfet de Police Bussière chargé des recherches sur les personnes arrêtées par les autorités allemandes. Pierre Wiehn, ancien sous-préfet, qui lui avait parlé le 1^{er} janvier 1940 « de Bergson, de Claudel, de Valéry dont il récite les vers avec tant d'adresse qu'ils chantent », se fait l'intermédiaire de Berthoin alors à Grenoble : « ;il pose devant moi un trousseau de clefs. « Tu cherches un appartement ?- oui, je crois en avoir déniché un boulevard Delessert.-Eh bien, fais-moi le plaisir d'y renoncer ; voici les clefs de celui que je te demande de choisir.-Explique-toi... »(...) – Mon cher, je viens de la part de Berthoin... (M. Berthoin était directeur du Personnel au Ministère de l'Intérieur quand j'ai été nommé à Laon. C'est un préfet de carrière. Lui aussi, du clan Sarraut, comme Bousquet, comme André Dubois, comme Pierre Wiehn avec lequel il est d'ailleurs apparenté. Actuellement, M. Berthoin s'est fait mettre par le Gouvernement du Maréchal Pétain sur une voie de garage : il est Trésorier Payeur Général du département de l'Isère, à Grenoble.) » ...Je viens de la part de Berthoin te prier de t'installer dans son appartement de l'avenue Niel. » Comme il lit dans mon regard une hésitation, et presque un refus, il insiste : - C'est un service personnel qu'il te demande. – Mais pourquoi ? – Parce que cet appartement est inoccupé. Berthoin a su qu'il risquait d'être réquisitionné par les Allemands. – Le Ministre de l'Intérieur ne signera pas la réquisition. – Non ! réquisitionné, ou tout simplement pris par les Allemands parce que l'immeuble appartient à des Juifs. /L'argument me décide. – Bon, d'accord. – Je t'ai mis les clefs devant toi. Il faut que tu y ailles dès ce soir. /Je suis un peu interloqué. Pierre, qui m'a décidé sur le principe, achève de me convaincre. Il ajoute d'autres raisons, qui me déplaisent au fond : - Tu sais, Berthoin peut très bien revenir au Ministère...Il t'apprécie...etc.... », Maurice Toesca, *Cinq ans de patience (1939-1945)*, Editions Emile-Paul, 1975, entrée « Octobre 1942 », p. 141-142. Cf aussi la note déposée à la Préfecture de Police dans laquelle Toesca consigne la liste des armes trouvées dans la mansarde du 67 avenue Niel, sur déclaration de Berthoin, entrée du 2 décembre 1942, p. 144-145.

préfet d'Alger et gouverneur général de l'Algérie par Vichy, il avait cependant fait la campagne d'Italie et était revenu en libérateur sur le sol de la métropole. Se repositionnant plus à droite que Berthoin, il avait pris la tête du groupe parlementaire des Républicains indépendants dans l'Assemblée nationale de 1946 et, d'août 1951 à septembre 1954 il fut à la tête du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, avant d'assumer des fonctions régaliennes sous le gouvernement Mendès France : la Défense puis, très brièvement, du 20 janvier au 23 février 1955, au moment du procès Hilaire, précisément la Justice.

André Bardon (1901-1965) député radical de la Haute Vienne avant-guerre, prédécesseur lointain de Hilaire comme éphémère sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts dans le deuxième gouvernement Daladier au début de février 1934, était revenu à la députation du même département au début des années 1950, désormais sous l'étiquette gaulliste. Bientôt sécessionniste, il avait été appelé dans le gouvernement Mendès France à assumer les fonctions de secrétaire d'Etat aux PTT.

Ces contemporains de Hilaire, qui partageaient avec lui des origines provinciales, un ancrage dans les milieux radicaux de l'entre-deux guerre et de belles carrières entamées à la même époque, avaient donc traversé l'Occupation avec moins de faste que Hilaire, sans pour autant ouvertement renier Vichy. L'épuration de la Libération ne les avait pas concernés ou simplement effleurés, mais ils gardaient une forme de loyauté à l'égard d'une personnalité qu'ils avaient sans conteste fréquentée depuis plusieurs décennies, avant-guerre comme sous l'Occupation.

On pourrait faire la même analyse concernant les « hauts fonctionnaires en activité » cités par Hilaire, à la différence près que, construisant leurs carrières dans les mêmes réseaux politiques, ils n'avaient pas bifurqué vers l'exposition publique par la députation ou les charges ministérielles.

André Dubois, né en Algérie en 1903, avait terminé ses études à Paris, avant de travailler dans plusieurs cabinets ministériels où les noms de Albert Sarraut mais aussi de Cathala reviennent fréquemment. Alors que l'armistice le place au poste de Directeur de la police et des affaires générales à la DGSN (25 juin 1940), il est révoqué dès le mois d'août, tout en étant nommé en novembre chargé de mission auprès du Préfet de la Seine au service de l'aide aux localités bombardées. A la Libération il est à nouveau à la tête de directions stratégiques du Ministère de l'Intérieur, avant d'enchaîner les postes de préfets. Devenu préfet de police sous le gouvernement Pierre Mendès France, il est nommé, un peu plus d'un an après la lettre de Hilaire, commissaire résident général au Maroc, en juillet 1956 mais décide de mettre fin à sa carrière trois mois plus tard. En 1972, il fera paraître chez Plon le premier tome de ses mémoires, dont le titre, *A travers trois républiques*, révèle des ambitions qui resteront inachevées. Quant au titre de ce premier tome, *Sous le signe de l'amitié*, qui se bornait au récit de sa formation sous la Troisième, on ne peut qu'imaginer

combien il reflétait un mode de fonctionnement tout aussi valable pour le restant de sa carrière, fait de services rendus dont Hilaire pu se prévaloir. L'épouse d'André Dubois, la journaliste Carmen Tessier, qui, au moment où écrit Hilaire, fait trembler et rire le Tout Paris pour la roserie de sa plume, avait elle-même été inquiétée à la Libération pour avoir travaillé à *Paris-Soir* sous l'Occupation.

Louis Pichat (1902-1991) est certainement celui qui fut le plus proche de Hilaire parmi ces hauts fonctionnaires, notamment sous l'Occupation, ce qui fait qu'il est aussi, de loin, le plus compromis. Fils de Georges Pichat (1867-1950) lui-même conseiller d'Etat qui avait été nommé par Daladier à la tête du « Le Secours National » et le resta sous Vichy, lui-même entré au Conseil d'Etat en 1929, cet ancien du cabinet Laval de 1935, promu maître des requêtes au Conseil d'Etat au début de l'Occupation avait été nommé Préfet hors cadre en septembre 1942 pour servir comme adjoint d'Hilaire au secrétariat général pour l'administration¹⁰⁰⁶. En charge de la direction du personnel, il aurait tenté de protéger du STO les jeunes gens de son administration, était intervenu auprès de Brinon en faveur de Maurice Lévy, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, après son arrestation en novembre 1943¹⁰⁰⁷. Lorsque Hilaire part aux Beaux-Arts début 1944, il lui succède et occupe ce poste jusqu'à la Libération. Il avait fait le gros dos à l'arrivée de Darnand, les Allemands demandant en vain son départ. En septembre 1944, Pichat était suspendu de ses fonctions, et révoqué du Conseil d'Etat le 18 décembre de la même année. Selon une note du 16 septembre 1944, il aurait été « très défendu par ses amis du Conseil, même les plus résistants », s'attirant pourtant un avis très sévère de la commission d'épuration daté du 13 novembre 1944¹⁰⁰⁸. Cependant, Pichat avait ensuite fait la campagne d'Allemagne. A son retour il fut fait chevalier de la Légion d'honneur mais dut attendre 1953 pour que le Conseil d'Etat le réintègre et le promeuve Conseiller d'Etat à la section du Contentieux où on a vu qu'il s'efforça d'adoucir le sort administratif de Hilaire. Comme Hilaire (et bien d'autres), Pichat se prévalait de plusieurs sauvetages de vies humaines, d'une volonté sans faille de couvrir ses collaborateurs et de limiter le plus qu'il semblait en son pouvoir le pouvoir de nuisance de l'occupant. De même, comme Hilaire, il s'emploie après la guerre à défendre la mémoire de Laval. Il est ainsi l'auteur d'un plaidoyer daté de 1948 où se lit toute son admiration pour le Président, née dès sa première rencontre en 1935. Au passage, il fait également un vibrant éloge de son ancien supérieur direct, Hilaire, insistant sur leur parfaite entente et sur la parfaite honnêteté d'un homme

¹⁰⁰⁶ Baruch, *Servir l'Etat Français*, op. cit., p. 610 n. 26, citant *La Vie de la France sous l'Occupation*, op. cit., t. 1, p. 421.

¹⁰⁰⁷ Baruch, *Servir l'Etat français*, op. cit., p. 415, 479, 544. (s'agit-il de Maurice Lévy, né le 16 novembre 1913 et déporté par le convoi n° 62, 20 nov 1943, Büroangestellte sur la liste ? vérifier ds Baruch : Pichat parle de vétéran de 14-18)

¹⁰⁰⁸ Marc Olivier Baruch (dir) *Une poignée de misérables*, p. 157.

qui est alors en cavale. « Une très grande confiance réciproque, la poursuite des mêmes buts, une amitié sincère, son intelligence vive, sa nature d'artiste rendaient les rapports constants que j'avais avec lui particulièrement agréables »¹⁰⁰⁹. Ce récit, de même que la note que déposera Hilaire lui-même six ans plus tard, en 1954, reste donc plusieurs années aux archives, avant sa publication par la Fondation Hoover en 1957.

Pichat n'est pas le seul à rester fidèle à son ancien « patron » de l'administration vichyste. **En soutien** à Hilaire en ces années 1950, on retrouve plus généralement les anciens du secrétariat général de l'administration du Ministère de l'Intérieur sous Vichy : en particulier, outre Louis Pichat, à peu près de la même génération, deux fonctionnaires sensiblement plus jeunes, Michel Junot (1916-2008) et Roger Farçat (1912-1983). Ces liens étaient parfois plus anciens que la séquence démarrée au secrétariat général de l'administration, quand Laval revient aux affaires et tente de reprendre la main sur l'armature administrative du Ministère de l'Intérieur au moment même où est déclenchée la phase exterminatrice de la Solution Finale. Michel Junot a obtenu son premier poste à la préfecture de Seine-et-Oise en pleine débâcle de 1940, grâce à Hilaire qui officiait encore à la sous-préfecture de Pontoise, il deviendra son chef de cabinet à Troyes, pendant quelques mois en 1941, et à nouveau en avril 1942 lorsqu'Hilaire est nommé secrétaire général de l'administration, avant de prendre le poste peu enviable de sous-préfet de Pithiviers. La question de savoir à quelle date exactement il a pris ses fonctions au cours du terrible été 1942 sera au cœur de l'accusation de participation à un crime contre l'humanité qui l'accable bien des décennies plus tard. Après-guerre, bien qu'un procès de la sorte est encore bien loin d'être concevable, la carrière de Michel Junot a sans conteste pâti de ses promotions sous Vichy. Il remonte cependant les échelons sous la IV^e tout en se lançant dans la politique à l'aube de la V^e : proche de Roger Duchet, l'ancien radical et maréchaliste fondateur du Centre National des Indépendants et des Paysans, il en est le chef de cabinet au ministère de la Reconstruction et du Logement à peu près au moment où la Haute Cour blanchit Hilaire, au début de 1955. Trois ans plus tard, il sera élu sous l'étiquette du CNIP aux élections législatives qui suivent le retour fracassant de de Gaulle au pouvoir. Devenu un pilier du CNIP, convaincu par la construction européenne et affichant probablement un anticommunisme plus farouche que celui du Hilaire d'avant-guerre, il progressera encore au cours des années 1970 dans un paysage politique de toute façon très renouvelée. Proche de Jacques Chirac pendant une dizaine d'années, au moment où celui-ci s'empare de la mairie de Paris, il représente l'aile la plus à droite de son entourage. Par la suite, sa proximité avec une mouvance d'extrême-droite transgressive quant aux valeurs de la république et du gaullisme ne cessera de s'affirmer. Roger Farçat avait été chef du bureau des personnels

¹⁰⁰⁹ Hoover Institute, *La vie de la France sous l'Occupation, 1940-1944*, Plon, 1957, tome I, Document n° 52, p. 420-426.

administratifs du ministère de l'Intérieur de Vichy¹⁰¹⁰. Bien plus discret que Junot dans la sphère publique, il est de toute façon décédé bien avant lui, de chagrin dit-on à la suite du décès d'un de ses fils à la suite d'une banale opération des amygdales. Il ne verra donc pas l'aboutissement du combat judiciaire qu'il mène avec les autres membres de la famille, alors que la mort de son fils aurait contribué à la présence obligatoire de salle de réveil post-opératoires.¹⁰¹¹

Secondés par des avocats de renom, là encore des connaissances de longue date, de Tixier-Vignancour¹⁰¹² à David Lambert, Hilaire n'en reste pas moins, visiblement, le maître de sa défense, maîtrisant la langue de l'administration et des bonnes manières, faisant de chacun de ses courriers des notes de synthèse au service d'un point de vue fortement argumenté, lui qui s'était fait remarquer dès ses débuts de rédacteur dans les années 1920 pour exceller dans l'exercice. Ici cependant, il ne s'agissait plus de faire montre de son talent pour espérer une promotion, mais d'obtenir à la fois la reconnaissance par ses pairs de son esprit républicain et une réparation financière conséquente du « regrettable malentendu », comme l'aurait qualifié Martinaud Déplat en Conseil des Ministres, qui l'avait frappé en 1947.

Hilaire semble n'avoir aucun mal à contrer les avis des uns et des autres, par exemple lorsqu'il s'insurge dans sa note du 14 janvier 1959 de l'interprétation que les « services » du Ministère de l'Intérieur entendent donner à l'arrêt du Conseil d'Etat de juillet 1958. Enchaînant plusieurs arguments qui manient le judiciaire et l'administratif, il amène son lecteur à la conclusion que l'administration du Ministère de l'Intérieur usurpe ses droits en recourant à une jurisprudence, à savoir la décision du Conseil d'Etat regardant Lozach, que ladite instance n'a elle-même pas fait valoir.

¹⁰¹⁰ Marc Olivier Baruch, *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, Paris, 1997, p. 415, citant une note du 1^{er} mars 1943, 546 (note du 5 mai 1944).

¹⁰¹¹ Gilles Gaetner, « 23 ans pour que la justice soit faite », *L'Express*, 14 mars 1996, republié dans un post de Arnaud Bassez du 25 mai 2013 « L'affaire Farçat (ou ce qui conduisit à la création des salles de réveil » sur le site de la Société Française des InfirmierEs anesthésistes, <https://sofia.medicalistes.fr/spip/spip.php?article483>

¹⁰¹² Dans ses souvenirs, Michel Junot raconte comment Georges Hilaire, en route pour prendre ses fonctions dans l'Aube, fait halte à Versailles et raconte à son ancien « patron » Billecard et à Junot ses impressions de Vichy, notamment les soirées organisées par son éphémère collègue Tixier-Vignancour, qui avaient fini par causer son éviction : « Georges Hilaire, lui-même joyeux compère et franc buveur, nous raconta le scandale provoqué début août par Jean-Louis Tixier-Vignancour, le jeune et célèbre avocat, député du Béarn, chargé des fonctions de secrétaire général adjoint à l'Information, qui avait pris l'habitude d'organiser ds son appartement-bureau du Parc quelques joyeuses soirées très animées ». Michel Junot, *L'illusion du bonheur*, op.cit., p. 167.

Les diverses étapes qui mènent au dénouement administratif qui lui agréé lui demandent probablement de déployer toute son énergie, sollicitant les uns, rendant visite aux autres, jusqu'au cœur de l'administration concernée, alors que son cas relève à la fois de plusieurs directions du Ministère de l'Intérieur mais aussi du Ministre en personne, en passant par le Conseil d'Etat qui statue à deux reprises, par un arrêté le 15 juillet 1958 puis par un avis daté du 8 juillet 1959.

La lecture du dossier de Georges Hilaire suggère ainsi une forme d'affrontement entre ceux qui semblent hostiles à un règlement trop généreux du dossier et ceux qui le soutiennent voire l'informent officieusement de la marche du dossier. L'hostilité est sans doute le cas du maître des Requêtes Bernard Agid, né en 1911, dont on ignore où et comment il survécut à l'Occupation (y compris, peut-être, grâce à des gestes de protection de hauts fonctionnaires vichyssois). Rapporteur à la séance du 8 juillet 1959, il freine la volonté de Hilaire de voir le jugement de 1955 avoir un effet rétroactif sur sa reconstitution de carrière. L'affaire a d'ailleurs été portée devant le Conseil d'Etat parce que Hilaire conteste « formellement », comme il l'écrit dans une note du 8 avril 1959, le contenu d'un projet de décret le concernant, qu'il juge trop restrictif, signé par Berthoin, désormais Ministre de l'Intérieur depuis janvier et qui le restera jusqu'en mai. Puis succède à Berthoin un homme d'une autre génération, Pierre Chatenet, né en 1917, dont la carrière commence véritablement au lendemain de Vichy. Il entre alors dans le cabinet du ministre du Travail et Compagnon de la Libération Alexandre Parodi qui deviendra son beau-frère, il est conseiller de Mendès France au moment de la CED, puis devient un pilier des premiers gouvernements de la Cinquième république gaullienne. C'est lui qui finira par trancher, épaulé par son directeur de cabinet Georges Galichon (1915-2003), lui aussi d'une génération plus jeune que l'ancien préfet, qui choisit de suivre la décision de la Haute Cour de justice plutôt que l'interprétation plus restrictive qu'en a donné le Conseil d'Etat. Hilaire a aussi pour interlocuteur Favre, le Directeur adjoint du Personnel qui signe des avis hautement techniques, ainsi que Gilbert Philipson, né en 1908 à Tunis, avocat, qui enchaîne les postes importants dans la haute fonction publique de la métropole à partir de la Libération et se trouve confronté au cas Hilaire en tant que Directeur du Contentieux et des Affaires Financières du Ministère de l'Intérieur.

A la lecture du dossier administratif d'Hilaire, et singulièrement des longs courriers signés de sa plume, on imagine toute une série de conversations qu'Hilaire a pu avoir soit avec des informateurs, travaillant au ministère, soit en se rendant lui-même dans les bureaux.

La lettre qu'il adresse en janvier 1959 à Jean Berthoin, tout juste entré en fonction comme ministre de l'Intérieur, et qu'il accompagne d'une longue note circonstanciée, a pour origine le fait qu'il a eu connaissance, sans qu'il précise par quelle voie, des projets de règlement de son dossier envisagé par

la Direction du Personnel et par celle du Contentieux et des Affaires financières. Il demande à Berthoin de lui « désigner le fonctionnaire de votre cabinet susceptible de suivre cette affaire auprès des services », probablement dans l'intention de rentrer directement en contact avec ce dernier. Dans un courrier du mois de mars de la même année 1959, il fait à nouveau référence au fait qu'il a une oreille au sein de l'administration : « A la suite de ces deux communications (= note et lettre de janvier 1959), Mr le Directeur du Personnel a transmis mon dossier à Mr le Directeur du Contentieux et des Affaires Financières. M. Philipson a, je le sais, examiné mon cas avec le plus grand soin, mais il a maintenu une position administrative que je persiste à trouver contraire à la lettre et à l'esprit de l'arrêt que le Conseil d'Etat a rendu en ma faveur.

Si j'en crois les informations qui ont été recueillies auprès de ce haut fonctionnaire, cette position se définit ainsi ;;; » . Plus loin, ayant à nouveau exposé sa réfutation de l'assimilation de sa situation à celle de Lozach : « Comme je vous l'ai fait savoir, ce point de vue m'a été confirmé officieusement, comme le seul valable, par les membres les plus autorisés du Conseil d'Etat.

3/ M. Philipson a bien voulu prendre acte de mon opposition à sa propre thèse sur ce point particulier et suggérer, je crois, à M. le Directeur du Personnel de consulter, à ce propos le Conseil d'Etat (Section de l'Intérieur ou Commission de la Fonction Publique). Mais il n'est pas d'usage d'en appeler aux formations administratives de la Haute Assemblée pour juger d'un arrêt rendu par la Section du Contentieux.

J'estime donc qu'il n'y a pas lieu de procéder à une telle consultation et je réserve mes droits en vue de me pourvoir une seconde fois, s'il en était besoin, avant l'expiration du délai de « silence administratif », devant la Haute Assemblée, pour y être jugé à nouveau par la Section du Contentieux.

4/ mais je crois savoir que M. Philipson est d'avis, qu'en l'état actuel des choses, il vous est parfaitement possible de prendre la décision que je sollicite, à savoir ma réintégration depuis le 6 décembre 1944 et l'octroi de l'indemnité correspondant aux traitements que j'aurais dû recevoir depuis cette date, sans soulever la moindre difficulté. »

Bien sûr, on peut estimer que ces informations officieuses n'ont pas été obtenues directement par Hilaire, mais par un circuit plus long, incluant ses avocats. Néanmoins, le fait que certains de ses courriers, quoique très argumentés, comportent des petites erreurs factuelles, par exemple la référence à un jugement de la Haute Cour de 1957, et non de 1955, permet plutôt d'imaginer l'ancien fonctionnaire, rongé par « quatorze années d'attente », convaincu de sa science administrative qui ne sert plus désormais qu'à plaider sa propre cause, s'attellant seul à la rédaction

de longs courriers où il s'agit de ne rien lâcher mais au contraire de recouvrer dignité et revenus conséquents, à défaut de revenir de plein pied dans le sérail de la Quatrième puis de la Cinquième République naissante.

Quant aux amitiés sûres dont il peut se prévaloir dans l'évolution du dossier, on les retrouve dans ce courrier adressé à Roger Farçat, alors à la tête d'une direction stratégique du Ministère de l'Intérieur, celle des Préfets, auquel il donne du « cher ami ». Très clairement, Michel Junot, dont il avait lancé la carrière en mai 1940 et qui avait proche de lui tout au long des années Vichy, y compris au quotidien entre juillet 1941 et juillet 1942, est l'ami fidèle sur lequel Hilaire ne cesse de s'appuyer.

27 juin 1960

Hilaire à Roger Farçat

Préfet

Directeur du « Service des Préfets » au

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

Mon cher Ami,

Michel Junot a reçu copie de la note par laquelle M. Georges Galichon a invité les services à régler ma situation comme je souhaitais qu'elle le fut.

(...)Paragr 3= satisfaction à revendication de M. Pichat puis M. Junot et moi-même depuis bientôt deux ans : la période 7 mars 1947-27 janvier 1955 ne doit pas être retranchée de la reconstitution de ma carrière

Cette décision du Ministre fait penser que le calcul de pension de retraite et indemnité différentielle devrait se faire selon les solutions les plus favorables.

Or, taux de 53% (selon instructions de M. Galichon, cf parag 2 de sa note) ne me semble pas correspondre aux 40 ans de services moins 2-3 mois, de ma carrière, services militaires (sic) compris)

Vérifiez svp

Obtenir réajustement nécessaire et application de tout autre texte qui vous paraîtra plus favorable que loi du 4 août 1956, par ex art 1969 de l'ordonnance du 30 déc 1958.

Si au contraire une nouvelle intervention est nécessaire auprès de Galichon et Doublet¹⁰¹³, me le faire savoir à Michel Junot ou à moi-même »

Les finances de Georges Hilaire

Plaider pour une reconstitution de carrière prenant en compte l'ensemble de la période qui court de sa révocation en décembre 1944 au décret qui statuera définitivement sur sa situation est à la fois une affaire d'honneur et, assurément, une question d'argent.

Hilaire prétend en effet que sa révocation l'a mis dans une situation financière difficile. « Je dois notamment faire face à un passif important qui est le résultat de dix années, vécues, en majeure partie à l'étranger sans qu'il m'ait été possible d'exercer aucun emploi. » écrit-il le 15 mars 1955, deux mois après le jugement de relaxe de la Haute Cour de Justice, à Maurice Bourgès Maunoury, nouveau Ministre de l'Intérieur du cabinet Edgar Faure qui succéda au gouvernement Mendès-France.

Il revient sur le volet financier du préjudice en le détaillant aux points XIII et XIV d'une longue note argumentée datée du 16 décembre 1958 :

« XIII- Enfin je crois utile d'attirer votre bienveillante attention et celle de M. le Directeur du Contentieux et des Affaires Financières sur le fait que d'octobre 1944 à octobre 1954 les poursuites dont j'ai fait l'objet m'ont causé de graves préjudices. D'une part elles m'ont obligé à me rendre à l'étranger pour y être soigné, d'autre part elles m'ont empêché, par la suite, d'y exercer aucune profession rémunérée, faute d'avoir pu recevoir de permis de travail. Ignoré des autorités consulaires françaises, je n'ai jamais pu obtenir les avis et attestations nécessaires.

¹⁰¹³ Maurice Doublet (1914-2001) n'avait pas eu la possibilité de choisir son camp sous Vichy puisqu'il resta prisonnier de guerre en Poméranie de 1940 à 1944. Ayant commencé sa carrière préfectorale dans l'entre-deux guerres, Doublet est nommé Préfet hors cadre au Ministère de l'Intérieur comme conseiller technique au cabinet de Pierre Chatenet (date ?). Par la suite, il occupe des postes aussi stratégiques que Préfet de la Seine en 1967-1968 puis Préfet de Paris en 1968-1969. Après sa mise à la retraite en 1975 il poursuivra une carrière politique proche de Jacques Chirac.

XIV- Bref, je puis établir que pendant ces dix années mes ressources ont été exclusivement constituées d'emprunts grâce auxquels j'ai pu faire face aux dépenses d'entretien personnels, soins d'ordre médical, charges de famille, frais de déplacement et de séjour, etc... que j'ai dû supporter. A quoi je devrais ajouter l'estimation des préjudices qui m'ont été causés, faute de gestion active, par le fait que mes biens ont été confiés pendant ces mêmes dix années, à la garde d'un administrateur-séquestre. Tenu de rembourser au plus tôt les dettes que j'ai contractées de 1944 à 1954 vous comprendrez que le moins que je puisse solliciter de l'Administration est qu'elle s'attache à calculer strictement et à me régler dans les moindres délais les sommes qui me reviennent au titre des réparations qu'impliquent les arrêts des deux hautes juridictions qui m'ont jugé.

Georges Hilaire »

Il reformule l'argument, après avoir également protesté sur le fond, dans sa lettre à Berthoin du 15 janvier 1959 : « retrait des annuités pour 5-7 années que je suis censé avoir passé en état de « dégradation nationale » id est vos services réduisent à peu près à néant le montant de l'indemnité que je demande comme conséquence de ma réintégration par Conseil d'Etat et dont j'ai le plus grand besoin pour régler les dettes que j'ai appelées (sic) à contracter pendant dix ans, faute d'avoir pu exercer le moindre métier rémunérateur. » De même il plaide pour une pension de retraite « que je sollicite faute de pouvoir obtenir mon affectation dans un poste actif »

En juillet 1960, accompagnant la liste des revenus qu'il déclarait avoir perçus depuis la Libération, une note lui permet de revenir sur la question des dettes qui lui restent à honorer : « Comme suite à cet envoi, je crois utile de porter à votre connaissance les précisions suivantes : du 6 décembre 1944, au mois d'octobre 1953 (sic), date à laquelle j'ai fait opposition à l'arrêt de la Haute Cour de Justice en date du 7 mars 1947, qui m'avait frappé par contumace, je n'ai bénéficié d'aucuns revenus et, de ce fait, n'ai effectué aucune déclaration à l'administration des Contributions Directes.

J'entends que n'ayant pu exercer aucune profession rémunérée pendant cette période en raison des poursuites dont je faisais l'objet et qui devaient être annulées, en janvier 1955, par un jugement de relaxe, j'ai subsisté avec les seuls prêts familiaux et amicaux qui ont pu, alors, m'être consentis et que je dois aujourd'hui rembourser. Tel est le principal emploi que je serai tenu de faire de l'indemnité différentielle de réparation qui doit me revenir à la suite des bienveillantes décisions que vous avez bien voulu prendre en ma faveur. »

Si on suit les déclarations de Georges Hilaire, l'ancien haut fonctionnaire n'avait donc touché aucun revenu entre sa révocation le 6 décembre 1944 et le versement de sa pension proportionnelle à

partir de janvier 1954. Cependant, la première étape de la régularisation de son statut s'est accompagnée du versement d'honoraires privés : jusqu'à la fin de l'année 1956, ses collaborations aux journaux *Dimanche-Matin* (19 rue du Pont-Neuf), *Artaban* (16 rue d'Enghien), puis, après 1956, du conseil en relations publiques à la SA SAFAC 30 rue Galilée et aux « Produits Roche, 20 rue Crillon à Paris ».

Il s'agit probablement de l'hebdomadaire « *Dimanche-Matin* », dirigé par Roger Capgras « je le savais lié à Edgar Faure et à Antoine Pinay. A l'époque il vilipendait dans son journal le gouvernement Mendès-France et particulièrement son ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau », écrit Abdessadeq El Glaoui à son propos¹⁰¹⁴. Avant-guerre, Roger Capgras, déjà puissant, dirigeait le théâtre des Ambassadeurs tout en étant à la tête d'un important négoce de fruits et légumes. En septembre 1940, le « roi de l'orange », comme l'appelle Laurent Martin, crée de toute pièce *Aujourd'hui*, installé avenue de l'Opéra, qui accueille les signatures de Robert Desnos, Pierre Mac Orlan, Marcel Aymé, Jean Anouilh, Henry Troyat, Marcel Carné, Georges Auric, sous la direction de Henri Jeanson, dont les spécialistes continuent de discuter si sa ligne collaborationniste était authentique ou de pure façade. Henri Jeanson avait été arrêté en novembre 1940 et les mêmes spécialistes soupçonnent Lucien Rebatet d'avoir été à l'origine de la violente campagne de presse de la presse d'extrême droite à son encontre¹⁰¹⁵. On imagine sans peine que Georges Hilaire fit connaissance de Capgras bien avant son retour en France, dès l'avant-guerre ou sous l'Occupation, à l'époque d'*Aujourd'hui*. Quant à *Artaban* auquel Hilaire collabora également, il s'agissait d'un hebdomadaire lancé par Jacques Hébertot, dont le premier numéro date d'avril 1957 et qui ne dépasse pas le n° 65, paru à l'automne 1958. Parmi les auteurs joués dans le théâtre qu'il dirige depuis 1940 et qui ne désemplit pas sous l'Occupation, du Cocteau, du Giraudoux, interprétés par les acteurs les plus en vue à l'époque : Jean Marais, Edwige Feuillère ou le jeune premier Gérard Philippe.

Quant à l'activité de conseil d'Hilaire auprès de l'entreprise pharmaceutique Roche elle date probablement de son séjour en Suisse.

On notera que dans ce même formulaire destiné à l'administration, et daté du 25 janvier 1961, Hilaire affirme avoir été domicilié au 31 rue de l'Université du « 6 décembre 1944 jusqu'à

¹⁰¹⁴ Abdessadeq El Glaoui, *Le ralliement. Le Glaoui, mon père, récit et témoignage*, p. 279

¹⁰¹⁵ Laurent Martin, « Collaboration « chaude » ou collaboration « froide » ? Le cas d'Henri Jeanson (1938-1947) », *Vingtième siècle*, 2005/2, n° 86, p. 91-106.

aujourd'hui », sans autre référence à son exil forcé, à l'étranger, sans parler de « planques » probables en province.¹⁰¹⁶

On note également qu'il ne dit rien des éventuels droits d'auteur qu'il a pu toucher à l'occasion de ce qui est devenu son activité favorite, la critique d'art, participant notamment à la réhabilitation artistique, largement posthume, d'André Derain.

Avant d'y revenir, il faut cependant souligner combien ce combat administratif se fait dans un contexte de défense délibérée de Laval, qui n'est pas un acte isolé mais paraît bien fédérée par la fille du Président et son gendre, Josée et René Chambrun. Déjà évoquée, la publication, en 1957, aux Editions Plon, des trois volumes de témoignages, marque en effet un renouveau. Sous le titre très neutre *La vie de la France sous l'Occupation*, se pressent les signatures de René Bousquet, Xavier Vallat, Alexandre Angéli, Leguay, Georges Scapini, Jacques Guérard et de dizaines d'autres anciens serviteurs de Vichy, aux côtés des textes déjà évoqués de Georges Hilaire et Louis Pichat.

De cette actualité éditoriale il n'est jamais question dans le dossier de carrière de Hilaire, pas plus que des espagnolades auxquelles il participe à la même époque et qui signe pourtant son appartenance à un petit cercle d'exilés.

Espagnolades

On imagine mal que Hilaire ait offert gratuitement sa plume aux ouvrages d'art qui paraissent dans les années 1950 avec sa signature. Avant de revenir sur ses liens avec Derain, on signalera deux espagnolades, liées sans aucun doute à son exil signalé plus haut, qui paraissent aux Editions du tambourinaire à Paris au début des années 1950. De cet exil ou de la politique de Franco il n'est cependant pas question. Le premier est une défense de la tauromachie, où Hilaire se retrouve en compagnie de Marcelle Auclair, Jean Babelon, Georges Charensol, Mgr P. Jobit¹⁰¹⁷, Juan Leal, Henry de Montherlant, Joseph Peyré, Dr René Roger Don Severo, Paco Tolosa, Roger Wild, qui a signé les hors texte en couleurs, les dessins et ornements de l'ouvrage¹⁰¹⁸. Alors que Roland Barthes n'allait pas tarder à décrypter dans ses mythologies la fausse innocence d'un Guide bleu érudit masquant les réalités de la dictature franquiste, nos auteurs avaient en commun un goût pour la culture espagnole

¹⁰¹⁶ AN

¹⁰¹⁷ Pierre Jobit (1892-1972) Ancien élève de l'Université de Madrid et de l'Ecole des Hautes études hispaniques. Professeur à l'Institut français de Madrid. Directeur national de l'œuvre pontificale de la Sainte Enfance. Directeur du centre d'études et de recherches ibéro-américaines de l'Institut catholique de Paris. <http://www.idref.fr/034069054>

¹⁰¹⁸ Arte Clasico flamenco, Editions de la Boite à Musique », Paris 1936

qui s'inscrit diversement dans leur parcours biographique au travers des décennies qui avaient ravagé l'Espagne et le reste de l'Europe. Ni de ces ravages ni de leurs parcours personnels il n'est jamais ouvertement question dans cette défense de la tauromachie mais l'entreprise éditoriale qui les rassemblait devait être suivies d'autres hommages à une certaine vision de l'Espagne. On y apprend que Hilaire ne pense pas du bien de la psychiatrie artistique » où se complaisent, depuis Lombroso et Freud, les esthéticiens contemporains ». « Il n'y pas de maniement schyzophrénique de la muleta. Il n'y a pas de toreo freudien » peut-on lire sous sa plume sarcastique¹⁰¹⁹. Le texte est de qualité suffisante pour avoir été cité par le philosophe Francis Wolff, sans qu'on sache si ce dernier, amateur de Hegel, s'est aperçu de ce que Hilaire lui-même pouvait nourrir une réflexion sur la philosophie de l'Histoire¹⁰²⁰. Dans la même collection, l'ouvrage de 1954 est plus personnel, tout entier issu de la plume de l'ancien haut fonctionnaire, et toujours illustré par Wild, qui propose même « un portrait inédit de l'Auteur par l'Illustrateur », figurant l'élégant Hilaire assis en costume la pipe au bec, l'air pensif. La prose de l'ancien préfet porte cette fois sur le flamenco. Il rapporte l'illumination reçue un soir d'été 1930 à Madrid. Il évoque encore maints voyages picaresques à l'intérieur de l'Espagne, sans les dater : « C'est dans un village de la sierra de Cabra, près de Jaen, qu'il me fut donné d'élucider ce dernier mystère (= l'enthousiasme du public pour des raisons qui paraissent extramusicales et extra dramatiques). J'y étais venu à dos de mule pour entendre l'unique chanteur de tona grande qu'il y eut encore en Espagne, à ce que l'on m'avait assuré ». Il narre aussi ses retrouvailles avec Ramon Montoya « à Paris en 1936 au « Burladero », pena taurina, fondé par Roger Wild »¹⁰²¹. Cette mise en scène de soi, piquée de nombreuses expressions en espagnol, par l'ancien critique de disques de *La Dépêche*, s'accompagnait, de fait, d'indications discographiques, recommandant douze enregistrements de Ramon Montoya, guitariste, datant de 1936, mais aussi une Anthologie du « cante flamenco » éditée par Ducretet-Thomson en 1954, dont son éditeur, *Le Tambourinaire*, avait déjà fait la promotion à travers un ouvrage de Tomas Andrade de Silva.

Hilaire critique d'art

Cependant, le retour en France de Hilaire au début des années 1950 est également associé à des manifestations et publications autour d'André Derain, dont l'aboutissement est le bel ouvrage publié par l'éditeur d'art Pierre Cailler (1901-1970) à Genève en 1959.

¹⁰¹⁹ George Hilaire, « L'apport esthétique de la corrida », *Tauromachie art profond (arte jondo)*, Le « toreo » moyen d'expression correspondance et sortilèges, Editions du Tambourinaire, Paris 1951 in p. 95-104, p. 97.

¹⁰²⁰ Francis Wolff, *Philosophie de la corrida*, Fayard, Paris, 2007. chapitre cinq

¹⁰²¹ Georges Hilaire, *Initiation «Flamenca»*, Ed du Tambourinaire, 1954, p. 19.

Auparavant, Hilaire, tout juste blanchi par la cour de justice, avait préfacé en 1955 une exposition consacrée à Derain qu'organisait la Galerie Charpentier, dont Pierre Lévy était proche et dont il a été longuement question dans le chapitre précédent.¹⁰²²

Dans sa monographie de 1959, tout en faisant l'éloge du peintre, mort, on l'a vu, en 1954, Hilaire n'indique jamais vraiment quel type de lien avait pu l'unir à l'artiste. Il ne mentionne explicitement qu'une seule rencontre, un dimanche du début de l'année 1944, dans le village de Courdimanche à proximité de Pontoise, dans le Vexin français¹⁰²³. Une allusion au Secrétariat des Beaux-arts sous Vichy était ainsi formulée : « Derain refuse en 1944, la direction de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, où sa culture, sons sens pédagogique, l'ampleur et la liberté de ses vues eussent pu transformer l'enseignement supérieur des arts.

Mais il ne voulait pas, disait-il comiquement, tomber sous la coupe de la Coupole. De même s'est-il gardé toute sa vie des cénacles et des chapelles. »¹⁰²⁴ Etant donné les fonctions qu'occupait Hilaire à la même époque, ce dont il se garde bien d'avertir le lecteur de 1959, il est fort possible que ce soit lui-même qui ait fait cette proposition à Derain, à laquelle le peintre aurait répondu si drôlement¹⁰²⁵.

Hilaire n'hésite pas non plus à évoquer le fameux voyage en Allemagne de 1941, donnant le beau rôle à Derain sans dire davantage d'où proviennent ses sources. Mettant en exergue un propos du peintre, la section concernant le voyage s'intitule : « Je me suis épuré moi-même » et développe : « Derain ne sortira qu'une fois de son laborieux isolement : pour faire partie d'une mission d'artistes notoires que l'administration des Beaux-Arts a priée de se rendre, en 1941, à Berlin, pour répondre à une invitation du sculpteur Arno Breker. Il était difficile de s'y soustraire. Grâce à l'influence dont dispose l'artiste berlinois, grand admirateur, par surcroit, de l'art français, de nombreux prisonniers de guerre retrouvent chaque jour le chemin du foyer.

Mais en 1944, les Evariste Gamelin¹⁰²⁶ de la *peinture libérée* comme l'appelle André Lhote, imputent à crime aux Athéniens d'avoir rendu visite au sculpteur-lauréat des Spartiates.

¹⁰²² Cinquante tableaux importants d'André Derain (textes de Raymond Nacenta, Georges Hilaire), Galerie Charpentier, Paris, 1955

¹⁰²³ Georges Hilaire, *Derain*, Pierre Cailler, Genève, 1959, p. 136-137.

¹⁰²⁴ Georges Hilaire, *Derain*, Genève, 1959, p. 52.

¹⁰²⁵ Une allusion dans Michel Charzat, *André Derain. Le titan foudroyé*, Hazan, 2015, p. 308.

¹⁰²⁶ Référence à Evariste Gamelin, le jeune peintre du quartier du Pont Neuf devenu membre d'un juré révolutionnaire sous la Grande Terreur dans *Les Dieux ont soif* d'Anatole France, paru en 1912 et encore très en vogue dans les années 1950.

Les missionnaires de Berlin seront *épurés*. Autrement dit, les Salons officiels seront fermés à Maillol, Despiau, Derain, Friesz, Vlaminck, Dunoyer de Segonzac. Autant de rivaux éliminés et qui, par surcroît, *pensent mal*.

Cependant, au cours de l'occupation allemande, l'art d'avant-garde l'art dégénéré, a été aussi librement exposé qu'avant-guerre et fort apprécié de certains collectionneurs en uniforme. Tout le monde connaissait, si l'on en croit André Lhote, « cette arrière-boutique de la rue de La Boétie » où tel maître de l'Ecole de Paris que le goût français a promu à la gloire mondiale, tolérait volontiers que l'on fît commerce de ses œuvres avec l'ennemi. Patriote, néanmoins, ce personnage illustre déclarera avec son savoureux accent espagnol au bon peintre Georges H. Cheval « qu'il refuse d'exposer avec des traîtres ».

L'antimilitariste, le *libertaire* Maurice de Vlaminck, ira en prison. Maillol et Despiau, premiers sculpteurs de notre temps, ressentiront, eux cruellement cet ostracisme dérisoire : ils en mourront. Mais Friesz et Dunoyer hausseront leurs larges épaules et Derain, l'autre géant, rira de son long rire silencieux et goguenard.

M'empêcher d'exposer dans les Salons ? Mais je m'y refuse depuis 1908 ! Messieurs les inquisiteurs arrivent trop tard. Il y a trente-six ans que je me suis épuré moi-même. »

L'ancien Secrétaire aux Beaux-Arts de Vichy cite donc à nouveau *La peinture libérée* d'André Lhote lorsqu'il s'agit de s'en prendre aux fréquentations, de Picasso sous l'Occupation, qui étaient de notoriété publique, masquant ainsi le fait qu'il avait été lui-même aux premières loges pour apprécier les particularités de cette vie culturelle sous l'Occupation.

En revanche, Hilaire affirme avec panache sa familiarité avec un autre réprouvé, Lucien Rebatet. « Je n'aime guère les nus de Derain » me disait un jour Lucien Rebatet, le seul écrivain français qui, à notre connaissance, soit capable de décrire de mémoire le contenu de plus de trois mille tableaux, « ce sont des *nus soufflés*, monolithiques, orthopédiques ». ¹⁰²⁷

On se souvient que Rebatet avait dû s'expliquer en 1945 sur une lettre adressée par son ami Hilaire et retrouvée lors d'une perquisition. Lorsque Hilaire, une quinzaine d'années plus tard, tient à lui rendre hommage au beau milieu d'un ouvrage sur Derain, Rebatet est en train, lui aussi, de revenir sur scène. Dès 1951, alors qu'il est encore incarcéré à Clairvaux, paraît chez Gallimard son roman commencé dans la fuite à Sigmaringen, *Les deux étendards*, grâce au soutien de Jean Paulhan, l'ancien éditeur fondateur des résistantes Lettres Françaises qui faisait cependant partie, avec

¹⁰²⁷ Hilaire, *Derain*, *op. cit.*, p. 147.

Hilaire, de ceux à qui Les Evariste Gamelin ne plaisaient guère et qui préféra se remettre à éditer les écrivains de talent, quand bien même ils seraient les auteurs des pires pamphlets antisémites. En juillet 1952, Rebatet est libéré. D'abord assigné à résidence, il s'installe à nouveau à Paris en 1954. En cette année 1959 où son camarade Hilaire le cite nommément dans un ouvrage rendant hommage à Derain, Rebatet collabore depuis plusieurs mois avec plusieurs publications, notamment, avec *Rivarol*.

Dix ans plus tard, il fera paraître une monumentale *Histoire de la Musique*, qui recueille l'estime des spécialistes. Rebatet ne renvoie pas l'ascenseur et on n'y trouve aucune mention de Hilaire, en revanche le spectre des goûts artistiques de l'ancien fasciste y apparaît beaucoup plus ouvert que celui de l'ancien radical-socialiste partisan d'un « art français », puisque Rebatet consacre de longues sections à la musique électronique et tire le portrait de cinq compositeurs qui annoncent pour lui l'avenir : Boulez, Stockhausen, Berio, Barraqué, Xenakis. De fait, Rebatet se veut le défenseur des esthétiques révolutionnaires, rendant ainsi un hommage appuyé à Schönberg, qui est pour lui avant tout celui qui sut le mieux, des épigones de Wagner, en réaliser la « virtualité révolutionnaire ». La judaïté de Schönberg de même que son exclusion par les nazis ne sont pas tus mais évoqués plutôt mezzo voce. Il écrit ainsi, à propos d'une période de création exprimant « la douleur d'un Juif errant devant les nouvelles souffrances de sa race », qu'il s'agit d'un « sentiment tout à fait respectable » mais le raille pour être un « pathos grinçant très éprouvant pour les nerfs de l'auditeur ». Il évoque *Kol nidre*¹⁰²⁸, ou *Un Survivant de Varsovie*¹⁰²⁹ mais pour en faire une critique purement interne : elles comptent parmi les œuvres américaines de Schönberg qui pèchent par leurs formes de plus en plus classiques, le retour à des formes tonales, bref une capitulation. Schönberg aurait souffert de son isolement dans un pays indifférent à son art révolutionnaire alors que lui-même soupirait après le romantisme allemand.

Si Rebatet parle d'esthétique rétrograde du régime à propos de l'Allemagne nazie, c'est bien dans les pages consacrées aux compositeurs soviétiques que les considérations politiques, tout en ne quittant pas le terrain strictement culturel, sont les plus développées, pour écraser de son mépris l'affligeante stérilisation du monde musical russe par le régime soviétique. En revanche, il tient à entamer son chapitre intitulé « La musique d'aujourd'hui, ses principes » par une évocation favorable de Vichy,

¹⁰²⁸ Arnold Schönberg, *Kol nidre*, op. 39, 1938. Schönberg aurait en partie accepté cette commande du rabbin réformé Sonderling, un émigré allemand installé à Los Angeles, afin d'approcher les milieux juifs américains influents qui l'aideraient à activer l'accueil des juifs allemands cherchant refuge aux Etats-Unis.

<http://www.milkenarchive.org/music/volumes/view/masterworks-of-prayer/work/kol-nidre/>

¹⁰²⁹ Arnold Schönberg, *A Survivor from Warsaw*, op. 46, 1947.

qui avait su mettre à la tête du Conservatoire de Paris un Claude Delvincourt, lequel, certes représentant de la droite bien-pensante, nomma Messiaen professeur d'harmonie, enclenchant de cette manière le renouveau de la création musicale française¹⁰³⁰. Au fond, Rebatet, s'affichant révolutionnaire dans ses choix, n'en use pas moins d'une écriture de l'histoire, ici musicale, marquée par des manières de faire profondément conservatrices sur le plan intellectuel. En appendice, il commet une note sur le jazz, « ce grand apport des Noirs américains à notre siècle », qu'il semble profondément admirer, tout en l'excluant de la grande ligne qu'il vient de retracer, du grégorien à Xénakis. Au fond, Rebatet a en commun avec Hilaire une forme d'esthétique encore utilisée par beaucoup de leurs semblables, une forme d'érudition bavarde, qui se plait dans des formes de digressions techniques pour asseoir son expertise, tout en nourrissant son récit d'un terreau fortement biographique. D'une lecture aisée, leurs ouvrages taisent cependant systématiquement l'essentiel de ce que fit l'emprise nazie sur l'Europe au cours des années où eux-mêmes, Rebatet et Hilaire, avaient été au faite de leur carrière. Leur spécialisation après-guerre dans l'art contemporain produit des effets ambigus : d'un côté, parler d'art permet de se cantonner à un univers de formes, de lignes et de sons, d'un autre côté évoquer des artistes contemporains fait revenir sur ce passé si proche, permet d'offrir discrètement un point de vue sans rendre véritablement compte de l'époque, sans avoir donc à se justifier. Leur prose consacrée à la sphère artistique permet de penser au passé si proche sans le penser jusqu'au bout, c'est-à-dire sans jamais parler des camps et de l'extermination de millions d'êtres humains. S'inscrire dans une histoire artistique du XXème siècle permet de produire un discours sur le passé dont ils ont été acteurs, sans véritablement l'affronter.

Cette attitude n'est pourtant pas le propre de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, avait été du côté de Vichy. L'ouvrage que Georges Hilaire consacre à Derain est aussi le fruit d'un nouveau trait d'union entre l'ancien préfet de l'Aube des débuts de l'Occupation et l'industriel Pierre Lévy, cible de la politique antisémite conjointe de Vichy et du IIIème Reich. Hilaire cite à quelques reprises l'industriel dans son texte, le présentant comme un des principaux collectionneurs du peintre. Cette vérité apparaît encore plus nettement dans la liste des œuvres reproduites en seconde partie de l'ouvrage : pour beaucoup, il s'agit d'œuvres qui appartiennent à Pierre Lévy, dont le portrait de Denise en compagnie de Claire, daté de 1949. Le tableau est la meilleure preuve de la forme d'intimité qui s'était établie entre le peintre Derain et la famille de Pierre Lévy, telle qu'on peut encore s'en rendre compte à travers la correspondance livrée par Pierre Lévy dans son *Collectionneur...* Grâce à Hilaire, cette intimité entre le peintre et son mécène apparaît dans une publication.

¹⁰³⁰ Karine Le Bail

L'ouvrage de Hilaire sur Derain ne comprend pas, il faut le signaler, le tableau *La déportée*, qu'on peut voir de nos jours au Musée Pierre et Denise Lévy de Troyes, daté approximativement de 1946-1950, puisqu'il fit partie de la donation faite par le couple en 1976, sans que rien ne soit dit au public de l'histoire du tableau ni encore moins de la jeune femme qu'il représente.

Si les publications que Hilaire consacre à Derain en France, par le réseau qu'il dessine, suggère le maintien, ou le renouveau de relations entre l'ancien préfet de l'Aube et l'industriel, ces contacts sont cependant fort discrets, au point que les enfants de Pierre Lévy semblent n'en avoir conservé aucun souvenir. Et comme on l'a déjà signalé, Pierre Lévy, dans ses souvenirs diffusés à l'orée des années 1980, tient à évoquer Hilaire, mais aussi l'aide que lui-même lui apporte pour rentrer en France, tout en le maintenant dans l'anonymat.

Yves Lyon défenseur de la mémoire de Despiau

On ne sait en revanche si Yves Lyon fréquenta Georges Hilaire une fois ce dernier revenu de Suisse, au début des années 1950. Une lettre adressée à la conservatrice du musée Bourdelle vingt ans plus tard, en 1974, témoigne du fait qu'en tous les cas il continue de faire grand cas des publications de l'ancien préfet, alors que ce dernier se consacre désormais entièrement à la critique d'art. La lettre ne prouve pas pour autant le maintien de liens personnels. Elle atteste en revanche du profond pessimisme d'Yves Lyon, désormais un homme âgé qui continue de vivre dans un culte du passé, c'est à dire des années de sa propre jeunesse, qu'il assimile à un sommet de l'art français, par opposition à l'américanisation à laquelle il serait forcé d'assister : « Alerté par l'article de Georges Hilaire paru dans un hebdomadaire financier, je suis venu mercredi dernier revivre avec Schnegg et sa bande, dont plusieurs de ses membres furent mes amis, un moment de cette période d'après 18 que certains journalistes ou écrivains ont qualifié d' »années folles « », et plus loin : « Après avoir été en lettres et en arts en haut, la France et l'humanité américanisée sont maintenant au creux de la vague : la notoriété se situe selon l'étiage des dollars amassés. »¹⁰³¹. Dans la même lettre, Yves Lyon fait allusion à une violente algarade verbale qu'il a eu avec l'époux de son interlocutrice, la directrice du musée. Sans qu'on en connaisse la cause, l'incident confirme le caractère volcanique que Lise Lyon prête à son oncle dans les souvenirs qu'elle a publiés.

La correspondance entretenue par Yves Lyon la même année avec les organisatrices de l'exposition Despiau qui se tient au musée Rodin entre 1974 et 1975 laisse, là encore, imaginer une certaine

¹⁰³¹ Archives Musée Rodin, Lettre d'Yves Lyon à Rhodia Dufet Bourdelle

raideur de caractère. Le vieil homme est mis à rude épreuve à la suite de l'incompréhension des conservatrices quant à l'importance de son témoignage sur l'œuvre du sculpteur qui fut son Ami, comme il l'écrit, avec une majuscule, dans sa lettre du 4 juillet 1974, dans laquelle il répond avec empressement au premier courrier reçu de Claudie Judrin, conservatrice adjointe du Musée Rodin lui annonçant son projet de réaliser une exposition Despiau à l'occasion du centenaire du sculpteur. Yves Lyon se révèle très méticuleux quant à la protection mais aussi la présentation des œuvres qu'il accepte, pour la première fois, de prêter.

Il fait en particulier grand cas du plâtre original de Paulette, remarqué par Rodin lors de son exposition au Salon de 1907, au point que ce dernier aurait donné du « Cher Maître » à un Despiau pourtant bien moins renommé que lui. Yves Lyon le tient de la lecture d'une lettre que Despiau lui a fait lire et que la veuve de Despiau aurait confiée à un conservateur du Musée d'art moderne venu la voir au sujet d'une possible donation. Yves Lyon propose de retrouver la lettre (ledit conservateur, dont il ignore le nom, doit bien savoir où elle se trouve) et de l'exposer à proximité du plâtre de Paulette, afin que le visiteur se rende compte de l'importance de l'œuvre. De même, une photographie permettra d'établir que Paulette trôna au milieu de l'atelier de l'artiste jusqu'à sa mort, Despiau refusant de s'en défaire. Yves Lyon s'offre à prêter la sellette sur laquelle Despiau avait choisi de la placer, et demande au musée de construire une vitrine transparente ad hoc, aux dimensions de l'œuvre. Il souhaite choisir l'emplacement de la vitrine en concertation avec les organisatrices de l'exposition. Il a aussi des recommandations très fermes quant à la manipulation des œuvres prêtées : ne pas épousseter Paulette, ne pas toucher à la patine mate du bronze représentant le peintre Léopold-Lévy.

Une série de contrariétés semble ensuite émailler cette première, et sans doute unique, expérience de prêt : l'emplacement de la vitrine est décidé sans lui, la sellette originale est refusée. Puis, visitant l'exposition, Yves Lyon s'alarme du niveau d'affluence, qu'il juge très faible. Dans une lettre datée du 5 novembre 1974, il s'interroge sur « la conspiration du silence ou un défaut d'organisation de l'information » qui expliquerait l'absence de publicité, lui apparaît-il, donnée à l'exposition. Il y revient dans sa lettre du 11 décembre 1974, adressée à Claudie Judrin qui, entre temps, a perdu, sous la plume du vieil homme, son titre de conservatrice : « L'exposition Despiau tire à sa fin. Elle n'aura pas profité d'une grande publicité. Même dans quartier(sic) il ne m'a pas été donné de voir une des belles affiches placées, paraît-il à des centaines d'endroits ». « Vraiment, Charles Despiau manque de chance même descendu au tombeau.

Reste que l'exposition est splendide ».

Yves Lyon se montre dès lors très attentif au catalogue, « seul témoin pour l'avenir de votre exposition » comme il le qualifie avec une emphase dont on a déjà vu ailleurs quelques exemples¹⁰³². Il entreprend donc de rédiger une série d'errata qu'il souhaite voir insérer dans ce monument de papier (on rappellera que Yves Lyon est un grand amateur d'imprimés). Ses rectifications portent essentiellement sur les relations entre Rodin et Despiau, ainsi que sur la personne de Léopold-Lévy, de la manière d'orthographier le nom du peintre à l'évocation de son long séjour à Istanbul. Yves Lyon semble encore ulcéré par le fait que la notice concernant le dessin de Despiau « Femme nue 1938 » parle de « pâleur de la sanguine » et non de délicatesse du trait, que Lyon juge exceptionnelle. Il termine cette lettre du 5 novembre « En vous demandant, pour l'Histoire et la vérité, de bien vouloir insérer des errata au catalogue ». Le 22 décembre, s'adressant à nouveau à Monique Laurent, la conservatrice en chef du Musée, il se plaint de ce que cette demande « d'insérer dans le catalogue une feuille d'errata rectifiant des erreurs incompréhensibles et qui violent la vérité historique » n'ait pas été prise en compte, au point que la direction se sentira obligé de lui répondre point par point, en rappelant le principe de liberté des auteurs¹⁰³³. La rupture est consommée. Yves fait rappeler les œuvres qu'il a prêtées, rappelant également avec insistance qu'il souhaite recouvrer les deux cartes de visite, celle de Despiau et celle de Léopold-Lévy, qu'il avait confiées au Musée. A cette occasion, on voit poindre la seconde épouse d'Yves Lyon, qui n'a pas forcément joué un rôle d'apaisement dans le conflit : « Sur la demande de Madame Lyon », écrit-il à Monique Laurent le 18 janvier 1975, « j'ai dès hier soir repris le plâtre-original de PAULETTE que, sur la demande de Monsieur CHATELAIN, Directeur du Musée, j'ai laissé exposer contre mon gré (etc) ». Le fait que Yves Lyon indique ici le titre de Chatelain, ce dont il se dispense désormais lorsqu'il s'adresse aussi bien à Monique Laurent qu'à Claudine Judin, permet de poser l'hypothèse que Monsieur Yves Lyon n'est peut-être pas exempt de toute misogynie. En tous les cas, sans les nommer, il refuse son estime aux auteur(e)s du fameux catalogue : « C'est à croire que serait (sic) intervenu pour la rédaction du catalogue, non des connaisseurs mais des journalistes dont le métier oblige à parler avec autorité de choses qu'ils ne connaissent que superficiellement »¹⁰³⁴.

De nos jours, la fameuse lettre de 1907 dans laquelle Rodin fit part de son enthousiasme au jeune Despiau et lui proposa une collaboration est toujours introuvable. Quant au « Cher maître » avec

¹⁰³² Lettre d'Yves Lyon à Monique Laurent, Paris, 5 novembre 1974.

¹⁰³³ Archives Musée Rodin, lettre du 22 janvier 1975 (copie) adressée à Yves Lyon

¹⁰³⁴ lettre du 22 décembre 1974 à Monique Laurent

lequel Rodin se serait adressé à Despiau, inversant volontairement la hiérarchie entre les deux sculpteurs, cette information n'est pas reprise par la biographe de Despiau¹⁰³⁵.

Yves Lyon est à ce point désolé de la faible fréquentation de l'exposition et courroucé des inexactitudes du catalogue précisément parce qu'il ne voit rien moins dans l'initiative du musée Rodin que la réhabilitation d'un sculpteur qu'il semble profondément admirer et dont il déplore le destin. Dans sa lettre du 13 octobre 1974, il remercie Claude Judrin « pour l'aide précieuse que vous apportez à « sortir Despiau de l'enfer » où l'ont projeté après son décès les Dorival et autres bons esprits que vous savez. » Il développe alors ses recommandations sur la question encore si sensible 30 ans plus tard du comportement du sculpteur sous l'Occupation « Ne faites donc dans le catalogue de l'exposition, dont vous portez la responsabilité de la présentation, aucun écho aux insinuations désobligeantes pour la mémoire de Despiau dont vous m'avez donné lecture. Despiau était foncièrement bon. Il s'est laissé inconsciemment abuser par des « amis dévoués » qui ce faisant se sont déshonorés. Ils se sont livrés à son égard à un incontestable abus de confiance en lui faisant signer un texte dont il ignorait le premier mot – m'a t-il assuré, et en lui demandant de se joindre aux artistes les plus en vue - dont Segonzac – pour le voyage à Berlin qui devait valoir le rapatriement d'artistes prisonniers ». Yves Lyon par la suite ne semble pas être revenu dans ses relations avec les responsables de l'exposition sur la question de l'Occupation. Comme on l'a vu, les errata dont il fait grand cas n'ont rien à voir et relèvent entièrement d'une sorte de culte des œuvres déconnecté de tout enjeu politique, sinon que Despiau incarne une perfection artistique qui tire son inspiration de l'Antiquité grecque tout en se montrant, à l'instar de Léopold Lévy, un promoteur de la modernité en art. Lyon explique en effet, usant des mots soulignés et des majuscules : « Atatürk, voulant rénover l'art ottoman figé depuis trois siècles, fit, par ses ambassadeurs établir la liste des « maîtres susceptible (sic) d'enseigner à Istambul un art MODERNE. Les premiers sur la liste étaient LEOPOLD LEVY et DESPIAU et, pour l'architecture un allemand. »

Devenu pessimiste quant à la portée de l'exposition, Yves Lyon concluait dès le 5 novembre : « Rejeté dans la clandestinité, comme les trop grands artistes de tous temps, écrivains, peintres, sculpteurs, dès après le décès, c'est peut-être la génération prochaine qui fera revivre celui qui a été et reste l'un des plus grands artistes du siècle qui tire à sa fin. »

L'importance que Yves Lyon, ex-époux d'une femme déportée, ce qu'il n'évoque jamais dans cet échange, accorde à la réhabilitation de la mémoire de Despiau tient donc à la fois à sa lecture des

¹⁰³⁵ *ibid*, p. 49. Elle précise note 24 « cette lettre est aujourd'hui introuvable . Selon Jean Osof, qui nous affirma l'avoir eue en main, elle aurait été en possession d'Yvon Bizardel (Directeur des Beaux Arts, Musées et Bibliothèques de la Ville de Paris, conservateur). Les descendants de Bizardel n'ont pu être localisés à ce jour. »

ressorts du comportement de l'artiste sous l'Occupation (le recours à l'argument classique de la promesse trompeuse de libérer en échange des prisonniers) et à l'insertion de ces quatre années dans un tableau plus large de sa vie, qui comporte en particulier l'amitié entre Despiau et Léopold Lévy (on se souvient que c'est dans l'atelier de ce dernier, rue d'Assas, que Pierre Lévy et Denise, qui ont aussi collectionné du Despiau, rendirent maintes fois visite à Derain, qui occupait le local après le départ de son ami en Turquie). On pourrait y ajouter les multiples liens que l'artiste originaire de Mont-de-Marsan avait entretenus avec un mécénat qui appartient à la haute bourgeoisie parisienne, y compris juive. Yves Lyon, comme il le suggère dans ses échanges avec le Musée Rodin, appartient lui-même à ce tableau, de par ses liens d'amitié avec Despiau et apparemment avec Léopold-Lévy, même si on ne peut les dater avec précision. Acceptant de bonne grâce que les œuvres qu'il prête figurent au catalogue mais refusant que soit indiquée la provenance, il entend dicter aux conservatrices des notices qui ne disent rien de la date ni du mode de transmission des œuvres. On pourrait ainsi imaginer que Yves Lyon, ou des personnes proches de sa famille, avaient passé commande auprès de Despiau pour qu'il réalisât un de ses portraits très prisés dans le milieu auquel appartenait Yves Lyon. Cependant, une telle commande intéressant la famille Lyon, à notre connaissance, n'apparaît pas dans le catalogue des œuvres connues de Despiau (qui est cependant loin d'être exhaustif) ni dans la liste d'œuvres volées déclarée par Yves Lyon à la fin de la guerre.

Il est également remarquable que la défense de la mémoire de Despiau passe par des attaques sibyllines contre ceux qui auraient poussé Despiau à se fourvoyer dans le fameux voyage en Allemagne puis seraient responsables de sa plongée en enfer d'après-guerre. Surnage le nom de Bernard Dorival, qui avait lui aussi connu un beau tournant dans sa carrière sous l'Occupation, sans pour autant être « suspect de collusion avec le programme politique officiel » selon le jugement de l'historienne Laurence Bertrand Dorléac¹⁰³⁶. Défenseur d'une « francité dans l'art », idée qui ne semble étrangère ni à Georges Hilaire ni à l'amateur Yves Lyon, Dorival représentait néanmoins en partie un triomphe de l'abstraction après-guerre à laquelle l'ami de Despiau était sans doute fort hostile, de même que Yves Lyon appréciait sans doute modérément que certains de ses amis (on vient de le voir pour Hilaire et Despiau) aient été victimes de l'épuration, quand d'autres figures de la vie culturelle sous Vichy avaient pu poursuivre de brillantes carrières. Cela avait donc été le cas du jeune conservateur du Musée d'Art moderne, Dorival, présentant sous l'Occupation, en août 1942, une version de l'art contemporain compatible avec les diktats de l'occupant, avant d'en devenir son directeur, fort réputé, en 1965. Le jugement porté par Yves Lyon paraît cependant surprenant et a sans doute à voir avec des rumeurs concernant le transfert des œuvres du sculpteur de son atelier au Musée d'Art moderne, que supervisa précisément Dorival en 1960. La biographie de Despiau,

¹⁰³⁶ L'art de la défaite p. 206. Cf aussi Lrt en guerre p. 146

Elisabeth Lebon, écrit ainsi « Contrairement à ce qui put être dit, Dorival, sincère admirateur de l'œuvre de Despiau, ne procède alors à aucun tri, emportant sans réserve tout ce qui lui est présenté : œuvres achevées, très nombreux plâtres d'états, ainsi que des dessins, les propriétaires de la maison-atelier acquise en rente viagère auprès de Mme Despiau n'étant autorisés à conserver que les « meubles meublant » ». Elisabeth Lebon ajoute en note : « Un ensemble de 172 sculptures et 242 dessins fut présenté à Bernard Dorival par une cousine éloignée de Mme Despiau, qui l'avait rejointe après-guerre. Nous avons pu recueillir le témoignage de Bernard Dorival en 1995, à l'occasion de notre soutenance de thèse (...) dont il avait accepté avec enthousiasme de présider le jury ». ¹⁰³⁷

Des liens d'amitié au long cours : Yves Lyon et Poumarède

On peut ainsi imaginer que Yves Lyon garda le contact avec la veuve de Despiau dans les années qui suivirent la mort du sculpteur et qu'il suivit les démêlés de Georges Hilaire avec la justice après le retour en France de ce dernier à la fin de l'année 1952. On assiste également aux retrouvailles de Yves Lyon avec le juriste Poumarède qui avait servi brièvement, mais à une époque particulièrement cruciale, dans le cabinet de Laval. On se souvient du message de grande sympathie qu'Yves Lyon lui avait envoyé en septembre 1944, lui offrant son soutien. Quelques mois après la relaxe de Hilaire par la Haute Cour de Justice en mars 1955, Yves Lyon écrit à Poumarède, pour la première fois visiblement depuis la Libération : « Mon cher Président, je lis votre promotion dans la Légion d'Honneur et vous envoie mes félicitations.

Si c'est bien vous qui, en 42, m'avez aidé à sauver 92 enfants de l'enfer d'Auschwitz, vous accepterez ces félicitations comme une nouvelle marque de reconnaissance au « chic type » que j'ai connu grâce à Hilaire.

¹⁰³⁷ *ibid*, p. 252 et note 227. Selon Elisabeth Lebon, l'invisibilité de Despiau dans les rétrospectives consacrées à la sculpture française du XX^e siècle est bien plus tardive et date des années 1980. *Ibid*, p. 254-255.

Si ce n'est pas vous, cet homme, vous accepterez alors avec mes félicitations les excuses d'un importun et vous aurez appris qu'un homonyme, en fonction au ministère de la Police s'est conduit en « Homme » et a bien mérité de l'Humanité. »¹⁰³⁸.

Les deux hommes ne se sont pas revus dès cette occasion mais Yves Lyon a au moins pris l'habitude de lui écrire, même de manière très espacée. On lit ainsi, dans une lettre datée du 7 septembre 1957 : « Cher Monsieur, j'ai honte de venir aujourd'hui vous donner de mes nouvelles après tant d'années passées sans vous avoir vu.

Vous m'aviez promis de conserver mon adresse et mon numéro de téléphone, si vous passiez un moment à Paris, me donner le plaisir de vous rencontrer.

Ce plaisir, je ne l'ai pas encore eu. De mon côté, allant plus souvent à l'Est qu'au Sud ou au Sud-Ouest, Limoges ne me voit pratiquement jamais.

Pourtant, en Mars, revenant de Provence par le chemin des écoliers, pour éviter la route n°7, odieuse et peu jolie, nous avons fait un détour ma femme et moi pour revoir Les Saintes-Marie, l'étang du Vacarès ; et, nous sommes revenus par Roquefort.

Avez-vous reçu le faire-part que je vous ai adressé début janvier ? N'ayant pas eu de vos nouvelles, j'en déduis que cette missive ne vous est pas parvenue. **Après treize années pendant lesquelles j'ai vécu dans l'espoir de retrouver mon épouse déportée**, j'ai rompu mon isolement et ai épousé une jeune personne que j'aurai plaisir à vous faire connaître un jour.

Ces souvenirs émouvants que je conserve pieusement, et dont vous êtes l'élément essentiel, cher Monsieur, toute cette période calme en apparence et en fait si agitée et tragiquement belle, combien elle peut paraître lointaine déjà à tous ceux qui, tranquillement, ont attendu sa fin pour se révéler patriotes !

Pour moi, cher Monsieur, vous avez beaucoup risqué ; pour eux, ces quatre-vingt-douze petits innocents que votre intelligente et tenace intervention a sauvé de la destruction à Auschwitz, pour ces petits qui vous ignoreront toujours, vous avez été le Sauveur et avez bien mérité de l'Humanité. Je n'exagère pas.

Hélas, cher Monsieur, votre expérience personnelle au sein de la Magistrature et particulièrement aux Parquets doivent vous avoir confirmé dans l'idée que l'Homme est une bien vilaine bête et que, dans notre beau Pays, le sens moral a fait place à une bien triste mentalité de gangster.

¹⁰³⁸ Lettre de Yves Lyon à Poumarède, Paris, samedi 20 août 1955. Mille mercis à Jacques Poumarède de m'en avoir transmis la copie.

Depuis les premiers « nouveaux riches » nés pendant la tourmente de 14/18, le déclin a été constant. S'il se poursuit encore longtemps, où irons-nous ?

J'ai l'âge de pouvoir vous affirmer que j'ai connu une très belle France, respectée de tous, enviée de tous aussi à cause de cet équilibre naturel qui se reflétait sur les corps et les esprits. Notre vignette postale avait comme image la « Semeuse » de Roti(sic)¹⁰³⁹ : la France semant des idées et aussi du bien. Il ne venait pas à l'idée d'un quelconque ministre des PTT de faire graver des effigies des gloires françaises passées. Nous vivions avec un « Présent¹⁰⁴⁰ » ; depuis 1919, vous pouvez constater que nous ne cessons de parler du « Passé » français : c'est un signe très net du vide français actuel, et, cela est très préoccupant.

Je vous ai assez ennuyé avec mes ratiocinations et je vous quitte en vous adressant mes fidèles et meilleures pensées »¹⁰⁴¹.

La conviction d'une longue décadence de la France depuis les lendemains de la Première Guerre Mondiale, préoccupation qu'on a déjà évoquée à propos sa lettre qu'il rédigea vingt ans plus tard, en 1977, à l'intention de la directrice du musée Bourdelle, est donc déjà bien ancrée, et probablement l'énonçait-il dès avant la Seconde Guerre Mondiale. On notera également la manière surprenante, pour nous qui sommes probablement passés très en dessous du plancher, de qualifier la période de l'Occupation : « tragiquement belle ». Elle fait sursauter pour des générations qui n'y voient qu'extrême laideur, abjection, douleur, et s'attendraient aux mêmes sentiments de la part d'un homme dont la femme est morte à Auschwitz. Pour autant, il faut rappeler que cette exaltation est en réalité un trait commun à beaucoup de ceux qui participèrent à des formes de résistance : l'horreur de l'Occupation est contrebalancée par la conduite d' »hommes » qui ont bien mérité de l'Humanité, le sauvetage des enfants de Vénissieux revenant de manière récurrente dans les courriers de Yves Lyon (on y trouve encore une référence dans une lettre écrite en 1970, alors que cette dernière est manuscrite et non plus dactylographiée, que Yves Lyon appelle désormais son correspondant « cher ami » et use avec lui d'un ton beaucoup plus badin que dans la présente lettre de 1957). On se souvient que dans la lettre adressée au musée Bourdelle de 1977, Yves Lyon avait aussi parlé des » années cruelles et splendides de vie au front » à propos de la guerre de 1914 (au

¹⁰³⁹ L'artiste Oscar Roty est à l'origine du motif de la Semeuse, utilisé à partir du tournant du XXème siècle tant pour les pièces de monnaie que pour les timbres-poste évoqués avec nostalgie par Yves Lyon.

¹⁰⁴⁰ Selon le conservateur du musée Oskar Roty, les traits de la Semeuse pourrait être ceux d'une jeune immigrée italienne du quartier de Montparnasse, alors âgée de 11 ans.
<http://www.oscar-rotty.fr/article/oscar-rotty-un-graveur-dans-la-republique.html>

¹⁰⁴¹ Lettre de Yves Lyon à André Poumarède, Paris, 7 septembre 1957

cours de laquelle était mort, entre autres, son frère jumeau). La même lecture se répète donc, à la différence près que la guerre de 1914 est, à ses yeux, la ligne de partage des eaux de la vitalité intellectuelle, et probablement morale, de la France. La « très belle France » qu'a connu le vieux banquier ne date pas de l'entre-deux guerres, mais de l'avant-guerre de 1914, avec sans doute des rejeux dans les actes héroïques accomplis par quelques-uns aux heures tragiques de la Seconde Guerre mondiale.

Dans cette lecture de l'Histoire, l'Occupation n'apparaît pas même comme une escalade par rapport à la guerre de 1914, la grande matrice, l'apogée de la France en gloire et le début de la fin.

Pour autant, Yves Lyon ne tait pas le sort de Emmy, de même qu'il ne minimise pas Auschwitz. Quelle est la part de grandiloquence lorsque Yves Lyon se dépeint comme un veuf qui aurait attendu treize années l'impossible, c'est à dire le retour de sa femme, avant de « sortir de son isolement, » quelle est la part de sincérité chez un homme qui n'avait pas hésité à se rendre en 1945 dans les camps de DP où se pressaient les survivants des marches de la mort parties d'Auschwitz ?

Dans le dossier d'homologation d'Emmy comme membre de la Résistance Française Intérieure, les derniers courriers d'Yves Lyon date du début de l'année 1956, il a rempli en décembre 1953 le dossier demandant pour son épouse le titre de déportée résistante. Quant au refus qu'il essuie pour sa demande concernant sa propre homologation comme FFI, il date déjà du début de l'année 1951.

On note également que Yves Lyon, qui avait sa notice au *Who's Who* dès sa fondation en 1953, dans laquelle Emmy est mentionnée comme déportée résistante, disparaît de ce répertoire du prestige français dès l'édition de 1959-1960 et Emmy avec lui, alors que le banquier ne s'éteint qu'un quart de siècle plus tard (son ex beau-frère David Lambert semble suivre une trajectoire inverse puisque, alors même qu'il devient un personnage public au moins depuis l'affaire Finaly au début des années 1950, il n'a probablement jamais répondu aux sollicitations du *Who's who*, en rupture complète avec l'avant-guerre, époque à laquelle, on s'en souvient, son jour de réception avec Jacqueline à une adresse demeurée quant à elle inchangée était consultable par tous dans le *Bottin mondain*, tandis que le couple Yves et Emmy Lyon n'y brillait que par son absence).

Peut-on dire pour autant que Yves Lyon, en ce début d'année 1957 où il vient de se remarier avec une jeunesse, a fait son deuil ? Ce serait sans doute abusif. Une lettre adressée à Poumarède au début de 1970 fait à nouveau référence à l'intervention de ce dernier et à son « ami Georges Hilaire » mais pas à Emmy, cependant la même lettre montre bien qu'Yves Lyon vit dans un rapport obsessionnel au passé, ce que confirme, quoique sur un autre plan, l'exposition Despiou de 1977, évoquée plus haut.

Cette nouvelle lettre est écrite en réponse aux vœux de bonne année que vient de lui envoyer le juriste. Sans être à tu et à toi, le ton est badin, les nouvelles concernent essentiellement les enfants Poumarède, les « épousailles de Mademoiselle » et surtout l'agrégation du fils aîné et son élection à l'Université de Strasbourg, ce qui donne lieu à tout un développement de Yves Lyon au sujet de la « Patrie de mes ancêtres », de l'accent alsacien et de la « faune locale, très orgueilleuse et très chatouilleuse, particulièrement hospitalière et fidèle à ses amitiés », un attachement où on retrouve en creux sa propre amitié pour Joseph Weill (avec lequel, on s'ensouvient, il rendait visite à Despiau dans le Paris libéré). Démontrant son propre sens de la fidélité, Yves Lyon fait à nouveau référence à l'événement fondateur qui le lie encore à Poumarède puisque, les enfants de ce dernier ayant quitté le nid familial, « En fait, vous voilà à nouveau seuls, la Mère poule et vous, tout comme (à une action (?) près, il y a vingt-six ans et quatre mois – déjà- lorsque j'ai eu la chance de vous être présenté au « Célestin » par le Directeur de Cabinet de mon ami Georges Hilaire »¹⁰⁴².

Guerre et chevalerie

Il n'est pas certain qu'en ce début de la présidence Pompidou l'accès d'Yves Lyon » à « son ami Georges Hilaire » dépasse la lecture des critiques et articles de revue et de catalogue que ce dernier continue de donner au sujet d'artistes si chers au cœur des deux hommes. Il apparaît en tous les cas que Yves Lyon ne lui tient pas rigueur de son appartenance au cercle des nostalgiques de Vichy dans lequel évolue désormais l'ex-jeune radical (il est possible que Yves Lyon n'en sache rien) ni de ses écrits tendant à réhabiliter Laval et remontant à la fin des années 1940. De même que Pierre Lévy, et bien que les deux hommes aient été touchés au cœur par la déportation, Yves Lyon a continué d'évoluer pendant des décennies dans un pays mais aussi des milieux sociaux pour lesquels il a été, sous l'Occupation, un réprouvé, mis en danger de mort. Malgré tout ou pour cette raison, il importe pour lui de défendre une lecture contrastée de Vichy, selon laquelle coexistaient les crapules antisémites et les hommes de bonne volonté, que ce fût un artiste à qui on promettait la libération de prisonniers de guerre français en échange d'une compromission flagrante ou un jeune juriste installé au cœur de la machine à arrêter et à livrer à la déportation nazie des dizaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, dont l'intervention déterminée aurait sauvé près d'une centaine de victimes innocentes. Reconnaître le génie, intact, de l'un et la profonde humanité de l'autre permettait sans aucun doute à cette catégorie de Français visés sous l'Occupation par la persécution

¹⁰⁴² lettre de Yves Lyon à Jacques Poumarède, 11 janvier 1970. Je remercie très sincèrement son fils, l'ex jeune professeur destiné à affronter la faune strasbourgeoise, de m'en avoir confié une copie.

antisémite d'afficher leur propre dignité, et plus encore de la rendre à ces anciens parias (re)devenus arbitres des plus grandes qualités humaines.

Il est également certain que cette lecture centrée sur les individus est le reflet fidèle de leur propre expérience de l'Occupation, faite de rencontres avec des hommes et des femmes qui s'attachèrent à leur sauver la vie. Cette lecture de Vichy occulte cependant les responsabilités et une analyse plus systémique et il est bien certain que ni Pierre Lévy ni Yves Lyon ne firent partie des ex-victimes de la persécution antisémite qui s'attachèrent après-guerre à la dénoncer et à en démonter les rouages.

On peut également s'interroger sur les similitudes en matière de goûts artistiques entre Yves Lyon et Pierre Lévy, qui ne privilégient guère une modernité d'après-guerre éprise d'abstraction. En revanche, leur rapport à l'évolution de la société semble assez diamétralement opposée : tandis que Yves Lyon regrette la France des années 1900 (où sa famille tenait déjà le haut du pavé), l'industriel au succès fulgurant Pierre Lévy participe au contraire à une forme d'américanisation de la société des Trente Glorieuses, poursuivant pendant plusieurs décennies le développement conjoint d'une production standardisée et de vente en grande surface, même si, sur le plan privé, il s'en tient à des joies simples très liées à une certaine vision du terroir et des provinces françaises. On pourrait encore faire ressurgir le banquier André Weil, dont on a vu, à travers la liste des œuvres qui lui avaient été spoliées sous l'Occupation, que ses goûts d'avant-guerre semblent très proches de ceux de son collègue Yves Lyon, aux côtés duquel il apparaît comme financier d'Amitié chrétienne. Resté durant de longues années financier du COSOR, et à ce titre conservant l'amitié de Germaine Ribière et peut-être du père Chaillet, André Weil était aussi très engagé dans la construction immobilière à Paris. Il privilégie une architecture audacieuse, dont il n'est pas certain qu'elle ait correspondu aux goûts d'Yves Lyon. André Weil a notamment financé deux œuvres de l'architecte Jean Dubuisson¹⁰⁴³, un immeuble de logements locatifs au parti pris architectural audacieux en bordure du quartier Montparnasse si cher aux nostalgiques de l'Ecole de Paris¹⁰⁴⁴, mais aussi, pour son usage personnel, une villa aux allures futuristes pour l'époque, construite dans l'Oise au début des années 1960¹⁰⁴⁵. Dans l'un et l'autre cas, on semble bien entrer dans l'univers de *Playtime*, et il est douteux que les sculptures de Despiau ou les peintures inspirées du XVIII^e siècle français y aient trouvé leur place.

¹⁰⁴³ Sur les liens entre André Weil et Jean Dubuisson, cf <https://www.franceculture.fr/emissions/metropolitains-11-12/hommage-jean-dubuisson-refection-de-la-tour-bois-le-pretre-paris>

¹⁰⁴⁴ http://www.lecourrierdelarchitecte.com/article_1762

¹⁰⁴⁵ BFM a proposé quelques images filmées de la villa à l'occasion de sa mise en vente en 2017 : <https://bfmbusiness.bfmtv.com/votre-argent/a-54-ans-cette-villa-d-architecte-n-a-pas-pris-une-ride-1123102.html>

Le fait que, pour Yves Lyon tout au moins, le temps semble s'être plutôt arrêté un peu après la guerre de 1914 et non en 1944 le place dans une case sociologique, politique et culturelle très fréquentée à sa génération. Cependant, sur le plan personnel, il s'agit aussi, sans doute, d'une défense psychologique et intellectuelle, qui plonge ses racines dans les positions d'avant-guerre de l'officier réserviste, et qui l'aide à surmonter la disparition à Auschwitz de sa première épouse.

En outre, le fait que Yves Lyon ne dit rien du sort d'Emmy dans sa correspondance plaidant auprès des conservatrices du musée Rodin pour la réhabilitation de Despiau s'explique peut-être par la présence de la seconde épouse, cette jeunesse épousée à la fin des années 1950 qui se serait elle-même piquée de peindre, selon une mémoire familiale des plus fragmentaires.

La fin des « chics types »

En tous les cas, la seconde épouse se dispense de toute mention du sort de la première lorsque, dix ans plus tard, en 1984, à la suite du décès de Yves Lyon, déjà enterré depuis plusieurs jours, elle fait passer au *Monde* une **notice nécrologique** lapidaire, ainsi rédigée : « Mme Yves Lyon, son épouse, nous prie d'annoncer le décès de YVES LYON, officier de la Légion d'honneur à titre militaire, engagé volontaire de la guerre 1914-1918, croix de guerre, médaille de la Résistance, officier (CR) breveté d'état-major, survenue dans sa quatre-vingt-huitième année. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité ». Ces quelques lignes paraissent dans l'édition du 29 mai 1984, plus de deux semaines après son décès¹⁰⁴⁶, alors que la date de ses obsèques nous reste inconnue tout comme la liste, visiblement des plus restreintes, des personnes qui furent conviées à y assister. André Weil s'éteint l'année suivante, en 1985.

Yves Lyon avait survécu d'une petite décennie à Georges Hilaire, le temps, par exemple, de voir François Mitterrand devenir président de la République et repenser le partage des richesses, ce Mitterrand dont le passé sous Vichy avait déjà été mis sur la place publique sans atteindre l'émoi que provoquera la parution de l'enquête de Pierre Péan en 1994, dix ans après le décès d'Yves Lyon. Plus jeune d'une décennie que l'ex-banquier, Pierre Lévy contribua quant à lui à l'élection de Mitterrand, sans qu'on sache le regard porté par le fondateur du parti d'Epinay sur le parcours de Hilaire, tout à la fois radical-socialiste, ancien haut fonctionnaire de Vichy et l'« ami » de Pierre Lévy et d'Yves Lyon. Probablement adepte lui-même de la morale des « chics types », François Mitterrand semble

¹⁰⁴⁶ Yves Lyon est décédé à Paris dans le XVI^{ème} arrondissement le 12 mai 1984.

étrangement avoir ignoré jusqu'au crépuscule de sa vie la politique antisémite de Vichy à l'égard des israélites français.

On a vu que le critique Georges Charensol n'avait pas fait pas défaut pour témoigner publiquement de son amitié avec le défunt Georges Hilaire, puisqu'il est l'auteur du long article nécrologique publié par la *Revue des Deux Mondes* dans sa livraison de décembre 1976. D'une certaine manière fruit du hasard, il est précédé, entre autres, d'un plaidoyer nataliste signé par le très gaulliste et ancien Résistant Michel Debré lui-même ciblé par la traque génocidaire sous l'Occupation, mais dont on a vu que deux de ses ministres de l'Intérieur avaient concouru au règlement de l'affaire Hilaire au début de la Vème République. L'hommage rédigé par Charensol ne cache pas l'épisode vichyssois. Tout au contraire l'éloge funèbre tourne autour de la carrière brisée d'un homme de talent, qui avait eu pour seul tort d'avoir fait preuve d'une amitié indéfectible pour Laval, son mentor en politique. On pouvait seulement regretter le fait que, une fois obtenu le poste qui convenait véritablement à sa personnalité, secrétaire des Beaux-Arts à quelques mois du naufrage de Vichy, il n'avait pu mettre en oeuvre sa vision ambitieuse en matière de politique culturelle : « Mais l'époque se prêtait mal aux grandes réformes et, s'il occupa ce poste trop peu de temps pour pouvoir lui imposer sa marque, du moins sut-il établir quelques grands principes, qui n'ont rien perdu de leur valeur. Son passage rue de Valois devait lui inspirer ces *Lauriers inutiles*¹⁰⁴⁷ dans lesquels il développa une véritable politique des Beaux-Arts ». La politique de Vichy ainsi compartimentée, sans que jamais ne soit prononcé le mot de déportation, on passe au versant malheureux de la vie du défunt à la Libération, contraint à la clandestinité pour échapper à une « absurde chasse aux sorcières » dont il était sorti totalement blanchi à son retour en France. Comme on l'a vu, Charensol fait clairement allusion aux soutiens dont bénéficia Hilaire à la fin de la guerre, sans donner aucun nom, ce qui provoqua probablement, dans un petit cercle d'initiés, un petit jeu, à 30 ans d'intervalle, de décryptage, alors que Pierre Lévy continue d'utiliser des initiales pour parler de l'ancien préfet de l'Aube dans ses mémoires publiées peu de temps après la mort d'Hilaire.

Il n'en reste pas moins que l'insistance de Charensol à souligner les qualités humaines de Hilaire (« Je ne connais personne qui l'ait approché pour qui il ne soit devenu un ami, un ami d'une irréprochable fidélité »), qui font écho à celles de ses soutiens après la Libération (« Des amis fidèles lui permirent d'échapper à une absurde chasse aux sorcières ») sont exactement les mêmes que celles qui ressortent des portraits donnés par Kasse, Pierre Lévy ou Yves Lyon. Ces termes ressortent d'une morale qu'on imagine tout aussi bien portée par un François Mitterrand, une néo-chevalerie qui

¹⁰⁴⁷ Georges Hilaire, *Les Lauriers inutiles. Traité sur une politique des Beaux Arts*, Paris, les Nouvelles éditions latines, 1949.(à la BNF)

masque les réalités du travail quotidien des officines de l'administration française oeuvrant à l'identification et à la persécution des juifs, administration à laquelle le nom d'Hilaire était pourtant attaché de manière indéfectible, sauvant les uns sacrifiant les autres. Il s'agit bien d'une morale portée par des générations et des milieux qui recouvrent aussi bien Français juifs et non juifs et rassemblent tous ceux qui, appartenant aux cercles plus ou moins larges du pouvoir, avaient été, sous l'Occupation, à l'heure des choix. Tous se faisaient ainsi les promoteurs d'une morale de la fidélité et de l'amitié, qui nécessitait tout de même d'enfourner plus ou moins consciemment la réalité de la déportation et son socle administratif, porté par des fonctionnaires français. Cette morale mettait en avant des personnalités, des individus capables de faire preuve de grandeur en toute circonstance, les circonstances étant elles-mêmes largement indépendantes de leur volonté. Trente ans après la fin de la guerre, Georges Hilaire restait un « chic type » aux yeux de Charensol, qui ne s'était pas non plus particulièrement rebiffé contre Vichy pendant l'Occupation, tout comme il restait, très probablement, « un chic type » aux yeux de ses obligés, les juifs fortunés de Troyes qu'il avait voulu sauver de la spoliation et de l'arrestation.

C'est indéniablement le cas de Pierre Lévy, qui commence à publier, peu de temps après le décès d'Hilaire, de courts ouvrages truffés de souvenirs autobiographiques et dont on a vu qu'il fait brièvement, et de manière cryptée, allusion à l'aide que lui-même apporta à Gorges Hilaire dans l'après-guerre¹⁰⁴⁸.

Dans ces mêmes écrits, Pierre Lévy fait état des bonnes relations qu'il avait entretenues avec le président Vincent Auriol et son épouse, notamment à propos d'une peinture de l'ami Derain. Lévy ne pousse pas l'indiscrétion jusqu'à relier sa proximité avec le sommet de l'Etat et les efforts qu'il aurait déployés pour faire revenir Hilaire, de même qu'il n'en est pas question dans le journal de Vincent Auriol, ce qui fait que la nature exacte de l'aide apportée par Pierre Lévy à l'ancien préfet après la Libération et dans les années d'après-guerre reste une page à écrire. Toute aussi symptomatique, une récente biographie de Derain, très informée, ne fait aucune mention du trait d'union qui unissait Derain, son ami et mécène Pierre Lévy et le préfet devenu critique d'art Georges Hilaire, alors même

¹⁰⁴⁸ Pierre Lévy, op.cit., p. 36 : « Mr X, préfet à Troyes en 1941, devenu par la suite Ministre de l'Intérieur et de la Culture sous cabinet Laval (1942-1943). X condamné à mort après Libération et était resté en Suisse. Il était sans ressource et je l'ai aidé. Je me suis donné beaucoup de mal pour obtenir qu'il puisse revenir en France, l'ayant toujours considéré comme un honnête homme, même s'il devait sa carrière à Pierre Laval auquel il n'avait pas eu le courage de résister. Pour moi il s'agissait d'une faute, pas d'un crime. ».

que l'auteur a eu accès à la correspondance entre le peintre et l'industriel, dont la fameuse lettre de décembre 1945 dans laquelle Derain évoque Hilaire, leur ami commun ¹⁰⁴⁹.

De la même manière, on peut relever chez Pierre Lévy cette défense sans appel de son ami Derain : « p. 29 Pourquoi Derain avait-il accepté d'aller en Allemagne ? C'est qu'avant la guerre, il avait un ami peintre, Léopold Lévy, qui avait été nommé professeur en Turquie. Pour lui rendre service, Derain occupa ce fameux atelier au 112 de la rue d'Assas, où ma femme et moi allions si souvent. La guerre de 1939 survint et Derain accepta ce voyage en Allemagne qui devait libérer des prisonniers et, pensait-il protéger l'atelier de Léopold Lévy.

Il ne faut pas oublier non plus que beaucoup de ses œuvres se trouvent dans les musées et chez les collectionneurs allemands.

Etc ».

De même qu'on a vu que la réhabilitation artistique et la mise en valeur de son œuvre avait fait se côtoyer l'industriel Pierre Lévy et le haut fonctionnaire vichyssois devenu critique d'art Georges Hilaire, de même les contacts de Pierre et Denise Lévy avec le monde de l'art continuaient, comme dans l'immédiat après-guerre, de ne tenir aucun compte des compromissions du temps de l'Occupation, d'autant plus que leur univers laissait aussi sa place aux réprouvés. Contrairement à ce qu'avait écrit Hilaire dans sa fameuse lettre à Rebatet, peut-être sous forme de pastiche, peut-être en y révélant ses véritables pensées, Pierre et Denise ne considéraient nullement que l'afflux d'artistes juifs en provenance de l'empire russe avait abâtardi l'art français, bien au contraire. Les achats de Pierre Lévy et son soutien à l'œuvre de Soutine, de Krémègue, de Dobrinsky en attestent.

Racontant comment il avait fait connaissance avec la dernière compagne de Soutine, lors d'un concert fameux de Rostropovitch dans un festival en Brie, Pierre Lévy relia leurs conversations avec un des projets qui tenait à cœur l'industriel amateur d'art : la production d'albums luxueux, faisant reproduire par Mourlot les œuvres en sa possession, accompagné d'introduction par des critiques d'art qu'il appréciait particulièrement, notamment Waldemar Georges.

Un des peintres le mieux représenté dans la collection Lévy, Segonzac, exprima à plusieurs reprises sa reconnaissance au mécène. Grâce aux lettres que Pierre Lévy a reproduites dans son ouvrage *Les artistes et le collectionneur*, on peut lire une description exacte de ce qui importait pour l'artiste : l'excellente qualité des reproductions et un texte intelligent, qui lui permettait de mieux faire connaître son œuvre auprès de ses admirateurs et potentiels acheteurs. Il fit semblant de vouloir

¹⁰⁴⁹ Michel Charzat, *Derain*, op. cit.

acheter une centaine qu'il destinait aux quatre coins du monde, Pierre Lévy lui en fit livrer gratuitement une trentaine, sans oublier de lui envoyer régulièrement chaque nouvel album consacré à un autre artiste.

Les lettres de Segonzac documentent aussi les liens qui unissaient l'artiste et le mécène, en plus de ce que Pierre Lévy en a raconté lui-même, pendant plus de deux décennies, jusqu'au décès de Segonzac en 1974. En particulier, l'accès du peintre aux tableaux détenus par l'industriel était très important lorsqu'il s'agissait de préparer une exposition, rue de Seine ou Outre-Atlantique. On voit aussi un cas où Segonzac propose à Pierre Lévy de l'accompagner dans les bureaux de Heilbronn, des Galeries Lafayette, afin de pouvoir revoir une de ses toiles de Saint-Tropez.

Le cercle des connaissances évoqué dans ces lettres ne changeait guère au fil des années : on retrouve les noms de Sam Salz le marchand américain ou Jean Jaujard, le haut fonctionnaire, déjà évoqués au chapitre consacré à la Libération et l'immédiat après-guerre. Après la mort de Marinot en février 1960, les post-scriptum des lettres de Segonzac ne s'adressent plus à son vieil ami, mais à sa fille Florence, restée à Troyes.

Les retrouvailles régulières se sont déroulées à Bréviandes, Chaville en Seine-et-Oise ou à Saint-Tropez, elles pouvaient aussi avoir pour cadre un bon restaurant parisien chargé de souvenirs et à la carte prometteuse, L'Escargot de la rue Montorgueil ou chez Maxim à la Madeleine. Pierre Lévy enfin a raconté ses derniers échanges avec le peintre, à Pâques 1974. Avec Denise il était venu le voir en Provence, on avait pris la voiture, conduite par Eric le frère de Thérèse Dorny, compagne de Segonzac, pour goûter la cuisine d'un petit bistrot dans la montagne que le peintre aimait bien. L'après-midi, devant ses propres aquarelles temporairement exposées au Musée de l'Annonciade, Segonzac s'était livré à une série de conseils extrêmement pratiques, incitant son élève Pierre Lévy à prendre des notes, lui arrachant même le calepin des mains pour écrire lui-même le type de matériel à acquérir.

La matérialité de l'art et de la vie des artistes sont précisément des questions centrales pour Pierre Lévy, puisqu'il y trouve sa propre place : le mécène est celui qui empêche l'artiste de crever de faim et lui permet de se consacrer entièrement à son art, tandis que la proximité créée mettait l'amateur aux premières loges de la création, au point de pouvoir tenter lui-même d'y accéder¹⁰⁵⁰.

Du côté des Blum Lambert

¹⁰⁵⁰ Pierre Lévy, L'art et l'argent, p. 102-114.

On ne sait pas si Pierre Lévy assista aux funérailles de Georges Hilaire, en 1977, il est peu probable qu'il se rendit à celles d'Yves Lyon avec lequel il partageait pourtant beaucoup finalement, en termes d'amitié et de goûts artistiques, sans compter l'implication du banquier dans la bonneterie, du temps de sa collaboration avec sa belle-mère, la veuve Lièvre, tante de Denise. Peut-être en revanche Lise Lyon s'est-elle rendue aux funérailles de son oncle Yves, à moins d'une brouille dont nous n'avons pas connaissance. En tous les cas, elle ne fait aucune allusion au décès de son oncle dans ses mémoires publiées, alors que le décès de Madame Veuve Lièvre, la mère d'Emmy et de ce fait l'ex belle-mère d'Yves Lyon, morte une décennie plus tôt que le banquier, y occupe une bonne place. La vieille femme s'éteint en effet à son domicile, désormais parisien, le 5 février 1973 et le récit par Lise de ses derniers instants suggère une intimité certaine entre l'ancienne déportée et la famille de sa tante Emmy, plusieurs décennies après la guerre : « Quand j'appris la mort de Madame B., la mère d'Emmy, qui mourut à 92 ans, j'allai la voir sur son lit de mort et écrivis ceci :

Je vais revoir Emmy, elle sera là près de sa mère. J'avais eu le pressentiment qu'il y avait quelque chose, mais je ne m'attendais pas à la splendeur de ce que m'a dit Jacqueline, la sœur d'Emmy. Je n'avais jamais pu raconter à personne ce qu'avaient été les derniers moments d'Emmy. Et voici ce que me dit Jacqueline : « Tu sais c'est **inimaginable= un mois** d'agonie, aucune plainte, très agitée, demandait à Dieu la grâce d'une mort calme, demandait la mort. »

Lise dépeint une femme restée très pieuse, et obsédée par les pauvres, dans un cadre bourgeois apparemment immuable : « Nous espérions la garder encore « Je veux aller au ciel », répétait sans cesse « Mes enfants, il faut être bon, il faut être charitable, donner, donner aux pauvres, donner aux malheureux »

Elle parlait d'un jeune rabbin que son père avait aidé, elle disait « il faudra lui donner un million. Est-ce que c'est assez ? Mon père aidait les malheureux. Faites pareil, pensez à eux ». La domestique qui l'avait veillée jusqu'au bout me dit aussi : « Elle disait ses prières trois fois par jour, et un jour, elle dit à l'infirmière en lui montrant le tableau des dix commandements laissés par son père rabbin : « Il faut savoir ces dix commandements. Je vais vous les dire » Tout le monde pleurait. Elle n'avait en rien perdu son humour et dit, parlant d'une autre vieille dame : « elle doit être dans tous ses états de me savoir mourante, elle qui a si peur de la mort » Et, à la bonne qui l'entourait, elle disait : Il faudra penser aux vieux. Voyez, je suis soignée, gâtée, mais ceux qui sont seuls, il faudra penser à eux ;;; La domestique me dit aussi : « Jusqu'au dernier moment, elle a songé à m'épargner : Reine, asseyez-vous, ne vous fatiguez pas, me disait-elle ». Dans toute son agonie, elle n'a appelé que deux fois sa

filles Emmy, une seule fois son mari, mort en 1915. Elle parlait de son père rabbin, si bon, et de son frère Léon, mort il y a longtemps. Elle les appelait, mais surtout elle appelait Dieu et le ciel. »¹⁰⁵¹

Alors que la présence de Lise est clairement associée à la disparition d'Emmy pour la mère et la sœur de cette dernière, l'absence très probable de Yves au chevet de son ex-belle-mère suggère une rupture des relations entre ce dernier et son ancienne belle-famille, par usure du temps, du fait de son remariage ou pour toute autre cause de brouille, alors qu'on a vu, à l'occasion de sa déclaration d'impôt de solidarité nationale, qu'il détenait toujours, dans la seconde moitié des années 1940, exactement comme son beau-frère David Lambert, les 250 parts de l'Usine des Capucins et les 100 parts du Progrès, acquises avant-guerre. Il s'en défit probablement par la suite, sans que l'on sache à quelle date.

De même, Lise ne fait aucune allusion au second gendre de la veuve Lièvre, le mari de Jacqueline qui, pourtant, fut très certainement présent au cours des dernières journées de la vieille dame.

Les combats de David Lambert

On a vu que David Lambert avait été en 1953 très impliqué dans la défense de la famille des enfants Finaly, représentant un point de vue jusqu'au-boutiste qui avait rebuté Germaine Ribière. Pourtant, le militant du Congrès Juif Mondial est aussi l'avocat qui défend Georges Hilaire à son procès devant la Haute Cour de Justice en 1955. Hilaire en parlait déjà comme son avocat en 1949. Lambert a par ailleurs clairement exprimé sa position personnelle lors du procès : il défend celui qui a protégé les Juifs de Troyes, dont sa mère (c'est ainsi qu'il désigne Alice Lièvre, à proprement parler sa belle-mère)

La défense de Hilaire apparaît bien cependant comme un écart au sein des activités de David Lambert, qui est également un membre actif de la LDH.

Celle qui deviendra un des piliers de l'organisation, Françoise Seligmann, date d'ailleurs le début de son engagement à la Ligue du procès Finaly, David Lambert ayant été le mentor qui présida à son adhésion ainsi que celui de son mari, le collectionneur :

« Pendant toute la période où la bataille fait rage entre les deux camps, je vais militer aux côtés de l'un des avocats de la famille, M^o David-Lambert, pour alerter l'opinion par des réunions, des pétitions, des prises de position publiques. »¹⁰⁵²

¹⁰⁵¹ Lise Delbès-Lyon, *Ma déportation*, p. 60 ?

Dans les listes d'émargement des Réunions du Comité Central de la LDH de l'époque, son nom est immédiatement précédé par celui de l'historien Ernest Labrousse, et se trouve aux côtés aussi, notamment, de Lucie Aubrac, sous la présidence d'Emile Kahn.

L'écartèlement politique qu'a pu représenter la défense de George Hilaire par Maître David Lambert est encore suggéré par la bouillonnante Françoise Seligmann, relatant dans ses mémoires comment, en mai 1955, soit cinq mois après la plaidoierie de Lambert devant la cour de Justice, elle participa à la prise d'assaut des jeunes mendésistes contre le « lobby colonial » du parti colonial, obtenant ainsi la chute de son leader, farouche adversaire de Mendès-France, Martinaud-Desplat, dont on a vu qu'il faisait partie de ces hommes politiques plus que compréhensifs à l'égard des attentes de réhabilitation de Hilaire : « Notre entrée en lice est un coup d'éclat. Relativement facile il est vrai, car il se situe le 4 mai 1955, à un moment où Mendès est au comble de sa popularité. Un congrès extraordinaire du parti radical a été convoqué dans la grande salle de l'avenue Wagram. Nous voulons obtenir l'expulsion de Martinaud-Desplat de la direction du Parti. C'est la première réunion politique à laquelle je participe. Et j'avoue que je suis héberluée devant la violence des attaques, ponctuées par des applaudissements et des sifflets qui montent de tous les coins de la salle. Je garde le souvenir d'une extrême confusion qui a finalement dégénéré en bagarre. Les chaises voltigent, des coups de feu sont tirés. Il est impossible de parvenir à prendre une décision dans ce désordre. C'est sans doute ce qu'espèrent les ennemis de Mendès. Mais c'est sans compter avec la pugnacité des « mendésistes », entraînés par Charles Hernu et les jeunes radicaux du Club des Jacobins. Déplacé dans une salle de la Mutualité, le congrès s'achève dans la nuit. Nous avons gagné. Pierre Mendès-France est élu à la tête du Parti radical ». ¹⁰⁵³

Lambert est toujours au Comité Central de la Ligue à la suite de sa reprise en main par Daniel Mayer¹⁰⁵⁴ et restera jusqu'au bout fidèle à La Ligue. Il est ainsi délégué au procès de Manolis Glezos qui se tient à Athènes en 1960, en tant qu'observateur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et membre de la LDH. Un article du *Monde* daté du 14 mars 1960 nous apprend que lui et Jacqueline sont refoulés de Grèce.

David Lambert s'engage également dans le combat anticolonial et la guerre d'Algérie. Il fait partie des membres du Comité Central de la LDH présidé par Daniel Mayer qui, après s'être réunis en

¹⁰⁵² Françoise Seligmann, *Liberté quand tu nous tiens*, tome 1, p. 327, 329.

¹⁰⁵³ Françoise Seligmann, *Liberté, quand tu nous tiens*, tome II *L'espoir et la honte. Mendès, l'Algérie, Mai 68*, préfaces de Pierre Joxe, Avant-propos de Bertrand Delanoë, Fayard, Paris, 2003, p. 48.

¹⁰⁵⁴ BDIC, fonds LDH, liste des présents au Comité Central du 31 octobre 1954, Avocat à la Cour, p. 587-589

séance plénière, publient le 3 juin 1958 une Défense républicaine rappelant l'intangibilité des libertés publiques et individuelles et la « primauté absolue du pouvoir civil sur les autorités militaires »¹⁰⁵⁵. En juin 1968, il est signataire d'une pétition hostile aux comités d'Action du pouvoir gaulliste. En 1980 néanmoins, il envoie au *Monde* une lettre que le quotidien publie dans son édition du 15 mai : à l'occasion des déboires judiciaires de Heinrich-Sohn en RFA, Lambert veut rendre hommage à une de ses victimes, le colonel Rondenay, un résistant gaulliste que David Lambert avait connu en captivité « à Colditz, seul oflag de représailles pour les premiers qui n'acceptaient pas la défaite et mettaient tous leurs espoirs dans l'évasion ». Précisément, c'est un récit d'évasion que produit Lambert, lui à qui Rondenay avait demandé de surveiller la sortie du camp pendant qu'il réussissait, en compagnie d'un autre prisonnier, à fausser compagnie aux gardiens, devenant par la suite lieutenant-colonel gaulliste et chef de l'Armée secrète pour le Nord de la France avant de mourir assassiné le 15 août 1944. « C'était un des jeunes hommes les plus remarquables que j'ai rencontrés en captivité. Froid, secret, silencieux et décidé, en même temps homme d'esprit (il avait écrit une partie d'une revue jouée en captivité), patriote sans défaut, au merveilleux courage, il reste pour moi, comme pour tous ceux qui le connurent alors un des plus hauts exemples du patriotisme et de la volonté de ceux qui n'ont jamais douté de la victoire finale. Le nom d'Antoine Rondenay ne doit pas être oublié »¹⁰⁵⁶.

FAMILLE, MEMOIRE ET JUDEITE

Claude et Juliette au Maroc

Loin, très loin des arrangements nostalgiques des chics types, Claude Lévy avait dû construire une vie entièrement nouvelle après son départ au Maroc en 1967.

Stagiaire dans une entreprise agricole dirigé par un cousin de sa future épouse, Claude travaille ensuite comme employé agricole sur une grosse exploitation louée par un certain Solal à Mme Mauriac, de la famille de l'écrivain. Solal, qui possède sa propre petite ferme, est arrivé au Maroc une trentaine d'années auparavant. Il est né en Algérie, sa femme vient de Marseille.

« Je suis resté quelques années, mais comme j'avais peu d'avenir chez lui car il finirait par cesser de louer, j'avais rencontré un colon producteur au Côte d'Ivoire et j'étais sur le point de partir sur sa recommandation. Mais Pierre m'a dit de rester, je me suis installé comme maraicher-exploiteur. »

¹⁰⁵⁵ BDIC, Fonds LDH

¹⁰⁵⁶ David Lambert, « A la mémoire du Colonel Rondenay », *Le Monde*, 15 mai 1980

Ainsi, l'oncle Pierre continue d'exercer un tutorat informel, même s'il n'apportera jamais les fonds qui aurait tant facilité l'installation de son neveu. Ce dernier se rappelle que l'industriel avait bien approché Solal pour qu'il fasse une situation à son neveu, mais la démarche était restée sans résultat.

« Il allait probablement abandonner la ferme Mauriac, il valait mieux que je parte. Un ami, installé à Mohamedia m'a signalé une ferme à louer ». Mohameddia s'appelle alors Fedala, un port ancien situé non loin de Casablanca, auquel les Français donnent un nouvel essor économique à partir de l'entre-deux guerres.

Claude se retrouve donc à la ferme Poinot à Ain-Tekki (St Jean de Fedala) pendant 1 an. Un article des Cahiers d'Outre-Mer de 1957 restitue l'intensité des cultures dans cette région côtière désormais dédiée au maraîchage¹⁰⁵⁷. Parmi les productions fortement spéculatives qui se développent depuis l'entre-deux guerres, sous l'influence de pionniers d'origine européenne souvent venus d'Algérie, la tomate devient reine au milieu des années 1950. Cette culture de primeurs est de plus en plus tournée vers l'exportation, essentiellement assurée par les Européens qui détiennent l'essentiel des terres irriguées, cependant que la main-d'œuvre saisonnière est celle de cultivateurs qui viennent des terres le temps d'améliorer leurs revenus ou de « fellah appauvris », voire « le prolétariat des grandes villes », amenés chaque matin en camions. A Ain Tekki-Fedala, la moyenne des exploitations aux mains des Européens atteint 30 hectares, certaines en compte évidemment beaucoup plus. Fortement concurrentielle, soucieuse d'innovation, ce type de production est donc relativement coûteuse : « L'exploitant européen se distingue de ses voisins marocains par les capitaux mis en œuvre. En 1955, on estime à 600 000 francs, dont 225 000 francs de main-d'œuvre les frais généraux de culture à l'hectare en culture d'exportation, auxquels il faut ajouter 315 000 francs de frais de récolte, emballage et camionnage. »¹⁰⁵⁸ L'irrigation et l'enrichissement constant des sols en sont la condition sine qua non. La tentation est grande d'enchaîner les cultures de tomates (la fenêtre de tir pour l'envoi en métropole s'étalant de mars à fin mai), contribuant ainsi à un épuisement rapide des sols. En outre, ces coûts élevés réduisent les situations de fermage. Pour Claude qui n'est pas devenu propriétaire, les opportunités sont donc restreintes. Il compense cependant ce handicap en construisant ses liens commerciaux et reste à Ain Tekki jusqu'en 1957 (1958 ?)

Tout en devenant représentant d'un importateur parisien, Claude part exploiter une ferme de 10 hectares entre Fes et Meknes (entre l'été 1958 et l'été 1961 ?). L'émeute de Meknes d'Octobre 1956,

¹⁰⁵⁷ Maurice Hermelin, « Les cultures maraîchères de la zone côtière marocaine de Fédala à Oualidia », Cahiers d'Outre-Mer, 39, 1957, p. 189-208,
https://www.persee.fr/doc/caom_0373-5834_1957_num_10_39_2041

¹⁰⁵⁸ Maurice Hermelin, « Les cultures maraîchères...art.cit., p. 200.

qui aurait fait 53 morts parmi les Européens, alors que des fermes sont brûlées, ont sensiblement fait baisser le prix des locations.

Claude signe des contrats avec des marchands parisiens (Escriva, Pomonat), fait de la pomme de terre, de la tomate, y compris celle, ronde et lisse, destinée aux consommateurs britanniques, , du raisin. Alors que les colons sont de plus en plus menacés, il décide de s'établir en ville pour ne plus faire que du courtage. Il est inscrit au registre de commerce de Casablanca en juin 1961, et habite sur la belle avenue du Boulevard Mohamed V, axe majeur du quartier occidental, puis Boulevard Lalla Yacout. « Je suis alors devenu courtier à plein temps, avec mon bureau rue Pierre Parent à Casablanca, près du port, j'étais également représentant en produits phytosanitaires

J'aidais une shiphandler norvégienne je ravitaillais ses bateaux quand elle partait à Bergen

Au bout de 2ans ½ j'ai pu commencer à être courtier en agrume, pour la France, Hambourg et un peu Londres. »

Le mouvement d'étatisation économique, prélude à la « marocanisation de 1973 », menace ses activités. Il devient fonctionnaire de l'office marocain d'exportation, jusqu'à son retour en France en juin 1966.

Entretemps, la rencontre avec Juliette Hatchuel et leur mariage représente un tournant décisif dans la vie du jeune colon. La jeune fille est originaire de Mascara en Algérie. Elle est issue de familles juives d'abord établies de part et d'autre du détroit de Gibraltar, avant de s'implanter en Algérie. Les parents de Juliette avaient tenu à Mascara un important commerce de tissus indigène, leur assurant un beau train de vie. La famille traversait régulièrement la Méditerranée pour prendre les eaux deux mois par an, à Royat ou Vichy, ou pour se reposer à Chamonix. La famille de Juliette a été touchée par les lois antisémites de Vichy, Juliette évoquant les effets du numerus clausus qui coûte à son frère, bachelier à la veille de la guerre, l'entrée à l'Université d'Alger. Le même contexte empêche probablement Juliette de poursuivre ses études et de s'engager dans la carrière professionnelle de commerçante dont elle rêvait, alors que ses parents l'avaient envoyée à Oxford à la fin des années 1930, au sortir de sa première, afin de parfaire son anglais et d'entamer des études de gestion. Juliette ne parle pas de la spoliation des biens de la famille, pourtant très importants dans la ville de Mascara, peut-être parce que le coup définitif porté à la fortune familiale survient vingt ans plus tard, au moment des déchirements de la décolonisation. Juliette et sa mère quittent l'Algérie pour Casablanca en 1958, alors que le père vient de décéder. Le frère de Juliette, établi entretemps comme dentiste à Grenoble, les avait enjointes de quitter le pays, pressentant le pire. Lui-même

décède accidentellement en métropole. A Casablanca, Juliette et sa mère retrouvent une sœur aînée, mariée à un commerçant de tissus depuis les années 1930. Dans le souvenir de Juliette, ses oncles maternels, qui mourront en Algérie, avaient refusé de vendre et la famille perd donc, avec ce départ, l'ensemble de ses biens, immeubles et magasins. Pendant quelques temps, probablement au cours des années qui précèdent l'indépendance, un membre de la famille leur envoie de l'argent rapporté par les immeubles de Mascara, mais Juliette supplée aussi au budget familial par son travail, grâce à ses qualifications acquises en Algérie : secrétariat bilingue (français-anglais) et l'après-midi secrétaire médical chez un professeur de médecine.

Malgré ce contexte très heurté, Juliette appartient à un milieu qui sait prendre la vie du bon côté. Elle est très frappée par la solitude de Claude et s'évertue à l'extraire de sa tristesse. En se mariant avec Juliette et en s'installant à Casablanca, Claude Lévy approfondit sa connaissance d'un autre rapport à la judéité, mais aussi à l'expérience de la Shoah.

A Casablanca, les meilleurs amis de Juliette et de Claude sont un directeur de société maritime, né dans une famille juive d'Algérie, dont la mère est venue s'installer au Maroc, et sa femme, juive du Maroc. On pourrait encore évoquer d'autres liens avec des personnes rencontrées au cours du parcours de Claude au Maroc, comme le propriétaire de la première ferme où il est employé, lui aussi un juif d'Algérie venu tenter sa chance grâce aux opportunités nouvelles offertes par le protectorat marocain.

La pratique religieuse est cependant à peu près absente du quotidien de Claude, qui ne fréquente pas la synagogue, que ce soit au cours des années où il travaille dans les fermes de colons, ou lorsqu'il passe au métier de courtier, à Meknes et à Mohameddia, ville nouvelle très européanisée, avant de s'installer avec Juliette dans le quartier européen de Casablanca. L'identité religieuse n'est pourtant que partiellement effacée puisque Claude se souvient qu'il respectait le jeûne de Kippour. De même, le mariage de Juliette et Claude est célébré par un rabbin à leur domicile et le couple n'a probablement pas de difficultés à trouver deux témoins qui signent la ketouba. Cette pratique très atténuée du judaïsme les distingue des juifs marocains « non assimilés », selon leurs termes, c'est à dire non européanisés, qui fréquentent les synagogues du mellah, le quartier traditionnel des juifs. Claude compte aussi quelques amis parmi ses rares collègues musulmans, en revanche il ne se rappelle pas avoir fréquenté des Français venus, comme lui, de la métropole, qu'ils fussent ou non juifs.

De ce fait, bien que son épouse soit juive et que leurs meilleurs amis le soient aussi, la déportation est loin des esprits, y compris pour des juifs d'Afrique du Nord : « Je parlais à mes connaissances de l'Occupation mais ils ne connaissaient pas Auschwitz ».

La jeune génération

Arlette Lévy à Sciences Po

En 1955, l'année où Georges Hilaire est relaxé par la Haute Cour de Justice, et où Françoise Seligmann participe à l'expulsion de Martinaud-Desplat de la tête du parti radical en faveur de Mendès-France, la jeune Arlette Steindecker, elle-même favorable à l'entrepreneur président du Conseil, entre à Sciences Po. Du fait de sa très grande précocité scolaire révélée sous l'Occupation et maintenue dans les institutions de Neuilly, elle a obtenu le bac avec mention, réussissant brillamment ses épreuves de français et de philosophie. Le père d'Arlette a de grandes ambitions pour sa fille (et probablement pour sa sœur plus jeune, qui deviendra professeur de physique à Jussieu, les parents d'Arlette ayant eu cinq enfants, dont deux morts prématurément). Il la verrait bien réussir le concours de l'ENA, et aussi oublier ses origines juives.

Le plan de vie qu'il a ainsi tracé pour Arlette échoue totalement, et sans doute, au moins sur un point, n'a-t-il pas mis toutes les chances de son côté : la première sortie dans le monde de la jeune Arlette a lieu chez une cousine du côté paternel. Elle y croise notamment Robert Badinter (dont le père, ingénieur de l'empire russe devenu pelletier dans l'émigration, est mort déporté à Sobibor moins de dix ans auparavant, après avoir été pris le 9 février 1943 dans la rafle de la rue Sainte-Catherine à Lyon) et Jean-Louis Ascher. Le père d'Arlette ne voit pas d'inconvénient aux succès mondains de sa fille mais il ne décolère pas quand il apprend que celle-ci a décidé d'épouser Jean Lévy, fils aîné de Pierre Lévy, rencontré à une soirée où l'a envoyée, cette fois, sa grand-mère maternelle.

Pour autant, les années d'étudiante d'Arlette Lévy sont loin de se résumer à des carnets de bals bien remplis, où prédominent les héritiers de familles juives fortunées. La jeune fille lit énormément, certains cours la passionnent, d'autres beaucoup moins. Le métier de journaliste est peut-être celui qui l'attira le plus, elle qui avait par ailleurs réussi le concours d'entrée à l'école d'interprétariat, poussée par une amie, un succès qu'elle explique par un coup de chance et sa lecture assidue du *Monde*, et auquel elle renonce cependant dès le lendemain. Une bonne partie de la formation intellectuelle et politique de la jeune Arlette se passe en réalité en dehors de la rue Saint-Guillaume. Elle emprunte un livre par jour à la librairie Gallimard, dessine à la Grande Chaumière, fait partie d'un groupe d'étudiants pro-européens, s'oppose à la torture dans la guerre d'Algérie. Au fond, elle est dans la lignée de son père, le banquier qui prête aux mairies communistes, fonde une association

d'aide aux jeunes en difficulté¹⁰⁵⁹, lit *Le Monde* et *Le Canard Enchaîné*. Le père et la fille admirent Mendès-France, cependant l'ex-combattant des Forces Françaises libres assiste sans plaisir au retour du général de Gaulle quand sa fille y est nettement plus favorable. Robert Steindecker, homme aux convictions marquées et à la vaste bibliothèque est aussi un homme colérique, ce qui rend les discussions avec sa fille difficiles et donne probablement à cette dernière l'envie de prendre le large. Malgré les affinités, la jeune Arlette suit donc ses intuitions qui anéantissent les visées paternelles, tout en restant tout au long de sa vie une lectrice passionnée.

Le mariage d'Arlette et de Jean ; Le mariage de Léon et de Martine ; qu'est ce qu'être juif

Arlette Lévy affirme que son plus grand regret est peut-être de ne pas s'être mariée à la synagogue. De fait, en cette fin des années 1950, ni elle ni Jean Lévy ne sont le moins du monde pratiquant. Pour autant, la question posée par cette absence de rituel religieux va bien au-delà du fait de pratiquer ou non. Arlette, **on l'a vu**, découvre sa judéité tardivement, vers l'âge de 16 ans. Au sein de cette identité difficile à s'approprier pour une jeune fille qui s'est déjà construit tout un univers intellectuel au sein du giron catholique, la religion n'est qu'un aspect parmi d'autres, et reste purement livresque : Arlette Lévy ne peut retrouver dans ses souvenirs aucun événement familial de cette époque qui aurait été lié à un rituel religieux. Elle-même, sans doute encore très influencée par le catholicisme, passe une licence d'histoire à l'Institut catholique de Paris, où un théologien rassure la jeune fille à l'identité déchirée en lui assurant, à propos des religions juive et chrétienne : « L'une est mère de l'autre ».

Du côté de Jean Lévy, l'absence de culture religieuse est peut-être encore plus forte que chez sa jeune épouse. Pierre Lévy, certainement de plus en plus sollicité au fur et à mesure de son succès dans les affaires, étendit ses largesses aussi bien à la synagogue qu'au curé de la paroisse. Selon son fils François, « **A Bréviandes on recevait une fois par an l'évêque, moins souvent le pasteur que le curé de Bréviandes, mon père donnait de l'argent au rabbin** ». Cet oecuménisme tranche avec le type de piété conservé par la grand-mère Jeanne née Spira, dont son petit-fils assure qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie la Torah sur sa table de chevet.

Dans ses mémoires, Pierre Lévy fait allusion à une de ces visites de prêtres catholiques, qu'il associe à un intérêt artistique. « Un soir, nous avons convié à Bréviandes, pour le dîner, l'évêque de Troyes, Mgr Le Couédic. Il avait souhaité cette invitation afin de feuilleter librement le fameux *Miserere*

¹⁰⁵⁹ <http://ducroq.olivier.free.fr/jfv/pages/steindecker.html>

important ouvrage de Rouault, d'un très grand format et qui lui fit une forte impression. »¹⁰⁶⁰. Pour autant, cet art est donc lui-même reflet d'une sensibilité catholique très contemporaine et la scène témoigne probablement au minimum d'un attrait pour l'art chrétien, et peut-être même pour la religion catholique elle-même. On se souvient que le Pierre Lévy des années 1970 évoque dès les premières lignes de ses souvenirs « la maison paternelle, près de la basilique Saint-Léger, avec sa belle façade romane du XII^e siècle et sa tour octogonale.

Ma ville natale offre aussi à l'admiration de ses visiteurs une belle église baroque du XVIII^e siècle, l'église Notre-Dame, la chapelle gothique du couvent des Dominicains, le musée du Florival qui possède des céramiques de Théodore Deck ainsi qu'une vierge du XVI^e siècle, la « Vierge du Florival »¹⁰⁶¹. Des deux synagogues que comptait Guebwiller lorsque Pierre Lévy était enfant, il ne sera pas question, alors qu'elles avaient été un haut lieu de la vie sociale de Guebwiller au début du XX^e siècle, avant que les habitants de confession israélite de la localité ne confluent vers la grande ville et que l'occupation nazie ne saccage la plus récente, datant de la fin du XIX. Quant à celle construite au XVIII^e siècle à l'époque de la renaissance de la communauté juive de Guebwiller, elle avait été détruite dès 1924. On verra pourtant que Pierre Lévy n'était pas indifférent à l'entretien des dernières traces de vie juive dans sa ville natale. Simplement le respect pour l'art chrétien était public sinon ostentatoire, celui pour la religion des origines restant plus que discret.

Cependant, Pierre Lévy est aussi celui qui recopie, visiblement non sans délectation, cet aphorisme de Sartre : « « Ni le ciel, ni l'enfer mais l'homme »¹⁰⁶², cependant que l'ensemble de ces « pensées et notations » empruntées à de multiples auteurs, d'Eschyle à Marguerite Yourcenar en passant par Goethe et Nietzsche, forme un hymne à la vie, au bonheur, à la peinture et au travail, déclinant à l'infini l'idée d'une « vie bien remplie ».

La religion, à commencer par l'éducation religieuse, ne tient très certainement aucune place dans l'univers familial créé par Pierre et Denise Lévy à Bréviandes au lendemain de la guerre, que décrit encore avec nostalgie et tendresse leur plus jeune fils, François, né en 1940, dix ans après Jean. Le dimanche en particulier se succèdent cours de dessin et d'équitation, repas de famille très gais où se discutent les dernières nouvelles de l'Opéra de Paris, une exposition Velasquez à Londres, la

¹⁰⁶⁰ Pierre Lévy, *Des artistes...*, op. cit., p. 119.

¹⁰⁶¹ Pierre Lévy, *D'un souvenir...* op. cit., p. 5-6.

¹⁰⁶² Pierre Lévy, *Des pensées et des notations*, achevé d'imprimer le 11 avril 1987.

L'impression de cet ouvrage a été réalisée par Claude Draeger. L'exemplaire dont nous avons disposé a été dédié personnellement par Pierre Lévy à l'intention de la Bibliothèque Nationale le 27 avril 1987.

programmation du prochain festival de Bayreuth. Il y a aussi, jusqu'au décès du peintre en 1960, les visites hebdomadaires de Marinot et de sa fille Florence, les « mardinots »¹⁰⁶³. « L'école de Bréviandes » évoquée par Marinot avec une nostalgie amusée sous l'Occupation semble bien avoir renée de ses cendres. Tout le monde ne monte pas à cheval mais beaucoup des Lévy peignent ou dessinent, avec sérieux, même si le statut de cette activité est incertain, plus d'un amateur ayant probablement rêvé de se voir exposer, à défaut d'en faire sa profession.

Martine, sœur de Jean et François, a sauté le pas : en 1949, à 17 ans, après avoir suivi la rigoureuse discipline du cours Hattemer à Paris dans le 8ème, elle s'inscrit à l'académie Julian, rue de Berri, puis à la Grande-Chaumière, carrefour Vavin. Elle y aurait été particulièrement sensible à l'enseignement d'Edouard Goerg. On ne sait pas la place qu'ont pu occuper la guerre et la persécution antisémite dans les liens qui se nouèrent entre le maître et l'élève. Tout comme Martine, la première femme du peintre, ainsi que leur fille, avaient dû se cacher sous l'Occupation, et la mère en était morte, faute de soins. Goerg lui-même avait participé à la Résistance artistique et, contrairement à Derain ou Despiau, il avait refusé de participer au voyage en Allemagne. En outre, Goerg se réclamait du mouvement expressionniste, ce qui sera aussi le cas de Martine, qui déclare très tôt être du côté de l'expressionnisme nouveau. Elle suit encore des cours à Londres tout en affirmant son indépendance de style¹⁰⁶⁴. Martine Lévy épouse Léon Cligman en 1954, à l'âge de 22 ans. Arlette Lévy pense que ce mariage a eu lieu à la synagogue, le seul des enfants de Pierre et Denise Lévy.

La manière dont Arlette, malgré son regret, replace spontanément son propre mariage civil dans un « esprit de l'époque » et non comme une spécificité des familles françaises juives des décennies d'après-guerre paraît révélateur de la profondeur de l'impensé de cette situation. Il est en effet plus probable que les étudiants de Science Po ou ses anciennes camarades du « cours Borghèse », c'est à dire l'Institut Barral qui deviendra le petit collège de Sainte Marie de Neuilly, lorsqu'elles sont de culture catholique, se marient encore infailliblement à l'église, au cours de ces années 1950-1960. Certains enfants de Pierre et Denise Lévy, se mariant à des catholiques, célébreront d'ailleurs eux aussi leur mariage à l'église. La synagogue, en revanche, n'est pas envisagée, ce milieu expérimentant une laïcisation du mariage encore peu commune dans la grande majorité de la bourgeoisie française.

Pierre Lévy a probablement davantage apprécié la vivacité d'esprit de sa nouvelle bru que sa confession de naissance, même si elle ne présentait pas non plus d'inconvénient à ses yeux,

¹⁰⁶³ Daniel Marchesseau, « Martine Martine à l'atelier », *Martine Martine. L'expression d'être*, Norma Editions, Paris, 2013, p. 15-21.

¹⁰⁶⁴ « Daniel Marchesseau, « Martine Martine à l'atelier », *Martine Martine*, Norma Editions, Paris 2013, p. 17.

contrairement aux réticences exprimés par le père d'Arlette au sujet de son propre gendre. En tous les cas, il n'est pas évident que la judaïté de Léon Cligman ait engendré une véritable proximité avec son beau-père, même si des années de brouilles à mort rendent tout témoignage sujet à caution. De toute façon, Pierre Lévy se considère comme un sépharade, un point de vue partagé notamment par son fils François (« A Tolède au musée, je retrouve mes oncles et tantes dans les Goya : nous venons de là, d'Espagne »), alors que Cligman appartient au monde juif ashkénaze de l'Est. La question reste en réalité ouverte. Il ne paraît pas évident que l'ancien enfant de Guebwiller ait perçu le moindre rapport, réel pourtant, entre le yiddish de son enfance alsacienne et la langue familiale des Cligman, que ces derniers aient ou non continué à le parler. Pierre Lévy avait un peu conservé non pas de l'accent yiddish mais alsacien dans sa manière de parler français, les beaux-parents Cligman avaient à coup sûr conservé le leur, mais ce n'était pas le même. L'Occupation passée dans l'Indre fournit-elle des sujets de conversation fréquents ? On l'ignore.

Un autre point commun réunissait cependant Pierre Lévy et Léon Cligman, ainsi que son père Sulim : une conscience de self-made man, alors que les trois hommes, en cette fin des années 1950 étaient véritablement en train de construire les entreprises familiales textiles les plus importantes de France. C'est avec d'autres pourtant que Pierre Lévy confie dans ces mémoires avoir échangé des formes de connivence liées à la judaïté et à ce passé commun de persécutions encore si proche.

Ainsi du vieux Julius Brann, le magnat suisse du commerce, avec qui on pouvait visiblement faire des affaires tout en s'amusant beaucoup : « Il était Allemand d'origine devenu citoyen suisse après 1900. Au début de la guerre de 1939-1944 il s'expatria avec sa femme à New York. Ce petit homme était d'une intelligence vive, il mélangeait un peu l'allemand l'anglais le français et le yidisch (sic) mais il retombait toujours sur ses pattes. On se mit d'accord une fois pour toutes pour s'exprimer en allemand, sa langue maternelle et la mienne. Sa femme, allemande aussi, fumait du matin au soir. ; lors de ses séjours à Paris, elle se rendait à toutes les présentations de collections, dépensant beaucoup.

Julius lui avait dit un jour : Fridy tu me ruines je veux divorcer, va à la caisse aux timbres, reprends ta dot et rentre chez ta mère...

Devant nous elle dit à son mari : « Julius je t'aime je voudrais tellement que tu vendes les Prisunic à Pierre Lévy. Ça nous permettrait d'allonger nos vacances dans l'Engadine. ».

On rappellera aussi l'amitié très forte qui lit pendant plusieurs décennies Pierre Lévy et Max Heilbronn, issus du même judaïsme alsacien. Le sens des affaires, une même vision du développement de la consommation populaire, voire des opinions politiques voisines, qui les

conduisent par exemple à nourrir quelque sympathie pour l'URSS, constituent sans nul doute le socle de cette amitié et on ne sait quelle part dans leurs conversations ont occupé les origines communes.

En revanche, le goût pour l'art a pu être un trait d'union entre Pierre Lévy et son gendre Léon. On retrouve un reflet de ces fréquentations communes d'une certaine bohème dans les poèmes de Daniel Pipard (1914-1978), même si on ignore à quelle époque Martine et Léon Cligman se mirent eux aussi à construire une impressionnante collection¹⁰⁶⁵. Alors que le poète de Ménilmontant avait rimé au début des années 1970 à propos du couple Lévy « on ne peut être méchant quand on aime la peinture et les petits enfants » et du seul Pierre : il peut faire ça parce qu'il a du pognon/c'est noblement con », il fustigea gentiment les manières de son gendre, alors que Martine venait de se brûler gravement avec une théière : Peut-être je ne saluerai plus Léon./Faut-il être du Salon/pour ne pas avoir su dire/ « Martine, ô mon amour/ veux-tu me servir un Kir/bien frais »¹⁰⁶⁶

La première exposition entièrement consacrée à Martine a lieu dans la prestigieuse galerie de Katia Granoff, en 1971, alors que dès l'âge de 24 ans, l'artiste a vu son premier tableau, *Bouquet dans un atelier*, d'abord exposé à la galerie Romanet, acheté par l'Etat pour le musée Toulouse-Lautrec à Albi. Entre-temps, Martine travaille dans son atelier et élève ses deux filles. Le temps des expositions et du travail acharné sur ses grandes séries, les chevaux, les mains, et pour finir les combats de sumo ou Balzac sont encore pour l'essentiel devant elle, se poursuivant jusqu'au début du XXème siècle grâce à une remarquable longévité créatrice. Très imbriquée dans les sociabilités artistiques de ses parents, l'œuvre de leur fille Martine se détache d'emblée, de manière très radicale, des productions, et peut-être, au fond, des courants de prédilection familiales : la volonté de renouer avec une forme de primitivisme, le caractère angoissé, obsessionnel de beaucoup de ses œuvres les plus personnelles, tranche aussi bien avec les aquarelles de Denise, peignant son entourage, dont Martine, sous des traits aimables, qu'avec les croquis très doués de son père, notamment ses scènes de plage à Deauville, très inspirés des caricaturistes. Toute la nouvelle génération issue du couple Lévy et leurs conjoints ont pu entretenir un rapport d'intimité avec la peinture, soit par la pratique, soit parce qu'elle faisait partie littéralement du décor de leur vie quotidienne, et plus encore que certaines de ses toiles et dessins représentaient le couple ou un de leurs enfants. Malgré la donation au Musée de Troyes, cette intimité s'est maintenue, grâce à la conservation dans leurs propres domiciles des œuvres les plus évocatrices. Chez Annie, le plus bouleversant est sans conteste le magnifique portrait de sa propre fille, décédée adolescente en 1983.

¹⁰⁶⁵ Une description apparemment fielleuse de la donation Cligman in Tribune des Arts, 1^{er} septembre 2017

¹⁰⁶⁶ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur...op.cit.*, p. 214-222.

En attendant le revival identitaire de la fin des années 1960 appelant à affirmer sa judaïté de manière plus explicite, de nouveaux liens familiaux se nouent ainsi au gré des mariages. Comme cela avait été le cas des cousines germaines de Denise, Emmy et Jacqueline, ainsi que de sa propre sœur, Brigitte, l'installation à Paris d'une partie des enfants de Pierre Lévy amorce une nouvelle fixation familiale dans les beaux quartiers de l'Ouest parisien, une partie d'entre eux restant cependant fidèles à Bréviandes, d'autant que l'affaire familiale emploie une partie des fils, des filles et des gendres. Les Cligman père et fils participent désormais de cette géographie parisienne, tout en ayant conservé leur fort ancrage dans l'Indre, où prospère la Confection de l'Indre¹⁰⁶⁷. Arlette Lévy se souvient ainsi des conversations amicales qu'elle eut avec Serge Cligman lors d'un séjour aux sports d'hiver datant de l'amitié entre Jean Lévy et Léon Cligman, tandis que Léon Cligman rappelle avec satisfaction le bel appartement aux abords du Luxembourg où vécurent ses parents à la fin de leur vie, loin de l'appartement-atelier exigu du Kremlin-Bicêtre dans lequel avait commencé la success story des émigrés de Bender. Rappelons qu'au même moment, les autres membres de la fratrie Cligman continuent d'habiter les lieux où nous les avons laissés à la fin de la guerre : le centre de Châteauroux pour Joseph, Issoudun pour Maurice, le Kremlin –Bicêtre pour Jeanne Rachniouk (avant son départ pour l'Alsace), le 11^{ème} arrondissement pour Albert Cligman qui fait régulièrement renouveler ses papiers d'apatride.

De la guerre des 6 Jours à l'Archipel du Goulag : construction d'une identité

Selon François Lévy, la guerre des Six Jours joua un rôle décisif dans l'affirmation d'une nouvelle identité juive, qu'on fût ou non un supporter ardent d'Israël. Il y avait désormais une fierté à se penser comme juif dont lui et sa génération profitèrent. Cette redécouverte identitaire n'a cependant rien d'automatique, elle a pu prendre un parcours long et sinueux, au gré des penchants personnels et des opportunités. François considère ainsi qu'il était sans doute celui des enfants Lévy qui s'est le plus intéressé à l'histoire de la famille Lévy, et le plus précocement.

Avec son père, parfois aussi en compagnie d'une cousine, il se rend à plusieurs reprises à Guebwiller, notamment dans le cimetière juif dont Pierre Lévy assura l'entretien pendant 30 ans. Partageant avec son père une forme d'attachement aux origines concrètes de la famille, François a également des lectures qui le rapprochent certainement davantage de sa belle-sœur Arlette que du vieil industriel, même s'ils semblent n'avoir jamais développé d'amitié particulière. Le Sartre de la « Question juive », Levinas, mais aussi Primo Levi fournissent ainsi au jeune homme un vademecum

¹⁰⁶⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=ykbMNPY-6VQ>

sur le fait juif très éloigné de l'identité sociale et culturelle de ceux de Mulhouse, qu'il fréquente de loin en loin, par obligation familiale. Aussi, c'est bien à la famille maternelle, dans ce qu'elle recèle, au cours des décennies, de penchants intellectuels, qu'il s'identifie le plus, le grand père Felix qui avait lu dix fois la *Comédie Humaine*, la grand-mère Marthe, première femme du département des Vosges à obtenir son BEPC, qui pouvait réciter jusqu'à 10 000 vers, lisait Proust et jouait Debussy, ou encore les Vidal dont les déjeuners rue de Messine comptent parmi les convives rien moins que le couple Pompidou, puissant et extrêmement cultivé.

Cette nouvelle identité juive est donc parfaitement en phase avec les lectures et les engagements d'une génération et d'un milieu social et intellectuel, généralement qualifié de deuxième gauche (ou de centre droit). Il est ainsi frappant de voir combien, par ailleurs, *l'Archipel du Goulag* de Solzhenitsine, coup de tonnerre éditorial qui frappa la France du début des années 1970, revient aussi bien sous la plume de Lise Lyon écrivant sur Auschwitz que dans les références d'Arlette et François, comme un témoignage qui sert à saisir Auschwitz, pensé et replacé dans le cadre plus large des systèmes concentrationnaires du XXème siècle.

Entre le savoir familial très fragmentaire livré par les stèles effacés des cimetières et les connaissances livresques qui insèrent cette identité juive dans les grands débats intellectuels du temps, manque une strate : ceux qu'on n'appellent jamais autrement que « nos chers disparus », sans en dire plus, ni à Bréviandes ni à Mulhouse, et qui sont pourtant les parents du cousin Claude, revenu du Maroc avec Juliette en 1966, juste avant la naissance de leur fils Pierre, ou encore Germaine et Samuel, qui n'ont pas laissé d'enfants, mais dont plusieurs membres de la famille, en ces années de revival identitaire chez les plus intellectuels de la fratrie, ont pourtant gardé un souvenir précis.

La confrontation directe avec l'enfer d'Auschwitz ne se cantonne pourtant pas à un savoir livresque. François peut citer plusieurs noms de déportés survivants parmi ses proches et connaissances, on se rappelle qu'Arlette en avait eu la révélation brutale en croisant physiquement la jeune Nadine Heftler au retour des camps puis en lisant son témoignage plusieurs années plus tard. On pourrait encore rapprocher ce type d'expérience avec ce que raconte la fille de Robert, Michèle Lévy qui, quant à elle, avait conservé un souvenir intact de ses oncles et tantes morts à Auschwitz. Elle-même se rend en Israël aussi tôt que 1951, invitée par le gouvernement israélien pour la technique médicale qu'elle a mise au point avec le docteur Paillas dans le domaine de la tuberculose et du cancer. Michelle Lévy est la première surprise quand on lui demande si cette spécialisation a le moindre rapport avec la volonté de participer à l'élaboration d'une « pathologie des déportés » qui est précisément en train d'émerger. Elle dit encore avoir été ravie de séjourner dans un pays dans

lequel elle retournera : elle s’y trouve lorsque meurt son père, Robert Lévy, le 1^{er} avril 1976. Michelle affirme encore avoir beaucoup souffert par la suite de son absence d’éducation religieuse (même si on a vu qu’elle préparait, à la veille de la guerre, sa bat-mitsva). C’est cependant une éducation catholique qu’elle donne à sa fille, dont le père n’est autre que le docteur Paillas. Ce dernier n’obtenant qu’avec difficulté le divorce avec sa première épouse, Michelle s’est retrouvée quelques années dans la situation de mère célibataire, ce qui occasionne une rupture violente avec ses parents, son père Robert rendu furieux non pas, très probablement, par la confession de son futur gendre mais du fait d’une naissance hors-mariage. Heureusement, d’autres membres de la famille se montrent beaucoup plus compréhensifs et aident la jeune femme, au premier chef Pierre Lévy, qui n’hésite pas à reprocher vivement à son frère aîné sa rigidité. En attendant, la fille de Michelle fait un temps partie des habitants de Bréviandes. C’est encore à Bréviandes que le couple se marie, le mariage ayant été porté à l’état-civil par les bons soins d’une salariée de Devanlay élue d’une petite localité, qui accepte de mettre le nom de l’enfant, âgée de 4 ans, dans leur nouveau livret de famille. Aux 50 ans de mariage des trois couples Lévy, Robert demandera au docteur Paillas, avec lequel il s’est réconcilié depuis plusieurs décennies, de prononcer un petit discours.

Alors que les nouveaux liens familiaux de Michelle la rapprochent du monde catholique, ses fréquentations professionnelles sont cependant l’occasion pour elle de faire connaissance avec Odette Abadi, qui chapeaute les dispensaires anti-tuberculeux au Ministère de la Santé. L’essentiel passe visiblement très longtemps par le non-dit. Michelle dit elle-même qu’elle cherchait à oublier l’histoire de la déportation. Si elle savait qu’Odette Abadi avait été déportée, elle affirme qu’elles n’en parlaient jamais. Le témoignage écrit d’Odette Abadi a été en tous les cas très tardif¹⁰⁶⁸. Paru en 1995, il précède de peu la mort de son mari Moussa, avec lequel elle avait fondé sous l’Occupation le réseau Marcel de sauvetage des enfants juifs, et son propre suicide, en 1999. Elle a envoyé à ses proches, dont Michelle, une lettre dans laquelle elle explique ce geste. Outre le visage d’Odette Abadi, les mots de cette dernière incarnent désormais pour Michelle la déportation, dans laquelle avaient, silencieusement, sombré ses proches dont elle garde encore le souvenir d’avant-guerre.

François Lévy à l’Odéon

1968 qui fait suite à la guerre des Six Jours amplifie les questionnements identitaires mais fait aussi également exploser toute une série de conflits qui affectent très différemment les membres de leur famille et donnent lieu à des lectures très contrastées, voire légèrement schizophréniques : d’un côté

¹⁰⁶⁸ Odette Abadi, *Terre de détresse : Birkenau, Bergen-Belsen*, Paris, L’Harmattan, 1995.

des conflits sociaux très durs, auxquels les Lévy répondent toujours en patrons, même s'ils appartiennent à une mouvance politique éclairée, de l'autre côté une contestation culturelle libertaire qui laisse sans doute de marbre Pierre Lévy mais enthousiasme son fils François.

Ce dernier dirige alors une des usines du groupe. Le jour il négocie avec les ouvriers, le soir il est dans le théâtre de l'Odéon occupé par les artistes et les étudiants : « En 1968 je suis directeur général à Senones dans les Vosges, 2000 p colroy¹⁰⁶⁹. Les usines sont occupées et j'entame une négociation avec les syndicats qui dure une journée, une nuit, et encore une demi-journée. J'accepte 6% d'augmentation contre une reprise du travail immédiat j'explique au président collinet le résultat il me dit : génial ! » Pierre Lévy est moins satisfait : « Mon père au téléphone : t'aurais pas du faire ça, on est un groupe, mais bravo c'est pas si mal. Je me suis fait engueuler par les patrons et les cadres du groupe parce que j'avais négocié et que j'avais donné 6%

L'affaire a beaucoup gagné cette année-là ». On se souvient que quelques temps plus tard, à la suite des accords de Grenelle, les ouvriers obtiennent des augmentations bien plus considérables, ce qui, aux yeux de François Lévy, ne se justifie pas et s'explique par l'incapacité de Pompidou, de même qu'il ne porte pas de Gaulle dans son cœur.

Jeune patron sans compassion excessive pour les revendications des ouvriers, François Lévy a en revanche les idées larges lorsqu'il s'agit de la révolte étudiante aux allures de révolution culturelle : « Tous les jeudis soirs j'allais en voiture à Paris, sur les barricades, c'était génial ».

¹⁰⁶⁹ A l'époque, Colroy est le deuxième fabricant français de bas, sous plusieurs marques, dont Chesterfield. Cf , Lucienne Brunet-Le Rouzic, « L'industrie française de la maille et de la bonneterie », Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, 1971, n° 5, p. 57-72, p. 61, qui décrit ainsi plus spécifiquement l'empire de Pierre Lévy : « Le groupe Lévy est le premier groupe français et européen de bonneterie, employant environ 10 000 personnes dans ses diverses usines, principalement troyennes, soit le dixième de l'effectif français. Son chiffre d'affaires en 1968 était égal au neuvième du chiffre d'affaires total de la bonneterie et une dizaine de marques connues sont vendues par le groupe. Font partie du groupe Lévy, outre Devanlay-Recoing, la aison-mère, Timwear dont M. Pierre Lévy est président directeur général et qui a elle-même absorbé plusieurs sociétés, Gillier qui contrôle Colroy et la Société Anonyme de Teinture et d'Apprêts, la Société Industrielle de Bonneterie ? M. Pierre Lévy est, en outre, administrateurs de plusieurs grands magasins (Prisunic, Uniprix, Nouvelles Galeries Réunies) où se place une partie de la production du groupe, notamment celle de Devanlay-Recoing (sous la marque D.R. ».ibid., p. 61. Plus loin : « Dans une ville, et une seule, Troyes, la bonneterie est l'industrie dominante ; elle y occupe 60% de la main d'œuvre industrielle et entraîne un taux exceptionnellement élevé d'activité féminine, aux alentours de 40%. » ibid, p. 66.

Pierre Lévy au charbon ou le début de la fin

Pour ceux de Bréviandes, Pierre Lévy et son épouse, mais aussi les enfants Lévy et leurs conjoints qui les entourent, dont Jean et Arlette Lévy, les personnels des usines du groupe ont une existence très concrète, a fortiori lorsqu'ils se mettent en grève. Alors qu'Arlette Lévy se souvient des fêtes d'entreprise avec remise de médailles et des bals auxquels elle participe même lorsqu'elle est sur le point d'accoucher. En 1968, elle est mère de trois petits enfants et n'a pas tout à fait vécu les événements de mai sur les chapeaux de roue. Tout en suivant intensément l'actualité littéraire et politique, elle assiste aussi aux conflits sociaux qui se multiplient à partir du début des années 1970 et que les premiers plans sociaux vont faire entrer dans le paysage. « Le château », comme les salariés en colère peuvent appeler la maison autrefois achetée par le beau-père de Pierre Lévy et dont les dimensions sont en réalité relativement modestes comme le rappelle François Lévy, peut ainsi être pris directement pour cible, les manifestants se rendant en délégation jusqu'à Bréviandes, cependant que la séquestration des cadres dirigeants de l'entreprise entre dans l'arsenal de la grève aux côtés de l'occupation des locaux.

A ces conflits sociaux s'ajoute une guerre féroce entre les héritiers, accompagnée de douloureux renversements d'alliance entre frères et sœurs. Pierre Lévy y prend part lui aussi sans que son décès, le 22 février 2002 à Bréviandes, ne mettent fin aux hostilités. Contrairement à son épouse, Denise, morte ?, Pierre Lévy avait souhaité qu'on lise le kadish à son enterrement, sans pour autant que ses enfants s'adaptent avec facilité au rite.

Jean Lévy cependant, quoique non pratiquant, venait de contribuer, avec René-Samuel Sirat, ancien Grand Rabbin de France et professeur à l'INALCO, à la fondation de l'Institut Universitaire européen Rachî, à l'occasion du 850ème anniversaire de la naissance d'une des plus célèbres figures du judaïsme médiéval. Encore quelques années plus tôt, Jean et Arlette Lévy ont marié leur fille aînée dans la synagogue de Montevideo, édifiée par les ancêtres d'Arlette. L'événement a donné lieu à nouveau à des échanges houleux entre Arlette et son père. Le banquier, très hostile à cette manifestation de judéité, refuse même dans un premier temps de voir son nom inscrit sur les faire-parts. Et pourtant, lorsqu'il rentre dans la synagogue et qu'il lit le nom de son aïeul, Léopold Steindecker, né à Hambourg au début du XIXème siècle et un des premiers donateurs, Arlette voit que les larmes lui montent aux yeux.

Quant aux Cligman, du moins les enfants de Sulim et Ruchla, leurs liens à la synagogue qui n'ont jamais été aussi distendus que du côté des Lévy, sont pleinement affirmés au tournant du XXe et

XXI^{ème} siècle. Sarah Cligman est ainsi la belle-mère de Jacques Canet, le président de la synagogue de la Victoire, incarnation d'un judaïsme français très attaché à la République.

Selon Beaubau, choisi un temps pour écrire l'histoire de l'entreprise Devanlay, l'appel d'offre, lancé par Léon Cligman dans les années 1990 avait pour but précisément de tenter une réconciliation familiale à travers une histoire d'entreprise qui soulignerait l'apport de chacun dans la construction et la défense d'un puissant groupe industriel mais mettrait aussi en exergue les années noires au cours desquelles la spoliation et la traque des juifs avait concerné tous les membres de la famille, l'industriel ouvrant grand les archives de l'entreprise y compris sur les questions d'aryanisation.

[Se voir](#)

Pour autant, à quel judaïsme se réfère Pierre Lévy lorsqu'il demande à ce qu'on lise le kadish le jour de son enterrement ? à une identité religieuse redécouverte au cours des décennies de l'entre-deux guerres, fortement intellectualisée, qui renvoie également à un milieu et à des pratiques sociales qui n'ont rien pour lui d'inné, même s'il y participe de loin en loin ? Tous ceux qui ont connu la vie à Bréviandes se souviennent de l'omniprésence des œuvres d'art, la formidable collection de disques que Pierre Lévy se plait à écouter le dimanche après-midi, sa cave également, mais aussi la très grande frugalité du mode de vie, une sociabilité réduite pour l'essentiel au cercle familial, certes prolifique, et à quelques rares intimes servie par un personnel aussi fidèle que mal récompensé.

Pierre et Denise Lévy ont leurs propres rituels, auxquels participent au moins leur fils aîné Jean et leur belle-fille Arlette, les quatre continuant de se rendre chaque fin de semaine à Paris. Là, établis dans un grand hôtel de la capitale, les hommes se rendent à des rendez-vous d'affaires et les femmes se cultivent et font des achats. C'est au cours de ces allers et retours que Denise aurait écrit une partie de ses bouts rimés qui sont édités en un tirage limité à 2000 exemplaires par l'éditeur d'art Maximilien Vox. Les heureux destinataires qui reçoivent en cadeau un exemplaire d'Alphagrammes remercient généralement sur papier à en-tête, dont les adresses dessinent un cercle pour l'essentiel étroitement circonscrit à Neuilly et au XVI^{ème} arrondissement. Plusieurs d'entre eux ont tenu à relever le défi, produisant d'hilarants pastiches dont ils s'excusent mais qu'ils tiennent visiblement à partager avec leur inspiratrice. L'un d'entre eux, signé « Martine », signale d'ailleurs que le thème de la judéité peut bien s'associer à Denise, en fonction sans doute du niveau de familiarité : « Ah bien chère Denise, esprit fin, grave, hautement intellectuel. Juive kiboutzine la même nuit organisant

patiemment quelques rimes savantes, Toi, unique, victorieuse, Wagnerienne, Xenophobe, Yddisch (sic), zaurevoir »¹⁰⁷⁰.

La fratrie de Mulhouse

Ses bouts rimés sont un écho lointain au compliment rédigé par Denise à la fin des années 1930 à l'occasion de la remise de la Légion d'honneur à Robert Lévy. Plusieurs personnes qui apparaissent dans cette galerie de portraits en mots sont morts en déportation, cependant la fratrie continue de se réunir régulièrement. On se rappelle également que ce sont les souvenirs de Pierre Lévy rédigés précisément au cours des années 1970 qui ont permis de saisir des bribes de son enfance à Guebwiller et de sa jeunesse alsacienne. L'attachement de Pierre Lévy à la fratrie reste ainsi bien réel, alors qu'on a vu le rôle qu'il a joué pour réguler les relations en son sein, protégeant Claude, défendant Michelle, face à ceux de Mulhouse.

Son attachement s'étend aussi à des lieux : le cimetière de sa petite ville natale, mais aussi la maison familiale, qui a été vendue, mais devant laquelle posent les membres survivants de la fratrie date.

Se revoir est-il pour autant l'occasion de parler des morts ? rien n'est moins sûr, mais c'est évidemment un moment essentiel de remémoration, même si elle reste silencieuse. La remémoration est probablement d'autant plus forte lorsque Claude participe aux réunions familiales, lui que son départ au Maroc a considérablement éloigné de la fratrie pendant près de 20 ans.

Le lien a cependant été maintenu. Les retours annuels en métropole donnent régulièrement à Claude l'occasion de revenir dans sa propre famille, à Porrentruy, Mulhouse comme à Troyes, sans que pour autant la béance laissée par l'Occupation et la déportation de ses parents ne fassent l'objet des conversations. Claude se souvient d'avoir reçu, à l'occasion du décès de sa grand-mère paternelle, Jeanne Lévy, un mot si bref qu'il rendait l'évocation du sort de ses parents presque déplacée. Lorsque Claude va à Mulhouse, il est accueilli par Robert et sa femme, avec lesquels il s'entend bien.

Puisqu'elles se passaient de mots, il est difficile de se rendre compte de l'importance de ces rencontres familiales comme ersatz à l'évocation des morts mais aussi à l'expression de la compassion pour le fils orphelin. Il est néanmoins plus que probable que pour les membres de la famille, se rendre visite avait très exactement ce sens, comme en témoignent les relations que la fratrie Lévy maintient au long cours avec Marcel Mayer, qui s'était remarié avec une excellente amie de sa première femme mais tenait à conserver des liens avec la famille de sa première épouse

¹⁰⁷⁰ Médiathèque de Troyes

déportée. Les membres survivants de la fratrie Lévy continuèrent régulièrement à se rendre à Saint-Mihiel ou à recevoir Marcel à Bréviandes, jusqu'au décès du ferrailleur. Parfois, ces rencontres familiales, comme avant-guerre, ont lieu à l'occasion d'événements marqués ou non par la religion juive. Même Claude, parti au Maroc, se souvient avoir vu Marcel Mayer à plusieurs reprises au cours des décennies d'après-guerre: « il s'est marié avec une amie intime de sa femme, mais il a continué à être de la famille je l'ai vu au mariage de Maud, de Jean Spira, des bar mitsva des fils de Maud et Jean Spira ».

De manière beaucoup plus épisodique, Claude reçoit au Maroc des membres de la famille, qui ont généralement fait la traversée de la Méditerranée pour des raisons professionnelles : Il se souvient ainsi d'un passage de Pierre et Denise, en compagnie de leur ami Max Heilbronn, le patron des Galeries Lafayette, et de Jean Salomon, que Pierre envoya dans son usine à Abidjan ; Jean et Arlette sont venus plus tard, les Lorrach aussi. Claude se rappelle d'une visite de Robert et Alice, à l'occasion d'un congrès d'avocats. « Nous sommes allés ensemble à une fête féérique dans un village arabe. » Une fois de plus, l'implication de Pierre paraît plus importante, puisqu'il serait aussi venu voir Solal, le premier patron de Claude au Maroc, pour lui demander que son neveu soit associé à la ferme, ce qui n'aboutit pas, sans qu'il soit clair à qui Claude attribue l'échec de la démarche de l'oncle.

Puis Claude rentre définitivement en France avec Juliette, à la veille de la naissance de leur fils Pierre en 1966. Ils s'installent à Paris puis à Saint-Mandé. Ce retour ne remédie en rien à l'absence totale de rituel au sein de la fratrie autour du décès de ses parents, mais on verra plus loin qu'il marque un tournant important pour Claude qui participe, grâce notamment à l'initiative de Serge Klarsfeld, à de nouvelles formes du souvenir pour briser le silence.

Les Bertrand-Braimboeuf à Royfou

Alors qu'on a vu que Saint-Mihiel avait continué de compter pour la fratrie Lévy, y compris pour Pierre Lévy et ses enfants, du fait des visites annuelles rendues à Marcel Mayer qui, de son côté, est régulièrement reçu à Bréviandes, la petite ville est le cadre d'autres échanges qui perpétuent des liens noués au temps de l'Occupation. En effet, Paulette Bertrand, la fille des fermiers d'Entraigues qui avaient employé Henri Mayer sous l'Occupation et qui avaient également rendu service au vieux David Mayer en lui cachant ses économies dans un mur de leur cuisine, a conservé les photographies permettant de retracer une relation au long cours entre les deux familles, celle des commerçants de Saint-Mihiel et les fermiers d'Entraigues. Les premières photos datent des années 1950 : le couple, inconsolable de la perte de Simone, voue une affection toute particulière à la jeune Paulette. Il

assiste à sa communion et à celle de sa soeur, puis à son mariage en 1959. Entretemps, ils rendent visite régulièrement à leurs sauveurs. Les dernières photos datent de juillet 1979 : par une belle journée d'été, on y reconnaît Paulette, son mari aujourd'hui décédé, leur fils qui a maintenant repris la ferme, et à leurs côtés Clarisse Mayer, ainsi que Jeanine sa belle-fille, la femme d'André, et Simone sa petite-fille, qui non seulement porte le prénom de sa tante disparue mais aussi, dit-on, lui ressemble « comme deux gouttes d'eau ». Les cheveux blancs bien coiffés, Clarisse n'a rien perdu de son élégance. On y voit aussi les parents et oncles de Paulette. La mère de cette dernière, Renée, est morte très âgée et sa fille a également conservé un poème écrit par une amie en hommage à cette femme et au couple qui avait agi en « Justes » : « Alors à l'instant où tu quittes tes vieux vêtements pour revêtir ceux de la lumière blanche, permets-moi de te rendre un peu de cette affection et de cette joie que tu savais répandre sans compter autour de toi et qui, dans mes souvenirs de petite fille faisait de Roifou un lieu convivial entre tous.

Rires et anecdotes se succédaient autour de la grande table où dansent encore dans ma mémoire les visages de ceux que tu es allée rejoindre : Camille ton mari, Jules, Gaston et cette Louise plus que centenaire que tu as soignée plus de 40 ans, pour qui tu avais encore des gestes et des attentions de jeune maman.

Si la bonté et la tolérance devaient s'incarner dans un visage, nul doute qu'elles emprunteraient tes traits. »¹⁰⁷¹

Clarisse Mayer, veuve depuis 1965, est morte en 1993. Son petit-fils Daniel se souvient qu'à la fin de sa vie, la vieille dame, inconsciente, appelait sa fille. Alors qu'elle continuait à respecter un calendrier religieux minimal, la synagogue de Saint-Mihiel ayant échappé à la destruction pour être vendue à un particulier dans les années 1970, on eut beaucoup de mal à trouver un rabbin pour officier à son enterrement. Elle repose, avec son mari, dans le cimetière israélite de Saint-Mihiel, mais pas leur fils, André, le jeune frère de Simone, qui avait repris le magasin familial et qui refusa également de se rendre à l'inauguration de la plaque posée sur un bâtiment de l'ancien camp d'Ecrouves, aujourd'hui une prison. La fin tourmentée d'André fait écho à l'appréciation de son fils Daniel, lui-même actuel propriétaire du magasin : « La mort de Simone leur a bouffé la vie ». On verra cependant comment un historien, Marcel Yonque, avait pu faire espérer à Clarisse que la mémoire de sa fille serait pérennisée, même si elle mourut bien avant la parution de l'ouvrage.

¹⁰⁷¹ Je remercie Paulette Bertrand née Braimboeuf de m'avoir montré ce poème consacré à sa mère Renée.

Martial Redon

Si les Braimboeuf-Bertrand et les Mayer sont restés en contact jusqu'à ce jour, on ignore si Martial Redon rendit jamais visite à la famille de Simone Mayer. Les parents de Simone, qui connaissaient son nom au moins par la dernière lettre de leur fille, cherchèrent-ils à le rencontrer ? Ils en auraient eu en tous les cas largement le temps puisque Martial Redon est en effet décédé le 8 octobre 1988, à Louhans en Saône-et-Loire, après une vie de militantisme bien remplie.

On avait laissé Martial Redon évadé de la Citadelle de l'Île de Ré en décembre 1944. Dans son dossier aux archives des Victimes de Guerre à Caen, une attestation de la section du 15^{ème} arrondissement de Paris du PCF montre qu'il a aussitôt repris pied dans le quartier où il travaillait déjà avant-guerre. Cependant, Martial ne semble pas avoir déposé de dossier pour faire reconnaître son statut d'interné politique. Une notice biographique très fournie du Maitron permet pourtant de suivre le fil. De fait, dans les décennies d'après-guerre Martial devient un personnage important de la CGT. Claude Pannetier le décrit comme « populaire, chaleureux et intense, colérique parfois ». Comme beaucoup de militants de cette trempe, Redon, dont la scolarité s'était arrêtée à l'école primaire, est en partie un autodidacte, sa boulimie de lecture le poursuivant apparemment de longues années. Son ami Georges Frischmann, autre postier du XV^{ème}, devenu l'inamovible secrétaire général de la Fédération Postale CGT dès 1950, assura à son décès : « Martial a lu tous les livres édités au fil du temps par les Editions sociales, les Editeurs français réunis et le Club Diderot. Je sais qu'il se contraignit à lire tous les ouvrages de philosophie et d'économie politique marxistes (...) Mais peu de camarades le savaient. Martial s'interdisait d'en faire un étalage pontifiant ou prétentieux. ». Georges Frischmann confia également que Martial Redon avait été bouleversé par la Neuvième de Beethoven, lors d'une exécution donnée par le grand orchestre de l'Opéra de Paris et ses chœurs, sous la direction de Roger Desormière, lors d'un concert organisé au Vélodrome d'Hiver pour commémorer un anniversaire de la Révolution d'Octobre¹⁰⁷²: « A la sortie, Martial m'avait confié qu'il croyait jusque-là ne pas aimer « la grande musique » ! Mais avait-il précisé, « cette musique-là, chapeau » ». Redon se serait alors procuré un tourne-disque, un disque de la 9^{ème} symphonie, et

¹⁰⁷² L'attaque cérébrale qui mit un terme définitif à la carrière du chef d'orchestre Roger Desormière, compagnon de route du PCF et membre du mouvement de résistance Le Front National des musiciens sous l'Occupation qui ne le vit pas moins poursuivre une importante carrière, se produisit en mars 1952. Cf ici une commémoration au Vel d'Hiv un peu postérieure à cette date puisqu'il s'agit du 38^{ème} anniversaire d'Octobre (1955), qui aurait accueilli 20 000 militants. A la tribune on y aperçoit, entre autres, Georges Frischmann : <http://www.cinearchives.org/Films-447-209-0-0.html>.

serait devenu un assidu de « l'émission musicale de Pierre Hégiel sur Europe 1 »¹⁰⁷³. Quel intérêt porta le cégétiste Martial Redon à l'histoire de la politique génocidaire en France qui avait englouti son amie Simonne ? Il n'était en tous les cas pas le seul à ne probablement pas considérer comme blasphématoire l'utilisation du Vel d'Hiv pour les grands messes du Parti.

Martial Redon fut en première ligne lors des accords de Grenelle de 1968. Une quinzaine d'années plus tard, la victoire de la gauche en mai 1981 lui avait apporté une haute reconnaissance, probablement sans aucun rapport avec son passé d'interné : en avril 1983, René Duhamel, ancien secrétaire de la CGT, lui remettait la Légion d'Honneur en présence d'Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique et de Louis Viannet, secrétaire de la CGT, sur proposition de Louis Mexandeau, ministre des PTT.¹⁰⁷⁴

Les Ménil

De même que les Mayer et les Bertrand ont continué à se fréquenter pendant plusieurs décennies, de même les Lévy et les Mesnil, le couple qui avait abrité la famille au cours des derniers mois de l'Occupation dans sa propriété non loin du Cher, ne se perdirent pas de vue après la guerre. François Lévy se souvient que, devenue veuve, Thérèse Mesnil venait tous les ans à Bréviandes, et que sa sœur Martine avait conservé de bons contacts avec elle.

Arlette Lévy n'a pas perçu cette proximité entre sa belle-famille et leurs bienfaiteurs, alors qu'elle-même se rendit régulièrement dans la famille qui l'avait accueillie en Ardèche. Encore très jeune mariée, elle accomplit également, avec Jean, une sorte de pèlerinage sur les lieux où ce dernier avait passé une bonne partie de l'Occupation, retrouvant la propriété des Ménil, mais aussi la fameuse auberge du Lion Blanc de Valençay.

Lise à Grenoble

¹⁰⁷³ il n'est en réalité pas certain que Pierre Hégiel, personnage central de l'industrie du disque français, ait tenu une émission sur Europe 1. En revanche, il assura des émissions consacrées à l'actualité du disque sur les antennes de Radio Luxembourg, Radio Monte-Carlo et Radio Andorre.

¹⁰⁷⁴ Claude Pennetier « Martial Redon », Dictionnaire Maitron (sources : Arch IHS FASP CGT Montreuil ; *Le Relais*, n° 21, mars 2004 ; Etat Civil). Mariage avec Marie Hélène Geais le 12 janvier 1956 à Paris XVème

Cette visite fait écho à ce que raconte Lise Lyon dans ses souvenirs. Elle évoque un premier retour sur les lieux un an après la fin de la guerre, et bien plus tard, elle se rend elle aussi avec son mari, à une date qu'elle ne précise pas, dans les hôtels de Grenoble où elle et sa famille ont habité mais aussi où elle avait été détenue et interrogée avec sa tante avant leur transfert à Drancy et la déportation à Auschwitz. Lise raconte comment elle retrouve une partie du personnel de l'hôtel, ceux qui ont aidé comme ceux qui ont dénoncé :

« Il y a quelques années, Pierre, mon mari, et moi sommes passés à Grenoble à l'hôtel Suisse et Bordeaux, résidence en 1944 de la Gestapo ; et j'ai retrouvé la caissière de l'hôtel, Juliette, caissière du temps de la Gestapo et aussi caissière au temps où ma famille paternelle résidait dans cet hôtel de 1940 à 1943. Je connaissais Juliette. Je connaissais la patronne, le valet de chambre et sa femme Raymonde. Tous se trouvaient toujours en place. Ils avaient été au service de la Gestapo. Une seule, Juliette, la caissière, étaient restée honnête et même héroïque. La patronne de l'hôtel était toujours là, elle m'accueillait avec effusion. Et pourtant, l'interprète juive, qui jouait double jeu, m'avait dit : « Ce n'est pas la peine de nier que vous êtes juive, votre famille a habité l'hôtel Suisse et Bordeaux, et la patronne de l'hôtel a dit que vous étiez des juives très riches ». »

Juliette lui parle aussi du gros paquet de lettres de dénonciations qu'elle recevait quotidiennement, elle en jetait la moitié, estimant ne pouvoir les jeter toutes.

« Quand une semaine plus tard, escortée par la Gestapo, Emmy et moi avons quitté l'hôtel, Juliette pleurait, mais la patronne de l'hôtel, le valet de chambre et Raymonde sa femme pleuraient aussi à chaudes larmes !

Vassili Grossman raconte une histoire semblable dans *Vie et destin* : pleuraient ensemble ceux qui avaient trahi et ceux qui n'avaient pas trahi. »

Anciennes déportées

Même non daté, le récit laisse à penser que ce retour sur les lieux date au plus tard des années 1960 ou 1970. Par bribes, les souvenirs de Lise Lyon évoquent d'autres formes de remémoration du passé, dont certaines croisent son histoire individuelle, ou familiale, et l'histoire plus générale de l'Occupation et de la Shoah. Ainsi de cette projection au cinéma d'un film sur le Chambon-sur-Lignon, à laquelle elle assiste le 20 octobre 1990 avec sa sœur Mouti, qui fond en larmes et lui raconte une nouvelle fois la fuite avec leur mère et grand-mère, alors que Lise était entre les mains de la Gestapo et allait être déportée à Auschwitz. Ou encore le procès Barbie, auquel elle a visiblement assisté, y

retrouvant des anciennes d'Auschwitz : « Oh Lise, je me souviens de toi, tu n'étais qu'une plaie » me dit Simone Lagrange retrouvée lors du procès Barbie. Simone que nous appelions la petite Simmy, elle avait quatorze ans lors de la sélection du 25 octobre 1944. »¹⁰⁷⁵.

La vie de Lise Lyon dans les décennies qui suivirent la fin de la guerre est de fait marquée par le maintien d'amitié très forte avec d'anciennes du camp, celle qui la lie à Denise, avec laquelle elle avait écrit son premier témoignage, mais aussi son amie Fanny¹⁰⁷⁶ ou Odette Abadi, qu'elle n'a peut-être connu que bien plus tard. Ces amitiés, connaissances, entretiennent le lien qui les unit, et sans doute également élargit la connaissance de ce que fut Auschwitz, altère potentiellement le récit, même si Lise tient à souligner à chaque fois, comme la plupart des autres déportés, ce qu'elle a connu elle-même de ce qu'elle a appris après-coup. Ces fréquentations contribuent aussi très probablement à élargir le champ social et intellectuel de l'ex-fille de banquier, en plus de son mariage et de son activité professionnelle.

On pourrait encore songer au parcours de Nadine Heftler, qui n'avait quant à elle personne à qui rendre visite pour remercier par ce geste d'avoir été protégée, se souvenant en revanche du nom de la personne qui probablement les dénonça, elle, ses parents et sa grand-mère. Bien plutôt comme Lise, elle fréquente, à partir d'une date qu'on ignore, d'anciens déportés. La publication, très tardive, du témoignage écrit qu'elle avait rédigé en 1947, a sans doute joué un rôle important. Entretemps, au début des années 1970, elle avait fait éditer une version typographiée, avec une introduction dont voici un extrait : « 28 ans après....en ce mois de février 1972, tandis que l'on croit rêver....et que l'on est pris de vertige à l'évocation simultanée des profondeurs du passé et de l'hypothétique capture ,, quelque part sur le continent sud-américain, de BARBIE, chef de la Gestapo de Lyon ????dont les hommes nous arrêterent en Mai 1944....28 ans après....le nom de mes parents ne figure toujours sur aucune pierre : ni sur une tombe imaginaire d'un petit cimetière de campagne, ni au Mémorial du Martyr Juif Inconnu, rue Geoffroy l'Asnier à Paris, ni au « Yad Vashem », autre grand sanctuaire du souvenir à Jerusalem (il est vrai que mon Père avait été baptisé et avait reçu une éducation catholique....). Aucun éditeur, enfin, n'a voulu imprimer ces souvenirs tels qu'ils ont été écrits, certes, il y eut bien quelques propositions, mais j'ai toujours craint pour ces souvenirs une transformation et une dénaturation dans un but mercantile plus ou moins avoué.... Ainsi, en fait de lecteurs, n'y a-t-il eu jusqu'à présent que quelques bonnes volontés de l'entourage plus ou moins proche : une trentaine de personnes peut-être....

¹⁰⁷⁵ Lise Lyon Delbès, *Ma déportation*, p. 161.

¹⁰⁷⁶ Fania Fénelon, *Sursis pour l'orchestre*, ed. Stock, 1976, p. 239.

Le but n'étant pas atteint, il m'a semblé que le moins que l'on puisse faire était de déposer ces souvenirs parmi tant d'autres, dans des Institutions, témoins immuables de notre Histoire, tels la Bibliothèque Nationale, le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale et le Centre de Documentation Juive contemporaine, où des yeux intéressés viendront, peut-être, en parcourir les feuillets...Encore que cela n'aurait sans doute pas été réalisé sans le soutien très actif du Centre Charles Richet à Paris....

J'avais dix-sept ans lorsque j'ai écrit ce qui suit... «¹⁰⁷⁷.

Bien des années plus tard, François Gèze, alors directeur des Editions La Découverte, fait lire le texte à Pierre Vidal-Naquet, parent éloigné des enfants Lévy, dont les deux parents ont été déportés par le même convoi que les trois Heftler. L'historien écrit la préface du témoignage de Nadine qui a donc enfin trouvé son éditeur et paraît en 1992. Vidal-Naquet y donne un aperçu de leur conversation, puisque Nadine lui aurait assuré : « que ma mère a aidé la sienne à calmer les enfants de son wagon en les faisant chanter. Elle ne pense pas que ma mère ait pénétré dans le camp, et je crois qu'elle dit vrai. Pour mon père qu'un survivant aurait, m'a-t-on dit en 1945, côtoyé encore en novembre 1944, je ne sais rien de sûr, et à la date où nous sommes, je ne saurai sans doute jamais rien.¹⁰⁷⁸ De même que Nadine avait été soucieuse d'écrire un témoignage qui remplacerait le monument de pierre que ses parents n'auraient jamais, de même Pierre Vidal-Naquet établit ainsi un trait d'union entre les parents de Nadine et les siens, notamment son père dont il s'apprête à publier le journal¹⁰⁷⁹, et qu'il dépeint par ces mots dans *Réflexions sur le génocide* : «Ce témoignage est à la fois ultra-individuel – un son unique - et très représentatif d'une bourgeoisie républicaine et patriote qui a autant le droit d'être représentée dans ce livre que le « déporté moyen », si tant est qu'il existe un déporté moyen ». ¹⁰⁸⁰ Peut-être pour cette raison, Vidal-Naquet force un peu le trait lorsqu'il décrit de cette manière le milieu social et culturel de la jeune Nadine : « Qui est-elle ? Une enfant, une bourgeoise française de quinze ans. Les nazis la tiennent pour juive parce que la majorité de ses ancêtres pratiquaient cette religion qu'elle ne connaît pas, pas plus que je ne la connaissais à son âge. Son père a même été baptisé, et la disparition d'un certificat de baptême joue son petit rôle dans cette sinistre histoire. Ne parlons pas d'« assimilation ». Elle est française, point final. Son père a

¹⁰⁷⁷ Introduction à l'exemplaire consultable au CDJC

¹⁰⁷⁸ Nadine Heftler, Si tu t'en sors....Auschwitz, 1944-1945, La Découverte, Paris 1992, p. III.

¹⁰⁷⁹ Le journal de Lucien Vidal-Naquet est publié dans *Annales* n°3, mai-juin 1993.

¹⁰⁸⁰ Pierre Vidal-Naquet, *Réflexions sur le génocide*, p. 15.

fait la Grande Guerre comme pilote de chasse. Quand on vient arrêter la famille, Nadine est en train d'étudier un poème de Lamartine, et elle aimera, à Auschwitz, qu'on lui récite du Racine. »¹⁰⁸¹

La proposition que fait Vidal-Naquet de laisser tomber le terme (et le concept) d'« assimilation » est une excellente idée et on a évoqué dans le chapitre précédent le type de culture scolaire qu'incarne effectivement Nadine Heftler, en cela très encouragée par ces deux parents. Pierre Vidal-Naquet semble cependant ignorer que, en pleine Occupation, Nadine a suivi des cours d'instruction religieuse hébraïque, sur l'insistance de sa mère, plus à gauche que son père, mais aussi très attentive au maintien de la religion du fait de ses convictions sionistes, alors que le père de Nadine a été baptisé catholique et élevé à Sainte-Croix de Neuilly. De fait, cet aspect n'apparaît pas dans le texte écrit par la jeune Nadine à son retour d'Auschwitz, alors qu'elle a bien raconté l'histoire du certificat de baptême dissimulé par un des hommes venus arrêter la famille. En revanche, Nadine s'explique sur son rapport à la religion dans les entretiens enregistrés qu'elle a accepté de donner au cours des années 1990 et 2000. D'un côté elle souligne le caractère très mesuré de la pratique religieuse de son milieu, notamment de sa grand-mère maternelle : « parce que ma grand-mère maternelle était très pratiquante très croyante mais pas d'une manière orientale très libérale elle allait à chaque sabbat elle allait au temple de la rue Copernic qui est franchement libéral »¹⁰⁸². Quelques années plus tard, c'est sur un ton particulièrement animée qu'elle précise : « On ne mangeait pas kasher, on circulait le jour du shabbat (d'abord on ne disait pas « chabat » mais « saba »), à part d'aller... on ne disait pas synagogue mais « temple »... pour les grandes fêtes : Pâque, Kippour Hanuka, et c'était tout(...) ça me choque horriblement qu'on veuille enfermer la communauté juive dans une communauté hyper religieuse ça ne correspond à rien »¹⁰⁸³. C'est au cours du même entretien qu'elle explique comment sa mère lui avait fait suivre les cours d'instructions religieuses du rabbin Kaplan à Lyon sous l'Occupation, de même qu'elle insiste aussi sur le fait que son enfance avait aussi été beaucoup marquée par le protestantisme, du fait notamment de ses séjours de santé au Chambon sur Lignon avant et après la guerre. Si elle ne s'est pas convertie à l'âge adulte, c'est essentiellement en raison de la Shoah et de la mort de ses parents à Auschwitz.

Nadine Heftler fait aussi part de cet antisémitisme larvé qu'elle perçoit dans la France d'après-guerre y compris dans le milieu social et professionnel, celui de la médecine, dans lequel elle fait sa vie et qui ne l'incite pas, pendant longtemps, à s'affirmer comme juive, de même qu'elle n'a absolument

¹⁰⁸¹ Nadine Heftler, *Si tu t'en sors...*, op.cit., p.7.

¹⁰⁸² *Survivors of the Shoah* (3 avril 1996, interview : Jacky Assoun/ camera Mark Niedelson), tape 1, 20 :15.

¹⁰⁸³ *Les derniers témoins*

rien dit dans son témoignage de sa culture juive, faisant ainsi croire à Vidal-Naquet qu'elle en était totalement dépourvue : « un antisémitisme larvé, en sommeil enfin c'était pas compliqué moi je ne disais pas que j'avais été déportée à Auschwitz (01 :26 :16) Auschwitz ça voulait dire juif alors je voulais pas je disais que j'avais été déportée quand on me demandait le camp je disais mais sinon je ne disais pas où j'avais été mon n° tatoué mais tout le monde ne savait pas et puis un beau jour je le fais remonter à la Guerre des Six jours la communauté juive s'est réveillée un enthousiasme pour ce petit peuple malheureusement c'est loin en six jours gagner une guerre incroyable on s'est mis tout à coup à faire la différence entre camp de déportation et camp d'extermination la communauté juive a repris du poil de la bête

juif c'était mal vu pas plus que dans les années 1930 mais pareil à mon avis jusqu'en 1968 je n'ai pas du tout envie de faire l'apologie de mai 68 mais ça a quand même apporté une libération qu'il faut reconnaître jusque-là la bourgeoisie française catholique elle aurait pas mangé du juif simplement si on était juif on était pas c'était autre chose quoi une de mes cousines complètement juive quand elle évoquait ma mère dans un salon elle baissait la voix : (elle l'imité) « ta pauvre mère qu'est morte » elle disait même pas où et quand. »¹⁰⁸⁴.

Les témoignages successifs laissés par Nadine Heftler, outre la publication de son livre en 1992, atteste de ce grand tournant de la parole, qui s'explique à la fois par des raisons personnelles mais aussi par un contexte plus général. De ce fait, Nadine s'excuse à plusieurs reprises : ce qu'elle dit n'a rien « d'original », une expression qu'elle utilise pour les pires aspects de son récit dont elle est ainsi une nouvelle fois en quelque sorte dépossédée, tout comme son témoignage écrit avait été si souvent refusé parce qu'e le public « savait déjà ». Pourtant, entre le début des années 1990 et les années 2000, la nécessité de témoigner lui paraît visiblement la plus forte, Nadine Heftler évoquant à la fois le danger révisionniste, qui a repris de l'actualité à la fin des années 1980, et la montée de l'extrême-droite sous les traits de Jean-Marie Le Pen.

L'écriture de l'histoire

Sans nul doute, Nadine Heftler a-t-elle eu le sentiment de participer à l'écriture de l'histoire, dès la deuxième moitié des années 1940 quand elle veut avant tout rendre hommage à ses parents et dans les deux dernières décennies de sa vie (Nadine Heftler est décédée en 2016) au cours desquelles elle

¹⁰⁸⁴ Les derniers témoins, vers 01 :26 :16

entre véritablement dans la sphère publique du témoignage et fréquente des historiens professionnels, notamment Annette Wieviorka qui contribue à l'édition de *Si tu t'en sors*.

Quel rapport en revanche entretiennent les personnes que nous avons suivies avec l'écriture professionnelle de l'histoire de la Shoah et avec les institutions chargées de la mémoire et de la documentation de la Shoah ? Ont-elles pu faire des morts qui étaient de leur propre chair une partie dicible d'une histoire publique de la Shoah ?

Les souvenirs imprécis de Pierre Lévy

On se souvient que Pierre Lévy, publie à la fin des années 1970, de courts ouvrages truffés de souvenirs autobiographiques¹⁰⁸⁵. Le récit qu'il propose de sa traversée de l'Occupation n'est ni plus ni moins fragmentaire que les autres épisodes de sa vie. Il conserve un ton globalement enjoué, où affleurent, de temps à autre, les ravages de la déportation, très loin cependant de la phrase dramatique par laquelle commençait la déposition qu'il avait faite à la fin de 1945 en faveur de Hilaire : « **douze personnes...etc** ». A la lecture des mémoires de l'industriel collectionneur, parues entre l'ère giscardienne et la victoire de la gauche en mai 1981, on serait bien en peine de nommer les douze victimes qu'il avait en tête à la fin de la guerre, tandis que les allusions aux déportations ayant frappé en dehors du cercle familial ne sont pas non plus légion.

Il faut encore souligner le fait que, traitant très brièvement, dans ces mêmes souvenirs, du sort de Germaine, Samuel, Margot, Lucien et Jeanne, il se trompe, tout simplement, inversant l'ordre des arrestations.

« C'est à la fin de 1943 que mon frère Lucien et sa femme furent arrêtés par la police de Vichy, à Lyon. A peine un mois plus tard, ce fut le tour de ma sœur Germaine, de son mari et de leur fille très gravement malade. Ils pensaient être en sécurité à Vals-les-Bains... nous ne les avons jamais revus. »¹⁰⁸⁶

Le plus remarquable est que personne de la famille, apparemment, ne releva l'erreur, puisqu'on la retrouve dans les deux versions de ses souvenirs, parues à deux années de distance.

¹⁰⁸⁵ Pierre Lévy, *Des artistes et un collectionneur*, Paris, Flammarion, 1976 ; id, *D'un souvenir à l'autre*, Impr. ISI, Paris, 1978 ; id, *D'un souvenir à l'autre*, éd. définitive, ISI, 1980 ; id, *L'Art ou l'argent*, ISI, 1982 ; id. *Des Pensées et des notations*, non paginé, Draeger, Palaiseau, 1987.

¹⁰⁸⁶ Pierre Lévy, *D'un souvenir à l'autre*, p. 81

De même qu'on est frappé du caractère irrémédiablement figé et fragmentaire qu'offre Charensol d'un haut fonctionnaire de Vichy, de même est-on frappé de l'incapacité non seulement de Pierre Lévy mais aussi du cercle de ses proches à réellement appréhender la déportation aussi bien dans sa masse que dans ses détails factuels. Visiblement, acteurs, spectateurs et victimes ont en commun, ici, de ne pouvoir supporter le poids de la Shoah qu'en la tenant constamment à distance, ou encore, comme Yves Lyon et son ami retrouvé Poumarède, en revenant sans cesse sur le sauvetage réussi des enfants de Vénissieux tout en laissant le sort d'Emmy dans un angle mort de la mémoire.

Non pas que l'horreur et l'abjection de l'époque soient totalement gommées. Pierre Lévy conserve probablement tout son mépris pour la France de Vichy qu'il avait déjà exprimé dans sa déposition de 1945. Il écrit ainsi, à la suite de l'évocation, succincte et erronée, des déportations qui ont frappé la fratrie Lévy : « Cela aurait pu nous arriver. Nous n'étions en sécurité nulle part. Le pays était en pleine décomposition intellectuelle. On ne pourrait être plus patriote que le Maréchal disait-on, et les enfants dans les écoles chantaient : « Maréchal nous voilà... » ».

Simplement, Pierre Lévy, de manière concrète, dans son récit comme dans la vie, préfère se souvenir de ceux qui surent lui rendre de signalés services, ceux avec qui il sut aussi trouver une forme de complicité intellectuelle : complicité avec George Hilaire donc, dont il s'arrange pour faire discrètement l'éloge à l'occasion de la publication de sa propre correspondance avec Derain, voire complicité avec l'officier allemand Ivens, un des fils de Pierre Lévy affirmant que son père livra chaque année une caisse de champagne Krug à celui auquel il devait sa carte d'identité falsifiée, avec lequel aussi il avait aimé parler musique et littérature, un geste d'amitié à la française qui ne se serait interrompu qu'à la mort, remontant à une vingtaine d'années, de l'ancien officier allemand.

La fratrie Lévy étant indéniablement soudée et Pierre Lévy participant indéniablement, par des gestes très concrets, à cette soudure, avant, pendant et après la guerre, il ne fait guère de doute que cette apparente désinvolture qui se dégage de ses souvenirs publiés n'est jamais qu'une facette de l'impossibilité, ou en tous les cas de la croyance dans l'impossibilité d'envisager frontalement la Shoah, que ce soit dans sa globalité ou dans les pertes qui le touchèrent au plus près. Cette impossibilité supposée pose immédiatement la question corollaire de la forme de compensation psychique que Pierre Lévy put inconsciemment trouver pour remplacer la béance provoquée par la disparition d'une partie de la fratrie, mais aussi pour conjurer l'angoisse née de la réalité du danger permanent encouru par lui-même et les siens, y compris son épouse et leurs très jeunes enfants sous l'Occupation, et enfin pour avoir été confronté à la réalité de la volonté d'extermination antisémite qui avait rencontré tant d'échos favorables dans des milieux très divers et qui était parvenue en grande partie à ses fins.

Preuve supplémentaire que ces proches déportés lui étaient tout sauf indifférents, il faut préciser que la première version de ses souvenirs démarre précisément avec les pages qui font le récit de la fuite précipitée de Troyes en décembre 1941 sous la menace d'une arrestation imminente, puis l'évocation de la déportation de Germaine, Samuel, Jeanne et Lucien, comme si l'Occupation et singulièrement les déportations avait quelque chose d'inaugural dans son projet de transmettre à ses enfants et petits-enfants les leçons d'une vie. Dans la seconde version, parue deux ans plus tard, en 1980, le plan du livre s'en tient à un strict ordre chronologique, reléguant ces pages consacrés aux moments les plus poignants de l'Occupation dans un chapitre ultérieur, où elles peuvent largement passer inaperçues, et démarrant avec la description de l'enfance à Guebwiller. Malgré cette refonte, l'erreur chronologique qui situe la déportation des Becker après celle de Lucien et de Jeanne n'a donc toujours pas été corrigée.

Claude, Gaston, Serge Klarsfeld et Yad Vashem

Deux des cousins de la fratrie Lévy, Claude et Gaston Lévy semblent avoir été très sensibles au travail des institutions qui se mirent en place pour fixer publiquement la mémoire de la déportation, institutions auxquelles, en revanche, des hommes comme Pierre Lévy ou Yves Lyon semblent n'avoir accordé aucune attention.

Claude Lévy, le fils de Jeanne et Lucien, le frère aussi de Paul disparu des radars familiaux jusqu'au milieu des années 1990, est le premier à se préoccuper de ce type de démarche, bien avant son départ à la retraite, moment pourtant généralement propice au recentrage sur le passé familial.

En 1966, le couple quitte définitivement le Maroc. Un heureux événement accélère une décision devenue inéluctable, la naissance de leur fils Pierre, alors que la nationalisation des cultures agricoles et le commerce d'exportation menacent la position de Claude, victime à nouveau d'une forme de spoliation.

S'installer en France signifie revenir directement dans l'orbite de la fratrie Lévy, même si Claude et Juliette sont à Paris et non à Troyes, ne serait-ce que parce que Pierre Lévy, du fait de l'étendue de ses affaires, devient indirectement employeur de Claude, recruté aux Nouvelles Galeries, rue des Archives, dont Pierre est actionnaire. Ce retour ne semble pas marquer d'apaisement dans les relations familiales, bien au contraire, alors que les enfants de Pierre Lévy s'apprêtent à s'entre-déchirer.

Cependant, le nouveau cadre professionnel de Claude lui donne l'occasion d'approcher l'univers de la construction de la mémoire de la déportation, par l'intermédiaire d'un collègue des Nouvelles Galeries avec lequel il se lie d'amitié. Ce dernier est proche du rabbin Kaplan qui officie à la synagogue de la rue des Victoires. Claude assiste à tous les offices de souvenir de la déportation et commence à lire *Tribune juive*, le nouveau nom donné en 1968 au *Bulletin de nos communautés d'Alsace et de Lorraine*.

Dès 1968, Claude Lévy a souhaité se rendre en Israël, à l'occasion d'un voyage professionnel qu'il organise à cette fin. Plus tard, il s'y rend en famille, avec Juliette et leur fils Pierre, à l'occasion du décès accidentel du fils unique de son cousin Georges, lui-même fils de Julien et Laure Becker, les libraires de Strasbourg. Les parents du jeune homme ont en effet souhaité planter une forêt en Israël pour commémorer son souvenir. Sans être véritablement pratiquant, pas plus que Juliette, Claude Lévy est donc assez précocement impliqué dans la forme de revival identitaire juif, évoqué plus haut. Alors que Claude et Juliette s'y intéressent sans véritablement y adhérer, leur fils Pierre sera bien davantage marqué par l'option sioniste et désireux de développer une identité religieuse juive.

De même, alors que Claude comme Juliette ont vu leur accès aux études supérieures bloqué par la persécution antisémite, alors que les Hatchuel se signalent par les hautes qualifications portées par plusieurs membres de la famille, notamment dans le domaine de la médecine, ou encore du droit, aux côtés du commerce, à l'époque de l'Algérie comme pour les générations plus jeunes qui s'installent en France, et alors que la fratrie Lévy a également donné plusieurs diplômés, Pierre, leur fils unique, accomplira des études brillantes, avant de passer le flambeau à ses enfants, les petits-enfants de Claude et Juliette, tout en veillant à leur éducation religieuse.

Cependant, alors que Pierre n'est encore qu'un écolier doué, son père Claude Lévy prend connaissance par *La Tribune Juive* des activités de Serge Klarsfeld, notamment son projet de publier l'ensemble des listes de convois des déportés de France. Il lui rend visite, verse des dons pour aider l'entreprise. Claude se lie également avec le rabbin Daniel Farhi, qui fonde le Mouvement juif libéral de France (MJLF) en juin 1977. Ami de Beate et Serge Klarsfeld, Farhi s'est attaché dès le milieu des années 1970 à la défense de la mémoire des victimes de la Shoah, militant au sein de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France. C'est également en compagnie du rabbin Farhi que Claude se rend au Memorial du camp d'Auschwitz. Il assiste à l'office que le rabbin fait à proximité de l'emplacement des crématoires. Plus tard, il prend part à la lecture des noms instituée par Farhi en 1990. Il n'est pas simple de dater avec précision ces étapes par lesquelles passe l'itinéraire de Claude pour tenter de préserver le souvenir de ses parents déportés, et on voit que ce chemin a de toute façon été long, à l'unisson de la lente institutionnalisation du travail de Serge Klarsfeld, dont la

première publication, en 1978, des dizaines de milliers de noms de déportés, présentés par convoi, constitua un jalon essentiel.

L'adhésion au projet de Serge Klarsfeld et le soutien au mémorial de la Shoah ne signifient pas pour autant une plongée dans les archives ni dans la littérature académique. Donateur fidèle et visiteur régulier du Mémorial, Claude ne lui a pourtant fourni aucun document qui pourrait perpétuer la mémoire de ses parents, ou d'autres membres de la famille déportés, au-delà de la mention de leurs noms sur les listes de convois.

Néanmoins sa familiarité avec les fondateurs de l'Association des fils et filles de déportés et avec les lieux de la commémoration de la déportation à Paris contraste avec ses relations vis-à-vis du musée Yad Vashem, dans lequel il s'est pourtant rendu, lors d'un voyage familial en Israël au début des années 1990. Apparemment une histoire triviale d'horaires de fermeture et un accueil sans doute exempt du sentiment de familiarité qu'il avait pu rencontrer à Paris ont contrarié sa démarche pour déposer une feuille de témoignage au sujet de ses parents, ce qui fait que le site de Yad Vashem affiche pour les membres déportés liés à la fratrie Lévy, y compris pour Lucien et Jeanne Lévy, des feuilles de témoignage signées non pas par Claude mais par son cousin Gaston Lévy. Elles sont datées de mai 1999. Ce sont précisément ces fiches, consultables désormais sur Internet, qui nous ont permis de rentrer en contact avec Gaston Lévy puis, grâce à ce dernier, avec d'autres membres de la famille, son cousin Claude en premier lieu, et de reconstituer un cercle familial des déportés.

De fait, Gaston, dentiste de profession, est loin d'être indifférent à l'écriture de l'histoire et à la fixation par écrit de la mémoire familiale, puisque lui-même y participe activement, probablement à la suite de son entrée en retraite. Pourtant les formulations qu'il adopte, aussi tard que 1999, dans ces fiches de témoignage peuvent étonner. A la rubrique « lieu de la mort/ circonstances de la mort », il déclare ainsi à propos de Simone Mayer « Inconnu », de même pour Germaine Mayer, qu'il avait côtoyé de longs mois à Entraigues : « camp d'extermination inconnu ». Quant aux sœurs Lorrach, il a mis un point d'interrogation en face de « lieu de la mort » et a simplement indiqué « déportée à partir d'Ecrouves (54, Mthe et Moselle) » pour renseigner les circonstances de leur décès.

Ces formulations s'expliquent sans doute, au moins pour les victimes lorraines passées par Ecrouves, par les informations que livre l'historienne Françoise Bloch sur le camp, dans un ouvrage paru en 1996 qui continue de faire autorité. Curieusement, l'historienne reprend la formulation des registres du camp concernant la destination des internés juifs d'Ecrouves transférés à Drancy. Alors que l'ouvrage reproduit l'ensemble des noms des internés juifs passés par Ecrouves, assortis des données biographiques disponibles, le fait que la rubrique concernant leur sort final reprenne la formulation

des registres originels pour ceux d'entre eux qui furent ensuite internés à Drancy a pu faire croire au lecteur, de toute évidence, qu'on n'était toujours pas certain de la destination des convois partis de Toul remplis d'internés juifs, à savoir Drancy, ni du sort ultérieur de ces derniers. Jeanne et Eva Lorrach figurant par ailleurs sur les listes de convois de déportation vers Auschwitz publiées par Serge Klarsfeld dès 1978, on s'explique mal cette imprécision persistante aussi bien chez l'historienne que pour Gaston, sinon que, justement, la précision en la matière n'a aucune importance, au moins pour Gaston. Ou encore qu'il est toujours tentant d'esquiver l'association du souvenir de ses proches, connus ou croisés avant-guerre, à l'enfer d'Auschwitz.

Le mot Auschwitz apparaît en revanche, comme seule réponse à la même rubrique, dans les quatre fiches que Gaston a rempli pour ses oncles et tantes Lucien, Jeanne, Samuel et Germaine. Gaston Lévy a également tenu à remplir une feuille de témoignage pour sa cousine Margot, l'inscrivant ainsi dans la base immense des victimes de la Shoah, statut que lui avait refusé le ministère des victimes de guerre au début des années 1950. A « date du décès », il a indiqué « fin 1943 » et pour lieu et circonstances : « Handicapée physique et mentale n'a pas survécu à la déportation de ses parents ».

On peut ainsi s'interroger sur les scrupules de Gaston, 20 ans après la publication de l'ouvrage de Klarsfeld, qui indiquait noir sur blanc que ses parentes lorraines (mais pas Margot) avaient bien été déportées à Auschwitz. On peut en conclure avec certitude que Gaston Lévy ne fit pas partie des adeptes de Serge Klarsfeld, défendant sans doute un point de vue sceptique quant à l'intérêt de fixer l'ineffable aussi précisément, aussi « bureaucratiquement », une forme de défense d'autant plus frappante que les feuilles de témoignage remplies par Gaston sont précisément les jalons qui nous ont permis non seulement de rentrer en contact avec lui et avec d'autres membres de la famille mais de saisir tout de suite les contours d'un cercle familial de la déportation qui était plus large et complexe (du point de vue de la généalogie) que celui de l'ascendance directe (ici les quatre oncles et tantes de la fratrie Lévy). Autrement dit, en aucun cas on ne peut dire que Gaston Lévy s'est montré indifférent à la déportation de ses proches et à la fixation de leur mémoire, et pour autant le travail de Klarsfeld ne semble pas l'avoir intéressé. On pourrait arguer d'une distance culturelle et géographique : après tout il n'est pas forcément simple de mettre la main sur le *Mémorial* de Klarsfeld (ni sur aucun ouvrage de l'Association des Fils et Filles des déportés juifs de France, et plus encore dans une ville de province qu'à Paris), et pourtant on voit bien que l'argument tient peu. On peut d'une part rappeler que Claude Lévy, lui-même en contact avec Klarsfeld avant même la première parution du *Mémorial*, se souvient d'avoir vu le livre de Klarsfeld chez Marcel Mayer, l'ex-mari de Germaine, à Saint-Mihiel, et il est fort probable, à l'inverse, que des proches de déportés, habitant Paris et davantage diplômés que l'ancien ferrailleur, ce qui était largement le cas de Gaston, n'aient pas acquis le livre. La résistance intellectuelle de Gaston Lévy n'est ainsi très certainement

pas un cas isolé et mériterait qu'on s'y arrête, renversant l'étrangeté de la démarche : peut paraître étrange, c'est-à-dire profondément dénué de sens, ce qui, pour tout historien travaillant sur la Shoah, du débutant au chercheur confirmé, apparaît pourtant comme la base du travail, à savoir la consultation des listes de convoi, et les rares documents afférents au passage par Drancy (fiche administrative presque à coup sûr, et parfois carnets de fouille), sans parler de la documentation très lacunaire en provenance du camp d'Auschwitz même ou des autres lieux de captivité en cas de transfert).

L'industriel Léon Cligman offre un autre cas de figure puisque l'appui conséquent apporté aux institutions du souvenir, on ne sait à partir de quelle date, contraste avec l'absence totale de signalement concernant la jeune Hélène. Ni le père ni la mère de la jeune fille n'avaient fait de démarche en ce sens, alors que les archives, de Caen à Berlin, indiquent des tentatives, maladroites, pour obtenir une compensation matérielle.

Ainsi, en mars 1958, Joseph s'enquière auprès de l'OFPPRA des dispositions précises pour instruire une demande d'indemnisation auprès de la RFA : lui-même a été persécuté sous l'Occupation et une de ses filles a été déportée¹⁰⁸⁷. On ne sait s'il a effectivement déposé une demande à ce moment là. Il reçoit en revanche une réponse négative en 1970 à la suite de sa demande d'indemnisation, correspondant cette fois à l'accord franco-allemand de 1960, qu'il a déposé en 1968 : Haia n'était pas française au moment de son arrestation, et elle n'avait fait aucune demande de naturalisation. Parallèlement, Jeanne a successivement déposé une demande d'indemnisation par la RFA en 1959¹⁰⁸⁸, puis, 20 ans plus tard, elle fait une demande de pension d'ascendant, cette fois à Strasbourg. André Bord, ancien résistant, député gaulliste du Bas-Rhin, intervient même en la faveur de la famille, sans mentionner explicitement ni le père ni la mère, en juin 1979. On ne sait si la demande aboutit, mais elle prouve l'installation de la veuve Rachniouk en Alsace. C'est à Strasbourg également que décède, le 9 juin 1998, Betty, la petite sœur d'Hélène. Elle résidait, sans doute avec son second époux, Gérald Chalaye, à La Wantzenau. Son acte de décès indique qu'elle était astrologue.

Lorsque, en 2012, l'ONAC veut apposer la mention « Morte en déportation » sur l'acte de décès d'Haia Cligman, il lui faut constater que cet acte de décès n'apparaît nulle part, ni à la mairie du

¹⁰⁸⁷ Archives OFPPRA GEN 466 (dossier Joseph Clugman)

¹⁰⁸⁸ Landes Archiv Berlin, B Rep.025-09-30 n° 716/59 ; OFPPRA Gen 1210 (Jeanne Rachniouk) et Gen 261 (Haia Clugman)

XVème ni au Kremlin-Bicêtre¹⁰⁸⁹. Du côté de la famille des frères de Joseph, pas plus que du côté maternel, la jeune fille ne semble avoir fait l'objet d'une communication de renseignements dans les institutions de la mémoire de la déportation. Sur la base de données de Yad Vashem, Haïa apparaît sur deux listes, celle de son convoi de déportation et celle de Relico du Congrès Juif Mondial. Aucun membre de sa famille, proche ou éloignée, n'a rempli la fameuse « feuille de témoignage ». Au Mémorial de la Shoah à Paris, aucun récit, aucune photo n'ont été déposés.

C'est en consultant le registre édité en 2012 par Klarsfeld, comprenant l'ensemble des déportés de France présentés cette fois-ci par ordre alphabétique et non par convoi, que nous avons appris la déportation de la jeune fille.

Cette absence de contact au long cours avec les institutions de la mémoire n'a rien de particulier aux Cligman. Du côté des Lyon, il est probable que Yves Lyon n'a jamais fait la moindre démarche aussi bien du côté des institutions françaises liées à la déportation que du côté de Yad Vashem (on ignore tout autant s'il mit jamais les pieds en Israël). On se souvient qu'il avait en revanche déployé une certaine énergie à faire reconnaître le statut de résistante à son épouse décédée à Auschwitz. Probablement n'a-t-il jamais voulu considérer sa déportation sous l'angle de la Solution Finale. En 1988, déjà fort âgée, Jacqueline Lambert a rempli une feuille de témoignage pour Yad Vashem au nom d'Emmy, insistant elle aussi sur le statut de résistante de sa soeur, en remplissant d'un laconique : « prise à Grenoble comme résistante (croix de guerre) »¹⁰⁹⁰ la rubrique « Circonstances de la mort (lieu, date, etc) ». L'absence de toute autre précision, aussi bien la nature des faits de résistance, que la date de l'arrestation et celle de la déportation (on notera que là encore le mot « Auschwitz » n'apparaît pas) s'explique peut-être par l'âge déjà avancé de Jacqueline. L'imprécision est néanmoins confondante, peut-être plus encore lorsque l'on songe au niveau d'études de Jacqueline Lambert, ou encore à la profession de son époux, l'avocat David Lambert. C'est qu'il faut bien comprendre, encore une fois, que le niveau d'études n'a rien à voir avec une manière d'appréhender (ou d'éluder) la déportation qui est à mille lieux des patientes recherches effectuées par Serge Klarsfeld, dont tous les historiens du versant français de la Shoah sont désormais redevables depuis plusieurs décennies. Ici, l'idée que Emmy a été arrêtée comme résistante (que cela soit vrai ou non) ne fait que renforcer l'absence totale d'attention de la famille pour ce qui faisait pourtant la trame de la mise en œuvre de la Solution Finale en territoire français (et qui avait menacé bien évidemment tous les membres de sa famille, notamment Jacqueline et ses enfants). Ignorer la date exacte de l'arrestation et du départ en déportation, c'est aussi ignorer ces lieux intermédiaires

¹⁰⁸⁹ depuis, l'acte de décès d'Haïa (Hélène) Cligman, dressée par l'ONAC en décembre 2012, a été transcrit à l'Etat Civil du Kremlin Bicêtre en mai 2015.

¹⁰⁹⁰ <http://yvng.yadvashem.org/nameDetails.html?language=en&itemId=5253844&ind=4>

qui précèdent Auschwitz. Drancy reste un nom, sans qu'on sache ce qui s'y tramait vraiment, combien de jours ou de semaines le parent proche avait pu y attendre le verdict mortel. Et bien entendu, ignorer la date et le numéro du convoi, c'est se passer d'informations sur le nombre de personnes présentes au départ dans le convoi, le nombre de personnes à l'arrivée, le nombre de personnes sélectionnées pour le travail, le nombre de personnes envoyées directement à la chambre à gaz. On se souvient que Jacqueline Lambert avait pu, situation exceptionnelle, recevoir le récit de la jeune Lise Lyon, qui avait fait le voyage assise dans le wagon à bestiaux au côté de sa tante, et qui l'avait vu disparaître du côté de ceux qu'on emmenait par camion à la mort. Pour autant, on ne sait pas exactement ce que Lise avait pu en raconter, en réalité, à la sœur d'Emmy, ce que cette dernière a pu supporter d'entendre, malgré les longues décennies d'amitié entre les deux femmes, que nous percevons à l'occasion du récit par Lise Lyon du décès de la mère des deux sœurs, Alice Lièvre, en 1973. En d'autres termes, il est possible que Jacqueline Lambert en ait tout de même su beaucoup plus que ce qu'elle a écrit sur la feuille de témoignage, mais le fait est qu'elle n'a pas tenu à le fixer pour la postérité. On notera enfin que son interprétation de l'arrestation de sa sœur, telle qu'elle la donne en 1988, est parfaitement compatible avec celle que donnait son ex-beau-frère, Yves Lyon, dans les dossiers qu'il constitua dans les années 1940 et 1950 afin de voir accordé le titre de résistante à la déportée, alors même que Yves Lyon et son ex belle-sœur avaient probablement rompu tout lien bien avant le décès de ce dernier en 1984. En revanche, comme on l'a déjà souligné, cette interprétation est contredite par la version de l'arrestation donnée par Lise, telle qu'on peut la lire dans ses souvenirs publiés en 2007, puisque la survivante l'interprète comme le résultat d'une traque antisémite « au faciès ». Quant à la phrase laconique du dossier statut de la même Lise, que la survivante avait rédigé beaucoup plus tôt, en janvier 1951, au sujet des circonstances de son arrestation le 13 mars 1944 : « Par la Gestapo, j'ai été suivie », elle ne disait rien des causes de l'arrestation d'Emmy, d'autant moins que dans les autres rubriques du dossier elle ne mentionnait pas non plus sa tante.

En contre-point, on rappellera les fiches et photos fournies dès 1971 par la famille du banquier Ernest Carrance : pour eux, l'entreprise de Yad Vashem avait bien été comprise comme un moyen puissant de combattre le silence et l'oubli.

D'une certaine manière, l'imprécision dont fait montre Jacqueline Lambert concernant la déportation de sa sœur fait écho aux erreurs factuelles de Pierre Lévy inversant l'ordre chronologique de l'arrestation de sa sœur et de son frère, sans que personne de la famille, apparemment, ne s'en émeuve : dans les deux cas, il serait très imprudent d'en conclure à l'indifférence ou à la désinvolture. Simplement, la manière dont les historiens travaillent maintenant, depuis de longues

années, sur l'histoire de la déportation a peu de choses à voir avec la manière, probablement, dont elle a été perçue et à coup sûr restituée par les (très) proches.

On peut aussi en trouver un écho dans l'entretien de Simon Nathan, survivant d'Auschwitz, fils d'un des deux témoins du mariage de Jeanne, la mère d'Hélène Cligman, avec Meyer Rachniouk. Dans l'entretien menée par l'équipe de Shoah Survivors dans les années 1990, l'intervieweuse lui demande s'il se souvient du numéro du convoi par lequel il a été déporté à Auschwitz : « Int : Avez-vous retrouvé des personnes que vous connaissiez, de Drancy, Paris ou Nice ? /Talsky : oui, de Nice plutôt, qui étaient dans le même transport que moi. Notre convoi est le 1^{er} à être arrivé direct à Buna (12 : 46) /Int : vous vous souvenez du n° de votre convoi ?/ Talsky : Ecoutez je crois que c'est le 61, je crois, hein, il me semble, de toute façon je ne le connaissais pas, j'ai su le n° par euh.../ Int. Digard : après /Talsky : après (12 :53) /Int. Digard par le livre de Klarsfeld / Talsky : par le livre de Serge Klarsfeld 12 :57 je crois que c'était le 61 »¹⁰⁹¹. En réalité, Nathan Talsky a été déporté par le convoi n° 60, parti le 7 octobre 1943 de Drancy, le même que celui du docteur Waitz, convoi qui, de ce fait a donné lieu à des travaux de recherche spécifiques (mais bien postérieurs à cet entretien). Les réponses de Talsky mêlent ainsi le vocabulaire de l'époque de l'Occupation, qui utilisait le mot « transport » (le même qu'en allemand), tandis que le mot « convoi », et surtout la numérotation des convois, sont restés étrangers à la manière dont le déporté raconte, et sans doute comprend, sa propre expérience. Comme l'intervieweuse le suggère elle-même, c'est bien le travail de Klarsfeld qui, à partir de la fin des années 1970, superpose une nouvelle manière d'en parler. Or, alors même que Talsky a fini par rejoindre les associations de déportés (depuis les années 1960 ou 1970 à en croire la photo où on l'aperçoit à une commémoration en compagnie de Waitz), alors qu'il s'efforce désormais de parler de son expérience de la déportation devant des publics divers et qu'il a accepté cet entretien, on s'aperçoit que cette notion de numéro de convoi ne lui est toujours pas familière, précisément parce qu'elle ne possède aucun sens particulier (au contraire, sans doute, du numéro d'immatriculation tatoué sur l'avant-bras aux quels se réfèrent si souvent les déportés survivants).

On notera également que Nathan Talsky, très actif dans les associations d'anciens résistants et déportés, n'a rien envoyé à Yad Vashem. Encore aujourd'hui, plus de 20 ans après son interview dans le cadre du projet « Survivors of the Shoah », Nathan Talsky est renseigné comme « murdered in the Shoah » sur la base de données en ligne de Yad Vashem. En effet, celle-ci dispose uniquement de la liste du convoi pour ce qui concerne son nom et par défaut il est donc considéré comme mort au lieu de destination, Auschwitz.

¹⁰⁹¹ **Survivors of the Shoah, entretien du 28 janvier 1997 à Juan les pins**, Nathan Talsky interrogé par Isabelle Digard, caméra Michel Cinque. Cet échange a lieu sur la cassette n° 2, entre 12 :46 et 12 :57.

De même que Jeanne Rachniouk semble n'avoir jamais eu non plus de rapport avec Yad Vashem, il n'est de même pas certain qu'elle soit jamais entré dans ce monde associatif pourtant beaucoup plus proche d'elle qui se crée dans la banlieue parisienne dès la fin de la guerre pour réunir anciens déportés politiques et raciaux, sur fond de militantisme politique clairement orienté vers le PCF, alors même que Nathan et son père, intime des Rachniouk au moins à l'époque de leur mariage en 1947, y ont adhéré à des dates variables. Pourtant, une poignée de personnes survivantes du convoi par lequel Hélène avait été déportée font également partie de ce monde associatif. Dès juin 1945 Léon Grynberg fait partie de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs de France, qui s'établira par la suite 120 rue Vieille du Temple, au cœur de l'ancien Pletzl, de même qu'il dépose au Musée de la Résistance Nationale de Champigny un écritoire en bois fabriqué du temps de son internement à Beaune la Rolande, dédié au troisième anniversaire de sa petite fille Rosa et daté du 12 mars 1942.¹⁰⁹²

Léon Grynberg est décédé en 1979. Son témoignage tapé à la machine, en yiddish. Cf aussi autres témoignages.

A la fin des années 1970, David Diamant, qui avait quant à lui échappé à l'internement à Beaune la Rolande en refusant de se rendre au commissariat à la réception du fameux Billet vert, et qui a déjà écrit plusieurs contributions à l'histoire des juifs dans la Résistance, publie un ouvrage consacré aux camps du Loiret. Depuis la fin de la guerre, David Diamant s'est montré pionnier dans la collecte et le classement de témoignages, de photos, de numéros de la presse clandestine, créant en 1956 un important service de documentation à la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes¹⁰⁹³. L'ouvrage de 1977 compile ainsi documents d'archives et témoignages de survivants encore en vie. Certains d'entre eux lui sont proches depuis avant même l'Occupation et la rafle, par le militantisme ou tout simplement le voisinage dans les quartiers d'émigration de l'Est parisien. La déportation du 28 juin 1942 en partance de Beaune la Rolande, de même que celle du 25 juin qui a quasiment vidé le camp de Pithiviers, tient une place importante dans ces témoignages. Le caractère parfaitement elliptique concernant les déportés du convoi n° 5 ajoutés à près de mille hommes tirés

¹⁰⁹² L'écritoire est désormais présenté dans l'exposition permanente du CERCIL, au centre d'Orléans. A le regarder, on comprend d'autant mieux que Léon Grynberg ait été récompensé lors de l'exposition organisée au camp en **?. cf témoignage Grynberg, p. ?**

¹⁰⁹³ cf l'introduction à l'inventaire du fond David Diamant conservé au CDJC réalisé par David Mano, qui précise que Diamant avait déjà fondé le Centre de Documentation de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide). Travaillant à l'Institut Maurice Thorez entre 1957 et 1978, il y crée le Centre de documentation du mouvement ouvrier. En 1985, il est un des fondateurs du Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne dans lequel figurera notamment l'écritoire dédié par Léon Grynberg à sa fille avant que l'objet ne se retrouve dans une vitrine du CERCIL à Orléans

des baraques de Beaune la Rolande confirme qu'en revanche cette partie extérieure du contingent lui est restée inconnue.

Ainsi, le fait que ces rescapés soient d'anciens internés du Billet Vert distingue leur sort de celui de la jeune Hélène bien qu'ils soient partis par le même convoi. En revanche, aussi bien les origines, la familiarité avec le yiddish, le milieu professionnel et social, et peut-être même les convictions politiques les rendent proches de Jeanne Rachniouk, sans qu'on sache, encore une fois, si cette dernière en fit usage pour se rapprocher d'anciens déportés qui avaient été déportés en même temps que sa fille.

A l'époque où l'ouvrage de David Diamant paraît, Jeanne a probablement quitté la banlieue parisienne. Le dossier de victime de guerre de sa fille Hélène comporte en effet une demande déposée en 1978 à la Direction Interdépartementale de Strasbourg dans laquelle Jeanne réclame une pension d'ascendant. On trouve aussi un échange daté de 1979 entre le député du Bas-Rhin, André Bord, gaulliste, et le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au sujet d'une nouvelle demande d'indemnisations réclamée par « la famille d'Hélène », demande à nouveau rejetée, sur la base du refus de 1970.

De son côté, le père d'Hélène tente aussi assez tard d'obtenir une nouvelle indemnisation. Le dossier de victime de guerre concernant sa fille Haia déportée semble indiquer qu'il est toujours à Châteauroux désormais domicilié en centre-ville, à deux pas de l'(ex) SARLAC, au 12 rue de la Poste., lorsque le Ministère des Victimes de Guerre lui verse la moitié du pécule, soit 22 000 francs, en aout 1957, et il y est encore à la fin des années 1960, voire au-delà : le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre répond en effet en mai 1970 à sa demande du 17 juin 1968, afin de percevoir les indemnisations versées par la RFA. La réponse est négative : Haia n'était pas française au moment de sa déportation et elle n'avait pas fait de demande de naturalisation.

Arbres généalogiques, albums de famille

Comme beaucoup de familles de leurs générations, les Lévy comme les Lorrach, peut-être dans une moindre mesure les Mayer, ne sont pas indifférents à l'histoire de leur famille, alors même que cet intérêt peut paraître déconnecté du gouffre de la déportation. Ils ne sont ainsi pas épargnés par le souci de reconstitution généalogique consistant à coucher sur le papier, tant bien que mal, les liens de parenté objectifs qui expliquent la présence répétée, sur des photos très anciennes comme beaucoup plus récentes, de personnes dont les liens, de sang ou par alliance, peuvent échapper aux plus jeunes.

Un album de famille des Lorrach, datant sans doute de la fin des années 1990 ou du début des années 2000, est ainsi le magnifique produit d'une tentative d'éclaircissement et de présentation des diverses branches de la famille. Les fragments de filiation présentés s'appuient très probablement sur quelques documents anciens issus de l'état civil ou des actes notariés mais ils se fondent au moins autant, visiblement, sur une mémoire familiale orale. Elle permet notamment de légender des photos de famille dont les plus anciennes semblent remonter au tout début du XX^{ème} siècle, avec une présence remarquable de photos datant de l'entre-deux guerres et plus précisément du milieu des années 1920, dont il a déjà été abondamment question dans un chapitre antérieur. Les photos reproduites, et parfois zoomées, accompagnées d'une identification des personnes, quelques commentaires en marge, et des arbres, ou plutôt des branches généalogiques confectionnées de manière artisanale à l'aide d'un logiciel se succèdent au fil des pages. On peut trouver un exemplaire du précieux album dans plusieurs foyers de la famille, probablement tous ceux dont le nom est cité et qui sont encore en vie.

Apparemment, André et Francis Lorrach, peut-être même Gaston Lévy, c'est à dire la génération née dans les années 1920, ont été particulièrement sollicités à l'occasion de sa conception pour faire parler des photos déjà anciennes. Sur une des planches, on apprend que ces cousins appartiennent à la « 9^{ème} génération » par rapport à l'ancêtre le plus ancien identifié, suivant le principe X fils de Y, fils de Z etc., ancêtre qui se serait nommé Elie Sender et qu'on ne localise pas clairement dans le temps. Les ancêtres tutélaires les mieux renseignés, c'est à dire ceux dont on peut au minimum indiquer les dates de naissance et de décès et fournir une photo, n'apparaissent pas avant le milieu du XIX^{ème} siècle.

Cependant, le centre de gravité de l'album se situe clairement à la génération, précisément, des cousins nés dans les années 1920, comme en atteste aussi bien la précision concernant les origines et mariages de leurs parents que les photos qui nous les donnent à voir à tous les âges de la vie. Travaillant sur un matériau complexe, où se mêlent les apports généalogiques par naissance et mariages sur un temps qui s'étire sur un siècle et demi, l'album est néanmoins extrêmement vivant. Il vise à transmettre, au-delà d'un sentiment d'appartenance familiale, la bonne humeur présidant aux réunions familiales exceptionnelles comme aux relations quotidiennes, la plupart des personnes présentes sur l'album ayant passé ensemble leur enfance dans la même ville de Mulhouse. Les photos veulent témoigner de liens forts et chaleureux, autour de thèmes récurrents : « cousins cousines » et « cousins inséparables », qui ont partagé de beaux moments : promenades dans les Vosges, vacances en Suisse, déjeuners de famille, etc.

Dès lors, que devient la déportation dans l'histoire d'une famille qui a perdu plusieurs de ses membres à Auschwitz ? Sur une des planches déployant la chronologie la plus ample, on a représenté un des couples tutélaires, Salomon Spira, né en 1844 et mort en 1920, et Emma Strauss née en 1849 et morte en 1940 (autant dire que certains des cousins nés dans les années 1920 l'ont connue vivante quoique très âgée). Le couple a eu dix enfants, dont Jeanne Spira, la mère elle-même prolifique de Pierre Lévy et de cinq autres frères et sœurs, et Blanche Spira, la mère de Germaine Mayer. Figurent donc sur la planche Salomon et Emma, leurs dix enfants, ainsi que les enfants de ces dix enfants, mais sans leurs conjoints ni leur propre descendance. Autrement dit, figurent sur cette planche plusieurs des personnes mortes en déportation dont on a ici retracé le parcours : Germaine Becker née Lévy, Lucien Lévy, Germaine Mayer née Nemaq. Or, sur cette planche, ni les dates de naissance ni les dates de décès ne sont indiquées pour cette génération, contrairement aux plus anciennes, a fortiori rien ne dit que certains d'entre eux ont été déportés. En marge, on a indiqué le mode d'emploi du tableau : « Pour comprendre votre généalogie, il faut regarder les descendants du côté de votre grand-mère, arrière-grand-mère, etc. » Ainsi, montrer les « trous » de la déportation ne semble vraiment pas le sujet de cette planche, ni d'aucune autre de l'album.

Pour autant, on ne peut pas dire que la déportation en est absente. Elle n'est cependant explicite que dans le cas des sœurs Lorrach. Plusieurs planches en effet, dont nous avons rendu compte dans un des premiers chapitres, présentent la famille de Moïse, installée à Nancy, à laquelle Arnold et ses enfants viennent rendre visite avant-guerre. La présentation des photographies démontre à la fois que les Lorrach de Mulhouse ont conservé la mémoire de cette branche de la famille qui s'est éteinte avec la mort de Florence en juin 1945 et que cette mémoire est probablement plus qu'incomplète. On ne trouve aucune photo de Robert, mort interné, même si son nom est bien mentionné sur une branche généalogique, mais sans date de naissance ni de décès, de même que pour son frère Armand, dont la famille a cependant conservé une photo, non datée. Pourtant, outre les dates de décès des sœurs Lorrach, une phrase en marge en explicite les circonstances : « Eva et Jeanne Lorrach sont arrêtées le 2 mars 1944 et déportées vers un camp d'extermination le 30 mars 1944 ». Cette curieuse formulation, « un camp d'extermination », fait écho à celle employée par Gaston à leur propos ainsi que pour Germaine Mayer dans les feuilles de témoignage qu'il a remplies pour Yad Vashem.

En revanche, sauf erreur de notre part, rien n'est dit de la déportation de Samuel Becker et de Germaine, de Lucien Lévy et de Jeanne, ni de Germaine Mayer. On trouve une belle photo de Margot, assise sur son fauteuil roulant planté au milieu d'un champ, son petit cousin Francis appuyé sur ses genoux. La photo comprend deux légendes, signe du souci de précision et de transmission des auteurs de l'album : « Photo sans doute prise à BUST chez Mademoiselle Annette » et « Francis

Lorrach et sa cousine Margot Becker atteinte de polyomélite « tuée » à Valts (sic) les Bains en 1944. Margot est la fille de Germaine Lévy épouse Becker et de Lucien (sic) Becker. Margot avait une sœur aînée, Madeleine décédée en 1924. » On voit ainsi cohabiter des informations fautives et un souci évident, à nouveau, de sauver de l'oubli des personnes mortes sans descendance dans des circonstances tragiques. Les deux sœurs handicapées du couple Becker sont ainsi immortalisées pour la famille, aussi bien Madeleine, morte en 1924 et dont on ne peut plus identifier le visage, que la jolie Margot dont les cousins et cousines nées dans les années 1920 se souviennent encore, qu'ils ont fréquentée régulièrement même s'ils ne se sont jamais parlés. Comment expliquer qu'il y ait erreur sur le nom de Vals les Bains, sur le prénom du père de Margot (Samuel, tel qu'il est nommé ailleurs dans l'album, et non Lucien), sur le lieu même du décès de la jeune fille, morte en réalité à Lyon ? Les fautes de frappe ou d'inattention ne peuvent tout expliquer, et il est en tous les cas remarquable que ces erreurs ont toutes trait aux circonstances de l'arrestation et de la déportation du couple Becker et de leur fille (et aussi à l'histoire d'un autre couple déporté appartenant à la famille, celui de Lucien et Jeanne Lévy, qui auraient présidé à l'hospitalisation de Margot, échappant à la déportation au sortir de la prison du fort Monluc pour décéder quelques jours plus tard dans une clinique à Lyon).

Tout se passe comme si, pour ces morts là, la déportation était un fait connu des lecteurs de l'album, comme s'il était inutile de fixer par écrit leur mort à Auschwitz, au risque, peut-être, de ternir l'atmosphère dominante de l'album, puisque les cinq figurent régulièrement sur des photos respirant le bonheur familial : réunion avec les enfants encore tout petits, peut-être chez Arnold, rue Chalampé, ou chez Robert Lévy, photo du mariage de Germaine Nemarq avec David Mayer à Saint-Mihiel en 1926. Les auteurs de l'album ont opéré plusieurs zooms sur ces photos anciennes. On peut notamment apprécier celui sur le visage de Reine Lévy, mère de Gaston, et de sa belle-sœur Jeanne, mère de Claude, qui regarde l'objectif, souriante, debout devant une belle voiture, probablement propriété de Henri Lorrach, des enfants assis sur le marche-pied. Jeanne sourit à l'auteur de la photographie, et il semble inutile de dire que Jeanne est morte en déportation, de même que Sam Becker, souriant lui-aussi, assis sur une terrasse en tenue d'alpiniste.

Pourtant, l'idée que la mention de la déportation est inutile parce qu'elle serait connue de tous ne tient pas très longtemps : la date de décès de certains pouvant tout au plus susciter des questions chez les membres les plus jeunes de la famille, ou tout autre lecteur étranger au cercle familial. Alors que les occasions de dire la déportation se succèdent : planche généalogique figurant les six enfants Lévy avec leurs conjoints, puis planches et photos figurant les quatre couples ayant survécu à l'Occupation, aucune n'est saisie pour dire/écrire les circonstances de la disparition, parmi ces douze personnes, de quatre d'entre elles.

Il paraît même assez évident qu'écrire noir sur blanc dans l'album que les personnes manquantes sont mortes à Auschwitz s'est avéré tout simplement impossible lorsque les membres déportés de la famille sont trop associés à des souvenirs intimes pour ceux qui sont précisément les gardiens de la mémoire familiale. Par pudeur, ces gardiens de la mémoire, qui ont bien connu les déportés, courent ainsi le risque de rendre sérieusement lacunaire pour les générations à venir le précieux exercice d'identification des personnes photographiées et de reconstitution généalogique.

Il est également évident que cette « pudeur » aurait été impossible de la part d'un descendant direct des déportés, en l'occurrence ici le seul Claude Lévy, puisque son frère est décédé et que les autres déportés n'ont pas eu d'enfants ou des enfants morts prématurément. Claude Lévy aurait probablement tenu à préciser le sort de ses parents pour les générations futures de la famille Lorrach et apparentés, et on peut ainsi imaginer les formes d'incompréhension et de malentendu que peut faire naître ce type de représentation des absents qui ne dit pas son nom, moins parce que le décès laisse indifférent ou parce qu'on veut oublier que parce que l'éloignement d'un cran sur l'arbre généalogique permet ce curieux arbitrage, qui n'a de la désinvolture que l'apparence : rappeler les morts mais ne pas parler d'Auschwitz.

Nous avons eu la chance de consulter d'autres arbres généalogiques qui circulent dans la famille Lévy. Dans ces modes de représentation, qui nécessite forcément une sélection, sinon aucune feuille de papier n'aurait les dimensions requises pour faire figurer tous les ancêtres et collatéraux, on peut choisir de regarder plutôt du côté paternel ou maternel. Lorsque François Lévy regarde du côté de sa mère, Denise Lévy née Lièvre, tout en tirant bien sur les côtés, il peut voir apparaître aussi bien des ancêtres colporteurs sillonnant les routes d'Alsace qu'un Pierre Vidal-Naquet, historien respecté, décédé en 2006. Un roman français en somme, sans pour autant être parent d'Alfred Dreyfus, figure tutélaire des familles juives françaises conscientes de ce qu'elles ont fait la France qui les a émancipées. Les arbres généalogiques que conserve François Lévy se caractérisent de fait par leur ampleur dans le temps et l'espace : avec eux, on va jusqu'en Amérique, grâce à un oncle qui s'y était établi dès le XIX^{ème} siècle. L'auteur de l'arbre, qui a joint une dédicace amicale à son parent français, est lui-même établi à New York. On est donc loin de l'arbre aux branches très horizontales, représentant, de manière pourtant lacunaire, le croisement par les mariages entre cousins d'Alsace qu'avait mis au point l'architecte Samuel Becker vers 1936 et dont les lieux de naissance et de décès tiennent dans un mouchoir de poche, l'Alsace heureuse. Cependant, François Lévy a ajouté aux connaissances positivistes concernant les ancêtres (dates de naissance, de décès, profession), obtenues grâce à des documents écrits nécessitant des recherches aux archives locales ou dans les papiers de famille, des commentaires qui relaient davantage la mémoire familiale orale, sans que plus personne ne soit en mesure de dire sur quoi elle se fonde. On croit ainsi apprendre que « Sam

Becker » était « coureur », Sam que François Lévy a peut-être croisé tout bébé, sans que cela soit une certitude, et qui n'en a en tous les cas aucun souvenir, contrairement, on l'a vu, à ses cousins Lévy et Lorrach de Mulhouse, plus âgés.

Les cousins historiens

On trouve aussi dans les œuvres familiales des recherches encore plus élaborées, entreprises sous l'impulsion du cousin suisse Henri Lorrach. Gaston Lévy y a apporté sa contribution avec un plaisir évident. Publié à compte d'auteur, l'ouvrage circule dans la famille et fait le pont avec les recherches d'historiens professionnels.

De manière à peine plus éloignée, la famille compte un universitaire, Léon Strauss, spécialiste de la gauche alsacienne, qui aussi publié récemment une histoire des réfugiés d'Alsace-Lorraine, non circonscrite au destin des habitants juifs des provinces françaises de l'Est, même si l'auteur y a tout de même un peu mis de sa propre expérience, le départ de la famille à Vichy, que nous avons évoquée dans un précédent chapitre, mais aussi l'arrestation de son propre frère dans la ferme de l'Ain et sa mort à la libération d'Auschwitz, « dans les bras d'un soldat russe », alors que sa compagne avait donné naissance à un enfant qui ne connaîtrait jamais son père. Léon Strauss est aussi l'auteur de la notice « Robert Lévy », dans le dictionnaire Maïtron, qui, curieusement, mentionne que Robert est le frère de Pierre l'industriel, mais ne parle pas de ses autres frères et sœurs, en particulier de Germaine et Lucien, déportés, quand bien même une partie de la notice porte sur l'Occupation.

On pourrait ainsi dire que Léon Strauss appartient à cette génération qui préféra faire face à l'énormité de la peine en jetant un voile pudique sur l'Occupation, revenant en Alsace après la guerre et promotionnant dans la société où il était né et d'où provenait sa famille, société qui avait aussi assisté et, pour certains de ses membres, participé à l'expulsion des juifs d'Alsace en juin 1940, au pillage des biens, à leur ventes aux enchères, etc., avant que la libération et le retour à la France ne paraissent effacer, comme par miracle, les années sombres.

La notice consacrée à Robert Lévy, à l'aide, nous indique la rubrique des sources, de Maud, la fille cadette de l'avocat, illustre assez à quel point le silence sur la déportation n'est en aucun cas le fruit de l'ignorance, pas plus que de l'antisémitisme, mais un besoin, sourdant de la famille même, de ne pas (s')indisposer en faisant revivre le souvenir de ceux morts à Auschwitz.

Son dernier ouvrage, pourtant, porte entièrement sur cette période de l'Occupation dont il se souvient bien, et qui coûta la vie à son frère, déporté. Pour autant, l'ouvrage, consacré aux réfugiés d'Alsace-Moselle, prend en charge l'ensemble des déplacés.

L'histoire de la Shoah en Alsace

Dans une région, l'Alsace, particulièrement travaillée par une mémoire historique locale centrée sur un XX^e siècle tourmentée, pour laquelle il importe d'autant plus de publier dans les maisons d'édition régionales qu'on se sent périphérique au grand roman national, l'histoire des juifs, et singulièrement de la déportation, n'est guère en vue, aussi bien sur le plan éditorial que muséal. Les ouvrages qui se pressent sur les tables des bonnes librairies ont plutôt trait à l'histoire des malgré-nous, aux côtés des résistants, et les musées de Strasbourg en disent peu de choses, si ce n'est la jolie salle du Musée alsacien hérité d'un moment historique spécifique, celui de la fondation, avant 1914, d'une Société de l'histoire du judaïsme en Alsace, fixant pour l'éternité les traits de petites communautés villageoises fidèles aux rites de la synagogue et de la république, un moment historique largement folklorisé. La modernité, et, au sein de la modernité, l'histoire de la Shoah, restent quant à elles non représentées. Au demeurant, les signes sur place, dans les villages et petits bourgs d'Alsace, d'une vie juive spécifique qui appartient de toute façon au passé, ne sont pas légion. Le sort en particulier des nombreuses synagogues et établissements cultuels qui maillaient le territoire alsacien a déjà donné lieu à plusieurs publications qui toutes insistent sur la déshérence de ce patrimoine, à quelques exceptions, même si on peut aussi apprécier un mouvement de restauration et, au minimum, l'apposition de plaques faisant l'historique du bâtiment sans oublier son sort sous l'Occupation.

Un petit groupe d'universitaires, malgré tout, s'est attaché après-guerre à fixer la mémoire du judaïsme alsacien, dans des approches cependant qui privilégient la saveur d'un passé peu historicisé et qui contournent systématiquement l'histoire brève mais tragique de la persécution et de la déportation.

Cette histoire brève et tragique ne correspond pas pour autant tout à fait à un blanc. Des publications ont été récemment consacrées au souvenir des victimes de la Shoah dans les départements de l'Est. Elles bénéficient des apports historiographiques et technologiques récents, permettant non seulement d'établir des listes de noms systématiques, avec pour chaque nom un certain nombre d'informations qui croisent différentes archives publiques, qui peuvent aussi faire

figurer des photographies sorties d'archives familiales, ou les souvenirs de témoins qui se rappellent des morts.

On est loin cependant d'une historiographie qui fasse véritablement récit en accédant au niveau de complexité de ce qui est désormais disponible pour d'autres groupes de victimes juives de la Shoah. Tout se passe comme si le fait que le nombre de déportés rapportés à la population juive locale d'avant-guerre est plus faible que pour d'autres groupes de victimes de la Shoah avait tétanisé la volonté de raconter cette page de l'histoire de la Shoah et plus généralement de l'Occupation.

Ces publications marquent cependant un tournant après le très long silence qui a régné sur l'histoire de la déportation. Dans ses souvenirs, Jean Samuel, survivant d'Auschwitz, explique que ce silence n'est pas seulement une caractéristique de la sphère publique. Au sein même de la famille, qui compte plusieurs déportés dont des survivants, seule la mère de Jean a parlé d'Auschwitz, de manière même obsessionnelle selon son fils. Lui en revanche l'a raconté très tard à ses proches, pour la première fois au cours d'un *Lernen* le dimanche 18 octobre 1981. L'événement a lieu à Wasselonne, sa ville natale où il a passé l'essentiel de sa vie. Y assiste aussi un jeune garçon de 13 ans, ami de la famille, le futur historien Jean-Marc Dreyfus qui contribuera si bien à pérenniser le témoignage de Jean Samuel dans une bouleversante écriture à deux voix entreprise près de 30 ans plus tard¹⁰⁹⁴. A l'époque, Jean-Marc Dreyfus passait toutes ses vacances à Obernai, le berceau familial du côté maternel, et il a aussi évoqué l'étrange atmosphère qui régnait alors, en ces années 1970-1980, dans la synagogue délaissée, remplie de livres aux propriétaires disparus, cette même synagogue où avait longuement officié le père de Samuel Becker, où la voix du kantor s'élevait dans les premières années du XX^e siècle et que passait « son souffle doux et triste sur le chef noir des juifs » comme l'avait écrit son plus jeune fils Henri Becker :

« (...) enfant, dans les années 1970, j'allais passer mes vacances chez ma grand-mère à Obernai, petite ville au pied des collines sous-vosgiennes. Le vendredi soir, ma grand-mère m'envoyait seul à la synagogue. Il y avait là quelques vieux messieurs – certains étaient bien sûr des cousins de la famille. Dans la synagogue, assez grande mais ces soirs-là presque vide, je regardais les livres qui se trouvaient dans les stalles. Ils étaient en grande quantité, des livres de prières anciens, avec des mentions de noms. Il s'agit d'une tradition, celle de marquer le nom des disparus, avec aussi la date de décès et la rangée du cimetière où se trouvait la tombe, sur les premières pages de livres de prières, une manière de « souvenirs pieux ». J'étais très impressionné par cette masse de livres, sachant que la communauté juive d'Obernai était déjà à cette époque de taille très réduite, diminuée

¹⁰⁹⁴ Jean Samuel, *Pikolo*, p. 209-222. Le livre est dédié à Claude, son épouse, mais aussi à ses fils, ses cinq petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.

par l'exode rural. Je me souviens qu'on m'expliqua que ces livres avaient été spoliés par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale et restitués aux différentes communautés juives après la Libération. ».¹⁰⁹⁵

De même, lorsque Pierre et Denise Lévy présentent une partie de leur collection à Guebwiller, berceau familial de la fratrie Lévy, la synagogue de la petite ville dont la communauté juive avait tant compté est en ruines. Aujourd'hui, on peut lire sur la plaque apposée au mur de la synagogue d'Obernai son histoire. De fait, à Obernai comme à Guebwiller, la synagogue fait l'objet d'une restauration, le passant peut apprendre son histoire, y compris la plus récente. Plus généralement, les traces d'une vie juive passée sont de plus en plus mises en exergue, sous la forme d'un patrimoine à valoriser. Une exposition récente a plus généralement fait ressurgir les trésors du judaïsme alsacien, tout en mettant à la lumière les formes d'enfouissement dont il avait fait, au sens propre, l'objet¹⁰⁹⁶. Le sort des membres des communautés juives d'Alsace pendant la Shoah n'en reste pas moins en arrière-plan, voire totalement absent dans ces formes de patrimonialisation, y compris d'ordre privé¹⁰⁹⁷.

La parole a en réalité mis très longtemps à émerger, et en Alsace, elle est encore balbutiante, alors même que la dernière génération qui a survécu à l'épreuve de la Shoah est de moins en moins représentée.

Historiens du local, un apport inestimable

A d'autres niveaux cependant, nous avons bénéficié de l'aide inestimable apportée par les ouvrages récents d'historiens locaux, qui ne portent pas spécifiquement sur les victimes juives de la déportation, mais dans lesquels nous avons retrouvé la trace de personnes dont nous voulions reconstituer l'histoire. Par là même, nous avons pu aussi y puiser un contexte beaucoup plus riche qu'un regard centré sur un seul individu aurait pu apporter.

Ces histoires locales ont l'immense mérite d'être écrites au croisement de l'érudition historique assise sur le recours systématisé aux archives et d'une connaissance personnelle des lieux et des personnes.

¹⁰⁹⁵ Jean-Marc Dreyfus, « Le pillage des bibliothèques – et particulièrement des bibliothèques juives - en Alsace annexée, 1940-1945 », Alexandre Sumpf, Vincent Laniol, Denis Rolland (Ed.), *Saisies, spoliations et restitutions. Archives et bibliothèques au XXe siècle*, PUR, 2012, p. 241-250, note 1 p. 241.

¹⁰⁹⁶ « Un héritage inespéré. Une découverte archéologique en Alsace », MAHJ, Paris, 29 juin 2017-28 janvier 2018. <https://www.mahj.org/fr/programme/heritage-inespere-une-decouverte-archeologique-en-alsace-48242>

¹⁰⁹⁷ <http://judaisme.sdv.fr/>

On songe ainsi à Marcel Yonque, professeur d'histoire très estimé à Saint-Mihiel ¹⁰⁹⁸, qui a publié deux importants ouvrages sur l'histoire de la ville, l'un sur la Première guerre mondiale, l'autre sur l'Occupation. Le récit fourmille d'informations très précises, le spectre des questions traitées y est très large et revient longuement sur le sort des familles juives de Saint-Mihiel. Marcel Yonque laisse dans l'ombre un fait essentiel : lui-même est originaire de Saint-Mihiel, où il a également vécu pendant sa retraite jusqu'à son décès, s'attablant régulièrement à la Brasserie Lorraine, comme continue de le faire son compagnon désormais veuf. Les parents de Marcel Yonque étaient cordonniers dans la rue Basse des Fosses, ils habitaient en face des immeubles occupés par le magasin d'Henri et Clarisse Mayer, repris par la suite par leur fils André puis leur petit-fils Daniel. Marcel Yonque connaissait personnellement Clarisse, ce qui explique d'autant mieux son accès privilégié à la correspondance entre Simonne et ses parents lorsque la jeune fille est à Ecouves, ou encore le fait qu'il puisse reproduire la lettre jetée à hauteur de Lérrouville et une photographie de Simonne. On notera aussi parmi les documents reproduits la carte d'identité de David Mayer, portant un tampon « Juif », même si la légende attribue par erreur cette dernière mention à la Préfecture de la Meuse. Alors que la brouille des deux familles avait fait perdre jusqu'au lien de parenté entre les Mayer de la rue Basse des Fosses et ceux de la rue Haute des Fosses, Marcel Yonque s'est aussi intéressé aux Mayer ferrailleurs, soit parce qu'il était aussi le voisin de Marcel, soit par le biais des Mayer marchands de meuble. Le fait que l'histoire de la carte d'identité soit beaucoup plus imprécise que celle des lettres de Simonne suggère cependant que l'historien n'a pas eu une connaissance directe ou détaillée du parcours de David Mayer, de la captivité de Marcel, de l'arrestation et de la déportation de Germaine, même s'il y consacre quelques lignes. Il n'en reste pas moins que Marcel Yonque a su produire un type d'histoire qui rencontre la demande de familles qu'il a connues, celles des Mayer mais aussi toutes celles dont il est fait mention dans l'ouvrage, ce qui lui permet par exemple d'éclairer des points obscurs de la lettre de Simonne, notamment l'identité précise de ceux qui viennent la visiter au camp d'Ecouves. Dans le même temps, l'historien de Saint-Mihiel informe aussi un lectorat beaucoup plus large sur le type d'événements et d'enchaînements qui ont pu se produire dans une petite ville française de la Meuse à des périodes clés, la grande Histoire rencontrant celle des anonymes, doublement anonymes du fait même de la taille et de la notoriété très relative de la ville. Il aboutit à un matériau extrêmement riche, qui n'a cependant pas dépassé un cercle très local, même si l'ouvrage est consultable à la BNF.

¹⁰⁹⁸ <http://www.libramemoria.com/avis/l-est-republicain/meuse/2015/05/02/avis-marcel-yonque?Page=1>

Tel n'est pas le cas du très beau livre édité quelques dizaines de kilomètres plus loin, sur l'initiative de la mairie de Commercy, introuvable quant à lui dans les bibliothèques parisiennes. Là encore des professeurs d'histoire du secondaire se sont livrées à un travail minutieux de reconstitution de listes de personnes et de parcours individuels, embrassant plusieurs situations sous l'Occupation : déportés pour faits de résistance, déportés raciaux, prisonniers de guerre, STO. L'ouvrage allie là encore le recours systématique aux archives du Service Historique de la Défense à Caen, les technologies actuelles permettant de reproduire de manière très fidèle et peu coûteuse des pièces d'archives issues de dossiers administratifs réputés rébarbatifs mais qui, avec le temps et accompagnés d'un récit, se retrouvent valorisés à l'égal d'un parchemin : une photo d'identité, une signature, des indications sur les mensurations ou la localisation du prisonnier. Recourant à la fois aux archives publiques départementales mais aussi nationales, les auteures du livre ont également mené une intense campagne d'entretiens avec les anciens habitants de Saint-Mihiel frappés par un des types de captivité évoqués plus haut, qui y avaient survécus et vivaient toujours dans la ville ou sa région au début du XXI^{ème} siècle.

Répondant à la demande du maire dans le cadre des commémorations du 60^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'ouvrage affiche une modernité certaine dans son traitement, puisque, contrairement à la plupart des découpages produits aussi bien dans les ouvrages mémoriels des décennies d'après-guerre que dans les études universitaires les plus récentes, les auteures se sont attachées à produire un tableau tenant compte des diverses dimensions de l'Occupation qui ont frappé différents segments de la population sans qu'il y ait forcément plus de sens à les séparer qu'à les réunir, comme l'illustre ce souvenir du résistant Marcel Sauge racontant avoir croisé « un juif de Saint-Mihiel à Auschwitz, qui lui avait demandé des nouvelles de Benedig et de Pol Hesse », que le souvenir soit vrai ou faux d'ailleurs.

Bien entendu, l'ouvrage tend aussi à une forme de recueillement de la communauté des habitants, et il n'a visiblement pas été question de faire une évocation aussi exhaustive de ceux dont on pourrait dire que, de près ou de loin, ils avaient collaboré ou du moins tiré profit de la présence de l'Occupant. Néanmoins, le recueil de témoignages auprès d'anciens du STO, même s'il ne dit rien de la question épineuse du « volontariat », n'en permet pas moins d'évoquer de manière riche et nuancée un aspect de l'expérience d'Occupation répandu dans le parcours de beaucoup d'individus masculins des milieux populaires de l'époque, tout en restant très peu traité dans l'historiographie actuelle.

On pourrait encore évoquer d'autres ouvrages éditées par des maisons d'édition régionales que nous avons croisés dans notre trajectoire de recherche même si, au contraire des deux évoqués plus haut,

ils ne disent rien des personnes sur lesquelles nous nous sommes concentrées. C'est ainsi le cas des études de Gilles Groussin, notamment une somme très riche sur les réfugiés et la vie sous l'Occupation dans l'Indre et plus précisément....dans le canton de Valençay¹⁰⁹⁹ : ici on ne peut qu'être frappé de l'absence de référence à la traque des juifs. Pour ce département, la division des tâches semble encore de mise, puisque l'ensemble des questions relevant de l'histoire de la Shoah, comme la politique de marquage antisémite et les camps locaux qui avaient servi à concentrer les personnes arrêtées comme juives avant le transfert à Drancy , sont étudiées par un spécialiste, Jean-Louis Laubry, qui n'est pas le même que celui qui écrit sur les réseaux de résistance ou sur l'Indre comme refuge des Parisiens de l'Exode ou des évacués d'Alsace-Moselle pendant la « drôle de guerre ». Cependant, même si la première réaction est de s'étonner de ne pas retrouver trace des Lévy et des Lorrach malgré la finesse de l'échelle choisie par l'historien (l'arrondissement de Valençay), le foisonnement d'informations est tel qu'il oblige également à prendre conscience, à l'inverse, que l'histoire des Lévy et des Lorrach s'insère dans une histoire plus vaste, puisque petites villes et villages de l'Indre accueillirent en grand nombre les réfugiés en provenance de la zone nord dès le début de la guerre. S'il ne s'agit pas d'excuser une apparente cécité sur la traque spécifique des juifs, on a aussi vu combien l'opinion plusieurs fois répétée des cousins, selon laquelle les paysans qui les entouraient à Entraigues ne » savaient tout simplement pas ce que c'était qu'un juif » fait écho aux archives administratives du département auxquelles nous avons eu accès : si les paysans ne savent pas ce que c'est qu'un juif, les autorités administratives ne semblent pas davantage s'en soucier, ce qui ne signifie pas que la politique d'extermination n'a pas aussi été mise en œuvre dans le département. D'autre part, l'action de la famille Bertrand en faveur des Mayer croise peut-être ce qu'écrit Lise Lyon à propos des villageois de l'Isère : ils savaient parfaitement qui nous étions, mais ils firent semblant de l'ignorer, pour ne pas nous inquiéter.

Pour la majorité des habitants, les questions de ravitaillement, le STO, les diverses strates d'organisations résistantes ont bien davantage comptées, aussi bien sur le moment et encore des décennies après, dans la mémoire collectée par les historiens locaux¹¹⁰⁰. Or, si on repense à ce que Claude Lévy raconte des mois qu'il a passés dans l'Indre à la suite de l'arrestation de ses parents à Lyon, ce sont bien tous ces éléments qui font aussi la trame de sa propre vie : son grand frère Paul

¹⁰⁹⁹ Gilles Groussin, *La vie sous l'Occupation dans le canton de Valençay*, Chateauroux, 2011. Gilles Groussin est aussi l'auteur de *La Résistance dans le Canton de Valençay*. Il vient de faire paraître *La déportation, les déportés et internés de l'Indre*.

<https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/gilles-groussin-et-la-deportation>

¹¹⁰⁰ Michel Cluzel, *Le Berry dans la guerre. Volume II Souvenirs et témoignages, 1942-1945*, La Bouinotte, Châteauroux, 2013, Josiane Spazzola Courty, *Une enfance en Berry. Avant et pendant la guerre, 1939-1945*, Saint-Amand-Montrond, 2012...

réellement parti prendre le maquis, le brigadier **de sur** Nahon lui aussi résistant, ce que Claude apprendra bien plus tard, qui aide le jeune garçon à obtenir une carte d'identité « alors qu'il n'est plus J3 » et pour finir le souhait profond de de Claude de faire partie d'une jeunesse traquée par les autorités non pas en tant que juif mais en tant que réfractaire au STO.

L'historiographie locale permet aussi de mettre au jour la réalité des camps d'internement dans l'Indre, qu'heureusement les personnes que nous avons suivies n'ont pas connues et dont ils n'ont peut-être jamais entendu parler.¹¹⁰¹

Par contraste, on soulignera que, du côté des Lyon, il n'existe aucune historiographie, même lacunaire, qui rendrait compte de l'expérience de l'Occupation telle qu'elle fut vécue par la grande bourgeoisie parisienne juive (aussi bien, d'ailleurs, que non juive). On a aussi déjà beaucoup souligné combien les historiographies du sauvetage des enfants juifs et des mouvements de résistance chrétienne offrent peu d'intersections entre elles. En outre, leur ancrage dans l'espace social local est très peu présent dans les récits de ces spécialistes, ce qui est le corollaire d'une approche très segmentée thématiquement. Des études plus ou moins récentes sur Lyon ou sur Grenoble pourraient espérer faire toucher du doigt les réponses aux questions que nous nous sommes posées au sujet tant de l'arrestation de Lucien et de Jeanne Lévy que des activités de résistance du couple Yves et Emmy Lyon et des circonstances de l'arrestation de cette dernière et de sa nièce à Grenoble. Il est possible que, concernant les Lyon à Grenoble, les réponses soient plutôt à chercher dans les sources relatives à la Résistance, cependant que l'historiographie locale spécialisée dans la riche histoire des mouvements de résistants isérois semble à peu près ignorer la possibilité d'un croisement avec l'histoire de la traque des juifs dans une ville pourtant connue pour avoir été un refuge très prisé par les familles de la bourgeoisie juive aisée.

Quoi qu'il en soit, c'est bien par ces ouvrages récents d'histoire locale, souvent impulsés par des professeurs du secondaire, que passent un renouvellement possible du regard sur les expériences de l'Occupation, y compris l'histoire de la Shoah, quand bien même, ou justement parce que cette dernière n'est que très rarement au cœur de l'enquête proposée. Le type d'échelle adopté, celui du local et des individus, est en effet le plus sûr moyen de produire une véritable histoire sociale de la

¹¹⁰¹ Dans son excellent recueil *Les camps et la déportation des Juifs dans l'Indre*. Douadic-Montgivray-La Vernusse, 1940-1944. Textes et documents, Philippe Barlet publie beaucoup des documents conservés aux archives départementales, mais aussi des photographies et témoignages sur les rafles et la vie de ces camps. http://www.cndp.fr/crdp-orleans-tours/fileadmin/user_upload/Atelier_36/Images_Philippe_Barlet/Les_camps_et_la_deportation_des_juifs_dans_l_Indre.pdf

persécution. C'est par là le meilleur moyen de redonner vie à ses victimes, de proposer une restitution lisible aussi bien pour leurs proches que pour le plus grand nombre.

Histoire sociale, lutte des classes et histoire de la Shoah à Troyes

A Troyes, le nom de Pierre Lévy est indubitablement associé à l'histoire de l'industrie textile, à ses grandes heures au début des Trente Glorieuses comme à ses déboires à partir des années 1970, une histoire qui commence à s'écrire sous la forme de monographies patrimoniales et de recueil de témoignages. Celui de Mimi, ouvrière de la bonneterie, dont le premier employeur fut, en 1949, la veuve de Salomon Rozen en offre un bel exemple¹¹⁰². Le sort de Rozen est évoqué, sans être vraiment tiré au clair, alors que la réponse se trouve en accès libre aux archives départementales de l'Aube, soit à quelques centaines de mètres des anciens sheds, ainsi qu'aux Archives nationales : faire de l'histoire ou de la sociologie ouvrière serait incompatible avec des incursions dans l'histoire de la Shoah.

« Mimi sort de sa poche une petite fiche où elle a listé ses employeurs et pour chacun la durée de son emploi.

Mimi : Oui, après je suis allée chez Rozen. Dix-neuf ans ! Au début, on était rue du Grand Véon....tu veux (à Alain) y passer au Grand-Véon ? (...) Mimi : c'est ça la rue du Grand Véon. Oh dis donc ! Je ne suis jamais venue là depuis....oh ! Bon alors, l'usine elle commence là près du poteau à gauche. Voilà, ça c'est l'usine Rozen....Tu vois, c'est tout ça Tout ça, c'était plein....

Sur notre droite, un ensemble d'ateliers et de bureaux se distingue du reste des constructions par la couleur blanche des murs et des façades et leur strict alignement en bordure du trottoir. Nous nous arrêtons à l'entrée d'une cour, au numéro 75.

Les établissements Rozen avaient été créés en 1929 à Strasbourg par Salomon Rozen pour la fabrication de sous-vêtements. Ce dernier était de confession juive. Aussi, en 1938, pressentant les conséquences funestes de l'accord de Munich, il s'éloigna de la frontière franco-allemande pour installer un atelier à Sainte-Savine, au numéro 11 de la rue du 11 novembre.

Mais Salomon Rozen n'échappa pas pour autant à la traque des Juifs. Il fut arrêté en 1940 par l'occupant et mourut en déportation (ici une note sur la persistance de formes d'antisémitisme

¹¹⁰² Alain Gagnieux, *Mimi en bonneterie. Une vie d'ouvrière du textile dans l'Aube entre 1950 et 2000*, L'Harmattan, Paris, 2014.

« dans certaines sphères de la bonneterie troyenne jusqu'au début des années 1960 », se référant à l'article de Babeau dans *La vie en Champagne* de 2008). En 1946, de retour de Suisse où il s'était réfugié, son fils Adolphe ouvrit un atelier de tricotage et de confection avec sa mère et son épouse. Une société fut créée, dont on fixa le siège social au numéro 29 de la rue de Verdun. En 1954, la famille Rozen construisit un atelier de tricotage au numéro 75 de la rue du Grand Véon¹¹⁰³. C'est cette même année que Mimi fit son entrée dans le nouvel établissement de la société Rozen.(...)

Alain : Et donc Rozen, c'était une petite entreprise familiale, non ?

Mimi : Au départ...Mais on était quand même nombreux.

Alain : Combien, à peu près ?

Mimi : ah ben là, on était peut-être, attends...une trentaine de coupeurs...une centaine d'ouvrières...ça fait cent-trente...

Alain : une centaine d'ouvrières...

Mimi : des coupeuses, des couseuses...Et puis les bonnetiers, ils étaient quatre ou cinq....oh, on était cent-cinquante, trois cents peut-être....¹¹⁰⁴

Alain : Les bonnetiers, qu'est-ce qu'ils faisaient ?

Mimi : Eh bien, ce sont eux qui tissent....Ils mettent les bobinons de fil, des gros bobinons sur les métiers. Et puis alors ils passent les fils, selon les enchaînements, pour faire un dessin s'il y a un dessin...

Alain : Et vos contremaîtres, c'étaient des femmes ?

Mimi : Ah oui !

Alain : Que des femmes !

Mimi : En principe c'étaient presque que des femmes. Je n'ai pas eu de contremaître homme.

Alain : Et en coupe, il n'y avait que des femmes ?

¹¹⁰³ D'après Louis et Marie-Madeleine BOUCRAUT, *Les fils de Valton- De 1940 à 1970, l'usine Saint-Joseph*, La Renaissance, Troyes, 1987, p. 127 et suiv.

¹¹⁰⁴ en 1968, l'entreprise comptait 370 salariés (Louis et Marie-Madeleine BOUCRAUT, *ouv.cit.*, 1987, p. 128).

Mimi : Ah non, il y avait des hommes en coupe. Ah oui ! Rue du Grand Véon, il y avait au moins six ou sept coupeurs....

Alain : A la coupe, il y avait des ciseaux spéciaux, non ?

Mimi : Ah oui ! Des gros ciseaux comme ça....C'étaient des ciseaux à main. Après, c'étaient des ciseaux électriques....Et encore après, ils ont fait des ciseaux à scie (à ruban).

(...)

Alain : Alors tu es restée là dix-neuf ans !

Mimi : Pas ici. Au départ c'était ici. Après, je suis allée rue de Verdun.¹¹⁰⁵ On avait besoin d'une coupeuse pour quelques jours. Finalement j'y suis restée....Et après, ils ont acheté rue Jeannette.¹¹⁰⁶ Et de la rue Verdun, on s'est regroupés rue Jeannette. La coupe, hein. La coupe, pas les bonnetiers.... les bonnetiers étaient rue du Grand Véon.

Alain : Et toi, tu es restée combien de temps ici ?

Mimi : Moi, oh, cinq-six ans...Oh peut-être plus que ça....peut-être plus que ça....C'était une sacrée bonne usine....parce qu'il y avait une sacrée patronne, la mère de Rozen ! Elle et son mari, ils ont été déportés. Et quand ils sont revenus de déportation, son mari est mort six mois après¹¹⁰⁷. Et elle, elle s'est remariée avec un gros fourreur de Paris. Mais toutes les semaines, elle venait dans son usine ! c'était sa vie. Elle arrivait le mardi matin, ou le lundi matin, je ne sais plus.... J'étais tout de suite la première arrivée près de la porte. Elle ouvrait la porte : « Hein, hein, comment va la petite ? »

Mimi fait parler madame Rozen en imitant l'accent germanique.

Mimi : Hein-hein, qu'elle disait toujours. Toutes les semaines, elle me disait ça en parlant de toi (à Christine). Parce que tu avais été à l'hôpital. Toutes les semaines, elle me disait : « Comment va la petite ? » Et quand j'avais manqué, alors le patron lui demandait : « Vous croyez que madame Marzak va revenir aujourd'hui ou demain ? » Madame Rozen disait : « Oui oui, ça je suis à peu près sûr qu'elle reviendra ». Comme je pouvais rien faire à l'hôpital, je retournais travailler. Et un jour,

¹¹⁰⁵ 29 rue de Verdun, siège social de la société Rozen

¹¹⁰⁶ La société Rozen a acquis en 1964 les établissements Adriant, tricoteurs et confectionneurs de maille au numéro 11 de la rue Jeannette (Louis et Marie-Madeleine BOUCRAUT, ouv.cit., 1987).

¹¹⁰⁷ Mimi est formelle sur ce point, bien qu'il ait été dit plus haut que Salomon Rozen décéda en déportation.

comme elle a su que tu étais à l'hôpital, elle m'a dit : vous avez téléphoné à l'hôpital pour savoir comment ça va ?

Ben non.

Allez, vite, téléphonez vite ! Allez téléphoner !

Elle m'envoyait téléphoner, pour avoir des nouvelles. Elle avait un cœur d'or... Et dire qu'une fille l'envoyait chier, qui lui disait : mais vous savez madame Rozen, moi, je parle français. Eh bien moi je l'aurais foutue à la porte ! Ah ça, moi, c'était sûr. Elle était bien contente d'aller travailler chez elle. Mais moi je lui aurais dit : écoutez, oui, moi je ne suis pas française, en attendant vous êtes bien contente de venir travailler chez moi. Allez hop !

Alain : Elle était de quelle origine ?

Mimi : elle était juive.

Les Rozen dont il est question ici étaient français, et vraisemblablement établis en Alsace dès la fin du 19^e siècle. »¹¹⁰⁸

Pour tout à fait apprécier la saveur de ce dernier échange, il faut souligner le nom d'épouse de Mimi, très probablement d'origine polonaise sans que l'ouvrage ne nous renseigne sur ce point, et catholique, alors que les documents d'archives nous indiquent que Salomon Rozen, s'il était juif, était né à la fin du 19^e siècle, le 30 novembre 1893, non pas en Alsace mais précisément dans la partie de l'empire russe qui deviendrait polonaise, à Zgierz. Il avait été naturalisé français le 21 septembre 1938, en raison sans doute d'une installation tardive sur le territoire français, peut-être parce qu'il avait dû quitter une autre terre d'émigration, l'Allemagne, après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, pour s'établir en Alsace. En décembre 1935, il dépose la marque Rozen et son affaire de fabrication et vente d'articles de bonneterie est enregistrée au 11 rue des Fossés des 13 à Strasbourg. En février 1939, Rozen poursuit encore plus à l'Ouest, alors que les nuées s'amoncellent. Il transfère à Troyes sa fabrique textile, gardant à Strasbourg bureaux et domicile, jusqu'à ce que la ville soit évacuée par les autorités françaises au début de la guerre. En mars 1940, l'affaire Rozen est inscrite au registre analytique de Troyes. L'usine de confection est au 29 rue de Verdun, tandis que l'usine de tissage et le domicile des Rozen se trouvent à Sainte-Savine, au 8 de la rue du 11 Novembre. Rozen emploie une cinquantaine de personnes, qui seront tous qualifiés d'« aryens » sous l'Occupation. Rozen quitte Troyes, sans doute avec les siens, au moment de l'Exode, en juin 1940, mais revient en ville à la fin de l'été. Il faut également préciser que l'accent « germanique » de la veuve Rozen vient

¹¹⁰⁸ Alain Gagnieux, *Mimi en bonneterie...*, op.cit., p. 36-42.

probablement de ses origines suisses. Salomon Rozen a d'ailleurs tissé des liens étroits avec l'entreprise de son beau-frère, la maison Tyburg à Bâle. Le 10 février 1941, Rozen aurait remis à sa belle-sœur, venue de Bâle à Paris, la forte somme de 500 000 francs. Quelques jours plus tard, le 19 février, l'industriel Maurice Brossard, 18 rue du Moulin de Petal à Troyes, est nommé administrateur provisoire de l'affaire Rozen. Il fait part de la mauvaise volonté du propriétaire juif mais a bon espoir quant à la vente de l'entreprise. De fait, plusieurs candidats se présentent, dont un certain Fuchs, industriel alsacien réfugié dans les Vosges, sinistré, qui ne verrait donc que justice à ce qu'on lui attribue l'entreprise Rozen. Cependant, Rozen est arrêté le 2 juillet 1941 pour avoir contrevenu à la législation sur les devises : la transaction de février avec sa belle-sœur est considérée comme une fuite de capitaux. Condamné le 12 juillet 1941 par le tribunal militaire allemand de Troyes à 2 ans de prison et une amende de 1000 Reichsmarks, il est écroué à la Maison Centrale de Clairvaux, où il meurt le 29 janvier 1942. Salomon Rozen n'est donc pas mort en déportation, s'il a bien été victime des mesures antisémites de l'Occupant mises en place avec le concours des autorités françaises. Sa femme a quitté Troyes à une date que nous ignorons. A suivre Alain Gagnieux, elle s'est réfugiée avec ses enfants dans sa famille suisse. Elle revient à Troyes en 1944 et fait le point sur la situation avec les services des restitutions du professeur Terroine le 17 juin 1945. Le texte est tapé à la machine et rien ne laisse percer de cette germanité si flagrante à l'oral décrite par Mimi. L'entreprise de Rozen avait finalement été démantelée sur ordre de réquisition de l'administration civile d'Alsace, le matériel envoyé en Alsace, le reste vendu sur place aux enchères. Brossard met l'entreprise en liquidation judiciaire à la fin de 1941 ou au début de 1942. La veuve Rozen a pu faire annuler cette décision en janvier 1945, récupéré le local du 29 rue de Verdun, mais le Tribunal de Troyes lui refuse la restitution du chauffage central, parti aux enchères. En juillet 1945, elle retrouve en Alsace une partie du matériel, en mauvais état. De son côté la police judiciaire de Reims, sur demande du Commissaire de la République de Troyes, a lancé une enquête sur de supposées irrégularités commises par Brossard. Si on effectue un tout petit bond en avant, de quelques années, on se retrouve avec Mimi dans une entreprise qui prospère, non seulement les locaux d'avant-guerre ont été réinvestis mais les Rozen se sont encore étendus. Le nombre de personnes employées a cru d'autant, le creux de la vague ayant sans doute été atteint à la veille de la liquidation, avec à peine plus de 30 ouvriers à l'automne 1941.

Au moins une partie des ouvriers d'après-guerre, dont Mimi, savent que les Rozen ont passé un sale quart d'heure sous l'Occupation, au point de leur attribuer un destin qui ne fut pas le leur. En même temps, le fait que la rumeur fasse revenir le couple de déportation, même si l'un en serait mort six mois après, indique aussi que ce qu'a été le sort des déportés juifs n'est sans doute alors pas totalement assimilé dans ces décennies d'après-guerre où Mimi travaille dans l'entreprise Rozen. On

ne sait pas davantage ce qui fait qu'Alain Gagnieux, en ce début des années 2010, est persuadé que l'ancien patron est mort en déportation. On peut aussi s'amuser de cette mise en miroir de deux conceptions qui se sont succédées dans le temps de la manière de parler des patrons juifs : pour Mimi, très probablement liée par alliance à une famille de polonais catholiques naturalisés français, la veuve Rozen n'est certainement pas française, puisqu'elle a un accent, et peut-être tout autant parce qu'elle est juive. Pour son gendre en revanche, il est important de souligner que Rozen est d'une famille française depuis au moins la fin du 19^{ème} siècle, ce qui est faux.

Dans les deux cas, l'essentiel est ailleurs, dans ce travail ouvrier évoqué de manière parfaitement ambivalente, entre nostalgie des ruches du textile troyen, de l'embauche facile et de la nette amélioration, d'une génération à l'autre, des conditions d'existence, que Mimi a littéralement vécu dans sa chair, passant des petits appartements insalubres du centre ville, comme ce petit deux pièces du 11 de la rue Raymond Poincaré qu'elle décrit comme « une pièce, un cagibi et des rats », ou le 73 rue Kleber, tellement humide que le docteur de la famille lui fait obtenir un appartement de la ville dans un immeuble récent (on est à la fin des années 1950) boulevard Jules Guesde. Encore quelques années plus tard, le couple se fera construire une maison Phénix, dans une zone rurale qui ne sera desservi par les transports que trois ans plus tard, en 1966.¹¹⁰⁹

Parmi les références d'Alain Gagnieux, l'ouvrage de l'historienne américaine Helen Harden Chenut figure en bonne place. Il est le produit de la thèse qu'elle a consacrée aux bonnetières des générations précédant celles de Mimi¹¹¹⁰. L'ouvrage s'arrête avec la Troisième République, en 1940. Elle consacre plusieurs pages à la grève de 1936 à Devanlay, d'autant qu'elle a pu s'entretenir dans les années 1980 avec une ancienne ouvrière. Mais elle ne s'interroge pas sur le sort ultérieur des patrons juifs de Troyes. Sa problématique, comme le découpage chronologique qu'elle s'est choisit, bornant l'enquête à l'entrée en guerre en 1939, ne s'y prêtent guère.

Entre le moment où paraît les *Ouvrières de la République* et la publication de *Mimi en bonneterie* cependant, la somme de connaissances sur la persécution antisémite sous Vichy et les mécanismes de la déportation ont été décuplées et livrées tout aussi bien au grand public qu'au cercle plus confidentiel des collègues historiens. L'accès à la connaissance brute a lui aussi été démultiplié, à

¹¹⁰⁹ p. 31, , p. 45-46

¹¹¹⁰ Helen Harden Chenut, « Formation d'une culture ouvrière féminine : les bonnetières troyennes, 1880-1939 », thèse sous la direction de Michelle Perrot, soutenue à Paris VII en 1988 et parue sous le titre *The Fabric of Gender : Working-Class Culture in Third Republic France*, University Park, Pennsylvania University Press, 2005 et *Les Ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République*, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

commencer par l'accès via Internet aux bases de données comprenant les noms des déportés. Si la question des spoliations peut paraître technique, elle a cependant été fortement médiatisée par la commission Matteoli, en 2000 avant d'être suivie par des études régionales ne laissant aucun doute sur la profondeur des mesures prises à l'endroit du tissu social et économique représenté par des personnes de tout niveau de fortune. Il y a loin cependant du général au particulier, semble-t-il, loin aussi d'un champ historique à l'autre. Il est cependant important essentiel de souligner que des travaux universitaires récents, pour l'essentiel malheureusement non publiés, reflètent ces avancées historiographiques¹¹¹¹.

On pourrait aussi ajouter que l'histoire sociale est loin d'être indemne d'un phénomène d'occultation au long cours : parler des ouvriers exclut de parler des patrons, mais aussi, parler des ouvriers n'empêche pas de suivre une chronologie très politique, s'arrêtant avec le décès de la Quatrième République pour reprendre dans les décennies d'après-guerre, avec une pointe autour des mobilisations de 1968, sans un regard sur la période de l'Occupation. Le travail de Jean Dubigny entamé à la fin des années 1960 sur le STO dans l'Aube a donné lieu à plusieurs entretiens, transcrits et versés aux archives départementales de l'Aube. L'historien s'est ainsi rendu au domicile de Georges Hilaire, 31 rue de l'Université. La rencontre fut brève, une heure dans l'après-midi du 11 juin 1970. Le vieil homme n'a pas grand-chose à dire en rapport avec le sujet, puisqu'il a quitté son poste en novembre 1941. Dans son récit pourtant défilent les noms de ceux dont nous avons tant parlé ici : Dubigny a ainsi noté le nom de M. Lyon, qui logea Hilaire chez Blum, Boulevard Gambetta, celui de Lévy et Kasse, que le préfet aurait convoqué pour les inciter à réaliser au plus vite leurs biens. Hilaire a bonne mémoire et ne cache rien : il parle de son ami Luchaire, fusillé en 1946 et de son procès au cours duquel « ses juifs » vinrent témoigner en sa faveur¹¹¹². Dans l'Aube, un ancien couple d'ouvriers qui travaillaient chez Devanlay sous l'occupation confirment que l'entreprise travaillait majoritairement pour les Allemands et que la direction s'arrangeait pour faire partir un minimum de ses employés au STO¹¹¹³. Un certain Salmon raconte quant à lui comment les Allemands lui refourguèrent des échantillons vert de gris, à l'intention des bonnetiers de Troyes. Les anciens fonctionnaires de la Préfecture ont aussi été interrogés, ainsi de Ratnowski, l'interprète, arrêté à la fin de l'Occupation et envoyé au camp de Compiègne. Malheureusement, il ne semble pas que ce

¹¹¹¹ Anne-Claire Kulig, La communauté juive de l'Aube, des années 1930 à la fin des années 1940, Master 2, 2009, sous la direction de Catherine Nicault, Université de Reims. Anne-Claire Kulig, « La spoliation des Juifs en France occupée : la mise en œuvre de l'«Opération Meuble» dans le département de l'Aube (1942-1944) », *Archives Juives*, 2011/2, , vol. 44, p.121-133. Cf aussi Christine Grandjean, « La municipalité de Troyes sous l'Occupation (1940-1944) », sous la direction de Serge Wolikoff, Université de Bourgogne, 1999.

¹¹¹² AD Aube, 129J41 (Georges Hilaire)

¹¹¹³ AD Aube, 129J37

travail, qui aurait pu mêler la description précise des milieux de la bonnetterie et les événements de l'Occupation, ne semble pas avoir abouti.

On peut ajouter que l'édition en DVD des films amateurs tournés au moment de la Libération de Troyes par des industriels, dont André Marot, a donné lieu à un entretien très riche avec un de ses fils, Robert Marot, qui revient sur l'histoire de la ville sous l'Occupation ainsi que de l'entreprise Marot. La question de l'aryanisation ne se pose pas, et il n'est donc pas question du rôle que joua André Marot en faveur de Devanlay. Beaucoup plus discrètement, mais non sans une juste appréciation de la trace pérenne ainsi laissée, le même Robert Marot a versé aux archives de son département un exemplaire du contrat de cession des parts qui eut lieu dans l'étude de Schwed en janvier 1942, ainsi que de plusieurs documents concernant la fonction d'administrateur provisoire assumée par Marot. Robert Marot y a joint un petit texte d'explication soulignant l'amitié au long cours des deux hommes.¹¹¹⁴

Il semble que Robert Marot ait été sensible à l'enjeu d'écrire l'histoire de la bonnetterie troyenne. Après tout, il fit partie de cette génération qui virent disparaître un univers animé par eux-mêmes et leurs ancêtres depuis deux ou trois générations. On retrouve ainsi sa très riche contribution dans la passionnante campagne d'enregistrement menée par Julien Rocipon auprès d'anciens acteurs de la bonnetterie troyenne, une partie étant disponible sur le DVD « Mémoires de Bonnetiers »¹¹¹⁵, une autre sous forme écrite sur Internet¹¹¹⁶. On y trouvera notamment beaucoup d'informations intéressantes sur le logement patronal, ou encore sur l'activité de visiteur de prison de l'ancien ingénieur qui avait fait sa carrière dans l'entreprise familiale avant son naufrage. Alors que Robert Marot a connu non seulement Pierre Lévy, ami de son père, mais aussi les enfants Lévy (il évoque

¹¹¹⁴ AD Aube, 1J1232 ce texte ne fait mention que de la vente, et non du rôle d'administrateur provisoire. Les documents montrent d'ailleurs le peu d'implication réelle de l'industriel, les décisions étant en réalité entre les mains des gérants, avec Doniau à leur tête. « Mr André Marot, industriel, 1 rue du Petit-Credo (à l'époque) directeur commercial de la Teinturerie Clément MAROT 23 rue aux Moines, Troyes, avait pour ami et client Monsieur Pierre LEVY gérant associé des Etablissements DEVANLAY-RECOING et je sais que Mr LEVY avait choisi mon père pour la cession obligatoire d'une partie de ses parts – En 1941- J'ignore comment s'est faite la rétrocession après la Libération. Mais Monsieur Pierre LEVY fut toujours très reconnaissant de la loyauté de mon père. Leur amitié durable le prouve. ».

¹¹¹⁵ « Mémoires de bonnetiers », un documentaire sonore de Julien Rocipon, édité par Le son des choses pour la revue La vie en Champagne, n° 54, « Regards sur la bonnetterie auboise », avril-juin 2008.

¹¹¹⁶ <http://admin.orcca.fr/Upload/Mediatheque/2014-MAROT-Robert-TRAN.pdf>

dans l'entretien combien faisait sensation dans l'immédiat après-guerre l'arrivée de Jean Lévy, conduit tous les jours au lycée par le chauffeur de son père, la famille habitant désormais Bréviandes), son profil de membre du patronat local, probablement resté très catholique, semble l'éloigner du modèle Lévy, tout en étant apparemment très proche d'un Michel Blum, cette branche cousine des Lièvre qui avait animé la communauté juive de Troyes.

La donation de Pierre et Denise Lévy ajoute une nouvelle dimension à l'ancrage troyen de la famille, renforcée par la présence des œuvres de leur fille Martine. Si la collection peut évoquer le passé, ce n'est pourtant pas celui de l'Occupation : tant le don que les œuvres elles-mêmes continuent de susciter localement des passions contradictoires, qui ont plutôt trait aux années 1970, aux déboires financiers mais aussi aux plans de licenciement essuyés en cascade par la population laborieuse de Troyes. Pierre Lévy a donné ses tableaux pour faire oublier qu'il ne payait pas ses Assedic, peut-on entendre d'un habitant cultivé qui ne cite pas ses sources. « Pratiquement dans chaque bulletin de la CGT on pouvait lire un article dénonçant la collection de tableaux, achetés sur notre dos, et le musée d'art moderne de Troyes on n'y a jamais mis les pieds et on n'ira jamais », nous ont assuré deux anciennes syndicalistes de Devanlay, louant par ailleurs la proximité de Pierre Lévy avec son personnel.

Les deux femmes ont tout connu de l'évolution de Devanlay mais aussi du cycle de la condition ouvrière des Trente Glorieuses. Excellente élève, C. n'a pas poursuivi les études pour devenir institutrice comme elle l'aurait souhaité. Elle est embauchée la veille de ses 14 ans, au début des années 1960, une bonne dizaine d'années après Mimi, même si ses débuts, chez Mayerline, qui fabriquent les premiers bas sans couture, sont sans doute très semblables. Payée à la pièce, très adroite, C. à son poste de plieuse finit par gagner plus que les employées de bureau, même si son engagement syndical l'écarte d'un poste de contre-maitresse. Bien plus tard, dans les années 1990, C. quittera le statut d'ouvrière pour celui d'employée, au contrôle qualité. A ses débuts cependant, vers l'âge de 18 ans, elle complète son salaire en travaillant comme ouvreuse, le soir, dans un cinéma du centre-ville, l'Alerte, près de la cathédrale. Tard couchée, tôt levée (« Je rentrais à 22 heures j'embauchais le matin à 7 heures »), C. apprécie pourtant l'autonomie financière, sans doute une certaine liberté, la paye assurée, au vu de la facilité d'embauche, à défaut d'être épaisse. Pour les jeunes célibataires cependant, le travail permet un peu plus que l'autonomie, comme en témoigne la sorte de coquetterie qui aurait caractérisé les ateliers : « Les bonnetières étaient souvent des filles assez élégantes, m'ont assuré mes interlocutrices, très bien coiffées, bien habillées ». Pierre Lévy, très présent dans ses usines comme il l'a lui-même raconté, aurait apprécié cette forme de dignité au travail : « Il était admiratif de ces filles : 500 personnes dans l'atelier ». C. a quitté le toit parental à sa majorité, pour s'installer en ville, dans une chambre meublée, avec son ami, ouvrier lui aussi, mais

travaillant comme soudeur dans les fours à chaux « sa paye aurait pu suffir à deux ».... d'autant que de toute évidence le style de vie et les attentes n'avaient pas grand-chose de commun avec ceux du couple actuel. Malgré le bouleversement matériel évident qui caractérise le début et la fin de carrière de C., elle a paradoxalement assisté aux multiples plans de restructurations de Devanlay miroir du naufrage progressif de la bonneterie troyenne, avec ses bouffées d'espoir et ses charettes de licenciement à répétition. En tant que militante syndicale, C. , très engagée, a suivi de près ces étapes, elle raconte sans déplaisir : « On allait de temps en temps accrocher des banderoles sur sa haie », en écho aux récits plus angoissée d'Arlette, qui a connu elle aussi les manifestations devant le « château » et les menaces de séquestration vis-à-vis de la direction.... Concernant donc son propre mari Jean ainsi que son beau-père.

R. a fini par la rejoindre dans les luttes syndicales, quoique entrée directement comme employée, après un BEP. Plus jeune que C. elle arrive en 1973 à Devanlay, en pleine ébullition sociale. Elle aussi raconte parallèlement une vie de célibataire autonome, payant sa chambre dans une sorte de pension pour jeunes travailleuses, où elle restera trois ans et dont elle semble avoir gardé un bon souvenir.

Cependant, le marché de l'art n'étant pas en reste, le rattrapage des bas salaires, caractéristiques de la bonneterie, après 1968 et 1981 ne calme pas l'hostilité à une collection d'œuvres d'art assimilée très clairement à la matérialisation du profit accumulé sur le dos des ouvriers, une forme d'indécence régulièrement chiffrée par le mensuel *L'Aube ouvrière* qui convertit les sommes déclarées pour les assurances de chaque tableau en années de smic.

Dans ce contexte-là, l'histoire de l'Occupation ne pose pas question, parce qu'il n'intéresse pas. Le caractère contradictoire et passionné des représentations liés à l'ancien univers patronal, bienfaiteur de la ville pour les uns, exploiteur pour les autres, s'accommode parfaitement d'une lecture de l'histoire qui peut remonter jusqu'aux origines de ces grandes fortunes, et aux traces matérielles et mémorielles qu'elles ont laissées dans la ville, faisant de la guerre et de l'Occupation une simple parenthèse qu'on tient sans mal parfaitement close.

CONCLUSION

Nous voici donc arrivés au terme de ce parcours à travers le temps, mais aussi des espaces géographiques et sociaux divers. Malgré cette diversité, tous, cependant, ont été mis en contact, d'une manière ou d'une autre, par l'Occupation.

Nous voudrions ici insister sur ceux d'entre eux qui ont peut-être constitué à nos yeux la plus grande surprise, au fur et à mesure d'une démarche de recherche généralement décrite comme inductive.

Commençons par les lieux : d'emblée, l'objectif était d'explorer et pour ainsi dire de faire parler des espaces géographiques généralement absents de l'historiographie de la Shoah, ceux de la province française.

Il s'agit essentiellement ici des départements de l'Est où vivent encore dans l'entre-deux guerres une bonne partie des familles issues des communautés juives du sillon rhénan, souvent très attachées à leur francité institutionnalisée par Napoléon, et rejouée au cours de l'Affaire Dreyfus, tout en ayant subi la grande fracture de 1870. Entre bourgs, petites villes et capitales régionales, ces communautés continuent de fonctionner dans l'entre-deux guerres dans un cadre qui, on l'a vu, reste celui de l'Alsace-Lorraine, incluant la Suisse.

Ce cadre a cependant déjà été franchi par certaines familles depuis des décennies. Avec Troyes, on éclaire ainsi un cadre provincial différent, peu associé, pour ce qui est de l'époque contemporaine, à la présence juive, alors que celle-ci en réalité a constitué un apport essentiel, dès le XIX^{ème} siècle, pour les familles qui nous concernent, à l'ossature industrielle et commerciale de la France entrant dans la révolution industrielle. Il faudrait y ajouter l'apport en main d'œuvre, plus tardif, d'une population juive immigrée d'Europe de l'Est.

Par la force des choses, il y a enfin été beaucoup question de la province refuge de la zone sud, des bourgs et villages de l'Indre aux grandes métropoles du refuge – mais aussi de la traque – que furent Lyon et Grenoble (on pourrait y ajouter notamment Nice, Marseille, quasi absentes de la trajectoire des personnes que nous avons suivies) . Ces localités connurent un afflux massif de réfugiés de la

zone nord à partir de 1939, y compris beaucoup de familles et de personnes persécutées comme juives.

Même le Paris que ces familles nous ont fait explorer n'est pas celui le plus fréquenté par la littérature sur la Shoah : les beaux quartiers (moins encore que la banlieue, à quelques notables exceptions près, notamment le beau travail de Jean Laloum) ne figurent pas encore dans les représentations collectives sur les arrestations liées à la traque antisémite, puisqu'il est vrai qu'ils ne constituèrent pas les lieux numériquement les plus pourvoyeurs en victimes de la déportation vers les camps d'extermination.

Pour faire revivre ces lieux, il a fallu se déplacer, une possibilité matérielle qui a été ma très grande chance, et se familiariser avec une production de savoir local aussi fructueuse que souvent délaissée. Au-delà des listes de victimes qui se multiplient, c'est toute une littérature d'histoire locale qui a permis de tisser la toile et de vérifier un fait essentiel : il y a toujours intérêt à se rendre sur place pour permettre à des individus dits « sans histoire », ou demeurés obscurs si on reste à une certaine échelle, de s'incarner. Par rapport à la valeur de ces histoires locales, notre chance a été de pouvoir multiplier ces incursions dans le local, de faire pour ainsi dire du transdépartemental, à l'instar du transnational, ici remarquablement inopérant, à l'exception de la frontière suisse, à vrai dire étonnamment peu exploitée par nos protagonistes sous l'Occupation. Ceux-ci, répétons-le, ont fonctionné essentiellement dans un cadre hexagonal malgré leurs connections familiales. De ce fait, c'est bien cette échelle hexagonale qui a paru la plus pertinente, aussi bien du point de vue du cadrage de notre recherche, calqué sur les logiques mêmes de ces existences, que du point de vue des centres d'archives mobilisés, sans oublier parfois, à Mulhouse comme à Nancy, à Ivry comme à Malakoff, le cadre des archives municipales, les très riches archives de la Ville de Paris étant bien sûr un peu à part. Alors que le CDJC, au cœur de Paris, dispose de copies des archives départementales considérées comme relevant directement de la persécution antisémite sous l'Occupation, c'est bien sur place que le travail peut être complété. La compétence des archivistes n'y est pas pour peu et je garde une reconnaissance toute particulière pour l'archiviste de Bar-le-Duc qui me montra pour la première fois les dossiers concernant les déclarations de patrimoine exigées à la Libération dans le cadre du paiement de l'impôt de solidarité nationale : j'y ai retrouvé, écrits de leur propre main, le récit de leurs tribulations par les Mayer de Saint-Mihiel et la signature des fermiers de l'Indre qui avait recueilli l'un d'entre eux. De même, je remercie l'archiviste de Colmar qui m'a fourni l'ensemble des dossiers OBIP remplis par « ceux de Mulhouse », ou encore l'archiviste de Châteauroux qui me révéla l'existence des dossiers « étrangers » de la fratrie Cligman, comprenant une foultitude d'informations introuvables ailleurs, notamment des précieuses photographies d'identité dont je reste dépourvue pour le banquier parisien Yves Lyon...mais aussi, j'y reviendrai, pour ce qui est d'Hélène Cligman, déportée avant la constitution de ces dossiers.

Par contraste, une –trop- rapide incursion dans les archives en Moldavie, notamment dans la ville natale des Cligman, désormais, depuis les lendemains de la chute de l'URSS, incluse dans une république indépendantiste nostalgique, m'a rappelé le gouffre qui séparait l'état et le statut des archives dans cette partie de l'Europe, malgré l'indéniable gentillesse et le professionnalisme des archivistes, de la situation française. Ce contraste est particulièrement fort en ce début du XXI^{ème} siècle où le chercheur capitalise sur des décennies de constitution de dossiers administratifs et leur soigneux archivage, désormais adossé aux possibilités sans fin de la numérisation. Dans les archives nouvellement ouvertes de l'OFPPA, en banlieue parisienne, j'ai ainsi pu trouver des copies de pièces

documentaires qui provenaient de la Tighina roumaine de l'entre-deux guerres, les originaux étant désormais détruits ou introuvables, comme j'en ai retrouvé d'autres dans les dossiers de naturalisation sauvés des eaux et désormais conservés à Pierrefitte.

Cependant, c'est bien à Nancy, dans les archives de Meurthe-et-Moselle que j'ai fait les découvertes les plus insoupçonnées, qui m'ont fait mesurer le chemin parcouru depuis que Françoise Job avait, dans les années 1990, défriché en pionnière, à coups de dérogations, l'histoire du camp d'Ecrouves, un de ces nombreux camps d'internement, créés par la République française au début de la Seconde Guerre Mondiale, devenus à la faveur de la défaite et de la politique de collaboration les nœuds essentiels du système de rassemblement des personnes arrêtées comme juives et déportées à Auschwitz via Drancy. Les « camps de la honte » avaient déjà subi un violent et salutaire éclairage il y a une vingtaine d'années, pourtant Ecrouves n'y figurait pas, ou à peine, alors que le camp avait été le lieu de convergence où furent parqués tous ceux qui avaient été arrêtés comme juifs dans le berceau de la judéité française (il est vrai que beaucoup d'autres furent arrêtés en zone libre, comme l'illustre l'histoire même des familles que nous avons suivies). Alors que Françoise Job avait décrit, à l'aide des dossiers de la Préfecture mais aussi d'archives privées, le fonctionnement du camp et fourni la liste de ceux qui y avaient été internés en tant que juifs, les dossiers des internés désormais libres d'accès renferment des informations parfois stupéfiantes, comme ces lettres confiées par la jeune Simonne Mayer à son arrivée au petit matin à Drancy, en septembre 1942, et destinées à un interné non juif d'Ecrouves. Un historien local, ami de la famille, avait déjà publié la lettre que la jeune fille avait jetée depuis le train, destinée, elle, à ses parents. Elle y mentionnait entre autres un compagnon d'infortune, André Bénédict, dont le directeur du syndicat d'initiative de Commercy, ami de l'archiviste de Bar-le-Duc, a pu me parler, puisque son propre père, enfant, l'avait connu. Ce genre de témoignage n'a évidemment pas de prix. D'autres noms d'internés juifs apparaissaient dans la lettre de la jeune Simone, et au Service historique de la défense de Caen comme à Nancy, grâce aux dossiers individuels des internés, j'en apprenais un peu plus sur eux, c'est à dire sur leur identité, leur parcours sous l'Occupation, les circonstances de leur arrestation.

Ce qui est ici en jeu est aussi le fonctionnement des relations humaines au sein du camp lui-même, les rapprochements et les liens qu'on ne peut que deviner mais qui rendent toute son épaisseur aux durées très variables d'enfermement qui ont précédé la mise à mort. Avec les lettres de Simone conservées dans le dossier de l'interné non juif, c'est aussi la possibilité du côtoiement avec d'autres catégories de prisonniers du camp qui se faisait jour, et un autre cercle de victimes qui demandait exploration. Nous avons ainsi suivi le parcours de ce postier militant communiste, qui, lui aussi, a laissé des traces – relativement – conséquentes aux archives départementales à Besançon, tandis que les fantastiques enquêtes des équipes du Maitron nous offrent un long épilogue de sa carrière militante après-guerre.

D'autres camps ont été ici longuement évoqués, bien que par d'autres moyens, ainsi du camp de Vénissieux, à la périphérie de Lyon, lors de cette nuit « d'apocalypse » au cours de laquelle les enfants furent séparés de leurs parents pour leur éviter la déportation tout en obéissant aux ordres des Allemands relayés par Vichy. L'administration française se chargeait de la rafle de familles et de personnes arrêtées comme juives en zone Sud pour être livrées en zone Nord et internés à Drancy, alors que la cadence infernale des déportations vers l'Est, en réalité les chambres à gaz d'Auschwitz, avait démarré depuis quelques jours.

Les camps français, en zone Nord comme en zone Sud (il a aussi été question des heures décisives présidant au convoi déportant la jeune Hélène Cligman depuis Pithiviers en juin 1942), le travail et les manigances au sein des préfectures, les ventes – arrangées ou non – des biens et des actions ont fini par tenir une large place dans la reconstitution que nous avons entreprise. Les sources d'informations sur le destin des personnes suivies sont elles-mêmes pourvoyeuses d'informations et tout autant de questions concernant les logiques institutionnelles à l'œuvre mais aussi les rapports humains ayant présidé aux destins des personnes et des biens.

Le fait que la persécution des juifs était parfaitement visible est un thème qui a déjà été abordé mais qu'il est bon de poursuivre, tant il vient contredire la veule affirmation que la persécution se serait faite à l'insu de tous les autres, ceux qui n'étaient pas ciblés. Dans le cas de commerçants de centre-ville, comme l'étaient plusieurs de nos protagonistes, l'affirmation est particulièrement peu plausible, de même que la vente publique des biens de toute sorte de ces multipropriétaires constitua un écho très visible de leur disparition ainsi que de la volonté des Allemands et de Vichy d'en éradiquer toute trace. Le dégoût face à la veulerie est le sentiment le plus violent et le plus naturel qui a pu saisir tous ceux qui se sont penchés sur les traces laissées dans les archives par la spoliation : petites annonces dans la presse locale, rapport d'experts à la suite de l'examen dans les moindres recoins des domiciles abandonnés, proposition d'achats par toute une volière de personnes semble-t-il aux aguets du malheur d'autrui. Cependant, ce qui est le plus ressorti d'une étude serrée des dossiers de biens spoliés et de leurs administrateurs, ce sont précisément des interrogations : dans certains cas, le doute n'est pas permis, il s'agit bien de minables prédateurs. Dans d'autres, les victimes elles-mêmes ont révélé, par un courrier après-guerre, ou dans des souvenirs écrits, que les acheteurs ou administrateurs étaient en réalité des alliés. Ceux-ci mériteraient une étude en soi, du fait des formes de courage et de loyauté que recèle leur attitude, dont ils ne pouvaient en aucun cas prévoir les conséquences, alors même que ces qualités sont généralement niées aux affaires d'argent et plus généralement aux milieux concernés. Toute une partie de cette bourgeoisie, provinciale dans la plupart des cas ici étudiés, de l'industriel au notaire de famille, ont accepté de remplir ce rôle qui s'avérera capital – pour les survivants évidemment – sans que l'on puisse préjuger plus généralement de leurs opinions politiques, de leur vision de Vichy et même de leur philo-sémitisme. Pas de mot d'ordre général ici, mais des liens individuels mis à l'épreuve et des dilemmes résolus de manière qu'on est en droit de saluer, sans que nous ayons pu, à quelques exceptions près – notamment André Marot, et Albert Caubarrère, remerciés nommément par Pierre Lévy - remettre en perspective dans le temps long leur comportement en la matière sous l'Occupation.

Un enseignement annexe est que la lecture des dossiers de spoliation, amputés de ce récit du « dessous des cartes », peut mener à des interprétations très erronées, cependant que des remerciements d'après-guerre peuvent aussi, mais moins certainement que des silences, occulter des configurations embarrassantes.

On pourrait en dire autant du monde des préfectures en ce qui concerne le dessous des cartes. Les services préfectoraux sont omniprésents dans la persécution antisémite, du recensement des personnes et des biens à la spoliation et aux arrestations. En même temps, les mêmes services sont le réceptacle de la formidable ambivalence des fonctionnaires de l'administration française. Il est de fait certain que pas un d'entre eux n'a tenté de sauver une ou plusieurs vies humaines. Ces opérations de sauvetage se font cependant sur le fond obscur de procédures qui fournissent

l'essentiel de l'armée des victimes. Ainsi de Georges Hilaire, premier préfet de l'Aube et à ce titre l'objet de toute la reconnaissance de quelques familles d'industriels et de commerçants de Troyes, à qui il évite le pire. Par définition, il est aussi celui qui orchestre, probablement de mauvais gré, le travail systématique de recensement exigé par la kommandantur et qui débouchera, à une période où ses nouvelles fonctions l'ont mené loin de Troyes, aux rafles dont le nombre de victimes excède évidemment de beaucoup celui de ses quelques protégés, quel que soit le risque que lui-même avait pris en les couvrant et en autorisant la confection de faux papiers. L'enquête d'après-guerre à son endroit est l'occasion de voir également à l'œuvre les subordonnés de Georges Hilaire au sein de la Préfecture, attestant de sa volonté infaillible de tenir tête aux Allemands et de maintenir un modèle politique et social qui serait la quintessence de la république française. Etudier les parcours professionnels et aussi les discours de ces hommes (une seule femme apparaît dans cette constellation bureaucratique) revient à découvrir tout un jeu de représentations et de mythes, qui peuvent encore faire écho aujourd'hui, mettant à contribution la défense des travailleurs et classes laborieuses, pour masquer ce qui, visiblement, pour ces hommes, reste l'impensé, en tout premier lieu la déportation.

De fait, c'est précisément au prix d'une histoire qui se veut strictement factuelle (qui, quand comment) que l'enquête a progressé tout en faisant surgir une histoire des représentations, opinions, habitus, que met au jour l'ensemble des comportements que nous avons tenté de reconstituer. Une des plus grandes énigmes appelant à l'historicisation du cadre interprétatif mobilisé par ces hommes, qui ont pourtant appartenu à un passé encore proche de nous, tient peut-être dans cette exclamation d'un jeune juriste, membre du cabinet de René Bousquet, sur une période brève mais particulièrement cruciale, celle de l'été 1942. Lorsqu'il s'écrit, face à la situation au camp de Vénissieux, où Vichy réclame les enfants que des associations ont réussi à soustraire au convoi vers Drancy : « Nous sommes en France tout de même », on ne peut que s'interroger : qu'est-ce qu'était pour lui la France, et surtout qu'en restait-il de préservé en ce mois d'août 1942 ? L'essentiel est peut-être que cette indignation sert de ressort pour parvenir à faire plier Bousquet et épargner des enfants provisoirement écartés de la déportation après avoir été parqués dans le camp de Vénissieux. Elle est aussi à l'origine de sa démission au début de l'automne 1942. Il y a tout à penser que ce jeune homme n'était pas l'équivalent de Bousquet ou de Laval, une distinction entre fonctionnaires d'une même administration pourvoyeuse des convois quittant Drancy pour Auschwitz qui sera faite aussi bien par Pierre Lévy que par Yves Lyon. De fait, la continuité des liens qui se maintient, malgré, d'entrée, l'éviction des juifs de la fonction publique par Vichy, entre des hommes qui se savent du même monde est évidemment source de méditation, d'autant plus qu'on ne saurait la résumer à une affaire de classe : elle repose aussi sur un ensemble de définitions de ce qu'est le bon Français, dont nos protagonistes, fonctionnaires comme persécutés, se réclament à l'unisson. Cette définition, historiquement située, n'est ni de droite ni de gauche, elle repose cependant sur la construction commune, au cours de la III^{ème} République, d'un périmètre d'actions et de valeurs, qui n'exclue donc pas de servir l'Etat même lorsqu'il est aux mains du régime collaborationniste de Vichy. Précisément, l'appareil d'Etat construit sous la Troisième République serait suffisamment solide et une partie de ses serviteurs suffisamment de bons Français pour perpétuer son rôle premier : protéger la population française. On a déjà beaucoup écrit sur la ligne de partage entre nationaux et étrangers qu'a durci précisément la législation républicaine à partir du XIX^{ème} siècle. A suivre nos protagonistes, elle ne cesse de rejaillir, ainsi de cet autre Préfet tentant - en vain - de sortir d'un des premiers convois de déportation des femmes et des jeunes filles françaises, et restant

probablement sans un regard pour Hélène Cligman, tout juste 18 ans mais citoyenne roumaine, du moins n'en fait-il aucune mention dans les rapports indignés qu'il envoie à sa hiérarchie.

Une certaine idée de la France, telle est certainement un des thèmes les plus lancinants qui ressort de cette enquête, et à plusieurs niveaux. D'abord, on l'a dit, le cadre pertinent est resté purement français (même si nous avons pu trouver des dossiers pertinents dans les archives allemandes) et il est de fait remarquable de noter à quel point l'étranger figure très peu dans l'horizon des protagonistes, malgré leur relative aisance financière et leurs connexions personnelles. On peut d'emblée compter comme une exception le cas du père d'Arlette, future belle-fille de Pierre Lévy : le jeune banquier laisse femme et enfants en zone Sud pour s'engager dans la France libre de de Gaulle, après avoir été mis à l'épreuve de tous les obstacles (passage clandestin de la frontière espagnole, internement au camp de La Mirole avant de rejoindre l'Afrique du Nord puis Londres). La Suisse aurait pu être la destination la plus naturelle de l'ensemble de nos protagonistes : on a dit que la fratrie Lévy, mais aussi les Lorrach, y avaient de la famille proche, Yves Lyon y a également ses connexions. Pourtant, très peu d'entre eux finissent par passer la frontière, et relativement tardivement : deux cousins adolescents y sont expédiés parce que la menace semble plus particulièrement forte sur leur sexe et leur classe d'âge. Leur cousine Michelle, en revanche, est exclue de la fournée. Le danger, le coût très élevé aussi du passage auraient justifié ce malthusianisme. On peut s'interroger sur les autres raisons qui ont pu présider au choix, mortel pour plusieurs d'entre eux, de se contenter de partir en zone Sud tout en restant en France.

La question de la scolarisation n'est pas un mince argument dans ces familles où l'éducation joue un rôle extraordinaire, un objectif apparemment partagé autant par les parents que par les enfants eux-mêmes, prêts à travailler, seuls, pendant de longues heures, des matières ardues, afin de préparer par correspondance des examens auxquels il semble impensable de ne pas se soumettre, quelles que soient les circonstances. La solidarité familiale au sein de la fratrie joue de fait à plusieurs niveaux, y compris celui-ci. Denise Lévy organise des cours pour ses neveux, les accompagne passer les examens à Chateauroux, un oncle et une tante accueillent leur nièce à Grenoble pour lui permettre de préparer sa médecine, etc. Alors que les petits villages de la zone Sud, dépourvus de tout établissement scolaire du secondaire, servent de refuge à certains d'entre eux qui se rabattent sur le système des cours par correspondance, il apparaît que pour les familles les plus viscéralement attachées aux études, y compris, fait extrêmement notable, à celles des filles, le choix de la grande ville, pourtant de moins en moins discret et de plus en plus dangereux, prévale. De fait, ce sont deux jeunes filles issues de ces milieux cossus et cultivés, l'une étudiante à Grenoble, Lise Lyon, l'autre lycéenne dans le meilleur établissement de Lyon, Nadine Heftler, celle-là même dont l'apparence décharnée puis le cahier de souvenirs révéleront brutalement à la jeune Arlette Steindecker ce qu'avait été la déportation, que nous avons suivis jusqu'à Auschwitz, à travers leurs souvenirs respectifs, publiés et oraux. Ces deux jeunes filles appartenaient à cette strate fort peu étudiée - mais magnifiquement mise en lumière par la publication du journal d'Hélène Berr - des prisonnières d'Auschwitz issues de la grande bourgeoisie, ce qui, au sein même de l'enfer, continuait à vouloir dire quelque chose, comme elles en firent l'improbable expérience.

La tante de l'une d'entre elles, Emmy Lyon, a été, quant à elle, directement envoyée à la chambre à gaz. Dans les mois précédents son arrestation, elle aurait fait partie d'un réseau s'employant à mettre à l'abri en Suisse des enfants juifs, de même qu'il est attesté que son mari banquier a financé les mêmes réseaux, sans pour autant songer, apparemment, à passer lui-même la frontière. Pour lui,

très clairement, il ne s'agissait pas d'une question financière. Le vétéran de la guerre de 14, l'officier de réserve se préparant consciencieusement à parfaire ses connaissances au combat dans la seconde moitié des années 1930, alors même qu'il a dépassé la quarantaine, considérait probablement que rester en France était de son devoir. La présence d'un dense réseau familial, à Grenoble puis dans les villages de la région, entièrement translaté des beaux quartiers parisiens, ne pouvait que lui confirmer que là était sa place, tandis que le choix de rester groupé en zone Sud, aussi étonnant qu'il puisse nous paraître a posteriori, devait ainsi s'en trouver conforté pour chaque chef de famille. Ceux-ci étaient parfois des femmes lorsque les époux se trouvaient, eux, à l'étranger, en tant que prisonniers de guerre et étaient de ce fait, au contraire des leurs restés en France, à l'abri de la persécution antisémite.

Cette certaine idée de la France se retrouve dans un tout autre domaine, tout en lui faisant écho. Les goûts artistique de Pierre Lévy comme ceux d'Yves Lyon, assez résolument tournés vers le figuratif, rendent hommage, à bien des égards, aux paysages français, et s'enracinent très probablement dans un attachement à la ruralité et aux provinces françaises. Pierre Lévy est directement issu de la ruralité, du moins de la petite ville, si on songe aux descriptions qu'il a laissées de son enfance, Yves Lyon, né dans le 16^{ème} arrondissement, beaucoup moins, mais l'évocation d'un voyage en auto avec sa seconde épouse après-guerre laisse transparaître de fréquentes haltes dédiées à la vénération de ces incontournables vues de France. Revenu de Valençay, après des années d'exil essentiellement passées au contact avec la nature qu'avec son épouse Denise il aime à peindre et dessiner, Pierre Lévy fait le choix remarquable de ne pas se réinstaller au cœur de Troyes mais d'investir définitivement la maison de Bréviandes, un village à quelques kilomètres de la ville et de ses usines.

Alors que Pierre Lévy et Yves Lyon ont probablement des opinions politiques opposées, la sensibilité profonde qui se dégage de ces deux hommes à travers leur choix artistiques et, dans le prolongement de ces choix, leur soutien à l'ancien préfet et haut fonctionnaire de Vichy Georges Hilaire, lui-même reconverti en critique d'art, font d'eux une sorte de couple siamois, probablement très représentatif d'un type de bourgeois français beaucoup moins répandu de nos jours, un peu à l'image de cette expression « les chics types » qu'ils affectionnaient, passée depuis longtemps à la trappe. A vrai dire, beaucoup plus que des goûts et des expressions désuètes ont disparu avec eux. De fait, la plupart de nos protagonistes étaient liés à des métiers et des activités qui ne sont plus, à quelques exceptions près, représentés sur le territoire français, alors que pour eux la province était aussi bien une ressource sans fin de paysage qu'un réservoir non moins précieux de main d'œuvre bon marché.

A cette France des peintres, à la Suisse qui apparaît étrangement plus comme une ressource que comme un refuge, il faudrait ajouter un autre horizon, à peu près absent de notre reconstitution jusqu'en 1945, à l'exception notable des portefeuilles d'actions ou des conseils de direction auxquels participent les Lyon : celui des colonies. Avec le départ de Claude Lévy au Maroc en 1947 en revanche, les colonies font une entrée remarquée : elles apparaissent au jeune homme comme le lieu des possibles, au prix d'un dur labeur. Un peu plus tard ce nouvel horizon s'élargit encore grâce au mariage avec Juliette, issue d'une famille pied noir qui avait fait fortune à Mascara mais que la guerre d'Algérie avait proprement évincée. L'horizon des colonies est clairement partagé par les autres membres de la famille de métropole dans les années 1950 : Pierre Lévy entreprend d'y étendre son empire industriel, son frère Robert, avocat de gauche, vient participer à un congrès,

alors que la famille de la femme de ce dernier, les Nathan, y compte des colons installés dès l'avant-guerre. Cependant, le beau-frère d'Emmy, David Lambert, également avocat et membre du Comité directeur de la LDH, se distingue dans sa défense des droits de l'Homme dans la guerre d'Algérie.

Le départ de Claude aux colonies, avec la bénédiction de Pierre Lévy, scelle par ailleurs une discorde qui vient contrebalancer une vision trop univoque du rôle protecteur de la famille. L'avant-guerre comme la période de l'Occupation ont démontré la force des fratries auxquelles appartiennent Pierre Lévy, Yves Lyon ou Sulim Cligman, père du jeune Léon. En particulier, elle structure la localisation de chacun lorsqu'il s'agit de trouver refuge. Apparemment insouciant et désinvolte, Pierre Lévy finance probablement en partie les frères et sœurs et se déplace lui-même, malgré le grand danger, pour tenter de convaincre l'un d'entre eux, Lucien, de quitter Lyon, peu avant que ce dernier soit arrêté avec Jeanne son épouse. Les deux fils du couple, dont Claude Lévy, partent alors immédiatement se réfugier dans l'Indre, où se trouvent les autres membres de la fratrie, et où leur oncle Pierre avait préventivement loué une petite maison supplémentaire. De fait, la question des revenus des uns et des autres dans le contexte de l'Occupation mériterait une enquête approfondie, mais il est en tous les cas certains que Pierre Lévy, qui continue d'être en contact avec son entreprise de Troyes, malgré la spoliation, et d'en toucher des dividendes, distribue une partie de cette manne au sein de la fratrie.

Le sentiment d'abandon éprouvé par Claude l'orphelin au sortir de la guerre, alors même qu'il habite désormais à Bréviandes chez son oncle Pierre, a plusieurs raisons dont deux ressortent particulièrement. La première est un fait objectif : les choix de la fratrie en matière de liquidation de son héritage et de compensation vont à l'encontre de ses intérêts puisqu'il s'agit d'assurer, à ses dépens, l'avenir de ses nièces. Sans mise de fond possible, Claude ne se voit aucun avenir en métropole dans son domaine, l'agriculture, domaine lui-même imposé par les circonstances de l'Occupation. Le Maroc, et non l'Algérie, aux terrains trop chers, apparaît comme le seul lieu possible de réalisation. Pierre Lévy l'y a sans doute encouragé pour deux raisons : lui-même, de toute évidence, croit à l'avenir du Maroc, et plus généralement de l'Afrique, comme territoire d'expansion économique et culturelle dont les deux parties devraient trouver profit. L'oncle pousse ainsi le neveu à faire ses premiers pas de self-made man, comme lui-même les avait faits à Troyes, aidé cependant par son beau-père Félix Lièvre et bien plus encore par ses oncles suisses. Rien de tout cela ne sera accordé à Claude Lévy. Il est aussi probable que pour Pierre et peut-être pour le reste de la fratrie, le départ au Maroc de Claude, jeune homme que le deuil a rendu taciturne, paraisse la meilleure manière d'oublier.

De fait, le silence et l'absence totale de ritualisation président dans la famille, comme dans bien d'autres, face à la tragédie inédite de la déportation. Le contact familial n'est jamais rompu, il est même probable que se voir constitue la seule forme de reconnaissance de la douleur du deuil : Pierre Lévy et ses enfants continueront ainsi pendant des années à voir annuellement Marcel, le mari de Germaine Mayer, revenu de captivité à Saint-Mihiel pour reprendre l'affaire familiale de ferrallerie.

Plusieurs membres de la famille s'intéressent à l'histoire familiale mais jamais explicitement à celle de l'Occupation et moins encore aux circonstances des arrestations et déportations des membres de la famille. Comme on l'a montré, des imprécisions surprenantes subsistent dans le récit familial, relativement indifférent au récit produit par les historiens professionnels.

En nous tournant vers des dossiers d'archives désormais accessibles à tous, nous avons accompli une démarche désormais très simplifiée mais qui n'avait visiblement jamais été accomplie même par les membres de la famille les plus versés dans l'écriture de l'histoire. Ceux-ci ont préféré la consultation des actes d'état civil parfois assez anciens permettant de reconstituer l'arbre généalogique plutôt que les archives de la déportation concernant les membres de leur famille qu'ils avaient pourtant connus avant-guerre. Ou peut-être précisément parce que ces hommes et ses femmes n'étaient, pour eux, rien moins que des personnes abstraites n'ont ils pas tenu à rentrer dans les détails de la mise à mort. Je leur en suis d'autant plus reconnaissante de m'avoir aidé à faire ce parcours.

Il reste ici cependant à souligner l'importance des questions qui sont restées sans réponse et en particulier les énigmes suivantes : qui a arrêté les parents de Claude ? quel a été le trajet exact de Germaine de Saint-Mihiel, à la suite de son arrestation à Entraigues, avant d'être internée à Drancy puis déportée ? quel fut le rôle exact d'André Laverny, l'avocat nancéen de Simonne Mayer ? Emmy fut-elle une résistante de Témoignage Chrétien ? Quelles furent les circonstances exactes de l'arrestation de Hélène Cligman et surtout à quoi avait ressemblé sa vie de petite fille tôt venue en France puis d'adolescente aux parents divorcés ? Comment elle et sa petite sœur avaient-elles passé les mois et les années de guerre et d'Occupation qui précédèrent sa funeste arrestation en avril 1942 ?

Peut-être la lecture de ce manuscrit inspirera-t-elle aux témoins et aux dépositaires de ce passé le moyen de répondre à certaines d'entre elles.

Table des matières

TRIANGLES. UN ESSAI DE BIOGRAPHIE COLLECTIVE AUTOUR DE PIERRE LEVY, INDUSTRIEL ET COLLECTIONNEUR D'ART	1
NATHALIE MOINE	1
SEPTEMBRE 2019	1
INTRODUCTION	1
L'ALSACE HEUREUSE	10
GUEBWEILER/ GUEBWILLER	11
OBEREHNHEIM/ OBERNAI-SCHLETTSTADT/SELESTAT : LES ECRITS DU JEUNE HENRI BECKER	17
MÜLHAUSEN/MULHOUSE	34
LA FRATRIE LEVY A MULHOUSE	34
LA FORMATION DE PIERRE : UN TERRAIN GERMANIQUE	37
LA FRATRIE LEVY ET LES DOUCEURS DU QUOTIDIEN	38
EN PASSANT PAR LA LORRAINE	47
SAINT-MIHIEL	47
LES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE	48
COMMERCEY	54
LES LOCATAIRES DE BENEDIG	55
A NANCY	61
TROYES – PARIS – ISSOUDUN	70
PIERRE LEVY DEVIENT TROYEN	70
LE SERVICE MILITAIRE	70
LES LIEVRE	71
NAISSANCE D'UN EMPIRE	72
LES BLUM	79
DANS LES BEAUX QUARTIERS DE PARIS. LES FILLES DE LA VEUVE LIEVRE	83
LES LYON	84
LES LAMBERT	96
DE BENDER AU SENTIER, EN PASSANT PAR LA BANLIEUE PARISIENNE : LA FRATRIE CLIGMAN AVANT-GUERRE	102
LES NUÉES	114
LA GAUCHE ALSACIENNE ET LES FRERES LEVY	116
DU SPD A LA SFIO ALSACIENNE	116
ROBERT LEVY ET LE FRONT POPULAIRE	122
PIERRE LEVY ET LE FRONT POPULAIRE	125

LA GREVE A DEVANLAY	125
PIERRE LEVY, LEON BLUM ET LA SFIO	129
LES REFUGIES DU REICH	132
L'ARRIVEE DES REFUGIES EN ALSACE-LORRAINE	133
PANIQUE ET ANTISEMITISME	135
L'AIDE DE LA FAMILLE LEVY AUX REFUGIES	139
LES STAGES MILITAIRES D'YVES LYON A LA FIN DES ANNEES 1930	142
<u>DE LA DROLE DE GUERRE A LA QUETE D'UN REFUGE/AU PASSAGE EN « ZONE LIBRE »</u>	146
LES ALSACIENS	147
DEPARTS PAR ETAPES	147
EXPULSIONS	149
EN « ZONE LIBRE »	151
SCOLARITES A ENTRAIGUES	152
ANGOISSES- ARRESTATION DES FRERES NATHAN	154
A LYON	155
CEUX DE TROYES	158
FACE A LA SPOLIATION	158
UN COLLECTIONNEUR	159
FUIR	161
LE LONG CHEMIN VERS VALENÇAY	163
CONTINUER LA COLLECTION – LA VENTE DORVILLE ET LA RENCONTRE AVEC MATISSE	164
GEORGES HILAIRE, PREMIER PREFET DE L'AUBE SOUS L'OCCUPATION	169
QUITTER L'OUEST PARISIEN	181
YVES ET EMMY LYON PARTENT A GRENOBLE	181
LA JEUNE ARLETTE STEINDECKER ET JACQUELINE LAMBERT EN ARDECHE	198
LES LORRAINS	200
A NANCY : LES LORRACH	200
A SAINT MIHIEL LES MAYER	205
ANDRE BENEDIG A COMMERCEY	217
LA FRATRIE CLIGMAN S'INSTALLE A ISSOUDUN	226
ARRESTATION ET DEPORTATION D'HELENE CLIGMAN, AVRIL-JUIN 1942	236
<u>DANS LA GUEULE DE LOUP ECHAPPER A LA SOLUTION FINALE</u>	254
ETE 1942 : DANS LES CAMPS D'INTERNEMENT FRANÇAIS	254
<i>SIMONNE MAYER ET ANDRE BENEDIG A ECROUVES</i>	254
<i>YVES LYON ET LES ENFANTS DU CAMP DE VENISSIEUX</i>	271
<i>PENDANT CE TEMPS HILAIRE SE DEFEND</i>	305
LA VIE DANS L'INDRE, L'ARRESTATION DE GERMAINE, LA DISPERSION DES COUSINS	309
<i>LES COUSINS QUITTENT ENTRAIGUES</i>	310
<i>MICHELLE A GRENOBLE</i>	315
<i>L'ARRESTATION DE GERMAINE MAYER</i>	316
<i>PIERRE LEVY ET LES SIENS : DE VALENÇAY A LA VERNELLE</i>	320
<i>LES CLIGMAN A ISSOUDUN</i>	326
FIN 1943- PRINTEMPS 1944 : ARRESTATIONS A VAL- LES-BAINS LYON GRENOBLE	335

LES PRESENTIMENTS DE CLAUDE	335
L'ARRESTATION DES BECKER	338
L'ARRESTATION DE JEANNE ET LUCIEN LEVY A LYON	345
L'ARRESTATION DE JEANNE ET EVA LORRACH A NANCY	352
L'ARRESTATION D'EMMY ET LISE LYON	365
UNE FILLE DE BANQUIER A AUSCHWITZ	382
 DANS LA GUEULE DU LOUP LES BIENS	 395
EN PRESENCE/EN L'ABSENCE DU PROPRIETAIRE	396
EN ALSACE	396
A TROYES	404
A PARIS	430
A ISSOUDUN	436
EN LORRAINE : SAINT-MIHIEL, COMMERCE	439
PROFILS D'ADMINISTRATEURS	463
LES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES DE LA CONFECTION DE L'INDRE	464
ADMINISTRATEURS DES LYON	474
LES ADMINISTRATEURS DE L'IMMEUBLE DES LORRACH A NANCY	475
ADMINISTRATEUR PROVISoire, UNE TACHE INGRATE ?	483
SCEPTICISMES	484
FACE AU RETOUR : LES AP A LA LIBERATION	486
EN GUISE DE CONCLUSION : LES ACHETEURS DE BIENS ARYANISES, DES PROTECTEURS SOUS-ESTIMES ?	497
 EPILOGUE LIBERATION ET APRES-GUERRE	 499
RETOURS	500
RETOUR A TROYES	500
RETOURS EN ALSACE	505
INCERTITUDES	509
RETOURS EN LORRAINE : RUMEURS ET INCERTITUDES	512
DANS LES BEAUX QUARTIERS	518
LES CLIGMAN : CEUX D'ISSOUDUN - LE REMARIAGE DE JEANNE- LES Talsky	546
ETRE SPOLIE – ETRE FORTUNE – LE DEPART DE CLAUDE	564
LE COMITE DE CONFISCATION DES PRODUITS ILLICITES DE L'AUBE : DEVANLAY ET LA WEHRMACHT	564
IMPOT DE SOLIDARITE NATIONALE	566
LES ONCLES PARRAINS ET LE DEPART DE CLAUDE	575
LES CHICS TYPES	591
YVES LYON ET PIERRE LEVY MECENES	591
YVES LYON AMI DU SCULPTEUR CHARLES DESPIAU	607
TEMOIGNER EN FAVEUR DE GEORGES HILAIRE : L'INSTRUCTION DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE	610
YVES LYON ET POUMAREDE	613
GEORGES HILAIRE EN EXIL	616
DEFENDRE L'HONNEUR DE LAVAL	618
DAVID LAMBERT ET L'AFFAIRE FINALY	626
LE PERE CHAILLET, ANDRE WEIL, YVES LYON ET LE COSOR	632

EPILOGUE LE TEMPS LONG	635
LES CHICS TYPES (SUITE ET FIN)	635
LE COME BACK DE GEORGES HILAIRE	635
YVES LYON DEFENSEUR DE LA MEMOIRE DE DESPIAU	657
DES LIENS D'AMITIE AU LONG COURS : YVES LYON ET POUMAREDE	662
GUERRE ET CHEVALERIE	666
LA FIN DES « CHICS TYPES »	668
DU COTE DES BLUM LAMBERT	672
LES COMBATS DE DAVID LAMBERT	674
FAMILLE, MEMOIRE ET JUDEITE	676
CLAUDE ET JULIETTE AU MAROC	676
LA JEUNE GENERATION	680
SE VOIR	691
L'ECRITURE DE L'HISTOIRE	701
LES SOUVENIRS IMPRECIS DE PIERRE LEVY	702
CLAUDE, GASTON, SERGE KLARSFELD ET YAD VASHEM	704
ARBRES GENEALOGIQUES, ALBUMS DE FAMILLE	713
LES COUSINS HISTORIENS	718
L'HISTOIRE DE LA SHOAH EN ALSACE	719
HISTORIENS DU LOCAL, UN APPORT INESTIMABLE	721
HISTOIRE SOCIALE, LUTTE DES CLASSES ET HISTOIRE DE LA SHOAH A TROYES	726
CONCLUSION	736

ⁱ AJ38 4713 dossier 6565. L'affaire Jean Henry est celle de Freudenberg, spécialisée dans le vêtement civil et militaire.